1.1267

S.802

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

VINGT-SIXIÈME SESSION

S. 802.

LIMOGES. — IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

VINGT-SIXIÈME SESSION

TENUE, A LIMOGES, EN SEPTEMBRE 1859

TOME PREMIER

PARIS

DERACHE, LIBRAIRE
Rue du Bouloi, 7

LIMOGES

CHAPOULAUD FRÈRES
Place des Bancs, 24

1860

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

(XXVIe SESSION.)

MM.

ABRIA (J.-J.), banquier, membre de la Société d'Agriculture, à Limoges.

ALLARD (PHILIBERT), banquier, trésorier de la Société Dunkerquoise, à Dunkerque.

ALLUAUD aîné (FRANÇOIS), secrétaire général du Congrès, ancien maire de Limoges et membre du Conseil général de la Haute-Vienne, membre de l'Institut des Provinces et de plusieurs autres sociétés savantes, président de la Société Archéologique et Historique du Limousin et de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, à Limoges.

ALLUAUD (AMÉDÉE), fabricant de porcelaine, à Limoges.

ALLUAUD (VICTOR), fabricant de porcelaine, à Limoges.

ANCELON (E.-A.), docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).

ANDRIEUX (ÉDOUARD), à Limoges.

ARBELLOT (CHARLES), négociant, à Limoges.

ARBELLOT (l'abbé), archiprêtre de Rochechouart, secrétaire général adjoint du Congrès, correspondant des comités historiques, membre de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

ARDANT (MAURICE), archiviste de la Haute-Vienne, correspondant des comités historiques et de la Société impériale des Antiquaires de France, vice-président de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

ARDANT (EUGÈNE), négociant, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.

ARDANT (HENRI), fabricant de porcelaine, à Limoges.

ARDANT (LOUIS), président de la Chambre de commerce, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.

ASTAIX (JEAN-BAPTISTE), professeur à l'École de Médecine, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.

AVENTURIER (BAPTISTE), propriétaire, membre de la Société d'Agriculture.

BAILLY DE MERLIEUX, secrétaire général honoraire de la Société impériale et centrale d'Horticulture, à Paris.

BARBAUD (ERNEST), chef d'institution, à Limoges.

BARBOU (HENRI), imprimeur-libraire, membre de la Société d'Agriculture, à Limoges.

BARDINET, directeur de l'École de Médecine, président de la Société médicale et membre de la Société Archéologique.

BARDINET fils, étudiant, à Limoges.

BARDY (GUSTAVE), conseiller à la cour de Poitiers.

BARETAUD, avoué, membre de la Société d'Agriculture, à Limoges.

BARNY (ALEXIS), pharmacien, professeur à l'École de Médecine, membre de la Société Archéologique.

BARUFFI, professeur à l'université de Turin.

BASSET, notaire, à Limoges.

BATCAVE, négociant dépositaire, membre de la Société d'Agriculture, à Limoges.

BAUDRIMONT (A.), professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux.

BEAULIEU (DE), banquier, trésorier général du Congrès, vice-président de la Société d'Agriculture, à Limoges.

BELLOC (J.), médecin-oculiste, à Paris.

BENOIST (ALBERT), propriétaire, à Beauvais.

BERGES (J.), à Bordeaux.

BLANCHARD, docteur en médecine, membre de la Société Archéologique, à Limoges.

BLANCHETIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, inspecteur de la Société française d'Archéologie, au Blanc (Indre).

BLATAIROU (l'abbé JOSEPH), professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux.

BLEYNIE (PIERRE), docteur en médecine, professeur à l'École de Médecine, vice-président de la Société médicale, à Limoges.

BONNIN, inspecteur d'académie, vice-président de la Société Archéologique, membre de la Société d'Agriculture.

BOSVIEUX (AUGUSTE), archiviste de la Creuse, à Guéret.

BOUDET (GABRIEL), docteur en médecine, à Limoges.

BOUDET (ÉDOUARD), propriétaire, à Limoges.

BOUDET (FÉLIX), directeur de la caisse de boulangerie, à Limoges.

BOUDY (CAMILLE), membre de l'Académie nationale et de la Société Météorologique de France, au château de Planchaix.

BOUET, délégué par la Société Française, à Caen.

BOUILLET (J.-B.), membre de l'Institut des Provinces, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Clermont.

BOUILLON (ÉDOUARD), maître de forges, à Larivière (Haute-Vienne).

BOULLAND, docteur en médecine, à Limoges.

BOURBON (THÉOPHILE), directeur particulier de la Garantie agricole, à Saligny près Sens (Yonne).

BOURGOIN (MÉLICE), propriétaire, à St-Junien (Hte-Vienne).
BOUTEILLOUX, docteur en médecine, à Limoges.
BOYER (DÉSIRÉ), fabricant de flanelles, à Limoges.
BRAVARD (l'abbé).
BRISSAUD, maître de pension, à Limoges.
BRIVE (ALBERT DE), membre du Conseil général de la Haute-Loire, au Puy.
BROUSSEAU (ADRIEN), adjoint du maire, à Limoges.
BRUCHARD (A. DE), directeur de la ferme-école de Chavaignac (Haute-Vienne).
BRUNET (JOSEPH), vice-président du tribunal civil de Limoges, membre de la Société Archéologique.
BUISSON DE MASVERGNIER, avocat, directeur du musée, à Limoges.
BUISSON DE MASVERGNIER, médecin homœopathe, à Limoges.
BUON (ERNEST), organisateur des mines de houille de la Corrèze.
BUYER (JULES DE), à Besançon.
BUZONNIÈRE (L. DE), président de la Société Archéologique de l'Orléanais, membre de la Société d'Agriculture d'Orléans, etc., correspondant des comités historiques, à Orléans.
BUZONNIÈRE (OCTAVE DE), à Orléans.

CAFFIN, sous-préfet de Rochechouart (Haute-Vienne).
CARLIER (JEAN-JOSEPH), ancien agent de change, à Paris.
CARLIER fils (LOUIS), à Paris.
CASTELNAU D'ESSENAULT (le baron DE), à Bordeaux.
CATINAUD, médecin du bureau de bienfaisance, à Limoges.
CAUMONT (DE), directeur de l'Institut des Provinces, membre du Conseil général de l'Agriculture, à Caen.
CHALLE, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.
CHANTEAUD (l'abbé), à Limoges.
CHAPELLE, curé-doyen d'Aixe (Haute-Vienne).
CHAPOULAUD (ROMÉO), membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.

CHAPOULAUD fils (ALFRED), imprimeur, à Limoges.
CHARREIRE (PAUL), organiste de la cathédrale de Limoges, membre de la Société Archéologique.
CHASTEIGNER (le vicomte ALEXIS DE), à Bordeaux.
CHATRAS, directeur-gérant du journal *le 20 Décembre*, à Limoges.
CIROT DE LA VILLE (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux.
CLAUDE (JULES), conseiller de préfecture, à Limoges.
COETLOGON (comte DE), préfet de la Haute-Vienne.
COMBET (J.), avocat, membre correspondant de la Société Archéologique du Limousin.
COMPAIN (HENRI), négociant, à Limoges.
CONSTANT (ISIDORE), propriétaire, à Gris (Haute-Vienne).
CORDIER, ancien représentant, à Lisieux.
CORNUDET (comte), ancien pair de France, à Crocq (Creuse).
CORNUDET (vicomte), à Paris.
COTTEAU, juge au tribunal de Coulommiers (Seine-et-Marne).
COUDER (AUGUSTE), secrétaire général de la mairie de Limoges.
COURÇONNAIS, professeur de logique au lycée de Limoges.
COUSIN (LOUIS), avocat, vice-président de la Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
COUSTIN DU MASNADAUD (marquis H. DE), au château de Sazeirat (Creuse).
CREUZÉ DES ROCHES (RENÉ), propriétaire, au château de Grandmaison (Indre).
CUMONT (CHARLES DE), à Crissé près Sillé-le-Guillaume (Sarthe).
CUSSY (vicomte DE), à Paris.

DAUDY aîné (ALEXANDRE), chirurgien-dentiste, à Limoges.
DEFAYE fils, pharmacien, à Saint-Junien (Haute-Vienne).
DELOCHE (MAXIMIN), chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.
DELON (FERDINAND), propriétaire, au Puy-de-Lagerac (Haute-Vienne).

DELOR, curé-doyen de Saint-Pierre, à Limoges.
DEMARTIAL (CHARLES), étudiant en droit, à Limoges.
DENOIX DES VERGNES (Mme FANNY), à Beauvais (Oise).
DÉPÉRET-MURET, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de Médecine et secrétaire de la Société médicale de Limoges.
DESAL, supérieur de l'institution de Felletin.
DESAL (LOUIS), avocat, à Limoges.
DEVAUX (Mme LÉOPOLDINE), rentière, à Paris.
D'HÉRALDE (LÉON), négociant, à Limoges.
DISSANDES DE BOSGENET, vicaire général du diocèse de Limoges.
DORAT (l'abbé), professeur au séminaire du Dorat (Hte-Vienne).
DROUYN (LÉO), membre de l'Institut des Provinces, de la Société française d'Archéologie et de l'Académie de Bordeaux.
DROUYN fils, à Bordeaux.
DUBOIS (ARMAND), docteur en médecine, à Limoges.
DUBOUCHÉ père, négociant, à Limoges.
DUBOUCHÉ (ADRIEN), à Bordeaux.
DUBOUCHÉ (CHARLES), négociant, à Limoges.
DU BOYS (J.-B.), pharmacien, à Limoges.
DUBREUIL, propriétaire, membre de la Société d'Agriculture de Limoges, à Aigueperse (Haute-Vienne).
DUCHATEAU (ALPHONSE), docteur-médecin, à Bessines (Haute-Vienne).
DUCOURTIEUX (HENRI), imprimeur-libraire, à Limoges.
DULÉRY (l'abbé), curé de Biennat (Haute-Vienne).
DUMAS fils (JULIEN), pharmacien, à Limoges.
DUPONT (l'abbé), professeur de morale au séminaire de Limoges.
DUPONT, docteur-médecin, à Limoges.
DUPUYTREM, notaire, à Limoges.
DUPUYTREN, pharmacien, à Limoges.
DUTREIX (FRÉDÉRIC), élève à l'école de St-Cyr.
DUVERT DE LA GABIE (MARCELLIN), propriétaire, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.

FARGEAUD (A.), ancien professeur de physique à la Faculté des Sciences de Strasbourg, à Saint-Léonard (Hte-Vienne).

FAURE-MAISONROUGE (l'abbé), vicaire à Saint-Michel de Limoges.

FAYETTE (Eugène), architecte, à Limoges.

FERMIN (l'abbé), supérieur du séminaire de Limoges.

FIZOT-LAVERGNE, avoué à la cour impériale de Limoges, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique.

FONT-RÉAUX (Théophile), à Saint-Junien (Haute-Vienne).

FORGERONT (André), membre de l'Académie agricole, manufacturière et commerciale, à Chalus (Haute-Vienne).

FOUCART, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers.

FOUGERAS-LAVERGNOLLE, notaire, membre de la Société Archéologique, à Limoges.

FOUGÈRES, docteur en médecine, membre de la Société Archéologique, à Limoges.

FOURNIER, conseiller à la cour impériale de Limoges, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique.

FOURTON, curé-archiprêtre, à Bellac.

FRAISSEIX DE VEYVIALLE, notaire, à Limoges.

FRUGIER (Cyprien), notaire, à Meilhac (Haute-Vienne).

FUSADE, adjoint au maire de Saint-Brice (Haute-Vienne).

GADON (Alfred), avoué à la cour impériale de Limoges.

GANGOIN, trésorier de la Société Française, à Caen.

GASSIES, trésorier de la Société Linnéenne, à Bordeaux.

GAY DE VERNON (le baron), membre de la Société Archéologique, à St-Léonard (Haute-Vienne).

GENOUILLAC (le vicomte Paul de), à St-Servan (Ille-et-Vilaine).

GÉRARDIN (Henri), avocat, secrétaire général de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, à Limoges.

GIVELET, à Reims.

GOUMY (J.), propriétaire, à La Texonnière (Creuse).

GOURGUES (le vicomte ALEXIS DE), inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Bordeaux.

GOUTENÈGRE (JEAN-EUGÈNE), professeur à l'école communale mutuelle de Limoges.

GRELLET, ingénieur en chef de la Haute-Vienne, membre de la Société d'Agriculture.

GUINEAU (JEAN-CYPRIEN), président du Cercle littéraire, à Limoges.

HAVILAND père, négociant, à Limoges.

HAVILAND (CHARLES-ÉDOUARD), négociant, à Limoges.

HAVILAND (CHARLES), négociant, à Limoges.

HENRY (Charles), rentier, à Limoges.

HERPIN, docteur en médecine, à Metz.

HERVY, vicaire général, archidiacre, à Limoges.

HOUBIGANT, propriétaire, à Paris.

JABOUIN, marbrier-sculpteur, à Bordeaux.

LABORDERIE, docteur en médecine, à Pompadour.

LABORDERIE, docteur en médecine, à Limoges.

LABOULINIERE, avocat au Conseil d'État, à La Gardelle.

LACURIE (l'abbé), de l'Institut des Provinces, à Saintes.

LAMONTAIGNE (OCTAVE DE), correspondant de la commission des monuments historiques de la Gironde, à Castelmoron-d'Albret (Gironde).

LAMY (ÉDOUARD), banquier, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.

LAMY DE LA CHAPELLE (THÉOPHILE), propriétaire, à Limoges.

LANGLOIS D'ESTAINTOT (comte), membre de plusieurs sociétés savantes.

LANSADE, agent-voyer, membre de la Société d'Agriculture, à Limoges.

LAPORTE (ALFRED), négociant, membre de la Société d'Agriculture, à Limoges.

LARAZIDE (Simon), ancien élève de Roville, à Rochechouart.
LARIVIÈRE (Octave de), propriétaire, à Limoges.
LARUE-DUBARRY, pharmacien, secrétaire du Conseil d'hygiène, à Limoges.
LA SICOTIÈRE (de), inspecteur de l'Association Normande, à Alençon.
LAURIÈRE (Jules de), membre de la Société française d'Archéologie, à Angoulême.
LAVIE aîné, rentier, à Limoges.
LECLERC, docteur-médecin, à Caen.
LECOINTRE DU PONT, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
LECOINTRE (Eugène), à Alençon.
LECOQ (Henri), correspondant de l'Institut, à Clermont.
LEMAISTRE, docteur en médecine, membre de la Société Archéologique, à Limoges.
LEROYER (Germain-Auguste), chef d'institution, à Vincennes (Seine).
LE SAGE (Charles), ingénieur civil, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Limoges.
LESME aîné (J.), négociant, membre de la Société Archéologique, à Limoges.
LESTERPT (de), propriétaire, à La Chabroulie, près Limoges.
LE TOUZÉ DE LONGUEMAR, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
LEYMARIE (Achille), homme de lettres, ancien secrétaire général de la Société Archéologique du Limousin, à Paris.
LIESVILLE (de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Asnières (Seine).
LOT (Henri), propriétaire, à Limoges.
LOYONNET, greffier de la justice de paix, à Limoges.

MAHIAS (Ernest-Auguste), avocat à la cour impériale de Rennes.
MALEPLANE (de), payeur du département de la Haute-Vienne, membre de la Société d'Agriculture.

MALINVAUD (Ernest), botaniste, à Limoges.

MALLET (Louis), fabricant, à Limoges.

MALLEVERGNE, président de chambre à la cour impériale, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.

MANDON, docteur en médecine, à Limoges.

MARATUECH (Jean-Pierre), économe du lycée impérial, à Limoges.

MARÉVÉRY (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Limoges.

MARGERIE (de), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, à Nancy (Meurthe).

MARTIN (Jules), ingénieur du chemin de fer d'Orléans, à Périgueux.

MASSOULARD (François-Émile), docteur en médecine et agriculteur, à Saint-Léonard (Haute-Vienne).

MATHAN (le baron de), botaniste, à Saint-Lô (Manche).

MAUBLANC (Henri de), à Saint-Junien (Haute-Vienne).

MAUSSET (Léonard), pharmacien, à Limoges.

MAZARD (É.), docteur en médecine, médecin de la maison centrale de Limoges.

MÉNARDIÈRE (de la), professeur à la Faculté de Droit de Rennes.

METZ (Frédéric-Auguste de), conseiller honoraire à la cour impériale de Paris.

MIGNOT (Jean-Baptiste), propriétaire, à Limoges.

MONEYRAC (Ferdinand), propriétaire, à Limoges.

MONSTIERS-MÉRINVILLE (le marquis des), membre du conseil général de la Haute-Vienne.

MONTAUDON, curé de Naillat (Creuse).

MONTÉGUT, substitut, à Lesparre (Gironde).

MONTHAUD (le marquis Eugène de), secrétaire du Conseil général de l'Allier.

MONTRÉAL (Simon-François ALLOUVEAU de), sénateur, général de division, à Lavialle.

MORIÈRE, secrétaire général de l'Association Normande, à Caen.

MOSSELMANN, à Paris.

MOULINS (CHARLES DES), sous-directeur de l'Institut des Provinces pour le sud-ouest, président de la Société Linnéenne, à Bordeaux.

MURET DE BORT (JULES), substitut du procureur impérial, à Limoges.

MURET (EUGÈNE), propriétaire, à Limoges, membre de la Société d'Agriculture.

NASSANS, notaire, à Limoges.

NENERT fils (ALEXANDRE), négociant, à Limoges.

NIVET-FONTAUBERT, négociant, membre de la Société Archéologique, à Limoges.

NOEL, ancien maire de Cherbourg, ancien député, directeur de la Société impériale Académique.

NOUALHIER (ARMAND), député, maire de Limoges, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique.

NOUALHIER (ADOLPHE), propriétaire, membre de la Société d'Agriculture, à Limoges.

ORLIAGUET, chef d'institution, à Limoges.

PAILLOUX (ALEXANDRE), docteur-médecin, à Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

PARANT (ARTHUR), membre de la Société Archéologique du Limousin, propriétaire, à Limoges.

PARDIAC (l'abbé DE).

PAUL, premier avocat général à la cour impériale de Limoges.

PAUMUILE (AURÉLIEN DE), membre du conseil général de l'Indre, à Argenton.

PASSEDOIT, constructeur de machines, à Saumur.

PATURET père, propriétaire, à Limoges.

PECONNET (OTHON), avocat, membre de la Société Archéologique, à Limoges.

PÉNICAUT (LÉONCE), négociant, à Limoges.

PÉRATHON (CYPRIEN), négociant, à Aubusson (Creuse).

PERRIER, docteur en médecine, à Caen.

TAINTURIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Limoges.
TALANDIER (ÉDOUARD), procureur impérial, à Guéret.
TARNEAUD (ADRIEN), banquier, à Limoges.
TARNEAUD (FIRMIN), banquier, membre de la Société Archéologique, à Limoges.
TARNEAUD (FRÉDÉRIC), ancien banquier, membre de la Société Archéologique, à Limoges.
TEISSERENC DE BORT (EDMOND), à Bort (Haute-Vienne).
THÉVENOT, membre de l'Institut des Provinces, à Clermont.
THIBAUT (EUGÈNE), membre du tribunal de commerce, à Limoges.
THIOLLET, au musée d'Artillerie, à Paris.
THOMAS (GABRIEL), fabricant de porcelaine, à Limoges.
THOUVENET (ANDRÉ), docteur en médecine, à Limoges.
TIXIER-LACHASSAGNE, premier président de la cour impériale, membre de la Société d'Agriculture et de la Société Archéologique, à Limoges.
TIXIER, architecte, à Limoges.
TOILLIEZ (ALBERT), ingénieur des mines, président du Cercle Archéologique de Mons.
TOURNIOL (ALEXANDRE), architecte, à Limoges.
TRITSCHLER, mécanicien, à Limoges.
TUDOT (EDMOND), conservateur du musée d'Antiquités, membre de la Société française d'Archéologie, à Moulins.

VACHERIE (BERNARD), notaire honoraire, à Saint-Bonnet (Haute-Vienne).
VANDERMARCQ, membre du conseil municipal, à Limoges.
VAVASSEUR (PAUL), membre de la Société française d'Archéologie, à Rouen.
VÉNASSIER, curé-doyen de Saint-Michel de Limoges.
VERNEILH (FÉLIX DE), inspecteur des monuments historiques, à Nontron (Dordogne).
VERNEILH (JULES DE), inspecteur des monuments de la Haute-Vienne.
VIGIER (MARC-ANTOINE), notaire, à Vallières (Creuse).

VILLEMAINE (FAUSTIN), négociant, à Limoges.
VILLEMSENS, artiste, à Paris.
VILLIET, peintre-verrier, à Bordeaux.

WEST, intendant militaire, à Limoges.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

VINGT-SIXIÈME SESSION.

Le 12 septembre 1858, M. le directeur de l'Institut des Provinces a pris, de l'assentiment unanime du Conseil administratif de cette compagnie, un arrêté dont nous donnons un extrait :

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ
Concernant la tenue de la XXVI*e session du Congrès scientifique de France.*

ARTICLE PREMIER. — La XXVIe session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Limoges, chef-lieu du département de la Haute-Vienne, du 1er au 12 septembre 1859.

ART. 2. — M. Alluaud aîné (O ✻), membre de l'Institut des Provinces et de plusieurs sociétés savantes, et président de la Société Archéologique et

Historique du Limousin, membre du Conseil général de la Haute-Vienne, etc., est nommé secrétaire général de la XXVIe session.

Il devra se conformer aux arrêtés pris par le Congrès dans ses différentes sessions et au règlement approuvé en 1837 par le ministre de l'intérieur.

Arrêté à Grenoble, le 12 septembre 1858.

Le Directeur de l'Institut des Provinces,

A. DE CAUMONT.

En conséquence de cet arrêté, la Commission d'organisation, formée à Limoges par les soins de M. le secrétaire général, a pris les résolutions suivantes :

ARRÊTÉ

Relatif à l'ouverture de la XXVIe session du Congrès.

La Commission d'organisation, vu l'arrêté pris par le directeur général de l'Institut des Provinces le 12 septembre 1858,

ARRÊTE :

La XXVIe session du Congrès s'ouvrira à Limoges, le lundi 12 septembre 1859, à une heure après midi, dans le local qui sera ultérieurement désigné.

EXTRAIT

Des règlements généraux du Congrès scientifique de France.

ARTICLE PREMIER. — La XXVIe session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Limoges le lundi 12 septembre 1859.

ART. 2. — Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès des sciences, des lettres et des arts sont invitées à s'associer aux travaux de la XXVIe session.

ART. 3. — Les académies et sociétés savantes de France sont priées de s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres.

ART. 4. — La durée de la session sera de dix jours.

ART. 5. — Les travaux du Congrès sont répartis en cinq sections : 1° sciences physiques et naturelles ; 2° agriculture, industrie et commerce ; 3° sciences médicales ; 4° histoire et archéologie ; 5° littérature et beaux-arts.

ART. 6. — A l'ouverture de la première séance, on nommera le président et les quatre vice-présidents du Congrès, qui, avec les secrétaires généraux et le trésorier, formeront le bureau central.

Les secrétaires de sections inscriront dans leurs sections respectives tous ceux qui désireront en faire partie. On pourra se faire inscrire dans plusieurs sections à la fois.

ART. 7. — Chaque section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son président et ses vice-présidents.

Art. 8. — Les sections s'assembleront chaque jour. L'ordre et l'heure d'ouverture de leurs séances seront proposés par la Commission d'organisation, et arrêtés dans la séance générale d'ouverture; les sections en fixeront elles-mêmes la durée à leur première réunion; elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se diviser en sous-sections.

Art. 9. — Des promenades archéologiques, des visites dans les établissements publics et aux diverses expositions organisées à l'occasion du Congrès, auront lieu tous les jours de une heure à deux heures et demie.

Art. 10. — Chaque jour, à trois heures après midi, il y aura assemblée générale de toutes les sections. Un des secrétaires lira le procès-verbal de la séance de la veille. La séance sera ensuite consacrée à des lectures de mémoires et à des communications verbales.

Art. 11. — Nul ne pourra prendre la parole à une séance sans l'autorisation du président.

Art. 12. — Aucune délibération ne sera prise, soit dans les sections, soit dans les séances générales, si le quart des membres inscrits n'est pas présent.

Art. 13. — Toute discussion sur la religion et la politique est formellement interdite.

Art. 14. — Aucun travail ne sera lu en séance générale qu'après avoir été approuvé par la section à laquelle il appartiendra.

Art. 15. — Les membres ont, outre le droit de communiquer des travaux, celui de présenter des questions autres que celles du programme. Ces questions devront être préalablement déposées sur le

bureau en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la Commission permanente, qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux sections qu'elles concernent.

Art. 16. — La Commission permanente est composée des membres du bureau central et des présidents des sections.

Art. 17. — Des excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la durée du Congrès.

Art. 18. — Seront membres du Congrès les personnes qui, ayant accepté l'invitation qui leur aura été faite, auront versé entre les mains du trésorier la somme de *dix francs* pour servir à acquitter les frais de la tenue du Congrès, et à imprimer le Compte-Rendu des travaux de la session.

Art. 19. — Chaque membre du Congrès aura droit à un exemplaire du Compte-Rendu, qui sera publié par les soins des secrétaires généraux.

Art. 20. — Les personnes empêchées de se rendre au Congrès pourront, de même que celles qui y assisteront, présenter des mémoires sur les diverses questions contenues dans le programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux des sections, sauf, dans ce dernier cas, à se conformer à l'art. 13.

Art. 21. — Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la XXVIIe session.

Art. 22. — Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions sera soumise à la Commission permanente.

ADMINISTRATION ET ORGANISATION.

Secrétaire général.

M. ALLUAUD aîné (O. ✻), ancien maire de Limoges et membre du Conseil général de la Haute-Vienne, membre de l'Institut des Provinces et de plusieurs autres sociétés savantes, président de la Société Archéologique et Historique du Limousin et de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne.

Secrétaires généraux adjoints.

M. ARBELLOT, curé-archiprêtre de Rochechouart, correspondant des comités historiques, membre de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

M. GRELLET (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Haute-Vienne, membre de la Société d'Agriculture du même département.

M. l'abbé TEXIER, membre de l'Institut des Provinces, correspondant des comités historiques, membre de la Société Archéologique et Historique du Limousin et de plusieurs autres sociétés savantes, auteur de nombreux ouvrages sur les arts du moyen âge.

M. RUBEN (ÉMILE), conservateur de la bibliothèque communale de Limoges, secrétaire adjoint de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

Trésorier général.

M. TRUOL DE BEAULIEU (✻) banquier, vice-président de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne.

Secrétaires des Sections.

Ire SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

M. ASTAIX, professeur de chimie à l'École préparatoire de Médecine de Limoges, correspondant des comités historiques, membre de la Société Archéologique et de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne.

M. BARNY (ALEXIS), professeur d'histoire naturelle et de matière médicale à l'École préparatoire de Médecine de Limoges, membre de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

M. PETIT, professeur de physique au lycée de Limoges.

IIe SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

M. ABRIA, banquier, secrétaire de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Limoges, membre et ancien secrétaire de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, membre du conseil municipal de Limoges.

M. THIBAUT (EUGÈNE), membre du tribunal de commerce de Limoges.

M. GÉRARDIN (HENRI), avocat, secrétaire général de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne.

IIIe SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

M. BARDINET, directeur de l'École préparatoire de Médecine, président de la Société médicale et membre de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

M. BLEYNIE, professeur à l'École préparatoire de Médecine de Limoges, vice-président de la Société médicale de Limoges.

M. DÉPÉRET-MURET, professeur à l'École préparatoire de Médecine et secrétaire de la Société médicale de Limoges.

IVe SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Histoire.

M. le baron GAY DE VERNON (*), membre de la Société Archéologique et de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne.

Archéologie.

M. ARDANT (MAURICE), archiviste de la Haute-Vienne, correspondant des comités historiques et de la Société impériale des Antiquaires de France, vice-président de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

M. l'abbé ROY-PIERREFITTE, secrétaire adjoint de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

Ve SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, PHILOSOPHIE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Littérature.

M. BERTHET (ÉLIE), homme de lettres.

Beaux-Arts.

M. REGNAULT (ADOLPHE), architecte de la ville de Limoges, membre de la Société Archéologique et

Historique du Limousin et de la Société centrale des Architectes de Paris.

Philosophie.

M. COURÇONNAIS, professeur de logique au lycée de Limoges.

A la suite de ces dispositions préliminaires, le secrétaire général a, avec le concours de la Commission d'organisation, dressé un projet des questions qui devaient être soumises à la discussion dans les diverses sections du Congrès. Il l'a adressé à M. le directeur de l'Institut des Provinces et aux présidents de toutes les sociétés académiques et agricoles de France, en sollicitant les observations de ces compagnies sur cette première rédaction. Après avoir recueilli les résultats de cet examen préalable, il a arrêté le programme définitif ainsi qu'il suit :

QUESTIONS

SOUMISES A L'EXAMEN DES DIVERSES SECTIONS.

Ire SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Minéralogie et Géologie.

1. — Quelles sont les espèces minérales que contiennent les différentes roches cristallines du Limousin ?

2. — A-t-on déterminé l'ordre probable dans lequel ces roches plutoniques se sont fait jour à travers les formations préexistantes?

3. — Les espèces minérales disséminées ou pelotonnées dans certaines roches appartiennent-elles à la même période géologique que les mêmes espèces que contiennent des filons encaissés dans des roches de différentes natures?

4. — Dans l'affirmative, jusqu'à quel point ces minéraux peuvent-ils caractériser l'âge relatif des terrains cristallins plutoniques, de même que les fossiles caractérisent l'âge relatif des terrains sédimentaires?

5. — A quel étage géologique doit-on rapporter les terrains sédimentaires de la Haute-Vienne?

6. — Indiquer et décrire les gisements de calcaire observés dans la Haute-Vienne. — Ces gisements sont-ils exploités ou peuvent-ils l'être dans l'intérêt de l'industrie ou de l'agriculture?

7. — Ces gisements appartiennent-ils à un seul bassin? — Le bassin est-il isolé, ou se rattache-t-il à d'autres bassins du même âge géologique?

8. — Des cavernes renfermant des brèches ossifères ont-elles été constatées dans la Haute-Vienne, la Dordogne, la Charente, la Vienne et l'Indre? — Dans quels terrains se trouvent-elles? — A quels animaux appartiennent les ossements qu'on y rencontre?

9. — Quelles sont les différences et les analogies que présentent les gisements de kaolin qu'on exploite dans les différentes contrées de l'Europe? — Quelles sont les principales espèces et les qualités respectives des kaolins qui proviennent de ces exploitations?

Botanique.

1. — A-t-on remarqué des différences essentielles dans la flore des terrains granitique, gneissique, amphibolique, porphyritique et sédimentaire de la Haute-Vienne? — Quelles sont les plantes rares ou nouvelles qu'on y a trouvées?

2. — Existe-t-il quelques espèces de végétaux phanérogames propres au sol du Limousin?

3. — Les espèces de la famille des mousses et de la famille des lichens ont-elles, dans le Limousin, des stations dépendantes de l'origine géologique et de la nature chimique des roches?

4. — Quels sont les rapports et les différences de la flore des terrains primitifs du Limousin avec celle des terrains volcaniques de l'Auvergne?

5. — Dresser une liste des plantes cryptogames observées dans la Haute-Vienne. — Signaler et décrire les espèces rares ou particulières qu'on y a découvertes.

6. — Quelles sont les essences des fossiles xyloïdes qu'on trouve dans les terrains sédimentaires de Pagnac, commune de Verneuil (Haute-Vienne)?

Zoologie.

1. — Chercher dans les faits de zoologie descriptive constatés sur les divers points de la France des renseignements sur la théorie de la variabilité des espèces.

2. — Étudier l'habitat des poissons fluviatiles de France pour les espèces voyageuses. — Indiquer les cours d'eau qu'elles fréquentent, et observer si, arrivées à un confluent, elles se répandent indifféremment dans les rivières qui le forment.

3. — S'efforcer d'expliquer les faits constatés par la composition chimique et les propriétés physiques des eaux (température, limpidité, rapidité de leur cours suivant la nature et la pente des terrains). — Appliquer ces études à la pisciculture.

4. — Quelles sont les espèces de poissons qu'on trouve dans les eaux de la Haute-Vienne? — Quelles sont les nouvelles espèces qu'il serait avantageux d'y introduire?

5. — Étudier la reproduction de l'anguille dans ceux des étangs qui n'ont pas de communication avec la mer.

6. — Quels ont été les essais de pisciculture tentés dans la Haute-Vienne? — Décrire ces essais, en indiquer les résultats.

7. — Décrire l'hirudoculture de la Haute-Vienne; la comparer avec ce qui existe dans les environs de Bordeaux et autres localités de la France ; l'étudier au point de vue de l'agriculture et de l'hygiène.

8. — Présenter le catalogue des coquilles vivantes et fossiles du Limousin; en signaler les espèces rares ou présentant des particularités.

9. — Donner une anatomie complète du *pétro-myson lamproyon*.

10. — Étudier et classer les variétés constantes des reptiles suivants : *lacerta viridis*, *lacerta agilis*, *rana viridis*, et des différentes espèces de crapauds, de tritons et des deux genres de vipères.

Chimie.

1. — Expériences et analyses chimiques sur les venins cutanés des amphibiens de France.

2. — Quelle est, en moyenne, la composition chimique du purin? — Cette composition étant connue, les émanations qui en proviennent sont-elles de nature à réagir sur la santé des hommes et des animaux?

Météorologie.

1. — A-t-on remarqué dans le Limousin les espèces d'oiseaux qui émigrent, l'époque de leur départ, de leur passage ou de leur retour? — Y a-t-il quelques rapports entre le moment de ces migrations et l'époque des vents dominants du nord ou du sud?

2. — A-t-on recueilli des observations en Limousin sur l'époque florale des plantes, et sur le rapport de ces époques avec l'altitude des sols, leur exposition et la climatologie du pays (température, pluie, sécheresse, vents dominants, etc.)?

3. — Peut-on expliquer l'élévation exceptionnelle de la température qu'on a observée à Limoges pendant l'année 1857?

IIe SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Agriculture.

1. — Quels progrès a-t-on faits depuis dix ans dans le traitement du sol arable, dans l'amendement des terres les unes par les autres, dans l'ameublissement du sol par les moyens mécaniques, dans le dessèchement au moyen du drainage?

2. — Par quels moyens mécaniques pourrait-on rendre productives les terres rocheuses ou peu profondes?

3. — Indiquer les instruments nouveaux que l'agri-

culture du Limousin a plus ou moins employés, leurs avantages et leurs inconvénients.

4. — Effets de l'écobuage dans la Haute-Vienne. — Expliquer son action fertilisante.

5. — A-t-on planté en Limousin tous les terrains qui pourraient être plantés avec avantage? — Quelles sont les essences qui ont été choisies pour les plantations?

6. — Dans les contrées susceptibles d'être irriguées, les prairies naturelles permanentes sont-elles préférables aux prairies artificielles?

7. — S'il est utile de propager ces prairies, dans quelle proportion avec la surface des terres en culture convient-il de les établir?

8. — Quelle est l'importance de la nature variée des aliments au point de vue de l'engraissement des animaux?

9. — Y aurait-il avantage à engraisser dans la Haute-Vienne de jeunes animaux, au lieu de ne soumettre à l'engraissement que de vieilles vaches et de vieux bœufs épuisés par le travail?

10. — Quelle est la viande de boucherie que l'agriculture peut produire avec le plus d'économie et le plus abondamment, tant dans son intérêt que dans celui du consommateur?

11. — Indiquer ce qui serait le mieux, pour la Haute-Vienne, du travail agricole par les vaches, les bœufs ou les chevaux.

12. — Quels sont les moyens de rendre et de conserver au cheval limousin les qualités primitives qui le distinguent, et d'empêcher cette race de disparaître? — Quels résultats ont produits les croisements opérés depuis vingt-cinq années?

13.— Quels sont les essais tentés dans la Hte-Vienne pour améliorer les races bovines, ovines et porcines par leurs croisements avec les reproducteurs de races pures anglaises? — Ces croisements peuvent-ils être recommandés pour l'avenir? — La propagation des races anglaises pures serait-elle préférable à l'amélioration des races du pays par leurs croisements avec les races anglaises?

14. — Quels résultats doit amener dans la circonscription l'association de l'industrie à l'agriculture? — Quelle modification peut-elle apporter dans les habitudes et le bien-être des cultivateurs?

15. — Quelles sont les industries dont l'alliance à l'agriculture du Limousin serait le plus profitable? — La fabrication de l'alcool ou du vinaigre au moyen du topinambour, de la betterave, du sorgho, serait-elle économique et favorable à l'agriculture?

Industrie et Commerce.

1. — Origine, développement et progrès de l'industrie céramique dans la Haute-Vienne et les départements du centre de la France. — Quel doit être l'avenir de cette industrie? — Les fabriques de porcelaine qui s'élèveraient dans le voisinage des houillères pourraient-elles donner lieu à une concurrence dangereuse pour les fabriques du Limousin? — Dans le cas où cette concurrence serait à craindre, quels seraient les moyens d'y remédier?

2. — Quel est l'état de la peinture sur porcelaine à Limoges? — Quels progrès a-t-elle faits depuis plusieurs années?

3. — Cet art est-il tout ce qu'il pourrait être

au point de vue de la forme, du goût et de la couleur? — Pourrait-on tenter quelques nouvelles combinaisons?

Dans le cas où, au point de vue artistique, la fabrication de Limoges laisserait encore des perfectionnements à désirer, quels seraient les moyens de les obtenir?

5. — L'art décoratif peut-il donner lieu à un enseignement artistique régulier? En d'autres termes, peut-on définir et réduire à des principes généraux un art dont la mode et la fantaisie sont les principaux régulateurs?

6. — Quelle direction artistique la fabrication des tapis d'Aubusson et de Felletin a-t-elle suivie depuis vingt années? — Faire l'histoire des produits de ces fabriques depuis leur origine jusqu'à nos jours.

7. — Quels progrès se sont accomplis, depuis 1830, dans la fabrication des droguets et flanelles de la Haute-Vienne?

8. — Préciser les causes qui ont fait abandonner, pendant un certain temps, la fabrication du papier dans la Haute-Vienne. — Indiquer ce qui peut rendre aujourd'hui prospère la même industrie.

9. — Influence des chemins de fer sur les industries et le commerce du Limousin et de la ville de Limoges en particulier.

IIIe SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1. — Donner un aperçu de la statistique et de la topographie médicales de la Haute-Vienne. — Faire connaître les maladies, les infirmités, les affec-

tions qu'on y observe le plus fréquemment, les moyens de les combattre.

2. — Hygiène et maladies spéciales des porcelainiers et des tisserands.

3. — Étude médicale sur le *mal des ardents.*

4. — De la fièvre puerpérale en province, et particulièrement dans les campagnes.

5. — Des nouveaux moyens proposés pour combattre les fièvres intermittentes.

6. — Quels sont les meilleurs procédés opératoires pour guérir les fistules vésico-vaginales?

7. — De la nouvelle opération proposée par M. Sédillot sous le nom d'*évidement des os.*

8. — Indiquer quelle peut être la mesure de l'influence tellurique sur les faits qui se rapportent à l'hygiène de la Haute-Vienne.

9. — Quels changements se sont opérés depuis cinquante ans dans la population du Limousin au point de vue de sa constitution physique?

10. — L'étendue de la vie moyenne a-t-elle augmenté ou diminué en Limousin depuis un siècle?

11. — Observe-t-on chez les habitants de certaines parties du Limousin une conformation particulière de la tête?

12. — Quand la ville de Limoges était ceinte de murs, les constructions en bois se recommandaient-elles, au point de vue de l'hygiène, par quelques avantages?

13. — De l'assistance médicale dans les campagnes.

14. — De la variété de fièvre typhoïde communément désignée, à Limoges, sous le nom de *fièvre muqueuse.*

IVe SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

1. — A-t-on dressé une carte géographique du Limousin pour la période gallo-romaine? — Quelle était la circonscription de la province? — Quelles étaient les villes principales et leur importance relative? — A-t-on la liste des *villas* dont on a retrouvé des débris? — A-t-on le tracé exact des voies romaines qui traversaient le Limousin? — Quels sont les monuments, les sculptures remarquables, les tombeaux, les inscriptions qui nous restent de cette époque? — Peut-on tirer des inscriptions et des monnaies quelques renseignements historiques?

2. — Les faits et les personnages mentionnés dans les chroniques limousines pour la période gallo-romaine ont-ils une valeur historique? — A quelle époque remonte la rédaction première des faits relatifs à cette période?

3. — A quelle époque le christianisme a-t-il été prêché en Limousin? — Est-ce au Ier siècle, comme le dit la tradition, ou bien est-ce au IIIe siècle, comme on l'infère d'un passage de Grégoire de Tours?

4. — Peut-on citer, à Limoges ou dans d'autres villes de France, une ou plusieurs inscriptions chrétiennes latines ou grecques qui soient authentiquement antérieures au IIIe siècle?

5. — Quelle est la valeur historique des documents traditionnels écrits au Ve siècle et au VIe sur les origines chrétiennes de la Gaule?

6. — Quelle était, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, la topographie de la ville romaine

de Limoges? — En présenter le plan approximatif. — Indiquer, comme on l'a fait pour certaines villes, la position relative des principaux édifices publics (amphithéâtre, bains, etc.).

7. — Quelle fut, au IVe siècle, quand on entoura la ville de murailles, et après la condensation de la cité dans une enceinte murée, l'étendue de cette ville? — Quelle fut la distribution des édifices publics et privés à l'intérieur de la place? — Quelles églises furent établies? Quelle était la place qu'elles occupaient? Sous quel vocable étaient-elles au Ve siècle?

8. — Quelle était l'importance du *suburbium* de Limoges? — Quelles églises y voyait-on au Ve siècle?

9. — A quelle époque la plus grande partie des paroisses ont-elles été établies dans le diocèse de Limoges? — Dans quelle proportion les abbayes ont-elles contribué à cette création? — Carte des origines des paroisses.

10. — A quelle époque remonte l'atelier monétaire de Limoges? — Quels en ont été les produits à diverses époques?

11. — Connaît-on plusieurs monétaires de Limoges ou du Limousin?

12. — Existe-t-il un travail sur la numismatique du Limousin?

13. — Les émaux cloisonnés sont-ils antérieurs ou postérieurs aux émaux champlevés ou incrustés?

14. — Quelles sont les églises les plus remarquables du Limousin appartenant soit à la période romane, soit à l'époque ogivale? — Connaît-on la date précise de quelques-uns de ces édifices?

15. — Les cathédrales de Cologne et de Clermont,

qui offrent la même nuance de style que celle de Limoges, ont-elles été réellement commencées vingt-cinq ans avant ce dernier édifice?

16. — A quelle époque le style ogival a-t-il commencé en Limousin? — Est-il en retard sur le nord de la France?

17. — Quels sont les caractères spéciaux de l'architecture limousine au moyen âge?

18. — Quels sont les tombeaux les plus remarquables de cette époque?

19. — A-t-on des notices descriptives et historiques sur les châteaux fortifiés du Limousin?

20. — A-t-on étudié suffisamment les monuments civils, les ponts, les fontaines, etc., appartenant à cette époque?

Ve SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, PHILOSOPHIE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

1. — Quelles sont les causes ordinaires de progrès et de décadence dans les arts, et particulièrement dans la poésie?

2. — Les grands siècles littéraires de Périclès, Auguste, Léon X, Louis XIV, sont-ils autre chose qu'une agglomération fortuite de grands génies à une même époque et dans un même pays? — S'il n'en est pas ainsi, quel concours de circonstances et quelles causes analogues entre elles contribuent à rendre ces grandes époques si fécondes? — Quelle est enfin l'influence de la civilisation sur le développement de la poésie et des beaux-arts?

3. — Influence des romans sur la littérature et les mœurs.

4. — Origine et formation du patois limousin. — Indiquer ses rapports avec les autres dialectes de la langue d'oc. — Pourquoi la langue romane du midi de la France est-elle appelée *limousine* par quelques écrivains du moyen âge, notamment par Raymond Vidal, Gaspard Escolano, etc. ? — Études sur les poètes qui ont écrit en langue limousine.

5. — Indiquer les limites géographiques de la langue d'oc, et les causes qui ont borné cette langue à ces limites.

6. — Connaît-on, dans quelques bibliothèques publiques de l'Europe, un manuscrit du poème où Grégoire Béchade, chevalier du château de Lastours, a chanté les évènements de la première croisade ?

7. — Quelle a été l'influence des orfèvres, émailleurs et autres artistes limousins sur les beaux-arts ? — Quelles sont les institutions propres à continuer cette influence ?

8. — Aperçu philosophique sur la musique. — Comment se produit dans l'homme la faculté musicale ? Quel est le foyer des inspirations ? — Opérations métaphysiques du musicien au moment de la composition. — Esthétique de la musique.

Rapports de la musique avec les autres branches des beaux-arts. — Des formes de la musique à différentes époques peut-on déduire l'état moral d'une société à ces mêmes époques ? — Quelle est l'influence de la musique sur les peuples civilisés ?

9. — Ne peut-on pas trouver un principe identique de formation entre les idiomes des peuples et des races

et leurs systèmes musicaux; suivre, par exemple, dans les transformations des idiomes et des échelles musicales toutes les branches de la grande race indo-européenne et de la race sémitique? — Exposer les causes qui ont contribué à former l'échelle musicale des Européens telle qu'elle est aujourd'hui.

10. — Le tonalité grégorienne et la tonalité moderne sont-elles identiques? — Résultent-elles des mêmes besoins de manifestation dans les sentiments, des mêmes causes d'émotion? — Le chant ecclésiastique comporte-t-il la mesure et l'harmonie? — Y a-t-il un système spécial d'harmonie qui soit une conséquence nécessaire de cette tonalité et de la tonalité moderne?

11. — Le Limousin a produit des artistes orfèvres, émailleurs, peintres et des poètes troubadours : il a dû produire aussi des musiciens. — Quels monuments nous ont-ils laissés? — Esquisser la biographie des principaux. — Démontrer par quel cachet original se distinguent les mélodies populaires du Limousin. — Ne peut-on pas y découvrir une communauté d'inspiration avec ses poésies patoises?

12. — Danger de séparer la morale du sentiment religieux.

13. — L'école épicurienne peut-elle être régardée comme une des causes principales de la décadence de l'empire romain?

Ce programme et les arrêtés concernant l'organisation du Congrès ont été, dès le mois de janvier 1859, adressés à toutes les sociétés académiques et agricoles de l'Empire, à tous les membres de

l'Institut des Provinces de France et à un grand nombre de savants tant français qu'étrangers, avec la circulaire suivante :

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

XXVIe SESSION,

Qui s'ouvrira à Limoges le lundi 12 *septembre* 1859.

Limoges, le 3 janvier 1859.

MONSIEUR,

Le Congrès scientifique de France ouvrira à Limoges sa XXVIe session le 12 septembre prochain.

Que pourrions-nous ajouter à ce qui a été dit sur l'utilité de cette excellente institution, qu'anime l'Institut des Provinces sous l'habile direction de son savant fondateur M. de Caumont?

La science et l'art ont sans doute en France un foyer commun où toute production nouvelle reçoit sa consécration, et d'où relève, pour être autorisée, toute conquête dans le champ du labeur humain. Mais, si la renommée et la gloire y sont plus généreuses, c'est dans le recueillement et la solitude que les travaux de l'intelligence se font leurs titres les plus durables. Quelque vive que soit la lumière qui rayonne de Paris, son éclat ne pénètre pas partout avec la même puissance. Combien de faits n'ont de valeur que par leur généralisation! Qui sait le nombre des intelligences endormies loin de cette excitation salutaire,

qui leur révèlerait leur puissance en leur inspirant l'activité?

Plus que d'autres peut-être, la ville de Limoges pourra profiter de ces échanges. Par un privilége heureux, son industrie, qui s'accroît chaque jour, relève à la fois de la science et de l'art : c'est la science qui nous enseignera la mise en œuvre plus économique des matériaux admirables que la Providence a mis à notre disposition ; c'est l'art qui, en résistant aux caprices de la mode, donnera aux produits de notre industrie une forme inspirée par les conditions véritables du beau et de l'utile.

Nous espérons que les pèlerins de la science trouveront en notre province un champ d'études digne de leurs explorations et de leur intérêt.

La constitution géologique du Limousin n'ayant pas été bouleversée par les grands phénomènes qui ont soulevé les Alpes et les Pyrénées, ses roches cristallines occupant encore leur position primitive, les minéraux de différentes natures qu'elles recèlent, et qui semblent les caractériser, sont autant de circonstances qui permettent au géologue de déterminer, ici mieux qu'ailleurs, l'ordre et l'âge géologique de leur formation successive.

L'exploitation et la mise en œuvre de nos richesses minérales offriront d'intéressants sujets d'études aux naturalistes qui viendront en visiter les gisements.

La terre, dont le géologue explore les profondeurs, la terre, étudiée dans sa nature et dans ses productions, n'est, après tout, que le piédestal de l'homme. C'est à cette destination divine qu'elle emprunte sa grandeur! Mais, ne l'oublions pas, simple usufruitier du vaste

domaine que Dieu a confié à ses soins, l'homme a reçu la mission de le féconder et de l'embellir par d'incessants travaux. Que les hommes de cœur se réunissent, s'entendent pour l'accomplissement de leur sainte mission!

Nous sommes au foyer d'une vaillante peuplade gauloise, qui, dès les premiers temps historiques, se révèle avec une sorte de puissance. Ces Lémovices que César nomme deux fois, et qui, dans la coalition opposée à Rome, fournirent un contingent si considérable, formaient-ils deux peuples distincts? A défaut des livres écrits, les monuments druidiques, si nombreux en notre province, ne gardent-ils pas quelques secrets et quelques révélations?

Comment le peuple-roi, dont la pioche des terrassiers ébranle chaque jour les fondations colossales, fit-il place aux conquérants qui le déshéritèrent? A quelle époque remonte la destruction de ces villes romaines de Tintignac et du Puy-de-Jouer dont les vastes ruines sont la seule histoire? A-t-on dit le dernier mot sur l'époque de la propagation du christianisme dans les Gaules? A-t-on bien mesuré l'étendue des horizons qu'ouvrirait la solution définitive de cette question?

L'art du moyen âge garde aussi quelques récompenses pour ceux qui se dévoûront à son étude. Un procédé qui donne à la peinture l'éclat et la durée immortelle des pierreries, l'art des émailleurs, nous le croyons, est né sur notre sol. Byzance le reçut-elle comme un hôte qu'on fête ou comme un fils qu'on protége? Est-ce aux migrations des émailleurs sollicitées par le négoce que se rattache la fondation d'une école d'architecture qui a fleuri avec éclat dans notre voi-

sinage ? Quelle est l'origine de cette architecture grandiose, mais exceptionnelle, dont on peut étudier même ici l'étrange majesté ?

Toutes les sciences, toutes les études, sont solidaires. Non contente de soulager les maux présents, la médecine en cherche la génération dans les maladies des âges écoulés. Elle peut prêter un concours puissant à l'archéologie. La conformation particulière du crâne des habitants de cette province révèle-t-elle une race distincte qui se serait perpétuée en résistant aux influences qui altèrent et transforment les nations tout entières ? Quels sont les caractères des grandes épidémies qui firent tant de victimes dans les temps anciens ? Sous des noms nouveaux, les derniers siècles ont-ils revu les maux des anciens âges ?

Les questions d'origine gardent aussi des secrets multiples dont la révélation aurait le plus haut intérêt. Dans le midi de la France et le nord de l'Espagne a fleuri une langue particulière, qui fut en même temps populaire par sa diffusion et littéraire par sa poésie. Le Limousin forme, au nord, la limite extrême de son territoire. D'où vient que, précisément à cette limite, cette langue, dont notre patois conserve encore la tradition, ait trouvé dans les troubadours du Limousin ses interprètes les plus nombreux, les plus éloquents et les plus célèbres ?

Mais nous ne voulons pas épuiser, en les répétant sous une forme nouvelle, les questions du programme que l'Institut des Provinces fournit au Congrès. Tous les ordres d'études y ont leur part, et les solutions provoquées accroîtraient utilement les connaissances positives. Donc, au mois de septembre prochain! Des

mesures seront prises pour que les intervalles des séances du Congrès soient remplis par des courses scientifiques et par des délassements agréables. La ville de Limoges fera à ses visiteurs un accueil digne des représentants de la science. Le programme des fêtes qui auront lieu à cette occasion sera ultérieurement arrêté.

Situé dans une région tempérée, qui ne craint aucune comparaison depuis la constatation régulière de la température des principales villes de l'Europe, le chef-lieu de la Haute-Vienne sera heureux de voir admirer par des hôtes illustres la fraîcheur et la variété des paysages qui encadrent ses monuments : une grande ruine militaire, une église byzantine, une belle cathédrale, des fragments de tous les âges, réservent quelques surprises à ceux qui aiment les œuvres de l'art et les beautés de cet art divin qu'on appelle la nature.

Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Les secrétaires généraux du Congrès,

F. ALLUAUD AINÉ.
L'ABBÉ ARBELLOT.
GRELLET.
L'ABBÉ TEXIER.
RUBEN (ÉMILE).

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE D'OUVERTURE,

TENUE LE 12 SEPTEMBRE 1859.

Le 12 septembre 1859, à trois heures après midi, les membres composant le Congrès scientifique de France pour la XXVIe session se sont réunis dans la salle du palais de justice, assignée pour leurs séances.

M. Alluaud aîné, secrétaire général, occupe provisoirement le fauteuil.

Il appelle au bureau M. le maire de Limoges et les secrétaires généraux adjoints.

M. le maire de Limoges prend la parole, et s'exprime en ces termes :

Permettez-moi, Messieurs, au début de vos séances, de vous exprimer, au nom de mes concitoyens, combien nous sommes reconnaissants de votre présence ici.

Les assemblées comme la vôtre, composées d'hommes voués à l'étude des sciences, qui, élevant l'esprit humain, ont pour but final son amélioration intellectuelle et morale, ne sauraient être trop louées : elles sont pour le pays même où elles ont lieu un évènement grand et heureux.

Car, outre que, à chacun de vos congrès, les faits historiques qui intéressent le plus le pays sont mis en lumière, commentés et éclaircis, les problèmes que se pose la science sont discutés et résolus, vous apportez de plus avec vous les

qualités qui vous distinguent : l'habitude des études sérieuses, l'amour de la science, la recherche de la vérité. Ces précieuses qualités, Messieurs, restent après vous comme une tradition conservée religieusement par ceux qui, après avoir été un instant vos collègues, désirent devenir vos émules, et restent vos amis. Elles sont enfin un exemple profitable à toute une génération.

Vous êtes dans une ville où les vieux souvenirs sont restés vivants au cœur du peuple, où de nombreux monuments attestent une ancienne prospérité, et où de nos jours l'esprit moderne d'entreprise a créé de nombreuses et florissantes industries.

C'est vous dire qu'à Limoges les travaux auxquels vous vous livrez intéressent au plus haut point toutes les classes de la population : aussi je ne fais que traduire le sentiment de tous en vous remerciant de l'honneur que vous nous faites en devenant momentanément nos hôtes.

Les applaudissements qui se font entendre témoignent à M. le maire qu'il a parfaitement exprimé les sentiments de cordiale confraternité dont les membres habitant le pays sont animés à l'égard de leurs collègues étrangers.

M. Alluaud a ensuite prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Il y a peu de temps encore, nous n'étions pas rassurés sur le succès de cette session du Congrès scientifique de France : les vives préoccupations de la guerre, le bruit des armes, l'éclat des victoires de nos vaillantes armées, détournaient tellement les esprits de nos pacifiques travaux que chacun se demandait si cette session ne serait pas forcément ajournée.

Et même, depuis la paix glorieuse de Villafranca, qui témoigne si hautement de la sagesse et de la modération du gouvernement de l'Empereur, les graves questions de politique européenne soulevées par l'affranchissement d'un noble

peuple, ont fait naître tant de difficultés et rendu l'avenir si obscur que nous sommes moins surpris de l'absence de quelques savants habitués à fréquenter les Congrès que du nombre imposant des personnes dont cette assemblée se compose.

Celui des savants étrangers qui se sont rendus à notre appel est, en effet, considérable. Nos concitoyens sont heureux, comme nous, de leur bienvenue, et non moins impatients de recueillir les fruits de leurs études et de leur expérience.

La ville de Limoges, soyez-en bien sûrs, conservera un long et reconnaissant souvenir de vos travaux ; nos jeunes générations y puiseront tout à la fois le goût des sciences, dont l'agriculture et l'industrie font chaque jour de si utiles applications ; le goût des beaux-arts, dont les progrès se lient si intimement à ceux de la civilisation ; celui des études sérieuses de l'histoire et de la philosophie morale, qui développent l'intelligence et les facultés de l'âme, et qui, en élevant les pensées de l'homme vers le Créateur, le préparent aux mâles et austères vertus qui caractérisent le bon chrétien, le bon père de famille et les citoyens les plus utiles et les plus dévoués à leur pays.

L'une des difficultés de notre tâche consistait à trouver un lieu de réunion digne et convenable..... M. le premier président de la Cour impériale de Limoges l'a rendue facile en mettant à la disposition du Congrès, avec le plus gracieux empressement, ce palais, élevé près des ruines de l'amphithéâtre de notre antique cité gallo-romaine.

Nous devons également des remercîments à M. le préfet de la Haute-Vienne et au Conseil général pour les crédits qu'ils ont affectés aux frais d'impression des Comptes-Rendus de vos séances ;

A M. le maire de Limoges et au conseil municipal, pour d'autres crédits destinés à concourir aux dépenses générales du Congrès ;

Aux administrations des chemins de fer du Nord, du Midi, de l'Ouest et d'Orléans pour les concessions qu'elles ont accordées aux membres du Congrès sur les prix ordinaires des tarifs des voyageurs.

Et, si nous ne craignions de blesser la modestie de notre savant fondateur M. de Caumont, nous le prierions, au nom de nos concitoyens, d'agréer l'expression particulière de la reconnaissance qu'il s'est acquise en désignant cette ville à l'approbation de l'Institut des Provinces pour le siége de la XXVIe session du Congrès.

Afin de procurer, dans l'intervalle des séances, quelques distractions aux savants étrangers, le cercle de l'Union et le cercle Littéraire leur ouvrent leurs salons, où ils sont assurés de recevoir l'accueil le plus gracieux et le plus cordial.

Nous avons préparé, dans la même vue, l'itinéraire de quelques promenades agricoles, industrielles, géologiques et archéologiques, qui nous ont paru mériter votre attention et votre intérêt.

Nous avons enfin, dans la limite trop restreinte de nos ressources, cherché les moyens de rendre votre séjour en cette ville aussi instructif qu'agréable.

MESSIEURS,

Depuis la publication de notre programme, nous avons eu la douleur de perdre l'un de nos plus savants collaborateurs. Nous considèrerions comme un de nos premiers devoirs de payer à sa mémoire le tribut des légitimes regrets qui lui sont dus si nous ne savions qu'une voix plus virile que la nôtre doit vous retracer la vie et les travaux de l'infatigable et modeste archéologue M. l'abbé Texier.

Nous nous arrêtons, Messieurs, pour ne pas retarder plus long-temps l'organisation des bureaux, à laquelle vous allez procéder.

Au moment où l'orateur prononce ces dernières paroles, son émotion se communique à toute l'assemblée, qui, par les vives marques de sympathie qu'elle donne à la mémoire de M. l'abbé Texier, prouve combien a été sentie la perte de ce savant laborieux et à jamais regrettable.

La parole est ensuite donnée à M. le baron Gay de Vernon pour la lecture de sa biographie de Gay-Lussac (1), ce savant illustre que le Limousin est fier d'avoir donné à l'Europe.

Le travail de M. de Vernon, qui est à la fois un pieux tribut payé à une mémoire vénérée et une œuvre de patriotisme, excite l'intérêt soutenu de l'assemblée, et provoque d'unanimes applaudissements.

M. Alluaud annonce que M. Eugène Thibaut, secrétaire désigné pour la 2e section, est dans l'impossibilité d'assister à la session, et qu'il devra être remplacé.

Il en est de même de M. Barny, secrétaire de la 4re section ; mais M. Éd. Lamy a bien voulu accepter cette fonction.

Plusieurs lettres sont communiquées à l'assemblée.

Celles contenant des questions étrangères au programme seront l'objet de l'examen de la Commission permanente pour être statué ce que de droit.

Il est fait hommage au Congrès de divers ouvrages ou brochures (2).

M. le président, après avoir remercié les donateurs, et particulièrement M. de Caumont, à qui l'on est redevable du plus grand nombre de ces ouvrages, annonce qu'ils seront déposés dans un salon attenant à la salle des réunions, et qu'ils seront à la disposition des membres du Congrès, ainsi que les journaux auxquels la Cour impériale de Limoges est abonnée.

(1) Cette biographie est imprimée dans la seconde partie du Compte-Rendu.

(2) La liste de ces ouvrages sera publiée à la fin du deuxième volume.

Le Congrès remercie M. le premier président de la cour impériale du gracieux empressement avec lequel il a permis que le palais de justice fût consacré à ses réunions, et qu'on pût y trouver toutes les facilités désirables à la tenue des séances.

Le Congrès scientifique, dans sa XXVe session, avait chargé M. de Caumont d'organiser à Cherbourg la session de 1860, qui sera la XXVIIe.

Cet honorable membre rend compte des démarches qu'il a faites à cet égard sur les lieux mêmes.

Les autorités locales ont promis le plus large concours pour les subventions financières, et toutes les facilités désirables pour les études au dehors seront données aux membres assistants : un bâtiment à vapeur, offert par l'amirauté, permettra les promenades en mer et la visite des grands travaux de Cherbourg.

Par une heureuse coïncidence, l'Association Normande a choisi Valognes, ville située à quelques minutes de Cherbourg par le chemin de fer de l'Ouest, pour célébrer l'année prochaine sa fête agricole, qui ajoutera à l'éclat du Congrès.

La désignation des secrétaires généraux pour la XXVIIe session n'a offert d'ailleurs aucune difficulté, parce qu'il s'est trouvé à Cherbourg trois hommes instruits, dans une position éminente, qui ont accepté cette mission.

Ce sont :

MM. Noël, ancien maire de Cherbourg et ancien député, grand propriétaire ;

Besnou, pharmacien-major de la marine et chimiste distingué ;

Le vicomte Dumoncel, connu par ses travaux sur la physique.

Il est, en conséquence, décidé que la XXVIIe session se tiendra à Cherbourg.

L'assemblée remercie M. de Caumont des peines qu'il a bien voulu prendre pour assurer le succès du Congrès en 1860.

Conformément aux règles établies, M. Challe, secrétaire général pour la XXVe session, a transmis à M. de Caumont, afin qu'il soit soumis au Congrès actuel, le compte des recettes et des dépenses que cette session a nécessitées.

Les recettes se sont élevées à 6,147 fr.

Les dépenses ont été un peu plus fortes; mais tout l'excédant a été couvert par une allocation du conseil général de l'Yonne.

Les comptes présentés par M. Challe sont très-détaillés et très-clairement établis, et il est donné acte à M. de Caumont de cette communication.

Les soins multipliés que M. Challe a pris des affaires du Congrès de 1858, et l'activité qu'il a mise à faire imprimer dans un délai très-court les deux volumes qui constituent les travaux élaborés à Auxerre, sont l'objet des éloges de M. de Caumont et d'un vote de remercîments de la part de l'assemblée.

Sur l'invitation de M. le président provisoire, il est procédé à la constitution du bureau définitif.

Le dépouillement du scrutin constate que 90 votants y ont pris part en déposant leurs bulletins. 75 bulletins sont unanimes pour décerner la présidence à M. Alluaud, et la vice-présidence à MM. de Caumont, Charles des Moulins, Barufli (de Turin), de Buzonnière.

Ces messieurs prennent, en conséquence, place au bureau. M. Alluaud remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire : il compte sur sa bienveillance pour l'accomplissement de sa tâche. Les applaudissements qui retentissent prouvent à M. Alluaud que ses efforts pour amener à bien l'organisation de la XXVIe session ont été dignement appréciés.

M. Baruffi adresse au Congrès quelques paroles chaleureuses de reconnaissance sur la distinction dont il est l'objet, et l'honorable membre, qui parle avec éloquence le langage du cœur, conquiert les sympathies de tous.

Ainsi que l'annonce M. le président, une messe du Saint-Esprit sera célébrée demain mardi, à neuf heures précises, dans l'église Saint-Michel, par M. de Bosgenet, vicaire général du diocèse, en l'absence de Mgr l'évêque, qui n'a pu remplir la promesse bienveillante qu'il avait faite à cet égard, en raison de l'absence que lui a imposée sa récente promotion à l'archevêché de Toulouse. Le Congrès se réunira, à huit heures et demie précises, au palais de justice, pour se rendre en corps à l'église.

Après avoir annoncé que, à l'issue de la séance, les sections devaient se constituer, et après avoir fixé les heures de leurs réunions quotidiennes, M. le président déclare la séance terminée.

L'un des secrétaires généraux adjoints,

GRELLET.

SÉANCES DES SECTIONS.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1859.

A la fin de la séance générale d'ouverture, M. le président général du Congrès invite les membres de la 1re section à voter sur la formation de leur bureau.

21 bulletins portant les noms d'un président et de deux vice-présidents sont déposés au scrutin.

19 voix sont données à M. Bouillet pour la présidence;

17, pour la vice-présidence, à M. Paqueret;

14, pour la vice-présidence, à M. Leroyer.

Les autres suffrages sont répartis entre divers membres de la section.

En conséquence, sont proclamés :

Président de la 1re section : M. Bouillet;

Vice-présidents : MM. Paqueret et Leroyer.

M. Bouillet prend place au fauteuil de la présidence, et remercie les membres de la 1re section de l'honneur qu'ils viennent de lui faire.

M. le président invite ceux des membres présents qui ont l'intention de traiter quelques questions à vouloir bien les faire connaître.

M. Alluaud annonce qu'il traitera les questions 1 et 2 du programme de minéralogie et géologie ; savoir : « Quelles sont les espèces minérales que contiennent les différentes roches cristallines du Limousin? » — « A-t-on déterminé l'ordre probable dans lequel ces roches plutoniques se sont fait jour à travers les formations préexistantes? »

M. de Caumont traitera les questions 6 et 7 du même programme; savoir : « Indiquer et décrire les gisements de calcaire observés dans la Haute-Vienne. — Ces gisements sont-ils exploités ou peuvent-ils l'être dans l'intérêt de l'industrie ou de l'agriculture? » — « Ces gisements appartiennent-ils à un seul bassin? — Le bassin est-il isolé, ou se rattache-t-il à d'autres bassins du même âge géologique? »

M. Alluaud traitera la 9e question du même programme : « Quelles sont les différences et les analogies que présentent les gisements de kaolin qu'on exploite dans les différentes contrées de l'Europe? — Quelles sont les principales espèces et les qualités respectives des kaolins qui proviennent de ces exploitations? »

Les questions 1, 2, 3 du programme de botanique seront traitées par MM. Lamy et Malinvaud : « A-t-on remarqué des différences essentielles dans la flore des terrains granitique, gneissique, amphibolique, porphyritique et sédimentaire de la Haute-Vienne? — Quelles sont les plantes rares ou nouvelles qu'on y a trouvées? » — « Existe-t-il quelques espèces de végétaux phanérogames propres au sol du Li-

mousin ? » — « Les espèces de la famille des mousses et de la famille des lichens ont-elles, dans le Limousin, des stations dépendantes de l'origine géologique et de la nature chimique des roches? »

M. Lamy traitera la 5e question du même programme : « Dresser une liste des plantes cryptogames observées dans la Haute-Vienne. — Signaler et décrire les espèces rares ou particulières qu'on y a découvertes. »

En zoologie, M. Samy parlera sur l'entomologie.

M. Lamy traitera la 2e question du programme de météorologie : « A-t-on recueilli des observations en Limousin sur l'époque florale des plantes, et sur le rapport de ces époques avec l'altitude des sols, leur exposition et la climatologie du pays? »

La séance est levée.

MARTIAL PETIT, *secrétaire.*

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

La séance est ouverte à sept heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est donnée ensuite des questions minéralogiques et géologiques insérées au programme. Les cinq premières ayant été étudiées plus spécialement par M. Alluaud, la section décide qu'elle attendra, pour s'en occuper, que l'honorable président du Congrès soit présent. Elle décide, en outre, qu'il y a lieu de passer immédiatement aux 6e et 7e questions.

sur lesquelles M. de Caumont demande la parole. Ces questions sont ainsi conçues :

6e question : « Indiquer et décrire les gisements de calcaire observés dans la Haute-Vienne. — Ces gisements sont-ils exploités, ou peuvent-ils l'être dans l'intérêt de l'industrie ou de l'agriculture? »

7e question : « Ces gisements appartiennent-ils à un seul bassin? — Le bassin est-il isolé, ou se rattache-t-il à d'autres bassins du même âge géologique? »

M. de Caumont explique d'abord pourquoi ces questions ont été posées. Le plateau central de la France forme, dit-il, un bassin granitique entouré presque de toutes parts par un littoral jurassique. Quoique les calcaires y soient généralement rares, on en rencontre pourtant, et, dans la Haute-Vienne en particulier, MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy (voir leur carte géologique de la France) en notent à Bellac, à Saint-Junien, en un mot sur sept ou huit points différents. « Quand on songe aux progrès agricoles amenés dans certains départements par l'emploi de la marne, on ne peut s'empêcher de reconnaître, ajoute M. de Caumont, combien il serait heureux pour la Haute-Vienne qu'on y connût et qu'on y exploitât pour l'agriculture de semblables dépôts : voilà les motifs qui ont dicté les 6e et 7e questions. » — Malheureusement personne dans le Limousin n'a fait une étude suffisamment approfondie pour être à même de répondre à ces questions. — M. de Caumont, sachant cela, a voulu visiter lui-même quelques-uns des gisements marqués sur la carte : il n'a pu trouver celui qui est indiqué près du Dorat, et M. Decoux, propriétaire intelligent, qui connaît bien la localité, lui a assuré

que des recherches nombreuses avaient été faites, mais sans succès. M. de Caumont s'est alors rapproché de Poitiers; il a vu les marnières de Lathus et autres, entre Le Dorat et Montmorillon : ce sont les observations faites par lui dans cette course géologico-agricole qu'il a consignées dans un travail qu'il a lu à la section (1).

A la suite de cette lecture, qui a été écoutée avec un grand intérêt, quelques membres de la section prennent la parole. — M. Lamy dit que récemment on lui a donné comme certain que, vers les confins de la Haute-Vienne, en se rapprochant de la Charente, il y avait de la marne; mais M. Lamy n'a pu encore vérifier cette assertion.

M. Astaix fait observer que M. de Caumont ne signale dans la Haute-Vienne, ainsi que l'a déjà fait l'*Aperçu géologique et minéralogique* de M. Alluaud, que la marne de la commune de Saint-Barbant; mais qu'il existe dans l'arrondissement de Rochechouart un dépôt sur lequel, depuis 1821, M. Alluaud lui-même avait fixé l'attention. M. Astaix dit avoir examiné cette dernière marne au point de vue chimique et agricole, mais non pas au point de vue géologique; il ajoute qu'il a lu une notice sur ce sujet à la Société d'Agriculture de Limoges. — Invité par la section à faire connaître son essai, M. Astaix en donne lecture (2).

(1) Ce travail est imprimé dans la deuxième partie du Compte-Rendu.

(2) Cette notice est publiée dans la deuxième partie du Compte-Rendu.

Ces deux lectures faites, la section en vote l'impression dans le Compte-Rendu général du Congrès.

M. de Caumont, après avoir insisté encore verbalement sur des détails, et sur l'importance des calcaires et de la marne pour l'amélioration des terres dans la Creuse et la Haute-Vienne, revient sur un vœu formulé déjà dans son travail, et en demande l'approbation.

La section émet, en conséquence, le vœu « que MM. les professeurs de géologie et de chimie à la faculté de Poitiers veuillent bien faire l'analyse des principales marnes calcaires exploitées pour l'amendement des terres, ou qui pourraient y être employées en Poitou et en Limousin. — Elle invite M. Astaix, professeur de chimie à Limoges, à s'occuper, de son côté, de ces analyses, notamment à continuer celles qu'il a commencées des marnes des environs de Rochechouart. »

Sur la proposition de M. de Caumont, la section émet, en outre, le vœu « que les conseils généraux de la Vienne et de la Haute-Vienne votent des allocations pour faire pratiquer des sondages dans le but de reconnaître sur quels points et à quelles profondeurs on trouverait des marnes calcaires, ou des bancs solides susceptibles d'être convertis en chaux dans les localités où des alluvions peuvent recouvrir ces dépôts sédimentaires, surtout dans les contrées de ces deux départements où l'agriculture pourrait tirer parti des amendements calcaires (1) ».

(1) Ces sondages pourraient être confiés aux conducteurs des ponts et chaussées ou aux agents-voyers, après une

M. de Caumont communique enfin à la section un échantillon d'une *sanguine* qu'on trouve près d'Argenton. — Il indique au tableau la position géologique de cette sanguine, qui lui semble analogue à la sanguine de l'Yonne. — Il pense qu'il serait convenable de faire des essais sur cette matière, et de voir à quels usages elle pourrait être avantageusement employée.

La séance est levée à huit heures et demie, le Congrès devant se rendre immédiatement à la messe du Saint-Esprit qui va être célébrée dans l'église de Saint-Michel.

ASTAIX, *secrétaire.*

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

La séance est ouverte à sept heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président fait observer que le bureau de la 1re section n'est pas complet. Lors de l'ouverture du Congrès, l'on s'est borné à nommer deux vice-présidents au lieu de quatre, parce que les membres de la 1re section n'étaient pas en assez grand nombre : en sorte que, pour compléter le bureau, on doit procéder à la nomination de deux vice-présidents.

On passe au scrutin.

Le dépouillement du scrutin fournit 19 bulletins.

reconnaissance préalable faite par les géologues ou par MM. les ingénieurs des mines ou des ponts et chaussées.

et donne 18 suffrages à M. Vandermarcq, et 18 à M. Thiollet.

MM. Vandermarcq et Thiollet sont proclamés vice-présidents, et prennent place au bureau.

M. de Caumont a la parole. Il demande si l'on a trouvé des brèches osseuses dans les terrains granitiques du Limousin. M. Vandermarcq répond qu'il n'a jamais observé des accidents de cette nature dans les fissures de nos granites. M. Fournier appuie l'observation de M. Vandermarcq. M. de Caumont dit qu'on a trouvé une mâchoire de rhinocéros auprès de Coutances, dans des terrains anciens, et que, par conséquent, on ne peut pas dire *a priori* qu'il n'y a pas de débris d'ossements dans ces sortes de terrains.

La parole est donnée à M. Alluaud pour traiter la première question de minéralogie et géologie : « Quelles sont les espèces minérales que contiennent les différentes roches cristallines du Limousin ? »

M. Alluaud présente au Congrès un *Aperçu géologique et minéralogique sur le département de la Haute-Vienne*, imprimé en 1856, et destiné à faire partie du *Guide de l'étranger à Limoges*. M. Alluaud s'est attaché à faire connaître les différents terrains de la Haute-Vienne dans leur ordre probable de formation, et les substances minérales qui y sont disséminées.

Le savant géologue fait ensuite une explication précise et méthodique de son ouvrage.

La roche la plus ancienne est un *gneiss* métamorphique. Cette roche constitue la plus grande partie du sol de la Haute-Vienne. Elle renferme surtout du titane rutile sublimé, dont la formation est postérieure

au gneiss, du grenat pyrope, des fragments de nigrine ou fer titané.

Les filons les plus anciens du Limousin sont ceux de *stibine* (antimoine sulfuré). Ils se trouvent à Saint-Yrieix, sur les confins de la Charente, et même à Limoges, dans le tunnel que l'on construit en ce moment pour le chemin de fer de Périgueux. Ces filons sont encaissés dans le gneiss. Toutes les autres roches ignées qui se sont fait jour sont dépourvues de stibine.

Le plateau granitique renferme de grands filons de quartz, et, en particulier, des filons d'argilophyre, qui traversent les terrains de gneiss et de granite.

Le *granite à gros grains*, composé de quartz, de feldspath orthose et de mica, constitue, après le gneiss, la formation de terrains la plus considérable de la Haute-Vienne. — Le granite de Chanteloube, désigné sous le nom de *granite à grandes parties*, diffère du granite commun par l'état d'agrégation de ses principes constituants. Le quartz, le feldspath et le mica, au lieu de s'être mélangés confusément comme dans le granite commun, forment dans le granite de Chanteloube des masses séparées dont les dimensions s'élèvent jusqu'à 10 mètres cubes.

Chanteloube présente un des gisements les plus curieux. M. Alluaud y a découvert le *béril émeraude*. On y trouve aussi un *grenat* contenant du silicate de manganèse, du *malakon* (hydro-silicate de zircone) : du *cuivre pyriteux irisé ;* du *mispikel blanc :* du *mispikel noir :* du *wolfram*, quelquefois tantalifère ; de la *columbite :* de l'*étain oxydé tantalifère*, recueilli pour la première fois dans le voisinage des Hureaux : de la

bayérine, espèce très-rare qui n'avait encore été trouvée qu'en Amérique et en Bavière, et qui renferme les deux nouveaux métaux, le niobium et le pelopium; de l'*apatite* ou chaux phosphatée, et enfin de l'*uranite* (phosphate d'urane).

Les espèces non connues observées pour la première fois dans les carrières de Chanteloube sont : la *triplite*, double phosphate de fer et de manganèse; l'*hétérosite*, autre double phosphate de fer et de manganèse, différant du premier par les proportions; la *triphyline*, triple phosphate de fer, de manganèse et de lithine; l'*hureaulite*, hydrophosphate de fer et de manganèse; la *dufrénite*, hydrophosphate de fer; enfin l'*alluaudite*, triple phosphate de fer, de manganèse et de soude, d'après l'analyse de M. Damour, qui a dédié cette espèce à M. Alluaud en lui donnant son nom.

Le *greisen*, roche granitoïde, essentiellement composée de quartz et de mica, s'est fait jour auprès des montagnes de Blond, entre le granite et une bande de gneiss et de granite à petits grains, à laquelle succède une espèce de protogyne granitoïde. Cette roche est traversée par une multitude de filons de quartz contenant des cristaux d'étain oxydé. Ces terrains stannifères ont été découverts par M. Alluaud. Ils occupent une très-grande superficie; et, ce qui ajoute à l'intérêt de cette découverte, c'est que ni la tradition du pays, ni aucun ouvrage historique, ne font mention de l'époque, fort ancienne sans doute, où ces mines ont été exploitées par des tranchées à ciel ouvert sur une étendue considérable de terrain.

Viennent ensuite la *diorite* et l'*amphibolite*, qui sont

enclavées dans le gneiss. C'est avec l'amphibolite à grains fins que M. Alluaud a préparé les émaux au grand feu, bistre, écaille et d'un noir brillant, dont il a émaillé un grand nombre de vases et de services de porcelaine.

La *pegmatite* est une roche essentiellement composée de feldspath et de quartz. Dans la transformation ou kaolinisation du feldspath, celui-ci perd son silicate alcalin, en même temps que le silicate d'alumine passe à l'état d'hydrosilicate. Les carrières les plus pures et les plus abondantes en kaolin sont celles de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

M. Alluaud fait la remarque très-judicieuse que le titane, qui s'est formé par sublimation, a pénétré dans les diorites, et jamais dans les pegmatites, quoique celles-ci se trouvent enclavées dans les diorites en forme de *filons-couches*, suivant son expression : d'où il conclut que la pegmatite a été formée après la diorite et l'amphibolite.

Les formations les plus importantes sont maintenant les *porphyres*. Il y en a beaucoup près de Saint-Lazare. Le porphyre de cette localité est susceptible d'un beau poli : on pourrait l'employer dans la construction des monuments, dans la confection des tables, des cheminées et des vases de prix.

Une roche peu connue jusqu'ici, et qui tient de la nature du porphyre, est la *ligourite*, vers Saint-Priest et Saint-Jean-Ligoure. Elle se compose de feldspath rose, d'actinote d'un vert tendre, et de gros noyaux d'épidote massive. Quelquefois l'amphibole remplace l'actinote. M. Alluaud a trouvé près des tours de Chalusset des cristaux d'épidote aussi beaux que ceux de

la Norwége ; il invite les naturalistes à étudier ce terrain.

On trouve à Rochechouart une *brèche porphyritique* renfermant tantôt du gneiss, tantôt du granite. Cette roche a été exploitée par les Romains. M. Alluaud en a trouvé de gros blocs dans les fondations des anciennes arènes de Limoges. Cette brèche porphyritique est très-poreuse : aussi l'a-t-on employée abondamment au moyen âge pour des sarcophages, dans lesquels les corps se conservaient très-bien, grâce à la propriété que ces sarcophages avaient d'absorber les gaz et les liquides provenant de la décomposition de la matière organique.

Vient ensuite l'*euphotide*, roche diallagique. En ouvrant la nouvelle route d'Aixe, il y a dix ans, on a traversé un filon considérable de cette roche. Cette roche est pénétrée de carbonate de chaux magnésien.

A côté de cette formation, se trouve un *quartz talqueux*, puis la *serpentine* : le plateau de La Roche-l'Abeille est la seule localité d'où l'on ait extrait d'assez belles masses de serpentine.

Terrains de sédiment. — Ces terrains se trouvent dans quelques communes près de Limoges. On les exploite surtout à Pagnac, commune de Verneuil. On ne sait pas encore d'une manière précise à quelle formation il faut les rapporter.

Les couches dont ils se composent sont, en allant de haut en bas : 1° de la terre végétale noire de bruyère, très-sableuse ; 2° du sable grossier de quartz fragmentaire ; 3° du sable de même nature, à grains plus fins, très-réfractaire, recherché par les fabricants de porcelaine, qui l'emploient dans la con-

fection des roudeaux ; 4° du sable brun jaunâtre enduit de fer hydraté ; 5° de l'argile plastique ; 6° une dernière couche de sable blanc très-fin.

Ces dépôts ne contiennent ni coquilles ni végétaux fossiles : on a seulement recueilli à Pagnac quelques échantillons de bois silicifiés dans la couche du sable brun jaunâtre.

Cette explication de notre savant compatriote, dont nous ne donnons qu'une analyse succincte, a été écoutée avec le plus vif intérêt, et a été couverte des applaudissements unanimes et redoublés de l'assemblée.

M. le président de la 1re section a bien compris le désir de tous en annonçant que le travail consciencieux et nourri de M. Alluaud serait imprimé dans le Compte-Rendu général des travaux du Congrès (1).

La séance est levée à neuf heures.

MARTIAL PETIT, *secrétaire.*

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

A sept heures et demie, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 14 est lu et adopté.

M. le président rappelle qu'il a signalé dans cette séance aux naturalistes du Limousin un stéaschiste qu'il n'a vu qu'en chemin de fer, mais qui lui a paru

(1) Ce mémoire est imprimé dans la seconde partie du Compte-Rendu.

semblable à la roche de laquelle on extrait la *galène argentifère* exploitée à Pontgibaud. — Il résulte de quelques explications que ce stéaschiste n'est pas dans le département de la Haute-Vienne, dont s'occupait seul la première question; mais la section pense qu'il n'en sera pas moins fort intéressant de vérifier si l'analogie de la roche indiquée par M. le président est réelle et complète.

M. de Longuemar, qui n'avait pu assister à la séance de la veille, séance dans laquelle il avait été répondu négativement pour la Haute-Vienne à la 8e question du programme; M. de Longuemar, reprenant la question en ce qui concerne la Vienne, lit une note relative aux cavernes et brèches à ossements de ce département (1).

A la suite de cette note, M. de Longuemar fait remarquer que les travertins de la Vienne ont été employés dans le Poitou par les Romains, qui en ont construit les voûtes des arènes; et il attribue cet emploi des travertins non-seulement à ce que, vu leur légèreté, ils chargeaient peu les voûtes, mais encore à ce que les Romains avaient dû observer que, en vertu de leur porosité, ces travertins laissaient s'échapper facilement l'humidité des ciments dont ils se servaient.

M. de Caumont, à l'occasion des sources incrustantes actuelles de la Vienne, demande à M. de Longuemar s'il a observé, ainsi que cela est évident ailleurs, que les anciennes formations de travertins fussent beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui, et, dans

(1) Voir la deuxième partie du Compte-Rendu.

l'affirmative, s'il pourrait donner l'explication du changement survenu. — M. de Longuemar répond qu'il a fait dans la Vienne la même observation qui a été faite dans d'autres localités, mais qu'il ne saurait donner une explication certaine de ce fait. — M. de Longuemar demande à son tour à M. de Caumont dans quelles circonstances géologiques sourdent les sources incrustantes de la Normandie. Il résulte, pour M. de Longuemar, de la réponse de M. de Caumont, que, partout où des eaux incrustantes sortent du calcaire, c'est que sous ce calcaire il y a un terrain ou une formation imperméable.

M. de Longuemar lit ensuite, sous le nom d'*Esquisse géologique du département de la Vienne*, un travail important, fruit de longues et savantes recherches, qu'il me serait impossible d'analyser convenablement après une simple lecture. La section demande l'impression de ce travail dans le Compte-Rendu général. — M. de Longuemar désirerait garder son manuscrit quelque temps encore : « Le département de la Vienne a voté, dit-il, des fonds pour faciliter l'exécution de mes recherches : la primeur de ce travail lui appartient ; d'autre part, mon entreprise n'est pas achevée : j'aurai à revenir sur certains points : peut-être faudra-t-il modifier profondément certaines inductions ». — La section, tout en approuvant la délicatesse et la modestie qui inspirent M. de Longuemar, insiste pour que le savant géologue fournisse au moins une note, qu'il rédigera comme il le croira convenable, et M. de Longuemar promet de donner ladite note (1).

(1) Voir la deuxième partie du Compte-Rendu.

En même temps que M. de Longuemar lisait le grand travail dont il vient d'être question, il faisait passer sous les yeux de la section des spécimens de calcaires sculptés, des géodes de calcédoine, de chaux carbonatée, etc., formées par des têtes d'encrines, des bois pyriteux, du succin, du manganèse en masses, des fossiles, etc., trouvés dans les formations décrites.

M. Alluaud obtient ensuite la parole sur la 9e question : « Quelles sont les différences et les analogies que présentent les gisements de kaolin qu'on exploite dans les différentes contrées de l'Europe? — Quelles sont les principales espèces et les qualités respectives des kaolins qui proviennent de ces exploitations? »

M. Alluaud rappelle que les kaolins résultent soit de pegmatites dont le feldspath a été altéré, soit de roches granitiques dont le feldspath a été aussi altéré. — Les kaolins du Limousin proviennent de la pegmatite.

Ceux qui résultent des granites altérés contiennent beaucoup de mica, dont il faut se débarrasser autant que possible, tandis que, dans nos kaolins de pegmatites, le mica est rare, n'est qu'accidentel. Au reste, la composition du kaolin lui-même est variable non-seulement dans des gisements différents, mais encore dans un même gisement. — La terre extraite une année diffère quelquefois assez de celle de l'année précédente pour que le fabricant de pâte ne puisse impunément négliger cette circonstance.

M. Alluaud dit quelques mots des kaolins des Pyrénées, qui sont si abondants, mais beaucoup moins purs que ceux du Limousin. — Il indique

le procédé ingénieux à l'aide duquel on débarrasse ce kaolin de la pyrite de fer qui l'accompagne souvent. — Il rappelle que, dans le commerce, on connaît du kaolin *argileux* : c'est le plus rare ; c'est celui qui ne contient presque que de l'argile infusible ; — du kaolin *caillouteux fondant* : c'est celui dans lequel se trouve du feldspath non kaolinisé ; — du kaolin *caillouteux réfractaire* : c'est celui dans lequel manque le feldspath, et qui est mêlé du quartz faisant partie des pegmatites.

M. Alluaud rappelle aussi que nous avons à Chanteloube du feldspath non kaolinisé, mais simplement désagrégé, et qu'on fait entrer dans la pâte à porcelaine comme fondant : c'est ce même feldspath qui sert à la fabrication des boutons dits de porcelaine. — M. Alluaud termine en passant en revue les diverses théories émises sur la formation du kaolin.

La séance est levée à neuf heures.

ASTAIX, *secrétaire.*

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

La séance est ouverte à sept heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Édouard Lamy pour traiter la question suivante :

« A-t-on remarqué des différences essentielles dans

la flore des terrains granitique, gneissique, amphibolique, porphyritique et sédimentaire de la Haute-Vienne ? »

M. Lamy commence par exprimer le regret que les occupations de M. Lecoq, savant botaniste de Clermont, ne lui aient pas permis d'assister au Congrès. Quoique étranger au département de la Haute-Vienne, il n'aurait pas manqué de concourir à la solution de la question posée par ses observations verbales sur les terrains analogues qu'il a explorés dans d'autres localités.

M. Lamy n'hésite pas à reconnaître l'influence de la composition chimique du sol sur les végétaux qui couvrent sa surface. Lorsque, au sortir d'un plateau granitique, on entre dans un terrain calcaire, la différence notable dans la nature du terrain donne lieu à une différence prononcée dans la végétation. Mais dans la Haute-Vienne les différences de terrains sont peu marquées : les roches de granite, de gneiss, ont à peu près la même composition, et cette analogie dans les substances minérales amène une analogie dans la végétation. Néanmoins les explorations multipliées de M. Lamy lui ont fait saisir des nuances de végétation dans ces terrains, et il est parvenu à déterminer avec une rare sagacité les lieux respectifs qu'un grand nombre de nos plantes choisissent de préférence, quoique la plupart d'entre elles se retrouvent ailleurs.

D'abord le châtaignier ne croît pas partout avec la même vigueur : il vient mal sur les coteaux élevés de Saint-Sylvestre, de Népoulas, de Grandmont, etc. ; son *habitat* de prédilection paraît être le gneiss grani-

toïde désagrégé, qui occupe la base de nos montagnes purement granitiques.

Le *dianthus Seguieri* se trouve surtout près d'Eymoutiers ;

Le *genista pilosa*, à Népoulas, à Grandmont.

Le *chrysosplenium alternifolium* est rare à Eymoutiers, plus commun à Treignac, dans la Corrèze.

L'*arnica montana*, belle plante de nos prairies montagneuses, se trouve à Grandmont, à Ambazac.

Le *doronicum austriacum* et la *renoncule à feuilles d'aconit* sont d'une excessive abondance à St-Sylvestre, à Grandmont, à Saint-Léger, etc.

Le *crepis paludosa*, très-belle plante, est assez commun près de La Jonchère et à Blond.

Le *vaccinium myrtillus* est extrêmement commun.

La *gentiana lutea*, rare dans ce département, se trouve à Peyrat et près d'Eymoutiers.

Le *juniperus communis* et le *pyrus cordata* sont communs sur les coteaux stériles.

Le *paris quadrifolia* a été trouvé par M. Lamy près d'Eybouleuf; on lui a aussi signalé cette plante à Grandmont.

Le *maïanthenum bifolium* se trouve dans la forêt de Saint-Léger-la-Montagne;

Le *narthecium ossifragum*, dans les marais de Saint-Léger et de Grandmont.

L'*aira flexuosa* abonde dans les bois et les lieux incultes.

Le *polypodium phagopteris* se trouve dans les bois d'Eymoutiers;

Le *polypodium dryopteris*, à Saint-Laurent-les-Églises, à Sauviat, à Bourganeuf;

Le *lycopodium clavatum*, à La Jonchère, à Saint-Léonard, à Eybouleuf, à Eymoutiers;

Le *Lycopodium inundatum*, dans les marais de Saint-Léger et de Saint-Pierre-la-Montagne.

Voilà les plantes les plus remarquables distinguées par M. Lamy dans les granites. M. Lamy se borne à ces citations, qu'il lui serait facile d'augmenter.

Quant au gneiss, qui constitue la plus grande partie du sol de la Haute-Vienne, il serait trop long d'en indiquer les plantes. Du reste, celles-ci sont comprises dans un catalogue déjà publié par M. Lamy en 1856.

Les roches amphiboliques pourraient peut-être provoquer l'évolution de quelques plantes spéciales si, ces roches étant désagrégées, leur élément calcaire était mis à nu; mais, comme cet élément est inhérent à la pierre dont il fait partie, son influence possible sur la végétation ne se manifeste pas.

Les terrains porphyritiques des environs de Limoges n'ont pas présenté à M. Lamy des plantes différentes de celles des terrains gneissiques. Il a plusieurs fois exploré un terrain sablonneux et léger, qui paraît composé de porphyre granitoïde, auquel notre savant géologue M. Alluaud a donné le nom de *ligourite*. M. Lamy, malgré ses recherches, n'a pas réussi à y constater la présence de végétaux particuliers. Une seule plante arborescente a fixé son attention : c'est le *populus nigra*, qui croît spontanément, avec une vigueur extraordinaire, sur les bords frais et pittoresques de la Ligoure.

M. Lamy rappelle que M. Alluaud a indiqué dans l'arrondissement de Saint-Yrieix la liaison du gneiss

au schiste argileux. M. Lamy semble reconnaître que ce schiste argileux exerce une influence sur la végétation, et que c'est peut-être à lui qu'est due la présence à Saint-Yrieix même de quelques plantes dignes d'intérêt, telles que, par exemple, l'*heracleum lecokii*, le *sedum dasyphyllum*, la *scilla umbellata*. Cette jolie liliacée se trouve, il est vrai, sur quelques autres points de la Haute-Vienne; mais elle y vient par groupes; elle semble choisir son terrain, et elle ne croît pas bien hors du cercle restreint où elle se trouve avec plaisir, tandis que dans l'arrondissement de Saint-Yrieix c'est toute autre chose, et M. Lamy a été frappé, au mois de mai dernier, de voir toutes les prairies de Saint-Yrieix couvertes de cette belle liliacée.

M. Lamy fait remarquer encore que les châtaigniers cultivés dans les environs de cette ville n'ont pas la même vigueur qu'auprès de Limoges et de Saint-Léonard. Cette faiblesse de végétation est peut-être due à la présence du schiste argileux.

M. Lamy indique que le *tussilago farfara* croît spontanément dans les carrières de kaolin abandonnées, comme sur les terres de rebut des carrières encore exploitées. Un fait semblable, ajoute-t-il, s'est produit dans les talus des remblais considérables nécessités pour la pose des rails du chemin de fer près du Palais : d'où il conclut que cette plante recherche le gneiss désagrégé, dans la composition duquel le feldspath domine.

M. Lamy a étudié avec un soin tout particulier, au point de vue botanique, le filon puissant de serpentine qui, de la Corrèze, pénètre dans la Haute-Vienne par Surdoux. Ce filon déploie ses roches les plus ardues et

les plus élevées presque au pied du bourg de La Porcherie. De là, laissant de loin en loin des roches saillantes qui indiquent sa direction, il arrive à Pierre-Brune près de Magnac-Bourg, puis à la plaine de Saint-Laurent près de La Roche-l'Abeille. Partout il est entouré d'une couche mince de terre végétale, de couleur noirâtre comme la roche dont elle dérive. Cette terre, imprégnée de silicate de magnésie et de parcelles calcaires, donne lieu à deux phénomènes très-intéressants : d'un côté, elle produit des plantes d'un rachitisme remarquable : le serpolet, la renoncule bulbeuse, le trèfle tombant, présentent des proportions très-exiguës dans toutes leurs parties : petitesse des feuilles, petitesse des fleurs : par conséquent le silicate de magnésie qui se trouve dans la serpentine ne paraît pas favorable à la végétation. D'un autre côté, plusieurs des plantes qui couvrent la surface du sol sont complètement étrangères au reste du département. Parmi les plantes qui croissent sur cette roche, M. Lamy cite :

Le *nasturtium pyrenaïcum*, très-rare sur d'autres points;

L'*astrocarpus purpurascens*, à La Roche-l'Abeille;

La *polygala comosa*, même localité;

La *silene rupicola*, sur toute l'étendue du filon;

L'*arenaria tenuifolia*, à Pierre-Brune;

Le *cerastium glutinosum*, sur toute l'étendue du filon;

La *spiræa filipendula*, rare et rachitique, à Pierre-Brune, à La Roche-l'Abeille;

La *sanguisorba officinalis*, à La Roche-l'Abeille;

Le *scleranthus perennis* et le *sedum albescens*, très-communs sur toute l'étendue du filon;

La *campanula glomerata*, espèce indiquée à M. Lamy à La Roche-l'Abeille, mais qu'il n'a pas rencontrée;

L'*armeria sabulosa* et le *carex binervis*, à La Roche-l'Abeille;

L'*agrostis rupestris*, très-abondante sur toute l'étendue du filon;

La *chamagrostis minima*, à La Roche-l'Abeille;

Le *polygonum rurivagum*, id.;

Le *polygonum microspermum*, id.;

Le *polystichum thelypteris*, id.;

L'*asplenium lanceolatum*, sur tout le parcours du filon;

La *chara longibracteata*, dans un petit ruisseau qui coule près du filon, à La Roche-l'Abeille;

L'*endocarpon miniatum*, à La Roche-l'Abeille;

Enfin la *sagina Lamyi*, espèce nouvelle découverte par M. Lamy, à qui M. Schultz l'a dédiée en lui donnant son nom; et, comme l'a dit avec beaucoup d'à propos M. Charles des Moulins (1): « Vous méritez bien, monsieur Lamy, que cette plante vous soit dédiée ».

Après cette exposition de la végétation des phanérogames sur les différents terrains de la Haute-Vienne, fruit des longues observations de M. Lamy, notre savant botaniste ajoute quelques mots sur les cryptogames du filon serpentineux : « Ces roches, dit-il, sont très-pauvres au point de vue de la cryptogamie : on n'y trouve que peu de mousses et de lichens ». M. Lamy croit devoir attribuer ce résultat à la facile désagrégation des roches, qui dérange le développement de ces petits végétaux.

(1) Président de la Société Linnéenne de Bordeaux, vice-président général du Congrès actuel.

M. de Caumont rend hommage à l'exposition claire et précise de M. Lamy. Il est heureux, dit-il, de voir que l'on étudie si la nature des roches a quelque influence sur la nature de la végétation.

M. de Caumont cite plusieurs plantes qui vivent sur les calcaires purs, et qui vivent aussi sur les granites. Il fait observer que le châtaignier vient très-bien dans les terrains granitiques désagrégés; qu'il vient bien dans les terrains siliceux, mais mal dans les terrains calcaires. Suivant lui, l'état mécanique des roches influe beaucoup sur la végétation.

M. Charles des Moulins demande à ajouter quelques mots à l'importante communication que vient de faire son ancien et excellent collègue et ami relativement à la végétation du filon serpentineux. Il reprend la liste des plantes que M. Lamy vient de mentionner, soit pour appuyer par des exemples analogues, soit pour généraliser, à l'aide de considérations empruntées à des publications récentes, les observations pleines d'intérêt que ce naturaliste a présentées au Congrès avec tant de méthode et de lucidité.

Partisan zélé de la doctrine de l'influence *chimique* du sol sur la végétation, M. des Moulins fait remarquer qu'elle compte chaque jour de nouveaux défenseurs, malgré le juste respect que commandent les grands noms qui ont soutenu la prédominance de l'influence physique : il espère que ce nombre ne cessera pas d'augmenter.

« M. Durocher a publié, dit-il, depuis peu d'années, dans le *Bulletin de la Société Géologique de France,* des travaux d'une haute importance sur les roches de formation plutonienne, et il a montré que, bien que

l'élément calcaire semble, en général, leur être étranger, on l'y retrouve souvent à l'analyse chimique, et cela à une dose suffisante pour permettre le développement de certaines plantes calcicoles. Il suffit pour cela que l'élément calcaire soit mis à leur portée, même en quantité peu considérable, mais dans un état qui leur permette de retirer de la présence de la chaux le secours qui leur est nécessaire. On ne s'attend généralement pas à rencontrer beaucoup de chaux dans les roches volcaniques, et on a voulu rejeter parmi les *ubiquistes* des plantes jusque là réputées *calcicoles* par cela seul qu'on les avait rencontrées sur les dolérites du Kaiserstuhl; mais des travaux récents de M. L. Parisot ont fait connaître que ces dolérites sont riches en carbonate de chaux, et il a ainsi donné un puissant encouragement aux partisans de l'influence chimique. »

Passant ensuite à la remarque faite par M. Lamy sur l'exiguïté habituelle des plantes qui croissent sur le filon limousin de serpentine, M. des Moulins rappelle que les roches talqueuses, serpentineuses et magnésiennes possèdent, en général, une puissance marquée d'appauvrissement sur la végétation. Il a recueilli, par exemple, sur les talus de talc pur qui bordent un chemin, à Pouzac près Bagnères-de-Bigorre, une forme naine, à pédoncules filiformes, à capitules globuleux, et de la grosseur d'un pois, du *plantago lanceolata*, plante vigoureuse et souvent haute de 30 à 40 cent. dans les bonnes prairies.

M. des Moulins signale aussi quelques-unes des formes, très-variées et très-distinctes au premier coup d'œil, que présente, dans ses diverses stations,

une des plantes les plus vulgaires de la France, l'*arenaria tenuifolia*, dont les feuilles deviennent parfois presque charnues.

Enfin il termine par quelques détails sur le *carex binervis*, que MM. Boreau et de Brébisson ont, presque seuls en France, évité jusqu'ici de confondre avec le *carex distans*, et sur les caractères *spécifiques* que présentent les akènes du *carex*.

Ces communications importantes de M. des Moulins ont été accueillies avec une vive satisfaction.

M. Bouillet, président, prend la parole, et proclame que « la première section vote des remercîments à M. Lamy pour les observations pleines d'intérêt qu'il vient de présenter ».

M. Bouillet ajoute que la question qui vient d'être traitée est importante pour les autres localités. « La végétation, dit ce savant naturaliste, est très-développée en Auvergne sur les terrains volcaniques : témoin la végétation de la Limagne d'Auvergne. Les cryptogames couvrent aussi ces terrains : ainsi la parelle se développe extrêmement bien sur les basaltes; les mousses viennent aussi très-bien sur les terrains volcaniques décomposés. »

M. Bouillet indique encore que les châtaigniers sont très-communs en Auvergne, dans la Haute-Loire. Le châtaignier se trouve toujours à la base ou à mi-côte des montagnes décomposées. C'est dans les argiles sableuses qu'on voit les plus beaux châtaigniers, comme à Yssengeaux, dont les châtaignes sont vendues à Paris sous le nom de *marrons de Lyon*.

Enfin il termine en disant que les terrains granitiques décomposés sont très-bons pour la végétation,

mais qu'il n'en est pas de même des terrains porphyritiques.

Ces observations de M. Bouillet ont été écoutées avec un plaisir marqué.

La séance est levée à neuf heures.

MARTIAL PETIT, *secrétaire.*

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

La séance est ouverte à sept heures et demie, et, après la lecture et l'adoption du procès-verbal du 16, la parole est donnée à M. Ernest Malinvaud.

M. Malinvaud a dressé un catalogue des plantes rares, nouvelles ou critiques qu'il a observées dans les environs de Limoges, et il offre dans ce travail certains éléments d'une réponse à la 2e question de botanique : « Existe-t-il quelques espèces de végétaux phanérogames propres au sol du Limousin? »

Dans le catalogue ci-dessus, qu'il tient à la disposition de la section, M. Malinvaud a pu signaler plus de quatre cent cinquante espèces intéressantes, dont près de cent, récemment formées par de savants analystes, sont des espèces nouvelles pour un grand nombre de botanistes. — Ne pouvant passer en revue toutes ces espèces, il se contentera, dit-il, de s'arrêter un instant sur quelques-unes d'entre elles.

Énumérant d'abord les plus remarquables des *centaurées* de la section *jacea,* qu'il a rencontrées dans ses excursions, il cite : 1° le *centaurea Duboisii*

Bor., intermédiaire, dit-il, entre les *C. amara* et *jacea* Lin., et dont il donne les principaux caractères; il a récolté cette espèce assez abondamment dans les lieux secs, et aux bords des chemins, à Limoges, Isle, Aixe, etc.

2° Le *centaurea microptilon* Godr., dont il indique les caractères essentiels : on devrait, selon lui, dans le signalement de cette excellente espèce, tenir compte du rudiment d'aigrette qui manque très-rarement dans les échantillons qu'il a récoltés dans la Haute-Vienne : il voit là quelque chose de plus qu'une simple pubescence;

3° Le *centaurea serotina* Bor., qui s'observe assez fréquemment dans les lieux secs aux environs de Limoges.

Arrivant à une espèce douteuse de *centaurea* qu'on trouve communément aux environs de Limoges, il dit qu'elle semble se rapporter au *C. obscura* Jord., mais que la description donnée par Boreau de cette nouvelle espèce ne convient pas de tous points à la plante dont il est question. « Voici, ajoute-t-il, une circonstance de nature à faire supposer que, si la bifurcation opérée par M. Jordan du *C. nigra* Lin. en *C. obscura* Jord. et *C. nemoralis* Jord., doit être maintenue, elle laisse, en dehors des définitions adoptées pour ces deux espèces, d'autres formes non encore décrites : M. l'abbé de Cessac, savant botaniste de la Creuse, avait envoyé en même temps à M. Boreau et à M. Jordan des échantillons de *C. nigra* récoltés aux environs de Guéret, et parfaitement semblables à la forme douteuse des environs de Limoges. M. Boreau jugea bien qu'il devait rapporter cette plante au *C. obscura*

de M. Jordan; mais ce dernier n'y a pas reconnu la plante qu'il avait ainsi nommée.

» Nous avons aussi, dit M. Malinvaud, le *C. nemoralis* Jord., quoique le *nemoralis* soit un peu moins commun que l'espèce précédente. »

M. Malinvaud entretient ensuite l'assemblée d'une orobanche non décrite dans les ouvrages; il établit les différences spécifiques qui la séparent de l'*O. amethystea*, à laquelle M. Boreau l'avait rapportée. « M. l'abbé de Cessac, dit-il, a tracé d'une main sûre et exercée la description de cette espèce entièrement nouvelle, et lui a donné le nom d'*O. Lamyana*, la dédiant à notre savant collègue M. Lamy, qui l'avait découverte. »

Passant de là à quelques espèces critiques récoltées par lui dans ses explorations, M. Malinvaud annonce qu'il a distingué près de Limoges le *galeopsis bifida* de Bonninghausen, mais qu'il considère cette plante plutôt comme une variété très-remarquable du *G. tetrahit* que comme une espèce distincte.

Parlant ensuite du genre *mentha*, il dit que la flore de la Haute-Vienne possède un grand nombre de menthes, et qu'il en a analysé plus de vingt espèces, croissant communément dans les lieux frais et au bord des ruisseaux. Il fait observer, et soumet cette remarque à titre d'appréciation aux botanistes présents, que, parmi les nouvelles espèces du genre *mentha* qu'il a étudiées, les subdivisions des *mentha arvensis* et *sativa* Lin. sont reliées entre elles par de nombreuses formes intermédiaires, qui rendent leur étude très-difficile; que souvent même les deux espèces linnéennes sont très-malaisées à bien distinguer. — De

ce que les menthes de cette section sont les plus rebelles à l'analyse, il n'ose inférer, du reste, qu'on ait établi un trop grand nombre d'espèces : il constate seulement le fait. — Enfin il termine en disant qu'il est prêt à répondre aux botanistes du Congrès qui pourraient désirer de plus amples renseignements, et qu'il met son herbier à la disposition de ceux qui auraient le désir de le consulter.

Après quelques mots de MM. des Moulins et Lamy, qui viennent corroborer en général la manière de voir de M. Malinvaud, M. le président remercie, au nom de la section, le jeune botaniste de Limoges, et l'engage à persévérer dans une voie où il est entré si résolument et avec un succès si marqué.

M. Édouard Lamy obtient ensuite la parole sur la 5e question de botanique : « Dresser une liste des plantes cryptogames observées dans la Haute-Vienne. — Signaler et décrire les espèces rares ou particulières qu'on y a découvertes ». M. Lamy rappelle d'abord que, en 1856, il a donné une semblable liste dans un opuscule qui doit faire partie du *Guide de l'étranger en Limousin*, et, avant d'aborder son sujet, il réclame pour l'opuscule et pour ce qu'il va dire l'indulgence de la section. Voilà dix-huit ans que des motifs graves l'ont obligé d'abandonner ses études favorites; ses collections ont été distribuées à divers botanistes étrangers à la Haute-Vienne; et, quoiqu'il ait consacré autrefois beaucoup de temps à la cryptogamie, bien des détails lui ont maintenant échappé, et sa mémoire, même sur les faits principaux, ne sera peut-être pas, dit-il, toujours aussi fidèle qu'on pourrait le désirer.

Entrant ensuite en matière, M. Lamy reconnaît que la flore phanérogamique du Limousin peut bien être regardée comme assez pauvre relativement à beaucoup d'autres provinces, mais qu'il n'en est pas ainsi de sa flore cryptogamique, qui est, au contraire, très-riche. — Par ses bois, ses châtaigneraies, par ses vallées humides, ses montagnes, par ses roches si abondantes, par ses étangs, ses cours d'eau si multipliés, le Limousin est merveilleusement constitué pour la cryptogamie, qui a offert à M. Lamy plus de douze cents espèces. — M. Lamy donne ensuite le chiffre des espèces présentées par chaque famille. Il parcourt ces mêmes familles, et en signale les espèces rares, recherchées des botanistes, ainsi que celles dont la connaissance intéresse l'agriculture, l'économie domestique, l'horticulture, etc. — Se souvenant encore de l'espèce de dédain, ou même de pitié, dont on accueillait jadis généralement à Limoges ses recherches en cryptogamie, M. Lamy finit par des considérations générales qui sont bien propres à relever aux yeux de tout le monde une pareille étude.

M. des Moulins fait quelques questions à M. Lamy. Il demande, entre autres choses, si M. Lamy a eu occasion d'observer les tubercules de l'*equisetum arvense*, tubercules qui ont échappé à la plupart des botanistes, mais qui ont été décrits par de Candolle et plusieurs autres. — M. le président, qui, dans le temps, a fait marcher de front avec ses études géologiques et archéologiques l'étude des cryptogames de l'Auvergne, et qui n'a laissé la cryptogamie que contraint, pour ainsi dire, par sa famille, et parce que les observations microscopiques menaçaient de lui faire perdre la vue,

M. le président prie M. Lamy de vouloir bien donner une note, qui sera insérée dans le Compte-Rendu général (1) ; il le prie de publier de nouveau un catalogue cryptogamique, qui sera utile non-seulement aux botanistes du Limousin, mais encore à tous ceux qui s'occupent ailleurs de cryptogamie ; enfin il le remercie au nom de la section.

M. Alluaud est ensuite prié de donner des renseignements en ce qui concerne la 6e section : « Quelles sont les essences des fossiles xyloïdes qu'on trouve dans les terrains sédimentaires de Pagnac, commune de Verneuil (Haute-Vienne) ? »

M. Alluaud répond que personne dans la localité ne peut donner une solution certaine à cette question, qui a été introduite dans le programme précisément dans l'espoir que quelque savant étranger du Congrès serait plus à même de la résoudre. — Des échantillons de ces bois fossiles seront, du reste, mis sous les yeux de la section à la prochaine réunion.

M. Lamy dit ensuite qu'il a vu un échantillon desdits bois, et que cet échantillon lui a paru ressembler à du châtaignier. Enfin M. le président prononce, à cette occasion, quelques mots sur les fossiles végétaux et autres qu'on trouve à Gergovia, et surtout dans le bassin de Menat en Auvergne.

La séance est levée à neuf heures.

ASTAIX, *secrétaire.*

(1) Voir la deuxième partie du Compte-Rendu.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

La séance est ouverte à sept heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président fait la lecture des questions du programme de zoologie relatives à la pisciculture.

M. Fournier donne quelques renseignements sur la pisciculture dans la Haute-Vienne. Il dit que M. d'Aigueperse a fait des essais, mais que ces essais n'ont pas encore réussi.

M. Bouillet fait connaître qu'à Clermont la pisciculture est poussée avec vigueur, et que l'on voit dans des bassins des carpes, des truites, des saumons, etc. — Il y a aussi à Grenoble une fort belle école de pisciculture.

M. Lamy fait observer que les étangs contribuent beaucoup à alimenter nos rivières.

M. Vandermarcq ajoute que les poissons ne montent pas facilement dans les rivières à cause des barrages. Cependant on prend dans la Vienne et le Taurion des saumons de huit à dix kilogrammes.

M. Bouillet demande si nos rivières renferment des espèces remarquables. M. Lamy répond que les espèces de nos rivières sont généralement la carpe, le barbeau, le goujon ; mais, dans les montagnes, il y a un grand nombre de truites et de saumons, quand toutefois les barrages ne les arrêtent pas.

M. Fournier appuie l'observation de M. Lamy en lisant que le ruisseau de Lapouse près de Saint-Léger-

la-Montagne renferme des truites en quantité et fort belles. Les truites de Lapouse acquièrent un volume considérable à cause des étangs que ce ruisseau traverse.

M. Samy demande à communiquer les résultats d'observations qu'il n'a pas faites lui-même, mais dont un pêcheur expérimenté lui a fait part. Ces observations sont relatives à la truite. La truite, en remontant la Vienne, se jette dans tous ses affluents, à l'exception de la Valouène, ce que M. Fournier explique en faisant remarquer que la Valouène n'est qu'un petit ruisseau. La truite traverse rapidement la partie de la Vienne qui baigne Limoges; mais, arrivée à Saint-Priest-Taurion, au confluent du Taurion et de la Vienne, elle se répand plutôt dans cette dernière que dans son affluent, d'abord à cause de l'obstacle mécanique que lui oppose le barrage du Taurion, et, en second lieu, parce que les eaux du Taurion ont une température plus élevée que les eaux de la Vienne. Le pêcheur a observé, en outre, que la truite se tenait plus sur la rive située du côté du levant que sur la rive opposée. Une dernière indication est que la truite qui habite la petite rivière de l'Aurance a la chair rougeâtre : c'est cette variété que l'on appelle à Limoges *truite saumonée*.

M. Fournier dit qu'il y a dans la Vienne, du côté d'Eymoutiers, une espèce de truite désignée dans nos pays sous le nom de *tacon*.

M. Lamy signale dans la Vienne, outre la truite et le saumon, l'*ombre*, supérieure à la truite par la délicatesse de sa chair, et le *béka*.

M. le président passe à la question du programme

relative à la reproduction de l'anguille. Il demande si l'on élève des anguilles dans les étangs du Limousin.

M. Fournier répond qu'il y a des anguilles dans nos étangs, mais non pas exclusivement à d'autres poissons. Il cite entre autres deux espèces : la perche et le brochet.

M. Bouillet dit que l'on s'est beaucoup occupé de l'anguille dans les Congrès, et il transmet l'observation que l'anguille naît dans les eaux saumâtres, à l'embouchure des fleuves, pour s'élancer ensuite dans nos rivières. Aussi ce n'est qu'à l'embouchure des fleuves qu'on trouve de petites anguilles : celles que l'on prend dans les rivières ont toujours des dimensions plus ou moins considérables.

M. le président passe à la question du programme ainsi conçue : « Présenter le catalogue des coquilles vivantes et fossiles du Limousin ».

On répond d'abord qu'on n'a pas trouvé de coquilles fossiles dans le Limousin.

Quant aux coquilles vivantes, il ne se trouve personne qui s'en soit occupé. M. Bouillet en est étonné : aussi engage-t-il de toutes ses forces les jeunes naturalistes à diriger leurs études vers la conchyliologie.

M. Vandermarcq fait connaître qu'il y a dans nos eaux une grande moule à coquille fort mince. M. Samy ajoute qu'il l'a prise près du ruisseau du Palais, où elle est très-commune.

M. Bouillet indique que les coquilles fossiles sont très-communes en Auvergne.

M. Charles des Moulins est prié de donner des renseignements sur la théorie de la variabilité des espèces.

M. des Moulins, dont l'autorité est d'un grand poids

dans cette question, n'hésite pas à déclarer qu'il n'est pas du tout partisan de la théorie de la variabilité des espèces : « Il y a vingt-cinq ans que M. de Blainville se demandait s'il y avait une ou six cents espèces d'*unio*. Pour moi, dit M. des Moulins, je pense qu'il y en a plus d'une ; mais je pense aussi qu'il y en a bien moins de six cents. » Par cette réponse pleine d'à-propos, comme toutes celles que fait M. des Moulins, le savant naturaliste fait comprendre que le nombre des espèces dans chaque genre est probablement plus limité que ne le pensent certains auteurs modernes, et il ajoute qu'il faudrait tâcher de reconnaître quelle est la limite des variations que peuvent présenter de véritables espèces ; mais il fait observer que ceci rentrerait dans la question de la *définition de l'espèce*, question immense, qui n'est pas portée au programme.

M. Bouillet a publié un mémoire fort remarquable sur les coquilles, et, depuis cette publication, on a trouvé un bien plus grand nombre de *testacella aloïtidæa*. Voici le moyen ingénieux que donne M. Bouillet pour prendre la testacelle. Il faut le soir avoir de gros vers de terre, les couper en morceaux de 15 millim. de long, et les fixer en terre avec un morceau de bois. Le lendemain matin, quand on suit ces fiches, le ver a disparu ; mais on trouve la testacelle entrée à moitié en terre.

M. Bouillet demande à M. des Moulins si, depuis la publication de cet ouvrage, ses amis de la Gironde se sont occupés davantage de la testacelle. M. des Moulins répond affirmativement. Il ajoute : « La testacelle ne sort qu'avant le lever du jour. Elle dévore les lombrics, les poursuit par des chemins

souterrains semblables à ceux que la taupe se creuse. On a découvert à Bordeaux la *testacella Mongini*. Elle avait été décrite par Férussac comme très-petite. Depuis on en a trouvé de bien plus longues. On a écrit ce fait à Paris ; mais à Paris on n'a pas voulu y croire, et l'on n'en a pas parlé. »

M. des Moulins désire que l'on étudie la physiologie et les mœurs des animaux fluviatiles, et, pour arriver à ce but, il conseille de les placer dans des vases de verre remplis d'eau et contenant des lentilles d'eau pour leur nourriture. Il faut avoir plusieurs de ces *aquarium*, et ne pas mettre dans le même deux espèces dont l'une dévore l'autre.

M. des Moulins passe ensuite à des considérations relatives à l'âge et aux dimensions que peuvent prendre certains arbres. Parmi les arbres, il y en a qui se font remarquer par leurs dimensions ou leur vieillesse. M. des Moulins recommande de faire une sorte de catalogue de ces arbres, et d'ajouter ces renseignements aux travaux de MM. Lamy et Malinvaud dont il a été question dans les séances précédentes.

A ce propos, il cite les deux fameux ormeaux de la place publique de Pellevési, entre Montignac et Sarlat, deux merveilles végétales sous le rapport historique comme sous le rapport de l'histoire naturelle. Les branches supérieures de ces deux arbres s'élèvent verticalement à plus de trente-trois mètres. Leurs branches inférieures, plus grosses que des barriques, s'étendent horizontalement à plus de vingt mètres du tronc, et l'une d'elles est soutenue par de vigoureux étançons, qui l'empêchent de se rompre

sous son propre poids. Un énorme bourrelet de cicatrices entoure la base des troncs, et s'élève notablement au-dessus du sol. Les troncs mesurent de treize à quatorze mètres de circonférence. Ces deux ormeaux doivent être comptés au nombre des titres de gloire du Périgord, et, en effet, une grave tradition rapporte que, en allant vénérer le saint-suaire à l'abbaye de Cadouin, avant d'entreprendre sa seconde croisade, saint Louis s'arrêta au château de Pellevési, et donna, *sous ces mêmes ormes*, audience aux députés du monastère de Sarlat. Et, si l'on n'en veut croire ni la tradition ni le grand âge, pourtant bien évident, de ces magnifiques végétaux, on trouvera leur certificat, non de naissance, mais de vieillesse, dans un acte de 1363, que possède encore M. le comte de Montmége, propriétaire du château de Pellevési. Ils sont qualifiés ainsi dans cet acte : *sub ulmis veteribus*.....

A la suite des observations présentées par M. des Moulins sur la longévité propre à certains végétaux, M. Lamy expose celles qu'il a faites lui-même dans la Haute-Vienne sur diverses espèces d'arbres.

Le chêne, le châtaignier, le hêtre, le charme, l'if, arrivent souvent à une remarquable vieillesse.

Lorsqu'un tronc d'arbre a été coupé horizontalement à sa base, il est facile de connaître son âge en comptant le nombre des couches concentriques qui s'étendent du cœur à la surface extérieure de l'aubier. Par ce procédé, M. Lamy a pu constater que divers chênes dataient de quatre à cinq cents ans, puisque, après avoir compté à partir de l'aubier trois cents couches ligneuses concentriques, correspondant

chacune à une année de végétation, ce qui donnait déjà trois siècles, il y avait encore, dans le voisinage du cœur, plusieurs centimètres de bois à tissu tellement serré que la distinction des couches annuelles n'était plus possible.

Il existe à La Chapelle près de Saint-Léonard un charme encore vigoureux et tellement âgé qu'un vieillard presque centenaire, mort depuis une trentaine d'années, l'avait toujours vu dans le même état de végétation.

Le châtaignier vit aussi très-long-temps, et M. Lamy en a cité plusieurs preuves dans un Essai monographique publié autrefois dans le Bulletin de la Société d'Agriculture de Limoges. « On pourrait même dire, ajoute-t-il, que certains individus de cette essence ne meurent pas, puisque, après la complète disparition des vieux troncs pourris, leurs souches presque à fleur de terre produisent des jets vigoureux, dont la disposition circulaire indique la place vermoulue qu'occupait jadis l'arbre qui a disparu : ces nouvelles pousses, en prenant de l'âge, portent d'excellents fruits. »

M. le baron Gay de Vernon a mesuré au Châtenet un châtaignier dont le tronc avait douze mètres de circonférence. Il cite aussi un magnifique chêne au domaine de Lajeau à Aixe, chez M. Nanot fils. Ce chêne abrite sous son ombrage le comice agricole. Il couvre la superficie énorme de sept ares, c'est-à-dire de sept cents mètres carrés.

M. Bouillet dit qu'à Royat près de Clermont il n'est pas rare de voir des châtaigniers de douze à treize mètres de circonférence.

M. de Caumont, à propos de cette question fort intéressante, attire l'attention sur un ouvrage de M. Dubreuil relatif à l'accroissement et à la vieillesse de certains arbres, et qui sera déposé dans la bibliothèque publique de Limoges.

M. le président prie les membres de la 1re section d'examiner avec soin divers échantillons de bois fossiles présentés par M. Alluaud.

Ces beaux échantillons ont été trouvés dans les terrains sédimentaires de la propriété de Pagnac, commune de Verneuil.

MM. des Moulins et Lamy, qui les ont examinés avec attention, ont paru croire que les uns représentaient des fragments de chêne, les autres, des fragments de hêtre.

A cette occasion, M. Lamy rappelle que, il y a déjà quelques années, on l'avait prié de déterminer un échantillon qui venait probablement du même lieu que les précédents. Il lui reconnut la plus grande similitude avec le bois du châtaignier, dont tout le monde connaît la disposition à se rouler. La roulure se manifestait très-bien sur l'échantillon en question, c'est-à-dire que les couches concentriques du bois s'y montraient détachées et très-distinctement séparées les unes des autres.

Après ces explications, M. Bouillet dit que, à l'est de Clermont, il y a des palmiers fossiles silicifiés tout à fait passés à l'état d'agate. On trouve aussi de beaux échantillons de fougères en arbre passées à l'état fossile.

La séance est levée à neuf heures.

MARTIAL PETIT, *secrétaire*.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

Le procès-verbal du 19 septembre est lu, et adopté après une légère modification indiquée par M. de Caumont, qui trouve que la réponse complètement négative faite à la 8e question de zoologie est trop absolue, puisque la commune de Saint-Barbant, commune située, il est vrai, sur la limite du département de la Haute-Vienne, a fourni de belles ammonites et autres coquilles fossiles.

Après l'adoption du procès-verbal, M. de Caumont insiste encore sur la 5e question, c'est-à-dire sur la reproduction de l'anguille dans ceux de nos étangs qui n'ont pas de communication avec la mer. Les observations des membres présents ne permettent pas de savoir s'il faut que l'anguille redescende ou ne redescende pas à la mer pour se reproduire.

M. Fournier, qui, sur la 4e question, avait promis d'interroger un pêcheur très-habile, ayant une longue pratique, lit une note sur les espèces de poissons résidentes et voyageuses observées par le pêcheur dans la Haute-Vienne (1).

A la suite de cette lecture, M. Samy dit avoir, de son côté, rencontré la lamproie aux mois d'avril et de mai dans l'Aurance, près de la propriété de M. Barbou.

M. Samy émet ensuite un vœu : « En temps de

(1) Voir la deuxième partie du Compte-Rendu.

neige, dit-il, la chasse est prohibée : or, pour empêcher jusqu'à un certain point la dépopulation de nos rivières en poissons, ne serait-il pas convenable que l'administration prohibât la pêche en temps de basses eaux ? »

Le vœu de M. Samy est appuyé par la section.

La parole est donnée ensuite à M. Astaix sur la 7e question, qui est relative à l'hirudoculture de la Haute-Vienne. — M. Astaix, qui, dans la séance du 17, avait annoncé qu'il traiterait cette question au moyen de notes que lui fournirait M. Barbou, et des souvenirs qui lui restaient de plusieurs visites faites à l'établissement, M. Astaix a reçu de M. Barbou plus que des notes : il a reçu un vrai travail, et il en donne lecture à la section, M. Barbou, qui est adhérant au Congrès, n'ayant pu venir lui-même.

D'après ce travail, l'établissement de M. Barbou, commencé en 1854 dans les marais de Beauloup, commune d'Eyjeaux, ne comprenait que 40 à 50 ares. Son étendue superficielle est aujourd'hui de 4 hectares en marais, et de 30 hectares 30 ares en prairies.

150,000 sangsues y ont été jetées, et, depuis deux ans, on aurait pu livrer au commerce les produits si, à cette époque, on ne les avait fait servir à peupler une nouvelle portion de marais.

Depuis le mois d'avril dernier, 10,000 sangsues ont été livrées à la consommation ; 90,000 autres ont été pêchées, et attendent leur complet dégorgement.

Aucune des épidémies souvent si meurtrières ailleurs n'a paru, et la sangsue grise de la Brenne, la même que contenaient autrefois naturellement nos marais et nos étangs maintenant épuisés, la sangsue

grise est celle qui a le plus prospéré : cette excellente sangsue ne formait d'abord qu'un sixième de la population des marais ; elle représente aujourd'hui les trois quarts des sujets.

Terrain argilo-tourbeux ; talus sablonneux ; eaux constantes, même dans les plus grandes chaleurs de l'été, et eaux très-pures ; plantes aquatiques convenables ; soupapes propres à laisser passer l'eau, tout en s'opposant à la sortie même des jeunes sangsues ; digues en terre facilitant la circulation des hommes et des chevaux, et rendant la surveillance plus facile ; îlots où les sangsues peuvent se réfugier, et déposer leurs cocons ; palissades, fossés ; soins constants pour éviter les ennemis des sangsues, ou pour s'en débarrasser : rien ne manque à la prospérité de l'établissement.

Ailleurs la nature de l'eau s'oppose souvent à un dégorgement facile de sangsues : on n'a pas de local convenable pour cela. — Ici eaux vives, bassin corroyé, recouvert d'un châssis vitré, réchauffé au besoin par un calorifère, et dégorgement bien plus prompt.

Les sangsues de Beauloup se gorgent, il est vrai, comme celles de Bordeaux, de sang chaud, pris par elles sur des chevaux vivants. Le conseil d'hygiène de Bordeaux et beaucoup d'hommes honorables se sont émus de ce procédé : ils ont invoqué contre lui la loi Grammont. — M. Barbou a vainement tenté d'employer d'autres moyens pour nourrir ses sangsues. Il réclame au moins les circonstances atténuantes : laissons-le parler :

« Nous ferons observer que, lorsqu'il (le cheval

nous est confié, il était d'avance voué au couteau de l'équarrisseur, ou devait bientôt terminer son existence sous le fouet du charretier. Destiné à une mort prochaine, nous prolongeons encore son existence, qui s'éteint lentement et sans souffrance par l'affaiblissement général de tous ses organes. — Envisagé sous un autre point de vue, ce sacrifice qu'on lui impose en faveur de l'humanité n'est-il pas le complément de toute cette vie de services et de dévoûment? Compagnon de l'homme, il vit pour abréger nos fatigues, et meurt pour prolonger notre existence. »

En résumé, M. Barbou ne s'attribue aucune invention proprement dite; mais il a su, après des tâtonnements nombreux, à force de patience et d'efforts, réunir à Beauloup ce qu'il faut aller chercher ailleurs dans plusieurs établissements. Il n'a pas la prétention de comparer ses modestes marais avec les vastes établissements du Bordelais; mais il est fier d'avoir prouvé que, vu l'abondance de nos eaux de source et leur qualité, vu la nature de notre argile et le bas prix des terrains marécageux, on pourrait facilement, en Limousin, rendre service à l'humanité, tout en faisant pour son propre compte une très-bonne opération.

Au point de vue hygiénique, M. Barbou pense que, les sources étant abondantes en Limousin, il sera facile de n'établir, comme à Beauloup, que des marais à eaux continues : l'hygiène ne peut donc qu'y gagner, puisque nos marécages, presque toujours saturés d'eaux croupissantes et de matières organiques en décomposition, dégageant des miasmes dangereux pour les habitations voisines, seront ainsi

transformés en bassins, où les eaux, renouvelées sans cesse, feront disparaître ou tout au moins atténueront les dangers des marais à eaux croupissantes.

La lecture du travail de M. Barbou, travail dont l'analyse ci-dessus ne peut donner qu'une idée incomplète, a été écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Samy obtient ensuite la parole sur une question non portée au programme, mais qui n'est pas sans importance au point de vue de la faune du Limousin.

M. Samy a surtout étudié les insectes coléoptères et lépidoptères du département. Il fait, en prenant ses termes de comparaison dans la Creuse, remarquer combien la Haute-Vienne est riche en ce genre. Il communique plusieurs observations qu'il a faites sur les mœurs, les habitudes de certains insectes; il fait un appel aux personnes qui voudraient, comme lui, s'occuper de l'entomologie de la Haute-Vienne : « Faites-moi part de vos observations, dit-il : je vous communiquerai les miennes; réunissons en un seul faisceau les résultats de nos recherches; jetons les fondements d'une faune entomologique locale, qui serait, pour l'œuvre encore à faire d'une faune entomologique française, ce que la pierre est à l'édifice. »

M. Samy a terminé en proposant à la section d'émettre le vœu que la Société d'Agriculture et le conseil général votent des fonds destinés à faire un ouvrage sur les insectes nuisibles ou utiles de la Haute-Vienne, dans le but de les faire connaître, et pour donner les moyens d'atténuer les dégâts des premiers, et d'augmenter les produits des derniers.

La section a écouté M. Samy avec beaucoup d'at-

tention ; elle a approuvé le vœu émis par lui ; elle a admiré les efforts d'un jeune homme qui, simple garçon perruquier, ainsi qu'il s'est qualifié lui-même dans son adhésion au Congrès, sans guide, sans argent, presque sans livres, a pu collectionner déjà et déterminer près de sept cents espèces de *coléoptères* et de *lépidoptères*.

M. le président lui adresse ses félicitations, l'engage à persévérer, et lui donne quelques conseils, qui ne seront pas perdus.

La 2e question de chimie du programme est ensuite appelée : « Quelle est, en moyenne, la composition chimique du purin ? — Cette composition étant connue, les émanations qui en proviennent sont-elles de nature à réagir sur la santé des hommes et des animaux ? »

M. Le Royer, vice-président de la section, qui a été obligé de partir, se proposait de prendre part à la discussion. Il a laissé à M. le président une lettre dans laquelle, sur des souvenirs, il touche à ladite question. Mais personne ne se présente sur ce sujet, et la question reste entière pour un prochain Congrès.

M. Buon dépose sur le bureau des échantillons de houille extraits dans la propriété de Groschamp, commune de Beynat près de Brive : « Des fouilles, dit-il, ont été faites depuis cinq à six ans. Sur plusieurs points on a trouvé de la houille. Une compagnie se forme et va demander une concession. »

Plusieurs membres de la section examinent cette houille, qui leur semble être de bonne qualité ; mais l'expérience sera plus concluante qu'un examen *de visu* : il faut la faire essayer à Limoges ; il faut surtout savoir si, indépendamment de sa qualité, elle pourra

vu la distance et peut-être les frais d'extraction, soutenir la concurrence avec les divers produits similaires que le commerce fournit à Limoges.

Enfin M. Guiot de La Rochère soumet à la section, par l'intermédiaire de M. de Caumont, qui vient de les recevoir à l'instant même, des échantillons de drains de sa fabrique, située à L'Isle-Jourdain (Vienne), ainsi que des fragments d'un minerai qu'on trouve à trois kilomètres de Lathus, sur la route de cette dernière localité à Saint-Rémy. — Les drains envoyés paraissent être d'une bonne fabrication, et la section regrette avec M. de Caumont que M. Guiot de La Rochère n'ait pas adressé en même temps une notice qu'il avait promise à ce sujet.

La séance est levée à neuf heures.

ASTAIX, *secrétaire.*

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUILLET.

La séance est ouverte à sept heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bouillet, revenant sur une question traitée dans une des séances précédentes, voit avec peine que l'on ne s'est pas occupé à Limoges de conchyliologie ; et, pour exciter le goût et faciliter l'étude de cette science, il offre d'envoyer au musée de Limoges une collection

très-variée de coquilles vivantes et une assez grande quantité de coquilles fossiles. Les membres de la première section accueillent cette offre avec la plus vive satisfaction, et en témoignent leurs remercîments au savant naturaliste.

La parole est donnée à M. Lamy pour traiter la question de météorologie ainsi conçue : « A-t-on recueilli des observations en Limousin sur l'époque florale des plantes, et sur le rapport de ces époques avec l'altitude des sols, leur exposition et la climatologie du pays ? »

M. Lamy lit un mémoire relatif à cette question. Il reconnaît d'abord que l'élément calcaire excite la végétation, et que les terrains où la chaux domine sont, à degré de latitude égal, plus précoces que les terrains gneissiques et granitiques. Il cite des faits à l'appui de cette assertion, et il conclut que la composition chimique du sol du Limousin, jointe à l'ensemble des circonstances climatériques qui résultent de nos collines, de nos étroites vallées et de nos nombreux cours d'eau, n'est favorable ni à la précocité de la floraison des plantes ni à celle de leurs fruits.

M. Lamy fait ensuite ressortir l'influence de l'exposition du sol sur la précocité des plantes utiles ou de simple agrément. Il fait remarquer que les jardiniers et les fleuristes cherchent à aider la nature sous ce rapport par l'emploi de procédés artificiels, et aussi à utiliser dans ce but les pentes de terrains, les murs et les abris. Dans nos domaines, les cultivateurs les moins habiles savent confier les plantes les plus délicates et les plus exigeantes pour la culture à

ceux de leurs champs qui sont les plus favorisés sous le rapport de l'exposition.

Autrefois, à une époque, déjà reculée, où les communications, les échanges, les transactions commerciales de province à province étaient fort difficiles, pour ne pas dire impossibles, chaque localité était tenue de se suffire à elle-même. Aussi, quoique le sol granitique de nos contrées soit loin d'être favorable à la vigne, on l'y cultivait jadis sur une grande échelle, et il n'y avait pas de petite exploitation rurale qui n'eût une terre où elle fût plantée. Cette terre, appelée la *vigne,* était toujours la mieux exposée du domaine.

M. Lamy, après avoir parlé des avantages d'une bonne exposition, signale quelques localités de la Haute-Vienne plus particulièrement favorisées sous ce rapport, telles que les communes de Limoges d'Isle, d'Aixe, de Verneuil, de Saint-Victurnien et de Saint-Junien, surtout celles des parties de ces communes qui sont exposées en pente au midi sur toute l'étendue de la rive droite de la Vienne. Les cotaux de Verneuil spécialement jouissent à juste titre d'une grande réputation pour la précocité, l'abondance et la bonté de leurs fruits.

Passant ensuite à l'altitude des terrains, M. Lamy pense qu'elle influe sur la végétation d'une manière plus considérable, du moins dans les terrains granitiques, que la composition chimique du sol. Lorsqu'on parcourt les Alpes, les Pyrénées, le Cantal, on reconnaît que telle espèce d'arbres qui croît au pied des pics élevés disparaît à une certaine hauteur pour faire place à une autre espèce, qui elle-même disparaît plus haut. Les plantes herbacées offrent le même

phénomène. Dans les montagnes du Limousin, on sait que le châtaignier ne vient bien qu'à la base de nos coteaux, et que le chêne ne présente que des troncs rabougris sur les hauteurs. Non-seulement l'altitude du sol agit sur la distribution des diverses espèces de plantes dans les pays de montagnes, mais elle influe aussi puissamment sur l'époque de leur floraison, et il est certain que dans nos contrées montagneuses l'éclosion des fleurs a lieu plus tard que dans nos plaines. Quelques gorges éparpillées dans les flancs de nos collines abritent une végétation plus active et plus précoce; mais ce ne sont là que des exceptions qui contribuent à mieux faire ressortir la faiblesse et le retard de la végétation dans les lieux qui les avoisinent.

Ce mémoire, dont nous ne donnons qu'une analyse rapide, a été écouté avec un vif plaisir. M. le président en a félicité son savant auteur, et l'assemblée en a voté l'impression dans la seconde partie du Compte-Rendu des travaux du Congrès (1).

M. de Caumont fait connaître que M. Fargeaud, le compatriote et le parent de Gay-Lussac, a annoncé un mémoire sur la météorologie. Il regrette beaucoup l'absence de ce savant physicien, et fait espérer qu'il voudra bien envoyer son mémoire à la commission permanente du Congrès.

M. Bouillet, président, prend la parole, et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

La 1re section termine en ce moment sa dernière séance.

(1) Voir la deuxième partie du Compte-Rendu.

Notre section a bien travaillé. Pour mon compte, votre indulgence m'a rendu ma tâche facile, et il faut maintenant dire à tous : *Au revoir au prochain Congrès.*

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à huit heures et demie.

MARTIAL PETIT, *secrétaire.*

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 1859.

La séance est ouverte à midi et demi, sous la présidence de M. Alluaud.

On procède immédiatement à la formation du bureau.

Seize personnes prennent part à l'élection. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Pour la présidence, M. le vicomte de Genouillac obtient 15 voix.

Pour la vice-présidence : M. Allard obtient 16 voix;

M. Perot, d'Orléans, 15;

M. Adolphe Noualhier, 15;

M. le comte d'Estaintot, 14.

Sont, en conséquence, proclamés :

M. le vicomte de Genouillac, président;

Vice-présidents : MM. Allard, Perot, Noualhier et M. le comte d'Estaintot.

M. Abria et M. Gérardin restent secrétaires de la section.

M. de Genouillac prend immédiatement place au

fauteuil de la présidence, et, dans quelques mots noblement sentis, remercie l'assemblée de la distinction dont il vient d'être l'objet.

M. de Caumont, ayant demandé la parole, expose que, dans les Congrès précédents, on a manifesté le vœu que les instituteurs primaires donnassent à leurs élèves une éducation agricole;

Que, malgré ces vœux répétés, le ministère de l'instruction publique n'a, à cet égard, encore pris aucune détermination;

Que, en présence de cette abstention administrative, il serait peut-être bon que les sociétés agricoles de France prissent elles-mêmes l'initiative, et imitassent la Société d'Agriculture de Bretagne, qui accorde des médailles et des récompenses aux instituteurs qui donnent à leurs élèves des notions d'agriculture,

Et il explique que le jury chargé de distribuer ces récompenses a soin, pour se rendre mieux compte du résultat obtenu, d'interroger non pas les instituteurs, mais les élèves, et signale à la bienveillance de la Société non pas les instituteurs qui ont des connaissances approfondies en agriculture, mais ceux qui ont le mieux su faire partager à leurs élèves le fruit de leur savoir.

M. de Caumont ajoute qu'il a eu lui-même l'honneur d'entretenir plusieurs fois MM. les ministres à ce sujet, et que ce qui semble les effrayer, c'est l'idée, bien arrêtée chez eux tous, qu'un champ d'expériences deviendrait le complément nécessaire de toute maison d'école.

Pour lui, il a la conviction qu'un champ d'expériences serait plutôt nuisible qu'utile à la saine édu-

cation des enfants, qui, quoi qu'on fasse, ne verraient et ne pourraient voir dans ce champ qu'une agriculture de jardin.

M. de Caumont termine en disant qu'il désire que le Congrès émette le vœu que les instituteurs communaux donnent à leurs élèves une éducation agricole; mais que ce vœu, au lieu d'être transmis à M. le ministre de l'instruction publique, soit transmis à toutes les sociétés d'agriculture de France, qui seraient engagées en même temps à prendre les mesures qui leur sembleraient les plus efficaces pour arriver à ce résultat.

M. le vicomte de Genouillac raconte que, à Rennes, l'école normale étant près de l'école d'agriculture, on a manifesté le désir que le directeur de cette dernière, M. Bodin, fît participer à ses leçons les élèves de celle-là; que, ce désir ayant été réalisé, on en a obtenu les meilleurs résultats; qu'aujourd'hui bon nombre d'instituteurs, en Bretagne, enseignent l'agriculture à leurs élèves, et que la Société de Rennes a cru devoir instituer des récompenses pour les maintenir dans cette bonne voie.

M. Alluaud désire voir les ouvrages purement littéraires, tels que *Télémaque,* remplacés entre les mains des élèves des écoles primaires par des ouvrages d'agriculture. Dans les ouvrages littéraires, en effet, nos enfants de la campagne apprennent des mots et des choses qui leur seront inutiles pour le genre de vie qu'ils sont appelés à mener; dans des ouvrages d'agriculture, ils se familiariseront avec des mots et des principes qui pourraient leur être un jour d'une grande utilité.

Un membre de l'assemblée fait observer que le conseil général de la Corrèze a décerné depuis peu un prix de 500 fr. à un ouvrage d'agriculture élémentaire dont l'auteur est M. Camille Planchard, et que ce petit livre est aujourd'hui dans toutes les écoles primaires du département.

La proposition de M. de Caumont est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

M. le président engage MM. les membres du Congrès qui seraient prêts à traiter les diverses questions du programme à vouloir bien donner leurs noms.

Dans la section d'agriculture, M. de Caumont demande l'inscription de son nom sur la 1re et la 5e question;

M. Alluaud, sur les 4e, 6e, 7e, 8e;

M. Abria, sur la 1re et la 14e;

M. Avanturier, sur la 15e.

Dans la section de l'industrie et du commerce, M. de Caumont se fait inscrire pour les nos 2, 3, 4, 5;

M. Alluaud, pour le no 1;

MM. Roy-Pierrefitte et Pérathon, pour le no 6.

La discussion est ouverte sur la première question d'agriculture :

« Quels progrès a-t-on faits depuis dix ans dans l'amendement des terres les unes par les autres, dans l'ameublissement du sol par les moyens mécaniques, dans le dessèchement au moyen du drainage? »

M. de Caumont insiste pour que les sociétés d'agriculture encouragent par tous les moyens possibles les amendements des terres les unes par les autres, amendements dont on obtient toujours d'excellents résultats, surtout des calcaires.

M. Abria est entièrement de l'avis de M. de Caumont; il conseille d'amender les terres légères du Limousin avec les argiles que l'on rencontre dans toutes les vallées; il dit l'avoir fait, et s'en être bien trouvé.

Il pense cependant que l'amendement des terres ne suffit pas : il veut qu'il soit précédé ou suivi d'un défoncement énergique.

« Mais, dit-il, en Limousin, les propriétaires seuls peuvent faire un pareil travail : l'exiger des colons serait folie. D'ailleurs, cette double opération de défoncer et d'amender donne au sol lui-même une plus-value certaine, dont le propriétaire seul bénéficie, et il ne serait pas juste que le colon contribuât à une dépense dont il ne profite à peu près pas. »

M. de Buzonnière croit que c'est commettre une erreur que de vouloir faire exécuter par le propriétaire seul les amendements et les chaulages : les colons doivent y contribuer, et y contribuent dans l'Orléanais, son pays.

D'ailleurs, l'agriculture faite en réserve par de riches propriétaires est rarement pour les campagnes un objet d'imitation et de progrès. — Les améliorations, au contraire, obtenues par un colon ou un fermier trouvent toujours de nombreux imitateurs.

Sur la deuxième partie de la question, celle plus spécialement relative au drainage, M. Alluaud explique que, en Limousin, on ne peut guère opérer que des drainages partiels : la pente naturelle de nos terrains, la perméabilité du sous-sol, rendent un drainage général presque partout inutile. — Il explique aussi que le drainage, ne s'opérant le plus

souvent que dans des vallées humides, les tranchées doivent avoir des profondeurs souvent variables, et en rapport avec les profondeurs des sources naturelles quiexistent dans le sol.

M. Fournier, conseiller à la cour impériale de Limoges, raconte qu'il a procédé comme l'indique M. Alluaud ;

Qu'il a drainé complètement une prairie de 5 hectares 30 ares par 640 mètres de tranchées de 1 mètre 20 cent. à 2 mètres 80 cent. de profondeur, avec des aquéducs de Milan, au prix moyen de 1 fr. 25 cent. le mètre courant; total, 700 fr.; soit, par hectare, 132 fr.

Il a obtenu par ce travail quatre sources permanentes, qui, jaugées à la fin de l'été 1857, donnaient, l'une, 50 litres par minute; deux autres, 30 litres; la quatrième, 16 litres.

Il a drainé une terre d'environ 4 hectares : moitié, avec 500 mètres environ de drains ordinaires au prix moyen de 70 cent. le mètre, pour 371 fr., soit, par hectare, 185 fr. 50 cent.; moitié, en recherchant une source souterraine qui imbibait le sol, et en pratiquant pour cela 80 mètres d'aquéducs de 33 cent. sur 22 cent. d'ouverture dans des tranchées d'une profondeur moyenne de 60 cent., et du prix moyen de 2 fr. 50 cent. le mètre; total, 200 fr.; et en pratiquant aussi des galeries souterraines, qui ont coûté 5 fr. par mètre, prix moyen, puits compris, soit 480 fr.; total, 680 fr.; soit enfin, par hectare, 340 fr., et qu'il a obtenu par ce travail une source permanente de 20 litres à la minute.

M. Fournier raconte encore qu'il a drainé chez sa

sœur, à Marmont, commune de Nieul, une terre de 4 hectares 20 ares avec 160 mètres de galerie, à 4 fr. le mètre, puits compris, pour 640 fr. ; soit, par hectare, 152 fr. ;

Qu'il a obtenu, par ce travail, 120 litres d'eau à la minute, jaugés à la fin de juillet dernier.

Enfin il résulte pour M. Fournier de ces divers travaux :

1° Que, pour drainer complètement les terrains, en général perméables, il faut couper les veines d'eau souterraines le plus bas possible ;

2° Que, pour y parvenir sûrement, il faut faire des tranchées transversales à la pente générale du sol, assez profondes pour traverser tout le sol perméable, et ne s'arrêter qu'à celui qui ne l'est pas ;

3° Que, la tranchée arrivée à ce point, la pente n'a plus besoin d'une rapidité supérieure ou au moins égale à celle du sol ;

4° Que l'aquéduc est préférable au drain, parce qu'il découvre une plus grande surface du sol traversé par les veines d'eau, et les coupe plus sûrement ;

5° Qu'un drainage régulier n'atteindrait pas le même but, et ne donnerait pas les mêmes résultats, parce que, en profondeur, il n'arriverait pas partout aux couches d'eau, et, en superficie, multiplierait inutilement ses tranchées sur les points où il ne se trouverait pas d'eau.

La séance est levée à trois heures et demie.

H. GÉRARDIN, *secrétaire*.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE GENOUILLAC.

La discussion est ouverte sur la deuxième question :

« Par quels moyens mécaniques pourrait-on rendre productives les terres rocheuses et peu profondes ? »

M. Chamiot-Avanturier pense qu'il n'en existe pas.

M. Abria partage cette opinion, mais croit cependant que, lorsque la roche n'est pas trop dure et trop serrée, la pioche, mais la pioche seule, peut rendre des services quelquefois rémunérateurs, mais toujours et dans tous les cas fort dispendieux.

M. Mahias, de Rennes, dit que, dans son voyage pour venir à Limoges, il a été frappé du peu d'épaisseur, en général, du sol arable du Limousin, et il pense qu'un instrument fort en usage tout à l'heure en Bretagne, la *fouilleuse*, pourrait rendre de grands services. Dans tous les cas, il croit que, dans les terres rocheuses, les plantations seraient de grande utilité : les feuilles des arbres devant nécessairement augmenter à la longue la couche d'humus, et, par suite, l'épaisseur de la terre arable, il conseille, avant la plantation, l'emploi de la fouilleuse, qui, en ameublissant le sol, favorisera la végétation des arbres.

M. Abria dit que, sur les terres purement rocheuses, les plantations sont difficiles ; il nie dans ces terres le travail possible de la fouilleuse, et rappelle qu'on sort de la question, en ce sens qu'on ne peut pas considérer la plantation comme un moyen mécanique.

M. le vicomte de Genouillac croit, comme M. Abria, que le travail de la fouilleuse est impossible sur les roches; il dit qu'en Bretagne la fouilleuse est très-utilement employée dans les terres profondes qui n'ont reçu jusqu'ici, par suite d'une déplorable coutume agricole, que des labours superficiels, mais seulement dans ces terres, et pense qu'il n'existe pas de moyen mécanique pour rendre productives des terres purement rocheuses.

M. Baruffi pense que, dans les terres rocheuses, les plantations devraient être d'une grande utilité. Les résultats seraient longs à attendre sans doute; mais nous devons songer à nos neveux; et, si nos pères n'avaient pas semé, nous ne récolterions pas aujourd'hui. Il cite l'exemple des travaux opérés par les Napolitains sur les laves du Vésuve, qui se trouve maintenant couvert de riches vignobles.

C'est avec bonheur qu'il a vu la section des sciences physiques émettre le vœu que l'administration fasse, dans le département de la Haute-Vienne, opérer des sondages réguliers. — Ces sondages, il n'en doute pas, feront jaillir du sol maintes sources d'eau vive, qui changeront en luxuriantes prairies nos sombres montagnes granitiques, et y créeront des oasis de verdure semblables à celles que les puits artésiens de nos ingénieurs créent dans les plaines de l'Algérie et de l'Égypte, et qui attirent sur la nation française les bénédictions de l'Orient.

M. Avanturier croit que l'on doit diviser en deux catégories les terres rocheuses : celles à roche dure, et celles à roche tendre, ou tuf. Dans les premières, pas de défoncement mécanique possible; dans les

secondes, au contraire, on peut, en enfonçant tous les jours un peu plus la charrue, et enfin la fouilleuse, augmenter à la longue l'épaisseur du sol arable; mais on doit procéder lentement, sous peine de frapper sa terre de stérilité.

Il a, par ce procédé, augmenté de 10 à 12 centimètres en dix ans, avec la charrue seule, la profondeur de plusieurs de ses terres.

Il termine en émettant le désir que l'administration fasse opérer une analyse chimique de tous les sols du Limousin; analyse qui, mise à la portée de tous les agriculteurs, pourrait, à l'occasion, leur rendre d'importants services.

M. Alluaud, sur cette observation, donne quelques moyens simples et à la portée de tout le monde d'opérer cette analyse, qui, pour être bien faite cependant, exige des connaissances spéciales, loin d'être, il le reconnaît, familières à tous nos agriculteurs.

M. de Caumont appuie le vœu de M. Avanturier, et dit que ce vœu a déjà été émis par le Congrès de Lyon, sous une autre forme, en demandant la création d'une carte agronomique; mais il ajoute que, l'administration ne pouvant pas s'occuper de tout, ce travail pourrait être fait, en dehors d'elle, par les sociétés savantes, qui doivent, en définitive, s'habituer à prendre souvent l'initiative des progrès et des améliorations utiles.

Il désire que le Congrès formule son vœu de la manière suivante : « Le Congrès, persistant dans la demande qu'il a plusieurs fois émise, désire que les cartes agronomiques soient continuées, et qu'on

s'occupe plus activement de ce travail qu'on ne l'a fait depuis quelques années. Il demande, en outre, que l'analyse des principales terres arables du Limousin et du Poitou soit faite par M. Astaix à Limoges, et, à Poitiers, par MM. les professeurs de géologie et de chimie de la faculté des sciences. »

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur la troisième question : « Indiquer les instruments nouveaux que l'agriculture limousine a plus ou moins employés, leurs avantages et leurs inconvénients. »

M. Avanturier fait le plus grand éloge du *rouleau*, qui donne aux terres trop légères la fermeté et la solidité nécessaires à la production des froments, des trèfles et de toutes les plantes fourragères, qui réussissent mieux dans les terrains argileux que dans les sols friables. Il ne parle pas de la *charrue de fer*, dont les services sont au-dessus de tout éloge, et qui aujourd'hui se généralise de plus en plus.

M. Tristchler, mécanicien, raconte que, depuis quelques années, la fabrication des instruments agricoles a pris dans le Limousin une très-grande extension : il vend maintenant de six à sept cents charrues par an, et presque toutes du modèle de la charrue Dombasle sans avant-train. Un autre fabricant en vend une presque aussi grande quantité que lui.

M. Alluaud est heureux de dire aux agriculteurs étrangers que M. Tristchler est un mécanicien agricole très-distingué, qui a obtenu nombre de médailles d'argent et d'or dans maints concours.

M. Allard, de Dunkerque, émet le vœu suivant : « Engager les propriétaires aisés à faire défoncer chaque année une petite portion des superficies qui leur appartiennent, de telle sorte qu'on puisse dès lors user avec avantage de l'instrument aratoire nommé la *fouilleuse*. Il est certain que le défoncement dont il s'agit serait, dans tous les cas, très-profitable aux propriétaires qui feraient annuellement quelques sacrifices à cet égard. »

Ce vœu est adopté.

M. Mahias, de Rennes, demande à M. Tristchler combien il vend de fouilleuses par an.

M. Tristchler répond : « Une soixantaine, dans les prix de 40 à 100 fr. ».

4e question : « Effets de l'écobuage dans la Haute-Vienne. — Expliquer son action fertilisante. »

M. Alluaud explique l'effet chimique de l'écobuage, et démontre que, dans les terres écobuées, les pailles sont très-siliceuses, et ne versent jamais. L'inconvénient de l'écobuage est de ne donner qu'une récolte, ou deux au plus.

M. Avanturier dit que l'écobuage est aujourd'hui avantageusement remplacé par l'emploi du noir animal. Il raconte que, sur un simple défrichement à la charrue fait en hiver, en semant à la herse sans autre labour, à l'automne suivante on peut obtenir, avec 4 hectolitres de noir à l'hectare, des récoltes luxuriantes, surtout en seigle et en avoine; que la culture au noir a sur l'écobuage l'avantage d'être, d'une part, plus économique, et, de l'autre, de conserver au sol un humus végétal précieux pour les récoltes à venir.

M. de Buzonnière appuie l'explication donnée par M. Avanturier, et dit qu'on procède ainsi aujourd'hui dans le centre de la France, surtout en Sologne, et que cette méthode a enrichi de nombreux propriétaires.

5e question : « A-t-on planté en Limousin tous les terrains qui pourraient être plantés avec avantage? — Quelles sont les essences qui ont été choisies pour les plantations? »

M. de Caumont conseille de planter en arbres verts les pentes abruptes du Limousin, surtout en laricios et pins silvestres, arbres d'une belle venue, et qui pourraient rendre un jour de grands services à la marine française, tributaire de l'étranger pour ses mâtures.

M. Fournier combat cette idée, et conseille la plantation des bouleaux, des chênes et des châtaigniers, dont le bois peut servir à la fabrication de la porcelaine, dont les feuilles sont une précieuse ressource pour les litières, et qui donne ainsi un produit plus lucratif. Il a vu cependant réussir maintes fois dans ce pays l'épicéa, dont le bois, dit-on, a un grand prix, et paraît avoir une valeur presque égale à celle du chêne ; il pense que l'on pourrait multiplier cet arbre avec succès.

M. de Buzonnière dit que l'aiguille du pin, surtout du pin des Landes, est très-propre à la confection des litières. Il conseille spécialement les semis de pins silvestres ou pins d'Écosse, dont on peut faire, à un certain âge, brouter par les brebis les jeunes pousses, sans porter préjudice aux semis, cette nourriture étant très-bonne pour les bêtes à laine, qu'elle peut

guérir de la cachexie aqueuse. « Le bois de ce pin, dit-il, ayant peu de résine, pourrait servir même à la cuisson de la porcelaine. »

M. Alluaud prend aussitôt la parole pour affirmer que, dans aucune hypothèse, les bois résineux ne peuvent être employés à un pareil usage.

M. Gérardin, sur cette question, expose que, sur la plupart des montagnes du Limousin, les conifères réussissent avec peine, ou moins bien, en général, que les arbres à feuilles caduques. Il cite l'exemple de divers semis de laricios et de pins silvestres qui, ayant prospéré jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans, ont péri à la suite des sècheresses de l'année dernière.

Les essences à feuilles caduques réussissent, au contraire, merveilleusement partout : le chêne, le châtaignier, le hêtre, dans les vallées riches en terre végétale ; le bouleau et le hêtre, dans les pentes les plus maigres et les plus abrupt s ; et, si le châtaignier et le bouleau ne végètent plus à une certaine élévation au-dessus du niveau de la mer, le hêtre y réussit encore, et donne des produits satisfaisants à sept cents mètres au-dessus de ce même niveau, élévation de la plus haute montagne du pays, qui du reste en est couverte.

Le mélèze, l'épicéa, le sapin argenté des Pyrénées, le cèdre du Liban, le taxodium, le pin du Lord, les pins laricio et silvestre, le pin des Landes, prospèrent, il est vrai, dans quelques vallées, mais là où, à coup sûr, le chêne et les essences à feuilles caduques prospèreraient bien mieux encore, et donneraient de meilleurs résultats.

M. Gérardin résume son opinion en disant que les

arbres verts ne doivent, dans le pays, être considérés que comme arbres de paysage et d'agrément, et peuvent, quoiqu'il n'y ait pas de règle sans exception, difficilement entrer dans une bonnne administration forestière.

M. Avanturier partage entièrement cette manière de voir. M. le vicomte de Genouillac est d'avis que, du moment où les arbres à feuilles caduques réussissent aussi bien et mieux que les arbres à feuilles persistantes, la préférence doit nécessairement être donnée aux premiers.

M. Thévenot, avant d'en finir sur la plantation, voudrait que l'on se préoccupât de la manière dont sont traités en Limousin les arbres de bordure. L'on pourrait, par des soins, conserver ces arbres, qui feraient d'excellent bois d'ouvrage, surtout si l'on choisissait pour cela les arbres de brin.

M. Mahias, de Rennes, répond, en se servant d'une expression imagée, que, si l'on y laissait les arbres de bordure avec la végétation à tous crins que l'on demande, le Limousin, avec ses nombreuses clôtures serait bientôt converti en forêt vierge.

M. Alluaud partage cette manière de voir.

M. le comte d'Estaintot explique qu'en Normandie on conserve les arbres en imposant aux fermiers l'obligation de n'ébrancher que jusqu'à une certaine hauteur et à des époques déterminées.

M. Buisson de Masvergnier demande que le Congrès émette, comme le conseil général de la Haute-Vienne, le vœu que les nombreux communaux de département soient licités ou partagés.

Cette proposition est renvoyée au comité.

La séance est levée à une heure et demie.

H. GÉRARDIN, *secrétaire*.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE GENOUILLAC.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance. Ce procès-verbal est adopté.

La discussion est ouverte sur la sixième question : « Dans les contrées susceptibles d'être irriguées, les prairies naturelles permanentes sont-elles préférables aux prairies artificielles ? »

M. Alluaud a la parole.

Il est convaincu que les prairies naturelles constituent la richesse du Limousin, et qu'on doit les augmenter par tous les moyens possibles, surtout dans les terrains susceptibles d'être irrigués. « Les prairies artificielles, dit-il, sont incontestablement très-utiles, et doivent être encouragées; mais elles ne remplaceront jamais les autres. »

Il explique en quelques mots la composition d'un domaine en Limousin et l'assolement suivi jusqu'à ce jour.

Prenant pour type une étendue de 40 à 45 hectares, qui est l'étendue moyenne, il la décompose ainsi : deux dixièmes en bruyères ou terrains de vaine pâture ; près de trois dixièmes en châtaigneraies, qui

donnent nourriture, bois et litière; deux dixièmes en prairies naturelles et pâturages; trois dixièmes en terres arables.

Un semblable domaine, régi par colonage, nourrit quatre attelages de vaches et les produits, soixante ou quatre-vingts bêtes à laine, quelques porcs, et peut donner au propriétaire, en revenu moyen net, libre d'impôts, douze cents francs.

L'assolement est biennal, en ce sens que les terres arables sont divisées en deux parts, qui produisent le seigle chacune à leur tour; mais il n'y a jamais, en réalité, qu'un huitième au plus de l'étendue totale du sol arable cultivé par jachère. — En effet, la terre qui a produit cet été le seigle, terre qui représente la moitié du sol arable du domaine, sera labourée au printemps, et ensemencée moitié en sarrasin et un quart en pommes de terres ou raves; l'autre quart seul restera en jachère pour pouvoir être ensemencé en seigle à l'automne, assez de bonne heure pour que le laboureur ait le temps de terminer ses semailles en saison convenable.

M. Mahias, de Rennes, émet des vœux pour que les irrigations soient encore mieux soignées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Pour lui, irrigations et prairies c'est tout un : or prairie, bétail, engrais et richesse, en agriculture, sont synonymes.

Il s'indigne de voir nos rivières et nos ruisseaux s'en aller tranquilles vers la mer, caressant dans leur course indolente leurs deux rives émaillées de fleurs. Il voudrait leur voir prendre une part active au travail agricole de leur patrie; il voudrait que, dérivés jusqu'à leurs sources, tous les cours d'eau de

la France convertissent en prairies naturelles la plus grande partie de nos terres incultes et de nos terres arables, et émet le vœu qu'une législation spéciale permette de semblables opérations.

M. Buisson est heureux de dire à M. Mahias qu'il vient de mettre au jour une idée qui n'est pas neuve en Limousin ; — que tout récemment M. Grellet, ingénieur en chef de la Haute-Vienne, secrétaire général de ce Congrès, vient de faire des études très-sérieuses pour opérer un pareil travail sur deux affluents de la Vienne, l'Aurance et l'Aixette, et sur un ruisseau dont le nom lui échappe, mais communément désigné sous celui de ruisseau *du Pont du Palais*, et que, dans une de ses dernières délibérations, le conseil municipal de la ville de Limoges a mis à la disposition de M. Grellet une somme considérable pour terminer les études nécessaires à ce projet.

M. Gérardin demande la parole pour compléter les explications données par M. Alluaud sur l'assolement du Limousin, et dire quelques mots sur la question.

L'assolement expliqué par M. Alluaud est l'assolement ancien du Limousin, assolement autrefois le plus rationnel, le seul possible, mais qui, grâce à l'introduction de la chaux par les voies ferrées, tend tous les jours à disparaître pour faire place à un assolement quadriennal à peu près ainsi composé : — 1re année : plantes sarclées, pommes de terre, raves, carottes, betteraves, etc., suivant la fertilité des terrains ; — 2e année : avoine ou seigle avec trèfle ; — 3e année : trèfle, jarousses, maïs en vert, etc. ; — 4e année : froment.

M. [illegible] donne [illegible] que les notions générales, l'assole-

ment pouvant se modifier à l'infini dans les détails, et rester le même dans l'ensemble.

L'assolement indiqué par M. Alluaud était autrefois le seul rationnel, le seul possible. En effet, les terrains du Limousin se refusant à peu près partout, sans le secours de l'eau ou de la chaux, à produire aucune espèce de plantes fourragères, on était réduit à ne cultiver que les terres qui pouvaient être fertilisées au moyen de l'engrais provenant de la consommation des fourrages naturels, et le mode de culture indiqué avait pour résultat certain de faire rendre à la terre son maximum de produit.

Dans l'ancien état de choses, la prairie était, on le comprend, la perle fine du domaine; et, comme l'étendue des terres cultivées était en rapport direct avec l'étendue des prairies naturelles, augmenter ces dernières c'était forcément augmenter la fertilité des premières : d'où la conséquence qu'il fallait à tout prix conserver les prairies naturelles anciennes, et faire tous ses efforts pour en créer de nouvelles.

Aujourd'hui tout est changé. Les bonnes terres valent les prairies. Quelques agriculteurs du Limousin, — et, il faut bien le reconnaître, les plus intelligents et les plus sérieusement livrés aux études difficiles de la science agricole, — vont même jusqu'à prétendre qu'il y a intérêt à convertir en terres arables la majeure partie de nos prairies naturelles, surtout celles qui sont sur un sol profond et fertile.

Cette assertion ayant, dans l'auditoire, soulevé quelques mouvements de surprise et d'incrédulité, M. Gérardin croit devoir, par un exemple pris dans les cultures d'un des agriculteurs dont il a parlé,

démontrer la fausseté de l'ancien axiôme limousin. Il suppose un hectare de prairie naturelle. Cette prairie donne par année, si elle est en bonne qualité, 4,000 kilogr. de foin. En ajoutant le regain, et en le supposant égal à la moitié du foin, on a 2,000 kilogr.; soit, en totalité, 6,000 kilogr de foin par an; — en ajoutant ce chiffre quatre fois à lui-même, on trouve que le produit total du foin de la prairie pour quatre ans est de 24,000 kilogr.

Prenant ensuite le même hectare soumis à l'assolement quadriennal,

Il le montre produisant, la première année, une luxuriante récolte de betteraves;

La seconde, 50 à 60 hectolitres d'avoine;

La troisième, 50 arés en trèfle se coupant trois fois, et 50 ares en jarousse au printemps, et maïs vert en été;

La quatrième enfin, produisant 35 ou 40 hectolitres de froment;

Et il démontre que non-seulement le produit net de l'hectare ainsi cultivé est plus élevé de beaucoup que le produit net du même hectare en prairie naturelle, mais qu'encore ce même hectare produit, d'après la seconde méthode, et dans le même espace de quatre ans, une quantité de fourrages à consommer, en y comprenant, bien entendu, les légumes, beaucoup plus considérable que la prairie, et pouvant nourrir une plus grande quantité de bétail.

Cependant, pour résumer son opinion, M. Gérardin pense que, s'il peut être avantageux de convertir en terres arables des prairies glaiseuses, au sol profond, qui donnent comme prairies un mince revenu, il n'en

faut pas moins continuer à soigner et à agrandir les prairies naturelles, qui donnent un excellent fourrage, très-favorable surtout à l'élevage; — et, pour son compte, il améliore de tout son pouvoir ses prairies naturelles, et en crée de nouvelles toutes les fois qu'il peut disposer d'eau qui le lui permette.

M. de Caumont partage l'avis de M. Gérardin, et, pour venir corroborer par son témoignage les exemples cités par celui-ci, il raconte, avec cette finesse d'esprit qui lui est naturelle, l'histoire qui termine le *Calendrier agricole* de M. de Dombasle, l'histoire de ce fermier qui, ayant acquis une propriété dans laquelle se trouvaient des terres et quelques prairies, vendit les prairies pour acheter des vaches, et ne tarda pas à s'enrichir en nourrissant celles-ci avec le produit exclusif de ses fourrages artificiels.

M. le vicomte de Genouillac, résumant la question, partage l'avis de M. Gérardin et de M. de Caumont. Il croit, comme ces messieurs, qu'on ne saurait donner trop de soins à l'amélioration et à l'agrandissement des prairies naturelles, mais qu'il ne faut pas être exclusif, et que plusieurs prairies, même en Limousin, pourraient être avantageusement converties en terres arables.

On examine la question de savoir si le vœu de M. Buisson relatif à l'aliénation des communaux doit être adopté.

On nomme une commission, composée de MM. de Buzonnière, Bardy, comte d'Estaintot, Buisson et Gérardin, qui sera chargée de faire un rapport au Congrès.

8e question : « Quelle est l'importance de la nature

variée des aliments au point de vue de l'engraissement des animaux? »

Il est unanimement reconnu par M. de Caumont, M. Avanturier, M. Mahias, que cela ne peut plus faire question. La variété des aliments excite l'appétit, et fait absorber à l'animal de plus copieux repas, qui, par leur variété même, sont plus favorables à son développement à cause de la diversité des substances qu'il peut ainsi s'assimiler.

9e question : « Y aurait-il avantage à engraisser dans la Haute-Vienne de jeunes animaux, au lieu de ne soumettre à l'engraissement que de vieilles vaches et de vieux bœufs épuisés par le travail? »

M. de Beaulieu, trésorier du Congrès, s'était fait inscrire pour traiter cette question. Par une lettre adressée au secrétaire de la section, il annonce que, étant indisposé, il ne pourra se rendre à la séance. La question est réservée.

10e question : « Quelle est la viande de boucherie que l'agriculture peut produire avec le plus d'économie et le plus abondamment, tant dans son intérêt que dans celui du consommateur? »

M. Avanturier dit que le porc est la viande qui peut être produite à meilleur marché, et qui peut ainsi être le plus avantageusement consommée par les classes ouvrières.

M. Mahias, de Rennes, répond que, sans être l'*ennemi intime* du porc, il n'est pas son *ami particulier*; qu'il s'explique très-bien la loi de Moïse, et que, au point de vue d'une bonne alimentation, la viande de bœuf lui paraît bien préférable : que, à son avis, c'est

la production de cette dernière, que l'on doit surtout encourager.

M. le vicomte de Genouillac termine la discussion en disant que le grand avantage de l'élevage du porc et la possibilité de le produire à bon marché viennent surtout de ce que, dans les exploitations, on lui fait consommer les déchets de la nourriture des autres animaux.

La séance est levée à une heure et demie.

H. GÉRARDIN, *secrétaire.*

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE GENOUILLAC.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance. Il est adopté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur la 11e question : « Indiquer ce qui serait le mieux, pour la Haute-Vienne, du travail agricole par les vaches, les bœufs ou les chevaux. »

M. de Caumont dit que c'est là une question purement locale ; qu'il paraît y avoir avantage pour le Limousin à se servir de bœufs et de vaches, qui, mieux que les chevaux, savent tourner les obstacles, et mettent dans le labourage une patience qui n'appartient pas à ces derniers. Il a admiré à plusieurs reprises la docilité et la sobriété des vaches limousines.

M. de Chasteigner, de Bordeaux, explique que tout à l'heure en France il s'opère une réaction en faveur

du travail des bœufs et des vaches ; que, dans le nord, on commence à renoncer aux chevaux pour labourer avec des bœufs, et même avec des vaches.

Dans le Bordelais et dans l'Agenais, on laboure avec des vaches conduites à l'aiguillon ou par une corde attachée à l'oreille. Des gens de la Picardie prennent depuis peu l'habitude d'y venir acheter des vaches, qu'ils attellent à leurs charrues, et dont ils obtiennent un très-bon travail en les conduisant avec le fouet et avec des anneaux passés dans le nez.

M. Avanturier dit que, dans le Limousin, on doit préférer le labourage des vaches à celui des chevaux, mais que bientôt le poids des charrues forcera à renoncer aux vaches pour ne se servir que de bœufs.

M. de Chasteigner engage les gens du Limousin à faire leur travail avec des vaches, qui leur donnent des produits : « La France entière, dit-il, sera bientôt tributaire de leur pays s'ils continuent à élever des taureaux qui puissent faire de bon bétail de harnais ».

H. GÉRARDIN, *secrétaire*.

M. le président met à l'ordre du jour les questions indiquées dans le paragraphe relatif au commerce et à l'industrie.

La première question est ainsi conçue : « Origine, développement et progrès de l'industrie céramique dans la Haute-Vienne et les départements du centre de la France. — Quel doit être l'avenir de cette industrie? »

M. Alluaud entre dans quelques détails, et, expliquant qu'il n'a pu préparer un travail spécial

sur les questions soumises au Congrès touchant la fabrication des porcelaines en Limousin, il est obligé d'avoir recours à un mémoire qu'il rédigea en 1837, et qui se trouve publié *in extenso* dans les *Éphémérides du ressort de la cour royale de Limoges* de cette année, se réservant d'ailleurs de compléter ses observations par des renseignements supplémentaires qu'il se propose de donner.

Entrant dans l'historique de la fabrication de la porcelaine dans le département de la Haute-Vienne, il fait connaître à l'assemblée que, après un demi-siècle de tâtonnements et de persévérance, cet art s'élève au premier rang de l'industrie du pays par l'immense quantité de matières qu'il emploie, par le nombre de bras qu'il occupe, et par la valeur des produits qu'il répand dans le commerce.

Ce fut vers 1761 seulement que fut découvert le secret de la fabrication de la porcelaine dure ; car jusque là Sèvres même, qui était déjà une manufacture royale, ne produisait que de la porcelaine tendre. Quoiqu'on possédât le secret, on n'avait cependant pas les moyens de se procurer le kaolin, c'est-à-dire la matière principale avec laquelle on pouvait fabriquer. Une seule carrière de cette argile existait à Passau en Allemagne ; mais, comme l'exportation n'en était pas permise, on aurait été obligé de se restreindre à la fabrication de la porcelaine tendre si le hasard n'avait pas fait découvrir les riches kaolins du Limousin. Mais enfin, en 1767, cette découverte eut lieu.

Ce fut dans cette année que la femme d'un chirurgien, Mme Darnet, dont le nom doit être transmis à

la postérité ; fit apercevoir, sans s'en douter, la richesse de la matière, qui était aux portes de Saint-Yrieix, c'est-à-dire à dix lieues de Limoges.

M. Darnet croyait pouvoir utiliser l'argile pour le blanchissage du linge. Après quelques épreuves, il avait pensé que la matière contenait de l'essence de savon naturelle, et avait cru devoir consulter sur ce point un pharmacien de Bordeaux et sur les moyens de l'extraire.

Après des essais, des expérimentations nombreuses, des indiscrétions même, on parvint à avoir la conviction que les terres blanches de Saint-Yrieix et de ses environs étaient propres à la fabrication de la porcelaine dure.

L'appât attaché à la découverte d'une carrière était fort attrayant. La bonne argile, qui vaut maintenant 6 fr. le quintal, valait alors 100 fr., et c'est sans doute à cette valeur exorbitante que nous devons aujourd'hui la possession des nombreuses carrières qui alimentent les fabriques de porcelaine qui se sont successivement élevées en France, et plus tard en Europe.

La découverte d'un bon kaolin ne suffisait cependant pas pour obtenir une bonne fabrication : il fallait apprendre à le mettre en œuvre. Cinq ou six ans furent employés à des essais qui ruinèrent toutes les entreprises particulières, et ce ne fut qu'en 1774 que la Manufacture royale de Sèvres mit en pleine activité la nouvelle fabrication de la porcelaine dure.

Une fabrique fut créée à Limoges par les soins de Turgot, alors intendant de la province, et par les travaux de MM. Gabriel Grellet frères. Des tâton-

nements et des expériences onéreuses engagèrent ces derniers à offrir la cession de leur manufacture au roi, qui en devint acquéreur en 1784. Cette manufacture fut alors annexée à celle de Sèvres. M. Gabriel Grellet en fut nommé directeur.

La fabrication ne prospérait pas, et ce directeur se démit de ses fonctions en 1788. M. Alluaud, ingénieur-géographe du roi, fut appelé à le remplacer.

Les vices de l'ancienne manutention furent corrigés : dès lors la manufacture de Limoges reprit une nouvelle activité, et se distingua par la beauté de ses produits.

La révolution de 1791 vint en paralyser les travaux. La fabrique était réduite aux produits de quelques ventes en assignats. M. Alluaud donna sa démission ; les ouvriers, mal payés, se dispersèrent, et, le 18 vendémiaire an V, la manufacture fut vendue aux sieurs Joubert et Cacatte.

Dans le même temps, une nouvelle fabrique fut créée à Limoges, dans une partie de l'ancien couvent des Augustins, par les soins de M. Moinerie.

En 1798, M. Alluaud entreprit la construction d'une autre fabrique, qu'une mort prématurée ne lui permit pas d'achever.

M. de La Seinie, qui en avait établi une à Saint-Yrieix, fut remplacé par M. Baignol, l'un des anciens tourneurs de la manufacture royale de Sèvres.

Nous constatons ici que, à l'époque de l'avènement du consulat et de l'empire, ces cinq fabriques étaient les seules qui existassent dans le département de la Haute-Vienne.

Mais la manufacture de Saint-Yrieix seule prospérait ; les travaux de celles de Limoges étaient presque abandonnés. A son retour de l'armée, M. Alluaud fils achevait les travaux que son père avait commencés : il rappela autour de lui les anciens ouvriers de la manufacture royale, associa ses frères à son entreprise, créa de nombreux ouvriers, et réunit successivement à l'exploitation de sa fabrique celle de MM. Joubert et Monnerie.

M. Baignol, de son côté, vint se fixer à Limoges.

Sous l'empire, le Berri, le Nivernais, la Normandie et la Champagne virent élever des établissements considérables, où la plupart de ceux qui les avaient établis devaient marquer leur passage par de nombreuses faillites.

Survint la restauration. Les bienfaits de la paix fécondent l'industrie de la porcelaine : de nombreuses manufactures s'élèvent non-seulement à Limoges, mais dans les centres de population du département. Saint-Léonard, Magnac-Bourg, Coussac-Bonneval, Brigueil, Bourganeuf même dans la Creuse, tout près de la limite de la Haute-Vienne, établissent des fabriques.

A la révolution de 1830, quelques-uns de ces établissements chancellent, d'autres succombent; mais ils sont remplacés par de nouveaux entrepreneurs. De nouvelles manufactures même s'établissent à Limoges, à Sauviat, à Solignac.

M. Alluaud, faisant ensuite apercevoir les progrès de la fabrication dans notre département, donne les explications suivantes :

Avant 1789, deux manufactures existaient.

Sous la république, ce nombre était porté à quatre, et, sous l'empire, il était de cinq.

En 1836, malgré les sinistres de quelques manufactures, la masse de la fabrication produite par vingt-quatre fabriques, y compris celles des dorures et des peintures, et représentée par quarante fours, pouvait s'élever à la somme de quatre millions.

Il évalue à la moitié de cette somme l'émolumentation des fabriques et ateliers de peinture à Limoges. Il ajoute qu'aujourd'hui le nombre des fours à porcelaine a tellement augmenté que l'on compte dans la Haute-Vienne soixante-cinq fours en pleine activité, et que l'on ne peut pas évaluer à moins de six millions les produits de nos manufactures dans la Haute-Vienne.

Il fait ressortir de ces faits que la Haute-Vienne sera toujours le pays prédestiné pour la fabrication de la porcelaine; que l'abondance et la modicité relative du prix des matières sera toujours une garantie du succès.

« En effet, dit-il, les matières les plus essentielles à la fabrication de la porcelaine sont le kaolin, la terre à gazette et le bois.

» Le kaolin est abondant, surtout dans les environs de Saint-Yrieix : pendant plus de deux siècles encore, nous trouverons là les matières qui nous seront nécessaires.

» La terre à gazette, qui se trouve aux environs de La Malaise, à quatre lieues de Limoges, pourrait, à la longue, s'épuiser plus tôt que les carrières à pâte; mais tous les jours il se découvrira de nouvelles carrières de terre réfractaire.

« Le bois ne manquera pas, et l'application de la houille à la cuisson de la porcelaine viendra en diminuer la consommation. Les nombreuses plantations qui ont été faites depuis cinquante ans nous garantissent une abondance suffisante de ce combustible. »

Passant ensuite à l'examen des questions posées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 1er, ainsi conçus : « Les fabriques de porcelaine qui s'élèveraient dans le voisinage des houillères pourraient-elles donner lieu à une concurrence dangereuse pour les fabriques du Limousin? — dans le cas où cette concurrence serait à craindre, quels seraient les moyens d'y remédier? », M. Alluaud explique que, de 1783 à 1788, quelques fabricants, en France et en Angleterre, essayèrent de substituer la houille au bois pour la cuisson de cette poterie. Mais ces essais furent infructueux, et on fut obligé d'y renoncer : le principal objet que voulaient atteindre les fabricants consistait dans la beauté et la réussite constante des produits, et le bois seul pouvait conduire à ce résultat.

Cependant, depuis que la porcelaine s'est introduite dans tous les ménages, depuis que cette fabrication ne s'en est pas tenue aux vases de haut prix, elle est devenue l'objet d'un commerce de plus en plus considérable : il a donc été nécessaire de rechercher les moyens les plus économiques.

Le bois empilé sous la halle des fours revient, à Limoges, à 13 fr. le stère. A ce prix, il entre pour plus d'un tiers dans le revient total de la fabrication.

Le département du Cher a voulu l'un des premiers introduire l'emploi de la houille : la réduction du

prix de revient, par l'usage de ce combustible, est d'environ 16 %.

M. Vital-Roux, de Noirlac, fit de nombreux essais, qui tous ne furent pas lucratifs; mais on eut la preuve que la cuisson à la houille était possible. La question se réduisait à ceci : bon choix du combustible, bonne direction des feux, emploi des moyens convenables pour éviter les inconvénients qui s'étaient manifestés dans les premières fournées.

M. Vital-Roux, secondé par le directeur de la manufacture de Sèvres, M. Ebelmen, modifia et compléta les premiers moyens. Les nouveaux produits vinrent justifier les espérances qu'on avait conçues.

M. Ebelmen fit à ce sujet un rapport à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Il émit l'opinion que les fours au bois ne pourraient soutenir la concurrence des fours à la houille, et que la fabrication de la porcelaine serait forcément obligée de se déplacer, et de s'établir dans le voisinage des houillères.

M. Alluaud appelle ensuite l'attention du Congrès sur la position des fabriques de Limoges, qui toutes n'ont pu et n'ont dû, peut-être sagement, transformer leurs fours au bois en fours à la houille. Il explique les motifs des lenteurs, des tâtonnements qui en ont été la suite. Dans le Limousin, nous comptons soixante-cinq fours, dont cinquante et un au bois et quatorze à la houille.

La comparaison des frais de fabrication à Sèvres donnée par M. Ebelmen avec les frais de fabrication à Limoges ne peut se soutenir : la consommation de 8 kilogr. de houille à Sèvres n'est chez nous que de 4 kilogr. 570 gr.

Il compare ensuite les prix de revient pour les fabriques voisines de Commentry avec les prix de revient pour les fabriques du Limousin.

Il fait ressortir les avantages de la position acquise aux fabricants de Limoges : trente-quatre manufactures de porcelaine en plein exercice ; la beauté et l'abondance des matières premières ; la netteté, la transparence, la blancheur des produits ; dix-sept ateliers de peinture ; trente maisons de commission ; des fonds de roulement considérables ; l'ancienneté des relations ; la loyauté des transactions ; tous ces éléments de prospérité ne se déplacent pas facilement. Il en conclut que l'industrie des porcelaines en Limousin n'est pas près de s'expatrier et de se transporter ailleurs.

Cet exposé a captivé l'attention de l'assemblée, qui, par l'organe de son président, en a témoigné toute sa satisfaction à M. Alluaud.

A une heure et demie, la séance est levée.

J.-J. ABRIA, *secrétaire.*

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE GENOUILLAC.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. le comte d'Estaintot lit, au nom de M. Avan-

turier, un remarquable et consciencieux travail sur les assolements rationnels du Limousin, et surtout sur un assolement de dix-huit ans établi dans sa propriété de Lage.

Cette lecture terminée, M. le président dit que ce travail sera soumis au comité des secrétaires généraux.

M. Bardy a la parole sur la question de savoir si le Congrès de Limoges doit émettre le vœu que les communaux soient partagés.

Dans une improvisation brillante, M. Bardy, après avoir fait l'historique des communaux en France, démontre, par une série de calculs, qu'il y a intérêt pour l'ordre social à ce que les communaux soient partagés en Limousin.

On fera ainsi disparaître des terres incultes, qui déshonorent nos contrées, et on créera, par là, nombre de propriétaires, qui deviendront intéressés à la conservation de l'ordre social.

Il croit donc devoir, au nom de la commission, émettre le vœu que voici :

« Le Congrès, considérant que l'intérêt des familles qui se vouent à l'exploitation du sol, les progrès de l'agriculture, l'accroissement de la richesse nationale et des ressources du trésor public, commandent à la fois de placer sous le régime de la propriété privée librement transmissible les biens communaux, qui, dans l'état actuel de la législation et des usages, demeurent les seuls fonds ruraux qu'il soit à peu près impossible de rendre plus productifs, et, par conséquent, plus utiles,

» Déclare adhérer aux vœux émis sur la matière

par le conseil général de la Haute-Vienne dans les sessions de 1857, 1858 et 1859.

» Il déclare, en outre, émettre le vœu que ceux de ces communaux dont, pour une cause quelconque, le partage ou la licitation ne seraient pas reconnus praticables, soient amodiés à long terme. »

M. de Buzonnière, répondant à M. le rapporteur de la commission, pense que nous n'avons pas le droit de partager ce qui ne nous appartient pas. Les communaux n'appartiennent pas plus aux générations présentes qu'ils n'étaient la propriété des générations passées.

A une époque où l'on est trop enclin à grever l'avenir pour satisfaire des jouissances présentes, on devrait conserver cette dernière planche de salut.

Convertir les communaux en rentes serait une faute. Les immeubles prennent tous les jours de la valeur, lorsque les monnaies en perdent.

Une amodiation à long terme lui paraît préférable à la licitation et au partage.

M. Gérardin se range à l'opinion de M. de Buzonnière : « Il n'y a pas urgence, dit-il, à partager les communaux, lorsqu'il y a encore en Limousin tant de terres incultes, et lorsque ce n'est pas la terre qui manque aux cultivateurs, mais les bras qui manquent à la terre. »

Le communal est le patrimoine du pauvre : l'en dépouiller serait commettre une spoliation au profit du riche.

D'ailleurs, le partage, ne pouvant s'opérer que par feu, n'augmentera pas d'un seul le nombre des

propriétaires, et la prospérité de l'État est peu intéressée à ce que chaque propriétaire du Limousin ajoute quelques ares de landes aux bruyères qu'il a déjà.

Ce n'est du reste pas au moment où, grâce à la chaux, les terres de la Haute-Vienne prennent tous les jours de la valeur qu'on doit liquider à vil prix cette fortune amassée depuis des siècles.

Il croit qu'une pareille mesure, qui ruinerait tous les prolétaires des campagnes, serait surtout malheureuse à un moment où tant de séductions les appellent dans les villes, et où ils se font de jour en jour plus rares aux champs.

Il demande que le Congrès passe à l'ordre du jour.

M. Mahias, de Rennes, dit qu'il est incontestable pour tout le monde que la propriété particulière est mieux cultivée que la propriété commune; que l'intérêt véritable de la France est que toutes les terres soient cultivées.

L'amodiation à long terme lui paraît une folie : quel est le particulier qui consentirait à affermer pour cent ans ses héritages sans que le prix de ferme fût variable, avec les degrés d'amélioration et de plus-value que ceux-ci pourraient atteindre?

D'ailleurs il craindrait des luttes fâcheuses entre les fermiers et les anciens communistes.

Après un remarquable résumé de M. le président, la question est mise aux voix.

Le vœu émis par M. Bardy au nom de la commission est admis à la majorité de seize voix contre huit.

L'amendement proposé par M. de Buzonnière, relatif

aux amodiations, a été retiré, et n'a pas été mis aux voix.

La séance est levée à une heure et demie.

H. GÉRARDIN, *secrétaire.*

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE GENOUILLAC.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances des 16 et 17 septembre. Ils sont adoptés.

M. le président appelle la discussion sur les articles 2, 3, 4 et 5 de la section de l'industrie, ainsi conçus : « Quel est l'état de la peinture sur porcelaine à Limoges? — Quels progrès a-t-elle faits depuis plusieurs années? » — « Cet art est-il tout ce qu'il pourrait être au point de vue de la forme, du goût et de la couleur? — Pourrait-on tenter quelques nouvelles combinaisons? — Dans le cas où, au point de vue artistique, la fabrication de Limoges laisserait encore des perfectionnements à désirer, quels seraient les moyens de les obtenir? » — « L'art décoratif peut-il donner lieu à un enseignement artistique régulier? En d'autres termes, peut-on définir et réduire à des principes généraux un art dont la mode et la fantaisie sont les principaux régulateurs? »

M. de Caumont prend la parole.

Il appelle l'attention de l'assemblée sur l'absence, en France, de l'éducation professionnelle. Dans beaucoup de nos villes industrielles, on effleure les

questions ; on ne pratique pas assez au point de vue de l'art et du goût ; on ne copie pas assez la nature. Ses observations peuvent s'appliquer à la ville de Limoges, qui, selon lui, ne s'attache pas toujours aux formes gracieuses pour l'exécution de certains vases de porcelaine, qui laissent à désirer sous le rapport du goût.

Il profite de cette ciconstance pour démontrer la nécessité de la création à Limoges d'un musée céramique et industriel, dans l'intérêt de nos fabriques de porcelaine et de nos manufactures de tissus.

Il commente les idées remarquables de M. Natalis Rondot, émises par ce savant dans un rapport par lui fait à la chambre de commerce de Lyon en septembre 1858. Il les recommande à l'attention des industries et des manufactures de notre ville.

« Un musée céramique et industriel tel que nous le comprenons, dit-il, doit avoir un caractère bien tranché, un cachet tout à fait local. Il éveillera et développera le sentiment du beau; il formera le goût; mais surtout il sera pour la fabrique un fonds commun où l'on sera assuré de trouver tout ce qui peut servir l'inspiration, élargir et élever les idées, résoudre les difficultés, et réaliser de nouveaux progrès. On y viendra étudier les ressources décoratives imaginées et développées dans les grands siècles, chercher le secret de la simplicité, de la grâce des Grecs et des orientaux. »

Ce musée comprendrait donc plusieurs divisions principales : l'*art*, l'*industrie* et l'*histoire*.

Le plan que propose M. de Caumont est développé

par lui avec beaucoup de détails; il fait ressortir tous les avantages qui en découleraient pour le pays, et propose à l'assemblée l'adoption de la proposition suivante :

« Le Congrès scientifique de France, convaincu que les musées d'art et d'industrie sont d'une incontestable utilité, émet le vœu qu'on établisse des musées de ce genre dans toutes les villes importantes, et à Limoges *en particulier*.

» Il demande :

» 1° Qu'un musée industriel soit établi, à Limoges, dans un vaste local, autant que possible *voisin des autres musées*, qui ne peuvent rester plus long-temps dans le lieu où ils se trouvent aujourd'hui ;

» 2° Que ce musée renferme avant tout les principaux produits de la fabrique de Limoges depuis son origine jusqu'au temps présent ;

» 3° Qu'il renferme, en outre, des dessins ou des spécimens en nature reproduisant les formes les plus gracieuses de la céramique chez les différents peuples ;

» 4° Les matières premières à différents états, depuis leur extraction jusqu'à leur mise en œuvre ».

M. Abria reconnaît la nécessité de la création du musée dont il s'agit, qui serait une exposition permanente, et dit que la ville de Limoges s'est déjà occupée de la question, mais que le défaut de fonds pour la construction d'un bâtiment et de salles spacieuses, que, en définitive, il faudra bien édifier un jour, a seul empêché ou retardé cet établissement.

M. le comte de Chasteigner se joint à M. de Caumont. Il recommande de nouveau la lecture du rapport de

M. Natalis Rondot, et en fait ressortir les propositions qui peuvent s'appliquer à la ville de Limoges :

« On a trop l'habitude, dit-il, de s'adresser aux administrations, à l'État, quand il s'agit d'œuvres d'un intérêt général ou départemental : il faut que les industriels, les chambres de commerce, agissent dans l'intérêt du pays. Rouen, Bordeaux, Lyon, ont dépensé des sommes énormes dans ce sens. »

La proposition de M. de Caumont est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

M. de Caumont rappelle ensuite un mémoire adressé à la Société d'Agriculture de Limoges sur la multiplication du pommier à cidre. Il appuie la proposition que fait l'auteur, et demande qu'elle soit consignée au procès-verbal.

Elle est ainsi conçue :

« L'étude des diverses espèces de pommes à cidre a été commencée en Normandie il y a trente ans; elle a été reprise et presque terminée par MM. Girardin et du Breuil, de Rouen. On s'en occupe aussi en Picardie et dans les contrées de la France où l'on fait du cidre.

» On aura donc bientôt un travail capital et complet sur la pomme douce propre à faire le cidre : or il importe que l'on fasse aussi le catalogue des pommes cultivées en Limousin, et je propose au Congrès d'émettre un vœu dans ce sens, afin que les sociétés d'agriculture du pays s'occupent immédiatement de la rédaction de ce catalogue et de l'étude comparative des espèces de pommes que possède le Limousin.

» Si la section d'agriculture adopte cette idée, le vœu pourrait être formulé dans les termes suivants :

« Le Congrès scientifique de France recommande à

» la Société d'Agriculture de Limoges de dresser le » catalogue des pommiers cultivés en Limousin, de » mettre le sujet au concours, et de récompenser par » un prix ou une médaille l'auteur du meilleur mé- » moire qui lui sera présenté sur ce sujet ».

La proposition est adoptée.

M. le comte d'Estaintot raconte ensuite que, dans une excursion faite dimanche dernier, et par les soins de MM. Avanturier et Nivet-Fontaubert, plusieurs membres du Congrès ont visité les environs de Solignac, du Vigen, et les tours de Chalusset. Ils ont admiré les beaux sites, la belle culture et les riches prairies de ces contrées; ils désirent que ces messieurs reçoivent ici les remercîments du Congrès.

Le même membre rend compte en ces termes d'une visite faite par plusieurs membres de la section dans les ateliers de M. Tristchler :

MESSIEURS,

Une commission composée des membres faisant partie de la section d'agriculture, d'industrie et de commerce, s'est rendue dans les ateliers de M. Tristchler, constructeur mécanicien.

Cet honorable industriel a fait passer sous ses yeux les nombreux instruments agricoles qu'il confectionne : M. le président m'a prié de vous en donner un rapide exposé.

Sans autre préambule, nous citerons tout d'abord le concasseur, le coupe-racines, le régulateur, le rayonneur, le buttoir, une machine à égrainer le maïs, la herse jumelle, la houe à cheval, la charrue tourne-oreille, la fouilleuse avec son soc de rechange, les tarares de différents modèles, et les charrues calquées sur la charrue Dombasle. — Comme l'application de ce dernier instrument au sol de la Haute-Vienne nécessitait quelques modifications, celles qu'elle a

subies dénotent de la part du constructeur une grande intelligence d'observation.

Nous ne devons pas passer sous silence une charrue Dombasle à déversoir à gauche. — L'explication qu'on nous a donnée de cette innovation mérite d'être consignée :

L'habitude du métayer du pays limousin est de se servir de l'ancienne charrue romaine, dont le déversoir est à gauche.

Comme le progrès est généralement reçu avec une excessive défiance, M. Tristchler, pour en faciliter le développement, a usé de cette petite supercherie, dont nous le félicitons bien cordialement, puisqu'elle rend plus facile la transition de la charrue ancienne à la charrue nouvelle.

Nous aurions voulu vous entretenir avec quelques détails d'un appareil économique destiné à la cuisine du bétail. Tout en pensant qu'il pourra être d'un bon usage dans la pratique, d'après la description que l'habile inventeur nous en a donnée, il serait peut-être téméraire de se prononcer dès maintenant sur son mérite.

L'exposition de Bordeaux nous a privés de voir dans son ensemble le manége de M. Tristchler : d'après les combinaisons mécaniques, il aurait l'avantage d'utiliser beaucoup de forces perdues, et de diminuer, par l'engrenage qui lui a été adapté, la force qu'il fallait généralement employer pour mettre en mouvement les machines à battre.

Donner plus de solidité au manége, rendre son entretien plus facile et moins coûteux, voici le but qu'on s'est proposé d'atteindre.

Nous n'avons qu'à louer M. Tristchler des incessants perfectionnements qu'il fait subir aux instruments appelés à développer notre richesse agricole. Le succès a couronné ses constants efforts, puisque, depuis huit ans qu'il est établi à Limoges, plus de deux mille sept cents instruments aratoires sont sortis de ses ateliers pour être employés dans le département de la Haute-Vienne. Les médailles de première classe et les mentions honorables que M. Tristchler a obtenues aux différents concours où il s'est présenté sont le témoignage de son incontestable habileté et de la bonne confection de ses produits.

Notre voix n'est donc que le faible écho des éloges que cet honorable industriel a su mériter pour les services réels qu'il a rendus à l'industrie agricole de son pays.

M. Bailly de Merlieux rend compte de la visite faite par une commission du Congrès dans le bel établissement agricole de M. Henry Michel, au Vigen. Tous ont admiré ses cultures, ses bestiaux et la bonne administration qui préside à l'exploitation. Son rapport est ainsi conçu :

MESSIEURS,

Notre honorable vice-président a bien voulu me confier la mission de recueillir, pour vous les transmettre, quelques notes relatives à l'exploitation agricole véritablement modèle fondée et dirigée par M. Michel à douze kilomètres de Limoges.

Cette exploitation est située au hameau du Vigen, à un kilomètre de Solignac, sur la route de Saint-Yrieix, où M. Michel a construit, sur le penchant du coteau, une charmante villa, et dessiné un jardin paysager auquel viennent se marier gracieusement les prairies et les terres de la propriété. C'est donc une création nouvelle comme constructions et disposition du terrain.

L'exploitation se compose de 60 hectares, dont 9 ou 10 en belles prairies naturelles, qui occupent le fond du vallon de la Briance : le lit de cette rivière, fort encaissé dans cette partie de son cours, borne l'un des côtés de la prairie dans toute sa longueur. Les autres 50 hectares sont en terres arables, maintenant toutes en culture.

M. Michel avait d'abord adopté l'assolement quadriennal; mais actuellement il l'a porté à cinq années; savoir : deux années successives de plantes sarclées, principalement des racines, telles que betteraves, carottes, pommes de terre, topinambours, dont vous avez vu les magnifiques produits

sur le sol ; — 3e année : avoine avec trèfle ; — 4e : prairie artificielle ; — 5e : froment.

M. Michel a fait récemment de très-heureux essais d'introduction de la luzerne, et vous avez admiré un champ où une quatrième coupe présentait une admirable et épaisse végétation. Pour cette culture, M. Michel fait amender la terre avec 60 hectolitres de chaux par hectare, dépense qu'il évalue à 90 ou 100 fr.

Pour citer quelques chiffres qui vous feront apprécier les rendements et les résultats de sa culture, tels qu'ils nous ont été transmis par M. Michel, nous vous dirons qu'il obtient, en moyenne, 30 hectolitres de blé à l'hectare, 45,000 kilogr. de betteraves, et des autres cultures dans la même proportion. L'état parfait de propreté et d'ameublissement du sol, l'aspect général des terres et le grand nombre de bestiaux qu'il entretient, justifient pleinement ces produits. Ajoutons que, en outre, pour augmenter la litière, qui lui fait défaut, il achète de la paille de seigle, qu'on trouve communément dans le pays.

Quant aux animaux, leur nombre se répartit ainsi :

Cinquante-cinq bêtes à cornes, dont huit de la race du pays pour les travaux de la culture, et le surplus en Durham purs ou croisés, destinés à l'engraissement et à la boucherie. M. Michel a reconnu combien leur croissance et leur engraissement sont précoces, et, à trois ans, les Durham pèsent de 3 à 400 kilogr., et valent sur le marché de Poissy 5 à 600 fr.

Les bêtes de travail sont aussi mises à l'engrais à six ou huit ans, et remplacées par d'autres. Tout le lait des vaches est employé à la nourriture des élèves.

Les moutons sont au nombre de cent vingt, appartenant aux races anglaises Costwood et Southdown. Les plus forts, engraissés très-rapidement, se vendent jusqu'à 50 fr. au marché de Poissy.

La race porcine comprend habituellement quatre-vingts animaux : M. Michel fixe son choix sur la grande et la petite race blanche de New-Leicester : la petite s'engraisse plus vite ; la grande donne des porcs qui peuvent peser 250 kilogr.

à dix-huit mois, et elle est tellement féconde qu'une mère a donné trois portées et trente jeunes en quatorze mois.

Enfin il y a huit chevaux logés et employés en dehors de l'exploitation.

Les autres animaux occupent deux corps de bâtiments distincts : l'un, dans la basse-cour, près de l'habitation, se compose d'une enceinte demi-circulaire par laquelle la nourriture est servie dans des bacs à tous les animaux, au nombre de treize. Dans les angles de l'étable sont installés les jeunes élèves. L'autre bâtiment, construit à la partie culminante du territoire, est entièrement neuf : l'étable se compose d'un couloir longitudinal central par lequel on sert les aliments des deux côtés à chaque travée, où les bêtes bovines passent leurs têtes entre les montants en bois pour venir chercher la nourriture.

C'est dans ce vaste et beau local que les animaux sont engraissés. Ils sont d'ailleurs soumis à une stabulation presque permanente, et ce n'est qu'une partie des animaux, principalement les vaches et leur suite, qui sont mis au pacage dans la grande prairie naturelle après une coupe, qui est très-abondante. Cette prairie est améliorée tous les quatre ou six ans par l'engrais des bestiaux.

Dans une autre partie du bâtiment se trouvent les loges à porcs : elles sont en bois, très-propres et analogues à celles qu'on dispose pour ces animaux dans les expositions; la litière y est abondante. Enfin un troisième local sert de cuisine pour les bestiaux; il renferme hache-paille, coupe-racines et appareils pour cuire les légumes à la vapeur, non-seulement les cochons, mais les autres animaux, étant en grande partie nourris avec des aliments cuits. Notons cependant que les topinambours sont donnés crus, et très-goûtés par tous les bestiaux. Le maïs en vert est aussi un aliment important : les bêtes le préfèrent au sorgho, dont M. Michel n'a fait, du reste, que de petits essais. Vous avez pu voir sur pied une récolte très-belle de ce maïs, et, d'après son épaisseur, le rendement doit être très-considérable.

Ainsi vous voyez que, en multipliant les prairies artifi-

vielles et les racines, ce qui est facile en se consacrant spécialement à l'élève et à l'engraissement des bestiaux, on peut les accroître au point d'arriver à une tête et demie de bête bovine par hectare, résultat auquel est déjà parvenu M. Michel, et qu'il espère bien dépasser au moyen de la luzerne. Il n'est donc pas extraordinaire que, dans certains cas, il y ait avantage à mettre en culture les prairies naturelles.

Lorsque, en outre, on se livre à la multiplication des races dont la croissance et l'engraissement sont très-rapides, on obtient un produit net en argent très-considérable.

Sous ce rapport, les prix de la main-d'œuvre, dans la Haute-Vienne, sont très-favorables ; car il paraît que les valets de ferme ne sont payés que 150 fr. par an, plus la nourriture, pour laquelle on traite avec un maître-valet, en lui livrant des denrées dont la valeur est de 70 fr. environ.

Notons que M. Michel obtient ses produits de la race bovine, et les améliore par un superbe taureau Durham écossais, couronné à l'exposition universelle de 1855, et qu'il a payé 3,500 fr. Il nons a assuré que la fécondation des saillies de cet animal était toujours très-assurée. Du reste, ses produits ont déjà valu à M. Michel un 1er prix des Durham et vingt-quatre médailles d'or.

En résumé, lorsqu'on voit la Haute-Vienne posséder des agriculteurs praticiens tels que M. Lasserre, qui a trouvé avantageux de livrer à la culture les prairies naturelles, considérées jusqu'alors comme les sols les plus productifs ; M. Avanturier, qui obtient vingt-deux récoltes en dix-huit ans, et nourrit une tête de gros bétail par hectare, tout en vendant ou consommant en dehors de l'exploitation les produits des céréales; enfin M. Michel, dont nous venons de vous décrire l'exploitation en quelques mots, on peut dire que ce département n'a rien à envier aux contrées les plus favorisées, et qu'il possède dans son sein des exploitations modèles, qu'il ne s'agit que d'imiter avec discernement pour réaliser les progrès de l'agriculture actuelle.

Passant ensuite à la 12e question de l'agriculture,

concernant la race chevaline, M. Alluaud dit que la race limousine pure a presque disparu ; que l'anéantissement de ce type est la conséquence fâcheuse des croisements anglais : d'où la dégénérescence dont on se plaint à si juste titre.

M. Avanturier est du même avis : « Les courses, dit-il, ont fait apparaître la vigueur du cheval pour un moment donné, mais voilà tout. Si nous ne cherchons pas à augmenter, à améliorer l'alimentation de nos animaux ; si nous ne profitons pas des amendements calcaires pour obtenir une nourriture plus saine, plus abondante, nous viendrons avant peu à voir anéantir notre belle race limousine, dont les qualités étaient si fort appréciées il y a quelque quarante ans. »

M. le comte de Chasteigner se plaint de l'absence au Congrès des principaux éleveurs de la Haute-Vienne ; il entre dans de longs détails sur l'éducation des chevaux, sur l'utilité de conserver notre belle race, réputée à si juste titre.

« Les propriétaires, dit-il, ont perdu de vue l'intérêt général : le jeu, c'est-à-dire les courses et les produits de ces spéculations aléatoires, les a entraînés.

» Les chevaux anglais n'ont été admis comme étalons en France que parce qu'ils développent une vigueur appréciable, quoiqu'elle ne soit que de quelques heures. Les chevaux arabes, qui auraient dû être préférés au point de vue des services à rendre au pays, ont été repoussés à tort, et il est à regretter que le sang anglais ait été uni au sang limousin ; car les produits qui en sont résultés n'ont plus de type. »

M. Baruffi dit quelques mots pour appuyer les observations de M. de Chasteignier sur le cheval arabe. Il insiste sur la nécessité de modifier l'alimentation des chevaux en France. Il faut retremper notre race dans le sang arabe : en Orient les chevaux sont sobres.

M. l'abbé Pardiac est complètement de l'avis des préopinants : il a étudié la race chevaline dans l'Asie, le Liban, les lieux saints.

La séance est levée à une heure et demie.

J.-J. ABRIA, *secrétaire.*

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE GENOUILLAC.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

M. Thévenot demande la parole sur la question chevaline, traitée dans la séance d'hier. Retenu chez lui pour cause de maladie, il regrette de n'avoir pu prendre part à la discussion.

Il fait ressortir la nécessité, l'utilité pour le Gouvernement de protéger l'élève du cheval, au point de vue surtout de l'arme de la cavalerie.

On a eu tort de s'attacher presque exclusivement au mélange du sang anglais, qui ne vaut pas le sang arabe : « Dans la guerre de Crimée, dit-il, on a vu

les chevaux anglais défaillir devant les intempéries du climat et la nourriture restreinte : les chevaux des chasseurs d'Afrique, de sang arabe, ont parfaitement résisté à tous les incidents de la campagne. »

Le cheval limousin est un cheval par excellence : il provient de la race arabe. Il a fait ses preuves dans les guerres des XVIIe et XVIIIe siècles. Son caractère, sa bonne constitution, ont été reconnus de tout temps. Sa rusticité, son agilité, sont des garanties à tous les points de vue.

Les réquisitions et les guerres de l'empire l'ont épuisé, ont amené la décadence de sa race.

Ces chevaux étaient recherchés autrefois par les officiers supérieurs, par les hommes de la cour : donc leurs qualités étaient parfaitement reconnues. Aujourd'hui on ne monte plus à cheval : on cherche des attelages; mais ce n'est pas là un motif pour laisser disparaître, pour ne pas encourager notre belle race limousine.

Le cheval arabe est rustique de sa nature : il ne succombe pas aux privations; il ne connaît pas l'écurie; il ne connaît le mors que lorsqu'on lui demande des services.

La cavalerie légère sera parfaitement montée lorsqu'elle usera des chevaux arabes : vingt mille chevaux arabes pourront battre cinquante mille chevaux anglais.

M. Thévenot appuie ses dires d'un mémoire parfaitement développé. M. Mahias se joint à lui, en faisant quelques observations sur les courses de chevaux, qui, selon lui, n'atteignent pas le but que le Gouvernement se proposait dans l'origine.

M. le président donne lecture de l'art. 13 du programme de l'agriculture, ainsi conçu :

« Quels sont les essais tentés dans la Haute-Vienne pour améliorer les races bovines, ovines et porcines par leurs croisements avec les reproducteurs de races pures anglaises? — Ces croisements peuvent-ils être recommandés pour l'avenir? — La propagation des races anglaises pures serait-elle préférable à l'amélioration des races du pays par leurs croisements avec les races anglaises? »

M. Avanturier lit un mémoire développé dans lequel il préconise la race limousine bovine. — Il réserve l'avenir. Il ne croit pas utile d'introduire la race pure anglaise pour remplacer la race pure limousine.

M. le président, rappelant les progrès faits par M. Henry Michel dans son domaine agricultural, dit que l'on ne peut pas donner M. Michel comme exemple à tous; mais il juge qu'il y aurait utilité à faire l'épreuve des essais de croisement de la race anglaise avec la race limousine.

Quant à la race porcine, il reconnaît que le croisement de la race anglaise avec la race limousine peut être fort utile pour arriver à engraisser vite et facilement.

M. le président donne lecture de l'art. 6 du programme d'industrie, ainsi conçu :

« Quelle direction artistique la fabrication des tapis d'Aubusson et de Felletin a-t-elle suivie depuis vingt années? — Faire l'histoire des produits de ces fabriques depuis leur origine jusqu'à nos jours. »

M l'abbé Roy-Pierrefitte espérait que MM. Bos-

vieux, archiviste de la Creuse, et Cyprien Pérathon, membre de la Société Française d'Archéologie, empêchés tous deux de se rendre au Congrès, auraient fait l'histoire complète des manufactures de tapisseries d'Aubusson et de Felletin. M. Bosvieux, dont le travail paraîtra prochainement en un volume in-12, écrit que, pour le terminer, il attend encore quelques notes. M. Pérathon, dont M. Roy lit le mémoire, parle seulement de l'origine probable de la manufacture d'Aubusson, et s'arrête à Colbert. Sur la proposition de M. de Caumont, M. le président demande le complément de cette étude, afin que le Compte-Rendu du Congrès donne une réponse satisfaisante à la question du programme sur les tapisseries.

Comme M. Pérathon s'était borné à parler d'Aubusson, M. Roy-Pierrefitte fait l'analyse d'une notice historique sur la manufacture de tapisseries de Felletin lue par lui, dans une séance de la Société Archéologique et Historique du Limousin, le 21 décembre 1854, et insérée dans le tome V du Bulletin de cette Société. Le but de ce travail, inspiré par un patriotisme ardent, est de prouver qu'aujourd'hui les teinturiers, les filateurs et les ouvriers tisserands de Felletin et d'Aubusson travaillent indifféremment pour les marchands tapissiers de l'une et de l'autre ville; que, MM. Sallandrouze ayant des ateliers dans les deux localités, Aubusson et Felletin sont sœurs en industrie, et devraient avoir une gloire égale. Des actes du XIVe siècle constatent que dès lors Felletin avait une manufacture de draps; que plus tard, en 1621, une ordonnance de Louis XIII taxait

comme les petits draps pour doublures d'Aumale, Beauvais, Abbeville, Amiens, etc.

Dès le XIVe siècle, Felletin possédait aussi, sans doute, une manufacture de tapis; et, puisque, le 20 avril 1512, une ordonnance de François Ier réglait le prix de ses produits, il fallait que cette industrie eût alors acquis à Felletin une certaine importance. En taxant ces tapisseries après celles de Flandre et de quelques autres provinces, le roi s'exprimait ainsi : « Tapisserie ou tapis de Felletin, d'Auvergne ou de Lorraine, et autres semblables, le cent pesant estimé à 50 livres tournois ».

Du reste, au mois de juin 1567, en accordant à la ville de Felletin l'établissement d'une bourse consulaire, qui malheureusement ne se maintint pas longtemps, Charles IX motivait ainsi son édit : « Attendu que ladicte ville est des plus marchandes de tout nostre dict pays de la Marche, et où s'y assemblent plusieurs marchands de tout nostre royaume et autres étrangers, dont le commerce et traffic de marchandises y est gardé, autant ou plus grand qu'en plusieurs autres villes auxquelles nous avons accordé ladicte permission ». Et la vérité de cette affirmation, si honorable pour Felletin, se prouve par l'acte lui-même, puisque le juge et les deux consuls devaient être élus *en l'assemblée de trente des plus notables marchands habitans ou échevins en ladicte ville.* Ce nombre de trente marchands tapissiers en suppose un plus considérable, et déjà il est extraordinaire dans une ville dont la population actuelle n'est que de trois mille cinq cents âmes.

Sous le règne de Henri IV (1604), la piété de ces

tapissiers produisit un chef-d'œuvre *digne des meilleures manufactures de Flandre,* et dont on para l'église de Beaumont pour défier plus tard Aubusson, la superbe rivale, de surpasser cette perfection. (*Mémoire de* 1770.) Mais il y avait alors à Felletin plus de huit cents ouvriers qui vivaient de cette industrie.

Aussi le bon roi, en autorisant les fabricants de Flandre Comans et de La Planche à s'établir à Paris (1607), daigna déclarer par ses lettres-patentes que cette manufacture, qui fut depuis la *manufacture royale des Gobelins* (1667), ne préjudicierait point à celles des tapisseries de haute-lice de *Felletin,* Beauvais et autres du royaume.

Au moment où la révolution du dernier siècle commença, la manufacture de tapisseries de Felletin occupait plus de huit cents ouvriers. Il y a cent vingt-six ans, l'avidité de quelques marchands de Felletin faillit ruiner la manufacture de cette ville, parce qu'ils voulurent à la fois confectionner et teindre, quoiqu'ils n'entendissent rien à l'art de teindre, puis parce que à ce tort ils ajoutèrent celui d'emprunter pour leurs tapisseries le nom d'*Aubusson,* alors plus honorablement connu que celui de son émule. Felletin a payé trop cher ces manœuvres indignes, et depuis long-temps son honneur est vengé : M. le baron Sallandrouze de Lamornaix, dont les belles tapisseries ont fait tant d'honneur à Aubusson, qu'il habite, et qui possède, comme à Aubusson, une manufacture à Felletin, où son père est né, M. le baron Sallandrouze, fondant, en mai 1856, une association anglo-française de tapisseries qui se fabriquent dans les deux villes, a-t-il fait acte d'un intelligent patrio-

tisme en les appelant *tapisseries d'Aubusson et de Felletin.*

En terminant, M. Roy-Pierrefitte demande la permission de signaler à l'attention du Congrès un *orphelinat agricole,* nommé *Providence,* fondé par les sœurs du Saint-Cœur de Marie de Treignac sous le puissant patronage de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, et sous l'habile direction de M. l'abbé Lansade, ancien vicaire général à Tulle, dans l'ancienne abbaye d'Obasine (Corrèze). On y reçoit de petites paysannes, qui seront « élevées dans toute la simplicité de leur condition, et formées pour la vie laborieuse des champs ».

En même temps M. Roy dépose une brochure de trente-quatre pages intitulée *Les Religieuses du Saint-Cœur de Marie à Obasine,* brochure dans laquelle il dit ce que fut le monastère d'Obasine, et la transformation qui vient de le relever de ses ruines.

La séance est levée à une heure et demie.

J.-J. ABRIA, *secrétaire.*

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE GENOUILLAC.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et adopté.

La parole est à M. de La Ménardière pour un rapport sur la colonie pénitentiaire de Mettray.

Ce rapport, remarquable à tous égards, est terminé par l'émission d'un vœu ainsi conçu :

« Le Congrès scientifique de France, séant à Limoges, dans les sections d'agriculture et du commerce, constate avec satisfaction les résultats que continue à obtenir la colonie pénitentiaire de Mettray, et s'associe aux espérances que donne la nouvelle maison de correction paternelle ».

Le vœu de M. de La Ménardière est mis aux voix, et adopté.

Sur la 5e question industrielle, relative à l'enseignement artistique, M. de Caumont demande que la question soit, en l'absence de M. Drouin et de M. Tudot, qui s'étaient engagés à la traiter, renvoyée au prochain Congrès.

La discussion est ouverte sur la 7e question : « Quels progrès se sont accomplis, depuis 1830, dans la fabrication des droguets et flanelles de la Haute-Vienne ? »

M. Abria regrette que les hommes spéciaux ne soient pas présents pour traiter une question aussi importante; il constate que, depuis 1830, il y a eu des progrès sérieux réalisés dans cette industrie.

M. Alluaud explique qu'autrefois on faisait des étoffes dont la trame était tout en fil : aujourd'hui la trame est en coton et en laine ; le fil est peu employé.

Sur la 8e question : « Préciser les causes qui ont fait abandonner pendant un certain temps la fabrication du papier dans la Haute-Vienne : indiquer ce qui peut rendre aujourd'hui prospère la même industrie »,

M. Alluaud dit que, il y a une quarantaine d'années, la fabrication du papier était prospère dans la Haute-

Vienne. — Elle a été momentanément presque renversée par la concurrence d'Angoulême.

Aujourd'hui il s'est établi à Limoges trois vastes usines, qui devront donner des résultats; car les eaux de ce pays sont plus favorables à cette fabrication que les eaux calcaires.

M. de Caumont dit que le papier fabriqué d'après l'ancien système est meilleur et plus durable que le papier à la mécanique. Il croit que quelques papeteries à bras pourraient encore prospérer en France; car aujourd'hui on va acheter en Hollande tout le papier à la main nécessaire à la consommation, qui est encore considérable.

9e question : « Influence des chemins de fer sur les industries et le commerce du Limousin et de la ville de Limoges en particulier. »

M. Alluaud présente une série d'observations qui tendent à prouver qu'il y a avantage pour tout le monde, et pour le pays surtout, à ce que le réseau de chemins de fer projeté soit terminé au plus tôt.

M. Mallevergne explique que les chemins de fer ont été, en Limousin, très-avantageux à l'agriculture surtout : ils permettent l'introduction de la chaux à 1 fr. les 50 kilogr., ce qui coûtait auparavant 3 fr. environ.

Avant que les membres de la section d'agriculture se séparent, un membre de l'assemblée croit devoir préconiser la culture des choux à vache, et en conseille l'introduction en Limousin.

Il dit que ce choux se plante en juin, à la charrue, après avoir, au préalable, trempé le plan dans de l'eau imprégnée de fiente de vache : on peut planter

par hectare jusqu'à 16,000 choux, qui, à 5 kilogr. l'un, donnent 80,000 kilogr. de fourrages.

M. le vicomte de Genouillac, au moment où vont se terminer les séances de la section d'agriculture, remercie de nouveau MM. les membres du Congrès de la distinction dont on a bien voulu l'honorer; il remercie en même temps les habitants de Limoges de l'accueil cordial qu'ils lui ont fait.

La séance est levée à une heure et demie.

H. GÉRARDIN, *secrétaire.*

TROISIÈME SECTION.

—

SCIENCES MÉDICALES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1859.

M. le docteur Bouteilloux, doyen d'âge des médecins de Limoges, préside la séance.

M. Dépéret-Muret remplit les fonctions de secrétaire.

MM. les docteurs Ancelon, de Dieuze (Meurthe), et Timotéo Riboli, chirurgien de l'hôpital des Chevaliers de Turin, assistent à la séance.

M. le président annonce l'ouverture des travaux de la 3e section du Congrès. Il invite les membres présents à procéder, par la voie du scrutin, à la constitution du bureau définitif par la nomination d'un président et de deux vice-présidents.

Après le dépouillement du scrutin, sont proclamés :

Président, M. Bouteilloux; vice-présidents, M. Bardinet, directeur de l'école de médecine de Limoges, et M. Ancelon.

M. le docteur Fougères est élu secrétaire en remplacement de M. Bardinet, nommé vice-président.

M. Bouteilloux exprime à ses confrères toute sa gratitude, et leur promet un concours affectueux dans la mesure de ses forces, qui ne trahiront pas, il l'espère, sa bonne volonté.

La section procède au règlement de l'ordre de ses travaux.

M. le président donne lecture des questions officiellement proposées aux discussions du Congrès. « La section, dit-il, accueillera avec plaisir les communications qui seraient faites en dehors du programme. » Il invite ceux de ses confrères qui auraient quelque travail spécial à présenter à vouloir bien s'inscrire, et prendre rang à l'ordre du jour des séances.

MM. Lemaistre, Brun-Séchaud, Ancelon, Laborderie, promettent des lectures sur les questions disposées sous les nos 4, 5, 7 et 10 du programme.

Plusieurs membres se réservent de prendre la parole, et de participer aux discussions que ne manqueront pas de soulever l'examen des questions soumises au Congrès et les travaux particuliers des membres adhérents.

En dehors du programme officiel, des travaux spéciaux sont promis :

Par M. Lemaistre, sur la phthisie pulmonaire ;

Par M. Thouvenet, sur l'emploi de l'iodure de potassium contre les affections diphtéritiques.

M. Boulland présentera une série de pièces d'anatomie microscopique et de préparations sur l'oreille.

Vu l'absence de plusieurs membres adhérents, et aucun des membres présents ne se trouvant en mesure

de prendre la parole, la section décide que ces derniers travaux pourront être entendus et discutés avant ceux du programme officiel.

Les séances auront lieu, tous les jours, à deux heures précises, et se termineront à quatre heures, moment fixé pour les séances générales du Congrès.

MM. les élèves internes de l'hôpital et MM. les étudiants sont autorisés à assister aux réunions, et à participer aux travaux de la section.

M. Laborderie commence la lecture d'un mémoire sur la fièvre puerpérale. Sur l'observation de plusieurs membres, et conformément aux usages de toutes les réunions scientifiques, le mémoire de M. Laborderie ayant été imprimé, publié et mis en vente, la section arrête qu'il ne sera pas lu en séance : sous toutes réserves, en faveur de M. Laborderie, de son droit d'assister aux séances, et d'y prendre la parole; en faveur du Congrès, de ne prêter l'oreille qu'à des arguments sérieux, dépouillés de tout caractère de manifestation au profit d'une doctrine, aujourd'hui jugée, et dont le moindre inconvénient serait une perte de temps regrettable (1).

A. DÉPÉRET-MURET, *secrétaire.*

(1) Dans la séance suivante, M. Laborderie a protesté contre cette décision. La section, par les motifs indiqués, a cru devoir persister dans sa détermination.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUTEILLOUX.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Boulland présente :

1° Une gravure sur nacre, remontant à la fin du XVIIe siècle, et reproduisant divers sujets relatifs aux sciences médicales et chirurgicales ;

2° Un pied de femme chinoise modelé en plâtre. Les quatre derniers orteils sont luxés et renversés sur la plante du pied, infléchis vers le gros orteil, qui lui-même est incliné vers le bord externe du membre. Il résulte de cette disposition que le pied est considérablement amoindri dans ses diamètres antéro-postérieur et transversal ; qu'il présente la forme d'un moignon arrondi ; que les conditions de mouvement et des fonctions du pied sont profondément modifiées : d'où la difficulté de la station et de la marche.

Ce procédé est-il le seul employé par les Chinois pour réduire le diamètre et le volume du pied, réduction à laquelle, on le sait, ils attachent une haute valeur ? Quelques voyageurs modernes pensent que les femmes destinées à subir cet amoindrissement sont soumises à l'extirpation des trois derniers orteils, de manière à ne conserver que le deuxième et le pouce. On dit à l'appui de cette assertion que la luxation des orteils est difficile à opérer et à maintenir ; mais elle est confirmée par le témoignage d'un missionnaire qui a long-temps habité la Chine.

Disposition semblable s'observe souvent, à un moindre degré, il est vrai, pour quelques orteils sous l'influence de compressions ou inflexions prolongées, volontaires, ou par l'usage de chaussures mal appropriées au volume et à la forme du pied. « Enfin la compression nécessaire pour l'obtenir, dit M. Brun-Séchaud, aide elle-même à l'atrophie du membre, et répond mieux au préjugé des habitants de la Chine, qui ont horreur des opérations sanglantes (1). »

Récemment, à l'hôpital de Limoges, dans le service de M. Mazard, nous observions un enfant nouveau-né

(1) Les femmes de Lima sont renommées pour la gentillesse de leurs petits pieds. Dès leur naissance, elles subissent l'extirpation des petits orteils. Beaucoup d'adultes mêmes se soumettent à cette opération pour se débarrasser de leurs cors. On prétend que de l'union de deux personnes amputées pendant trois générations résulte un défaut congénial qui se transmet à tous les enfants. A Paris, dans les premières années de ce siècle, un chirurgien s'était fait une certaine réputation, parmi les belles dames qui désiraient se distinguer par l'exiguïté de leurs pieds, par sa complaisance, que Marjolin qualifiait sévèrement, à pratiquer l'ablation d'un des orteils de chaque pied. Marjolin ajoutait que deux fois il avait été supplié d'opérer, et qu'il avait nettement refusé.

On compromet, en effet, l'art et sa dignité en le faisant servir à des mutilations dangereuses, et pour contenter des intérêts si peu respectables.

L'absence du petit orteil permet ainsi au pied de se conformer à l'étroite élégance de petits souliers à la mode qui paraissent imaginés dans la prévision de cette amputation. Elle n'empêche pas la danse ni la marche, exercices desquels les femmes chinoises sont obligées de s'abstenir.

(Extrait de *l'Union médicale*, 1859, 11, 249.)

atteint d'un curieux *vice de conformation des pieds et des mains.*

M. Verdeau, interne du service, a bien voulu nous fournir une note résumant ces anomalies :

Main droite. — Les phalanges des cinquième et quatrième doigts sont réunies, et donnent naissance à un doigt auriculaire muni de deux ongles. Les métacarpiens des trois autres doigts sont à l'état rudimentaire, et font saillie sous la peau. Il n'y a pas trace de phalanges.

Main gauche. — Même difformité. Seulement le métacarpien du pouce est assez volumineux, et se termine par un petit doigt rudimentaire, privé d'ongle. — Les deux doigts auriculaires sont assez mobiles et assez forts.

Pieds. — Difformités identiques. Les deux derniers métatarsiens sont, comme à la main, réunis, mais plus intimement, et sont terminés par un petit orteil bien conformé. Les pouces sont également bien conformés, disposés en crochet, remplissant le vide laissé par l'absence des deuxième et troisième métatarsiens et des orteils qui doivent les terminer. Les pieds ont l'aspect d'une fourchette à deux dents.

L'enfant est fort, ne présente aucune autre difformité. La peau qui termine les extrémités est lisse, sans traces de cicatrice ou d'induration, conforme en tout à celle qui recouvre le reste du membre.

M. Boulland expose une série de préparations sur l'oreille moyenne et interne du veau, reproduisant, sous une forme amplifiée, en quelque sorte, les détails de configuration, de relief et de rapports des diverses parties constituantes de l'appareil auditif.

La section remercie M. Boulland, et le félicite de l'habileté remarquable dont témoignent ses intéressantes préparations.

M. Lemaistre lit un travail sur l'*Influence de l'exer-*

cice à pied et au grand air dans quelques cas de phthisie pulmonaire en Limousin.

Le défaut d'exercice, le séjour habituel dans un air non renouvelé, paraissent à M. Lemaistre une des causes les plus actives de la phthisie pulmonaire. Il fonde cette opinion sur la rareté relative de la tuberculisation parmi les personnes qui travaillent et vivent en plein air, exposées même à toutes les vicissitudes atmosphériques, mais exerçant le système musculaire; celles dont les conditions professionnelles exigent un grand déploiement d'activité musculaire, des changements de résidence fréquents, dans des conditions de température et d'influence climatérique variables; — sa fréquence chez ceux qui s'imposent ou subissent une vie sédentaire, dans les prisons, les ateliers, par exemple, exercent peu le système musculaire, respirent un air non suffisamment renouvelé. Il cite quelques observations de malades phthisiques à divers degrés. Les accidents ont été enrayés par le changement dans le régime, une activité favorable succédant à une vie sédentaire plus ou moins absolue.

La navigation, les voyages, l'équitation, la fréquentation des bains de mer et des eaux minérales, le changement de climat, ont été conseillés aux phthisiques dès l'antiquité la plus reculée, et la science contemporaine conserve les sages traditions et les utiles préceptes de nos devanciers. M. Lemaistre attribuerait volontiers à la nécessité de l'exercice, dans ces conditions nouvelles d'existence, dans des milieux atmosphériques renouvelés et purs, le bénéfice que les malades retirent de l'observation de ces pres-

criptions, dont l'utilité ne saurait être contestée, consacrées par l'expérience de tous les temps, plus sagement appréciées par les recherches modernes, et donnant une raison plausible de quelques guérisons spontanées ou attribuées aux seules forces naturelles, qui étonnent le médecin, font époque dans sa pratique, et, dans tous les cas, doivent le conduire à ne pas trop se laisser aller au découragement et à l'abstention en face d'une affection dont la gravité extrême ne semble pas se jouer toujours des efforts et des prescriptions de la science.

M. Bleynie, à l'appui de l'opinion de M. Lemaistre, rapporte plusieurs faits considérables, et surtout l'histoire de deux jeunes malades, prédisposées héréditairement, présentant déjà tous les signes rationnels et physiques de la phthisie. M. Bleynie conseilla l'exercice prolongé et au grand air, sur des ânesses d'abord, puis à pied, dans la mesure des forces; il y joignit du lait d'ânesse, puis une alimentation substantielle, riche en chlorure de sodium. Douze à quatorze ans se sont écoulés, et les malades jouissent d'une santé parfaite.

Il possède d'autres faits moins probants, mais très-encourageants en faveur de cette méthode; de sorte qu'il trouverait que M. Lemaistre serait trop réservé plutôt qu'exagéré dans ses conclusions, « surtout, répète-t-il, si à l'exercice conseillé on peut joindre une alimentation substantielle ».

« Les observations de M. Lemaistre, dit M. Dépéret-Muret, méritent très-sérieuse considération. Nous sommes, il faut bien le reconnaître, désarmés en face de la phthisie pulmonaire. C'est ici surtout que le luxe

des moyens thérapeutiques ne fait que mieux dévoiler l'indigence réelle de l'art, l'absence de médicaments sérieusement et réellement efficaces. Si les influences hygiéniques ont une incontestable puissance pour déterminer la production des tubercules, ou tout au moins la faciliter chez les sujets prédisposés, c'est aux ressources de l'hygiène qu'il faut demander les moyens les plus rationnels et les plus efficaces pour prévenir, enrayer et même guérir la phthisie.

» Les travaux modernes ont singulièrement éclairé la notion des conditions organiques qui accompagnent la tuberculisation. Les individus chez lesquels les poumons commencent à se tuberculiser présentent dans leur sang cette modification particulière de composition qui appartient aux constitutions débiles : les globules diminuent dès le début, et cette diminution augmente avec les progrès du mal, et sous l'influence des complications hémorrhagiques et diarrhéïques qui surviennent. Il existe chez la plupart des phthisiques, lorsque la maladie est parvenue à un certain degré, une véritable anhémie : d'où l'étiolement, la décoloration, l'affaiblissement, appréciables dès les premiers temps de la maladie. L'albumine diminue aussi, même à une époque peu avancée. Le sang tend donc rapidement à s'appauvrir, soit spontanément, soit sous l'influence des pertes subies par l'organisme. — La condition du sang qui vraisemblablement précède la phthisie est celle que l'on retrouve dans tous les cas où, par une cause quelconque, les forces vitales ont perdu de leur énergie, où la constitution présente un notable affaiblissement. » (V. Andral, *Hématologie pathologique*, p. 141 ;

— BECQUEREL et RODIER, *Chimie pathologique*, p. 208.)

Contre cet état constitutionnel qui précède et favorise l'apparition des tubercules, leur développement et leur envahissement successifs, les moyens conseillés par MM. Lemaistre et Bleynie ne semblent-ils pas tout à fait convenables pour lutter contre ses causes les plus actives : l'alimentation insuffisante et peu réparatrice, l'air vicié et impropre à une bonne sanguification, enfin la vie sédentaire et l'absence de cette excitation éminemment tonique résultant de l'exercice musculaire, surtout dans un air libre et renouvelé ?

La voie tentée par M. Lemaistre semble donc éminemment rationnelle, et, pour sa part, M. Dépéret-Muret pourrait fournir à l'appui un certain nombre de faits assez probants. Il a vu aussi, sous l'influence d'une alimentation convenablement substantielle, proportionnée à l'état des voies digestives, et la vie active en plein air jointe à des occupations proportionnées aux forces du malade, mais toujours exigeant une notable action musculaire, l'état du phthisique s'améliorer, la maladie marcher au moins d'une manière plus lente et moins pénible.

« Mais, ajoute M. Dépéret-Muret, l'étiologie est presque toujours chose très-complexe. Les influences qui préparent et provoquent le développement de la phthisie sont le plus souvent multiples, bien qu'agissant toutes vers un but commun : la débilitation de l'économie, l'altération de la nutrition, la diminution de l'énergie vitale. Il faut tenir compte des prédispositions héréditaires ou acquises; car elles peuvent fournir des indications prophylactiques de

grande valeur. Le plus souvent, au défaut d'exercice s'ajoute une alimentation insuffisante, disproportionnée avec les forces ou l'état des organes, les déperditions occasionées par le travail professionnel. Sans doute, l'air, ce *pabulum vitæ*, dans ses conditions de pureté, de renouvellement facile, est une des principales conditions de la bonne santé, et M. Baudelocque a savamment démontré toute l'influence de ses altérations pour la production des scrofules; mais il faut s'enquérir encore de ses conditions hygrométriques (l'humidité habituelle, suivant M. Fourcault, est une cause puissante de la production des scrofules et des tubercules); de l'absence de lumière, cause d'étiolement pour les êtres organisés; de sa température; de ses adultérations par des mélanges infectieux, pulvérulents ou autres. — Que dire encore de la malpropreté habituelle, de l'incurie des soins de la peau, des vêtements peu appropriés aux vicissitudes des saisons, etc.?

» Dans notre maison centrale, si riche en tuberculeux, plusieurs de ces conditions se trouvent réunies : défaut d'insolation et d'exercice; humidité; alimentation insuffisante, surtout en qualité, peu réparatrice; et joignez à cela le silence, la transition subite d'une vie active, trop souvent tourmentée par les excès, les passions et les vices, à une existence règlementée, en quelque sorte, dans toutes ses conditions, les préoccupations, les chagrins. Dans nos ateliers, il faut faire la part des conditions du travail, de l'encombrement, des excès de travail à un âge trop tendre, et surtout des poussières diverses, cause incessante de bronchites, de laryngites, de troubles des fonctions pulmonaires.

» Les rouliers, les hommes d'affaires, les commis voyageurs, cités par M. Lemaistre, ont, en quelque sorte, des professions de choix, peu accessibles à des organisations débiles et délicates. D'ailleurs, les conditions d'existence sont, en général, heureuses, et permettent les moyens propres à satisfaire aux besoins de l'économie, à conserver l'équilibre des fonctions et l'intégrité des organes.

» Dans le monde, ajoute M. Dépéret-Muret, on est très-disposé à négliger nos conseils en dehors des prescriptions pharmaceutiques. Chacun se croit autorisé à se diriger à sa guise en tout ce qui concerne la diététique, l'alimentation, l'exercice et le repos. L'intervention du médecin est indispensable ici pour la mise en œuvre, le choix et l'utile emploi des éléments actifs et assez compliqués qui composent la médication conseillée par nos confrères; pour déterminer l'opportunité de l'alimentation et de l'exercice, le choix, la nature, le degré d'activité des moyens, qu'il faut savoir varier, règlementer, doser en quelque sorte, suivant les circonstances et les périodes de la maladie, les complications, etc. On comprend encore que cette médication trouvera de nouvelles chances de succès dans le contraste plus marqué qu'elle rencontrera ou qu'elle établira avec les habitudes et les conditions antérieures d'existence.

» N'oublions pas enfin que la marche et la durée de la phthisie sont très-variables. S'il est des malades chez lesquels en quelques mois la tuberculisation accomplit toutes ses périodes, il en est d'autres qui résistent long-temps, parcourent lentement toutes les phases de la consomption, meurent debout en quelque

sorte, et alors même que les poumons présentent d'incroyables désordres. Enfin la phthisie peut rester stationnaire : tout peut se borner à quelques tubercules, qui pourront s'enkyster, passer à l'état crétacé ; à quelques cavernes, qui pourront se cicatriser, rester à l'état de cavités closes. Et, ici encore, nous croirions volontiers à l'utilité de la médication proposée par M. Lemaistre, qui permet d'ailleurs, autorise même l'emploi simultané des iodures, des ferrugineux, des huiles animales, etc., dont l'utilité, bien que renfermée dans des limites assez étroites, n'en est pas moins démontrée par l'expérience de tous les jours. »

M. Bouteilloux trouve dans les souvenirs de sa longue et belle pratique des faits à l'appui de l'opinion de MM. Lemaistre et Bleynie. « Cependant, ajoute-t-il, on ne peut établir à ce sujet aucune règle générale et absolue : l'exercice est très-utile si la circulation est calme, s'il n'y a pas de fièvre, en un mot, en l'absence de tout état aigu, de toute pyrexie ou inflammation coïncidente. Le diagnostic de la phthisie, surtout à sa première période, dit encore M. Bouteilloux, est loin d'être facile et infaillible : des congestions pulmonaires, des catarrhes, peuvent simuler la tuberculisation, dans les cas surtout où se rencontrent des prédispositions héréditaires ou autres, et le traitement conseillé peut encore être très-utile en modifiant la constitution, en imprimant une autre direction aux actes vitaux, aux tendances pathologiques. »

M. Bouteilloux croit à la guérison de la phthisie ; il rappelle, entre autres, le fait d'une dame de Limoges observé, à l'époque, par bon nombre de ses confrères : elle présentait de vastes cavernes dans les

poumons et tous les signes de la phthisie à la période dernière. Cette dame a guéri : l'oreille ne trouve plus de caverne ; les forces et l'embonpoint sont parfaits. Il reste une grande disposition aux bronchites ; quelques hémoptysies paraissent encore de temps en temps. Elle était d'une famille de phthisiques. Sa guérison remonte à dix-huit ans.

Sans parler des nombreuses guérisons de phthisie que l'autopsie fait découvrir sur les vieillards morts dans nos hôpitaux, M. Boulland peut en citer un exemple, qu'il a rencontré récemment à Vichy, sur un médecin, ancien chef de clinique du professeur Rostan, autrefois déclaré phthisique, aujourd'hui plein de force et de santé. Ce médecin, assurément très-compétent dans la question, attribuait sa guérison à l'exercice actif pris en plein air, joint à la douce distraction de la pêche à la ligne.

En résumé, M. Bouteilloux approuve l'exercice dans les conditions indiquées par M. Lemaistre, en l'absence de tout état fébrile, de tout état aigu, en qualité de moyen prophylactique puissant. Souvent même il sera utile de joindre à cet exercice personnel les secousses du mouvement communiqué par le cheval, l'ânesse, la voiture ; mais, dans tous les cas, il faudra le surveiller, le diriger, le régler, et ne jamais le porter jusqu'à la faiblesse et l'engourdissement.

M. Bouteilloux remercie M. Lemaistre de sa remarquable communication, qui sera insérée dans le Recueil des actes du Congrès.

A. DÉPÉRET-MURET, *secrétaire.*

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ANCELON.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Dépéret-Muret, et est adopté.

M. Ancelon prend la parole sur la 10e question du programme : « L'étendue de la vie moyenne a-t-elle augmenté ou diminué en Limousin? »

« Cette question, dit M. Ancelon, ne présente pas à l'esprit un sens assez clair. Qu'entend-on par *vie moyenne?* A-t-on voulu savoir l'âge moyen des *morts*, ou l'âge moyen des *vivants* de tout âge? Il était essentiel d'établir cette distinction, et c'est pour avoir négligé de le faire que les grands travaux de Duvillards et ceux de Deparcieux sont si dissemblables. Pour Duvillards, en effet, la vie moyenne de la France au XVIIIe siècle est de 28 ans 3/4, tandis que Deparcieux en étend la limite jusqu'à 36 ans 11 mois; et cette erreur provient de ce que Duvillards a indiqué l'âge moyen des morts, pendant que Deparcieux comptait l'âge moyen des vivants. Ces faits établissant d'une manière positive que la vie moyenne a diminué à la majorité, pendant qu'elle augmentait à la naissance, il en résulte que la question posée dans le programme est complexe, et non simple comme on semble l'admettre, et partant insoluble. »

M. Ancelon pose ensuite les données d'un principe de philosophie auquel on ne peut espérer de toucher utilement que par les chiffres positifs de la statistique : « Quelle est la vie moyenne qu'il est avantageux

d'accroître? » — Il n'est pas difficile de comprendre tout ce que ce problème présente d'élévation, et on voit déjà où sa solution doit conduire. Aussi M. Ancelon ne l'a-t-il abordé qu'avec la plus grande réserve; mais les chiffres portent avec eux des arguments tyranniques, et force a été à M. Ancelon de conclure que la vie moyenne qu'il est le plus important d'accroître est celle qui est la plus menacée. Ce qui s'est passé à Paris depuis le XVIIIe siècle, ce qui s'est passé en France, l'établissent d'une manière péremptoire. Que signifie, en effet, ce nombre toujours égal de conscrits depuis environ 30 années, pendant que la population électorale diminue, ainsi que le Corps législatif l'a reconnu en 1857? Et, si la population totale n'a pas cessé d'augmenter dans cet intervalle, ne faut-il pas en conclure que l'augmentation a été en entier afférente à la population mineure. De plus les naissances diminuent depuis environ trente ans, et la mortalité étant plus considérable, n'est-il pas évident que l'augmentation des décès a frappé sur la population majeure?

« C'est en vain, dit M. Ancelon, que quelques statisticiens modernes ont conclu que la vie moyenne avait augmenté à tout âge : l'erreur est manifeste, et elle provient de ce que les enfants, les jeunes gens, les vieillards, ont été groupés ensemble, comme des unités de même ordre et de même valeur. » M. Ancelon appuie son opinion sur des chiffres et sur l'opinion si compétente de M. Carnot (1).

M. Dépéret-Muret répond à M. Ancelon que la

(1) La note de M. Ancelon sera reproduite dans la 2e partie du Compte-Rendu.

question a été posée par la commission générale, qui est bien excusable d'avoir ignoré notre pauvreté en documents statistiques. Pour lui, comme pour M. Thouvenet, qui lui aussi avait songé à s'occuper de cette partie du programme, cette question ne pouvait aboutir. Les matériaux pour la traiter manquent presque complètement. Depuis quelques années seulement, des commissions de statistique sont organisées dans la Haute-Vienne. La constatation officielle des décès par des médecins est de création récente, et n'existe qu'à Limoges même. Il faut donc savoir attendre, et tout fait espérer que, l'attention étant dirigée vers cet ordre de recherches, des travaux sérieux seront entrepris ou continués dans cette direction. Nous pouvons citer une étude assez complète sur la statistique de la ville de Pierre-Buffière près Limoges, de 1842 à 1853, que nous devons à un honorable médecin de cette localité, M. le docteur Dépéret, qui a dépouillé et analysé les registres de l'état civil pendant cette période, et formulé les résultats obtenus par des chiffres, qui donnent la moyenne des naissances, des décès, et de la durée de la vie. La commune étudiée ainsi réprésente sensiblement les conditions diverses des populations de notre département, et les résultats obtenus peuvent s'appliquer à celui-ci assez approximativement. M. Dépéret-Muret promet pour une prochaine séance une note à ce sujet.

M. le docteur Timoteo Riboli, chirurgien à l'hôpital des Chevaliers à Turin, donne lecture de quelques observations qui viennent répondre à la 6e question du programme : « Quels sont les meilleurs procédés opératoires pour guérir les fistules vésico-vaginales ? »

« J'avais l'intention, dit M. Riboli, de traiter la 6e question dans un travail qui eût eu toute l'étendue que comporte un sujet aussi important. Diverses circonstances, et surtout les affaires d'Italie, m'obligent, bien à regret, de ne vous communiquer aujourd'hui que le sommaire de trois observations de fistules, dont deux opérées à l'aide de mon instrument :

La 1re observation concerne une jeune femme âgée de 35 ans, opérée quarante jours après son accouchement. — La fistule était petite, longitudinale; les tissus, relâchés. Aussi m'a-t-il été bien facile de baisser la paroi vésico-vaginale au moyen de mon instrument, méthodiquement introduit, et convenablement placé dans la vessie, et de faire une suture, suivie de guérison parfaite.

Pour la 2e opération, pratiquée à la clinique de M. le professeur Borelli dans l'hôpital des Chevaliers de Turin, les choses se sont passées différemment : la fistule était transversale, et tellement grande que mon instrument, complètement ouvert, avait peine à maintenir les bords de la solution de continuité. C'est M. Borelli lui-même qui s'était chargé de la manœuvre chirurgicale, et qui, d'après mes conseils, pratiqua deux incisions latérales, suivant la méthode de MM. Simpson et Jobert de Lamballe, dans le but d'arriver à un abaissement plus facile. — La guérison se fit un peu attendre, parce que le retard apporté à l'enlèvement des fils donna lieu à l'existence de pertuis, qu'il nous fallut cicatriser par la cautérisation.

Le 3e fistule, observée dans le même hôpital et à la même clinique, était immense, et ne put être maintenue par mon instrument; l'abaissement ne put être produit, même en employant les érignes de Museux. L'occlusion totale de la vulve fut opérée sans succès.

« Je me propose, dit M. Riboli, de vous offrir, l'an

prochain, au Congrès de Cherbourg, un travail complet sur cette intéressante matière.

» Vous le savez, ajoute M. Riboli : cette terrible infirmité était restée comme un défi jeté à la science chirurgicale, non pas, il est vrai, que l'opération ne pût pas être tentée, mais parce qu'elle l'était d'ordinaire dans des conditions telles que l'insuccès était presque assuré d'avance. M. Jobert de Lamballe lui-même, cette grande illustration chirurgicale, n'avait pas été plus heureux par sa méthode par glissement. J'ai cherché à tourner la difficulté, et mon instrument ne simplifie pas seulement le procédé opératoire ; mais il en diminue considérablement les lenteurs, si désespérantes pour l'opérée, et fait, d'une opération dont le succès était tout au moins douteux, une opération sûre et facile.

» L'instrument est des plus simples : c'est un cathéter de grosseur ordinaire, fenestré sur les deux côtés, à son extrémité, dans une étendue de 7 centimètres; il est parcouru par un mandrin, qui se termine, à son extrémité, par deux lames brisées, lesquelles ont elles-mêmes un autre point d'attache au bout du cathéter. Le mandrin, par un mouvement de va-et-vient, fait sortir ou rentrer les lames brisées à travers les espaces fenestrés du cathéter. Dans le mouvement, elles s'écartent en formant un losange. Une rondelle et une vis servent à régler à volonté la marche de l'écartement, et à le fixer dans le degré voulu.

» Quant à l'application, elle se fait par l'urètre et sur le trigone de la vessie (en écartant le losange). On a au milieu de la fistule un point d'appui, soit pour le ravivement et le rapprochement des bords, soit pour

la suture transversale ou longitudinale qu'on se proposera de pratiquer.

» Cet instrument permet donc d'abaisser et de saisir convenablement les bords de la fistule, et fait disparaître ainsi une des difficultés les plus sérieuses de l'opération. »

La section remercie M. Riboli de son intéressante communication. Son affectueuse sympathie était acquise à M. Riboli, dont elle connaissait l'honorable caractère et les beaux services pendant nos dernières guerres. Elle reçoit avec gratitude la promesse d'un travail complet sur cette importante question pour le Congrès de Cherbourg.

M. le docteur Brun-Séchaud, de Chalus, confirme tout ce qui a été dit par M. Riboli. Comme lui, il a vu de nombreux insuccès, et il a cherché et peut-être trouvé un instrument qui facilite l'emploi de la suture enchevillée, la plus avantageuse des sutures. « Si cette suture, dit-il, a été si négligée, cela tient aux difficultés que l'on rencontre dans la pratique, et, dans l'espèce, dans son application au traitement des fistules vésico-vaginales. »

Pour surmonter cet obstacle, M. Brun-Séchaud se sert d'une aiguille recourbée à manche, longue de 15 à 18 centimètres, ayant un chas près de sa pointe, et une rainure sur la face convexe de la courbure. Un fil double est passé en dessus la convexité, et, lorsque les tissus ont été traversés de dedans en dehors, l'anse de ce fil est saisie en dessous de la courbure avec une pince, qui la dégage. Après cette manœuvre, l'aiguille est retirée, transperce de nouveau de dedans

en dehors les tissus du côté opposé, puis les fils sont dégagés, et les cylindres placés.

Cette aiguille, d'une simplicité remarquable, offre un moyen commode de pratiquer la suture enchevillée dans certaines cavités, et complète parfaitement l'instrument de M. Riboli.

A propos de quelques esquilles très-fortes enlevées à l'avant-bras d'un soldat autrichien blessé à Solferino, M. Riboli fait connaître le traitement qu'il emploie dans les cas de fractures comminutives compliquées de plaie. Suivant en cela toutes les indications fournies par M. Baudens, ex-chirurgien en chef du Val-de-Grâce, M. Riboli se sert exclusivement des irrigations d'eau froide, et, grâce à ce puissant moyen, il prévient ou arrête les graves accidents qui se développent à la suite d'une inflammation trop violente. Les esquilles montrées par notre confrère sont sorties de la plaie sans opération sanglante; elles ont été bientôt remplacées par une matière dure, osseuse, qui soutiendra admirablement les tissus.

M. Fougères, après avoir remercié M. Riboli de son intéressante communication, s'attache à démontrer tout ce que l'observation peut avoir de contradictoire pour l'opinion et les théories de M. Sédillot.

Selon M. Fougères, les idées émises par M. Sédillot à propos de l'évidement des os seraient par trop absolues. Combinant ensemble les diverses théories sur la nature et la formation du cal, il pense que non-seulement la formation de l'os a lieu par le périoste, mais encore dépend : 1° de la concrétion du sang fourni par les vaisseaux déchirés; 2° d'un suc ou lymphe plastique provenant des tissus voisins plus ou moins

intéressés; 3° de l'épaississement graduel de ce sang et de cette lymphe et de leur organisation. — Cette théorie mixte, qu'il accepte, est fondée sur les belles expériences de Duhamel, de Breschet, de Villerine, de Dupuytren.

La nature, la forme du fragment d'os présenté par M. Riboli, la formation de ce nouveau tissu reconnu par lui, en seraient la preuve la plus irréfragable.

M. Thouvenet pense, contrairement à M. Fougères, que, dans le cas cité par M. Riboli, le périoste n'a pas été détruit, et qu'il doit être considéré comme l'agent principal, sinon exclusif, de la reproduction du nouvel os. Si M. Riboli a trouvé un tissu osseux prêt à se former, c'est que le périoste de cette partie de l'os nécrosé avait été séparé, et que déjà un travail de sécrétion osseuse avait eu lieu.

M. Fougères objecte que, l'os ayant été, en quelque sorte, ruginé par la suppuration, il n'est guère probable que le périoste, membrane si ténue et si intimement unie à l'os, n'ait pas subi le sort de celui-ci. De plus l'os était fracturé : dès lors n'est-il pas plausible de croire que la membrane a été également déchirée, et que sa vitalité a été diminuée?

M. Brun-Séchaud possède des faits à l'appui de l'opinion de M. Fougères. Il les fera connaître quand il traitera la 7e question du programme, ainsi conçue : « De l'opération proposée par M. Sédillot sous le nom d'*évidement des os* ».

L. FOUGÈRES, *secrétaire.*

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ANCELON.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conformément au désir manifesté par M. Riboli, M. le président forme deux commissions : l'une, composée de MM. Boudet, Boulland et Mandon, qui devra s'occuper de la 11e question du programme, et rechercher si l'on observe chez les habitants du Limousin une conformation particulière de la tête; et l'autre, pour laquelle sont désignés MM. Riboli, Bleynie et Dépéret-Muret, qui est chargée de faire visiter l'hôpital et les établissements de charité aux membres de la section des sciences médicales.

M. le docteur Thouvenet donne lecture d'un mémoire sur le traitement de la diphthérite.

Après avoir indiqué que la diphthérite est, depuis quelques années, devenue endémique à Limoges, et cela avec des caractères d'une gravité telle que les traitements préconisés jusqu'ici (1) ont été le plus souvent impuissants à la combattre, M. Thouvenet a cru devoir chercher un moyen plus efficace de traitement. Pour se créer une base rationnelle d'investigation, il a expérimenté comparativement l'action de diverses substances sur le produit diphthéritique,

(1) Calomel, chlorate de potasse, insufflation d'alun, tartre stibié, cautérisation.

la fausse-membrane, et il a obtenu les résultats suivants :

1° Dans une solution d'azotate d'argent, la fausse-membrane blanchit d'abord, se raccornit après deux heures, un peu plus les jours suivants, mais sans perdre de sa ténacité.

Une variante de cette première expérience a montré que le sel d'argent traversait la fausse-membrane au bout d'une heure et demie seulement.

2° La fausse-membrane plongée dans une solution concentrée de chlorate de potasse ne subit aucun changement après trois jours.

3° La solution de tannin raccornit, rend friable et cassante la fausse-membrane.

4° Celle-ci, plongée dans une solution d'iodure de potassium, se ramollit, s'hydrate au bout de onze heures. A la trente-cinquième heure, elle a l'apparence d'un mucus; la dissolution se complète les jours suivants.

5° La solution de perchlorure de fer durcit la fausse-membrane au bout d'un mois. Il n'y a pas d'autre effet produit.

C'est en présence de ce résultat que M. Thouvenet s'est cru en droit de fonder quelques espérances sur l'emploi de l'iodure de potassium dans le traitement des maladies couenneuses. Il n'a pas espéré d'atteindre les fausses-membranes déjà formées. « Poursuivre un pareil but, dit-il, serait chimérique; mais est-ce forcer le raisonnement par analogie que de dire : L'iodure de potassium porté dans la circulation, mêlé au sang, éliminé par les follicules muqueux, et, par conséquent, mélangé aux éléments de la

sécrétion de ceux-ci, ne pourra-t-il pas atteindre, au moment même de sa genèse, le produit diphthéritique, et, agissant sur les éléments non encore combinés de celui-ci, empêcher *a fortiori* cette combinaison qu'il a le pouvoir de détruire une fois qu'elle est opérée, ou qu'elle existe dans toute sa force?

Dès lors on n'aurait plus qu'à débarrasser les organes des membranes déjà formées, et, pour cela, les procédés ne manquent pas.

Dans trois cas, rapportés par M. Thouvenet, l'iodure de potassium a eu sur la marche de la maladie une influence évidente et heureuse; et, si les membranes existantes ne sont pas tombées, au moins la maladie a-t-elle été enrayée.

M. Thouvenet a plusieurs fois administré l'iodure de potassium dans des cas de croup; mais la maladie était si avancée, le traitement a été de si courte durée, qu'il n'a pu rien en conclure, sinon que, une fois de plus, il lui était prouvé que l'on ne pouvait compter sur les bons effets du médicament qu'autant que la maladie était attaquée dès le début, qu'autant enfin que le médicament était éliminé par les follicules de la muqueuse.

Ce qui vient corroborer encore l'opinion de M. Thouvenet sur l'influence heureuse de l'iodure de potassium, c'est qu'il l'a fait prendre, à titre de préservatif, à quelques enfants qui vivaient dans un milieu diphthéritique, et il n'a pas vu la maladie se déclarer sur eux.

Passant ensuite à l'exposé des phénomènes qui ont suivi l'administration du médicament, M. Thouvenet dit que, dans tous les cas où l'iodure de potassium

avait une action salutaire sur la maladie, il avait déterminé la congestion des muqueuses nasale et oculaire, et que, dans ces cas, l'inflammation s'était étendue au larynx et aux bronches.

Il termine en invitant ses confrères à expérimenter ce moyen : s'il est bon, il sera le bien venu; s'il est mauvais, qu'on lui fasse son procès.

L'assemblée félicite M. Thouvenet de son remarquable travail, résultant de longues et sérieuses recherches.

M. Lemaistre reconnaît la valeur des observations de M. Thouvenet; mais il est loin de proscrire la cautérisation dans le traitement de la diphthérite. Il est persuadé qu'elle a rendu et qu'elle rend tous les jours les plus grands services. Si quelquefois elle échoue, c'est qu'on l'emploie là où elle ne peut être utile. Il existe bien évidemment deux formes de diphthérite : l'une aiguë, franchement inflammatoire, débutant d'emblée chez des enfants forts et vigoureux : c'est le vrai croup, et, dans ces cas, les caustiques n'ont que peu ou pas de prise; l'autre, chronique, n'arrivant jamais que chez des individus déjà débilités par d'autres maladies, sans réaction inflammatoire en quelque sorte : c'est la diphthérite avec atonie, et, dans ce cas, les caustiques, les excitants, les fortifiants, donneront de bons résultats. « Ce phénomène, ajoute M. Lemaistre, n'a rien d'étonnant : il est la conséquence du traitement par substitution, et il est probable que l'iodure de potassium a été administré dans des cas semblables. »

M. Thouvenet ne saurait être de l'avis de M. Lemaistre quant à la division du croup en aigu et en

chronique. Ce que beaucoup de praticiens considèrent comme croup aigu n'est autre chose qu'une stomatite ulcéro-membraneuse, qu'une angine herpétique. On voit dans la bouche ou dans le pharynx quelques plaques grisâtres ou blanches, on croit à la diphthérite : c'est cette erreur qui fait croire à l'efficacité des émissions sanguines, et qui donne ces succès si merveilleux annoncés par quelques médecins.

Le croup véritable est le résultat d'une infection générale : ce n'est pas une maladie locale, accessible à un traitement local. Les émissions sanguines sont blâmées par les praticiens les plus autorisés. La cautérisation n'est pas seulement inutile : elle est dangereuse, ainsi que M. Thouvenet l'a établi dans un mémoire lu à la Société de Médecine. Reste le traitement général, celui qui a pour but de combattre l'infection de neutraliser la disposition des sécrétions muqueuses à devenir pseudo-membraneuses : c'est à ce titre qu'il propose avec confiance l'iodure de potassium.

M. Mandon reproche au travail de M. Thouvenet d'être l'analogue de celui de M. Ozanam. — Il se demande ensuite comment M. Thouvenet n'a pas distingué entre les expériences qui mettaient en contact des liquides avec des tissus détachés et celles, au contraire, où ils se trouvent en rapport avec les tissus vivants. Dans les expériences rapportées par M. Thouvenet, la réaction des tissus, la réaction organique est complètement sacrifiée, et on ne saurait se baser sur les résultats obtenus sur des fausses membranes détachées, n'étant plus vivantes, pour espérer les retrouver sur les malades eux-mêmes. Ce n'est pas sur un produit inerte que le médecin doit

agir, mais sur l'économie. Il est prudent de se garder de cet engoûment que, pendant quelque temps, on a pu avoir pour certains médicaments donnés en vue de théories chimiques.

M. Mandon demande encore pourquoi, en présence des résultats obtenus, résultats coïncidant avec l'irritation des voies supérieures, et l'utilité de la saturation étant admise, les doses d'iodure de potassium n'ont pas été poussées beaucoup plus loin. M. Puche, dans des cas d'accidents syphilitiques tertiaires, a pu administrer l'iodure jusqu'à la dose de 30 grammes, et il lui est même arrivé de ne pas reculer devant l'ivresse iodique.

Enfin M. Mandon craint que les cas observés par M. Thouvenet ne soient pas des observations de véritable croup, ou n'aient été de ces cas heureux qui guérissent spontanément.

Le chlorate de potasse ne lui avait-il pas donné à lui-même, lors de ses premiers essais, des résultats aussi satisfaisants que ceux obtenus par M. Thouvenet au moyen de l'iodure de potassium ? Aussi, tout en félicitant M. Thouvenet sur ses recherches, il croit devoir rester fidèle à la médication par le chlorate, la seule encore qui lui paraisse mériter quelque confiance.

M. Thouvenet répond qu'on ne saurait établir d'analogie entre son travail et celui de M. Ozanam : il a étudié l'iodure de potassium, et son confrère le bromure de potassium.

La seconde objection de M. Mandon n'aurait de valeur que si on assimilait les fausses membranes aux tissus vivants ; ce qui n'est pas, puisqu'elles ne sont

qu'un produit de sécrétion. On est donc fondé à conclure des observations faites sur ce produit détaché de la surface sur laquelle il est déposé à ce qui se passera lorsqu'il est encore adhérent. D'ailleurs M. Thouvenet a eu soin d'énoncer l'intention d'agir sur les pseudo-membranes déjà formées. Les travaux et les tendances de M. Mandon donnent droit à M. Thouvenet de s'étonner de ce qu'il blâme les applications des théories chimiques.

On demande pourquoi on n'a pas donné de plus fortes doses d'iodure : c'est parce que celles administrées ont paru suffisantes en raison des phénomènes de phlogose des membranes muqueuses.

Puisque les malades de M. Thouvenet ont guéri, on peut mettre en doute qu'ils fussent morts traités par une autre méthode; mais, autant qu'un fait de ce genre peut être prouvé, on peut croire qu'il s'agissait de cas graves, parce que, dans le voisinage, d'autres enfants atteints du même mal dans le même temps avaient succombé, et parce que l'épidémie était très-meurtrière.

M. Dépéret-Muret, suivant en cela la voie tracée par notre respectable doyen M. Bouteilloux, combat cette tendance, trop générale aujourd'hui, de ne s'occuper que de la spécificité des maladies, et de la recherche des moyens curateurs spécifiques, négligeant les éléments communs qui se présentent dans toutes les maladies, même celles qui semblent le mieux frappées du caractère de spécificité, et les indications qui en découlent. Il y a danger pour l'avenir à rechercher continuellement des spécifiques, et à diriger ces spécifiques contre des maladies qui

ne présentent pas toujours les mêmes caractères, soit qu'on les examine au point de vue anatomique, soit qu'on les observe au point de vue dynamique. La saine thérapeutique s'y oppose. Certainement le chlorate de potasse, comme l'iodure de potassium, comme la cautérisation, sont utiles suivant les circonstances; et ce serait une faute grave de généraliser leur emploi, d'y recourir comme méthode presque exclusive, toujours et dans tous les cas.

M. Dépéret-Muret estime qu'il y a beaucoup à faire encore pour l'étude des affections diphthéritiques. Les lésions locales, quelle que soit leur importance, ne sont qu'un des éléments de la maladie, et ne suffisent pas à la caractériser. Les fausses membranes de l'arrière-gorge s'observent dans des états morbides qui n'ont rien de commun avec la diphthérite, et leurs caractères objectifs ne suffisent pas pour différencier ces diverses espèces morbides, distinction cependant de haute importance La grande valeur des lésions locales dans les affections diphthéritiques justifie certes les recherches et les travaux institués pour les modifier, les détruire, empêcher leur envahissement vers le larynx. Mais ces fausses membranes ne sont qu'un effet, une détermination locale de l'affection, et les moyens qu'on dirige contre elles ne s'attaquent qu'à un des éléments de la maladie, élément de grande importance sans doute, mais qui n'est pas toute la maladie pour M. Dépéret-Muret. Il existe peu de croups aigus inflammatoires primitifs, pour se servir du langage de M. Lemaistre : il y a maladie générale, affection entachée d'un caractère septique, infectieux, frappant l'organisme entier, do-

minant les manifestations pharyngées et laryngées, inflammatoires et exsudatoires, manifestations secondaires, graves par leur siége, mais ne conduisant pas aux indications thérapeutiques essentielles. Des enfants succombent sans accidents de suffocation et même guéris des lésions pharyngées et laryngées : la dernière épidémie en a fourni des exemples. Le traitement du croup, comme celui de la variole et de la fièvre typhoïde, ne saurait donc se borner à un seul ordre de moyens, à une seule médication : on doit tenir compte de tous les éléments de l'état morbide, de la prédominance des accidents locaux ou généraux, des caractères de l'épidémie régnante, de ses tendances, des conditions de prédisposition, de tempérament des malades, etc. De là le danger d'une médication exclusive, et l'utilité des divers agents médicamenteux ou chirurgicaux, locaux ou généraux, qui peuvent trouver leur moment d'opportunité et la raison de leur administration.

L. FOUGÈRES, *sercétaire.*

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ANCELON.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen et la discussion des questions relatives à la statistique et à la topographie médicales, à l'hygiène publique et privée du dépar-

tement de la Haute-Vienne et de la ville de Limoges.

M. Dépéret-Muret demande la parole. « Lorsque le programme des questions soumises au Congrès nous fut communiqué, dit-il, notre première impression fut un sentiment de profonde gratitude pour la bonne part que la commission organisatrice faisait aux recherches intéressant la science et la pratique médicale, l'hygiène publique et privée de notre province.

» Nous comprenions la haute importance attachée à la solution de ces divers problèmes, promettant des documents sérieux et utiles à l'administration comme à la pratique médicale. Et d'ailleurs, si, dans notre province, à Limoges surtout, nous avons fait, depuis quelques années, des progrès sérieux dans la voie de l'hygiène publique et privée, combien ne nous reste-t-il pas encore à faire pour connaître et améliorer les conditions au milieu desquelles vivent nos populations, les influences qui, parmi nous, créent et propagent certaines affections endémiques, impriment leur cachet spécial sur la constitution physique des habitants, leurs maladies, leurs infirmités, augmentent ou diminuent les chances de longévité, la durée moyenne de la vie, etc., etc. !

» Aussi plusieurs d'entre nous se sont-ils mis courageusement à l'œuvre, ont-ils cherché à réunir les documents acquis, les résultats des observations de leurs devanciers, de leurs contemporains et de leur expérience personnelle : l'intérêt du sujet, l'importance des solutions à présenter et à formuler, étaient une stimulation suffisante de leur bonne volonté et de leur zèle.

» Vous le comprendrez facilement, Messieurs, ces

efforts individuels ne pouvaient aboutir à rien de satisfaisant, rien qui fût digne de vous être présenté. De semblables travaux ne peuvent être abordés et traités sous l'impression de souvenirs vagues et fugitifs d'une pratique plus ou moins étendue, intelligente ou ancienne. La science moderne a d'autres besoins et d'autres exigences : nous ne trouvons dans nos archives qu'un très-petit nombre de documents sur le passé ou le présent de notre province au point de vue qui nous occupe, pouvant faciliter ou guider nos recherches, et encore ces documents n'abordent-ils que quelques points infiniment restreints de cette vaste et belle question. Réfléchissez à la complexité de semblables études : combien sont nombreuses et variées les connaissances qu'elles supposent et qu'elles exigent; combien elles sont peu accessibles à un seul homme, quelque bien muni qu'on le suppose sous le rapport d'acquisitions scientifiques antérieures et suffisantes ! Ce n'est pas trop exiger que des efforts d'une société savante entière, avec la variété des aptitudes et des connaissances de ses divers membres pour aborder et mener à bonne fin semblable entreprise; et, avec cet heureux concours de capacité et d'intelligence, il faut du temps, beaucoup de temps pour recueillir les matériaux, les comparer, les contrôler, les classer, leur attacher une signification et une valeur éprouvées et par le nombre et par la répétition des épreuves.

» La méthode statistique, ajoute M. Dépéret-Muret, trouve ici une belle et féconde application. Instrument précieux de vérification et de contrôle, je l'accorde même, de découvertes, la statistique facilite le travail,

formule en caractères simples et inflexibles les solutions obtenues. Mais, dit-il, quelle que soit sa valeur, ne lui demandons que ce qu'elle peut donner. On ne peut avoir en elle une confiance aveugle : elle dit rarement la vérité et toute la vérité : tout dépend de la manière dont on procède : il faut s'enquérir avec soin des faits qu'elle étudie et qu'elle a mission d'apprécier, de la compétence des hommes qui manient cette arme utile mais dangereuse. La solution, formulée en chiffres, ne fut-elle pas souvent prématurée, trop absolue, non suffisamment justifiée par le nombre des faits, la sévérité de leur analyse, le contrôle de circonstances qui peuvent faire varier leur signification suivant les époques, les lieux, les influences diverses qui ont présidé à leur manifestation? Les faits eux-mêmes que l'on rapproche sont-ils de même nature? sont-ils des unités de même ordre? Les chiffres, comme les mots, n'ont de valeur que celle des idées qu'ils représentent. Les faits doivent être comptés, mais aussi sévèrement analysés, appréciés dans toutes les circonstances que leur donnent leur caractéristique, leur valeur. La statistique peut faire découvrir la loi des phénomènes, la vérité, mais aussi accréditer des erreurs, accumuler des ruines, semer le doute et la méfiance, encourager les dissentiments, desservir la science dont elle avait mission de constituer et d'assurer le progrès.

Depuis quelques années seulement, fonctionnent parmi nous les institutions appelées à combler cette grande lacune dans nos connaissances sur la statistique et la topographie médicale de notre pays. Nos conseils d'hygiène ont à peine dix années d'existence :

la vérification officielle des décès et de leurs causes, n'existe qu'à Limoges, et encore est-elle une création récente. Notre Société médicale consacre chaque mois une partie de ses séances à l'étude des maladies régnantes et leur rapport avec les conditions atmosphériques; des constitutions médicales; des épidémies, leur caractère, leur gravité; des maladies endémiques, leurs causes locales, les moyens de les prévenir et de les combattre.

Elle saisit toutes les occasions de stimuler le zèle de ses correspondants et des médecins du département: d'appeler leur attention vers cet ordre de recherches destinées plus tard à dresser, en quelque sorte, la carte médicale de notre pays. Déjà nous possédons quelques travaux estimables : nous citerons surtout une bonne étude statistique de la ville de Pierre-Buffière, chef-lieu de canton près Limoges, entreprise par un de nos membres correspondants les plus distingués, M. le docteur Dépéret. Ses documents émanent des registres de l'état civil, soigneusement dépouillés, et de ses observations particulières pendant une longue et honorable pratique. Ce travail embrasse la période de 1842 à 1853; il relève le mouvement des naissances, des mariages, des exemptions du service militaire, des décès aux divers âges; il s'occupe des maladies régnantes, des prédispositions morbides des habitants, des chances de longévité. Entrepris pour une commune et une population assez restreintes, il peut s'appliquer sensiblement à notre département, dont la commune de Pierre-Buffière représente assez approximativement les conditions diverses topographiques et industrielles.

M. Dépéret-Muret indique ici quelques-uns des résultats obtenus par nos sociétés, et les améliorations introduites dans l'hygiène publique et privée, trop souvent menacée par des industries incommodes ou dangereuses, par la mauvaise qualité et la sophistication des substances alimentaires, par les causes locales d'insalubrité dans les maisons particulières, les villages, les villes plus considérables, entretenant les affections endémiques, les fièvres intermittentes, etc. (1).

« Vous le voyez, Messieurs, quelque faibles que soient les résultats obtenus, ils témoignent au moins que nous ne sommes pas complètement étrangers à cet ordre de recherches. Leur utilité, si nous pouvions la méconnaître, nous serait rappelée par le haut intérêt que vous y attachez. Vos encouragements stimuleront notre zèle : heureux si, marchant sur les traces de nos devanciers, utilisant et complétant leurs travaux, nous pouvons arriver à voir notre beau Limousin ne le céder en rien aux provinces les plus favorisées sous le rapport de la connaissance des eaux, de l'air et des lieux, cette trilogie consacrée de toute science hygiénique et médicale d'une localité, indispensable au médecin, non moins utile à l'administration appelée à formuler en prescriptions règlementaires les conseils de la science, les améliorations réalisables dans les conditions au milieu desquelles vivent nos populations !

» L'*assistance médicale officielle*, dans notre dépar-

(1) Voyez le Compte-Rendu du Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Limoges et le Bulletin de la Société de Médecine et de Pharmacie de la Haute-Vienne.

tement, est dispensée par des hôpitaux et hospices et des bureaux de bienfaisance. Ces institutions sont largement instituées à Limoges; elles existent encore dans les villes chefs-lieux d'arrondissement et de canton. Mais partout elles fonctionnent par leurs propres ressources, toujours insuffisantes; elles ont leur administration particulière : aucune règle uniforme ne leur imprime une communauté et une similitude de marche et d'action. De nombreuses associations particulières, des subventions annuelles, accordées par les communes, le département et l'État les secondent et les soutiennent. Quelques communes rurales, depuis quelques années, entrent dans cette voie, et cherchent, au moyen de cotisations individuelles, à assurer les secours médicaux à ceux des habitants qui, par leur position de fortune, ne peuvent facilement y prétendre. Mais, ici encore, les besoins sont grandement disproportionnés avec les ressources. L'administration, nous le croyons, se préoccupe beaucoup de cet état de choses, et des moyens d'organiser dans les communes rurales une assistance régulière, officielle et efficace; de naturaliser parmi nous une de ces grandes mesures d'utilité publique qui fonctionnent ailleurs si avantageusement pour les populations pauvres. Les difficultés sont grandes; le temps n'est pas encore venu de mettre à exécution, d'assurer la réalisation de projets que réclament si impérieusement les besoins et les tendances de notre époque.

» Nous devons ajouter que, dans notre département, par le nombre des médecins, leurs sentiments bien connus, leur dissémination sur le territoire,

aucune misère ne peut rester sans secours : l'assistance médicale est accessible et acquise à tous nos concitoyens, quelle que soit leur position de fortune (1).

» Notre conseil d'hygiène, activement secondé par une administration bienveillante, ne cesse de se préoccuper des besoins de nos populations rurales. Sans parler de la propagation de la vaccine, cet immense bienfait de notre siècle, quoi qu'on ait voulu en dire, il suit avec sollicitude l'apparition et la marche des épidémies, indique les moyens les plus pratiques de les prévenir, d'en arrêter les progrès, d'en atténuer les ravages (choléra de 1854). Sous ses auspices et son généreux patronage, une quantité considérable de sulfate de quinine et d'espèces amères sont mises tous les ans à la disposition de nos populations rurales les plus exposées aux atteintes du fléau miasmatique. Une certaine quantité des médicaments les plus usuels se trouvent également déposés dans les communes les plus nécessiteuses. Ces mesures, qui suffiraient à honorer une administration, sagement règlementées, ont déjà donné des résultats très-satisfaisants. »

(1) *Statistique du corps médical de la Haute-Vienne.*

	Population.	Docteurs et Officiers de santé.	Habitants pour un médecin.
LIMOGES, ville et canton	58,546	37	1,582
Arrondis. extra-urbain..	83,723	47	1,781
Arrondissement intégral	142,269	84	1,693
BELLAC, arrondissement	83,078	42	1,978
ROCHECHOUART, id.....	50,483	31	1,628
ST-YRIEIX, id.....	43,957	19	2,313
Total.....	319,787	176	1,817

A la fin de la séance, M. Boulland reproduit une des expériences qui ont fait le sujet de sa thèse inaugurale, expériences à l'aide desquelles il arrive à faire voir la circulation du sang dans des organes où ce phénomène n'avait jamais pu être aperçu avant lui.

En effet, jusqu'en 1849, la circulation du sang avait été étudiée dans l'œuf incubé, dans le mésentère des petits animaux, dans les ailes de la chauve-souris; mais, à l'aide de certains procédés qui sont particuliers à M. Boulland, il nous a été donné de voir très-clairement la circulation du sang dans l'estomac d'un batracien ainsi que ses glandules stomacales : ces derniers organes ont une ouverture contractile et dilatable, phénomène qui jusqu'à présent n'avait été noté par aucun auteur.

Dans cette expérience, la circulation du sang se fait avec une rapidité si grande qu'une goutte d'eau tenant en dissolution le principe actif de la noix vomique (sulfate de strychnine) a pu agir en moins de deux minutes, et ce poison violent, absorbé par les vaisseaux capillaires de l'estomac, a donné lieu à des convulsions tétaniques portées au plus haut degré.

A. DÉPÉRET-MURET, *secrétaire.*

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ANCELON.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Brun-Séchaud lit un travail sur la nouvelle opération proposée par M. Sédillot sous le nom d'*évidement des os* (7e question du programme). Il présente un malade auquel il a enlevé une étendue du tibia égale à 18 centimètres. L'os s'est reproduit complètement, et le membre a repris ses fonctions d'une manière très-satisfaisante. M. Séchaud examine et discute ensuite les opinions de MM. Flourens et Sédillot sur le rôle du périoste dans la formation et la régénération des os, et les procédés opératoires connus sous le nom d'évidement, conçus et exécutés par application des théories physiologiques. Il arrive aux conclusions suivantes :

1° Les os sont soumis aux mêmes lois de réparation que les autres parties de l'organisme : un exsudat plastique est nécessaire pour reconstituer un os ou une portion d'os, de la même manière que pour former un tissu cicatriciel ;

2° La puissance ostéogène varie suivant le degré de vitalité : elle sera d'autant plus grande que les sujets seront moins avancés en âge ;

3° Dans les fractures, comme dans les pertes de substances produites par une opération, dans le but de remédier à un vice de l'organisation, à une altération pathologique, une inflammation des extrémités

osseuses se manifeste avec ramollissement, tuméfaction des os divisés, qui n'offrent plus alors de crépitation sèche lorsque la nature a établi son travail réparateur ;

4° Pour établir ce travail réparateur, on doit admettre que les vaisseaux qui alimentent les tissus osseux, et qui lui apportent les phosphates nécessaires à sa solidification, proviennent autant des extrémités osseuses et de leur bourgeonnement que du périoste, qui, dans tous les cas, ne peut fournir que les mêmes éléments, puisque les vaisseaux qui vont à l'intérieur de l'os sont les mêmes que ceux du périoste, et que, avant de traverser la substance compacte et spongieuse, ils doivent laisser au périoste les éléments du plasma externe, comme ils laissent à la membrane médullaire ou périoste interne ceux du plasma interne ;

5° Le périoste, ayant un rôle important dans la régénération des os, ne peut néanmoins avoir toute l'importance qu'on lui attribue de nos jours, puisqu'on ne le conserve pas toujours dans son intégrité, ou bien encore parce qu'il se trouve détruit par la maladie de l'os.

Ce travail est renvoyé au comité de publication.

M. Séchaud communique ensuite deux observations de hernies étranglées, guéries sans opérations : l'une, sous l'influence d'un lavement de tabac, ayant déterminé des accidents de narcotisme, pendant lesquels les manœuvres du taxis purent opérer la réduction, jusque là impossible ; — dans le deuxième cas, les tentatives de réduction amenèrent un phlegmon et des abcès dans le trajet inguinal ; l'intestin fut réduit,

et la rétraction des tissus enflammés oblitéra le canal inguinal, et amena la cure radicale (1).

L'ordre du jour appelle la discussion de la 3e question : « Étude médicale sur le *mal des ardents* ».

M. Dépéret-Muret fait observer que, dans notre siècle, les épidémies sont devenues très-rares en Limousin. Nous avons échappé complètement à la suette, qui sévissait en 1844 dans la Dordogne, notre voisine. Le choléra de 1832, 1837 et 1849 resta complètement inconnu à nos populations. En 1854 seulement, alors qu'une grave recrudescence de l'épidémie sévissait dans les départements méridionaux, et notamment à Toulouse, à Bordeaux et à Marseille, la maladie a eu quelque retentissement parmi nous : mais heureusement elle demeura concentrée dans le foyer où elle avait pris naissance, et ne dépassa pas les bords de la Vienne et les quartiers adjacents. A peine deux ou trois cas furent-ils observés hors de Limoges. Encore faut-il remarquer que le choléra nous arrivait à la suite d'une épidémie de dysenterie très-meurtrière, remarquable par la tendance au refroidissement, les accidents adynamiques, et qui aboutit insensiblement à des cas de choléra authentique (2).

Ainsi, depuis longues années, dans notre département, n'observons-nous sous formes épidémiques que des recrudescences et des généralisations, avec

(1) Ces observations, avec les réflexions qui les accompagnent, seront reproduites dans la deuxième partie du Compte-Rendu.

(2) Voir une remarquable relation du choléra de 1854, par M. Bardinet, dans le Bulletin de la Société de Médecine de la Haute-Vienne, année 1855.

une physionomie, des allures et des tendances plus ou moins spéciales et graves, de nos maladies endémiques habituelles, et notamment de nos fièvres intermittentes, éruptives et typhoïdes, de nos affections diphthéritiques et dysentériques.

A une autre époque de notre histoire, et surtout pendant le moyen âge, nous aussi avons payé un tribut plus ou moins fréquent et sérieux aux grands fléaux épidémiques, pestes, typhus, etc., si fréquents à cette époque, et suffisamment expliqués, dans leur gravité et leur extension, par les déplorables conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvaient nos cités et vivaient nos populations.

Une des plus célèbres dans notre histoire, celle qui eut parmi nous le plus long retentissement, et dont la tradition se conserve encore dans nos cérémonies religieuses, en mémoire de l'utile et puissante intervention du glorieux apôtre patron de l'Aquitaine et de notre Limousin, est celle qui fut désignée sous le nom de *mal des ardents,* exprimant un des accidents qui frappèrent le plus l'attention des contemporains, et qui régna en Limousin à la fin du xe siècle.

M. Dépéret-Muret indique succinctement les épidémies de ce nom, plus tard remplacé par celui de *feu de Saint-Antoine,* qui sévirent en Limousin en 994 et pendant le xie siècle... Il indique les ravages qu'elles déterminèrent, les accidents présentés par les malades, les causes présumées du fléau, les moyens employés pour les combattre; puis, cherchant à s'élever, au moyen des quelques documents conservés dans nos anciennes chroniques et nos livres d'église, à la notion de leur nature et de leurs symptômes, il

discute quelques-unes des opinions émises à ce sujet, et arrive à penser qu'il s'agissait de l'ergotisme sous sa forme convulsive et gangreneuse, et que, sous l'influence des malheurs de l'époque, des intempéries des saisons, des conditions déplorables au milieu desquelles se trouvaient les villes et les populations, l'ergotisme a pu devenir épidémique, emprunter un caractère de haute gravité et de large dissémination, et présenter cette physionomie et cette gravité dont le souvenir s'est perpétué parmi nous comme celui d'un des plus graves fléaux qui aient désolé notre province (1).

On passe à la discussion de la 4e question : « De la fièvre puerpérale en province ».

Dans les derniers mois de 1858 et en janvier et février 1859, les accidents puerpéraux ont été assez fréquents et graves dans notre ville et dans certains cantons du département. Le canton de Saint-Germain (arrondissement de Saint-Yrieix) est notamment cité pour les décès assez nombreux observés à la suite de couches. Des faits analogues furent observés dans quelques autres communes. Notre ville elle-même a été sérieusement éprouvée, moins toutefois qu'on ne s'est plu à le dire; mais enfin il y a eu des victimes regrettables frappées sur divers points de notre cité, dans des quartiers différents, et dans les rangs sociaux les plus éloignés.

Il résulte de cette dissémination des malades, atteints dans toutes les positions sociales, en ville et dans la campagne, dans notre hôpital comme dans les habi-

(1) Le travail de M. Dépéret-Muret sera reproduit dans la deuxième partie du Compte-Rendu.

tations les plus favorisées, qu'on n'a pu mettre sérieusement en question ni la contagion ni l'influence de l'encombrement; ajoutons encore ni celle des accidents de la grossesse ou de l'accouchement.

Notre Société médicale, dans la séance des 14 mars et 4 avril 1859, s'est occupée de cette épidémie, et des observations faites par les divers membres, reproduites devant le Congrès, il résulte que :

M. Bleynie, en janvier, a pu observer sur ses accouchées, à l'hôpital, bon nombre d'accidents plus ou moins sérieux, mais peu d'affections graves. Les suites de couches n'avaient pas, en général, leur caractère de bénignité et de régularité habituelles. Les lochies s'établissaient mal; vers l'époque de la fièvre de lait survenaient des frissons irréguliers, une douleur vers la fosse iliaque. La montée du lait s'opérait au milieu de ces accidents, qui présentaient des exacerbations, une ou deux fois par jour, pendant trois à six jours. M. Bleynie a donné surtout du sulfate de quinine à la dose de 50 à 75 centigrammes, et fait appliquer quelques sangsues. Cette médication suffisait pour calmer les accidents, qui récidivaient bientôt sous la même forme rémittente. Une seule femme est morte : c'était une idiote, admise depuis long-temps à l'hôpital. Après la rupture de la poche des eaux, les douleurs se suspendirent pendant dix-huit heures; la tête était au fond de l'excavation. Une facile application de forceps termina l'accouchement. Puis survinrent des vomissements avec fièvre, peu de douleurs abdominales, et des phénomènes franchement typhoïdes. — En ville, M. Bleynie a vu quelque chose d'analogue : les mêmes accidents revenant sous

forme rémittente, moins intenses, mais ayant également nécessité l'emploi de la quinine, lequel a pu les enrayer.

M. Bardinet a vu quelques cas de fièvre puerpérale assez rapidement mortels, surtout pendant le mois de janvier. Il accouchait, dans ces circonstances, pour la troisième fois, une dame qui avait été prise à chaque accouchement d'hémorrhagie après la délivrance. Il donna du seigle ergoté, et vit, avec l'absence d'hémorrhagie, un rétablissement prompt et complet. Ce fait lui rappela les idées émises par M. J. Guérin sur l'absence de rétraction de l'utérus après l'accouchement, indiquant l'imminence d'une fièvre puerpérale, et son influence sur le développement de celle-ci. Il a vu, en effet, les accidents survenir après un travail long et pénible, et lorsque l'utérus ne revenait pas rapidement sur lui-même. Il a donc administré le seigle ergoté. Il ne veut pas donner à ces tentatives plus de valeur qu'elles ne méritent : c'est pour lui seulement un fait à considérer, des expériences à continuer. Le sulfate de quinine, du reste, lui a fait défaut, même à dose élevée, dans une circonstance récente.

M. Bleynie a vu une nourrice de six mois prise, une nuit, subitement de frayeur, de fièvre; elle a peur de mourir. Calme le lendemain; mêmes accidents, mais moindres, la nuit suivante. Administration de la quinine : guérison. Parmi les accidents puerpéraux dont il a parlé, il n'a observé le plus souvent que des points douloureux aux fosses iliaques, sans péritonite caractérisée. Sur une femme cependant accouchée depuis huit jours, la fièvre de lait fut

irrégulière, incomplète; puis le ventre devint ballonné et douloureux, avec oppression, accidents de suffocation, vomissements bilieux contenant des vers, lombrics; yeux injectés; météorisme; pouls à 150, faible, peu développé. — Un gramme d'ipécacuanha fit cesser les vomissements. Alors se déclara un hoquet incessant, qui fut combattu par la limonade gazeuze. Deux larges vésicatoires sont appliqués sur les côtés de l'abdomen. Il y avait, dans cette observation, péritonite franche; l'utérus restait presque exempt d'accidents. Il n'y eut ni rémittence, ni indication positive pour la quinine. La femme guérit, conservant quelques douleurs dans l'abdomen pendant les mouvements un peu étendus.

Une malade morte dans le service de M. Mazard a présenté également une péritonite avec sérosité purulente, fausses-membranes agglutinant les anses intestinales. L'utérus était revenu sur lui-même et sans traces de lésion morbide.

Une autre femme, accouchée heureusement, fut prise, après vingt-quatre heures, de frissons intenses, suivis de fièvre, sueurs, douleurs abdominales (sangsues). Le lendemain, calme. Nouveau frisson la nuit suivante, avec face grippée (quinine sans résultat). Le quatrième jour, nouveau frisson, douleur et tuméfaction au genou droit pendant trois jours. Alors le mollet devient douloureux, rouge, empâté. Une collection purulente est ouverte. La fièvre continue; la langue se sèche; il y a du délire pendant la nuit, et même du *subdelirium* pendant le jour. A l'autopsie, toutes les veines utérines sont gorgées de pus crémeux vers l'insertion placentaire, et surtout vers

une des commissures du col, là où émergent les veines hypogastriques. Le pus sortait par la pression des tissus et des sinus utérins. C'est la fièvre puerpérale à forme typhoïde, avec abcès métastatiques et accidents d'infection purulente.

Pendant ce règne des fièvres puerpérales, M. Bleynie n'a pas observé des avortements plus nombreux que de coutume; mais la mortalité chez les nouveaux nés a été considérable.

M. Thouvenet a quelquefois observé des accidents intermittents ou rémittents pouvant se rattacher à la présence dans l'utérus des débris de placenta ou de caillots sanguins qu'il a dû extraire.

M. Lemaistre, dans un cas, constata l'inertie de l'utérus, et se trouva aussi dans la nécessité d'extraire avec la main des caillots sanguins. La fièvre de lait s'accompagna de frissons irréguliers, avec diarrhée, vomissements; puis survint une éruption de pustules ecchymateuses sur les fesses.

M. Bleynie insiste sur la forme rémittente des accidents observés plusieurs fois après l'accouchement même accompli heureusement, survenant après la fièvre de lait, caractérisés par des frissons suivis de sueur, lochies fétides, avec ou sans douleurs aux fosses iliaques, cédant à la quinine, secondée par des sangsues et quelquefois de l'opium.

M. Dépéret-Muret dit que, au moment où M. Bleynie observait à la Maternité la forme rémittente des accidents puerpéraux, il trouvait, de son côté, dans les salles des blessés civils et militaires, de fréquents accidents rémittents et intermittents, nécessitant l'emploi de la quinine.

M. Lemaistre signale ce fait particulier de coïncidence entre les fièvres éruptives, scarlatines, érysipèles, affections catarrhales et la fièvre puerpérale. « Ne pourrait-on pas admettre, dit-il, un certain rapport de cause pour ces épidémies? J'ai été surtout frappé, ajoute-t-il, de voir toute plaie dégénérer en érysipèle, pendant que tout accouchement présentait quelques accidents du côté de la matrice quand il ne s'ensuivait pas de fièvre puerpérale.

Or la matrice, après l'accouchement, offre une plaie, et je suis porté à croire que le génie épidémique qui, dans un cas (plaie externe), a produit l'érysipèle, est le même qui, dans l'autre (plaie interne), a déterminé l'inflammation particulière qui s'est développée du côté de la matrice. La fièvre puerpérale serait-elle une espèce d'érysipèle interne?

M. Mandon combat cette opinion de M. Lemaistre.

M. Boudet rappelle l'opinion de M. Trousseau sur la fréquence des érysipèles, surtout à l'ombilic, chez les enfants nouveau-nés, pendant le règne des fièvres puerpérales.

M. Ancelon croit savoir que la fièvre puerpérale a existé à Paris depuis long-temps. Il n'admet pas que la concentration des femmes en couches soit une cause démontrée de la fréquence et de la gravité des fièvres puerpérales. A la Maternité, à Paris, du 1er vendémiaire an X au 1er germinal an XI, il y a eu un décès sur quarante-trois accouchées, et, du 1er janvier au 31 décembre 1850, un décès sur dix-sept entrées ou sur dix-sept accouchées. Donc la fièvre puerpérale est due au génie épidémique, et non à l'encombrement.

M. Brun-Séchaud croit le contraire.

La séance est levée à quatre heures.

A. DÉPÉRET-MURET, *secrétaire.*

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ANCELON.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Boulland donne lecture d'une note sur le traitement de la fistule lacrymale par le clou de Scarpa modifié. Cette note sera insérée parmi les travaux de la section.

M. Riboli lit une observation de plaie par arme à feu au milieu du front, avec ouverture du sinus frontal.

Un grenadier piémontais est blessé à la tête, le 24 juin, à Solferino. La balle atteint le milieu du front, précisément à la racine des cheveux. Elle enlève complètement, comme par un coup de sabre, une partie de l'os contenant le sinus longitudinal. Il y eut hémorrhagie très-abondante. Transporté à l'hôpital de Brescia, le malade, après quelques jours, fut évacué sur l'hôpital de Saint-Isidore de Turin, et reçut les soins de M. Riboli jusqu'au 18 août. L'ouverture de la plaie mesurait 4 centimètres en longueur, 3 en largeur, 5 en profondeur. Les méninges étaient intactes. Il n'y avait ni céphalalgie ni lésion des facultés cérébrales ou des fonctions musculaires.

Une médication simple fut instituée. Il y eut abondante suppuration pendant cinquante jours, puis guérison complète, sans reproduction de l'os.

Ce même soldat avait antérieurement reçu une balle à chaque cuisse. A gauche, la balle atteignit d'avant en arrière le tiers supérieur, et traversa les masses musculaires. Il y eut suppuration abondante. On employa les injections avec teinture d'iode et la compression, une nourriture saine et modérée, une décoction de quinquina. Au bout de quarante jours, la guérison était complète. Ce malade était d'une faible constitution. La plaie de la cuisse droite fut très-légère, et ne présenta rien de remarquable.

M. Riboli joint à son observation quelques réflexions sur le sinus longitudinal, sa forme, ses dimensions, ses rapports avec les autres sinus; les veines extérieures ou intérieures du crâne qui communiquent avec lui, et le cours du sang dans sa cavité.— Remercîments à M. Riboli.

M. Mandon communique des recherches *sur le rythme et le mouvement respiratoire*. Dans ce travail, qui n'est pas susceptible d'analyse, et qui a mérité à son auteur les félicitations du Congrès, M. Mandon énumère minutieusement tous les actes d'ordre physique, chimique et vital dont l'ensemble constitue la fonction respiratoire; les causes qui provoquent l'exécution de ces actes; la part qu'y prend le système nerveux par action réflexe consécutive à la perception du besoin respiratoire; le siége de ce besoin, et la partie des centres nerveux plus spécialement préposée à la coordination des divers phénomènes que l'observation apprend à reconnaître et

à distinguer dans l'accomplissement de cette importante fonction ; l'influence sur elle des troubles de la circulation, et arrive à formuler une théorie, à la fois mécanique et vitale, qui rend compte de la première inspiration du nouveau né ; nous explique pourquoi la respiration artificielle et la stimulation directe ou indirecte des organes respiratoires sont le meilleur traitement des asphyxiés, et pourquoi l'asphyxie est irrémédiable quand le cœur a cessé de battre, c'est-à-dire de lancer du sang aux poumons et de l'oxygène dans tous les organes (1).

Le même membre lit une observation de *fracture du col du fémur traitée sans appareil :* une vieille femme fait une chute dans un escalier, et présente une fracture bien caractérisée du col du fémur, avec deux centimètres de raccourcissement. Un appareil avec plan incliné fut mal supporté. M. Mandon n'avait pas à sa disposition les appareils de Boyer et Bonnet. L'extension et la contre-extension ne pouvaient s'opérer d'une manière exacte et utile à cause des douleurs provoquées à la hanche et aux pieds, et des escares que la compression et l'immobilité menaçaient de déterminer. M. Mandon eut recours au procédé suivant : la malade fut couchée droit, sur un plan très-résistant, au niveau du siége ; le membre fut redressé, mis en bonne direction, juxta-posé et fixé au membre sain, qui servait d'attelle et de contre-poids ; car, par sa tendance à se renverser en dehors, il entraînait en dedans le membre malade. Au bout de quelques jours, on dut redresser le siége, et rétablir

(1) Voir la deuxième partie du Compte-Rendu.

le parallélisme des membres, pour combattre la tendence au raccourcissement par le fait de l'affaissement du bassin. On soulevait celui-ci, et on tirait deux fois par jour sur les deux membres, opérant ainsi une extension et un redressement intermittents. La tendance au raccourcissement cessa dès le trentième jour. Vers le quarantième, essais d'exercice. A soixante jours, nul raccourcissement; on essaie quelques mouvements actifs; on marche en étant soutenu sous les bras; à soixante-quinze, on fait quelques pas au milieu d'une galerie de chaises disposées sur deux rangs, en s'appuyant sur les dossiers.

« Dans les fractures intra-capsulaires, dit M. Ancelon, il y a douleur très-vive au centre de l'aîne, et déplacement moins considérable que dans les fractures extra-capsulaires. »

M. Mandon croit avoir eu à traiter une fracture intra-capsulaire. La douleur à l'aîne était accusée : il l'attribue à la saillie du fragment inférieur : dès qu'on imprime quelque mouvement au membre, les tissus sont froissés : aussi pense-t-il que cette douleur doit se retrouver surtout dans les fractures extra-capsulaires, dans lesquelles le déplacement est plus considérable, et les mouvements du fragment inférieur plus étendus.

M. Riboli pense que le procédé suivi par M. Mandon a des chances de succès chez les jeunes gens et les femmes à système musculaire peu développé.

L'observation et les réflexions de M. Mandon sont renvoyées au comité de publication (1).

(1) Voir la deuxième partie du Compte-Rendu.

Le Congrès passe à l'examen de la 11e question : « Observe-t-on chez les habitants de certaines parties du Limousin une conformation particulière de la tête? »

« Cette question, dit M. Blanchard, offre un double intérêt : c'est une question scientifique et une question de localité. Le façonnement de la tête des nouveaux nés était une pratique familière dans notre Limousin, il y a déjà plusieurs siècles, dans le but de disposer la cavité crânienne à permettre le développement favorable de l'encéphale dans ses parties présumées être le siége de l'intelligence et de la mémoire. Car ces idées de localisation des facultés intellectuelles avaient précédé chez nous de long-temps l'époque des Gall et des Spurzheim. Nous trouvons des documents très-curieux à cet égard dans un poème, en vingt-deux chants, écrit en vers latins, œuvre du P. Josset, de la compagnie de Jésus, très-florissante à cette époque. Dans ce poème, intitulé *Rhetorice*, imprimé en 1650, le P. Josset indique à la mère, pendant sa grossesse, les précautions morales, alimentaires et autres auxquelles elle doit se conformer pour préparer son enfant à être orateur, et à la nourrice les soins par lesquels elle doit façonner la tête dans le même but. « Il faut, y est-il dit, façonner la tête comme une » cire molle, corriger ses formes naturelles si elles » laissent à désirer pour la régularité et la beauté, » pétrir cette tête, qui plus tard doit contenir tant de » choses et tant de richesses ; en sorte qu'elle ne soit » pas entièrement sphérique ; qu'elle ne se développe » pas en un cercle parfait : qu'elle soit un peu » oblongue, s'étendant légèrement en pointe par der-

» rière, comme le bout d'une courge. Il y aura alors
» un vaste champ, un lieu spacieux, qui pourra
» loger la mémoire. Que le front, demeure certaine
» de l'intelligence, parvenu à sa maturité, ne
» prenne pas la forme d'un cercle étroit, ce qui est
» l'indice d'un esprit léger; mais qu'il aille se déve-
» loppant comme une surface plane, légèrement
» renflée du côté où s'implantent les cheveux. »

M. Blanchard insiste sur ces idées, intéressantes au point de vue de la beauté physique, admise et recherchée à cette époque, et des opinions sur la localisation des facultés intellectuelles ayant cours alors parmi les savants du Limousin. Bien avant le R. P. Josset, dès le XIIIe siècle, les études phrénologiques étaient familières à plusieurs abbés de notre Limousin, entres autres à Bernard Itier, abbé de Saint-Martial vers 1270, et renommé par ses connaissances approfondies en crâniboscopie.

Le P. Josset n'aurait donc fait que consacrer dans un harmonieux langage les idées sur la beauté et la configuration de la tête nées dans les monastères, patronées par l'influence toute-puissante des moines en matière de science à cette époque, passées de la théorie dans la pratique, et acceptées par nos populations.

Les procédés employés consistaient en pressions manuelles et réitérées, pratiquées, dès la naissance, sur ces têtes molles et faciles à pétrir. Un petit bonnet, des bandelettes artistement disposées et maintenues, donnaient à la tête une forme oblongue, régulièrement décroissante, analogue à celle de la courge ou d'un pain de sucre, comme on le dit encore de nos jours.

« Ce façonnement de la tête, ajoute M. Blanchard, était bien une habitude du pays; car, à Limoges seulement, et dans le rayon de cette ville, on la retrouve; au delà la voix du maître ne parvenait pas, n'était pas entendue, et la tête n'était plus assujettie aux mêmes manœuvres; les mêmes opinions sur la beauté physique n'avaient pas la sanction populaire.

» C'est encore, dit M. Blanchard, un de ces usages, une de ces coutumes locales, échappant à toute appréciation, à toute critique, non justiciables du goût ou de l'utilité.

» A d'autres époques, et dans d'autres pays, la tête des nouveaux nés a été soumise à des manœuvres destinées à lui donner certaines formes particulières. Hippocrate mentionne les *macrocéphales* des Palus-Méotides, ainsi que l'attestent encore les crânes allongés trouvés récemment dans les mêmes contrées par le docteur Bathke. Quelques peuplades sauvage de l'Amérique donnent aussi à la tête, au moyen de pressions mécaniques, certaines formes en rapport avec les idées de beauté admises dans l'aplatissement extrême du front.

» L'hérédité, ajoute M. Blanchard, a pu probablement reproduire d'une manière constante ces formes, accidentelles d'abord, et les transmettre définitivement dans les familles. Ne savons-nous pas que certaines particularités de formes ont été ainsi transmises par hérédité, et que certaines familles se font remarquer par la forme du nez, le nombre des doigts ?

» Cette transmission sera d'autant plus facile que

les deux conjoints offriront eux-mêmes la même anomalie et les mêmes particularités physiologiques.

» Ne parvient-on pas également à façonner, en quelque sorte, les races animales, à faire disparaître ou prédominer chez elles certaines particularités de formes, certaines prépondérances organiques, matérielles et fonctionnelles?

» Et, pour la tête, est-il étonnant que, en remarquant l'association de certaines prédominances intellectuelles en rapport avec certains détails de configuration, on ait cherché à obtenir ceux-ci pour arriver à celles-là, lorsque surtout ces relations étaient autorisées et affirmées par les maîtres de l'époque, dont les opinions en matière de science faisaient loi comme celles en matière de religion?

» Certes on peut contester la corrélation de la configuration du crâne avec le développement du cerveau et des facultés intellectuelles, la cavité du crâne perdant dans un sens ce qu'elle gagne dans un autre, et la différence absolue du volume du cerveau étant par le fait nulle ou peu considérable; et on peut contester que le développement exagéré d'une partie du crâne traduise toujours un développement corrélatif de la masse cérébrale subjacente. »

M. Blanchard ne pense pas que cette configuration de la tête puisse être rapportée au rétrécissement de quelque diamètre du bassin, et, par conséquent, soit le fait de l'accouchement. Il admet que, pendant l'accouchement, la tête peut subir certaines déformations; mais il fait remarquer combien est rapide la réparation des désordres, vu la flexibilité et l'élasticité des os du crâne, et les mouvements du cerveau, qui

ont bientôt corrigé les déformations passagères dues à des compressions passagères elles-mêmes, et qui ne pourraient d'ailleurs changer une conformation primitivement acquise.

Au reste, cette forme de la tête se conserve, en Limousin, dans les campagnes plus que dans les villes. Les campagnes, en effet, conservent mieux les usages et les traditions : les races s'y croisent moins, et leurs caractères se conservent plus purs et plus intacts.

La section remercie M. Blanchard de son travail remarquable, qui sera inséré dans la deuxième partie du Compte-Rendu.

L'opinion de la déformation permanente des os du crâne par l'action d'agents mécaniques persistants est partagée par le docteur Mandon. Nous tenons de ce médecin l'observation d'un enfant nourri d'un seul sein, du sein gauche, par sa mère, et dont le pariétal droit prit une forme concave pendant les premiers mois de l'allaitement. La tête du nourrisson reposait-elle sur le bras gauche de sa mère, le bord supérieur du pariétal droit faisait aussitôt saillie, et dépassait très-notablement le côté du pariétal correspondant. — Quand l'enfant avait quitté le sein, les deux pariétaux semblaient bien reprendre leurs rapports normaux ; mais l'action, fréquemment renouvelée du poids de la tête supporté par un seul os avait produit un large et profond sillon sur le côté droit de la tête, déformation qui a persisté avec ce caractère jusqu'à l'âge de dix mois environ. Vers cette époque, la concavité s'est en partie redressée, tout en laissant à ce côté de la tête une surface planoïde ou plane différente de la forme convexe du côté opposé. A l'âge actuel de seize mois,

la tête de cet enfant est non symétrique par les raisons énoncées. Ajoutons que les facultés intellectuelles n'ont pas été retardées dans leur développement : le nourrisson serait plutôt précoce sous ce rapport. Aucune influence héréditaire n'a pu expliquer cette déformation à M. Mandon, qui ne l'aurait pas repoussée sans examen; car il ne doute pas qu'une irrégularité acquise des os du crâne, et perpétuée par la persistance de la cause mécanique qui l'a produite, ne puisse se transmettre héréditairement, tout en obéissant aux lois du croisement des races. Aussi notre collègue ne voit-il dans la forme particulière aux têtes limousines qu'un effet du béguin, secondé et transmis par l'hérédité.

A. DÉPÉRET-MURET, *secrétaire.*

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ANCELON.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Lemaistre lit un travail sur les fièvres intermittentes en Limousin.

« Les fièvres intermittentes en Limousin, dit M. Lemaistre, se rencontrent avec des caractères semblables à ceux qu'elles présentent dans les autres contrées marécageuses : mêmes types, mêmes formes simples, pernicieuses, rémittentes, pseudo-continues

ou continues larvées. Des hypertrophies quelquefois énormes de la rate s'observent chez les enfants et dans des cas de fièvres récidivées. Ces hypertrophies paraissent l'effet et non la cause de la fièvre. Très-souvent les accidents fébriles intermittents se mêlent à ceux des diverses maladies, à leurs diverses périodes, avec des caractères plus ou moins nettement accusés, insidieux ou graves. Aussi faut-il, en Limousin, se tenir toujours en garde contre cette complication, et existe-t-il peu de maladies pendant lesquelles le sulfate de quinine ne puisse trouver l'opportunité de son administration. Fréquemment encore, certaines formes anormales simulent d'autres maladies, notamment les fièvres typhoïdes et éruptives, et le diagnostic est assez difficile au début.

» On ne peut, en Limousin, rapporter au miasme marécageux l'influence unique ou prédominante qui produit la fièvre intermittente. Les véritables marais sont rares dans notre pays de montagnes et de vallées, avec nos eaux claires et limpides, convenablement encaissées, et dont le cours ou l'écoulement est toujours assez facile et rapide. Il faut tenir un compte sérieux des variations de température si fréquentes chez nous, et réellement puissantes pour la production et les récidives de nos fièvres. »

M. Lemaistre ne saurait admettre l'antagonisme signalé par M. Boudin entre les maladies intermittentes, typhoïdes et tuberculeuses. Si M. Boudin a voulu dire seulement que ces affections ne règnent pas simultanément avec une fréquence et une intensité semblables; qu'elles se succèdent, se remplacent, occupent tour à tour et d'une manière prédominante

la scène morbide; que les unes sont rares quand les autres sont fréquentes, il exprimerait un fait vérifié par l'observation, mais qui, du reste, ne saurait être seulement applicable aux maladies dont nous parlons.

Si les véritables marais naturels sont rares en Limousin, il n'en est plus de même des marais artificiels créés et entretenus par une industrie mal inspirée par les lois de l'hygiène, conservés opiniâtrément sous prétexte d'utilité dans les airages de nos campagnes, où s'accumulent des masses de matières animales et végétales destinées à subir la fermentation putride, à former des engrais : véritables cloaques, éminemment dangereux par les émanations qu'ils exhalent, surtout à la fin de l'été, et au milieu desquels vivent obstinément nos populations rurales. M. Lemaistre insiste sur cette cause des fièvres intermittentes qui seule peut expliquer l'apparition de ces maladies dans des localités d'ailleurs très-saines, et régulièrement tous les ans à la fin de l'été, et forme des vœux pour qu'elle disparaisse, soit par une saine appréciation de ses dangers, soit par l'intervention de l'administration.

Les défrichements, les grands mouvements de terrain opérés pendant les travaux des chemins de fer, ont rendu les fièvres plus fréquentes dans certaines localités de notre département.

Abordant la question du traitement, M. Lemaistre, sans contester l'utilité de quelques moyens proposés à titres divers, pense qu'aucun ne peut supporter la comparaison avec le sulfate de quinine, auquel il faut revenir en dernier ressort pour suppléer des moyens impuissants ou incomplètement efficaces, et qui

seul d'ailleurs offre quelque sécurité dans les formes graves.

M. Lemaistre a fait quelque essais d'hydrothérapie à l'hôpital de Limoges, mais sans succès. Il termine par l'appréciation des effets généraux de cette médication, de son utilité, des circonstances qui favorisent ou expliquent son efficacité dans les établissements spéciaux (1).

M. Laborderie donne lecture d'un mémoire sur le traitement des fièvres intermittentes. Il avance cette proposition que les remèdes ne doivent guérir que les maladies du pays où on les récolte. A ce compte, la quinine ne devrait être utile que contre les fièvres du Pérou.

M. Buisson-Masvergnier vante, dans le traitement, l'arnica, la cévadille, la fève de Saint-Ignace, la bryone, l'aconit, la belladone, et même le quinquina.

M. Riboli a vu de bons résultats de l'emploi de douches froides appliquées au début de la période de froid. Il pense, du reste, aussi qu'il y a des fièvres intermittentes qui guérissent par le seul bénéfice de la nature, et que jamais l'hydrothérapie ne pourra remplacer et faire oublier le sulfate de quinine.

M. Blanchard trouve extraordinaires les résultats annoncés par M. Fleury : « Il faut, dit-il, qu'il y ait des différences profondes ou dans les maladies qu'il a observées, ou dans les procédés d'application qu'il a institués. M. Fleury, on le sait, donne une douche en pluie, en même temps qu'il agit sur la région splé-

(1) Le travail de M. Lemaistre sera reproduit dans la deuxième partie du Compte-Rendu.

nique, une heure environ avant le début de l'accès.

» Souvent, dit-il, on donne la quinine dans des cas de fièvre inflammatoire avec raptus sanguins vers les organes. On compromet ainsi l'action et l'efficacité du remède, bien que M. Gabler ait soutenu que la quinine ait la propriété de détruire les congestions qui s'opèrent dans les organes. »

« Les fièvres intermittentes, dit M. Ancelon, doivent différer dans leurs conditions étiologiques suivant les climats et les variétés du sol des pays où elles se manifestent. La Lorraine et le Limousin, par exemple, ne sauraient être assimilés au point de vue de la constitution du sol et du sous-sol. En Lorraine, le sol est très-gras, composé de terre végétale abondante, amplement mélangée de débris organiques animaux et végétaux. Sous lui se rencontrent le plus souvent des marnes irrisées, rarement oolithiques. Le miasme y est beaucoup plus actif que dans les localités où le sur-sol est très-maigre, le terrain granitique. Les fièvres intermittentes règnent en Lorraine au printemps et en automne. A la fin de l'été, alors que la chaleur a été très-intense, que le sol est desséché et crevassé, le miasme s'échappe très-actif, et l'on voit apparaître le typhus paludéen et des fièvres rémittentes de mauvaise nature. Si un été très-sec et très-chaud succède à des années ou à des saisons très-humides et pluvieuses, on trouve, comme expression d'une activité plus grande encore du miasme, des affections charbonneuses sévissant sur les ruminants et les hommes; mais les animaux ne sont pas accessibles à la fièvre intermittente et au typhus paludéen.

» La forme charbonneuse de l'infection miasmatique exige, pour se produire, une longue série de mois pluvieux, d'inondations suivies d'une année très-chaude, et alors se déclarent des endémies charbonneuses, chez les animaux et chez l'homme, corrélativement au typhus paludéen, qui ne sévit que sur l'espèce humaine.

» On voit donc se succéder des fièvres intermittentes, le typhus paludéen et les affections charbonneuses comme expression d'activité croissante du miasme marécageux. Il existe dans un canton de la Lorraine bon nombre d'étangs, un surtout mesurant 671 hectares de superficie, et contenant plusieurs millions de mètres cubes d'eau. On observe par périodes triennales les phénomènes suivants : la première année, l'étang étant plein d'eau, le miasme est peu actif, et détermine des fièvres intermittentes ; — la deuxième année, l'étang étant mis en pêche, les eaux se retirent successivement, et abandonnent à l'action du soleil une quantité croissante de marais : alors naît le typhus paludéen ; — pendant la troisième année, l'étang est livré à la culture, et, si l'année est chaude, des affections charbonneuses se déclarent chez l'homme, avec ou sans épizootie.

» La distinction entre le typhus paludéen et la fièvre typhoïde à leur début n'est pas chose facile. Les pétéchies sont plus spéciales au typhus ; les taches lenticulaires, à la fièvre typhoïde. Les sudamina, les plaques couenneuses très-adhérentes aux gencives, s'observent aussi plus constamment dans cette dernière affection.

» Le sulfate de quinine mérite seul confiance dans

le traitement ; le quinquina est très-utile contre le typhus intermittent. Dans les formes charbonneuses, qu'elles se montrent sous l'aspect de fièvre charbonneuse avec éruption pustuleuse vers le troisième ou le cinquième jour, ou de tumeur extérieure, il faut cautériser, et administrer l'ammoniaque à l'intérieur. La cautérisation, utile contre la fièvre charbonneuse, se pratique avec le fer rouge sur les membres, le rachis, les tumeurs gangréneuses, qui se limitent sous son influence. Mais, en général, dès que les pustules apparaissent, le traitement échoue : on arrive trop tard. »

« Chez nous, dit M. Lemaistre, les charbons et les pustules débutent comme maladie locale accessible à la cautérisation, et indépendante de toute influence paludéenne. »

« A Paris, dit M. Boudet, les fièvres intermittentes ne présentent pas les mêmes caractères que celles des contrées marécageuses : c'est une objection aux succès annoncés par M. Fleury. Ces fièvres, en général contractées hors de Paris, tendent spontanément à la guérison. D'autres fois, elles s'accompagnent de cachexie, et peut-être alors les douches et les ablutions froides agissent-elles autrement et par un autre mécanisme que dans les cas de fièvres récentes. »

« A Paris, dit M. Dupont, pendant les travaux des fortifications, le sol fut profondément fouillé, et il y eut alors de nombreuses fièvres intermittentes. Les mêmes circonstances ont amené partout les mêmes effets, et notamment dans certains cantons de notre département, pendant les travaux du chemin de fer. »

M. Brun-Séchaud a étudié avec soin les cas soumis à son observation pendant neuf années. Il a pu recueillir ainsi 720 observations, qui ont servi de base à un mémoire présenté à l'Académie de Médecine en 1840, et dont il rappelle les principales conclusions. Sur ces 720 malades, il se trouve 426 femmes : 228 adultes, 92 au-dessous de quatorze ans, 106 ayant dépassé l'âge critique ; — 294 hommes, dont 108 enfants ou adolescents, 95 adultes, 94 au-dessus de 60 ans. — Les femmes sont donc plus souvent frappées, et les enfants figurent pour un chiffre assez élevé dans le nombre des malades. Il a observé 11 cas de fièvre pernicieuse, dont 5 mortels. Dans un de ceux-ci, il trouva, à l'autopsie, des congestions énormes du foie et de la rate ; les poumons étaient gorgés de sang ; le cerveau et ses membranes étaient fortement injectés. Les engorgements de la rate sont consécutifs aux accès plus ou moins répétés, et sont plus fréquents chez les enfants. Il a pu observer ces engorgements 250 fois dès le début des accès : 150 fois, ils persistaient huit jours après la cessation de la fièvre ; 80 fois, ils demeurèrent permanents, et ne cédèrent qu'à un traitement énergique ; — 68 engorgements du foie ; — 34 anasarques, suite d'accès prolongés, souvent récidivés chez des malades placés dans des conditions hygiéniques très-défavorables.

L'action du froid humide et les changements de température, joints aux émanations miasmatiques végétales, paraissent à M. Séchaud les causes les plus communes de ces maladies, et suffisent pour les produire.

Le sulfate de quinine est le remède par excellence :

il est presque infaillible contre les fièvres simples. Très-souvent un éméto-purgatif donné avant l'accès, s'il y avait complication d'embarras gastro-intestinal, a facilité l'action de la quinine, et quelquefois suffi seul à la guérison.

Dans un cas de fièvre pernicieuse apoplectique, M. Séchaud a donné jusqu'à 8 grammes de quinine, en quatre doses, pour vingt-quatre heures. Sur lui-même, le sel quinique, pris à la dose de 4 grammes, n'a déterminé qu'un léger effet purgatif.

L'écorce de jeune bouleau, la salicine, lui paraissent mériter quelque confiance.

A. DÉPÉRET-MURET, *secrétaire*.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BOUTEILLOUX.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 2e question du programme : « Hygiène et maladies spéciales des porcelainiers et des tisserands ».

« Nous ne voulons, dit M. Dépéret-Muret, parler ici que des conditions hygiéniques et pathogéniques au milieu desquelles vivent nos ouvriers par suite des exigences de leurs travaux professionnels. Il ne nous appartient pas de les suivre hors de la fabrique ou de l'atelier : nous avons à examiner une question d'hygiène, et nous voulons rester dans les termes du programme, qui, du reste, offre à notre observation

carrière suffisante, et sérieux motifs à nos conseils, trop souvent éludés par l'insouciance traditionnelle de nos ouvriers, trop oublieux des inconvénients d'une profession qui, assujettie à la loi commune de toutes les industries, offre, elle aussi, ses causes d'insalubrité et ses dangers.

» Ces réflexions s'adressent surtout à nos porcelainiers, en général plus intelligents, vivant dans une plus grande aisance, trouvant dans un travail moins pénible, moins soutenu, une rémunération convenable; et, à domicile, des conditions favorables d'habitation, d'alimentation, de confortable même.

» Pour nos tisserands, travail plus soutenu, moins lucratif, suffisant à peine aux besoins de la famille; exercice insuffisant; habitations, en général, humides, mal aérées, peu spacieuses, trop souvent encombrées par les ustensiles du travail, et les meubles affectés aux usages domestiques. Les tisserands, il est vrai, vivent au sein de la famille, dont tous les membres trouvent leur utilité et leur participation au fonctionnement du métier; hors de l'atelier, si fécond en excitations aux désordres de tous genres, aux entraînements, dont chacun connaît les conséquences pour la santé de l'ouvrier et le bien-être de sa famille.

» La pathologie spéciale de nos porcelainiers se résume dans la fréquence et la gravité des affections de l'appareil respiratoire, dont le dernier terme est la bronchite chronique et la phthisie tuberculeuse. Notons comme circonstances étiologiques principales le travail dans des ateliers mal aérés, peu ou mal ventilés, humides et peu spacieux; les brusques

et fréquentes transitions de température (enfourneurs, englobeurs, chauffeurs); l'accès des ateliers toléré pour des âges incapables de supporter les fatigues d'un travail mal proportionné avec les forces et le développement physique, et toujours trop assujettissant; l'humidité inhérente à certains travaux (mouleurs, émailleurs, marcheurs de pâte); mais insistons spécialement sur la désastreuse influence des poussières minérales pénétrant dans les voies respiratoires avec l'air atmosphérique (retoucheuses, mouleurs, tourneurs, useurs de grains, épousseteurs).

» Entrez dans un atelier, et considérez cette poussière fine, onctueuse, qui recouvre les murs, les cloisons, les planches, les appareils et les instruments de travail d'une couche épaisse que la moindre impulsion dissémine dans l'atmosphère, pénétrant : 1° dans les voies aériennes, se déposant sur les muqueuses nasale, pharyngienne, laryngée et bronchique; se mêlant aux liquides sécrétés, et difficilement expulsée sous forme d'un magma demi-solide; — 2° imprégnant les vêtements, se déposant sur la peau à l'état de couche peu adhérente, ou s'incrustant sur certaines parties comme par une espèce de tatouage : d'où la sècheresse, le racornissement de la peau; sur les parties du corps plus spécialement en contact avec la terre sèche ou réduite en pâte molle et adhérente; d'où certainement une notable perturbation dans les fonctions perspiratoires et éliminatoires de cet organe, et un trouble consécutif de la calorification et de l'hématose; — 3° enfin, pénétrant même dans le tube digestif avec les aliments, trop souvent ingérés dans les ateliers, et sans des pré-

cautions de propreté antérieures : de là des coliques, des dyspepsies, des diarrhées, nouvelle cause d'imperfection de la nutrition et d'appauvrissement de l'économie.

» Ces données étiologiques varient suivant les catégories d'ouvriers, la nature spéciale de leur travail ; et alors on voit varier aussi corrélativement les manifestations morbides dans leur fréquence et leur gravité. Les femmes ressentent plus gravement cette influence des poussières, soit en raison de la spécialité de leur travail (mouleuses, garnisseuses, retoucheuses), soit parce qu'elles supportent plus difficilement le travail et la vie d'atelier. Elles comptent pour un chiffre plus élevé que les hommes dans le nombre des malades et des victimes.

» Cette étiologie, admise par ceux de nos confrères qui fréquentent plus habituellement les porcelainiers, par les ouvriers eux-mêmes, nous paraît pouvoir seule expliquer et la permanence dans nos ateliers de la toux, de la dyspnée, et les fréquentes récidives des bronchites, des laryngites, des pneumonies, qui aboutissent, par une pente plus ou moins rapide, mais presque fatale, à la phthisie tuberculeuse.

» Nous n'ignorons pas que cette influence des poussières minérales est encore contestée de nos jours ; mais, si Parent-Duchâtelet subordonne à une prédisposition leur action malfaisante sur les organes respiratoires, les statistiques de Lombard, Benoiston de Châteauneuf, les observations de Calverte-Holland de Sheffield, de Desayvres de Chatellerault, et de bien d'autres encore, témoignent en faveur de cette étiologie spéciale des affections pulmonaires chro-

niques. Pour nous, nous faisons certes une large part aux influences *extrasiliceuses*, pour ainsi dire, qui agissent sur nos porcelainiers ; mais nous ne pouvons pas ne pas admettre que, en l'absence même de toute prédisposition héréditaire ou autre, par le fait seul de la pénétration des poussières minérales dans les voies respiratoires, s'opèrent des troubles graves dans les fonctions pulmonaires et la tuberculisation, qui suivra ses périodes avec plus ou moins de rapidité, suivant les conditions hygiéniques elles-mêmes auxquelles sont assujettis, au milieu desquelles se laissent vivre nos ouvriers, conditions hygiéniques dont nous ne voulons certes pas dissimuler la haute valeur pour faciliter, activer ou retarder l'évolution de la maladie.

» Pouvons-nous d'ailleurs oublier les expériences de notre savant et bien-aimé maître, le professeur Cruveilhier, qui montrait la matière tuberculeuse se déposant autour des corps étrangers arrivés par diverses voies dans les vésicules pulmonaires ou les ultimes ramifications des vaisseaux de l'organe. M. Desayvres n'a-t-il pas démontré, pièces en mains, cette pénétration des particules siliceuses dans les poumons des ouvriers aiguiseurs ?

» Nous estimons donc qu'on ne peut se refuser à admettre dans l'étiologie de la phthisie pulmonaire l'influence des poussières minérales inspirées, surtout si, par les exigences professionnelles, cette inspiration est habituelle, continuelle, persistante, et la persistance de la cause entretenant celle des effets et leur aggravation. Nulle part nous ne trouvons aussi fréquentes les laryngites, avec leurs efforts de toux opiniâtre et divers degrés d'aphonie ; les bronchites,

sèches ou humides, tenaces, avec dyspnée souvent portée jusqu'à la suffocation, préludant plus ou moins long-temps aux manifestations physiques des tubercules, et long-temps sans rapports de gravité et de ténacité avec l'étendue et les phases d'évolutions de ces produits morbides.

» Comme M. Desayvres, j'ai souvent été frappé de la rareté des hémoptysies chez les porcelainiers. Cet accident serait plus fréquent chez les femmes, suivant M. Thouvenet, qui partage, du reste, et appuie de son expérience notre opinion sur l'action et l'influence des poussières. Je trouve encore à mentionner la longue durée de la maladie si on fixe le début aux premières manifestations des accidents pulmonaires, la fréquence des crachats à odeur fétide gangréneuse; mais j'insiste spécialement sur la longue et tenace période de toux quinteuse, incessante, avec picotement au larynx, enrouement, voix cassée, bien avant l'apparition de signes physiques percevables au sommet des poumons.

» Dirai-je que l'iodure de potassium m'a donné quelques résultats satisfaisants dans cette classe de malades seulement? Bien souvent alors j'ai pu me demander si la syphilis ne prenait pas quelque part étiologique aux accidents soumis à mon observation.

» J'ajouterai, avec mes confrères *orthodoxes*, que nous ne pouvons attribuer aux poussières inspirées qu'une action mécanique : l'analyse de nos terres à porcelaine ne nous révèle dans leur composition aucune substance nuisible. Pourrions-nous attribuer à l'innocente silice une action dynamique assez puissante pour provoquer la tuberculisation? Cette même

silice, il est vrai, comme l'arme antique, aurait la propriété de guérir les blessures qu'elle a occasionées.

» La prophylaxie découle naturellement des notions étiologiques exposées. Établir nos ateliers dans des conditions meilleures; donner de l'espace et de l'air; organiser un bon système de ventilation; inspirer à nos ouvriers un peu plus de souci pour les mesures de propreté, les soins des fonctions de la peau; l'usage des bains simples, savonneux, sulfureux, une alimentation suffisamment réparatrice, et encore, les jours de repos, dans nos campagnes, de salutaires excursions, qui permettront d'utiles distractions, et l'accès d'un air vif et pur sur des organes impressionnés fâcheusement par l'atmosphère pulvérulente de l'atelier. »

M. Mandon ne saurait contester l'influence des poussières; mais il ne voit rien de spécial dans les caractères et la marche de la phthisie des porcelainiers.

M. Bouteilloux, en présence d'une affection toujours longue, produite par des influences toujours complexes et multiples : hérédité, refroidissements, bronchites fréquentes, etc., etc., ne saurait admettre toute la puissance accordée aux poussières sans prédispositions particulières des individus exposés à leur action.

Nos *ouvriers tisserands* subissent également les inconvénients et les dangers inhérents aux conditions hygiéniques au milieu desquelles s'exécutent leurs travaux professionnels. Pour eux le labeur est opiniâtre, l'exercice insuffisant. L'habitation est humide,

mal aérée, mal ventilée, toujours trop peu spacieuse : le corps est penché des journées entières sur le métier : les membres, assujettis à des manœuvres pénibles. Des poussières de nature végétale et animale se rencontrent chez eux, mais dans des conditions moins propres que chez les porcelainiers à impressionner les organes respiratoires. Il faut enfin ne pas oublier le contact des matériaux pouvant conserver des germes de maladies contagieuses, et imprégnés de matières colorantes acres et irritantes.

Parmi eux nous observons des bronchites chroniques, franchement catarrhales, plutôt que des phthisies tuberculeuses ; nous signalerons plus spécialement des déformations du tronc et de la poitrine, l'œdème et les varices des membres inférieurs, l'asthme sec ou humide, les maladies du cœur, avec leur cortége de congestions sanguines et d'hydropysies, et surtout les rhumatismes chroniques et les scrofules ; nombre d'affections cutanées, parasitaires, eczémateuses, prurigineuses, affections très-rares chez nos porcelainiers. L'habitude extérieure est pâle, bouffie. Les tisserands vieillissent vite, ou du moins prennent de bonne heure le cachet extérieur de la détérioration organique.

M. Alexandre Daudy aîné, médecin dentiste à Limoges, présente son *davier contre-coudé*, spécial pour l'extraction des dents de sagesse de la mâchoire supérieure. « Tous les praticiens, dit M. Daudy, connaissent la difficulté, dans bien des cas, de l'extraction de ces ostéïdes. L'éloignement et le déjettement anormal de cette dent, dont les racines sont souvent adhérentes à l'alvéole : la contraction des muscles masseters ; le peu de prise que présente cette

molaire dans les cas de carie de sa couronne ; la difficulté de l'application de la clef de Garengeot, et la facilité avec laquelle glisse son panneton , constituent des obstacles à une bonne opération, qui ne peuvent être vaincus avec les instruments ordinaires. Et, si quelquefois on arrive avec la clef de Garengeot ou tout autre instrument, ce n'est jamais qu'au prix de vives souffrances. »

L'instrument de M. Daudy rend l'opération accessible et facile aux dentistes et aux médecins les moins exercés à ce genre d'opération. Il donne la certitude de respecter la dent saine qui est avant (pénultième); ce qui n'arrive pas toujours avec la clef de Garengeot la mieux perfectionnée. Aussi le davier contre-coudé a-t-il reçu la sanction de l'expérience des confrères les plus distingués de Paris et de la province.

Son mode d'application est des plus simples. Il est saisi à pleine main. Les deux branches les plus courtes sont tournées en haut, et portées sur la dent, qu'elles embrassent par deux points opposés, et le plus près possible de la racine. Deux forts mouvements de latéralité ébranlent et luxent la dent, et, par une traction en bas et en dehors, dans le sens de son axe, elle est enlevée complètement.

Remercîments à M. Daudy.

Dans une des séances précédentes, M. Riboli avait exposé ses idées sur la crânioscopie appliquée à la recherche et à la détermination des instincts et des sentiments, des facultés réflectives, perceptives et instinctives. Il avait développé sa manière de comprendre et d'instituer les études phrénologiques, et

les applications de ces connaissances à l'étude des tempéraments, leurs modifications suivant les âges, les maladies, les conditions sociales, l'exercice, etc. ; à l'éducation intellectuelle et morale; à la notion des droits et des devoirs, des passions, des tendances honorables ou vicieuses, du caractère moral de l'homme. M. Riboli avait proposé des applications sur des crânes pris au hasard : il en déterminerait les caractères phrénologiques, dont l'exactitude pourrait être contrôlée par les notions préalablement acquises sur les sujets; et, plus spécialement, une tête limousine étant donnée, il rechercherait les détails de conformation corrélative aux facultés et aux aptitudes.

Deux longues séances ont été consacrées à ces études et à ces expériences, et M. Boudet, au nom de la commission, assistée de bon nombre de confrères, vient exposer les résultats obtenus. Dans un rapport remarquable, qui sera reproduit dans la deuxième partie, il indique les précautions prises par la commission, les investigations et les explications doctrinales et expérimentales de M. Riboli. « La commission, dit-il en terminant, n'oserait pas prononcer que la phrénologie peut donner une solution complètement satisfaisante des problèmes soulevés par M. Riboli; mais elle croit pouvoir dire que cet honorable confrère a bien mérité du Congrès, et de la section de médecine en particulier, en nous offrant une occasion d'assister à ses curieuses investigations. Tous les membres du Congrès qui ont été témoins de ces expériences ont admiré la sagacité et la variété de connaissances dont a fait preuve notre savant

confrère de Turin, et nous croyons être l'interprète d'un sentiment général en demandant qu'il lui soit voté des remercîments pour l'intérêt que ses diverses communications ont donné aux séances de la section de médecine. »

La section adopte par acclamation la proposition de M. Boudet.

M. Bouteilloux ne saurait accepter cet isolement des organes, cette localisation des facultés, imaginés par les phrénologistes. « Tout est solidaire dans l'économie vivante, dit-il, aussi bien au point de vue de l'état matériel des organes que de leurs fonctions. Cette solidarité qui existe dans l'ensemble des organes et des fonctions est également incontestable pour les organes destinés à réaliser des fonctions spéciales, et pour les actes dont le concours harmonique est nécessaire à l'accomplissement de chaque fonction. Chaque partie réagit sur le tout, et l'ensemble des actes exécutés par l'organisme, la vie et ses manifestations diverses, ne peuvent s'accomplir que par le concours, dans une mesure convenable, des divers organes et de leurs actes. L'intelligence, en vertu de sa supériorité même, demande encore davantage ce consensus soit des organes divers qui paraissent concourir à sa manifestation, soit de l'ensemble de l'organisme lui-même, considéré dans ses instruments divers et dans son ensemble. Tout est solidaire dans les masses nerveuses; et, pour le moindre de leurs actes, cette solidarité est la condition nécessaire de l'accomplissement de ces derniers. Gall a abusé de ses études sur l'organisation cérébrale. Absorbé dans la contemplation des parties qui

constituent les centres nerveux, il a oublié le lien mystérieux mais nécessaire, qui relie toutes ces parties dans une unité matérielle et fonctionnelle, et réalise l'individualité humaine avec sa spontanéïté, et partant sa responsabilité morale. »

— « La phrénologie, répond M. Riboli, offre bien à nos études quelques points très-positifs. Très-souvent, examinant un individu pour la première fois, j'ai pu déterminer son degré d'intelligence, ses facultés dominantes. Vimont étudie Gall pour le combattre, et, après sérieuses études, n'a-t-il pas été obligé d'accepter ses doctrines? Certes il existe des organes à la base du cerveau; mais c'est surtout la partie antérieure qu'il importe d'étudier, avec ses circonvolutions plus saillantes, plus prolongées en avant, pouvant faire connaître les facultés affectives, les diverses mémoires, etc. »

M. Bouteilloux revient sur ses précédentes objections, sur ces circonvolutions de la base admises par M. Riboli, inaccessibles à l'observation, et que les phrénologistes n'ont pas encore songé à utiliser. Certes les facultés intellectuelles sont multiples : une analyse attentive peut, par abstraction, en déterminer les attributs, les caractères et les conditions de manifestation; mais tout cet ensemble de facultés n'a qu'un principe, une cause. La nature, avare de causes et prodigue d'effets, habile à multiplier les fonctions en réduisant le nombre des organes, aurait-elle fait exception pour le cerveau? Pour l'intelligence, comme pour la respiration et la digestion, l'exécution de la fonction exige la solidarité, le consensus des diverses parties de l'appareil, des actes

plus ou moins multiples exécutés par chacune de ces parties. On ne peut dont concevoir ni le morcellement des organes, ni celui des facultés cantonnées arbitrairement dans chaque département de la substance cérébrale, qu'on s'est évertué à créer plus ou moins arbitrairement.

M. le docteur Belloc donne lecture des trois observations suivantes, recueillies dans sa pratique oculistique :

1° De l'absorption des corps étrangers introduits dans la chambre antérieure de l'humeur aqueuse ;

2° Opération heureuse de cataracte congéniale sur un malade âgé de vingt-neuf ans ;

3° Opération heureuse de cataracte capsulo-lenticulaire, dure, siliceuse, persistant depuis cinq ans à l'œil gauche, avec amaurose complète de l'œil droit depuis quatorze ans.

Ces observations sont renvoyées au comité de publication.

L'ordre du jour est épuisé.

MM. Ancelon et Riboli remercient leurs confrères de Limoges de leur bienveillant accueil. M. le président, au nom des membres du Congrès, répond qu'il s'estime heureux que des médecins étrangers aient bien voulu apporter le tribut de leurs connaissances à la modeste médecine limousine. Le Congrès doit beaucoup à leur concours : il est juste de leur rapporter une bonne part de la valeur et de l'utilité de nos discussions.

Des remercîments sont votés par acclamation aux président et vice-présidents, dont l'exquise bienveil-

lance, jointe à l'autorité du caractère et de la science, ont assuré la régularité et l'intérêt de nos travaux.

La séance est levée à une heure et demie.

A. DÉPÉRET-MURET, *secrétaire.*

QUATRIÈME SECTION.

—

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD AÎNÉ,

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DU CONGRÈS.

Aujourd'hui 13 septembre, à neuf heures du matin, et à l'issue de la messe célébrée par M. l'abbé de Bogenet, vicaire général du diocèse de Limoges, la 4e section s'est réunie sous la présidence de M. Alluaud, président général du Congrès scientifique.

M. le président a invité MM. les membres de la section à nommer le président et les quatre vice-présidents devant former le bureau de la 4e section.

Le nombre des votants était de 38.

M. Félix de Verneilh, membre de l'Institut des Provinces, a réuni pour la présidence 37 suffrages.

Pour remplir les fonctions de vice-président :

M. Carlier, délégué du Comité flamand de France, a obtenu 38 voix ;

M. Louis Cousin, membre de la Société française d'Archéologie, 37 voix ;

M. Léo Drouyn, membre de l'Institut des Provinces, 36 voix ;

M. Tudot, conservateur du musée de Moulins, 33 voix.

En conséquence, M. Félix de Verneilh a été proclamé président de la 4e section, et MM. Carlier, de Paris, Louis Cousin, de Dunkerque, Léo Drouyn, de Bordeaux, et Tudot, de Moulins, vice-présidents.

Le bureau définitif a pour secrétaires : M. Maurice Ardant, archiviste du département de la Haute-Vienne ;

M. l'abbé Roy-Pierrefitte, secrétaire-adjoint de la Société Archéologique et Historique du Limousin,

Et le baron Gay de Vernon, membre de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

M. le président invite M. Félix de Verneilh à venir occuper le fauteuil. M. de Verneilh, en quelques paroles bien senties et chaleureuses, remercie MM. les membres de la section de lui avoir décerné la presque unanimité de leurs suffrages.

M. Maurice Ardant s'excuse de ne pouvoir pas remplir les fonctions de secrétaire à cause d'une affection ophthalmique dont il vient d'être atteint.

L'ordre du jour de la séance est relatif à l'inscription de MM. les membres de la section qui se proposent de lire des mémoires sur les questions composant le programme d'archéologie et d'histoire.

« 1° A-t-on dressé une carte géographique du Limousin pour la période gallo-romaine? — Quelle était la circonscription de la province? — Quelles étaient les villes principales et leur importance relative? — A-t-on la liste des *villas* dont on a retrouvé les débris? — A-t-on le tracé exact des voies romaines qui traversaient le Limousin? — Quels sont les monuments, les sculptures remarquables, les tombeaux, les inscriptions qui nous restent de cette époque? — Peut-on tirer des inscriptions et des monnaies quelques renseignements historiques? »

Se sont fait inscrire M. Combet, d'Uzerche, M. Maurice Ardant et M. l'abbé Arbellot.

2° « Les faits et les personnages mentionnés dans les chroniques limousines pour la période gallo-romaine ont-ils une valeur historique? — A quelle époque remonte la rédaction première des faits relatifs à cette période? »

M. Gustave Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers, annonce que M. de Longuemar, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, encore absent de Limoges, présentera au Congrès trois mémoires concernant les deux paragraphes que cette question renferme.

3° « A quelle époque le christianisme a-t-il été prêché en Limousin? — Est-ce au Ier siècle, comme le dit la tradition, ou bien est-ce au IIIe siècle, comme on l'infère d'un passage de Grégoire de Tours? »

M. l'abbé Arbellot s'est fait inscrire. — M. de Caumont donnera sur le même sujet communication des

observations de M. d'Ozouville, membre de l'Institut des Provinces, dont les sciences archéologique et historique déplorent la perte récente et prématurée.

Personne ne demande à traiter la 4e question.

5e « Quelle est la valeur historique des documents traditionnels écrits au Ve siècle et au VIe sur les origines chrétiennes de la Gaule ? »

Lecture de M. l'abbé Arbellot.

6e « Quelle était, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, la topographie de la ville romaine de Limoges ? — En présenter le plan approximatif. — Indiquer, comme on l'a fait pour certaines villes, la position relative des principaux édifices publics, amphithéâtres, bains, etc. »

Lecture des mémoires de M. Maurice Ardant et de M. l'abbé Arbellot.

7e « Quelle fut, au IVe siècle, quand on entoura la ville de murailles, et, après la condensation de la cité dans une enceinte murée, l'étendue de cette ville ? — Quelle fut la distribution des édifices publics et privés à l'intérieur de la place ? — Quelles églises furent établies ? Quelle était la place qu'elles occupaient ? Sous quel vocable étaient-elles au Ve siècle ? »

Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Arbellot. — Considérations que présentera M. de Caumont.

8e « Quelle était l'importance du *suburbium* de Limoges ? — Quelles églises y voyait-on au Ve siècle ? »

Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Arbellot.

9e « A quelle époque la plus grande partie des paroisses ont-elles été établies dans le diocèse de

Limoges? — Dans quelle proportion les abbayes ont-elles contribué à cette création? — Carte des origines des paroisses. »

Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Roy-Pierrefitte.

10° « A quelle époque remonte l'atelier monétaire de Limoges? — Quels en ont été les produits à diverses époques? »

11° « Connaît-on plusieurs monétaires de Limoges ou du Limousin? »

12° « Existe-t-il un travail sur la numismatique du Limousin? »

Lecture d'un mémoire de M. Deloche, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. — Exposition des recherches et des découvertes de M. Maurice Ardant.

13° « Les émaux cloisonnés sont-ils antérieurs ou postérieurs aux émaux champ-levés ou incrustés? »

M. Félix de Verneilh se propose de traiter cette question d'après les émaux qu'il a examinés ou recueillis pendant son dernier voyage en Allemagne.

14° « Quelles sont les églises les plus remarquables du Limousin appartenant soit à la période romane, soit à l'époque ogivale? — Connaît-on la date précise de quelques-uns de ces édifices? »

15° « Les cathédrales de Cologne et de Clermont, qui offrent la même nuance de style que celle de Limoges, ont-elles été réellement commencées vingt-cinq ans avant ce dernier édifice? »

MM. de Caumont, Félix de Verneilh, Léo Drouyn

et l'abbé Arbellot demandent à traiter ces deux questions.

16° « A quelle époque le style ogival a-t-il commencé en Limousin ? — Est-il en retard sur le nord de la France ? »

Lecture de M. l'abbé Arbellot.

17° « Quels sont les caractères spéciaux de l'architecture limousine au moyen âge ? »

Lecture de M. Félix de Verneilh.

18° « Quels sont les tombeaux les plus remarquables de cette époque ? »

Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Arbellot.

19° « A-t-on des notices descriptives et historiques sur les châteaux fortifiés du Limousin ? »

Les considérations sur cette question seront traitées par MM. Félix de Verneilh, Léo Drouyn et l'abbé Arbellot.

20° « A-t-on étudié suffisamment les monuments civils, les ponts, les fontaines, etc., appartenant à cette époque ? »

M. Charles des Moulins, sous-directeur de l'Institut des Provinces, annonce qu'il lira, comme un appendice à cette question, des considérations relatives à plusieurs monuments situés dans le Bordelais, et qui lui paraissent avoir un rapport direct avec cette partie du programme.

M. Combet, d'Uzerche, a la parole, et dit que l'étude attentive du VIIIe chapitre des *Commentaires de César* lui a démontré que la célèbre ville gauloise *oppidum*

Uxellodunum, sur l'emplacement de laquelle il existe encore aujourd'hui beaucoup d'incertitude, devait être Uzerche dans le département de la Corrèze. Il a comparé le texte latin à la topographie des environs de sa ville natale, et a retrouvé exactement les détails circonstanciés de la description que donne Hirtius Pansa : *Flumen infimam vallem dividebat, quæ pene totum montem cingebat*, dit l'auteur latin. Or la Vézère, répond M. Combet, coule, au nord d'Uzerche, dans une vallée profonde, et environne presque de tous côtés la montagne où la ville d'Uzerche est bâtie ; elle est très-forte par son assiette naturelle (*natura loci egregie munitum*); elle est située sur un rocher très-escarpé de toutes parts (*omnes oppidi partes præruptissimis saxis esse munitas*); enfin les *Commentaires* rapportent que le lieutenant de César Caius Caninius divisa ses cohortes en trois camps, placés sur les montagnes voisines d'*Uxellodunum* (*tripartito cohortibus divisis, trina excelsissimo loco castra fecit*). Or M. Combet a fait fouiller le terrain près d'Uzerche, et a trouvé les vestiges de trois camps romains : il en a dressé le plan.

Un grand nombre de faits admis en histoire ne lui paraissent pas reposer sur des bases plus solides et sur des observations plus concluantes.

M. Maurice Ardant, archiviste du département de la Haute-Vienne, fait observer que, sous la période mérovingienne, beaucoup de médailles et de monnaies portaient le nom d'*Uzerca* (Uzerche). Puisque, sous les Mérovingiens, Uzerche s'appelait *Uzerca*, c'est que cette ville n'avait pas eu de raison pour reprendre son nom d'*Uxellodunum*, si national et si glorieux à porter,

comme le firent la plupart des anciennes villes gauloises à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècle. M. Maurice Ardant estime que cette circonstance doit détruire en partie l'opinion que vient d'émettre M. Combet.

M. l'abbé Arbellot ajoute que, au Ve siècle, sous la domination des Wisigoths, il est question d'*Uzerca* dans les lettres de Rorice l'Ancien, évêque de Limoges.

M. Combet n'en persiste pas moins dans son premier sentiment, et en développe les motifs en expliquant avec les plus grands détails le texte de l'auteur latin.

Le baron Gay de Vernon dit que cette question mérite l'attention sérieuse de la section à raison du travail persévérant auquel s'est livré M. Combet : cependant on doit la traiter non au point de vue topographique, ce qui serait certainement une cause d'erreurs, mais au point de vue historique.

La section en renvoie l'examen à la séance du lendemain, lorsque M. Combet aura fourni les plans topographiques des lieux où, selon lui, auraient été placés les camps et les lignes de circonvallation des Romains devant Uzerche.

La séance est levée à dix heures et demie.

BARON GAY DE VERNON, *secrétaire*.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. F. DE VERNEILH.

A l'ouverture de la séance, en attendant M. le baron Gay de Vernon, qui doit lire le procès-verbal de

la séance précédente, M. de Caumont annonce que le Congrès archéologique tenu, le mois précédent, à Strasbourg par la Société française d'Archéologie, dont la mission est de décrire et de conserver les monuments historiques nationaux, a réservé pour les départements du centre 600 fr., dont la distribution doit se faire à Limoges. En conséquence, les membres de la section d'archéologie sont invités à une séance qui aura lieu, le soir même, dans la salle de nos réunions, à sept heures et demie, afin que, les diverses réclamations entendues, la répartition des fonds se fasse de la manière la plus utile. — En même temps M. le directeur de la Société française d'Archéologie engage les personnes qui désireraient être reçues dans cette Société, dont les services sont notoires, à donner leurs noms à M. de Verneilh. On distribue des programmes du Congrès de Strasbourg, où se trouvent trois gravures relatives à l'Alsace.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président lit une lettre par laquelle M. Gide offre au Congrès un exemplaire des premières livraisons de l'ouvrage de M. Adolphe Berthy : *La Renaissance monumentale en France.* Cet ouvrage s'adresse autant aux archéologues qu'aux architectes : on trouve dans le texte des documents curieux, presque toujours inédits, fruit de recherches patientes et ingénieuses, et, dans les gravures qui l'accompagnent, la reproduction consciencieuse et fidèle de monuments qui se recommandent tant par leur beauté que par les souvenirs historiques que leur nom seul réveille.

M. Gide sollicite pour cet ouvrage le suffrage et l'appui du Congrès.

M. le président annonce qu'il vient de recevoir de M. le baron de Quast, inspecteur général des monuments historiques de Prusse, une importante communication relative aux émaux d'Allemagne, dont il fera part ultérieurement au Congrès.

L'ordre du jour ramène la question d'*Uxellodunum*.

M. Combet dépose sur le bureau, pour qu'on en prenne connaissance, la copie du plan cadastral de la commune d'Uzerche, sur lequel il indique les diverses positions du camp romain.

M. Gay de Vernon demande la parole, et répond à M. Combet que, dans des pays de montagnes comme le Limousin, comme le Quercy, la description topographique d'*Uxellodunum* donnée par Hirtius Pansa convient à beaucoup de villes situées au sommet d'un escarpement, au milieu de rochers, et derrière une rivière coulant au fond d'une vallée étroite; mais qu'il n'est pas croyable que l'auteur latin ait attribué le nom de *flumen* à un cours d'eau tel que la Vézère. *Uxellodunum*, cette vaillante cité gauloise qui ne céda qu'à César venant l'assiéger en personne, ne peut pas être Uzerche, ville trop petite pour contenir, outre ses habitants armés et prêts à la défendre, une garnison de deux mille Cadurkes. Après la catastrophe d'Alesia, la cause de l'indépendance nationale s'organisa et se localisa dans quelques provinces de la Gaule seulement; les Lémovikes, soumis aux Romains, leur demeurèrent fidèles, tandis que les Cadurkes, conduits par Lucter, l'ami, le compagnon de Vercingétorix, combattirent héroïquement et jusqu'à la dernière extrémité. Ils résistèrent sur leur propre territoire, et ne sont certainement pas allés sur celui des

Lémovikes, qui leur auraient été hostiles, puisqu'ils avaient fait alliance avec les Romains. C'est donc dans le Quercy, et sur la rive gauche du Lot, qu'il faut chercher l'emplacement de la glorieuse cité d'*Uxellodunum*. Est-ce Cahors, comme l'ont prétendu d'Ablancourt et de Wailly, traducteurs des *Commentaires de César ?* M. Gay de Vernon ne le pense pas : il est de l'opinion des historiens qui mettent *Uxellodunum* au Puy-d'Yssolu. Le sentiment de M. Combet n'est sans doute pas soutenable historiquement ; mais, si notre collègue a été trompé par des ressemblances topographiques, on doit du moins lui reconnaître le mérite d'avoir consciencieusement cherché ce qu'il a cru être la vérité.

M. le comte de Chasteignier ajoute que chaque province réclame comme lui appartenant les villes citées par César, ainsi que tout monétaire mérovingien à attribution incertaine.

M. Combet réplique : 1° Les limites des diverses provinces gauloises ne sont pas parfaitement établies ; 2° en Limousin même tous les habitants ne devaient pas embrasser alors la cause de Rome ; 3° les uns plaçant *Uxellodunum* à Cahors, d'autres à Capdenac, d'autres au Puy-d'Yssolu, d'autres à La Pistule-de-Luzech, localités distantes entre elles de vingt, trente, quarante et même soixante kilomètres, lui-même croyait pouvoir opposer à tous ces noms celui d'Uzerche. Le seul moyen de reconnaître la véritable position d'*Uxellodunum* serait une vérification opérée sur les lieux. »

Après cette question incidente, on reprend l'ensemble de la 1re question du programme : « A-t-on

dressé une carte géographique du Limousin pour la période gallo-romaine, etc.? »

M. Arbellot, curé de Rochechouart, lit sur ces diverses questions un mémoire que nous n'analyserons pas, parce qu'il sera publié dans la seconde partie du Compte-Rendu. Après cette lecture, les observations suivantes ont été faites :

M. Bonnin, inspecteur d'académie à Limoges, fait remarquer, à l'occasion du premier paragraphe, que M. l'abbé Texier lui avait promis, pour M. le ministre de l'instruction publique, tout ce qui est relatif à la géographie gallo-romaine de la Marche et du Limousin. Il devrait donc avoir au moins les notes qui auraient servi à sa rédaction. — On répond que, vraisemblablement il comptait sur les notes laissées par Nadaud dans le *Pouillé du diocèse de Limoges*, surtout dans le second volume, qui n'est pas sorti de la bibliothèque de notre grand séminaire. M. l'abbé Texier, rédigeant avec une extrême facilité, comptait là-dessus. Ainsi il avait promis pour un temps prochain une notice sur Obazine, et sa famille n'a pas trouvé ses notes. S'il en a laissé sur la géographie romaine du Limousin, on les réclamera.

Pour la circonscription de la province, M. Ardant cite un mémoire d'après lequel le Poitou aurait été primitivement confondu avec le Limousin. — M. Deloche, qui donne à notre province une circonscription plus considérable encore, doit lire un mémoire. — MM. de Caumont et de Chasteignier font remarquer que les provinces ont dû recevoir leur démarcation de la diversité de nature des terrains géologiques par exemple, du côté du Poitou, le

Limousin finit là où finit la région granitique. M. Maurice Ardant ajoute que le patois limousin finit aux confins de la province actuelle, en sorte que les divers dialectes sont encore un signe de distinction entre les provinces.

M. le président répond que, pour la partie méridionale du Limousin, la province ne finit pas précisément là où s'arrête la région granitique, mais à quelques lieues en deçà ou au delà, en embrassant tout le bassin du Haut-Bandiat. Quant au patois Limousin, il s'entend sans difficulté jusqu'à Périgueux, et n'offre que des changements peu sensibles jusqu'au faîte qui sépare le bassin de l'Ile de celui de la Dordogne.

MM. de Caumont et de Chasteignier insistent en faisant remarquer qu'ils n'ont point posé un principe absolu ; mais, en général, les divisions géologiques et celles des patois concordent avec les divisions territoriales.

Le mot *fines* provoque une discussion à laquelle prennent part MM. Ardant, Bardy, Buisson, Combet et Gay de Vernon. Quoique M. des Jardins ne regarde pas comme un indice certain de limite territoriale ce mot *fines* quand il est seul, cependant, pour ce qui concerne le Limousin, il a bien le sens qu'on lui donne ordinairement.

A l'occasion de Bré, situé près de La Souterraine, et que M. Arbellot classait parmi les simples villas, MM. Bonnin et Ardant, qui l'ont visité, attestent qu'il faut le classer parmi les villes à cause de la vaste étendue qu'occupent ses vestiges. « On y a trouvé, dit M. Ardant, une statue d'Hercule en granit et un Amour en bronze. »

M. de Caumont demande qu'on fasse graver une carte de la province sur laquelle seront signalées toutes les découvertes archéologiques faites jusqu'à ce jour. M. de Verneilh demande qu'alors on indique par des signes différents l'importance de chaque localité. Chassenon et Tintignac, assez considérables pour avoir des spectacles publics, comme le constatent leurs amphithéâtres, devraient être qualifiés de villes de deuxième classe. — M. des Moulins rappelle fort à propos, pour encourager dans ce projet d'avoir une carte, que M. l'abbé Michon avait depuis long-temps écrit une notice et fait graver deux planches sur Chassenon, quand un savant de Paris, qui avait par hasard vu ces ruines, fit imprimer, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, qu'il venait de découvrir cette ville.

Les publications faites par les sociétés de province n'empêchent pas toujours les découvertes faites par leurs membres de rester dans l'oubli, mais elles servent au moins pour attester leur antériorité.

M. Bonnin signale enfin à l'attention de l'assemblée deux mémoires publiés par le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de la Creuse* : le premier, sur *Acitodunum*, est de M. Grellet-Dumazeau ; l'autre, de M. Maurice Ardant, est intitulé : *Étude sur les voies gallo-romaines du Limousin et de la Marche.* A cette occasion, M. Roy-Pierrefitte fait remarquer que M. Grellet-Dumazeau, esprit fort distingué et fort judicieux, s'est égaré par patriotisme dans ce travail en voulant fixer *Acitodunum* à Aubusson au détriment de Felletin et d'Ahun. D'abord il prend la tour

carrée d'Aubusson pour une tour romaine, tandis que, au dire des connaisseurs, elle doit être seulement du xe siècle; puis, lui qui, le compas à la main, sur la carte de Peutinger, ne trouve jamais pour Ahun ni Felletin les distances voulues, est obligé, se voyant dans le même embarras pour sa ville natale, de donner une raison qui s'appliquait aussi bien aux autres villes, savoir que les différences s'expliquent par des circuits qu'occasionait la déclivité des terrains.

Relativement aux monnaies limousines, M. Maurice Ardant en cite une qui donne le nom du décurion Petinus.

M. des Moulins propose ensuite un vœu qu'il formulera plus tard, et inspiré par la brochure de M. le docteur Wahu intitulée : *Une ville déshéritée.* Cette ville est l'ancienne *Julia Cæsarea*, aujourd'hui Cherchell. Il demande que le Congrès émette auprès de M. le ministre de l'Algérie un vœu *solennel et motivé* afin qu'on fasse des fouilles à Cherchell, et qu'on y forme un musée d'où il ne soit plus permis d'enlever les richesses qu'on y aura déposées. L'assemblée approuve à l'unanimité ce projet (1).

Enfin M. des Moulins ajoute un mot sur la destruction des murs romains de Dax (2). Cette protestation, écrite dans un langage énergique et plein d'une fine ironie, trouve un juste motif dans l'incurie de l'administration de Dax et dans la prétention des Anglais, qui ont frappé une médaille en l'honneur de M. Roach-Smith *pour avoir* SAUVÉ *les murs romains*

(1 et 2) Voir les rapports de M. des Moulins dans la seconde partie du Compte-Rendu.

de Dax en l'absence de toute démarche de la part des sociétés françaises. Or il est constant que, pendant deux années, M. le directeur de la Société française d'Archéologie a fait d'incessantes démarches pour empêcher cette destruction. Mais on ne tient pas compte de ce que peuvent dire ou faire des compatriotes : il faut les reproches des étrangers pour forcer à comprendre les choses les plus claires. Malheureusement le vandalisme des Dacquois se pique de persévérance, et, malgré les oppositions, poursuit jusqu'au bout son œuvre.

La 2e question du programme est remise à la séance suivante.

J.-B. L. ROY-PIERREFITTE, *secrétaire.*

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS COUSIN.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Louis Cousin, de Dunkerque, qui occupe le fauteuil en l'absence de M. Félix de Verneilh, retenu chez lui par une indisposition annoncée, la veille, à la réunion de la commission permanente du Congrès.

M. l'abbé Roy-Pierrefitte, un des secrétaires de la section, lit le procès-verbal de la séance du 14 septembre : cette lecture ne provoque aucune observation ni réclamation. Le procès-verbal est adopté.

M. de Caumont communique à la section les deux

premières livraisons du grand ouvrage en langue allemande publié à Carlsruhe par M. le docteur Hubsch, directeur des bâtiments publics du grand-duché de Bade, et membre étranger de la Société française d'Archéologie. Cet ouvrage, intitulé : *Les monuments de l'architecture chrétienne primitive, et son influence sur l'architecture chrétienne des époques postérieures*, sera traduit en français, et se composera d'un atlas grand in-fol. de soixante planches lithochromiées pour la plupart, et d'un volume de texte format in-fol., où seront insérés un grand nombre de dessins destinés à compléter les détails des planches de l'atlas. M. de Caumont ajoute que M. Deloche s'est excusé, par une lettre écrite à M. le président général du Congrès, de ne pouvoir venir à Limoges que pour la séance de lundi prochain 19 septembre, et demande si, ce jour-là, la 4e section du Congrès sera disposée à entendre la lecture de son travail sur les 10e, 11e et 12e questions du programme, relatives aux travaux des ateliers monétaires de Limoges et à la numismatique du Limousin. M. le président répond, au nom de la section, que M. le président général du Congrès sera invité à écrire à M. Deloche que la 4e section sera toujours prête à l'entendre, quel que soit le jour de son arrivée à Limoges.

M. de Longuemar, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, demande la parole, et présente des observations sur la nécessité de rédiger des statistiques archéologiques locales dans chaque province, et sur la forme à leur donner.

Il fait l'éloge des travaux si noblement entrepris, si savamment dirigés par M. de Caumont depuis un

quart de siècle, et si heureusement soutenus par ses élèves et ses émules. « L'ensemble des anciens monuments, dit M. de Longuemar, possède une physionomie qui lui est propre, et parle une langue que l'archéologie doit se charger de traduire aux habitants, afin qu'ils comprennent toute l'importance historique de ces vieux témoins du passé, et qu'ils ne s'acharnent plus systématiquement à les faire disparaître chaque jour les uns après les autres, afin que, de l'autre côté du détroit, on n'ait plus l'occasion de frapper des médailles en l'honneur d'archéologues anglais réclamant le bénéfice d'avoir sauvé de la destruction un monument historique de notre sol, lorsque déjà la voix du fondateur de nos Congrès s'était élevée plusieurs fois en sa faveur. »

Cette vive réclamation contre la prétention par trop britannique de M. Roach-Smith, qui veut à toute force avoir sauvé de la destruction les murs romains de la ville de Dax, est couverte d'applaudissements, et rappelle à tous les esprits la piquante dissertation sur le même sujet de notre savant et spirituel collègue M. Charles des Moulins, lue dans la séance générale du 13 septembre.

« Il faut tout conserver des monuments et des débris qui rappellent les souvenirs de gloire d'un pays, dit M. de Longuemar. Dans le riche musée de Poitiers, on garde religieusement un bloc de pierre à peine dégrossi par le ciseau ; et, quand un visiteur étranger demande ce que c'est que cette pierre : « C'est le montoir de Jeanne d'Arc, lui est-il répondu, » lorsqu'elle partit de Poitiers pour aller délivrer » Orléans, chasser les Anglais du royaume, et faire

» sacrer à Reims *son gentil roi* ». — Ces mots, prononcés avec l'accent du cœur, ont provoqué une nouvelle salve d'applaudissements, parce que, en France, dès qu'on parle d'honneur, de gloire et d'indépendance nationale, les poitrines et les mains battent en même temps.

M. le comte Alexis de Chasteigner fait observer que M. de Caumont, dans sa *Statistique monumentale du département du Calvados*, a donné le modèle à suivre pour le genre de travail qui fait l'objet des vœux de M. de Longuemar.

Celui-ci, reprenant la parole, lit une note pleine d'aperçus ingénieux sur les pierres gauloises, et fournit, à l'appui de ses observations, un croquis relativement à une série de dolmens et de menhirs qui existent, dans le département de la Vienne, entre Civray et le bourg de Cenon, situé au confluent du Clain et de la Vienne. Ils sont au nombre de cinquante, et occupent, le long de la rive droite du Clain, une étendue de quatre-vingts kilomètres dans la direction générale du N.-N.-E. au S.-S.-O. La plupart de ces pierres gauloises ont servi de tombeaux, et M. de Longuemar pense qu'elles marquaient la frontière entre deux tribus importantes de la Gaule. Aussi lui semble-t-il d'un puissant intérêt pour la confection des cartes archéologiques de l'époque gallo-romaine de rechercher avec soin les traces de ces lignes de monuments celtiques, et d'en décrire les directions au moyen des débris qui sont encore épars sur notre sol.

M. Alexis de Chasteigner est de l'opinion de M. de Longuemar : il croit que ces lignes de pierres gau-

loises, menhirs et dolmens, ont été, en général, des délimitations de provinces gauloises, de tribus ou de sections de tribus. Son sentiment à cet égard s'est fortifié par l'examen qu'il a fait de ces lignes en Angoumois, et principalement partout où il y a eu des Marches de province : « Et, ajoute-t-il, si l'on m'oppose que les menhirs se trouvaient le plus ordinairement placés sur les anciennes routes, je répondrai que cette disposition vient de ce que les anciennes routes servaient communément de limites entre les peuplades gauloises. M. de Chasteigner a reconnu, dans un parcours de Blois à Romorantin, qu'une série de dolmens ne pouvait être qu'une vieille ligne de démarcation territoriale. »

M. de Buzonnière n'est pas complètement de cet avis. Dans l'Orléanais et sur la rive gauche de la Loire, les pierres gauloises sont dispersées et sans liaison apparente entre elles : il y a en Sologne de nombreuses tombelles qui ne forment pas d'alignements.

M. Bouillet a visité souvent et avec soin les tombelles dans l'ancienne Auvergne : elles sont en très-grand nombre dans la plaine d'Albot, arrondissement de Mauriac (Cantal), et dispersées çà et là comme au hasard. M. Bouillet en a fait ouvrir et fouiller quelques-unes, et n'a trouvé à l'intérieur que des ustensiles de ménage et des fragments de poterie grossière. Dans ses fréquentes explorations archéologiques des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Allier et de la Loire, il n'a pas reconnu que les menhirs, quand il en a rencontré, fussent rangés en ligne.

M. Cousin rapporte, à ce sujet, qu'on trouve aussi de *hautes mottes*, formées de main d'homme, dans le Boulonnais, enclavé maintenant dans le département du Pas-de-Calais : les unes sont des *tombelles* ou *tumuli* : mais la plupart passent pour avoir été élevées soit pour l'établissement de châteaux-forts, soit pour allumer des feux servant de signaux et annonçant l'approche de l'ennemi. C'était le moyen de correspondance télégraphique des temps de barbarie : et, de nos jours, il est encore employé à la guerre.

Le baron Gay de Vernon dit que M. l'abbé Arbellot, dans sa *Revue archéologique de la Haute-Vienne*, publiée en 1852, a signalé l'existence d'un menhir, de seize dolmens et de dix-sept tombelles. Le dolmen près de Cognac (arrondissement de Rochechouart) sert encore de limite entre la commune de Cognac et celle de Saint-Auvent. M. Gay de Vernon connaît plusieurs pierres gauloises dans la partie orientale de l'ancienne province du Limousin :

1° Une grotte factice ou allée couverte, à Felletin (Creuse), près du cimetière communal : elle est ouverte à l'orient ;

2° La pierre de La Gardelle, à trois kilomètres du château de La Baconaille (Creuse), près du chemin de grande vicinalité de Sauviat à Saint-Moreil (Haute-Vienne) : c'est un tétraèdre taillé dans un rocher dont on a coupé le sommet : la table et les faces latérales de la pierre présentent de grossiers dessins ;

3° Deux dolmens sont situés, l'un à quelque distance du hameau de Marlhiac (Creuse), l'autre au Pouyol, à quatre kilomètres de la ville de Saint-Léonard, près de la route départementale qui mène

du pont de Noblac-sur-Vienne à Saint-Germain-les-Belles. La table du premier est une énorme pierre ronde de 3 m. 20 cent. de diamètre et de 66 cent. d'épaisseur; d'un côté, vers le levant, elle repose à terre; de l'autre, elle est soutenue par deux pierres verticales très-basses. La table du second dolmen est élevée d'un mètre et demi au-dessus du sol : elle a la forme d'un ovale mal dessiné dont la partie la plus allongée est tournée à l'orient. Ce dolmen, qui est planté sur un plateau découvert, se voit de fort loin.

M. de Longuemar invite les archéologues du Limousin à examiner soigneusement l'orientation des monuments druidiques, car il est persuadé que de cette détermination exactement faite sortiront de grandes lumières et peut-être la solution du problème celtique, encore enveloppé de beaucoup d'obscurité.

M. Maurice Ardant demande à M. l'abbé Arbellot s'il n'a pas reconnu une série de pierres gauloises sur les confins du Périgord et de l'Angoumois, et si elle ne lui a pas semblé, comme à lui, former une ligne de démarcation. M. l'abbé Arbellot fait une réponse affirmative, et partage, à ce sujet, l'opinion de M de Chasteigner et de M. Maurice Ardant.

M. de Longuemar distribue aux membres de la section des exemplaires de son rapport relativement à une inscription celtique tracée à la pointe sur une lame d'argent, roulée dans un étui de métal, et découverte, l'année dernière, à Poitiers parmi les ossements d'un cimetière abandonné. Après un pénible travail, M. de Longuemar et M. Cardin, docte linguiste de Poitiers, parvinrent à la déchiffrer, et à la traduire en caractères ordinaires[1] :

Bis Gontaurion analabis bis Gontaurioso
Ceanalabis bis Gontorios catalases
Uim canima uim spaterna masta
Mastars setutate Justina quem
Peperit Sarra.

Ce premier résultat obtenu, il fallait trouver le sens de ce bizarre assemblage de mots et de syllabes, qui semblaient n'appartenir à aucune langue connue, bien que les quatre derniers mots fussent latins. Éclairés par leurs études paléographiques, MM. de Longuemar et Cardin eurent promptement reconnu que cette inscription était une formule médicale de Marcellus Empyricus, médecin de Théodose, et composée de mots empruntés au grec, au latin et à des dialectes encore inexpliqués.

Cette inscription fut soumise à l'examen du savant M. Pictet, de Genève, qui l'a débrouillée, et coupée en cinq vers de huit syllabes, avec une césure au milieu :

Bis Gontaurion | analabis !
Bis Gontaurion | canalabis (1) !
Bis Gontaurios | catalases !
Uim canima ! | Uim spaterna !
Masta mastars | setutate !

M. Pictet les a traduits de la manière suivante en introduisant, comme on le voit, dans le texte primitif deux changements sans importance :

Conjure le fascinateur par des souffles !
Conjure le fascinateur par des chants !
Conjure les incantations du fascinateur !

(1) Au lieu de : « Bis Gontorioso ceanalabis »

Loin de moi la plainte! loin de moi la stupeur!
Que la rétention de l'urine cesse!

Les quatre mots latins *Justina quem peperit Sarra* indiquent, selon le traducteur, que le possesseur de ce talisman était le fils de *Justina Sarra.*

Pour employer utilement ces formules populaires, fort en usage vers la fin du IVe siècle, il était recommandé de les tracer sur des feuilles de métal, de les envelopper avec soin dans un étui également de métal, et de les suspendre au corps du malade avec une lanière de cuir.

« L'inscription de Poitiers, dit M. Pictet dans sa réponse à M. de Longuemar, constitue le document le plus important retrouvé jusqu'à présent; et qui sait si le sol de votre ville ne vous livrera pas encore quelqu'un de ces talismans dont l'usage doit avoir été assez répandu? Ce serait là l'évènement le plus heureux pour nos études gauloises. »

M. le président propose de demander, au nom de la section, que M. de Longuemar soit autorisé à rendre compte en séance générale des curieux travaux dont il vient d'entretenir l'assemblée.

La parole est donnée à M. l'abbé Arbellot sur la 3e question du programme d'archéologie et d'histoire :

« A quelle époque le christianisme a-t-il été prêché en Limousin? — Est-ce au Ier siècle, comme le dit la tradition, ou bien est-ce au IIIe siècle, comme on l'infère d'un passage de Grégoire de Tours? »

La lecture de cet exposé historique est interrompue par l'heure avancée : M. l'abbé Arbellot la reprendra

à l'ouverture de la séance du lendemain ; et, comme il serait difficile et fâcheux de scinder ce travail plein de savoir et de recherches historiques, on a cru préférable de rendre compte de son ensemble dans le prochain procès-verbal.

La séance est levée à dix heures et demie.

BARON GAY DE VERNON, *secrétaire*

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS COUSIN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Arbellot est invité à continuer sa lecture sur la question relative à l'introduction du christianisme dans les Gaules et à la mission apostolique de saint Martial.

La veille, M. Arbellot, rappelant de vive voix les arguments développés dans sa Dissertation sur ce sujet, a établi que le texte sur lequel se sont appuyés les critiques du XVIIe siècle pour répudier les traditions du moyen âge n'a aucune autorité ; car : 1° ce passage s'appuie sur une citation inexacte en faisant dire à la légende de saint Saturnin ce qu'elle ne dit pas. — 2° Ce passage est en contradiction avec des écrivains antérieurs, dont le témoignage a plus d'autorité que celui de Grégoire de Tours ; à savoir : saint Irénée, Tertullien, Lactance, saint Jérôme,

affirmant que, dès le IIe siècle, il y avait des chrétiens chez les diverses nations des Gaules. — 3° Ce texte renferme des faits particuliers dont on démontre la fausseté : par exemple, Grégoire de Tours dit : « Saint Trophime d'Arles, envoyé en 250, et les évêques de la province d'Arles, écrivant au pape saint Léon en 440, proclament qu'il a été envoyé, dès l'origine du christianisme, par saint Pierre lui-même; et d'ailleurs, en 250, le siége d'Arles était occupé par un hérétique nommé Marcien, comme nous l'apprend une lettre de saint Cyprien de Carthage ». — 4° Dans ce passage, Grégoire de Tours est en contradiction avec lui-même, puisqu'il dit ailleurs de saint Ursin et de saint Saturnin qu'ils ont été envoyés par les disciples des apôtres, et il attribue au pape saint Clément la mission de saint Eutrope de Saintes. — 5° Les partisans de Grégoire de Tours reconnaissent eux-mêmes que ce passage est très-défectueux. — 6° Enfin il est tout à fait invraisemblable que le christianisme, prêché dans les Indes et dans l'Espagne dès le Ier siècle, et florissant à Lyon et en Afrique dès le IIe, n'ait été annoncé dans la majeure partie des Gaules que pendant la seconde moitié du IIIe siècle.

Citant ensuite les documents traditionnels depuis le XIe siècle jusqu'au VIe, depuis les conciles de Bourges et de Limoges jusqu'aux vers de Fortunat découverts à Florence à la fin du siècle dernier, M. Arbellot a montré, par ces témoignages des divers siècles, que, d'après la tradition immémoriale du Limousin et de l'Aquitaine, saint Martial a été envoyé par saint Pierre lui-même ; que l'église de Colle en Toscane et l'église de Sainte-Marie *in Via Lata* à Rome ont consigné dans

de vieux manuscrits et d'anciens monuments la même tradition; puis il en a conclu que des témoins éloignés, n'ayant pu s'entendre, devaient être véridiques, et qu'on doit adopter et réintégrer dans l'histoire cette tradition immémoriale sur l'époque de la mission de saint Martial.

M. Arbellot a ajouté que, depuis la publication de son livre sur ce sujet, un certain nombre d'historiens et de savants ont développé la même thèse, et abouti aux mêmes conclusions. — Enfin il a parlé des documents inédits découverts par lui à la bibliothèque impériale, et qui donnent un nouvel appui à ses preuves : par exemple, l'ancienne Vie de saint Martial, que l'on croyait perdue, et qui date au moins du VIe siècle; une curieuse séquence du IXe siècle, mélangée de mots grecs, une séquence *inédite* d'Abbon de Fleury, un des personnages considérables du Xe siècle, etc., etc.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. Arbellot a lu un commentaire des vers de Pierre le Scolastique relatifs à l'ancienne Vie de saint Martial, et il a montré, par divers arguments, l'antiquité et la sincérité de cette pièce.

M. Arbellot allait développer la 5e question du programme pour compléter sa thèse lorsque M. Tudot demande à faire la communication d'une découverte intéressante de figurines gallo-romaines.

Après la conquête, l'usage de représenter par des figurines les divinités se répandit rapidement dans toute la Gaule, et des céramistes, partis de quelque grand centre où les arts étaient en honneur, y propagèrent cette industrie. Ces artistes étaient très-habiles

à combiner les différentes qualités d'argiles, et il est à croire qu'ils ont pressenti là où se trouvaient des terres kaoliniques, plastiques et ocreuses. Le Limousin dut donc avoir dès lors des établissements de céramique.

Les principaux caractères que représentent les figurines trouvées dans l'Allier aideront à reconnaître les débris que l'on trouverait chez nous, aussi bien que les modifications que ces statuettes auraient éprouvées, et la part qui revient aux artistes étrangers. Si M. Tudot qualifie de gauloises des statuettes répandues en Gaule seulement après la conquête, c'est que les types originaux paraissent remonter à des temps plus anciens, peut-être même à l'époque où l'art étrusque dominait à Rome, et pouvait s'étendre sur la civilisation naissante des Gaulois. — Pour les monnaies, on avait commencé à imiter des pièces étrangères, et cet art prit ensuite chez nous un caractère local.

L'importation et la propagation des statuettes en argile a dû suivre une voie parallèle. Appeler *gauloises* nos statuettes imitées de types étrangers, c'est surtout préciser le pays où on les fabriqua, et le mot *céramique gauloise* a sa signification légitime. Il ne faut pas confondre les statuettes en terre blanche avec celles en terre rouge, qui décèlent une origine romaine. La proportion de ces dernières est élégante, et les formes sont belles. Les statuettes entièrement blanches sont de la Gaule celtique et d'un moulage lourd. Les plus répandues en Gaule sont d'abord Vénus; les images des déesses protectrices de la maternité, dites *Rumina*, qui allaitent des enfants,

sont aussi plus répandues. Quoique plus rares, celles de Mercure, d'Apollon-Bellenus, de Minerve et d'Hercule se trouvent aussi fréquemment.

Dans les centres de fabrication, on trouve surtout des moules qui, d'ordinaire, donnent le nom du céramiste. M. Tudot vient d'acquérir la certitude que les artistes qui fabriquaient les statuettes en terre blanche faisaient aussi des poteries ornées, comme le prouvent quantité de pièces sorties des fours de l'Allier, et signées. Ils faisaient également des vases décorés d'ornements, d'animaux et de figures : leurs poinçons n'étaient pas en cuivre, mais en terre. — Il est constant qu'il y eut une industrie de céramique essentiellement gauloise, car la poterie rouge ornée est extrêmement rare dans l'ancienne Italie.

Ainsi que le désire le savant auteur du mémoire, on recherchera donc avec soin ces statuettes gauloises, qui sont les œuvres primitives de notre art plastique. *Elles ouvrent une voie nouvelle aux études archéologiques.*

Ce remarquable rapport de M. Tudot sera publié. Il a excité de vifs applaudissements, et l'assemblée a vu avec le plus grand intérêt les moules des statuettes et soixante-quinze planches qui représentent les pièces trouvées dans l'Allier.

M. Alluaud fait remarquer qu'aujourd'hui les moules sont en plâtre, non en terre cuite, et il ajoute que, sur des poteries trouvées à Tintignac, on voyait un émail plombifère, émail qu'on n'employait pourtant pas avant le XIIe siècle.

M. de Caumont croit avoir reconnu ce vernis sur des poteries des premiers siècles; mais M. Tudot explique ce fait par un autre bien constaté, savoir que les vases

de formes antiques ont été, dans quelques localités, reproduits au XIIe siècle, et peut-être même avec des moules dont les céramistes des premiers siècles avaient fait usage.

M. de Chasteigner dit que, dans le Bordelais, on vend encore aux foires des jouets d'enfant en terre cuite qui représentent les coqs que l'on a vus sur les dessins de M. Tudot.

Cette question épuisée, M. Maurice Ardant fait passer sous les yeux du Congrès l'exemplaire original de la bulle de Clément VI qu'il a découverte dans les archives de la préfecture, bulle par laquelle le pape ordonne aux églises de l'Aquitaine de célébrer la fête de saint Martial comme d'un apôtre, et sous le rit double.

L'ordre du jour appelle le Congrès à traiter la 5e question du programme, ainsi conçue : « Quelle est la valeur historique des documents traditionnels écrits au Ve siècle et au VIe sur les origines chrétiennes de la Gaule? ».

M. l'abbé Arbellot lit sur ce sujet un mémoire dans lequel il établit que les légendes des saints les plus anciens sont, dans nos diverses provinces, les plus vieux monuments de notre histoire nationale ; 2e que les légendes de nos premiers évêques s'accordent à faire remonter leur mission à saint Pierre ou à saint Clément.

Quant à la valeur historique de ces légendes, si l'on cherche la vraie tradition, c'est dans ces monuments *indigènes* qu'on doit la trouver. Après tout, on n'a rien de plus certain ailleurs, et, jusqu'à preuve du contraire, la présomption est en faveur de ces

légendes. On ne peut rejeter la date qu'elles donnent sur la mission de nos premiers évêques pour adopter, avec l'école de Launoy, une date purement conjecturale. — Mais, en supposant que, tout examiné, le doute existât entre ces deux époques, pourquoi rejeter une date qui a été consacrée par la croyance des siècles, et qui a le mérite incontesté de la *possession*, pour adopter une date conjecturale, qui est au moins aussi incertaine, et qui n'a pas le mérite d'avoir été transmise et consacrée par la croyance immémoriale des peuples? On applaudit à cette conclusion.

M. de Chasteigner présente à l'assemblée un petit *ex-voto* en cire, qu'on emploie encore à Limoges, et dont il a remarqué un grand nombre placés devant un Christ dans l'église de St-Michel-des-Lions. C'est un personnage à genoux devant un prie-Dieu, et en costume du temps des Valois; ce qui prouve que ce type n'a pas cessé d'être employé depuis le milieu du XVIe siècle. Le moule en bois est chez M. Hervy, cirier. M. de Chasteignier demande s'il y a une légende ou une croyance spéciale à cet *ex-voto*. On répond négativement, et on ajoute que le même *ex-voto* se trouve appendu dans beaucoup d'églises du diocèse : il désirerait que quelques exemplaires en soient conservés au musée de la ville.

Il demande encore que le Congrès émette les deux vœux suivants :

1° Que le tombeau de Jean de Langeac soit mis à l'abri des dégradations par des moyens qui ne gêneraient pas la vue des visiteurs;

2° Qu'on transporte en un lieu plus convenable, surtout au musée, une cuve baptismale octogone qui

est renversée devant la porte occidentale de l'église de Saint-Michel.

L'assemblée applaudit à ce double vœu.

J.-B. L. ROY-PIERREFITTE, *secrétaire.*

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS COUSIN.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. de Longuemar demande à dire un mot sur les monuments celtiques.

Comme beaucoup de ces monuments ont été détruits, il désirerait qu'on recueillît les traditions qui s'y rapportent. Les noms de *Pierrefitte*, *Pierrefiche*, *Peyrelevade*, *Tombe du Général*, semblent, en effet, rappeler ces souvenirs. M. de Longuemar présente le croquis d'un menhir, dessiné par M. l'abbé André Leclerc, et situé, au fond d'une vallée, près du village de Bordes, paroisse de St-Quentin, canton de Felletin (Creuse). On trouve sur ce monument des caractères hébreux qui demandent un dessin plus net, et dont on cherchera l'explication. Quand ont-ils été appliqués à ce menhir? Au château de Montreuil-Bonnat (Vienne), on voit une inscription hébraïque qu'un juif prisonnier y mit au XIIIe siècle.

M. de Longuemar communique aux membres du Congrès un album de peintures manuscrites inédites, où se trouve la série des peintures murales des églises du Poitou.

A l'occasion de ces peintures, relevées avec tant de

soin et de talent, M. de Verneilh, qui vient d'entrer dans la salle, rappelle que M. de Longuemar a signalé, parmi les fresques du baptistère Saint-Jean à Poitiers, une figure équestre, accompagnée de cette inscription en majuscules romanes : « ...TANTINV... ». Il lui demandera s'il ne trouverait pas un nouveau motif de penser que toutes les représentations du même genre se rapportent réellement à Constantin. Dans une vieille légende limousine d'après laquelle cet empereur aurait vaincu en bataille rangée et terrassé lui-même un certain proconsul, nommé Gallus Anibalianus, *qui dépouillait les églises d'Aquitaine*, il est difficile, et M. Maurice Ardant l'a parfaitement établi, de découvrir un fondement historique à cette légende. Mais peu importe : il suffit, au point de vue de M. de Verneilh, qu'elle ait eu cours en Aquitaine pendant le moyen âge.

En effet, les statues équestres accompagnées d'une autre figure couchée, assez semblable au mendiant de saint Martin, se rencontrent presque toutes dans les provinces du sud-ouest; ce qui s'expliquerait si on avait, dans l'histoire vraie ou légendaire du pays, une raison particulière d'adopter pareil sujet.

A Limoges même, il existait autrefois, dans la rue des Combes, une fontaine du XIIIe siècle surmontée d'une petite statue équestre, accompagnée aussi d'un homme couché presque entre les jambes du cheval. On l'appelait vulgairement la *fontaine du Chevalet* ou *du Petit-Cheval*. Quant aux savants, ils lui donnaient le nom de *fontaine de Constantin*. Lorsque Henri IV fit son entrée solennelle dans la ville, en 1605, les consuls le firent arrêter devant cette

fontaine de Constantin, et lui montrèrent une inscription, ajoutée évidemment à la renaissance, mais d'après des traditions bien enracinées, et qui était ainsi conçue :

« Constantino magno imperatori. Ob fusum, victum, prostratum, ac tandem imperatoris equi calce occisum Gallum Annovallianum, Aquitaniæ præfectum, qui consortem imperi Licinium adversus illum ære et milite juverat, ob idque lemovicensem ecclesiam spoliaverat. Pop. Lemovic. in fonte perenni perennem dicavit memoriam. Anno Christi CCCVI. »

Comme la statue équestre de la façade de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, offrait également une inscription de la renaissance au nom de Constantin, il n'en fallait pas davantage à M. de Verneilh pour supposer que tous les cavaliers des églises du Sud-Ouest pouvaient représenter le grand empereur, non parce qu'il avait fait triompher la religion chrétienne dans le monde politique; non parce qu'il passait pour un saint en Orient et dans quelques églises d'Occident, mais simplement à titre de vengeur des églises d'Aquitaine.

Naturellement le fait bien plus ancien, bien plus significatif, découvert par M. de Longuemar à Saint-Jean, a confirmé M. de Verneilh dans cette pensée, qui lui paraît assez d'accord avec les habitudes iconographiques du moyen âge et les doctrines de la saine archéologie.

M. de Chasteigner estime que le document si neuf apporté par M. de Verneilh devra être pris en sérieuse considération quand il s'agira de résoudre définitivement la question des *cavaliers* d'Aquitaine, si souvent

et si vainement agitée dans les congrès. Ces images d'Anibalianus terrassé par Constantin, habituellement exécutées dans les plus grandes dimensions, et placées bien en vue dans la façade principale, auraient été un exemple saisissant du respect qu'on devait aux églises et du châtiment réservé à leurs spoliateurs. Même au XIIe siècle et au XIIIe, il ne manquait pas d'à propos, après les pertes que le domaine ecclésiastique avait si souvent subies pendant la période carlovingienne, et qu'il subissait parfois encore de la part des seigneurs féodaux. Les représentations dont il s'agit avaient donc un sens parfaitement clair, et rappelleraient, *si magnis licet componere parva*, le chien de pierre enchaîné à la porte des maisons romaines avec ces mots : « *Cave canem* ».

M. de Longuemar donne plus d'extension à ce symbolisme, et il lui attribue un sens plus large et plus général. Il pense que, dans ces représentations, Constantin figure le christianisme triomphant, et le personnage renversé, le paganisme détruit. Du reste, il a soigneusement développé cette interprétation dans le *Bulletin monumental de* 1854 *et* 1858 : il se dispensera de reproduire ici des arguments qu'il ne pourrait qu'affaiblir. Il se permettra néanmoins de répondre à la question qui lui a été adressée qu'il ne trouve pas dans ce qui a été dit par MM. de Verneilh et de Chasteigner des raisons suffisantes pour modifier sa première opinion.

M. de Verneilh ajoute que la nouvelle interprétation qu'il a proposée n'est pas, même à ses yeux, sans difficultés. Son principal mérite serait d'expliquer pourquoi il n'y a de ces mystérieux cavaliers que sur

les églises d'Aquitaine; mais, autant qu'on en peut juger sur des sculptures mutilées et très-frustes, le cavalier n'est pas toujours revêtu d'une armure : il a souvent de riches habits civils, et porte même un faucon sur le poing. Or, si cette tenue de chasse et de promenade convient mal au Christ triomphant, elle convient moins bien encore à Constantin vainqueur. Dans les deux hypothèses, il faut admettre que l'idée première a été parfois altérée et dénaturée. Il faut surtout, comme M. de Longuemar le demandait dans son mémoire, faire sur ces monuments de nouvelles et minutieuses études.

M. de Caumont met fin à cet incident, qui se rattache, du reste, à la deuxième question du programme, en rappelant que déjà on trouve des représentations analogues aux cavaliers d'Aquitaine sur des médailles de Néron et d'Antonin, qui n'ont pas qualité pour figurer le triomphe du christianisme. On en voit aussi, par exemple, au musée de Mayence, sur des stèles ou tombeaux de chevaliers romains, qui sont représentés foulant un barbare aux pieds de leur cheval.

Dans un mémoire qui sera publié, M. Maurice Ardant traite à la fois les 6e, 7e et 8e questions.

M. Maurice Ardant a, depuis cinquante ans, suivi tous les travaux qui ont fait disparaître les anciens monuments de Limoges. « Il a fait, dit-il, ou vu faire des fouilles sur toute l'enceinte de la vieille cité de Limoges, *civitas Lemovicum*, depuis le pont de la Roche-au-Got jusqu'au Naveix, et du Clos-des-Palisses à la place des Jacobins, limites qu'il croit devoir fixer à la *Cité*. Il a remarqué surtout dans cette

enceinte les noms suivants : Portes-Ferrées, Mas-Rome, Romanet, le Clos-Villeherein (*villa Herennii*). On y a découvert des marbres divers, des statuettes de bronze, des fibules, des styles, des poignards, un pied romain (mesure). Il a fait une immense moisson de lampes et de vases de terre cuite ornés de reliefs élégants et variés, qui figurent des dieux, des animaux, des plantes et des fleurs. » — Ces découvertes permettent de dresser une liste de potiers gallo-romains. On possède un cachet d'un de ces céramistes, des têtes, des vases en terre blanche, d'autres vases de couleurs grise, noire, orange.

Un plan du célèbre émailleur J. Court dit Vigier fait connaître Limoges au moyen âge. Divers titres des archives permettent à M. Ardant de donner, pour la première fois, les noms des huit portes de la dernière enceinte et ceux des faubourgs qui, venant y déboucher, formaient le *suburbium*. — Sur l'invitation de M. l'archiviste, M. Lansade, agent-voyer, dresse un plan de la Cité dans lequel on trouvera la liste des églises avec leur date de fondation.

M. de Caumont, après avoir rappelé comment les villes gallo-romaines furent forcées, au IVe siècle, de se fortifier, de se condenser sur des points qui pouvaient être facilement entourés de murailles, murailles pour la construction desquelles on sacrifia beaucoup de monuments païens afin de se procurer immédiatement de solides matériaux, pense que l'étude de ces cités du IVe siècle est une des plus fécondes et des plus neuves.

Il convient de rechercher, au moyen des *plans comparés* des cités, comment les monuments antiques se

trouvèrent les uns placés dans l'intérieur de l'enceinte, les autres à l'extérieur; puis comment les *édifices du culte catholique* se substituèrent peu à peu aux édifices païens; comment enfin les autres édifices publics furent disposés dans ces *villes fermées*, et bâties toutes sur un plan uniforme. C'est à cette étude que M. de Caumont s'est livré depuis trente ans; il a déjà fait graver trente plans d'enceintes gallo-romaines, dont il publiera l'examen comparé dans son *Abécédaire d'Archéologie*.

La comparaison de ces villes, étudiées depuis quelques années, a fait découvrir des ressemblances qui avaient échappé totalement aux antiquaires qui nous avaient précédés.

Quand le christianisme fut apporté par les premiers évêques venus de Rome, les villes se transformèrent. La cathédrale prit la place du temple ou de la basilique; les évêques se logèrent dans les habitations voisines. L'Église hérita ainsi des dépouilles du paganisme à Évreux, à Paris, à Bayeux, à Tours, à Beauvais, à Bourges, à Meaux, à Rouen, à Auxerre, etc., etc. Le château du comte fut placé au bout de la cité opposé *à celui occupé par la cathédrale*.

M. de Caumont croit, avec M. R. Bordeoux, membre de la Société française d'Archéologie, qu'un certain système général présida à la répartition des églises aux premiers siècles du christianisme.

« Les cathédrales furent, dit-il, dédiées à la sainte Vierge lorsqu'elles occupèrent le temple d'une déesse; à saint Pierre ou à un autre saint, lorsque le temple païen était dédié à Jupiter ou à Apollon. Les baptistères s'appelèrent Saint-Jean, comme à Paris, à

Poitiers et ailleurs ; ou Notre-Dame-de-la-Ronde, comme à Évreux, à Rouen, à Cologne, à Trèves, à Bourges, à Metz, et peut-être à Limoges. Plus tard, on bâtit des paroisses en dehors des cités : elles furent placées sous l'invocation des apôtres ou sous celle des premiers évêques du lieu. Le tombeau des saints les plus fameux devint souvent le siége d'une abbaye : Saint-Ouen à Rouen, Saint-Taurin à Évreux, Saint-Martin à Tours, etc. — Aux abords des villes, deux saints furent ordinairement honorés : saint Martin et saint Germain. C'est ainsi que l'on trouve un Saint-Martin-de-la-Lieue auprès de Lisieux, et un Saint-Martin-de-la-Lieue ou des Entrées auprès de Bayeux. Il y avait également un Saint-Martin près d'Évreux, près de Paris, près de Rouen, etc. Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen, fut bâti dans le faubourg où Mérovée et Brunehaut se retirèrent en 580. Il y a en France douze ou quinze Saint-Martin-des-Champs. — Saint-Germain était souvent dans la vallée, près du cours d'eau : par exemple, Saint-Germain-des-Prés à Paris, Saint-Germain-des-Prés à Évreux, Saint-Germain-des-Prés à Excideuil, Saint-Germain-des-Prés à Montargis, Saint-Germain à Lisieux, etc. — Saint-Paul était en dehors de la ville : Saint-Paul à Rouen, Saint-Paul-hors-des-Murs à Rome. — Saint André était honoré près des portes : par exemple, à Rouen, les deux églises de Saint-André-de-la-Porte-Cauchoise et Saint-André-de-la-Porte-aux-Febvres ; Saint-André-de-Haut et Saint-André-de-Bas, aux deux portes de Vienne ; Saint-André, près l'une des portes monumentales d'Autun ; Saint-André près la porte Panet à Limoges, etc., etc. A Bayeux, Saint-

André était aussi auprès d'une des portes; à Saint-Quentin, il y avait également une église Saint-André près de l'une des portes. — Saint-Michel était toujours honoré sur une colline ou une butte, ou dans une tour élevée. — Saint-Denis était souvent près de la geole, de la prison : par exemple, Saint-Denis-de-la-Chartre dans plusieurs villes. — Au XIIe siècle, ce système régulier s'observait encore, et, à Rouen, à Évreux, à Bayeux, l'église la plus voisine de la cathédrale fut dédiée sous l'invocation de saint Nicolas.

« Il est probable que cet ordre, cette distribution des églises était une imitation de ce qui existait à Rome. »

M. de Longuemar ajoute judicieusement que le patronage actuel d'une église ne prouve rien contre le principe émis par M. le directeur de l'Institut des Provinces : ainsi Notre-Dame de Paris, bâtie sur l'emplacement d'un temple dédié à Jupiter, et aujourd'hui dédiée à la sainte Vierge, était sous le patronage de saint Étienne avant le XIIIe siècle.

M. de Verneilh fait observer à ce sujet que, la plupart des cathédrales d'Aquitaine se trouvant sous le patronage de Saint-Étienne, cela pourrait indiquer que, dans les premiers siècles, on mit à la disposition de nos évêques beaucoup de reliques de ce saint martyr.

« Il y avait autrefois à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), dit M. Cousin, une église de Saint-Martin, qui, d'après la tradition, se trouvait sur l'emplacement d'un ancien temple païen consacré à Mars. On a trouvé dans le voisinage nombre de tombeaux et d'objets de l'époque gallo-romaine. »

Ces nombreux temples païens convertis en églises chrétiennes paraissent à M. de Chasteigner une ob-

jection contre la conversion de la Gaule faite au Ier siècle; car comment aurait-on eu le temps de bâtir autant de temples? — M. Roy répond que l'objection s'appliquerait également à la province de Lyon, où cependant le christianisme florissait dès le IIe siècle avec saint Pothin et saint Irénée.

M. Drouyn a vu presque toujours auprès des églises fondées sous le vocable ou le patronage de saint Martin des fontaines visitées par les malades. Il en est de même en Auvergne et en Limousin.

M. l'abbé Pardiac demande si, en Limousin, les églises dédiées à saint Georges ne seraient pas, comme il l'a remarqué dans le diocèse de Bordeaux, placées dans des fonds. — M. l'abbé Roy-Pierrefitte répond que, des trois paroisses du diocèse placées sous le vocable de ce saint, l'une est sur le sommet d'une montagne : St-Georges-Nigremont; la deuxième, sur un coteau : Saint-Georges-la-Pouge, et la troisième, dans une plaine : Saint-Georges-les-Landes. Les autres édifices religieux du Limousin dédiés à saint Georges prouvent également qu'on n'a pas eu pour les construire une intention symbolique; car, si les chapelles de Vicq (Haute-Vienne), de Saint-Georges paroisse de Berneuil (Haute-Vienne), et de Saint-Georges paroisse de Salon (Corrèze) sont au fond d'une vallée, la chapelle du château du Dorat (Haute-Vienne) et celle de Ventadour (Corrèze) étaient sur des sommets, et celle de Pierre-Buffière (Haute-Vienne), sur un coteau.

La 9e question du programme : « A quelle époque la plus grande partie des paroisses ont-elles été établies dans le diocèse de Limoges, etc.? » n'a donné lieu

qu'à l'observation suivante : M. Roy-Pierrefitte dit que le *Pouillé* de Nadaud, édité par la Société Archéologique du Limousin, donnera prochainement une réponse; mais que cette réponse ne sera pas très-concluante, parce que, pour la plupart des paroisses, on n'a pas la date de fondation.

Presque toutes les dates rapportées dans le *Pouillé* sont de beaucoup postérieures à celle de la construction des églises. — Cette statistique, faite précédemment pour les églises et chapelles dédiées à la sainte Vierge, n'a donné que douze noms jusqu'à la fin du XIe siècle. — Les monastères, très-nombreux en Limousin, et dont plus de vingt-cinq sont antérieurs au XIe siècle, ont dû prendre une grande part, par leurs prieurés, à l'organisation des paroisses rurales, qu'on regarde comme définitive en France au XIe siècle.

J.-B. L. ROY-PIERREFITTE, *secrétaire*.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. F. DE VERNEILH.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. l'abbé Roy-Pierrefitte donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 septembre, qui est adopté.

M. de Longuemar demande la parole, et exprime le regret de ce que les procès-verbaux des séances des sections sont lus, chaque jour, à la séance générale

qui suit, à quelques heures de distance seulement de la séance tenue le matin dans chaque section; il désirerait que ces procès-verbaux fussent soumis d'abord aux observations et à l'approbation des sections auxquelles ils se rapportent : MM. les secrétaires auraient ainsi plus de temps et moins de fatigue pour les rédiger. Dans l'état actuel des choses, le temps leur manque, et, s'ils ne se plaignent pas, on doit les en remercier.

M. de Caumont répond que l'usage dont se plaint M. de Longuemar, et qu'il voudrait voir réformer, subsiste depuis que les congrès scientifiques sont établis. Le changement qu'on propose, et qu'on a souvent proposé, présenterait sans doute quelques avantages; cependant, toutes les fois qu'on a demandé à l'introduire, il a été repoussé, et l'ancien usage, l'usage actuel a prévalu.

M. de Caumont émet le vœu suivant :

« Le Congrès scientifique, s'unissant au vœu formulé, le 15 septembre 1859, par l'Institut des Provinces, et par la Société française d'Archéologie dans sa dernière session, exprime le vœu qu'un vaste bâtiment, destiné à renfermer les collections d'antiquités, de peinture et d'histoire naturelle, soit construit à Limoges dans le plus bref délai possible : que ces galeries distinctes aient chacune un espace assez considérable pour suffire aux besoins de l'avenir, et qu'elles soient élevées dans un quartier central et d'un accès facile. »

Ce vœu est unanimement appuyé.

M. le comte de Chasteigner fait observer, à propos des explications qui ont été données dans la séance

du 17 septembre sur les statues et les peintures représentant un guerrier à cheval, l'épée nue à la main, et prêt à frapper un ennemi abattu, et qu'on dit généralement figurer l'empereur Constantin vainqueur du paganisme, que M. de Longuemar a eu l'autorisation de lire un mémoire qui ne se rapportait nullement aux questions indiquées dans le programme, et qu'il en est résulté une discussion qui, bien que fort lumineuse, devenait improvisée, et, par conséquent, difficile à soutenir pour ses contradicteurs. Ils se trouvaient sans préparation suffisante sur cette question, qui, au point de vue archéologique, offre le plus haut intérêt en Aquitaine. Par cette observation, M. de Chasteigner entend exprimer un regret, et reconnaît le grand mérite des recherches de M. de Longuemar.

M. Maurice Ardant dit qu'il y avait autrefois à Limoges une fontaine monumentale qui était surmontée de la statue équestre d'un guerrier en habit et en attitude de combat : elle se nommait originairement *la fontaine de Constantin*, et portait même une inscription en l'honneur de ce prince; mais l'inscription était postérieure de plusieurs siècles à l'érection de la fontaine. On la nomma plus tard *du Chevalier*, et, par corruption, *du Chevalet*.

M. Bouillet rend compte de ses impressions comme archéologue et agronome dans l'exploration que MM. les membres du Congrès ont faite, la veille, de l'église byzantine de Solignac, des ruines du château de Chalusset et du curieux établissement agricole de M. Henry Michel au Puy-Jalard. Il adresse des remercîments à notre collègue M. Nivet-Fontaubert, ordon-

nateur de cette instructive visite, et qui s'en est acquitté avec le soin et le zèle qu'il met à toutes choses. — La 4e section se réunit au sentiment si nettement exprimé par M. Bouillet, et ne doute pas que le Congrès, en séance générale, ne manifeste à M. Nivet-Fontaubert sa reconnaissance. — « La magnifique église de Solignac, construite à l'imitation des monuments byzantins du Périgord, ajoute M. Bouillet, est la seule de ce style qui existe en Limousin, et il serait à désirer qu'on s'occupât sans retard de la réparer. Quant aux ruines du château de Chalusset, elles lui ont paru si curieuses à visiter, et si précieuses à conserver, qu'il déplore amèrement les dégradations et les enlèvements de matériaux dont elles sont évidemment l'objet chaque jour. »

M. Lansade, agent-voyer à Limoges, demande la parole. Il a été chargé récemment par le maire et le conseil municipal de la commune de Solignac d'établir le devis des dépenses que nécessiterait la réparation de l'église, et il les a évaluées à la somme de 70,000 fr.

La section émet le vœu que l'administration supérieure du département de la Haute-Vienne et l'administration communale de Solignac soient invitées, au nom du Congrès scientifique, à allouer le plus tôt possible les fonds nécessaires à la complète restauration de l'église de Solignac.

Dans la seconde partie du Compte-Rendu on trouvera une Notice historique sur le monastère de Solignac, écrite par M. Roy-Pierrefitte, et qui tiendra lieu de compte-rendu pour la promenade archéologique.

M. Léo Drouyn pense que les ruines du château de

Chalusset sont sans contredit les plus belles de France, et il désirerait qu'on prît de promptes et efficaces mesures dans le but de leur conservation.

Le baron Gay de Vernon croit pouvoir rassurer, à cet égard, MM. Bouillet et Léo Drouyn. En effet, le conseil général de la Haute-Vienne est soigneux des souvenirs historiques en Limousin, et, dans sa séance du 25 août dernier, il a invité M. le préfet du département à entrer en marché avec le propriétaire des ruines de Chalusset pour les acheter. La négociation est entamée, et il y a lieu de croire qu'elles deviendront prochainement une propriété départementale.

M. Alluaud, qui présidait cette séance du conseil général, ajoute que, si cette désirable acquisition n'a pas été faite plus tôt, il faut en attribuer le retard au manque de fonds disponibles; mais le conseil général s'est engagé à voter, en 1860, ceux nécessaires à cette acquisition.

Le Congrès, plein de confiance dans la sollicitude éclairée de M. le préfet de la Haute-Vienne pour la conservation des monuments historiques, ne doute pas du succès de cette affaire et de sa prompte réalisation.

M. de Caumont demande la parole sur la 3e question du programme d'histoire : « A quelle époque le christianisme a-t-il été prêché en Limousin? Est-ce au Ier siècle, comme le dit la tradition, ou bien au IIIe siècle, comme on l'infère d'un passage de Grégoire de Tours? »

M. de Caumont rappelle que cette question avait été proposée au Congrès par l'honorable M. d'Ozouville, de Laval, que la mort a frappé il y a quelques mois.

A raison de ce malheur, que peu de personnes ont connu, la discussion n'a pas eu lieu, puisque aucun des membres du Congrès ne s'était préparé à la traiter. On savait que M. d'Ozouville l'avait étudiée et fait étudier profondément, et dans un sens diamétralement opposé à celui qu'a soutenu notre collègue M. l'abbé Arbellot. Son travail a été écouté avec l'attention réfléchie qu'il méritait; et ceux qui étaient le moins convaincus de la vraisemblance de son système historique manquaient des documents pour le combattre : il n'a donc pas eu de contradicteurs.

M. d'Ozouville a publié sur le livre de M. l'abbé Faillon, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, *les Monuments de l'apostolat de sainte Madeleine,* un recueil de lettres adressées au R. P. Piolin, bénédictin de l'abbaye de Solesmes (1). Suivant M. d'Ozouville, tout l'ensemble du volume des *Monuments de Provence* ne contient qu'une immense illusion; et l'on peut s'étonner que les quinze principaux monuments servant de base à cet échafaudage soient restés inconnus jusqu'en 1846. Ce qui explique l'engoûment nouveau pour les productions plus chrétiennes qu'historiques, c'est qu'il y a des temps où le vent se met tout d'un coup à souffler et à balayer les feuilles du même côté. Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les feuilles qui ont été entraînées, mais aussi les arbres les plus forts et les plus verts; et voilà comment on est arrivé à substituer, dans beaucoup de cas, l'autorité d'un texte apocryphe à la grande autorité

(1) *Origines chrétiennes de la Gaule.* — Lettres au R. P. Piolin, vol. in-8.

de Grégoire de Tours, le plus vrai de nos vieux historiens et de nos hagiographes.

Le premier qui l'a contredit est Hilduin, abbé de Saint-Denis au commencement du IXe siècle.... M. d'Ozouville disait qu'il serait très-fâcheux historiquement et moralement de céder à l'entraînement dont nous sommes témoins, et il pensait qu'il est très-important que les sociétés savantes résistent à un revirement si subit..... Il ajoutait, relativement aux légendes du bréviaire romain, introduit dans la Gaule sous Charlemagne, que jamais Rome n'avait entendu prononcer *ex cathedra* sur ce sujet; qu'elle ne donne à ces légendes qu'une autorité liturgique, et non historique. Pour rédiger le martyrologe, Rome a consulté les traditions des églises : c'est ce qui est arrivé dernièrement à Limoges lorsqu'on a revisé la liturgie, ainsi qu'on peut le voir dans le mémoire de M. l'abbé Arbellot sur l'apostolat de saint Martial. En laissant dans le bréviaire que saint Martial fut envoyé par les apôtres, Rome n'a pas dit que cela fût démontré historiquement, encore bien moins que l'on fût obligé d'y croire, mais seulement que telle est la tradition de l'église de Limoges. Rome a trouvé cette église en possession des honneurs apostoliques, et elle ne veut pas les lui ôter. Mais, d'après le pape saint Sozime, saint Trophime d'Arles est le premier évêque arrivé en Gaule, et ce fut de la ville d'Arles que les sources du christianisme se répandirent ensuite sur toutes les Gaules. C'est un enseignement historique que tous les documents des neuf premiers siècles viennent corroborer (1).

(1) *Annuaire de l'Institut des Provinces*, T. X, p. 189-193.

M. d'Ozouville, homme de bien et de savoir s'il en fut, et que S. S. le pape Pie IX avait décoré de la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, recherchait avant tout la vérité, et professait la maxime *nil pium nisi verum*. M. de Caumont n'avait pas l'intention de prendre la parole à ce sujet; mais il a cru, par ces observations au Congrès, remplir un devoir, celui de donner un souvenir à l'homme savant qui avait posé dans le programme l'importante question de l'introduction du christianisme dans les Gaules, et qui comptait la traiter. Il ajoute que l'Académie des Inscriptions, dans une séance solennelle, a protesté, par l'organe de son rapporteur, M. Paulin Paris, contre les idées des néo-bénédictins en faveur de l'école des illustres Bollandistes et des bénédictins du siècle dernier, et repoussé les doctrines de l'école nouvelle, qui, selon l'érudit abbé Pascal, chanoine de Paris, n'est tout simplement *que le progrès en arrière* (1). L'opinion de M. d'Ozouville, dit en terminant M. de Caumont, est donc conforme à celle du premier corps savant de l'État.

Sur l'invitation de M. le président, M. Émile Ruben, l'un des secrétaires généraux adjoints, donne lecture d'une lettre de M. Deloche, qui s'excuse de ne pas venir assister aux séances du Congrès, et y traiter, comme il avait cru pouvoir le faire, les 10e, 11e et 12e questions du programme, relatives aux ateliers monétaires de Limoges et à la numismatique du Limousin. M. Deloche est retenu à Paris par les exigences de son service au ministère de l'agriculture,

(1) *Annuaire de l'Institut des Provinces*, T, XI, p. 195 (1859).

du commerce et des travaux publics; mais il annonce l'envoi du mémoire qu'il se proposait de lire à la 4e section.

La discussion est ouverte sur les 10e, 11e et 12e questions, qui se touchent par trop de points pour qu'on doive les séparer :

10° « A quelle époque remonte l'atelier monétaire de Limoges? — Quels en ont été les produits à diverses époques? »

11° « Connaît-on plusieurs monétaires de Limoges ou du Limousin? »

12° « Existe-t-il un travail sur la numismatique du Limousin? »

M. Maurice Ardant demande la parole. — Il ne croit pas, malgré l'assertion des chroniques limousines, qu'un atelier monétaire ait existé à Limoges au commencement de l'empire romain : cependant on a trouvé quelques médailles et monnaies de diverses grandeurs en bronze à l'effigie de Jules César, des empereurs Claude, Trajan, Hadrien; elles portent le sigle DD, c'est-à-dire *Decurionibus* ou *Decreto decurionum* et le monogramme S.P.Q.L, LEM. ou LEMOV., *senatus populusque Lemovicum* ou *Lemovicenses*. Beaumesnil affirme en avoir vu un grand nombre : il en a donné les dessins; mais, de nos jours, son autorité en numismatique a beaucoup baissé : aussi M. Maurice Ardant n'ose pas faire mention de la fameuse médaille gauloise de Sedulix, chef des Lémovikes au temps de la conquête de César, médaille que peut-être personne n'a vue, et que sans doute Beaumesnil a cru voir.

M. Lecointre-Dupont dit qu'il faut se défier des

assertions de cet antiquaire : elles sont presque toujours hasardées et dangereuses.

M. de Chasteigner fait observer que les monnaies romaines sont très-rares, et qu'on n'a pas encore pu en donner une description exacte ; il ne croit pas qu'il y eût un atelier monétaire à Limoges sous la domination romaine : cet atelier n'a existé que pendant la période mérovingienne.

M. Maurice Ardant répond que la méfiance envers Beaumesnil est légitime : cependant on ne devrait pas la pousser à l'extrême. Certes il n'était pas numismate comme on l'entend aujourd'hui, puisqu'il lui est arrivé de prendre une médaille bretonne moderne pour une médaille phénicienne ; mais ne pourrait-on pas conclure de son peu de lumières qu'il était incapable d'inventer les légendes des médailles qu'il a décrites et les inscriptions tumulaires qu'il a rapportées?

M. de Chasteigner regrette doublement l'absence de M. Deloche, parce que, étant lui aussi auteur d'une Numismatique du Limousin, il l'aurait présentée au Congrès s'il n'avait pas su que M. Deloche s'était réservé de traiter cette importante partie du programme. La marque de la monnaie de Limoges était les lettres LE et LEM. Il possède deux triens mérovingiens, et en fait passer un sous les yeux des membres ds la section : ils portent *Abrianaco et Lemo.* M. de Chasteigner a le dessein de publier une description de ces deux pièces : elles proviennent sans aucun doute de l'atelier monétaire de Limoges, qui était incontestablement un des plus anciens de la Gaule. Cependant, de ce que d'anciennes monnaies et

médailles portent les noms d'un monétaire et du lieu où elles ont été frappées, il ne faudrait pas conclure que là existait un atelier monétaire permanent. En effet, on sait que, sous les Mérovingiens, les ateliers monétaires étaient volants, et suivaient le souverain soit à la guerre, soit dans les différentes résidences qu'il allait occuper. Le monnayeur alors plaçait à côté de son nom le nom du lieu où il se trouvait : à cette époque, chacun avait le droit de lui porter des matières d'or et d'argent pour les convertir en monnaies : la seule garantie était la signature de l'ouvrier.

M. Maurice Ardant, reprenant la parole, expose que, depuis sa sortie du collége, en 1809, il s'est livré avec ardeur à l'étude de la numismatique limousine, et qu'il n'a manqué aucune occasion d'assister aux fouilles qui pouvaient amener la découverte de médailles ou de monnaies anciennes. La récolte en a été abondante; et, pour ne citer qu'un fait, il a obtenu trois cents monnaies des rois, vicomtes de Limoges et abbés de Saint-Martial trouvées dans les ruines de la collégiale de Saint-Martial lorsqu'on a construit le théâtre de Limoges sur cet emplacement.

Les recherches de M. Ardant, conduites avec suite et bonheur, l'ont mis à même de rédiger une monographie des médailles et monnaies frappées en Limousin ou en Marche depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. Il sera privé, dit-il, de publier cet ouvrage à cause des grandes dépenses qu'entraînerait la gravure des planches qu'il faudrait joindre au texte : mais il en a donné de nombreux extraits aux revues archéologiques, numismatiques et sphragistiques et aux bulletins des sociétés savantes.

Abordant la question monétaire, et suivant l'ordre chronologique, M. Maurice Ardant développe la série des observations qu'un des maîtres de la science, M. de La Saussaye, l'avait invité à faire sur les médailles gauloises : on lui en a présenté un bien grand nombre, et il ne s'est attaché qu'à étudier celles trouvées en Limousin. Il a pu comparer quarante-quatre médailles d'argent découvertes dans la fontaine de Bénévent (Creuse) (l'ancien *Secundeletas* des Gaulois) avec un plus grand nombre d'autres médailles trouvées, en 1811, au village de La Jante près de Compreignac (Haute-Vienne), et, plus récemment, avec une pièce d'or au titre gaulois (electrum) trouvée à Bussière-Boffy (arrondissement de Bellac). Toutes présentent, au revers, *le cheval libre, sur la croupe duquel est placée une tête :* ce qui lui a fait adopter l'opinion que ce type était celui des Lémovikes.

M. de Chasteigner accepte cette attribution avec d'autant plus de confiance qu'il lui semble probable que les Lémovikes, ayant élevé de tous temps des chevaux dans leurs prairies, ont dû choisir cet emblême de leur industrie particulière, de même que d'autres provinces, et notamment celle des Pétrocores, avaient pris pour type monétaire le verrat, *sus gallicus,* parce qu'ils nourrissaient une énorme quantité de pourceaux des glands de leurs vastes forêts de chênes : c'était leur principale branche de commerce.

M. Maurice Ardant reconnaît que le Limousin n'a fourni que peu de médailles et de monnaies romaines ; celles du temps des Mérovingiens sont communes, et ne présentent guère d'incertitude quant à l'époque de leur fabrication. M. Maurice Ardant pense que les

triens ou *tiers* de *sou d'or* qui portent le nom d'*Ambaciaco* et de *Raciate* ont été frappés à Ambazac et à Razès, bourgs à six lieues de Limoges, où l'on voit des vestiges d'antiquités et des restes de monuments romains

MM. de Chasteigner et Lecointre-Dupont repoussent cette opinion, et traduisent *Ambaciaco* par *Amboise*, *Raciate* par *Retz* ou *Raiz* en Poitou.

M. Maurice Ardant ajoute que, sous la dynastie carlovingienne, on a seulement frappé quelques monnaies à Limoges lorsque les rois d'Aquitaine sont venus se faire sacrer dans la cathédrale de Saint-Étienne : on a des monnaies de Charlemagne, de Carloman, de Louis le Pieux, de son fils Pépin, de Charles le Chauve, d'Eudes. Il fait, en outre, connaître les noms des lieux en Limousin où l'on a battu monnaie depuis l'époque mérovingienne : Ahun (*Adeduno vico*) ; — Auriac (*Oriaco*) ; — Beaumont, faubourg de Felletin (*Bello monte*) ; — Bellac (*Villocavico*) ; — Beynac (*Benenato pago*) ; — Bénévent (*Benevetus*, *Benebentum*) ; — Brive (*Briva vico*) ; — Chaptelat, patrie de saint Éloi (*Cato loco* ; — Chabrignac (*Cabrionuo*) ; — Chambon (* *Cambonno* ; — Limoges (*Lemovicas*, *Limovicas*, * *Lmœ*) ; — Neuvic (*Neodi vico*) ; — Saint-Priest-le-Betoux (*Blatomago*, *Blatomo-sci-mar.*) ; — Saint-Yrieix (*Aredino*, *Areduno vico*, *sco-Aredio*) ; — Toulx-Sainte-Croix (*Tullo civitas*) ; — Ussel (*Castrum Ussalia*) ; — Uzerche (*Uzerca*) (1).

Sous les premiers Capétiens, on ne connaît que des

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont tirés des monnaies carlovingiennes.

deniers des abbés de Saint-Martial, des vicomtes de Limoges, des comtes de la Marche et des vicomtes de Turenne.

Depuis François Ier, l'atelier monétaire de Limoges avait pour marque la lettre I.

Ces explications données, M. Ardant remet à M. le président :

1° Une notice descriptive des méreaux de la cathédrale de Limoges trouvés à l'ancien doyenné ;

2° Une liste des monétaires limousins sous les rois mérovingiens, des monnayeurs de Limoges jusqu'en 1789 et des orfèvres-émailleurs ;

3° Une liste chronologique et numismatique des vicomtes de Limoges d'après leurs monnaies et les documents que renferment les archives départementales de la Haute-Vienne. (*Voir les mémoires.*)

En déposant sur le bureau la liste la plus complète des orfèvres-émailleurs, M. Ardant ajoute quelques détails relatifs à leur industrie, et même à la biographie de plusieurs d'entre eux.

Pendant les XIIIe et XIVe siècles, dit-il, les émailleurs limousins furent appelés en Angleterre, en Sicile, et même en Italie, pour décorer divers monuments de leurs brillantes peintures.

Le célèbre Léonard Limosin, mandé à la cour de François Ier, puisa dans l'étude des œuvres des grands artistes que ce prince protégeait un goût plus épuré, qui perfectionna son talent. Il reçut le titre de valet de chambre peintre du roi, et fut comblé des bienfaits de la cour. Son titre passa, après lui, à plusieurs de ses continuateurs; et les modèles et les cartons des bons maîtres envoyés ou rapportés de

Paris contribuèrent à donner à la peinture de nos émaux plus de correction de dessin et d'élégance de composition. Les commandes en France et à l'étranger devinrent si considérables que, pendant le XVIe siècle, on compta à Limoges jusqu'à trente-quatre ateliers de maîtres émailleurs. Notre ville les récompensa de l'illustration et de la prospérité qu'ils lui donnaient, et les mit au nombre de ses consuls. Ils étaient choisis de préférence toutes les fois qu'il s'agissait de lever des plans dans les questions contentieuses, de mesurer les terrains dans les contestations judiciaires, et d'orner les monuments publics dans les jours de fête ou de cérémonie. On conserve aux archives départementales les actes et les quittances qui se rapportent à ces différents services.

Dominique Mouret dit Domangé, qui a laissé de curieuses recettes sur l'art de l'émaillerie, occupait un poste municipal important, et, dans une information de l'intendant déposée aux archives impériales, on voit que, le 15 octobre 1598, Dominique Mouret et son voisin Guillaume Verthamont furent les premiers à se rendre, armés de leurs hallebardes, à la maison commune pour déjouer un complot contre l'autorité royale d'Henri IV.

Jehan Raymond, qui vivait en 1577, s'engagea à payer une rente pour la fondation du collége de Limoges.

Plusieurs émailleurs, entre autres les Noylier (Noualhier) avaient établi, à l'hospice, des repas où l'on admettait de nombreux pauvres, voulant, dit l'acte d'institution, sanctifier par des charités publiques les jours de fêtes de famille.

Les succès de nos éminents artistes firent naître la concurrence des mauvais ouvriers, et il en résulta ce que déplorait amèrement Bernard Palissy, la décadence de l'émaillerie limousine. On voulut faire plus vite et à meilleur marché : on eut recours aux procédés économiques; on employa des matières de qualité inférieure; les artistes ne furent bientôt plus que des ouvriers, les ouvriers que des manœuvres, et de là vint la ruine de l'art et des artistes émailleurs. Par une heureuse coïncidence, la céramique porcelainière commença lorsque l'émaillerie périssait; et ses produits, supérieurs à ceux de l'industrie qui fit l'orgueil de nos devanciers, font maintenant la prospérité de Limoges (1).

M. le président annonce que la discussion est ouverte sur la 13e question :

« Les émaux cloisonnés sont-ils antérieurs ou postérieurs aux émaux champ-levés ou incrustés? »

Sur la proposition de M. de Caumont, cette question sera traitée en séance générale.

M. le président invite MM. les membres de la section à ne pas se séparer à l'issue de la séance, afin d'aller visiter le pont Saint-Martial, et reconnaître si les arches centrales sont de construction romaine, comme tout semble le prouver.

La séance est levée à dix heures et demie.

BARON GAY DE VERNON, *secrétaire*.

(1) Voir, aux mémoires, les listes des monétaires et des émailleurs de Limoges.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. F. DE VERNEILH.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. l'abbé Arbellot fait une observation. Il était absent quand on a lu, à la séance de la veille, la note de M. d'Ozouville sur les origines chrétiennes de la Gaule. « Ces objections, a-t-il dit, ne m'atteignent pas, puisqu'elles sont relatives à une Vie de sainte Madeleine publiée par M. Faillon, et attribuée par lui à Raban-Maur, légende dont je n'ai pas besoin pour défendre la cause de saint Martial.

» Quant à la décision de la Congrégation des Rites et au décret du pape qui reconnaissent à saint Martial le culte d'apôtre, je n'ai pas prétendu donner à cette décision une valeur dogmatique, mais seulement une autorité scientifique. Le tribunal de la Congrégation des Rites, composé de seize cardinaux, a sérieusement examiné la question : le promoteur de la foi prétendait que saint Martial ne devait pas jouir du culte d'apôtre, attendu que, d'après Grégoire de Tours, il n'avait reçu sa mission qu'au IIIe siècle. L'avocat de la cause de saint Martial a réfuté ces objections, et la Congrégation a rendu, en faveur du culte d'apôtre qu'on peut rendre à saint Martial, une décision que Pie IX a confirmée.

Assurément, voilà une autorité considérable : il est vrai que l'Académie des Inscriptions, à propos d'un livre de M. Ravenez sur les origines de l'église de Reims, a prononcé sur cette question un jugement

contraire ; mais j'ai publié, dans *l'Univers*, en réponse à M. Paulin Paris, une réfutation qui me paraît péremptoire. » — (V. la seconde partie du Compte-Rendu.)

M. Arbellot termine en lisant une lettre de M. Augustin Thierry publiée aussi dans *l'Univers*. Le savant académicien se prononce en sa faveur dans cette question de la date de l'apostolat de saint Martial.

Demandant ensuite à revenir sur la 7e et la 8e question du programme traitées pendant son absence, M. Arbellot donne le circuit des murs de la *Cité*, indiquant la place qu'occupaient les portes Aleresia, Saint-André, Saint-Maurice et Scudarie. Il signale la position des églises Saint-Étienne (cathédrale), Notre-Dame-de-la-Règle, Saint-André, Saint-Maurice, Saint-Jean, Sainte-Afre, Saint-Genez et Saint-Domnolet.

Le *suburbium* de Limoges comprenait deux lignes ou deux artères principales : la première, le *suburbium* romain, avait sa base au pont Saint-Martial, et s'étendait jusqu'à Saint-Cessadre ; la seconde artère, le *suburbium* chrétien, avait sa base au monastère de Saint-Augustin (aujourd'hui la maison centrale), et s'étendait jusqu'à l'église Saint-Michel.

Dans le *suburbium* romain, M. Arbellot signale l'emplacement des églises de la Sainte-Trinité, Saint-Michel-de-Pistorie et Saint-Cessadre ; dans le *suburbium* chrétien, les églises Saint-Augustin, Saint-Julien, Saint-Paul, Saint-Martin, Saint-Pierre-du-Queyroix, Saint-Pierre-du-Sépulcre (plus tard Saint-Martial) et Saint-Michel ; il dit l'époque de la fondation de la plupart de ces églises.

En réponse aux 14e, 16e et 17e questions du programme, M. de Verneilh donne des renseignements sur les principales églises du Limousin. Les plus anciennes, comme la cathédrale romane de Limoges, offrent généralement une seule nef, bordée, au lieu de bas-côtés ordinaires, d'une série de chapelles ménagées dans l'épaisseur des murs. Les voûtes se composent d'un berceau central contre-buté par d'autres berceaux moins élevés, et perpendiculaires à l'axe de la nef. Telles sont les plus anciennes parties des églises de Saint-Léonard (1061), de Saint-Junien (fin du XIe siècle), de Lesterpt et des Salles-Lavauguyon. Sans parler de beaucoup de paroisses rurales hors du Limousin, ce type se retrouve, mais avec moins de rudesse et de simplicité, dans l'église primitive de Saint-Front, antérieure à la construction à coupoles, et dans l'abbaye de Ronceray à Angers.

Les églises romanes de la seconde période reproduisent avec peu de modifications le type si connu du Poitou et de l'Auvergne. Elles ont des bas-côtés voûtés en berceaux continus et plus généralement en arêtes, un rond-point marqué par un demi-cercle de colonnes très-minces, et des chapelles rayonnantes. Telles sont les belles églises du Dorat, de Chambon et de Bénévent en entier, celles de Saint-Junien et de Saint-Léonard en partie.

Ce dernier monument est des plus remarquables, et mérite un examen attentif. Il se compose dans son ensemble de quatre ou cinq constructions successives, toutes de style roman, mais offrant des nuances très-distinctes. La plus ancienne de ces constructions remonte à 1061. Comme on l'a déjà vu, vient ensuite

un édicule circulaire, qui se compose d'une voûte ronde, portée par huit colonnes inégalement espacées, d'un bas-côté très-étroit, et de quatre chapelles semi-circulaires aux quatre points cardinaux. A ce dernier caractère, qui établit une ressemblance très-particulière avec le Saint-Sépulcre de Jérusalem; avec le secours d'un texte du *Pouillé* de Nadaud, qui parle à Saint-Léonard d'une vieille chapellenie dite *du Sépulcre;* enfin, et surtout, à l'aide d'une épitaphe publiée par M. l'abbé Texier, qui se trouvait, d'après les informations prises par M. de Verneilh, immédiatement au devant de la porte, et qui est ainsi conçue : *Hic jacet Conceradus, qui edificavit hoc sepulcrum :* d'après tous ces indices, M. de Verneilh propose d'admettre que la rotonde de Saint-Léonard est une imitation et un pieux souvenir de celle qui contenait le tombeau de Notre-Seigneur à Jérusalem.

Après le Saint-Sépulcre de Saint-Léonard, on aurait entrepris les dernières travées de la nef et le transept, couvert d'une série de trois coupoles, qui l'englobent complètement; puis on aurait commencé le clocher, si disproportionné avec l'église; enfin on se serait mis à reconstruire le chœur. — Quelle est la date de cette portion de l'édifice? — Malgré son style tout roman encore, M. de Verneilh n'est pas éloigné de croire qu'elle ne serait pas antérieure à 1197.

A cette époque, les chroniques limousines affirment que le roi Richard d'Angleterre rebâtit les remparts et l'église de Saint-Léonard, et il était, en effet, naturel que, à l'exemple de Bohémond d'Antioche, il vînt aussi, à sa sortie de captivité, s'acquitter d'un vœu fait au patron des prisonniers. Alors,

au lieu d'un architecte du Nord, il aurait employé un artiste du pays, qui, sans se préoccuper du style ogival, nouvellement inventé, restait fidèle au style roman, et se contentait de le perfectionner à sa manière, en le rendant plus riche, plus élégant, plus hardi, trop hardi même; car les colonnes du rond-point de Saint-Léonard, qui n'ont que cinquante centimètres d'épaisseur avec un espacement et une élévation considérables, ont fléchi sous la charge dès le XVe siècle.

Ainsi le style ogival se trouverait en retard d'un demi-siècle au moins dans le Limousin, et la chapelle épiscopale de Saint-Junien, ainsi que l'abbaye d'Hautevaux, construites l'une et l'autre à la fin du XIIe siècle, confirment, en effet, cette hypothèse.

M. de Verneilh ajoute : « Quant au style ogival primitif, qui n'a rien de commun avec la cathédrale, œuvre d'un architecte tout à fait parisien, il se distingue, en Limousin, par des nefs qui se contre-butent mutuellement, comme à Saint-Pierre et à Saint-Michel de Limoges, à Aixe et à la chapelle du Pont de Saint-Junien : ces églises semblent relever de la cathédrale de Poitiers ; mais ce qui est tout à fait original dans notre architecture provinciale, c'est le type de nos clochers, où l'octogone des étages supérieurs se présente par l'angle, tandis que, s'il offrait en façade un de ses côtés, comme cela se pratique ordinairement, les tourelles masqueraient une moitié des fenêtres. Les trois clochers de Limoges et celui de Tulle montrent tous cette disposition, vraiment digne d'être adoptée quelquefois par les habiles architectes qui renouvellent de nos jours l'art ogival. »

M. Gay de Vernon demande la parole. La description détaillée que M. Félix de Verneilh a faite de l'ancienne collégiale de la ville de Saint-Léonard donnera sans doute quelque intérêt à une légende qui s'y rapporte.

Depuis le XVIe siècle, dit-on, il existait, au chevet de l'église, une inscription, gravée sur cuivre, rappelant la particularité de la vie de saint Léonard qui valut à la ville où il est enterré le nom de *Nobiliacum* (le Noblet, le Noblac), et les exemptions d'impôts qui n'ont cessé qu'à la révolution de 1789 :

« Parturiens regina, graves perpessa dolores,
Cogitur æterna condere nocte dies.
Tum Leonardus adest, precibusque sidera flectens,
Et matrem et natum reddidit incolumes.
Unde Clodoveus, facti memor istius ergo,
Perpetua hoc solum nobilitate donat. »

La tradition attribue à Clovis tous les faits que ces distiques consacrent. La reine en couches et heureusement délivrée, grâce aux prières de Léonard, c'est Clotilde femme de Clovis; les vestiges des vieux châteaux situés sur les rochers à la rive gauche de la Vienne se nomment encore les *haut* et *bas châteaux* de Clovis; enfin les priviléges accordés à la ville et à sa banlieue venaient de Clovis, dont saint Léonard était le parent. Le territoire affranchi d'impôts s'étendait sur la rive droite de la Vienne, et comprenait l'enceinte que l'âne du saint a pu parcourir du lever du soleil à son coucher. Les pas de l'âne ne sont pas effacés, et servent d'indication dans le pays : ce sont

de profondes empreintes creusées dans le rocher : un homme chaussé d'un sabot y mettrait aisément le pied.

M. l'abbé Arbellot fait observer à M. Gay de Vernon que la reine dont il s'agit dans cette inscription n'est pas Clotilde, qui n'est jamais venue en Limousin, mais la reine femme de Thierry Ier, fils aîné de Clovis.

M. Gay de Vernon ne croit pas que la reine Clotilde, pas plus que la reine femme de Thierry, soit venue à Saint-Léonard : d'ailleurs la légende populaire se rapporte uniquement à Clovis et à la reine Clotilde. Et, du reste, quand on rapporte les légendes, il faut le faire sans altérer leur simplicité originelle. Assurément c'est à sa réputation comme patron des prisonniers que saint Léonard doit non-seulement d'avoir été représenté en mosaïque à Saint-Marc de Venise avec tous les détails de la légende, mais encore, comme l'a constaté M. de Verneilh, d'être honoré au troisième rang dans cette église, où son autel est placé dans le transept. Saint Léonard avait encore, dans la même ville, une église spéciale et une *scala* [1] ; il est, en outre, établi de Dieu seconde providence des mariages stériles et protecteur des femmes en couches : pour ces causes, l'église où reposent ses reliques est toujours le but de nombreux pèlerinages.

Quelle qu'ait été l'origine des priviléges de la ville de Saint-Léonard-de-Noblac, ils furent confirmés, en 1212, par Philippe-Auguste ; un édit de Charles VII,

1. *Scala*, espèce d'hôpital qui n'a pas conservé sa destination, et qui sert de musée.

daté de Bourges en janvier 1422, exemptait à perpétuité ses habitants de tous aides, tailles, fouages, impôts, gabelles et subsides, quêts et charges, et cette exemption fut sanctionnée par les lettres-patentes de Louis XIV du mois de décembre 1643, du 15 octobre 1644 et du 31 mai 1656.

En rapportant cette légende, M. Gay de Vernon avait pensé qu'on trouverait peut-être une relation entre les *pas de l'âne* de saint Léonard et le dolmen isolé du Pouvol. Éclairé par les discussions qui ont eu lieu sur la destination des pierres gauloises, il lui a semblé que les pas de l'âne au nord et le dolmen au midi formaient les limites du territoire occupé par la population qui vint se grouper autour du saint personnage lorsque, aidé de ses disciples, il eut défriché la forêt de Pavum. Dans les plus vieilles peintures, saint Léonard est représenté travaillant la terre la pioche à la main.

Sur la proposition de M. Gay de Vernon, on met aux voix le vœu suivant, qui est adopté : « Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement de l'Empereur alloue le plus tôt possible les fonds nécessaires à la réparation et à l'achèvement de l'église de Saint-Léonard, récemment classée parmi les monuments historiques, et dont les réparations sont estimées à la somme de 164,000 fr. »

M. de Longuemar pense que la simplicité des chapiteaux du XIe siècle n'est pas due à ce que le granit a opposé au ciseau du sculpteur des difficultés insurmontables, puisque les matériaux des églises contemporaines du Poitou ne sont pas travaillés avec plus d'élégance. Le granit d'ailleurs, comme on peut en

juger par le portail latéral de la cathédrale de Limoges et celui de Saint-Michel, semble pouvoir se prêter à toutes les ornementations.

M. de Verneilh répond que la simplicité des sculptures du Poitou serait une richesse en Limousin, où le granit est difficile à travailler : aussi, dans cette dernière province, au XIe siècle, les églises n'ont pas de sculpture du tout. De ce qu'on a fait à la cathédrale il ne faut pas conclure qu'on devait faire aussi bien pour les autres monuments.

La cathédrale de Limoges est l'œuvre d'un architecte étranger qui a voulu réaliser dans notre pays ce qu'on faisait ailleurs avec le calcaire : aussi est-il parvenu à trouver un granit d'un grain très-fin ; mais la taille des pierres a dû être fort dispendieuse.

M. des Moulins a remarqué dans l'église Saint-Pierre de Limoges des chapiteaux très-bas avec une simple petite frise. Ils sont du commencement du XIIIe siècle, et paraissent avoir un caractère spécial. Ils lui rappellent ceux qu'il a vus à Toury, dans la Beauce. On les retrouve aussi dans l'église d'Aixe près Limoges.

Entre les églises de Cologne, de Clermont et de Limoges, il y a un rapport de style et de dates, comme le disent MM. Bouillet et de Verneilh. La cathédrale de Clermont devait être commencée en 1248 ; mais l'évêque était parti alors pour la croisade, d'où il ne revint qu'en 1253. La consécration du chœur de la cathédrale ne se fit qu'en 1294 ou 99. Quant aux autres travaux, ils ne furent terminés qu'en 1515. A Limoges, la cathédrale, moins développée, moins élevée que celle de Clermont, mais

plus riche d'ornementations, et, comme elle, ayant des voûtes recouvertes de dalles au lieu de toit sur les bas-côtés, fut commencée, en 1273, dans l'année qui suivit la mort d'Émeric de La Serre, lequel laissait des sommes considérables pour la construction de cet édifice, à la condition qu'on la commencerait dans l'année qui suivrait sa mort. Il serait intéressant d'établir que Jean des Champs (*Joannes de Campis*) fut réellement, en 1258, l'architecte de la cathédrale de Clermont, car celle de Limoges devrait être certainement attribuée au même artiste.

Le testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges, publié par M. Ardant, laisse, pour l'achèvement de notre cathédrale, certaine somme à son principal ouvrier, Antoine Lavoix; mais cela n'a pas abouti : on a simplement posé les bases de quelques piliers.

M. Regnault fait remarquer que, dans un ouvrage italien intitulé *Vie des architectes*, saint Ferréol, évêque de Limoges, mort vers 597, figure au nombre des architectes qui ont vécu depuis la décadence de l'architecture jusqu'à son rétablissement. — Saint Ferréol répara, dit-on, grand nombre d'églises de son diocèse.

A la fin de la séance, M. Thiollet signale quatre vases gallo-romains, remplis de terre noire et d'ossements, qu'on vient de découvrir près des anciennes arènes, à 65 centimètres du sol. Deux de ces vases, en terre rouge, mesurent 57 centimètres; les deux autres, en terre noire, n'ont que 21 centimètres.

J.-B. L. ROY-PIERREFITTE, *secrétaire*.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. F. DE VERNEILH.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Charles des Moulins lit une spirituelle et savante étude sur le monument dit *le Bon Mariage*, qui se trouve dans l'ancien monastère des feuillants à Limoges. (V. la 2e partie du Compte-Rendu.) Cette lecture inaugurait très-bien la 18e question du programme : « Quels sont les tombeaux les plus remarquables du moyen âge en Limousin ? » — M. Arbellot, suivant l'ordre chronologique, indique le tombeau de Saint-Junien, qui est du commencement du XIIe siècle, et auquel se rattachent par le style, dit M. de Caumont, les deux tombeaux qu'on voit dans l'Allier : le premier, à Souvigny, et l'autre, à Sainte-Menehould : le tombeau de Souvigny a été brisé ; mais les débris ont été appliqués sur la muraille de l'église. M. Tudot a reçu de la Société Française d'Archéologie une allocation pour qu'ils soient moulés tous les deux.

En Limousin, nous avons encore le tombeau de saint Étienne d'Obasine, monument du XIIIe siècle, décrit par M. Texier dans les *Annales archéologiques*, et gravé par M. Gaucherel. *Le Bon Mariage*, dont on vient de parler, a été attribué au XIIIe siècle par le plus grand nombre des membres du Comité des Arts, quoique M. Texier le dise du XIVe siècle

M. Arbellot a décrit les trois tombeaux que l'on

voit à la cathédrale de Limoges : ceux de Regnauld de La Porte et de Bernard Brun, tous deux du XIVe siècle, et celui de Jean de Langeac. Ce mémoire sera imprimé dans le volume du Compte-Rendu du Congrès. On a moulé le tombeau de Jean de Langeac aux frais de la Société française d'Archéologie, qui a déjà fondé en France cinq musées plastiques.

M. le président fait remarquer que, si la Société Archéologique du Limousin faisait mouler aussi les autres monuments de notre sculpture, on fournirait d'abord ainsi de beaux modèles à nos artistes, et on ferait mieux connaître ces œuvres remarquables; puis, si sur un premier moulage on faisait de bons creux, on aurait ainsi l'avantage d'obtenir des échanges précieux pour notre pays. En Allemagne et surtout à Berlin, en Angleterre, et enfin dans certaines villes de France, on trouve quantité de monuments ainsi moulés.

Pour l'avant-dernière question du programme : *A-t-on des notices descriptives et historiques sur les châteaux fortifiés du Limousin ?* on répond que M. le marquis de Lubersac et M. Roy-Pierrefitte ont recueilli diverses notes historiques; M. Arbellot a publié une brochure sur Chalusset, mais on n'a pas de travail complet, et encore moins un travail d'ensemble. M. de Verneilh, cite pour mention Montbrun, nommé Trasdos, au témoignage de Geoffroy de Vigeois, avant 1179, époque où Aymeric de Brun, qui lui donna son nom, reconstruisit le château avec un donjon à contre-forts plats. Il est situé au fond d'une vallée et au milieu d'un étang, mais sur une motte naturelle : d'où est venu *Montbrun*. A la fin du XVe siècle, on substitua au

château roman un château dans le style de l'époque en conservant seulement le donjon carré englobé dans une énorme tour ronde. Le *Pouillé* de Nadaud atteste que la chapelle construite par Jean de Montbrun, damoiseau, baron et seigneur du château de ce nom, était terminée en 1509.

Le château de Lavauguyon est de la fin du XVe siècle. Le château de Chéronnac, qui appartenait, au XVe siècle, à Foucaud de Rousiers, passa par alliance dans la famille de Sauvebœuf, et, à la fin du XVIIIe siècle, il était passé dans la famille de Mirabeau, dit M. Arbellot. — Il ne reste qu'un donjon du château de Chervix. Celui des Cars est du XVe siècle : ce ne fut qu'un château d'habitation, et partant il offre moins d'intérêt qu'un château fortifié.

Malgré la notice lue au Congrès archéologique de Limoges, et publiée dans le Bulletin monumental de 1848, M. de Verneilh ne pense plus à présent qu'il reste rien, ni à Chalus ni à Piégut, des châteaux qui appartenaient au vicomte de Limoges Aymar V, et qui furent pris par Richard Cœur-de-Lion. Ceux qui existent aujourd'hui sur le même emplacement doivent être postérieurs à cette époque mémorable, excepté peut-être la chapelle de Chalus.

A Nontron, qui dépendait aussi du Limousin, on distingue encore les traces du château qui fut assiégé par le roi Richard et, à la fois, des fortifications qui furent ajoutées après le siége. Elles se composent principalement d'un donjon cylindrique placé près de la coupure ou fossé, comme pour fermer une brèche et protéger un point faible. Or ce donjon se trouve

justement tout pareil à ceux de Chalus et de Piégut.

La disposition intérieure de ces donjons cylindriques est à noter, et M. de Caumont croit qu'elle est particulière au Limousin. Après avoir pénétré au premier étage de ces tours par une porte très-élevée au-dessus du sol, on se trouve dans une salle voûtée en coupole, et on ne voit pas d'escalier pour arriver à l'étage supérieur. Il faut appliquer une échelle contre une sorte de fenêtre, et alors seulement commence un escalier ménagé dans l'épaisseur des murs. Du deuxième au troisième étage les communications sont interrompues de la même manière : il en résulte qu'il fallait faire trois siéges pour la même tour.

Dans la Creuse : à Aubusson, à Bridiers, à Crozant, à Crocq, au Monteil-au-Vicomte, à Sermur, on ne voit plus que des masures, et il serait malheureusement difficile de rétablir le plan de ces édifices, qui servirait pour l'histoire de l'architecture militaire, encore mal connue. M. de Caumont émet donc le vœu que la Société Archéologique du Limousin s'occupe le plus tôt possible de la statistique monumentale pour les châteaux de la province. A cet effet, on devrait nommer une commission.

M. Bouillet pense que, aux archives de la Bibliothèque impériale, où un travail de 1450 par Guillaume Revel lui a donné les dessins des châteaux de l'Auvergne, on trouverait peut-être pour le Limousin des renseignements précieux.

Les observations faites sur les châteaux s'appliquent également aux monuments civils dont parle la dernière question du programme de la IVe section. Surtout pour les ponts, il est important de bien

constater la forme des arcs et des avant-becs; car elle permet de reconnaître que beaucoup de nos ponts sont du XIIIe siècle. M. de Caumont émet alors le vœu, accueilli par les membres de la section, savoir : que le pont Saint-Martial soit conservé avec soin dans sa forme actuelle. Sur la demande de M. de Verneilh, une commission, composée de MM. de Caumont, Thiollet, de Chasteigner, Drouyn et Regnault, avait été déléguée pour vérifier si quelques piles de ce pont n'étaient pas de construction romaine dans leur partie inférieure. Grâce aux mesures prises par M. l'architecte de la ville, on a pu constater en bateau : d'abord, que le pont Saint-Martial avait succédé à un autre pont antique dont les pierres ont été employées de nouveau, peut-être à deux reprises différentes, et ensuite que plusieurs assises romaines de grand appareil, imparfaitement recouvertes par les piles du moyen âge, étaient encore en place, et montraient les rainures des crampons de métal qui les reliaient dans tous les sens. Le pont Saint-Martial est donc à la fois un monument romain, le seul que garde Limoges, et un curieux édifice civil du XIIIe siècle. A ce double titre, il mérite que la restauration, qui est malheureusement devenue nécessaire, soit du moins des plus scrupuleuses.

La liste chronologique et numismatique des vicomtes de Limoges, rédigée par M. M. Ardant d'après les monnaies et sur les documents conservés aux archives de la Haute-Vienne, sera imprimée dans la seconde partie du Compte-Rendu du Congrès.

M. Édouard Boudet fait sur l'ancienne faïence de Limoges une communication fort importante : on

est d'avis qu'elle soit lue en séance générale. (Voyez la seconde partie.)

On termine la séance en votant par acclamation des remercîments à M. F. de Verneilh pour le zèle qu'il a développé comme président et pour les nombreuses communications qu'il a faites.

J.-B. L. ROY-PIERREFITTE, *secrétaire.*

CINQUIÈME SECTION.

—

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, PHILOSOPHIE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1859.

A deux heures et demie, la séance est ouverte par M. de Caumont, qui invite MM. les membres de la 5e section à constituer leur bureau.

Les suffrages se répartissent ainsi : président, M. de Margerie; vice-présidents, MM. Bardy, Delor, Fournier, Mahias.

M. de Margerie, après avoir remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à la présidence, prie MM. les membres de la 5e section qui ont l'intention de présenter des mémoires au Congrès de vouloir bien le déclarer. M. Charreire se fait inscrire pour les nos 8, 9, 10, du programme; M. Courçonnais, pour le no 12, et M. Buisson de Mavergnier, pour le no 13.

M. de Caumont, frappé de l'absence de questions intéressant l'art du dessin, propose d'ajouter la question suivante : « Quel devrait être l'enseignement du dessin dans les villes secondaires de province? »

M. le président demande que l'on mette à l'ordre du jour de vendredi une question qu'il promet de traiter lui-même si ses occupations le lui permettent : « Influence morale et sociale des études psychologiques ».

Enfin M. Charreire propose une question nouvelle : « Quelle a été la participation de l'idiome celtique dans la formation de la langue française? »

Aucun mémoire n'étant présenté sur le n° 1 du programme, M. de Buzonnière prend la parole, et, dans une improvisation nette et rapide, il soutient que l'histoire de la poésie n'est que l'histoire des individus et des sociétés. La vie de l'individu se partage, pour ainsi dire, en deux âges : l'âge de la sensibilité, des émotions qui se traduisent en images fraîches et vives, et l'âge de la froide raison. La vie des nations subit les mêmes vicissitudes, avec cette différence que, dans l'existence de l'individu, la période de la jeunesse embrasse, non pas des années, mais des siècles, avant de faire place à la période de la maturité. Or, comme la poésie relève tout entière de l'imagination, et que la raison est sa plus grande ennemie, c'est chez les peuples jeunes qu'il faut chercher des poètes : quand les sociétés commencent à vieillir, la poésie fait place aux sciences et aux études spéculatives.

M. Charreire, ému jusqu'à l'éloquence par une forte conviction, répond que l'âme est plus riche de facultés que ne semblerait le faire croire la thèse

soutenue par M. de Buzonnière. L'âme, sans doute, possède la sensibilité, pour ainsi dire physique, destinée à lui transmettre, avec les impressions du dehors, les images qui viennent s'y peindre comme en un vivant miroir; mais elle possède aussi et le sentiment, source des affections les plus nobles et des passions les plus généreuses, et la raison, qui les gouverne, les guide, et les empêche de s'égarer. Sous le règne de la sensibilité, point de poésie véritable; mais, que le sentiment naisse et se développe, la voilà qui, comme une étincelle, jaillit des profondeurs de l'âme, où elle était endormie. Seulement cette poésie, fille du sentiment, en conserve les allures vives, séduisantes, pathétiques, mais brusques et heurtées. Il faut que la raison vienne contenir ces excès et régler ces écarts; il faut que le sentiment échauffe l'intelligence, et que l'intelligence lui rende en lumière ce qu'elle a reçu en chaleur, et cet heureux tempérament de nos facultés esthétiques est le triomphe de la poésie et de l'art : témoin le siècle de Périclès, où l'enthousiasme le plus exalté est toujours corrigé par le goût le plus pur; témoin le siècle d'Auguste, où la raison la plus saine est toujours au service de la sensibilité la plus délicate; témoin enfin notre grand siècle, où les Corneille et les Racine ne le cèdent point à leurs modèles d'Athènes et de Rome.

M. le président, acceptant la thèse soutenue par M. Charreire, fait remarquer, à son tour, que l'art naît du concours de l'imagination, de l'émotion et de la raison; qu'à ses yeux la poésie la plus vraie se trouve dans les Védas de l'Inde et dans les Psaumes de David, mais qu'il préfère ces derniers, parce que

la poésie des Védas est produite uniquement par l'imagination, et ne vise qu'à l'émotion, tandis que les chants du roi-prophète, inspirés par une imagination non moins vive, dépassent cependant la sphère des choses sensibles, et nous entraînent, non moins émus, vers les hautes et sereines régions de l'idéal.

Après ces trois brillantes et solides improvisations, M. le président, appelé par des occupations qui ne lui permettront pas d'assister à toutes les séances, prie MM. les membres de la 5e section de nommer un autre président, et d'accepter sa démission. La démission n'est pas acceptée, et M. de Margerie, quoique absent, reste président de la 5e section.

La séance est levée à trois heures et demie.

CH. COURÇONNAIS, *secrétaire*.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. DE MARGERIE.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 2e question posée au programme. Personne ne demandant la parole, M. de Margerie lit un mémoire sur l'influence morale et sociale des études psychologiques. Ce travail, qui, plus d'une fois, a été interrompu par de vifs applaudissements, sera lu, d'après le vœu de la section, en séance générale, vendredi prochain.

M. le président met en discussion la 3e question :

« Influence des romans sur la littérature et les mœurs ».

M. de Caumont dit que, depuis vingt-cinq ans, il s'est fait dans les provinces un grand changement. Il a remarqué avec peine que les libraires, surtout dans les sous-préfectures, n'ont plus de livres sérieux : ils ne vendent que des romans à bon marché, de la littérature au rabais.

M. le président dit que ces sortes de romans sont une pâture frivole qui est pleine de dangers pour les mœurs. Le Congrès pourrait peut-être émettre un vœu : il semble qu'il y aurait deux moyens à employer pour diminuer le mal que l'on signale : il y aurait la voie prohibitive : peut-être serait-il bon d'être plus sévère pour les romans dont le colportage inonde nos campagnes. Un second moyen consisterait à favoriser la composition de bons romans, et à fournir, par ce moyen, un antidote contre le poison. La presse a agité la question de savoir s'il peut exister de bons romans. Les uns l'ont nié d'une manière absolue; d'autres, moins exclusifs, ont reconnu qu'il existait de bons romans, et que cette forme littéraire, qui est d'une lecture plus attrayante, ne devait pas être condamnée sans choix et sans restrictions. On pourrait donc émettre un vœu tendant à diminuer les dangers du colportage des mauvais romans dans les campagnes par un choix plus sévère de l'administration.

M. Charreire propose d'ajouter à ce vœu la proposition suivante : « Que les sociétés savantes encourageront la diffusion des romans moraux ».

M. le président propose de renvoyer la discussion à demain.

M. Baruffi dit qu'il craint bien que ce renvoi ne soit sans résultat. La question est insoluble. L'Espagne, dans un temps, fut infectée de romans. L'immortel Cervantès, dans son beau livre de *Don Quichotte de la Manche*, donna l'antidote. En France, Fénelon a fait *Télémaque*, où l'intérêt du roman n'est pas détruit par la haute morale et les sentiments élevés qui se développent à chaque page de ce livre. Les romans sont donc un mal du moment qui s'atténuera, il faut l'espérer, peu à peu. Le Congrès a devant lui un temps très-limité : il ne faudrait pas qu'une seule question occupât trop long-temps ses précieux instants.

M. le comte de Chasteigner dit que la diffusion des romans tient à une demi-éducation. Le niveau de l'instruction, en se généralisant, s'est abaissé. Les romans s'adressent à une classe de personnes chez lesquelles les émotions vives produisent plus d'effet que les bergeries de Florian et le tableau du bonheur champêtre. Dans les villages, il existe des hommes dangereux qui se croient des hommes importants parce qu'ils ont un peu plus d'instruction que leurs voisins. Ce sont les avocats de village. C'est à cette partie des populations que s'adressent les mauvais romans. Quand le niveau de l'éducation s'élèvera comme en Suisse, le danger deviendra moindre.

M. le président dit que la question sera traitée de nouveau à la prochaine réunion.

La séance est levée à trois heures et demie.

E. BUISSON DE MAVERGNIER, *secrétaire.*

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1859

PRÉSIDENCE DE M. DE MARGERIE.

M. de Margerie, président de la section, occupe le fauteuil; MM. les vice-présidents Mahias, Delor, Bardy, siégent au bureau.

A l'ouverture de la séance, M. de Caumont donne lecture d'une lettre adressée à M. le président du Congrès scientifique de Limoges par M. Demetz, directeur de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le n° 3 du programme : « Influence des romans sur la littérature et les mœurs ». M. l'abbé Pardiac, inscrit dès la veille, lit un mémoire : son amour pour le bien, son expérience, les lumières et la mission de l'assemblée devant laquelle il parle, l'engagent à signaler un grave péril qui menace la société. Ce péril vient de la diffusion des romans, ces livres affreux, *descendants directs* de *l'Art d'aimer* d'Ovide, dignes des plus mauvais jours de Rome, enfantés par le désir de plaire, et par une passion plus funeste encore, la passion du mal, la haine de la famille et de la propriété. Fictifs ou historiques, ils doivent être bannis, car il ne faut pas composer avec un ennemi d'autant plus redoutable qu'aujourd'hui tout le monde sait lire. Que la guerre soit donc incessante : que les romans restent ensevelis dans la poussière des magasins, et que les hommes de cœur, émus du danger qui menace de tout emporter, prennent la

plume pour opposer à ces œuvres corruptrices des ouvrages où les âmes chrétiennes trouveront une saine nourriture. M. l'abbé Pardiac exprime alors le vœu suivant : « 1° Qu'une copie de la délibération soit envoyée à M. le ministre de l'instruction publique ; 2° que le journal *le 20 Décembre* publie une copie de la même délibération ».

M. Mahias, vice-président, prend la parole à son tour. Il n'est pas, dit-il, littérateur ; il vient seulement payer une dette de reconnaissance à Robinson Crusoé, et défendre le faible, puisque, dans cette enceinte, il ne s'est pas élevé une seule voix en faveur du roman. Que parle-t-on de guerre, de proscription, d'auto-da-fé ? La France serait-elle disposée à renier une partie de sa gloire ? Si toutes les classes de la société ne peuvent pas lire les chefs-d'œuvre, eh bien! que l'on élève le niveau de l'instruction, et bientôt les méchantes productions seront délaissées ; on lira les beaux et bons romans. Car pourquoi voudrait-on proscrire le roman de la littérature ? Parce qu'il peint l'homme avec sa grandeur et ses misères ? Hélas ! la vie humaine n'est pas une perpétuelle idylle : la tristesse s'y mêle à la joie ; la passion y livre de continuels assauts à la vertu. Serait-il donc immoral de tracer l'histoire de la vie ? Non : il suffit que le vice soit flétri, le crime châtié, la passion domptée ; il suffit que la vertu triomphe pour que le roman satisfasse à deux intérêts sacrés : l'intérêt de la morale et l'intérêt de l'art.

« L'art, répond M. Charreire à ces généreuses paroles, après avoir rectifié l'étymologie du mot *roman*, et salué en passant les troubadours et les

trouvères, l'art vit de fiction : si vous supprimez la fiction, vous tuez la poésie, car la poésie n'est pas la peinture de la réalité, c'est une fiction que l'esprit crée les yeux fixés sur ce type idéal de beauté qui luit dans l'intelligence de chaque homme. Que ce type soit notre étoile : il n'y a de beau que ce qui est bon. Écrivons des romans : le roman est une forme où peuvent fort bien s'encadrer des pensées pures et religieuses. Surtout n'envions pas l'instruction et les lumières à ces classes déshéritées pour lesquelles la vie de l'esprit ne compte que quelques minutes ; laissons, l'Évangile l'ordonne, laissons toutes les âmes participer au don céleste de la lumière, et, par l'intelligence, reconquérir le ciel, que nous avons perdu. »

— « Sans doute, reprend M. l'abbé Pardiac, l'instruction, la science véritable trouvera toujours en lui un zélé défenseur ; mais ce qu'il ne veut pas, c'est une demi-science, plus funeste que l'ignorance la plus absolue. »

M. le vice-président Bardy prend ensuite la parole : il avoue que le roman est une de nos gloires littéraires, gloire que l'antiquité n'a pas connue, puisqu'il ne reste de cette époque qu'un monument, *Daphnis et Chloé*, comparable au roman de Bernardin de Saint-Pierre ; mais, si M. Bardy est, autant que M. Mahias, jaloux de tout ce qui intéresse la gloire de la France ; si, pour lui, autant que pour M. Charreire, la fiction a d'irrésistibles charmes, il sait aussi que la littérature présente deux tendances contraires : il se glorifie de suivre l'une ; mais, l'autre, il l'évite et la flétrit. La littérature ressemble

à un large fleuve qui se divise en deux courants : l'un se complaît à refléter dans ses eaux tous les accidents de la rive : il voudrait retourner en arrière, et il semble quitter à regret ces bords enchanteurs entre lesquels ses ondes se jouent ; l'autre épanche fièrement ses flots, et se hâte d'apporter à la campagne les trésors qu'il renferme dans son sein. L'histoire se charge de prouver la thèse de M. Bardy, et alors Marguerite de Valois, Cervantes, Bussy-Rabutin, Mlle Scudéri, Fénelon, Le Sage, Bernardin de St-Pierre, Walter Scott, Châteaubriand, hommes et siècles, évoqués par la parole magique de l'orateur, se lèvent vivants devant l'auditoire, éclairé comme par des traits de lumière qui jaillissent sans relâche de cette éloquente improvisation.

Que faire donc dans la situation intellectuelle et morale où se trouve aujourd'hui la France? Les lois répressives, la presse, sont des remèdes impuissants. Faisons l'aumône à l'esprit comme nous la faisons au corps : la charité, voilà le drapeau sous lequel aujourd'hui nous devons tous nous rallier.

M. Bardy propose alors à l'assemblée le vœu suivant : « Le Congrès émet le vœu que le dommage public créé par la circulation et la lecture des livres dangereux pour les intelligences et les cœurs soit promptement amoindri et constamment réparé : 1° par le Gouvernement impérial, à l'aide de la commission de colportage et de souscriptions prises aux ouvrages recommandés par les compagnies savantes et les associations de bienfaisance ; 2° par les compagnies savantes, à l'aide de récompenses annuelles affectées aux auteurs de productions littéraires écrites

dans le but de procurer une instruction solide et un plaisir pur aux personnes illettrées ou d'humble condition ; 3° par les associations de bienfaisance, au moyen de la multiplication des bibliothèques de bons livres, dont elles aideront de tout leur pouvoir la diffusion dans les familles, les ateliers, les hôpitaux et les prisons. »

M. le président résume la discussion, et met aux voix le vœu exprimé par M. Bardy.

M. de La Ménardière, considérant 1° que la commission de colportage apporte un très-grand zèle dans l'accomplissement de sa tâche ; 2° que le Gouvernement ne souscrira pas ; 3° que les sociétés de bienfaisance n'ont pas besoin d'excitation ; pour ces trois motifs, propose de passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est mis aux voix, et rejeté.

Le vœu émis par M. Bardy est mis aux voix, et adopté dans chacun de ses paragraphes.

La séance est levée à trois heures et demie.

CH. COURÇONNAIS, *secrétaire.*

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BARDY.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 4e question : « Origine et formation du patois limousin. — Indiquer ses rapports avec les autres dialectes de la

langue d'oc. — Pourquoi la langue romane du midi de la France est-elle appelée *limousine* par quelques écrivains du moyen âge, notamment par Raymond Vidal, Gaspard Escolano, etc.? — Études sur les poètes qui ont écrit en langue limousine. »

M. le président fait observer que la 5e question fait suite à la 4e. Elle est ainsi conçue : « Indiquer les limites géographiques de la langue d'oc, et les causes qui ont borné cette langue à ces limites ».

Ces deux questions seront traitées simultanément.

M. Charreire a la parole.

Les origines de l'histoire, dit l'auteur, présentent de grandes obscurités : il faut marcher à tâtons. Aussi ne se propose-t-il pas de présenter des affirmations, des résultats certains. Il ne peut offrir à l'assemblée que des conjectures tirées des migrations des peuples. Il remonte à l'époque où les Gaëls quittent le plateau central de l'Asie, et émigrent vers l'Occident. Une de leurs peuplades, les Kimrys, s'établissent sur les bords du Pont-Euxin. Les Gaëls continuent leur marche; ils franchissent le Danube et le Rhin, et se répandent dans la Gaule. Arrivés sur les montagnes qui s'étendent dans la Gaule centrale, ils rencontrent une autre race, qui s'était établie déjà dans le pays. Ils se trouvent en face des Ibères ou Euscariens.

Une parenté éloignée existait entre ces deux races. Les Gaëls étaient blonds, avaient la poitrine large, l'humeur gaie et facile : ils chassaient dans les plaines. — Les Ibères étaient bruns, d'une taille moins élevée, d'un caractère moins communicatif : ils chassaient dans les montagnes. Les Gaëls restaient dans les plaines; les Ibères, dans les montagnes. Possidonius

et Diodore de Sicile assignent comme lignes séparatives les chaînes de montagnes des Cévennes, de l'Auvergne et du Limousin. Les Kimrys, à leur tour, quittent les bords du Pont-Euxin, viennent s'établir dans la Gaule septentrionale, et pénètrent jusque dans la Gaule centrale.

Les Belges appartiennent à la race des Kimrys. Ils rencontrent les Gaëls, qui les cantonnent dans les montagnes. Les Kimrys se distinguaient des autres populations gauloises par une grande supériorité morale. Ils remettent en honneur le druidisme, et le rajeunissent. En Provence, un autre peuple va exercer son influence sur la langue : c'est le peuple grec et la colonie phocéenne qui fonda Marseille.

Le Limousin eut trois peuples en contact : les Gaëls, les Eusques et les Kimrys. La langue dut participer de ces trois idiomes.

Nous arrivons à la conquête des Romains. Le latin est-il devenu la langue dominante ? M. Charreire ne le croit pas : le latin est la langue littéraire, la langue de la civilisation. Le celtique a dû toujours se montrer profondément empreint dans la langue usuelle, dans la langue populaire. Il y avait même en Italie la langue rustique dont parle Varron, qu'il opposait à la langue littéraire. Le *Glossaire* de du Cange est plein de termes qu'on ne trouve pas dans les auteurs. Il contient un grand nombre de vocables grecs. Cette basse latinité est devenue la langue de l'Église; elle a des affinités très-remarquables avec le celtique. C'est dans cette langue que les peuples gaulois ont été évangélisés.

Comment donc se sont formées les langues dans les

différentes parties de la France ? Elles se sont combinées suivant les différentes races qui les habitaient.

Dans le Nord, le kimrys ou bolgue et le gaël ont formé la langue flamande.

Le gaël s'est maintenu dans le centre de la Gaule, combiné avec la basse latinité.

Dans le Limousin, la langue s'est fondée par la combinaison du breton ou kimrys, de l'élément celtique et la basse latinité.

Pourquoi maintenant la langue romane prend-elle dès le XIe siècle le nom de langue limousine ?

Charlemagne, en fondant un royaume en Aquitaine, a établi une nationalité distincte : c'est la cour d'Aquitaine qui cultiva la première la langue vulgaire.

Au Xe siècle, l'abbaye de Saint-Martial présente un merveilleux développement intellectuel. C'est de son cloître que sortent de brillantes productions de toute nature : la musique, la poésie, la peinture, toutes les branches de l'intelligence y sont cultivées avec succès. Nous avons des compositions musicales de cette époque qui déjà se montrent avec un cachet particulier de grandeur, et prouvent une culture approfondie de la science des sons. Les missels sont enluminés de belles et précieuses images ; les majuscules, gracieusement enroulées, offrent une ornementation qui ne peut sortir que d'un pinceau exercé. Nos bibliothèques publiques ont de nombreux exemplaires de ces remarquables productions : elles portent la preuve irrécusable de leur origine.

C'est de Limoges qu'est sorti le mouvement littéraire et artistique qui s'est produit au Xe siècle ; le reste

de l'Aquitaine se taisait. Le goût de cette langue, que notre ville a la gloire d'avoir formée, se propage dans l'Espagne et surtout dans les royaumes d'Aragon et de Catalogne.

La poésie est cultivée avec succès par les troubadours limousins : elle se recommande par la justesse de l'expression et une concision qui n'exclut pas le sentiment. Elle est moins pompeuse et moins semée de comparaisons et d'images que la poésie provençale.

Telle est l'analyse rapide du discours de M. Charreire : nous n'avons pu reproduire complètement sa belle improvisation : nous le regrettons, et l'assemblée le regrettera avec nous. De vifs applaudissements ont remercié l'auteur de ses intéressantes communications.

M. Mignot a demandé à présenter quelques observations sur le patois limousin. Il dit qu'il existe plusieurs dialectes dans le Limousin, et il cite un grand nombre de mots qui ne se ressemblent pas, quoiqu'ils expriment le même objet, et qui varient suivant les localités. Du reste, le patois a une grande affinité avec le latin et le grec.

La 6e question est mise en discussion : « Connaît-on dans quelques bibliothèques publiques de l'Europe un manuscrit du poème où Grégoire Béchade, chevalier du château de Lastours, a chanté les évènements de la première croisade ? »

Sur cette question, M. Charreire dit qu'il a été trouvé dans une démolition la musique et les paroles d'une strophe du poème de Grégoire Béchade. Il ne sait pas autre chose.

Personne ne demandant la parole, M. le président

passe à la 7e question, qu'il croit devoir renvoyer à la séance de lundi à cause de l'absence de M. de Verneilh.

Sur la 8e question : « Aperçu philosophique sur la musique », M. Charreire ayant composé un mémoire, la section décide qu'il sera lu en séance générale.

La séance est levée à trois heures.

E. BUISSON DE MAVERGNIER, *secrétaire.*

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. BARDY.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Kuntz de Rouvaire, homme de lettres, rue de Buffault, 18, à Paris, qui offre au Congrès son concours pour accroître les éléments de publicité dont l'Institut des Provinces dispose. Éditeur du journal littéraire *les Départements* et de la *Bibiothèque des Provinces*, collection arrivée à son 11e volume, il tiendra à honneur de faire connaître dans la mesure du nombre de ses lecteurs les travaux si utiles du Congrès, qui lui semblent ne pas avoir obtenu encore le retentissement dont ils sont dignes; 3° d'une lettre de M. Dufriche, qui envoie au Congrès un mémoire sur la langue romane.

Mme Denoix des Vergnes lit une charmante pièce de vers qui a pour titre *le Facteur*.

M. Noël, secrétaire général du Congrès de 1860, est invité par M. le président à venir prendre place au bureau.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le n° 7 du programme.

M. Félix de Verneilh lit une lettre de M. de Quast. Le savant allemand lui rappelle par ordre chronologique les émaux qu'ils ont vus ensemble et ceux qu'il a vus lui-même depuis :

1° *La Pala* de Venise;

2° Reliquaire byzantin (xe siècle), conservé à Limbourg;

3° Reliquaire du bâton de saint Pierre (980);

4° Évangéliaire splendide, appartenant au duc de Gotha (xe siècle);

5° Quatre grandes croix d'or (xe siècle);

6° Couronne faite par l'empereur Conrad II (1022);

7° 14 autels portatifs (1200).

Après cette lecture, M. de Verneilh, qui publiera d'ailleurs un travail sur ce sujet, soutient que les émaux limousins et les émaux allemands ont une origine commune, Byzance. Il croit que les deux écoles ont existé en même temps, indépendantes l'une de l'autre. Les émaux les plus anciens que l'on conserve de l'école limousine datent du milieu du XIIe siècle; en Allemagne, on en conserve des IXe et Xe.

M. Ardant dépose sur le bureau le tableau des argentiers-orfèvres (*auri fabri*) du moyen âge et de la renaissance, et des émailleurs de Limoges, d'après les terriers, registres et actes des archives de cette ville.

M. de Chasteigner croit que les émaux champ-levés

sont antérieurs aux émaux cloisonnés. Il reste des émaux champ-levés de l'époque carlovingienne, de l'époque mérovingienne, et même de l'époque gallo-romaine.

M. de Verneilh admet ces preuves de M. de Chasteigner; mais les émaux dont il est question sont des émaux barbares. Ce sont les émailleurs de Byzance qui en ont fait un art, et il pense que le n° 7 du programme a rapport uniquement à la peinture, à l'art véritable des émailleurs. Or il croit que de toutes les preuves qu'il a données et qu'il donnera il résulte que la peinture en émail est née à Byzance.

M. Arbellot, à l'appui de l'opinion émise par M. de Verneilh, rappelle que les historiens du xe et du xie siècle appelaient les émaux du nom grec εἴκων : *duæ icones aureæ*, y est-il dit en parlant de deux émaux limousins.

La séance est levée à trois heures et demie.

CH. COURÇONNAIS, *secrétaire*.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. DE MARGERIE.

M. Courçonnais, secrétaire de la section, dit que le procès-verbal de la dernière séance n'est pas terminé faute de renseignements assez complets.

M. le président annonce que M. Dantreygas a fait hommage au Congrès de quelques poésies patoises.

M. Bardy a la parole. L'orateur, dans une brillante improvisation, parle des œuvres de saint Éloi, le célèbre artiste limousin, le monétaire de Clotaire II, le trésorier de Dagobert, l'illustre évêque de Noyon. Personne n'a décrit ses œuvres, et il le regrette; car saint Éloi a eu une grande part dans l'épanouissement de l'art français au moyen âge. D'après M. Barthélemy, il existe encore de lui des monnaies fort belles d'une remarquable exécution. Ce sont des tiers de sou d'or. On conserve au musée impérial des souverains le fauteuil en bronze du roi Dagobert. Onze châsses ont été faites par lui. Enfin Éloi avait fait trois tombeaux, où la richesse de la matière rehaussait encore l'œuvre de l'artiste. Il employait des lames d'or enrichies de pierres précieuses. Ces trois tombeaux sont célèbres dans l'histoire : c'est le tombeau de saint Martin de Tours, celui de saint Brice et de saint Denis. Il enrichit la belle basilique de Saint-Denis d'un pupitre, d'un autel, de portes, etc. Enfin l'art lui doit encore un grand nombre de vases magnifiques. Sa gloire se rattache au Limousin : voilà pourquoi il était bon d'en parler.

L'orateur passe ensuite à la langue limousine. Telle est la langue, dit-il, telle est la nation. Nous devons à notre langue une partie de notre gloire; nous avons eu des trouvères et des troubadours. Le patois limousin n'a pas conservé le charme de l'ancienne langue romane : elle est plus rustique, moins harmonieuse; mais elle a sa force et son énergie. Elle s'est substituée à l'ancienne langue romane. Nous avons des poètes charmants qui ont écrit dans cette langue. Il faut citer en première ligne l'abbé Foucaud.

De nos jours encore, nous pouvons citer MM. Tarneaud, de Savergnac et Dantreygas.

Pour faire apprécier le mérite de l'abbé Foucaud et la naïveté du patois limousin, M. Bardy lit deux fables imitées de La Fontaine, *le Renard et les Raisins*, et *le Lion malade et le Renard*.

M. Bardy ajoute : « Cette langue tend à disparaître, et ne sera bientôt plus qu'un souvenir archéologique. Ne serait-il pas désirable de la sauver de l'oubli? Un bénédictin, dom Duclou, a fait, au XVIIIe siècle, un dictionnaire très-complet et très-utile pour l'étude comparée des différents idiomes patois du Limousin. Ce dictionnaire, manuscrit, se trouve entre les mains de M. R. Chapoulaud, imprimeur à Limoges.

Dom Duclou a mis en regard les mots du patois limousin avec les mots correspondants des langues grecque, latine, anglaise, flamande, espagnole, italienne, l'idiome breton et la basse latinité.

L'orateur croit donc devoir soumettre au Congrès le vœu que cet ouvrage soit imprimé le plus tôt possible.

Ce vœu est adopté.

M. Courçonnais a traité la 12e question, ainsi conçue : « Danger de séparer la morale du sentiment religieux ».

La conscience et le sentiment sont d'accord pour nous révéler une loi antérieure à toutes les conventions humaines. Quel est le sens de cette loi ? Se conformer aux inspirations de la raison, qui est une communication perpétuelle entre l'homme et Dieu, ainsi que l'ont montré Platon, Bossuet, Leibnitz, Fénelon, etc. Mais l'accomplissement de cette loi exige des efforts, des luttes, des sacrifices de tous les instants : l'espérance des récompenses et la crainte des châti-

ments sont seules capables de soutenir le courage de l'homme dans cette pénible tâche. Enfin il y a une disproportion étrange entre les aspirations et les mérites de l'homme et sa destinée sur cette terre : la vie n'a pas de sens, et la morale manque de sanction, si l'âme n'est pas immortelle, et si Dieu n'existe pas.

Donc la religion est la base, le soutien et le couronnement de la morale ; et, si l'on sépare ces deux éléments, qui constituent la souveraineté de la loi, on sépare l'âme du corps ; on enlève à la morale ce qui l'anime et la vivifie.

Cette analyse, comme toutes les analyses, est bien au-dessous de l'œuvre de M. Courçonnais. Elle ne peut refléter les éclairs brillants de ce savant écrit, encore moins l'harmonie du style et le charme de la lecture.

L'auditoire, attentif à cette lecture comme à tout ce qui émane de ce professeur distingué, a éprouvé et manifesté la plus agréable sensation.

M. Buisson, prenant ensuite la parole, lit un mémoire remarquable sur la 13e question :

« L'école épicurienne peut-elle être regardée comme une des principales causes de la décadence de l'empire romain ? »

L'auteur explique avec talent la théorie épicurienne.

Épicure, philosophe grec, ne proposait d'autre but à l'homme que le bonheur et les plaisirs ; mais il les faisait consister dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu. Ses sectateurs, qui, au début, devaient être d'aimables épicuriens, finirent par dénaturer sa philosophie en substituant aux plaisirs purs, intellectuels, les voluptés sensuelles.

L'épicuréisme n'admettait que des dieux indifférents, et expliquait l'univers par le concours des atômes. Le corps, composé de divers éléments corruptibles, se dissout chimiquement après sa séparation d'avec l'âme, et l'âme, dégagée de son enveloppe, se perd dans les régions infinies.

L'épicuréisme, même dans sa pureté primitive, effaçait l'idée du devoir : aussi dégénéra-t-il bientôt, et produisit-il la manière de voir sensuelle et l'insouciance morale.

Le peuple romain, malgré sa robuste constitution, n'a pu résister à ces théories dissolvantes, et sa décadence a commencé.

L'auteur compare ensuite l'école stoïcienne à la secte d'Épicure.

Le stoïcisme, fondé par Zénon, combine le matérialisme et le fanatisme avec une morale très-sévère fondée sur la notion du juste, du saint et du devoir. Le stoïcisme implique contradiction. Cette école philosophique enseignait à être insensible à tous les maux physiques et moraux. Elle disait que le sage doit être grand sans passions, parce qu'il est impeccable; qu'il est divin, car il y a comme un Dieu en lui ; qu'il est saint, car il évite toute faute contre la divinité; qu'il doit être inaccessible à la pitié et inflexible envers tous.

L'auteur, élevant alors ses regards vers le christianisme, s'écrie : « Combien est grande et sublime la charité chrétienne ! »

Il trace ensuite l'état des Romains en présence de la secte épicurienne, fait voir l'influence morbide de cette doctrine sur un peuple doué jadis des plus mâles

vertus, et finit par le triste récit des débordements, des vices et des crimes qui ont consommé la décadence romaine.

Le christianisme est alors apparu, qui a régénéré l'homme, et sauvé le monde.

L'œuvre de M. Buisson, remarquable par des recherches heureuses, des appréciations historiques fort justes, et par un style facile et entraînant, se recommande encore, et par dessus tout, par le sentiment religieux.

M. Villemsens donne lecture d'une pièce de vers intitulée *le Congrès en campagne.*

Nous laissons au rédacteur du procès-verbal de la séance générale le plaisir de dire l'effet agréable et imprévu causé par la lecture de la poésie gracieuse de M. Villemsens.

A. REGNAULT, *secrétaire.*

SÉANCES GÉNÉRALES.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Siégent au bureau : M. Alluaud, président du Congrès ; MM. de Caumont, Charles des Moulins, Baruffi, de Turin, et de Buzonnière, vice-présidents.

M. l'abbé Arbellot remplit les fonctions de secrétaire.

M. Alluaud, nommé président général du Congrès, annonce que le bureau de l'Institut des Provinces a désigné M. l'abbé Arbellot pour le remplacer dans les fonctions de secrétaire général.

M. Grellet, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance générale d'ouverture tenue la veille. (Voir page 28.) Le procès-verbal est adopté après une observation de M. le comte d'Estintot.

MM. Petit et Astaix, secrétaires de la première section (*Sciences physiques et naturelles*), lisent succes-

sivement le procès-verbal des séances tenues la veille et le matin.

M. Gérardin, secrétaire de la deuxième section (*Agriculture et commerce*), et M. le baron de Vernon, secrétaire de la quatrième section (*Histoire et archéologie*), donnent lecture des procès-verbaux des séances tenues le soir et le matin de ce jour.

M. de Caumont exprime deux vœux qu'il désire faire adopter par l'assemblée :

« 1° Que les conseils généraux de la Haute-Vienne et de la Vienne votent des allocations pour faire pratiquer des sondages dans le but de reconnaître sur quels points et à quelle profondeur on trouverait des marnes calcaires ou des bancs solides susceptibles d'être convertis en chaux, surtout dans les contrées de ces deux départements où l'agriculture pourrait tirer parti des amendements calcaires ;

» 2° Que MM. les professeurs de géologie et de chimie à la Faculté de Poitiers fassent immédiatement l'analyse des principales marnes calcaires exploitées pour l'amendement des terres, ou qui pourraient y être employées en Poitou et en Limousin. Il invite M. Astaix, professeur de chimie à Limoges, à s'occuper, de son côté, de ces analyses, notamment à continuer celles qu'il a commencées des marnes des environs de Rochechouart. »

A l'égard du premier vœu, M. de Caumont fait remarquer que, en Bretagne, où le terrain offre de grandes analogies avec le sol limousin, on a l'expérience des heureux effets que de pareils sondages ont produits. Des terrains dont le sondage exige des efforts considérables recouvrent fréquemment des

dépôts tertiaires dont l'exploitation est d'une grande utilité pour l'agriculture. Un ingénieur des mines, M. Brochet, professeur à Rennes, a pu trouver ainsi, sous des couches sableuses, de nombreux dépôts calcaires. On a continué ces recherches, et on a découvert quarante gisements nouveaux. La Bretagne a donc à s'applaudir d'un pareil résultat. En Limousin, il y a quelque chose à faire. M. Astaix parlait ce matin d'un dépôt de marne trouvé aux environs de Rochechouart : de nouvelles découvertes sont possibles. MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées pourraient faire exécuter ces sondages par les conducteurs placés sous leurs ordres. Une allocation de 1,000 francs dans chacun des deux départements serait suffisante. M. Grellet serait chargé de faire la demande des fonds au conseil général.

M. le président met aux voix ces propositions : les deux vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. Fournier, conseiller à la cour, indique le gisement de calcaire primitif de Sainte-Anne, près de Sussac et de Châteauneuf.

M. Alluaud indique un gisement de calcaire cristallin près de Saint-Yrieix, à une profondeur de 15 à 20 mètres : ce calcaire, à cause de la quantité de magnésie qu'il renferme, ne serait pas propre à l'amendement des terres.

MM. de Liesville, le docteur Laborderie, Bouillet, Ch. des Moulins, font hommage au Congrès d'un grand nombre d'ouvrages, dont la liste, beaucoup trop longue pour être insérée dans un procès-verbal, sera intercalée dans le catalogue général que nous donnerons à la fin du second volume.

M. le président remercie les divers donateurs pour les nombreux ouvrages dont ils viennent d'enrichir la bibliothèque de la Société Archéologique.

M. Félix de Verneilh est prié de lire la biographie de M. l'abbé Texier.

C'est avec l'intérêt le plus vif que le Congrès a écouté les détails biographiques dans lesquels est entré M. de Verneilh sur le prêtre savant dont la science archéologique déplore la perte prématurée. En suivant pas à pas notre regrettable collègue dans les diverses fonctions de sa vie sacerdotale, M. de Verneilh a donné des aperçus rapides de ses nombreux ouvrages, et a fait connaître l'influence qu'ils ont exercée. Le biographe-orateur, plein d'une émotion profonde, qu'il a fait partager à l'assemblée, a payé un digne tribut à l'amitié et à la science.

Des applaudissements unanimes et redoublés ont accueilli cette lecture, et, fidèle interprète des sentiments du Congrès, M. le président, ému comme tout l'auditoire, a déclaré que sa parole ne pourrait rien ajouter à de pareils applaudissements.

Mme Fanny Denoix des Vergnes, de Beauvais, auteur d'un volume de poésies ayant pour titre *Cœur et Patrie*, a donné lecture d'une pièce intitulée : *La Paix*, poésie pleine de cœur, et animée de sentiments patriotiques.

La séance a été levée à cinq heures et demie.

Le secrétaire général du Congrès,

L'abbé ARBELLOT.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1859

PRÉSIDENCE DE M. DE BUZONNIÈRE.

A trois heures et demie, la séance est ouverte.

Sur l'invitation de M. Alluaud, qui, vu son état de fatigue, craint de ne pouvoir diriger les travaux de l'assemblée, M. de Buzonnière occupe le fauteuil de la présidence. Le bureau, du reste, est constitué comme la veille.

Le procès-verbal de la séance générale du 13 septembre est lu, et adopté après une réclamation de M. Ruben relative au dépôt à la bibliothèque communale, et non à celle de la Société Archéologique, des ouvrages offerts au Congrès, conformément à l'usage suivi dans les sessions précédentes.

Il est fait droit à cette réclamation.

MM. Petit, Dépéret-Muret, l'abbé Roy-Pierrefitte, secrétaires-rapporteurs des 1re, 3e et 4e sections, rendent compte des séances d'hier et d'aujourd'hui. — M. Gérardin, rapporteur de la 2e section, dont la séance vient d'être close il y a très-peu de temps, ne pourra lire que demain le procès-verbal de cette séance. — M. Courçonnais, rapporteur de la 5e section (*Littérature, beaux-arts, philosophie*), fait un tableau pittoresque de la séance d'hier, et une remarquable analyse des discours qui y ont été prononcés. De nombreuses marques d'approbation accueillent cette lecture.

Indépendamment des ouvrages offerts au Congrès, et dont la liste sera reproduite à la fin du second volume, M. de Caumont présente, au nom de M. Demetz, qui, par lettre, regrette de ne pouvoir se rendre au Congrès, un certain nombre d'exemplaires d'une brochure sur la situation de la *Maison paternelle*, connue sous le nom de *Colonie agricole de Mettray*. Ces exemplaires sont immédiatement distribués aux membres présents à la séance.

Après avoir, au nom du Congrès, remercié les donateurs, M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. de Castelnau d'Essenault, de Bordeaux, fait des vœux pour le succès du Congrès, auquel il s'excuse de ne pouvoir assister. — M. le comte Cornudet, ancien pair de France, et son fils, écrivent également pour exprimer le regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir assister aux séances du Congrès. — Lecture est aussi donnée d'une lettre ayant le même objet de M. Narpt, d'Aubusson.

M. de Caumont annonce que la commission permanente se réunira à la fin de la séance pour examiner les vœux formulés par la section d'agriculture, et que la Société française d'Archéologie tiendra ce soir, à sept heures, une séance, à laquelle tous les membres du Congrès sont invités à assister.

M. Ch. des Moulins a la parole.

Dans une courte dissertation sur la véritable prononciation du grec ancien, le spirituel philologue s'efforce de prouver, contrairement aux règles posées par Érasme, et adoptées par la presque totalité des professeurs, que la Grèce moderne, pays d'immobilité par excellence, a dû conserver religieusement les

vieilles traditions de son langage, et que ce sont, au contraire, les peuples du Nord qui ont accommodé la belle et harmonieuse langue grecque à la prononciation tudesque. Bien avant Érasme, l'Église romaine chantait : *Kyrie, eleison*, et non pas : *Kurie, eleeson*; — *Agios ischyros, eleison imas*, et non pas : *Agios ischuros, eleeson*, comme on devrait le dire d'après l'helléniste de Rotterdam. — La fine bonhomie, la verve railleuse, l'érudition consommée qui règnent dans tout ce morceau, que n'eût pas désavoué P.-L. Courier, tiennent constamment éveillée l'attention de l'auditoire.

Pour clore dignement la séance, Mme Fanny Denoix des Vergnes, de Beauvais, récite une pièce de vers légère et gracieuse, dans laquelle elle célèbre les vertus domestiques et le caractère aristocratique de son compagnon de travail, de son ami, — de son chat.

L'un des secrétaires généraux adjoints,

E. RUBEN.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD.

A trois heures trois quarts, M. le président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance générale du 14 septembre est lu et adopté.

Les procès-verbaux des travaux des diverses sections sont lus successivement :

Pour la 1re section, par M. Astaix : séance du 15 septembre ;

Pour la 2e section, par M. Gérardin : séance du 13 septembre ;

Pour la 3e section, par M. le docteur Dépéret-Muret : séance du 14 septembre :

Pour la 4e section, par M. le baron de Vernon : séance du 15 septembre ;

Pour la 5e section, par M. Buisson de Mavergnier : séance du 14 septembre.

La remarque est faite par M. le président que MM. les secrétaires ont apporté jusqu'alors beaucoup de soin à la rédaction des divers procès-verbaux des travaux du Congrès, et il les engage à persévérer dans cette voie.

M. le président annonce que la Société de Médecine et de Pharmacie de Limoges fait hommage au Congrès des deux derniers numéros du Compte-Rendu de ses travaux.

Il est fait don également :

Par M. de Caumont, de son *Essai sur les poteries romaines découvertes au Mans en 1809* ;

Par M. de Longuemar, de ses *Études sur la circulation des eaux superficielles et souterraines dans le département de la Vienne ;*

Par le même auteur, d'une brochure intitulée : *Le Monde antédiluvien aux portes de Poitiers :*

Par M. Mahias, du *Compte-Rendu des travaux de la Société centrale d'Horticulture du département d'Ille-et-Vilaine pendant l'année* 1858 ;

Par le même, d'un exemplaire de l'*Almanach populaire de la Bretagne pour l'année* 1857, ouvrage d'un très-petit format, et du prix minime de 15 centimes, contenant des récits moraux et intéressants, des notions claires et précises sur des objets industriels, et des préceptes relatifs à l'économie domestique.

Des remercîments sont adressés aux donateurs de ces ouvrages.

M. de Caumont annonce que l'Institut des Provinces a tenu, à Limoges, depuis l'ouverture du Congrès, une séance générale.

Après avoir entendu un rapport de M. Charles des Moulins, l'Institut a décidé que la 28e session du Congrès scientifique de France se tiendra à Bordeaux en 1861.

M. Charles des Moulins a été prié de remplir les fonctions de secrétaire général, et de prendre les mesures nécessaires pour que la 28e session du Congrès produise tous les résultats qu'on peut en attendre.

L'Institut des Provinces a élu plusieurs nouveaux membres, qui sont :

MM. Young, conservateur de la bibliothèque de Strasbourg, chanoine de la métropole protestante de Saint-Thomas ;

Silbermann, imprimeur à Strasbourg, secrétaire général adjoint de la 10e session du Congrès scientifique de France;

Le baron de Castelnau, membre de plusieurs académies, demeurant à Bordeaux;

Des Rotours de Chouliéu, ancien sous-préfet, membre de plusieurs académies, à Vire;

Le Grain, peintre, à Vire;

De Lustrac, ancien officier d'artillerie, à Rennes.

Il est donné acte à M. de Caumont de ces communications.

M. Charles des Moulins communique au Congrès une lettre de la Société d'Horticulture de la Gironde, relative à son exposition d'automne, dont l'ouverture est fixée au 19 de ce mois, et qui durera jusqu'au 25.

Les membres du Congrès scientifique sont invités à concourir au succès de cette exposition, pendant laquelle le Congrès Pomologique s'occupera d'une manière particulière de la liste des poires.

M. de Caumont dit, à ce propos, qu'on s'occupe de dresser un catalogue de toutes les espèces de pommes cultivées en France, et propose de demander à la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne un travail relatif aux diverses espèces de pommes qui, dans le Limousin, sont employées à la confection du cidre, ou se servent sur les tables. — Cette demande sera transmise à la Société.

M. de Longuemar est invité à lire son travail sur l'utilité d'une statistique archéologique locale. Le procès-verbal de la séance de la 1re section, par M. le baron de Vernon, avait déjà fait pressentir tout l'in-

térêt de ce travail éloquent, et en avait présenté un compte-rendu précis et fidèle; mais, pour donner ici un exact résumé des faits de la séance générale, il est indispensable d'ajouter qu'une impression profonde a été produite sur le Congrès par cette lecture, surtout quand, pour appuyer sa thèse que les débris des vieux âges, dont l'étude le passionne, parlent à l'âme un langage plein de sentiments, l'orateur a cité cette pierre fruste et noircie par le temps qui se rencontre au musée de Poitiers.

« Quand, a dit M. de Longuemar, le voyageur s'étonne qu'un objet d'aussi peu d'importance apparente figure dans une collection de richesses artistiques, on lui répond : « C'est de ce simple bloc, connu » sous le nom de *Montoir de Jeanne d'Arc*, que la vierge » héroïque s'est élancée pour délivrer Orléans, et con- » duire Charles VII dans la basilique de Reims, pen- » dant que les Anglais fuyaient devant ses pas. »

Le travail de M. de Longuemar, couvert à plusieurs reprises des applaudissements de l'assemblée, sera inséré dans le Compte-Rendu des travaux du Congrès.

Le même archéologue a communiqué au Congrès les résultats curieux des études qu'il a faites, conjointement avec M. Pictet, sur deux inscriptions celtiques fournies, l'une par la pierre du vieux Poitiers, et l'autre par une lame d'argent roulée sur elle-même, renfermée dans un étui de bronze, et que l'on a trouvée dans des fouilles récentes.

A l'aide du formulaire de Marcellus, on a pu déchiffrer d'une manière certaine cette dernière inscription, et le nom de M. de Longuemar se trouve ainsi

glorieusement associé à la pénétration d'un véritable mystère archéologique.

Il serait difficile d'exprimer tout l'intérêt que ce savant a su répandre sur cette communication, en mêlant avec une verve spirituelle dans son travail le plaisant au sévère.

Plusieurs échantillons des carrières de calcaire de la Vienne, des calcaires de Chauvigny entre autres, sont mis sous les yeux du Congrès par M. de Longuemar.

Le calcaire de Chauvigny est connu à Limoges depuis l'exposition du centre de la France en 1858, et l'administration municipale s'est empressée de l'utiliser pour la balustrade du garde-corps de la promenade située à l'extrémité du Champ-de-Juillet.

L'échantillon présenté au Congrès prouve que cette pierre est susceptible de recevoir des moulures assez mouvementées. Un autre échantillon, d'un calcaire à pâte plus fine encore, peut se travailler avec toute la délicatesse possible. Le département de la Vienne possède des tuffeaux appartenant à cette grande formation du bassin de la Loire, formation à laquelle on sait que les villes du littoral de ce fleuve doivent leurs constructions aux façades élégantes et ornementées. Enfin on trouve aussi dans la Vienne quelques accidents de calcaire liasique, susceptible d'être poli et de former un beau marbre : malheureusement les blocs n'ont pas de dimensions suffisantes.

Appréciant la beauté de la pierre de Chauvigny, M. de Caumont fait observer que le marbre n'est pas une pierre monumentale : que ses arêtes sont sèches, et susceptibles, ainsi que sa surface, de s'écailler au moindre choc : que, en conséquence, il recommanderait

aux artistes d'employer à la construction des autels les beaux calcaires plutôt que les marbres. — M. de Longuemar répond que le vœu de M. de Caumont se trouve être réalisé dans le diocèse de Poitiers ; car, Mgr l'évêque ayant installé dans cette ville un atelier de sculpture chargé de fournir aux églises pauvres les objets nécessaires au culte, l'artiste qui dirige cet atelier fait confectionner les autels avec le calcaire des Bourdines, et l'on obtient ainsi des monuments très-convenables.

M. le président annonce que, le vendredi 16, à une heure et demie, on visitera plusieurs fabriques de porcelaine.

En ce qui concerne les promenades archéologiques à faire par le Congrès, deux feuilles sont déposées sur le bureau afin de recevoir respectivement la liste des membres qui désirent visiter les ruines de Crozant-Montbrun, en passant par Éguzon, ou bien l'église byzantine de Solignac, les ruines du château de Chalusset et les exploitations agricoles de M. Henry Michel, au Vigen. Au vu de ces listes, il sera pris les mesures nécessaires par M. le président.

M. le vicaire général de Bosgenet, qui est présent, offre au Congrès de l'accompagner, à l'issue de la séance, à la cathédrale de Saint-Étienne, et de lui en faire les honneurs. Le Congrès accepte cette offre avec reconnaissance, et la séance est levée à cinq heures.

L'un des secrétaires généraux adjoints,

GRELLET.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD.

A trois heures et demie, la séance est ouverte.

Le bureau est constitué comme la veille.

Le procès-verbal de la séance générale du 15 septembre, dont M. Grellet donne lecture, est adopté avec de vives marques d'approbation.

On écoute également avec une attention soutenue les lectures intéressantes faites par MM. Petit, Gérardin, Fougères, l'abbé Roy-Pierrefitte, des comptes-rendus des séances des quatre premières sections. Mentionnons tout particulièrement le rapport clair et plein de convenance lu par le docteur Fougères, secrétaire de la section des sciences médicales. — Relativement à un passage du procès-verbal de la 4e section, M. Fournier explique que ce n'est que très-provisoirement, et pendant les importantes réparations faites à l'église de Saint-Michel-des-Lions, que la cuve baptismale mentionnée au procès-verbal a été déposée à la porte de l'église. Cette cuve reprendra bientôt dans l'édifice une place appropriée à sa destination.

Le temps réservé à la séance de la cinquième section a été consacré à visiter la manufacture de MM. Alluaud, où les membres du Congrès ont été accueillis avec l'empressement et la bienveillance habituelle des propriétaires, et retenus par les intéressants détails qu'on s'est plu à leur donner. Aussi la

lecture du procès-verbal de cette section est-elle renvoyée à la séance générale de demain.

Les vœux formulés par la section d'agriculture dans sa séance du 15 sont mis aux voix, et adoptés.

MM. Albert d'Oteppe de Bouvette, président de l'Institut Archéologique liégeois, et J. Bodin, directeur de l'École d'Agriculture de Rennes, font hommage au Congrès d'un certain nombre d'ouvrages (1).

M. d'Hugues, professeur agrégé au lycée impérial de Limoges, membre de la Société Archéologique du Limousin, fait don de son *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*.

Le mérite exceptionnel de cet ouvrage et l'intérêt tout spécial qu'il présente pour le pays nous autorisent à en dire quelques mots.

Notre modeste position de bibliothécaire nous a permis de suivre M. d'Hugues dans son travail. Nous avons été témoin des intelligentes et consciencieuses recherches du jeune historien, dont nous avions déjà pu apprécier le savoir et la pureté de style dans certains articles de la *Revue européenne*. Aussi notre attente n'a-t-elle pas été trompée lorsque nous avons parcouru cette étude, dans laquelle M. d'Hugues considère l'administration de Turgot en Limousin comme le noviciat de sa belle et courte carrière ministérielle. Cette œuvre, dont l'auteur offre les prémices au Congrès, est destinée à faire sensation non-seulement dans la patrie de Léon Faucher et de Michel Chevalier, mais encore dans le monde des économistes. Et, pour

(1) Voir la liste de ces ouvrages à la fin du second volume.

faire connaître dans quel esprit le livre est conçu, nous nous bornerons à citer la phrase qui le termine : « Les abus et les priviléges, dit M. d'Hugues, voilà ce qui devait disparaître, et ce que Turgot a combattu avec succès; l'institution monarchique, voilà ce qu'il a défendu, et ce qui ne devait pas périr. Qui donc pourrait lui donner tort aujourd'hui? qui pourrait dire qu'il n'y a pas de transaction possible entre le principe de l'autorité et le progrès nécessaire des sociétés humaines? »

M. de Caumont annonce que les membres de la Société française pour la conservation des monuments historiques se réuniront ce soir, à sept heures.

M. de Margerie lit la troisième partie de ses *Études psychologiques*. Le but de l'auteur est de démontrer que, quelque grandes que soient les difficultés que l'âme éprouve pour se replier sur elle-même et s'étudier sans passion, ces difficultés ne sont pas insurmontables. Il nous serait impossible de tracer autre chose qu'une maigre et pâle esquisse de cette noble et belle protestation contre les systèmes de philosophie sensualiste et rationaliste. Renonçons aussi à reproduire fidèlement la physionomie de l'auditoire, obligé à chaque instant de comprimer son enthousiasme pour ne rien laisser échapper du saisissant langage du professeur et des mâles accents du chrétien. Au milieu de l'émotion générale, désespérant, comme nous, de remercier convenablement M. de Margerie, M. le président a dû se borner à donner le signal d'une nouvelle salve d'applaudissements.

Avant de lever la séance, M. le président invite les

membres du Congrès qui voudraient visiter les bergeries de M. Henry Michel, l'église de Solignac et les tours de Chalusset, à s'inscrire sur la liste déposée, à cet effet, sur le bureau. Le départ aura lieu dimanche prochain, à sept heures. Des voitures seront mises à la disposition du Congrès. Plusieurs membres s'inscrivent.

L'un des secrétaires généraux adjoints,

É. RUBEN.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1890.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD.

A trois heures et demie, M. le président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance générale du 16 septembre est lu et approuvé.

Il est rendu compte successivement des travaux des sections par les secrétaires ci-après dénommés :

M. Petit, de la 1re section : séance du 16 septembre ;

M. Gérardin, de la 2e section : séance du 15 septembre ;

M. le docteur Fougères, de la 3e section : séance du 16 septembre ;

M. l'abbé Roy-Pierrefitte, de la 4e section : séance du 17 septembre ;

M. Courçonnais, de la 5e section : séance du 15 septembre ;

M. le président met aux voix le vœu proposé par cette dernière section, et qu'il faut reproduire ici :

« Que le dommage public créé par la circulation et la lecture des livres dangereux pour les intelligences et les cœurs soit promptement amoindri et constamment réparé :

» 1° Par le Gouvernement impérial, à l'aide de la commission du colportage et de souscriptions prises aux ouvrages recommandés par les compagnies savantes et les associations de bienfaisance ;

» 2° Par les compagnies savantes, à l'aide de récompenses annuelles offertes aux auteurs de productions littéraires écrites dans le but de procurer une instruction solide et un plaisir sûr aux personnes illettrées ou d'humble condition ;

» 3° Par les associations de bienfaisance, au moyen de la multiplication des bibliothèques de bons livres, dont elles aideront de tout leur pouvoir la diffusion dans les familles, les ateliers, les hôpitaux et les pensions. »

Ce vœu est adopté par l'assemblée.

M. de Longuemar offre au Congrès :

1° Son *Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers ;*

2° Son *Discours sur les souterrains-refuges découverts dans l'ancien Poitou*, discours prononcé dans la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 30 décembre 1855.

M. le docteur Bleynie, professeur d'accouchement à l'École de Médecine de Limoges, adresse une note qu'il a composée sur la nature et le traitement de la mort apparente du nouveau né.

M. Maurice Ardant dépose un article de la *Revue numismatique de* 1851 sur les méreaux des églises de Limoges, avec une planche sur laquelle ces méreaux sont parfaitement reproduits.

Enfin M. Carlier, délégué au Congrès par le Comité flamand de France, séant à Dunkerque, fait don d'une notice historique qu'il a composée sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de ladite ville de Dunkerque.

Le scel affecté aux causes de l'ancienne commune flamande porte l'effigie de saint Éloi ; et, à ce propos, il est essentiel de mentionner au procès-verbal une partie de la gracieuse lettre de M. Carlier, qui accompagne le don de sa notice :

« J'aime, dit-il, à rencontrer dans ce faible écrit l'occasion d'un lien entre ma ville natale et celle où je suis aujourd'hui si affectueusement accueilli.

» On rapporte à saint Éloi, né sur le territoire de Limoges, la fondation des premiers édifices chrétiens de notre pays de Dunkerque : une rue de notre ville porte son nom, et l'église paroissiale, qui date du XVe siècle, lui est consacrée.

» Le grand saint Éloi, fondateur de la célèbre abbaye de Solignac, argentier fameux des rois Dagobert et Clotaire, est une des belles gloires du pays limousin, et je suis heureux de lui rendre ici, au nom de mes compatriotes flamands, un hommage profondément senti. »

Les applaudissements du Congrès témoignent qu'il s'associe à ces nobles sentiments, et M. le président remercie les donateurs des ouvrages énumérés précédemment.

« La Société d'Agriculture de Limoges, a dit M. le président, a été privée jusqu'ici de se faire représenter aux séances de l'Institut des Provinces qui se tiennent à Paris. Aujourd'hui qu'elle vient d'accomplir son anniversaire centenaire, elle désire faire connaître au Congrès ses principaux travaux depuis sa création. »

M. Gérardin, secrétaire général de la Société, prend alors la parole :

Il raconte qu'elle fut fondée, en 1759, par M. Pajot de Marcheval, intendant de la province, et qu'elle tint sa première séance le 13 décembre de cette même année, sous la présidence de M. l'intendant, qui témoignait ainsi de son intérêt pour la Société. Peu nombreuse, car elle ne comptait que quinze associés, elle prit une importance très-grande dès que Turgot eut succédé à M. Pajot de Marcheval. Sous l'impulsion de cet esprit actif et ami du progrès, on vit la Société favoriser la culture de la pomme de terre et celle de la garance, créer une école vétérinaire. En 1768, par un heureux concours de circonstances, le kaolin était reconnu dans un gisement près de Saint-Yrieix; les houilles de Laplaud dans la Corrèze, celles de Bosmoreau dans la Creuse, étaient explorées. On donnait des récompenses pour la construction de machines à battre, pour l'acclimatation de nouveaux végétaux. Les villes de Tulle et d'Angoulême tenaient à honneur de placer leurs sociétés d'agriculture sous le patronage de celle de Limoges.

L'action de la Société fut interrompue pendant les orages révolutionnaires; mais, en 1801, à l'époque glorieuse du consulat, elle se fit sentir de nouveau,

et la Société fut reconstituée avec le titre de Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

Sans doute, pendant quelques années, on négligea peut-être un peu l'agriculture pour s'occuper trop exclusivement des sciences et des arts; mais, après tout, les services de la Société furent réels dans cette voie, et il suffit, pour le prouver, de mentionner la fondation des deux écoles de dessin, de celles de modelage et de géométrie, établies sous son patronage.

Lorsque la paix, cette mère féconde des progrès agricoles, en eut donné le signal, la Société se trouva toute préparée à discuter les questions les plus importantes pour la prospérité du pays, et aujourd'hui, après cent ans d'existence, ce n'est que justice de dire qu'elle déploie plus d'ardeur que jamais.

Le nombre de ses membres est de quatre-vingt-cinq. A côté des comices, elle a institué un concours départemental d'animaux reproducteurs dont l'importance peut se justifier par ce seul fait que, lors de l'exposition de la France centrale, en 1858, l'exhibition des taureaux et des vaches fournis par le département de la Haute-Vienne seul a frappé d'étonnement Son Exc. le ministre de l'agriculture par la beauté des animaux exposés et leur nombre considérable.

La Société, appréciant l'utilité de publications fréquentes tendant à répandre la lumière parmi nos cultivateurs, a converti son Bulletin trimestriel en Bulletin mensuel, et ses préceptes pour l'emploi de la chaux, du drainage, des irrigations et de tous les procédés utiles d'amélioration vont ainsi chercher plus fréquemment le propriétaire au fond de sa campagne, et stimuler son zèle.

Tels sont les principaux travaux accomplis par la Société : ils sont le gage des efforts qu'elle fera dans l'avenir.

« Une heureuse fortune de la Société, ajoute M. le rapporteur, est celle d'avoir à sa tête celui que le Congrès a voulu élever à sa présidence. Homme de science, de tradition et d'expérience, M. Alluaud est le trait d'union entre l'ancienne et la nouvelle Société d'Agriculture; il est surtout l'honneur de celle-ci. »

De chaleureux applaudissements saluent ces paroles, et M. le président, profondément ému par ces preuves de la sympathie du Congrès, ne peut que dire combien il en est touché. — Il ajoute, au bout de quelques instants, que l'ancienne Société d'Agriculture a donné des récompenses aux découvertes industrielles et aux ouvrages sur l'économie politique qui ont signalé la fin du XVIIIe siècle ou le commencement du XIXe; il désire que M. le secrétaire de la Société mentionne dans son travail les noms de ces glorieux lauréats. — Ce désir sera rempli.

La parole est donnée à M. Charreire pour commencer la lecture de son travail intitulé : *Aperçu philosophique sur la musique.* — Cette lecture, qui se continuera, sera d'ailleurs intégralement reproduite.

Le Congrès est, sans doute, encore tout entier à l'enthousiasme que cette lecture de M. Charreire a excitée, et je ne veux pas affaiblir cette impression par une froide analyse. — Philosophe profond, écrivain brillant et plein d'originalité, artiste à l'âme ardente, M. Charreire nous a tous retenus sous le charme de sa parole. Quand il nous énumérait les beautés suprêmes de l'art, quand il chantait un

hymne magnifique en l'honneur de cette Trinité sainte à l'image de laquelle notre âme a été faite, qu'il dépeignait les élans du génie pour s'élever jusqu'à son idéal, les douloureux découragements qui le saisissent souvent, ainsi que les luttes dont il sort vainqueur; quand il abordait les sphères lumineuses pour en décrire les magnificences, je cherchais à quoi comparer cette éloquence et cette situation si intéressante. Je me souvenais alors des vers empreints à la fois d'une mélancolie et d'une confiance si sublimes par lesquels Milton ouvre le IIIe chant de son *Paradis perdu.* Je me disais que M. Charreire, lui aussi, avait été visité par ce souffle inspirateur et cette lumière incréée, soleil des intelligences, que le poète anglais invoque dans ses vers immortels, et l'ovation que le Congrès décernait à l'orateur justifiait mon appréciation.

L'un des secrétaires généraux adjoints,

GRELLET.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD.

Siégent au bureau : MM. Alluaud, de Caumont de Buzonnière; Noël, ancien maire de Cherbourg, secrétaire général du prochain Congrès.

M. Grellet, un des secrétaires généraux, lit le procès-verbal de la séance générale du 17 septembre.

L'assemblée applaudit à la parfaite rédaction du procès-verbal.

M. Astaix, secrétaire de la 1re section, et M. Abria, secrétaire de la section de l'agriculture et de l'industrie, lisent successivement les procès-verbaux des séances tenues le 17 et le 16 septembre.

M. le secrétaire de la section de médecine étant absent, M. le baron de Vernon, secrétaire de la section d'histoire et d'archéologie, lit le procès-verbal de la séance tenue le matin même; enfin M. Buisson de Mavergnier lit celui de la section de littérature (séance du 17 septembre).

M. Alluaud, président du Congrès, remercie MM. les secrétaires du soin qu'ils apportent et du talent qu'ils déploient dans la prompte rédaction des procès-verbaux.

M. Mahias, de Rennes, fait hommage au Congrès, au nom de M. Malaguti, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, de trois volumes intitulés : *Cours de chimie agricole professé, en* 1857, 1858 *et* 1859, *à la Faculté des Sciences de cette ville.* — M. Alluaud exprime les remercîments du Congrès.

M. Charreire a la parole pour continuer la lecture de ses *Aperçus philosophiques sur la musique.* Il développe en style pittoresque et imagé la métaphysique de cet art. Un seul son musical est susceptible de sept modifications, qui constituent l'élément le plus simple du discours musical. La première de ces modifications est l'intonation, qui, basée sur le nombre des vibrations dans un temps déterminé, produit l'échelle des sons ou la gamme. La tonalité est le principe rationnellement libre en vertu duquel des

rapports s'établissent entre les sons de la gamme. Plusieurs tonalités sont possibles : les facultés intellectuelles et les aptitudes morales des peuples déterminent la formation des tonalités. La tonalité grégorienne et la tonalité moderne entrent dans nos habitudes d'audition. La première est l'expression complète du sentiment religieux, et l'on peut dire que toutes les vérités catholiques y trouvent leurs symboles.

Le développement de cette pensée, fait avec une manière poétique des plus heureuses, que le plain-chant renferme des symboles de tous les dogmes de la foi, de l'unité de Dieu, de la Trinité, de la communion des saints, ce développement, entrecoupé de cris d'enthousiasme : « O sublime plain-chant, écho du Ciel ! » a excité dans l'auditoire ravi d'unanimes applaudissements.

La tonalité moderne est la musique de l'humanité : elle a des accents pour toutes les passions. La loi de tonalité, en fixant les rapports des sons, détermine leurs fonctions dans le discours musical, qui se compose ainsi de substantifs, d'adjectifs, de verbes, etc. Dès lors la proposition peut se formuler, et, par l'enchaînement logique des propositions, le discours acquiert son complet développement dans la mélodie et l'harmonie.

Par l'élément du rhythme, le discours musical devient prose si le rhythme est irrégulier ; versification, si la mesure ou pied poétique fournit un moule rhythmique régulier aux vers et aux strophes. Par l'instrumentation, la musique se crée tout un monde de voix et de timbres pour dérouler ses drames ou ses tableaux.

M. Charreire, pour donner à sa pensée une forme sensible, a raconté le touchant épisode de *la Fiancée*, et, en montrant comment les divers instruments dont la musique se sert traduisent les sentiments ou les idées, il a fait passer successivement ses auditeurs par toutes les émotions d'un roman musical.

Nous devons constater ici l'impression faite sur l'auditoire par la lecture du beau passage où M. Charreire, parlant des diverses harmonies qui se font entendre dans la nature, le cri du grillon, le son religieux de la cloche, le tintement de la clochette, la voix de la trompe, le mugissement de la cascade, a terminé ce développement poétique en disant que partout, dans la nature, la vie s'affirme par le bruit ou le chant.

La musique est la vie du cœur des sociétés : toutes les fois que la trinité de l'âme humaine s'exerçait en parfait équilibre, elle a produit de grandes œuvres architecturales ou de grands poèmes. Le même cachet de grandeur et d'originalité se retrouve dans la musique. La poésie et la musique se tiennent de si près que, entre elles, le parallèle est facile. Quant à l'architecture, elle est la musique du silence, comme la musique est l'architecture du bruit.

L'heure avancée n'a pas permis à M. Charreire d'achever la lecture de son beau travail, marqué d'un admirable cachet d'originalité et de poésie. L'auditoire, charmé, lui a témoigné sa reconnaissance par une dernière explosion d'applaudissements.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le secrétaire général du Congrès,
L'abbé ARBELLOT.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD.

Siégent au bureau : MM. Alluaud, de Caumont, comte de Coëtlogon, préfet de la Haute-Vienne, et Noël, ancien maire de Cherbourg.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. Petit, secrétaire de la 1re section, lit le procès-verbal de la séance du 19 septembre.

M. Abria, secrétaire de la 2e section, donne lecture du procès-verbal des séances du 17 et du 19 septembre.

MM. les secrétaires de la 4e et de la 5e section n'ont pas eu le temps nécessaire pour rédiger le procès-verbal de leur dernière séance.

M. le président propose à l'adoption du Congrès un vœu déjà émis dans la 2e section relativement à la vente des biens communaux, vœu conforme à celui du conseil général de la Haute-Vienne. — L'assemblée adopte.

M. de Caumont propose au Congrès un second vœu, ainsi formulé :

« Le Congrès scientifique de France, convaincu que les musées d'art et d'industrie sont d'une incontestable utilité, émet le vœu qu'on établisse des musées de ce genre dans toutes les villes importantes, et à *Limoges en particulier*.

» Il demande :

» 1° Qu'un musée industriel soit établi à Limoges

dans un vaste local, autant que possible voisin des autres musées, qui ne peuvent rester plus long-temps dans le lieu où ils se trouvent aujourd'hui;

» 2° Que ce musée renferme, avant tout, les principaux produits de la fabrique de Limoges, depuis son origine jusqu'au temps présent;

» 3° Qu'il renferme, en outre, des dessins ou des spécimens en nature reproduisant les formes les plus gracieuses de la céramique chez les différents peuples;

» 4° Des matières premières à différents états, depuis leur extraction jusqu'à leur mise en œuvre. »

M. de Caumont, développant sa pensée, dit que M. Natalis Hondot, homme très-compétent, envoyé par le Gouvernement en Angleterre comme inspecteur, est convaincu qu'il est urgent que les villes de France perfectionnent l'enseignement de l'art industriel, et qu'elles fassent des collections où l'on puisse trouver des modèles. La ville de Lyon a voté 500,000 fr. pour un musée industriel : cette ville craint d'être dépassée par l'Angleterre, qui a un *département de l'art* : c'est un devoir urgent de suivre le mouvement que les étrangers impriment à leur industrie; et la ville de Limoges a tout intérêt à posséder un musée céramique.

M. le préfet prend la parole, et dit que ces vœux rentrent dans les intentions du Gouvernement. En effet, dans des instructions récentes, le Gouvernement réclame et demande la création d'un musée, qu'il regarde comme nécessaire et indispensable. L'initiative a été prise; la chambre de commerce et la mairie s'en sont occupées; tout le monde en comprend la nécessité à Limoges : avant peu nous aurons un

musée tel que le demandent la ville et le Gouvernement.

M. de Caumont insiste pour que le Congrès adopte le vœu tel qu'il est formulé. Il voudrait qu'un musée céramique spécial renfermât les produits du Limousin, et pas autre chose. Au lieu de mêler les porcelaines de Sèvres à celles du pays, comme on l'a fait dans le musée actuel, il faudrait les placer dans des salles différentes.

M. Alluaud met aux voix le vœu de M. de Caumont, en disant qu'il faut stimuler le zèle de ses compatriotes pour qu'ils offrent au musée céramique limousin des produits en nature.

Le vœu de M. de Caumont est adopté.

M. Dépéret, secrétaire de la 3e section, fait un rapport sur une question étudiée dans une séance précédente : « Étude médicale sur les épidémies du Limousin, et, en particulier, sur le *mal des ardents* ». Le Congrès écoute avec un intérêt prononcé la lecture de ce savant rapport, et M. Alluaud, au nom du Congrès, remercie M. Dépéret pour cette intéressante communication.

Plusieurs ouvrages sont offerts au Congrès :

Par M. de Caumont : la 1re série des *Mémoires de l'Institut des Provinces ;*

Par M. Grignard : *le Plan topographique de la ville de Limoges ;*

Par M. Daudy, l'ouvrage intitulé : *Hygiène de la bouche.*

M. Jacob Petit, décorateur de porcelaine à Fontainebleau, donne communication d'un album qui

renferme un grand nombre de dessins exécutés avec beaucoup de délicatesse.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre de M. Demetz, directeur de la colonie agricole de Mettray, qui adresse à tous les membres du Congrès une circulaire relative à sa colonie.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Villemsens, intitulée : *Le Congrès en campagne*. Cette improvisation élégante et facile, qui rend compte de la course archéologique et agricole faite l'avant-veille par les membres du Congrès à l'église de Solignac et aux ruines de Chalusset, est lue par M. Courçonnais, et saluée par les applaudissements de l'auditoire. La voici :

LE CONGRÈS EN CAMPAGNE.

Après une grave semaine,
De scientifiques travaux,
Limoges, pour reprendre haleine,
Montre-nous tes charmants coteaux.

O nature, ta douce image
Donne à l'âme un nouvel essor :
A ton sublime aspect, le sage
Se retrouve plus sage encor.

De Solignac prenons la route....
Un temple, œuvre de saint Éloi,
Reste, et, dans notre âge de doute,
Rappelle des âges de foi.

De huit siècles témoins durables,
Avec leur pure austérité,
Ces murs sont deux fois vénérables :
Pour l'art et pour la piété.

Admirons ces stalles antiques
Où de pauvres bénédictins
Venaient, en chantant les cantiques,
Oublier leurs maigres festins.

Ils vivaient dans la pénitence....
Mais bientôt notre estomac creux
Nous dit que le vœu d'abstinence
Ne nous engage pas comme eux.

Déjeunons donc : notre voyage
Dans ces sites délicieux,
Comme un second pèlerinage,
Ne s'en achèvera que mieux.

Visitons de ces métairies
Les troupeaux si bien élevés,
Ces fraîches et vertes prairies,
Ces champs savamment cultivés....

Mais, près du travail qui prépare
Les richesses de l'avenir,
Des fiefs dont le temps nous sépare
Voyez-vous ce vieux souvenir ?

Voyez-vous cette tour altière,
Ces créneaux encor menaçants ?...
Nos pieds vont fouler la poussière
De ces murs jadis si puissants !

Cette noble porte ogivale
A vu, sur le roc de son seuil,
La marche sombre ou triomphale,
Des heures de gloire et de deuil.

Bravant les hasards de la guerre,
Après de trop sanglants combats,
Combien de preux dont la bannière
En sortit, et n'y rentra pas!

De ce donjon la châtelaine,
Le cœur plein d'espoir et d'amour,
Les yeux attachés sur la plaine,
Du page attendait le retour.

Si parfois ces tristes murailles
Furent le rempart des jaloux,
Les jours pompeux des fiançailles
Leur donnaient un aspect plus doux.

Ces salles à la vaste enceinte,
Qu'encadrent encor leurs arceaux,
Aux soupirs d'amour et de crainte
Ont tour à tour servi d'échos.

O ruine majestueuse,
D'un vain orgueil débris confus,
Dans tes décombres si je creuse,
J'aime à trouver quelques vertus....

Quels pensers se pressent en foule
Dans nos esprits à ton aspect!,...
Oui, le monument qui s'écroule,
Plus qu'un autre, a droit au respect.

Mais, hélas! l'implacable horloge,
Comme partout, à Chalusset
Sonne, et nous dit que pour Limoge
Il faut partir à grand regret.

D'ailleurs des excellents confrères
Dont l'accueil nous fut si courtois
Jusqu'à leurs limites dernières
Nous voulons entendre la voix,

Et le Congrès qui va se clore,
Long-temps au delà de sa fin,
Nous rendra bien plus cher encore
Le souvenir du Limousin.

Après cette lecture, on annonce la réunion immédiate des membres du bureau permanent.

La séance est levée à cinq heures.

Le secrétaire général du Congrès,
L'abbé ARBELLOT.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1859.

PRÉSIDENCE DE M. ALLUAUD.

A trois heures et demie, M. le président déclare la séance ouverte.

M. l'abbé Arbellot, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 20 septembre. Ce procès-verbal est approuvé.

Les travaux des sections sont communiqués au Congrès

par la lecture des procès-verbaux énumérés ci-après :

1re section : séance du 19 septembre, M. Astaix rédacteur;

1re section : séance du 21 septembre, M. Petit rédacteur;

2e section : séance du 20 septembre, M. Abria rédacteur;

2e section : séance du 21 septembre, M. Gérardin rédacteur;

3e section : M. Dépéret, secrétaire, annonce que la section des sciences médicales s'est occupée avec beaucoup de zèle et de soin de l'étude des questions qui lui étaient soumises par son programme : elle les a presque toutes traitées; mais, le procès-verbal des dernières séances n'étant pas encore préparé, il ne peut en donner lecture;

4e section : séance du 20 septembre, M. l'abbé Roy-Pierrefitte rédacteur;

4e section : séance du 21 septembre, M. l'abbé Roy-Pierrefitte rédacteur;

5e section : séance du 19 septembre, M. Courçonnais rédacteur;

5e section : séance du 20 septembre, M. Regnault rédacteur.

Ces procès-verbaux sont approuvés après avoir été l'objet de marques de satisfaction de la part de l'assemblée pour les soins apportés à leur rédaction.

M de Caumont annonce que la commission permanente s'est réunie, la veille 20 septembre, à l'issue de la séance générale, et qu'elle a arrêté les dispositions suivantes :

Article premier. — M. le président du Congrès et

MM. les secrétaires généraux, MM. les présidents ou vice-présidents des sections et MM. les secrétaires résidant à Limoges s'occuperont immédiatement de la publication du Compte-Rendu. Ce Compte-Rendu sera tiré à sept cents exemplaires, qui recevront la même destination que les années précédentes, et seront distribués par les soins du secrétariat général.

Art. 2. — La commission de publication, ainsi constituée, surveillera l'impression des procès-verbaux, qui devront être reproduits *in extenso*. Quant aux mémoires lus aux séances, et recommandés par les sections, la commission devra les examiner de nouveau, et décidera s'ils peuvent être imprimés.

Art. 3. — La 27e session du Congrès s'ouvrira à Cherbourg, département de la Manche, le 3 septembre 1860.

MM. Noël, ancien maire et ancien député; Besnou, pharmacien en chef de la marine; vicomte du Moncel, président de la Société des Sciences naturelles, sont nommés secrétaires généraux de la session par l'Institut des Provinces. Ils adresseront les invitations, et publieront le programme en janvier 1860.

Ce programme devra préalablement être approuvé par l'Institut des Provinces.

M. Noël, secrétaire général du Congrès de 1860, présent à la séance, demande la parole.

Dans une allocution que l'assemblée a écoutée avec le plus grand intérêt, M. Noël énumère les motifs principaux qui ont pesé sur les déterminations de l'Institut des Provinces pour faire fixer à Cherbourg le siége de la XXVIIe session.

Il existe dans cette ville deux sociétés académiques qui s'occupent, l'une, des sciences historiques et archéologiques; l'autre, des sciences naturelles.

Les membres de ces sociétés seront heureux de se mettre en relation avec MM. du Congrès.

Un musée de tableaux, un cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités, permettront de faire quelques études intéressantes; enfin l'agriculture de la contrée, dont les produits sont très-variés, pourra fournir à des observations utiles. Si on ajoute à tout cela l'attrait qu'offrent les grands travaux militaires du port de Cherbourg et sa digue monumentale, on voit que le Congrès de 1860 doit attirer bon nombre d'adhérents.

M. Noël estime qu'il sera opportun de mettre au nombre des questions du programme de la session prochaine celles qui sont relatives au mouvement de la population, à l'extinction de la mendicité et aux enfants trouvés. Toutes ces questions sont complexes, difficiles, et leur solution rationnelle importe à la grandeur, à la prospérité et à la sécurité du pays et de la société : elles sont donc tout à fait dignes d'occuper les méditations du Congrès scientifique.

« Cherbourg, dit M. Noël, est une ville qui donnera à la XXVIIe session un caractère spécial. En organisant cette réunion de savants en face des rivages de l'Angleterre, en conviant à se mêler à nos études les hommes de bonne volonté qui, dans cette île comme dans toute l'Europe, s'intéressent aux progrès de la civilisation, nous nous montrerons animés d'un esprit de luttes pacifiques qui feront peut-être oublier à nos voisins celles d'une autre nature qu'ils affectent de redouter, et auxquelles, en France,

les amis des sciences et du progrès sont loin de penser.

» En conséquence, Messieurs, dit en terminant M. Noël, permettez-moi, tout en vous remerciant de votre accueil beaucoup trop flatteur, de vous dire : « Au revoir ! à Cherbourg en 1860 ! »

M. le président remercie M. Noël des détails dans lesquels il vient d'entrer ; il félicite l'Institut des Provinces d'avoir su choisir pour le Congrès de 1860 un secrétaire général si distingué, et les applaudissements de l'assemblée confirment cette juste appréciation.

M. le président met aux voix successivement les vœux formulés par les sections. Ces vœux sont approuvés par le Congrès, et rédigés comme il suit :

« Il y a lieu de défendre la pêche de toute espèce de poissons en juillet et août, mois pendant lesquels les eaux sont, en général, basses et chaudes. »

— « Le conseil général de la Haute-Vienne et la Société d'Agriculture de Limoges doivent être sollicités de voter les encouragements nécessaires à la rédaction d'un ouvrage faisant connaître quels sont, parmi les insectes du pays, ceux qui sont utiles à l'agriculture et ceux qui lui nuisent. »

— « Le gouvernement de l'Empereur doit être prié d'allouer le plus tôt possible les fonds nécessaires à la réparation et à l'achèvement de l'église de Saint-Léonard, classée parmi les monuments historiques, et dont les réparations sont estimées 164,000 fr. »

— « Après une visite à l'église de Solignac, monument unique en Limousin de l'architecture byzantine, le Congrès demande à M. le préfet de la Hte-Vienne,

de vouloir bien veiller par tous les moyens convenables à la conservation de cette église, définitivement classée parmi les monuments historiques, et qui a besoin de réparations. »

— « Le Congrès émet le vœu que le monument du *Bon Mariage* soit soustrait à toutes les chances de dégradation qui pourraient le menacer à l'avenir, et qu'il soit placé dans une des chapelles de la cathédrale de Limoges, avec une inscription qui relate la légende en vers conservée par l'abbé Legros.

» Le Congrès décide, en outre, que la description et la figure de ce monument, publiées par feu M. l'abbé Texier, et devenues maintenant très-rares par l'épuisement des exemplaires, seront reproduites dans le Compte-Rendu de la session. »

— « Le Congrès, prenant en haute considération la nature et la portée du travail dans lequel le bénédictin Léonard Duclou a mis en regard les mots du patois rustique, sorti du roman des troubadours et trouvères, et les mots correspondants des langues grecque et latine, anglaise et flamande, espagnole et italienne, de la basse latinité et de l'idiome breton, émet le vœu que le seul exemplaire existant de ce manuscrit précieux, constatant la transformation subie par la langue limousine depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe, soit imprimé le plus tôt possible, et au besoin avec le concours d'une souscription publique à ouvrir. »

— « Le Congrès émet le vœu :

» Que, s'il existe encore des sujets de l'ancienne race chevaline connue sous le nom de race limousine, il en soit fait un état officiel;

» Que le Gouvernement distribue dans les haras du Limousin un grand nombre d'étalons arabes; que le prix des chevaux de cavalerie légère soit plus élevé;

» Que l'on favorise l'achat en Limousin des chevaux arabes réformés des nouveaux régiments de cavalerie légère, alors que les motifs pour lesquels la réforme a été prononcée ne peuvent pas influer sur la reproduction;

» Que la sortie de France des chevaux arabes soit prohibée, et que la vente, avec marque distinctive, n'ait lieu qu'à des propriétaires français;

» Que les courses soient ramenées à un but véritablement utile. »

— « Le Congrès émet le vœu que l'opération si importante du nivellement général de la France, au sujet de laquelle les conseils généraux des départements ont été saisis de propositions par les circulaires de Son Exc. le ministre des travaux publics en date des 15 juillet 1857 et 16 août 1858, soit entreprise le plus tôt possible, et terminée avec toute l'activité désirable. Le Congrès ajoute qu'il demande que, après l'achèvement de ce travail, les hauteurs au-dessus du niveau de la mer soient indiquées par le plus grand nombre d'inscriptions possible le long des voies publiques. »

Ainsi qu'il a été dit précédemment, tous ces vœux sont votés par le Congrès.

M. le président annonce que l'éditeur de la *Librairie provinciale*, dont l'établissement existe à Paris, rue Jacob, n° 5, demande que l'on appelle l'attention du Congrès sur l'utilité de son entreprise pour la diffusion des travaux qui s'élaborent par les savants résidant

en province; que la Société Archéologique de Nuremberg tiendra prochainement une session à laquelle sont conviés les archéologues français que ses travaux peuvent intéresser;

Que la Société instituée pour l'application dans les deux mondes du système décimal aux calculs numériques et aux poids et mesures se réunira prochainement à Londres;

Les membres des congrès scientifiques seraient assurés d'y recevoir bon accueil.

M. de Chasteigner demande qu'on appelle l'attention de l'autorité diocésaine sur une pierre tombale remarquable qui existe dans la cour précédant la cathédrale de Limoges, et que cette pierre soit placée dans un endroit convenable.

M. de Longuemar voudrait que les programmes distribués pour les congrès scientifiques, préalablement à leurs réunions, fussent précédés par une table sommaire indicative des travaux élaborés antérieurement, c'est-à-dire par une table qui contînt l'indication des matières traitées dans les précédents congrès, avec renvoi aux volumes des comptes-rendus.

M. de Caumont dit que l'Institut des Provinces s'occupera de la question.

M. de Longuemar obtient la parole pour adresser quelques remercîments à la ville de Limoges et à l'honorable président du Congrès ainsi qu'à sa famille si hospitalière. « Ils ont, dit l'orateur, traité les membres étrangers du Congrès avec la plus aimable courtoisie, et leur ont fourni, par la visite de leurs établissements industriels, tous les moyens de s'initier avec

fruit aux détails de la fabrication très-importante de la porcelaine.

» Honneur au fondateur des congrès scientifiques ! ajoute le même M. de Longuemar : ces congrès sont la source de progrès de toute espèce. Longue vie à M. de Caumont, et puisse son œuvre se perpétuer grâce à cet esprit de persévérance dont il est si éminemment doué ! »

M. Alluaud, président, fait l'éloge des travaux du Congrès, du zèle que tous y ont apporté, de l'excellent esprit avec lequel toutes les discussions ont été conduites.

« Messieurs, dit-il, ce Congrès aura été pour plusieurs d'entre vous une occasion qui leur aura révélé des facultés pour les travaux de l'esprit dont ils n'avaient peut-être pas toute la conscience : je vous en prends à témoin vous, M. Charreire, qui à plusieurs reprises avez séduit et entraîné cette assemblée : ce n'est point à la philosophie sensualiste ou rationaliste que vous répudiez que sont dues vos nobles inspirations ! Vous les avez bien plutôt demandées à ces méditations psychologiques dont une plume savante et élégante tout à la fois nous a si parfaitement tracé les règles ; et, grâce à elles, vous pouvez vous replier sur vous-même, et y trouver des lumières intérieures étendues qui vous dédommagent de la privation de la lumière physique. Gloire donc soit rendue à Dieu, qui, dans les trésors de sa bonté infinie, tient en réserve de telles compensations pour l'infortune !

» Messieurs, a dit M. le président en terminant, je vous souhaite, pour vos réunions ultérieures, de riches moissons dans les champs de l'intelligence.

Laissez-vous guider par l'éminent organisateur de cette belle institution : vous trouverez toujours son drapeau dans la voie de la science noble et utile.

» M. Noël vous a tout à l'heure convoqués pour 1860, en vous disant : « Au revoir ! » Les années accumulées sur ma tête m'interdisent un adieu semblable ; mais elles n'ôtent rien à la chaleur de mes sentiments à votre égard, à la vivacité des vœux que je forme pour vous, et à la profonde gratitude que m'inspire la bienveillance dont vous m'avez honoré ! »

Des applaudissements unanimes et réitérés témoignent de l'émotion de l'assemblée, et la proposition faite par M. de Caumont que le Congrès tout entier reconduise M. le président jusqu'à sa demeure est adoptée par acclamations.

La séance est levée à cinq heures, et la session de 1859 déclarée close.

L'un des secrétaires généraux adjoints,

GRELLET.

GAY-LUSSAC.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LUE A LA SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE DU CONGRÈS.

MESSIEURS,

Nous vous demandons deux choses dont nous avons un égal besoin : votre bienveillance et votre attention : nous espérons nous les concilier, parce que vous reconnaîtrez tout de suite que, en vous présentant un rapide exposé des travaux et des principales découvertes de Gay-Lussac, nous avons pris pour guides Arago, M. Biot, deux fois académicien, et notre savant compatriote le professeur Fargeaud.

Joseph-Louis Gay-Lussac était né, le 6 dé-

cembre 1778, à Saint-Léonard, petite ville située à cinq lieues de Limoges (1). Son père, ancien procureur du roi, l'envoya, en 1794, étudier dans un pensionnat de Paris. C'était là seulement que, à cette époque désastreuse pour l'enseignement, un jeune homme studieux pouvait encore s'instruire; car, sous l'ancien régime, l'instruction publique dans nos provinces étant exclusivement réservée aux corporations religieuses et aux ecclésiastiques, les colléges étaient fermés, et les professeurs manquaient; les uns ayant émigré, d'autres étant exilés, beaucoup enfin se cachant de manière à se soustraire aux rigueurs qui pesaient sur leur ordre.

A seize ans, Gay-Lussac quittait sa ville natale, où ses maîtres lui avaient appris du français, quelque

(1) Plusieurs biographes, entre autres l'illustre Arago, placent à tort la naissance de Gay-Lussac à la date du 6 septembre 1778. Voici le commencement de l'extrait de son acte de naissance, tel qu'il se trouve sur les registres déposés à la mairie de Saint-Léonard :

« Le 6 décembre 1778, est né, près l'église Saint-Étienne, et a été baptisé par moi soussigné, Dalesme de Plantadis, vicaire, Joseph-Louis Gay, fils légitime à monsieur Anthoine Gai, avocat du roy et procureur du roy en cette ville, et juge du Pont-de-Noblac, et à dame... »

Gay-Lussac fut reçu à l'école Polytechnique et à l'école des Ponts-et-Chaussées sous le nom de Gay. Mais son père, qui était propriétaire d'une bonne partie du petit village de Lussac près de Saint-Léonard, ajoutait ordinairement le nom de ce village à son nom de famille, suivant un usage que la révolution interrompit en 1790. Vers l'année 1803, le père et le fils reprirent définitivement le nom de Gay-Lussac pour ne plus le quitter.

peu de latin et les quatre premières règles d'arithmétique ; il fut d'abord placé chez M. Savouré, puis chez M. Sencier, qui tenait une pension au village de Nanterre, près de Paris. Là, dès qu'il commença à bien savoir la géométrie et l'algèbre, il sentit s'éveiller en lui son génie naturel et sa véritable vocation : il employait une partie de ses nuits à étudier ; et la fenêtre de sa petite chambre, selon qu'elle était éclairée ou obscure, servait d'indicateur à ses camarades attardés, les jours de congé, en revenant de Paris. Leur demandait-on à quelle heure de la nuit ils étaient rentrés : *Tard*, répondaient-ils, *car la chandelle de Gay-Lussac était éteinte.*

Ce fut le 27 décembre 1797 qu'il gagna, dans un brillant examen, le titre, alors si envié, d'élève de l'école Polytechnique.

Le régime de cette école, déjà célèbre, différait essentiellement du régime actuel, adopté, en 1804, lorsque le Gouvernement se décida à en caserner les élèves. D'après la première organisation, ils étaient libres, logeaient et vivaient hors de l'école, et s'y réunissaient, chaque matin, pour assister aux études et aux cours. Ils avaient le grade de sergent d'artillerie, et en recevaient la solde, 98 centimes par jour. La surveillance dans les salles de travail était confiée à des chefs de brigade choisis parmi les élèves ayant les premiers numéros de mérite dans la plus ancienne division. Malus et Biot avaient été chefs de brigade en 1795 ; Gay-Lussac le fut en 1799 ; Poisson, en 1801 ; Arago, en 1804. Les chefs de brigade recevaient un supplément de solde d'environ 30 francs par mois ; et c'est grâce à ce traitement, et au produit de quelques

leçons particulières de mathématiques données le soir après sa sortie de l'école, que Gay-Lussac a pu terminer ses cours sans imposer à sa famille de trop pénibles sacrifices pécuniaires.

Circonstance singulière! il avait d'abord compris peu de chose à la géométrie descriptive, science presque nouvelle, et dont Gaspard Monge avait découvert les plus ingénieuses méthodes à l'école du génie de Mézières; et Gay-Lussac racontait que, à l'issue d'une leçon écoutée attentivement et sans fruit, il s'était décidé à demander un moment d'entretien à Monge, et à lui confesser son embarras. Cet admirable professeur, dont le langage scientifique avait une clarté que nul n'a surpassée, dissipa en quelques explications les ténèbres qui pesaient sur l'esprit de son élève : la lumière se fit comme par enchantement : aussi Gay-Lussac disait avec le ton de la reconnaissance que cette conversation de Monge lui avait réellement appris la géométrie descriptive.

Il était né physicien et chimiste, et il se révéla de bonne heure par son exactitude à visiter les ateliers des arts mécaniques et chimiques. Le caractère particulier de l'enseignement à l'ancienne école Polytechnique était le passage continuel des principes purement théoriques à l'examen de leurs applications industrielles; et, pendant les cours de la dernière année, on faisait visiter aux élèves les plus curieuses usines de Paris et de ses environs. Jamais Gay-Lussac n'y manqua; et ses observations ont servi plus d'une fois à modifier les appareils ou les manipulations qu'il venait d'examiner.

L'école Polytechnique fut donc le berceau et comme

la patrie de son génie scientifique : aussi l'a-t-il aimée jusqu'à la fin de sa vie d'un sentiment presque filial. Elle lui semblait une des meilleures institutions des temps modernes; seulement il aurait voulu qu'on en ouvrît les portes à tous les esprits jaloux de s'instruire, et il regrettait que des cours de mathématiques si complets et si fortement ordonnés dans toutes leurs parties ne fussent réservés qu'à un nombre très-limité d'élèves se destinant aux services publics.

Gay-Lussac sortit de l'école Polytechnique le 22 décembre 1800 en qualité d'élève-ingénieur des ponts-et-chaussées.

C'était une brillante époque pour le développement de l'esprit scientifique en France. Un mouvement admirable lui avait été donné par l'élite de nos savants, qui venaient de servir la cause de la révolution avec une infatigable activité et un bonheur sans égal. On leur devait ces instructions lumineuses, ces inventions soudaines, ces procédés ingénieux et prompts, qui avaient élevé tout à coup le nombre et la qualité des produits industriels au niveau des immenses besoins de nos quatorze armées. Mais, quand le premier consul eut rendu à la société et à l'État des formes plus régulières et plus stables, Berthollet, Monge, Laplace, Lagrange, Fourcroy, Chaptal, Guyton de Morveau, Delambre, tout en occupant d'éminentes fonctions publiques, reprirent leur vie plus particulièrement dévouée à la science : et, grâce à eux, leurs continuateurs, Gay-Lussac, Thénard, Poisson, Arago, Ampère, Dulong, Fresnel, purent s'emparer à leur tour de la direction du monde intellectuel, et lui imprimer un second mou-

vement ascendant, qui rendra à jamais mémorable la première moitié du XIXe siècle.

Nous avons assisté à la rénovation de la chimie, et nous allons essayer de vous montrer quelle place a tenue notre illustre compatriote dans cette vaste carrière où l'esprit humain a fait de si glorieuses conquêtes.

Berthollet, à son retour d'Égypte, avait repris à l'école Polytechnique son cours de chimie pratique et appliquée aux arts. Il remarqua Gay-Lussac, pressentit peut-être son avenir, le décida à s'établir près de lui pour l'aider dans ses travaux du laboratoire, et le fit renoncer plus tard au service des ponts-et-chaussées. Des expériences heureuses signalèrent les débuts de Gay-Lussac, et Berthollet lui écrivit ces mots devenus prophétiques : *Jeune homme, votre destinée est de faire de la science et des découvertes.*

Sa première découverte date de l'année 1802 « Ayant mis de la vapeur d'éther sulfurique en comparaison avec de l'air dans deux tubes placés au milieu d'une étuve échauffée à 60°, Gay-Lussac éleva la température de 60° à 100°, et *eut la satisfaction de voir et de faire voir à Berthollet* (nous rapportons ses propres paroles) que, soit en montant, soit en descendant, la vapeur d'éther sulfurique et l'air atmosphérique correspondaient constamment aux mêmes divisions. C'est seulement à quelques degrés au-dessus du point d'ébullition de l'éther que les condensations de sa vapeur se montrèrent plus rapides que celles de l'air. De ces résultats, joints à d'autres résultats analogues fournis par les gaz proprement dits, Gay-Lussac crut pouvoir conclure que, de

0° à 100°, tous les gaz simples ou composés soumis à la même pression se dilatent de la même quantité pour des augmentations égales de température, et que 100 volumes de ces gaz à 0° deviennent 137 volumes à 100° de chaleur (1). »

Ce fait, confirmé par plusieurs épreuves successives, était contraire aux prévisions de Berthollet, et lui causa, dit-on, un mouvement de surprise bien naturel en sentant ce démenti que la science donnait à sa vieille expérience, et une échappée d'humeur contre son élève, qui, à vingt-quatre ans, venait de renverser une de ses idées favorites.

Quoique nous sachions, Messieurs, qu'en public on doit être court et sobre de paroles, nous vous avons retenus à dessein sur les commencements de Gay-Lussac, parce que son nom justifie ces détails très-caractéristiques, et aussi parce qu'il est bon de faire connaître l'homme de génie à ses débuts : il est moins grand sans doute; mais on le voit, on le juge de plus près, et il se montre ordinairement alors tel qu'il doit toujours rester.

Infatigable ouvrier de la science, Gay-Lussac n'admettait pas qu'on dût la cultiver en se donnant des moments de loisir. *Il faut toujours y penser*, disait-il. Là, en effet, est le secret des travaux et des grandes découvertes, puisque le génie d'invention est constamment en raison directe du degré d'attention dont un homme est capable : aussi les intelligences supérieures semblent voler, tandis que nous rampons.

(1) *Notice biographique sur Gay-Lussac*, par le professeur Fargeaud.

Le célèbre naturaliste Bénédict de Saussure, dans son voyage au col du Géant en 1788, avait cru reconnaître que la force magnétique, dirigeant l'aiguille aimantée à la surface de la terre, s'affaiblissait sensiblement à mesure qu'on s'élevait dans l'atmosphère, et il estimait que, à la hauteur de 3,435 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, cette diminution était d'environ un cinquième. Cette détermination semblait être confirmée par les résultats obtenus pendant deux ascensions aérostatiques dirigées par le physicien Robertson, l'une à Hambourg le 18 juillet 1803, l'autre à Saint-Pétersbourg le 30 juin 1804. Un fait d'une telle importance scientifique ne pouvait pas être admis sans vérification, et avant que l'Institut de France ne l'eût constaté par une expérience décisive et en quelque sorte solennelle. Il fallait en confier le soin à des savants jeunes et hardis, et l'Institut s'adressa à MM. Biot et Gay-Lussac. Le ballon mis à leur disposition était le même qui avait servi pendant la bataille de Fleurus et pendant l'expédition d'Égypte.

Le 23 août 1804, MM. Biot et Gay-Lussac partirent du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris. Arrivés à 4,000 mètres de hauteur, ils reconnurent que leur ballon était d'une trop petite dimension pour les porter tous les deux ensemble à une plus grande élévation, et ils constatèrent que, à cette distance de la masse terrestre, la force magnétique n'éprouvait pas un affaiblissement sensible.

Cette première expérience ne parut pas assez concluante, et l'on décida, du consentement de M. Biot, que Gay-Lussac ferait seul une nouvelle ascension.

Elle eut lieu le 16 septembre suivant, et commença à 9 heures 40 minutes du matin. Gay-Lussac monta jusqu'à la plus grande hauteur qu'on eût encore atteinte, 7,016 mètres au-dessus du niveau de la mer, et confirma l'observation, faite précédemment, que la force magnétique persiste, sans variation bien appréciable, depuis la surface de la terre jusqu'aux régions atmosphériques accessibles à l'homme. Dans sa traversée de l'espace, Gay-Lussac recueillit une série d'observations sur le décroissement des températures et de l'humidité de l'atmosphère. Il avait emporté deux ballons de verre tenant le vide : il les remplit d'air à la hauteur de 6,636 mètres. Lorsqu'on soumit cet air comparativement à l'analyse eudiométrique de MM. Thénard et Gresset, on trouva qu'il était composé, en oxygène et en azote, comme celui pris au milieu de la cour de l'école Polytechnique. L'air des hautes régions ne contenait pas un atôme d'hydrogène, ce qui contredisait l'opinion d'un grand nombre de savants, lesquels prétendaient expliquer les phénomènes de l'orage par la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène dans les couches supérieures de l'atmosphère.

La descente de Gay-Lussac s'opéra avec une extrême lenteur et sans la plus légère secousse. En deux voyages, il était devenu un aéronaute consommé. A 3 heures 45 minutes, il prenait terre à quarante lieues de Paris, auprès du hameau de Saint-Gourgon, entre Rouen et Dieppe.

Son thermomètre, qui, au moment du départ, marquait 27°,75 de chaleur, avait marqué 9°,5 de froid au point extrême de l'ascension. Ainsi, dans

un intervalle de six heures, Gay-Lussac avait supporté une différence de température de 36°,80; et voici en quels termes il rendait compte à l'Institut de la sensation physique qu'il en avait éprouvée : « Quoique bien vêtu, je commençais à sentir le froid, surtout aux mains, que j'étais obligé de tenir exposées à l'air. Ma respiration était sensiblement gênée; mais j'étais bien loin d'éprouver un malaise assez désagréable pour m'engager à descendre. Mon pouls et ma respiration étaient très-accélérés : ainsi, respirant très-fréquemment dans un air très-sec, je ne dois pas être surpris d'avoir eu le gosier si sec qu'il m'était pénible d'avaler du pain. »

A ce sujet, M. de Humboldt, qui, pendant son voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, s'était vainement efforcé d'atteindre le sommet du Chimborazo, et avait été arrêté à 19,500 pieds au-dessus du niveau de la mer autant par des souffrances physiques que par les obstacles naturels du terrain, a fait la remarque que, si Gay-Lussac, observateur sûr et extrêmement exact, ne rendit pas de sang à la hauteur de 21,600 pieds, il fallait l'attribuer à l'absence de tout mouvement musculaire.

L'étroite et profonde amitié qui, à cette époque, unit Gay-Lussac et M. de Humboldt ne tarda pas à produire d'heureux fruits, comme toute association dont l'avancement de la science est le point de départ, la ligne d'opérations et le but. Le 1er janvier 1805, ils présentèrent en commun à l'Institut un mémoire sur l'analyse de l'air, où se trouve cette observation devenue si féconde en déductions dans les mains de

Gay-Lussac, à savoir que l'oxygène et l'hydrogène, considérés en volumes, s'unissent pour former de l'eau dans la proportion simple et déterminée de 100 parties d'oxygène et de 200 d'hydrogène. « Le fait de la saturation complète de l'oxygène par l'hydrogène, écrivait M. de Humboldt, est dû à la sagacité seule de Gay-Lussac : moi, j'ai coopéré à cette partie des expériences; mais lui seul a entrevu l'importance du résultat pour la théorie. »

Gay-Lussac a eu beaucoup de collaborateurs : tous n'ont peut-être pas été aussi vrais et aussi désintéressés que M. de Humboldt, et c'est là un des inconvénients de ce genre de société; car le génie scientifique est comme l'aigle : il doit voler seul, et la gloire des découvertes ne se partage pas sans danger pour l'un ou l'autre des associés, puisqu'il est impossible que deux hommes, si intimement unis et pareils d'intelligence qu'on les suppose, conçoivent en même temps la même pensée, observent le même fait, et en rendent compte de la même manière. Cette concordance n'est pas dans la nature, et le public, mal informé ou prévenu, ne sait comment attribuer la part de mérite qui revient à chacun d'eux.

Au mois de mars 1805, Gay-Lussac partit, en compagnie de M. de Humboldt, pour un voyage d'explorations scientifiques, pendant lequel ils furent rejoints par le célèbre géologue prussien Léopold de Buch. En allant visiter les Alpes, la Suisse, l'Italie et l'Allemagne, ils se proposaient de faire une série d'expériences sur l'inclinaison de l'aiguille aimantée et sur l'intensité de la force qui la dirige à diverses latitudes; mais Gay-Lussac ne s'en tint pas là : il sema

partout des lumières sur son passage. A Rome, ayant à sa disposition le laboratoire du chimiste Morichini, il constata que l'acide fluorique coexistait avec l'acide phosphorique dans les arêtes des poissons, et détermina la composition de la pierre d'alun de La Tolfa. A Naples, où ils arrivèrent le 16 juillet, il eut le bonheur (l'expression n'est pas de nous) d'assister au spectacle du Vésuve en feu. « Le volcan, dit Arago, se livra brusquement à ses magnifiques et terribles évolutions, comme s'il eût voulu célébrer la bienvenue des trois savants observateurs : éruptions de poussière, torrents de lave, phénomènes électriques, rien n'y manqua; le tout accompagné d'un des plus effrayants tremblements de terre que Naples ait jamais ressentis (1) ».

Gay-Lussac fit coup sur coup six ascensions au cratère de la montagne, et crut inutile de recourir à l'hypothèse de la chaleur centrale de la terre pour expliquer les phénomènes volcaniques : il les attribua uniquement à l'action de l'eau de la mer sur des matières combustibles. On sait que le monte Nuovo a surgi, en 1538, dans l'espace d'une nuit et d'un jour. Gay-Lussac alla le visiter ainsi que l'Epomeo, et adopta, pour ne plus l'abandonner, le système de Léopold de Buch sur la formation soudaine des montagnes par voie de soulèvement. Dix-huit années après, il publiait, dans les *Annales de Chimie et de Physique* des *Réflexions sur les Volcans*. Son mémoire, qui abonde en aperçus ingénieux, commence par ces mots : « Je n'ai pas en géologie l'étendue des

(1) Arago, *Notice biographique sur Gay-Lussac*, p. 22.

connaissances qu'il faudrait pour traiter un tel sujet : je ne ferai que l'effleurer ». — Si tous les savants, dans les questions dont la nature garde encore le secret, avaient montré la même modestie ou la même loyauté d'esprit, ne se seraient-ils pas épargné beaucoup d'erreurs, et souvent de fâcheuses méprises ?

Dans le voyage de retour, Gay-Lussac reconnut que l'air qu'on retire des eaux thermales de Nocera contenait 30 p. % d'oxygène, comme ordinairement toutes les eaux de source. Il avait fait à Naples la même observation sur l'air que contient l'eau de la mer. Il s'arrêta à Pietra-Mala pour étudier la nature des flammes qui y brûlent de temps immémorial ; il visita à Bologne le comte Zambucari, déjà victime d'une expérience aérostatique, et qui devait en être le martyr ; il vit à Milan Volta, l'orgueil et l'honneur des sciences en Lombardie ; et, quand notre savant voyageur alla demander où logeait cet homme d'une réputation européenne, la police, qui n'aurait certes ignoré ni la demeure d'un sous-lieutenant ni celle d'un commis aux vivres, répondit qu'elle ne le savait pas. A Gœttingue et à Berlin, le célèbre naturaliste Blumenbach, le chimiste Klaproth et le physicien Ermann firent à Gay-Lussac les honneurs de leurs universités avec l'empressement et la déférence qui distinguent la studieuse Allemagne. De retour à Paris après une année d'absence, il fut nommé membre de l'Institut le 8 décembre 1806, et succéda, dans la section de physique, au vieil académicien Brisson.

L'année suivante, Berthollet fonda la Société d'Arcueil, et lui donna ce nom à cause du village de

la banlieue de Paris où il avait sa maison de campagne. Les premiers membres furent Laplace, Biot, Gay-Lussac, Humboldt, Thénard, de Candolle, Collet-Descotils et Berthollet le fils, auxquels se réunirent plus tard Malus, Arago, Chaptal, Bérard, Dulong et Poisson. En quelques années, cette Société a publié trois volumes de précieux mémoires, et a exercé, dès son origine, une influence presque égale à celle de la première classe de l'Institut, dont elle semblait être un démembrement. Organisée sous le haut patronage de Berthollet et de Laplace, elle a peut-être eu l'inconvénient de laisser dominer trop long-temps leurs idées, d'y retenir trop fortement les esprits jeunes et vigoureux, et d'entraver leur essor vers de lointaines et plus éclatantes lumières.

Ainsi, dans les travaux exécutés, en 1808, au moyen de la pile voltaïque, Gay-Lussac et Thénard tentèrent l'analyse de l'acide muriatique oxygéné. Ils avaient probablement entrevu la vérité, et recueilli suffisamment de faits pour démontrer que ce gaz était un corps simple. « Les phénomènes qu'il présente, disaient-ils à l'Institut, s'expliquent assez bien dans cette hypothèse : nous ne cherchons point cependant à la défendre, parce qu'il nous semble qu'ils s'expliquent encore mieux en regardant l'acide muriatique oxygéné comme un corps composé. »

Par cette déclaration, les deux jeunes chimistes cédaient peut-être moins à leur propre conviction qu'à l'empire des opinions de la Société d'Arcueil et aux conseils de Laplace et de Berthollet ; et nous avons lieu de croire que Gay-Lussac s'est reproché cette condescendance, surtout lorsque Humphry

Davy, que ne retenait aucune considération de personnes et d'esprit de corps, eut démontré sans réplique que l'acide muriatique oxygéné était un corps simple auquel Ampère proposa de donner le nom de chlore; ce qui fut universellement adopté.

Dans le tome Ier des Mémoires de la Société d'Arcueil, Gay-Lussac a consigné les résultats de ses observations magnétiques pendant son voyage en Italie et en Allemagne avec M. de Humboldt. La science du magnétisme terrestre a fait de grands progrès depuis 1805; mais, à l'époque où ce travail fut publié, il était un modèle, dit Arago, juge si compétent et si sévère (1).

Ce second volume contient le célèbre mémoire de Gay-Lussac sur la combinaison des substances gazeuses entre elles. C'est là qu'il a établi que les volumes des gaz qui se combinent sont toujours dans un rapport simple, tel que 1 à 1, 1 à 2, 2 à 3, et que, si le composé éprouve une contraction, le volume contracté est lui-même en rapport simple avec le volume de l'un des deux gaz composants. Ces lois ont reçu son nom, et la chimie lui devait cet honneur.

La chimie est l'anatomie de la nature; et nos besoins, ainsi que notre instinctive curiosité, nous excitent sans cesse à expliquer les phénomènes qui frappent nos organes, et à analyser les objets et les êtres qui nous entourent. L'analyse des substances animales et végétales a donc pris de continuels développements, et nous a conduits à des résultats où l'agriculture raisonnée a puisé de nouvelles ressources. Ces progrès

(1) *Notice biographique*, p. 35.

sont principalement dus à la méthode que Gay-Lussac a imaginée pour effectuer les analyses organiques : il a signalé en même temps de quelle importance était le rôle de l'azote dans tous les actes de la végétation, et désormais il n'y a pas d'agriculteur sérieux qui puisse ignorer cette vérité.

Nous nous hâtons d'arriver aux deux plus beaux titres de gloire de Gay-Lussac : ce sont ses travaux sur l'iode et sa découverte du cyanogène.

Il est dans le caractère des Anglais de mettre leur patriotisme à s'attribuer la priorité des grandes découvertes, et leurs journaux annoncèrent que, en 1813, l'iode était découvert depuis deux ans, *mais que telle était la situation déplorable des savants en France qu'on n'en avait rien publié jusqu'à l'arrivée de leur grand philosophe sir Humphry Davy* (1). Effectivement l'illustre chimiste anglais, qui avait obtenu en 1813 l'autorisation de traverser la France pour se rendre en Italie, avait séjourné quelque temps à Paris, et y avait reçu des échantillons d'iode, que personne ne connaissait encore; mais l'assertion des chimistes anglais était inexacte, puisqu'ils semblaient attribuer à sir Humphry Davy un mérite qu'il n'avait pas eu, et dont sa renommée, déjà immense, pouvait bien se passer. Gay-Lussac leur répondit par l'exposé des faits, et revendiqua pour lui la priorité des recherches expérimentales sur l'iode; car il était à la fois modeste, fier et jaloux de sa réputation : il la voulait pure et incontestée, comme faisant partie de la gloire scientifique de la France.

(1) Journal de Nicholson et Tilloch, n° 189, p. 69.

Avant de vous rapporter la réclamation de Gay-Lussac telle qu'il l'a publiée dans les *Annales de Chimie et de Physique* (1), nous vous rappellerons quelques particularités relatives à la découverte fortuite de l'iode. Vers le milieu de l'année 1811, un habile salpétrier de Paris, M. Courtois, remarqua dans les cendres des plantes marines une matière solide et noirâtre qui corrodait ses chaudières : c'était l'iode, qui a reçu ce nom à cause de la belle couleur violette de sa vapeur.

« M. Courtois, écrivait Gay-Lussac, avait observé plusieurs des propriétés de l'iode, et particulièrement celle qu'il a de former une poudre très-fulminante lorsqu'on la traite par l'ammoniaque. Il s'était proposé d'en faire connaître tous les caractères; mais, détourné des travaux de laboratoire par les soins qu'exigeait une fabrication très-active de salpêtre et d'autres produits, il engagea M. Clément à continuer ses recherches.... Celui-ci en était encore occupé lorsque M. Davy vint à Paris, et il ne crut pouvoir mieux accueillir un savant aussi distingué qu'en lui montrant cette nouvelle substance, qu'il n'avait encore montrée qu'à MM. Chaptal et Ampère... Peu de temps après, M. Clément annonça à l'Institut que j'allais continuer ses recherches. En effet, le 6 décembre 1813, je lus à l'Institut une note qui fut imprimée le 12 décembre dans *le Moniteur*, et j'y ai établi que l'iode était un corps simple analogue au chlore. Personne n'a contesté jusqu'à présent que j'aie fait connaître *le premier* la nature de l'iode; et il est

(1) *Annales*, T. XCI, p. 5.

certain que M. Davy n'a publié ses résultats que plus de huit jours après avoir connu les miens. »

Chaque jour, les applications de l'iode dans les arts et la médecine deviennent plus nombreuses; et Gay-Lussac en a fixé toutes les propriétés spéciales si exactement que l'on a pu seulement depuis étendre les résultats qu'il avait obtenus, ou perfectionner les procédés qu'il avait employés, sans rien trouver à reprendre à ses déterminations! — Ce jugement, Messieurs, émane de M. Biot; et c'est dans sa *Notice sur Gay-Lussac*, lue, le 30 novembre 1850, à la Société royale de Londres, que nous l'avons copié.

Le cyanogène, qu'on extrait du bleu de Prusse, est un composé d'azote et de carbone, alliance que les anciens chimistes réputaient et déclaraient impossible. Bien que formé de deux éléments, il se place à côté des corps simples, et peut en remplir le rôle. En se combinant avec le chlore, il fournit l'acide chlorocyanique; en se combinant avec l'hydrogène, l'acide prussique ou hydrocyanique, subtil poison aussi prompt que la foudre, et qui, détourné de ses terribles effets directs, a procuré à la médecine de puissants remèdes contre les maladies de poitrine.

L'apparition de l'iode et du cyanogène dans l'ordre chimique a produit une révolution. Le grand Georges Cuvier disait que la théorie de Lavoisier sur l'oxygène considéré comme le seul principe acidifiant était devenue presque une religion pour les vieux maîtres de la science, Berthollet, Fourcroy, Chaptal (1). Que fallait-il faire pour détruire une

(1) G. Cuvier, *Éloge d'Humphry Davy : Mémoires de l'Institut*, T. XII, p. 24.

superstition que soutenaient de telles autorités? Démontrer la nature de l'iode, et découvrir le cyanogène : c'est ce qu'a fait Gay-Lussac.

Ses travaux ont rempli le monde savant pendant la moitié de ce siècle : le nombre des mémoires qu'il a publiés s'élève à 111 (1), et quelques-uns renferment des théories complètes. Sa réputation était universelle : on le consultait de tous les côtés avec confiance, parce qu'il conseillait avec empressement et bienveillance : chacun désirait donc obtenir la garantie de son nom et de son inattaquable intégrité; de sorte que, dans les industries grandes ou petites, il existe une foule de procédés qu'on lui attribue, quoiqu'il n'y ait pris réellement aucune part.

La physique et la chimie ne seraient que de magnifiques et puissantes curiosités de l'esprit humain si l'on se bornait à rechercher les connaissances spéculatives. En effet, le monde et l'ordre social pourraient aller comme ils vont sans qu'on sût, par exemple, que l'air qu'on respire se compose en volume de 2,081 parties d'oxygène pour 7,917 d'azote, et que l'eau qu'on boit renferme 85 parties d'oxygène pour 15 d'hydrogène. L'industrie, cette puissance toujours en mouvement, et qui fournit aux innombrables besoins de l'humanité, demeurerait stationnaire sans l'appui des arts chimiques et leurs constants efforts. Le chimiste le plus complet aura donc été celui qui, en alimentant sans relâche son esprit de calculs et d'observations, et en conservant soigneusement le souffle inspirateur qui l'anime, aura passé le plus

(1) Voir la liste de ces travaux à la fin de la Notice.

fréquemment des hautes spéculations des théories aux applications utiles à l'homme. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer devant vous, Messieurs, tous les procédés industriels que Gay-Lussac a inventés, améliorés et surtout simplifiés; car il regardait la simplicité des moyens comme la condition essentielle de leur bonté, de leur sûreté et même de leur durée. Ce travail dépasserait de beaucoup les limites du cadre restreint que les convenances envers vous nous imposent.

Son baromètre portatif à siphon est une création ingénieuse rendue excellente par la simple modification de l'habile artiste Bunten; l'alcalimétrie et la chlorométrie lui sont généralement attribuées, non qu'il en soit l'inventeur, mais parce qu'il en a singulièrement perfectionné les opérations; son procédé pour fabriquer plus vite et avec plus d'économie l'acide sulfurique, indispensable à tant de grandes industries, a réduit d'une manière considérable le temps et les dépenses de la main-d'œuvre, et diminué les dangers des ouvriers employés à ce travail. C'est en examinant de trop près une expérience de ce nouveau procédé pendant sa dernière visite à la manufacture de Chauny en 1849 que, se trouvant en contact avec des gaz nitreux, il éprouva une suffocation violente : on l'emporta hors du laboratoire à demi foudroyé; et cet accident a hâté le rapide développement de la cruelle maladie qui l'a enlevé l'année suivante.

Sous l'empire, Gay-Lussac avait été un des membres les plus actifs du Bureau consultatif des Arts et Manufactures: à partir de 1818, il éclaira de ses conseils

scientifiques les administrations des poudres et salpêtres, des tabacs et des contributions indirectes. Son aréomètre centésimal et les tables comparatives, qui lui coûtèrent un pénible travail de six mois, ont rendu plus prompte, plus facile et plus juste la perception de l'impôt sur les liquides, et ont donné aux employés de la régie les moyens d'apprécier avec exactitude la richesse des boissons en alcool. En 1829, Gay-Lussac accepta la direction du bureau de garantie établi à l'hôtel des monnaies de Paris. Il importe au Gouvernement, aussi bien qu'au commerce, que les épreuves chimiques opérées sur les métaux précieux aient une exactitude en quelque sorte mathématique. Or, de temps immémorial, on essayait les matières d'argent au moyen de la coupellation, procédé reconnu défectueux depuis 1763, et dont les directeurs des monnaies, tout comme les orfèvres, dénonçaient l'insuffisance et les graves inconvénients pour l'acheteur.

Gay-Lussac proposa au Gouvernement et lui fit adopter le mode d'essai de l'argent par la voie humide : il est basé sur la propriété qu'a le chlorure de sodium de précipiter l'argent en le séparant de la dissolution azotique sans agir sur les métaux avec lesquels il peut se trouver allié, en exceptant toutefois le mercure. Ce procédé, d'une manipulation facile, est aujourd'hui en usage dans tous les pays où existent des établissements monétaires et des bureaux de garantie.

En 1848, Gay-Lussac se démit de ces fonctions en faveur de son fils aîné : il s'y résolut, parce qu'il était certain de laisser en bonnes mains un dépôt si

important et si délicat; et son jugement a été sanctionné par la confiance que M. Jules Gay-Lussac inspire, depuis onze ans, à la plus riche des industries parisiennes.

Notre illustre compatriote était donc un des maîtres de la législation scientifique lorsque l'arrondissement de Limoges le choisit, en 1831, pour un de ses députés. Huit ans après, le roi Louis-Philippe le nomma pair de France. C'est une erreur trop répandue, et adoptée sans examen, que la culture des sciences et le maniment des affaires publiques sont incompatibles. En effet, les affaires politiques, sagement entendues et conduites, se réduisent, en général, à des calculs et à des combinaisons que les esprits accoutumés aux plus hautes spéculations de la pensée saisissent aisément et sûrement; et puis n'existe-t-il pas, dans les nombreux rouages des Gouvernements, une foule de questions administratives sur lesquelles il faut à chaque instant consulter les savants? Or toute opinion venue du dehors des assemblées législatives pour y être reproduite et débattue ne peut avoir toute sa valeur qu'en étant développée et soutenue par son auteur; et, pour ne citer qu'un exemple, croit-on que le projet de loi sur la falsification des vins n'aurait pas été adopté, en 1844, par la chambre des pairs si Gay-Lussac, resté seul de son avis au sein de la commission dont il faisait partie, n'avait pas démontré en assemblée générale que le projet s'appuyait sur de fausses bases; que le but qu'on se proposait ne serait jamais atteint, et que l'administration se créerait d'insurmontables difficultés? Veut-on savoir comment il s'exprimait dans

cette circonstance, où il faisait une énergique opposition à ce projet du Gouvernement : « Ce n'est pas moi qui suis nommé rapporteur de la commission, nous écrivait-il : c'est M. Gautier, de Bordeaux ; mais vous concevez que je n'ai pas renoncé à la partie, et que *seul* je n'en serai que plus libre dans l'expression de mes pensées. (Paris, 24 mai 1844.) »

Gay-Lussac a siégé dix-huit ans à nos chambres législatives, où battait le cœur constitutionnel de la France, et où se manifestaient trois forces également patriotiques : l'amour des libertés nationales, le respect du principe d'autorité monarchique et l'esprit de gouvernement. Certes il n'avait pas brigué la pairie ; mais on ne saurait douter qu'il ne l'eût désirée. Cependant il n'aimait de la politique que les parties où il pouvait se rendre utile, et, quoique prêt à se dévouer au service du pays, il n'aurait pas voulu que les affaires publiques le détournassent des paisibles travaux de la science.

Grand penseur et constamment à la recherche du possible et du vrai, plus philosophe en actions qu'en paroles, il ne fit pas abus de la tribune parlementaire : il préférait y exposer et y discuter des principes et des idées pratiques plutôt que d'y soutenir des opinions de partis. Théoricien profond et jamais systématique, il a enrichi le langage philosophique de ce mot si simple et si juste : *Rien n'est plus entêté qu'un fait.* Il concevait sans lenteur comme sans impatience ni fatigue ; et, dès qu'il avait pris sa résolution, il marchait droit au but en homme sûr de son fait. Ainsi c'est dans l'espace d'une nuit qu'il a imaginé et expérimenté son ingénieux procédé de fabriquer

l'acide sulfurique. Dans la polémique scientifique, il a eu de rudes antagonistes : Dalton, Humphry Davy et Berzelius, et, dans la politique, il n'a pas craint d'attaquer de front l'opinion du Gouvernement ou celle des masses quand il les croyait égarées, et de compromettre son crédit ou sa popularité. Observateur attentif et exact des phénomènes de la nature, il était servi à souhait dans ses expériences de précision par les meilleurs organes et par cette ingénieuse adresse manuelle dont avaient été doués également Leibnitz et Newton. Grand professeur, il a illustré les chaires de l'école Polytechnique, de la Faculté des Sciences de Paris et du musée d'Histoire naturelle ; car il excellait dans l'art de faire aimer la science à ses auditeurs, de leur en expliquer les procédés, et de leur en inculquer les formules ; il intéressait les esprits autant qu'il les éclairait, et il a rempli la France et une partie de l'Europe d'hommes fiers d'avoir été ses élèves, et qui gardent de ses leçons, où ils ont puisé tant de lumières, un ineffaçable souvenir. « Il n'y a pas un homme auquel je doive plus pour la rectitude de mes études, de mon intelligence, de mon caractère moral, écrivait M. Alexandre de Humboldt (1).

(1) *M. Alexandre Humboldt, à madame Gay-Lussac.*

Berlin, 13 mai 1850.

.....

L'amitié dont m'a honoré ce grand et beau caractère a rempli une belle portion de ma vie. Personne n'a réagi plus fortement, je ne dis pas seulement sur mes études, qui avaient besoin d'être fortifiées, mais sur l'amélioration de mon sen-

Gay-Lussac, aussi courageux que sage, ne redoutait aucun péril dans les champs de la science : physicien entreprenant, il s'est exposé aux hasards des ascensions aérostatiques dans un temps où, sans exagération, il y avait de l'audace à le faire comme il l'a fait; chimiste intrépide, il affrontait froidement les dangers des expériences nouvelles, et, au feu de son laboratoire, il a reçu plus de blessures que beaucoup de nos vaillants généraux n'en ont reçu aux combats.

La révolution de 1848 l'enleva aux fonctions politiques. Il se détacha de l'enseignement; car il touchait de près à la vieillesse, si l'on peut appeler vieillesse cette ferme et complète maturité qui s'est perfectionnée incessamment sans s'altérer ni s'affaisser d'aucun côté. Retiré dans sa campagne de Lussac près de Saint-Léonard, il y fit construire à grands frais un laboratoire modèle, et s'occupa, entre autres choses, d'une série d'expériences sur les substances végétales servant à l'alimentation ordinaire de

timent, de mon intérieur. Quel souvenir que ma première rencontre chez M. Berthollet à Arcueil, mon travail journalier à l'ancienne école Polytechnique, mon admiration toujours croissante, mes prédictions sur sa future illustration, dont mes ouvrages d'alors portent l'empreinte; mon espoir que long-temps mon nom resterait attaché au sien, que de sa gloire quelque chose réjaillirait sur moi!... Toutes ces phases de la vie se représentent à ma mémoire avec un charme indicible! Je n'ai besoin de raisonner ni mon admiration ni mon éternelle reconnaissance. *Il n'y a pas un homme à qui je doive plus pour la rectitude de mes études, de mon intelligence, de mon caractère moral*, qu'à celui dont vous avez fait le bonheur par vos nobles qualités du cœur et de l'esprit....

nos cultivateurs, afin de leur apprendre à mieux se nourrir sans augmenter leur dépense. Vous prendriez plaisir, Messieurs, à suivre le grand chimiste dans les détails de sa vie rurale, interrogeant les paysans et les ouvriers, écoutant avec attention leurs réponses ou leurs observations, s'efforçant de modifier leurs routinières méthodes de travail, et tout cela dans notre patois, qu'il parlait fort bien, et qu'il aimait à parler comme on aime tout ce qui nous rappelle notre enfance; et c'est alors qu'il nous a dit ce mot souvent cité depuis : *Il est singulier combien j'ai appris de choses dans mes causeries avec nos paysans.* Il avait pour son pays natal ce vif et profond attachement qu'on sent plutôt qu'on ne l'explique, et il écrivait, en 1849, à son parent M. Fargeaud, physicien éminent et ancien professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg, qui, né aussi à Saint-Léonard, songeait à s'y retirer : « Je suis content que tu viennes passer tes vieux jours aux mêmes lieux où s'est écoulée ta première jeunesse. Tu éprouves sans doute le même sentiment que moi : tout le temps que j'ai passé loin du pays où je suis né s'est écoulé comme un songe. Le temps de mon enfance me paraît se perdre dans le passé le plus lointain; et c'est par ces souvenirs confus que je crois avoir long-temps vécu. Dans un âge avancé ces souvenirs sont pleins de charmes. »

C'est à Lussac qu'il composa les premiers chapitres de sa *Philosophie chimique*, ouvrage qui aurait été le résumé de sa vie scientifique : il les a fait brûler lorsque, sentant les cruelles étreintes de sa dernière maladie, et cédant aux pressantes sollicitations de sa famille, il se décida à quitter Lussac, qu'il ne devait

plus revoir : il mourut à Paris, d'une hypertrophie du cœur, le 9 mai 1850.

Gay-Lussac était d'une haute taille, d'une complexion robuste et d'un maintien habituellement grave. Au premier abord, il semblait froid, même sévère ; mais la bonté de son caractère reprenait bientôt le dessus, et rassurait ceux que sa constante réserve aurait pu embarrasser. Il portait sur son visage l'empreinte d'une heureuse sérénité et, sur son vaste front, celle d'une méditation incessante ; ses traits avaient une noblesse calme ; ses yeux, restés faibles par suite d'une explosion de potassium qui avait failli le rendre aveugle, laissaient échapper des regards pénétrants, plutôt voilés que cachés par des lunettes, et sa bouche, sérieuse et souriante à la fois, n'exprimait que la bienveillance : de là le charme égal et le constant accord de sa parole et de sa physionomie. Bien qu'absorbé, depuis la force de l'âge, par ses profondes études mathématiques, il avait soigneusement gardé le goût de la belle latinité, et le livre qu'il lisait le plus était Virgile. Il avait besoin d'aimer et d'être aimé ; et, trois jours avant de mourir, il disait à sa digne compagne, qui, pendant quarante-deux années d'une inaltérable union, lui avait prodigué tous les soins et toutes les joies qui s'épanchent des délicatesses de l'esprit et des plus tendres sympathies du cœur : « Aimons-nous, aimons-nous jusqu'au dernier moment : la sincérité des affections est le seul bonheur ».

Le temps passe, Messieurs, et nous passons avec lui : il n'a pour nous qu'un rivage, la mort. Heureux ceux qui vont y aborder après avoir vécu long-temps,

purement, glorieusement, et qui, entourés de l'admiration générale comme Gay-Lussac, n'ont fait verser d'autres larmes que celles causées par la douleur de les avoir perdus!

Gay-Lussac a été membre de l'Institut, membre de l'Académie royale de Prusse, de la Société royale de Londres, de l'Académie impériale de Russie, des Sociétés d'Édimbourg, de Turin, de Stockholm; professeur de chimie à l'école Polytechnique, de physique à la Faculté des Sciences de Paris, de chimie générale au Musée d'Histoire naturelle; membre du Bureau consultatif des arts et manufactures et du comité des poudres et salpêtres; chef du bureau de garantie à l'hôtel des monnaies; député de la Haute-Vienne, pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur du mérite de Prusse et chevalier de l'Étoile polaire de Suède. Sa statue doit être érigée sur une des places publiques de Paris, en face du collége de France : ce qui prouve, Messieurs, que, de notre temps, les sciences, loin de former une famille à part, constituent plutôt une famille universelle; que les sociétés et les académies qui, dans tous les pays, veillent à la garde des trésors scientifiques, sont animées d'un esprit libéral de confraternité, et que les populations, aussi bien que les souverains, sentent que la gloire de l'esprit est la plus précieuse de toutes et la plus digne d'être élevée.

BARON GAY DE VERNON.

LISTE DES TRAVAUX DE GAY-LUSSAC

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Nous croyons utile de publier la liste complète des travaux de Gay-Lussac, parce qu'ils n'ont pas été réunis en corps d'ouvrage, et que souvent on est embarrassé pour savoir où les trouver.

Les mémoires précédés d'un astérisque ont été lus à l'Institut; ceux précédés de deux astérisques ont été lus à la Société d'Arcueil.

Les abréviations *A. de C.*, *A. de C. et P.*, signifient qu'ils ont été imprimés dans les *Annales de Chimie*, dans les *Annales de Chimie et de Physique*.

1° * Recherches sur la dilatation des gaz et des vapeurs (31 janvier 1802) : *A. de C.*, T. XLIII.

2° Note sur les précipitations mutuelles des oxydes métalliques (1803) : *A. de C.*, T. XLIX.

3° * Relation d'un voyage aérostatique fait par Gay-Lussac et Biot (1er octobre 1804).

4° * Relation d'un voyage aérostatique fait par Gay-Lussac (1er octobre 1804).

5° * Expériences sur les moyens eudiométriques et sur la proportion des principes constituants de l'atmosphère, avec M. A. de Humboldt (21 janvier 1805) : *Journal de Physique*, T. LX.

6° * Observations sur l'intensité et l'inclinaison des forces magnétiques faites en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne avec M. Alexandre de Humboldt (8 septembre 1806) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. Ier.

7° * Essai pour déterminer les variations de température qu'éprouvent les gaz en changeant de densité, et Consi-

dérations sur leur capacité pour le calorique (15 septembre 1806) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. Ier.

8° ** Sur la vaporisation des corps (26 février 1807) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. Ier.

9° Mesure des phénomènes capillaires (1807) : *Journal de Physique*, T. LXV.

10 ** Mémoire sur la décomposition des sulfures par la chaleur (11 avril 1807) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. Ier.

11° ** Note sur la capacité des corps pour la saturation (12 juin 1807) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. Ier.

(Ses travaux en société de Thénard comprennent quinze mémoires.)

12° * Nouveau procédé pour obtenir le sodium et le potassium purs (7 mars 1808).

13° * Sur les précautions à prendre pour réussir dans la préparation des métaux alcalins (2 mai 1808).

14° * Phénomènes que présente le gaz ammoniac avec le métal de la potasse (16 mai 1808).

15° * Décomposition de l'acide boracique par le potassium; séparation du bore (20 juin 1808).

16° * Recomposition de l'acide boracique; histoire du bore (14 novembre 1808).

17° * Sur le rapport qui existe entre l'oxydation des métaux et leur capacité de saturation pour les acides (5 décembre 1808) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. II.

18° * Sur la combinaison des substances gazeuzes les unes avec les autres (1808) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. II.

19° * Recherches sur l'acide fluorique : tentatives pour en extraire le radical (9 janvier 1809).

20° * Action du potassium sur les sels terreux et alcalins et sur les sels et oxydes métalliques (23 janvier 1809).

21° * Propriétés comparatives du gaz acide muriatique oxygéné et de l'acide muriatique (27 février 1809).

22° * Sur la vapeur nitreuse et sur le gaz nitreux considérés comme moyen eudiométrique (1809) : *Mémoires de la Société d'Arcueil*, T. III.

23° * Recherches sur la production d'un amalgame par l'ammoniaque et les sels ammoniacaux au moyen de la pile voltaïque (18 septembre 1809) : *A de C.*, T. LXIII.

24° * Mémoire en réponse aux recherches analytiques de M. Davy sur la nature du soufre et du phosphore (18 septembre 1809).

25° * Méthode pour déterminer les proportions des principes qui constituent les substances végétales et animales, et application de cette méthode à un grand nombre de ces substances (15 janvier 1810).

(Ces quatorze mémoires, du n° 12 au n° 25, ont été publiés par leurs auteurs sous le titre de *Recherches physico-chimiques*, 2 vol. in-8, Paris, chez Déterville, (1811.)

26° GAY-LUSSAC et THÉNARD : Observations sur trois mémoires de M. Davy (1810) : *A. de C.*, T. LXXV.

27° Observations sur l'acétate d'alumine (1810) : *A. de C.*, T. LXXIV.

28° * Mémoire sur la fermentation (3 décembre 1810) : *A. de C.*, T. LXXVI.

29° Sur l'action mutuelle des oxydes métalliques et des hydrosulfures alcalins (1811) : *A. de C.*, T. LXXVIII.

30° Note sur la précipitation de l'argent par le cuivre (1811) : *A. de C.*, T. LXXVIII.

31° ** Mémoires sur les oxydes de fer (3 novembre 1811) : *A. de C.*, T. LXXX.

32 ** Sur la précipitation des métaux par l'hydrogène sulfuré (3 novembre 1811) : *A. de C.*, T. LXXX.

33° * Note sur la densité des vapeurs de l'eau, de l'alcool, de l'éther sulfurique, et sur un appareil fort simple employé pour déterminer cette densité (25 novembre 1811) : *A. de C.*, T. LXXX.

34° * Mémoire sur la capacité des gaz pour le calorique (20 janvier 1812) : *A. de C.*, T. LXXXI.

35° Mémoire sur la déliquescence des corps (1812) : *A. de C.*, T. LXXXII.

36° Note sur la capacité des fluides élastiques pour le calorique (1812) : *A. de C.*, T. LXXXIII.

37° Mémoire sur les changements de couleur que produit la chaleur dans les corps colorés (1812) : *A. de C.*, T. LXXXIII.

38° Note sur les sulfures sulfurés, les muriates de mercure et les phosphores alcalins (1813) : *A. de C.*, T. LXXXV.

39° * Mémoire sur l'existence de l'alcool dans le vin (1er mars 1813) : *A. de C.*, T. LXXXVI, et *Mémoires d'Arcueil*, T. III.

40° ** De l'influence de la pression de l'air sur la cristallisation des sels (octobre 1813) : *Mémoires d'Arcueil*, T. III, et *A. de C.*, T. LXXXVII.

41 * Sur un nouvel acide formé avec la substance découverte par M. Courtois (6 décembre 1813) : *A. de C.*, T. LXXXVIII.

42° * Note sur la combinaison de l'iode avec l'oxygène (20 décembre 1813) : *A. de C.*, T. LXXXVIII.

43 * Mémoire sur l'iode (1er août 1814) : *A. de C.*, T. XCI.

44° * Recherches sur l'acide prussique (18 septembre 1815) : *A. de C.*, T. XCV.

45° Lettre de Gay-Lussac à M. Clément sur l'analyse de l'alcool et de l'éther sulfurique et sur les produits de la fermentation (1815) : *A. de C.*, T. XCVI.

46° Observations sur l'acide urique (1815) : *A. de C.*, T. XCVI.

47° Réclamation de Gay-Lussac sur la découverte de l'acide chlorique (1815) : *A. de C.*, T. XCVI.

48° Observations sur l'oxydation de quelques métaux (1816) : *A. de C. et P.*, T. Ier.

49° Description d'un nouveau baromètre portatif (1816) : *A. de C. et P.*, T. Ier.

50° Observations sur les combinaisons formées par l'iode et le chlore (1816) : *A. de C. et P.*, T. Ier.

51° Sur les combinaisons de l'azote avec l'oxygène (1816) : *A. de C. et P.*, T. Ier.

52° Note sur la dilatation des liquides (1816) : *A. de C. et P.*, T. II.

53° Description d'un thermomètre propre à indiquer des *maxima* et des *minima* de température (1816) : *A. de C. et P.*, T. III.

54° Description d'un eudiomètre de Volta (1816) : *A. de C. et P.*, T. IV.

55° Notice sur H. V. Collet-Descotils (1816) : *A. de C. et P.*, T. IV.

56° Perfectionnement de la lampe à gaz inflammable et appareil pour se procurer instantanément du gaz hydrogène dans un laboratoire (1816) : *A. de C. et P.*, T. V.

57° * Mémoire sur les combinaisons du soufre avec les alcalis (15 décembre 1817) : *A. de C. et P.*, T. VI.

58° Note sur la salure de l'Océan Atlantique (1817) : *A. de C. et P.*, T. VI.

59° Supplément à la note sur la salure de la mer (1818) : *A. de C. et P.*, T. VII.

60° Note sur la fixité du degré d'ébullition des liquides (1818) : *A. de C. et P.*, T. VII.

61° Lettre de Gay-Lussac à M. A. de Humboldt sur la formation des nuages orageux (1818) : *A. de C. et P.*, T. VIII.

62° Gay-Lussac et Welter. — Sur un acide nouveau formé par le soufre et l'oxygène (1819) : *A. de C. et P.*, T. X.

63° Analyse de l'eau de la mer Morte (1819) : *A. de C. et P.*, T. XI.

64° Essai de l'eau du Jourdain (1819) : *A. de C. et P.*, T. XI.

65° Premier mémoire sur la dissolubilité des sels dans l'eau (1819) : *A. de P. et C.*, T. XI.

66° Gay-Lussac et Welter. — Observations sur l'essai des soudes et des sels de soude du commerce (1820) : *A. de P. et C.*, T. XIII.

67° Sur le calorique du vide (1820) : *A. de C. et P.*, T. XIII.

68° Analyse du sulfate de magnésie (1820) : *A. de C. et P.*, T. XIII.

69° Note sur les propriétés qu'ont les matières salines de rendre les tissus incombustibles (1821) : *A. de C. et P.*, T. XVIII.

70° Mémoire sur le froid produit par l'évaporation des liquides (1822) : *A. de C. et P.*, T. XXII.

71° Réflexions sur les volcans (1823) : *A. de P. et C.*, T. XXII.

72° * Gay-Lussac et Liébig. — Analyse du fulminate d'argent (1824) : *A. de C. et P.*, T. XXV.

73° Instruction sur l'essai du chlorure de chaux (1824) : *A. de C. et P.*, T. XXV.

74° Instruction sur les paratonnerres (1824) : *A. de C. et P.*, T. XXVI.

75° Observations sur quelques sulfures (1825) : *A. de C. et P.*, T. XXX.

76° Lettre de Gay-Lussac à M. Longchamp sur la théorie de la nitrification (1827) : *A. de C. et P.*, T. XXXIV.

77° Sur le carbonate noir de cuivre (1828) : *A. de C. et P.*, T. XXXVII.

78° Sur le pyrophore (1828) : *A. de C. et P.*, T. XXXIX.

79° Essai des potasses de commerce (1828) : *A. de C. et P.*, T. XXXIX.

80° Sur la liqueur fumante de Bogle (1829) : *A. de C. et P.*, T. XL.

81° Sur l'analyse du borax (1829) : *A. de C. et P.*, T. XL.

82° Sur la prise du plâtre (1825) : *A. de C. et P.*, T. XL.

83° Sur l'acide phosphorique (1829) : *A. de C. et P.*, T. XLI.

84° Sur le kermès (1829) : *A. de C. et P.*, T. XLII.

85° Sur l'absorption de l'oxygène par l'argent à une température élevée (1830) : *A. de C. et P.*, T. XLV.

86° Faits pour servir à l'histoire du bleu de Prusse (1831) : *A. de C. et P.*, T. XLVI.

87° Sur l'acide oxalique (1831) : *A. de C. et P.*, T. XLVI.

88° Précipitation des composés dans un dissolvant où ils sont également solubles (1832) : *A. de C. et P.*, T. XLIX.

89° Sur l'ébullition de deux liquides mélangés sans aucune action l'un sur l'autre (1832) : *A. de C. et P.*, T. XLIX.

90° Sur le précipité pourpre de Cassius (1832) : *A. de C. et P.*, T. XLIX.

91° Description d'un thermomètre à air (1833) : *A. de C. et P.*, T. LIV.

92° Description d'un appareil pour le mélange des gaz avec les vapeurs (1833) : *A. de C. et P.*, T. LIV.

93° Description d'une lampe à souffler le verre (1833) : *A. de C. et P.*, T. LIV.

94° Observations sur l'essai des matières d'argent par la voie humide (1835) : *A. de C. et P.*, T. LVIII.

95° Nouvelle instruction sur le chloromètre (1835) : *A. de C. et P.*, T. LX.

96° Sur la décomposition du carbonate de chaux au moyen de la chaleur (1836) : *A. de C. et P.*, T. LXIII.

97° Séparation du gaz acide carbonique d'avec l'acide sulfureux et l'hydrogène sulfuré (1836) : *A. de C. et P.*, T. LXIII.

98° Nouvelle observation sur l'essai des matières d'argent par la voie humide (1836) : *A. de C. et P.*, T. LXIII.

99° Sur l'origine de la glace qu'on trouve au fond des rivières (1836) : *A. de C. et P.*, T. LXIII.

100° Observations sur la décomposition des sulfates métalliques par le carbone (1836) : *A. de C. et P.*, T. LXIII.

101° Nouvelle simplification de l'eudiomètre de Volta (1837) : *A. de C. et P.*, T. LXVI.

102° Moyen simple de faire servir un fourneau ordinaire de fourneau à moufle (1837) : *A. de C. et P.*, T. LXVI.

103° Observations sur un nouveau procédé de chauffage importé d'Angleterre (1838) : *A. de C. et P.*, T. LXVII.

104° Considérations sur les forces chimiques (1er mémoire), (1839) : *A. de C. et P.*, T. LXX.

105° Discussion de quelques observations de M. Pelouze sur les mêmes corps considérés à l'état amorphe et à l'état cristallin (1843) : *A. de C. et P.*, 3e série, T. VII.

106° Observations relatives aux recherches de M. Millon sur l'action réciproque de l'acide nitrique et des métaux (1843) : *A. de C. et P.*, 3e série, T. VII.

107° Observations critiques sur la théorie des phénomènes chimiques de la respiration (1844) : *A. de C. et P.*, 3e série, T. XI.

108° Sur la solubilité des fluides élastiques (1845) : *A. de C. et P.*, 3e série, T. XIII.

109° Remarques sur la théorie de M. Leplay touchant la réduction des oxydes métalliques par le charbon (1846) : *A. de C. et P.*, 3e série, T. XVII.

110° Essai de l'argent contenant du mercure (1846) : *A. de C. et P.*, 3e série, T. XVII.

111° Mémoire sur l'eau régale (1848) : *A. de C. et P.*, 3e série, T. XXIII.

L'ABBÉ TEXIER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LUE A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 SEPTEMBRE 1859.

MESSIEURS,

La mort de M. l'abbé Texier a fait un grand vide dans cette réunion, qu'il avait préparée, et où il devait remplir les fonctions de secrétaire général pour la section d'archéologie. On a voulu que son souvenir du moins fût présent au Congrès, ainsi que ses idées, et je me suis associé avec empressement à cette bonne pensée, en acceptant le pieux devoir de retracer devant vous la vie et les travaux de l'éminent collègue que nous avons perdu.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, connaissaient mieux que moi l'abbé Texier. J'ai eu trop rarement l'occasion de le rencontrer soit à Limoges, soit à Paris.

et c'est à peine si je pourrais me dire son ami sans la vive et constante sympathie qui nous unissait, malgré les distances et la diversité de nos vies; mais les parents et les amis de jeunesse de M. Texier ont bien voulu me mettre à même, par les renseignements qu'ils m'ont fournis, de m'acquitter moins incomplètement de la tâche que vous m'avez confiée.

Jacques-Rémy-Antoine Texier naquit à Limoges le 17 janvier 1813. Il commença ses classes au petit séminaire, et les acheva au lycée comme externe. Ses parents, sans être riches, purent ainsi suffire seuls aux frais de son éducation et de celle de ses frères, dont l'un entra dans le commerce, l'autre dans l'armée, où il est officier supérieur. Pour lui, sa gravité précoce au milieu de la dissipation si naturelle aux écoliers, son air de modestie et sa fervente piété le vouaient d'avance à l'état ecclésiastique. A la fin de 1831, Antoine Texier quitta le collége pour le séminaire, où il fit avec distinction ses études théologiques. Il en sortit en 1834, et, en attendant l'âge du sacerdoce, il voulut bien consacrer son temps à une éducation privée. C'est ainsi qu'il fut amené chez M. le comte de Sainte-Fortunade, non loin de Tulle. Là il habitait, nous dit-on, un château gothique dont la bibliothèque poudreuse renfermait les vieux chroniqueurs : Villehardouin et Joinville, Froissard et Philippe de Comines; il avait dans son voisinage Obasine, avec ses cloîtres en ruine, son imposante église romane et ce splendide tombeau de saint Étienne, un des chefs-d'œuvre de la sculpture du moyen âge. Sous ces influences se produisit naturellement le penchant de l'abbé Texier pour l'archéologie; car, si les circons-

tances de temps et de lieu ne créent point les aptitudes ni les mystérieuses inclinations de l'esprit et du cœur, elles les révèlent, et leur ouvrent la voie.

Bientôt l'abbé Texier, rappelé à Limoges par son évêque, abordait, à la faveur d'une dispense d'âge, les saintes fatigues du ministère, et devenait vicaire du Vigen. Ici encore les circonstances servirent merveilleusement ses goûts d'étude, et déterminèrent sa vocation aux travaux archéologiques. Il se trouva ainsi attaché au service de l'église autrefois fameuse de Solignac, tombée au rang de succursale. Sauver, s'il était possible, de l'abandon et de la ruine l'antique abbaye de saint Éloi, telle fut la mission qui s'offrit et s'imposa en quelque sorte à l'abbé Texier. M. le comte de Montalembert fut son premier confident, et il encouragea chaudement le jeune vicaire à persévérer dans son généreux dessein. Loin d'estimer que le goût de l'archéologie fût un défaut ou un danger chez un prêtre, l'illustre défenseur de l'Église se disait, à cette occasion, « heureux de voir le clergé entrer peu à peu dans l'intelligence et l'amour de l'art que ses prédécesseurs ont fondé ».

M. de Montalembert savait, en effet, par expérience, que, sans rien négliger des sérieux devoirs de la vie, les hommes les plus occupés dans la politique, comme il l'était lui-même, ou dans toute autre carrière libérale, peuvent encore consacrer une part de leur temps aux travaux historiques, en y trouvant un vrai délassement, mais grâce auquel l'esprit s'élève et le talent se mûrit. — Il savait que ces recherches scientifiques, quand elles se portent sur l'archéologie chrétienne, sont particulièrement saines et édifiantes

pour les prêtres, dont elles raffermissent la vocation et retrempent le courage, en leur mettant sans cesse sous les yeux l'âge héroïque du christianisme.

Peu de temps après, sur la proposition de MM. de Montalembert et Didron, accueillie à l'unanimité, l'abbé Texier fut nommé correspondant du Comité des arts et monuments. Les bulletins publiés par l'ordre de M. le ministre de l'instruction publique prouvent, dès les premières pages, qu'il prit une part active et distinguée aux enquêtes ouvertes par ce Comité sur nos monuments de toutes sortes. Il lui soumit notamment un important mémoire sur le *Bon-Mariage*. Peu d'entre vous, Messieurs, ignorent aujourd'hui ce que c'est que ce touchant et curieux monument. Alors, en 1839, tout le monde le croyait détruit, et plusieurs savants en avaient publiquement déploré la perte. L'abbé Texier retrouva, dans les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, convertie en un pensionnat de demoiselles, deux statues du plus beau travail, couchées sur la même dalle. Au geste des figures, dont l'une, qui est incontestablement une femme, se présente de profil par extraordinaire, et semble vraiment se reculer sur sa couche mortuaire pour faire place à l'autre; à la nature du monument, car l'honneur des statues tumulaires était rarement accordé à de simples particuliers, et celles de l'abbaye Saint-Martin n'offrent aucun insigne de dignités séculières ni ecclésiastiques : à ces indices, M. l'abbé Texier reconnut et fit reconnaître à tous le *Bon-Mariage*.

Effectivement, d'après la légende, deux jeunes époux se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.

La femme tomba malade à Limoges, et y mourut. Privé de sa compagne, le mari n'en continua pas moins sa course solitaire, et, après l'accomplissement de son vœu, il revint mourir de douleur au lieu où il l'avait perdue. Lorsqu'on voulut l'inhumer dans la tombe de celle qui lui avait été unie dans la vie, elle se *retourna* comme pour lui faire place.

Le fait, dont la date précise n'est pas bien connue, fut consacré par un monument vers la fin du XIIIe siècle, et, comme on l'honora par la suite d'une sorte de culte populaire, dans la reconstruction de l'abbaye, qui eut lieu en 1650, les moines prirent soin de transporter les ossements et le tombeau des deux époux sous une arcade creusée à l'entrée de la nouvelle église, et on y grava une longue inscription en vers, copiée, en 1777, par l'abbé Nadaud.

A l'époque néfaste où l'abbaye de Saint-Martin devint une propriété nationale, la pierre du *Bon-Mariage,* renversée et retournée, servit à couvrir le regard d'un aquéduc. Dégagée par hasard, elle était vouée à l'obscurité et à une prompte destruction : la science sagace de l'abbé Texier rendit au monument une partie de son ancienne célébrité. La communication adressée au comité des arts obtint un grand succès, puisqu'on y vit, disait M. de Montalembert, une véritable résurrection Elle devint ensuite l'objet d'une brochure tirée à peu d'exemplaires, et fut enfin reproduite presque intégralement, avec le dessin qui l'accompagnait, par un recueil populaire, *le Magasin pittoresque*.

Je me suis étendu plus qu'il ne fallait peut-être sur cette première production de l'abbé Texier, moins

considérable, mais non moins intéressante que celles qui l'ont suivie. C'est qu'elle me fournit l'occasion de rappeler à la Société Archéologique du Limousin qu'un des projets favoris de notre savant collègue attend encore sa réalisation. — L'abbé Texier demandait que le *Bon-Mariage* fût transporté dans la cathédrale de Limoges, où il est digne à tant de titres d'obtenir un asile. — Faisons en sorte, Messieurs, que ce souhait s'accomplisse prochainement, et nous rendrons ainsi un pieux hommage au confrère dont nous regrettons la mort prématurée.

Mais il ne faut pas, malgré l'auditoire qui m'écoute, qu'en M. Texier le savant me fasse oublier le prêtre. Notre collègue avait été pourvu de la cure d'Auriac, pauvre paroisse rurale qu'il habita cinq ans, et où il a laissé les meilleurs souvenirs. On rapporte que, pour se mettre à la portée des bons paysans qui assistaient régulièrement à ses sermons sans les comprendre, il ne dédaigna pas de prêcher en patois, langue informe et grossière, mais la seule qui soit connue des agriculteurs du Limousin. L'abbé Texier n'est pas le seul ecclésiastique qui ait essayé de cette innovation ; mais, de la part d'un homme déjà très-lettré, que charmaient toutes les délicatesses du style, elle témoigne d'un grand amour du bien et d'une réelle abnégation.

Dès les premiers temps de son séjour à Auriac, l'abbé Texier avait fait paraître, dans le sixième volume du *Bulletin monumental*, dirigé par M. de Caumont, une courte notice sur les émaux. Ce travail, successivement accru, fut le germe de l'*Essai sur les émailleurs et les argentiers de Limoges*. Mis d'abord en

lecture à la Société des Antiquaires de l'Ouest, il parut, en 1843, concurremment avec l'intéressant mémoire de M. Maurice Ardant sur les émailleurs.

Les deux ouvrages, tout à fait indépendants l'un de l'autre, s'accordaient à réclamer la prompte création d'un musée destiné à conserver au Limousin quelques échantillons de ces *œuvres* de Limoges que toutes les collections d'objets d'art, publiques et privées, se disputent avec furie. Heureusement, Messieurs, ce double vœu fut accueilli. — Mais revenons à l'ouvrage de M. Texier. C'est le premier livre, digne de ce nom par son étendue, qui ait été consacré à une branche importante de l'art français. Les émaux limousins y étaient pour la première fois étudiés méthodiquement, et classés par genres et par époques. Les trois âges de la peinture en émail, celui des simples inscrustations plus ou moins byzantines, jusqu'à la fin du XIIIe siècle et un peu au-delà, ceux de la peinture d'apprêt en émail, XIVe et XVe siècles, et de la peinture en émail sur émail cru, depuis la fin du XVe siècle jusqu'au XVIIIe, furent désormais distingués nettement par tous les antiquaires. Le livre de M. Texier fit autorité sur la matière, on peut le dire. Il fut cité partout avec éloges, et servit de point de départ à la plupart des ouvrages publiés depuis sur le même sujet.

Entre la peinture en émail et la peinture sur verre il existe de frappantes analogies et une similitude presque continuelle de méthode et de procédés. Pendant la première période, des deux côtés, ce sont des mosaïques en matières vitreuses, fixées entre des filets de métal, mais à froid pour les verrières, et par

la fusion pour les émaux. — Plus tard, au XIVe siècle, c'est au moment où l'émail était étendu par le pinceau sur toute la surface du cuivre que les vitraux présentent aussi de véritables tableaux peints superficiellement sur le verre. Indiqué déjà dans la notice du Bulletin monumental, ce curieux parallélisme fut développé soigneusement dans le livre de M. Texier. Mais, dans l'intervalle, M. du Sommerard, adoptant les remarques de M. Texier, avait proposé d'en conclure que la peinture sur verre était née en Limousin de la peinture en émail. L'abbé Texier abonda dans ce système, et dans la suite il lui consacra tout un autre ouvrage, publié en 1847. Mais ici notre ami, guide si sûr d'ordinaire, nous égarerait par excès de patriotisme. Nous n'avons pas mandat de le louer quand même et toujours. Permettez-moi donc, Messieurs, de rejeter en votre nom une prétention si flatteuse pour notre amour-propre provincial, mais qui paraît vraiment trop mal fondée dans l'état actuel des connaissances archéologiques. — Les premiers vitraux de couleur apparaissent au VIe siècle en Auvergne. Or, si les émaux d'*ornement*, plus anciens que les autres, sont antérieurs au IIIe siècle, nous savons en même temps qu'ils sont d'origine barbare, et non romaine ou gauloise. Rien n'indique qu'ils aient été particulièrement cultivés à Limoges. De même les premières verrières à personnages dont on parle se trouvent en Bourgogne ou en Champagne vers le commencement du Xe siècle, et, à cette date, il n'est nullement certain qu'on fît à Limoges des émaux *historiés*, et surtout qu'on n'en fît pas ailleurs.

Le principal mérite de l'*Histoire de la peinture sur verre en Limousin* sera d'avoir donné une excellente et complète statistique des vitraux de trois départements. Les verrières incolores que M. Texier a découvertes dans les abbayes cisterciennes de Bonlieu et d'Obasine sont des plus anciennes que l'on connaisse, et, grâce aux dessins qu'il en a publiés, nos ateliers contemporains les imitent déjà.

Pendant les annnées 1843 et 1844, M. l'abbé Texier, transféré à Saint-Bonnet-la-Marche près de Bellac, continua à montrer que chez le savant il y avait toutes les qualités qui font le bon curé de campagne. Un incident de sa vie privée à cette époque mérite d'être signalé. Parmi les paroissiens de Saint-Bonnet se trouvait M. le comte de Montbron. Entre le châtelain et le curé il s'établit promptement des relations intimes, qui s'étendirent bientôt à toute la famille de Montbron, et qui n'ont jamais été altérées ni refroidies. Les causeries furent d'abord scientifiques. M. de Montbron, vous le savez, Messieurs, était un homme très-distingué à beaucoup de titres, très-versé dans les arts, mais admirateur exclusif de l'antiquité païenne, et ses croyances religieuses s'en ressentaient. M. Texier soutenait contre lui, dans d'incessantes conversations, la cause de la civilisation chrétienne, même au point de vue de l'art et des lettres. En vous racontant depuis avec tant de charme et de talent, dans une des séances de la Société Archéologique de Limoges, la vie si agitée et si studieuse de M. de Montbron, il ne vous a point dit, — sa modestie le lui défendait, — quel succès il obtint dans ces controverses, que l'esprit doux et

fin du jeune curé rendait agréables au solitaire de Montagrier. Les amis de M. Texier peuvent affirmer aujourd'hui qu'il parvenait peu à peu à faire partager à son noble interlocuteur ses préférences déclarées pour tout ce qui tenait au moyen âge.

Il n'est pas sans danger pour la foi de reconnaître qu'en toutes choses la décadence a coïncidé avec l'avènement du christianisme, et qu'il n'y a de *renaissance*, c'est le mot consacré, qu'au XVIe siècle, après un retour complet aux types grecs et romains. Aussi, Messieurs, serions-nous de ceux qui pensent que l'archéologie de l'abbé Texier contribua à rendre si édifiants les derniers moments de M. de Montbron. L'influence des doctrines artistiques sur les doctrines religieuses, influence bien naturelle après tout, est rarement aussi directe. Cette fois elle fut, dit-on, évidente.

En 1844, Mgr Buissas devint évêque de Limoges. Sans s'occuper lui-même d'archéologie, il aimait qu'on s'en occupât. Il crut pouvoir utiliser les connaissances artistiques de l'abbé Texier, et l'appela dans la ville épiscopale pour organiser la *maîtrise*, nommée plus tard école de Saint-Martial. C'est notre confrère qui a assumé la charge de ses laborieux débuts. Avec des ressources tout à fait insuffisantes, et qui eussent découragé un autre homme moins ami de cette œuvre, il lui a fallu créer le matériel de l'établissement, former le noyau des élèves sans aucune bourse à sa disposition, et retrouver la vraie tradition du chant ecclésiastique. Il a su vaincre toutes ces difficultés, et la maîtrise, tout en conservant son caractère primitif, a pu prendre des développements inattendus.

En 1847, M. Texier, revêtu depuis deux ans du titre de chanoine honoraire, fut désigné par son évêque pour remplir les fonctions de directeur du petit séminaire du Dorat. Il les accepta à contre-cœur, après toutes les résistances possibles, et sur l'ordre impérieux de Mgr Buissas. Il y a trois petits séminaires dans le diocèse de Limoges : celui du Dorat, tout au moins, était dans une situation peu prospère. Aux embarras nombreux, aux constantes préoccupations qui assiégent tout directeur d'un établissement d'instruction publique, devaient s'ajouter infailliblement des difficultés financières, car la maison du Dorat était dès lors grevée d'une dette de 60,000 fr. Dans cette situation, c'était au supérieur à mettre son budget en équilibre, et à se procurer de l'argent comme il pourrait par son crédit personnel, sauf à solliciter ensuite les secours incertains de l'évêché. La place était donc peu enviable, et d'autres auraient hésité, comme M. Texier, à la prendre. Néanmoins, malgré la révolution redoutable de 1848 et les mauvaises années qui la suivirent, il s'attacha de plus en plus à la maison du Dorat par le bien qu'il y faisait et par celui qu'il espérait y faire.

Il n'est pas de notre compétence d'examiner en détail comment l'abbé Texier gouverna le séminaire du Dorat, et quelle part il prit à l'enseignement par ses conférences religieuses. Attachons-nous seulement dans son administration à ce qui intéresse l'archéologie.

Quelques prélats, parmi lesquels il faut citer en première ligne S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux, n'avaient pas dédaigné d'écrire eux-mêmes

sur les antiquités chrétiennes. D'autres, en plus grand nombre, avaient organisé dans leurs grands séminaires un enseignement régulier de l'archéologie. Les prêtres, en effet, sont les gardiens naturels de leurs églises. Quand elles sont abandonnées à des actes de vandalisme, c'est presque toujours que les curés les ont commis, ou qu'ils les ont laissé commettre, pouvant les empêcher. Il est donc utile que tous les membres du clergé apprennent de bonne heure à distinguer le bien du mal en matière d'art. M. Texier fit un pas de plus dans la même voie. A l'exemple de M. l'abbé Canéto, supérieur du petit séminaire d'Auch, il crut pouvoir donner les premières notions de sa chère archéologie à des jeunes gens parmi lesquels devait se recruter le clergé, et qui tous avaient intérêt à s'instruire le plus possible, n'importe par quels procédés. Ces leçons supplémentaires ne pouvaient avoir d'inconvénients aux yeux de M. Texier, puisqu'il les faisait aux heures de récréation, et seulement pour les élèves des classes supérieures qui l'avaient demandé. Dès lors elles avaient pour lui l'avantage de faire aimer la religion et la France par leurs œuvres artistiques, en donnant, pour ainsi dire, un corps à l'histoire.

On a conservé les programmes de ces leçons familières d'archéologie. Par l'ordre, par la méthode, par l'intérêt des sujets et l'enchaînement des idées, ils seraient dignes d'être adoptés pour des chaires plus autorisées et plus retentissantes.

Indépendamment des dessins et des gravures dont l'abbé Texier se servait pour rendre son enseignement archéologique plus clair et plus amusant, les élèves

du Dorat avaient constamment sous les yeux un des types les plus parfaits, le plus parfait peut-être, de l'architecture romane du Limousin, l'ancienne collégiale de Saint-Israël. A l'imitation des albums de Juilly, de La Sauve et de Sorèze, on en fit le sujet d'une charmante publication, gravée par M. Gaucherel, et destinée à conserver dans de jeunes intelligences des souvenirs trop tôt et trop vite effacés. Les *Annales archéologiques* ont reproduit, tome XII, deux de ces gravures, avec quelques pages intéressantes où M. Texier décrit l'église du Dorat, et expose le plan d'une histoire complète de son séminaire, qu'il projetait alors.

En 1850, les évêques de la province de Bourges avaient été convoqués en concile à Clermont par leur métropolitain. L'abbé Texier eut l'honneur d'y accompagner Mgr Buissas en qualité de théologien. Son instruction solide, la facilité bien connue avec laquelle il écrivait et parlait, le désignaient d'avance pour cette mission. Nommé secrétaire de la deuxième congrégation, chargée de préparer les décrets sur le dogme et sur les études ecclésiastiques, il dut rédiger et lire en séance générale un rapport étendu sur les erreurs de notre temps. « Ce fut un jour de triomphe pour lui et de gloire pour le diocèse », a dit un de ses collègues au concile.

Les hommes les plus versés dans la langue de l'Église admirèrent la précision et la pureté de son style. Tous les évêques lui témoignèrent en particulier leur satisfaction, et, le lendemain, une légère indisposition l'ayant retenu dans sa cellule, le vénérable cardinal de Bourges voulut venir l'y visiter.

C'est en 1851 que M. Texier publia son *Manuel d'épigraphie*, suivi du *Recueil des inscriptions du Limousin*. Il parut d'abord, comme le *Traité sur les émailleurs*, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et fut ensuite tiré à part sous la forme d'un grand in-8 de 400 pages et de 28 planches lithographiées ou gravées. Ce n'était pas seulement, comme son titre pourrait le faire supposer, un *manuel* destiné à vulgariser des règles déjà établies et acceptées. Les bénédictins, en créant la science paléographique, avaient dû adopter des classifications diverses comme l'origine géographique de leurs manuscrits, variées comme les formes capricieuses mises en usage par les scribes de tous les âges et de tous les pays. M. Texier considère que, pour les inscriptions monumentales, la dureté de la pierre ou du marbre, ainsi que la nature de l'instrument qui trace les lettres, commandaient dans leur forme une simplicité relative. Il propose, en conséquence, de ramener à quatre divisions principales tous les genres d'écriture lapidaire qui ont eu cours en France depuis les conquêtes de Jules-César jusqu'à nos jours : le romain, jusqu'au VIIe siècle et depuis la renaissance ; le roman, jusqu'à la fin de XIIe siècle ; le gothique arrondi, de 1200 à 1360, et le gothique carré, de cette dernière date à 1540.

Comme *Recueil des inscriptions du Limousin*, le livre de M. Texier a le mérite d'avoir devancé les ouvrages analogues que le Gouvernement a résolu depuis de consacrer à toutes les inscriptions romaines et à toutes les inscriptions gothiques qui existent en France. Il est permis de douter que ces grandes

publications, produit d'un travail collectif, inégal comme le zèle des divers correspondants du ministère, soient aussi complètes, aussi exactes et aussi riches en notes explicatives que celle de l'abbé Texier : elles ne sauraient l'être davantage. L'auteur n'oublie et ne néglige rien. Il donne à la fois les inscriptions existantes, et souvent en *fac-simile* pour les plus importantes; celles que des ouvrages imprimés ont reproduites; enfin celles dont des manuscrits seuls ont conservé le souvenir. Il arrive ainsi à un total de près de trois cents inscriptions pour une seule province, composée, il est vrai, de trois départements. Nous avons parlé de la richesse des notes. Disons, pour en donner idée, que, à propos d'une châsse émaillée de Grandmont, faite par le frère Réginald, et contenant des reliques données par un archevêque de Cologne et un abbé de Siburg, M. Texier publie pour la première fois le curieux voyage en Allemagne de quelques moines limousins en 1181. On a remarqué, au-delà du Rhin, ce récit naïf et touchant, où respire la foi la plus vive au culte des reliques et aux échanges de prières entre les monastères. On serait même tenté d'en tirer de graves conséquences sur l'origine des émaux de Limoges; mais évitons les digressions : nous avons assez à faire de résumer les travaux de l'abbé Texier sans nous occuper de ceux de ses émules.

L'art des émailleurs touche par plusieurs côtés à celui des orfèvres, et ne saurait être étudié isolément. Aussi M. Texier, dans son *Essai sur les émaux limousins*, avait-il déjà fait une part aux simples argentiers. Cette part, successivement grossie avec le temps, est devenue un *Dictionnaire* complet de

l'orfèvrerie religieuse. Dans ce vaste cadre, l'auteur a réuni aux plus savantes considérations sur le passé et l'avenir de l'orfèvrerie la description particulière d'une foule d'objets d'art. Tantôt il expose la *théorie* des anciens argentiers, et analyse, entre autres documents, l'étonnante encyclopédie artistique de Théophile, dont il fixe la date et la provenance; tantôt il raconte, sur la foi des chroniqueurs, les merveilles réalisées par saint Éloi, par Tutilo, par ces artistes des premiers siècles dont la renommée surpasse encore toutes les autres, quoique leurs chefs-d'œuvre soient perdus sans exception. Puis, pour joindre l'exemple au précepte, il fait connaître, par son texte et par ses dessins, non pas tout ce qui reste d'anciens vases sacrés ou de reliquaires, — l'inventaire n'en est pas fini, surtout en Allemagne, — mais tout ce qu'il connaît lui-même. Aussi, Messieurs, le Limousin tient-il dans le *Dictionnaire d'orfèvrerie* une grande place, qu'il mérite à beaucoup d'égards. Le diocèse de Limoges n'a plus de *trésors* comparables à ceux dont s'énorgueillissent, dans la Germanie, Aix-la-Chapelle, Essen, Hildesheim et Hanovre; mais le trésor de Grandmont n'est pas détruit, il est seulement dispersé. L'abbé Texier l'a reconstitué avec une persévérance admirable, en recherchant dans les plus humbles paroisses tous les reliquaires cités et décrits dans la répartition officielle des dépouilles de l'abbaye, qui suivit, en 1789 et 1790, sa honteuse suppression, opérée, vous le savez, en pleine monarchie, pour enrichir encore le riche évêché de Limoges. A ce premier fonds, déjà considérable, M. Texier a ajouté les œuvres d'ancienne orfèvrerie

que d'autres églises limousines possédaient en certain nombre, et surtout celles qui se révèlent dans les Ostensions pour les pèlerins qui, à l'exemple de M. Texier, prennent note du reliquaire après avoir vénéré la relique.

En appelant ainsi l'attention sur les productions des vieux orfèvres limousins, l'abbé Texier avait le double but de glorifier le passé et d'influencer l'avenir. Aucun des habitants de Limoges n'ignore, Messieurs, comment il s'efforçait en toute occasion de faire servir l'exemple des émailleurs à développer chez les peintres sur porcelaine, qui leur ont succédé, la pureté du goût et l'esprit artistique. Il espérait de même que, par la connaissance approfondie de l'orfèvrerie ancienne, l'orfèvrerie religieuse contemporaine se régénèrerait, sinon dans les provinces, du moins à Paris, où elle paraît définitivement concentrée. Tout porte à croire que cette espérance ne sera pas trompée; et déjà on pourrait citer telles pièces d'orfèvrerie, à jamais enfouies dans les sacristies des Billanges et de Saint-Sulpice-les-Feuilles, dont les artistes parisiens s'inspirent ouvertement.

Cette tendance de l'abbé Texier au prosélytisme artistique est surtout visible dans les mémoires qu'il publiait dans les *Annales archéologiques*, dirigées par M. Didron : de 1846 à 1857, il n'a pas donné à ce recueil, plus connu, je crois, dans certaines villes d'Allemagne ou d'Angleterre qu'il ne l'est à Limoges, moins de dix-sept articles, aussi remarquables par la forme que par le fond. Tout ce qui, dans les monuments de sa province natale, intéresse le plus l'histoire générale de l'art, M. Texier le choisit avec une rare

sagacité, et le passe en revue dans les *Annales archéologiques*. C'est ainsi que, pour réhabiliter la sculpture du XIIIe siècle, entreprise difficile certes, mais qui ne sera pas abandonnée, il publia les admirables bas-reliefs du tombeau, ou, pour mieux dire, de la châsse en pierre d'Obasine, aussi parfaits peut-être pour les draperies que les frises grecques le sont pour le nu, aussi largement, aussi simplement composés, avec un autre genre de beauté, plus grêle, mais plus chaste et plus intelligente.

Ailleurs M. Texier, aidé de son habile et dévoué collaborateur M. Gauchérel, met les cavaliers de l'Apocalypse, tels qu'ils sont sculptés au tombeau de Jean de Langheac, en regard du même sujet interprété par les gravures d'Albert Dürer, par les fresques de Cornélius, et il fait ressortir toute la supériorité du bas-relief limousin, si chrétien encore par l'esprit, malgré sa date de 1541.

Mais ce serait abuser de vos moments que de vous énumérer tous les services rendus par l'abbé Texier à l'archéologie, tant dans les *Annales archéologiques* ou dans les *Bulletins du Comité des arts* et de la *Société pour l'étude et la conservation des monuments*, que dans d'autres publications qui vous sont mieux connues, et notamment dans les Mémoires de la Société Archéologique de Limoges. Mentionnons cependant la réédition du *Traité* de Jean Bandel, chanoine de Limoges, sur la dévotion à saint Martial. M. Texier a doublé la longueur de cet opuscule, très-intéressant par lui-même, avec des notes excellentes, où se fait remarquer une restitution complète de l'abbaye de Saint-Martial, si malheureusement détruite dans

la révolution. C'est le dernier ouvrage qu'ait publié M. Texier. Le temps lui a manqué pour ceux qu'il projetait encore, tels qu'une Histoire générale du diocèse de Limoges, et un grand Traité sur le symbolisme dans l'art chrétien, auquel il travaillait dès le temps de sa jeunesse.

Achevons la biographie de l'abbé Texier. — En 1857, Mgr Desprez, aujourd'hui archevêque de Toulouse, fut transféré de l'évêché de La Réunion à celui de Limoges. L'année suivante, après la brillante exposition où M. Texier avait été appelé à remplir, conjointement avec M. l'abbé Arbellot et M. Maurice Ardant, le rôle de commissaire et de juge pour les beaux-arts qui lui convenait si bien, le nouveau prélat jugea, dans sa sollicitude épiscopale, qu'un autre supérieur, moins préoccupé de science spéculative, pourrait rendre plus de services au Dorat. Au moment de la rentrée des classes, l'abbé Texier fut donc relevé de ses fonctions, au grand regret de la ville entière, et pourvu d'une pension de 1,200 fr. en attendant qu'une position convenable se présentât pour lui. Il était alors tout à fait sans fortune, car son modique patrimoine avait été employé à acheter et à publier des livres, sans parler des actes de libéralité qu'il ne s'est jamais interdits, même lorsque son traitement de curé d'Auriac lui donnait à peine de quoi vivre.

L'abbé Texier n'était pas de ces hommes qui se laissent abattre par la disgrâce. Malgré l'amertume de sa situation nouvelle, malgré l'état de sa santé depuis long-temps altérée, il n'était ni las ni découragé. Dominé par une passion généreuse, fortifié par la

conviction qu'il servait utilement une grande et bonne cause, il n'avait jamais travaillé en vue des récompenses; — et d'ailleurs la plus précieuse de toutes pour un esprit élevé comme le sien lui avait été largement accordée, puisque ses écrits étaient lus et appréciés partout où l'art chrétien et les sciences historiques comptent des représentants. — Il se remit à l'œuvre avec une ardeur admirable.

Un curé de Teyjac, paroisse ignorée de l'ancien diocèse de Limoges, qui appartient maintenant au département de la Dordogne, l'abbé Nadaud, avait laissé un Pouillé ou statistique religieuse du diocèse, énorme manuscrit in-f°, mal digéré et d'un mauvais style, mais vraiment précieux pour notre histoire ecclésiastique. C'est le fruit d'un travail de bénédictin, c'est-à-dire prodigieusement désintéressé et patient; c'est le produit d'immenses recherches faites dans des archives que la révolution devait bientôt disperser ou détruire. M. Texier entreprit de publier cet ouvrage en complétant toutes ses lacunes historiques et archéologiques, et en lui donnant la forme d'un dictionnaire alphabétique, employée souvent de nos jours, ce qui en facilitait la lecture, et permettait d'y intercaler des résumés partiels d'un grand secours.

Aussitôt que ce plan vous a été exposé, Messieurs, vous l'avez adopté avec enthousiasme, et, sans avoir de fonds disponibles, la Société Archéologique du Limousin a voté l'impression immédiate du Pouillé de Nadaud. Déjà les premières feuilles ont été tirées, et l'article *Agriculture*, qui inaugure la collaboration de M. Texier, montre combien son œuvre sera difficile à continuer. Ces quelques pages, les dernières, hélas!

qui soient sorties de sa plume, disent éloquemment quel rôle capital les ordres religieux peuvent revendiquer dans le renouvellement de l'agriculture au moyen âge. M. Texier seul pouvait animer et rehausser ainsi le Pouillé de Nadaud; lui seul aussi peut-être pouvait s'y reconnaître, et décider ce qu'il fallait ajouter d'une part et élaguer de l'autre. Espérons néanmoins, Messieurs, qu'il se trouvera parmi vous quelque érudit assez dévoué pour accepter sa succession.

Nous sommes arrivés, Messieurs, au terme de cette vie si pure et si bien remplie. L'abbé Texier ne s'était pas contenté de travailler de tout son pouvoir à l'étude et à la conservation des monuments. Pour contribuer plus directement à faire revivre l'art du moyen âge, il s'était souvenu que, à cette époque mémorable, le clergé trouvait dans son sein des architectes pour bâtir ses églises, des peintres, des sculpteurs et des orfèvres pour les décorer. Seul il avait appris à dessiner, seul il s'était rendu capable de devenir l'architecte officieux de plusieurs monuments sacrés. Déjà il avait élevé à Villefavard une église noble et simple dans le style du XIIIe siècle, et à Chauffailles une charmante chapelle. L'abbé Coussedière, un de ses vieux amis et de ses admirateurs, l'invita à venir présider sur les lieux, à Bourganeuf, à la reconstruction d'une chapelle de pèlerinage, célèbre sous le vocable de *Notre-Dame-du-Puy*. Il accourut plein de zèle ; mais à peine avait-il pris la direction de ces importants travaux qu'une fièvre cérébrale, éclatant tout à coup, vint s'ajouter à ses autres maux, et fit de rapides progrès. Quand un

arrêt de mort fut prononcé sur lui, il le reçut avec une entière résignation, et ne témoigna même aucun regret de laisser inachevés tant d'ouvrages qu'il aimait. Il édifia les assistants par son courage, par ses pieuses exhortations, par les souvenirs qu'il léguait tour à tour à ses parents et à ses amis. Sa foi, comme sa raison, ne chancela jamais jusqu'à sa mort.

Ainsi mourut, le 29 mai, à l'âge de quarante-six ans, ce simple prêtre, qui faisait honneur au clergé de France; ainsi nous fut enlevé, Messieurs, ce confrère modeste et bon, qui, dans le monde irritable des antiquaires, n'a jamais perdu un ami. Il n'a qu'une croix de bois pour monument funéraire; mais, quand la chapelle qu'il construisait à Bourganeuf sera terminée, son corps doit y être transporté. Comme ces artistes du moyen âge dont il recherchait avec amour les humbles épitaphes, il reposera au milieu du monument qu'il a créé!

F. DE VERNEILH.

MÉMOIRES.

MÉMOIRES DE LA PREMIÈRE SECTION.

NOTE

SUR

LES MARNIÈRES DE LATHUS,

PAR M. DE CAUMONT.

Les rivages jurassiques ont toujours pour le géologue un intérêt particulier, et j'ai, plus d'une fois, exploré avec plaisir et empressement les contrées où les formations littorales se développent et se suivent, soit qu'elles reposent sur les granites et les phillades, soit que d'importants dépôts de grès bigarré et de

marnes irisées les séparent des roches primitives ou intermédiaires.

Quelques jours avant mon arrivée à Limoges, j'explorais l'est de la France, et je voyais la succession des couches depuis les lias de la Meurthe, les marnes irisées et le moschelkolk, jusqu'aux grès rouges et aux gneiss du massif central des Vosges ; quelques mois auparavant, j'avais observé le massif granitique de la Forêt-Noire. J'étais descendu sur les terrains postérieurs en traversant les grès bigarrés, les roches de moschelkolk, jusqu'aux lias ou aux terrains oolitiques inférieurs de Stuttgard : je désirais donc profiter de quelques jours de liberté avant le Congrès pour visiter les bords de la mer jurassique entre Le Dorat et Montmorillon, et, si le temps le permettait, quelques autres points de cet ancien rivage. Un intérêt agricole se joignait à l'intérêt géologique pour me déterminer à faire cette rapide excursion : je savais que, depuis quelques années, l'agriculture a enfin utilisé, dans une certaine mesure, ces précieux dépôts calcaires pour le chaulage des terres, des terres à base granitique surtout, et je ne doutais pas qu'elle n'en eût obtenu des résultats considérables, que j'étais désireux de constater sur place.

Je suis donc parti de Limoges pour Bellac et Le Dorat : j'ai vu, dans ce trajet, la formation granitique et les différentes variétés qu'elle présente ; puis je me suis rendu à la limite des *terrains secondaires*, qui, en prolongeant la ligne que j'avais parcourue depuis Limoges, se trouve à *Lathus*, dans le département de la Vienne, à peu près à moitié chemin du Dorat à Montmorillon. Là les assises jurassiques se présentent

sous forme de marnes ou de calcaires incohérents, qui offrent à l'agriculture un précieux moyen d'amender les terres, et qui, chose surprenante, ne sont guère employées, m'a-t-on dit, que depuis quinze années, mais avec un tel succès que l'usage en deviendra bientôt général, et que le transport de ces marnes à l'intérieur des terres s'étendra de plus en plus.

Les marnes que j'ai visitées à la partie basse du coteau sont bleues, très-friables et faciles à diviser : je pense qu'elles représentent le lias, bien que je n'aie recueilli, dans le peu de temps que j'ai pu consacrer à cette exploration, assez de coquilles entières pour en déterminer paléontologiquement le niveau absolu.

Quand on arrive à une certaine profondeur, l'eau empêche de travailler, et l'on s'arrête habituellement à ce niveau, bien que la marne existe à des profondeurs probablement beaucoup plus considérables.

Il serait important d'explorer rigoureusement les limites littorales du dépôt jurassique, et peut-être trouverait-on des marnes ou des calcaires dans quelques points où ils pourraient rendre de grands services à l'agriculture.

C'est ainsi que, il y a quelques années, M. Lavinière, avocat, a trouvé une très-bonne marnière dans la commune de Saint-Barbant (Haute-Vienne), sur sa propriété nommée le *domaine de Fougères*. Ce gisement se trouve sur les limites extrêmes de la Haute-Vienne, beaucoup plus près de Bellac que les gisements de *Lathus*, et il peut offrir de grands avantages pour la contrée. C'est, dit-on, le seul du département de la Haute-Vienne dans cette direction. M. Lavinière a

trouvé dans ses marnières une belle ammonite, qui me paraît appartenir au lias ou à l'oolite inférieure, et que M. Ducoux, membre du conseil général, a offerte au savant président du Congrès, dans la collection duquel je l'ai vue.

Pour revenir aux carrières de Lathus, on peut voir, en montant le coteau vers Montmorillon, que les bancs calcaires sont recouverts d'un dépôt diluvien considérable, composé de sables granitiques, de galets roulés, etc. : c'est ce diluvium qui rend souvent très-indécises et difficiles à fixer les limites du rivage jurassique, et le géologue qui dressera la carte géologique de cette contrée trouvera, j'en suis convaincu, quelques gisements inconnus qui pourront être d'une grande utilité.

De Lathus à Montmorillon, le calcaire doit exister sur divers points, soit à l'état de marne, soit à l'état de calcaire solide, au-dessous du diluvium dont je viens de parler; peut-être y a-t-il des interruptions dans le dépôt, cela est même très-probable : en tous cas, des recherches seraient utiles, et je suis étonné que, au lieu de faire plusieurs lieues pour aller chercher la marne à Lathus ou ailleurs, on n'ait pas établi des puits d'extraction *sur les plateaux :* on trouverait probablement, au moyen de sondages, des gisements qui vaudraient bien la peine d'être exploités, et les propriétaires des champs voisins pourraient employer à peu de frais un amendement qui a déjà doublé la capacité productive du sol, bien qu'il n'ait été employé qu'à très-faible dose. Les agriculteurs qui manquent de moyens de transport, ou qui reculent quand il faut faire de longs trajets, seraient par là

mis en demeure d'employer la marne, et je crois la chose assez importante pour devenir l'objet d'un *vœu*.

Je crois que les calcaires incohérents, quoiqu'ils puissent parfois ne pas valoir la chaux, doivent être recherchés et utilisés partout, par la raison qu'ils coûtent beaucoup moins, et peut-être aussi parce qu'ils contiennent une certaine quantité d'argile qui peut être bonne pour les sables granitiques : il est possible aussi que le phosphate de chaux existe en quantité notable dans quelques-unes des marnes qui dépendent de la formation du lias.

Les marnes coûtent, à Lathus, *seulement 45 centimes le mètre cube ou le tombereau !!!* Jamais on n'aura la chaux qu'à des prix dix fois *plus élevés*, et la quantité compenserait la qualité si la marne était même de beaucoup inférieure à la chaux.

D'ailleurs, les fours à chaux seront toujours répartis sur des points plus ou moins éloignés, au lieu que les marnières pourront être établies là où on voudra faire les frais d'extraction.

J'arrive, Messieurs, à l'étude des marnes et des calcaires qui garnissent à Montmorillon les deux rives de la Gartempe. La formation jurassique y est très-développée, et nous montre des dépôts tantôt assez durs, et formant des roches apparentes, tantôt tendres, et tantôt consistant dans des marnes, comme à Lathus. Quand la roche se désagrége, on la briso en petits morceaux sous le marteau : elle peut être répandue utilement sur les terres ; l'humidité et la gelée font le reste.

Il existe beaucoup de calcaire incohérent semblable

sur le bord de la Gartempe. C'est un des états des bancs qui forment la base des coteaux; mais on n'a pas encore beaucoup employé cette marne : on croyait qu'elle ne contenait pas assez de principes calcaires, et on préférait aller en chercher au loin. Un propriétaire mieux inspiré, M. Morillon, a pensé qu'il y avait avantage certain à utiliser ce qu'on a à sa porte : il l'a employée avec un tel succès dans de nouveaux défrichements qu'il a pu obtenir, sans fumier, jusqu'à 60 hectolitres de blé à l'hectare. De pareils rendements, en supposant même qu'il y ait un peu d'exagération dans la déclaration qui m'a été faite, parlent assez haut pour que tout agriculteur doué d'un peu d'intelligence ait recours à cette marne jusqu'ici dédaignée.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir de la bouche des praticiens, les marnes n'ont pas toutes les mêmes propriétés, quoique provenant de localités peu éloignées les unes des autres : celles de certaines carrières donnent plus de paille que de grains proportionnellement, tandis que d'autres donnent plus de grains que de paille. Il faut savoir si cette variété dans les résultats ne vient pas, en partie au moins, de la variété des terrains sur lesquels on opère. La marne, en effet, ne doit pas produire dans un sol purement pierreux les mêmes effets que dans un terrain argilo-sableux : toutefois je suis très-porté à croire que ces différences tiennent beaucoup à la marne, comme le pensent les agriculteurs que j'ai visités, et il serait utile d'en rechercher les causes au moyen d'analyses. Il est possible que certaines marnes contiennent des phos-

phates de chaux, tandis que d'autres en contiennent peu ou pas du tout, ce qui suffirait peut-être pour expliquer les différences qui m'ont été signalées dans les résultats obtenus.

Ces analyses pourraient être faites par les professeurs de la *Faculté des Sciences de Poitiers* et par M. Astaix à Limoges. Déjà elles auraient dû être faites; car les facultés des sciences devraient avoir l'œil attentif, et s'occuper particulièrement de satisfaire aux besoins scientifiques de la circonscription.

Je soumets donc au Congrès le vœu que *MM. les professeurs de géologie et de chimie de la Faculté de Poitiers et M. Astaix, professeur à Limoges, fassent immédiatement l'analyse des principales marnes calcaires exploitées dans l'arrondissement de Montmorillon pour l'amendement des terres*, et qu'ils *fassent connaître la composition de ces marnes par tous les moyens de publicité dont ils disposent.*

Plusieurs agriculteurs ont marné leurs terres à la dose de 5,000 kilos à l'hectare : il est probable que la dose pourrait être doublée et triplée avec profit.

J'ai pris quelques coupes que je vais mettre sous les yeux du Congrès (voir la planche I, fig. 1, 2, à la fin du volume), et qui montreront la disposition des sédiments jurassiques sur la rive gauche de la Gartempe, à Lathus et à Montmorillon.

Vous verrez par ces coupes :

Que les roches solides succèdent en général aux couches incohérentes ou marneuses, et qu'elles occupent ainsi l'extrême rivage de la formation jurassique.

Je vais maintenant dire un mot des formations

jurassiques littorales, examinées, sur la ligne du chemin de fer, entre la station d'Éguzon et la petite ville d'Argenton-Château.

Cet intervalle, qui représente, à peu près, le littoral que nous venons d'examiner, et qui est compris entre *Lathus* et *Montmorillon*, offre quelques différences. Il m'a paru que les assises inférieures des sédiments jurassiques se présentent moins à l'état de marne qu'en couches bleuâtres avec alternances d'argiles de même couleur, comme le lias ordinaire : les couches calcaires doivent être le plus souvent converties en chaux pour être employées à l'amendement des terres : toutefois on peut aussi y trouver des couches incohérentes.

Quoi qu'il en soit, le calcaire jaune ou d'un blanc grisâtre succède aux couches bleuâtres, et forme bientôt d'énormes masses d'une épaisseur considérable. C'est au milieu de ces roches que coule la Creuse à Argenton, et j'ai pris, sur la rive gauche de cette rivière, une coupe très-intéressante (voir la planche I, fig. 3, à la fin du volume), et qui figure le coteau, élevé peut-être de 50 à 66 mètres sur le point des bords de la rivière.

Entre Éguzon et les premières assises secondaires, on remarque à peine quelques traces de marnes irisées : ces marnes se développent en avançant à l'est vers Saint-Amand, et déjà, près de La Châtre, elles occupent une certaine étendue.

NOTE

SUR LA MARNE DE SAINT-BASILE

(HAUTE-VIENNE)

PAR M. ASTAIX,

Pharmacien, Professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Limoges.

La *Statistique de la Haute-Vienne* reconnaissait qu'il n'avait pas encore été trouvé de *marne* dans notre département; mais elle admettait la possibilité qu'il en existât dans la partie la plus occidentale, la seule qui se rapproche de terrains éminemment calcaires. (*Statist.*, p. 23.)

Ce qui n'était, en 1808, époque où parut la *Statistique*, qu'une simple possibilité devint, treize années plus tard, un fait acquis. Se rappelant, en effet, quelques essais faits par son père pour employer comme *castine* une terre qu'on extrayait d'une lande située dans la commune de St-Basile (arrondissement de Rochechouart); mu surtout par l'idée que cette matière pourrait devenir importante pour l'agriculture de ses voisins, M. Judde de La Judie, propriétaire des forges de Larivière, en adressa, vers no-

vembre 1820, des échantillons à M. Alluaud, qui était alors un des deux secrétaires de la Société d'Agriculture de Limoges.

M. Alluaud s'empressa de faire part, dès le mois de janvier 1821, de ses essais chimiques, de ses appréciations et des renseignements que lui avait fournis M. de La Judie. (Voy. page 43 du 1er volume du *Bulletin de la Société d'Agriculture.*)

Une commission, composée de MM. Allou, ingénieur des mines, Foulques, commissaire du roi près la monnaie de Limoges, et Dachez, inspecteur de l'enregistrement, se rendit sur les lieux pour voir la marnière, et encourager les propriétaires à faire des essais sur une substance que, d'après la notice lue à la Société d'Agriculture, on pouvait regarder comme une richesse locale.

Il faut croire que les avis et les indications de ces messieurs furent peu entendus; car, à l'exception d'une lettre dans laquelle M. Judde expose ce qu'il a fait aussitôt après l'inspection de MM. les commissaires (page 129 du 1er vol. du *Bulletin*), on ne voit rien, dans les numéros suivants, qui ait trait à cette marne. De plus on lit, à la page 91 du *Manuel de l'Agriculteur limousin*, publié, en 1830, par le même M. Judde de La Judie, que *les propriétaires des champs joignant à la carrière se sont refusés à faire usage de cette marne.*

Y aurait-il eu, depuis 1830, des essais, et aurait-on cependant négligé d'en faire part au public et à la Société d'Agriculture? Cela ne serait pas impossible.

Quoi qu'il en soit, consultant, au commencement de 1852, la *notice* de 1821, je vis que M. Alluaud

n'était pas allé à la carrière ; qu'il n'avait pas lui-même recueilli les échantillons sur lesquels il avait opéré ; qu'il les avait reçus de M. de La Judie, et qu'il pouvait, par conséquent, n'avoir pas été suffisamment renseigné sur ce qui constituait la moyenne de cette marne. En outre, M. Alluaud déclarait *qu'il avait jugé inutile d'entreprendre une analyse rigoureuse de cette substance.* — Je pensai dès lors qu'il *pouvait* y avoir lieu de recommencer l'analyse.

Je fis un voyage dans la commune de St-Basile, et j'expérimentai ensuite avec soin sur la marne en question.

Je ne m'étais plus occupé de ce sujet, lorsque, au mois de juillet 1856, une partie des échantillons que j'avais réunis en 1852 me tombèrent sous la main. Je me souvins que j'avais consigné sur un cahier *ad hoc* mes essais précédents : je refis mes calculs, plusieurs de mes expériences, et je soumis mon travail à la Société d'Agriculture de Limoges.

Quels sont les motifs qui m'ont engagé à *écrire* ce complément à la notice de 1821, tandis que j'aurais dû peut-être me contenter de le faire connaître verbalement ? Voici les principaux :

1° Ainsi que je l'ai dit, il me paraît que les conseils donnés en 1821 n'ont pas été entendus des agriculteurs de la localité : or, si cette marne était pour eux une bonne chose, il ne serait pas déraisonnable, je pense, d'insister de nouveau, et d'insister par une note écrite qui serait de nature à être oubliée moins vite que la parole. — Quand je songe, il est vrai, que M. Alluaud, avec toute l'autorité de sa science et de

sa position, n'a pas réussi néanmoins à persuader, je suis tenté de croire qu'une nouvelle insistance de ma part échouera plus complètement encore; mais peut-être aussi le moment est-il moins défavorable qu'en 1821! Peut-être les esprits sont-ils mieux préparés! Des chemins d'ailleurs ont été créés, dont l'un touche à la lande, et le transport, si coûteux autrefois, même pour de très-petites distances, a dû devenir plus facile.

2° Dans l'excellent *Aperçu géologique et minéralogique sur la Haute-Vienne* qui fait partie du *Guide de l'étranger à Limoges* qu'éditent MM. Ardant frères, M. Alluaud cite la marne de Fougères, commune de St-Barbant, canton de Mézières, laquelle *serait d'une grande fertilité;* celle de St-Basile est passée sous silence. — La première, que je ne connais pas du tout, a sans doute plus d'importance que la seconde; mais nous sommes si pauvres en ce genre que, la marne de Saint-Basile ne fût-elle que médiocre, fût-elle même mauvaise pour l'agriculture, je voudrais encore réclamer en sa faveur! Ne serait-il pas convenable que ces dépôts ne fussent point omis dans la prochaine édition de la *Statistique de la Haute-Vienne,* si quelque jour il en paraît une, comme M. Migneret, l'un de nos préfets, l'avait promis en plusieurs occasions?

Ma note pourra contribuer à prévenir cette omission.

Encore quelques mots avant d'arriver au fond. La composition de la marne de Saint-Basile pouvait différer beaucoup, comme on le verra, selon que j'aurais examiné un échantillon moyen, ou selon que mes dosages auraient porté sur certains fragments

plus durs, plus cohérents, mais qui ne se trouvent au milieu du reste qu'en très-minime proportion.

Comme le dit la première notice, il serait possible aussi que des couches plus profondes présentassent le calcaire dans un plus grand état de pureté. Il est donc nécessaire qu'on sache sur quoi j'ai opéré moi-même. Or voici ce que j'ai fait : j'avais été conduit près d'une large excavation, convertie alors partiellement en une mare, et dans laquelle tous les ans quelques foulonneurs des environs prennent tout à la fois la couche marneuse et un peu de la couche argileuse pour le foulonnage de tissus grossiers qu'on fabrique dans le pays. — Sur un des côtés de l'excavation se montrait à nu une coupe perpendiculaire de la marne : j'en détachai toute une tranche jusqu'à la profondeur d'un mètre dans l'épaisseur et la largeur de quinze centimètres; je mêlai le tout, et j'emportai deux kilogrammes de ce mélange.

De la portion que je laissais je retirai quelques fragments plus cohérents, et je recueillis une poignée de ces mêmes rognons, qui se trouvaient épars aux alentours de la mare.

Voilà donc deux échantillons : le premier, A, représentant la marne en masse, que je voulais étudier chimiquement; le second, B, représentant une matière qui n'était là que comme accessoire.

La marne A ressemblait assez à du mortier sec; vue de près, elle offrait des veinules, des veines, et, sur quelques points, des rognons d'argile. — On y apercevait aussi de petits fragments de quartz blanc.

Cette marne pulvérisée, et desséchée ensuite dans

l'étuve à eau bouillante de Gay-Lussac, me donna :

A. — Carbonate de chaux	28,2011
Carbonate de magnésie	19,8267
Sable blanc quartzeux	11,2243
Argile. — Un peu d'oxyde de fer	38,9477
Perte	1,8002
	100,0000

Quant aux noyaux B, ils avaient une composition chimique analogue, mais qui différait par la proportion des matières constituantes. Desséchés également dans l'étuve de Gay-Lussac, ils me donnèrent :

B. — Carbonate de chaux	78,9372
Carbonate de magnésie	6,0052
Sable blanc quartzeux } Argile. — Un peu d'oxyde de fer }	13,0233
Perte	2,0343
	100,0000

La perte indiquée, qui s'élève à près de 2 °/₀ pour la marne A, et à 2 °/₀ pour les rognons B, est due sans doute, en partie, à une perte réelle résultant de manipulations nombreuses, résultant aussi de ce que je n'ai pas dosé les *alcalis* que renferment toujours les marnes; mais elle provient surtout de ce que la température de l'eau bouillante n'avait pas chassé *toute l'eau* de la marne (comme je m'en suis assuré en chauffant à 250°), et à ce que cette eau non chassée a été comptée comme marne dans les quantités sur lesquelles j'opérais.

Si l'on compare l'analyse de 1821 avec celle que

j'ai inscrite ci-dessus en A, on verra que la nouvelle diffère en plusieurs points de la première :

1° J'indique du *carbonate de magnésie* (près de 20 %) dont la notice de 1821 ne fait pas mention. C'est que M. Alluaud, comme on le sait, n'avait pas visité le gisement, et que, les marnes n'étant pas en général magnésiennes, ou l'étant dans des proportions si faibles qu'on peut négliger ce carbonate terreux, il n'avait pas cherché ce dernier. Quant à moi, je suis allé sur les lieux; j'ai observé ainsi que l'eau qui touchait à cette marne était blanchâtre, comme laiteuse : c'est là un indice de magnésie : j'ai donc dû rechercher la magnésie par les réactifs ; j'en ai constaté la présence, et j'en ai fait le dosage.

2° Le premier travail annonçait dans la marne de 82 à 84 % de calcaire : le mien n'annonce que 28. Il y a deux causes de notre divergence : l'une, c'est que M. Alluaud, négligeant la magnésie pour les raisons données plus haut, a conclu que *tout* l'acide carbonique dégagé par l'action de la chaleur dans son essai était de l'acide carbonique combiné à la chaux, tandis qu'une portion de cet acide appartenait à de la magnésie. La proportion de *carbonate de chaux* a donc été ainsi exagérée.

L'autre cause (qui me paraît la principale), c'est que nous n'aurons pas agi sur des matières identiques. — Plusieurs des observations faites par M. Alluaud, et, entre autres, les effets de l'eau sur cette marne, se rapportent parfaitement à la masse; mais je suis convaincu que, en ce qui concerne les essais chimiques, M. Alluaud les aura faits sur les fragments cohérents, sur ces espèces de noyaux que

j'ai intitulés B, et qui ne sont qu'une exception dans la marne de Saint-Basile, où ils n'entrent, je l'ai vérifié, tout au plus que dans la proportion de 2 1/2 %.

C'est sur des morceaux semblables qu'a été faite l'analyse B, dans laquelle j'ai trouvé presque 79 % de calcaire et 6 % de magnésie carbonatée; soit, en réunissant les deux nombres, presque 85 % de carbonate, c'est-à-dire un chiffre qui se rapproche de celui de M. Alluaud autant que cela est possible dans des essais faits sur des substances constituées par des mélanges dont la proportion doit nécessairement varier un peu.

3° D'après l'analyse de 1821, l'*argile* et le *sable* réunis sont en quantités relativement faibles. La marne de Saint-Basile devrait être rangée parmi les marnes *calcaires*. — Dans la mienne, l'argile et le sable, l'argile surtout, sont considérables : cette marne ferait plutôt partie des marnes *argileuses*.

Même explication de notre divergence que celle qui vient d'être donnée plus haut.

Après avoir ainsi consigné mes résultats, et avoir fait remarquer les différences qui existent entre la première notice et les essais que je rappelle en ce moment; après avoir expliqué les causes qui ont amené ces différences, je vais hasarder quelques considérations agricoles.

Et d'abord les noyaux B, quoique très-riches en calcaire, ont-ils une valeur égale à celle que semblerait indiquer leur composition? Serait-il à souhaiter qu'ils formassent la plus grande partie de la marne de Saint-Basile? Je suis persuadé du contraire. Il ne suffit pas, en effet (et M. de Gasparin a mis cela hors de doute); il ne suffit pas qu'une marne contienne

beaucoup de carbonate de chaux, il faut encore qu'elle se réduise en poussière au contact de l'humidité, et les calcaires qui résistent énergiquement à la désagrégation ont peu d'influence sur le marnage.

Or les noyaux que j'ai étudiés ne se délitent pas par l'eau dans une expérience de laboratoire qui a duré plus d'un an : ils paraissent donc être dans le cas cité par M. de Gasparin. Heureusement qu'ils ne se trouvent guère, comme il a été dit, que dans la proportion de 2 1/2 %.

Maintenant, si l'on en croit beaucoup d'agriculteurs, la magnésie serait très-nuisible aux terres, surtout quand la proportion en devient un peu considérable. Ces agriculteurs auraient donc peu de tendance à se servir de la marne de Saint-Basile : ils s'en défieraient, au contraire, considérablement. Mais, il faut le dire, la magnésie, tant redoutée par les uns, n'est pas considérée par les autres comme une matière qui soit à rejeter dans tous les cas.

Il est bien vrai que des observations fâcheuses ont été faites depuis long-temps par les fermiers de Doncaster en Angleterre, par exemple. Mais ces observations se rapportent à la magnésie *caustique* seulement, à celle qui accompagne la *chaux* sortant des fours, et non pas au carbonate de magnésie qui peut accompagner le carbonate de chaux ; d'ailleurs il est constaté que, s'il y a des circonstances où la chaux *magnésienne* est nuisible, il y en a aussi où elle peut être utile.

(Voy. pages 64 et suivantes du 2e volume des *Éléments de chimie agricole* de Davy.)

Les plaintes primitives, les appréhensions parfois fondées, regardent donc la *magnésie caustique*.

Mais certains agriculteurs ont aussi accusé la *magnésie carbonatée.* — On cite de très-mauvais sols qui renferment ce carbonate. « La plaine calcaire des Barres près Nogent, dit Puvis (*Essai sur la chaux*, page 268 du *Traité des amendements*, librairie agricole de Dusacq), est presque stérile, et on ne saurait attribuer cette stérilité qu'à la magnésie carbonatée qu'elle contient. »

D'un autre côté, les terres de la vallée du Nil, bien connue par sa fertilité, renferment une forte proportion de ce même carbonate. « L'une des contrées les plus fertiles du Cornwall, le Lizard, dit Davy, abonde en magnésie carbonatée, et produit une herbe courte, verte, dont on nourrit des moutons qui donnent une chair excellente; la partie cultivée passe pour une des meilleures terres à blé du comté. »

Différents sols du Languedoc, réputés très-bons, donnent à l'analyse de 7 à 12 % de magnésie carbonatée.

Thaër a remarqué les qualités améliorantes d'une marne qui en donnait 20 % (Voy. *Leçons de chimie agricole*, par Malaguti, page 86.)

Enfin, pour ne pas multiplier les citations, je me contenterai de rappeler que, à Genouillé, arrondissement de Civray (Vienne), on retire une espèce de marne qui est plus calcaire, mais qui est aussi relativement plus magnésienne que celle de Saint-Basile (1).

(1) Voici la composition de la marne de Genouillé :

Carbonate de chaux	48,90
Carbonate de magnésie	46,40
Argile. — Oxyde de fer	4,50
Eau et perte	0,20
	100,00

Cependant la marne de Genouillé produit, à ce qu'il paraît, de bons résultats. (Voy. *Agriculture de l'Ouest*, par M. Rieffel.)

Si donc (et cela n'est pas douteux) il y a des terrains magnésiens stériles, ou cette stérilité proviendrait uniquement d'une *très-forte* proportion de magnésie, ou même (expériences de Giobert et d'Angelo Abbene) il n'y aurait dans ces faits qu'une simple concomitance : ce ne serait pas à la magnésie carbonatée qu'il faudrait attribuer la stérilité, mais bien à l'état de cohésion des parties de ces terrains magnésifères; au manque d'engrais, d'argile, ou des autres composants; à la grande quantité d'oxyde de fer, etc. (Voy. *Cours élément. d'agriculture,* par MM. Girardin et du Breuil, T. Ier, page 46.)

Par conséquent, les 20 °/₀ de carbonate de magnésie qui existent dans la marne de Saint-Basile ne décident pas qu'il faille *a priori* rejeter cette marne. Telle qu'elle est, il est très-possible qu'elle soit bonne : il appartient surtout à l'expérience de prononcer.

Comme je le disais en commençant, un seul expérimentateur, M. de La Judie, a publié ses essais. Il déclare en avoir obtenu de bons effets : il n'a pu pourtant convaincre ses voisins; et, pour mon compte, je soupçonnerais fort que les résultats n'ont pas dû être bien convaincants en réalité. — M. de La Judie, en employant cette marne, ne fumait pas la terre : il avait l'opinion que la marne remplace entièrement l'engrais des étables. Est-ce avec de semblables idées qu'il eût fallu commencer et poursuivre des expériences sérieuses?

En l'absence de données pratiques nombreuses, ou

même de données en petit nombre, mais suffisamment concluantes, parce que les essais auraient été bien faits, que peut-on penser relativement à la Haute-Vienne de la marne de Saint-Basile?

D'après l'exposé qui précède, on conçoit combien, en se basant uniquement sur la théorie, il serait téméraire d'adopter comme évidente en tout point une manière de voir. — Aussi n'est-ce que sous toutes réserves que je vais développer quelque peu ma pensée :

Nos sols ont besoin de calcaire. — Il est donc certain que, à ce point de vue, la marne de Saint-Basile ne pourrait leur être qu'utile. Seulement dans cette marne la proportion de carbonate de chaux est médiocre : cette marne devra donc être employée, pour produire de grands effets, à doses assez considérables.

Mais, en marnant fortement, n'aurait-on pas à craindre d'introduire dans le sol une trop grande quantité de magnésie? Non, si le sol lui-même était peu ou point magnésien, ce que l'analyse chimique seule pourrait prouver. — Non encore, selon ceux qui croient à l'innocuité de la magnésie à forte dose. — Je rappelle pourtant qu'il y a là une question qui demande des éclaircissements.

La marne de Saint-Basile contient près de 39 % d'argile. — A ce titre, elle conviendrait surtout, il me semble, aux terres qui sont *sablonneuses :* l'argile de cette marne, quoique maigre, leur donnerait un peu de liant, leur ferait retenir davantage l'humidité; et le carbonate de magnésie, qui est aussi très-hygroscopique, remplirait un rôle semblable quant à l'humidité, indépendamment de ses effets chimiques.

Je ne pourrais assez le répéter du reste : ces vues théoriques auraient besoin d'être confirmées par l'agriculteur praticien. Il serait bon que des essais faits avec prudence fussent entrepris. N'y aurait-il pas lieu, de la part de la Société d'Agriculture de Limoges, non-seulement de recommander ces essais, mais encore de rédiger un programme, et de proposer quelques primes honorifiques et pécuniaires qu'elle décernerait plus tard à celui ou à ceux qui auraient fait en ce genre les expériences les plus intelligentes? Ne pourrait-on pas engager partiellement dans la dépense à faire le comice agricole de Rochechouart?

S'il était prouvé par ces expériences que la marne de Saint-Basile est bonne dans telles et telles circonstances; s'il était prouvé que son prix de revient ne sera pas relativement trop élevé, alors il serait à désirer qu'on s'occupât aussi de nouveau des gisements eux-mêmes. — M. de La Judie disait que la couche de marne reconnue par lui couvrait une partie du territoire de la commune de Saint-Basile, entre Saint-Mathieu, Oradour et Rochechouart : c'est un fait qu'il serait important de vérifier : dans les recherches nécessitées pour cela, on trouverait peut-être des dépôts plus calcaires; et cette marne, au lieu d'être employée seulement par les voisins de la carrière actuelle, pourrait l'être alors par un plus grand nombre de propriétaires.

Dans la plupart des localités, il existe des *commissions de statistique*. — Il ne serait pas difficile, je présume, de déterminer quelque membre de la commission qui serait la plus proche de Saint-Basile à présider à des sondages; le département ne se refu-

serait pas lui-même sans doute à prêter sa sonde, et les opérations ne seraient pas, il me semble, trop coûteuses.

S'il était, au contraire, avéré que la marne de Saint-Basile ne saurait rémunérer convenablement l'agriculteur, n'est-ce pas là encore un fait qu'il serait bon de connaître? Je désire qu'il en soit autrement. Mais, dans ce cas même, si je n'ai pu être directement utile à quelques-uns de mes concitoyens, j'aurai au moins rappelé leur attention sur une matière qui doit faire partie de l'inventaire de nos substances minérales; j'aurai, jusqu'à un certain point, satisfait ma curiosité, celle des personnes qui s'intéressent à l'histoire naturelle de la Haute-Vienne, et il ne me viendra pas même à la pensée de regretter les moments que j'ai consacrés à ces recherches.

NOTE

SUR LES

CAVERNES ET BRÈCHES A OSSEMENTS

DE LA VIENNE,

PAR M. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR,

Ancien capitaine d'état-major, membre de la Légion-d'Honneur, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

En 1834, époque où le Congrès scientifique fut tenu à Poitiers, les grottes à ossements fossiles des calcaires pulvérulents de Lhommaizé près Lussac furent signalées et décrites.

M. Mauduyt, conservateur du musée de Poitiers, fit insérer à ce sujet, dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Vienne*, une notice dont voici la substance :

Les dépôts ossifères qui tapissent le fond de ces grottes comprennent trois couches distinctes. Elles offrent de bas en haut :

1° Une couche de sable calcaire pénétré de ciment

stalagmitique, dans lequel les ossements sont fortement cimentés;

2° Une couche d'argile rouge brun avec rognons de silex et de dolomie appartenant à la roche qui forme la paroi des cavités, et contenant des ossements presque toujours brisés;

3° Enfin une couche mince, superficielle, sorte d'humus, qui contient des ossements *non fossiles* de petits rongeurs dont les espèces habitent encore actuellement ces grottes.

Les ossements fossiles contenus dans les deux couches inférieures appartiennent aux genres cheval, bœuf, cerf, hyène, loup, sanglier ou cochon, etc.

Note en a été donnée par M. Mauduyt aux assises scientifiques de Poitiers, en 1857.

Depuis 1834, M. Brouillet, aujourd'hui notaire honoraire à Charroux, signala à son tour des grottes ossifères sur les bords de la Charente, dans les mêmes conditions que celles de Lhommaizé, avec cette circonstance particulièrement remarquable que la couche adhérente aux stalagmites contenait, outre les ossements d'animaux, des silex taillés de main d'homme, et destinés à l'armature des flèches, et même des ossements grossièrement sculptés. Ce sont là, sans aucun doute, les vestiges les plus anciens de l'industrie primitive des troglodytes de la Gaule.

Quelques années plus tard, des ossements de grands pachydermes et de fauves furent découverts dans les alluvions du Clain et de la Vienne, non loin de Poitiers et de Vivonne. En 1854, j'en fis l'objet d'une notice que je place sous les yeux du Congrès. Ces ossements appartiennent aux genres hippopotame,

éléphant, daim et cerf : ils sont déposés, ainsi que ceux de Lhommaizé, au musée d'histoire naturelle de Poitiers.

Outre les stalactites et les stalagmites de nos grottes, qui continuent encore chaque jour à se déposer, il existe encore dans les vallées du département de la Vienne un grand nombre de sources incrustantes qui empâtent les branches, les feuilles, les racines, même les hélices, les cyclostômes et les objets qui se trouvent dans leur voisinage ; ce qui leur donne une sorte de parenté avec celles de Saint-Allyre de Clermont, bien qu'elles ne sourdent pas de terrains équivalents. Ces eaux sortent au contact de l'oolithe inférieure et des argiles du lias. J'en soumets quelques échantillons au Congrès.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE

DES

TERRAINS DE LA VIENNE,

PAR

M. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR,

Ancien capitaine d'état-major, membre de la Légion-d'Honneur, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Placé entre les massifs granitiques du Limousin et de la Vendée, le département de la Vienne occupe sur la carte géologique de France une position tout à fait exceptionnelle, en ce qu'il constituait une sorte de détroit, unissant jadis les deux grandes mers jurassiques du nord-est et du sud-ouest de notre contrée à l'époque du dépôt des étages inférieurs de cette formation ; détroit qui, à une époque plus avancée de ces dépôts, fut converti en isthme par son émergement, et servit plus tard de barrière entre les mers crétacées des mêmes bassins. Toutefois les dépôts

crétacés qui occupent le nord du département de la Vienne n'existent pas sur sa limite méridionale, et il faut se transporter dans la Charente, jusqu'aux environs d'Angoulême, pour en trouver les premières traces vers le sud, de telle sorte que les terrains jurassiques occupent la majeure partie de la Vienne.

Enfin des dépôts discontinus d'argiles, de sables, de marnes d'eau douce, appartenant aux terrains tertiaires moyens, et des dépôts de l'époque alluviale recouvrent indifféremment, et à divers niveaux, tous les massifs qui viennent d'être indiqués.

Envisagé dans son ensemble, au point de vue de son relief général, le sol du département, et notamment dans la partie formée par les étages jurassiques, ne forme, pour ainsi dire, qu'un vaste plateau entrecoupé de vallées encaissées, dont les eaux (à l'exception de celles de la Charente) se dirigent généralement du sud au nord. La partie crayeuse, au contraire, est plus accidentée en raison de la moindre résistance qu'elle a offerte aux courants qui ont façonné en dernier lieu le sol, pour lui donner l'aspect qu'il nous présente aujourd'hui.

Si nous en appelons aux cotes de niveau pour apprécier plus exactement son relief général, nous le trouvons affecté, en moyenne, d'une élévation qui varie entre 140 et 150 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, jusqu'à une assez petite distance du contact des masses calcaires jurassiques avec les massifs granitiques; mais là il se relève brusquement, et atteint promptement, à l'ouest comme au sud-est, une élévation de 190 et 200 mètres.

Les terrains crayeux prennent, de leur côté, quoi-

que d'une manière discontinue, des reliefs presque égaux à ceux des terrains jurassiques, et, sur quelques points, recouverts par le terrain tertiaire moyen, ils sont affectés de la cote 170 mètres.

De leur côté, les masses granitiques qui encadrent la Vienne atteignent, à l'ouest, leur maximum d'élévation au terrier du Fouilloux, placé sur les confins des Deux-Sèvres, par la cote 272 mètres, et, au sud-est, dans la Haute-Vienne, par la cote 300 mètres environ, placée à quelque distance des limites de notre département.

Les pentes des cours d'eau principaux qui sillonnent les vallées suivent nécessairement la loi qui régit le relief général du sol. Tant que les vallées ne traversent les masses calcaires que loin encore de leur contact avec les granites, la différence de niveau pour la Vienne, la Gartempe et le Clain, par exemple, n'est que de 40 à 45 mètres sur un parcours d'au moins sept myriamètres, soit environ 1/1,650 en moyenne; tandis qu'au delà on trouve une différence de 25 à 30 mètres sur un développement de 2 myriamètres à peine, c'est-à-dire 1/750 environ.

Nous avons dit que le granite apparaissait en masses importantes aux extrémités ouest et sud-est de la Vienne; il présente, en outre, deux gisements de peu d'étendue, sortes de jalons placés entre les masses principales, vers le centre du département, comme pour indiquer leur continuité sous les calcaires, à une certaine profondeur. L'un de ces gisements, de nature fréquemment porphyroïde, existe au hameau de Port-Séguin près Ligugé, en amont de Poitiers, sur les deux rives du Clain, à la cote 120 mètres environ;

et l'autre, plus décidément porphyritique, sous le bourg même de Champagne-Saint-Hilaire, à la cote de 180 mètres au-dessus de la mer.

Il est à remarquer que les masses granitiques sont tapissées, à leur contact avec les calcaires et les argiles marneuses du lias, de couches intermédiaires d'arènes ou sables granitiques passant même à l'arkose, tandis que, sur les deux points intermédiaires signalés, la roche ignée ne paraît avoir subi aucune décomposition à son contact avec les roches superposées.

Cette circonstance tient, nous le pensons, à ce que les premiers ont servi de rivage aux mers anciennes, et ont subi les décompositions résultant du va et vient continuel des vagues; tandis que les seconds, placés d'abord à un niveau plus profond, ont été protégés par les premiers dépôts calcaires, et ne sont arrivés à leur niveau actuel que par des soulèvements postérieurs.

Le lias, base de la formation jurassique, apparaît généralement au fond des vallées et sur quelques pentes élevées dans la moitié sud du département. Dans la généralité de ses gisements, il ne présente bien développé que son étage supérieur, l'étage thoarcien de d'Orbigny, formé de marnes gris bleuâtre entremêlées de lits de moellons argilo-calcaires, passant fréquemment à la lumachelle, tant ils sont pétris de bivalves appartenant surtout au genre *pecten pumilus*.

Les marnes putrides sont un amendement précieux pour l'agriculture, et ses calcaires argileux fournissent d'excellente chaux hydraulique. En général, cet étage

est disloqué, et masqué par les calcaires poreux de l'oolithe inférieure (étage bajocien de d'Orbigny), et se montre rarement à découvert sur une surface étendue. On y rencontre abondamment le *belemnites tripartitus* et *brevis*, l'*ostrea Knoorii*, la *lima gigantea*, les *ammonites aalensis*, *thoarcensis*, *serpentinus*, etc., des *lignites*, des rognons de fer sulfuré et des cristaux de gypse.

C'est à Champagne-Saint-Hilaire, et sur les confins du département, au contact des granites, que cet étage atteint son maximum d'élévation, qui flotte entre 180 et 200 mètres au-dessus de la mer.

Sur plusieurs points, et notamment à Ligugé, à Pressac, à Champagné, etc., etc., on remarque, en outre, les amorces de l'étage moyen ou étage *liasique* proprement dit, au contact même du granite ou du porphyre, bien caractérisé par le *pleurotomaria gigas*, le *pecten æquivalvis* et *disciformis*, et l'*ammonites margaritatus*.

Enfin tout nous porte à penser qu'on peut classer dans le lias inférieur les assises de calcaire jaune passant au brun, sans fossiles, qui sont interposées à Champagné, à Sauzay, à Pressac, etc., entre la couche à *pecten æquivalvis* du lias moyen et le granite.

Des recherches ultérieures fixeront ce dernier point.

Mais, en somme, ces trois étages ne constituent presque partout, dans la Vienne, que des terrains accessoires, fortuitement à découvert, et difficilement accessibles; ce qu'on ne saurait assez regretter en raison de leur utile application à la culture et aux constructions, et il n'en devient que plus nécessaire d'en indiquer les gisements avec précision.

L'oolithe inférieure, comprenant les deux étages

bajocien et bathonien de d'Orbigny, se présente immédiatement, comme nous l'avons dit, au-dessus de l'étage thoarcien du lias, et forme un massif apparent assez considérable dans tout le sud du département, où il participe à la fois de la cote moyenne générale de 145 à 150 mètres et des cotes élevées qui avoisinent les bords granitiques du bassin.

Ces étages constituaient précisément la masse de l'ados interposé entre les deux grands bassins marins du sud-ouest et du nord-est, non-seulement au moment du dépôt du terrain crétacé, mais même à l'époque où les calcaires de l'oolithe moyenne commencèrent à tapisser les étages inférieurs de cette même formation.

C'est le gisement des dolomies de la Vienne, au sein desquelles s'ouvrent fréquemment des grottes à brèches ossifères, et qui présentent de nombreuses géodes de calcédoine mamelonnée de diverses couleurs, ou des cristaux brillants de chaux carbonatée. Leurs assises, d'une texture généralement grossière, sont sillonnées soit de bancs siliceux continus, soit de rognons isolés de silex disposés par lits.

Elles fournissent des pierres d'appareil de grandes dimensions, mais difficiles à travailler, et quelques couches pulvérulentes exploitées comme amendement pour les terres argileuses; les fossiles y sont assez peu abondants, si ce n'est à certains niveaux.

L'étage bajocien y est plus particulièrement caractérisé par les *ammonites Murchisonæ* et *Humphriesianus*.

Ses silex passent du noir foncé au gris cendré, et de la texture vitreuse et résistante à la texture poreuse et friable.

L'étage bathonien, le moins riche de tous en fossiles, offre en petite quantité les *ammonites Parkinsoni* et *linguiferus*, des pinnigines, le *clypeus patella*, beaucoup de *panopées* et de moules de la *lima proboscidea*. Mais cette dernière traverse trop d'étages pour être considérée comme bien caractéristique.

Ce sont les matériaux fournis par ce double étage qui constituent la masse des anciens édifices religieux de Poitiers, et leur donne cette teinte chaude propre aux monuments du midi de la France.

A partir de l'étage bathonien, les étages qui composent l'ensemble de l'oolithe moyenne, c'est-à-dire le callovien, l'oxfordien et le corallien, se développent symétriquement sur les deux rivages opposés que séparait l'isthme de l'oolithe inférieure. Toutefois ce n'est que dans le nord du département que nous rencontrons ces trois termes plus ou moins développés : dans le sud, l'étage callovien et un peu de l'oxfordien se montrent seuls : ce dernier et le corallien se développent plus complètement dans la Charente. Le rivage callovien du nord s'étendait en demi-cercle des environs de Challendray au nord de Vouillé, et de Poitiers à Lussac et Béthines; le rivage du sud formait un autre demi-cercle, qui embrassait l'extrémité sud de l'arrondissement de Poitiers (autour de Saint-Sauvent) et le sud-ouest de l'arrondissement de Civray.

Considérées dans leur ensemble, les assises de l'étage callovien sont essentiellement calcaires; celles de l'étage oxfordien proprement dit, argilo-calcaires, et celles de l'étage corallien, tantôt purement calcaires

et tantôt argilo-calcaires. C'est l'étage le plus inférieur, c'est-à-dire le callovien, qui offre les gisements les plus riches à exploiter comme pierres d'appareil et d'ornementation : leur grain ferme et serré se prête à tous les besoins de la construction. Dans quelques localités, notamment autour de Jardres près Chauvigny, on exploite comme marne un calcaire friable et fétide pétri de trigonies et de térébratules, et que les habitants appellent du tuf, nom qu'on donne également aux calcaires arénacés des deux étages inférieurs appliqués aux mêmes usages.

L'étage callovien est surtout caractérisé, dans la Vienne, par les *ammonites Backeriæ, anceps, hecticus*, et les *pectens fibrosus* et *demissus*.

L'étage oxfordien proprement dit est peuplé sur ses limites d'*ammonites biplex, perarmatus* et *canaliculatus* et de *belemnites hastatus*. L'étage coralien offre l'*ammonites Achilles*, le *diceras arietina*, des *nérinées* et beaucoup de coraux. Dans le bassin du nord, la cote moyenne de cet ensemble est de 130 mètres environ au-dessus de la mer; mais, aux approches du département des Deux-Sèvres, elle se relève à 160 mètres. Dans le bassin du midi, sa moyenne est de 140 mètres, et elle éprouve un relèvement de 20 mètres sur ses bords.

La formation crétacée n'existe, comme nous l'avons dit, que dans la partie du département située au nord de Poitiers, et encore y laisse-t-elle apercevoir çà et là de larges traces de l'oolithe moyenne, soit par suite des failles qui ont dérangé l'assiette primitive des étages, soit parce que les eaux ont détruit les couches de grès vert qui les revêtaient.

Elle comprend, dans la Vienne, les deux étages cénomanien et turonien de d'Orbigny.

L'étage cénomanien se compose, à la base, d'une série de sables verts entremêlés d'argiles jaunes, grises et noires, et de quelques bancs de grès de même couleur, et, à la partie supérieure, de craies micacées et friables. Les uns et les autres offrent assez abondamment l'*ostrea columba*, *flabella* et *biauriculata*, et l'*inoceramus mytiloïdes*.

L'étage turonien, formé d'une masse de craie jaunâtre souvent pénétrée de silice, surtout à la partie supérieure, et d'une texture poreuse, se caractérise par les *ammonites Deverianus, Requienianus* et *peramplus*, l'*arca* et la *cyprina Noueliana*, le *cardium alternatum* et de nombreux spongiaires. La limite sud de cet ensemble est nettement indiquée, sur la rive gauche du Clain, par le cours du Pallu et le ruisseau de Sauves vers le nord-ouest ; sur la rive droite, il vient occuper l'extrémité de la langue de terre qui s'allonge au confluent de la Vienne et du Clain, à la hauteur de Dissais et de Bonneuil-Matours ; puis il va rejoindre la Gartempe et la Creuse entre Vicq et La Roche-Posay.

Nous avons dit que la formation crayeuse avait un aspect plus accidenté que la formation sous-jacente, et qu'elle en avait atteint les niveaux sur quelques points : il est vrai que, sur ces points, elle est recouverte par les argiles et les sables d'origine tertiaire.

Les matériaux utiles de ce terrain sont des grès grossiers, qui fournissent de bons pavés, des sables marneux propres à féconder le sol, et des tuffeaux si précieux pour les constructions élégantes de la contrée.

Les sables et grès verts de la base offrent une assez

grande quantité de bois pyriteux, parfois mêlé d'ambre jaune, et n'apparaissent guère que sur la lisière sud de la formation, où ils constituent soit des pentes allongées sur les derniers étages de l'oolithe, soit des dépôts isolés, soit de petits contre-forts à mi-côte des mamelons crayeux.

Les terrains tertiaires moyens recouvrent par nappes interrompues à peu près toutes les formations qui précèdent, et comprennent du sable de diverses couleurs, des argiles tout aussi variées, des marnes d'eau douce, des meulières et des grès lustrés; les uns et les autres remaniés à diverses époques, et si fort enchevêtrés entre eux qu'il est souvent bien difficile de leur assigner leur véritable classification. C'est le milieu par excellence des argiles à tuiles et à poteries, des meulières propres à fabriquer des meules de moulin, des minerais de fer et de manganèse et des marnes blanches.

Les terrains d'alluvion, formés à diverses époques aux dépens des terrains qui précèdent, occupent à la fois les niveaux les plus élevés des plateaux, les pentes et le fond même des vallées. Sur nos plateaux, on peut les reconnaître à leurs galets de quartz et de silex, arrachés soit aux massifs granitiques, soit aux étages de l'oolithe inférieure; à leurs poudingues ferrugineux et calcaires, à leurs minerais de fer d'alluvion, aux sables rouges et grossiers qui ont comblé les cavités du sol ancien, profondément attaqué par les courants.

L'action de ces courants est surtout dénoncée, dans la Vienne, par le creusement des innombrables puits naturels ou syphons qui perforent d'outre en outre

nos étages jurassiques, et donnent naissance aux sources de nos vallées; par les sillons qui entament si profondément les roches formant les berges de ces vallées; enfin, par les masses de grès dénudées des sables au milieu desquels elles s'étaient formées, et reposant immédiatement aujourd'hui sur des roches purement calcaires.

Elle n'est pas moins indiquée par les formes tourmentées du sol dans toute la partie du département occupée par la craie.

La période qui a suivi les dernières alluvions a, en outre, laissé des traces bien reconnaissables sur notre sol. Ces traces consistent dans les travertins qui se forment encore de nos jours, les stalactites et stalagmites de nos grottes naturelles, et les tourbières de la plupart de nos vallées.

Les travertins résultant de la dissolution et de l'entraînement de parcelles calcaires par les eaux infiltrées dans leur épaisseur, et de leur dépôt sur les corps épars autour des sources, ont fourni, dans ce département, quelques gisements assez considérables pour qu'ils aient été exploités à diverses époques.

La démolition récente des arènes de Poitiers a prouvé que les Romains avaient utilisé les matériaux de ces gisements, notamment pour fermer leurs clefs de voûtes. Ces travertins sont littéralement pétris de branches, de feuilles, et même de petites hélices, ce qui les rend extrêmement poreux : nous ne citerons que le gisement de La Verrée non loin d'Andillé. Mais, en général, presque toutes les sources qui sourdent au contact de l'étage bajocien avec les

marnes argileuses sous-jacentes du thoarcien, sont incrustantes.

Lorsque les travertins ne sont pas solides, et se mélangent à l'alluvion des vallées, ils peuvent fournir un amendement favorable à la culture.

Nous ne dirons rien des stalactites : elles ressemblent à toutes celles qui pendent aux voûtes naturelles des cavernes; mais nos stalagmites offrent parfois un grand intérêt, en ce qu'elles empâtent des ossements de carnassiers et de rongeurs, et même des débris de la première et grossière industrie humaine. Les bords de la Charente dans l'arrondissement de Civray et les environs de Lhommaizé près de Lussac en ont offert de nombreux spécimens, réunis aujourd'hui dans le musée de Poitiers.

Enfin les alluvions de nos vallées, et notamment celles de la Vienne et du Clain, aux environs de Vivonne et de Poitiers, renferment des ossements de grands pachydermes et de ruminants que nous avions signalés déjà en 1854 (1).

Après avoir jeté ce rapide coup d'œil sur la classification et les accidents principaux des terrains de la Vienne, il nous reste encore à dire quelques mots sur deux fonctions importantes du sol : la circulation des eaux qui l'arrosent et le pénètrent, et les traits généraux de sa végétation.

Au premier de ces points de vue, il suffit de l'envisager sous deux aspects : sa perméabilité et son

(1) *Le Monde antédiluvien aux portes de Poitiers.*

imperméabilité. La première est l'apanage des sols calcaires et des sables ; la seconde est celui des argiles, de certaines marnes et des roches granitiques massives. Mais, comme, dans la succession des étages que nous avons énumérés, il entre alternativement des assises argileuses, calcaires, sablonneuses, poreuses ou massives, il en résulte qu'il y aura autant de plans d'écoulement que ces alternatives seront répétées de fois : c'est pourquoi il importe d'entrer dans quelques détails à cet égard.

Les roches granitiques massives, essentiellement imperméables de leur nature quand les dislocations postérieures ne sont pas venues les séparer par des fissures profondes, donnent généralement lieu à l'écoulement extérieur des eaux infiltrées dans les couches qui les tapissent immédiatement. C'est le premier niveau d'écoulement dans la Vienne.

Le lias en offre toujours un second au contact de ses argiles marneuses noires ou gris jaunâtre avec les calcaires poreux de l'oolithe inférieure : c'est l'origine des sources les plus abondantes et les plus constantes de ce département, attendu qu'elles sont alimentées par les assises puissantes et développées des calcaires jurassiques, qui en forment la masse principale, surtout en amont de Poitiers.

La nature argilo-calcaire de l'étage oxfordien supérieur, et dans certaines parties du corallien, notamment à leur contact avec les grès verts, forme un troisième niveau d'écoulement régulier. Les points de contact des massifs crayeux proprement dits et des sables argilo-calcaires placés à la base de l'étage cénomanien en fournissent un quatrième, et le cin-

quième se rencontre, quoique plus rarement, au contact des sables caillouteux de la grande alluvion avec les marnes et les argiles tertiaires, et cela presque toujours sur les points les plus élevés de nos plateaux. Mais les eaux qui s'en échappent ont rarement un cours développé; car elles ne tardent pas à rencontrer les roches poreuses de l'oolithe sous-jacente, ou quelqu'un de ces mille syphons déjà signalés, qui les absorbent immédiatement, et vont les conduire, à travers leurs canaux sinueux, jusqu'au fond des vallées voisines.

C'est, disons-le en passant, l'existence de ces syphons multipliés du sous-sol calcaire qui débarrasse nos plateaux argileux des eaux pluviales, qui, sans cela, les transformeraient en marécages.

En dehors de ces conditions régulières de circulation des eaux dans l'épaisseur du sol, les syphons en question, les dislocations locales et les grandes failles jouent encore un rôle important, et donnent lieu à une foule d'écoulements accidentels étrangers aux plans généraux que nous venons de décrire. Ces dislocations ne sont pas la partie la moins intéressante de l'étude des terrains de la Vienne : elles en constituent en même temps une des plus grandes difficultés (1).

La variété de la composition minéralogique des diverses assises du sol superposées dans un ordre régulier dans l'origine, mais singulièrement modifiées par les phénomènes qui ont le plus contribué à

(1) Ces considérations générales ont été développées déjà par nous, en 1856, dans un écrit intitulé : *Études sur la circulation naturelle des eaux dans le département de la Vienne.*

donner à la surface du pays son aspect actuel, a nécessairement une influence toute-puissante sur la végétation qui la recouvre.

Les nappes tertiaires et alluviales, généralement sablonneuses, sont le domaine naturel des bois, des brandes, des prés hauts : quand le sable et les silex y dominent, et qu'ils ont une certaine profondeur, c'est le sol de prédilection du châtaignier.

Les sols crayeux qui blanchissent sur les flancs des mamelons de la partie nord du département sont particulièrement propres aux céréales, aux sainfoins, aux luzernes, à la vigne et aux noyers. Les grès verts et les marnes coquillières subordonnés aux craies forment le sol des vallées ou les pentes douces qui y aboutissent ; ils sont consacrés, depuis un temps immémorial, aux cultures maraîchères et à celle du chanvre, qui sont une des sources les plus fécondes de revenus pour cette contrée.

Avec la zône à découvert du terrain oxfordien, reviennent la vigne, le noyer, la luzerne, les céréales, qui persistent, en grande partie, sur les sols rouges argilo-calcaires des deux étages de l'oolithe inférieure.

Quant aux alluvions des vallées, leur valeur productive dépend en grande partie de leur niveau relativement au cours d'eau principal de la vallée et aux sources qui viennent l'alimenter.

Assez élevés pour n'être pas incommodés de l'abondance des eaux, ce sont des sols d'élite ; car ils réunissent généralement le mélange d'éléments le plus favorable à la végétation et l'humidité nécessaire pour l'activer. Trop abondamment abreuvés, ils ne pro-

duisent que des tourbières, dont il n'est pas encore en usage dans la Vienne de tirer parti pour le chauffage.

Tel est le tableau général fort abrégé des diverses parties du département, dont l'étude de détail, à peine commencée, demandera plusieurs années pour être conduite à bonne fin.

Peut-être donnera-t-il déjà une idée suffisante de l'intérêt qui s'y rattache, et des difficultés qui restent à vaincre pour rendre cette étude de quelque utilité pour le pays.

SIMPLE APERÇU

SUR LES

PLANTES CRYPTOGAMES ET AGAMES

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE,

PAR M. ÉD. LAMY.

Depuis bientôt dix-huit ans, des occupations sérieuses m'ont presque complètement séparé de toutes études scientifiques : aussi n'est-ce qu'avec hésitation et timidité que j'apporte un grain de sable pour diminuer la lacune qui, sans mon faible concours, pourrait exister dans l'une des parties essentielles du programme du Congrès.

Privé, depuis long-temps, de mes collections et de mes livres, que j'ai distribués à divers botanistes éloignés; en arrière des progrès qui chaque jour s'accomplissent et se continuent, je ne puis offrir rien de complet, rien d'actuel ; et, pour ne pas rester muet aujourd'hui, je suis tenu de remonter à un passé déjà loin de nous, m'exposant à l'écueil de consulter sans succès des souvenirs affaiblis ou presque effacés.

La Haute-Vienne est l'un des départements de France qui conviennent le mieux au parfait développement des végétaux si variés qu'on appelle *agames* et *cryptogames* (1). Sa surface accidentée, ses collines, ses vallées, ses forêts, ses innombrables sources, ses étangs, ses cours d'eaux, sont autant de circonstances qui créent de sûrs abris, suscitent d'épais ombrages, et maintiennent sur des espaces étendus cette fraîcheur si nécessaire à la prompte évolution d'êtres qui, pour la plupart, semblent vivre exclusivement d'humidité et de rosée.

J'en ai recueilli, dans les limites restreintes de ce département, un peu plus de treize cents espèces, dont environ douze cent soixante ont été exactement déterminées.

Je les répartis ainsi qu'il suit :

3 characées.
3 équisétacées.
26 fougères.
1 marsiléacée.
1 isoétée.
2 lycopodiées.
150 mousses.
52 hépatiques.
160 lichens.
67 agaricinées.
37 polyporées.
11 hydnées.

A reporter 513

(1) Dans cette notice je les comprendrai tous sous ce dernier nom.

Report...	513	
	24	auriculariées.
	21	clavariées.
	7	trémellinées.
	4	elvellacées.
	95	capulatées.
	2	phalloïdées.
	13	sclérotiacées.
	54	lycoperdacées.
	260	hypoxilées.
	745	urédinées.
	81	mucédinées.
	37	algues.
TOTAL	1,256	

Je parcourrai rapidement ces diverses catégories, indiquant en même temps des plantes communes et des plantes rares (1).

Les premières mettront en relief les aptitudes du sol pour certaines espèces; les autres aideront à fixer la géographie botanique du plateau granitique du centre de la France : elles seront, en quelque sorte, des anneaux servant à relier notre végétation cryptogamique à celle de contrées éloignées, notamment à celle des hautes montagnes dont nos collines ne sont qu'une continuation et un simple amoindrissement.

CHARACÉES. — Ces plantes habitent nos pêcheries, nos étangs, et parfois nos ruisseaux. Les *chara gra-*

(1) J'ai déjà indiqué ces plantes avec plus de détails dans le *Guide de l'étranger*, publié, en 1856, par MM. Martial Ardant frères.

cilis, Sw., et *translucens*, Pers., sont abondants. Le *chara fragilis*, Delv., *var. longitracteata*, Braun., vit dans un petit ruisseau qui passe au pied des roches de serpentine de La Roche-l'Abeille : je ne l'ai vu que là. M. l'abbé Chaboisseau, infatigable explorateur des plantes de l'arrondissement de Montmorillon, a découvert le *chara Braunii*, Gmel., dans l'étang de Riz-Chauvron près d'Azat-le-Riz.

Équisétacées. — Elles fréquentent les bords des rivières, des étangs et les marais. Nous possédons les *equisetum arvense*, *palustre*, *limosum*, Linn.; l'*equisetum hyemale*, Linn., est abondant à Bort (Corrèze), sur les rives de la Dordogne : je l'ai inutilement cherché dans la Haute-Vienne.

Fougères. — Elles recherchent les lieux frais et ombragés : nous en possédons de rares et de fort belles. La fougère commune (*pteris aquilina*, Linn.), occupe les terrains non cultivés, souvent en compagnie de l'ajonc nain et du genêt à balais; elle est employée par nos colons à la litière des bestiaux; ses tiges, dans leur jeunesse, sont très-sensibles au froid : aussi sont-elles fréquemment atteintes et desséchées par les gelées du printemps.

Le *polypodium vulgare*, Linn., se rencontre à chaque pas sur les rochers, les murs, même sur les parties vermoulues des troncs d'arbres. Les *polystichum filix mas*, Roth., *spinulosum*, Dc., *dilatatum*, Sw.; les *aspidium aculeatum*, Sw., et *angulare*, Kit.; l'*athyrium filix fœmina*, Roth., habitent dans les bois, près des haies et le long des ruisseaux.

Le *blechnum spicant*, Smith., abonde dans les bois, au pied des montagnes.

Le *ceterack officinarum*, Dc., les *asplenium ruta-muraria*, Linn., *adianthum nigrum*, Linn., *septentrionale*, Hoff., tapissent les parois des murs et les rochers.

L'*osmunda regalis*, Linn., développe parfois ses élégantes tiges sur les bords de la Vienne et de quelques ruisseaux privilégiés.

Le *botrychium lunaria* se rencontre, mais rarement, dans les environs de Saint-Léonard, sur les hauteurs des prés secs.

Le *grammitis leptophylla*, Sw., s'abrite sous un rocher, au haut d'un pré placé au-dessous du chemin qui longe les côtes d'Aixe : c'est la plus petite, la plus délicate et la plus rare de nos fougères.

Les *polypodium phœgopteris* et *dryopteris*, Linn., se rencontrent, la première, parmi les rochers, à Eymoutiers; la seconde, sur les lisières des bois qui avoisinent le Taurion, à Orgnac et Saint-Laurent-les-Églises; je l'ai aussi récoltée à Bourganeuf (Creuse).

Le *polystichum oreopteris*, Dc., se trouve aussi sur les bords du Taurion et dans les bois des environs d'Eymoutiers.

Le *polysticum thelipteris*, Roth., orne un pacage marécageux voisin des roches de serpentine de La Roche-l'Abeille; il est au pied de quelques aulnes.

Le *polystichum cristatum*, Roth., extrêmement rare en France, croît abondamment à l'extrémité marécageuse de l'un des étangs du Monteil près de Saint-Léonard.

Le *cystopteris fragilis*, Bernh., croît près des murs

en ruines à Aixe, Chalusset, La Chapelle près Saint-Léonard.

L'*asplenium Halleri*, Dc., fort rare, occupe quelques fentes de rochers sur les bords de la Vienne, à Eymoutiers, et sur ceux de la Briance, près du moulin de Saint-Paul.

L'*asplenium lanceolatum*, Smith., fréquente les bancs de roches de serpentine depuis Surdoux et La Porcherie jusqu'à La Roche-l'Abeille ; il est le compagnon fidèle de ces roches, et ne les quitte pas.

Enfin le *scolopendrium officinale*, Smith, se rencontre parfois, sur les murs humides et à l'orifice des puits, à Aixe, Saint-Léonard, etc.

Marsiléacées. — Nous n'en possédons qu'une seule espèce : c'est le *pilularia globulifera*, Linn., qui fréquente le voisinage des étangs à Veyrac, Compreignac, Saint-Léonard, Eybouleuf.

Isoétées. — L'*isoetes tenuissima*, Bor., suffit seul à illustrer cette famille parmi nous. On en doit la précieuse découverte à M. l'abbé Chaboisseau, qui l'a recueillie dans l'étang de Riz-Chauvron, dont elle recouvre le sol submergé.

Depuis que j'ai vu cette plante, je suis persuadé qu'elle est commune dans nos étangs. Je l'avais autrefois considérée comme une simple forme du *littorella lacustris*, Linn., espèce très-répandue dans nos contrées.

Lycoperdacées. — Nous n'en possédons que deux espèces. Le *lycopodium clavatum*, Linn., confond ses

tiges avec celles des mousses dans nos châtaigneraies à La Jonchère, Saint-Léonard, Eybouleuf, Eymoutiers; le *lycopodium inundatum*, Linn., habite les marais des montagnes à Saint-Sylvestre, Saint-Léger et Saint-Pierre.

Mousses. — Elles parent agréablement nos sites frais et pittoresques : leurs tiges revêtent avec élégance les écorces ridées des arbres et les roches saillantes des bancs de granite; elles forment des gazons aux nuances variées dans les bois, les châtaigneraies, sur les croupes et pentes des collines.

Voici les noms d'une partie des espèces communes :

Polytrichum juniperinum, Hedw.; *piliferum*, Schreb.; *commune*, Linn.; *aloides*, Hedw.; *subrotundum*, Huds.

Atrichum undulatum, P. Beauv.

Bartramia pomiformis, Turn.

Funaria hygrometrica, Hedw.

Bryum stellare, Roth.; *ligulatum*, Schreb.; *hornum*, Schreb.; *cuspidatum*, Schreb.; *punctatum*, Schreb.; *pyriforme*, Sw.; *argenteum*, Linn.; *capillare*, Linn.; *cæspititium*, Linn.; *alpinum*, Linn.; *nutans*, Schreb.

Daltonia pennata, Arn.

Neckera viticulosa et *curtipendula*, Hedw.

Fontinalis antipyretica, Linn.

Hypnum molle, Dicks.; *purum*, Linn.; *murale*, Hedw.; *splendens*, Hedw.; *myosuroides*, *prælongum*, *rutabulum*, Linn.; *rusciforme*, Weiss. (1); *striatum*,

(1) Cette mousse présente des variétés nombreuses, qui souvent semblent former des espèces tout à fait distinctes : l'opercule présente seul des caractères invariables, qui permettent toujours de les ramener au type.

Schreb., *cuspidatum*, Linn.; *cordifolium*, Hedw.; *loreum*, Linn.; *stellatum*, Schreb.; *triquetrum*, *aduncum*, *cupressiforme*, Linn. (espèce très-variable).

Leucodon sciuroides, Schw.

Pterigynandrum gracile, Hedw.

Tortula rigida, Turn.; *convoluta*, Sw.; *muralis*, Hedw.; *ruralis*, Sw.; *subulata*, *unguiculata*, Hedw.

Didymodon purpureum, Hooch.

Dicranum viridulum, Sw.; *taxifolium*, Sw.; *glaucum*, *scoparium*, *varium*, Hedw.

Weissia lanceolata, Brid.; *controversa*, Hedw.

Cinclidotus fontinaloides, P. Beauv.

Trichostomum canescens, Hedw.; *funale*, Schw.

Grimnia leucophæa, Grev.; *apocarpa*, Hedw.

Orthotrichum cupulatum, Hoffm.; *anomalum*, Hedw.; *affine*, Schrad.; *diaphanum*, Schrad.; *leiocarpum*, Bruch et Sch.; *Lyellii*, Hoock; *crispum*, Hedw.

Tetraphis pellucida, Hedw.

Diphyscium foliosum, Mohr.

Anictangium ciliatum, Hedw.

Gymnostomum intermedium, Turn.; *truncatum*, Hedw.; *fasciculare*, Hedw.

Sphagnum obtusifolium, *acutifolium* et *cuspidatum*, Ehrh.

Phascum serratum, Schreb.; *subulatum*, Linn.; *cuspidatum*, Schreb.; *curvicollum*, Hedw.

Parmi les mousses rares je citerai :

Bartramia ityphilla, Brid. : dans les landes découvertes près Limoges, Le Vigen, etc.

Bryum ventricosum, Dicks. : sur la terre humide recouvrant les rochers, à Saint-Léonard.

Daltonia heteromalla, Hook et Tayl. : sur des troncs

de buis, à Parpaillat, près de l'usine de M. Pouyat; *Lamyana*, Mont. : cette mousse aquatique, d'une excessive rareté, croît sur les rochers dans la Vienne, au-dessous de l'écluse de MM. Ardant frères, près Isle. Depuis que les remblais nécessités par la création de la nouvelle route d'Aixe ont resserré sur ce point le lit de la rivière, il m'a été impossible de retrouver cette belle espèce. Les quinze à vingt échantillons que j'en possédais se trouvent aujourd'hui dans les herbiers de divers savants, notamment dans celui du pasteur Duby, de Genève (1).

Neckera crispa, Hedw. : sur les vieux troncs, dans les forêts de Veyrac et de Rochechouart.

Hypnum riparium, Linn. : sur les bords de la Briance, près du moulin de Saint-Paul; *pseudo-plumosum*, Starck; *sericeum*, Linn. : épars çà et là dans les lieux ombragés; *albicans*, Neck. : sur la terre, dans une châtaigneraie, près de Thias; *fluitans*, Linn. : dans une pêcherie, à La Chapelle, près Saint-Léonard; *medium*, Dicks. : sur des troncs de vigne, à Berneuil, Aixe, Verneuil; *rugosum*, Hedw. : sur la terre, au sommet d'un coteau qui domine la route, près du pont de Saint-Léonard; *molluscum*, Hedw. : dans un bois près de Solignac.

Didymodon flexicaule, Dc. : sur le coteau de Chalusset, près du château en ruines.

Dicranum virens, Hedw. : sur des rochers humides, près Saint-Priest-Taurion; *montanum*, Hedw. : sur de

(1) Cette mousse a été décrite par le docteur Montagne dans les *Annales des sciences naturelles*, seconde série, T. VI, page 329, pl. 18, fig. 2.

vieilles souches, dans les bois de Saint-Nicolas, du Surzol, des Allois près Saint-Léonard ; *flagellare*, Hedw. : sur un rocher, vis-à-vis le moulin de Saint-Paul, près Solignac.

Trematodon ambiguum, Schw. : sur un fossé, dans une prairie montagneuse des environs de Népoulas.

Weissia fugax, Hedw. : dans les cavités des rochers, près le pont de Saint-Léonard.

Campylopus pilifer, Brid. : sur la terre, dans les landes de Boisseuil, de Veyrac, de Bellac, etc.

Encalypta vulgaris, Hedw. : çà et là, sur les murs, à Limoges, Saint-Léonard.

Trichostomum aciculare, P. Beauv. : sur les rochers et les murs humides, à Isle, Aixe, Saint-Junien, etc. Un savant botaniste, M. l'abbé de Cessac, a trouvé le *trichostomum polyphillum*, Schw., sur divers points de la Creuse : je ne l'ai point rencontré dans la Haute-Vienne.

Grimnia alpestris, Schleich. : sur les rochers des coteaux qui bordent la route entre la Varrache et le pont de Saint-Léonard ; *ovata*, Web. et Mohr : sur des tablettes de granite dans les jardins de l'évêché de Limoges.

Orthotrichum rupestre, Schleic. : sur des rochers ombragés, à La Chapelle, aux Bordes, à Rigoulène près Saint-Léonard ; *Hutchinsiæ*, Eng. Bot., t. 2323 : sur un rocher au sommet du Puy-de-Vieux ; *Ludwigii*, Brid. : sur des troncs d'aulnes qui bordent le Taurion à Saint-Laurent-les-Églises.

Buxbaumia aphylla, Linn. : dans une châtaigneraie près de Rigoulène.

Splachnum ampullaceum, Linn. : dans un pré marécageux, à Rigoulène.

Sphagnum contortum, Schultz : dans la rigole d'un pré de M. de Léobardy, à mi-côte du mont Puy-de-Vieux. — Cette mousse, l'*hypnum rugosum*, le *trematodon ambiguum*, les *ortotrichum Hutchinsiæ* et *Ludwigii*, sont des espèces rares et précieuses pour le pays : elles relient notre flore cryptogamique à celle des plus hautes montagnes de la France.

Phascum axillare, Disc. : dans les champs de trèfle et sur la vase des étangs desséchés.

Certaines espèces ne fructifient pas dans la Haute-Vienne; ce sont : *bartramia ithyphilla; bryum androginum; Neckera crispa; hypnum albicans, cordifolium, stellatum, aduncum, rugosum, molluscum; didymodon flexicaule; dicranum virens, montanum; campylopus pilifer; sphagnum contortum.*

Quelques autres mousses sont fréquemment stériles : d'ordinaire ce sont des *hypnes* des lieux tout à fait secs et des endroits marécageux. Le *dicranum glaucum* est aussi de ce nombre.

Le *bryum alpinum* fructifie très-rarement dans les environs de Limoges; ses organes fructifères, à partir de Saint-Léonard et d'Eymoutiers, se manifestent d'autant plus fréquemment qu'on se rapproche davantage de la haute Corrèze. J'ai fait une remarque analogue pour le *sedum anglicum*, Hedw., commun dans la Haute-Vienne, mais presque toujours stérile; il ne fleurit régulièrement qu'à partir de Bugeat et de Meymac.

Hépatiques. — Si notre sol convient à la propaga-

tion et au développement des mousses, il doit être un éden pour leurs sœurs les *hépatiques*, dont la plupart des espèces recherchent l'humidité et les ombrages épais.

Nous possédons :

Grimaldia hemisphærica, Lindenb.; *fimbriaria fragrans*, Nees ab Esenb. : ces deux espèces sont rares.

Marchantia polymorpha, Linn. : dans les cours humides, au pied des murs, à l'orifice des puits, dans le voisinage des fontaines.

Targionia hypophylla, Linn. : je ne l'ai trouvée qu'une seule fois à Limoges, près du Mas-Rome; elle est plus abondante sur les côtes d'Aixe, dans les petites cavités des vieux murs.

Anthoceros levis et *punctatus*, Linn. : sur la terre humide; la première espèce est moins rare que la seconde.

Riccia cavernosa, Hoffm.; *glauca*, Linn.; *ciliata*, Hoffm. : je n'ai rencontré cette dernière espèce qu'entre L'Aumônerie et Verneuil, sur la terre qui recouvrait un rocher.

Ricciella fluitans, Braun : assez commun sur les bords des étangs; parfois il nage dans l'eau.

Gymnomitrion multifidum, *pinnatifidum*, *pinguis*, *epiphyllon*, Hübner : cette dernière espèce n'est pas rare dans les bois humides.

Echinomitrion furcatum, Hübner : il abonde sur les vieilles souches dans les forêts.

J'ai récolté trente-cinq espèces de *jungermannia*, dont voici les plus répandues :

Jungermannia trichomanis, Scopoli; *polyanthos*, Linn.; *scalaris*, Schrad.; *crenulata*, Sm.; *asplenioides*, Linn.; *emarginata*, Ehrh.; *minuta*, Dicks.; *Funckii*, Webb. et

Mohr; *bissacea*, Roth.; *bidentata*, Linn.; *bicuspidata*, Linn.; *bicrenata*, Schmidel; *barbata*, Schreb.; *incisa*, Schrad.; *trilobata*, Linn.; *nemorosa*, Linn.; *undulata*, Linn.; *complanata*, Linn; *tamarisci*, Linn.; *dilatata*, Linn.; *lævigata*, Schrad.; *platyphylla*, Linn.; *platyphylloidea*, Schw.

Voici les noms des espèces rares :

Jungermannia Sphagni, Dicks.; *cordifolia*, Hook.; *connivens*, Dicks.; *ventricosa*, Dicks.; *quinquedentata*, Huds.; *attenuata*, Lindenb.; *reptans*, Linn.; *resupinata*, Linn.; *albicans*, Linn.; *tomentella*, Ehrh.; *serpyllifolia*, Dicks.; *minutissima*, Smith.

Je n'ai rencontré le *jungermannia quinquedentata* que dans un bois taillis de Condadille qui longe la Vienne.

Le *jungermannia tomentella* habite les bords d'un petit ruisseau qui se jette dans l'Aurance près de la route de Saint-Junien; je l'ai aussi trouvé sur la rive gauche de la Vienne, au-delà du vieux pont de Saint-Léonard.

Le *jungermannia minutissima*, nouveau pour la France, tapissait les cavités de l'écorce d'un vieux chêne, près de l'usine de Parpaillat : ce chêne a été arraché lors de la construction de la nouvelle route d'Aixe. Cette espèce est remarquable par l'excessive ténuité de ses tiges : je l'avais déterminée avec certitude en la comparant avec les échantillons publiés par Hübner dans ses *Fascicules des hépatiques d'Allemagne*.

Je citerai enfin l'*andræa Rothii*, Weil. et Mohr, classé autrefois parmi les mousses, et aujourd'hui, avec plus de raison, parmi les hépatiques. Il n'est pas rare sur les rochers à Limoges, Condat, Saint-Léonard, etc.

Lichens. — Ils sont, dans les lieux incultes et sauvages, les inséparables compagnons des mousses, dont ils n'ont jamais l'aspect herbacé; ils offrent de grandes variations de consistance, de formes, de couleurs; leurs thalles sont tantôt dressés, tantôt pendants, fréquemment aussi étendus en rosette sur les surfaces où ils végètent.

Certaines petites espèces attaquent les pierres les plus dures, les rongent en quelque sorte, et s'y incrustent.

L'*usnea barbata*, Fries, avec ses nombreuses variétés, se rencontre fréquemment. La variété *florida* se couvre d'apothécies sur les branches du châtaignier. La variété *hirta* est presque toujours stérile. J'en dirai autant des variétés *plicata* et *dasypoga*, dont les tiges allongées sont suspendues aux branches des chênes, dans les lieux élevés, à Népoulas, Blond, Saint-Sylvestre, Saint-Léger-la-Montagne.

Pour abréger, je citerai rapidement quelques-uns des lichens les plus connus :

Evernia prunastri, Ach. : troncs d'arbres.

Ramalina calicaris, Westring Farglay., t. 12 : sur les arbres avec toutes ses variétés, dont le *ramalina farinacea*, Ach., fait partie.

Cetraria aculeata, Fries : sur la terre aride qui recouvre les coteaux : apothécies très-rares ; *cetraria glauca*, Hoffm. : troncs d'arbres et rochers.

Peltigera resupinata, Ach. ; *canina*, Sched. ; *horizontalis*, Hoffm. : sur la terre et les rochers parmi les mousses.

Sticta silvatica, Ach. : dans les bois, à la base des vieux troncs et sur les rochers : *pulmonacea*, Ach. : sur

les troncs de châtaigniers dans les montagnes; fructifie très-rarement; *scrobiculata*, Ach.: troncs et rochers parmi les mousses.

Parmelia perlata, *tiliacea*, *saxatilis*, *sinuosa*, *physodes*, Ach.; *acetabulum*, Vaill.; *olivacea*, *caperata*, Ach.; *ciliaris*, Fries; *stellaris*, Wallr.; *obscura*, Ehrh.; *ulothrix*, *lanuginosa*, Ach.; *microphylla*, Stenham; *murorum*, Ach.; avec var. *citrina* et *miniata*, Fries; *subfusca*, Dill., avec la plupart des variétés indiquées par Fries; *atra*, Ach.; *cerina*, Ach.; *ferruginea*, Fries; *scruposa*, Sommerf.

Stereocaulon paschale, Laurer. : sur les coteaux parmi les bruyères.

Cladonia alcicornis, Sched.; *gracilis*, Fries; *cornuta*, Sched.; *furcata*, Sommerf.; *squamosa*, Hoffm.; *cornucopioides*, Sched.; *deformis*, Hoffm.; *rangiferina*, Hoffm.; *uncialis*, Fries; *papillaria*, Hoffm. Le *cladonia rangiferina*, avec sa variété *sylvatica*, couvre parfois des espaces considérables sur les coteaux.

Bœomyces roseus, Pers. : ce joli lichen, dont les apothécies sont couleur de chair et pédicellés, repose sur une croûte pulvérulente d'un blanc verdâtre. Cette croûte occupe souvent une grande surface dans les terrains argileux et aigres.

Biatora byssoides, Schœr. : sur les parois des fossés.

Lecidea albocærulescens, *contigua*, Fries; *atroalba*, Ach.; *confluens*, Schœr.; *geographica*, Schœr; *parasema*, Dill.; *interoleuca*, Fries; *sabuletorum*, Fries.

Umbilicaria pustulata, Hoffm.

Opegrapha varia, *atra*, Pers.; *hysterioides*, Duf.; *scripta*, Ach.

Calicium lenticulare, Ach.; *trachelinum*, Ach.

Endocarpon fluviatile, Dc. : sur les rochers submergés dans la Vienne, le Taurion et divers ruisseaux.

Pertusaria communis et *Wulfenii*, Dc.

Verrucaria nigrescens, Pers. ; *epidermidis*, Fries : *punctiformis*, Pers.

Pyrenothea leucocephala, Fries : sur les écorces des arbres.

Je passe aux espèces rares :

Evernia jubata, Fries : sur les branches d'arbres et les rochers, à Népoulas, Saint-Sylvestre, Saint-Léger ; toujours stérile ; *furfuracea*, Mann., Lich., Boh., p. 105 : rochers et troncs d'arbres, à Népoulas, Sauvagnac, Grandmont, etc. ; fructifie rarement.

Cetraria sæpincola, Ach., var. *ulophylla*, Desmaz. : sur les vieux troncs de châtaigniers, à Népoulas, à La Chapelle près Saint-Léonard ; toujours stérile.

Peltigera malacea, Dub., et *venosa*, Ach. : sur les murs et les fossés parmi les mousses, à Condat, Solignac, Saint-Léonard, etc.

Sticta fuliginosa, Ach. : près de Magnac-Bourg, à Pierrebrune, sur un vieux peuplier qui, depuis quelques années, a été arraché ; stérile ; *glomulifera*, Del. : au pied des vieux arbres, à La Chapelle, au Surzol, à Eybouleuf.

Parmelia chrysophthalma, Ach. : à Isle, Aixe, Verneuil, etc., sur le prunelier et les arbres fruitiers ; *conspersa*, Ach. : sur les rochers, et de préférence sur les rochers quartzeux ; *rubiginosa*, Ach., var. β *conoplea* : sur les troncs d'arbres et les rochers parmi les mousses, à Verneuil, Ambazac, Le Palais, etc. ; *triptophylla*, Fries : sur les troncs et sur la terre

qui recouvre les rochers; *brunea*, Ach. : sur la terre parmi les mousses; *lentigera*, Ach. : sur des pierres granitiques près de La Chapelle. Cette espèce, très-rare chez nous, est commune sur les rochers calcaires de nos départements voisins; *hæmatomma*, Ach. : j'ai trouvé cette belle espèce avec des apothécies sur des rochers dans les bois de Bonnefond, et au-delà du vieux pont de Saint-Léonard, sur des coteaux boisés.

Stereocaulon tomentosum, Sched.; *corallinum*, *condensatum*, Laurer : sont épars dans nos montagnes, mais rares partout.

Biatora testacea, Mich. : je l'ai trouvé avec des apothécies sur un rocher près du Palais.

Lecidea pantosticta, Ach. : sur des rochers qui font saillie au milieu de la Vienne, près de l'usine de M. Corret, à Isle; *corticola*, Fries : près de l'usine de Parpaillat.

Umbilicaria villea, var. *hirsuta*, Fries : sur un rocher au bord de la Gartempé, près de l'embouchure du Vincou : la sous-variété *murina* habitait le sommet du rocher le plus élevé de la carrière d'Isle; mais la mine me paraît avoir enlevé ce rocher.

Opegrapha elegans, Engl. Bot., t. 1852 : sur un tronc de chêne, près de Parpaillat; *herbarum*, Mont. : sur les tiges sèches du *pteris aquilina*, dans le voisinage des coteaux du pont de Saint-Léonard; je l'ai aussi trouvée à Isle, dans le clos de M. de Beaulieu, sur les tiges sèches de l'*origanum vulgare*.

Lecanactis illecebrosa, S. O. V. T., page 288 : sur un vieux tronc de hêtre, à Proximart près Limoges.

Coniocarpon cinnabarinum, Dc. : sur la partie infé-

rieure des troncs de divers arbres, notamment du buis, à Parpaillat, Enraud, Saint-Léonard, etc.

Calicium subtile, Sched. : à Isle, sur l'écorce des jeunes peupliers; *saxatile*, Schœr. : sur un rocher rapproché du petit ruisseau qui traverse le chemin de Condadille à Condat; *turbinatum*, Pers. : sur les vieilles souches et les croûtes pulvérulentes formées par les espèces de l'ancien genre *variolaria*.

Sphærophoron coralloides, Pers. : sur les rochers des montagnes de Népoulas, Saint-Pierre, Saint-Léger; toujours stérile.

Endocarpon eburneum, Dc. : j'ai découvert cette jolie et très-rare espèce entre le château de Ligoure et le pont du Vigen, sur une terre en friche, très-friable, composée, en grande partie, de gros grains ou sables feldspathiques; ses thalles, presque arrondis, de deux lignes de diamètre, d'un blanc d'ivoire, noirs en dessous, crustacés-cartilagineux, portaient sur leur surface un à trois réceptacles sphéroïdes, seulement visibles avec une loupe. L'ensemble de ces thalles, rapprochés, mais parfaitement distincts les uns des autres, formait une espèce de croûte sur le sol, qui en était couvert.

Il ne faut pas confondre ces thalles avec les parcelles de quelques parmélies mal développées, qui se rencontrent sur le mortier de chaux des murs exposés au midi, ce qui a fait dire à Fries, de l'*endocarpon eburneum*, dans son *Lichenographia europæa* : « *Ambigit inter parmeliam Schœreri et lecideam mamillarem* ». Le savant suédois n'a probablement jamais vu l'espèce dont je parle. L'illustre docteur Montagne, auquel je

l'ai autrefois communiquée, n'hésita pas à la reconnaître pour le véritable *endocarpon eburneum*.

Endocarpon miniatum, Ach. : çà et là, sur les rochers, à Isle, Condat, Ambazac. Il prend la dimension d'une ancienne pièce de six francs sur les rochers calcaires des environs de Callors; sur nos roches granitiques il ne dépasse pas le quart de cette étendue. La variété *complicatum* se trouve sur les roches de serpentine de nos contrées; la variété *leptophyllum* habite le cippe funéraire placé derrière le chevet de la cathédrale de Limoges : à cause de son exiguïté, il faut de l'attention et de bons yeux pour réussir à l'y distinguer.

Endocarpon Guepinii, Moug. : cette espèce, parfaitement distincte, se trouve abondamment sur un rocher placé à peu de distance de la Vienne, au-dessous de la propriété de M. Alluaud, à Pagnac; je l'ai aussi observée sur les rochers pyrigènes situés au-dessous du château de Rochechouart.

Segedia viridula, Fries : près d'Isle, au bas d'un rocher quartzeux.

Verrucaria conoidea, var. C; *crusta rubella*, Fries : au bas d'un rocher, près de Népoulas; *actinostoma*, Ach. : sur des rochers, près des bords de la Vienne, à Isle; *nitida*, Schrad. : sur des troncs d'abres, à Parpaillat; *alba*, Schrad. : sur les troncs d'arbres, à Isle, Aixe; *gemmiata*, Ach. : sur les arbres, à Enraud, près Isle.

Pyrenothea vermicellifera, Kauz. : sur des troncs d'arbres, à Enraud et Parpaillat.

Agaricinées. — La difficulté de dessécher et de

conserver les substances charnues fait un peu négliger l'étude de ce riche et brillant groupe de végétaux. Nos châtaigneraies et nos bois tapissés de mousses sont leur résidence habituelle. Nous possédons plus de cent cinquante espèces de l'ancien genre établi par Linné sous le nom d'*agaric* : je n'en ai déterminé qu'un très-petit nombre, parce que d'impérieuses circonstances m'obligèrent à cesser brusquement mes recherches lorsque j'avais à peine commencé l'étude de ce genre difficile.

L'*agaricus cesareus*, Scop., appelé vulgairement *oronge*, croît à Boisseuil, Isle, Verneuil, Saint-Victurnien, Saint-Léonard, etc. : c'est ce champignon que Néron appelait *cibus deorum*.

L'*agaricus procerus*, Pers., connu dans nos campagnes sous les noms de *filleule*, *grisette*, recherche les terrains sablonneux; on le mange dans tous les pays, mais chez nous on lui préfère à juste titre d'autres champignons plus délicats et très-abondants. Dans tous les cas, on doit délaisser sa tige, qui est d'une texture coriace.

L'*agaricus campestris*, Linn. (gros et petit muscat), est commun dans nos prés; on le cultive sur couche dans toute l'Europe, mais les individus produits par la culture ont la chair moins fine et moins parfumée que ceux qui croissent naturellement dans les pâturages.

Le *russula vesca*, Fries, abonde dans les châtaigneraies; quelques personnes le mangent sous le nom de *bise rouge* : sa chair manque de délicatesse.

Le *russula virescens*, Fries, appelé *bise verte*, est considéré par les mycophiles comme un excellent

champignon. Sa rare apparition sur nos marchés indique qu'il n'est pas encore suffisamment connu et apprécié ; il est commun à Isle, Condat, Aixe, etc.

Le *cantharellus cibarius*, Fries (giraudelle), se rencontre abondamment dans nos bois ; sa chair, un peu coriace, l'éloigne de la table des gourmets, quoiqu'il soit parfaitement salubre.

Après avoir dit un mot des espèces comestibles les plus répandues, j'en signalerai quelques autres qui peuvent offrir de l'intérêt au point de vue botanique :

Agaricus muscarius, Linn. (fausse oronge) ; *vernus*, Bull. ; *citrinus*, Chev. ; *phalloides*, Fries ; *sulfureus*, Bull. ; *odorus*, Bull. ; *laccatus*, Scop. ; *ulmarius*, Bull. ; *ostreatus*, Jacq. ; *petaloides*, *lacrymabundus*, *amarus*, Bull.

Les *agaricus ostreatus* et *amarus* sont communs : le premier, sur les troncs de peuplier ; le second, au pied des souches d'arbres pourris.

Coprinus picaceus, Bull. ; *fimentarius*, Linn. ; *micaceus*, *deliquescens*, Bull.

Cortinarius violaceus, Fries.

Hygrophorus eburneus, Bull. ; *coccineus*, Fries.

Lactarius zonarius, *plumbeus*, *piperatus*, *subdulcis*, *fuligeneus*, Fries.

Cantharellus aurantiacus, Fries ; *cinereus*, Fries ; *leucophœus*, Nouel ; *cornucopioides* et *crispus*, Fries.

Marasmius Hudsoni, Fries : cette charmante espèce est commune sur les feuilles mortes du houx.

Panus stipticus, Fries sur les vieilles souches, notamment sur celles de l'aulne.

Schizophyllum commune, Fries : sur les vieux bois exposés à l'air.

Lenzites betulina, variegata, Fries : les espèces de ces deux derniers genres sont coriaces.

Polyporées. — Quelques espèces fournissent aussi d'utiles ressources à l'art culinaire. Les *boletus edulis* et *æreus*, Bull., appelés *bolets*, *ceps*, *potirons*, sont abondants dans notre pays, surtout en septembre et au commencement d'octobre; ils offrent un mets délicieux; la pulpe, d'une grande blancheur, en est fine, délicate, d'un agréable parfum.

Les *boletus scaber* et *aurantiacus*, Bull., sont très-communs dans les bois, surtout au pied des bouleaux. On les reconnaît à leurs pédicules hérissés d'aspérités noirâtres dans le premier, et de petites écailles rousses dans le second. L'un et l'autre peuvent se manger sans crainte, mais ils sont privés de la saveur parfumée qui distingue les deux espèces précédentes.

Parmi les bolets vénéneux je citerai le *boletus chrysanteron*, Bull., qui est rare; le *boletus piperatus*, Bull., moins rare que le précédent; les *boletus lucidus*, Schœff., et *erythropus*, Pers., tous les deux appelés *bolets indigotiers*, possèdent au suprême chef des qualités délétères; leur chair prend une teinte bleuâtre aussitôt qu'on la froisse; leur odeur, forte et nauséabonde, indique tout de suite leur nature vénéneuse.

Dans le genre *polyporus* je citerai :

Polyporus perennis, Sterb.; *squamosus*, Sterb.; *varius*, *lucidus*, Fries; *pes-capræ*, Pers.; *sulphureus*, Fries; *albus*, Huds.; *ribis*, *radiatus*, *zonatus*, *vulgaris*, Fries.

Toutes ces espèces sont rares, sauf le *polyporus perennis*, qui se rencontre fréquemment, avec sa variété *fimbriata*, dans les lieux où l'on a fabriqué du charbon.

Polyporus imbricatus, Fries : sur les vieux troncs de cerisier; *hispidus*, Fries : sur les troncs de noyer, de pommier et de frêne; *fomentarius* et *igniarius*, Fries : sur le chêne, le noyer, le pommier, le prunier, le pêcher, etc.; on les nomme vulgairement *agarics à amadou; versicolor*, Fries : c'est l'espèce la plus commune.

Le *dœdalea quercina*, Pers., abonde sur les vieilles souches

Le *merulius tremellosus*, Schrad., adhère aux vieux troncs pourris, notamment à ceux du noyer. J'ai trouvé le *merulius corium*, Fries, sur des branches mortes près de Saint-Léonard.

Le *merulius lacrymans*, Dc., active la décomposition des bois placés à l'entrée des caves humides.

Le *fistulina hepatica*, Fries, s'attache aux vieux troncs de chêne et de châtaignier : on le nomme vulgairement *foie de bœuf*. Les mycophiles le classent parmi les champignons alimentaires.

Hydnées. — Je n'en ai recueilli qu'un petit nombre d'espèces.

L'*hydnum repandum*, Linn., n'est pas rare dans nos bois; les individus se rencontrent ordinairement isolés, et non pas groupés. Son chapeau, couleur de chamois, est garni en dessous d'aiguillons élégants et fragiles. Quoique sa chair crue soit poivrée, on ne conteste pas ses qualités alimentaires : cette acidité disparaît par la cuisson.

L'*hydnum auriscalpium*, Linn., végète sur les cônes du pin, à Limoges, Saint-Léonard, etc.

Je citerai encore les *hydnum pudorinum*, Fries, et

membranaceum, Bull., tous les deux assez répandus, surtout le dernier, sur les branches mortes du chêne.

L'*irpex paradoxus*, Fries, a été trouvé à Saint-Léonard.

Les *radulum orbiculare* et *quercinum*, Fries, sont communs sur les bois pourris.

Auriculariées. — Voici une partie des espèces recueillies dans nos limites :

Thelephora caryophyllæa, Hall.; — *stereum purpureum*, Fries; *hirsutum*, Wild.; *tabacinum*, Fries; *disciforme*, Dc.; *acerinum*, Pers.; *rubiginosum*, Schrad.; — *auricularia mesenterica*, Bull.; — *corticium cœruleum*, Schrad.; *quercinum*, *cinereum*, *polygonium*, *comedens*, *sambuci*, Fries.

Clavariées. — Nous possédons :

Clavaria flava, Fries; *amethystina*, Bull.; *fastigiata*, *cinerea*, *rugosa*, Bull.; *formosa*, Pers.; *crispula*, Fries; *inæqualis*, Fries; *aurantiaca*, Bull.; *helvola*, Fries; *fragilis*, Fries; *contorta*, Holmsk; *juncea*, Fries.

Toutes les espèces de ce genre sont alimentaires, sauf celles qui sont d'une nature coriace ou d'une grande exiguïté. Le *clavaria formosa*, qui croît sur la terre, parmi les feuilles pourries, dans les châtaigneraies, se mange sous le nom de *barbe de capucin*.

Le *clavaria contorta* est nouveau pour la France. Je l'ai trouvé à La Chapelle, sur les branches mortes des haies, après de grandes pluies en automne.

Calocera cornea, Fries : sur les planches exposées à l'air.

Geoglossum hirsutum, Pers. : parmi des mousses du

genre *sphagnum* dans un pré du Vignaud, près de La Jonchère.

Mitrula paludosa, Fries : charmante mycophilée, qui croît dans les lieux humides, parmi les mousses et les feuilles pourries, à Saint-Léonard, Royères, Nieul, Saint-Jouvent, etc.

Les *typhula erythropus* et *muscicola*, Fries, envahissent, l'une, les tiges sèches des plantes herbacées; l'autre, les tiges des mousses.

Le *typhula filiformis*, Fries, recherche les feuilles entassées et pourries dans les forêts.

J'ai mis la main sur le *pistillaria micans*, Fries, à Aixe et dans le clos de M. de Beaulieu, à Isle, sur des tiges sèches d'*origanum vulgare*.

Le *pistillaria culmigena*, Mont., est commun, en automne, sur les chaumes du seigle et du froment.

Trémellinées. — Je citerai les *tremella foliacea*, Pers.; *lutescens*, *sarcoides*, Fries; — *exidia glandulosa*, Dc. : ces diverses espèces envahissent les bois exposés à l'action du grand air.

Dacrymyces urticæ, Fries : sur les tiges sèches de l'ortie dioïque.

Agyrium rufum, Fries : sur les bois pourris.

Elvellacées. — L'un de nos champignons les plus intéressants est le *morchella crassipes*, Pers., qui croît, vers l'époque de Pâques, dans la prairie de M. Octave de Larivière, à Naugeat : je ne l'ai jamais rencontré que sur ce point. Sa chair flatte agréablement le goût et l'odorat.

Un jardinier de Limoges, pendant quelques années,

a cultivé sur couches le *morchella esculenta*, Pers., assez commun aux environs de Paris; je ne l'ai point encore rencontré dans nos bois.

Nous possédons les *helvella crispa* et *lacunosa*, Fries. Le second est assez commun, avec var. *major* et *minor*.

Le *leotia lubrica*, Pers., n'est pas rare dans les lieux humides, à côté des rigoles qui arrosent les prés.

Cupulatées. — Parmi ces plantes, le genre *peziza* occupe la plus grande place. Grâce au bienveillant concours de MM. Montagne et Desmazières, j'en ai déterminé soixante-treize espèces: avec quelques recherches plus minutieuses, leur nombre, je crois, pourrait être porté à quatre-vingt-dix ou cent.

Très-peu de flores départementales pourraient offrir de pareilles richesses.

Parmi les grandes espèces, je citerai *peziza sulcata*, Pers.; *badia*, Pers.; *cerea*, Pers.; *coccinea*, Jacq.

Lorsque, dans leur vieillesse, et sur place, on les touche avec le doigt, leurs sporidies s'échappent avec élasticité de l'*hymenium* sous forme d'un nuage de poussière très-visible à l'œil nu.

La première est d'une grande rareté; la dernière, d'une remarquable beauté, repose sur du bois pourri enfoncé dans la terre.

Parmi les espèces de moyenne et petite dimension, je citerai les suivantes :

Peziza amentacea, Barb. : sur les chatons de l'aulne, au bord de la Vienne, dans le pré de Mme Parant; *melæna*, Fries; *leucoloma*, Rebent.; *furfuracea*, Fries; *hemisphærica*, Wigg.; *diversicolor*, Fries; *bicolor*, Bull.;

plagopus, Wormsk.; *corticalis*, Pers.; *triformis*, Fl. Dan.; *tami*, Lamy; *anomala*, Pers.; *ciborioides*, Fries; *echinophila*, Bull. : sur les pelons pourris de la châtaigne; *coronata*, Bull.; *cacaliæ*, Pers.; *campanula*, Nées; *citrina*, Batsch.; *nigrescens*, Fries; *carneola*, Desmaz.; *epiblastematica*, Wallr.; *cerastiorum*, Wallr. : sur les feuilles vivantes du *cerastium triviale*, au Trou-du-Loup, près Limoges; *insidiosa*, Desmaz.; *argyrioides*, Desmaz.

La plupart de ces espèces sont d'une grande rareté; quelques-unes seulement nouvelles pour la France, quelques autres tout à fait nouvelles, ont été publiées, dans les *Annales des sciences naturelles*, par MM. Montagne et Desmazières.

J'ai recueilli les *ascobolus furfuraceus*, Pers.; *porphyrosporus*, Fries; *glaber*, Pers.; *trifolii*, Bernh.

La seconde espèce est une rareté : je l'ai trouvée sur des tas de fumier dans la cour du quartier de cavalerie de Limoges, et dans un pré de M. Maillard, à La Couture.

L'*ascobolus trifolii* brunit le parenchyme des feuilles sur lesquelles il végète : ces petites taches noircissent souvent nos champs de trèfle, et leur donnent un triste aspect.

Les *bulgaria inquinans* et *sarcoides*, Fries, sont communs sur les bois exposés à l'air.

Je ne signalerai que quatre espèces du genre *cenangium :*

Cenangium pulveraceum, Fries : il faut le chercher dans nos forêts, sur les vieilles écorces, au bas des troncs de bouleau et de chêne; *caliciforme*, Fries : sur des troncs de chêne; rare : *ericæ*, Fries : sur les tiges

mortes de l'*erica scoparia*, dans une lande entre Montagrier et Le Dorat ; M. Montagne l'a indiqué, dans les *Annales*, comme espèce nouvelle pour la France; *quercinum*, Fries : cette espèce se rencontre parfois sur les rameaux du chêne.

Les *stictis ocellata*, *pupula*, Fries; *lichenicola*, Mont. et Fries, méritent d'être cités : cette dernière espèce se développe sur les thalles des peltigères et des parmélies.

Phalloidées. — Le *phallus impudicus*, Linn., se trouve dans les villages, le long des haies, surtout dans les localités montagneuses, à Saint-Léonard, Grandmont, etc. Son odeur est tellement fétide qu'il n'est pas nécessaire de le voir pour constater sa présence dans un endroit. Il est un objet de convoitise pour les mouches, qui souvent entament et dévorent son chapeau.

Le *chlathrus cancellatus*, Linn., remarquable, comme le *phallus*, par sa beauté, se rencontre à Aixe et Isle, sur la terre près des murs, dans le voisinage des habitations; il est rare.

Sclérotiacées. — L'*acrospermum compressum*, Tode, croît sur les tiges sèches des plantes herbacées.

J'ai distingué les *sclerotium semen*, *muscorum*, *maculare*, Fries; *varium*, Pers.; *pyrinum*, Fries; *durum*, Pers.; *nervale*, Fries; *pustula*, Dc.; *populinum*, Pers.; *salicinum*, Dc.; *herbarum*, Fries.

Le *spermoedia clavus*, Fries, envahit les épis des céréales, et donne lieu à la maladie connue sous le nom

d'*ergot*. Elle diminue l'abondance du grain, et nuit à sa qualité.

Lycoperdacées. — Le *polysaccum crassipes*, Dc., prend de grandes dimensions; il se rencontre fréquemment sur les bords des fossés, le long des chemins.

Le *sclerodium verrucosum*, Pers., végète sur la terre dans les chemins ombragés.

Le *geastrum hygrometricum*, Pers., est très-abondant dans les terrains sablonneux. Il se développe sous terre, et on ne l'aperçoit que lorsqu'il en est sorti par l'ouverture de son *peridium* externe, dont les lanières sont comme découpées en étoiles.

Le *bovista gigantea*, Pers., d'un beau blanc dans sa jeunesse, se voit épars dans les prairies.

Les *lycoperdon hyemale*, Bull.; *mammæforme*, Pers.; *pyriforme*, Bull.; *echinatum*, Pers., se rencontrent assez fréquemment.

Le *tulostoma brumale*, Pers., croît au sommet des murs, sur la terre qui les recouvre. Son pédoncule allongé le fait distinguer facilement.

Je citerai comme espèces rares :

Arcyria coccinea, Dub.

Stemonitis typhina, Pers., et *leucopodia*, Dc.

Craterium minutum, Fries.

Trichia ovata et *olivacea*, Pers.

Physarum hyalinum et *bivalve*, Pers.

Licea cylindrica, Dub. : sur de vieilles souches, à Limoges et Isle.

Le *Lycogala miniata*, Pers., est assez commun sur les

vieilles souches d'aulne, au bord de la Vienne, à Limoges, Isle, Aixe, etc.

Fuligo flava, Pers. : sur les feuilles entassées dans les bois.

Spumaria alba, Dc. : suspendu aux rameaux de divers arbustes, notamment à ceux du genêt.

Les espèces et variétés d'*erysiphe* sont nombreuses : il est peu de plantes phanérogames qui n'en subissent les fâcheuses atteintes. Les filaments qui rayonnent à la base de chaque péridion donnent aux tissus attaqués une teinte blanchâtre. Parfois ces parasites couvrent complètement les feuilles de l'aulne, du peuplier, du saule, du prunier, du noisetier, du charme, du hêtre, de l'orme et du frêne. Il ne me paraît pas utile d'indiquer ici les noms de chaque espèce.

Hypoxilées. — La plupart des espèces de cette famille végètent sur les bois morts, sur les feuilles et tiges desséchées, quelquefois aussi sur les feuilles vivantes.

Dans le seul genre *sphæria*, sans sortir de notre rayon départemental, j'ai réussi à recueillir et à déterminer deux cent douze espèces.

Ces espèces, en général d'une couleur brune ou noirâtre, peu séduisantes au premier aspect, méritent cependant d'être vues de près. Leurs ostioles, leurs loges, leurs thèques, leurs sporidies, présentent de bons caractères, qui permettent de bien les distinguer les unes des autres.

L'une des plus remarquables est assurément le *sphæria parmelioides*, Mont.; son thalle rayonnant lui donne le port d'une *parmélie*; elle dépasse parfois la

dimension d'une pièce de cinq francs. M. Montagne l'a parfaitement décrite dans les *Annales des sciences naturelles* (1). Je l'ai découverte sur des troncs de saule dans ma propriété de La Chapelle et dans celle de M. Noualhier à Laborie; je l'ai aussi trouvée à Rigoulène, près de Saint-Léonard, sur des branches mortes de noisetier, dans une haie.

Voici les noms de quelques sphéries rares :

Sphæria militaris, Ehrh. : sur la terre (2), à Juriol, près du Palais; *polymorpha*, Pers. : sur des troncs de pin maritime, à Limoges; *punctata*, Pow. : sur le crottin de cheval, à Gain, près Isle; *concentrica*, Bolt. : sur un tronc pourri, dans la forêt de Veyrac; *fragiformis*, Pers. : sur les bûches du Naveix, à Limoges, et sur des branches de noisetier, dans les haies, à Limoges, Saint-Léonard, etc.; *multiformis*, Fries : à La Chapelle, près de Saint-Léonard; *rufa*, Pers. : sur une branche de chêne, dans les bois qui longent la Vienne, à Saint-Léonard, au-dessous de la Varrache; *gelatinosa*, Tode : sur une branche de ronce, au Cluzeau, près Isle; *typhina*, Pers. : sur les chaumes vivants des graminées, notamment sur ceux de la *flouve odorante* et de la *houque laineuse*. Cette espèce est très-commune, mais je la cite à cause de la singularité de sa forme; *rubiginosa*, Pers. : sur des branches mortes près Limoges; *serpens*, Pers. : sur du bois mort, à Isle; *undulata*, Pers. : sur des rameaux de noisetier; *favacea*, Fries : sur le bouleau, près d'Isle; *radicalis*, Schw. : j'ai récolté cette belle et rare espèce,

(1) T. VI, seconde série, page 335.

(2) Cette curieuse espèce vit parasite sur la larve d'un insecte.

au sommet d'une montagne de Blond, sur une souche de hêtre peu saillante hors de terre; les ostioles étaient parfaitement développés; *spiculosa*, Pers.; *milliaria*, *stellulata*, *syngenesia*, Fries; *juglandicola*, Schumz.; *ciliata*, Pers.; *tortuosa*, *decorticans*, Fries; *Lamyi*, Desmaz. : sur des rameaux de vinetier, près d'Isle et de Naugeat : j'ai le premier découvert cette charmante espèce, qui est voisine du *sphæria aquifolii;* elle vit parfois parasite sur les vieux *perithecium* du *sphæria berberidis; cucurbitula*, Tode : à Isle; *fusisporia*, Dub. : espèce nouvelle publiée par Duby : je l'ai découverte à Verneuil sur des rameaux secs de clématite; *dothidea*, Moug.; *polygramma*, Fries; *exuberans*, Fries; *fimbriata*, Pers.; *thelema*, Fries; *aquila*, Fries; *Desmazieri*, Berk. : je l'avais communiqué à M. Desmazières sous le nom de *sphæria aquila*, auquel elle ressemble beaucoup; *ovina*, Pers.; *ligniaria*, Grew.; *peziza*, Tode; *mammæformis*, Pers; *stercoraria*, Sow.; *bombarda*, Bull.; *moriformis*, Tode : sur des tiges de ronce; *myriocarpa*, Fries; *diminuens*, Pers.; *lagenaria*, Pers.; *rostellata*, *ditopa*, *mammillana*, *juglandis*, *coniformis*, Fries; *solani*, Pers.; *buxicola*, Fries; *ægopodii*, Pers.

Je ne ferai qu'une rapide revue des genres suivants :

Lamya ilicis, Duby in Rab. Herb. mytol., n° 1832 : j'ai découvert cette rare espèce dans la forêt de Veyrac, sur les rameaux secs du houx. Ses *perithecium* noirs, peu proéminents, dispersés sur le bois, ressemblent à ceux de quelques espèces du genre *phoma*.

M. Duby a bien voulu créer pour elle un genre nouveau.

Eustegia ilicis, Fries : sur les feuilles mortes du houx.

Lophium mytilinum, Fries : sur les bois à demi pourris.

Sphæronema cladoniscum, Fries : sur les bois pourris.

Phlyctena vagabunda, Desmaz. : commun sur les tiges desséchées du *tamus communis*.

Dothidea moriformis, Fries : sur des tiges de ronce, au Cluzeau près Isle; *sambuci*, *genistalis*, Fries; *myriococea*, Mont. : j'ai trouvé la dernière espèce sur des branches de vigne dans les jardins du grand séminaire, à Limoges.

Phacidium pithyum, *seriatum* et *plinthis*, Fries : rares.

Ceuthospora phacidioides, Grev. : cette espèce est commune sur les feuilles mortes du houx.

Hysterium elevatum, Pers. : cette belle espèce croît près de l'usine de Parpaillat, sur les rameaux du buis; *vaccinii*, Desm. : sur les feuilles de l'airelle myrtille, au sommet du Puy-de-Vieux.

Aylographum pinorum, Desm. : commun sur les feuilles mortes du pin.

Nous possédons plusieurs espèces du genre *leptostroma* : je ne citerai que le *L. litigiosum*, Desmaz., bien différent du *L. filicinum*, Fries : il occupe la partie inférieure des tiges sèches des grandes fougères sous la forme de points rapprochés, qui forment une croûte serrée et brunâtre; à l'œil nu il a peu les apparences d'un être organisé.

Urédinées. — Si la famille précédente jouit du privilége d'entretenir une végétation presque continue sur les vieux bois en état de décomposition, celle des

urédinées semble avoir surtout pour mission d'envahir les feuilles vivantes et les parties tendres des grands végétaux ; on peut dire qu'elle domine en souveraine dans ces milieux. Ses individus, parfois nombreux comme la poussière des chemins, envahissent les tissus herbacés, les déchirent, les pénètrent, les colorent de brun, de jaune, de blanc ou de noir, les désorganisent complètement, et deviennent un fléau pour les récoltes.

Les *sporidies blanchâtres* de l'*uredo candida*, Pers., infestent, dans nos jardins, les scorzonères et les salsifis; l'*uredo rosæ*, Pers., fait le désespoir des fleuristes : la nuance verte des feuilles disparaît parfois sous l'abondante poussière de l'*uredo fabæ*, Pers.; j'en dirai autant de la *rouille*, *uredo rubigo-vera*, Dc., qui attaque souvent d'une façon si désastreuse les seigles et les blés; l'*uredo carbo*, Dc., appelé vulgairement *charbon*, s'installe dans les épis de l'orge, de l'avoine et des autres céréales : ses globules noirs les couvrent complètement d'une poussière charbonneuse ; l'*uredo maydis* produit des tumeurs monstrueuses sur le maïs; l'*uredo caries*, Dc. (carie), noircit les grains des céréales, et les prive de toute substance nutritive; dans les prés humides, l'*uredo receptaculorum*, Dc., remplace les anthodes du *scorzonera plantaginea*, et, le plus souvent, l'invasion de cette parasite prend de telles proportions que, sous la pression du pied, des nuages de poussière d'un brun noirâtre semblent s'élever du sol.

Les *puccinées*, presque aussi nombreuses que les espèces du genre précédent, concourent avec elles à ravager les plantes les plus utiles.

Les *æcidium* participent aussi à ces œuvres de destruction. Je n'en citerai qu'un seul, *æcidium cancellatum*, Pers., qui nuit souvent aux poiriers en espalier. Il attaque la surface inférieure des feuilles dont le point correspondant sur l'autre face prend une teinte d'un jaune orangé allant au rouge. Les feuilles atteintes tombent prématurément, et leur chute empêche le parfait développement des fruits.

Je n'indiquerai en dehors des genres dont je viens de dire un mot qu'un très-petit nombre d'espèces des autres genres :

Periconia lichenoides, Tode : sur les tiges mortes des plantes.

Isaria crassa, Pers. : sur les larves des insectes morts.

Ceratium hydnoides, All. et Schw. : sur les troncs pourris du hêtre.

Tubercularia ciliata, Dittm.; *granulata*, Pers.; *nigricans*, Gmel. : sur les bois morts.

Fusarium lateritium, Nées : sur les bois morts.

Podisoma clavariæforme, Dub. : sur les troncs vivants du gènevrier, dans les contrées montagneuses.

Coryneum pulvinatum, Kunze et Schm. : sur les rameaux tombés à terre.

Exosporium trichellum, Lk. : sur les feuilles mortes des arbres.

Stilbospora botryospora, Mont. : j'ai trouvé cette espèce nouvelle sur les rameaux du hêtre près Limoges.

Cryptosporium caricis, Fries : sur les feuilles des carex.

Didymosporium betulinum, Grev. : sur l'écorce morte du bouleau.

Melanconium conglomeratum, Lk. : sur les branches mortes.

Nemaspora aurea, Fries : commun sur l'écorce du bouleau.

Phragmidium ulmi, Dub. : sur les feuilles de l'orme.

Triphragmium ulmariæ, Linck. : sur les feuilles de la *spirée ulmaire*.

Mucédinées. — Ces plantes délicates, parfois presque imperceptibles, ne sont pas néanmoins sans quelque importance dans l'ensemble de la végétation ; elles ont aussi une mission à remplir. Il ne faut pas croire qu'elles naissent et se développent au hasard dans le premier endroit venu : elles ont, comme les plus grands végétaux, des habitudes, des besoins, des répulsions, des préférences. Il leur faut un *habitat*, une température, une exposition appropriés à leurs exigences naturelles : plusieurs, par exemple, fuient le grand jour, et lui préfèrent l'obscurité des caves, des troncs crevassés, des amas de feuilles dans les bois épais. Les substances en fermentation, les excréments des animaux, toutes les pourritures, offrent à certaines espèces des stations conformes à leurs goûts et des éléments de belle venue. Elles enlacent tous ces rebuts de la nature, et les dérobent aux regards tantôt sous leurs filaments entrecroisés, tantôt sous leurs tiges ténues et fugaces. Les unes, fléau des magnaneries, détruisent les vers à soie; quelques autres désolent les champs et les vergers : l'agriculteur, surtout dans les pays vignobles, en subit depuis déjà trop long-temps la triste expérience.

La difficulté qu'offre l'étude de ces petites plantes ne m'a pas permis d'en déterminer un grand nombre : même parmi celles-ci, je serai sobre de citations :

Erineum rubi, Pers.; *tiliaceum*, Pers.; *juglandis*, Dc.; *acerinum*, Pers.; *vitis*, Dc.; *alneum*, Pers.; *fagineum*, Pers. : ces espèces, ainsi que plusieurs autres que je n'indique pas, sont communes.

Stilbum mycophilum, Pers.; *mucor fimentarius*, Linck.; *flavidus*, Pers.; *mucedo*, Bolt.

Aspergillus candidus, Linck.

Coremium candidum, Nées.

Penicillum racemosum, Pers.

Botrytis racemosa, Lk.; *polyactis*, Lk.; *simplex*, Pers.

Sporotrichum polysporum, *nitens*, *fungorum*, Lk.; *bryophilum*, Pers.; *lateritium*, Ehrenb.

Tricothecium roseum, Lk.

Sepedonium mycophilum, Lk. : cette espèce croît dans les bois sur les champignons pourris.

Sporendonema casei, Desm. : sur les fromages conservés dans les caves.

Fusisporium roseum, Linck. : sur les chaumes des graminées.

Psilonia buxi, Fries : sur les feuilles mortes du buis, à Parpaillat et Condat.

Arthrinium puccinioides, Kunze et Schm. : sur les feuilles sèches des *carex*.

Polythryncium trifolii, Kunze et Schm. : cette espèce se manifeste sur les feuilles vivantes du trèfle des prés en petites taches noirâtres; elle occupe leur surface inférieure.

Conoplea olivacea, Pers. : sur les branches mortes de divers arbres.

Myxotrichum chartarum, Kunze : sur les vieux papiers qui se moisissent.

Racodium cellare, Pers. : sur les vieilles barriques dans les caves.

Helmisporium pyrorum, Libert. : cette espèce forme les taches noires qui s'aperçoivent si fréquemment sur les feuilles du poirier et même sur ses fruits; ses filaments, d'une excessive ténuité, d'un brun olive, très-fugaces, commencent à se développer dès le printemps. La place qu'ils occupent est d'abord peu apparente, mais peu à peu la tache formée par eux s'élargit, brunit; et, lorsque, dans leur vieillesse, ils ont complètement disparu, cette tache devient tout à fait noire. Le parenchyme des feuilles a comme été brûlé par la présence de cette parasite.

Oidium Tackeri, Berck. : c'est la mucédinée qui attaque le raisin, et qui est généralement connue sous le nom d'*oidium* de la vigne.

Athelia citrina, Pers. : sur la terre et les mousses au pied des arbres.

Dematium giganteum, Chev. : dans les fissures internes des vieux troncs.

Ozonium auricomum, Linck. : sous l'écorce des troncs qui se pourrissent.

Algues. — Ces plantes habitent les eaux. Celles de la mer adhèrent fortement aux rochers, et leurs tiges, flexueuses, cèdent à la forte pression des vagues pour se prêter sans danger à tous leurs caprices. Celles de nos rivières, de nos ruisseaux torrentiels, sont peu

prés; tantôt nageantes sans point d'attache, tantôt accrochées aux plantes aquatiques, elles ont une constitution beaucoup moins robuste que celle des algues marines, constitution qui s'harmonise avec leur vie peu agitée et la constante placidité de leur existence.

Je n'en signalerai que peu d'espèces :

Ulva minima, Vauch. : dans une pêcherie, à Gain près d'Isle, et dans un fossé plein d'eau, à La Croix-de-la-Lieue près Panazol.

Nostoc commune, Vauch. : après la pluie, les allées des jardins sont parfois presque couvertes par cette espèce, qui se présente sous la forme d'une pellicule plissée et un peu gélatineuse.

Rivularia natans, Roth. : le plus souvent il adhère aux mousses sur les parois des fontaines.

Chætophora endiviæfolia, Ag. : parmi les mousses, dans une fontaine, à La Chapelle; cette espèce est rare.

Cluzella fœtida, Borg. : il adhère fortement aux rochers submergés dans la Vienne, le Taurion et divers ruisseaux.

Trentepohlia pulchella, Chauv. : il adhère aux mousses aquatiques dans le ruisseau d'Auzette : cette jolie espèce est très-rare.

Vaucheria sessilis et *terrestris,* Dc. : le premier, dans l'eau des fossés ; le second, sur la terre humide.

Hydrogastrum granulatum, Desv. : cette espèce se rencontre assez fréquemment dans les terrains incultes, argileux et humides.

Zygnema genuflexum, Ag. : habite les étangs.

Batrachospermum moniliforme, Roth. : ses tiges, articulées et gélatineuses, adhèrent aux pierres dans les petits ruisseaux et les rigoles des prés.

Draparnaldia tenuis, Ag. : on le rencontre dans les étangs et les rigoles des prés.

Conferva elongata, Ag. : mêlé, dans la Vienne, aux longues tiges de la renoncule aquatique.

Scytonema Friesii, Mont. : sur la terre argileuse et humide, près de Limoges.

Mycoderma vini, Vallot : sur la superficie du vin et dans les fentes des barriques.

Fragillaria pectinalis, Lyngl. : parmi les plantes aquatiques, dans les eaux paisibles.

Microcoleus terrestris, Desm. : sur la terre humide.

Oscillaria rupestris, Ag. : sur les rochers humides.

Ce simple exposé peut donner une idée assez exacte de la végétation cryptogamique de ce département. Je serais heureux que quelques jeunes botanistes du pays continuassent mes incomplètes recherches. Cette étude exige assurément du travail et de la persévérance; mais on en reçoit bien vite une large rémunération.

La curiosité est à chaque instant vivement excitée : on marche de surprises en surprises, d'émotions en émotions; et, plus on avance, plus on voit s'ouvrir devant soi de vastes horizons, en présence desquels les idées grandissent, l'âme s'élève et s'ennoblit.

Le seul examen des précautions qu'a prises la nature pour assurer la conservation des espèces suffirait pour justifier notre admiration.

Les fougères, les mousses, les lichens, présentent

des organes fructifères disposés de telle façon qu'ils sont à l'abri de tout accident.

Il en est de même dans les autres familles, et, parmi les champignons, cet intéressant phénomène se produit sous des formes encore plus variées; on peut presque dire que chaque genre possède un *hymenium* différemment disposé pour recevoir les sporules des espèces qui en dépendent.

Elles s'abritent dans les lames ou feuillets de l'agaric, dans les tubes du bolet, dans les pointes rapprochées dont le chapeau de l'hydne est hérissé, dans les plis des cantharelles, dans les rides des mérules, dans les alvéoles des morilles, dans les coupes des pézizes.

Ainsi tous ces petits êtres que nous foulons aux pieds sans attention, et parfois avec mépris, sont les enfants d'une Providence qui veille sur eux, et les protége.

Cette simple observation ne dit-elle pas qu'ils méritent de fixer nos regards, qu'ils sont dignes d'études sérieuses?

Puisqu'ils ont valu la peine d'être créés, ils valent bien de notre part une inclinaison de tête pour être vus de près; et, lorsque nous les connaîtrons bien, notre admiration pour eux sera sans bornes, comme l'infini, dont ils offrent l'image dans leur petitesse.

Leur simple organisation n'est pas moins admirable que celle de tant d'autres êtres d'un ordre plus élevé dans la création.

CATALOGUE

DES ESPÈCES RARES OU CRITIQUES

QUI CROISSENT DANS LES ENVIRONS DE LIMOGES,

AVEC LA DESCRIPTION D'UNE ESPÈCE NOUVELLE D'OROBANCHE,
DÉCOUVERTE A LIMOGES,
ET NON ENCORE DÉCRITE PAR LES AUTEURS (1),

PAR M. E. MALINVAUD.

Ranunculus hederaceus, C.; *Lenormandi*, Schultz, R.; *aconitifolius*, CC.; *boræanus*, Jord., RR.; *nemorosus*, Dc., R.

Helleborus viridis, RR.

Nymphæa alba, var. *minor*, C.

Papaver argemone, R.; *Lecoquii*, Lam., C.; *Lamottei*, Bor., R.

Corydalis solida, Sm., C.; *claviculata*, Dc., CC.

(1) Les plantes communes sont accompagnées d'un, deux ou trois C, suivant que l'auteur de ce catalogue les a trouvées plus ou moins abondantes, et les plantes rares, selon leur degré de rareté, sont désignées par R ou RR. — Les plantes naturalisées sont indiquées par RRR.

Les espèces non suivies de nom d'auteur sont linnéennes.

Fumaria boræi, Jord., c.; *Bastardi*, Bor., r.

Nasturtium pyrenaicum, Br., cc.

Barbarea præcox, Br., cc.

Cardamine hayneana, Welw., c.; *dentata*, Schultz., r.; *hirsuta*, ccc.; *sylvatica*, Linn., cc.; *impatiens*, r.

Brassica cheiranthus, Vill., ccc.

Sinapis alba, r.

Lepidium campestre, Brown., c.; *Smithii*, Hook, cc.

Erophila brachycarpa, Jord., c.; *glabrescens*, Jord., cc.; *stenocarpa*, Jord., cc.; *majuscula*, Jord., c.

Helianthemum guttatum, Mill., cc.

Viola palustris, r.; *agrestis*, Jord., rr.; *peregrina*, Jord., ccc.; *rovostii*, Bor., cc.

Polygala oxyptera, Reich., c.; *comosa*, Schkur., rr.; *depressa*, Wend., cc.

Dianthus congestus, Bor., r.; *Seguieri*, Vill., cc.

Silene vesicaria, Schrad., cc.; *brachiata*, Jord., c.; *oleracea*, Bor., r.; *nutans*, cc.

Spergula subulata, Swartz, r.; *Morisonii*, Bor., c.

Arenaria leptoclados, Guss., r.; *serpyllifolia*, ccc.; *trinervia*, c.

Mœnchia erecta, For. der West., cc.

Cerastium brachypetalum, Desportes, rr.; *obscurum*, Chaub., r.

Malva fastigiata, Cav., rr.; *moschata*, cc.; *laciniata*, c.

Tilia parvifolia, Ehrh., c.

Hypericum tetrapterum, Fries, cc.; *quadrangulum*, r.; *lineolatum*, Jord., cc.; *microphyllum*, Jord., c.; *humifusum*, cc.; *pulchrum*, cc.

Geranium sylvaticum, r.; *pyrenaicum*, r.

Erodium commixtum, Jord., rr.; *triviale*, Jord., ccc.

Oxalis acetosella, C.; *Navieri*, Jord., CCC.

Impatiens noli-tangere, R.

Genista anglica, R.; *purgans*, R.; *tinctoria*, C.; *sagittalis*, C.; *pilosa*, CC.

Trifolium striatum, R.; *ochroleucum*, C.; *subterraneum*, CC.; *campestre*, Schreb., CCC.; *procumbens*, CC.; *pseudo-procumbens*, Gmel., R.; *filiforme*, C.; *patens*, Schreb., CC.

Lotus tenuifolius, Reich.; *angustissimus*, RR.; *diffusus*, Soland., CC.

Vicia tetrasperma, Manch., C.; *cracca*, CC.; *tenuifolia*, Roth., R.; *varia*, Host., R.; *nemoralis*, Pers., C.; *Bobartii*, Forst., CC.; *peregrina*, R.; *lutea*, CC.; *sæpium*, CCC.

Lathyrus aphaca, CCC.; *nissolia*, R.; *angulatus*, R.; *hirsutus*, CCC.

Orobus tuberosus, CCC.

Rubus cæsius, C.; *serpens*, Godr., R.; *glandulosus*, Bell., R.; *vestitus*, Weil.; *fruticosus*, Sm., C.; *tomentosus*, var. *glabratus*, Godr., R.

Comarum palustre, C.

Potentilla Vaillantii, Nestt., R.; *argentata*, Jord., CC.; *decumbens*, Jord.

Agrimonia odorata, Mill., R.

Rosa systyla, Bast., C.; *obtusifolia*, Desv.; *Dumalis*, Bech.; *andegavensis*, Bast.; *dumetorum*, Thuil.; *Kluckii*, Bess.; *agrestis*, Sevi; *rubiginosa*, CC.

Pyrus achras, Gœrt., CC.

Cratægus oxyacantha (*flore roseo*, C.).

Epilobium hirsutum, C.; *parviflorum*, Schreb., C.; *montanum*, C.; *collinum*, Gmel., R.; *lanceolatum*, Seb. et Maur., CCC.; *palustre*, C.; *Lamyi*, Schultz., CC.; *tetragonum*, CC.; *roseum*, Schreb., R.

Ænothera biennis, c.

Isnardia palustris, c.

Circæa lutetiana, cc.

Trapa natans, rr.

Portulaca oleracea, cc.

Illecebrum verticillatum, c.

Sedum confertum, Boreau, c.; *purpurascens*, Koch. cc.; *cepæa*, cc.; *micranthum*, Bast, cc.; *villosum*, c.; *hirsutum*, All., rr.; *dasyphyllum*, r.; *elegans*, Lej., c.; *albescens*, Harn., c.; *reflexum*, ccc.

Umbilicus pendulinus, Dc., ccc.

Chrysosplenium oppositifolium, ccc.

Hydrocotyle vulgaris, cc.

Helosciadium inundatum, Koch., c.

Ægopodium podagraria, r.

Carum verticillatum, Koch., ccc.

Conopodium denudatum, Koch., ccc.

Œnanthe fistulosa, cc.; *peucedanifolia*, Polich., r.; *pimpinelloides*, c.

Fœniculum officinale, All., c.

Angelica sylvestris, c.; *montana*, Schleich., c.

Pastinaca opaca, Bernh., c.

Heracleum pratense, Jord., ccc.; *æstivum*, Jord., cc.

Anthriscus sylvestris, Hoffm., cc.

Adoxa moschatellina, cc.

Sambucus racemosa, r.

Galium verum, cc.; *sylvestre*, Poll., cc.; *læve*, Thuill., cc.; *Timeroyi*, Jord., r.; *saxatile*, cc.; *dumetorum*, Jord., cc.; *album*, Lamk., ccc.; *erectum*, Huds.; *elongatum*, Presl., cc.; *palustre*, cc.; *uliginosum*, ccc.; *spurium*, c.

Asperula odorata, r.

Knautia arvensis, Coult., C.; *sylvatica*, Duby, RR.

Scabiosa patens, Jord., CC.

Matricaria chamomilla, R.; *inodora*, CCC.

Pyrethrum parthenium, Sm., CC.

Filago spathulata, Presl., R.; *canescens*, Jord., R.; *arvensis*, CC.; *montana*, CCC.; *gallica*, C.

Arnica montana, C.

Doronicum austriacum, Jacq., CC.

Senecio viscosus, CCC.; *sylvaticus*, R.; *artæmisiæfolius*, Pers., CC.

Centaurea jacea, CCC.; *Duboisii*, Bor., CC.; *serotina*, Bor., CC.; *microptilon*, Godron, C.; *pratensis*, Thuil.; *obscura*, Jord.? CC.; *nemoralis*, Jord.? R.; *scabiosa*, RR.

Taraxacum rubrinerve, Jord., R.; *erythrospermum*, Andrz., C.; *udum*, Jord., C.; *palustre*, Dc., C.

Crepis fœtida, C.; *nicæensis*, Balb.; *biennis*, C.; *paludosa*, Mœnch., R.

Sonchus arvensis, var. *lævipes*, C. (le type RR.).

Hieracium obliquum, Jord.; *fruticetorum*, Jord.; *curvidens*, Jord.; *umbelliforme*, Jord.; *umbellatum*, *festinum*, Jord.; *bastardianum*, Bor.; *approximatum*, Jord.; *bounophilum*, Jord.; *prasinifolium*, Jord.

Andryala integrifolia, CCC.

Lobelia urens, CC.

Jasione montana (var. *major* et *nana* de Boreau), CC.; *perennis*, Lam., R.

Phyteuma spicatum (var. *cœrulæa*, CC.).

Wahlenbergia hederacea, Reich., CC.

Campanula trachelium, CC. (avec la var. *urticifolia*); *patula*, CCC.; *rotundifolia*, CCC.

Vaccinium myrtillus, CC.

Erica tetralix, CC.; *scoparia*, RR.

Hypopithys multiflora, Scop., R.

Utricularia neglecta, Lehm., R.; *minor*, R.

Primula elatior, Jacq., C.

Syringa vulgaris, abondamment naturalisé aux environs de Limoges.

Cicendia pusilla, Griseb., R.

Microcala filiformis, Link., C.

Menyanthes trifoliata, C.

Cuscuta major, Dc., C.; *minor*, Dc., CC.

Symphytum officinale, C.; *tuberosum*, C.

Pulmonaria affinis, Jord., RR.; *tuberosa*, Schrank., CC.

Myosotis repens, Reich., R.; *cæspitosa*, Schultz., R.; *sylvatica*, Hoffm., CC.; *versicolor*, Pen. (C., à fleurs tout à fait jaunes).

Solanum melanocerasum, Wild., C.

Datura stramonium, R.

Hyoscyamus niger, RR.

Verbascum phlomoides, R.; *collinum*, Schrad., RR.; *pulvinatum*, Thuil., C.; *floccosum*, Waldst., CC.; *schiedeanum*, Koch., RR.; *nigrum*, CCC.; *mixtum*, Ram., RR.; *blattaria*, C.; *virgatum*, With., C.

Linaria cymbalaria, Mill., RR.; *elatine*, Mill., CCC.; *striata*, Dc., CCC.

Scrophularia nodosa, CC.; *Balbisii*, Horn., R.

Gratiola officinalis, RR.

Veronica polita, Fries, CCC.; *acinifolia*, R.; *scutellata*, CC.

Odontites verna, Reich., CC.; *serotina*, Reich., CC.; *divergens*, Jord., C.

Euphrasia campestris, Jord., CC.; *rigidula*, Jord.; *maialis*, Jord.; *ericetorum*, Jord.

Rhinanthus hirsuta, Lam., C.; *minor*, R.

Orobanche ulicis, Desm., c.; *minor*, Sutton, R.; *lamyana*, de Cessac (1).

Clandestina rectiflora, Lam.

Mentha nemorosa, Wild., R.; *viridis*, RRR.; *piperita*, RRR.; *subspicata*, Weich., cc.; *plicata*, Opig., R.; *aquatica*, ccc. (avec la var. *hirsuta*); *peduncularis*, Bor.; *salebrosa*, Bor. c.; *elata*, Host., R.; *sativa*, c.; *paludosa*,

(1) Cette orobanche, non encore décrite dans les auteurs, est adhérente au lierre dans les jardins du grand séminaire de Limoges, où l'a découverte M. Lamy. M. Boreau l'a rapportée avec doute, dans sa *Flore centrale*, à l'*O. amethystea*. Voici la description de cette nouvelle espèce, tracée d'un main sûre et exercée par M. de Cessac, savant botaniste d'Aubusson, qui l'a étudiée sur le vif :

« *Orobanche lamyana*, Télém. de Cessac, *Mss* :

» Tiges sociétaires, renflées et courbées à la base, violacées, couvertes de poils blancs à glandes jaunes ; — écailles lâches, écartées ; — bractées lancéolées, subulées, dépassant la corolle avant l'anthèse ; — calice violacé, partagé presque jusqu'à la base en deux divisions : chacune à un, deux lobes subulés, de longueur variable ; — corolle tubuleuse, triangulaire, arquée, bossue à la base, d'un blanc sale, violacée en dessus, à nervures violettes ; lèvre supérieure dirigée en avant, obscurément crénelée ; l'inférieure, à trois lobes bien marqués, égaux, formés chacun par une nervure très-saillante sur le tube de la corolle, et se divisant au sommet pour former le lobe terminé par trois dents plus obtuses dans le lobe du milieu ; — ovaire jaunâtre, violacé au sommet, comprimé latéralement, marqué en avant et en arrière d'un sillon violacé, et sur chaque face de deux autres sillons moins prononcés ; — style glabre ; stigmate bilobé, jaune avant et pendant l'anthèse ; — filets des étamines insérés vers le bas de la corolle, poilus dans leur moitié inférieure.

» Voisine d'*O. amethystea*, d'après M. Boreau, elle en diffère par la couleur du stigmate, le style glabre, la forme très-régulière de la corolle, etc. »

Schreb., cc.; *sylvatica*, Host.; *arvensis*, ccc.; *procumbens*, Thuil., ccc.; *Allionii*, Bor., R.; *parietariæfolia*, Beck., RR.; *pulegium*, ccc.

Thymus chamedrys, Fries, cc.

Calamintha ascendens, Jord., c.; *sylvatica*, Broomf., R.

Melittis grandiflora, Sm., cc. (je n'ai jamais rencontré le *M. melissophyllum*).

Melissa officinalis, c.

Salvia dumetorum, Andry, RR.

Nepeta cataria, R.

Lamium incisum, Wild., ccc.; *purpureum*, variété *decipiens*, Sond., R.

Galeopsis canescens, Schultz, R.; *ochrolenca*, Lam., c.; *tetrahit*, cc.; *præcox*, Jord., R.; *bifida*, Bonn., c.; *pubescens*, Besser., c.

Betonica officinalis (avec les var. *hirta*, Reich., *serotina*, Host.; *stricta*, Ait.)

Leonurus cardiaca, R.

Scutellaria minor, cc.

Brunella vulgaris (var. *parviflora*, Poir., c., et *pinnatifida*, Pers., R.)

Plantago timbali, Jord., R.

Littorella lacustris, cc.

Chenopodium polyspermum, cc.; *acutifolium*, W. Sm., c.; *vulvaria*, cc.; *paganum*, Reich., c.; *intermedium*, Mert. et K., c.; *bonus-Henricus*, c.

Polygonum bistorta, cc.; *minori-persicaria*, Braun., c.; *minus*, Huds., c.; *mite*, Schrank., R.; *monspeliense*, Pers., cc.; *arenastrum*, Bor., R.; *microspermum*, Jord., cc.; *rurivagum*, Jord., c.; *Bellardi*, All., R.

Euphorbia stricta, c.; *hyberna*, cc.; *pilosa*, c.; *exigua*, R.; *peplus*, R.

Salix fragilis, R.; *viminalis*, RR.

Populus nigra, C. (bords de la Ligoure).

Alisma plantago, C.; *lanceolatum*, Willd., R.; *repens*, Cav., C.

Luzula Forsteri, Dc., R.; *pilosa*, Wild., CC.; *maxima*, Dc., CC.; *multiflora* Lej., CC.

Convallaria multiflora, CCC.; *maialis*, CC.

Ruscus aculeatus, C.

Lilium martagon, RR.

Erythronium dens-canis, R.

Asphodelus sphærocarpus, Gren. et Gond., CCC.

Narthecium ossifragum, Huds., R.

Muscari botryoides, Dc. (Le Dorat), RR.

Endymion nutans, Dum., CCC.

Scilla autumnalis, R.; *bifolia*, CCC.; *verna*, Huds., CC.; *lilio-hyacinthus* R.

Ornithogalum umbellatum, C.; *divergens*, Bor., RR.; *pyrenaicum*, C.

Hemerocallis flava, RRR.; *fulva*, RRR. — (Ces deux espèces sont abondamment naturalisées, l'une à Aixe, sur les bords de la Vienne, et la seconde sur les bords de la Briance, au Pont-Rompu.)

Narcissus pseudo-narcissus, C. (var. *major*, Lois., R.); *poeticus*, RR.

Orchis coriophora, C.; *ustulata*, CCC.; *laxiflora*, Lamk., CC.; *montana*, Schmid., R.

Epipactis latifolia, Allion., C.

Neottia ovata, Rich., CC.

Spiranthes æstivalis, Rich., R.; *autumnalis*, Rich., C.

Cyperus flavescens, CC.; *longus*, CC.

Rhynchospora fusca, Rœm., RR.; *alba*, Vahl., C.

Carex pulicaris, R.; *divulsa*, Good., C.; *paniculata*, R.;

remota, c.; *elongata*, R.; *canescens*, c.; *stricta*, Goodn., R.; *vulgaris*, Fries, c ; *pilulifera*, c.; *hirta*, c.; *lævigata*, Sm., cc.; *pallescens*, c.; *paludosa*, Goodn., R.; *riparia*, Curtis, R.

Cynodon dactylon, Pers., c.

Digitaria sanguinalis, Scop., cc.; *filiformis*, Kœl., c.

Leertia oryzoides, Swartz., c.

Gastridium lendigerum, Gond., R.

Setaria verticillata, P. B., cc.; *glauca*, P. B., cc.

Phalaris arundinacea, cc.

Phleum pratense, cc.; *intermedium*, Jord., c.; *serotinum*, Jord., R.; *præcox*, Jord., R.

Alopecurus pratensis, cc.; *geniculatus*, c.; *fulvus*, Sm., c.

Anthoxanthum puelii, Lec., cc.

Melica uniflora, Retz., c.

Aira caryophyllea, cc.; *aggregata*, Timeroy, R.; *multiculmis*, Brum., cc.; *præcox*, c.

Avena tenuis, Mœnch., R.; *flavescens*, cc.; *fatua*, cc.

Bromus secalinus, R.; *commutatus*, Schrad., R.; *racemosus*, R.; *asper*, RR.; *giganteus*, c.; *erectus*, Huds., R.; *Gussoni*, Parlat., RR.

Festuca poa, Kunth., cc.; *ovina*, c.; *heterophylla*, Lamk., R.; *arundinacea*, Schred., c.; *pratensis*, Huds., ccc.; *cærulæa*, Dc., c.

Phragmites communis, Trin., R.

Glyceria plicata, Fries, c.; *airoides*, Reich., cc.

Poa compressa, L.; *sudetica*, Wild., R.; *anceps*, Gaud., RR.

Nardus stricta, ccc.

Agropyrum caninum, R. et S., cc.

Lolium tenue, cc.; *rigidum*, Gaud., c.; *multiflorum*,

Lamk., cc.; *temulentum*, cc.; *arvense*, With., c.

Typha latifolia, cc.; *elata*, Bor., R.

FOUGÈRES. — *Osmunda regalis*, cc.

Ceterach officinarum, Dc., cc.

Polypodium phagopteris, R.; *dryopteris*, R.

Aspidium aculeatum, Sw., cc.; *angulare*, Kit., cc.

Polystichum oreopteris, Dc., RR.; *filix-mas*, Roth., cc.; *spinulosum*, Dc., cc.; *dilatatum*, Sw., cc.

Cystopteris fragilis, Bernh., R.

Athyrium filix-fœmina, Roth., cc.

Asplenium Halleri, Dc., R.; *adianthum nigrum*, ccc.; *ruta muraria*, cc.; *trichomanes*, cc.; *septentrionale*, Hoffm., cc.

Scolopendrium officinale, Sm., RR.

Blechnum spicant, Smith., cc.

Lycopodium inundatum, R.

Equisetum arvense, cc.; *palustre*, c.; *limosum*, cc.

POISSONS

DES RIVIÈRES DE LA HAUTE-VIENNE,

PAR M. FOURNIER,

Sur renseignements fournis par M. GARASSUS, *commis des contributions indirectes.*

ESPÈCES RÉSIDANTES.

1° Le barbeau.

2° Le chabot ou poisson blanc.

3° La courcie, autre poisson blanc, qui diffère du précédent par la forme de son museau, très-étroit et très-petit, par celle de son corps, qui est arqué comme celui de la carpe, et par un filet noir, qui s'étend de l'oreille à la queue. — Ce poisson se tient toujours dans les eaux vives, et voyage par bandes. Il a les mêmes habitudes que la truite, et se pêche de la même manière.

4° La carpe, plus rousse que dans les étangs.

5° La perche.

6° La tanche jaune d'or.

7° La tanche couleur olive, seulement dans les étangs.

8° Le brochet.

9° La truite ordinaire. — Trois espèces :

Mouchetée de rouge sur deux rangs;

Mouchetée de rouge sur trois;

Mouchetée de rouge sur quatre.

La truite saumonée l'est sur cinq. — Cette dernière est de plus mouchetée sur tout le corps, et présente à ses nageoires de devant une ligne blanche transversale. Elle a la tête plus allongée et les joues triangulaires. C'est la seule qui soit saumonée : elle l'est dès sa naissance.

10° L'anguille roux marron, ventre jaunâtre. Elle est sédentaire : on en prend en toutes saisons.

11° L'ombre-chevalier : maximum de longueur, 0,40 cent. environ : se trouve seulement dans la Vienne et ses affluents au-dessus de Limoges.

12° Le tacon : maximum, 0,22 cent.

13° Le goujon.

14° La gardèche.

15° La loche.

16° La raie, ou tétard : tête large et plate; se tenant au fond de l'eau; maximum, 5 cent.

17° Le rouget : corps plat comme l'ablette, yeux rouges comme le lapin; nageoires rouges. — N'existe que dans la Brame, rivière qui passe à Magnac-Laval et dans la Caille, un de ses affluents qui vient de Dompierre.

12° L'ablette. — Trois espèces :

L'ablette ordinaire;

L'ablette cep : raie noire de l'oreille à la queue, forme arrondie et courte comme une petite perche;

L'able : deux ou trois fois long comme l'ablette, le dessus des reins très-noir, les écailles plus allongées

et plus saillantes; moins rond que le goujon et plus ovale.

ESPÈCES VOYAGEUSES.

1° Le saumon.

2° Le béca, moins grand que le saumon, 0,66 cent. au plus; nez relevé.

3° L'anguille noire à ventre blanc : se pelotonne en septembre, et se laisse entraîner. On en prend de grandes quantités dans cet état aux divers barrages. — Ne se retrouve qu'en mai lorsqu'elle remonte.

4° Une espèce de truite qui remonte en mars. — Elle est très-noire, irrégulièrement mouchetée. Sa tête, très-forte, déborde sensiblement le corps; sa bouche est très-grande. On a vu des sujets de 0,50 cent. de longueur.

5° La lamproie. — Se trouve en très-grande quantité dans la Basine à son confluent dans le Vincou, au trou de La Négrière, depuis la grosseur d'une ficelle jusqu'à celle du doigt, et en boules de la grosseur d'un chapeau jusqu'à celle d'une demi-barrique. On les a vues séparées, s'attachant aux rochers ou aux pierres au plus fort du courant, et s'y tenant très-rapprochées. — On les trouve tous les ans aux mêmes endroits en avril et mai.

ÉCREVISSES.

Dans tous les cours d'eau. — Il y en a de très-belles dans la Vienne, l'Aixette, la Briance et l'Aurance. On y en a trouvé de la grosseur d'un œuf ordinaire, surtout dans la Vienne, en 1857, aux basses eaux,

au-dessous du moulin à pâtes en aval du pont Saint-Martial.

Elles sont très-petites dans la plupart des ruisseaux, surtout près de la ville. La pêche y détruit tout : on prend jusqu'aux écrevisses de l'année.

Il serait désirable que l'art. 26 de la loi sur la pêche fluviale, relatif à la dimension au-dessous de laquelle les poissons ne peuvent être pêchés et doivent être rejetés en rivière, reçût son application dans notre pays aux écrevisses : ce serait le seul moyen d'en assurer la reproduction.

APERÇU

SUR

LES COLÉOPTÈRES

ET

LES LÉPIDOPTÈRES

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE,

PAR M. J.-L. SAMY.

Voulant donner aux quelques heures de loisirs que me laisse mon humble profession un but sérieux et utile, je m'occupe, depuis deux ou trois années, d'entomologie.

Dans ce court espace de temps, quoique j'aie pu constater combien notre pays est riche en insectes de tous les ordres, mes études ont particulièrement porté sur les *coléoptères* et les *lépidoptères*, et il m'a été donné d'en recueillir, dans mes rares excursions,

près de douze cents espèces diverses, sur lesquelles sept ou huit cents sont définitivement classées.

Ces résultats, connus de personnes honorables, et qui me portent quelque intérêt, les ont engagées à me proposer d'envoyer au Congrès scientifique le fruit de mes travaux entomologiques. Je me suis rendu à leur désir, et le Congrès a été assez indulgent pour encourager mes débuts en votant l'impression de mon mémoire. Je réclame d'avance pour ma rédaction toute l'indulgence qui est due à un jeune homme qui n'a pas eu le bonheur de faire d'études littéraires.

Dans ce travail, que j'aurais facilement pu doubler en citant toutes les espèces que je possède, leur habitat en particulier, etc., j'ai adopté pour guide l'excellent *Catalogue des coléoptères d'Europe* de M. de Marseul. A la tête de chaque famille, j'ai le soin d'énumérer le nombre des espèces qui la composent, et d'en faire connaître l'habitat et les mœurs.

Je serais heureux si mon exemple engageait des jeunes gens à s'adonner aux études entomologiques. En explorant le pays en tous sens, nous ne tarderions pas à rassembler les éléments d'une faune entomologique limousine, œuvre où chacun porterait sa pierre, et qui servirait de base à une faune entomologique française.

C'est avec la plus entière confiance que je livre mon manuscrit à la publicité ; car M. le colonel Pradier, entomologiste des plus distingués, a bien voulu se charger de vérifier mes déterminations, et me fournir le nom de quelques espèces prises par lui dans nos localités : qu'il me permette de lui offrir ici l'expression de ma respectueuse gratitude ! Je dois aussi à

quelques jeunes gens, mes compagnons d'excursion, je pourrais dire mes élèves, la découverte de plusieurs espèces que je n'ai pas encore rencontrées : je ne puis que les engager à persévérer dans l'étude de l'entomologie.

COLÉOPTÈRES.

Cicindélides. — Cette famille et les trois suivantes sont composées d'insectes carnassiers qui font une chasse continuelle aux animaux herbivores de petite taille, tels que les lombrics, les chenilles, etc. L'unique espèce de ce groupe que j'ai rencontrée est le *cicindela campestris*, Linn. : on le prend en abondance sur les terrains sablonneux, à la plus forte ardeur du soleil. Mes explorations, restreintes aux environs de Limoges, ne m'en ont pas fait découvrir davantage : assurément nous devons en posséder d'autres, surtout aux environs de Bellac et du Dorat, à proximité des terrains calcaires, et sur les bords du Vincou et de la Gartempe.

Carabides. — C'est l'une des plus intéressantes familles de l'ordre des coléoptères, autant par le nombre prodigieux de ses espèces que par celui de ses individus. On les rencontre un peu partout, mais principalement dans les lieux humides, sous les pierres, les mousses, dans les bois au pied des arbres, quelquefois sous les écorces, et plus rarement sur les plantes (*zabrus*) ou sur les arbres (*calosoma*).

Parmi les cent trente espèces que j'ai observées, je citerai comme les moins rares : les *Notiophilus semi-*

punctatus, Fabr.; *Elaphrus riparius*, Linn.; *Nebria brevicollis*, Fabr.; *Leistus spinibarbis*, Fabr.; *Procustes coriaceus*, Linn.; *Carabus catenulatus*, *purpurascens*, Fabr., *cancellatus*, *nemoralis*, *auratus*, Linn. C'est ce dernier qui est connu dans nos pays sous les noms vulgaires de *cinq-sous* et de *jardinière*. La crainte qu'ont les enfants de faire pleuvoir en le tuant le leur fait respecter : on doit propager parmi eux cette petite superstition, à cause de l'appétit carnassier de ce carabide, qui dévore une foule d'insectes nuisibles à l'agriculture.

Drypta emarginata, Fabr.; *Brachinus crepitans*, Linn., *explodens*, Dufts., *sclopeta*, Fabr. Les espèces de ce genre sont remarquables par la vapeur acide qu'elles lancent avec détonation lorsqu'on les inquiète ; ce qui leur a valu le nom de *canonniers*.

Dromius linearis, Oliv., *melanocephalus*, Dej., *4notatus*, Panz., *4maculatus*, Linn., *glabratus*, Dufts.; *Dyschirius globosus*, Herbst.; *Clivina fossor*, Linn.; *Chlænius vestitus*, Fabr., *tibialis*, Dej.; *Oodes helopioides*, Fabr.; *Badister bipustulatus*, Fabr.; *Diachromus germanus*, Linn.; *Anisodactylus binotatus*, Fabr.; *Harpalus maculicornis*, *calceatus*, *hottentota*, Dufts., *æneus*, *ruficornis*, Fabr.; *semiviolaceus*, Dej., etc.; *Acupalpus meridianus*, Linn.; *Stenolophus vaporarium*, Fabr.

Les *féronies* sont nombreuses dans nos environs : peut-être faut-il en attribuer la cause à nos montagnes boisées et entrecoupées de ruisseaux, lieux des plus favorables à la propagation de ces gracieux insectes. Les plus connues sont les *Feronia cuprea*, Linn., *dimidiata*, Oliv., *vernalis*, Fabr., *erythropa*,

Marsh., *melanaria*, *anthracina*, Illig., *nigrita*, *striola*, Fabr.; *Zabrus gibbus*, Fabr.

Les *amares* fréquentent les lieux secs et arides. Les plus communes sont les *Amara trivialis*, Gyll., *familiaris*, Dufts., etc.

Dans les caves, on trouve communément le *Sphodrus leucophthalmus*, Linn., et le *Pristonychus terricola*, Herbst., où ils vivent de limaces et de cloportes. *Anchomenus junceus*, Scop., *prasinus*, *pallipes*, Fabr., *modestus*, Strum., etc. : ils fréquentent les mêmes lieux que les féronies. *Olisthopus rotundatus*, Payk.; *Trecus minutus*, Fabr.; *Bembidium lampros*, Herbst., *articulatum*, Panz., *4guttatum*, *biguttatum*, Fabr., *callosum*, Küster, *nitidulum*, Marsh., *ustulatum*, Linn.

Je vais citer maintenant les espèces rares, en ayant soin de les faire suivre du nom des personnes qui les ont rencontrées lorsque je n'ai pas eu moi-même ce bonheur : *Elaphrus cupreus*, Dufts., trouvé à Châteauneuf (Pradier); *Leistes ferrugineus*, Linn., assez rare dans nos environs; il en est de même des *Carabus granulatus*, *intricatus*, Linn., et *convexus*, Fabr.; les *Calosoma sycophanta* et *inquisitor*, Linn., sont assez communs dans les bois de La Bastide, du Puy-Moulinier, de Condat, etc., où leurs reflets métalliques attirent les regards de l'observateur le moins exercé; *Cychrus attenuatus*, Fabr. : j'ai pris cette belle et rare espèce, sous des pierres, au bord des ruisseaux qui se jettent dans la Vienne en face Le Palais; *Brachinus psophia*, Dej.; *Cymindis homagrica*, Dufts., dans les châtaigneraies des environs de Limoges (Goulard), *humeralis*, Fabr., à Châteauneuf (Pradier); *Dromius 4signatus* et *bifasciatus*, Dej.; *Lebia turcica*, Fabr. : ces

espèces, qui sont généralement regardées comme méridionales, se trouvent assez communément à Limoges; les *Broscus cephalotes*, Linn., et *Anisodactylus nemorivagus*, Dufts., ont été pris une seule fois à Limoges (Pradier).

Les *Panagœus crux-major*, Linn., *Callistus lunatus*, Fabr., *Chlœnius velutinus*, Dufts., *marginatus*, Linn., *holocericeus*, Fabr., se font remarquer par leur agilité et leurs couleurs variées.

Les *Feronia aterrima*, *nigra*, Fabr., et *femorata*, Dej., qui sont rares dans une grande partie de la France, se rencontrent assez souvent dans nos bois humides.

Nos amares les plus remarquables sont les suivantes : *Amara striatopunctata*, *tricuspidata*, Dej., *plebeja*, Gyll., *obsoleta*, Dufts., et *spreta*, Zimmer. : la première habite les graminées, où on la prend en grande quantité.

Calathus gallicus, Fairm. et Lab., *piceus*, Marsh.; *Taphria vivalis*, Illig. : ces trois dernières espèces, rares dans le reste de la France, abondent sous la mousse de nos bois; *Blemus areolatus*, Creutz., provenant des bords de la Briance (Pradier); *Bembidium flavipes*, Linn., pris dans un jardin (Goulard), *elongatum*, Dej. : j'ai pris cette magnifique espèce sur les bords de la Vienne; *B. monticulum*, Sturm : rare en France, pris quelquefois dans la Haute-Vienne (Pradier); *B. rufescens*, Guér. : sous les écorces de chêne et d'orme en décomposition.

Hydrocanthares. — Les hydrocanthares habitent les étangs, les pêcheries, les mares, les flaques d'eau, et plus rarement les eaux courantes. Ils nagent avec

agilité, et poursuivent sans cesse, pour les dévorer, les insectes aquatiques, les mollusques fluviatiles, ou même de jeunes poissons, à qui ils savent donner la mort en leur crevant l'abdomen au moyen de leurs puissantes mandibules. Pendant le jour, ils restent dans l'eau; mais ils sont obligés de remonter à la surface pour respirer l'air nécessaire à leur existence. Lorsque vient le crépuscule, ils changent de demeure, et s'élancent dans les airs : ce sont donc de véritables amphibies.

Voici, parmi les espèces que je possède, quelles sont les principales : *Cybister Rœselii*, Fabr. : dans les marais où M. Barbou des Courrières élève des sangsues; *Dytiscus marginalis*, Linn. : c'est à cet insecte que quelques auteurs ont attribué à tort la faculté de marquer les variations atmosphériques par la hauteur qu'il occupe dans le vase où on l'a enfermé. Cette espèce est très-commune dans tous les amas d'eau. La variété *D. conformis*, Kunze, est également abondante. *Dytiscus punctulatus*, Fabr.; *Acilius sulcatus*, Linn.; *Hydatichus cinereus*, Linn.; *Colymbetes fuscus*, Linn., *collaris*, Payk.; *Agabus maculatus*, Linn. : ces trois dernières espèces, ainsi que le *Pelobius Hermanni*, Fabr., sont assez rares. La plupart des suivantes, au contraire, se trouvent en quantité : *Ilybius fuliginosus*, Linn.; *Agabus uliginosus*, *bipustulatus*, Linn., *didymus*, Oliv., *brunneus*, Fabr.; *Hyphydrus ovatus*. Linn.; *Hydroporus inæqualis*, *12pustulatus*, *confluens*, Fabr., *semistriatus*, Schrank, *erythrocephalus*, *palustris*, Linn., *flavipes*, *lepidus*, Oliv., etc.; *Haliplus fulvus*, Fabr., *lineatocollis*, Marsh.; *Gyrinus natator*, Linn.

Palpicornes. — Une grande partie des espèces de cette famille est aquatique comme la précédente, mais non carnassière comme elle. Les principales sont : *Hydrophilus piceus*, Linn.; *Hydrous caraboides*, Linn.; *Hydrobius fuscipes*, Linn.; *Philhydrus lividus*, Forst.; *Lacobius minutus*, Linn.; *Berosus luridus*, Linn.; *Limnebius truncatellus*, Thumb.; *Helophorus grandis*, Illig.; *Hydrochus elongatus*, Schal.; *Hydræna riparia*, Kugel., qui se trouvent ordinairement dans l'eau et sur les bords des ruisseaux et des rivières. Les suivantes se trouvent dans les bouses et autres excréments : *Sphæridium scarabeoides*, Linn., *bipustulatum*, Fabr.; *Cercyon hæmorrhoum*, Gyll., *quisquilium*, *unipunctatum*, Linn., etc., etc.

Brachélytres. — Les brachélytres pullulent partout : les fumiers, les cadavres, les champignons plus ou moins décomposés, les détritus de tout genre, en sont infestés; il y en a qui vivent aussi en compagnie de fourmis. Ils sont carnassiers, et partant rendent à l'agriculture les mêmes bienfaits que les trois premières familles.

Parmi les nombreux sujets de ma collection je citerai seulement les suivants : *Myrmedonia canaliculata*, Fabr.; *Falagria sulcatula*, *obscura*, Gravh.; *Oxypoda alternans*, Gravh.; *Aleochara fuscipes*, Fabr., *tristis*, Gravh., *rufipennis*, Lac., etc.; *Lomechusa strumosa*, Fabr. : cette belle espèce a été prise avec la *Formica flava* par Goulard; *Conurus littoreus*, Linn., *lividus*, Er.; *Tachyporus abdominalis*, Gyll., *hypnorum*, Fabr., *chrysomellinus*, Linn.; *Tachinus humeralis*, Gravh., *subterraneus*, Linn.; *Boletobius analis*, Payk., *atrica-*

pillus, Fabr. : ces deux dernières espèces se trouvent assez rarement dans les mousses; *B. trinotatus*, Er. : commun dans les champignons; *Xantholinus fulgidus*, *tricolor*, *punctulatus*, Fabr., *linearis*, Oliv.

Les *staphylins* les plus rares sont : *Staphylinus hirtus*, Linn., *chrysocephalus*, Fourc., *pubescens*, de Géer, *fulvipes*, Scop. Les plus communs sont : *S. maxillosus*, *murinus*, Linn., *nebulosus*, Fabr.; *Ocypus pedator*, *morio*, Gravh., *compressus*, Marsh., *olens*, Müll. L'*O. olens* est la plus grande espèce de la famille; on le trouve communément et presque toujours sous les pierres ou dans les champs. Lorsqu'on l'inquiète, il s'arrête, prend une attitude guerrière, relève son abdomen, et s'apprête à engager la lutte. Si c'est une chenille ou un autre petit animal qui ait osé braver sa colère, il l'a bientôt mis en pièces avec ses longues et puissantes mandibules.

Les *Philonthus laminatus*, Creutz., *bimaculatus*, *sanguinolentus*, Gravh.; *Acylophorus glabricollis*; *Quedius lateralis*, *fuliginosus*, *molochinus*, Gravh., *fulgidus*, Fabr., *impressus*, Panz., *picipes*, Manne., *attenuatus*, Gyll., se trouvent plus ou moins abondamment dans les bouses et les champignons pourris. L'*Oxyporus rufus*, Linn., se trouve communément dans les agarics.

Cryptobium fracticorne, Payk.; *Lathrobium elongatum*, Linn., *multipunctatum*, Gravh., *pallidum*, Nordm. : sous les détritus du ruisseau d'Auzette (Goulard); *Lithocharis melanocephala*, Fabr.; *Stilicus fragilis*, Gravh., *similis*, *affinis*, Er., *orbiculatus*, Payk.; *Sunius angustatus*, Payk., *uniformis*, J. Duval; *Pœderus longipennis*, Er., *riparius*, Linn., *ruficollis*, Fabr. Un

grand nombre des espèces qui précèdent se trouvent au bord des eaux, qu'elles embellissent par leurs couleurs fraîches et variées, par leurs formes sveltes, par leur agilité, et surtout par leur abondance.

Le genre suivant a ses espèces également très-nombreuses; mais elles ne sont pas revêtues de couleurs variées : à part ceci, elles ont les mêmes habitudes que les précédentes. En voici quelques-unes : *Stenus bipunctatus*, Er., *guttula*, Müll., *bimaculatus*, Gyll., *juno*, Fabr., *speculator*, Lac., *providus*, *plantaris*, Er., *oculatus*, *cicindeloides*, Gravh., etc. Le *Platystethus cornutus*, Gravh., habite les excréments, ainsi que les *Oxytelus piceus*, Linn., et *depressus*, Gravh.

Anthophagus præstus, Müll., pris, en septembre, par M. René de Mathan, sur les bords de la Vienne; *Latrimœum melanocephalum*, Illig. : j'ai trouvé cette rare espèce sous les feuilles en novembre; *Omalium rivulare*, Payk. : c'est par milliers que cette espèce habite les champignons, les excréments, etc.; *Micropeplus porcatus*, Fabr. : sous des détritus dans un jardin (Goulard).

Psélaphides. — Cette famille est composée d'insectes excessivement petits. On les rencontre sous les pierres, les mousses, au pied des grandes herbes, dans les lieux humides, quelquefois avec les fourmis. Les espèces que je possède sont les *Pselaphus Heisei* Herbst.; *Bryaxis fossulata*, Reichn., *impressa*, Panz. L'exiguïté de ces petits animaux est cause que j'ai un peu négligé jusqu'à ce jour sinon leur recherche.

au moins leur étude. Il en est de même des scydménides et de quelques groupes de la famille suivante.

Clavicornes. — Ce groupe est tellement hétérogène qu'il est impossible de rien dire de général à son égard. La tribu des *silphides* est remarquable par les mœurs des nécrophores. Lorsqu'un individu de ce genre a découvert le cadavre d'une taupe, d'un rat, d'une grenouille ou de tout autre animal de même dimension, il va chercher quatre ou cinq aides, et là, tous en commun, ils se glissent, après avoir examiné si le terrain est convenable, sous l'animal pour l'enterrer. Pendant que les uns le soulèvent, les autres creusent la terre avec leurs pattes robustes, et parviennent à l'inhumer, en vingt-quatre heures environ, à une profondeur qui varie de vingt à trente-cinq centimètres. Une fois ce travail achevé, les mâles sortent; mais les femelles restent pour déposer leurs œufs, après quoi elles meurent, et deviennent, ainsi que l'animal enfoui, la pâture de leurs larves. Quand l'animal est d'un plus fort volume, comme un chat, un chien, etc., on voit souvent ces insectes se réunir autour de lui au nombre de huit, dix, quinze, vingt, et quelquefois plus.

C'est dans de semblables conditions que j'ai pris le *Necrophorus mortuorum* sous le cadavre d'un chat, dans les bois de La Bastide, auprès des *Phallus impudicus*, Linn. Pendant les cinq ou six jours que dura la putréfaction, j'y pris toujours l'insecte en question sans jamais le voir dans le champignon, où quelques auteurs voudraient le faire vivre exclusivement; ce

qui me fait supposer qu'il ne vit dans les matières fongueuses que dans le cas où les matières animales lui font défaut.

Necrophorus humator, Gœze, *vespillo*, Linn., *vestigator*, Herch., *mortuorum*, Fabr. Nos boucliers les plus communs sont les *Silpha sinuata*, Fabr., *tristis*, Illig., *thoracica*, *rugosa*, *atrata*, *obscura*, Linn. Les *S. reticulata*, Fabr., et *4punctata*, Schreb., sont plus rares, de même que le *Choleva picipes*, Fabr. : je ne l'ai trouvé qu'une fois, dans des agarics décomposés. Les *C. angustata*, Fabr., *agilis*, Illig., *tristis*, Panz., sont assez communs dans les lieux humides.

La petite tribu des *scaphidides* est représentée chez nous par les *Scaphidium 4maculatum*, Oliv., et *Scaphisoma agaricina*, Linn., qu'on trouve communément dans les vieux bois couverts de champignons.

Celle des *histérides* est assez richement représentée dans nos localités. Les uns habitent sous les écorces, comme les *Platysoma depressum*, Fabr.; *Paromalus parallelipipedus*, Herbst., etc.; les autres, dans les fumiers, les bouses, les cadavres, etc. : ce sont les *Hister 4maculatus*, Linn., *cadaverinus*, Ent.-Efte, *carbonarius*, Illig., qui sont communs. Les suivants sont plus rares : *H. sinuatus*, Illig., *purpurascens*, Herbst., *corvinus*, Germ., etc. Les *Saprinus æneus*, Fabr., *speculifer*, Latr., *nitidulus*, Payk., sont abondants ; le *S. virescens* est plus rare.

Le petit groupe des *phalacrides* ne nous fournit que trois ou quatre espèces, dont les principales sont : *Olibrus corticalis*, Panz., *bicolor*, Fabr., très-communs en été sur les fleurs, et en hiver sous la mousse et les écorces.

La tribu des *nitidulides* est composée d'insectes ordinairement petits, vivant sous les écorces, sur les fleurs, dans les champignons, etc. En voici quelques-unes : *Nitidula bipustulata*, Linn., *flexuosa*, Fabr.; *Soronia grisea*, Linn.; *Amphotis marginata*, Fabr.; *Omosita colon*, Linn. : on les trouve dans les matières animales décomposées. Les *Pria dulcamaræ*, Illig., et *Meligethes rufipes*, Gyll., fréquentent les fleurs. Le *Pocadius ferrugineus*, Fabr., est commun dans les lycoperdons. *Cychramus luteus*, Fabr. Le *Peltis ferruginea*, Linn., a été pris sous l'écorce d'un vieux châtaignier à La Bastide (Pradier).

La tribu des *colydides* est représentée par les *Bitoma crenata*, Fabr.; *Aulonium sulcatum*, Oliv.; *Bothrideres contractus*, Fabr., et *Cerylon histeroides*, Fabr., qui vivent sous les écorces et dans le bois, où ils causent de grands ravages. J'en dirai un mot lorsque je parlerai des xylophages, famille à laquelle cette tribu et la suivante appartenaient dans les anciens auteurs.

Celle des *cucujides* ne nous fournit que deux espèces, dont l'une est très-rare non-seulement en France, mais même en Europe. Chenu (*Encyclopédie d'histoire naturelle :* Coléoptères, T. I, p. 274) dit qu'elle est propre à l'Allemagne, et Lacordaire écrivait, en 1856, dans son *Genera des coléoptères*, T. II, p. 399 : « On ne connaît qu'une espèce de ce genre, originaire des parties orientales de l'Allemagne et pays voisins, mais qui paraît rare partout ». Dans une de nos dernières promenades, M. Alfred Goulard et moi avons eu le rare bonheur d'en rencontrer trois individus dans un vieux châtaignier. Cette espèce porte le

nom de *Prostomis mandibularis*, Fabr. L'autre est très-commune sous l'écorce des chênes : c'est le *Brontes planatus*, Linn.

Dans la tribu des *cryptophagides*, je ne possède que les *Cryptophagus lycoperdi*, Fabr., et *cellaris*, Scop. Le premier abonde dans le lycoperdon, et le second sur le vieux bois, dans les caves.

Nos contrées possèdent seulement quatre *mycétophagides*, qui sont les *Mycetophagus 4pustulatus*, Linn., *multipunctatus*, Helw., *fulvicolis*, Fabr., et *Litargus bifaciatus*, Fabr. : on les trouve communément sur le vieux bois et dans les champignons qui y croissent.

Les *dermestides* sont de petits insectes qui font beaucoup de dégâts dans les laines, les pelleteries, les collections d'histoire naturelle. Ils s'y introduisent pour y déposer leurs œufs, d'où sortiront des larves qui, pour se construire des fourreaux, couperont et mettront en pièces ces matières. La petitesse de ces larves fait qu'elles échappent à nos regards. Les *Dermestes vulpinus, tesselatus*, Fabr., *murinus*, Linn., etc., se trouvent dans les cadavres. Le *D. lardarius* se rencontre dans nos maisons, et particulièrement dans les charcuteries. Les *Attegenus pellio*, Linn., et *Anthrenus musæorum*, de Géer, et *pimpinellæ*, Fabr., habitent les pelleteries et les collections. Le vieux bois est la demeure du *Megatoma undata*, Linn.

Parmi les *byrrhides* je citerai : le *Nosodendron fasciculare*, Oliv., qui se trouve dans les plaies des chênes, des aulnes, etc.; les *Byrrhus pilula*, Linn., et *fasciatus*, Fabr., et le *Cytillus varius*, Fabr., que l'on voit sous les mousses, les pierres ou sur les chemins.

La tribu des *parnides* ne nous fournit que le *Parnus*

prolifericornis, Fabr., qui est très-abondant dans les lieux humides et sur les plantes submergées, de même que l'*Heterocerus marginatus*, Fabr., est le seul individu que nous ayons de la tribu des *hétérocérides*.

Pectinicornes. — Petit groupe retranché depuis peu, par Lacordaire et de Marseul, de la famille suivante. Les insectes qui le composent sont remarquables par la grandeur de leur taille. Leurs larves font des dégâts effrayants dans les arbres où elles se développent : ce sont les chênes et les frênes qui deviennent ordinairement leurs victimes, comme il est facile de s'en assurer par l'inspection de nos bois.

Le fait suivant, que j'ai été à même d'observer, mérite l'attention des arboriculteurs. A la fin de l'hiver dernier, nous trouvâmes, mes amis et moi, dans un taillis qui longe la rive droite de la Vienne, à deux kilomètres en amont de Limoges, un frêne qui, n'ayant pu résister aux grands vents qui soufflaient depuis long-temps, avait été abattu. Nous le visitâmes immédiatement pour voir s'il ne contenait pas quelque espèce nouvelle, c'est-à-dire un trésor à ajouter à notre collection; mais, après les plus minutieuses recherches, nous ne prîmes qu'une vingtaine de *dorques*, tous logés dans le cœur du ligneux, et ayant creusé un commencement de galerie qui allait du centre à la circonférence. Cet arbre paraissait d'une belle venue, et aucune crevasse n'existait sur l'écorce; ce qui nous fit supposer que la femelle, pour y déposer ses œufs, avait dû y pénétrer en passant au-dessous du collet, en ayant soin de laisser intacte la partie exposée aux regards En

effet, depuis le dessous du collet jusqu'à une hauteur de cinquante à soixante centimètres, grâce à la voracité des larves, il n'existait, pour ainsi dire, plus de *duramen*. L'aubier et l'écorce n'avaient reçu aucune atteinte; mais ils furent néanmoins impuissants à lutter contre le vent, qui, aux yeux des profanes, eût certainement été regardé comme l'unique cause de la chute de cet arbre.

Les espèces que je possède sont le *Lucanus cervus*, Linn., appelé communément cerf-volant, et connu à Limoges sous le nom trivial de *cornard;* le *Dorcus parallelipipedus*, Linn. : ces deux espèces sont très-communes, trop communes même, dans nos bois, qu'elles dévastent. Le *Platycerus caraboides* est plus rare.

Lamellicornes. — Cette famille est une des mieux représentées dans la Haute-Vienne. Ses espèces ont des mœurs différentes selon les tribus auxquelles elles appartiennent : ainsi dans les bouses et autres excréments se trouvent les *coprides*, les *aphodides*, les *géotrupides;* sous les cadavres et à la racine des végétaux, l'on prend les *trogides;* les *mélolonthides* habitent sur les feuilles, et les *cétonides* étalent leurs couleurs brillantes sur les fleurs.

La plupart de ces insectes sont crépusculaires, et ont un vol lourd et peu élevé qui permet de les abattre facilement. Les larves des deux dernières tribus font éprouver de grands ravages à l'agriculture : celles des *mélolonthides* pénètrent dans la terre, où elles vivent au détriment des racines, tandis que celles des *cétonides* vivent dans l'intérieur du bois.

Mes principales espèces sont les *Copris lunaris*, Linn.; *Oniticellus flavipes*, Fabr.; *Onthophagus taurus*, *vacca*, *ovatus*, Linn., *cœnobita*, Herbst., etc.; *Aphodius erraticus*, *fossor*, *fimetarius*, *grannarius*, *4maculatus*, Linn., *scybalarius*, *nitidulus*, *inquinatus*, *bimaculatus*, *porcus*, *porcatus*, Fabr. : ces deux dernières sont assez rares, ainsi que le *A. tesselatus*, Payk., que j'ai pris en hiver. Le *A. prodromus*, Braham., est tellement commun de l'automne à la fin du printemps que tous les excréments en sont littéralement remplis. Les *Geotrupes typhœus*, *stercorarius*, *pilularius*, Linn., et *sylvaticus*, Panz., sont très-communs à Limoges, où on les connaît sous les noms triviaux de *fouille-merde*, *pousse-merde* et de *barbottes*. Le *G. vernalis*, Linn., m'a été envoyé du Dorat. Les *Throx scaber* et *sabulosus*, Linn., sont rares.

Le *Hoplia philanthus*, Sulz., habite nos bruyères humides. Le *H. cærulea*, Drury, est un des plus beaux insectes de notre faune. Le dessus de son corps est d'un bleu aussi pur que l'azur du ciel, tandis que le dessous et les pattes sont couverts d'écailles argentées et à légers reflets irrisés. Il est très-commun sur les bords de la plupart de nos cours d'eau. Pendant les mois de mai, de juin et de juillet, les rives de la Vienne et de la plupart de ses affluents n'ont peut-être pas une fleur où ne repose une hoplie, dont les charmantes couleurs forment le contraste le plus gracieux avec le jaune bouton-d'or et la blanche et suave reine-des-prés.

Les autres espèces que je possède sont les *Ryzotrogus æstivus*, Oliv., *ochraceus*, Knock., qui sont communes. Le *R. ruficornis*, Fabr., dont je n'ai trouvé qu'un indi-

vidu mort, est beaucoup plus rare. Les *Melolontha vulgaris* et *hippocastani*, Fabr., se ressemblent énormément, et sont généralement confondus sous le nom de *hannetons*. L'apparition de ces insectes a lieu au printemps, c'est-à-dire en même temps que celle des feuilles destinées à les nourrir : aussi, dans les années où ils sont abondants, font-ils un tort considérable aux arbres; et, comme, à cette époque de l'année, la respiration des végétaux s'opère en grande partie par les feuilles, le sujet auquel ils s'attaquent ne tarde pas à en souffrir dans tout son organisme.

Les *Anisoplia fruticola*, Fabr.; *Phyllopertha horticola*, Linn., sont communs aux bords des eaux, sur les saules, où l'*Anomala Frischii*, Fabr., se trouve aussi, mais beaucoup plus rare : je l'ai pris à Saint-Martin-Terressus, et on me l'a apporté de Saint-Junien. Quelques personnes disent avoir pris à Limoges l'*Oryctes nasicornis*, Linn.; mais je ne l'ai jamais rencontré; je ne l'ai non plus vu dans aucune collection provenant de nos localités.

Les *Cetonia hirtella*, *stictica*, *aurata*, Linn., *metallica*, Payk., se font remarquer par la richesse de leur robe métallique, dont l'éclat augmente encore suivant la couleur des fleurs sur lesquelles ils viennent se reposer. Le *C. morio* a été pris sur les fleurs du sureau et du mille-feuilles (Goulard). L'*Osmoderma eremita*, Linn., m'a été envoyé du Dorat, où il n'est pas très-rare. Le *Gnorimus variabilis*, Linn., se rencontre dans les vieux châtaigniers pourris. Le *G. nobilis*, Linn., est très-abondant sur les fleurs, de même que les *Trichius fasciatus*, Linn., et *Valgus hemipterus*, Linn.

Sternoxes. — Cette famille est composée d'insectes essentiellement phytophages : on les trouve dans les bois. La tribu des *buprestides* se fait surtout remarquer par la beauté de ses couleurs. La plupart de ces espèces sont méridionales : aussi sont-elles rares dans nos contrées, et n'ai-je pu trouver qu'un *Bupestris 8guttata,* Linn. : je l'ai pris à Condadille, sur la rive gauche de la Vienne. Le *Chrysobothris chrysostigma*, Fabr., est également fort rare : je l'ai trouvé au Palais, et on me l'a envoyé du Dorat. Les *Corœbus undatus,* Fabr.; *Antaxia manca,* Linn., *cichorii,* Oliv.; *Agrilus sexguttatus,* Herbst., *cinctus,* Oliv., *derosofasciatus,* Lac.; *Trachys minuta,* Linn., sont plus abondants.

La tribu des *eucnémides* est représentée par le *Throscus dermestoides,* Linn., qu'on prend assez communément en fauchant dans les prairies.

Celle des *élatérides* est remarquable par la faculté qu'ont ses espèces de pouvoir, lorsqu'elles sont sur leur dos, se remettre sur leurs pattes : pour cela, l'animal courbe la tête et le prothorax vers l'abdomen, et se détend brusquement en frappant l'endroit sur lequel il est placé, ce qui le fait sauter; il renouvelle ce manége jusqu'à ce qu'il ait réussi. On appelle vulgairement ces insectes *taupins* ou *toque-maillet.* Je possède un assez bon nombre d'espèces appartenant à cette tribu; mais, faute d'ouvrages traitant cette partie de l'entomologie, je n'en ai pu déterminer qu'une vingtaine, parmi lesquelles je citerai : les *Athous rufus,* Fabr., *hirtus,* Herbst.; *Limonius cylindricus,* Payk., *bipustulatus,* Linn.; *Cardiophorus thoracicus,* Fabr.; *Elater sanguineus,* Linn., *ephippium,* Fabr.; *Corymbites hœmatodes,* Fabr., *tesselatus*, Linn.;

Agriotes lineatus, Linn.; *Diacanthus æneus*, Linn., *holosericeus*, Fabr., qui, pour la plupart, se trouvent communément dans nos bois, sauf la première et la dernière.

Malacodermes. — Ainsi que leur nom l'indique, les espèces qui composent cette famille sont très-molles. On les rencontre, en général, sur les fleurs durant la belle saison, ou sur les plantes, près des lieux humides, comme les *Elodes livida* et *marginatus*, Fabr., ou au pied des arbres, sous les pierres, comme les *Lampyrix noctiluca*, Linn.; *Phosphænus hemipterus*, Fabr.; *Drilus flavescens*, Fabr. : je ne connais pas la femelle de cette petite et rare espèce. Le *Lygistopterus sanguineus*, Fabr., se rencontre communément sur les fleurs. Les *Telephorus fuscus*, *lividus*, *obscurus*, Linn., *thoracicus*, Oliv., *melanurus*, *pallidus*, Fabr., etc.: *Malthinus flaveolus*, Payk.; *Malachius æneus*, *bipustulatus*, Linn., *elegans*, Oliv.; *Anthocomus fasciatus*, Linn.: *Ebœus thoracicus*, Fabr.; *Dasytes cœruleus*, Fabr., et *subæneus*, Schoen., se trouvent en très-grande abondance sur les fleurs, et principalement dans les prairies.

Térédiles. — Tous les insectes de cette famille sont nuisibles à l'agriculture, et partant devraient être sérieusement extirpés, à cause des dégâts que font leurs larves, soit en se développant dans le bois, ce qui est propre au plus grand nombre, soit dans les ruches, comme les *trichodes*, qui vivent des larves et du miel des abeilles. Mes principales espèces sont : les *Tillus unifasciatus*, Fabr.; *Thanasimus mutillarius*, Fabr., *formicarius*, Linn.; *Opilus mollis*, Linn.:

Trichodes apiarius, Linn., *alvearius*, Fabr., qu'on prend communément sur les fleurs, assez souvent sur les murs, et plus rarement, en hiver, sous les écorces et les mousses. Les *Corynetes cœruleus*, de Géer, et *rufipes*, Fabr., habitent les matières animales. Sur le bois mort et les vieux arbres se trouvent plus ou moins communément l'*Apate capucina*, Linn., et le *Lyctus canaliculatus*.

Le *Cis boleti*, Scop., se nourrit dans les champignons qui croissent sur les arbres.

Les *vrillettes* habitent dans nos maisons, où elles vivent aux dépens du vieux bois, auquel elles font des trous ronds comme celui qu'on ferait avec une vrille : d'où leur est venu le nom qu'elles portent. On les appelle aussi *horloges de la mort* à cause du bruit que font les femelles pour appeler leurs mâles. Pour cela elles se fixent solidement, au moyen de leurs pattes, sur un point d'appui, qui est ordinairement le bois dans lequel elles ont pris naissance, et là, avec leur tête et leur prothorax, elles frappent leur support si précipitamment qu'on a comparé le bruit qui en résulte à celui que produit l'échappement d'une montre. Voici les plus remarquables espèces que j'ai rencontrées : *Anobium tesselatum*, Fabr., *pertinax*, Linn., *striatum*, Oliv., *paniceum*, Linn., etc.

Le *Ptilinus pectinicornis*, Linn., et l'*Hedobia imperialis*, Linn., se trouvent, mais rarement, dans nos bois; les *Ptinus fur*, Linn., *latro*, Fabr., etc.; *Gibbium scotias*, Fabr., fréquentent nos maisons.

Collaptérides. — Deux espèces représentent cette famille dans nos environs ; ce sont le *Blaps mortisaga*,

Linn., très-commun dans les caves, les celliers, etc., où son odeur infecte le rend insupportable, et l'*Opatrum sabulosum*, Linn., qui est très-abondant sur le sable des rivages.

Corisoptérides. — Les insectes appartenant à ce groupe ont des mœurs trop différentes pour que je puisse en parler d'une manière générale. Les *Scaphidema œnea*, Payk., *Diaperis boleti*, Linn., et *Platydema violacea*, Fabr., se rencontrent, mais rarement, dans les vieux arbres pourris et couverts de champignons. Les *Tenebrio molitor*, Linn., et *obscurus*, Fabr., fréquentent les lieux sombres des habitations, principalement les boulangeries. L'*Helops striatus*, Fourc., est très-abondant au pied des chênes, des peupliers, etc. Le *Cistela atra*, Fabr., habite les plaies d'arbres, tandis que les fleurs sont la demeure des *C. murina* et *sulphurea*, Linn.

Clinocéphalides. — Cette petite famille est composée d'insectes extrêmement agiles : on les prend sur les fleurs. Je n'en possède que deux espèces, qui sont les *Mordella fasciata*, Fabr., et *aculeata*, Linn., que nous trouvons communément pendant la belle saison.

Trachélides. — Dans cette famille se trouve un des plus précieux coléoptères de notre faune. Ce n'est ni la richesse de sa couleur, ni la beauté de ses formes qui font rechercher cet insecte, mais bien la matière qui entre pour une grande partie dans la composition de ses téguments, et dont on se sert pour faire un des plus puissants remèdes qui soient dans le

domaine de la thérapeutique. Mes espèces sont les *Meloe autumnalis*, Oliv., *proscarabæus*, Linn., que nous prenons sur le gazon, sous les haies, dans les prairies, mais en petite quantité. Ils sont vésicants, et peuvent jusqu'à un certain point remplacer la cantharide. Cette dernière est très-commune sur nos frênes, qu'elle dépouille quelquefois entièrement de leurs feuilles. La forte odeur que développe le *Cantharis vesicatoria*, Linn., sert à le faire découvrir à nos paysans, qui en font commerce. Pour cela, ils se munissent d'un flacon à large goulot, rempli de vinaigre, destiné à recevoir la cantharide. C'est avant le soleil levé qu'ils font cette chasse. Ils montent dans le frêne où sont les insectes, et qu'ils appellent *cantharidier;* ils le secouent fortement, et font tomber les cantharides sur un linge qu'ils ont eu le soin d'étendre sous l'arbre. Les *Notoxus monoceros*, Linn.; *Anthicus floralis* et *antherinus*, Linn., se trouvent communément sur les plantes et sous les pierres. Les *Pyrochroa coccinea*, Linn., et *rubens*, Fabr., m'ont été envoyés du Dorat.

Leptodérides. — Ce petit groupe, dont les espèces fréquentent les bois et surtout les fleurs, a peu de représentants dans nos contrées. Les pricipaux sont les *Lagria pubescens*, Linn.; *Œdemera podagrariæ, cærulea*, Linn., etc.

Rynchophores. — Les *rynchophores* ou *curculionides* sont des insectes de petite ou de moyenne taille. Ils sont ordinairement frugivores; mais il y en a quelques-uns de xylophages. C'est à cette famille

qu'appartient le plus redoutable ennemi des céréales. Parmi les cent vingt ou cent trente espèces que j'ai trouvées dans la Haute-Vienne, je citerai seulement les *Bruchus pisi*, Linn., *nubilus*, Bohem., etc., qui habitent les fleurs au printemps, et sous les mousses en hiver. Le *Tropideres niveirostris*, Fabr., se trouve en hiver, sous les mousses, au pied des pommiers, des peupliers, etc. Le *Platyrhinus latirostris*, Fabr., est la plus grande et la plus belle espèce de la famille : je l'ai prise dans le tronc d'un vieux saule pourri près Limoges. L'*Apoderus coryli*, Linn., se trouve sur le coudrier. L'*Attelabus curculionides*, Linn., a été pris sur de jeunes châtaigniers. Les *Rynchites bacchus*, *cupreus*, *populi*, Linn., *betuleti*, Fabr., et *nanus*, Payk., se trouvent sous les mousses en hiver, ou sur les plantes au printemps. Les *Apion onopordi*, Kirl., *flavipes*, Fabr., etc., sont on ne peut plus abondants sur les plantes. Le *A. hæmatodes*, Kirb., est plus rare, et se trouve en fauchant dans les prairies au printemps. *Sitones crinitus*, Oliv., etc.; *Polydrosus planifrons*, Gyll., *flavipes*, de Géer; *Cleonus marmoratus*, *morbillosus*, Fabr., *grammicus*, Panz., etc.; *Pachycerus albarius*, Gyll. : je n'ai qu'un seul individu de cette rare espèce : je l'ai pris à Solignac. Les *Alophus triguttatus*, Fabr., *Minyops carinatus*, Linn., *variolosus*, Fabr., se rencontrent sur les plantes, sur la terre des chemins, sous les pierres, etc. L'*Hylobius abietis* se trouve en grand nombre au pied des sapins. Les *Molytes germanus*, Linn, *Phytonomus pastinacæ*, Ross., *murinus*, Fabr., *polygoni*, Linn., sont communs sous les pierres, près des murs et des haies. L'*Otiorynchus fulvipes*, Gyll., n'est pas rare à Solignac et au Dorat; l'*O.*

fuscipes, Oliv., est commun au pied des sapins; l'*O. sulcatus*, Fabr., est assez commun sous les pierres. Les *Lixus crebricollis*, Bohem., *bicolor*, Oliv., se trouvent dans les prairies. Le *Larinus carlinæ*, Oliv., est commun près des lieux humides. Le *Pissodes notatus*, Fabr., a été trouvé sur un mur (P. Serre). Les *Erirhinus acridulus*, Linn., *vorax*, Fabr., *pectoralis*, Oliv.; *Anthonomus pomorum*, *druparum*, Linn., se trouvent sous les mousses et les écorces en hiver. Le *Balaninus elephas*, Gyll., a été pris à Limoges (Goulard); le *B. glandium*, Marsh., se trouve rarement dans nos environs, ainsi que le *B. nucum*, Linn.; le *B. villosus* est plus commun. Le *Tychius 5punctatus*, Linn., se trouve en fauchant sur la lisière des bois. Les *Orchestes quercus*, *salicis*, *decoratus*, Germar.; *Cryptorhynchus lapathi*, Linn.; *Cœliodes quercus*, *guttula*, Fabr., *didymus*, Linn., etc.; *Mononychus pseudacori*, Fabr.; *Cionus scrophulariæ*, Linn., *verbasci*, *blattariæ*, Fabr.; *Nanophies bythri*, Fabr., se trouvent, en général, sur les plantes dont ils portent le nom. Le *Sphenophorus mutilàtus*, Laich., est assez commun sous les pierres et sur les chemins. Le *Calandra granaria*, Linn., plus connu sous le nom de *charançon*, habite nos greniers à céréales mal tenus : c'est l'insecte le plus dangereux que nous ayons : un seul couple peut, en peu de temps, détruire un tas de blé souvent considérable, tellement sa propagation est effrayante. La femelle dépose sur un grain un œuf, qui ne tarde pas à donner naissance à une larve : cette larve vit de la farine sans toucher à l'enveloppe, comme pour mieux cacher ses dégâts, que l'œil est impuissant à apercevoir : ce n'est qu'au poids qu'on le connaît.

Xylophages. — Cette famille, autrefois très-étendue, ne renferme plus que quelques genres, composés de petites espèces, vivant dans l'intérieur des arbres, aux dépens du bois, comme leur nom l'indique. Celles que je possède sont les *Hylastes ater*, Herbst., et *Platypus cylindricus*, Fabr. Les autres appartiennent aux genres *Hylesinus*, Fabr., *Eccoptogaster*, Herbst. (*Scolytus*, Geof.), *Bostrichus*, Fabr., etc. Je n'ai pu arriver à la détermination de ces espèces faute d'ouvrage spécial sur cette partie de la science.

Les insectes qui se nourrissent de bois ne sont pas seulement les *xylophages* tels qu'Erichson les a limités : ce n'en est là qu'une bien faible partie, comme il est facile de s'en assurer en vérifiant les familles dont j'ai déjà parlé, familles auxquelles il faut ajouter les *longicornes*, une partie des *élatérides*, des *buprestides*, etc., etc. Je n'ai pas besoin de dire que ce sont les larves, et non les insectes parfaits, qui font des dégâts aux végétaux dans lesquels elles se développent. Les autres ordres fournissent aussi une certaine quantité d'espèces lignivores; les principaux de ces ordres sont les *diptères*, les *hyménoptères*, et surtout les *lépidoptères*, qui ont quelques-unes de leurs larves ou chenilles d'une grande taille, et souvent très-nombreuses.

Les larves de ces insectes, provenant des œufs déposés par leurs mères sur le végétal qui doit les nourrir, vivent entre l'écorce et le ligneux, où elles se construisent des galeries plus ou moins tortueuses, qui, en empêchant la circulation du *cambium*, c'est-à-dire de la sève descendante, sont un obstacle à sa

transformation en *aubier* et en *liber* : d'où résulte un épuisement général de l'arbre, qui quelquefois même en meurt victime : aussi ces petits animaux sont-ils regardés par les savants comme les plus grands ennemis de l'arboriculture. Le mal existe, je le constate; mais à ce mal y a-t-il un remède?... La science en décidera. Cette branche de l'histoire naturelle se rattache par tant de points à des intérêts si précieux que les hommes instruits de notre département n'hésiteront pas, j'en ai l'espoir, à apporter le tribut de leurs lumières pour la solution de cette question d'une haute importance.

Longicornes. — La forme svelte des espèces qui composent cette famille en fait une des plus élégantes de l'ordre. Les pays montagneux et boisés sont les lieux de prédilection pour ces insectes : aussi sont-ils communs dans notre département, où ils fréquentent les fleurs, principalement dans les bois. Les enfants leur donnent le nom de *chèvres*, et les recherchent beaucoup à cause du petit bruit qu'ils font entendre lorsqu'on les saisit. Leur taille, qui est ordinairement moyenne, devient quelquefois très-élevée, chez les *Cerambyx*, ou petite, chez les *Gracilia*, etc. Leur livrée, qui est, en général, sombre dans les grandes espèces, se transforme chez les autres en couleurs des plus admirables. Parmi les espèces que j'ai observées dans la Haute-Vienne, je citerai comme les plus intéressantes les *Prionus coriarius*, Linn.; *Cerambyx cerdo*, Linn., *heros*, Fabr., qui habitent les vieux chênes et quelques autres arbres de nos forêts. Je n'ai pas encore rencontré le type du *Purpuricenus Kœleri*, Linn.;

mais la variété *P. Servillei* est assez commune; la variété *bilineatus* est beaucoup plus rare. L'*Aromia moschata*, Linn., est commun sur les saules, et principalement sur l'osier, où l'odeur musquée qu'il exhale le fait découvrir. Le *Callidium femoratum*, Linn., a été trouvé dans les bois de La Bastide (Goulard); les autres, *C. clavipes*, Fabr., *sanguineum*, *alni*, *variabile*, Linn., sont communs. L'*Hylotrupes bajulus*, Linn., a été pris dans un chantier en assez bon nombre (L. Jalousie). L'*Asemum istriatum*, Linn., est très-rare : on le prend à proximité des pins. Le *Clitus detritus*, Linn., n'a été pris qu'une seule fois sur des fleurs de cactus, dans une maison (Debernard). La plupart des autres sont communs : ce sont les *C. liciatus*, *arcuatus*, *arietis*, *mysticus*, Linn., *ornatus*, *4punctatus*, *plebejus*, Fabr., etc. J'ai pris deux individus du *Gracillia pygmea*, Fabr., sur des fûts qu'on amenait de Cahors. Le *Stenopterus rufus*, Linn., est commun sur les fleurs, dans les bois. Le *Morimus lugubris*, Fabr., n'est pas rare dans nos bois, de même que le *Lamia textor*, Linn., sur les saules. L'*Acanthoderes varius*, Fabr., se trouve, mais rarement, dans les chantiers, où l'on trouve aussi le *Leiopus nebulosus*, Linn., assez communément. L'*Exocentrus balteatus*, Fabr., a été pris une seule fois, sur les bords de l'Aurance (Goulard). Les *Pogonocherus hispidus*, Linn., et *pilosus*, Fabr., ne sont pas rares en hiver sous les écorces. Les *Mesosa nubila*, Oliv., *Saperda tremulæ*, Fabr., *scalaris*, Linn., sont rares, tandis que les *S. carcharias* et *populnea*, Linn., sont communs sur nos peupliers, principalement sur le *populus alba*.

Les *Tetrops præusta*, Linn., et *Oberea linearis*, Linn.,

se trouvent communément sur le coudrier. Les *Phytœcia lineola, virescens,* Fabr., et *cylindrica,* Linn., sont assez rares. Le *Rhagium bifasciatum,* Fabr., est très-commun dans les vieux châtaigniers pourris, en hiver et au printemps, sur les fleurs de houx, etc. Je n'ai pris qu'un seul individu de la belle variété *Ecoffeti,* Muls. Le *R. inquisitor,* Linn., est très-rare dans nos localités. Les *Pachyta 8maculata,* Fabr.; *Strangalia aurulenta,* Fabr., *4fasciata, revestita, attenuata,* Linn., *armata,* Herbst., *bifasciata,* Müll., etc.; *Leptura tomentosa, livida,* Fabr.; *Grammoptera lævis* et *ruficornis,* Fabr., se trouvent très-communément sur les fleurs, dans les haies, les jardins, les bois, etc.

Phytophages. — Les insectes qui composent cette belle famille sont de petite taille, parés de couleurs brillantes, et se nourrissent de végétaux, comme leur nom l'indique. Leurs espèces sont quelquefois réunies en grand nombre sur les arbres, et leur font un tort considérable en les dépouillant de leurs feuilles : parmi celles que j'ai observées, je citerai les *Donacia crassipes, dentipes, sagittariæ, nigra,* Fabr., qui fréquentent les plantes des lieux humides. Les *Lema cyanella, melanopa,* Linn., *Erichsonii,* Suffr.; *Crioceris merdigera, 12punctata, asparagi,* Linn., se trouvent sur les plantes, dans les jardins ou les champs. Les *Clytra tridentata, longimana, 4punctata, scopolina,* Linn., *concolor,* Fabr.; *Cryptocephalus violaceus, vittatus, gracilis,* Fabr., *sericeus, nitens, Morœi, bipunctatus,* Linn., *fulcratus,* Germ., *geminus,* Gyll., etc., se rencontrent plus ou moins abondamment sur les fleurs des prairies, des lisières des bois, etc. Le *Stylosomus mi-*

nutissimus, Germ., a été pris à Châteauneuf en battant les bouleaux (Pradier). Les *Timarcha tenebricosa* et *coriaria*, Fabr., sont très-communs sur le gazon. Les *Chrysomela staphylæa, gœttingensis*, Linn., sont assez rares : je les ai pris dans les bois sur les bords de la Vienne; les *C. sanguinolenta, fastuosa, cerealis, viminalis, polita, populi*, Linn., *limbata, litura, aucta*, Fabr., etc., etc., ne sont que trop communs pour l'agriculture. Le *C. venusta*, Suffr., est également très-commun dans nos environs, quoiqu'il soit rare en France. Les *Adimonia tanaceti, capreæ*, Linn.; *Galleruca calmariensis*, Linn.; *Agelastica alni, halensis*, Linn.; *Luperus flavipes*, Linn., se trouvent ordinairement sur les plantes dans les lieux humides.

Les *Haltica oleracea, nitidula, nemorum*, Linn., *ferruginea*, Schrank, *cærulea*, Payk., *fuscipes*, Fabr., etc.; *Longitarsus 4pustulatus, tabidus*, Fabr., etc., *Sphæroderma testacea*, Panz., abondent sur la plupart des plantes. L'*Hispa atra*, Linn., que quelques personnes appellent le *hérisson en miniature*, à cause des épines qui le couvrent, est très-commun sur le gazon. Les *Cassida vibex, nobilis, nebulosa*, Linn., *margaritacea, ferruginea, equestris*, Fabr., etc., abondent sur les carduacées et dans les prairies.

Érotyles. — Cette petite famille n'a que deux représentants dans nos localités, qui sont le *Triplax russica*, Linn., et le *Tritoma bipustulata*, Oliv. Le premier est commun dans les *boletus* qui croissent sur les pommiers et les peupliers, et le dernier dans les *polyporus* ou *dædalea* des chênes.

Sécuripalpes. — Les insectes composant cette famille sont d'une gentillesse dont rien n'approche par leurs couleurs si agréablement variées et leurs formes hémisphériques ; ils se trouvent sur les végétaux, et se nourrissent aux dépens des pucerons : aussi doit-on les laisser vivre. Il y en a quelques-uns d'herbivores; mais ils sont très-peu nombreux. La plupart de leurs espèces sont très-communes, et se rencontrent un peu partout. On les connaît à Limoges sous les noms vulgaires de *pipe-volle* et *bêtes du bon Dieu.* Voici les principales espèces que j'ai rencontrées : *Hippodamia 13punctata*, Linn., sur les plantes près des lieux humides. Les *Adonia mutabilis*, Schreb.; *Adalia bipunctata*, Linn., avec la plupart de ses variétés, *11notata*, Schnei., sont abondants sur les plantes, sauf le dernier, qui est très-rare. L'*Harmonia impustulata*, Linn., se rencontre, en hiver, sous les écorces. Les *Coccinella 14pustulata*, *5punctata*, *7punctata*, Linn., *variabilis*, Illig., avec le plus grand nombre de ses variétés; *Calvia 14guttata*, Linn.; *Halyzia 16guttata*, Linn.; *Vibidia 12punctata*, Pod.; *Thea 22punctata*, Linn.; *Propylea 14punctata*, Linn.; *Micraspis 12punctata*, Linn.; *Chilocorus bipustulatus*, Linn.; *Exochomus auritus*, Schreb., *4pustulatus*, Linn.; *Hyperaspis reppensis*, Herbst, sont pour la plupart très-communs sur les plantes. L'*Epilacha argus*, Geof., est assez rare : on le rencontre sur la bryone, dont il mange les feuilles. Les *Lasia globosa*, Schnei., et *Platynaspis villosa*, Fourc., se tiennent ordinairement sous la mousse, au pied des arbres, en hiver, et sur les plantes dans la belle saison.

Les *Scymnus pygmæus*, Fourc., *marginalis*, Rossi;

Rhizobius litura, Fabr.; *Coccidula rufa*, Herbst., sont très-communs sur les plantes des haies, des prairies, etc.

Sulcicolles. — Le *Lycoperdina bovistæ*, Fabr., qui habite les lycoperdons, est le seul insecte que nous ayons de cette famille : je l'ai rencontré dans un petit bois près Boisseuil.

LÉPIDOPTÈRES OU PAPILLONS (1).

Papilloniens. — Cette petite famille se compose d'espèces habitant les prairies ou les champs de luzerne en fleurs ; elles se font remarquer par leur forme svelte et leurs couleurs, dont l'effet est des plus agréables à l'œil. Je vais citer les principales espèces parmi celles que j'ai déterminées : le *Papilio podalirius*, Linn., est commun au Dorat, à Bellac et à Saint-Bonnet; il est rare dans le reste de notre département. Le *P. machaon*, Linn., est, au contraire, très-commun sur les trèfles et luzernes de nos environs. D'après notre célèbre compatriote M. E. Berthet, homme de lettres, le *Parnassius Apollo*, Linn., aurait été pris sur nos montagnes élevées. Le *Leucophasia sinapis*, Linn., et sa variété *Erysimi*; les *Leuconea cratægi*, Linn.; *Pierris napi, rapæ, brassicæ*, Linn., sont tellement communs que la plupart de nos

(1) Pour la classification de cette intéressante partie de l'entomologie, je suivrai celle donnée dans *l'Encyclopédie d'histoire naturelle* par le docteur Chenu, n'ayant pas d'ouvrages spéciaux à ma disposition.

prairies et jardins en sont infestés. Leurs chenilles vivent, en général, sur les plantes dont ils portent le nom, et leur font un tort considérable en les dépouillant de leurs feuilles. Le *P. daplidice*, Fabr., est assez rare dans nos environs. L'*Anthocharis cardamines*, Linn., qu'on appelle aussi *aurore* à cause des deux belles taches orangées qui ornent le sommet des ailes supérieures du mâle, est un de nos plus beaux papillons : on le prend très-communément en avril et mai dans nos prairies, près des eaux courantes. Les mêmes lieux sont habités par les *Gonepteryx rhamni*, Linn.; *Colias edusa*, Linn., variété *helice*, Hübner, *hyale*, Linn., qui se rencontrent aussi dans les champs de trèfle, de sarrasin, etc.

Nymphaliens. — Les espèces appartenant à cette famille fréquentent les bois, les prairies, les murs, et souvent les lieux secs et arides. Leur couleur est ordinairement le fauve relevé par des taches noires ou argentées. Parmi les nombreuses espèces que je possède, je citerai seulement : les *Argynis lathonia*, *paphia*, *niobe*, *dia*, Linn., *adippe*, *euphrosyne*, Fabr., etc., qui se font remarquer par la couleur nacrée qui orne la face inférieure de leurs ailes; on les trouve communément sur les fleurs de ronces, dans les prairies, les champs de fougères, au bord des chemins, etc. Les *Melithœa artemis*, *phœbe*, *didyma*, Fabr., *dictyma*, Esper, *athalia*, Bork., etc., abondent dans les prairies. Les *Grapta C. album*, Linn.; *Vanessa polychloros*, *urticæ*, *io*, *antiopa*, Linn.; *Pyrameis cardui*, *atalanta*, Linn., sont très-communs sur les orties, les saules, etc.

Les *Limenitis sibylla*, Linn., et *camilla*, Fabr., qu'on appelle aussi la *veuve* à cause de ses belles couleurs de deuil, fréquentent les bois humides, où on les prend communément sur les saules, les fleurs de l'yèble, etc. Les mêmes lieux sont habités par l'*Apatura ilia*, Fabr., et la variété *clytia*, Hübner, un des plus beaux papillons d'Europe : ses ailes sont de couleurs assez sombres, relevées par des taches blanches ou noires. Ces couleurs, comme chez les autres lépidoptères, sont formées d'écailles, et ici celles qui recouvrent les ailes du mâle ont la singulière faculté de pouvoir changer de nuance selon le point où on se place pour l'examiner; ce qui lui a valu le nom vulgaire de *Mars changeant*.

L'*Arge galatea*, Linn., est très-commun dans les prairies en juin et juillet. Le *Satyrus phædra*, Linn., a été pris parmi des bruyères à Saint-Bonnet (A. Leclerc). Le *S. circe*, Linn., aurait été rencontré par quelques personnes; mais je ne l'ai jamais vu. Les autres espèces sont les *Satyrus semele*, *tithonus*, *mæra*, *ægeria*, *hyperanthus*, *pamphilus*, Linn., *janira*, Ochs., qu'on trouve très-communément dans les bois, les prairies, les chemins, sur les murs, etc.

Erycyniens. — Cette famille est composée d'espèces de petite taille, qui hantent les bois et les pelouses. La couleur azurée dont la plupart de leurs espèces sont revêtues fait qu'on les distingue facilement d'avec les plantes sur lesquelles elles aiment à se reposer. De ce nombre sont les *Lycæna bœtica*, *argiolus*, *argus*, Linn., *amyntas*, *cyllarius*, Fabr., *erebus*, Esper, *ægon*, *agestis*, Hübner. Les *Thecla bœtulæ*, *quercus*, *rubi*,

Linn., *lynceus*, Fabr., *W. album*, Illig., se trouvent dans les forêts, où ils sont communs sur les arbres dont ils portent le nom. Les *Polyomatus phlæas*, Linn., et *xante*, Fabr., sont très-abondants sur les pelouses, dans les prairies, etc.

Hespériens. — Ce groupe, dont les espèces, peu nombreuses et de petite taille, habitent les mêmes lieux que celles de la famille précédente, est représentée chez nous par les *Steropes linea*, Fabr., *comma*, Linn.; *Syricchtus fritillium*, Fabr.; *Spilothyrus malvæ*, Fabr., et *Thanaos tages*, Linn., qui abondent pendant une grande partie de l'année.

Sésiens. — Cette famille est composée d'espèces qui ont une grande ressemblance avec certains hyménoptères, principalement avec ceux du genre abeille (*apis*). Leurs larves sont lignivores, et les insectes parfaits voltigent près des plantes qui les ont nourris : ce sont ordinairement les bois tendres, tels que ceux du peuplier, du bourdaine (*rhamnus frangula*), etc., auxquels ils s'attachent. Les *Sesia apiformis*, *tipuliformis*, Linn., et *culiciformis*, Laspey., sont communs dans nos localités.

Zigéniens. — Les espèces qui composent ce petit groupe se rencontrent dans les prairies et les champs de bruyères. Quoiqu'elles soient crépusculaires, il n'est pas rare de les voir voltiger au soleil, surtout les *Procris globulariæ*, Esper, et *statices*, Linn., qui sont communs sur les collines aux environs de

Limoges, d'Aixe et de Sauvagnat. Le *Zigena trifolii*, Esper, est très-commun dans les prairies humides.

Sphingiens. — Les sphingiens sont d'une taille élevée ; ils sont crépusculaires, sauf les espèces du premier genre, qui voltigent pendant le jour. Ils ont une longue trompe, avec laquelle ils pompent le suc des fleurs, sur lesquelles on les prend le soir. Les *Macroglossa stellatarum, bombyliformis* et *fuciformis*, Linn., se rencontrent sur les fleurs, où ils voltigent continuellement. Les deux derniers sont fort rares dans nos environs. Le *Deilephila elpenor*, Linn., est commun dans les jardins, où sa chenille attaque la vigne. Les *Sphinx pinastri, ligustri, convolvuli*, Linn., se trouvent, mais peu communément, surtout le premier. L'*Acherontia atropos*, Linn., qu'on appelle vulgairement *tête de mort* à cause des taches dont son thorax est garni, est commun dans nos environs ; sa chenille mange les feuilles de pommes de terre et de douce-amère. C'est le seul lépidoptère qui jouisse de la faculté de produire un son ou cri lorsqu'on l'inquiète. Les *Smerinthus tillæ, ocellatus, populi*, Linn., sont assez communs sur les tilleuls, les saules, les peupliers, etc. Plusieurs fois j'ai pris la chrysalide du premier dans le tronc des châtaigniers.

Bombyciens. — Les papillons qui composent cette famille sont de grande ou de moyenne taille. Ils ne sortent de leur retraite que la nuit, comme toutes les familles qui suivent. Pendant le jour, on les trouve endormis sur les arbres, les murs, sous les feuilles,

etc. La plupart de leurs espèces se trouvent communément dans nos environs. L'*Aglaia tau*, Linn., a été trouvé à Saint-Yrieix (C. Boileau). L'*Attacus pavonia major*, Linn., habite sur les ormes, les poiriers, les frênes, etc. (1); l'*A. pavonia minor*, Linn., sur les ronces, où l'on prend aussi le *Lassiocampa quercifolia*, Linn., mais assez rarement; le *L. potatoria*, Linn., se rencontre sur les diverses espèces de brômes qui croissent sous les haies. Les *Bombyx neustria*, *quercus*, *rubi*, Linn., fréquentent les haies de pruneliers, de ronces, etc. Les *Orgya pudibunda*, *antiqua*, Linn., habitent sur les ormes, les chênes, etc. Le mâle de la dernière espèce voltige pendant le jour. Les *Liparis chrysorrhœa*, *dispar*, *salicis*, Linn., sont les plus communs de nos papillons; leurs chenilles attaquent les poiriers, les pommiers, les ormes et la plupart des arbres de nos forêts et de nos jardins, qu'elles font quelquefois périr en les dépouillant de leurs feuilles au printemps, surtout lorsque les circonstances atmosphériques favorisent leur multiplication. C'est la première espèce du genre, le *cul brun* (*chrysorrhœa*), qui a fait rendre l'édit sur l'échenillage; sa chenille passe l'hiver sous une toile commune, appelée *bourse*, que les propriétaires sont tenus de détruire.

Les *écailles* ou *chélonies*, ainsi que les deux genres suivants, se font remarquer par leurs couleurs, qui ont l'aspect le plus ravissant, et qui sont ordinairement roses, purpurines, jaunes ou blanches, et relevées

(1) Ce ne sont pas ordinairement les insectes parfaits que l'on trouve sur les plantes que je cite, mais plutôt leurs chenilles, qui s'en nourrissent.

par des taches noires. Elles se rencontrent fréquemment, de même que leurs chenilles, sur les plantes basses, sous les haies. Les espèces que j'ai prises dans nos environs sont les *Chelonia caja, hebe, mendica, fuliginosa, russula,* Linn., *menthastri,* Ochs.; *Callimorpha hera,* Linn.; *Euchelia jacobœa,* Linn. La *Lithosia grammica,* Linn., qu'on prend en battant les haies, est rare, de même que l'*Hepialus lupulinus,* Fabr. Les deux espèces qui fournissent les chenilles qui occasionent le plus de dégâts dans les arbres où elles se développent sont les *Zeuzera æsculi,* Linn., et *Cossus ligniperda,* Fabr., qui vivent dans un grand nombre d'arbres: ce sont souvent les ormes, les marronniers d'Inde, etc., de nos promenades, qu'elles choisissent de préférence. La *Dicranura vinula,* Linn., vit sur les peupliers. Sous les haies, on trouve les *Notodenta capucina* et *Pygæra bucephala,* Linn. : la chenille de ce dernier vit sur l'orme, le saule, le tilleul, etc.

Noctuéliens. — Cette famille se compose d'espèces qui ont les mêmes habitudes que celles de la précédente, sauf leur agilité, qui est beaucoup plus développée : elles sont nombreuses dans nos environs: mais encore cette fois j'en ai peu déterminé, faute d'ouvrages spéciaux. Il en a été de même pour les familles suivantes. Sur les murs, les arbres, etc., couverts de lichens, on trouve les *Bryophila glandifera,* Hübner, et *perla,* Fabr. Dans les bois, et souvent le soir dans les maisons, on rencontre les *Amphipyra maura,* Linn.; *Triphœna fimbria, pronuba,* Linn., et *orbona,* Fabr. Au milieu des plantes fleuries des prés, on trouve le *Caradrina trilinea,* Hübner : sur les ormes

de nos promenades, j'ai rencontré, mais très-rarement, le *Cosmia diffinis*, Linn. Les haies à proximité des peupliers sont habitées par le *Gonoptera libatrix*, Linn. Dans les prairies émaillées de fleurs on trouve fréquemment les *Plusia gama*, Linn.; *Heliothis dipsasea*, Linn.; *Euclidia mi*, Linn., et *Brephos parthenias*, Linn. Le *Catephia alchimista*, Fabr., y est très-rare. Les espèces qui composent le genre *lichenée* ou *catocala* sont de moyenne taille, habitant les bois, sur les chênes ou les peupliers et les saules, à proximité des lieux humides. Leurs ailes inférieures sont noires, et traversées par des bandes bleues, rouges ou jaunes, dont l'effet est des plus gracieux. Ces ailes inférieures sont repliées sous les supérieures, qui, de même que le corps, sont couvertes d'écailles grises, ce qui fait qu'il est difficile de les distinguer d'avec les lichens qui croissent sur les arbres où elles se reposent. Les plus rares sont : *Catocala fraxini, sponsa, paranympha*, Linn.; celles qu'on trouve souvent sont : *C. nupta*, Linn., *elocata*, Esper, *electa*, Borkh. L'*Ophiusa lunaris*, Fabr., est également assez commun dans les mêmes lieux.

Phaléniens. — Les phaléniens sont des lépidoptères de petite ou de moyenne taille, d'une consistance frêle, habitant les bois et les buissons, où on les trouve endormis pendant le jour ; à son déclin, on les voit voler près de ces lieux. Je citerai, parmi les espèces qui forment ma collection, les *Urapteryx sambucaria*, Linn.; *Ennomos illustris*, Fabr., *angularia*, W. V., *prunaria*, Linn.; *Timandra amataria*, Linn.; *Himera pennaria*, Linn.; *Crocalis elinguaria*, Linn.; *Rumia cratægulata*, Linn.; *Hemithea buplevaria*, W. V.;

Geometra papilionaria, Linn.; *Hibernia defoliaria*, Linn. : ces deux dernières sont rares dans la Haute-Vienne; *Phalæna betularia*, Linn. : sa chenille vit sur les ormes de nos promenades; *Venilia maculata*, Linn. (la *Panthère* de Geoffroy); *Lerene grossulariata*, Linn., et *Strenia clathraria*, Linn., qui se trouvent très-communément dans nos environs.

Pyraliens. — Les insectes composant cette famille sont de petite taille, souvent ornés de couleurs vives; ils habitent les buissons, les lieux humides, et souvent dans nos maisons. Je nommerai les *Pyrausta purpuralis*, Linn.; *Hydrocampa nymphæalis*, Linn.; *Botis urticalis*, Linn., *verticalis*, Albin, *Aglossa pinguinalis*, Linn.; *Hypena proboscidalis*, Linn.; *Halias quercana*, Linn.; *Tortrix viridana*, Fabr.; *Myelophila cribrella*, Fabr.; *Yponomeuta evonimella*, *padella*, Linn.; *Adela swammerdammella*, Linn.; *Tinea tapesella*, Linn., *flavifrontella*, *granella*, Fabr. La première espèce de ce genre est celle qui voltige le soir dans nos appartements autour de la lumière; elle est connue à Limoges sous le nom de *bonne-âme*. C'est sa chenille qu'on nomme *teigne*, et qui fait tant de mal à nos tissus, dans lesquels elle vit. Le *Pterophorus pentadactylus*, Linn., se trouve abondamment aux environs de Limoges.

Me voici arrivé à la fin de cet aperçu, beaucoup trop succinct, sur les coléoptères et les lépidoptères de notre département. Peut-être me reprochera-t-on d'avoir trop restreint mon travail; mais je savais que

d'autres mémoires bien plus importants que le mien devaient figurer dans le Compte-Rendu du Congrès scientifique, et je n'ai pas voulu usurper une place qui leur était légitimement due : aussi ai-je négligé tous les autres ordres, et, dans les deux que j'ai cités, ai-je indiqué seulement les espèces qui offraient le plus d'intérêt.

Bien peu de personnes s'occupent d'entomologie : c'est pour cela que j'ai cru devoir ôter à mon travail l'aridité d'un catalogue en y intercallant quelques mots sur les mœurs et les habitudes des insectes les plus remarquables, et surtout en signalant, comme chose de la plus haute importance, les dégâts que chaque espèce cause à l'agriculture.

Si certaines parties de cet opuscule sont moins développées que les autres, il ne faut pas l'attribuer à ce que mes recherches ont été infructueuses, mais à ce que mes déterminations ont été arrêtées à chaque instant par le manque d'ouvrages spéciaux. Les quelques relations que j'ai eues avec M. le colonel Pradier, dont j'ai parlé en commençant, et qui ont forcément été interrompues par son départ de Limoges, n'ont pas été d'une durée assez longue pour me permettre de nommer tous les insectes de ma collection.

Mes recherches, je le répète, n'ont pas été infructueuses : une contrée, en effet, qui, en deux ou trois années, et dans un rayon presque uniquement restreint aux environs de Limoges, a pu fournir à un jeune homme de vingt-deux ans, simple garçon perruquier, dépourvu de tout moyen d'instruction, et ne pouvant tout au plus consacrer à son étude favorite

qu'un jour par semaine, deux ou trois mille insectes, est évidemment une contrée richement peuplée. Et, aujourd'hui que j'ai acquis un peu plus d'expérience qu'à mes débuts, il est bien rare si, lorsque je me mets en campagne, je ne rapporte pas, pour peu que le temps soit favorable, une douzaine d'insectes nouveaux à ajouter à ma collection.

En terminant, je dois dire que toujours je me ferai un plaisir de donner de plus amples renseignements sur notre faune entomologique aux personnes qui voudront bien me faire l'honneur de m'en demander.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LA VÉGÉTATION DE LA HAUTE-VIENNE

NOTAMMENT SUR L'ÉPOQUE FLORALE DES PLANTES,
ET SUR LE RAPPORT DE CES ÉPOQUES AVEC
L'ALTITUDE DES SOLS, LEUR EXPOSITION
ET LA CLIMATOLOGIE DU PAYS (1),

PAR M. ÉD. LAMY.

Il n'a été encore publié dans la Haute-Vienne rien, que je sache, sur l'époque de la floraison des plantes.

Jadis j'ai recueilli assez soigneusement les plantes de ce département; j'ai fait dans ce but des excursions nombreuses, qui m'ont permis de prendre peu à peu des notions assez exactes sur l'ensemble de sa végétation; mais la longue interruption de mes études, alors surtout que je n'ai conservé aucune note sur mes anciens travaux, ne me permet guère de traiter un pareil sujet. Je puis simplement fournir quelques indi-

(1) Le rapport de M. Petit ne mentionne pas la première partie de ce travail, que l'auteur n'avait pas encore complétée lors de la session du Congrès.

cations, susceptibles d'un plus grand développement, et auxquelles on ne doit pas attacher une sérieuse importance scientifique.

Personne n'ignore les nombreuses et subites variations de la température dans nos contrées. Qui n'a souvent pensé ou dit que chez nous les saisons sont bouleversées? que surtout l'hiver et le printemps se confondent à tel point qu'il devient parfois difficile de saisir la fin de l'un et le commencement de l'autre? N'a-t-on pas vu, même vers la fin de mai, des gelées tardives enlever les plus belles espérances de récolte?

L'hiver empiète aussi sur l'automne, et j'ai vu la terre couverte de neige du 20 au 25 octobre.

De pareilles déviations dans l'ordre successif et naturel des saisons exercent nécessairement une fâcheuse influence sur nos végétaux, et rendent assez mobile chaque année l'époque de leur floraison. Je dirai néanmoins que, en général, dès les derniers jours de février, il est facile de constater des commencements de végétation : peu à peu la nature se réveille, se débarrasse de son manteau de brume, de glace ou de neige; quelques vifs rayons de soleil s'entremêlent aux giboulées de mars, et, sous l'empire de leur action vivifiante, diverses plantes, messagères du printemps, développent leurs feuilles, leurs tiges bientôt couvertes de fleurs.

Le mois d'avril ne tarde pas à porter son riche contingent, et à grossir la légion des fleurs printanières.

Mai se montre encore plus prodigue sous ce rapport que son frère aîné dans la série des mois de l'année; puis apparaissent les fleurs estivales; plus tard celles

d'automne, qui persistent parfois jusque vers la mi-décembre.

Les gelées blanches d'octobre commencent à décimer les plus délicates; novembre, moins clément, devient plus meurtrier pour celles qui ont survécu, et la faulx impitoyable de décembre fait litière des dernières tiges fleuries, qui jusque là avaient survécu aux atteintes du froid.

Ainsi l'on peut dire que, le plus souvent, l'interruption complète de toute vie végétative dans les environs de Limoges ne s'étend guère que du 10 décembre au 20 février (1).

Néanmoins le houx, le buis, le fragon piquant, le gui et quelques autres arbustes conservent pendant l'hiver leurs feuilles vertes et persistantes à côté d'une foule d'arbres dépouillés, formant de la sorte un heureux contraste, et perpétuant au milieu des frimas un pâle souvenir des trois agréables saisons qui ont précédé.

Parmi les plantes des prairies, les unes ne fleurissent qu'une seule fois dans l'année : ce sont les *orchis,* les *scilles* et toutes les plantes bulbeuses; ce sont aussi les plantes annuelles, qui dessèchent sur pied après avoir parcouru toutes les périodes de leur plus ou moins courte existence. De ce nombre est la crête de coq (*rhinantus major,* Ehrh.), parfois si abondante, et toujours si justement redoutée pour le préju-

(1) Cette règle ne subit que de très-rares exceptions, et le plus souvent pour quelques plantes abritées, telles que la rose de Noël (*helleborus niger,* Linn.), la violette odorante, l'héliotrope d'hiver (*nardosmia fragrans*, Reich.), etc.

dice qu'elle apporte aux graminées utiles qui l'avoisinent.

La pelouse de nos prés se compose plus particulièrement de plantes vivaces (1), qui, pour la plupart, fleurissent en mai et juin.

Après avoir produit le foin nécessaire à la nourriture des bestiaux, elles émettent de secondes tiges, moins robustes, moins allongées que celles de la première pousse : cette deuxième récolte prend le nom de *regain*. Les prairies d'excellente qualité donnent un arrière-regain, qui lui-même est bientôt remplacé par un tendre et épais gazon destiné, dans chaque réserve ou domaine, à la pâture des bestiaux pendant toute la durée des semailles. Ainsi nos légumineuses et graminées à racines vivaces peuvent, dans de favorables conditions, fournir annuellement trois à quatre précieuses récoltes dans le court intervalle de mai à novembre; et les tiges des deux premières évolutions, qui forment le foin et le regain, ont presque toujours le temps de développer leurs fleurs : même le trèfle des prés et quelques autres espèces, par le fait du fauchage, produisent dans l'année trois éclosions successives de fleurs (2).

La nature, avec une sollicitude toute maternelle,

(1) Paturin commun, paturin des prés, brize moyenne, cynosure crételle, ivraie vivace, dactyle aggloméré, fétuque des prés, fétuque rouge, houque laineuse, houque molle, flouve odorante, vulpin des prés, fléole des prés, agrostis commune, gesse des prés, lotier corniculé, lotier des fanges, trèfle rampant, trèfle des prés, trèfle jaunâtre, etc.

(2) Le fraisier des Alpes, cultivé dans nos jardins, fleurit toute l'année, sauf pendant l'hiver.

veille à la conservation des diverses espèces de plantes, de celles surtout qui, en apparence inutiles, ou en réalité nuisibles, sont plus particulièrement exposées à l'implacable haine des cultivateurs : aussi n'est-ce pas sans motif, et sans une sorte de préméditation, qu'elle peuple les champs cultivés de plantes bisannuelles et annuelles (1), dont les goûts, les habitudes, s'accommodent des soins donnés aux plantes utiles.

Ces plantes spontanées naissent le plus souvent avec le blé, s'allongent avec lui, s'abritent sous ses chaumes, parfois s'y accrochent pour s'en faire un appui, mêlent à ses riches épis leurs fleurs aux nuances variées, disparaissent sous les coups de la faucille, pour entrer bientôt dans la botte de paille ; et, après le battage, leurs graines, malgré tous les procédés mis en œuvre pour les retenir avec d'autres rebuts sur le sol de la grange, s'introduisent jusque dans le grenier, toujours en compagnie et sous la protection du grain destiné à nous nourrir.

Dans les jardins, où la terre est si fréquemment remuée par la bêche, on ne rencontre guère que des plantes annuelles (2), auxquelles il ne faut que peu de temps pour naître, croître et fructifier. Leurs fleurs, le plus

(1) La centaurée bleuet, la lychnide nielle, la renoncule des mares, l'ers hérissé, la gesse hérissée, la vesce cultivée, la vesce des moissons, le trèfle des champs, le trèfle champêtre, l'épiaire des champs, le pavot coquelicot, la patience petite-oseille, l'agrostis jouet des vents, l'ivraie des champs, etc.

(2) L'euphorbe réveille-matin, l'amarante sauvage, l'amarante blite, l'ansérine polysperme, la mercuriale annuelle, le sèneçon commun, le lamier pourpre, le mouron des

souvent ternes et verdâtres, sont dépourvues de tous charmes ; leurs graines arrivent promptement à maturité ; tout dans elles semble organisé pour faciliter une rapide croissance : aussi pullulent-elles en quelque sorte sous les pas du jardinier, malgré ses efforts incessants pour les extirper et les chasser de son terrain. Ce sont elles qu'on a en vue lorsqu'on dit vulgairement d'un enfant très-grand pour son âge : « *Il grandit comme la mauvaise herbe* ».

Il serait long de passer en revue la nombreuse légion de nos plantes indigènes pour les classer par séries suivant les époques si diverses de leur floraison, et constituer ainsi ce que Linné appelait le *Calendrier de Flore.*

Avant de m'occuper de cette distribution, je donnerai quelques indications générales.

Notre flore départementale comprend au moins neuf cent cinquante espèces phanérogames bien caractérisées (1), dont environ huit cent soixante-dix épanouissent leurs corolles du 1er avril à fin août :

En avril-mai.....	130 espèces.
En mai-juin.....	280
En juin-juillet...	310
En juillet-août.....	150
TOTAL ÉGAL.....	870

champs, la stellaire moyenne, le céraiste commun, la scorpione changeante, la véronique à feuilles de lierre, la renouée des oiseaux, le pâturin annuel, etc.

(1) Je tiens compte, dans cette évaluation, de plusieurs espèces découvertes, depuis la publication de mon catalogue,

Je n'entends poser ici que des chiffres approximatifs, et non d'une rigoureuse exactitude.

Les autres espèces non comprises dans ces quatre catégories fleurissent en février, mars, septembre, octobre, novembre.

La très-modeste parure des trois derniers mois résulte moins de richesses florales qui leur soient propres que d'emprunts faits à la saison d'été, dont un assez grand nombre de plantes prolongent leur fleuraison jusqu'à l'automne, ou la renouvellent à cette époque.

Alors aussi on voit reparaître les fleurs de plusieurs plantes annuelles du printemps, qui se sont en quelque sorte ressemées d'elles-mêmes.

En mars et avril-mai, les *crucifères*, les *cupulifères*, les genres *prunier, poirier, renoncule, véronique, scille*, présentent plusieurs espèces en état de fleuraison.

En mai-juin, les espèces en fleur qui dominent appartiennent aux *orchidées, cariophyllées, géraniées, légumineuses, rosacées, euphorbiacées, cypéracées, graminées*.

En juin-juillet, brillent les *nymphéacées, onagraires, rubiacées, joncées*, et les charmantes espèces du genre *utriculaire*.

En juillet-août, s'ouvre la période de floraison pour

par divers botanistes, notamment par M. Ernest Malinvaud, jeune homme plein de zèle pour les études sérieuses, qui, depuis quelques années, explore très-intelligemment les environs de Limoges.

beaucoup d'*ombellifères*, de *labiées*, d'*amarantacées*, de *salsolacées*, de *renouées*, de *potamées*.

Je passe à la disposition de nos plantes par séries mensuelles, suivant leur ordre naturel pour l'époque de la floraison.

Ce travail ne sera à peu près complet que pour nos arbres, arbrisseaux et arbustes, en regard desquels je placerai des espèces herbacées d'une époque florale correspondante. Ainsi je ne citerai parmi ces dernières que celles qui pourront s'encadrer dans l'espace restreint que les végétaux ligneux occuperont; lorsque le petit nombre de ceux-ci dans quelques séries rendra trop étroite la place réservée aux plantes herbacées, j'y suppléerai, pour elles, par de simples notes au bas de chaque série.

ESPÈCES LIGNEUSES.	ESPÈCES HERBACÉES.
FÉVRIER.	
Coudrier noisetier.	Sèneçon commun (1).
Aulne glutineux.	Stellaire moyenne.
MARS.	
Amandier.	Véronique à feuilles de lierre.
Abricotier (2).	Violette odorante.
Saule cendré.	Tussilage pas-d'âne.

(1) Cette espèce, les deux plantes qui la suivent, et plusieurs autres que je pourrais citer, sourient aux moindres rayons de soleil par l'éclosion de leurs fleurs; leurs générations se succèdent toute l'année à peu près sans interruption.

(2) Dans les années précoces, l'abricotier et l'amandier commencent à fleurir dès la fin de février.

Saule marceau.
Saule des vanniers.
Fragon piquant.
Peuplier de Hollande.
Peuplier blanchâtre.
Peuplier tremble.
Peuplier pyramidal.
Peuplier noir.
Peuplier de Virginie.
Gui blanc.
If à baies.
Buis toujours vert.
Orme à larges feuilles.
Orme champêtre.
Orme nain.
Pêcher commun.
Drave printanière.
Arabette de Thalius.
Paquerette vivace.
Pissenlit.
Anémone sylvie.
Pulmonaire à feuilles étroites.
Ficaire renoncule.
Pervenche.
Narcisse faux-narcisse.
Primevère.
Violette de Rivin.
Corydale bulbeuse.
Carex précoce.
Scille à deux feuilles.
Saxifrage trilobée.
Prêle des champs.

AVRIL (*entier*). — MAI (1).

Prunelier.
Saule pleureur.
Saule blanc.
Saule amandier.
Saule fragile.
Groseiller épineux.
Groseiller des Alpes.
Groseiller noir (cacis).
Bouleau verruqueux.
Frêne élevé.
Luzule champêtre.
Luzule poilue.
Potentille fraisier.
Potentille printanière.
Populage des marais.
Cardamine des prés.
Giroflée.
Adoxe moscatelline.
Oxalide oseille.
Barbarée précoce.

(1) Les quinze à vingt premières plantes de chacune des colonnes de cette série fleurissent parfois à la fin de mars ; mais le plus souvent leur parfait état de fleuraison n'a lieu qu'au commencement d'avril.

En ce qui touche nos principaux arbres fruitiers, voici leur ordre de fleuraison le plus habituel : l'abricotier, dans les premiers jours de mars ; le pêcher, dans la seconde quinzaine du même mois ; les prunier, cerisier, poirier cultivés, du 1er au 15 avril. Les poiriers commencent à passer fleur au début de la fleuraison des pommiers.

Prunier sauvage.
Pruniers cultivés.
Cerisiers cultivés.
Merisier.
Poiriers cultivés.
Poirier poirasse.
Poirier à feuille de sauge.
Poirier cordiforme.
Poirier sauvage.
Hêtre des forêts.
Platane d'Orient.
Genévrier.
Charme commun.
Airelle myrtille.
Sureau à grappes.
Ajonc d'Europe (1).
Chêne pédonculé.
Chêne à fruits sessiles.
Lilas.
Coignassier.
Pommiers.
Érable à feuilles de frêne.
Marronnier d'Inde.
Genêt d'Angleterre.
Sorbier des oiseleurs.
Érable plane.
Érable champêtre.
Érable sycomore.
Pin sauvage.
Pin maritime.
Sapin élevé.
Sapin pectiné.
Genêt à balais.
Saule pentandrique.
Noyer commun.

Cardamine velue.
Endymion penché.
Mercuriale vivace.
Érythrone dent de chien.
Callitriche printanière.
Érodion trivial.
Scorpione changeante.
Céraiste obscur.
Céraiste conglomeré.
Scille en ombelle.
Gaillet croisette.
Colza.
Stellaire holostée.
Montie des fontaines.
Carex commun.
Canche précoce.
Pédiculaire des bois.
Muguet de mai.
Valérianelle cultivée.
Plantain lancéolé.
Euphorbe d'Irlande.
Violette des marais.
Scorpione des bois.
Téesdalie ibéride.
Barbarée commune.
Renoncule à feuilles de lierre.
Renoncule de Lenormand.
Orchis bouffon.
Véronique petit chêne.
Véronique à feuilles d'acinos.
Orchis mâle.
Polygonier multiflore.
Conopode sans involucre.
Lychnide fleur de coucou.
Parisette à 4 feuilles.

(1) Cette espèce refleurit en automne

Mélèze d'Europe.
Épine-vinette.
Aubépine.
Mûrier blanc.
Mûrier noir.
Spirée obovale.
Adénocarpe à petites feuilles.
Clandestine à fleurs droites.
Cresson des Pyrénées.
Renoncule aquatique.
Divers boutons d'or.
Sisymbre alliaire.
Consoude tubéreuse.
Orchis brûlé.

MAI. — JUIN (1).

Viorne obier.
Fusain d'Europe.
Nerprun bourdaine.
Cornouiller sanguin.
Néflier d'Allemagne.
Houx commun.
Genêt à tiges ailées.
Genêt velu.
Ronce framboisier.
Robinier faux-acacia.
Genêt des teinturiers.
Bruyère à balais.
Sureau noir.
Patience petite-oseille.
Épervière auricule.
Épervière piloselle.
Orchis à fleurs lâches.
Scorpione des marais.
Véronique beccabunga.
Asphodèle à fruit rond.
Flouve odorante.
Maianthème à 2 feuilles.
Vipérine commune.
Géranium des Pyrénées.
Orobanche à petites fleurs.
Pédiculaire des marais.

(1) Les plantes herbacées, pendant cette période, offrent au botaniste d'abondantes récoltes : plusieurs renoncules, parmi lesquelles brille la renoncule à feuilles d'aconit ; la cardamine impatiente ; la corydale à vrilles ; tous nos polygala ; diverses lychnides, sagines et autres CARYOPHYLLÉES ; le millepertuis couché ; des luzernes, trèfles, lotiers, vesces et gesses ; le comaret des marais ; la potentille ansérine ; l'alchimille vulgaire ; les herniaires ; l'orpin d'Angleterre ; l'ombilicaire penchée ; la saxifrage granulée ; la berce des prés ; trois gaillets ; quelques centaurées, salsifis, crépides ; la lysimaque des bois ; le dompte-venin officinal ; nos nombreuses scorpiones ; quatre orobanches ; plusieurs euphorbes ; l'iris faux-acore ; la plupart de nos géranium ; l'oxalide de Navier ; presque tous nos orchis et carex, les linaigrettes ; beaucoup de GRAMINÉES.

JUIN. — JUILLET (1).

Châtaignier.
Vigne (2).
Églantiers.
Troène commun.
Tilleul à grandes feuilles.
Tilleul à petites feuilles.
Bruyère quaternée.
Chèvre-feuille des bois (3).
Ronces.
Lyciet commun.
Ajonc nain.
Clématite des haies.
Sucepin multiflore.
Lin de France.
Trèfle jaunâtre.
Lychnide nielle.
Œnanthe boucage.
Cirse d'Angleterre.
Gnavelle vivace.
Circée parisienne.
Onagre bisannuelle.
Vergerette âcre.
Orpin hérissé.
Potentille argentée.

(1) On peut dire que, durant cette période, la corbeille de Flore est surabondamment garnie : en sus d'une partie des plantes de la précédente série encore en fleurs, on rencontre, à cette époque, en état de fleuraison : les nénuphars ; l'hélianthème taché ; la gypsophile des murs ; l'œillet des chartreux ; le silénè de France ; l'élodie des marais ; l'isnarde ; la macre flottante ; le myriophylle à fleurs alternes ; la péplide pourpier ; la plupart de nos orpins ; l'hydrocotyle ; la carotte ; le sureau yèble ; la plupart de nos gaillets ; la valériane officinale ; la knautie des champs ; la matricaire inodore ; nos camomilles ; l'arnique de montagne ; le doronic d'Autriche ; plusieurs cirses ; quelques chardons ; la laitue des murailles ; la chondrille effilée ; la lobélie ; les jasiones ; le mouron délicat ; la charmante walhenberge lierrée ; nos diverses utriculaires ; la lysimaque commune ; cinq à six labiées ; la littorelle des lacs ; quelques patiences, renouées et euphorbes ; l'ornithogale des Pyrénées ; la plupart de nos joncs, etc.

(2) Les bourgeons de la vigne commencent à se développer lorsque le poirier est en fleurs.

(3) Les feuilles de cet arbrisseau sont très-précoces : elles apparaissent presque aussitôt que les chatons de l'aulne. Sous le rapport de la précocité des feuilles, le sureau noir tient le second rang parmi nos végétaux ligneux.

JUILLET. — AOUT (1).

Figuier commun (2).
Callune commune (3).
Bruyère cendrée.
Illécèbre verticillé.
Orpin purpurin.
Narthécie des marais.

AOUT. — SEPTEMBRE. — OCTOBRE (4).

Lierre grimpant.
Scabieuse succise.

Il résulte de ce tableau comparatif et des notes qui l'accompagnent que la plupart de nos végétaux ligneux fleurissent du 15 mars au 15 mai, tandis que

(1) Dans cette période, le nombre des plantes en fleurs commence à décroître, mais pas encore d'une manière très-sensible. On rencontre dans les lieux frais et humides la balsamine sauvage et nos scrofulaires; les rossolis et la parnassie ornent les prés tourbeux; la joubarbe domine les toits et les murs des villages. C'est la saison de la saponaire, de la sanginsorbe tardive, des galéopes, de l'hyssope, de l'origan, et d'un grand nombre de labiées. On peut aussi recueillir à cette époque le boucage saxifrage, l'angélique sauvage, le panais opaque, l'eupatoire, nos inules, les bidents, l'armoise, la tanaisie, le gnaphale des bois, plusieurs cotonnières, le sèneçon à feuilles d'armoise, la bardane, quelques cirses, et plusieurs autres espèces de la famille des composées. Enfin je citerai encore la digitale, les scutellaires, le datura, nos nombreux potamots, les molènes, les amarantes, les renouées, les arroches et quelques GRAMINÉES : la digitaire sanguine, le panic pied-de-coq, l'agrostis des rochers, etc.

(2) Les fruits de cet arbre ne mûrissent chez nous que dans les lieux parfaitement abrités.

(3) La plupart de nos bruyères commencent à fleurir en juin, et leur fleuraison se prolonge jusqu'à la fin de septembre.

(4) Beaucoup de plantes herbacées de la série précédente continuent leur fleuraison durant cette peu riche période, mais plus particulièrement durant août, mois pendant lequel la végétation de nos campagnes conserve encore une certaine vigueur.

On rencontre alors beaucoup de menthes, dont plusieurs ont commencé à fleurir dès juillet; les renouées et les ansérines sont encore nombreuses; on peut aussi récolter à cette époque les centaurées tardive et à petits cils, les spirante et scille d'automne, enfin deux graminées retardataires : la léersie à fleur de riz et le roseau commun.

le plus grand nombre des plantes herbacées déploient leurs corolles du 15 mai au 15 juillet. Ceci est tellement vrai que, parmi ces dernières, j'ai eu de la peine à trouver suffisamment d'espèces vernales pour les mettre en regard des premiers.

Ainsi la fleuraison des uns est complètement terminée ou tend tout à fait à décliner lorsque celle des autres commence à prendre un plus grand développement.

Beaucoup de plantes bulbeuses et à racines tuberculeuses sont printanières. Je pourrais citer la plupart des *liliacées*, des *amaryllidées*, nos deux *iris*, le *safran des jardins*, un grand nombre d'*orchidées*, la *consoude tubéreuse*, la *corydale bulbeuse*, enfin le *conopode sans involucre*, qui est la plus précoce de nos *ombellifères*.

Les plantes vivaces fleurissent aussi généralement plutôt que les plantes annuelles.

Voici l'un des motifs qui me semblent un peu expliquer ces différences d'époques de fleuraison : ne faut-il pas moins de temps et d'efforts à la nature pour développer soit la fleur d'un arbre, soit la tige d'une plante bulbeuse ou vivace, qu'il ne lui en faut pour produire intégralement chacune des parties de la plante annuelle, racines, feuilles, tige, fleurs ?

Du reste je ne donne là que des indications générales, puisqu'il existe de nombreuses exceptions aux faits que j'ai signalés.

Plusieurs autres indications de quelque intérêt ne

dérivent-elles pas des simples séries de noms que j'ai dressées (1) ?

Le *coudrier noisetier* y occupant le premier rang, j'en conclus que ses chatons mâles, qui apparaissent parfois dès le commencement de février, signalent en quelque sorte les premiers battements de cœur de la nature en réveil après un repos de plus de deux mois.

L'*aulne*, qui tient la seconde place, fournit la même démonstration.

Puisque le *lierre* clôt toutes les séries, ses fleurs jaunâtres en sertules globuleux, au mois d'octobre, peuvent être considérées comme un dernier sourire de Flore au moment où son règne va finir.

Avril et mai sont les mois qui présentent le plus grand nombre d'arbres et d'arbrisseaux en fleurs.

Ce nombre diminue soit qu'on se rapproche de février, soit qu'on se rapproche de novembre, mois qui, en sens inverse, avoisinent l'hiver, l'un à sa fin, l'autre à son commencement.

Les arbres à bois tendre semblent avoir une disposition naturelle à fleurir de bonne heure : tels sont le *coudrier*, l'*aulne*, la plupart des *saules*, et les diverses espèces de *peupliers*.

Des tendances analogues appartiennent à plusieurs arbres de la brillante famille des ROSACÉES, tels que l'*abricotier*, le *pêcher*, le *poirier*, le *prunier*, le *cerisier*, le *pommier*, etc.

(1) Pour éviter d'être trop long, je me bornerai à puiser ces nouvelles indications dans l'unique catégorie des végétaux ligneux.

La Providence a voulu que ces arbres, si éminemment utiles, fleurissent assez tôt pour que leurs fruits arrivassent à parfaite maturité aux époques de l'année où la haute température nous les rend agréables, et même nécessaires.

Une chose digne de remarque, c'est que presque nul arbre de nos contrées essentiellement utile par son fruit ne fleurit de mi-juin à octobre. Ce sont généralement des arbrisseaux et arbustes, de simple agrément pour la vue, placés dans nos haies et dans nos landes incultes, qui, dans cette période d'environ cinq mois, sont destinés à émettre leurs fleurs.

Les arbres fruitiers de chaque espèce se subdivisent en un grand nombre de variétés, dont les fleurs, et surtout les fruits, n'ont pas la même précocité.

La cerise d'*Angleterre* mûrit trois semaines avant la *petite-tavenne*, et plus d'un mois avant la *tapissonne tardive* (1).

Les pêches *Madeleine* et *mignonne* mûrissent avant l'*alberge;* celle-ci devance par sa maturité la *téton-de-Vénus*, la *pavie* et plusieurs pêches vineuses.

Le pruneau d'*Isle* mûrit un mois avant la *petite-mirabelle*, et deux à trois mois avant la prune *Saint-Michel.*

La poire *Madeleine* se mange avant la *mouille-bouche,* et celle-ci avant la *Saint-Germain.* On divise vulgairement les nombreuses variétés de poires en poires d'été, d'automne et d'hiver.

Les pommes *Saint-Jean, court-pendu, rambour,* sont

(1) Je désigne les fruits d'après les noms vulgaires dans ce pays.

plus précoces que la *reinette grise*, la *bure*, l'*anis*, la *Peyramont*, etc.

Le pommier fleurit un peu plus tard que le poirier : d'où il résulte que les gelées du printemps sont plus dangereuses pour celui-ci; mais, si le pommier échappe souvent à cet écueil, il est très-exposé à un autre danger : lorsque des pluies prolongées, surtout des pluies froides, le surprennent en pleine fleuraison, les ovaires (1) des fleurs se dessèchent, et, avec eux, disparaît tout espoir de récolte.

Le châtaignier cultivé dans la Haute-Vienne comprend aussi un assez grand nombre de variétés, qu'il convient d'entremêler dans les châtaigneraies à l'époque de la greffe. La *corrive*, très-précoce, est exposée aux gelées du printemps; la *verte*, plus tardive, les redoute moins; mais ses cupules épineuses (*pelons*), encore tendres au moment de la récolte de plusieurs autres variétés, sont parfois atteintes par les premières gelées d'automne. Nos paysans, instruits par une longue expérience, savent parfaitement distinguer les avantages et les inconvénients de chaque variété. Ils agissent en conséquence, et règlent l'emménagement des bois châtaigniers d'après les données que je viens d'établir.

La plupart des végétaux ligneux dont la floraison est très-précoce fleurissent, comme la *tussilage* (2), avant l'évolution des feuilles (3).

(1) En les ouvrant on y aperçoit souvent un petit ver.

(2) Cette plante herbacée est aussi très-printanière.

(3) Le *coudrier*, l'*aulne*, l'*orme*, le *platane*, un grand nombre de saules et d'arbres fruitiers sont dans ce cas.

Quelques arbres et arbrisseaux d'une floraison tardive produisent, au contraire, les feuilles de bonne heure : tels sont les *tilleuls*, les *ronces*, le *framboisier*, le *chèvre-feuille*, le *sureau*, les *rosiers*, le *fusain*.

D'autres espèces ligneuses se montrent chaque année plus ou moins en retard, tant pour le développement des feuilles que pour l'éclosion des fleurs : le *noyer*, le *châtaignier*, l'*acacia*, la *vigne*, le *figuier*, sont de ce nombre.

Parfois des arbres de même espèce, voisins les uns des autres, dans des expositions et des terrains en apparence tout à fait analogues, émettent néanmoins leurs feuilles et leurs fleurs à des époques différentes. Qui n'a entendu parler d'un marronnier du jardin des Tuileries dont chaque année la végétation, aux premiers jours du printemps, devance celle d'individus de même essence croissant à côté de lui? C'est surtout dans les genres *tilleul*, *frêne*, *hêtre*, *érable* et *chêne* que j'ai fréquemment observé en Limousin ce curieux phénomène, dû sans doute à des causes dont la nature possède seule le secret (1).

Il n'est pas très-rare que certains arbres fruitiers de ce pays produisent quelques nouvelles fleurs en automne, lorsque les derniers mois de cette saison sont exceptionnellement doués d'une douceur de température un peu prolongée.

(1) Chaque année, au mois d'avril, on peut constater des différences marquées dans l'époque de végétation de la plupart des marronniers d'Inde qui forment l'avenue du Champ-de-Juillet.

Cette double fleuraison annuelle se manifeste le plus souvent dans le *cerisier,* le *prunier,* le *pommier,* le *poirier,* et plus particulièrement dans les arbres en espalier, mieux abrités que ceux en plein vent : dans ce cas, on aperçoit de blanches fleurs à côté de fruits dorés, c'est-à-dire Flore et Pomone se donnant la main sur les mêmes rameaux jusqu'à la prochaine arrivée du souffle glacé de l'hiver.

Les plantes, comme les animaux, ont leur temps de puberté. Sa durée est peu perceptible dans une foule de moisissures et de champignons qui arrivent à l'état de fructification, les uns en quelques heures, d'autres dans quelques jours; elle est moins courte dans les plantes annuelles, qui ne fleurissent qu'après avoir vécu plusieurs mois; elle est assez prolongée chez les plantes bisannuelles et vivaces, surtout chez les végétaux ligneux qui ne produisent fleurs et fruits qu'après plusieurs années d'existence.

Si la plupart des plantes fleurissent indifféremment aux diverses heures de la journée, il en est cependant un certain nombre dont les fleurs s'épanouissent et se ferment à des heures déterminées, et constituent ce que les botanistes appellent l'*horloge de Flore.* — Celle dont Linné est l'inventeur se compose de quarante-sept espèces, parmi lesquelles douze environ se rencontrent, soit spontanées, soit cultivées dans la Haute-Vienne (1). Il serait utile d'en créer une

(1) Voici ces espèces sous leur nom linnéen : *tragopogon pratensis, sonchus lævis, hemerocallis fulva, picris hieracioides, leontodon taraxacum, hypochœris radicata, lactuca sativa, nymphæa alba, hieracium pilosella, dianthus prolifer, calendula arvensis, arenaria rubra.*

pareille dans chaque localité, afin d'obtenir de la sorte des indications plus en rapport avec les influences climatériques du lieu, et dès lors plus précises.

Les fleurs dont l'épanouissement et l'occlusion dépendent plus ou moins de l'état de l'atmosphère méritent à juste titre d'être appelées *météoriques*. Ces deux phases de leur vie, dans un assez grand nombre d'espèces, se renouvellent plusieurs fois durant le court intervalle qui sépare le jour de leur éclosion de celui de leur complet dépérissement; elles se succèdent l'une à l'autre, et se traduisent d'ordinaire par les mots *réveil* et *sommeil*. La double faculté de s'ouvrir et de se fermer leur donne une analogie de plus avec les animaux, qui, soumis aux exigences de la nature, veillent et dorment successivement. Leurs élégantes corolles, après s'être largement épanouies, se dérobent trop vite aux agitations ou plutôt aux amoureuses caresses des zéphirs; peu à peu elles se resserrent, se ferment, presque à l'imitation d'une paupière, pour, en quelque sorte, prendre du repos et dormir.

Ces curieuses tendances des fleurs se manifestent avec plus ou moins d'intensité dans diverses familles (1), notamment dans la famille des *composées*.

La simple courbure des demi-fleurons du *pissenlit* en dedans ou en dehors produit, dans le premier cas, l'occlusion; dans le second, l'épanouissement de l'anthode. Est-il surprenant que des organes aussi

(1) Je signalerai plus particulièrement ces tendances dans les genres *croccus*, *ornithogalum*, *nenuphar*, *cerastium*, *taraxacum*, *sonchus*, *crepis*, *hieracium*, etc.

délicats subissent promptement les impressions variées de la lumière et de l'obscurité, de la chaleur et de l'humidité?

J'ajouterai que les plantes *agames* sont généralement très-sensibles à ces influences : elles recherchent l'ombre et la fraîcheur; les pluies chaudes et la nuit semblent favoriser leur développement (1).

Beaucoup d'entre elles, dans quelques-unes de leurs parties, se montrent dociles aux lois de l'hygrométrie. Suivant l'état sec ou humide de la température, les thalles de certains *lichens* et les feuilles de la plupart des *hépatiques* se contractent ou se dilatent, les folioles et pédicelles de plusieurs mousses se tortillent en divers sens ou se redressent; l'hyménium de quelques *pézizes* se dérobe sous les bords repliés de la cupule, ou devient très-ouvert et très-apparent (2).

(1) Les chercheurs de champignons comestibles n'ignorent pas que c'est surtout le matin de bonne heure qu'on a l'heureuse chance de les récolter : une seule nuit suffit souvent à leur croissance.

(2) Voici les noms de quelques plantes *agames* dont la forme extérieure se modifie plus ou moins suivant l'état de la température : *funaria hygrometrica*, Pers., *neckera crispa*, Hedw., *tortula convoluta*, Sw., *orthotrichum crispum*, Hedw., *targionia hypophylla*, Linn., *ricciella fluitans*, Braunn., *echinomitrion furcatum*, Hübner, *evernia furfuracea*, Del., *cetraria ulophylla*, Desmaz., *peltigera polydactyla*, Hoffm., *sticta silvatica*, Ach., *parmelia perlata*, Ach., *collema flaccidum*, Ach., *cladonia alcicornis*, Sched., *cantharellus muscigenus*, Fries, *craterellus crispus*, Fries, *merulius tremellosus*, Schrad., *tremella lutescens*, Fries, *peziza nivea*, Fries, *peziza hispidula*, Schrad., *peziza sulfurea*, Pers., *peziza villosa*, Pers., *cenangium pulveraceum*, Fries, *nostoc commune*, Vauch. — Je pourrais citer beaucoup d'autres espèces.

Dans le *geastrum hygrometricum*, Pers., l'enveloppe extérieure se recoquille en dessous par un temps sec ; s'il pleut, ses segments étoilés se redressent, et recouvrent le *peridium* interne.

Après ce coup d'œil sur l'ensemble de la fleuraison des plantes dans la Haute-Vienne, je passe à la seconde partie du sujet dont je m'occupe.

La NATURE DU SOL, SON EXPOSITION, SON ALTITUDE, semblent agir sur l'époque plus ou moins avancée de la floraison des plantes.

L'élément calcaire réchauffe le sol, excite la végétation, favorise l'évolution rapide de certaines espèces, notamment des légumineuses, et l'on peut avancer avec certitude que les terrains où la chaux domine sont, à degré de latitude égal, plus aptes à la précocité des récoltes que ceux à sous-sol gneissique et granitique.

Cette simple assertion ne fait même pas suffisamment ressortir leur prédominance à cet égard, puisqu'il est constant que, grâce à leur action stimulante, les végétaux qu'ils produisent sont généralement plus précoces que ceux de contrées granitiques plus méridionales. Nous en trouvons la preuve près de nous dans les départements de l'Indre et de la Vienne, dont les marchés présentent l'asperge, l'artichaut, l'abricot, la fraise, alors que celui de Limoges reste en arrière pour l'époque d'apparition de pareils produits.

Ainsi je constate d'une manière générale que la composition chimique de notre sol, jointe à l'ensemble des circonstances climatériques qui résultent de la

conformation du terrain, sillonné de collines, d'étroites vallées, de nombreux cours d'eau, n'est favorable ni à la précocité de la floraison des plantes ni à celle de leurs fruits.

C'est, du reste, pour combattre avec succès ces dispositions fâcheuses que tout propriétaire intelligent recommande à ses colons l'emploi de la chaux dans les terres, celui des cendres et du plâtre dans les prairies. Le sol, judicieusement amendé, fumé, rigolé, répond par des largesses aux soins qu'il a reçus; les plantes utiles qui couvrent sa surface, vivement stimulées, reverdissent vite, et prennent un aspect appétissant pour tout être destiné à pacager. La précocité des tiges donne lieu à celle des fleurs : c'est l'heureux phénomène qui se produit chaque année dans quelques prés de réserves et dans la plupart de ceux placés aux abords de nos villes importantes.

Après l'examen des effets de la nature du sol, il convient d'apprécier ceux que peut produire l'EXPOSITION.

Tout le monde connaît son influence réelle sur la plus ou moins grande précocité soit des plantes les plus utiles, soit de celles de simple agrément. Aussi voit-on les jardiniers et les fleuristes s'ingénier à aider la nature sous ce rapport par l'emploi journalier de divers procédés artificiels; ils savent aussi, dans ce but, utiliser les pentes de terrains, les murs, les moindres abris.

Dans nos domaines, les cultivateurs, même les moins habiles, distinguent très-bien ceux de leurs champs qui sont les plus favorisés sous le rapport de

l'exposition, et c'est à ces champs privilégiés qu'ils confient les plantes les plus délicates, les plus exigeantes pour la culture.

Autrefois, à une époque déjà reculée, où les communications étaient difficiles, où nos aïeux jugeaient prudent de tester, de régler leurs affaires de conscience et de famille avant d'entreprendre un voyage pour Paris et Bordeaux; à cette époque, dis-je, chaque localité était tenue de se suffire à elle-même par suite de l'impossibilité presque absolue des transports, des échanges, des transactions commerciales de province à province.

Aussi, quoique la vigne prospère très-médiocrement sur notre plateau granitique, on l'y cultivait jadis sur une grande échelle, et cette culture (1), alors très-répandue, explique l'existence des immenses caves qu'on admire dans cette ville. Chaque petite exploitation rurale avait une terre plantée en vigne, comme elle possède aujourd'hui une chènevière :

(1) En outre des obstacles naturels à la libre circulation des vins, nos bons aïeux s'étaient armés des obstacles bien autrement insurmontables du régime règlementaire et prohibitif. Ainsi les habitants du Limousin étaient tenus de boire presque exclusivement les vins du *crû*. Les producteurs les estimaient naïvement sinon tout à fait comme les premiers vins du monde, du moins à peu près comme tels.

Cet usage, du reste, était général dans tout le Midi : Bergerac, Belvès et plusieurs autres villes de la Dordogne, sous prétexte de droits de *banvin*, s'attribuaient le droit exclusif d'abreuver les habitants de leur territoire.

Ces détails sont extraits du célèbre édit d'avril 1776 sur la libre circulation des vins.

inutile de dire que cette terre, appelée *la vigne,* était la plus féconde et la mieux exposée du domaine.

Les avantages d'une bonne exposition sont si bien constatés et si généralement reconnus qu'il est inutile d'insister sur ce point. Je me bornerai à signaler quelques localités plus particulièrement bien douées sous ce rapport : ce sont les communes d'Isle, d'Aixe, de Verneuil, de Saint-Victurnien, de Saint-Brice et de Saint-Junien, surtout dans celles de leurs parties en pente exposées au midi sur toute l'étendue de la rive droite de la Vienne. On y cultive avec succès le froment, le maïs, le lin, le colza, les pois, le melon, la tomate, le fraisier. Les plantes spontanées y fleurissent aussi plus tôt qu'ailleurs, ce qui rapproche, dans ces localités, l'époque de la fauchaison des prairies. Les coteaux de Verneuil notamment jouissent à juste titre d'une grande réputation de précocité : ils produisent très-abondamment de bons fruits, qui paraissent sur nos marchés, à la suite de ceux du Bas-Limousin, au moins quinze jours avant que les fruits de même espèce soient arrivés à maturité dans les environs de Limoges.

Je passe à l'ALTITUDE des terrains.

L'altitude d'une contrée influe considérablement sur la végétation ; et je crois que, du moins dans les terrains granitiques, elle agit plus à cet égard que la composition chimique du sol.

Quiconque a parcouru les Alpes, les Pyrénées, le Cantal, doit partager cette conviction : on y voit différentes essences d'arbres s'étayer sur les flancs des montagnes. Telle espèce qui croît au pied des pics

altiers disparaît à une certaine élévation pour faire place à une autre espèce, qui elle-même disparaît plus haut.

Nos montagnes de troisième ordre se prêtent peu à une pareille démonstration. Néanmoins tout le monde sait que le châtaignier ne réussit bien qu'à la base et sur les pentes inférieures de nos coteaux granitiques. Le bouleau, le pin, le chêne, prospèrent à de plus grandes hauteurs; le hêtre, notamment près de Blond, prend un beau développement là où le chêne (1) commence à languir. Celui-ci présente des troncs rabougris dans la forêt de Saint-Léger, au sommet du pic de Sauvagnac (701 mètres), alors que quelques hêtres (2) disséminés à peu de distance du même lieu acquièrent d'assez grandes dimensions. Le

(1) Je dois à l'obligeance de M. Gérardin, secrétaire général de notre Société d'Agriculture, la communication d'un fait intéressant. Il a distingué, dans les parties montagneuses de la commune de La Jonchère, une variété du chêne ordinaire (*quercus robur*, Dub.), qui paraît se plaire dans les lieux élevés, et qu'il serait utile de propager. Elle a l'écorce rougeâtre, le fruit court et arrondi, les feuilles larges et persistantes pendant l'hiver, le bois tendre et cassant. Un arbre de cette variété, placé près de la célèbre chapelle de Sauvagnac (600 mètres), et arraché depuis peu de temps, avait atteint une grande hauteur : le diamètre de son tronc, parfaitement sain, à 5 ou 6 mètres au-dessus du sol, n'avait pas moins de 1 mètre.

(2) De divers points opposés à la chaîne d'Ambazac à Saint-Léger, et très-distants de cette chaîne, on aperçoit, au sommet d'une colline (620 mètres) placée en avant de Grandmont, un hêtre isolé, de très-belle venue, connu sous le nom de *hêtre des frères Paul*. D'après la chronique du pays, cet arbre fut

sorbier des oiseleurs, le *poirier cordiforme* (1), le *houx*, prospèrent admirablement dans les parties les plus élevées de cette forêt.

Les plantes herbacées obéissent à la même loi, c'est-à-dire aux mêmes nécessités que celles que je viens d'indiquer pour les végétaux ligneux. Plusieurs de celles qui fréquentent les plaines ne se rencontrent pas sur les montagnes; on peut en dire autant en sens inverse de nos plantes montagnardes, parmi lesquelles j'indiquerai la *crépide des marais*, l'*arnique de montagne*, le *sureau à grappes*, la *narthécie des marais*, le *maïanthème à deux feuilles*, le *scirpe gazonnant*: il me serait facile d'augmenter ces citations (2).

Les simples cryptogames aussi se répartissent sur le sol suivant le tempérament et les besoins de chacune d'elles : on chercherait vainement ailleurs que dans les lieux élevés le *lycopode inondé*, la *grimnie des Alpes*, le *dicrane des montagnes*, l'*hypne rugueux*, le *sphaigne contourné*, l'*usnée entrelacée*, le *sphérophore coralloïde*, ainsi qu'un grand nombre d'autres espèces, de noms souvent peu euphoniques, qui, signalées,

jadis planté par deux frères, moines de l'antique abbaye de ces lieux, en souvenir de leur séparation au moment de leur départ pour un lointain voyage.

(1) Ce poirier sauvage croissant avec vigueur sur les coteaux des environs de La Jonchère, M. Charles de Léobardy sait l'utiliser en greffant sur lui le *poirier sauge*, espèce très-rustique, dont le fruit mêlé à la pomme produit d'excellent cidre.

(2) J'indiquerai toutefois la *digitale pourprée*, qui, sans être spéciale aux terrains montagneux, croît très-abondamment dans les champs en friche de nos plateaux les plus élevés.

pourraient devenir un piége pour la patience du lecteur.

Si l'altitude agit puissamment sur la distribution des diverses espèces de plantes dans notre pays montagneux, elle n'agit pas moins sur l'époque de leur floraison : il n'est pas douteux qu'elle en contrarie la précocité. Nos chaînes de montagnes, le plus souvent tout à fait arides, parfois cultivées jusqu'à leur sommet, présentent une végétation attardée relativement à celle des plaines et des lieux faiblement accidentés (1). On y pratique les semences du seigle depuis les premiers jours de septembre, afin de donner aux jeunes plantes le temps de grandir et de se fortifier avant l'arrivée de l'hiver; le froid y est rigoureux ; la neige, d'épais brouillards, s'y installent et s'y succèdent quelquefois jusqu'au-delà d'avril. On comprend que de pareilles circonstances climatériques rendent peu hâtive l'éclosion des fleurs : aussi dirai-je que, si, le même jour, dans le courant de mai, on se rend de Limoges sur les coteaux de Peyrat, de Sainte-Anne, d'Eybouleuf, des Allois, d'Ambazac ou de Blond (2), on sera vivement frappé

(1) Sur nos collines, qui toutes ont peu d'élévation, les effets de l'altitude sont souvent neutralisés par ceux d'une favorable exposition : aussi l'un des versants du Puy-de-Sauvagnac, exposé au midi, présente, même dans ses parties les plus élevées, diverses plantes presque aussi précoces que dans la plaine de La Jonchère.

(2) Je devrais également citer les coteaux de La Porcherie, de Magnac-Bourg et de La Roche-l'Abeille, au sommet desquels de nombreuses roches de serpentine font saillie : la végétation en est rachitique et très-retardée; mais j'en

de dissemblances marquées dans l'état de la végétation du lieu de départ comparé à l'état de celle du lieu d'arrivée. Les fleurs vernales sont déjà fanées sur un point alors que sur l'autre elles commencent à peine à s'épanouir; les arbustes des haies, les arbres forestiers et fruitiers, présentent çà et là les mêmes contrastes.

Dans nos contrées montagneuses, les douces chaleurs de mai suffisent à peine à stimuler les plantes et à faire reverdir les pelouses desséchées; la végétation n'y reçoit une véritable activité qu'en juin : les herbages des prés n'y prennent qu'alors de l'allongement, de l'épaisseur, et les tendres épis des graminées s'y balancent encore au gré des vents, pendant que ceux des graminées de la plaine gisent à terre sous les coups de la faulx qui les a frappés. Le fauchage s'y opère au moins un mois plus tard que dans les localités plus favorablement exposées et plus chaudes; parfois même certains prés n'y sont fauchés qu'après la récolte des céréales.

Quelques gorges éparpillées dans les flancs de nos collines abritent une végétation plus active et plus précoce (1); mais ces charmants petits oasis, çà et là échelonnés, sont une exception, et contribuent à mieux faire ressortir la triste et attardée végétation des lieux qui les avoisinent.

attribue la cause moins encore aux circonstances climatériques déjà signalées qu'à la présence de la magnésie dans la mince couche de terre noirâtre qui avoisine ces roches.

(1) Je citerai notamment les *goulets de Sauvagnac*, où le framboisier croît spontanément mêlé au sureau à grappes et à divers arbres d'une remarquable vigueur.

Telles sont les observations qui me sont inspirées par l'étude rapide d'une question peut-être au-dessus de mes forces. Je regrette que les circonstances ne m'aient pas permis d'y donner plus de temps et de soins : ma réponse eût été plus digne de l'œuvre importante du Congrès.

APERÇU

GÉOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE

SUR LE DÉPARTEMENT

DE LA HAUTE-VIENNE.

La Haute-Vienne est située à l'extrémité occidentale du vaste plateau de terrain ancien qui occupe le centre de la France, et dont le relief domine les terrains secondaires qui lui servent de ceinture.

Des roches cristallines, granitoïdes et gneissiques constituent la plus grande partie du sol de ce département. Les nombreuses ondulations de terrain qui résultent du soulèvement de ces roches présentent des altitudes variables.

Les plateaux de granite à gros grains s'élèvent au-dessus des autres formations. Leur base est à une élévation moyenne de 350 mètres, et leurs sommets culminants atteignent celle de 731 mètres au mont Jargeau, et 701 mètres au Puy-de-Sauvagnac près

Grandmont (1). Les autres terrains s'abaissent de la base des formations granitiques jusqu'au fond des vallons. L'élévation moyenne de ces terrains est de 300 mètres environ, et la vallée de la Vienne, qui les traverse tous de l'est à l'ouest, a, d'Eymoutiers à Saint-Junien, une pente de 216 mètres. La pente totale de cette rivière à travers le département est de 360 mètres; elle y pénètre à une altitude de 500 m. sur la limite du département de la Corrèze, et en sort à celle de 140 mètres entre Saint-Junien et Chabanais.

Le relief de ces terrains est dessiné par les nombreux cours d'eau qui les sillonnent. Le talweg général du territoire les rend tributaires du bassin de la Loire par la Vienne; du bassin de la Charente, par cette rivière et par la Graine, dans l'arrondissement de Rochechouart, et du bassin de la Dordogne, par l'Ile, dans l'arrondissement de Saint-Yrieix.

La formation des terrains anciens de la Haute-Vienne remonte à des époques géologiques différentes : au métamorphisme probable de plusieurs espèces de roches primaires; à l'apparition des roches pyrogènes cristallines et massives; au dépôt sédimentaire de quelques schistes anciens, et enfin à celui des sables, des grès ferrugineux et des argiles du lias suivant quelques géologues, et à des lambeaux de terrains tertiaires selon d'autres observateurs.

Roches considérées comme métamorphiques. — Gneiss. — Cette roche constitue la plus grande partie du sol de

(1) Ces cotes sont celles de la carte de l'État-Major.

la Haute-Vienne, et notamment de la vallée de la Vienne.

Dans l'arrondissement de Saint-Yrieix-la-Perche, le gneiss semble se lier au schiste argileux ancien, sans empreintes de fossiles, qu'on trouve sur les confins du département de la Corrèze, et notamment aux environs de Ségur.

Le gneiss, composé de mica, de feldspath et de quartz, présente de nombreuses variétés qui résultent d'un changement de proportion entre ses principes constituants et de l'état d'agrégation de ces principes.

Dans les environs de Limoges, le gneiss devient granitoïde, et, par des transitions, passe au granite à petits grains sans stratification sensible. Ce granite, lorsqu'il est désagrégé, est connu à Limoges sous le nom de tuf. Dans quelques localités, le mica est remplacé par du talc lamellaire d'un vert sombre. Cette roche contient alors quelques rares noyaux amygdalaires de talc compacte. Près de l'embouchure du Taurion dans la Vienne, le gneiss est porphyroïde, et renferme des cristaux maclés de feldspath orthose : ces cristaux, très-plats, de 2 ou 3 centimètres de longueur, ne traversent point les lames du mica : ils sont couchés dans le sens de leur clivage.

A l'exception des roches subordonnées au gneiss, celui-ci se trouve à la base des autres formations. Ses couches, redressées et souvent disloquées par le soulèvement des roches plutoniques, prennent la direction de ces soulèvements. Au contact de ces roches avec le gneiss, leurs principes constituants se

pénètrent, et se confondent dans une sorte de chaos indébrouillable.

Le gneiss granitoïde fournit de bons moellons pour les constructions; le gneiss stratifié, des lebenches, employées à la construction des voûtes et au dallage du rez-de-chaussée des habitations. A Saint-Yrieix-la-Perche, ces dalles sont encore employées à couvrir les bâtiments rustiques.

Les tufs gneissiques et granitoïdes servent à sabler les allées de jardin, et remplacent souvent le sable de rivière dans la confection des mortiers de chaux.

Quelques gneiss quartzeux ont offert assez de tenacité pour être employés à l'entretien des routes macadamisées.

Le gneiss de la Haute-Vienne ne contient qu'un petit nombre d'espèces minérales disséminées. La tourmaline y est très-rare. Au Vigen, et surtout aux environs de Saint-Yrieix-la-Perche, au Clos-de-Barre, le grenat pyrope dodécaèdre y est disséminé en assez grande quantité. Dans le voisinage des diorites et des pegmatites de Saint-Yrieix, on a trouvé quelques fragments de disthène, d'amphibole grammatite, et d'une substance qui n'a pas encore été bien déterminée, et qui paraît se rapporter à l'une des espèces du genre pyroxène.

De toutes les substances disséminées dans le gneiss, la plus intéressante et la plus abondante en même temps est le titane rutile, qu'on trouve répandu sur la surface des terres labourées en fragments peu roulés et conservant les arêtes de leurs prismes. C'est surtout après les orages, et lorsque la terre a été comme lavée par la pluie, qu'on recueille presque

sans frais cette substance. Après avoir été long-temps un simple objet de curiosité pour les collecteurs, depuis que le titane a fourni un nouveau principe colorant dans l'art du teinturier et une couleur vitrifiable pour la porcelaine, le titane est devenu un objet de recherches et de commerce à Saint-Yrieix-la-Perche.

Bien que le rutile n'ait pas encore été trouvé en place, sa position à la surface des champs, dans les terres labourées formées des détritus du gneiss, ne laisse aucun doute sur son véritable gisement dans cette roche.

Avec le rutile, on rencontre quelques rares fragments de nigrine ou fer titané. La surface de quelques prismes de rutile a été changée en nigrine par une sorte de cémentation par le fer sublimé.

Le gneiss granitoïde ou granite à petits grains situé au pied de la chaîne de granite à gros grains de la commune de Beaune est pénétré de nombreux cristaux de pyrite, dont la décomposition a fourni *probablement* les paillettes d'or que charrie la petite rivière d'Aurance. Sur la fin du siècle dernier, les sables de cette rivière étaient assez riches pour couvrir la dépense des orpailleurs occupés à les laver.

Le gneiss granitoïde renferme enfin, dans beaucoup de localités, du mispikel (sulfo-arseniure de fer).

Aux environs du Chalard, dans l'arrondissement de Saint-Yrieix, du granite à petits grains contient un sulfure argentifère disséminé, et dont la nature n'a pas été déterminée.

Les couches du gneiss sont traversées par un nombre infini de filons de quartz, ordinairement

blanc et grisâtre, dont l'épaisseur a quelquefois moins d'un centimètre, et atteint d'autres fois plusieurs mètres.

Les plus remarquables par leur étendue sont celui qu'on exploite dans la commune du Palais; celui de Bagoulas, dans la commune de Verneuil; le dyk de quartz concrétionné de Saint-Quintain, dans la commune de Veyrac, et celui de Peyras-Blanchas, près Magnac-Laval.

Ces masses quartzeuses ne sont pas uniquement exploitées pour l'entretien des routes à la macadam. On en extrait des blocs dans lesquels on taille d'excellentes meules pour broyer la pâte et l'émail de porcelaine. Les variétés de quartz concrétionné à fibres conjointes ou radiées entrent dans la composition de l'émail et de la pâte destinée à la fabrication du biscuit ou porcelaine cuite sans émail.

Parmi les filons de quartz que renferment ces roches, nous devons signaler celui de La Roche-l'Abeille, qui a donné son nom à ce bourg. Ce filon, situé au-dessous du village, non loin du plateau de serpentine que nous décrivons plus loin, se compose d'un quartz blanc grisâtre cellulaire géodique, dont les surfaces sont tapissées de très-petits cristaux de quartz recouverts d'un enduit d'hydrate de manganèse et quelquefois de fer.

Ce filon, très-puissant, s'élevait naguère encore au-dessus du terrain naturel à une certaine hauteur. Les blocs qui le composaient se sont éboulés en grande partie, et se sont répandus sur les terrains environnants

Les géodes quartzeuzes semblaient offrir une

retraite aux guêpes et à l'abeille, circonstance qui a fait donner au chef-lieu de la commune le nom de La Roche-l'Abeille.

Dans la commune de Limoges, au moulin de La Garde; dans celle de Condat, sur le chemin du Pont-Rompu; à Mazérolas, et enfin auprès de la poste du Mazet, sur la route de Limoges à Saint-Léonard, des filons de barytine (sulfate de baryte) sont encaissés dans le gneiss passant au granite à petits grains.

Non loin du viaduc du Palais, les déblais qu'on a pratiqués dans le granite à petits grains pour donner passage au chemin de fer y ont fait découvrir de la fluorine (fluorure de calcium) lamellaire verdâtre, grisâtre et violette, qui s'est infiltrée dans la roche granitoïde après en avoir tapissé les joints.

Les gneiss contiennent des filons métallifères de nature et d'âge différents. Dans l'arrondissement de Saint-Yrieix, commune de Glandon et de Coussac-Bonneval, il existe de nombreux filons de stibine (antimoine sulfuré), dont les exploitations, longtemps lucratives, sont abandonnées depuis quarante-cinq ans environ. Outre le sulfure d'antimoine, on y a trouvé de rares échantillons de stibiconise (oxyde d'antimoine blanc terreux), d'oxyde jaune pulvérulent, et de kermès (antimoine oxydé sulfuré rouge) pelliculaire, espèces qui semblent provenir de la décomposition de la stibine.

Un autre filon de stibine, se dirigeant S.-E. N.-O., a été découvert dans la tranchée du tunnel du chemin de fer de Limoges à Périgueux, sous la place Manigne, à Limoges.

La constatation d'un dernier filon du même sulfure

sur la route de Saint-Jean-Ligoure à Coussac-Bonneval, en face du bourg de Saint-Priest-Ligoure, a cela de remarquable qu'il ne dépasse pas la limite du gneiss encaissant, et ne laisse aucune trace dans le terrain adjacent d'une autre nature.

Dans les communes de Vicq et de Glanges, de riches filons de galène argentifère ont été exploités avec succès jusqu'au moment où la révolution de 1789 en a fait abandonner les travaux. Cette exploitation a fourni quelques échantillons de plomb blanc (plomb carbonaté) et de pyromorphite (plomb phosphaté vert).

Le quartz, la barytine, le calcaire rhomboédrique, sont la gangue ordinaire des filons de Glanges.

Entre Saint-Yrieix et Coussac-Bonneval, près le village de La Mérine, se trouve un puissant filon de quartz gras, blanc grisâtre, contenant des masses de fer arsenical auquel l'argent, probablement à l'état de sulfure, se trouve uni en assez grande proportion pour qu'on eût intérêt à en opérer le départ.

M. Darcet père en a extrait 1 once 5 gros et 54 grains d'argent fin par cent. Cet argent contient une très-petite quantité d'or.

Le gneiss granitoïde encaisse un puissant filon de quartz au Puy-les-Mines, près Saint-Léonard. Ce filon contient une grande quantité de wolfram, quelques rares échantillons de schéelite octaèdre (tungstate de chaux), du fer sulfuré (pyrite cubique) quelquefois décomposé, et dans lequel M. Darcet père a constaté la présence d'une proportion impondérable de poudre d'or, du mispikel associé à quelques parcelles d'étain oxydé, et enfin la pharmacosidérite et la scorodite

cristallisées, dont la formation provient de la décomposition du mispikel.

La réunion, au Puy-les-Mines, des diverses substances qui accompagnent ordinairement l'étain, avait déterminé le Gouvernement à faire faire, au commencement de ce siècle, des recherches qui n'eurent pas de succès, et qui furent abandonnées dès qu'on eut découvert le greisen stanifère de Vaulry, dans l'arrondissement de Bellac.

Ces recherches ont été reprises, il y a environ quatre ans, par M. Jacob, propriétaire des mines de Zindwald, situées en Bohème et en Saxe, sous la direction de M. Keller, habile chimiste d'Autriche. Quoiqu'on n'ait pas encore découvert au Puy-les-Mines de minerai d'étain exploitable, mais qu'on espère le rencontrer à une plus grande profondeur, l'abondance du wolfram, et la nouvelle et heureuse application qu'on a faite en Prusse, et depuis peu en France, de l'emploi du tungstène que renferme le wolfram dans la fabrication de l'acier fondu, donne un grand intérêt aux travaux entrepris au gisement du Puy-les-Mines.

Non loin de Limoges, au lieu de Mandelesse, commune de Panazol, on découvrit un autre filon de quartz beaucoup moins puissant que celui du Puy-les-Mines, et qui, outre le wolfram et le mispikel, contenait encore quelques indices de molybdénite (sulfure de molybdène) et de schéelite.

Calcaire cristallin. — Parmi les roches subordonnées à la formation du gneiss sont le calcaire cristallin

saccharoïde de Sussac et celui du Clos-de-Barre, près Saint-Yrieix.

A Sussac, les couches de calcaire alternent avec celles du gneiss sur une superficie de plusieurs kilomètres. Le gneiss est tellement pénétré de cette substance qu'elle semble être un de ses principes constituants. Les couches de gneiss, presque verticales, se dirigent S.-S.-O. N.-N.-E. La couleur de ce calcaire est grise, sa cassure lamellaire, et, malgré son agrégation cristalline, il est rare d'y rencontrer quelques cristaux réguliers. Ce calcaire est mélangé, dans quelques parties, de sidérose (carbonate de fer), malheureusement trop peu abondant pour être l'objet d'une exploitation productive.

La chaux de Sussac, dont la découverte remonte à environ cent cinquante ans, a servi à la construction du pont de Saint-Léonard.

Le gisement du calcaire du Clos-de-Barre est moins connu que celui de Sussac. Au lieu de couches régulières concordant avec celles du gneiss, il semble y former un amas indépendant. Ce calcaire magnésien contient des cristaux de grammatite d'un blanc soyeux. Si l'on parvient à en découvrir des bancs considérables, l'art du statuaire y trouvera un marbre blanc d'une grande beauté.

Ce calcaire, comme le gneiss qui le renferme, serait-il le résultat de l'influence métamorphique que ces deux roches paraissent avoir subies?

Roches pyrogènes. — Les roches plutoniques qui, en soulevant le gneiss, en ont brisé les strates et s'y sont

ouvert un passage, ont formé des amas d'une étendue considérable, des filons d'une puissance variable et des injections qui se sont intercalées entre les couches et les lambeaux fragmentaires du gneiss.

Ne pouvant discuter l'ordre chronologique probable de ces formations, nous allons les décrire selon l'ordre de leur importance.

Granite commun. — Le granite à gros grains, quartz, orthose et mica, constitue, après le gneiss, la formation de terrains la plus considérable de la Haute-Vienne. Les changements de proportions entre les substances qui le composent, les variétés de couleurs que présentent ces substances, les divers états d'agrégation sous lesquels elles se sont réunies, et l'altération du feldspath, donnent lieu à de nombreuses variétés de granites dignes d'orner les collections des géologues.

Les granites les plus remarquables sous ce rapport sont les granites porphyriques contenant de beaux cristaux de feldspath. Dans quelques localités, comme aux environs de Cieux, les cristaux sont maclés. Les granites du pied des montagnes de Blond présentent des exemples de la variété bibinaire.

Les plateaux granitiques les plus étendus se trouvent dans les communes de Grandmont, Compreignac, Bessines, Morterolles, Laurière, Peyrat-le-Château, Eymoutiers, Blond, Nieul, Veyrac, Cognac, etc.

La forme arrondie des collines granitiques et le peu de profondeur de leurs vallons étroits décèlent la nature de cette roche.

A l'exception de quelques rares aiguilles de tourmaline, de quelques cristaux miliaires de grenats pyropes transparents, aucune autre substance accidentelle n'en trouble la composition.

Les formations granitiques de la Haute-Vienne n'appartiennent pas à la même époque géologique. Le banc puissant de granite non altéré tenace, qui, de Saint-Lazare, commune de Limoges, se dirige S.-E. N.-O., et traverse la Vienne sur la rive droite, au-dessous du moulin de Romanet, dans la commune d'Isle, paraît d'une formation plus récente que celui des grands plateaux qui occupent le territoire des localités que nous venons d'indiquer. Le feldspath de ce granite n'a subi aucune altération; mais ce qui le distingue plus particulièrement des granites communs, c'est que les joints naturels de cette roche sont ordinairement tapissés d'une couche mince de calcaire cristallin.

C'est de ce banc de granite qu'on extrait les pavés d'échantillon de la ville de Limoges. La cohésion et la dureté remarquable des principes constituants de cette roche les rendent d'une durée indéfinie.

Les granites les plus recherchés comme pierre de taille pour les constructions proviennent des carrières de Fanet, de Silor et de la Gartempe.

Cette roche n'encaisse point de filons métallifères. On n'y a constaté jusqu'à ce jour qu'un filon de quartz cristallisé, contenant du wolfram et du fer sulfuré, dans les environs de Népoulas.

Les filons de quartz y sont beaucoup plus rares que dans le gneiss. Dans la commune de Saint-Yrieix-sous-Aixe, on rencontre des filons d'une espèce de

jaspe rubigineux et d'un brun jaunâtre dont la nature se rapproche de l'eisen-kizel des Allemands.

Aux environs de Chanteloube, une seule variété de roche en filon est encaissée dans le granite à gros grains : c'est l'argilophyre de Brongniart, ou porphyre argiloïde de Cordier.

Les filons de cette substance ont une épaisseur d'un à deux mètres. Les couleurs de l'argilophyre sont le brun rougeâtre, le brun grisâtre et quelquefois verdâtre. L'odeur argileuse qu'on en dégage par l'insufflation décèle la nature de la pâte plus compacte que grenue. En l'examinant à la loupe, on y reconnaît de petits cristaux de feldspath et quelques cristaux de pinite encore plus petits. Cette roche se divise en petites masses amorphes, à surface plane et à arêtes droites à la manière des basaltes. Ces masses atteignent rarement un volume de plus de dix décimètres cubes. Dans quelques parties des filons, la roche est désagrégée, mais non décomposée. La roche désagrégée se réduit en poudre qui ne s'aglutine point dans l'eau à l'état pâteux. La roche non altérée est susceptible de recevoir un assez beau poli. On pourrait en façonner des serre-papiers et autres menus ouvrages d'un effet agréable. A défaut de meilleurs matériaux, l'argilophyre a été employé pendant plusieurs années à l'entretien de la route de Paris à Baréges, entre Bessines et Razès.

Mercure natif. — Ce métal a été trouvé, en 1835, dans un granite à grains moyens, par le sieur Ranque, entrepreneur, en creusant les fondations d'une maison au chef-lieu de la commune de Peyrat-le-Château.

Les globules du mercure sont disséminés dans l'argile kaolinique qui provient de la décomposition du feldspath. Comme ce granite n'est altéré que sur quelques mètres d'épaisseur, il est probable que le mercure, sublimé par la chaleur centrale, se sera élevé à l'état de vapeur, et condensé dans le terrain supérieur en s'y infiltrant par les scissures de la roche dont le feldspath a été kaolinisé. Ce qui rend vraisemblable cette explication de la présence du mercure dans le granite, c'est qu'on a remarqué des indices de chlorure de ce métal sur quelques lames de feldspath.

Granite à grandes parties. — On a désigné sous ces noms une formation qui, entre Bessines, Chanteloube, Razès, Népoulas et Les Hureaux, occupe une superficie de plusieurs kilomètres carrés.

Ce granite, enchâssé dans le granite commun des mêmes contrées, en diffère autant par la composition que par l'état d'agrégation des substances qui s'y trouvent réunies.

L'albite grenue et l'orthose sont associées au quartz et à du mica de plusieurs espèces. Les deux premières substances sont les plus abondantes. L'albite, d'un blanc grisâtre maculé de taches noires, quelquefois granuliforme et baccillaire, est rarement cristallisée. L'orthose laminaire rose s'y trouve plus souvent cristallisée sous différentes formes, et ses cristaux atteignent parfois le volume extraordinaire de près d'un décimètre cube. Le quartz hyalin, rarement limpide, le plus ordinairement d'un blanc laiteux, d'un gris enfumé, translucide, et parfois d'un beau noir, a

offert les variétés de forme prismée, bipyramidée et sphalloïde. Des masses de ces quartz présentent un clivage fort curieux : elles se divisent parallèlement aux faces du rhomboèdre primitif, et d'autres fois en couches parallèles tabulaires qui donnent aux masses qui jouissent de cette propriété une structure laminaire. Dans quelques parties de ces masses, le quartz gris et le quartz brun enfumé dégagent un gaz très-fétide, non par un simple frottement, mais par percussion sous le choc du marteau.

Outre le mica blanc argentin, ces granites renferment du mica noir ferrifère en grandes lames contournées qui enveloppent le quartz; le même mica rhomboédrique, dont il suffit de chauffer les lames pour les rendre attirables, et leur communiquer le magnétisme polaire; du mica violâtre manganésifère, du mica brunâtre testacé, du mica verdâtre talqueux, et enfin du mica lithique ou lépidolite parfois violet et plus souvent gris. Un mica blanc, d'un vif éclat argentin, fibreux et palmé, qu'on trouve près du village de Malabar, nous paraît se rapporter au mica lithique.

L'état d'agrégation dans lequel ces substances se sont unies pour constituer le granite à grandes parties a cela de particulier que, au lieu de s'être mélangées confusément, comme dans le granite commun, chacune de ces substances forme des masses séparées dont les dimensions s'élèvent jusqu'à environ 10 mètres cubes.

Dans d'autres parties, ces substances, sous un moindre volume, présentent une agrégation globaire dont voici un exemple : un noyau d'orthose est

entouré de couches concentriques d'albite grenue, micacées et comme entrelardées de quartz amorphe ou de formes irrégulières, d'un volume variable, ayant rarement plus de deux ou trois centimètres de côté.

Depuis que nous avons fait connaître ces intéressants gisements, ils sont devenus l'objet de plusieurs exploitations importantes. L'orthose et l'albite sont recueillies pour la fabrication de la pâte et de l'émail de porcelaine. L'albite la plus fusible est plus particulièrement réservée pour la fabrication des boutons, qui en consomme une très-grande quantité.

Ces exploitations ont enrichi la minéralogie d'un grand nombre d'espèces rares et d'espèces entièrement nouvelles. Ces découvertes ont donné une sorte de célébrité aux carrières de Chanteloube.

L'espace réservé à cet article nous oblige de nous borner à en donner la nomenclature, et à renvoyer le lecteur aux traités classiques de minéralogie et aux recueils scientifiques où elles ont été décrites.

Ces espèces, qui sont tantôt disséminées, et tantôt pelotonnées dans les masses du granite à grandes parties, sont :

1° Le *béril émeraude,* qui s'est trouvé en amas si volumineux au commencement de ce siècle que la route de Limoges à Paris en a été littéralement macadamisée dans la traverse du vallon de Barot jusqu'à Chanteloube.

L'*émeraude* est en masses tantôt blanches opaques, tantôt verdâtres et translucides, clivables parallèlement aux faces des prismes, qui forment ainsi une sorte d'agglomération de cristaux.

Les cristaux les plus purs, les mieux conformés,

sont enchâssés dans le quartz, où ils ont laissé leur empreinte. Quelques-uns, assez limpides pour être comparés à l'aigue-marine de Sibérie, ont offert les formes primitive, annulaire et pyramidée.

Une masse d'émeraude enveloppée par l'albite s'est transformée en kaolin par la perte du silicate de glucine et par l'hydratation du silicate d'alumine. L'existence de ce nouveau kaolin a été constatée par les analyses de M. Damour. (Voir le *Bulletin de la Société Géologique de France*, 2e série, T. VII, p. 224.)

2° *Grenat spessartine :* cristaux d'un brun rougeâtre mélangés avec l'apatite compacte terreuse et avec du wolfram, formant des masses indépendantes agglomérées dans l'albite.

3° *Malakon* (hydro-silicate de zircone) : substance de couleur brun cannelle, très-rarement cristallisée, se trouvant en plaques minces engagées entre les lames cristallines de la baïerine.

La composition de cette substance a été décrite par M. A. Damour, et sa forme cristalline, par M. Descloizeaux, dans les *Annales de chimie et de physique*, 3e série, T. XXIV.

4° *Phillipsite :* cuivre pyriteux panaché, amorphe, disséminé dans le quartz en petites masses de moins d'un décimètre cube. Très-rare.

5° *Mispikel blanc*, en petits nids irréguliers dans le quartz.

6° *Mispikel gris noirâtre :* fer arsenical axotome de Dufrénoy. Cette espèce, mélangée d'une faible proportion de soufre, se trouve dans le granite en masses de plusieurs décimètres cubes.

7° *Wolfram cristallisé tantalifère :* noirâtre, en lames

peu éclatantes, disséminé dans l'albite. Les formes cristallines de ce wolfram ont été déterminées et décrites par M. Descloizeaux dans les *Annales de chimie et de physique*, 3e série, T. XXVIII.

8° *Colombite* : en fragments ordinairement irréguliers, ayant rarement un centimètre cube, offrant quelques lames cristallines; inégalement disséminé à d'assez grands intervalles dans l'albite.

9° *Étain oxydé tantalifère.* Cette substance a été recueillie, pour la première fois, par M. Descloizeaux, dans les déblais de l'une des carrières des Hureaux. Les analyses de M. Damour y ont constaté la présence du tantale.

10° *Baïerine.* Cette substance, qui n'avait encore été trouvée qu'en Amérique et à Bodenmaïs en Bavière, se trouve ici disséminée dans le voisinage de la colombite en cristaux aplatis, pyramidés, à bases rectangulaires. Le malakon intercalé entre les lames de cette substance ajoute à l'intérêt de cette découverte, et les échantillons qu'on y a recueillis permettront d'étudier les propriétés des deux nouveaux métaux, le *niobium* et le *pelopium*, que M. Rose, de Berlin, a découverts dans la baïerine de Bavière, et dont M. Damour a reconnu la présence dans celle de Chanteloube.

11° L'*apatite*, chaux phosphatée, compacte, que nous avons vue envelopper le grenat spessartine et le wolfram, a encore été trouvée en cristaux verdâtres, translucides, enchâssés dans le quartz.

12° L'*uranite*, phosphate d'urane, a été observé en lames minces tapissant le quartz. On l'a recueilli également dans les joints du granite à gros grains de

Chanteloube, et non loin du granite à grandes parties de la même localité.

Les six phosphates que nous allons décrire, et dont quelques-uns ont été retrouvés depuis à Bodenmaïs, sont autant d'espèces nouvelles qu'on a observées pour la première fois dans les carrières de Chanteloube.

13° *Triplite :* substance d'un brun clair et quelquefois très-foncé, presque noir ou rougeâtre, formant dans l'albite et l'orthose des masses donnant des indices de clivage parallèlement aux pans d'un prisme rectangulaire. Cette substance, d'un éclat assez brillant, se compose d'un double phosphate de fer et de manganèse, dont la surface des morceaux, en s'altérant à l'air et à l'humidité, perd son éclat, et passe à l'état terreux.

14° *Hétérosite :* substance gris bleuâtre et d'un beau violet, d'un éclat gras, et devenant terne dans les parties altérées; clivage en prisme rhomboïdal oblique. Cette espèce forme encore un double phosphate de fer et de manganèse dont les proportions diffèrent de celles de la triplite, avec laquelle on la rencontre assez ordinairement dans les mêmes amas.

15° *Tryphiline :* substance d'un gris bleuâtre et blanchâtre, quelquefois cristallisée et d'un éclat gras, se clivant comme l'hétérosite, et formant un triple phosphate de fer, de manganèse et de lithyne.

16° *Alluaudite :* substance tantôt noirâtre, tantôt verdâtre, à cassure lamellaire, peu éclatante, se compose, d'après une analyse de M. Damour, qui a dédié cette espèce à M. Alluaud, en lui donnant son nom, d'un triple phosphate à base de fer, de man-

ganèse et de soude. (V. les *Annales des mines*, 3e série.)

17° *Hureaulite* : substance d'un brun jaunâtre et rougeâtre, à cassure vitreuse, et cristallisant en prismes obliques rhomboïdaux, surmontés par des sommets dièdres. Cette substance est un hydrophosphate de fer et de manganèse qui se trouve ordinairement associé à l'hétérosite et à la tryphiline.

18° *Dufrénite* : substance brune ou verdâtre, fibreuse, souvent radiée, d'un éclat satiné. C'est un hydrophosphate de fer, qui se trouve souvent uni aux autres espèces.

19° Nous signalerons enfin l'hydrophosphate de fer bleu (*vivianite*), qu'on trouve dans les cavités des espèces précédentes, et qui semble résulter de leur décomposition.

Il est enfin une substance encore peu connue, peu étendue, et dont les caractères minéralogiques n'ont pas encore été décrits, sur laquelle nous croyons utile d'appeler l'attention des naturalistes. D'après quelques essais qualificatifs de M. Damour, cette substance serait un acide hydrotitanique pur. Elle se trouve disséminée dans le granite des environs de Chanteloube sous la forme de petites écailles testacées, globaires, d'un brun violâtre, dont les caractères extérieurs l'avaient fait prendre pour une variété de mica manganésifère.

La richesse des gisements de Chanteloube y attire chaque année des minéralogistes et des géologues. Heureux ceux qui peuvent y recueillir quelques échantillons des rares substances que nous venons d'indiquer!

Hyalomicte (*greisen*). — Cette roche, essentiellement composée de quartz et de mica, est intercalée ou comme enclavée au pied du revers oriental des montagnes de Blond, entre le granite de ces montagnes et une bande de gneiss et de granite à petits grains, à laquelle succède une espèce de protogine granitoïde renfermant des nodules de talc compacte.

Ces formations sont traversées par une multitude de filons de quartz contenant des cristaux d'étain oxydé, qui s'est également infiltré dans les roches encaissantes.

Ces terrains stanifères, découverts par M. Alluaud en 1813, occupent une superficie de plusieurs kilomètres carrés, de Vaulry au Croiset.

Ce qui ajoute à l'intérêt de cette découverte, c'est que ni la tradition du pays ni aucun ouvrage historique ne font mention de l'époque, fort ancienne sans doute, où ces mines ont été exploitées par des tranchées à ciel ouvert sur une étendue considérable de terrain.

De 1814 à 1830, le Gouvernement a fait faire des travaux de recherches sous la direction successive de MM. Allou et Manès, ingénieurs des mines. Ces travaux ont eu pour objet de mettre à jour tous les filons qui traversent les tranchées des anciens travaux, et ensuite de creuser un puits à la fosse profonde d'une dizaine de mètres, d'où on est entré en galerie en traversant tous les filons superficiels. Les travaux de ces recherches n'ont appris que ce que l'étude des anciennes exploitations avait déjà fait connaître. Il est regrettable que les fouilles ordonnées par le Gouvernement n'aient pas été dirigées à une plus

grande profondeur : la France serait peut-être affranchie aujourd'hui du tribut qu'elle paie à l'étranger pour se procurer l'étain nécessaire à sa consommation. Depuis long-temps, nous exprimions le vœu que de nouvelles recherches, après vingt-cinq ans d'abandon, fussent reprises, soit au compte du Gouvernement, soit à celui d'une compagnie concessionnaire. Ces vœux se sont réalisés : une compagnie fondée par les soins de M. le docteur Raoul Destrem a entrepris des travaux d'exploitation fort importants non-seulement sur le gisement de Vaulry, mais encore sur le prolongement des filons de cette localité dans les environs du chef-lieu de la commune de Cieux. Les travaux dirigés par MM. Destrem et Godefroy ont fait reconnaître, dans une roche à base de feldspath grenu qui nous paraît se rapporter à l'albite, quatre filons de quartz parallèles, dont un de 0 m. 50 cent. à 0 m. 80 cent. de puissance. Tous ces filons sont métallifères : ici, comme à Vaulry, on a trouvé la plupart des minéraux qui accompagnent l'étain dans les mines de Cornouailles en Angleterre et dans celles de la Bohème et de la Saxe : le wolfram, le mispikel, la pharmacosidérite, la scorodite, le molybdène sulfuré engagés dans la lépidolite qui, dans quelques parties du greisen, remplace le mica, la fluorine verte et violette, cristallisée en cube et en dodécaèdre, le cuivre pyriteux dans les filons de Cieux, et du cuivre natif disséminé dans le quartz en lames très-minces.

Ce qui ajoute à l'intérêt de ces associations et aux espérances qu'il est permis de concevoir sur le succès de l'exploitation de ces mines, c'est que les sables déposés au fond des vallons de la Glayeuse, de Cieux,

sont aurifères et stanifères. Ces alluvions paraissent offrir un champ considérable aux travaux de lavage. Le quartz des filons de Vaulry et de Cieux, d'où elles tirent leur origine, a rendu, après avoir été trié, bocardé et lavé, par 1,000 kilog. de minerai préparé, de 100 à 120 grammes d'or et 640 kilog. d'oxyde d'étain.

Diorite et *amphibolite*. — On réunit ici ces roches à base d'amphibole, parce qu'elles se trouvent dans les mêmes gisements, et passent de l'une à l'autre par des transitions insensibles. La diorite est schisteuse, en couches concordantes avec celles du gneiss; le feldspath y est reconnaissable. L'amphibolite a une structure grenue, à grains très-fins, très-rarement lamellaires. Les grains d'albite sont indiscernables. Les principes accidentels à cette roche sont : le mica, rarement le quartz, le grenat pyrope, quelques nids de pyrite et de sphène (titane silicéo-calcaire).

Ces roches se sont injectées dans le gneiss : l'amphibolite s'y trouve ordinairement en amas; la diorite, en couches subordonnées et en filons.

Ces roches accompagnent, dans la plus grande partie de leur étendue, la formation des pegmatites de Saint-Yrieix et du Vigen. Comme le feldspath, l'amphibole s'est décomposée et kaolinisée. Le kaolin amphibolique est verdâtre, et tellement souillé de fer, qu'on suppose à l'état de protoxyde hydraté, que la céramique n'en a fait encore aucun emploi.

Outre les gisements de Saint-Yrieix et du Vigen, l'amphibolite se trouve dans la vallée de la Briance; entre La Plaine et Betour, sur la route de Saint-Yrieix;

au-dessous de Saint-Junien, sur la route de Chabanais, et dans beaucoup d'autres localités.

C'est avec l'amphibolite à grains fins que M. Alluaud a préparé les émaux au grand feu, bistre, écaille et d'un noir brillant, dont il a émaillé un grand nombre de vases et de services de porcelaine il y a une trentaine d'années.

L'amphibolite grenue a une grande tenacité : quoique moins dure que le quartz, elle a une telle force de cohésion qu'elle résiste mieux que lui à la charge des voitures de roulage : aussi est-elle employée avec succès à l'entretien des routes macadamisées. Nous pouvons en citer pour exemple la traverse du Vigen et celle de Betour, sur la route de Saint-Yrieix.

Pegmatite. — Cette roche, essentiellement composée de feldspath et de quartz, mais en proportions variables, se présente sous deux états d'agrégation : dans l'un, la structure de la pegmatite est granitoïde, à grains moyens ; dans l'autre, le feldspath orthose est laminaire, et le quartz à demi cristallin y est disséminé en lignes parallèles sous des formes analogues à celles des lettres hébraïques : disposition particulière qui a fait donner le nom de granite graphique à cette variété de pegmatite.

La pegmatite granitoïde contient plusieurs espèces de feldspath : l'albite est souvent associée à l'orthose, et peut-être, mais plus rarement, à l'oligoclase et au labrador.

Le seul principe accidentel qu'on trouve dans cette roche est le mica.

Dans la Haute-Vienne, la pegmatite forme deux bancs puissants enclavés dans le gneiss et la diorite schistoïde.

Le plus considérable, situé dans l'arrondissement de Saint-Yrieix, s'étend depuis la limite du département de la Corrèze, vers la ville de Saint-Yrieix et Le Chalard, en passant par les carrières de Coussac-Bonneval, du Bois-Vicomte, de Marcognac, de La Seinie, du Clos-de-Barre, etc.

Le second, moins considérable, est situé sur la rive gauche de la Briance, et traverse les communes du Vigen, de Solignac, se prolonge encore au delà des dépendances du village du Pont-Rompu, traverse la Vienne au-dessous du confluent de la Briance, et, se divisant en petites veines de moins en moins pures, va se perdre sous les massifs de granite à gros grains des communes de Verneuil et de Veyrac.

Par suite de l'altération et de la décomposition du feldspath, la pegmatite est exploitée dans deux états de composition dont les propriétés sont fort différentes.

La pegmatite non altérée est connue dans le commerce de la porcelaine sous le nom chinois de *péthun-t-zé* ou caillou à émail.

La pegmatite dont le feldspath est altéré et décomposé prend le nom de kaolin ou terre à porcelaine. Si le kaolin est mêlé de grains quartzeux, on l'appelle terre caillouteuse dure; si, au lieu de quartz, il contient des fragments de feldspath encore fusible, il est connu dans le commerce sous le nom de terre caillouteuse fondante, et sous celui de terre argileuse lorsqu'il ne contient ni quartz ni feldspath. De là les nombreuses variétés de pegmatite et de kaolin ré-

pandues dans le commerce, et résultant de la proportion du quartz qui se trouve associé au feldspath, et de l'état de décomposition plus ou moins complet de cette substance.

Dans la transformation ou kaolinisation du feldspath, celui-ci perd le silicate alcalin qui constitue son principe vitrifiable, en même temps que le silicate d'alumine passe à l'état d'hydrosilicate en absorbant jusqu'à 16 pour cent d'eau combinée.

Les carrières les plus pures et les plus abondantes en kaolin sont celles de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

Les pegmatites de la Briance ne fournissent point de kaolin ; celles qui ont subi un commencement d'altération entrent comme fondant dans la composition de la pâte de porcelaine ; la pegmatite non altérée, dans celle de l'émail ou couverte. Si le feldspath est trop pur, s'il ne contient pas une proportion convenable de quartz, l'émail est trop fusible, sujet à gercer ou à tressailler, et à faire la coque d'œuf.

Si l'émail est fait avec une pegmatite qui contienne une proportion trop grande de quartz, cet émail a peu d'adhérence avec la pâte qu'il recouvre ; il se gerce, se grippe, et, en se retirant sur lui-même, laisse à nu le biscuit de la pâte.

D'après ce qui précède, on conçoit que l'art du fabricant d'émail et de pâte de porcelaine consiste à assortir les diverses qualités de kaolin et de pethunt-zé qu'il retire de l'exploitation de ses carrières, dans des proportions telles que leur mélange produise une pâte homogène, ayant toujours une égale plasticité, la même fusibilité, le même retrait à la cuisson, et donnant au feu une porcelaine blanche, translucide,

brillante, sans taches, résistant au choc et au changement subit de température, et réunissant enfin toutes les qualités qui caractérisent et distinguent cette belle poterie.

Au commencement de ce siècle, les manufactures de porcelaine de la France consommaient à peine trois ou quatre mille quintaux métriques de pâte et d'émail. Malgré les découvertes de carrières de kaolin successivement faites aux Pieux près Cherbourg, dans le Bourbonnais et dans les Pyrénées, le produit de l'exploitation des carrières du Limousin s'élève aujourd'hui à environ cent mille quintaux métriques. Aucune industrie n'a pris un développement aussi grand que celle de la porcelaine dans l'espace d'un demi-siècle.

Porphyre. — Cette belle roche, à base de pétro-silex ou d'eurite, sensiblement grenue, est d'une couleur ordinairement brun rougeâtre, et quelquefois gris noirâtre.

Examinée à la loupe, on y reconnaît du quartz à noyaux arrondis, rarement cristallisés et peu volumineux; quelques lames de mica et d'une substance talqueuse qui n'est pas sans analogie avec la pinite. De nombreux cristaux d'orthose laminaire, d'une nuance moins foncée que celle de la pâte porphyrique, et dont la longueur est de 3 à 4 centimètres, rendent cette roche fort remarquable. Suivant M. Dufresnois, qui a eu l'occasion de l'observer, ce porphyre aurait la plus grande ressemblance avec l'elvan des Anglais.

Cette roche forme un banc puissant encaissé dans le gneiss et le granite à petits grains des environs de Li-

moges. Il s'étend, sur environ un kilomètre d'épaisseur, de la rive gauche de la Vienne, au-dessous de la poste du Mazet, entre Saint-Léonard et Limoges, jusqu'auprès de la rive droite de la Briance, en traversant la route impériale du Bourbonnais, la route départementale d'Eymoutiers, et la route impériale de Paris à Toulouse et Barréges.

Ce porphyre, très-dur, très-tenace, difficile à casser, n'offre pas une agrégation homogène. Au-dessus de Saint-Lazare, près la route de Toulouse, il ne présente aucune trace d'altération, tandis qu'il se trouve profondément altéré à de faibles distances; par suite de cette altération, il se décompose en boule à la manière de certains basaltes, se délite en couches concentriques, laissant de gros blocs arrondis épars sur le sol, où ils semblent avoir été transportés par des courants diluviens, alors qu'ils reposent en place sur la roche désagrégée d'où les eaux pluviales les ont détachés.

Ce magnifique banc de porphyre n'a été exploité, jusqu'à ce jour, que pour en extraire des blocs qu'on a refendus en pavés d'échantillon. La place de la Préfecture et une partie des trottoirs de la ville de Limoges en ont été pavés. Quelque utile que soit cet emploi économique, l'éclat du poli que cette roche est susceptible de recevoir, la variété de ses couleurs, la beauté des cristaux de feldspath qui y sont enchâssés, lui méritent un plus noble emploi, soit dans la construction des grands monuments, soit dans la confection des tables, des cheminées et des vases de prix.

Ligourite. — Sous ce nom nouveau, on désigne provisoirement ici un terrain, peu connu encore, que

la petite rivière Ligoure traverse dans sa largeur vers Saint-Priest et Saint-Jean-Ligoure. Il occupe une étendue d'environ 8 kilomètres de longueur, du nord-est au sud-ouest de la commune de Saint-Hilaire-Bonneval, jusqu'au vallon de la Briance au-dessous de Saint-Priest, et de 3 à 4 kilomètres de largeur.

Ce terrain tient tout à la fois de la nature du porphyre syénitique et du porphyre dioritique de M. Cordier, au pont de Masléon (route de Limoges à Eymoutiers). La structure de la roche est granitoïde. Elle se compose de feldspath rose, d'actinote d'un vert tendre et de gros noyaux d'épidote massive. Au-dessous de Pierre-Buffière, l'amphibole (hornblende) remplace l'actinote. Dans le vallon de la Briance, l'épidote se trouve en beaux cristaux qui, par leur volume et leur netteté, rappellent ceux d'Arendal, et sont, comme eux, enveloppés de fer oligiste micacé.

La plus grande partie de ce terrain est complètement désagrégée. Le tuf qui en provient est d'une couleur de brique brun rougeâtre, mélangé de taches vertes dues à l'actinote et à l'épidote. Il résulte de la décomposition d'un porphyre granitoïde dont l'épidote et l'amphibole auraient été au nombre de ses principes constituants les plus essentiels.

Le sol de la Ligoure, sans cohésion, sans consistance, est dans une sorte de mouvement perpétuel : les orages le ravinent profondément, et les eaux pluviales en charrient les débris jusqu'au fond des vallons, où ils forment de puissants attérissements.

Brèche porphyroïde. — Le château gothique de la ville de Rochechouart, situé sur la rive droite de la

Graine, s'élève au-dessus d'une sorte de chaos d'énormes rochers éboulés auxquels la ville de Rochechouart (*Roche-choir*) doit son nom. Ces rochers pyrogènes, qui ont été décrits dans la *Statistique de la Haute-Vienne* sous la dénomination de brèche primitive, se sont fait jour à travers le gneiss et une syénite granitoïde. Leur formation, dont l'étude est encore incomplète, s'étend de Rochechouart à Chassenon, sur les confins du département de la Charente.

La pâte de cette brèche est une substance argiloïde d'une dureté variable, et qui tient tout à la fois de la nature des eurites et des grauwacks. En traversant les roches encaissantes, la matière porphyrique en a fracturé les strates; elle les a brisées, et en a enveloppé et cimenté de nombreux fragments irréguliers. Dans l'éboulis de Rochechouart, la brèche se compose de gros fragments de gneiss, dont le mica semble avoir été rougi par une sorte de calcination. En descendant la vallée de la Graine, le volume des fragments diminue, la pâte qui les unit est moins abondante, et, à Chassenon, la pâte porphyrique se confond avec les substances qu'elle enveloppe, leur nature est de plus en plus difficile à déterminer, et l'ensemble de la roche, se colorant sous diverses nuances, violette, verdâtre, grisâtre, a une si grande analogie avec certaines variétés de pépérines que quelques observateurs l'ont confondue avec ce produit volcanique.

La brèche porphyroïde de Chassenon a de la consistance et assez de cohésion pour se laisser travailler avec facilité. Au moyen âge, on en taillait des cercueils, des sarcophages, que le peu de pesanteur de la roche permettait d'envoyer à de grandes dis-

tances. La porosité à laquelle elle devait la propriété d'absorber les gaz et les liquides qui provenaient de la décomposition des cadavres en assurait une conservation séculaire, tandis que les corps placés dans les sarcophages en granite de la même époque étaient complètement réduits en poussière. Cette curieuse observation a été constatée par la comparaison des tombes de ces deux espèces que les travaux publics ont fait découvrir dans l'enceinte des anciens cimetières de la ville de Limoges.

Euphotide. — L'ouverture de la nouvelle route impériale de Limoges à Aixe, sur la rive droite de la Vienne, a fait découvrir un banc considérable de cette magnifique roche en face du confluent de la Briance. Les cristaux de diallage d'un vert sombre, empâtés dans une matière serpentineuse pénétrée de calcaire, sont associés au feldspath oligoclase, également pénétré du même carbonate. En le dépouillant de ce sel par l'acide acétique, M. Damour a reconnu sur les lames d'oligoclase les stries particulières qui caractérisent cette substance. Aux abords du pont suspendu du Vigen, rive droite de la Briance, la route traverse en déblai la même formation; mais ici le diallage et l'oligoclase sont tellement pénétrés de talc ou de serpentine que ces substances ne sont plus reconnaissables. Le même banc montre encore quelques affleurements, dans la direction du sud au nord, sur les accotements de la vieille route de Limoges à Aixe.

L'euphotide est susceptible de prendre un beau poli. En Piémont, on en fait des vases, des pendules : si

cette industrie s'établit à Limoges, elle trouvera dans l'euphotide de la Vienne un aliment inépuisable.

Quartz talqueux. — Entre l'euphotide et le granite du moulin de Romanet, d'où l'on extrait les pavés d'échantillon, il existe, parallèlement à leur direction, un banc puissant de quartz gris, pénétré de talc ou d'une matière serpentineuse verdâtre qui traverse le quartz en tous sens : si le quartz et le talc étaient plus intimement mélangés, la roche serait une phtanite massive; elle contient une multitude de petites pyrites cubiques de sulfure de fer.

Ce banc de quartz talqueux est exploité pour l'entretien de la route de Limoges à Aixe : malgré la dureté du quartz, son mélange avec le talc lui enlève sa cohésion, et le rend si fragile qu'il résiste moins bien que le granite du moulin de Romanet-sous-Isle à l'action écrasante du roulage.

Serpentine. — Cette belle roche plutonique, que quelques minéralogistes considèrent comme une espèce composée en proportion constante de deux atomes de silicate de magnésie et d'un atome d'hydrate du même oxyde, forme un amas transversal qui s'est fait jour dans le gneiss, et, dans quelques parties, entre la jonction du gneiss avec le granite. Cet amas s'étend de Saint-Germain-les-Belles jusqu'aux environs de Thiviers; il passe à *Peyras-Brunas*, sur la route de Toulouse, entre Magnac-Bourg et Le Martoulet; traverse les forêts de Fayas, et forme, à La Roche-l'Abeille, un vaste plateau célèbre par la bataille qu'y soutint l'amiral Coligny, et dans laquelle le prince de Béarn.

âgé de douze ans, reçut à côté de lui le baptême du feu des guerres civiles qu'il éteignit plus tard.

Les espèces minérales qu'on a trouvées dans ces amas sont le diallage, l'asbeste, quelques grains de fer oxydulé et de fer chromaté.

La serpentine de La Roche-l'Abeille est compacte, d'un vert foncé maculé de quelques taches d'un brun rougeâtre et de taches d'un blanc verdâtre dues au calcaire compacte dont elle est pénétrée.

Le plateau de La Roche-l'Abeille est la seule localité d'où l'on ait extrait d'assez belles masses de serpentine. Dès le moyen âge, on y a exploité des pierres tumulaires. Vers le commencement de ce siècle, on a débité cette roche en tables pour dessus de cheminées, de commodes et de secrétaires. Comme la serpentine supporte une température élevée sans se rompre, un menuisier de Limoges, M. Sagstett, eut l'heureuse idée d'en faire des poêles ronds dont les cylindres étaient débités avec un scie à trépan de son invention. La serpentine de La Roche-l'Abeille est malheureusement traversée en tous sens par des filons très-minces d'asbeste, qui, en causant des solutions de continuité, déterminèrent la rupture des cylindres. Si l'on parvient à découvrir des masses plus homogènes sans filets d'asbeste, leur exploitation et leur emploi dans l'architecture, dans la construction des cheminées, dans la fabrication de dessus de meubles, deviendraient bientôt l'élément d'une industrie prospère.

Terrains de sédiment. — Ces terrains n'ayant pas été l'objet d'études spéciales suffisantes pour en faire déter-

miner la position, nous nous bornerons à les signaler à l'attention des géologues.

I. — Sur la limite septentrionale de la Haute-Vienne, au bas de la côte du Fay (route de Paris à Barréges), est un banc puissant de schiste noir argileux, en recouvrement sur le granite, et plongeant sous les assises du calcaire jurassique du département de l'Indre.

Nous manquons de notions sur sa direction et son inclinaison; nous savons seulement qu'on n'y a découvert encore aucune espèce de fossiles.

II. — Dans l'arrondissement de Bellac, au lieu de Fougères, commune de Saint-Barbant, canton de Mézières, on exploite un dépôt de marnes d'une grande fertilité : on le dit très-riche en fossiles. D'après un fragment d'ammonite gigantesque dont j'ai reçu un échantillon, ce dépôt paraît appartenir au lias du terrain jurassique.

Les marnes de Champagnac-Larivière, dont M. Astaix a fait connaître les analyses au Congrès, se rapportent probablement à la même formation.

III. — M. Manès, ingénieur en chef des mines, et les savants auteurs de la carte géologique de la France, MM. Élie de Beaumont et Dufresnoy, y ont indiqué des lambeaux de terrain jurassique sur le territoire des communes de Saint-Victurnien, d'Oradour-sur-Glane et de Veyrac. Nous avons constaté la présence de dépôts semblables dans les communes de Beaune, Limoges, Isle, Aixe, Verneuil, Saint-Priest, Saint-Yrieix-sous-Aixe, et, en descendant la vallée de la Vienne, jusque sur le territoire de la commune de Chabanais (département de la Charente).

La multitude et la dispersion de ces dépôts est une preuve que la mer, ou plutôt le lac d'eau douce dans lequel ils se sont formés a recouvert la plus grande partie des arrondissements de Limoges et de Rochechouart. Les plateaux et les sommets granitiques qui s'élevaient au-dessus de cette espèce de mer en faisaient un archipel bien moins important par l'étendue que par le grand nombre des îlots dont elle baignait les bords.

Ce n'est point à l'étage du lias des terrains jurassiques que ces dépôts nous semblent appartenir, mais bien au terrain tertiaire. M. de Longuemar, qui les a observés à Pagnac, commune de Verneuil, pense qu'ils font partie des argiles et des sables bigarrés de l'étage des aluns de Dorbigny.

Quel que soit l'horizon géologique de ces dépôts, nous croyons utile de décrire les couches dont ils se composent en allant du haut en bas :

1° Terre végétale noire de bruyère, très-sableuse, mélangée de cailloux de quartz arrondis, d'une grosseur variable, de celle d'une noisette à celle d'une pomme. Ces cailloux, dont les angles semblent avoir été usés sur place, ne sont pas aplatis comme les galets des rivières. L'épaisseur de cette couche varie de 20 à 40 centimètres.

2° Sable grossier de quartz fragmentaire, de 1 à 2 millimètres cubes, enduit d'une ocre rougeâtre superficielle formant une couche de 70 centimètres à 1 mètre d'épaisseur, maculée à distances inégales de taches blanches allongées, comme si l'enduit rougâtre qui recouvre le sable avait été enlevé par une sorte de lévigation causée par l'infiltration des eaux pluviales.

3° Sable de même nature, grains plus fins, plus égaux, formant une couche de l'épaisseur de 45 à 75 centimètres.

Ce sable, très-réfractaire, est recherché par les fabricants de porcelaine : ils l'emploient dans la confection des rondeaux et des colombins qui servent à relier et luter les colonnes des gazettes.

4° Sable brun jaunâtre enduit de fer hydraté, recouvrant et enveloppant une mince couche de limonite ayant rarement 4 centimètres d'épaisseur, et se réduisant à celle d'une feuille de carton.

La limonite est rarement pure; le plus ordinairement elle empâte du sable, des graviers siliceux, et constitue alors un grès ferrugineux qui, au lieu de s'être déposé en couches constamment régulières, forme aussi des géodes tantôt vides, tantôt remplies de sable.

L'ensemble de ces formations a une épaisseur moyenne de 50 centimètres.

5° Immédiatement au-dessous du dépôt de limonite, se trouve une couche d'argile plastique dont l'épaisseur varie de 30 centimètres à 1 mètre.

Cette argile est rarement homogène; elle est souvent mélangée de sable en proportion variable. Celle qui semble la plus pure est de deux qualités très-différentes : l'une est réfractaire, et employée à la fabrication des gazettes dans les manufactures de porcelaine; l'autre, sensiblement ferrugineuse et fusible, n'est propre qu'à la fabrication des poteries communes.

On peut expliquer les qualités opposées de l'argile d'une même couche par la position que chaque espèce y occupe; les soulèvements qui en ont émergé le sol y ont produit des ondulations qui en ont modifié le

niveau général ; l'eau s'est écoulée d'abord des parties du sol les plus élevées, et a ainsi entraîné les sels qu'elle tenait en dissolution. Dans les bas-fonds privés d'écoulement, l'eau s'est évaporée avec le temps, et les sels qu'elle tenait en solution se sont précipités sur les argiles, qu'ils ont rendus fusibles.

6° Au-dessous de l'argile plastique est une dernière couche de sable blanc très-fin, ordinairement d'une grande pureté, et, dans quelques parties, mélangé de cailloux siliceux comme ceux de la couche superficielle, et reposant directement en couches horizontales sur les roches cristallines sous-jacentes, au nombre desquelles nous avons reconnu le granite massif dont le feldspath est décomposé sur une profondeur de plusieurs mètres, et du gneiss de diverses variétés dont les strates relevées sont en discordance avec les dépôts sédimentaires qui les recouvrent.

La série des couches de ces formations n'est pas toujours complète. Quelquefois ce sont les dépôts de limonite et d'argile plastique qui manquent ; le plus ordinairement ce sont les dépôts des couches supérieures.

Ces dépôts ne sont pas au même niveau : ceux de la rive gauche de la Vienne sont, en général, à un niveau plus bas que ceux de la rive droite. Les soulèvements qui les ont émergés ont causé de nombreuses failles, qui ont interrompu la continuité des couches dont ils se composent.

Ces dépôts ne contiennent ni coquilles ni végétaux fossiles : on a seulement recueilli, dans les dépendances du village de Pagnac, quelques échantillons de bois silicifié dans la couche de sable qui couvre la limonite.

L'essence ou les espèces d'où proviennent ces bois fossiles n'ont pas encore été déterminées.

Parmi les cailloux quartzeux que ces dépôts contiennent, on n'a trouvé qu'un seul bloc roulé de calcaire lamellaire d'environ 2 décimètres de diamètre.

L'absence presque complète du mica et du feldspath ne permet pas d'attribuer l'origine de ces dépôts aux débris des roches cristallines sous-jacentes.

Les filons, les amas de quartz concrétionné, et jusqu'aux veines d'argile qu'on retrouve encore dans les gneiss et le granite sous-jacents, semblent indiquer l'origine des matières qui constituent ces dépôts, et expliquent en même temps pourquoi les eaux dans lesquelles ils se sont déposés, étant impropres au développement de la vie organique, n'y en ont laissé aucune trace.

Au-dessus de ces terrains stratifiés, on rencontre des lambeaux de couche puissants de sable d'arène à grains arrondis, et de natures différentes, qui indiquent la position d'anciens rivages où ces sables ont été entraînés par les eaux pluviales. Les environs du village de La Barre de Veyrac nous en ont offert un exemple caractéristique.

Diluvium ou anciennes alluvions. — Outre les fragments de roches cristallines qui se sont détachés du flanc escarpé des collines du Limousin, et que les courants, d'eaux pluviales et torrentielles ont entraînés au fond des vallons, on observe encore, à mi-côte des terrains en pente, des amas de pierres roulées et transportées par la débâcle et l'écoulement des eaux qui recouvraient les terrains de sédiment que nous venons de

décrire. Ces lambeaux du *diluvium* peuvent être observés sur les routes en déblais des environs de Limoges, et notamment près du Breuil, sur la route de Saint-Junien, et aux abords de la rivière d'Aurance, sur la route de Limoges à Aixe.

Nous devons à nos recherches lithologiques sur ces terrains des cailloux de quartzites contenant de la blende (sulfure de zinc).

Nous sommes redevables à M. Alfred Laporte d'un échantillon de silex pyromaque roulé, de la grosseur d'un boulet de 4.

Ce silex, portant des empreintes de coquilles indéterminées, a été trouvé, en creusant une fontaine, au Rouveix, commune d'Aureil.

Dans la commune de Saint-Yrieix-sous-Aixe, nous avons recueilli, au fond d'un vallon, sur le territoire du Masmarvent, des cailloux ovoïdes de basalte de la grosseur du poing, et contenant de l'olivine et du pyroxène.

Ces cailloux roulés sont tous étrangers au sol granitique de la Haute-Vienne : les diverses localités d'où ils proviennent pourraient être déterminées.... ; mais par quels soulèvements, par quelles révolutions, par quels changements survenus dans la constitution orographique du Limousin en expliquerait-on le transport à travers les vallées et les montagnes qu'il leur faudrait franchir aujourd'hui?

Ordre probable dans lequel les roches plutoniques de la Haute-Vienne se sont injectées a travers les formations préexistantes. — Après

avoir décrit les terrains cristallins de ce département, et fait connaître les nombreuses espèces minérales qu'ils contiennent, j'ai, pour répondre à la deuxième question de son programme, entretenu oralement le Congrès de l'ordre dans lequel ces terrains ont été formés. Recueillant mes souvenirs, je vais, sous toute réserve, résumer mes idées sur ce grave sujet.

Le gneiss est le terrain le plus ancien de la Haute-Vienne. Ici, comme en Bretagne et aux Pyrénées, il n'est pas rare d'en trouver des fragments dans le granite, tandis que des fragments de granite ne se rencontrent jamais dans les strates du gneiss.

Les filons antimonifères qu'il encaisse ne pénètrent ni dans le granite ni dans les roches plutoniques plus récentes. Ainsi, en face de Saint-Priest-Ligoure, sur la route de Saint-Jean à Coussac-Bonneval, le filon d'antimoine sulfuré qui traverse la route s'arrête juste au contact du terrain que nous avons décrit sous le nom de *ligourite.*

Les filons d'antimoine occupent, en général, une grande étendue. Il n'en est pas de même des filons de baritine, dont on ne rencontre parfois que des lambeaux de quelques mètres de longueur, comme au moulin de La Garde, commune de Limoges. Ces filons, qu'on ne retrouve pas dans les autres terrains pyrogènes de la Haute-Vienne, ont subi l'effet de dislocations que ces terrains ont fait éprouver au gneiss.

Les roches granitoïdes qui se sont infiltrées à travers les fentes produites par ces dislocations ont donné naissance à des formations intercalaires de natures

différentes, qui se sont tellement mêlées et enchevêtrées que l'ordre de leur apparition semblerait impossible à débrouiller si les minéraux qu'elles renferment n'indiquaient pas les époques géologiques qui les caractérisent.

Le granite à gros grains constitue les terrains de la Haute-Vienne les plus étendus. Sa formation a succédé immédiatement au métamorphisme du gneiss. Sa plasticité a été si grande que cette roche en recèle des filons de moins d'un mètre d'épaisseur (chemin vicinal de Limoges au Pont-Rompu).

La formation du granite porphyroïde, si remarquable dans quelques localités par la régularité de ses cristaux de feldspath, a suivi de près celle du granite à gros grains.

Ces deux espèces de granite sont traversées par des filons de quartz hyalin moins nombreux et moins puissants que ceux du gneiss. Le granite à gros grains contient seul les filons d'argilophyre.

Le greisen est venu au jour après la formation du granite. Les filons stanifères pénètrent profondément le granite à gros grains des montagnes de Blond. Comme les substances qui y accompagnent l'étain oxydé se retrouvent dans les filons de wolfram qui traversent le gneiss au Puy-les-Vignes près Saint-Léonard et à Mandelesse près Limoges, toutes ces formations nous semblent appartenir à la période géologique du greisen.

C'est à la même époque, ou à une époque qui doit en être très-rapprochée, que les dykes de granite à grandes parties ont traversé le granite à gros grains du plateau de Chanteloube.

Outre les substances qui accompagnent l'étain dans ces gisements, nous y retrouvons de nouveaux principes qui s'associent ou se combinent soit avec ces substances, soit même avec l'oxyde d'étain. Il suffit de citer l'étain tantalifère des Hureaux, la colombite stanifère et le wolfram tantalifère de La Villatte pour justifier cette hypothèse.

Si la formation du granite à grandes parties est indépendante de la formation du granite à gros grains dans lequel il s'est infiltré, on doit retrouver dans celui-ci quelques-unes des substances qui existent dans l'autre. Or voilà précisément ce qui arrive : les minéraux tantalifères, à raison de leur rareté, ne s'y trouvent qu'accidentellement, en lames microscopiques; mais l'albite grenue, la chaux phosphatée, le béryl, qui forment des masses relativement considérables dans le granite à grandes parties, se retrouvent disséminés en petits cristaux dans le granite commun environnant.

Une nouvelle série de formations granitoïdes appelle maintenant notre attention : ce sont les formations d'amphibolite, de diorite et de pegmatite.

L'amphibolite à grains fins forme des enclaves, des amas irréguliers dans le gneiss.

La diorite, plus feldspathique que l'amphibolite, semble avoir subi une sorte de fusion plus complète, qui lui a permis de pénétrer les strates du gneiss.

Ces roches, qui ne diffèrent entre elles que par leur état d'agrégation, dont l'un est sensiblement grenu, et l'autre schistoïde, font partie de la même période géologique. Leur formation nous paraît avoir suivi de près celle du greisen; cette opinion est fondée sur ce

qu'on n'y retrouve aucun des filons qui caractérisent les époques géologiques précédentes.

La pegmatite a traversé avec le gneiss les roches amphiboliques qui lui sont subordonnées. Au premier aperçu, ces roches sembleraient appartenir à la même époque géologique : les caractères que nous avons déjà tirés des minéraux qui se sont sublimés dans les terrains de différents âges vont démontrer que la pegmatite est d'une formation plus récente.

Le gneiss est le gisement le plus riche en rutile. Lorsque les vapeurs titaniques se sont sublimées, elles ont pénétré tout à la fois dans le gneiss et dans les roches amphiboliques. Dans le gneiss, ces vapeurs condensées y ont déposé le rutile; dans l'amphibole, les réactions de l'acide titanique sur la chaux que cette substance contient à l'état de combinaison ont donné naissance au sphène ou titane silicéo-calcaire. Les roches qui enveloppent la pegmatite ont donc été pénétrées par les vapeurs du titane sublimé : or, si ces vapeurs n'ont pas atteint la pegmatite, si l'on n'en trouve aucune trace dans les joints et dans les fissures de cette roche, c'est que sa formation est évidemment postérieure à celle de l'amphibolite et de la diorite.

Le banc de porphyre que nous avons signalé au sud de la ville de Limoges forme, parallèlement à la direction de la Vienne, une enclave puissante dans le gneiss et dans le granite à petits grains. La salbande sud de ce banc se ramifie dans quelques parties avec le granite commun à gros grains (route d'Eymoutiers, entre Feytiat et Montignac), dont le porphyre altère la couleur, et modifie la contexture et la composition. Il serait difficile de préciser d'une

manière rigoureuse l'époque de l'apparition de cette belle roche pyrogène. Sa composition essentiellement feldspathique est la seule raison qui nous porte à penser que sa formation a suivi de près celle de la pegmatite.

La brèche porphyrique de Rochechouart se compose de fragments de gneiss, de schiste, de granite, de quartz et de toutes les roches qu'elle a disloquées et fracturées en les traversant. Sa formation leur est donc postérieure; mais, comme la pâte qui unit et cimente les principes de cet agrégat est essentiellement porphyrique, l'analogie nous porte à en rattacher la formation à celle du porphyre.

La place qu'il convient d'assigner à la ligourite dans la série des terrains granitoïdes de la Haute-Vienne est fort incertaine encore. D'une composition plus compliquée que celle des autres terrains, nous y retrouvons, avec les principes constituants du granite et du porphyre, l'actinote, l'amphibole et l'épidote.

Comme la ligourite se rattache par cette association à la formation des terrains amphiboliques, granitiques et porphyroïdes, ne pourrait-elle pas être considérée comme le dernier produit des formations granitoïdes pyrogènes de la Haute-Vienne?

La longue enclave transversale de serpentine qui s'étend O.-E. de Saint-Germain-les-Belles jusqu'à la limite du département de la Dordogne, le grand banc d'euphotide qui traverse la Vienne au confluent de la Briance, et celui du quartz talqueux qui le suit parallèlement, sont autant de formations indépendantes de la période géologique des terrains

magnésiens, postérieure à celle des roches granitoïdes.

Les calcaires cristallins de Sussac et de Saint-Yrieix-la-Perche font partie des terrains stratifiés du sol primordial de la Haute-Vienne. Celui de Sussac, en s'infiltrant dans le gneiss, l'a pénétré profondément, sans en modifier la stratification. Le calcaire magnésien de Saint-Yrieix nous semble d'une formation plus récente : il se rattache, par les cristaux de grammatite fibreuse, à la formation des roches amphiboliques injectées dans le gneiss avant l'apparition de la pegmatite. S'il s'élevait quelques doutes à cet égard, ils seraient dissipés par l'examen des bancs de calcaires cristallisés qui, dans les environs de Tulle (Corrèze), sont enclavés au milieu des terrains amphiboliques de cette contrée.

En attribuant à ces calcaires une origine commune avec le carbonate de chaux qui s'est infiltré dans la serpentine, dans l'euphotide et dans le granite des environs de Limoges, dont il tapisse seulement les joints naturels, ne serions-nous pas fondé à les considérer comme le dernier produit des diverses formations dont se compose le terrain primitif de la Haute-Vienne?

Les études géologiques dont je viens de soumettre les résultats au Congrès ont occupé mes loisirs depuis la fin du siècle dernier. Malgré la longue carrière que Dieu m'a permis de parcourir, la tâche que je m'étais imposée est restée incomplète. Mes successeurs, j'en ai la confiance, ne la laisseront pas inachevée. Aujourd'hui les recherches géologiques sont rendues faciles

par les tranchées, les terrassements, les grands travaux publics qui, de tous côtés, sillonnent notre pays. Les jeunes générations de géologues qui grandissent dans l'amour de la science y porteront leurs investigations, et les erreurs que des souvenirs affaiblis par mon âge m'auraient laissé commettre seront réparées par leurs soins. Les terrains du Limousin, mieux explorés, seront mieux connus, et la découverte des richesses minérales qu'ils recèlent éclaircira les mystères dont leur formation sera long-temps encore enveloppée.

F. ALLUAUD aîné.

MÉMOIRES DE LA IIe SECTION.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA HAUTE-VIENNE,

PAR M. H. GÉRARDIN,

Secrétaire général de cette Société.

MESSIEURS,

Récemment investi des modestes fonctions de secrétaire de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, je me suis vu, bien tard peut-être, chargé de présenter devant vous l'historique des travaux de cette Société.

C'était une lourde tâche, qui mieux qu'à moi convenait à celui qui s'en était occupé dès l'origine, M. Sénémaud, que la mort est venu trop tôt ravir à

l'affection de sa famille et à l'estime de ses nombreux amis.

Mais, si le temps m'a manqué pour préparer cette œuvre de patience, si le talent et le savoir me font défaut pour la mener à bonne fin, je prends courage en songeant que vous saurez me tenir compte de mon bon vouloir et de mes efforts.

Je prends courage aussi, Messieurs, en songeant que je vais vous parler de cette agriculture que j'aime par entraînement et par conviction, de cette agriculture qui fera à tout jamais le bonheur des peuples qui sauront et l'honorer et la chérir ;

En songeant enfin que j'ai à vous entretenir des travaux d'une Société qui, depuis un siècle, a inscrit sur ses catalogues tout ce qu'il y a eu de noms honorables dans notre cité, et qui a su toujours prendre une si large part d'initiative dans tout ce qui s'est fait de grand et d'utile dans les départements du centre.

La Société d'Agriculture de Limoges fut fondée en 1759, et tint sa première séance le 13 décembre sous la présidence de M. Pajot de Marcheval, alors intendant de la généralité.

Elle ne fut autorisée par ordonnance royale que le 12 mai 1761, lorsque déjà, le 24 février et le 1er mars de la même année 1761, les Sociétés de Tours et de Paris avaient reçu une semblable autorisation.

Mais, si ces deux Sociétés de Paris et de Tours paraissent les aînées de la nôtre de quelques mois à n'examiner que la date d'autorisation royale, il n'en est pas moins certain que celle-ci existait en fait avant elles.

Et, pour s'en convaincre, il suffit de lire la lettre de

remercîments qui fut alors écrite à M. le contrôleur général en réponse à l'envoi de l'arrêté de fondation, lettre dont il est resté copie sur nos registres, et dont voici un extrait :

MONSEIGNEUR,

La Société d'Agriculture de Limoges, fondée, depuis l'année 1759, par les soins et sous les auspices de M. Pajot de Marcheval, se croyait suffisamment autorisée dans ses assemblées et dans ses recherches par l'approbation tacite de S. M. consignée dans vos lettres des 22 août et 17 décembre 1760. Quand elle vous a supplié de lui faire accorder l'arrêt du 12 mai dernier, qu'elle vient de recevoir, elle se flattait d'y voir rappeler la date de son institution, et de faire connaître au public qu'il n'y avait que la Bretagne qui l'ait dévancée dans l'étude pratique de l'agriculture. Sa joie eût été pure et sans mélange si l'arrêt dont elle vous fait, Monseigneur, ses très-humbles remercîments eût plutôt confirmé que fondé un établissement déjà approuvé.

Si nous insistons sur ces faits et sur ces dates, c'est que, comme nos devanciers, nous sommes fier que le public sache que c'est notre Limousin, si pauvre, si méprisé, qui, conjointement avec la Bretagne, a su, vers la fin du siècle dernier, donner l'impulsion au mouvement agricole, et que ce sont ces deux provinces qui ont eu l'initiative de la création des sociétés d'agriculture en France.

Notre Société fut donc en réalité fondée le 13 décembre 1759, jour où fut tenue sa première séance.

Elle ne fut composée d'abord que de quinze membres, qui, toutes les semaines, se réunissaient

dans un des salons de l'intendance, et avisaient ensemble au moyen de vulgariser les meilleures méthodes.

Pour arriver à ce but, un des premiers actes fut la création de ce que l'on appelait une *ferme d'expériences.* — On afferma, pour cela, moyennant 1,500 livres par an, la propriété de Cordelas, appartenant à M. de Rochebrune.

Sur les bénéfices certains que devait produire la location, il fut convenu que l'on distribuerait des primes en graines et en instruments perfectionnés.

L'exploitation était administrée par un régisseur salarié, sous la surveillance de la Société même.

Sur cette ferme d'expérience, on établit des pépinières, on essaya du labourage à la charrue en fer; on sema du trèfle, de la luzerne, du sainfoin; on planta des mûriers; on éleva des vers à soie.

Mais cet état de choses ne put durer que deux ans environ. A la fin de 1761, M. Turgot, ayant remplacé M. Pajot de Marcheval, voulut jeter les yeux sur les comptes de recettes et de dépenses, et il fut bien vite convaincu qu'il fallait en finir avec une institution plus onéreuse que profitable.

Cordelas fut rendu à M. de Rochebrune, et la ferme d'expériences remplacée par des concours annuels, où l'on distribuait des primes aux auteurs des meilleurs traités d'agriculture.

Je viens de prononcer le nom de M. Turgot, ce nom si populaire dans notre province, et auquel se rattachent pour nous de si doux souvenirs.

A la Société d'Agriculture, comme dans toutes les branches de son administration, cet homme éminent

sut imprimer, dès l'abord, le sceau de sa supériorité intellectuelle. — Tout change, tout s'améliore au souffle de son génie; l'agriculture reçoit une impulsion plus large; les discussions roulent dans un ordre d'idées plus élevé, et chaque année on enregistre quelque découverte féconde pour le pays en résultats heureux.

Et, pour ne poser ici que des jalons,

En 1762, on introduit en Limousin la pomme de terre; M. Dépéret, alors membre de la Société, se livre le premier à cette culture, et ce sont des pommes de terre de sa récolte qui les premières sont entrées à Tulle et à Angoulême, en 1763.

En 1765, on essaie, sur les conseils de l'intendant, la culture de la garance.

Il n'y avait pas alors de vétérinaire à Limoges : en janvier 1766, on en appelle un dans la localité, et l'on crée avec son concours une école vétérinaire.

En 1766, et à la séance du 5 avril, M. Turgot reconnaît le *ka-ou-lin*, argile avec laquelle les Chinois fabriquent, dit-il, leur belle porcelaine, dans une terre blanche envoyée de Saint-Yrieix par M. de Nouït, et que ce dernier prenait pour de la marne.

Dans la même année 1766, à la suite de nombreuses recherches, préoccupé que l'on était de la disette des bois de chauffage, on découvre les mines de houille de Lapleau, et l'on met en exploitation celle de Bosmoreau près Bourganeuf.

En 1769, on ouvre des concours pour des machines à battre; on écrit jusqu'en Suède pour en obtenir de bonnes, et on décerne un prix de 300 fr. à un sieur Meunier, d'Angoulême, qui en présente une paraissant

réunir toutes les conditions voulues pour faire un excellent travail; enfin de tous les pays du monde on fait venir des semences de végétaux, dont on essaie en Limousin la culture et l'acclimatation, et l'impulsion donnée au progrès agricole est si énergique que les Sociétés de Tulle et d'Angoulême viennent se placer sous le patronage de celle de Limoges, et se trouvent fières d'en accepter les conseils et les leçons.

Mais M. Turgot quitta Limoges, et, avec lui, pour quelque temps du moins, l'activité, l'énergie, l'esprit d'initiative, semblèrent avoir disparu. Les séances, qui n'étaient plus présidées par cette intelligence d'élite, perdirent leur intérêt. Vainement son successeur, M. d'Aisne, essaya-t-il de les ranimer : tout fut inutile. Leur nombre alla en diminuant d'année en année, jusqu'à ce que l'esprit révolutionnaire vint faire table rase de cette institution comme de toutes celles de la France.

Turgot, avec son intelligence élevée, son amour sincère pour le bien-être réel du peuple, avait compris que l'agriculture était la sauvegarde d'une nation, et que tout peuple agricole est un peuple nécessairement heureux.

Il avait compris aussi que, si le travail de la terre est de tous les travaux le plus pénible et le plus dur; s'il courbe le front de l'homme, et l'humilie dans sa fierté, la loi divine a voulu que ce travail, nécessaire, en définitive, à la conservation de l'espèce, fût, en réalité, le plus séduisant, et de tous celui qui, par son exécution, donne à l'humanité la plus large satisfaction dans ses intérêts.

Quel que soit, en effet, le genre de travail auquel

l'homme se livre autre que celui-là, en même temps que l'œuvre d'édification, l'œuvre de destruction ne vient-elle pas s'opérer? Dans tous les cas, l'ouvrier n'est-il pas livré à ses propres forces, n'attendant et ne pouvant attendre de secours que de lui-même?

Bâtit-il une maison, il n'y aura de réunies que les pierres qu'il réunira; il n'y aura de préparés que les bois qu'il préparera.

Artiste, essaie-t-il de solidifier sur la toile les plus suaves rêves de son imagination, il n'y aura de fait que ce qu'il fera, et, si, découragé, il abandonne son œuvre, elle restera inachevée.

Mais toujours, avec sa faulx destructive, le temps vient se placer à côté de l'ouvrier ou de l'artiste, et leur dit : « Vous travaillez à édifier, et moi, de mon côté, je travaille à détruire : je renverserai une à une les pierres de la maison; les bois tomberont vermoulus et pièce à pièce; je ternirai du tableau les plus vives couleurs; je le réduirai même à l'état de poussière; et, si mon œuvre est plus lente que la vôtre, le résultat en est bien plus certain! »

Dans l'agriculture, au contraire, ne semble-t-il pas que la Providence vienne se mettre à côté du laboureur, et lui dire : « Courage! travaillons ensemble: remue la terre; sème ton grain : tu ne l'auras pas déposé sur le sol que je m'en emparerai, et le ferai et germer et fructifier; aide-toi; mais moi aussi je t'aiderai, et, là où tu auras jeté quelques épis de blé, tu récolteras de riches moissons. — Viens! attelle tes bœufs à la charrue; suis-moi, et je te ferai mouiller les lèvres à la coupe des joies infinies de la création! »

Le laboureur écoute-t-il cette voix caressante, son

travail fructifie et se décuple : il a semé hier, et déjà la terre se couvre d'une luxuriante verdure ; au lieu de l'œuvre de destruction et de désespoir comme celle de l'ouvrier et de l'artiste, il a trouvé à ses côtés l'œuvre de création et d'espérance.

Serre-t-il, engrange-t-il ses récoltes, son imagination lui représente vaches et brebis grandissant et s'engraissant de la nourriture qu'il leur pourra donner à profusion.

L'homme des champs sent toujours à côté de lui l'action salutaire de la Providence : il est impossible qu'il ne s'améliore pas à ce contact.

Une population agricole sera toujours plus morale qu'une population industrielle, et, chez elle, l'abondance forcée des récoltes fera régner une aisance, un bien-être qui la mettra à jamais à l'abri des révolutions et des convulsions intérieures..

La France agricole a traversé quatorze siècles de stabilité politique : devenue industrielle, nous avons vu dans un demi-siècle 1793, 1830 et 1848.

Et n'est-ce pas pour nous un triste et utile enseignement de savoir que 1789, 1829 et 1847 furent trois années de disette?

La Société d'Agriculture, nous l'avons dit, fut, comme tant d'autres institutions utiles, momentanément renversée en 93.

Mais, lorsque les orages politiques furent calmés, lorsque la paix intérieure et extérieure permit aux esprits de songer à quelque chose de durable et d'utile, elle s'empressa de se reconstituer.

Nous étions en 1801, à ce moment où la France

semblait renaître du chaos, à ce moment où s'accomplissaient ces grandes choses qui immortaliseront à jamais notre patrie. Les forces de la nation étaient centuplées; les esprits étaient comme enivrés de grandeur.

Le cadre modeste de l'ancienne Société d'Agriculture parut trop restreint pour enceindre à lui seul les travaux et les aspiratious d'une réunion quelconque d'individus : il fallait un horizon plus vaste.

Etait-il possible d'ailleurs de courber son intelligence au travail patient de la charrue, lorsque quelques mois à peine suffisaient au souverain et à ses armées victorieuses pour changer la face de l'Europe, pour créer un code à jamais immortel, et doter la France d'une administration qui sera long-temps encore un objet d'admiration et d'envie pour toutes les nations civilisées?

La Société d'Agriculture devint *Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.*

Mais, il faut le dire, à partir de ce moment, cette agriculture qui jusque là avait régné en maîtresse fut presque entièrement mise de côté pour céder sa place aux arts, à la littérature et aux sciences.

On avait jusqu'alors organisé des concours où l'on traitait en public des questions agricoles intéressantes pour le pays : on créa des prix d'éloquence et de poésie; et, si l'on n'abandonna pas complètement les concours agricoles, du moins les laissa-t-on tomber presque en désuétude, faute de concurrents.

Loin de moi l'idée de blâmer cette tendance vers les arts! Les arts, la poésie, élèvent l'âme, et la

rendent capable de grandes choses. — Une nation sérieusement artiste sera toujours une grande nation.

> « O fortunatos nimium sua si bona norint
> Agricolas !..... »

a dit le poète : heureux, trois fois heureux le laboureur qui sait apprécier sa position ! Trois fois heureux le laboureur qui a su ouvrir à la poésie les portes de son âme ! car celui-là saura combien renferme de douces joies la vie champêtre ; car celui-là saura apprécier la véritable grandeur de Dieu, et savourer les charmes de la nature.

Tout grandira, tout s'ennoblira autour de lui ; sous ses mains, la ferme perdra son aspect repoussant et triste ; les champs s'embelliront ; les cultures deviendront plus riches, plus variées, plus chatoyantes au coup d'œil, et la propreté et l'aisance ne tarderont pas à remplacer la malpropreté et le dégoût.

L'âme elle-même, au contact continuel des belles choses qu'elle sera appelée à apprécier et à sentir, deviendra forcément meilleure ; car elle sera largement satisfaite dans une de ses plus nobles aspirations.

Et l'homme qui saura aimer et rechercher les véritables beautés de la nature sera nécessairement un homme vertueux ; car le beau, le vrai, le juste, sont des émanations de la divinité si étroitement liées l'une à l'autre, si intimement unies qu'il est impossible d'apprécier et d'aimer les charmes de l'une sans que l'âme se trouve violemment attirée vers les autres.

Loin de moi donc, encore une fois, l'idée de blâmer l'introduction nouvelle des sciences et des arts dans notre Société à côté de l'agriculture ! Ce que je

déplore, c'est l'exclusion momentanée et presque complète de celle qui devait être la reine du logis.

L'agriculture, les sciences, la poésie, doivent vivre en bonnes sœurs : leur réunion ne peut qu'être féconde en fruit délicats et savoureux ; leur séparation doit être funeste.

Mais, nous le répétons, après sa réorganisation, notre Société fut tout entière, pour me servir du langage d'alors, livrée aux muses, qui mirent de côté et la verte Pomone et la blonde Cérès, et l'on ne vit bientôt que prix d'éloquence et de poésie.

Empressons-nous cependant de le dire, cet élan littéraire et artistique ne fut pas perdu : nous conservons dans nos annales maints discours et maintes pièces de vers qui honorent tout à la fois et ceux qui les écrivirent et ceux qui en furent les inspirateurs.

C'est de cette époque que date la création de nos écoles gratuites de dessin, de modelage, de stéréotomie et de géométrie, écoles qui ont rendu et rendent tous les jours de si grands services à la jeunesse studieuse de notre ville, et créent pour l'industrie locale des artistes là où l'on n'eût trouvé que des ouvriers.

Ces concours, ces luttes littéraires, eurent pour résultat d'élever le niveau intellectuel du pays, et les générations actuelles ressentent encore l'effet de l'impulsion puissante qui fut donnée à cette époque.

Mais, en France plus que partout ailleurs, la fortune est inconstante et volage, et, si les concours agricoles avaient momentanément été abandonnés faute de concurrents, ce fut le tour des poètes et des orateurs à se faire rares. Peu à peu cette pauvre

agriculture si délaissée, et qui s'était vengée en nourrissant ceux qui la laissaient languir dans l'oubli, reprit le dessus : les concours agricoles furent reconstitués, et, depuis lors, ils devinrent de jour en jour plus florissants.

L'agriculture, pour prospérer, a besoin de paix et de repos. 1848, avec ses perturbations, porta, comme 1793, un rude coup à notre Société. Pendant quelques années, la publication du Bulletin fut même interrompue; les réunions devinrent rares, et le nombre des sociétaires diminua de jour en jour malgré les énergiques efforts du plus grand nombre d'entre nous.

J'ai dit que la Société d'Agriculture de Limoges avait été fondée en 1759 : en 1859, elle a donc accompli sa centième année d'existence.

Malgré ce grand âge, et pour prouver à tous que les bonnes institutions sont toujours jeunes, et ne peuvent ni débiliter ni périr, dans cette année même qui eût dû être pour elle une année de sénilité et de décadence, elle semble avoir pris, au contraire, une vigueur nouvelle et une force toute juvénile : jamais le nombre de ses membres n'avait été si grand; jamais ils n'avaient été animés d'un meilleur zèle pour la propagation des saines doctrines agricoles.

Estimons-nous heureux d'avoir, en prêtant notre concours à cette œuvre de régénération, aidé à célébrer, en quelque sorte, le jubilé centenaire d'une association qui sut rendre à son pays de si éminents services, et accomplir, dans ce laps de temps, de si utiles travaux.

Estimons-nous surtout heureux de posséder encore parmi nous et d'avoir à notre tête un homme qui, membre de la Société depuis sa réorganisation en 1801, lui a toujours payé un si large tribut d'intelligence et de travail; un homme qui, ayant siégé à côté de quelques-uns des fondateurs de 1759, sert de trait d'union entre nous et nos prédécesseurs de l'autre siècle, et peut verbalement encore nous répéter les traditions d'un autre âge.

Cet homme, vous l'avez tous nommé : c'est M. Alluaud, notre bien respectable vice-président, le président de ce Congrès. — Unissons tous nos voix pour le remercier au nom de son pays d'un si utile concours, et faisons des vœux pour que long-temps encore il nous soit donné de nous instruire à ses leçons, et de nous former à ses salutaires enseignements.

Lorsque 1859 a sonné, cette année où notre Société allait devenir centenaire, nous nous sommes comptés : nous n'étions plus que *quarante*. Nous nous trouvions en présence du large mouvement agricole qui s'accomplit tout à l'heure en France : nous avons eu foi dans notre œuvre; nous avons fait aux agriculteurs de ce pays un appel auquel ils ont largement répondu : nous sommes maintenant *quatre-vingt-cinq*, plus nombreux que jamais, et quelques mois à peine ont suffi pour réunir ce faisceau de forces éparses.

Nous avons à juste titre été fiers de cet accroissement de nombre, et, désireux d'utiliser au plus vite cet excédant de forces, nous nous sommes empressés d'adopter deux mesures qui produiront avant peu des résultats heureux pour le pays :

Nous avons rendu mensuel notre Bulletin, qui

n'était que trimestriel, et créé, à côté des concours des comices, un concours de bétail départemental.

Nous avons pensé qu'un organe de publicité périodique tout à la fois agricole, artistique et industriel était le complément nécessaire d'une société d'agriculture, des sciences et des arts.

Nous avons voulu faire un livre qui fût l'ouvrage de tout le monde, et qui fît participer chacun aux expériences de tous.

Nous avons voulu, surtout pour l'agriculture, créer un livre d'enseignement mutuel, où chacun viendrait consigner ses observations, et prendre des renseignements utiles sur les cultures de ses voisins : livre d'autant plus instructif que, les cultures variant avec le sol et les climats, il ne peut être suppléé par aucun autre écrit pour des terrains et des climats qui ne sont pas identiques; livre d'autant plus utile que le propriétaire, à sa lecture, se laissera bien plus facilement entraîner par le récit d'une amélioration obtenue chez un voisin que par le récit de merveilles appartenant à des sols et des climats qu'il ne connaît pas, mais qu'il sait de source certaine ne pas ressembler aux siens; — publication qui saura prendre spécialement, et énergiquement au besoin, la défense des intérêts agricoles, et qui sera d'autant mieux écoutée qu'elle résumera l'opinion d'un plus grand nombre de souscripteurs.

Ce Bulletin, nous n'en doutons pas, rendra de grands services. Nous sommes dans un moment de transition : jusqu'ici notre horizon agricole avait été des plus bornés : l'introduction de l'élément calcaire dans nos

sols granitiques nous permet de rêver les plus brillantes destinées.

La chaux enfantera des prodiges entre les mains des hommes intelligents qui sauront l'utiliser : elle pourra devenir entre les mains d'imprudents un instrument de ruine et de désespoir.

A nous donc d'apprendre à tout le monde les bienfaits possibles de la chaux ! à nous d'en vulgariser l'usage ! à nous d'avertir les téméraires, et de les prémunir contre le danger qui les menace : l'épuisement précoce de leurs terres s'ils se livrent à la culture, en apparence trop lucrative, des céréales !

Le sol granitique du Limousin se refuse presque partout, sans le secours de l'eau ou de l'élément calcaire, à la production des plantes fourragères.

Depuis des siècles, on ne cultive chez nous d'autres terres que celles qui peuvent être fertilisées par l'engrais produit du foin de nos prairies naturelles. Jusqu'ici les soins plus ou moins grands des cultivateurs pouvaient, il est vrai, augmenter la quantité des fourrages naturels, et, par suite, la fertilité des terres, mais cela, sauf de rares exceptions, dans une proportion très-restreinte, et qui était loin de rémunérer le travail et l'intelligence de celui qui s'en occupait assez pour obtenir un résultat appréciable.

La chaux, en dehors de la fertilité qu'elle donne à nos terres, les rend toutes et dès l'abord propres à la production du froment et des plantes fourragères, et, en particulier, du trèfle, des jarosses, des vesces, des maïs, des betteraves, etc.

Le cultivateur qui sait chauler peut augmenter indéfiniment ses fourrages, et, avec eux, ses engrais.

Chaque terre, en effet, pouvant devenir plus productive en fourrages que la meilleure prairie naturelle, devra fournir elle seule et au-delà, par l'alternation de ces fourrages et des céréales, l'élément nécessaire à sa fertilité. On pourra bientôt, avec la chaux, défricher et livrer à la culture des terrains jusqu'ici improductifs depuis la création. Nos bruyères pourront disparaître, et, engraissées qu'elles seront tous les ans de plus en plus, devenir plus fertiles que les plaines de la Beauce ou du nord de la France ; car celles-ci n'ont pour entretenir leur fertilité que les fourrages artificiels qu'elles produisent : le Limousin gardera toujours comme fonds de réserve le foin de ses prairies naturelles.

J'ai foi dans l'avenir agricole du Limousin, j'ai foi dans sa prospérité, et je ne désespère pas de voir un jour de vastes champs de froment et de trèfle là où nous ne voyons aujourd'hui qu'ajoncs et fougères.

Je ne désespère pas de voir notre sol tripler et quadrupler de valeur ; car les produits auront suivi la même progression ascendante.

Unissons nos efforts, et, en léguant à nos enfants les héritages que nous aurons reçus de nos pères, nous leur laisserons les éléments d'une prospérité et d'un bien-être qui sera notre ouvrage si nous savons en temps utile tirer parti de cette fortune que Dieu nous place sous la main.

Notre seconde création de 1859 a été, comme je le disais, l'organisation des concours départementaux d'animaux reproducteurs, inaugurés à Limoges le 25 avril de cette année.

Encourager l'élevage du bétail, travailler à l'amé-

lioration des races, c'est travailler au véritable progrès de l'agriculture : le laboureur qui aimera et soignera les bêtes de son étable sera forcément désireux de posséder des fourrages qui les feront prospérer; et des fourrages on arrivera aux engrais, pierre angulaire de l'édifice agricole.

Ai-je besoin de rappeler ici ce que fut notre premier concours, de dire que les agriculteurs de la Haute-Vienne répondirent dignement à notre appel, malgré le court espace de temps qui leur fut donné pour se préparer?

Ai-je besoin de reporter l'imagination sur les quatre-vingt-dix taureaux qui furent conduits sur la place d'Orsay le 23 avril, et qui, par cette belle journée de printemps, furent pour nous objet d'admiration et d'orgueil.

Mais, ce qu'il est peut être nécessaire de dire parce qu'on ne peut se lasser de le répéter à satiété, c'est que chacun doit se faire un devoir de venir à cette fête champêtre, et d'y mener le plus de bétail possible.

En créant les concours départementaux, nous avons voulu encourager et améliorer l'élevage du bétail par des primes à décerner aux meilleurs animaux reproducteurs; mais nous avons aussi voulu créer une solennité agricole qui, réunissant tous les ans, à un jour donné, l'élite de notre race bovine, devienne tout à la fois un moyen d'émulation pour les éleveurs, et un marché où l'acquéreur sera certain d'avance de trouver des animaux reproducteurs remarquables, et le propriétaire des acquéreurs pour ce bétail, devant l'élevage duquel on recule souvent faute de moyens de s'en défaire à des prix rémunérateurs.

Agriculteurs du Limousin, venez tous à notre concours, et tous vous y gagnerez : vous qui n'y conduirez pas de bétail, la vue des types remarquables produits par vos voisins vous donnera le désir et l'envie de les imiter; vous qui, trompés dans vos espérances, n'y aurez pas obtenu la prime que vous désiriez, vous y trouverez pour votre bête des acquéreurs à des prix plus élevés que sur les marchés ordinaires;

Et vous tous enfin, vous y gagnerez si vous pouvez, par l'éclat de votre fête, attirer de tous les coins de la France des gens qui, lorsqu'ils connaîtront mieux le mérite de nos élèves, deviendront forcément nos tributaires pour leurs vaches, leurs étalons et leurs bœufs, et en élèveront d'autant plus le prix que la concurrence sera plus grande.

Nous sommes arrivé à la fin de notre tâche; et, en terminant ce bien imparfait historique, qu'il me soit permis de dire que nous sommes fier des travaux accomplis dans cette centième année d'existence de notre Société, année qui comptera parmi les meilleures qui se sont enregistrées dans nos annales.

Mais, si nous avons accompli quelques travaux, n'oublions pas qu'il nous reste beaucoup à faire. Réunissons nos efforts; ayons foi dans l'avenir, foi dans la prospérité agricole du Limousin; travaillons à le rendre de plus en plus fertile. Si l'on a dit que la Touraine était le jardin de la France, qu'on puisse dire un jour que le Limousin en est le jardin paysager, avec ses frais ombrages, ses nombreux cours d'eaux et ses vertes prairies!

DE L'INFLUENCE

DE

LA CUISSON A LA HOUILLE

SUR L'AVENIR

DES FABRIQUES DE PORCELAINE EN LIMOUSIN,

PAR M. F. ALLUAUD AINÉ.

QUESTION PROPOSÉE : *Les fabriques de porcelaine qui s'élèveraient dans le voisinage des houillères pourraient-elles donner lieu à une concurrence dangereuse pour les fabriques du Limousin? Dans le cas où cette concurrence serait à craindre, quels seraient les moyens d'y remédier?*

Avant d'examiner cette question, il n'est pas inutile de rappeler sommairement l'histoire de l'emploi de la houille à la cuisson de la porcelaine.

De 1783 à 1788, des fabricants établis à Vincennes, à Lille, à Bordeaux, et M. Poters en Angleterre, essayèrent de substituer la houille au bois pour la

cuisson de cette poterie. — Le peu de succès de ces tentatives les fit abandonner ; et, malgré l'élévation progressive du prix des bois, la fabrication de la porcelaine fit de rapides progrès, et prit une extension considérable dans les contrées de la France les mieux boisées.

Tant que la porcelaine fut considérée comme un objet de luxe, l'économie des procédés de cuisson n'avait qu'un intérêt secondaire. — Le but essentiel qu'il fallait atteindre consistait dans la beauté et la réussite constante des produits.

La concurrence qui s'éleva dans la suite entre des fabriques dont le nombre et l'importance augmentaient chaque année fit abaisser dans d'énormes proportions les prix de la porcelaine. — Ceux des vases usuels de toutes sortes diminuèrent depuis le commencement du siècle de plus de 60 p. %. Mise ainsi à la portée de toutes les classes de consommateurs, la porcelaine s'introduisit dans tous les ménages, et devint l'objet d'une fabrication et d'un commerce de plus en plus considérables.

Dans cette nouvelle condition, l'économie des frais de cuisson de la porcelaine ne fut plus à dédaigner.

Les effets de la concurrence avaient atteint leur dernière limite. Les matières premières : pâte, couverte, terre à gazettes, façons des pièces, tout, excepté le bois et le travail des manœuvres, avait diminué de prix ; et, comme cette diminution n'était pas en rapport avec celle des produits fabriqués, les bénéfices incertains de la fabrication se résumaient dans l'amélioration douteuse des procédés usités.

Au prix de 13 fr. le stère, chiffre auquel s'est élevé

le bois empilé sous la halle des fours, la cuisson de la porcelaine, à Limoges, avec ce combustible, entre pour plus d'un tiers dans le prix de revient total de la fabrication.

Suivant M. Salvétat, chef des travaux chimiques de la manufacture impériale de Sèvres (18e leçon, p. 250), la réduction du prix de revient que l'emploi de la houille doit procurer dans le Cher est d'environ 16 p. %.

L'énorme différence qui existe entre les valeurs calorifiques et les prix du bois et de la houille devait déterminer les fabriques les plus rapprochées des houillères à remplacer le bois par le combustible minéral.

M. Vital-Roux, associé-gérant de la manufacture de Noirlac dans le Cher, en fit les premiers essais avec la houille de Commentry. Le résultat économique ne fut pas d'abord aussi satisfaisant qu'on l'avait espéré ; mais enfin, si chaque fournée donnait un certain nombre de pièces défectueuses, il s'en trouvait de très-belles. On pouvait donc cuire la porcelaine à la houille, et la question se réduisait au choix du combustible, à la direction des feux, à l'emploi des moyens susceptibles d'éviter les inconvénients qui s'étaient manifestés dans les premières fournées.

Convaincu que, avec de la persévérance, la cuisson de la porcelaine avec la houille aurait un succès complet, M. Vital-Roux, secondé par M. Ebelmen, le savant successeur d'A. Brongniard dans l'administration de la manufacture impériale de Sèvres, y introduisit le nouveau procédé de cuisson, et la

beauté des produits qu'il en retira vint justifier ses espérances.

Dans le rapport que M. Ebelmen fit, à ce sujet, à S. Exc. le ministre de l'agriculture et du commerce, il exprime l'opinion que les fours au bois ne pourraient soutenir la concurrence des fours à la houille, et que la fabrication de la porcelaine serait forcément obligée de se déplacer, et de s'établir dans le voisinage des houillères.

« Il faut, disait M. Ebelmen, sept à huit parties de houille pour cuire une partie de porcelaine : on conçoit, d'après cela, qu'il sera beaucoup plus économique de transporter les pâtes toutes préparées vers les mines de houille que de faire arriver la houille près des carrières de kaolin. — Les manufactures de porcelaine viendront se grouper autour des mines de houille, à côté de tant d'autres ateliers industriels dont les conditions d'existence ont été radicalement changées quand on a pu remplacer le bois par le combustible minéral. La cuisson de la porcelaine avec la houille, le déplacement progressif des manufactures et la concentration inévitable de la fabrication dans de grands établissements, amèneront, sans doute, une réduction notable dans les prix, déjà modiques, de la porcelaine; mais il est à désirer que les fabricants français se préoccupent, dès à présent, de la lutte que leurs produits auront peut-être à soutenir plus tard sur les marchés étrangers. N'oublions pas que d'autres pays que le nôtre possèdent à la fois de grandes richesses en houille et tous les matériaux nécessaires à la fabrication de la porcelaine dure. »

Si le succès de la cuisson de la porcelaine avec la houille proclamé par un homme aussi haut placé dans la science que M. Ebelmen devait inspirer une grande confiance, d'un autre côté, les craintes, peut-être plus spécieuses que fondées, qu'il avait exprimées sur le déplacement forcé de l'industrie porcelainière se joignaient à plusieurs considérations économiques qui semblaient s'opposer à l'adoption générale du nouveau procédé de cuisson. Celui de M. Vital-Roux était breveté. L'acquisition du brevet et les dépenses qu'exigeait la transformation des fours au bois en fours à la houille nécessitaient une avance de capitaux qu'un grand nombre de fabricants n'étaient pas en position de faire. A tort ou à raison, des fabricants craignaient aussi que l'économie qu'on obtiendrait dans les frais de cuisson, en augmentant la production et la concurrence, ne rendît la vente moins favorable à leurs intérêts qu'à ceux des consommateurs. Les succès obtenus à Sèvres dans des fours de petite dimension, et placés sous l'habile direction des chefs de cette manufacture, n'offraient pas de sérieuses garanties pour la réussite des mêmes procédés appliqués à des fours d'une dimension plus grande, et dirigés par des chefs et des ouvriers moins expérimentés. Les rapports qu'il fallait observer entre la section des grilles, la capacité de chaque four et la section des cheminées, n'avaient pas été déterminés; et, dans cette situation, la cuisson de la porcelaine à la houille ne pouvait se propager qu'avec lenteur. Elle fut d'abord introduite dans les fabriques les plus rapprochées des houillères de Commentry : celles de Noirlac, Foëcy, Mehun, Vierzon, Nevers, en trans-

formant une partie de leurs fours en fours à la houille, obtinrent une diminution dans le prix du bois par l'effet de la concurrence du nouveau combustible minéral ; et ce fut là peut-être leur premier et leur plus important bénéfice. La fabrique de Bordeaux, à raison de ses relations avec l'Angleterre, et les fabriques de Belgique, placées dans le voisinage des houilles les plus flambantes du continent, suivirent de près l'exemple des fabriques du Berry.

Le groupe des fours à porcelaine le plus nombreux, celui du Limousin, éloigné de nos bassins houillers, et privé des moyens de transport économiques que la navigation fluviale, les canaux et les chemins de fer procuraient à d'autres contrées, fut forcé de se laisser devancer dans ce nouveau progrès, et vit son existence compromise par la hausse excessive du prix des bois.

La construction du chemin de fer d'Orléans jusqu'à Limoges améliora la position économique de ses manufactures de porcelaine. L'alimentation des fours avec la houille était assurée désormais par cette voie nouvelle de transport, et alors chacun se mit à l'œuvre avec l'appareil de combustion auquel il donna la préférence.

Lors de l'exposition du centre de la France, en 1858, le groupe des manufactures du Limousin comptait 52 fours au bois et 10 fours à la houille. Aujourd'hui le nombre de ces fours est de 65, dont 51 au bois et 14 à la houille. Ce nombre serait plus grand si des circonstances indépendantes de la volonté de quelques fabricants ne les eussent empêchés d'adopter le nouveau procédé de cuisson. Ceux qui ne possédaient

qu'un seul four ne pouvaient le transformer à la houille sans s'exposer à compromettre leurs intérêts par une interruption de travail et une suspension d'affaires de plusieurs mois. D'autres fabricants ne sont pas propriétaires des manufactures qu'ils exploitent ; et, comme ils sont obligés de les rendre à fin de bail dans l'état où ils les ont prises, ils ne pouvaient changer la destination de leurs fours sans l'autorisation des propriétaires, qui ne consentaient à l'accorder qu'à des conditions onéreuses pour leurs fermiers.

Les fabricants du Limousin, on le voit, n'ont été arrêtés ni par la crainte d'un déplacement forcé, ni par celle de la concurrence qui pourrait s'élever plus tard sur les bassins houillers. Ces craintes, dont l'Institut des Provinces s'est ému, font l'objet de la question qu'il a soumise à l'examen du Congrès dans l'intérêt de l'industrie porcelainière du Limousin. La solution de cette question nous apprendra si nos manufacturiers ont été bien ou mal inspirés en transformant une partie de leurs fours au bois en fours à la houille.

Remarquons d'abord que, après avoir soutenu sans trop de désavantage la concurrence des manufactures qui se procuraient leur approvisionnement de bois à 6 ou 7 fr. le stère lorsqu'il en valait de 10 à 12 à Limoges, ses fabricants, sans trop se préoccuper de l'avenir, ont pensé qu'il leur était avantageux de réaliser les sommes énormes qu'ils avaient comme immobilisées dans leurs approvisionnements de bois, et de profiter de l'économie que la cuisson de la porcelaine avec la houille leur permettait de faire, afin

de se mettre en mesure de mieux soutenir la lutte industrielle qui pourrait un jour leur être suscitée.

Comme M. Ebelmen, M. Salvétat (p. 253, 18e leçon) trouve que la cuisson de 1 kil. de porcelaine exige 8 kil. de houille. Ces calculs, fondés sur les expériences faites à Sèvres, sont incontestables; mais les produits de la manufacture impériale se distinguent par leur légèreté; les vases usuels en porcelaine si abondamment répandus dans le commerce sont près de deux fois plus pesants, et leur fabrication ne peut être assimilée à celle de Sèvres : celle-ci s'applique à des objets d'art, de goût et de luxe; l'autre, à des objets d'un prix modique et d'une grande consommation. Si les produits de Sèvres descendaient un jour, ce qui n'est pas possible, aux prix des porcelaines usuelles, les fabriques similaires qui s'établiraient dans le voisinage des houillères leur feraient une concurrence dangereuse. Quant à la fabrication des porcelaines du Limousin, des calculs fondés sur l'expérience prouveront que cette concurrence ne doit pas inspirer de craintes sérieuses.

Dans un four d'une capacité de 42 mètres cubes, cuisant dans de bonnes conditions, à une température à peu près égale à celle des fours de Sèvres, on a brûlé dans deux fournées 212 hectolitres de charbon de Commentry, soit, par fournée, 106 hectolitres, pesant 8,480 kil., soit 8 tonnes et demie.

On a retiré de la première fournée.. 1,878 kil.
On a retiré de la deuxième..... 1,730

Ensemble..... 3,608 kil. de porcelaine translucide, très-blanche et bien glacée. La moyenne du poids d'une fournée est de 1,804 kil.

Un kilogramme de cette porcelaine a exigé pour sa cuisson $\frac{8480}{1804}$ = 4 kil. 700 grammes de houille.

Dans un autre four de 52 m. cubes, on a consommé 250 hectol. de houille en deux fournées; soit, par fournée, 125 hectol., pesant 10,000 kil., soit 10 tonnes. Le poids de la porcelaine s'est trouvé :

Dans la première fournée, de.	2,325 kil.
Dans la deuxième, de.	2,178
Ensemble.....	4,503

dont la moyenne est de 2,251 kilog.

Un kilogramme de cette porcelaine a brûlé $\frac{5000}{1251}$ = 4 kil. 441 grammes.

La moyenne de ces deux expériences est de 4 kil. 570 gr. de houille pour la cuisson d'un kilogramme de porcelaine; soit 4 1/2 tonnes de houille au lieu de 8 tonnes qu'on brûle à Sèvres pour cuire une tonne de porcelaine.

Ce n'est pas tout : pour obtenir, après cuisson, 100 kil. de porcelaine, il faut plus de 100 kil. de pâte; l'argile qui entre dans sa composition est hydratée, et contient jusqu'à 16 p. °/₀ d'eau combinée, qui ne se dégage qu'au rouge cerise, à une température de 8 ou 900°. Si à la perte de l'eau on ajoute les déchets que la pâte éprouve dans les manipulations diverses dont elle est l'objet et le poids des emballages nécessaires à son transport, on ne peut évaluer à moins de 10 °/₀ en sus d'un poids de porcelaine donné la quantité de pâte nécessaire pour la produire... D'après la moyenne des deux expériences précitées, il faut 4 tonnes 1/2 de houille pour cuire une tonne de porcelaine dont la fabrication a exigé l'emploi de 1,100 kil. de pâte : donc, pour fabriquer

une tonne de porcelaine dans le voisinage de Commentry par exemple, on paiera, pour le transport de la pâte partant de Limoges, 8 centimes par tonne et par kilomètre, plus 1 fr. 50 c. pour frais de manutention. La distance à parcourir de Limoges à Vierzon est de 200 kilomètres : la dépense sera, par kilomètre de 0 fr. 088, et, pour la distance totale, de

	fr.	c.
19 fr. 25 ; c. ci.	19	25
Transport par le canal du Cher jusqu'à Montluçon, à 3 fr. la tonne.	3	30
ENSEMBLE.	22	55

total du prix de transport de 1,100 kil. de pâte de Limoges à Commentry ou Montluçon.

La fabrique de Limoges, pour cuire une tonne de porcelaine, paie aujourd'hui le transport de 4 tonnes 1/2 de houille, à raison de 13 fr. la tonne, montant à 58 fr. 50 c.

La différence entre les deux fabriques est de 35 fr. 95 c. en faveur de celle de Montluçon. Or une tonne de porcelaine en vases usuels vaut, en moyenne, la somme de 900 fr. La fabrique de Limoges, supportant un excédant de frais de 35 fr. 95 c., éprouve un préjudice de 4 p.°/o sur la fabrication d'une tonne de marchandise. Quelque sensible que soit cette perte, elle ne suffit pas pour motiver la suspension du travail dans les manufactures du Limousin, et encore moins leur déplacement ou leur abandon.

Il est toutefois une hypothèse moins rassurante pour ces fabriques : celle où l'on découvrirait dans le voisinage des houillères de Commentry tous les matériaux nécessaires à la fabrication de la porcelaine : les manufactures du Limousin résisteraient plus

difficilement à leur concurrence. Pour la cuisson d'une fournée d'une valeur moyennne de 1,800 fr., elles auraient à supporter la surcharge du transport de 8 tonnes 1/2 de houille, qui, à 13 fr., leur imposerait par fournée un sacrifice net de 110 fr. 50 c., environ 6 p. % sur le prix de la vente. Ce serait assurément une perte énorme pour les fabriques du Limousin, une perte qui leur enlèverait le plus net de leurs bénéfices, mais dont l'importance pourrait être diminuée sensiblement par la construction d'un chemin de fer direct de Limoges à Montluçon.

Les carrières de kaolin et de feldspath ne se trouvent pas dans le voisinage des bassins houillers de la France, et, pour y attirer la fabrication de la porcelaine, il faudrait encore y découvrir les argiles et les sables réfractaires pour les briques, les gazettes, les rondeaux, les colombins qu'exige cette fabrication, et que les manufactures du Limousin trouvent, en quantité suffisante, dans un rayon assez rapproché pour tous leurs besoins.

Ces manufactures, quoique moins bien placées que celles du Berry, du Bourbonnais et du Nivernais pour se procurer le combustible minéral, ont soutenu leur concurrence sans trop de désavantage.

La Belgique possède les houillères les plus riches et les plus abondantes du continent européen. Il s'y est établi, dans d'excellentes conditions, un groupe de fours à porcelaine cuisant à la houille; mais la Belgique n'a point de kaolin : c'est de Limoges qu'elle tire la pâte et la couverte nécessaires à ses manufactures; et, comme la distance de Limoges au centre de la Belgique est trois fois plus grande que celle de

Limoges aux mines de Commentry, il s'ensuit que les fabriques belges perdent sur le transport des pâtes une partie de ce qu'elles gagnent à la proximité de leurs bassins houillers, de même que Limoges retrouve dans la possession locale de toutes les matières premières nécessaires à ses manufactures des avantages assez grands pour supporter l'accroissement des frais de transport que son éloignement des houillères lui impose.

Le Limousin possède 34 manufactures de porcelaine. Le nombre de leurs fours est de 65. Chaque four fait ou peut faire 50 fournées par an. L'ensemble de sa fabrication de porcelaine blanche peut s'élever à 3,250 fournées, représentant une valeur de 6,500,000 fr. Le Limousin a mis soixante ans pour former le personnel de ses artistes et de ses ouvriers porcelainiers. Un personnel aussi considérable ne peut être improvisé dans les centres de fabrication qu'on essaiera de créer sur les mines de houille. Voudra-t-on l'enlever aux anciens établissements ? On n'y réussira qu'au prix d'énormes sacrifices, qui élèveront de 25 à 30 p. % le tarif des pièces fabriquées à façon. Tentera-t-on de le former avec les populations locales ? Mais alors il y faudra mettre le temps, et, avant d'y réussir, que d'écoles, de ruines, dont le Limousin a fait largement les frais avant que ses fabriques se soient élevées à la situation prospère où elles sont aujourd'hui !

Cette situation est le fruit du temps, des capitaux considérables qu'on a immobilisés dans ses manufactures de porcelaine, des fonds de roulement, non moins considérables, qui en vivifient les travaux : c'est le fruit du concours de dix-sept ateliers de

peinture qui se sont établis dans leur voisinage, de celui de trente maisons de commission et de commerce qu'on a fondées à Limoges pour la vente des produits de ses manufactures dans toutes les parties du monde, et notamment en Amérique.

Ces avantages, l'esprit d'association peut sans doute les réunir dans le voisinage des houillères ; mais, lorsque l'industrie d'une ville joint à ces avantages de bonnes traditions de famille, des habitudes d'ordre et d'économie ; lorsqu'elle a acquis la connaissance des usages et des besoins de l'étranger ; lorsque, par l'ancienneté de ses relations, par la loyauté de ses transactions, elle a capté sa confiance, cette industrie, quelles que soient les luttes et la concurrence qu'elle ait à soutenir, doit finir par en triompher.

Les fabriques du Limousin ont acquis par une longue expérience tous ces éléments de prospérité. Quoi qu'on fasse ou qu'il arrive, leur industrie grandira encore, et se maintiendra par la même raison que l'industrie des tapis se maintient à Aubusson, à Felletin, à Beauvais; que l'industrie des draps se maintient à Elbeuf, à Louviers ; que les industries diverses de Bolbec, de Rouen, de Lille, de Roubaix, Tarare, Mulhouse, Lyon, St-Étienne, prospèrent et grandissent malgré la concurrence que, à différentes époques, on a essayé de leur susciter dans d'autres localités.

Mais, alors que les fabricants du Limousin se feraient illusion à ce sujet, ils ont un motif de confiance et de sécurité qui les doit rassurer complètement pour leur avenir : c'est qu'ils possèdent les carrières de kaolin et de feldspath les plus pures et les plus

abondantes que l'on connaisse dans le monde. On a fait et l'on fera long-temps encore de la porcelaine avec les kaolins des Hautes-Pyrénées, avec ceux du Bourbonnais, de la Basse-Normandie, de la pointe de Cornwailles en Angleterre, comme on en fait en Allemagne avec les kaolins de Passau, d'Aue; mais cette porcelaine ne possède pas l'ensemble des qualités qui caractérisent la porcelaine du Limousin : la solidité, la transparence, la blancheur de la pâte ; l'éclat, le glacé, le brillant de l'émail qui la recouvre. Tant que les porcelaines de Limoges conserveront ces qualités supérieures, elles obtiendront la préférence des consommateurs et du commerce, et n'auront rien à craindre de la rivalité des fabriques nouvelles qui pourront s'établir sur les houillères de la France.

Est-ce à dire que les fabricants du Limousin, sans nul souci de l'avenir, doivent s'endormir dans l'heureuse position où ils se trouvent, et que le pays n'a à faire aucun effort pour la conserver ? Ce serait une faute énorme. A une époque de progrès comme celle où nous vivons, c'est pour tous une nécessité de le suivre, sous peine de se laisser dépasser, et de rester en arrière. Limoges a créé des écoles de dessin, de peinture et de modelage. Quelques-unes sont encore récentes, il est vrai ; mais il est utile de les améliorer pour qu'elles satisfassent au besoin d'un bon enseignement.

Le musée de la ville est loin de réunir les divers genres de sculpture et de peinture qu'il est indispensable d'y rassembler pour former le goût des artistes, et leur inspirer, par la vue et l'étude de quelques bons modèles, les idées de ce qui caractérise le beau dans

les arts. L'administration municipale de la ville n'hésitera pas, dès que sa position financière le permettra, à faire construire des galeries mieux appropriées à l'étude des collections qui y seront déposées.

D'autres sacrifices seront aussi demandés au pays dans l'intérêt de l'industrie du Limousin, comme dans celui du commerce général de la France. Limoges, placée au centre de la France, n'a qu'un seul débouché vers le nord par le chemin de fer d'Orléans. La ligne du sud par Périgueux et Agen est en cours d'exécution. Sur les directions de l'est et de l'ouest, aucun projet n'est arrêté.

Les houilles de Commentry, au lieu d'arriver directement à Limoges, n'y parviennent que par Vierzon après avoir payé des frais considérables de navigation et de transbordement sur le canal du Cher. Vienne donc le jour où les voies de transport qui manquent en Limousin seront ouvertes au commerce général de la France, et ses manufactures, recevant leurs approvisionnements et écoulant leurs produits dans toutes les directions et dans des conditions plus économiques et plus faciles, trouveront dans cette position nouvelle tout ce qui est nécessaire à leurs progrès, à leur prospérité, et à la part de plus en plus importante qu'elles prendront à l'accroissement de la richesse publique.

ORIGINES

DE LA

MANUFACTURE DE TAPISSERIES

D'AUBUSSON,

PAR M. CYPRIEN PÉRATHON.

En recherchant les éléments d'une histoire de la fabrication des tapisseries d'Aubusson et de Felletin depuis leur origine jusqu'à nos jours, ce qui est l'objet d'une des questions soumises à l'examen du Congrès scientifique de France (26e session, Limoges, septembre 1859), nous avons été conduit à distinguer trois périodes principales (1).

Depuis l'antiquité jusqu'au milieu du XVIe siècle, des textes nombreux ouvrent un large champ aux conjectures. Il est difficile de les compléter par l'étude des monuments eux-mêmes; et spécialement, en ce

(1) Nous sommes heureux de remercier ici M. P. Poyet, ingénieur des mines à Aubusson, de l'obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition le produit de ses laborieuses et intelligentes recherches sur cette question.

qui concerne les tapisseries d'Aubusson et de ses environs, on est réduit aux hypothèses.

Depuis François Ier jusqu'à Colbert, divers édits établissent l'importance antérieure et contemporaine de ces fabriques. On comprend que, à la fin de cette période, cette importance avait décru, mais qu'elle était encore considérable.

A dater de 1665 jusqu'à la révolution, on tend, à travers des périodes de progrès et de décadence, à appliquer les règlements de Colbert. Les rapports des intendants, divers mémoires particuliers, les produits matériels qui subsistent encore, fournissent une ample matière aux recherches des érudits.

Ces trois époques forment la division naturelle de cette étude.

I. — Les tapisseries jusqu'à l'édit de Tonnerre de 1542. — Origines. — Tapis sarrasinois et de haute-lice.

II. — 1542-1665. — Tapisseries de Marche. — Tapisseries de basse-lice.

III. — 1665-1789. — Colbert. — Manufacture royale de tapisseries.

PREMIÈRE PARTIE.

Origines proprement dites.

Lorsque, en 1664, sur l'ordre de Louis XIV, les habitants d'Aubusson se réunirent en assemblée générale, le 28 septembre, pour rendre compte à Colbert de la situation de leur manufacture de tapisseries, ils exposèrent « que l'établissement en est de

temps immémorial, sans que l'on en sache la première institution. » Cette délibération est le plus ancien document sur cette matière que possèdent nos archives municipales. Elle a été certainement rédigée par un homme de savoir : elle témoigne à la fois de l'opinion qui existait, dès le milieu du XVIIe siècle, sur l'antiquité de la fabrique d'Aubusson, et de l'absence de toute théorie sur son origine.

Divers mémoires déposés aux archives impériales, à Paris, contenant l'historique des manufactures d'Aubusson et de Felletin, et les rapports si remarquables des intendants de la généralité de Moulins (1665-1698), parlent aussi, mais en termes très-vagues, de l'ancienneté de ces établissements.

C'est en 1783 seulement, dans un mémoire de M. de Châteaufavier, inspecteur des manufactures d'Aubusson et de Felletin, qui a été inséré dans l'*Encyclopédie méthodique,* tome CVIII, que nous lisons (1) : « L'origine des manufactures d'Aubusson et de Felletin est si reculée qu'elle se perd dans la nuit des temps. Il est vraisemblable que leur ancienneté est à peu près la même; mais on ne peut, à défaut de titres justificatifs, entrer dans des détails historiques à cet égard. On se permettra cependant de dire, d'après un ancien mémoire (2), et suivant l'opinion commune, que ces manufactures doivent leur naissance aux Sarrasins, qui, répandus, vers l'an 730, dans la

(1) *Manufactures et Arts*, T. II, Paris, 1784.

(2) Il est regrettable que M. de Châteaufavier n'ait pas établi la valeur historique de cette pièce.

Marche, donnèrent à ses habitants naturels les premiers éléments de l'art de fabriquer les tapisseries, et que, après l'expulsion des Sarrasins des Gaules, un vicomte de la Marche, jaloux, sans doute, d'illustrer le chef-lieu de sa seigneurie, fit venir à ses frais des meilleurs tapissiers de Flandre, les établit à Aubusson pour cultiver et perfectionner la fabrication des tapisseries, qui était pour lors à son berceau. Voilà tout ce qui est écrit et transmis par la tradition sur cet objet. On croit de la prudence de n'en point garantir l'authenticité. »

On voit avec quelle timidité a été produite l'opinion qui rapporte aux Sarrasins l'origine industrielle d'Aubusson : néanmoins elle a fait son chemin. Trente ans plus tard, un historien de la Marche l'adoptait, sans nouvelles preuves à l'appui, comme pleine de vraisemblance (1), et depuis elle a été mentionnée par tous les écrivains qui ont traité d'Aubusson et de sa principale industrie.

Du reste, le système présenté par M. de Châteaufavier n'avait pas le mérite d'être nouveau : il ne faisait qu'appliquer à son pays natal une ancienne et vague conjecture. En 1632, Pierre du Pont, un des premiers tapissiers de La Savonnerie, écrivait (2) : « Il est à présumer que, apres l'entiere

(1) JOULLIETTON, *Histoire de la Marche et du pays de Combrailles*, T. I, p. 84, 2 vol. in-8; Guéret, 1814-1815, chez Betoulle.

(2) *Stromatourgie, ou de l'Excellence de la manufacture des Tapis dits de Turquie, nouvellement establie en France sous la*

ruine des Sarrazins par Charles Martel, en l'an 726, quelques uns d'iceux, qui sçavoient faire de ces tapis, fugitifs et vagabons, ou possible rechappés de la défaite, s'habituerent en France pour gaigner leur vie, et commencerent à faire et establir cette manufacture de tapis sarrazinois. De sçavoir de quelle fabrique ni de quelle méthode ou estoffe estoient faits les dits tapis, on n'en peut juger si non que l'on voit par la sentence de 1302 que ces tapissiers sarrazinois sont institués beaucoup devant les tapissiers la haute-lice, et estoient en possession dés long-temps, mais sur leur déclin, et que lesdits tapissiers de haute-lice commençoient à naistre pour ensevelir et mettre hors lesdits Sarrazinois comme ils ont fait. »

Ce qui est incontestable, c'est que, depuis la chute de l'empire d'Occident, Byzance conservait seule le secret de l'antique civilisation. Les Carlovingiens avaient adopté ses arts et jusqu'à ses costumes; les flottes de Venise s'approvisionnaient en Orient. Ce fut surtout à l'époque des croisades que les récits des voyageurs, les émigrations d'artistes, les importations de meubles et d'étoffes, portèrent au plus haut point la vogue des produits orientaux. Des textes nombreux témoignent de l'admiration avec laquelle on accueillait en France les riches tissus des Grecs et des musulmans, et des heureuses tentatives qui furent faites pour les imiter. Le modèle venait d'outre-mer, et les imi-

conduite de noble homme Pierre du Pont : à Paris, en la galerie du Louvre, 1632, in-4.

tations produites à Venise ou à Arras étaient réputées faites de *main sarrazinoise*. On appellait *sarrazinois* les tapis dans le genre oriental et les ouvriers qui les exécutaient; et c'est dans cette expression, devenue vulgaire, mais dont le vrai sens avait fini par se perdre, qu'il faut, suivant toute probabilité, chercher l'explication de la légende qui fait remonter au VIIIe siècle le début de nos manufactures (1).

La fabrication des tapis sarrasinois était importante au XIIe siècle, et les ouvriers de cette industrie formaient, dès le règne de Philippe-Auguste, une corporation à laquelle le pouvoir royal accorda plusieurs priviléges. Tapis sarrasinois désignait donc

(1) Voici néanmoins quelques faits qui ont été présentés à l'appui de l'assertion de M. Châteaufavier. Les armoiries de la ville d'Aubusson (V. le *Nobiliaire* de Nadaud, édité par M. l'abbé Roy-Pierrefitte, in-8, Limoges, Chapoulaud frères. T. I. p. 59 et 126) sont d'argent à un buisson de sinople, avec un chef d'azur chargé d'un *croissant* d'argent accosté de deux étoiles de même. Ce croissant ferait-il allusion à l'origine sarrasinoise de la cité? Le blason de l'antique famille Aubusson-Lafeuillade est surmonté d'une tête de more. Serait-ce quelque chose de plus qu'un souvenir des croisades? Du reste, ces divers attributs ne se retrouvent pas sur un sceau de Ranulphe d'Aubusson de la seconde moitié du XIIIe siècle, qui est assez peu connu pour que nous croyions utile de le décrire d'après le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*. Il représente un donjon (c'est l'aspect du donjon dont on voit encore les belles ruines à Aubusson), et dans le champ : ALBVSIO, avec la légende : † SIGILLVM. RAMNVLFI. ALBVCONIS. Au contre-sceau est un lion marchant à droite. On a remarqué aussi que les personnages de nos anciennes tapisseries se détachent pièce à pièce, et semblent rapportés : ce qui est, en effet, dans la manière des orientaux et des

un produit indigène. Ainsi on lit dans le *Livre des Mestiers* d'Estienne Boileau de 1260 : « Quiconques veut estre tapicier de tapis sarrazinois à Paris estre le puet franchement ». Les tapis exécutés dans le Levant étaient expressément désignés comme tels, car nous lisons dans l'Inventaire des ducs de Bourgogne (1398) : « Pour douze tappis veluz du païs de Turquie, dont il y en a dix petits et deux moyens ». Les tapisseries destinées à couvrir les murailles étaient relativement communes : les tapis velus ou de Turquie devant être étendus sur le parquet étaient des objets de luxe réservés aux habitations opulentes et aux sanctuaires les plus vénérés.

Ne perdons pas de vue toutefois que le mouvement industriel du XIIe siècle ne fut qu'une renaissance, et que les ouvrages en tapisserie ne firent alors que reparaître. Long-temps avant les Sarrasins, aux jours glorieux de la Gaule indépendante, l'art des tissus existait chez les Atrébates, habitants de l'Artois et de la Flandre. Ces contrées étaient renommées dans tout le monde romain par leurs fabriques de *saies* rouges, et on doit remarquer en passant à quelle date lointaine remonte leur réputation industrielle. C'est là

Sarrasins. D'après Joullietton, une urne cinéraire avec inscription en caractères arabes, et, tout récemment, une monnaie arabe de forme ancienne et malheureusement fondue avant d'avoir pu être étudiée, ont été trouvées sur le sol de la Marche. Quant à la prétendue *voie sarrasine*, appelée aussi *romaine*, qui aboutissait à Aubusson, quoiqu'elle soit ainsi désignée sur le tableau d'assemblage du cadastre, elle porte le nom de *chemin des Beaulz* dans le terrier de la seigneurie de Saint-Marc-à-Frongier de 1565.

que nous verrons, au XIIe siècle, les débuts de la fabrication des tapisseries de basse-lice. Au temps de Pline, et suivant son témoignage (1), les ouvriers gaulois rivalisaient avec ceux de Babylone et d'Alexandrie dans le travail des tissus que l'on est convenu de désigner sous le nom de *tapis*. Toutefois l'importation des tapis de l'Orient fut toujours considérable, et, aux derniers jours de la civilisation romaine, elle était sans rivale. C'est ce qui ressort d'une lettre de Sidoine Apollinaire où est décrite une tapisserie de Perse à sujets (2). On paraît alors avoir spécialement affectionné la représentation des scènes de chasse : les objets figurés étaient probablement de petite dimension et à teintes plates.

L'art du tapissier ne périt pas tout à fait dans les Gaules avec la civilisation antique, et ce fut grâce au catholicisme. « A l'origine du régime féodal, a remarqué M. Buchez (3), la puissance du clergé devint une des circonstances les plus heureuses au milieu des désordres inséparables du nouveau système social. Les populations laborieuses se groupèrent autour des abbayes à l'abri des franchises des églises et des cloîtres. La paix y régnait, le travail y florissait, les richesses s'y accumulaient. Ce furent comme des îles réservées à la pratique des arts libéraux et des arts utiles au milieu de la tourmente qui grondait autour d'elles. » On avait commencé par couvrir le sol des basiliques d'herbes, de feuilles et

(1) *Hist. nat.*, lib. VIII, cap. XLVIII.

(2) *C. S. A. Sid. Epist.*, lib. IX, ep. XIII, carm. 2.

(3) *Formation de la nationalité française :* Paris, Dubuisson et Cie, 1859, T. II, p. 133.

de fleurs. Mais les évêques firent-ils venir des ouvriers de Constantinople ou de l'Italie? employèrent-ils des musulmans oubliés dans l'Aquitaine après la bataille de Poitiers, ou, ce qui est plus probable, trouvèrent-ils des hommes assez industrieux parmi nos propres ancêtres? Il est constant que, dès le IXe siècle, on voit les tapis employés à décorer les églises. Celle d'Auxerre, vers 830, en était ornée par son évêque saint Angelme. En 985, dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, les religieux exécutaient des tapisseries de toutes sortes. Vers la même époque, Poitiers possédait une de ces fabriques, et les produits en étaient recherchés par les évêques de l'Italie elle-même.

Il semble même ressortir d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale qu'on fabriquait des tapis à Limoges au XIIe siècle :

« Puis s'en monta en unes loges,
Et fist un tapi de Limoges
Devant lui à la tere estendre.....
Érec s'asist de l'autre part
Dessus l'ymage d'un lupart
Qui el tapis estoit portraite (1) ».

On ne s'en étonnera guère en songeant aux relations qui existaient alors entre le centre de la France et Venise, le grand commissionnaire pour l'Orient. Il paraît établi que l'émaillure limousine se rattache par

(1) M. Francisque Michel : *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent du* VIe *au* XVIIe *siècle*, T. II, p. 405 : Paris, 1854. — Ajoutons que M. Maurice Ardant a relevé, aux archives de Limoges, le nom d'un *tapissier* de 1457.

Venise à l'art byzantin, et que certaines églises du Limousin et des provinces voisines rappellent exactement le type oriental. La Marche a toujours fait partie du diocèse de Limoges : il est donc possible que l'influence byzantine, au moins pour les tapis, ait rayonné jusque chez nous.

« Il y avoit autrefois à Limoges, dit le P. de Saint-Amable (1), une rue nommée *Vénitienne* (cette rue porte encore ce nom), et cette rue Vénitienne et son faubourg étoient habités par des marchands vénitiens. Ce qui commença l'an 979, et ce qui obligea les Vénitiens de bâtir ce faubourg et de se loger à Limoges fut à cause du commerce des épiceries et *autres étoffes* du Levant, lesquelles ils faisoient venir sur leurs navires, par la voie d'Égypte, à Marseille, et conduire par voiture à Limoges, où ils en avoient établi un grand magasin, d'où une bonne partie du royaume tiroit ce qui leur faisoit besoin. »

Le monument le plus précieux de cette époque est l'ouvrage généralement attribué à la comtesse Mathilde de Flandre, femme de Guillaume le Conquérant, exécuté vers 1080, et célèbre sous le nom de *tapisserie de Bayeux*. On voit encore dans le musée de cette ville cet intéressant spécimen de l'art du XIe siècle. C'est une immense toile de lin de 70 mètres de longueur sur 50 centimètres de hauteur, sur laquelle des figures tracées avec de la laine couchée et croisée représentent l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Des légendes latines expliquent chaque action. Les inventaires de la cour de Bourgogne, en 1420, font mention d'une tapisserie analogue.

(1) *Histoire de saint Martial*, T. III, p. 372.

L'art de fabriquer les tapisseries existait donc en France avant les croisades (1095 - 1270). C'était une industrie toute privée, cultivée par les religieux et les femmes des hauts barons, qui trouvaient là une distraction contre l'ennui des sombres demeures féodales. On représentait habituellement des scènes de la Bible et de l'Apocalypse, des portraits de rois et d'empereurs, quelquefois des sagittaires, des lions et d'autres animaux imaginaires ou réels. Ces ouvrages étaient en laine, brodés ou cousus sur un canevas de fil de lin ou de chanvre, et, d'après le travail de la tapisserie de Bayeux, c'étaient primitivement de véritables broderies. Quelquefois aussi c'était l'œuvre du métier, un tissage, ou le produit de divers modes de fabrication qu'il est difficile de distinguer à cause de l'insuffisance des anciens inventaires et de la rareté des monuments. Nous croyons néanmoins que les sarrasinois étaient des brodeurs, en cela qu'ils couvraient des pièces d'étoffes de figures et d'ornements, et ne pratiquaient ni la haute ni la basse-lice. L'usage de leurs produits pouvait être néanmoins très-varié, et, quoique leur première et principale destination fût de décorer les églises, puis de meubler les châteaux, il est permis de croire qu'ils servirent dans les représentations des mystères pour les changements de décorations.

M. Lacordaire, directeur actuel de la manufacture des Gobelins, et auteur d'une savante monographie de ce magnifique établissement, après avoir parlé de la fabrique de tapisseries qui existait à Poitiers en 1025, désigne, entre autres villes, celles d'Aubusson et de Felletin comme

ayant vu, dès ces temps reculés, l'industrie des tapisseries se naturaliser chez elles. Nous adoptons pleinement cette opinion, que corrobore ce que nous savons de l'importation de l'art byzantin par Venise dans le Limousin. D'un autre côté, toutes les industries prirent alors le plus grand essor à la suite de l'affranchissement des communes, et ce fut là une des gloires des bourgeoisies féodales. La richesse publique s'accrut par le développement des relations commerciales, et la fabrication et le commerce des tentures, rivales des tapisseries d'outre-mer, furent une des sources de cette nouvelle prospérité. L'impulsion était donnée, et le monde occidental rentrait enfin dans la voie du progrès et de la civilisation.

Des tapissiers flamands, vers la fin du XIIe siècle, se servirent des métiers de basse et de haute-lice, et ce fut le signal d'une révolution dans le travail des tapisseries. Malgré l'opinion contraire, acceptée sans contestation jusqu'à ce jour, il paraît certain qu'ils donnèrent la préférence au métier de basse-lice, qui s'est toujours prêté à une fabrication plus rapide et plus économique. On sait que, dans le métier de haute-lice, qu'on trouve à l'origine de toutes les civilisations, les fils de la chaîne sont perpendiculaires, et qu'on le nomme ainsi par opposition au métier de basse-lice, inventé, dit-on, par les Égyptiens, et dont les dimensions, moins grandes, ont permis d'étendre la chaîne horizontalement. Sur ce dernier métier, l'ouvrier travaille à l'envers, ayant son modèle devant lui, tandis que, sur le métier de haute-lice,

l'ouvrier travaille aussi à l'envers, mais son modèle placé derrière lui. Aux Gobelins, on fabrique habituellement les tapisseries et les tapis de haute-lice : la basse-lice est restée la spécialité de Beauvais, d'Aubusson et de Felletin, comme procédé plus industriel.

Puisque nous entrons dans quelques détails techniques, il sera peut-être utile de dire qu'on appelle généralement aujourd'hui :

Tapis, les tapis veloutés, primitivement tapis velus, qui nous viennent de la Perse par la Turquie, c'est-à-dire par Constantinople;

Tapisseries, les tapis de murailles, véritables tableaux reproduisant toutes les variétés de la peinture;

Tapis ras, les tapis de pied unis, par opposition aux tapis veloutés. Le tapis ras est le tapis *nostrez* ou *nôtrés* dont il est question dans ce curieux passage des *Us des mestiers* recueillis par Ét. Boileau : « *Des tapisiers de tapiz nostrez. Nuz tapissier de tapiz nostrez ne puet ne ne doit ouvrer de nul file fors que de file de laine bon et loial, fors es chies* (lisières) *que il puet ouvrer de toute maniere de file. Chascune maniere de tapiz nostrez doit estre tout d'un lé* ».

Alors que la Flandre et l'Artois exploitaient avec succès la fabrication des tapisseries de basse-lice, les substituaient aux tapis sarrasinois, et que, grâce à leurs excellents procédés de teinture, et à leur facilité de s'approvisionner de laines à bon marché, ils se mettaient à la tête de cette industrie, on se servait à Paris du métier de haute-lice, ainsi que dans notre province de la Marche, suivant toute probabilité. Il est impossible, en

effet, de rien affirmer en l'absence de documents précis pouvant éclairer cette période reculée de notre histoire locale.

Un acte de donation de Raynaud VI, vicomte d'Aubusson, père de Ranulphe dont nous avons décrit le sceau, concède divers droits à l'église de Notre-Dame d'Aubusson en 1247, d'après Joullietton, et prouve seulement qu'on y fabriquait des draps à cette époque. Il est vrai que le tissage des draps paraît avoir été, dans la Haute-Marche, une industrie contemporaine de celle des tapis. En 1262, Hugues XII de Lusignan, comte de la Marche, qui venait d'acheter de Raynaud VII la vicomté d'Aubusson, accorde divers priviléges aux personnes qui viendraient habiter la ville d'Aubusson. Il ne paraît pas qu'il soit fait mention dans cette charte de fabriques de tapisseries. La confirmation de ces priviléges par Charles de France, comte de la Marche et de Bigorre en 1321, consignée dans un document de 1519 (1), ne renferme rien qui puisse éclairer cette question, sur laquelle il n'y a qu'obscurité jusqu'au règne de François Ier.

Aussi M. Félix Lecler, auteur d'un remarquable travail sur la ville d'Aubusson (2), s'est-il cru fondé à écrire : « C'est vers les dernières années du XVe siècle qu'il faut *probablement* placer l'établissement des métiers à tapisseries, qui ont fait depuis la prospérité de la ville. Éléonore de Bourbon, épouse de Bernard d'Armagnac, comte de la Mar-

(1) Archives de la ville d'Aubusson.

(2) *Album historique et pittoresque de la Creuse*, in-4 avec fig., p. 149 ; P. Langlade édit. : Aubusson, 1847, impr. Bouyet.

che, possédait des terres en Hainaut et en Flandre. On peut penser, avec raison, qu'elle fit venir dans le comté de la Marche des ouvriers flamands ». Il considère comme moins vraisemblable la tradition qui attribue le commencement de ces fabriques à des Sarrasins détachés de l'armée d'Abdérame.

On ne peut nier, en effet, que, depuis le XIIe siècle, les Flandres furent le centre principal de la fabrication des tapisseries; que, au XIVe et au XVe siècle, cette industrie prit son plus grand essor pour les tentures des châteaux; mais l'absence, jusqu'à ce jour, de textes positifs, ne peut être un motif suffisant pour rejeter l'opinion de M. Lacordaire, qui reporte à une époque beaucoup plus ancienne l'origine de nos manufactures, et permet de croire que, dans une sphère plus modeste, elles se sont développées parallèlement aux fabriques de Flandre. Ainsi il paraît certain à M. Henri Aucapitaine (1) que les belles tapisseries qui décorent actuellement le château de Boussac, après avoir orné la tour de Bourganeuf, ont été exécutées en *haute-lice* dans les fabriques d'Aubusson sous la direction du malheureux prince oriental Zizim (1481). Ceux qui, comme nous, ont pu examiner de près ces tapisseries dans un atelier d'Aubusson, où elles ont été très-habilement restaurées, ont partagé cette opinion. Une industrie qui produisait au XVe siècle un ouvrage aussi achevé n'était certainement pas à son début.

Nous allons voir que, dans la première moitié du XVIe siècle, les tapisseries de haute-lice d'Aubusson étaient très-connues; qu'on les désignait sous le

(1) *Notes historiques sur Boussac* : Paris, Dumoulin, 1853.

nom de tapisseries de Marche, comme on disait tapisseries de Flandre : preuve évidente que ce n'était pas un produit nouveau de la contrée.

SECONDE PARTIE.

Tapisseries de Marche.

On lit dans un édit donné par François Ier à Tonnerre, le 20 avril 1542, sur l'appréciation des marchandises pour l'assiette de l'*imposition foraine, droit de resve* (douane) *ou domaine forain et hault passaige* (1) :

« Tapisserie de Marche ou haute-lice, estoffée d'or et de soye, ne sera cy appréciée et estimée pour ce que c'est ouvrage de prince, et s'en tire peu ou point hors du royaume: toutefois, cy advenant qu'il en fust tiré quelque quantité, elle sera prisée et estimée aux extrémitez de ce royaume par gens à ce cognoissans, appelez nos procureurs et commis, en recouvrement dudit droit d'imposition foraine.

» Tapisserie fine de Marche ou haute-lice sans or, de valeur de cent sols tournois l'aune de Paris et au-dessus, le cent pesant poids de marc, en ce comprises serpillières, cordes et tout autre emballage, six vingts livres T., etc., etc., (2). »

(1) Paris, chez Haultin, 1550, in-8, cité par M. Leber dans son *Essai sur la fortune privée au moyen âge*. Les évaluations de l'édit étaient faites au plus bas prix du commerce, et, suivant M. Leber, la somme de cent sous tournois l'aune de tapisserie de Marche, dont il va être question plus bas, équivalait, au pouvoir actuel de l'argent, à 73 fr. 33 c.

(2) *Les grandes ordonnances, etc.*, par Fontanon, T. II, p. 1174.

Le même édit, modifié plus tard par ceux de Henri III à Blois en mai 1581; de Henri IV, à Paris, en septembre 1594, et par celui de Louis XIII donné à Cognac le 30 juin 1621 (1), mentionne aussi les tapisseries ou tapis de Felletin, d'Auvergne et autres semblables. La réputation de Felletin pour les draps et les tapis est hors de cause et solidement établie (2). Parler des fabriques d'Aubusson, c'est parler de celles de Felletin, car leur destinée a presque toujours été commune. Les tapis d'Auvergne désignent, suivant toute probabilité, ceux qu'on fabriquait à Bellegarde d'après des documents authentiques qui remontent jusqu'à la fin du XVIe siècle. Cette petite ville, capitale du pays appelé le Franc-Aleu, confinant à la Marche et à l'Auvergne, a dépendu, en effet, du présidial de Riom en Auvergne jusqu'en 1636, où elle fut mise dans le ressort du nouveau présidial de Guéret (3). Il est bien évident que par *tapisseries de Marche* on ne peut entendre autre chose que les tapisseries de haute-lice d'Aubusson.

Peu d'années après l'édit de François Ier, vers 1560, un chroniqueur anonyme d'Ahun parle ainsi d'Aubusson : « Le Busson, ou Le Bussou selon le vulgaire de maintenant, est une ville de grand bruit pour la fréquentation des marchands du lieu, qui y trafi-

(1) *La grande conférence des ordonnances et édits royaux*, par Pierre Guénois, 3 vol. in-fo : Paris, 1678, T. II, p. 1015, 1027, 1067.

(2) M. l'abbé Roy-Pierrefitte : *Notice sur la manufacture de Felletin*, in-8 : Limoges, Chapoulaud frères, 1855.

(3) M. P. Poyet, qui possède d'intéressants documents sur les tapisseries de Bellegarde, prépare un mémoire sur cette question, qui n'a pas encore été traitée.

quent souvent, menant et conduisant marchandises en d'autres et divers lieux et pays, et de ce que les habitans sont adonnés à de grands labeurs. La ville est grandement populeuse selon son circuit, abondant en diversitées de marchandises, et y a des gens opulents et riches, grand nombre d'artisans et négociateurs qui font grand trafic principalement en l'art lanifique et en pilistromate (draps et tapis), et dont ils tirent grand profit. Au flanc de laquelle ville coule lentement le dict fleuve de la Grand-Creuse, descendant des montagnes filitinnées, distantes de deux mille pas, lequel fleuve est bien commode et propre en la dicte ville pour raison des moulins qui sont assis dessus tant pour l'usage des draps et laines que pour moudre les grains..... (1). »

Tout en tenant compte de l'exagération naturelle aux écrivains du temps, il paraît constant que l'ère de la renaissance fut une époque brillante pour les tapisseries d'Aubusson. Tous les documents du siècle suivant mentionnent cette période d'éclat : les inventaires de quelques châteaux attestent la popularité de ces produits, et confirment l'opinion que la mention des tapisseries de Marche dans l'édit de 1542 nous a donnée de leur importance. Les guerres civiles et religieuses leur portèrent un coup terrible, car notre province prit une part active, quoique secondaire, aux tragiques évènements de la fin du XVIe siècle. Vers 1563, un parti de huguenots pénétra de nuit, par surprise, dans la ville d'Aubusson. L'église fut pillée, les chartes de la commune

(1) Clermont-Ferrand : impr. F., Thibaut, in-12, 1857.

incendiées, et, par cette violence, la ville privée à jamais de ses titres les plus anciens et les plus précieux.

Sauval déclare que, à l'avènement de Henri IV, les manufactures de tapisseries se trouvaient *abolies par le désordre des règnes précédents* (1). Henri IV voulut les restaurer, et il y parvint, malgré l'opposition de Sully, qui voulait particulièrement rétablir l'ordre dans les finances, et qui disait souvent que la France était avant tout un pays d'agriculture (2). Louis XIII continua les traditions de son glorieux père, et fut le fondateur de la maison de La Savonnerie, près Chaillot. La royauté, tout en protégeant d'une manière spéciale les établissements particuliers, n'oubliait pas l'industrie privée et les petits centres de fabrication qui remontaient aux communes féodales. Par arrêt du conseil du 1er février 1620, lisons-nous dans un rapport de M. d'Argouges (3), les tapissiers d'Aubusson et lieux circonvoisins furent maintenus dans l'exemption des droits de douane pour les tapisseries qu'ils feraient transporter à Paris, provenant de leurs manufactures, comme ils en avaient joui par le passé. Aussi les fabriques d'Aubusson prirent un nouveau développement, et, de tous les points de la France, on leur adressa des

(1) *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, livre IX.

(2) *Économies royales*, 1603, T. V, 2e série : Petitot.

(3) Voir, aux archives du département de l'Allier, une note en marge du *Procès-verbal de la généralité de Moulins* fait par M. d'Argouges, intendant de ladite généralité, en 1686, mais d'une autre écriture; in-fo, feuille 9, verso.

commandes. Le nombre des maîtres ouvriers et apprentis occupés à la fabrication des différents ouvrages de tapisserie à Aubusson paraît avoir été, en 1637, de deux mille.

Nous trouvons dans un ouvrage de M. Louis Pâris (1) le fait suivant, qui donne la mesure de l'importance et de la réputation des fabriques d'Aubusson au commencement du XVIIe siècle : « Des dons faits à cette époque augmentèrent la précieuse collection de l'église métropolitaine de Reims : le chapitre lui-même pourvoyait à ses besoins en ce genre. Nous voyons notamment un traité, fait par-devant notaire à la date du 17 janvier 1625, par lequel un sieur Lombard, marchand tapissier en la ville d'Aubusson, diocèse de Limoges, s'oblige à faire et fournir au chapitre, dans le délai de six mois, *quatre pieces de tapisseries de Paris semées de fleurs de lys jaunes : la premiere à la figure de l'Assomption de Notre-Dame; la deuxieme, à la figure de la Vierge, qui tiendra Notre-Seigneur sur son bras; la troisieme, à la figure de saint Nicaise, et la quatrieme, plus grande, à la figure de Monsieur saint Remy* ».

Ce dernier passage nous donne l'explication de ce qu'on entendait par *tapis de Paris*. M. de Laborde, après avoir cité le texte suivant de 1416 (inventaire du duc de Berry) : « *Deux tappis vers de l'ouvrage de Paris à un arbre d'orangier ou milieu et y pend un escu, valent* XVIIJ *liv.* T. », dit ignorer quel était ce genre

(1) *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, ou la Mise en scène du théâtre des confrères de la Passion, etc. :* Paris, 1843, 2 vol. in-4, avec atlas in-f°.

de travail. Nous croyons que c'étaient des tapis de haute-lice. Pendant qu'en Flandre on employait spécialement le métier de basse-lice, à Paris, et dans la Marche suivant divers témoignages, on donnait la préférence à celui de haute-lice. Cet état de choses dura jusqu'en 1607, époque où les Flamands, malgré l'opposition de haute-liciers parisiens, importèrent en France leur spécialité industrielle. Dès lors la basse-lice devint le procédé usuel, se substitua peu à peu, pour la fabrication commune, au métier de haute-lice, qui resta à peu près exclusivement aux Gobelins. On comprendra que, au commencement du XVIIe siècle, époque de transition, le chapitre de la cathédrale de Reims put encore faire exécuter à Aubusson des tapisseries de Paris, c'est-à-dire de haute-lice.

M. Maurice Ardant, archiviste du département de la Haute-Vienne, a fait connaître un contrat notarié, que nous transcrivons à cause de l'intérêt qu'il présente à plusieurs titres (1) :

« Le vingtieme jour d'octobre 1646, à Limoges, maison et par-devant le notaire royal soussigné, avant midi, fut présent Gilbert Roquet, marchand tapissier de la ville du Busson, demeurant en cette ville, lequel, de son bon gré et volonté, a promis et promet par ces présentes : le révérend Pere Étienne Saige, recteur du collége des révérends Peres de la compagnie de Jésus établis au dit Limoges, présent et acceptant, lui faire une piece de tapisserie pour

(1) Communiqué par M. Boulgon au *Mémorial de la Creuse*, n° du 1er octobre 1854 : Aubusson, A. Bouyet, impr.-édit.

l'ornement de leur église, représentant la dispute de l'Enfant-Jésus entre les docteurs, toute pareille de bonté, qualité et façon à une autre piece que le dit Roquet leur a faite, représentant l'Adoration des trois rois, et leur rendra la dite piece bien et dûment faite et parfaite dans le jour et fête de saint Ignace, au mois de juillet prochain, et fournir, à cet effet, tout ce qui sera requis et nécessaire, sans que le dit Pere recteur soit tenu d'aucune chose quelle qu'elle soit, que seulement *fournir un dessin de la dite piece.* La dite convention faite et acceptée moyennant le prix et somme de vingt-quatre livres l'aune en quarré, sur lequel prix total le dit révérend Pere recteur a payé et avancé comptant et réellement au dit Roquet la somme de cent livres en bonne monnoie bien nombrée, par lui prise et reçue, qui s'en est contenté; le surplus, payable aune par aune, à proportion que le dit Roquet travaillera. A quoi faire et entretenir, les dites parties respectivement obligées, savoir : le dit Roquet, *en sa personne* et biens, et le dit révérend Pere recteur, les biens et revenus temporels dudit collége. Dont acte, etc.

» Ledit Roquet a déclaré ne savoir signer. »

Suivent les signatures de deux témoins, celles du révérend Père et du notaire.

Quelques-unes des clauses de ce contrat jettent un certain jour sur la situation industrielle d'Aubusson à cette époque, et indiquent que cette fabrique était alors en voie de décadence. Ses conditions d'existence avaient dû être moins précaires, et leur importance plus considérable. Un siècle avant l'édit de François Ier de 1542, l'un des châteaux de la famille d'Orléans,

probablement celui d'Angoulême, renfermait de nombreuses tapisseries.

On lit dans le catalogue de ces tentures (1) : « Sept pieces de tappicerie de verdure appelée *la bergerie.* — *Item*, neuf pieces d'autre tappicerie de verdure appelée *la chasse.* » L'expression de *verdure* étant fréquemment appliquée aux tapisseries de la Marche et d'Auvergne, qui représentaient des paysages ou *bocages*, nous croyons pouvoir attribuer ces tapisseries d'un château du xve siècle aux fabriques d'Aubusson ou bien de ses environs.

Un autre inventaire plus précis, mais beaucoup plus récent, celui du château de Saint-Priest (Loire), daté du 21 décembre 1654, renferme les articles suivants (2) :

Page 10 : « Chambre de Iarez ou du marquis de Saint-Priest : *item*, neuf pautres ou pieces de *vieille* tapisserie Aubusson » ;

Page 11 : « Grande salle du château, ou salle de réception : *item*, sept pieces de tapisserie Aubusson en bergerie (scènes pastorales ou verdures) » ;

Page 12 : « Chambre de la châtelaine : *item*, cinq pieces de tapisserie Aubusson en bergerie, pareille à icelle de la grande salle » ;

« Autre chambre au-dessus de l'église : *item*, deux pieces de tapisserie de *felotin* en bergerie (nous n'hésitons pas à voir ici des tapisseries de Felletin) » ;

(1) Francisque Michel, T. II, p. 482, *loc. cit.*

(2) *Étude archéologique sur le château de Saint-Priest, près Saint-Etienne*, par M. A. Barban, archiviste de la Loire : Saint-Étienne, 1858, in-8.

Page 14 : « Chambre du Grand-Trémouchon : *et plus*, huit pieces de tapisseries Aubusson *fort vieilles* ».

Sans compter six grands tapis, savoir : trois de Turquie, un de *mouquette*, un de cuir rouge, et l'autre de *layne, faict à l'éguille, avecq des franges de soye verte*. Ce dernier tapis était de façon sarrasinoise.

Une seule habitation seigneuriale du Forez renfermait donc, au milieu du XVIIe siècle, une trentaine de tapisseries de la Marche, la plupart, et surtout celles d'Aubusson, qualifiées *fort vieilles*. On peut assigner à la fabrication de ces dernières une date reculée, et la reporter à cette période de prospérité que nous avons vue précéder les guerres de religion. Depuis cette déplorable époque, en effet, malgré les faveurs royales, la fabrication des tapisseries succombait à Aubusson sous les nombreuses causes de décadence qui atteignirent en France la plupart des industries jusqu'au règne de Louis XIV.

L'église paroissiale d'Aubusson, celle de St-Nicolas, la maison des Frères de la Doctrine-Chrétienne, qui a été, pendant le dernier siècle, l'habitation des inspecteurs de la manufacture, et plusieurs maisons particulières possèdent quelques tentures qui doivent, en partie, remonter à la période que nous venons de parcourir. On empruntait des sujets aux romans de l'époque, tels que *l'Astrée* d'Honoré d'Urfé, qui fut le livre à la mode sous Henri IV et Louis XIII ; à l'histoire du temps, qu'on travestissait à l'antique ; à l'ancien et au nouveau Testament. Une *verdure* assez bien conservée figure la nicotiane. La représentation de l'*herbe du grand-prieur* est ici une date précieuse. Le dessin de ces tapisseries est généra-

lement assez médiocre ; mais l'exécution est bonne, et les couleurs n'ont pas trop souffert. Un beau et utile travail serait de les décrire : le plus urgent est de les préserver d'une ruine imminente. Ces produits, curieux à tant de titres, recherchés partout, qui, de temps immémorial, font la réputation de notre ville en France et à l'étranger, sont traités ici d'une façon qui nous indignerait justement partout ailleurs. Nous n'osons pas espérer qu'Aubusson ait bientôt un musée : souhaitons du moins que nos édifices religieux ou civils deviennent l'asile public de ces vieilles tapisseries qui font la gloire de la Haute-Marche et dont, il y a plus de trois siècles, elles popularisaient le nom.

TROISIÈME PARTIE.

Règlements de Colbert.

Colbert entra aux affaires en 1661, et, avec lui, un système d'administration qui stimula et développa la production industrielle du pays Dès l'année suivante, la manufacture royale des meubles de la couronne fut installée dans l'hôtel des Gobelins. De larges encouragements furent accordés aux principaux centres de fabrication, et la ville d'Aubusson ne fut pas oubliée. Au contraire de Sully, Colbert parut plutôt préoccupé des intérêts du commerce que de ceux de l'agriculture, et, en cela, il servit mieux, sans s'en douter, les destinées futures de la France. L'agriculture alors, c'était l'intérêt de l'aristocratie ; l'industrie et le commerce étaient entre les mains de la classe moyenne, qui commençait à s'élever. Colbert

prépara la voie de la société moderne. Une réaction s'est opérée depuis contre ce qu'on a appelé le *colbertisme*. Nous reconnaissons que les nombreux règlements produits de ce système furent trop souvent vexatoires et tyranniques; mais nous n'en devons pas moins payer notre dette de reconnaissance au grand homme d'État qui fut le restaurateur de nos manufactures.

Une lettre royale du 30 août 1664 invita, comme nous l'avons déjà dit, les habitants d'Aubusson à s'adresser à Colbert pour tout ce qui concernait les intérêts de leur manufacture. Le sieur Jacques Bertrand, marchand tapissier de cette ville, et l'un des tapissiers de la garde-robe du roi, fut délégué à cet effet le 17 octobre suivant. Il eut de fréquents entretiens avec l'illustre ministre, et, à son retour à Aubusson, dans une assemblée générale du 18 mai 1665, un règlement fut arrêté, et des vœux furent émis pour être présentés à Louis XIV. L'homologation de cette délibération ne se fit pas attendre, grâce à l'activité de Jacques Bertrand, qui avait été chargé de continuer ses démarches auprès de Colbert. Des lettres-patentes, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de juillet 1665, approuvèrent les *Reglemens et statuts des marchands, maistres et ouvriers tapissiers de la ville d'Aubusson, fauxbourgs et hameaux d'icelle et bourg de La Cour, en la province de la Marche, accordez en l'assemblée généralle des habitans d'icelle, le 18e jour de may 1665, pour le rétablissement de la manufacture des tapisseries* (1).

(1) Les archives de la ville en possèdent un exemplaire, imprimé sur parchemin, donné par M. Rigaudie, greffier du tribunal d'Aubusson.

Cette ordonnance fut, jusqu'en 1789, la grande charte de la fabrique d'Aubusson. Elle portait, entre autre choses : que le roi y entretiendrait à ses frais un peintre et un maître teinturier ; que les différends qui pourraient survenir entre les maîtres et les ouvriers et toute personne employée dans la manufacture, *attendu qu'il n'y a point de juges consuls establis en la dicte ville d'Aubusson*, seraient portés devant le juge de la ville, pour être terminés dans la même forme que dans les juridictions consulaires ; qu'enfin la fabrique aurait le titre de *Manufacture royale de tapisseries*. On estimait alors que le nombre des ouvriers en tapisserie était de quinze à seize cents, et qu'on était bien loin de la prospérité d'autrefois. Il n'est guère probable que les tapissiers des *hameaux* d'Aubusson, dont il est fait mention dans le règlement de 1665, fussent compris dans cette évaluation. Le nombre de ces bourgades où s'exerçait l'industrie foraine était assez considérable : elles s'étendaient dans un rayon de plusieurs lieues autour de leur métropole. Quant au bourg de La Cour, l'ordonnance le distingue des faubourgs d'Aubusson. Au siècle dernier, on l'appelait encore Saint-Jean-de-La-Cour-d'Aubusson. Son château appartenait alors à M. le marquis de Gimel, qui le remplaça, vers 1770, par une habitation moderne : quelques parties de son église permettent de reculer la date de sa construction jusqu'à la période romano-byzantine. D'autres causes, que ce n'est pas ici le lieu de développer, font penser que ce bourg a eu autrefois une importance réelle et bien distincte de celle d'Aubusson.

Toute cette agglomération ouvrière, y compris celle

de Felletin, était sous le patronage de sainte Barbe. On connaît le rôle de ces confréries dans les temps féodaux; ce qui reste à établir c'est le rapport qui peut exister entre les confréries et leurs patrons respectifs. La même communauté, du reste, n'honorait pas toujours et partout le même patron.

« La manufacture d'Aubusson, écrivait l'annotateur de M. d'Argouges, se soutint long-temps apres ce rétablissement; mais l'inobservation de ces reglements, les abus qui s'y glisserent, le défaut de peintre et de teinturier, *qui n'y furent point envoyés*, comme on l'avoit projeté, et enfin la misere de la plus grande partie des tapissiers, la replongerent dans un état plus triste qu'elle n'étoit auparavant. Sa réputation diminua insensiblement par la défectuosité des dessins et des teintures et par la mauvaise qualité des laines. Les pays étrangers, qui tiroient beaucoup de ces tapisseries, en furent rebutés; les ouvriers tomberent dans la misere, et ne subsisterent, pendant plusieurs années, que par les charités que le roy eut la bonté de leur faire de temps en temps pour les empêcher de périr ou de passer à l'étranger. L'inexécution des lettres-patentes de 1665 étoit donc la principale cause de la décadence de la manufacture, puisque les ouvrages n'avoient perdu leur réputation que par le défaut de bon dessin et par le mauvais teint des laines. On y a pourvu dans la suite : cette manufacture a pris une forme nouvelle, et s'est parfaitement rétablie. Ses ouvriers sont tres-bons, fort appliqués à leur ouvrage, et n'ont de goût que pour la tapisserie. Ce qu'ils font est admiré pour tout ce qui regarde la fabrique : la tissure en est merveil-

leuse, les dessins beaux, et le teint des laines excellent; et, lorsque la manufacture des Gobelin s a besoin de sujets, elle les fait venir de celle de Beauvais ou de celle d'Aubusson indifféremment. Il n'y a même que de ces endroits qu'elle puisse en tirer, et le nombre en est bien plus grand à Aubusson qu'à Beauvais, parce que la ville d'Aubusson n'est peuplée que de tapissiers, qui sont souvent appelés à la manufacture de Beauvais aussi bien qu'à celle des Gobelins; en sorte que c'est comme une pépiniere qui, par ses éleves, soutient les deux autres manufactures. La province de la Marche n'a que cet établissement, qui y fait vivre plus de quinze cents personnes. »

Ce rapport, quoique daté de 1686, fait, sans doute, le tableau de la fabrique d'Aubusson et de sa situation à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, qui remontait à l'année précédente (1685). Les jours prospères étaient revenus, et rien n'annonçait une crise aussi imminente. On lit dans le même document que la ville renferme plus de huit mille habitants. Ce chiffre paraît trop élevé en comparaison de celui de la population ouvrière à la même époque, que nous venons de voir évaluer à quinze cents personnes seulement.

Les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes furent certainement fâcheuses pour l'industrie d'Aubusson; mais il est reconnu aujourd'hui que cette influence a été exagérée par quelques écrivains. D'après une lettre de François de La Fayette, évêque de Limoges, du 10 mars 1672, le quart des habitants d'Aubusson seulement professait alors la religion protestante, et un rapport au roi de M. Levayer, inten-

dant de Moulins, daté de 1696, porte à deux cents le nombre de ceux qui s'expatrièrent. C'était déjà trop. Une nouvelle période de décadence commença pour Aubusson; mais reconnaissons, pour être juste, qu'elle fut surtout occasionée par l'état général des affaires, qui fut déplorable vers la fin du règne de Louis XIV. La misère était au comble, les tailles accablantes, et, d'après M. Levayer, la population descendit à Aubusson, dans les dernières années du XVIIe siècle, à deux mille cent habitants. Cette fâcheuse situation persista pendant les premières années du siècle suivant. Des lettres du temps mentionnent que, à partir de 1720, la situation de la manufacture fut encore aggravée par la substitution des billets de la banque de Law à l'argent dans le paiement de ses produits qui étaient vendus à l'intérieur.

Cependant les plus mauvais jours étaient passés. Un arrêt du conseil d'État du 12 décembre 1730 assujettit la fabrique d'Aubusson à un règlement qui confirma les statuts de 1665, et établit plusieurs nouvelles dispositions.

Des lettres-patentes furent expédiées de Compiègne sur cet arrêt le 28 mai 1732 (1). M. Gabriel Laboreys de La Pigue était à cette époque juge châtelain d'Aubusson. Il fut nommé inspecteur de la manufacture par des arrêts du conseil de 1733 et de 1735, avec la mission spéciale de faire exécuter le nouveau règlement. En 1745, son fils, M. Laboreys de Châteaufavier, fut nommé inspecteur des manufactures

(1) M. Poyet en a déposé une copie manuscrite aux archives de la ville d'Aubusson.

d'Aubusson et de Felletin, et cette charge resta dans cette famille, l'une des illustrations de notre cité, jusqu'à la révolution

Le 12 février 1731, le sieur Fizameu, teinturier à Paris près les Gobelins, est envoyé à Aubusson pour former des élèves. Le 20 mars suivant, c'est Jean-Joseph Dumont, né à Tulle, qui vient avec le titre de peintre et dessinateur pour le roi des manufactures de tapisseries établies en la ville et faubourg d'Aubusson. Quelques années après, il devint membre de l'Académie royale de peinture comme peintre d'histoire. Il est probable que quelques-unes de ses œuvres existent ignorées parmi nous ; car il avait un talent d'une rare fécondité. Le fil des bonnes traditions était renoué, et on en doit l'honneur à M. Fagon, intendant des finances, qui fut, après Colbert, le restaurateur de notre manufacture, comme il le fut à la même époque de celle de Beauvais (1734).

Il va se former dès lors dans notre pays une véritable école de dessinateurs et de teinturiers qui, le progrès général aidant, ne permettra plus à l'industrie d'Aubusson de déchoir, et la préparera au rôle brillant qu'elle doit remplir dans les grands concours industriels du XIXe siècle.

Nous devons, en passant, rappeler le peintre Finet, dont il reste encore quelques bons tableaux, entre autres un Christ en croix, daté de 1680, qu'on voit dans l'église de saint Nicolas d'Aubusson. Il fut la souche d'une famille de peintres qui, suivant l'usage du temps, fournissaient des dessins pour les tapisseries. Tout le monde connaît Jacques Barrabaud, né à Aubusson en 1772, et mort, en 1809, professeur de

peinture à l'École des arts et dessin de Lyon. Il était fils d'un dessinateur de notre manufacture, et son talent lui a conquis une juste célébrité. Ses œuvres sont recherchées : il peignit surtout les oiseaux et les fleurs.

Sur l'initiative de M. de La Porte, intendant de Moulins, deux écoles de dessin, de douze élèves chacune, furent établies à Aubusson en 1742. Comme complément de ces utiles créations, un arrêt du conseil de 1748 nomma le sieur Jean Noüet assortisseur des laines. Les affaires litigieuses étaient soumises depuis Colbert au juge châtelain, lieutenant général de police et juge des manufactures royales de tapisseries, au défaut de juges consuls. Charles IX avait créé la juridiction consulaire en 1563. Tous les différends concernant le commerce étaient de son ressort; le parlement jugeait en appel. Le premier des cinq marchands élus pour l'année prenait le titre de juge; les autres, celui de consul. M. l'abbé Roy-Pierrefitte a signalé un acte de Charles IX, de 1567, qui autorise les négociants de Felletin à se nommer des *juges et consuls des marchands*, comme, en 1563, il en avait donné l'autorisation aux marchands de Paris. C'est la juridiction qui, agrandie dans la suite, est exercée actuellement par les tribunaux de commerce.

L'organisation de la manufacture était donc complète et satisfaisante pour l'époque. Aux personnes qui désirent se faire une idée juste de sa situation dans l'ancienne monarchie et sous l'empire de la législation antérieure à 1789, nous recommandons le mémoire de M. de Châteaufavier dont nous avons parlé au commencement de cette étude.

Il existe de nombreux documents sur les fabriques

d'Aubusson et de Felletin pendant le cours du XVIIIe siècle. On y trouve beaucoup de détails, un peu trop personnels le plus souvent, sur des familles éteintes ou encore existantes et sur la rivalité d'Aubusson et de Felletin. Cette lutte, qui se termina par le triomphe définitif d'Aubusson, doit paraître inopportune à raconter aujourd'hui qu'un apaisement complet s'est produit, et que les deux villes jadis rivales se donnent fraternellement la main. Ajoutons que ce travail a été fait avec talent et le plus vif patriotisme par M. l'abbé Roy-Pierrefitte, de Felletin.

Durant les terribles agitations de la fin du siècle dernier, il s'agissait bien d'autre chose que de fabriquer des objets de luxe ou d'en acheter, et toutes les industries, celle des tapisseries et tapis en particulier, éprouvèrent un temps d'arrêt complet. Les hommes politiques de cette époque le regrettèrent sans pouvoir y porter remède. Une lettre du ministre Paré, successeur de Roland (janvier 1794), au représentant Gillet, montre les efforts du comité des finances de la Convention pour rétablir « la tradition ou la succession des talents rares et précieux mis en œuvre dans les manufactures de tapisseries de l'État », et le rôle plus modeste qu'il attribuait aux fabriques d'Aubusson, comme, du reste, on l'avait fait toujours, de produire des tapisseries plus communes pour les fortunes ordinaires (1).

Il ne nous appartient pas de parler de la transformation nouvelle et des progrès des manufactures

(1) *Notice historique sur la manufacture des Gobelins*, par M. A.-L. Lacordaire, in-8, Paris, 1835, p. 127.

d'Aubusson et de Felletin pendant les soixante dernières années. Ce serait là le sujet d'une de ces belles monographies industrielles si communes en Angleterre, et si rares parmi nous. Ce travail est au-dessus de notre compétence et de nos forces : il nous suffit, en répondant à l'appel du Congrès scientifique, d'avoir soulevé la question de nos origines, et d'être entré dans la voie que d'autres parcourront avec plus de bonheur. Quoique l'origine sarrasinoise de la ville d'Aubusson doive être définitivement abandonnée, il est constant que les fabriques de tapisseries de la Marche ont une antiquité fort respectable, et il ne faut pas désespérer de rencontrer quelque document positif antérieur à François Ier.

Tout le monde sait que les expositions universelles de Londres et de Paris ont mis le sceau à la réputation séculaire de notre cité. Dans certains genres de fabrication, on paraît avoir atteint le plus haut point de perfection auquel une industrie privée puisse prétendre : bornons-nous à souhaiter qu'Aubusson et Felletin, son ancienne rivale, aujourd'hui sa sœur, se maintiennent au rang distingué qu'elles ont si honorablement conquis.

Il faut bien le dire, l'esquisse que nous venons de faire présente de graves enseignements : ces périodes de décadence qui suivent de si près les jours de prospérité sont tristes à raconter; mais, si elles enseignent qu'il ne faut pas se bercer dans une trompeuse sécurité, elles apprennent aussi, quelles que soient les apparences des évènements, à ne jamais désespérer. Il existe dans notre ville une véritable tradition de travail artistique que les siècles et les

révolutions religieuses et politiques n'ont pu détruire. Nous avons la conviction qu'Aubusson maintiendra toujours sa vieille et poétique devise : « INTER SPINAS FLORET ».

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Page

Liste générale des membres du Congrès scientifique..... 1
Extrait de l'arrêté concernant la tenue de la XXVIe session du Congrès scientifique..... 1
Arrêté relatif à l'ouverture de la XXVIe session..... 2
Extrait des règlements généraux du Congrès scientifique de France..... 3
Administration et organisation..... 6
Questions soumises à l'examen des diverses sections.... 9
Circulaire annonçant que la XXVIe session du Congrès s'ouvrira, à Limoges, le 12 septembre 1859..... 23

PROCÈS-VERBAUX.

Séance d'ouverture..... 28

SÉANCES DES SECTIONS.

—

PREMIÈRE SECTION.

Sciences physiques et naturelles.

Séance du 12 septembre..... 36
Séance du 13..... 38
Séance du 14..... 42
Séance du 15..... 48
Séance du 16..... 52

Page

Séance du 17 62
Séance du 19 68
Séance du 20 76
Séance du 21 82

DEUXIÈME SECTION.

Agricultare, Industrie et Commerce.

Séance du 13 septembre 87
Séance du 14 94
Séance du 15 102
Séance du 16 109
Séance du 17 118
Séance du 19 122
Séance du 20 133
Séance du 21 139

TROISIÈME SECTION.

Sciences médicales.

Séance du 13 septembre 143
Séance du 14 146
Séance du 15 157
Séance du 16 165
Séance du 17 173
Séance du 18 182
Séance du 19 192
Séance du 21 201
Séance du 22 209

QUATRIÈME SECTION.

Archéologie et Histoire.

Séance du 13 septembre 223
Séance du 14 230
Séance du 15 238
Séance du 16 247
Séance du 17 254
Séance du 19 264

Page
Séance du 20..... 280
Séance du 21..... 290

CINQUIÈME SECTION.

Littérature, Beaux-Arts, Philosophie, Économie politique.

Séance du 13 septembre..... 296
Séance du 14..... 299
Séance du 15..... 302
Séance du 17..... 306
Séance du 19..... 311
Séance du 20..... 313

SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance du 13 septembre..... 319
Séance du 14..... 323
Séance du 15..... 326
Séance du 16..... 332
Séance du 17..... 335
Séance du 19..... 341
Séance du 20..... 345
Séance du 21..... 351

MÉMOIRES.

Gay-Lussac, notice biographique, par M. le baron Gay de Vernon..... 361
L'abbé Texier, notice biographique, par M. F. de Verneilh..... 396

MÉMOIRES DE LA PREMIÈRE SECTION.

Note sur les marnières de Lathus, par M. de Caumont... 418
Note sur la marne de Saint-Basile (Haute-Vienne), par M. Astaix..... 426
Note sur les cavernes et brèches à ossements de la Vienne, par M. Le Touzé de Longuemar..... 440

Page

Esquisse géologique des terrains de la Vienne, par M. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR..... 443
Simple aperçu sur les plantes cryptogames et agames du département de la Haute-Vienne, par M. ÉD. LAMY... 459
Catalogue des espèces rares ou critiques qui croissent dans les environs de Limoges, par M. E. MALINVAUD.. 500
Poissons des rivières de la Haute-Vienne, par M. FOURNIER..... 511
Aperçu sur les coléoptères et les lépidoptères du département de la Haute-Vienne, par M. J.-L. SAMY..... 515
Quelques observations sur la végétation de la Haute-Vienne, notamment sur l'époque florale des plantes, et sur le rapport de ces époques avec l'altitude des sols, leur exposition et la climatologie du pays, par M. ÉD. LAMY..... 557
Aperçu géologique et minéralogique sur le département de la Haute-Vienne, par M. F. ALLUAUD aîné..... 587

MÉMOIRES DE LA DEUXIÈME SECTION.

Essai historique sur les travaux de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de la Haute-Vienne, par M. H. GÉRARDIN..... 633
De l'influence de la cuisson à la houille sur l'avenir des fabriques de porcelaine en Limousin, par M. F. ALLUAUD aîné..... 651
Origines de la manufacture de tapisseries d'Aubusson, par M. Cyprien PÉRATHON..... 666

LIMOGES. — IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES

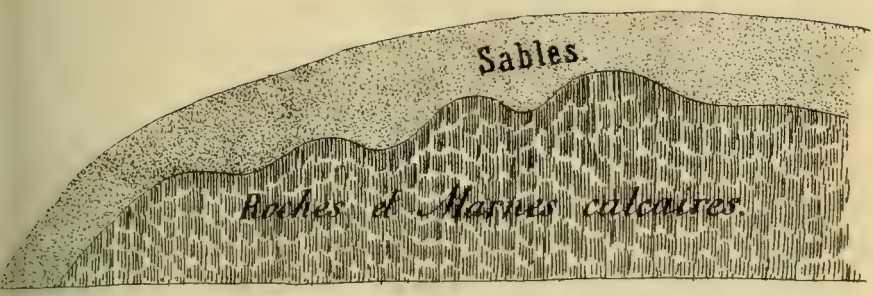

RIVE GAUCHE DE LA GARTEMPE

A MONTMORILLON.

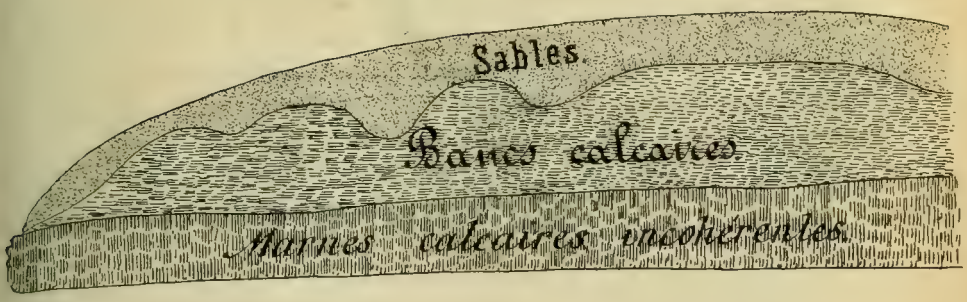

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

VINGT-SIXIÈME SESSION

LIMOGES. — IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

VINGT-SIXIÈME SESSION

TENUE, A [illegible] TEMBRE 1859

TOME SECOND

PARIS
DERACHE, LIBRAIRE
Rue du Bouloi, 7

LIMOGES
CHAPOULAUD FRÈRES
Place des Bancs, 24

1860

MÉMOIRES DE LA IIIe SECTION.

NOTE

SUR LA CONFORMATION PARTICULIÈRE

DE LA TÊTE

OBSERVÉE DANS LE LIMOUSIN,

PAR M. BLANCHARD

MESSIEURS,

De toutes les questions inscrites à notre programme, la 11e, *De la forme particulière de la tête observée dans le Limousin*, est, ce me semble, une de celles qui doivent offrir le plus d'intérêt. Sans cesser, en effet, d'être une question scientifique, elle est, de plus que les autres, une question de localité. A ce double titre, mais au second surtout, le fruit de quelques recherches bibliographiques que j'avais entreprises m'a paru devoir être intéressant, et les considérations qui s'y rattachent, dignes de vous être présentées : nous ne devons pas oublier, au sein du Congrès scientifique de France, que nous sommes, avant tout, enfants du Limousin.

Quelle que soit la valeur scientifique de ces re-

cherches et de ces considérations, cette note aura du moins le mérite d'avoir pour appui et de mettre en relief un document très-curieux, d'une authenticité incontestable. Veuillez, Messieurs, rappeler vos souvenirs classiques : ce sont des vers latins que je vous demande la permission de vous lire.

Le collége des jésuites, dont le lycée impérial de nos jours occupe les bâtiments, était très-florissant, à Limoges, vers la fin du règne de Louis XIII. C'est vers cette époque que fut composé par le R. P. Pierre Josset, de la compagnie de Jésus, professeur de rhétorique en notre ville, un long et très-beau poème, en vingt-deux chants, intitulé *Rhetorice*. C'est un traité complet de rhétorique. Pour ne parler que de ce qui a trait à la question ci-dessus énoncée, je vous dirai seulement, Messieurs, que, dans la première partie de son ouvrage, l'auteur s'occupe beaucoup de l'éducation physique de l'enfant dont il doit faire plus tard un orateur. Il le devance même au seuil de cette vie, et sa sollicitude va s'intéresser à lui jusque dans le sein de sa mère, à laquelle il donne des conseils pour tout le cours de sa grossesse (1).

(1) En sa qualité de compatriote, notre poète a droit, il me semble, à de longues citations : voici le morceau dans son entier :

« At fœcunda parens, ubi prole tumescere ventrem
Sentiet, et fœtus utero latitare viriles,
Sæpius orabit, crebrasque ad sidera voces
Effundet : « Da, magne Pater, da surgere prolem
» Facundam, et cœlo rores insperge disertos.
» Tu potes argutas infantum effingere voces,
» Ignitasque poli de vertice mittere linguas.
» Stilla tuæ vel sola fluat virtutis in illam,
» Et sat erit. Tum, quippe cadit velut humor in herbas,

Mais je passe, et j'arrive à ce qui, dans ce premier livre, *De prima futuri oratoris ætatula,* intéresse plus spécialement le sujet qui nous occupe :

« Le terme est venu : l'enfant va naître. Prépare–

» Ut matutini veniunt in gramina rores,
» Prolis erunt ita verba meæ cum pectora tangent.
» Ergo ades, et cœlo divinum infunde favorem. »
» Sæpe etiam altarum gaudebit imagine rerum,
Magnaque secreto sub pectore sensa revolvet;
Audiet orantes quos ingeniosa diserto
Lingua polit sermone; etenim cum sæpe parenti
Eloquii species Suadæque recurret imago,
Inclusam in prolem, maternoque aggere septam,
Vis aliqua et scintilla fluet; quis enim ausit inanes
Pugnax phantasiæ maternæ dicere vires?
» Huic ergo invigilet studio, sed et eligat escas
Infanti; neque enim probet infans omnia rhetor
Pabula. Nolo parens pingui se prona sagina
Obruat, aut duras legat in sua fercula carnes,
Aut languens sibi sumat olus, stagnive colonos.
Has igitur prægnans epulas tibi mater adopta :
Aut turdum facilem, aut teneræ perdicis alumnum,
Aut pullos teretes, liquidi vel turturis alas,
Aut quas Phasis alit volucres, mollesve columbos,
Aut vitulum frontem cui nondum cornua lunant.
» Temperet unda sitim modico diluta lyæo,
Ne noceat, tenerosve premat frigentior artus.
Quinetiam exterior species, et stantia circum
Prosint objecta, et facilis præsentia rerum;
Unde lyras et plectra velim, cantusque, modosque
Audiat, et pictos vernanti gramine campos
Intret, et ambrosios floreæ furetur odores.
Laurea serta gerat venturæ præscia prolis,
Et sibi de viridi cœstum componat oliva. »

« Dès que la mère féconde sentira ses entrailles tressaillir, et un enfant mâle se cacher dans son sein, qu'elle prie souvent; qu'elle envoie au Ciel ses fréquents soupirs : « Donne-moi, ô Père plein de puissance, donne-moi de mettre » au jour un enfant éloquent; envoie du haut du Ciel » ces rosées qui rendent les hommes diserts. Tu peux donner

toi, nourrice fidèle, dit l'auteur, à façonner le corps de ton enfant : comme de la cire molle, il se laissera plier entre tes doigts. »

Les vers suivants, Messieurs, sont, vous en jugerez vous-mêmes, d'une très-belle facture. Ils ont été imprimés à Limoges, le 8 mai 1650, par Antoine

» des voix éloquentes aux enfants, et faire tomber sur » eux des langues de feu : qu'une seule goutte de ta puissance » coule sur lui, et c'est assez. Alors, comme la pluie tombe sur » l'herbe, comme la rosée matinale touche le gazon, ainsi » seront les paroles de mon enfant lorsqu'il voudra toucher les » cœurs ; donc, Dieu puissant, viens, et envoie du Ciel une » grâce divine. »

» Souvent aussi la mère se plaira à imaginer de grandes choses, et elle roulera seulement dans son cœur de hautes pensées ; elle écoutera les orateurs à la langue diserte et aux ingénieux discours. Après que la mère aura entendu des discours éloquents, et aura vu passer sous ses yeux l'image de la Persuasion, il en découlera sur l'enfant comme des gouttes et des étincelles ; car qui oserait dire que ce qu'une mère imagine est sans effet sur l'enfant qu'elle porte dans son sein ?

» Qu'elle s'applique donc à ces soins ; qu'elle fasse plus : qu'elle choisisse, à cause de son enfant, sa nourriture ; car notre jeune orateur, encore au sein de sa mère, ne s'accommoderait pas de tous les mets. Je ne veux pas que celle qui le porte, et qui est déjà appesantie sous son fardeau, s'alourdisse encore par des aliments trop gras ; je ne veux pas qu'elle se nourrisse de viandes coriaces ou de légumes sans sucs nourriciers, ou de poissons. Mère prudente, voici les mets que je te conseille : la grive tendre, ou le jeune perdreau, ou les poulets, ou les ailes fondantes de la tourterelle, ou ces oiseaux que nourrit le Phase, ou des colombes, ou le jeune veau dont le front n'est pas encore armé de cornes.

» Qu'elle calme sa soif avec de l'eau trempée légèrement

Barbou, typographe du roi, de la ville et du collége de Limoges (1) :

« At partus jam tempus adest, jam nascitur infans.
Illum fida juva obstetrix; huic mollia membra,
Huic faciles artus, atque ossa sequacia forma.
Nam quamvis habitum vultus, capitisque figuram,
Membrorum situm placidæ vis alma parentis
Finxerit, inque utero cunctos extruxerit artus,
His majus tamen adde decus, melioraque forma,
Ornamenta adhibe; et, si forte inhonesta figura est,
Corrige; nam te, ceræ instar, quocumque sequentur.

de vin, de peur que l'eau seule ne glace les membres délicats de son enfant. Que toutes les formes extérieures, que tout ce qu'elle verra ou touchera soit beau et agréable. Qu'elle entende des lyres et autres instruments mélodieux, des chants et des harmonies. Qu'elle foule des champs couverts de gazons, et respire l'odeur ambroisienne des fleurs. Qu'elle se couronne de guirlandes de lauriers, emblème de sa fécondité, et qu'elle se compose une ceinture avec les rameaux verdoyants de l'olivier. »

(1) Après l'approbation du R. P. Jean Pitard, *provincial* d'Aquitaine, suit le *Permis d'imprimer* délivré par le P. Josset. En voici le texte :

« Tu velim, ANTONI BARBOU, typographe regie, urbis et collegii nostri lemovicensis, secundum facultatem a R. P. Provinciali mihi concessam, imprimas *Rhetoricam* meam, poeticis numeris alligatam, ad decennium a die quo ultimum excusa fuerit, ceteris typographis ab ejus impressione abstinere jussis.

» Lemovicæ, VIII maii ann. M. DC. L.

» PETRUS JOSSET,
» e Societate Jesu. »

» ERGO CAPUT MANIBUS SOLERS COMPONE, futuram
Tot rerum tot opumque domum, *ne sphærica prorsus*
Illi adsit forma, in justum neve exeat orbem.
Illa quidem multo stat congrua forma cerebro;
Sed non ampla sinu memore est: SIT LONGIOR ERGO;
INQUE CUCURBITULÆ SESE PRODUCAT ACUMEN
POSTICA DE PARTE, equidem tunc magna patescit
Aula locusque capax, ubi vis memor ampla quiescit.
At frons, maturæ statio certissima mentis,
Angustos nimium ne castigetur in orbes,
Indicium lenitatis; at extendatur in æquor,
Sed tumidum, qua parte comis et crinibus hæret. »

« Mais voici que le temps de l'enfantement est venu : l'enfant naît. Accoucheuse fidèle, aide-le ; façonne-lui des membres élégants, des articulations souples et flexibles. Quoique la nature bienfaisante lui ait donné, dans le sein de sa mère, et le port et la physionomie ; quoiqu'elle ait déjà déterminé la forme de la tête et la configuration des membres, toi cependant, de tes mains habiles, ne laisse pas d'ajouter une grâce plus parfaite ; *apporte des embellissements nouveaux à la forme naturelle ; et, si cette forme n'était pas belle, corrige-la : elle se laissera plier entre tes doigts comme de la cire molle.*

» DONC, NOURRICE FIDÈLE, FAÇONNE LA TÊTE DE TES MAINS HABILES, cette tête qui contiendra plus tard tant de choses et tant de richesses : *qu'elle n'ait pas une forme entièrement sphérique ; qu'elle ne se développe pas en un cercle parfait :* à la vérité, cette forme va bien à la masse cérébrale ; *mais elle n'offre pas une place assez vaste pour la mémoire* (faculté si nécessaire à l'orateur).

» QUE LA TÊTE DE NOTRE ENFANT SOIT DONC UN PEU LONGUE ; QUE, PAR DERRIÈRE, ELLE AILLE S'ÉTEN-

DANT LÉGÈREMENT EN POINTE, ET COMME LE BOUT D'UNE COURGE : il y aura alors un vaste champ, un lieu spacieux pour loger la mémoire.

» Que le front, demeure certaine de l'intelligence parvenue à sa maturité, ne prenne pas la forme d'un cercle étroit, ce qui est l'indice d'un esprit léger; mais qu'il aille se développant comme une surface plane, mais légèrement renflée du côté où s'implantent les cheveux. »

Voilà donc, Messieurs, les idées qui avaient cours dans notre Limousin, il y a deux cents ans, sur le façonnement des têtes. Au point de vue auquel j'envisage la question, les erreurs phrénologiques contenues dans le passage que vous venez d'entendre sont pour moi de peu d'importance. Gall est devancé : un système de localisation des facultés intellectuelles existe déjà. Le P. Josset place le siége de la mémoire, qualité si indispensable à l'orateur, vers la partie postérieure de la tête : le fondateur de la *crânioscopie*, au contraire, localise cette faculté dans la partie antérieure, au-dessus de l'arcade sourcilière. Qui a tort? qui a raison? Je l'ignore; mais peu m'importe! Qui pourrait, du reste, se prononcer sérieusement en pareille matière, et donner gain de cause à celui-ci ou à celui-là? L'observation doit offrir des faits dans un sens comme dans l'autre : dans les sciences qui ne sont pas exactes, tous les systèmes ne sont-ils pas appelés à fleurir tour à tour?

Il n'y a dans tout ceci, pour moi, de véritablement intéressant que la constatation d'un fait, et le voici : pour augmenter la mémoire de l'enfant, ou pour

tout autre motif, on conseillait, à cette époque, de donner une forme pointue, en arrière, à la tête du nouveau né. A tort ou à raison (des goûts, vous le savez, on ne dispute pas), cette forme était considérée comme l'idéal du beau par le P. Josset, et il la voulait, comme type parfait d'une belle tête, pour son futur *vir bonus, dicendi peritus*, dont il énumère avec détails toutes les qualités.

Le P. Josset exprimait-il dans ces vers une opinion personnelle au sujet de la forme de la tête de l'enfant? Ces idées de localisation de la mémoire vers la partie postérieure, et l'appréciation de la beauté de la tête ainsi conformée, existaient-elles, au contraire, avant lui dans les écoles du Limousin et chez les rhéteurs ou hommes instruits de cette époque? — Je pense qu'il faut admettre cette seconde manière de voir. Les écrivains, en effet, ne font que refléter, en général, les idées de leur siècle : les goûts, quels qu'ils soient, demandent du temps pour s'implanter dans une province; les habitudes, bonnes ou mauvaises, ne sont pas l'œuvre d'un jour.

Il est donc probable que le P. Josset n'a fait, dans sa *Rhétorique*, que reproduire éloquemment ce qui était enseigné avant lui, que donner une forme brillante aux idées de ses devanciers. Les études phrénologiques, du reste, étaient déjà familières, au moyen âge, à plusieurs abbés de notre Limousin. Un de nos plus illustres compatriotes, Mgr Berteaud, évêque de Tulle, dont tout le monde connaît la vaste érudition, assurait dernièrement que, vers 1270, un abbé de Saint-Martial, à Limoges, Bernard Itier, était fort connu et renommé, dans nos pays, pour ses

connaissances approfondies en *crânioscopie.* Un savant historien d'Auxerre du siècle dernier, le modeste abbé Lebœuf, en fait, à ce qu'il paraît, souvent mention dans ses *Chroniques.* Malheureusement je n'ai pu avoir aucun détail sur les œuvres de ce devancier de Gall et de Spurzheim. Ses ouvrages, pas plus que les *Chroniques* de l'abbé Lebœuf, ne se trouvent dans la bibliothèque de notre ville. Je n'ai pu constater qu'une chose, grâce aux *Chroniques servant à l'histoire des Gaules :* c'est que Bernard Itier, abbé de Saint-Martial, vivait à Limoges en 1270, ainsi que je l'ai noté plus haut.

Si maintenant, Messieurs, vous voulez bien vous rappeler avec moi l'immense influence qu'exerçaient sur leurs alentours, à cette époque, les écoles, les abbayes, les monastères, ne peut-on pas admettre que c'est de là qu'est partie l'idée première de la beauté et des avantages que présente la conformation de la tête pointue vers les régions occipitales? Un professeur de rhétorique qui pouvait faire ainsi un fort beau poème en vingt-deux chants était, sans contredit, un homme instruit, intelligent, qui était et devait être considéré dans son pays, dans ces temps surtout où les lettres et les sciences étaient l'apanage de quelques-uns. Ses manières de voir devaient être appréciées, et ses conseils, brillamment lancés du haut de sa chaire, devaient avoir dans la province du retentissement. Les élèves acceptaient sans conteste les idées du maître : *Magister dixit,* vous le savez, était la formule. Les conseils prenaient vite force de loi; les enfants du jour devenaient le lendemain des pères de famille : l'idée était transmise, faisait son chemin, et la coutume s'établissait.

Le but avait été marqué : on devait faire en sorte d'obtenir le résultat. Quels étaient les moyens pour y parvenir? Là encore la voie était tracée, et les conseils du maître formulés avec précision : « *Fida obstetrix, corrige, compone manibus caput; nam te, ceræ instar, quocumque sequetur : sit longior ergo, inque cucurbitulæ sese producat acumen.* »

Il sait bien que ce crâne dont les parties ne sont pas encore soudées entre elles; que cette tête dont les os peuvent momentanément chevaucher les uns sur les autres ; qui a pu s'allonger, en se rétrécissant, pour se prêter aux divers phénomènes de la parturition ; il sait, dis-je, que cette tête pourra recevoir et conserver, par la soudure des os, le façonnement qu'il aura indiqué. De là, les pressions manuelles et réitérées qu'il conseille à l'accoucheuse et à la nourrice de l'enfant. Des pressions manuelles au petit bonnet fortement serré et aux bandelettes prenant leur point d'appui sur le front et la partie postérieure de la tête, il n'y a qu'un pas. Par ces moyens divers, que la mode avec le temps, jusqu'au commencement de ce siècle, avait plus ou moins modifiés, le front était déprimé, devenait même un peu fuyant (bien que ce ne fût pas le but que l'on voulût atteindre) ; la région occipitale s'aplatissait aussi dans le bas, tandis que la partie supérieure devenait proéminente et plus ou moins pointue. Cette forme allongée, régulièrement décroissante en arrière et en haut, qui fait que la tête ressemble à la pointe d'une courge (*acumen cucurbitulæ*), à un *pain de sucre*, comme on le dit vulgairement de nos jours, était spécialement due à l'action lente mais continue des bandelettes, qui,

méthodiquement appliquées autour de la tête du nouveau né, atteignaient presque, en s'imbriquant de moins en moins, l'extrémité occipitale, pour, de là, revenir prendre leur dernier point d'appui sur le front, où elles étaient fixées. Il eût été difficile, on le comprend, d'obtenir, par les seules pressions manuelles, une forme régulièremeut pointue.

Cette habitude, bonne ou mauvaise, de serrer ainsi la tête des enfants était une habitude du pays, cela ne fait pas de doute. Que ce soit à l'influence des maîtres des écoles de Limoges, dont je viens de parler, qu'il faille en attribuer la cause, je le crois aussi, et j'en trouve une nouvelle preuve dans le cercle parfaitement limité autour du chef-lieu de la province, qui fait que l'on n'observe cette forme particulière de la tête que dans une certaine circonscription, ne dépassant pas Bellac vers le nord, s'étendant au midi jusqu'au Bas-Limousin. Les conseils, partis du point central, avaient rayonné à l'entour dans les campagnes, mais, en s'étendant, s'étaient affaiblis peu à peu. Au delà d'une certaine limite, la voix ne s'était pas fait entendre, et, là où la parole du maître n'était pas parvenue, la coutume ne s'était point établie. Quant à l'appréciation de la beauté de cette forme pointue, certainement très-contestable, aujourd'hui surtout, ne peut-on pas dire que chaque pays a sa manière de voir, son goût plus ou moins perverti. Ne serait-il pas étonnant que les vrais amis de l'esthétique pure ne trouvassent rien à reprendre dans les us et coutumes de notre Limousin? Pourquoi nos pères auraient-ils fait exception à la règle commune? De quel droit, en fait de bon goût, serions-nous privilégiés et mieux

doués que nos voisins de la Creuse par exemple ? Tout près de nous, en effet, les femmes, dans les campagnes de la Marche, ne se figurent-elles pas ajouter un charme de plus à leur personne en serrant sous le cou, jusqu'à s'étrangler, les liens de leur bonnet, de manière à allonger la figure en déprimant les tissus, et former un sillon d'une profondeur extraordinaire, bordé de deux énormes bourrelets, derrière lesquels disparaît le lien qui les meurtrit ?

Ce n'est pas seulement en Limousin, Messieurs, qu'on a cherché à façonner mécaniquement la tête des nouveaux nés. Ces coutumes se retrouvent dans des contrées bien différentes, de nos jours comme autrefois. C'est ainsi qu'Hippocrate constate cette habitude chez un peuple de son temps qui n'existe plus aujourd'hui, les *Macrocéphales* ou *Têtes longues*. Le *père de la médecine* détermine la position géographique de cette peuplade par ces mots : *située à la droite du levant d'été, s'étendant jusqu'aux Palus-Méotides*, aujourd'hui la mer d'Azof. Hippocrate nous avait renseignés avec précision : ces contrées sont bien, en effet, celles qu'habitaient les *Macrocéphales*. M. le docteur Bathke vient de mettre ce fait au-dessus de toute contestation dans un curieux *Mémoire* sur les crânes trouvés tout récemment en Crimée, et qui présentaient une forme extrêmement allongée. — De nos jours, comme l'ont observé tous les géographes et les voyageurs, ces coutumes sont encore très-répandues en Amérique, chez les nations sauvages ou à demi policées. Ces peuples affectionnent et finissent par adopter définitivement telle ou telle forme pour la tête de leurs enfants. Aux Antilles, par exemple, les Caraïbes

préfèrent à l'angle droit facial le front plat et fuyant.

C'était, sans doute, à cette peuplade que Marjolin faisait allusion lorsqu'il écrivait, à l'article *Tête* du Dictionnaire en trente volumes, les lignes suivantes :

« Ces différentes formes naturelles de la tête sont, d'ailleurs, modifiées diversement, chez quelques peuples, par des pressions mécaniques qu'ils exercent sur cette partie, dans un sens ou dans un autre, dès le moment de la naissance. C'est ainsi que plusieurs peuplades de l'Amérique, attachant une idée de beauté à l'aplatissement extrême du front, appliquent sur la tête des enfants nouveau-nés une planchette garnie de coton, qu'ils fixent en arrière avec des liens, et produisent cette déformation en exerçant une pression continue sur la partie antérieure de la tête. » (Vol. XXIX, p. 557.)

Un pareil peuple devrait peu goûter la beauté classique des statues anciennes, dans lesquelles les artistes ne craignaient pas de pousser jusqu'à l'exagération la grandeur de l'angle facial, de le dépasser même, comme dans la statue du Jupiter Tonnant!

La cause première de la forme particulière de la tête que l'on observe en nos pays devant être rapportée à des procédés manuels, à une influence purement mécanique, comment se fait-il que le vieil adage *sublata causa, tollitur effectus*, ne trouve pas son application, et ne produise pas son effet? Comment se fait-il que, malgré ces coutumes abandonnées, ces formes longues et pointues se retrouvent encore très-souvent chez les nouveaux nés, et persistent chez l'adulte? C'est ici, Messieurs, qu'il faut faire

appel à l'influence héréditaire. L'hérédité nous donne facilement l'explication de ce phénomène : c'est un fait d'observation constante, parfaitement établi, admis par tous les auteurs. En peu de mots, voici ce que l'on observe : une influence extérieure, mécanique ou autre, agissant avec persistance sur un individu, lui imprime un cachet, une forme particulière. Bientôt l'hérédité s'empare de cette configuration due à des agents externes, l'introduit peu à peu, et finit par la transmettre définitivement dans les familles.

Si, des père et mère, un seul présente la conformation contre nature, accidentelle ou volontaire, l'influence héréditaire sera douteuse, mais elle pourra cependant exister, ainsi que la science et l'histoire en offrent quelques exemples. En voici un entre autres : « La famille des Shandy était renommée, sous Henri VIII, par ses beaux nez; mais, le bisaïeul de Tristram l'ayant aplati, tous ses descendants eurent des nez camus (1) ».

Si les deux conjoints offrent la même anomalie, la même particularité physiologique, presque à coup sûr l'enfant présentera le signe caractéristique observé chez ses parents. Les *Nasones*, les *Strabones*, les *Frontones*, etc., étaient des familles romaines dans lesquelles certains caractères distinctifs, rappelés par ces noms, se transmettaient par l'hérédité (2).

(1) *De la Mégalanthropogénésie*, ou l'Art d'engendrer des enfants d'esprit qui deviennent de grands hommes, par le docteur Robert, ouvrage dédié aux membres de l'Institut national de France. — *Paris*, 1803.

(2) Docteur Robert, ouvrage cité.

Voici les lois posées par Maupertuis au sujet de l'hérédité du sexdigitisme :

« On voit que le sexdigitisme se transmet également par le père et la mère ; on voit qu'il s'altère par l'alliance des quintidigitaires, et qu'il doit finir par s'éteindre par des alliances répétées, tandis que cette anomalie se perpétuerait par des alliances où elle serait commune aux deux sexes. » (*Vénus physique* et *Lettres physiologiques.*)

N'admet-on pas aussi que les femmes chinoises transmettent jusqu'à un certain point à leurs enfants l'étroitesse difforme de leur pied, quel que soit du reste le procédé par lequel ce résultat ait été primitivement obtenu ?

Les femmes de Lima, renommées aussi pour la gentillesse de leurs petits pieds, subissent presque toutes, à ce qu'il paraît, dans leur enfance, l'amputation du petit orteil. D'un autre côté, à ce que l'on dit encore, beaucoup d'hommes adultes, pour se débarrasser de leurs cors, se soumettent à cette désarticulation, fort peu douloureuse depuis l'invention du chloroforme. On prétend même, et cela ne me paraît pas du tout invraisemblable, que de l'union, pendant trois générations, de deux personnes amputées résulte un défaut congénial qui se transmet à tous leurs enfants (1).

Les divers exemples que je viens de citer, bien que pris en dehors du sujet qui nous occupe, pourraient, sans doute, suffire à prouver l'influence héréditaire que j'ai admise comme cause de la transmission dans

(1) *Union médicale* du 7 mai 1859.

les familles de la forme de tête qui caractérise bon nombre d'habitants du Limousin. — Quand on étudie à fond un sujet, en compulsant les auteurs et moissonnant çà et là, il est bien rare qu'on ne finisse pas par faire quelque heureuse trouvaille : presque toujours, en effet, en d'autres temps ou en d'autres lieux, nos pères ont observé ce que nous observons nous-mêmes, ont, comme nous, institué des théories et tiré des déductions. Que de gens de bonne foi peuvent se croire et se croient des *inventeurs* qui n'ont fait que trouver dans leur esprit une idée toute simple, venue à bien d'autres avant eux, ou une explication toute facile et déjà plusieurs fois donnée! Tant il est vrai que l'homme, depuis des siècles, tourne presque toujours dans le même cercle, que son observation et son intelligence s'exercent à peu près dans le même espace, dont Dieu a fixé les étroites limites ! tant il est vrai enfin qu'il n'y a *guère* rien de nouveau sous le soleil !

En cherchant donc, dans les auteurs anciens et modernes, ce qui a été écrit sur le façonnement des têtes; en remontant les âges, et dans l'espérance de trouver la source première (comme en tant d'autres choses!), je suis arrivé à Hippocrate, le maître des maîtres en fait d'observation. N'était-il pas naturel de prendre l'avis du *plus illustre des médecins*, de celui dont on a pu dire qu'il était le *miracle de la nature*, l'*astre duquel émanait toute lumière ?* Le *très-divin vieillard* n'a pas failli à sa réputation : il a écrit sur cette matière, noté ce qu'il a observé, et formulé ses appréciations avec la même clarté, la même précision, la même rectitude d'esprit que dans ses passages

les plus fameux. Vous en jugerez vous-mêmes : je transcris textuellement le paragraphe 14, *Des airs, des eaux et des lieux* (1), heureux que je suis de me trouver en communauté d'idées avec le *grand maître*, et d'étayer mon opinion de celle d'un homme *qui ne peut se tromper!* ont dit ses commentateurs. Cette citation ne devait-elle pas être le plus solide de mes arguments?

« Je passerai sous silence tous les peuples qui ne diffèrent pas sensiblement des autres, et je vais parler de ceux qui présentent de notables dissemblances, qu'elles tiennent à la nature ou à la coutume. Je commence par les *Macrocéphales*. Il n'est point de peuple qui ait la tête semblable à la leur. Dans le principe, l'allongement de la tête était l'effet d'une coutume ; maintenant la nature prête secours à cette coutume, *fondée sur la croyance que les plus nobles étaient ceux qui avaient la tête la plus longue*. Voici quelle est cette coutume : aussitôt qu'un enfant est mis au monde, pendant que son corps est souple, et que sa tête conserve encore la mollesse, on la façonne avec les mains, on la force à s'allonger en se servant de bandages et d'appareils convenables, qui lui font perdre sa forme sphérique, et la font croître en longueur. Ainsi, dans le principe, grâce à cette coutume, le changement de forme était dû à ces violentes manœuvres ; mais, avec le temps, cette forme s'identifia si bien avec la nature que celle-ci n'eut plus besoin d'être contrainte par la coutume, et que la puissance de l'art devint inutile. En effet, la liqueur

(1) Traduction Daremberg.

séminale, émanant de toutes les parties du corps, est saine quand les parties sont saines, altérée quand elles sont malsaines : or, si, le plus ordinairement, on naît chauve de parents chauves, avec des yeux bleus de parents qui ont les yeux bleus, louche de parents louches, et ainsi du reste, rien n'empêche qu'on naisse avec une longue tête de parents qui ont une longue tête. Aujourd'hui cette forme n'existe plus chez ce peuple comme autrefois, parce que la coutume est tombée en désuétude par la fréquentation des autres nations. Voilà, ce me semble, ce qui concerne les *Macrocéphales.* »

Dans le curieux passage que vous venez d'entendre, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien remarquer surtout ce membre de phrase : *coutume fondée sur la croyance que les plus nobles étaient ceux qui avaient la tête la plus longue.* On avait donc constaté, à cette époque, un certain rapport de cause à effet, ou, si l'on veut, une simple coïncidence entre cette conformation particulière de la tête et le développement des facultés intellectuelles. Il y avait donc avantage à façonner de la sorte la tête des enfants, puisque la *tête longue* était le signe distinctif d'une noble origine. Eh bien ! ne serait-il pas possible que ces idées anciennes, fortifiées de l'appréciation d'un génie tel que celui d'Hippocrate, fussent arrivées, traversant les âges, jusque dans nos écoles du Limousin? Je dois le dire : cela me paraît probable. — Au XVIe siècle et au XVIIe, sans remonter plus haut, l'instruction était peu répandue ; mais ceux qui savaient savaient bien et savaient beaucoup. A cette époque, un homme véritablement instruit avait toujours étudié, plus ou moins, les sciences

médicales. L'intérêt qu'elles offrent, leur utilité de chaque jour, leur ont, de tout temps, assuré des adeptes dans les corporations religieuses. Les citations latines que je vous ai faites ne sont-elles pas une preuve de ce que j'avance? Le P. Josset était tout au moins un bon hygiéniste. Ses idées sur l'alimentation des femme enceintes, ses conseils pour le choix d'une nourrice (passage curieux que j'aurais pu également citer si je n'avais craint les longueurs), le prouvent suffisamment. Mais, vous le savez, Messieurs, les traités de médecine n'abondaient pas à cette époque : les œuvres d'Hippocrate, de Gallien, étaient à peu près les seules mais excellentes sources où l'on allât puiser. Tenez donc pour certain que nos jésuites de Limoges avaient lu Hippocrate; admettez aussi que probablement l'appréciation de l'illustre médecin de Cos sur la forme allongée de la tête existait dans les souvenirs du P. Josset lorsqu'il conseillait aux mères de famille, dans sa *Rhétorique*, de donner cette conformation à la tête *flexible* de leurs nouveaux nés. Il y a une trop grande similitude entre ces deux passages pour qu'il ne soit pas permis d'en indiquer le rapprochement. Si l'on m'objectait que la langue grecque, dans ce temps-là, n'était familière qu'à quelques-uns; qu'il n'est pas probable que les œuvres manuscrites d'Hippocrate pussent être très-répandues alors, je répondrais que, dès 1525, une traduction latine en était faite par M.-F. Calvus sur les manuscrits du Vatican, et que ses œuvres complètes, ainsi traduites, furent éditées à Rome et à Bâle l'année suivante (1526, *ed. princeps* in-fol.). Qui pouvait, à cette époque, plus facilement que les membres de la compagnie de Jésus, commu-

niquer avec Rome et le Vatican ? La ville éternelle n'était-elle pas la résidence du *général* de la très-puissante congrégation ?

La compression des os du crâne et, par conséquent, du cerveau, qui a dû être primitivement exercée, ainsi que je l'ai admis plus haut, a-t-elle pu avoir une influence fâcheuse sur le développement de l'intelligence ? Je ne le pense pas. J'admets volontiers, avec M. Cruveilhier, que les variétés que présente la forme du crâne chez les différents individus paraissent dépendre de l'excès de tel ou tel diamètre ; mais il faut remarquer que, l'augmentation d'un des diamètres coïncidant presque toujours avec une diminution proportionnelle dans les autres diamètres, il en résulte que la différence absolue du volume du cerveau est peu considérable.

Si quelques auteurs ont admis qu'il existe un rapport réel entre le volume du cerveau et l'intelligence de l'individu ; si cette règle est souvent juste en anatomie comparée, il n'en est pas moins vrai qu'elle souffre de très-nombreuses exceptions. Malgré son grand cerveau, l'intelligence du serin, très-médiocre quoi qu'on en puisse dire, ne donne-t-elle pas à ces déductions un éclatant démenti ? N'est-il pas également établi que, comparé aux autres parties du corps, le cerveau est plus considérable chez la femme que chez l'homme ? Doit-on en conclure que la femme est plus intelligente que l'homme ?... « Mais la galanterie ne nous oblige pas, dit Marjolin, à avancer une pareille erreur, quoi qu'en dise le beau sexe. » En *matière cérébrale* surtout, Messieurs, la qualité l'emporte sur la quantité !

Comme M. Cruveilhier aussi, je n'aurais pas grande confiance dans la mesure occipitale par l'*angle de Daubenton*. Sans développer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour rejeter cette méthode, j'adopterai sa conclusion : « Toutes les mesures linéaires, dit-il, appliquées à la détermination de la capacité du crâne sont nécessairement inexactes ». — En résumé, la tête limousine a produit des hommes de peu de valeur, comme aussi des hommes très-éminents; il semble même qu'il y ait prédominance de ces derniers : presque tous nos hommes illustres, comme s'ils tenaient à honneur d'indiquer hautement leur origine, présentent, en effet, cette conformation.

J'ai entendu, depuis peu, donner de la forme de la tête limousine l'explication suivante : dans nos pays, assurerait-on, les femmes seraient généralement plus grandes qu'ailleurs. Or, en admettant ce principe que *qui gagne en longueur perd en largeur proportionnellement*, il en résulterait que, chez elles, les axes du bassin seraient sensiblement plus petits. — Il faudrait d'abord démontrer la vérité de ces deux propositions, et je ne sache pas que rien de semblable ait été établi par l'observation. — Les plus petites dimensions des détroits du bassin étant constatées, s'ensuivrait-il qu'on dût croire que cette étroitesse est la cause de la forme allongée de la tête de certains enfants? Ce n'est pas mon avis. Cette influence, toute momentanée, n'est pas admise dans les traités d'accouchements. Les auteurs font, au contraire, remarquer que, aussitôt que la compression n'existe plus, la tête revient peu à peu à sa forme primitive. Si cette influence existait en effet, on devrait observer des têtes de forme extra-

ordinaire chez les enfants des femmes rachitiques, qui peuvent offrir les déviations du bassin les plus diverses. Rien de semblable n'a lieu cependant. — Je pourrais, à l'appui de ce que j'avance, présenter un grand nombre d'arguments; mais ce serait entrer dans des détails qui conviendraient plutôt à un traité d'accouchements qu'au sujet qui nous occupe. Permettez-moi néanmoins de prendre pour dernière preuve les considérations anatomiques contenues dans le passage suivant, que j'emprunte à Gall :

« Mais, à la naissance, la forme de la tête ne peut-elle pas être changée par suite d'un accouchement laborieux ou des manœuvres inconsidérées des sages-femmes?

» Quoique la tête du fœtus, comprimée par un accouchement laborieux, cède un peu, la nature a cependant pris des précautions admirables pour assurer la conservation du cerveau. La dure-mère, qui enveloppe cet organe, est fortement attachée au crâne, et empêche les os de chevaucher beaucoup. Les prolongements de la dure-mère connus sous le nom de *falx* et de *tentorium* contribuent également à garantir les parties cérébrales. Le crâne présente une voûte, forme qui oppose la plus grande résistance. Les os du crâne sont flexibles ou élastiques. Enfin le cerveau lui-même est un corps vivant, et son élasticité naturelle est agitée par le mouvement continuel d'élévation et d'abaissement que la circulation du sang lui communique. Par conséquent, une compression passagère, qui n'agit pas trop violemment, ne change pas la forme que l'organisation primitive a décidée. »

M. Malgaigne a, de nos jours, repris la même démonstration anatomique. — « Si on examine les choses de près, dit aussi M. Cazeaux, on s'assure facilement que la membrane intermédiaire aux pariétaux est trop solide pour se laisser allonger, et trop étroite pour permettre un chevauchement notable. Bien plus, le plus ordinairement, elle tient ces deux os tellement serrés que le bord supérieur de l'un déborde l'autre, et qu'il y a sur les têtes sèches un véritable chevauchement normal (1). »

Je dois, en terminant, constater le fait suivant : c'est que la forme de la tête limousine se retrouve aujourd'hui bien plus dans les campagnes qu'à la ville. Les chapeliers, juges compétents en pareille matière, s'accordent sur ce point. Ils ont également remarqué que les coiffures qu'ils livrent aux gens de la campagne sont sensiblement plus petites. Ces faits s'expliquent naturellement : c'est, en effet, dans les campagnes que se conservent le plus long-temps les coutumes et les traditions; elles sont ensuite bien moins soumises que les villes à l'influence du croisement des races : nos paysans, vous le savez, se marient entre eux, tandis que l'industrie, le commerce et mille autres raisons attirent dans les grands centres populeux, où ils finissent par s'établir, des individus de pays très-différents. Quant à la petitesse des coiffures fournies par nos chapeliers de la place des Bancs, par exemple, qui ont à peu près seuls le privilége de coiffer nos campagnards, ne peut-on

(1) Cazeaux, *Traité d'accouchements*, 5e édition, p. 214.

trouver l'explication de cette différence dans l'habitude qu'ont nos paysans de porter leur chapeau tout à fait sur le derrière de la tête? Le diamètre occipito-bregmatique est, en effet, beaucoup plus court que le diamètre fronto-occipital, et c'est ce dernier qui mesure la longueur de l'ovale du chapeau des citadins, qui se coiffent toujours, comme vous le savez, Messieurs, plus ou moins en avant sur la région frontale.

DE L'INFLUENCE

DE

L'EXERCICE A PIED ET AU GRAND AIR

DANS QUELQUES CAS

DE PHTHISIE PULMONAIRE

EN LIMOUSIN,

PAR M. LEMAISTRE,

Chef des travaux anatomiques à l'École de Médecine de Limoges.

Je me propose, dans ce travail, de prouver : 1° que le défaut d'exercice au grand air est une des principales causes de la phthisie ; 2° que le meilleur moyen de prévenir cette terrible maladie, d'en arrêter momentanément la marche, et peut-être de la guérir, consiste à obvier à cette cause dans tous les pays en général, et dans le nôtre en particulier. Je citerai quelques faits à l'appui de la thèse que je soutiens.

I.

Il est bien évident que la phthisie pulmonaire telle qu'on la comprend aujourd'hui est caractérisée par le

développement d'un produit nouveau, le *tubercule*, sans analogue dans nos tissus. Il est bien évident encore que l'évolution de cette production nouvelle n'apparaît dans l'économie que lorsque notre organisation a éprouvé une modification profonde, dont l'essence nous échappe, mais dont les causes, suivant les auteurs, sont rapportées à la plupart des agents qui agissent sur nous par débilitation (1).

Ces causes sont nombreuses : elles peuvent être physiques ou morales ; mais, en définitif, elles doivent toutes être résumées en celles qui nuisent à la nutrition générale en portant obstacle soit à l'hématose pulmonaire, soit à la digestion ou à l'assimilation de ses produits (la diabète sucrée par exemple).

Donc deux ordres de causes :

Au nombre des premières, je place en première ligne un air altéré dans la proportion des principes qui le composent, un air qui n'est pas assez renouvelé, le défaut d'air en un mot.

Parmi les secondes, nous trouvons au premier rang le repos.

Ceci est admis partout aujourd'hui. Il est constant, en effet, que, pour que le sang soit convenablement renouvelé dans le poumon, il lui faut une suffisante quantité d'air respirable.

Il est constant encore que le repos est contraire à la digestion. Il est bien certain que les chagrins et une nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité ont une très-grande influence sur la nutrition.

(1) Nous ne parlons que de la phthisie acquise, et non de la phthisie héréditaire.

Aussi, sans vouloir nous en occuper aujourd'hui, nous devrons cependant en tenir compte.

Ainsi, pour nous, deux causes principales de la phthisie pulmonaire : le repos, et le défaut d'air renouvelé, d'air jouissant de toutes ses qualités, en pleine lumière solaire.

Ces causes peuvent agir ou ensemble ou isolément. On comprend que, dans le premier cas, leur action doit être puissante.

Mais citons des faits et chez les hommes et chez les animaux. Pénétrons, si vous le voulez bien, dans une maison centrale quelconque, dans celle de Limoges par exemple; remarquons un certain nombre de détenus qui arrivent.

Ils ont jusqu'ici travaillé au grand air; ils sont forts, vigoureux, bien portants. Revenons les voir quelques années après : ils n'ont plus le même teint, le même aspect : ils sont déjà, en grande partie, tuberculeux, et plusieurs sont morts de la phthisie pulmonaire.

J'y ai vu entrer un malheureux maçon de nos pays. Il était dans la force de l'âge, et jouissait d'une santé parfaite. Deux ans plus tard, il était mort tuberculeux.

Voulez-vous des chiffres?

L'honorable médecin qui les soigne vous en donnera.

Il vous dira que, sur cent décès, il a cinquante phthisies pulmonaires : un sur deux.

Est-ce la nourriture qui leur a manqué? Je ne le pense pas; car nos paysans ne sont pas, pour la plupart, mieux nourris, et, si quelques-uns meurent

phthisiques, ce n'est pas le plus grand nombre : loin de là !

Est-ce le repos qui leur a été fatal ? — C'est possible : cependant il y a des professions qui exigent du mouvement à la maison centrale.

C'est donc le défaut d'air renouvelé, ou, si vous aimez mieux, le défaut d'exercice au grand air qui est la principale cause de la phthisie dans les maisons de détention. Le chagrin peut bien avoir son influence; mais, dans les bagnes, les peines morales existent aussi : l'influence n'est pas la même.

Je suis loin cependant de nier l'action de plusieurs causes secondaires : je dis seulement que le défaut d'exercice au grand air est la cause capitale.

Mais sortons des établissements de reclusion, et voyons les professions libres.

Plus la profession est sédentaire, plus elle a lieu dans un air peu renouvelé, plus elle expose l'individu à la phthisie.

Les cordonniers, les tisserands et les ouvriers qui travaillent dans des ateliers sont très-certainement attaqués par les tubercules d'une manière particulière. Pour preuve à l'appui de ce que j'avance, j'invoquerai la Statistique générale de M. Lombard, qui constate « que la vie sédentaire détermine un beaucoup plus grand nombre de phthisies que la vie active; que la phthisie est deux fois plus fréquente chez les ouvriers enfermés dans les ateliers que parmi ceux qui travaillent en plein air ».

Mais examinons ce qui se passe chez les animaux (sur lesquels les causes morales n'ont pas d'action) quand on les condamne au repos. Il est constant que

tous les animaux vivant à l'état sauvage qu'on transporte des pays chauds dans nos pays pour les mettre dans des cages meurent phthisiques pour la plupart.

La privation de l'exercice au grand air en est pour moi la cause principale. On peut cependant attribuer le développement de la maladie au passage d'un climat chaud à un climat froid.

Citons ailleurs, dans nos pays, un autre fait.

Les vaches laitières, à Paris, n'ont pas changé de climat; elles sont très-bien nourries, très-sainement logées, et elles meurent toutes phthisiques, évidemment par défaut d'exercice, par défaut d'air renouvelé. Je sais bien qu'on a fait intervenir la lactation prolongée comme cause principale.

Je pourrais bien citer nombre de femmes qui, dans nos pays, ont nourri sans interruption deux ou trois enfants pour ne pas dire davantage, et cela à plusieurs reprises, sans être pour cela devenues tuberculeuses; mais je me contenterai de prendre mon exemple chez des animaux en dehors de la lactation.

J'ai fait quelques visites à l'abattoir de Limoges; j'en ai fait au printemps, j'en ai fait en automne.

J'ai été frappé, une première fois, de trouver à peu près tous les moutons tuberculeux, tandis que, une seconde fois, il n'en fut plus de même.

J'en fis la remarque au surveillant. Il me fit observer que mes deux visites avaient été faites, l'une à la fin de l'hiver, et l'autre au commencement; et que, à ces deux époques, il y avait toujours une grande différence dans le degré de tuberculisation des ani-

maux de la race ovine. — Seulement il en attribuait la cause à la nourriture.

Je ne me permettrai pas de nier d'une manière absolue une telle influence. Seulement je crois qu'on peut en faire intervenir une autre bien plus essentielle, le défaut d'exercice au grand air.

En effet, dans nos pays, la nourriture des brebis est très-précaire en toute saison ; mais elles peuvent respirer un air pur et salutaire plus long-temps pendant l'été que pendant l'hiver, où elles sortent très-peu, voire même pas du tout quelquefois, par les temps de neige par exemple. Et, quand elles ne sortent pas, elles sont tenues à l'étable. Or, dans cette étable, elles sont le plus souvent tellement à l'étroit que les dernières qui entrent sont obligées, pour pénétrer, d'exercer une certaine pression sur les autres, quand le berger lui-même ne s'occupe pas de ce soin. Elles y sont encaissées, empilées : c'est le mot. Quand vous y entrez, vous êtes suffoqué.

Voilà pourquoi, selon moi, les brebis sont plus tuberculeuses à la fin de l'hiver qu'à la fin de l'été.

Il est donc évident pour nous que le défaut d'exercice au grand air est une cause puissante de phthisie.

Pour le prouver encore mieux, nous allons examiner les professions qui exigent de l'exercice au grand air, et nous allons constater que la phthisie a peu ou pas de prise sur elles.

Je me contenterai de vous en signaler seulement trois : celles de commis-voyageur, de roulier sur les grand'routes, et d'homme d'affaires dans nos campagnes, de régisseur de propriété en un mot. Comme vous le voyez, j'ai choisi des professions qui exigeaint

de l'exercice avec changement de lieu, parce que je les crois bien préférables à celles qui n'exigent que de l'exercice au grand air et sur place, comme celles de maçon, de charpentier, etc.; professions très-certainement bien salutaires à la santé, mais bien moins que celles dont je parle. Regardez, en effet, tous les individus qui ont pour profession de voyager, le roulier par exemple.

Ils sont forts, vigoureux, à constitution athlétique pour la plupart; leur teint est fortement coloré; la circulation est ample, et leur sang riche en globules. Ils sont l'opposé des individus à constitution tuberculeuse, et cependant ils sont exposés chaque jour, depuis le matin jusqu'au soir, à toutes les intempéries des saisons, qu'ils bravent impunément, parce que l'exercice au grand air est là pour éloigner d'eux la tendance à la phthisie.

Pourquoi ne pas citer le paysan de nos campagnes? — Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que j'ai trouvé que la phthisie, bien moins fréquente que dans nos villes, n'est pas très-rare chez eux.

Il y a plusieurs causes qui leur sont très-contraires : 1° le défaut de nourriture, c'est-à-dire une alimentation insuffisante vis-à-vis d'un travail en excès: 2° le défaut de soins dans les maladies, et 3° une mauvaise habitation le plus souvent.

Je suis convaincu que, s'ils étaient bien logés, bien nourris, et s'ils étaient un peu plus soucieux de leur santé, la phthisie ne les attaquerait pour ainsi dire jamais, comme il arrive du reste pour ceux qui, autour des villes, se trouvent plus en état de se donner un certain confortable.

D'après les faits que je viens de citer, il est évident que le repos et un air non renouvelé sont une des principales causes de la phthisie, tandis que l'exercice au grand air l'empêche de se développer.

Ceci est admis aujourd'hui par tous les auteurs: aussi recommande-t-on l'exercice sous toutes les formes, et l'habitation dans une bonne exposition, comme les conditions premières de la prophylaxie des tubercules pulmonaires.

II.

Envisageons maintenant la question à un autre point de vue : à savoir si l'exercice au grand air peut arrêter la marche de la phthisie pulmonaire, et la guérir.

La phthisie peut guérir : c'est un fait avéré aujourd'hui dans la science. J'ai vu des vieillards mourir dans un âge très-avancé, et, à l'autopsie, j'ai trouvé chez eux des cicatrices de cavernes, des tubercules à l'état crétacé.

Comment ont-ils pu guérir ?

Probablement en usant des moyens que je préconise ; mais il m'est impossible de l'affirmer : aussi ne m'occuperai-je point de la guérison de cette affection. Je me contenterai de prouver que la locomotion dans un air renouvelé est un des bons moyens pour arrêter la maladie quand elle est confirmée, c'est-à-dire pour en arrêter momentanément les progrès.

Voici un fait à l'appui de ce que j'avance :

En 1848, étant alors interne, à Paris, à l'hôpital

Beaujon, je reçus un roulier atteint d'une phthisie galopante, qui l'emporta dans l'espace de huit jours. Cet homme, à constitution vigoureuse, aux larges épaules, m'apprit que, étant jeune encore, il toussait toujours; qu'il était faible et d'une santé délicate; que, en grandissant, il s'était fait conducteur de chevaux sur les routes, et que dès lors il s'était fortifié, avait pris de l'embonpoint, et, sauf un peu de toux, s'était bien porté; que, depuis quelques jours seulement, il s'était refroidi, et avait été pris de fièvre et d'oppression.

A l'autopsie, nous trouvâmes les deux poumons farcis de tubercules miliaires, et une large caverne au sommet du poumon droit. Cette caverne, du volume d'un œuf, avait ses parois parfaitement organisées, et remontait très-probablement à son enfance. Cet homme avait été momentanément guéri par sa profession de roulier, par ses voyages continuels. Mais une cause fortuite, peut-être le repos, étant venue l'assaillir, l'ancienne prédisposition avait pris le dessus, et le germe tuberculeux s'était de nouveau montré.

Cet homme, âgé d'environ quarante ans, avait donc pu jouir de tous les avantages d'une bonne santé, sauf la toux, pendant plus de la moitié de son existence, et il devait très-certainement cela au renouvellement d'air, à un exercice continu, à une nourriture variée.

De tels exemples ne sont pas rares, j'en suis convaincu; seulement on en attribue la cause à l'influence du climat, ou à des agents médicamenteux.

Expliquons-nous. — Aujourd'hui l'usage parmi les

praticiens est d'envoyer les phthisiques dans des climats meilleurs; d'autres les envoient à des eaux thermales sulfureuses; Laennec leur disait d'aller respirer l'air des bords de la mer, ou de voyager sur des vaisseaux dans des climats très-doux, et tous les malades, à moins de maladie trop avancée, en quelque endroit qu'ils soient allés, reviennent avec de l'amélioration.

Dans tout ceci je ne vois qu'une seule chose : de l'exercice au grand air.

En effet, où envoie-t-on les malades? — En Italie, à Naples de préférence, ou à Nice, ou à Gênes; en France, à Hyères, à Pau, etc. Eh bien! il est prouvé que la plupart de ces pays offrent autant de phthisiques que le nôtre. Bordeaux, Marseille, Gênes, Naples, qu'on regarde comme des climats tempérés, offrent, comme Paris et Londres, un cinquième de tuberculeux dans la mortalité générale. L'île de Madère, tant vantée aujourd'hui par les Anglais, serait-elle plus fortunée?

Les eaux Bonnes, qui sont si puissantes, doivent être prises à la source même, suivant l'opinion des médecins d'eaux thermales; et je suis bien de leur avis, car si nous les ordonnons au malade pour qu'il les prenne chez lui, dans son pays, leur efficacité devient au moins douteuse.

Quant aux émanations salines qu'on va respirer sur les bords de la mer, il faut bien qu'elles ne soient point préservatives de la phthisie, puisqu'elles laissent mourir sur les bords de la mer Méditerranée et de l'Océan ceux qui les ont habités de tout temps: pour

laisser mourir à Marseille et à Naples un malade sur cinq.

Il me semble, d'après cela, bien évident que, si le malade se trouve bien à son retour, ce n'est point le climat, ce n'est point le soufre, ce n'est point le sel, qui ont produit l'amélioration, mais bien le voyage lui-même, c'est-à-dire l'exercice au grand air; et l'exercice du roulier que j'ai cité plus haut en est la preuve.

Que fait, en effet, l'individu que le médecin éloigne de son pays? Il laisse chez lui toutes ses occupations, puis il se met à voyager en voiture : c'est un premier exercice, un exercice au grand air. Arrivé au lieu de sa destination, il s'enquiert des curiosités de la contrée, et il va les voir : second exercice au grand air, et le plus souvent à pied; car, pour visiter un vieux château, une ruine, un site pittoresque, il faut forcément marcher; et alors la chaleur revient aux pieds; la circulation n'a plus la même tendance à porter le sang à la poitrine; les digestions deviennent meilleures, et l'assimilation se fait mieux; le malade reprend ses forces, et Nice, Naples, Pau, Hyères, ou Cauterets, ou le séjour de la mer, ont fait du bien. Puis on rentre au foyer domestique; on reprend ses habitudes, ses occupations, son inertie, et le mal revient, et vous emporte.

On va penser peut-être, d'après cela, que j'attaque les voyages. Je ne les attaque nullement, ni eux ni les médecins qui les ordonnent; car je les ordonne moi-même, et les ordonnerai toujours. Il n'est pas souvent facile, en effet, de faire prendre de l'exercice à ses malades sur place, aux dames surtout. Je

recherche seulement la cause de l'amélioration qu'éprouve le malade en se déplaçant, et je le fais résider dans l'exercice au grand air qu'il se donne.

III.

Arrivons maintenant à la dernière partie de mon travail, et citons quelques cas de phthisie arrêtée dans ses progrès par l'exercice à pied et au grand air dans la Haute-Vienne.

1er *fait.* — Un tisserand des environs de Limoges vint me consulter pour des hémoptysies fréquentes qui le tourmentaient beaucoup. Je lui fis cesser immédiatement sa profession, et l'engageai à cultiver son champ; ce qu'il fit. Depuis lors, les hémoptysies cessèrent; et cet homme, qui portait des craquements sous une des clavicules, recouvra toutes ses forces, à tel point qu'il se croyait guéri.

Depuis 1852 jusqu'en 1859, cet homme a pu jouir d'une santé parfaite, et cela grâce à l'exercice au grand air qu'il prenait chaque jour. J'ai appris cependant que depuis peu il était ou mort ou sur le point de mourir. Ce n'est plus moi qui le voyais.

2e *fait.* — Un jeune homme, marchand de bois, se livrant à tous les excès, quoique d'une constitution frêle et délicate, vint me consulter en 1850. Je constatai chez lui une caverne au sommet du poumon gauche. Je le mis à l'huile de foie de morue, à la tisane de lichen; je l'engageai à se soigner, et à cesser le genre de vie qu'il menait. C'est ce qu'il fit. Il laissa la chasse et la pêche; il cessa ses excès dans le boire et le manger, diminua ses veilles, etc., et se mit à faire de la tisane au coin de son feu.

Il revint me voir après quelques mois de ce régime, et m'avoua qu'il allait de mal en pis; qu'il était beaucoup plus

étouffé que d'habitude, et que les sueurs et le dévoiement commençaient à paraître.

Je l'engageai à reprendre immédiatement son premier genre de vie, à fuir le repos, et à reprendre de l'exercice au grand air, à chasser, etc. C'est ce qu'il fit, et il s'en trouva bien. Il est loin d'être guéri ; mais enfin il vit, et peut se livrer à ses occupations.

3e *fait.*— Un jeune homme de dix-huit ans tousse depuis longtemps ; il a l'habitude de l'exercice au grand air, et on le force à garder la chambre. — Il m'appelle pour avoir mon avis : je trouve des craquements sous les deux clavicules ; il a eu des hémoptysies ; sa constitution est celle des phthisiques.

J'ordonne une bonne nourriture, de chauds vêtements et l'exercice au grand air, la chasse surtout, et, depuis quatre ans, il jouit de presque tous les avantages d'une bonne santé, sauf la toux, qui ne cesse pas.

4e *et dernier fait.* — Il s'agit d'un commis de bureau, homme de trente-six ans. — Il est dans toutes les meilleures conditions d'hygiène possibles lorsqu'il me prie de le traiter il y a trois ans environ, c'est-à-dire qu'il a une nourriture saine et abondante ; il est bien chauffé, bien vêtu, etc. ; seulement il est, par sa profession, obligé de rester enfermé toute la journée, ou, du moins, la majeure partie de la journée. Il n'offre qu'un léger râle muqueux, sous une des clavicules, à mon premier examen ; mais il a des hémoptysies assez fréquentes. Je le traite avec l'huile de foie de morue, le soufre, etc. Rien n'y fait : une caverne se produit. La maigreur devient extrême ; les sueurs apparaissent au moindre mouvement, et cependant il a peu ou pas de fièvre. Je le force à quitter la ville, à aller prendre l'air dans ses montagnes, et à s'y livrer à l'exercice de la marche au grand air le plus possible. Au bout d'un an seulement, il se trouve mieux, tellement qu'il vient reprendre ses anciennes occupations à Limoges. Il n'y est pas depuis un mois que, se trouvant plus oppressé, il reprend le chemin de sa montagne, où, depuis lors, il va si bien qu'on le croit guéri.

Ce dernier cas parle haut en faveur de l'exercice à pied et au grand air.

Je n'ai que ces quelques faits à vous offrir. Tranchent-ils la question ? Évidemment non : ils ne font que la soulever.

Je pourrais m'arrêter là ; mais, avant de finir, je veux encore attirer un moment votre attention sur le genre d'exercice à donner aux malades. Vous avez pu remarquer que, dans les observations que je viens de citer, c'est toujours l'exercice à pied qui a été ordonné.

Je crois, en effet, que, dans notre pays à air vif, et renouvelé par conséquent, un peu froid et un peu humide, l'exercice à pied est beaucoup plus convenable que les autres.

Grâce à lui, en effet, le sang a plus de tendance à se porter aux parties inférieures que dans l'exercice à cheval ou en voiture : par conséquent, la poitrine devient plus libre.

Je défends formellement l'exercice en voiture découverte, excepté pendant l'été, parce que, outre que les pieds ne se réchauffent pas, l'air se trouve trop renouvelé, et cause des bronchites aux malades : c'est pour les mêmes raisons que je me méfie de l'exercice du cheval, parce que ou vous allez trop lentement, et alors les pieds se refroidissent si vous êtes en hiver, ou vous allez trop vite, et vous prenez, il est vrai, un exercice forcé, qui active rapidement la circulation, et vous réchauffe ; mais l'air est alors trop vif, et enflamme les bronches.

A l'aide donc de l'exercice à pied et au grand air, on peut, dans nos pays, arrêter momentanément les

progrès de la phthisie dans certains cas, alors surtout qu'il existe peu ou pas de fièvre.

IV.

En présence des faits que je viens de citer, il était naturel de se demander si l'air du Limousin n'est pas favorable à la phthisie. Cette question, que je vous soumets aujourd'hui, et dont je vous laisse la solution, je l'avais abordée, je l'avoue.

Mes cas de phthisie arrêtée momentanément dans ses progrès m'avaient poussé à la faire, quoique, après tout, ils ne prouvent pas autre chose sinon que, dans certains cas de tuberculisation pulmonaire, quelques individus peuvent vivre un certain temps dans nos pays avec de l'exercice à pied et au grand air, peut-être malgré cet air.

J'avais ensuite trouvé un élément de statistique qui pouvait bien avoir une certaine valeur. Ainsi j'avais découvert à la préfecture un relevé de la mortalité générale de la commune de Limoges. — Dans cette statistique sont compris la ville, l'hôpital civil et militaire, la maison centrale, les prisons, la maison des aliénés.

Elle établit que, en 1856, il est mort, dans la ville et la banlieue de Limoges, 1,575 individus, dont 825 hommes et 740 femmes. Parmi ces décès figurent 82 phthisiques : 40 hommes et 42 femmes; — ce qui fait à peu près 1 sur 19.

Ce n'est point une statistique que j'ai faite : c'est la seule que j'ai trouvée. Je n'ai pas eu à choisir.

Je sais très-bien qu'on peut la critiquer, qu'on peut admettre que la constatation des décès a été mal faite; mais où est-elle bien faite?

J'avais étudié les qualités de l'air du Limousin. — Ainsi j'avais trouvé qu'il est humide, vif ou renouvelé, mais non froid. Il n'est point froid; car, la température moyenne de Paris étant de 10° 8, nous trouvons, pour celle du Limousin, 10° 3 ou 10° 2, suivant qu'elle a été prise à Saint-Léonard par M. Massoulard, ou à Cognac par M. Henri Bourdeau.

J'avais trouvé dans la Statistique de M. Lombard que l'air chargé de vapeurs aqueuses semble préserver de la phthisie 53 sur 1,000, et qu'une atmosphère chaude et sèche favorise le développement des tubercules pulmonaires, 127 sur 1,000.

J'avais bien trouvé que les pays à air très-vif, comme les montagnes de l'Auvergne, fournissent une mortalité de phthisiques effrayante; mais on ne peut pas comparer l'air du Puy-de-Dôme et du Mont-d'Or, qui est très-froid et sec, à celui du Limousin, qui n'est que renouvelé et humide.

Il m'était bien permis, d'après ces documents, d'avoir une tendance à croire l'air de notre pays capable d'avoir peut-être une influence heureuse sur la phthisie. — Mais le praticien qui voit tous les jours les tubercules pulmonaires faire des ravages terribles dans tous les rangs de la société de son pays n'a pas pu se rendre à toutes ces preuves.

Il est demeuré convaincu :

1° Que l'air du Limousin, très-humide, à variations brusques et répétées, est une des principales causes de la phthisie dans nos contrées;

2° Qu'une nourriture forte et l'exercice à pied et au grand air sont les meilleurs moyens de combattre cette influence fâcheuse.

Et cependant il reste persuadé, sans en pouvoir donner de preuve évidente, que son pays fournit moins de tuberculeux que les montagnes élevées de l'Auvergne et les pays mous de Marseille ou de Naples.

RECHERCHES

SUR LE RHYTHME

ET

LES MOUVEMENTS RESPIRATOIRES.

PAR M. MANDON.

Ce sujet est plein d'intérêt, comme tous ceux qui touchent de plus ou moins près aux mystères de la vie, mais plein de découragement : à preuve, les vains efforts tentés, jusqu'à ce jour, pour trouver une solution à ce problème. Toutefois les difficultés de la question, loin de refroidir le zèle des physiologistes, l'ont vivement excité : les théories se sont multipliées, mais exclusives et insuffisantes : aussi ont-elles toutes éprouvé le même sort. — L'erreur générale, à notre avis, a consisté à vouloir expliquer un acte complexe par une cause unique, à interpréter les faits d'après une idée préconçue. — Nous avons essayé, dans ce travail, d'éviter l'un et l'autre écueil : nous avons cherché une théorie qui fût l'expression simple et

fidèle des phénomènes qui président aux mouvements de la respiration.

Le rhythme respiratoire doit être étudié sur l'observateur lui-même, personne ne se prêtant aussi bien que lui à cette analyse.

Il se tiendra dans le calme le plus parfait, éloignera toute cause de trouble ou de gêne, et abandonnera l'acte respiratoire aux lois organiques qui l'entretiennent pendant le sommeil. La pensée seule restera active ; l'esprit et le corps devront être, pour ainsi dire, indépendants ; le corps, soumis à l'observation de l'esprit. — En un mot, surprendre la respiration s'accomplissant dans toute sa simplicité ; recueillir exactement les sensations qui en provoquent et règlent les mouvements normaux, et se tenir en garde contre les perturbations causées par une attention trop tendue : tel est le but qu'il faut se proposer.

Placé dans ces conditions préalables, on est bientôt convaincu que l'inspiration nécessite un effort musculaire, et que l'expiration est un mouvement passif ; que le premier temps succède à une impression pulmonaire particulière, le besoin de respirer, et que le deuxième temps commence quand ce besoin est satisfait ; que, à la fin de l'inspiration, se développe un sentiment de résistance croissante, siégeant à la fois dans le poumon et dans les parois thoraciques ; enfin qu'une révolution respiratoire se compose de deux mouvements opposés, à peu près de même étendue, et se succédant en nombre presque toujours égal dans un temps donné.

Ces faits, faciles à vérifier, renferment, si nous ne nous trompons, la théorie entière du rhythme

respiratoire, tous les mouvements anormaux étant aisément ramenés au type que nous étudions.

Nous savons que, pendant l'inspiration, les côtes sont soulevées et tordues sur leur axe; le thorax est porté en avant; les viscères du ventre sont refoulés et comprimés par le diaphragme; le cœur et le péricarde sont entraînés par ce muscle; les parois abdominales sont tendues; toutes les parties enfin susceptibles de céder, par leur élasticité ou leur tonicité, à l'effort des muscles inspirateurs, se laissent allonger et distendre. Nous savons encore qu'à cette contraction succède un relâchement, et que l'expiration calme s'accomplit par le seul ressort des parties.

Mais quelle est la cause qui excite ces mouvements? Comment sont-ils mesurés?

A la fin d'une expiration tranquille, on observe un temps de repos de deux à trois secondes, pendant lequel l'échange gazeux, qui s'opère sans cesse, s'effectue d'une manière plus parfaite. Au terme de cette pause, l'air a perdu ses qualités vivifiantes, et doit être renouvelé pour entretenir l'hématose; sinon, le besoin de respirer, d'abord facile à combattre, devient plus impérieux, et nous contraint à faire une nouvelle inspiration. Le plus petit retard porté à cette inhalation développe aussitôt une sensation de gêne pulmonaire, bientôt suivie d'une véritable suffocation. Le poumon reste-t-il un peu plus long-temps privé d'air respirable, l'asphyxie est imminente, avec ses symptômes propres, le vertige, la perte de l'intelligence, la cyanose, etc.

Aussitôt donc que l'air fait défaut au poumon, on perd sa composition normale, involontairement, et

par une action réflexe, les muscles inspirateurs dilatent la poitrine, raréfient le gaz qu'elle contient, et un nouveau volume d'air s'y précipite pour équilibrer la pression atmosphérique agissant extérieurement; en même temps l'endosmose gazeuse devient plus active, le sang exhale de l'acide carbonique, reçoit de l'oxygène, et un sentiment de bien-être s'irradie dans le poumon. Mais cette satisfaction interne n'est pas de longue durée : une impression pénible, sentie dans toute la cage thoracique, lui succède bientôt. Les muscles inspirateurs, fatigués, ne tardent pas à céder devant la résistance progressive qu'ils rencontrent dans les parois thoraciques et abdominales : c'est le terme de l'inspiration.

La volonté peut, sans doute, aller au-delà; mais c'est au prix d'un effort plus grand : encore la puissance musculaire touche-t-elle bientôt à sa limite.

Le besoin d'air a fait contracter les inspirateurs; la fatigue les fait relâcher. Aussitôt qu'ils cessent d'agir sur les parties élastiques et toniques qu'ils avaient tendues, celles-ci, par une simple réaction, reviennent à leur point de départ, et s'arrêtent quand le ressort est satisfait.

Elles ne peuvent décrire un mouvement plus ample que si les muscles expirateurs entrent en action, ce qui ne s'observe pas dans la respiration calme.

C'est pendant la pause qui succède à l'expiration que s'éveille le besoin de respirer, et non, comme on l'a dit, à la fin du premier temps ; car comment le poumon manquerait-il d'air quand il est encore tout insufflé? et observerait-on un repos après le deuxième temps si l'air faisait défaut à la fin de l'inspiration?

L'échange gazeux commence avec le premier temps, se continue pendant le second, et n'est complet qu'après la pause : alors seulement l'insuffisance de l'air inhalé provoque la dilatation de la poitrine, et non son resserrement.

L'action réciproque des forces musculaires sur les forces toniques et élastiques nous montre quelle étroite solidarité existe entre les différentes parties de l'appareil respiratoire. Quels nombreux désordres ne résulteraient pas du défaut de rapport entre la puissance et la résistance ! Il fallait qu'un effort quelconque pût toujours être équilibré ; l'appareil devait se composer de muscles et d'organes passifs, par économie de force, ne fût-ce pour plus de précision.

Mais au dynamisme que nous venons de faire connaître il faut en ajouter un autre : nous voulons parler de l'arbre aérien.

Pendant l'inspiration, les muscles dilatateurs de la poitrine développent entre les côtes et le poumon un vide virtuel, qui attire l'air atmosphérique dans les tubes bronchiques, et leur fait éprouver une expansion égale à la dilatation des parois thoraciques. Plus énergique est la contraction des agents inspirateurs, plus la capacité de la poitrine augmente, plus grand est le volume d'air qu'elle reçoit, plus tendu est l'arbre aérien tout entier. — Les fibres de Reisseisen, douées, comme toutes les fibres musculaires, d'une sensibilité propre, éprouvent, par cette tension passive et exagérée, un malaise proportionné à l'effort inspiratoire, et ressenti dans tout le poumon.

Après cette expansion forcée, elles réagissent contre

le gaz pulmonaire. C'est à tort, suivant nous, qu'on a dit que les fibres de Reisseisen n'étaient actives que dans les efforts de toux symptomatique d'une irritation bronchique. C'est singulièrement restreindre leurs usages. Ne serait-ce pas une prévision bien extraordinaire de la nature qu'un organe destiné à ne fonctionner qu'en cas de maladie? — Il faut reconnaître que l'économie nous offre peu d'exemples de cette espèce, et qu'elle les multiplie, au contraire, pour nous éclairer sur les fonctions de ces fibres. En effet, le poumon n'est-il pas une cavité tout à fait comparable aux organes creux, à parois contractiles, si nombreux dans l'organisme? Quand nous voyons la vessie, l'intestin, l'utérus, les canaux excréteurs en général, le cœur lui-même évacuer leur contenu après s'être laissé distendre, pouvons-nous méconnaître une loi de physiologie générale à laquelle l'organe respiratoire, malgré la spécialité de ses fonctions, ne saurait échapper?

Que les fibres de Reisseisen se contractent avec énergie dans l'expectoration, nous ne le contestons pas; mais nous ne comprenons pas pourquoi elles resteraient passives pendant l'expiration : tout nous porte à croire, au contraire, qu'elles sont destinées à seconder l'élasticité pulmonaire. En outre, ne sommes-nous pas induits à penser que, puisque l'état de plénitude, de tension des organes creux contractiles provoque en eux le besoin d'évacuer, les fibres de Reisseisen éprouvent aussi, dans des conditions analogues, un malaise tendant au même but, et servant de plus à mettre un terme à l'effort inspiratoire?

Poursuivons : les ingénieuses expériences de Herbst de Goettingen nous ont appris que le poumon, dans une aspiration forcée, peut recevoir jusqu'à 250 p. c. d'air, et n'en conserver que 80 dans une expiration exagérée; tandis que, pendant la respiration normale, le même poumon ne reçoit que 200 p. c. et en garde 175 : d'où il suit que, par un acte de volonté, nous faisons circuler 175 p. c. dans l'organe respiratoire au lieu de 25, qui est la quantité habituellement mise en circulation. Ces différences considérables nous montrent de quelles variations de capacité est susceptible l'arbre aérien. N'est-il pas étonnant qu'un instrument si peu fait en apparence pour être exact puisse mesurer avec précision l'air qui nous est nécessaire ? Comment s'opère cette merveilleuse adaptation ?

Nous consommons normalement, dans un temps donné, un volume d'air en rapport avec notre constitution et notre tempérament; bien plus, notre capacité pulmonaire elle-même est proportionnée à nos besoins d'hématose; enfin, pendant la respiration tranquille, nous mettons en circulation toujours à peu près le même volume gazeux. Toutefois la cause la plus légère et la plus passagère, un effort, une préoccupation morale par exemple, suffirait pour porter le trouble dans les mouvements respiratoires; le plus petit retard dans l'accès de l'air au poumon provoque un besoin plus vif de respirer, et ce n'est qu'après une ou plusieurs inspirations profondes et compensatrices que se rétablissent le calme et le rhythme normal.

Nous ne nous demanderons pas pourquoi l'air

aspiré doit être renouvelé; nous ne discuterons pas les opinions de Liebig, Collard de Martigny, Regnault et Reiset sur les causes qui rendent irrespirable l'air qui a séjourné dans le poumon; il importe seulement à notre thèse d'établir que l'air ne saurait rester au-delà de quelques secondes dans le poumon sans produire des symptômes de suffocation.

Aussitôt donc que ce gaz devient insuffisant en quantité ou en qualité, l'appareil respiratoire reçoit une surexcitation fonctionnelle destinée à pourvoir à ce besoin. Cette excitation émane des centres nerveux, qui, comme un manomètre d'une sensibilité exquise, perçoivent les plus petites souffrances de tous les points de l'appareil, et réfléchissent, par leurs conducteurs, des ordres en rapport avec ces sensations. Ainsi se maintient l'équilibre, souvent détruit, et bientôt rétabli, entre les exigences de l'hématose et les mouvements rhythmiques de la respiration. Si, d'un côté, la cause la plus insignifiante met en désordre ces mouvements, le calme et la régularité renaissent bientôt, grâce à la solidarité étroite qui lie les fonctions nerveuses aux autres fonctions organiques. Les parois thoraciques et abdominales, par exemple, sont un véritable régulateur des mouvements respiratoires; car elles nécessitent pour un déplacement égal une dépense d'influx nerveux toujours semblable, c'est-à-dire un effort musculaire de même énergie.

D'autre part, le besoin de respirer étant la cause provocatrice de cet effort, les muscles inspirateurs cessent de se contracter quand ce besoin est satisfait; et, comme, au même instant, ces muscles trouvent

dans le fardeau inspiratoire une résistance de plus en plus grande, l'inspiration est limitée par ces deux causes simultanées; enfin l'impression particulière, éveillée dans les fibres de Reissesen, par la tension passive qu'elles subissent, concourt au même but. L'expiration est la conséquence pure et simple du repos des agents inspirateurs. De plus, le ressort des parois distendues, les ramenant à leur position première, mesure un volume d'air toujours à peu près égal, et, par conséquent, un retrait presque invariable. Que si l'expiration, au lieu d'être calme, est exagérée, les côtes s'abaissent encore, mais suivant le taux de l'excitation transmise aux muscles expirateurs, excitation proportionnée elle-même au besoin d'hématose. Il en est de même de l'aspiration forcée.

En résumé, sensation du besoin de respirer; irradiation nerveuse centrifuge vers les muscles inspirateurs; dilatation de la poitrine et distension des parois abdominales; insufflation pulmonaire; perfection de l'hématose; impression pénible des fibres de Reissesen; fardeau inspiratoire, véritable dynamomètre, limite ordinaire de l'inspiration; puis relâchement des muscles inspirateurs; contraction des fibres de Reissesen; retour des parties élastiques à leur point de départ; limite de l'expiration tranquille; pause de 2 à 3 secondes, terme ordinaire de l'endosmose gazeuse; dans les mouvements exagérés, contraction violente des agents inspirateurs et expirateurs; rapport inverse entre l'énergie de leur contraction et la perfection de l'hématose : voilà le tableau succinct d'une révolution respiratoire complète.

Quant à la distinction des impressions diverses que nous avons signalées pendant l'accomplissement de l'acte respiratoire, nous la croyons possible, et même facile, quand on s'analyse attentivement et sans prévention. Si l'on éprouvait un doute à cet égard, il serait aisé de le dissiper en faisant quelques aspirations profondes et soutenues, qui, en exagérant les phénomènes normaux, mettraient en évidence ces sensations. Nous n'y prenons pas garde ordinairement, il est vrai ; mais elles ne sont pas moins perçues par les centres nerveux.

Du reste, nierait-on la possibilité de cette distinction, notre théorie ne serait pas atteinte ; car l'acte respiratoire, en tant que fonction de la vie organique, est soumise aux lois des actions réflexes, et, par conséquent, peut s'exercer à l'insu de notre conscience, comme en dépit de notre volonté.

Telle est la théorie, à la fois mécanique et vitale, qu'une observation attentive nous a permis de concevoir. Elle nous rend compte de la première inspiration du nouveau né (besoin d'hématose) ; nous explique pourquoi la respiration artificielle et la stimulation directe ou indirecte des organes inspirateurs sont le meilleur traitement des asphyxiés, et pourquoi l'asphyxie est irrémédiable quand le cœur a cessé de battre, c'est-à-dire de lancer du sang au poumon, et de l'oxygène dans tous les organes.

QUELQUES MOTS
SUR LA DIXIÈME QUESTION

DU

PROGRAMME DE MÉDECINE,

PAR M. C. ANCELON,

MÉDECIN A DIEUSE (MEURTHE).

> L'âge moyen des vivants est égal à l'âge moyen des morts multiplié par le rapport des naissances aux décès à la même époque.
>
> H. Carnot.

Messieurs,

Votre dixième question : *L'étendue de la vie moyenne a-t-elle augmenté ou diminué en Limousin depuis un siècle ?* ne présente pas à l'esprit, permettez-moi de vous le démontrer, un sens assez clair, ce qui la rend absolument insoluble.

Qu'entendez-vous, en premier lieu, par *vie moyenne*? Nommez-vous ainsi l'âge moyen des *morts*, ou l'âge moyen des *vivants* de tout âge? Il y a entre l'un et l'autre une très-grande différence, dont il faut tenir compte, bien que les statisticiens superficiels ne

le fassent pas. Ainsi Duvillard, en donnant 28 ans 3/4 pour la vie moyenne de la France au XVIIIe siècle, indique, par le fait, l'âge moyen des *morts* de tout âge à cette époque, tandis que Deparcieux indique, au contraire, l'âge moyen des *vivants* vers la même époque, et la trouve de 36 ans 11 mois! (*Annuaire* de 1849, page 206.)

Il faut donc, comme vous le voyez, bien s'entendre sur ce premier point; car l'âge moyen des *morts* est sensiblement le même à Paris et sur la généralité de la France, tandis que l'âge moyen des *vivants* y est, au contraire, beaucoup moindre; ce qui provient de la raison donnée dans notre épigraphe (1). Il y a donc nécessité de bien définir le mot *vie moyenne.*

Vous bornez-vous, en second lieu, à demander la vie moyenne à la naissance, et non aux autres âges?

A Paris, par exemple, la vie moyenne, *à la naissance,* était plus forte d'environ *un dixième* en 1844 qu'en 1767, ainsi que le prouvent les relevés mortuaires comparés, pris dans l'Annuaire de 1846 et dans l'Histoire naturelle de Buffon; mais, en revanche, la vie moyenne des têtes de vingt ans avait

(1) Au XVIIIe siècle, l'âge moyen des morts était, à Paris, de 28 ans 3/10, et, en France, de 28 ans 3/4. La différence est, comme on le voit, peu sensible; mais on comptait à cette époque, morts-nés à part :

A Paris : 96 décès pour 100 naissances;

En France : 82 décès pour 100 naissances,

ainsi qu'il résulte des travaux du ministre Necker et des archives de la grande ville. — C'est pour cela que l'âge moyen des vivants est beaucoup plus élevé en France qu'à Paris, bien que l'âge moyen des morts diffère peu.

diminué de près d'un *sixième* dans cet intervalle. En effet, vers 1767, l'âge moyen des morts *au-dessus* de l'âge de

20 ans, était.....	25 ans 1/10.			
De 1816 à 1823...	33	2/5	(moyenne des 8 années).	
De 1840 à 1847...	29	4/5	id.	id.
Dans l'an 1844...	29	1/2.		

Il n'y a donc pas le moindre doute sur la diminution de la vie moyenne *à la majorité*, ni sur son augmentation à la naissance. — La question est donc complexe, comme vous le voyez, et non simple, comme on semble l'admettre.

Maintenant quelle est la vie moyenne qu'il est avantageux d'accroître ? Voici ce que dit, sur ce point, M. Quételet : « La prospérité d'une nation augmente ou diminue avec la vie moyenne de la *population laborieuse* ».

Est-ce clair, et le sens commun ne dit-il pas à tout le monde qu'il est au moins inutile d'augmenter la chance de vivre de l'enfant au maillot, tandis qu'il est de toute nécessité de ne pas diminuer celle du jeune homme ? Voilà pourquoi la guerre est un fléau !...

Ce qui s'est passé à Paris depuis le XVIIIe siècle est arrivé aussi en France, puisque, le nombre des conscrits restant le même depuis environ trente ans, on voit diminuer la population *électorale*, ainsi que le Corps-Législatif l'a reconnu en 1857. Cependant la population totale n'a pas cessé d'augmenter dans cet intervalle : donc cette augmentation a été en entier afférente à la population *mineure* : et, puisque les naissances vont en diminuant depuis trente ans, tandis que les décès augmentent, il est évident que

l'augmentation des décès a frappé sur la population *majeure ;* ce qui revient à dire que la vie moyenne à vingt ans a diminué.

M. Carnot explique avec plus de détails encore (1) l'erreur commise par la plupart des statisticiens modernes, en persistant à conclure que la vie moyenne a augmenté à tout âge parce qu'elle a augmenté à la naissance. Cette erreur grave provient de ce que ces messieurs, dans leurs calculs, assimilent les enfants, les jeunes gens et les vieillards comme des unités *du même ordre et de la même valeur.* Or il est évidemment absurde de regarder, au point de vue social, la perte d'une fille de vingt ans comme équivalente à celle d'un enfant au maillot ou d'une femme que l'âge a rendue stérile.

(1) *Analyse de l'influence de la variole,* 1851. Préliminaires.

NOTE

SUR LE TRAITEMENT

DE LA FISTULE LACRYMALE

PAR

LE CLOU DE SCARPA MODIFIÉ,

PAR M. C. BOULLAND,

Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie de Limoges

L'opération de la fistule lacrymale est entrée dans une excellente voie depuis que M. Desmarres a vulgarisé l'oblitération du sac dans le traitement de cette maladie. Je puis dire, pour ma part, que c'est la méthode à peu près exclusive que j'emploie maintenant, attendu qu'on obtient par elle des résultats prompts et définitifs.

Avant l'emploi de cette méthode opératoire, j'avais recours à l'opération de J.-L. Petit, et j'appliquais ensuite le clou de Scarpa. C'était, il y a quatre ou cinq ans, le mode de traitement le moins infidèle que l'on eût, et le plus rationnel en apparence; mais il n'était cependant pas sans inconvénients; car, après

avoir laissé le clou à demeure pendant plusieurs mois, il arrivait, lors de sa suppression, que le canal nasal restait perméable aux larmes; mais aussi, d'autres fois, ce canal, débarrassé du corps étranger, finissait par s'oblitérer. Dans ce dernier cas, le mal n'aurait pas été grand si le sac se fût comporté de la même manière : ordinairement il n'en est pas ainsi; car la partie supérieure du sac, ainsi que celle qui correspond au tendon de l'orbiculaire, reste perméable aux larmes, qui, ne trouvant pas d'issue inférieurement, donnent alors lieu à la reproduction de la tumeur ou de la fistule lacrymale.

Afin d'obvier à l'imperfection du clou de Scarpa, qui n'a, comme on le sait, aucune action directe sur la partie supérieure du sac lacrymal, j'ai cru devoir modifier ce petit instrument, et lui annexer une plaque mobile qui permet de faire une compression efficace sur les parties situées au niveau et au-dessus du tendon de l'orbiculaire des paupières.

Cet instrument ainsi modifié (1) se compose du clou ordinaire, dont la tête est divisée en deux parties à peu près égales. L'une, qui est supérieure, s'écarte de l'autre de dedans en dehors, en produisant une compression très-active.

Le mécanisme de ce petit appareil s'opère au moyen d'un écrou et d'une vis de pression. De chaque côté de la plaque se trouvent deux petits cylindres métalliques, qui s'engagent dans deux ouvertures pratiquées tout près de l'écrou.

(1) Je dois à l'habileté de M. Ferréol, coutelier, l'exécution de ce petit instrument.

J'applique ordinairement un petit disque d'agaric sur la plaque destinée à produire la compression, afin d'éviter les inconvénients d'une pression trop longtemps prolongée. Je dois dire aussi que, afin que le clou ne sorte pas du canal nasal sous l'influence de la fonction de ce petit appareil, je fixe cet instrument avec un fil qui, partant de la plaque inférieure, est maintenu ensuite sur la joue à l'aide de collodion.

Cet instrument ne doit être employé que d'une manière exceptionnelle, lorsque, par exemple, les malades, craignant une trop vive douleur, refusent de se laisser traiter par la cautérisation, et qu'ils préfèrent le procédé de J.-L. Petit, ou bien encore lorsque le chirurgien désire conserver la liberté du canal nasal, sans vouloir s'exposer à laisser supérieurement une partie de la muqueuse du sac enflammée, et non modifiée par le clou, avec lequel elle n'a dans ce point aucun rapport.

RAPPORT

De la Commission (1) *nommée, dans la séance du 16 septembre, par M. le docteur Ancelon, présidant la section de médecine, pour assister à des expériences de crânioscopie faites par M. le docteur Riboli (de Turin), dans le but de fournir des éléments à la solution de la onzième question du programme de la section de médecine, question ainsi conçue : « Observe-t-on chez les habitants de certaines parties du Limousin une conformation particulière de la tête? »*

PAR M. LE Dr BOUDET,

Prosecteur à l'École de Médecine.

Dans une première séance, M. Riboli commence par exposer les principes les plus importants parmi ceux qui le guident dans ses expériences de crânioscopie. Il suppose d'abord le crâne humain partagé en quatre parties par trois plans fictifs. Le premier de ces plans passe par les centres des deux cavités orbitaires et par les conduits auditifs : c'est le plan

(1) Cette commission était composée de MM. Thouvenet, Boulland, et Boudet, rapporteur.

de la base du crâne ; il limite inférieurement le domaine de la phrénologie, qui est limité supérieurement par le vertex ou point culminant de la voûte du crâne. Un second plan, parallèle au premier, coupe le frontal au niveau du bord antérieur du cuir chevelu, et va couper l'occipital à peu près au niveau de son angle supérieur. Il partage ainsi le crâne en deux zônes, l'une supérieure, l'autre inférieure. Un troisième plan, vertical et passant par les deux trous auditifs, partage chacune de ces zônes en deux parties, de sorte que toute la surface du crâne se trouve partagée en quatre régions. Dans la région antérieure et supérieure se trouvent les protubérances cérébrales, et, par conséquent, les bosses du crâne qui correspondent aux facultés réflexives, dont le grand développement constitue l'homme de génie. Dans la région antérieure et inférieure, les phrénologistes placent les facultés perceptives, qui sont, pour ainsi dire, les instruments de l'homme d'étude : leur développement indique les aptitudes aux sciences d'observation et aux arts. La région postérieure supérieure correspond aux sentiments dont l'ensemble constitue l'homme moral. Enfin la région postérieure inférieure présente les éminences qui correspondent aux instincts : elles permettent d'étudier l'homme physique. Les deux régions antérieures, prises simultanément, correspondent aux facultés intellectuelles, et les deux postérieures, aux facultés instinctives.

M. Riboli fait remarquer que, dans les études phrénologiques, il faut tenir compte d'un grand nombre d'éléments, de circonstances diverses : l'âge, l'habitation de l'individu, la nature du sol sur lequel il vit,

doivent être pris en considération ; il faut tenir compte du rapport du volume de la tête à celui du reste du corps.

L'élévation d'une contrée exerce une influence sur les aptitudes de ses habitants et sur la conformation de leur crâne. Les habitants des montagnes ont les bosses plus saillantes; chez eux, le diploé forme une couche plus épaisse que chez les habitants des plaines. A propos de cette variabilité dans l'épaisseur du diploé, on peut placer ici une réponse à une objection faite à la crânioscopie. On a dit que, à cause de l'interposition du diploé, les bosses de la surface externe du crâne ne reproduisaient pas les dépressions ou empreintes de la table interne qui correspondent aux circonvolutions cérébrales. Cela est vrai dans une certaine limite; mais il est vrai néanmoins que là où la table interne sera plus déprimée, la table externe présentera une saillie, une bosse; et cette dépression du diploé elle-même prouve la corrélation qui existe entre les saillies du cerveau et celles du crâne. Le diploé est plus rare partout où il y a des bosses : on s'en assure en observant que, en ces points, l'os est plus ou moins translucide, et la réciproque de cette proposition est également vraie, c'est-à-dire que, là où la translucidité indique la dépression du diploé, il y a toujours une bosse.

Parmi les premières éminences sur lesquelles le phrénologiste doit porter son attention, il faut compter celles qui correspondent à des régions du cerveau qui tiennent sous leur dépendance les principaux viscères, dont les fonctions constituent les grands phénomènes de la vie organique. La prédominance de l'une ou de

l'autre de ces parties du cerveau indique une plus grande activité de l'une ou de l'autre de ces fonctions, et fait connaître, par conséquent, le tempérament du sujet.

1° Au devant du conduit auditif se trouve la bosse de l'instinct de la nutrition, dont le grand développement indique le tempérament bilieux.

2° Derrière l'oreille, et au-dessus d'elle, est la circonvolution cérébrale, qui correspond à la combativité, à la férocité : elle tient sous sa dépendance les fonctions du cœur, et concourt au développement du tempérament sanguin.

3° Entre les deux dernières bosses, on trouve celle qui correspond au tempérament lymphatique. Le tempérament nerveux se développe en raison des facultés intellectuelles et affectives : on ne peut donc pas signaler une bosse en particulier qui lui corresponde.

Ces tempéraments peuvent changer avec l'éducation, l'exercice, le régime, et sont souvent modifiés par les maladies.

Ne pouvant donner ici la localisation complète des organes et des bosses qui leur correspondent, nous nous bornerons à les énumérer, en les divisant en quatre classes correspondant aux quatre régions que nous avons déjà indiquées.

1° *Instincts.*

Dans la première case, qui est la postérieure inférieure, correspondant d'une manière générale à la région occipitale, se trouvent les instincts, qui sont :

a. Biophilie ou amour de la vie;
b. Affectivité;
c. Amativité;
d. Philogéniture;
e. Habitativité;
f. Concentrativité;
g. Affectionativité ou penchant à l'amitié;
h. Sécrétivité;
i. Destructivité;
j. Acquisivité.

2° *Sentiments.*

Les bosses qui correspondent aux sentiments se trouvent dans la région n° 2, qui est la postérieure supérieure. Leur ensemble constitue, pour ainsi dire, l'homme moral. Ce sont :

a. Estime de soi;
b. Approbativité;
c. La circonspection;
d. La bienveillance;
e. La conscienciosité;
f. La fermeté;
g. La vénération;
h. L'espérance;
i. La merveillosité;
j. L'idéalité;
k. La gaîté;
l. L'imitation.

3° *Facultés perceptives.*

Elles sont placées dans la région antérieure infé-

rieure. Leur prédominance distingue l'homme d'étude, l'observateur. Ce sont :

a. Individualité ou mémoire des objets ;

b. Configuration ou mémoire des formes ;

c. Localité ou mémoire des lieux ;

d. Étendue ou faculté d'apprécier l'étendue ;

e. Résistance ou faculté d'apprécier les forces mécaniques, les poids par exemple ;

f. Coloris ;

g. Ordre et calcul ;

h. Éventualité, mémoire des faits ;

i. Ton ou harmonie ;

j. Temps, notion du temps, sentiment de la mesure en musique.

4° *Facultés réflexives.*

Placées dans la région supérieure et antérieure, ce sont les facultés intellectuelles les plus élevées. Leur grand développement indique l'homme de génie. Ce sont :

a. Comparaison ;

b. Causalité.

Ne pouvant donner ici une exposition de la doctrine phrénologique de M. Riboli, doctrine qui est, du reste, à peu près la même que celle de Gall, modifiée par Broussais et par les auteurs plus modernes qui ont écrit sur ce sujet, nous nous bornerons à indiquer, d'après lui, quelles sont les parties sur lesquelles ont porté plus spécialement ses études, et qui constituent la partie originale et neuve de ses travaux.

1° Il a appliqué la phrénologie et la crânioscopie à l'étude des tempéraments pour en déduire les changements de constitution physique en raison de l'âge, de l'exercice et des maladies, et la tolérance plus ou moins forte de ces divers tempéraments pour les divers moyens de traitement.

2° Il a cherché de même à faire des applications de cette science à l'éducation intellectuelle et morale.

3° Il a exposé comment, suivant lui, la connaissance des instincts conduit à celle des droits, et celle des sentiments à la notion des devoirs.

4° Comme conséquence du principe précédent, il admet que les instincts sont la source des passions, et, par suite, que leur connaissance conduit à celle des tendances et des vices, ces derniers résultant d'une exagération de développement. De même les sentiments, conduisant à la notion des devoirs, font connaître, comme conséquence, les vertus et les défauts. Devoirs et fautes : voilà des choses tout à fait particulières à l'homme, qui est le seul animal qui soit responsable.

5° Les sens, en général, nous donnent des notions exactes et des erreurs : il y a, de même, des facultés perceptives qui nous donnent des réalités et des illusions, des exactitudes et des exagérations.

6° Il y a une faculté pour la synthèse.

7° Il y en a une pour l'analyse.

8° Par l'appréciation de la conformation générale du crâne, et en groupant méthodiquement les notions fournies sur chaque faculté par l'examen crânioscopique, on peut reconstituer un ensemble harmonique, qui n'est autre chose que le caractère même de

l'homme, avec toutes ses nuances de force et de faiblesse.

Le reste de cette première séance est consacré par M. Riboli à l'examen des têtes de deux jeunes garçons et d'un homme, sujets qui lui sont présentés comme offrant des types assez marqués de têtes limousines. Chez ces sujets, le front, quoique assez bien développé, est un peu fuyant à la partie supérieure ; le crâne présente un développement considérable vers la partie postérieure supérieure, ce qui donne à la tête une forme allongée. Dans ces trois têtes, M. Riboli remarque le développement de la région qui correspond aux facultés perceptives ; ce qui indique une tendance à rechercher les connaissances positives sans que la recherche du merveilleux et l'imagination ait une trop grande activité. Le caractère doit être ferme, consciencieux, rusé, réservé, circonspect.

Le développement de la région postérieure supérieure, qui est considérable dans la tête limousine, indique un développement correspondant des sentiments en général. Les hommes qui présentent cette conformation doivent être affectueux, attachés à leur famille ; ils aiment leur pays ; ils sont hardis et très-actifs. La probité et les sentiments de justice sont développés ; il en est de même du sentiment religieux. L'exagération de cette conformation est ordinaire chez les gens atteints de monomanie religieuse.

Dans la seconde séance, la commission présente à M. Riboli, afin de lui faciliter ses démonstrations, un crâne pris au musée de l'école de médecine. En voyant ce crâne, M. Riboli prononce immédiatement qu'il a dû appartenir à un assassin. On ne peut vérifier cette

assertion : seulement, comme ce crâne a été préparé à l'école de médecine, il y a bien des chances pour qu'il provienne d'un détenu de la maison centrale.

M. Riboli fait remarquer d'abord que cette tête est très-volumineuse à la partie postérieure, et que le cerveau présentait dans cette région son maximum de développement. Les bosses qui correspondent à la sécrétivité font une saillie très-remarquable ; ce qui donne à cette tête une forme extraordinaire. Les bosses de la destructivité et de l'acquisivité sont très-développées ; d'autres saillies indiquent la méchanceté et la persévérance. Malgré le développement remarquable des organes correspondant aux mauvais instincts, cet homme n'était pas entraîné par eux d'une manière irrésistible : il était responsable ; car il était intelligent, et avait le sentiment religieux.

M. Riboli nous dit avoir eu entre les mains, à Turin, un crâne qui, comme celui-ci, l'avait frappé à cause de la perversité et des sentiments vils qui lui étaient indiqués par sa conformation. Les personnes à qui il faisait part de ses remarques lui apprirent que cette tête était celle d'un charcutier nommé Orsolono, qui avait été exécuté comme convaincu d'avoir attiré chez lui des jeunes filles, qu'il assassinait après les avoir violées, et dont la chair lui servait à fabriquer les aliments qu'il débitait dans son commerce, pour lequel il avait acquis une grande réputation.

M. Riboli se livre ensuite à l'examen de la tête de plusieurs personnes qui assistent à la séance : malheureusement il ne s'en présente pas qui puissent offrir des types de tête limousine.

Sujet n° 1. — La comparativité est bien développée ; l'ama-

tivité est très-développée; l'affectionativité ou penchant à l'amitié est développée d'un côté seulement; il en est de même de la combativité. La fermeté de caractère, la consciencioseté, la bienveillance, sont bien développées. L'ordre, la mémoire des époques, la mémoire des faits, présentent un développement remarquable. L'imagination n'est développée que d'un côté. Le sentiment de soi-même est assez développé. Les instincts animaux sont assez marqués. Le sentiment musical est peu développé.

Comme observations particulières, M. Riboli dit que, quand le sujet s'engage dans une discussion, il se trouble d'abord, et doute de lui-même, parce qu'il sait que son amour-propre est engagé; mais peu à peu il s'habitue à l'argumentation; il prend courage, et devient maître de ses idées. Il a l'esprit plus capable de procéder par analyse que par synthèse; il considère plus volontiers les détails que l'ensemble d'un sujet.

Sujet n° 2. — Confiance en soi-même; assurance; esprit d'imitation extraordinaire; très-bienveillant. L'esprit de contradiction est très-développé, mais d'un côté seulement; ce qui indique qu'il ne persiste pas dans la contradiction. Il modère son argumentation quand elle pourrait humilier son adversaire : la bienveillance corrige chez lui la contradictivité. L'imagination est très-vive. Mémoire des faits et mémoire des lieux très-bonnes. Assez accessible à la colère; mais elle ne tient pas chez lui. La destructivité est peu développée. L'affectivité est très-développée. La confiance dans les autres est médiocre : il s'ouvre peu; cependant il est capable d'amitié; mais il n'a qu'un petit nombre d'amis. Ce sujet, quoique limousin, n'a pas la tête limousine. L'amativité, les sentiments de famille, sont très-développés, la philogéniture en particulier. La bienveillance, la compassion, iraient jusqu'à le faire se relâcher de la justice. Ce qu'il y a de plus remarquable en lui, c'est la confiance en soi-même : dans tout ce qu'il entreprend, il ne doute pas du succès.

Sujet n° 3. — Chez ce sujet, l'intelligence et la réflexion dominent tous les sentiments et toutes les passions; la

réflexion conduit tout. Il est cependant très-impressionnable, très-susceptible, très-prompt à la colère; mais, devant les personnes pour lesquelles il a de la considération, et auprès desquelles il veut conserver sa dignité, il sait se contenir; avec des inférieurs il pourrait se montrer tel qu'il est. Idéalité, esprit de création, invention bien développés; plus fort dans l'analyse que dans la synthèse; très-courageux. Le sentiment religieux, l'espérance, sont développés. Il tient à ses principes, et pousserait la persévérance jusqu'à l'entêtement. Il aime l'expansion chez les autres, mais s'ouvre peu lui-même. Les mémoires des objets, des figures, de l'étendue, sont bien développées; la mémoire des époques est médiocre. Il aime les distinctions. En musique, il apprécie mieux la mélodie que l'harmonie.

Sujet n° 4. — Fermeté très-développée; ami sincère et loyal; sincère en général. Il est désireux de distinctions et de gloire. Chez lui, la destructivité est assez développée. Il voudrait être circonspect, et ne l'est guère. Il a un désir insatiable d'acquérir des connaissances, un grand besoin de savoir. Il est très-bienveillant, très-juste dans les jugements de soi-même et des autres. Il est généreux. Un reproche injuste le fait souffrir. Son imagination exagère ses plaisirs et ses peines. Il procède également bien par analyse et par synthèse. Jugement juste. Philogéniture médiocre. Chez lui, l'amour pour ses enfants est moins instinctif que fortifié par la bienveillance et par la réflexion. Il voit les défauts de ceux qu'il aime. Le sentiment du merveilleux est développé.

Tel est le résumé, aussi complet qu'il nous a été possible de le faire, des curieuses expériences de M. le docteur Riboli. Dans un sujet aussi délicat que celui qui fait l'objet de 11e question, la commission n'oserait pas prononcer que la phrénologie peut donner une solution complètement satisfaisante; mais elle croit pouvoir dire que M. Riboli a bien mérité du Congrès,

et de la section de médecine en particulier, en nous offrant une occasion d'assister à ses curieuses investigations. Tous les membres du Congrès qui ont été témoins de ces expériences ont admiré la sagacité et la variété de connaissances dont a fait preuve notre savant confrère de Turin, et nous croyons être l'interprète d'un sentiment général en demandant qu'il lui soit voté des remercîments pour l'intérêt que ses diverses communications ont donné aux séances de la section de médecine.

TRAITEMENT

DE LA

FRACTURE DU COL DU FÉMUR

SANS APPAREIL,

PAR M. MANDON.

A la fin du mois de juin 1859, Mme F***, âgée de soixante-dix ans, fit une chute, au bas d'un escalier, sur la hanche droite, et se fractura le col du fémur. La fracture était caractérisée par l'impossibilité de la station debout, l'incapacité de soulever le pied droit au-dessus du lit; par un raccourcissement de deux centimètres environ; par le renversement de la pointe du pied droit en dehors; par une douleur vive sentie près du petit trochanter, douleur exagérée par la rotation du pied en dehors; enfin par une crépitation perçue par la main gauche pressant la partie antérieure de l'articulation coxo-fémorale pendant qu'un mouvement rotatoire était imprimé au pied.

Ces caractères, moins saisissables le jour même de l'accident, surtout la crépitation et le renversement du pied, furent rigoureusement constatés les jours suivants.

Nous plaçâmes la malade sur un double plan incliné; mais cette position lui devint intolérable, et la répugnance de Mme F*** pour tout appareil fut telle que nous dûmes nous

ingénier à conserver sans souffrance pour la malade la position que nous donnâmes à la cuisse fracturée après la réduction.

Nous plaçâmes Mme F*** sur un matelas porté par un plan résistant en bois; en d'autres termes, des planches furent poussées entre le matelas et le lit. La jambe droite fut rapprochée de la gauche, qui lui servit d'attelle, et nous fixâmes par quelques tours de bandes le pied droit au pied gauche. La jambe saine servant de terme de comparaison à la jambe fracturée, nous ne pouvions désirer, pour espérer la guérison parfaite, que la persistance de la position décrite. Il en fut à peu près ainsi. Nous n'observâmes de temps à autre, et pendant le premier mois seulement, qu'une tendance au raccourcissement; mais nous y portions aussitôt remède par une traction ou extension faite parallèlement à la jambe saine, et portée jusqu'au rapprochement parfait des deux talons au même niveau. L'effort nécessaire pour cette réduction était peu considérable, et j'empêchai le retour d'un raccourcissement sensible en faisant opérer deux et trois extensions méthodiques dans la journée, tout en surveillant l'horizontalité du bassin et de la cuisse. Le léger enfoncement du siége par son propre poids dans le matelas tend à entraîner la jambe vers la hanche, et à produire le chevauchement; il faut donc surveiller attentivement l'état du lit où repose le membre fracturé. C'est, en effet, ce plan et la jambe qui sert d'appui qui sont tout l'appareil.

Quand la fracture eut atteint le trentième jour, nous n'eûmes presque plus à combattre le raccourcissement et le renversement de la pointe du pied en dehors. La malade garda cependant la même attitude, avec la liberté de changer de place dans son lit, pour éviter une escarrhe, qui n'aurait pas tardé à se produire, comme il n'arrive que trop souvent. Mais le changement de place, un léger pansement au cérat, et, vers le troisième jour, la permission de s'asseoir quelques instants dans son lit, firent aisément disparaître une érosion développée à la région sacrée.

Vers le quarantième jour, la jambe était tenue en position, sans effort ni ligature. La malade pouvait se soulever, et plonger la cuisse sur le bassin. Enfin, le soixantième, nous

l'aidâmes à descendre, et la jambe, non raccourcie, soutint la malade. Quinze jours plus tard, Mme F*** se promenait dans sa chambre entre deux rangs de chaises, sur le dos desquelles elle appuyait de temps en temps les mains, et faisait, seule et sans appui, plusieurs pas dans cette galerie de sa façon. Aujourd'hui, trois mois environ après sa chute, nous considérons la guérison comme certaine, et ne doutons pas qu'elle ne soit parfaite dans peu de temps.

Voici donc une fracture incontestable du col du fémur consolidée sans l'intervention d'aucun appareil proprement dit, guérie sans raccourcissement, chose rare, et, eu égard à l'espèce, très-promptement guérie. Raisonnons un peu ces résultats.

Sans doute, il peut se présenter des cas plus graves que celui que nous avons décrit; mais nous pensons qu'ils peuvent tous être favorablement soumis à notre méthode. A notre avis, ce mode de traiter les fractures du col du fémur réalise toutes les indications, et, de plus, il éloigne tous les accidents, toutes les difficultés inhérentes à l'emploi des appareils usités.

En effet, quand la fracture est réduite, et que le membre est mis dans une bonne position, à l'instant où nous le plaçons dans un appareil contractif, il est ce que nous voudrions qu'il fût jusqu'à la guérison : nos appareils ne servent qu'à le maintenir. Or, sans en faire une revue critique complète, n'est-il pas vrai 1° que le double plan incliné, qui doit si naturellement produire l'extension en fixant le pied d'un côté, et la contre-extension par le propre poids du bassin de l'autre, ne réalise et ne saurait réaliser ces indications? que la position, difficilement supportée, n'est tolérée par certaines personnes que grâce au glissement du siége

sur le plan incliné, et que, au lieu de la contre-extension, le chevauchement, c'est-à-dire le raccourcissement définitif, est produit?

N'est-il pas vrai 2° que les lacs destinés à faire la contre-extension dans l'appareil de Boyer ne sauraient l'opérer qu'en développant des douleurs et souvent des escarrhes aux points comprimés, et que ces accidents ne sont évités qu'en sacrifiant la contre-extension elle-même? qu'en un mot cet appareil est loin de prévenir le raccourcissement de la jambe, et que trop souvent, en découvrant le membre, non-seulement nous le voyons estropié par la compression, mais raccourci?

N'est-il pas vrai enfin 3° que l'appareil de Bonnet, de Lyon, n'est presque jamais à notre disposition, surtout en province? que l'extension continue produite au moyen d'un poids tirant sur la jambe doit être difficilement supportée par tous les sujets, et que, s'il réalise mieux qu'un autre la contre-extension, celle-ci ne peut plus exister si l'extension n'est tolérée par le malade.

Notre mode de traitement, supporté par tous les sujets, et exempt de tout accident à lui inhérent, réalise, à notre avis, tous les avantages qu'on cherche à atteindre par les appareils classiques. Nous l'avons dit : le double plan incliné, au lieu de produire la contre-extension, provoque le chevauchement, parce que les deux fragments sont superposés, et ne peuvent être maintenus en coaptation; tandis que, la réduction une fois obtenue, le membre inférieur reposant sur un plan horizontal parallèle à la jambe et à la cuisse, les deux pieds étant eux-mêmes

symétriquement tenus, la dépressibilité de la couche, les déplacements opérés par le malade fatigué de l'immobilité, et l'action musculaire, peuvent seuls déranger la position acquise.

Mais la surveillance active du médecin combat ces causes d'infraction à la rectitude de la position, et conduit le malade jusqu'au jour où le cal remplace le chirurgien.

L'extension intermittente telle que nous la pratiquons remplace l'extension continue. Elle ne nécessite pas d'appareil contre-extenseur, puisque le poids du corps résiste assez à la traction sur les pieds pour permettre le parallélisme parfait. C'est donc un grand avantage atteint, puisque jusque-là l'extension et la contre-extension continues avaient été considérées comme indispensables dans tout appareil, et qu'elles entraînaient des difficultés, des impossibilités dans l'application, sans empêcher le plus souvent le raccourcissement.

D'un autre côté, la jambe saine permet de maintenir très-facilement en coaptation les fragments; car, le centre de gravité de la cuisse étant placé en dehors de son axe, et le membre inférieur tendant ainsi à se renverser toujours, sain ou malade, un peu en dehors, le point d'appui, pris sur le pied de la jambe saine pour tenir redressé le pied du membre fracturé, se trouve ainsi excellent.

L'intervention chirurgicale pendant tout le cours de la consolidation est une garantie de plus, puisque, tous les jours, toutes les heures, le médecin ou les proches du malade peuvent remédier aux légers déplacements qui peuvent se produire. Dans l'emploi

des autres appareils, cette surveillance est, sinon impossible, du moins fort difficile le plus souvent ; et, de peur de déranger le malade et l'appareil, on laisse s'opérer sous ses yeux de regrettables difformités.

Ces tractions répétées et ces redressements de membres fracturés ne nuisent, comme on pourrait le croire, ni à la promptitude ni à la régularité de la consolidation. Les liquides qui s'épanchent entre les fragments pour former le cal s'organisent parfaitement et sans trouble aucun ; mais aussi ne laissons-nous jamais se produire de déplacements considérables : nous n'opérons chaque jour que de légers redressements.

En somme, tout en admettant que nous ayons eu sous les yeux un cas favorable à ce traitement sans appareil, nous avons pensé qu'il était assez intéressant et concluant pour le public, et conseillé à nos confrères de comparer ce mode aux procédés classiques, qui malheureusement ne sont, dans l'application, que fort insuffisants.

DEUX OBSERVATIONS

DE HERNIES ÉTRANGLÉES

GUÉRIES SANS OPÉRATION,

PAR M. J.-B.-P. BRUN-SÉCHAUD.

MESSIEURS,

Le petit travail que je soumets à votre appréciation a trait à deux cas de hernies étranglées guéries sans opération sanglante. Les détails qui se rattachent à ces deux faits me paraissent dignes de votre attention. Les résultats obtenus pourront servir d'avertissement à ceux qui se hâtent trop d'opérer dans ces cas graves.

Dans les hôpitaux de Paris, j'ai vu des hernies étranglées être réduites par le taxis, la malaxation de la tumeur, au moment où on se disposait à pratiquer le débridement. Voici dans quelles circonstances :

Lorsque je suivais la clinique de notre illustre compatriote Dupuytren, et plus tard celle de l'excellent

Sanson, deux malades guéris sans opération me prouvèrent que, dans un grand nombre de cas, on se hâte trop de soumettre à une opération hasardeuse, parfois funeste, les tumeurs herniaires étranglées. Souvent la réduction désirée peut être obtenue par des moyens autres que le débridement. Dans ces dernières années, on en a vu encore la preuve dans la clinique de Baudens : ce praticien confirme le jugement que je suis en droit de porter.

Les trois hommes éminents que j'ai cités, et qui ont le plus illustré la chirurgie française, savaient par expérience que le problème relatif à la hernie étranglée était très-difficile à résoudre; ils savaient très-bien que, dans notre art, les péripéties sont nombreuses, et qu'il faut compter avec elles et avec les insuccès, malgré les règles les mieux établies.

Dans un cas très-alarmant de hernie étranglée, Dupuytren déclare qu'il faut opérer; mais il hésite, remet l'opération au lendemain. — A la visite, après un nouvel essai de réduction, l'intestin rentre en masse. Plus tard, dans un cas à peu près semblable, chez un sujet qui se trouvait dans les mêmes conditions, Sanson s'efforça de faire rentrer la tumeur : l'obstacle, les souffrances qui existaient depuis trois jours, indiquaient l'opération : cette opération fut remise néanmoins à cinq heures du soir, même jour. Tout était prêt : les aides n'attendaient plus que la volonté du maître, et leur opinion, arrêtée d'avance, était qu'il fallait nécessairement opérer pour sauver le malade. Il n'en fut rien : de nouvelles tentatives de réduction ayant été faites, la hernie rentra ; le malade guérit.

Voilà donc pour le praticien un enseignement qui peut lui être d'un grand secours : il l'a été pour moi ; — il le sera pour d'autres dans ces moments suprêmes, parce que les faits qui frappent vivement empêchent de commettre des fautes, dont la conscience laisse souvent des regrets !

Maintenant, pour ce qui me regarde, voici ce que j'ai observé dans ma pratique :

La femme Nicolas, de la commune de Champsac, cinquante ans, portait une hernie crurale du côté gauche : cette hernie, très-petite, s'étrangla, avec tout le cortége des accidents des hernies étranglées. Les réfrigérants, les bains, les sangsues, les cataplasmes appliqués au pli de l'aine, l'extrait de belladone, tout avait échoué.

L'opération fut décidée pour le lendemain (quatrième jour). Ce jour-là, les instruments étaient préparés ; mais, avant d'opérer, il fut convenu qu'on aurait recours à un lavement de tabac. Ce moyen énergique et dangereux fut suivi d'un succès complet. Une ivresse instantanée, produite par ce narcotique, mit la patiente dans un état de prostration ayant de l'analogie avec la syncope la plus prononcée ; c'est à ce moment, le siége étant très-élevé, que je parvins à faire la réduction de la hernie. Cette femme a porté depuis un bandage, et aucun nouvel accident n'est survenu.

La seconde observation fixera davantage votre attention, attendu qu'elle porte sur un point de doctrine relatif à la cure radicale de la hernie. Vous savez tous, Messieurs, que Gerdy refoulait, par un procédé qui lui appartient, un repli de la peau dans la direction du canal inguinal. Quel était son but ? — C'était *de déterminer des adhérences, un rétrécissement du canal par suite d'inflammation*. Le fait que je vais

rapporter est nettement l'expression, la justification rationnelle des résultats obtenus par le savant académicien. Dans cette relation, ce qui vous étonnera le plus, c'est le *vis medicatrix* pour remédier à des lésions compromettantes pour la vie de l'individu, et le guérir enfin d'une infirmité. Ces efforts de la nature, qui, je crois, ont été favorisés par l'action mécanique d'un bandage imparfaitement appliqué, ont eu les honneurs de la guérison.

Le nommé Jean Dezon, du canton de Chalus, avait une petite hernie inguinale, dont la date remontait à cinq ans environ. Étant allé à une réunion, il se livra à des excès de table et de danse, puis se reposa, ayant très-chaud, sur l'herbe fraîche. Le lendemain, difficulté d'aller à la selle; douleur et tuméfaction de tout l'abdomen; hoquets fréquents avec des vomissements de matières muqueuses ayant une odeur particulière très-caractérisée. Une potion calmante avec l'acétate de morphine fit, pour un temps, cesser ces hoquets et ces vomissements. Le ventre resta tuméfié et douloureux pendant huit jours. Le malade fut mis à une diète absolue; et, bien qu'on eût employé des lavements purgatifs, des révulsifs sur l'intestin, des bains, des saignées de tout genre, les selles ne purent se rétablir. — Mon diagnostic fut : *Hernie légèrement étranglée, avec des accidents phlegmasiques des intestins et du péritoine.*

La réduction fut tentée inutilement pendant les premiers jours. Ce ne fut qu'au neuvième jour que je fis de nouvelles tentatives dans un bain prolongé, et que je parvins, après deux heures, à faire rentrer la hernie; mais, n'ayant aucun bandage à ma portée, les accidents inflammatoires persistant, je me bornai à appliquer des compresses plus ou moins bien maintenues avec une spica et une bande sur l'ouverture inférieure du canal inguinal. Nonobstant ces moyens, la hernie ne tarda pas à reparaître, mais plus volumineuse. Les selles cependant se rétablirent. Le malade, se sentant un

appétit très-prononcé, mangea beaucoup, eut des douleurs abdominales : la hernie, étranglée primitivement, s'engorgea à un tel point qu'elle offrait le volume des deux poings. Elle était fort douloureuse : il existait de la rougeur au scrotum, où elle était descendue par le relâchement de l'anneau. De nouvelles tentatives de réduction furent faites; la hernie, étant à moitié réduite, un bandage à ressort fut appliqué; le malade le supporta pendant quatre heures, et, après ce laps de temps, il le retira, ne pouvant résister plus long-temps à la pression incommode qu'il produisait. Le lendemain, tuméfaction considérable, accompagnée de douleurs vives; rougeur prononcée du scrotum et de la région inguinale où avait porté le bandage. Un confrère fut appelé, et, contrairement à mon opinion, son jugement fut qu'un anus accidentel ou contre nature s'établirait dans la région inguinale. Il n'en fut rien : deux abcès successifs se formèrent par l'inflammation de la peau et le tissu cellulaire sous-jacent. Après une suppuration de trois semaines, le malade se trouva guéri. Sa santé est très-bonne, et il n'a pas besoin présentement de porter de bandage.

Les conclusions de cette observation sont celles-ci : 1° l'intestin est rentré de lui-même, pouvant être comprimé par la tuméfaction des abcès qui se formaient; — 2° une inflammation cicatricielle a obstrué le canal inguinal en forçant les tissus à se rapprocher; — 3° l'application momentanée du bandage a puissamment contribué à développer les accidents inflammatoires, qui se sont terminés par des abcès au profit du malade; — 4° la rétraction des tissus, en oblitérant le canal inguinal, a produit la cure radicale de la hernie.

UN MOT

SUR

LES FIÈVRES INTERMITTENTES

EN LIMOUSIN,

PAR M. LEMAISTRE,

Chef des travaux anatomiques à l'École de Médecine de Limoges.

J'entends par *fièvre intermittente* toute maladie causée par les miasmes paludéens.

Les fièvres intermittentes offrent-elles un caractère particulier en Limousin? — Je ne le pense pas. On les observe chez nous telles qu'elles sont dans les pays marécageux.

C'est ainsi qu'on les rencontre dans nos contrées à l'état de fièvres simples, avec les types le plus fréquemment quotidien, tierce ou quarte; à l'état de fièvres pernicieuses, avec les formes céphalique, pectorale, abdominale; à l'état de fièvres rémittentes pseudo-continues, ou continues et larvées.

Nous observons bien encore des rates énormes remplissant une grande partie de la cavité abdominale; mais, nous devons le dire, les cas sont rares, et se remarquent peu dans les environs de Limoges; et encore est-ce chez les enfants qu'on les constate surtout. Les parents les négligent souvent, ou se persuadent que la fièvre est une maladie salutaire qu'il faut laisser marcher.

Nous n'attribuons pas certainement cette amélioration dans le volume de cet organe à la diminution du miasme paludéen, mais bien à l'heureuse influence du sulfate de quinine, qu'on emploie davantage dans les classes pauvres depuis qu'une administration plus éclairée a fait distribuer gratis ce précieux remède dans nos campagnes. Nos fièvres intermittentes sont très-sujettes aux récidives, et ces récidives s'observent en toutes saisons.

Quand les accès sont bien tranchés, il est facile de les reconnaître; mais, quand il vient s'y ajouter quelque complication, il n'en est plus de même.

Aussi tout praticien, dans nos contrées, doit-il s'attacher d'une manière particulière à bien distinguer une fièvre à quinquina de toute affection qui revêt la forme intermittente, sans être causée par le miasme paludéen ; car, comme l'a dit, dans le Congrès, un de nos honorables membres, avant de traiter une affection, il faut en bien connaître la nature.

La fièvre continue paludéenne peut être facilement confondue avec le fièvre typhoïde dans nos pays. La plupart des fièvres typhoïdes que nous observons n'offrent souvent aucun des principaux caractères qui les distinguent, tels que pétéchies, taches lenticulaires,

rosées, etc. Elles ont beaucoup de ressemblance avec le typhus *fever* des Anglais, sauf l'éruption. Les urines, crues dans la fièvre typhoïde, et sédimenteuses, presque toujours, dans les fièvres intermittentes, ne pourraient-elles pas être prises comme élément de diagnostic?

On peut dire, en général, que les fièvres intermittentes ne sont pas très-graves dans le Limousin. Les cas mortels par suite d'accès pernicieux, sans être rares, se présentent, je crois, moins souvent que dans les pays vraiment marécageux; je ne vois point, en effet, dans nos contrées, d'épidémies, de fièvres pernicieuses, comme on en trouve dans les plaines de l'Afrique ou de la Sologne.

Le Limousin est-il contraire à la loi d'antagonisme posée par M. Boudin entre les fièvres intermittentes, la phthisie et la fièvre typhoïde? Malheureusement ces trois affections y sont très-fréquentes. Cependant, il faut en convenir, ce n'est pas alors que le génie intermittent agit avec force sur les habitants que la fièvre typhoïde y fait le plus de ravages. Ainsi actuellement, et depuis quelques mois, les fièvres intermittentes sont la maladie dominante, tandis que la fièvre typhoïde n'existe pour ainsi dire pas. Si M. Boudin entend ainsi la question, nous pourrions être jusqu'à un certain point de son avis.

Mais d'autres auteurs avant lui avaient, en quelque sorte, émis une telle opinion. C'est ainsi que Rœderer et Wagler, sans faire intervenir d'antagonisme, avaient admis qu'il y avait toujours une succession, en quelque sorte, entre la fièvre intermittente, la dysenterie et les fièvres typhoïdes : la fièvre inter-

mittente commencerait; arriverait ensuite la dysenterie, et la fièvre typhoïde après. — Cet été, nous avons eu des fièvres intermittentes en grande quantité; nous sommes actuellement à la période des dysenteries : savoir si la fièvre typhoïde se montrera ensuite!

Les causes dans nos pays sont les mêmes qu'ailleurs : très-probablement, les émanations terrestres, les miasmes paludéens, telles sont celles qu'on leur donne. Je n'irai pas les nier.

On me permettra cependant de constater que le Limousin est bien loin de la topographie de la Sologne ou des plaines de l'Afrique. Notre pays est très-accidenté. Il est essentiellement constitué par des montagnes et des vallées. Au lieu de vastes marais à eaux bourbeuses et stagnantes, on trouve chez nous des rivières et des ruisseaux multipliés, à l'eau claire et limpide et au cours rapide. Nous possédons des étangs très-nombreux, il est vrai, mais rarement à sec, alimentés qu'ils sont par des sources abondantes. Et puis l'air y est vif, très-humide sans doute, mais renouvelé; car les plaines y sont rares, et nous sommes très-élevés par rapport au niveau de la mer : 565 mètres au-dessus.

Nos ruisseaux, nos rivières, nos étangs même, pour la plupart, ne seraient pas, je crois, susceptibles de donner lieu à la grande quantité de fièvres intermittentes que nous observons dans nos contrées. — Nous devons donc chercher d'autres causes ailleurs.

S'il n'y a pas de marais en Limousin, il s'y trouve cependant des masses de matières croupissantes. —

Si vous observez des fièvres intermittentes en ville, vous en constaterez bien davantage à la campagne; ceux qui l'habitent se trouvent plus à portée de respirer les miasmes.

Toute maison de colon est, en effet, constamment entourée d'un clapier de matières en putréfaction. Ce qu'on entend par *airage* chez nous n'est autre chose qu'un amas de détritus, de végétaux, qui pourrissent constamment à deux pas de l'habitation du colon, ou, pour mieux dire, tout autour de cette habitation.

Ce sont des feuilles d'arbres ou des fougères, de la paille de sarrasin, ou des ajoncs, auxquels s'ajoutent les détritus des matières végétales ou animales n'ayant pu servir à l'alimentation, qui macèrent dans un liquide constitué par les eaux pluviales et les eaux provenant de la cuisine ou du fumier des étables.

Il y a des villages tout entiers dont les rues sont couvertes de foyers d'infection de la sorte, et qui sont littéralement inabordables aux étrangers par les temps humides.

Le conseil d'hygiène devrait sérieusement s'occuper de faire disparaître une pareille source de maladies. Mais la chose n'est pas facile; car, dans nos pays, le paysan songe peu à sa santé; il est malheureux; il ne voit qu'une chose : *vivre :* or, pour vivre, il lui faut du fumier capable de faire germer son grain; et c'est pour avoir ce fumier qu'il met des plantes fermenter partout où il peut, partout où elles peuvent entrer en fermentation.

Mais, me direz-vous peut-être, les habitants des campagnes sont toute la journée aux champs, loin de

ces foyers, qui ne doivent alors avoir que peu d'influence sur eux. — S'ils n'en sont pas très-près pendant le jour, il n'en est pas de même pendant la nuit. Toute la famille couche, en général, dans la cuisine; et la cuisine est au rez-de-chaussée, avec porte sur l'*airage*, porte qui est presque toujours mal close.

Vous comprenez combien doit leur être facile l'aspiration des miasmes dont nous parlons. Joignez à cela cette condition où ils se trouvent que le moment des chaleurs où se développe le plus le miasme, c'est-à-dire le mois d'août, est précisément le moment où ils se rapprochent de leurs habitations pour battre leur grain. Le moment où leur constitution a été fortement affaiblie par suite des travaux rudes de l'été, constamment exécutés à l'ardeur du soleil, et le plus souvent avec une nourriture insuffisante.

Le miasme, en effet, se développe principalement au mois d'août dans nos pays, comme du reste dans beaucoup d'autres; ou, du moins, c'est à cette époque qu'il fait ressentir son influence d'une manière plus spéciale.

Est-ce parce qu'il est plus abondant qu'aux autres époques de l'année par suite du dessèchement des eaux stagnantes? ou parce que, la température étant plus basse la nuit que le jour, sa tension devient moindre, et qu'il se rapproche plus des habitations? ou bien parce que cette différence plus grande de la chaleur du jour à celle de la nuit agit sur les constitutions d'une manière toute spéciale?

C'est ce que je ne chercherai pas à vérifier : j'en laisse la solution à d'autres plus habiles que moi.

Je dirai seulement que les récidives très-fréquentes doivent être attribuées en grande partie aux variations brusques et rapides de la température.

Je ne me permettrai pas de vous parler longuement des remèdes singuliers et bizarres qui sont tous les jours employés par le vulgaire pour couper *les fièvres* : je vous dirai seulement qu'ils sont nombreux.

Les uns sont ridicules et absurdes; les autres ne laissent pas que d'avoir une certaine valeur, et sont, pour la plupart, tombés des mains de la médecine dans le domaine commun, tels que :

1° L'usage de la frayeur produite par l'emploi d'un animal, rapiette, grenouille, râle, crapaud, mis dans un sachet sur la poitrine du patient;

2° L'administration des amers : infusion de café mélangée avec du jus de citron; décoction soit de buis, soit de feuilles d'artichaut dans du vin blanc : remèdes qui peuvent bien couper quelques fièvres peu tenaces, mais qui, dans la majorité des cas, sont sans efficacité, malgré l'opinion publique, qui leur attribue une influence supérieure.

Le quinquina et tous ses produits, quinine brute, sulfate de quinine, etc., est, dans nos pays comme partout, le remède par excellence, le remède héroïque des fièvres intermittentes. Quelques praticiens ont bien fait des expériences sur d'autres agents thérapeutiques; mais je crois qu'ils n'en ont pas été très-satisfaits, et, malgré quelques succès obtenus dans certains cas particuliers, ils sont revenus à la quinine.

J'ai voulu moi aussi tenter les moyens nouveaux :

j'ai fai fait un peu d'hydrothérapie. Permettez-moi de vous en parler.

L'hydrothérapie, comme vous le savez, n'est point d'origine récente. Peu ou pas connue des Grecs, elle eut chez les Romains son temps de vogue et son temps d'oubli. Il était réservé de nos jours à un simple paysan, Prietsnitz, d'ériger l'emploi de l'eau froide en système, de l'appliquer au traitement de toutes les maladies, et d'étonner l'Allemagne par des succès inattendus. Depuis lui, sa méthode n'a cessé d'avoir de chauds partisans. Aussi de tous côtés voyons-nous aujourd'hui des établissements s'élever pour traiter par l'eau froide *intra et extra*. On en trouve actuellement à Paris, à Bellevue, à Lyon, à Genève, aux bains de mer (Le Croisic), aux eaux thermales (Vichy), etc., etc.

Partout il y a des malades : il faut bien croire qu'il y a quelques succès, et j'y crois. Je suis persuadé que, si vous prenez un certain nombre d'individus jeunes encore, d'individus débilités par le travail intellectuel, les chagrins, les excès, le défaut d'exercice au grand air, la privation même de nourriture, mais n'ayant encore aucune altération organique; si vous pouvez les dépayser, les faire rompre avec leur manière de vivre ordinaire, pour les transporter dans un bel établissement, agréablement situé, et qui réunira toutes les conditions d'un bon confortable, avec de l'exercice et des distractions, je suis persuadé que vous les fortifierez, vous les ferez mieux digérer, vous les guérirez de leurs gastralgies, etc.

Je suis convaincu que vous pourrez les doucher à plaisir, les faire suer à outrance, ou leur faire faire des

immersions instantanées dans l'eau froide, et cela avec le plus grand avantage pour leur santé, à la condition de bien entretenir la réaction par des courses rapides et au grand air. Mais, dans tout cela, qu'est-ce qui aura agi?

Douchez des individus sur place, des malades qui n'auront pas rompu avec leurs habitudes, qui n'auront pas changé d'air, de nourriture, et qu'on ne pourra pas faire promener au grand air à son gré; douchez, en un mot, dans les maisons centrales ou les hôpitaux, et je doute que vous ayez beaucoup de succès.

Je ne mets certainement pas en doute certaines cures merveilleuses produites par l'action de l'eau froide sur le corps : je suis seulement convaincu que l'hydrothérapie ne tient pas ce qu'elle promet, et qu'un grand nombre des succès qu'elle met en avant sont dus à plusieurs autres causes. — J'ai fait l'essai de cette médication sur quelques maladies chroniques : je n'ai pas eu beaucoup à m'en louer.

J'y ai soumis des fièvres intermittentes : je vais vous en dire quelques mots.

Les expériences ont eu lieu dans mon service, à l'hôpital (sur trois hommes seulement), au printemps de 1858. Voici comment j'ai procédé : j'ai laissé tous les malades entrant atteints de fièvres intermittentes quelques jours sans leur rien faire, et j'ai constaté :

1° Que quelques fièvres disparaissaient sans traitement;

2° Que d'autres présentaient des complications telles qu'il eût été dangereux de les soumettre à l'hydrothérapie;

3° Que trois malades avaient une bonne constitution, et pouvaient supporter un traitement énergique. Chez deux, il existait des accès intermittents bien tranchés; le troisième avait une hypertrophie de la rate consécutive à des fièvres réglées.

Je les ai donc soumis à la douche. Voici mon *modus faciendi* : dans la salle des bains, après un exercice modéré, et une ou deux heures avant l'accès présumé, le malade se mettait tout nu et debout dans une baignoire. Alors il recevait une douche en pluie sur la tête et tout le corps, pendant que je lui administrais moi-même une douche en jet sur la rate. Tout ceci durait de une à deux minutes. On allait jusqu'à trois quelquefois.

La sensation éprouvée par le patient était des plus pénibles. L'impression de l'eau froide le faisait trembler, grelotter, suffoquer presque.

Je n'ai pu expérimenter, comme je l'ai déjà dit, que sur trois cas ; mais j'ai employé un certain nombre de douches. C'est ainsi que j'en ai administré quinze à un des malades, au moins autant à un autre, mais beaucoup moins au troisième, atteint d'hypertrophie de la rate, à cause de l'arrivée d'une ophthalmie et de quelques douleurs rhumatismales.

Mes résultats n'ont pas été brillants. Après quinze douches, la fièvre quarte de mon premier malade n'avait éprouvé aucune diminution dans ses accès. Un gramme de sulfate de quinine, en deux doses, coupa la fièvre.

Le second malade, après avoir eu la fièvre momentanément coupée, fut pris d'une récidive de fièvre quarte complètement réfractaire à l'action de l'eau

froide, et ne voulut plus de douches. Un gramme de sulfate de quinine fit cesser immédiatement les accès.

Mon dernier malade n'obtint aucune diminution dans le volume de sa rate : son hypertrophie était-elle simple?

Voici donc deux fièvres sur lesquelles des douches répétées n'ont aucune prise, tandis qu'un gramme de sulfate de quinine en triomphe du premier coup.

La quinine a donc été supérieure, dans ces deux cas, à l'hydrothérapie. Mes expériences, comme on le voit, n'ont pas été nombreuses : elles parlent haut cependant. Je ne puis toutefois avoir une opinion vraie sur l'efficacité du remède.

Je n'en ai pas moins la conviction que l'hydrothérapie ne remplacera jamais la quinine dans le traitement des fièvres intermittentes, parce qu'elle sera toujours plus difficile à administrer ; parce que la sensation pénible produite par l'impression de l'eau froide sur le corps en éloignera les malades, à moins de cas réfractaires à tous les remèdes.

Malgré cette conviction, je n'en continuerai pas moins mes investigations hydrothérapiques dans les fièvres intermittentes aussitôt que je le pourrai, afin de constater d'une manière plus certaine jusqu'à quel point les fièvres de la Haute-Vienne sont réfractaires à l'action de l'eau froide du Limousin.

ÉTUDE

SUR LE

TRAITEMENT DE LA DIPHTHÉRIE.

—

INFLUENCE

DE L'IODURE DE POTASSIUM

SUR CETTE AFFECTION,

PAR

M. THOUVENET.

—

Depuis quelques années, la diphthérie est devenue endémique à Limoges : aussi avons-nous chaque jour l'occasion d'étudier cette redoutable affection. De cette étude est résultée pour nous la triste conviction que les moyens de la combattre proposés jusqu'ici sont à peu près complètement inefficaces, et, dans les discussions nombreuses auxquelles donne lieu actuellement le traitement des maladies couenneuses, je trouve la preuve que cette opinion est partagée par le plus grand nombre des praticiens. Faut-il, malgré

cette expérience, continuer à marcher dans l'ornière, et employer, pour l'acquit de sa conscience, et presque sans compter sur eux, des médicaments d'une efficacité plus que douteuse? D'autres disent les avoir vus réussir; mais c'était sans doute dans des conditions si différentes de celles où nous nous trouvons qu'on ne peut croire qu'il s'agisse de la même maladie. Je ne saurais vous dire, Messieurs, quelle stupéfaction j'éprouve en lisant les résultats obtenus par certains praticiens!

L'un, sur quatre-vingt-quatorze cas d'angines, laryngites et bronchites pseudo-membraneuses traitées par le calomel et la cautérisation, les guérit tous, moins neuf; et encore a-t-il soin de dire que ceux-ci ne sont morts que parce que le traitement n'a pu être convenablement employé. (DUBEST, *Moniteur des sciences*, 13 sept. 1859.)

Un autre, sur cinquante-trois cas de croup, dont une moitié au moins arrivée à la seconde période, quelques-uns à la troisième, en guérit quarante-six en employant le tartre stibié à haute dose. (CONSTANTIN, *Bulletin de thérap.*)

J'en appelle à votre expérience, Messieurs : vous avez tous employé ces moyens. Avez-vous obtenu ces merveilleux résultats? Pour ma part, j'ai vu échouer, dans les cas graves, et le calomel, et le chlorate de potasse, et le tartre stibié à haute dose, et les injections et insufflations dans la trachée. Tous ces moyens m'ont paru sans action évidente; je n'excepte que les vomitifs, qui produisent presque toujours un soulagement momentané, mais ne sauraient être considérés comme curatifs de la diphthérie.

Quant à la cautérisation, en observant ses effets avec beaucoup de soin, j'en suis arrivé à la considérer non-seulement comme inutile, car elle ne provoque pas la chute des fausses membranes, mais encore comme nuisible, puisque j'ai vu plusieurs fois les points du pharynx touchés accidentellement se recouvrir, en quelques heures, de pseudo-membranes.

Voulant expérimenter d'autres méthodes de traitement, j'ai cherché, pour avoir un point de départ rationnel, quelle était l'action de diverses substances sur le produit de la diphthérie, sur la fausse membrane.

J'ai étudié à ce point de vue le nitrate d'argent, le chlorate de potasse, le tannin, le perchlorure de fer, l'iodure de potassium. Voici sommairement le résultat de ces expériences :

Nitrate d'argent. — Un lambeau de fausse membrane mis dans une forte solution de nitrate d'argent fondu ne présente, sur le moment, aucune modification qu'un changement de couleur. Il blanchit à la manière des surfaces muqueuses sur lesquelles on promène le crayon. Deux heures après, il se racornit un peu, diminue de volume, conserve de l'élasticité, de la ténacité. La contraction augmente insensiblement les jours suivants.

Deuxième expérience. — Un fragment de crayon de nitrate d'argent est mis dans un tube pseudo-membraneux. Je veux m'assurer si le caustique peut traverser la fausse membrane pour aller agir comme modificateur sur la surface vivante d'implantation. Au bout d'une heure et demie seulement, la surface

extérieure de tube blanchit, même dans une étendue assez grande, au-delà du point de contact du fragment de caustique. Le tube s'est contracté ; il conserve de la ténacité. Il s'est ensuite desséché sans présenter de nouvelle modification.

Chlorate de potasse. — Après trois jours d'immersion dans une solution saturée de chlorate de potasse, la fausse-membrane ne subit pas plus de changement qu'elle ne l'a fait dans l'eau pure.

Tannin. — Après être restée douze heures dans une forte solution de tannin, une fausse-membrane est devenue d'une nuance plus mate, floconneuse à sa surface ; elle s'est racornie, est devenue friable, cassante, n'a plus d'élasticité.

Iodure de potassium. — Une fausse membrane est mise dans une solution de 50 centigr. d'iodure de potassium dans 16 grammes d'eau distillée. Après y être restée onze heures, sa surface et ses bords sont hydratés, pulpeux, ramollis. Après vingt-une heures, le ramollissement est plus avancé ; les parties de la pseudo-membrane qui ne sont pas doublées, repliées, sont transparentes. Réduites à un mince feuillet muqueux par l'agitation du liquide, on en détache quelques lambeaux.

A la trente-cinquième heure, le lambeau, vu dans l'eau, offre encore l'apparence membraneuse ; mais, si l'on essaie de le soulever hors du liquide, il se rompt, et les parties qu'on retire avec la pince semblent être un mucus homogène, blanchâtre, analogue au mucus nasal.

A la quarante-septième heure, on ne voit plus dans le vase qu'un peloton floconneux ramassé au fond.

Par l'agitation on le dissout; mais il n'a plus l'apparence membraneuse; il s'étire, s'allonge, se déroule en tous sens, suivant les mouvements du liquide. Si on veut l'entraîner hors de l'eau, on voit qu'il n'a plus même la cohésion d'un mucus épais, et on ne peut le soulever au-dessus du niveau du liquide.

Au bout d'une quinzaine de jours, la dissolution est complète : le liquide est trouble, comme vaseux.

Perchlorure de fer. — Quant au perchlorure, j'ai laissé pendant un mois, dans une solution de 1 gramme dans 16 d'eau, une fausse membrane, sans que celle-ci ait subi des modifications sensibles.

Ainsi, Messieurs, voici un premier fait hors de toute contestation : l'iodure de potassium a la propriété de dissoudre les fausses membranes.

Me basant sur ce résultat, je me suis cru en droit de fonder quelques espérances sur l'emploi de ce sel dans le traitement des maladies couenneuses, au titre d'agent capable de modifier l'état général dont la manifestation est la sécrétion d'une pseudo-membrane à la place du mucus normal.

N'allez pas croire, en effet, que je me propose de dissoudre les produits morbides déjà formés : poursuivre un pareil but serait chimérique. Mais est-ce donc forcer le raisonnement par analogie que de dire : « L'iodure de potassium porté dans la circulation, mêlé au sang, éliminé par les follicules muqueux, et, par conséquent, mélangé aux éléments de la sécrétion de ceux-ci, ne pourra-t-il pas ainsi atteindre, au moment même de sa genèse, le produit diphthérique, et, agissant sur les éléments de celui-ci

non encore combinés, empêcher *a fortiori* cette combinaison, qu'il a le pouvoir de détruire une fois qu'elle est opérée, et qu'elle existe dans toute sa force ».

La formation de la fausse membrane se trouverait ainsi empêchée. Quant à celles qui sont déjà formées, il resterait à en débarrasser les organes par d'autres procédés.

Passons maintenant à l'examen des cas dans lesquels j'ai employé l'iodure de potassium comme antidiphthérique.

J'ai plusieurs fois encore administré l'iodure de potassium dans des cas de croup, mais à une période si avancée de la maladie que le traitement n'a pu durer assez de temps pour exercer son influence. Que voulez-vous qu'il fasse, en effet, lorsque, le larynx et la trachée étant obstrués par les fausses membranes, la respiration est gênée, suffisante à peine pour faire durer l'asphyxie un jour ou deux? A ce moment de la maladie, il n'y aura jamais de spécifique possible; car il faut avant tout que les produits diphthériques soient expulsés. Ne jugeons pas la valeur d'un moyen d'après son inefficacité dans des cas semblables; mais, au contraire, quand le pharynx est seul malade, au premier signe de l'infection diphthérique; quand, devant soi, on a le temps nécessaire pour saturer l'économie : alors comptez sur les bons effets de l'iodure de potassium : sitôt qu'il reviendra s'éliminer par les follicules de la muqueuse respiratoire, la diphthérie sera enrayée; il ne se formera plus que des fausses membranes caduques.

J'insiste sur la nécessité de combattre la maladie

dès son début pour le faire avec succès. Je suis allé plus loin, et, voyant le croup se transmettre presque constamment aux frères des victimes, aux enfants qui sont dans leur voisinage, j'ai fait prendre souvent l'iodure de potassium à titre de préservatif aux enfants placés dans ces dernières conditions. Je n'ai encore vu la maladie se déclarer chez aucun d'eux. Je n'en voudrais pas tirer de conclusion trop affirmative; mais je recommande ce fait à votre attention.

En résumé, Messieurs, les faits que j'ai observés sont encore peu nombreux; mais ils sont encourageants. Le traitement que je propose a pour lui d'être plus rationnel que les autres, puisque l'iodure de potassium est un dissolvant énergique des fausses membranes, et, quant aux faits cliniques, ils ne sont pas plus défavorables que ceux qu'on peut invoquer en faveur de telle ou telle autre méthode.

Dans les trois cas que j'ai rapportés, l'iodure de potassium a eu sur la marche de la maladie une influence évidente et heureuse. Les fausses membranes déjà existantes ne sont pas tombées; mais, quand il s'en est formé d'autres, ce n'a été que quelques points très-petits et peu consistants. La maladie a été enrayée, le principe diphthérique a été neutralisé, non détruit; car nous voyons, après notre troisième observation, que, après la suspension prématurée du remède, les fausses membranes se sont reformées en grande quantité, ont envahi le larynx, et occasioné la mort.

Une autre circonstance sur laquelle j'appelle votre attention est celle-ci : dans tous les cas où l'iodure de potassium a eu de l'action sur la maladie, il a déter-

miné de la congestion des muqueuses oculaire et nasale. Dans la deuxième observation, nous voyons même ces phénomènes s'exagérer jusqu'à devenir inflammatoires, s'étendre au larynx et aux bronches; et c'est dans ce cas aussi que nous voyons les fausses membranes disparaître, se reformer le lendemain, et tomber spontanément dans la même journée; circonstance insolite, et qui témoigne d'une modification profonde de la maladie.

En opposition avec ces faits, je n'ai remarqué aucun signe de l'action physiologique de l'iodure, c'est-à-dire ni coryza ni larmoiement, chez les autres malades auxquels j'ai fait prendre ce sel, et qui n'ont pu guérir, soit que le temps ait manqué, soit qu'ils aient été réfractaires. Je vous signale cette observation.

Il résulte de là que l'impressionabilité à l'action du médicament, c'est-à-dire un développement rapide et énergique de coryza, de la conjonctivité, et de la congestion des muqueuses du pharynx et du larynx, est une condition favorable. Quoi de plus rationnel d'ailleurs? Ces symptômes ne sont-ils pas le signe de la prise de possession des organes malades par le médicament? n'indiquent-ils pas sa présence et son intervention dans les cantonnements du mal?

J'ai fait prendre l'iodure de potassium à la dose d'un gramme dans les vingt-quatre heures à des enfants de trois ans et au-dessous : il a quelquefois occasioné des vomissements et de la diarrhée, ce qui m'a obligé à lui associer l'extrait de tridace pour obtenir la tolérance. Je le fais prendre dans du sirop, par cuillerée à café, d'heure en heure.

Je suis loin, Messieurs, de regarder la question comme étant résolue. Elle le serait bien vite si vous accordiez à ce que je viens de vous dire assez d'importance pour être encouragés à employer vous-mêmes l'iodure de potassium dans les conditions que j'ai indiquées. S'il est bon, qu'on le propose bien vite; s'il ne vaut pas mieux que ses devanciers, qu'on lui fasse rapidement son procès, pour ne pas embarrasser la thérapeutique d'un nouveau médicament inutile, nouvel obstacle susceptible d'éloigner l'heureux jour où l'on trouvera un spécifique assez sûr de la diphthérie pour faire évanouir cet horrible fantôme du croup toujours présent à la pensée de ceux qui ont de jeunes enfants.

Première observation. — Garçon de trois ans, demeurant dans un village où est mort, il y a quelques jours, un enfant atteint de croup. Au moment où je le vois, les amygdales sont recouvertes de fausses membranes, les ganglions sous-maxillaires sont tuméfiés. Je fais prendre une potion avec un gramme d'iodure de potassium.

Dès le lendemain, coryza, éternuement abondant par le nez. La conjonctivite n'est survenue que plus tard. Une fausse membrane est expulsée par le nez. La respiration est un peu bruyante dans les deux temps; la toux est parfois rauque, souvent naturelle, de même durée. Je fais continuer l'iodure de potassium à dose d'un gramme dans les vingt-quatre heures. Le coryza est toujours intense; l'écoulement nasal, abondant.

Au huitième jour, les amygdales sont toujours recouvertes de pseudo-membranes. Par le frottement avec un linge, j'en enlève quelques lambeaux, puis je cautérise l'amygdale du côté gauche avec le crayon de nitrate d'argent.

L'état du malade s'est aggravé à la suite; la respiration est devenue pénible; la voix, basse; la toux, enrouée. Il y a eu

de la fièvre. Évidemment il est survenu des phénomènes congestifs vers le larynx. Le surlendemain de la cautérisation l'amygdale gauche est recouverte d'une couche plus étendue de pseuso-membranes, et contraste avec celle du côté droit, qui s'est un peu nettoyée. Le douzième jour, même aspect des amygdales, amélioration de l'état général.

Je ne revois l'enfant que le dix-huitième jour : l'iodure n'a pas été discontinué. Le coryza dure toujours. Plus de fausses membranes sur les amygdales : celle du côté gauche est encore un peu volumineuse, et on voit à sa surface des plaques grises dues à des surfaces ulcérées en voie de cicatrisation.

Deuxième observation. — T., fille de trois ans et demi. Rougeole il y a deux mois ; a souvent toussé depuis.

Angine diphthérique ; symptômes larygés ; action de l'iodure rapide, intense et étendue à toute la muqueuse des voies respiratoires ; mais aussi disparition très-rapide des fausses membranes. Permet de dire que l'action curative est en raison de la sensibilité à l'action de l'iodure de potassium.

Depuis trois jours, a la fièvre et de l'enrouement. Au moment où je la vois, il existe un sifflement laryngé trachial dans les deux temps, peu intense, mais sec, prolongé ; les mouvements du larynx ont beaucoup d'étendue, ce qui indique une assez grande gêne de la respiration ; la toux est rauque, sonore, précédée parfois d'une inspiration sifflante ; voix rauque.

Rougeur du pharynx, tuméfaction des amygdales ; sur celle du côté gauche, pseudo-membrane ; ganglions sous-maxillaires engorgés.

Je prescris l'iodure, un gramme pour les vingt-quatre heures.

28. — Fausse membrane en partie détachée ; au-dessous pointillé grisâtre ; coryza ; larmoiement.

29. — La respiration a été très-gênée pendant la nuit, sifflante. Au réveil, l'enfant a été plus calme. Rougeur vive du pharynx ; plus de fausses membranes ; tuméfaction plus con-

sidérable des ganglions. Voix étranglée; toux grasse; deux sangsues.

Le troisième jour, il s'est reformé des fausses membranes sur les amygdales; mais elles tombent spontanément dans la journée. Accès de suffocation; toux grasse; expectoration.

Le sixième jour, il ne s'est pas reproduit d'accès de suffocation; sécrétion nasale abondante; expectoration; respiration facile; voix en fausset.

Le septième jour, bronchite intense; râles vibrants, secs. Rétablissement à peu près complet le dixième jour.

Troisième observation. — Denis, fille de huit mois, habite en face d'une maison où est mort, il y a quelques jours, un enfant atteint de croup. Elle a eu la rougeole il y a trois semaines. Depuis trois jours, toux enrouée, surtout la nuit; ganglions sous-maxillaires engorgés; pharynx rouge; plaque pseudo-membraneuse sur le voile du palais, près de la luette. Derrière l'oreille, eczéma, dont la surface est recouverte en entier de fausses membranes épaisses. Je prescris l'iodure de potassium à l'intérieur et en lotions derrière l'oreille.

22. — Coryza. Depuis la veille au soir, la fausse membrane de la gorge est en partie détachée; celle de la peau paraît plus molle.

23. — Nouvelles pseudo-membranes sur les deux amygdales. Je les enlève aisément avec un linge sec; je cautérise avec le nitrate d'argent la pseudo-membrane cutanée.

24. — La cautérisation a déterminé l'inflammation de la peau et de la plaie sans détacher la fausse membrane. Celle-ci est soulevée par un liquide séreux, et, après l'avoir enlevée, je constate au-dessous la formation d'une autre couche pseudo-membraneuse. — Applications iodurées derrière l'oreille. — Coryza intense; conjonctivité; toux un peu moins fréquente; respiration facile.

25. — Éruption sur tout le corps, identique à la rougeole. Elle disparaît le soir.

26. — La surface eczémateuse est nettoyée des fausses membranes; les amygdales en sont toujours recouvertes.

29. — Les fausses membranes se sont reformées sur la peau,

mais moins épaisses et partielles. — Diminuer la dose d'iodure : deux cuillerées à café par jour.

Les amygdales sont nettoyées. — Les jours suivants, la santé générale s'améliore; la diarrhée cesse; les fausses membranes ne se reproduisent pas sur les amygdales. Celles de l'oreille tombent en suppuration.

Le 1er, on suspend tout à fait l'iodure de potassium. Je ne revois pas l'enfant jusqu'au 7. Le 6, la toux revient rauque; la respiration, sifflante ; le pharynx se recouvre de plaques diphthériques. Je fais reprendre le sirop ioduré ; mais les accidents vont toujours en augmentant, et l'enfant meurt le 8.

Le frère de cette enfant, âgé de deux ans et demi environ, a été pris, pendant la durée de la maladie de sa sœur, du mal de gorge. Quoiqu'il n'existe pas de fausses membranes, je fais prendre à faible dose la solution iodurée. Il n'a plus présenté aucun accident, et on n'a pas continué au-delà de quelques jours. La sœur étant morte, on ne s'occupa plus de lui, et depuis j'appris qu'il était mort du croup; et M. le docteur Dépéret, qui fut appelé à lui donner des soins, et qui ignorait ces antécédents, nous signalait quelque temps après la forme toute spéciale, par la lenteur de sa marche, que cette affection lui avait paru revêtir. — La maladie avait duré dix-sept jours.

P. S. — Depuis l'époque de la rédaction de ce mémoire, j'ai traité par l'iodure de potassium une douzaine de cas de diphthérite, et mes nouvelles observations ont pleinement confirmé les résultats que j'ai annoncés. Je les résume en quelques mots :

1° Dans tous les cas où le traitement a été commencé alors que les fausses membranes n'occupaient que le pharynx et la partie supérieure du larynx, c'est-à-dire lorsque la respiration se faisait encore sans bruit, qu'il n'y avait que de l'enrouement, que la toux était à peu près naturelle, mais précédée d'une inspiration stridente et rauque ; dans ces cas, dis-je, les malades ont guéri. Les fausses membranes ne

tombent pas aussitôt; mais elles ne s'étendent pas; la maladie ne fait plus de progrès, reste stationnaire pendant quelques jours; puis les fausses membranes tombent, et ne se reforment pas.

J'ai observé que l'apparition du larmoiement et du coryza, lorsque ces signes de l'action spéciale de l'iodure de potassium apparaissent rapidement, et acquièrent une certaine intensité, était du plus favorable augure, et que les malades chez lesquels on les observe guérissent plus vite que les autres.

Un fait digne de remarque, c'est la tolérance pour l'iodure de potassium des malades affectés de diphthérite : des enfants de deux ans absorbent 4 grammes d'iodure de potassium par jour, et pendant plusieurs jours, sans en être incommodés.

2° Lorsque les fausses membranes existent dans le larynx et la trachée; quand il y a déjà des accès de suffocation (et malheureusement nous ne sommes souvent appelés qu'à ce moment), alors l'iodure de potassium n'offre aucune chance de succès : il ne reste à employer que les moyens mécaniques : les vomitifs et la trachéotomie.

A ce sujet (je le répète pour être bien compris), je ne propose l'iodure de potassium que contre la diphthérite, c'est-à-dire que comme un modificateur de cet état morbide général qui se traduit par la formation de fausses membranes sur les muqueuses et le derme dénudé; je ne compte nullement qu'il exercera son action dissolvante sur les fausses membranes déjà existantes. Ce n'est qu'en l'employant conformément à cette indication qu'on obtiendra de bons résultats.

DE

L'ÉVIDEMENT DES OS,

PAR

M. J.-B.-P. BRUN-SÉCHAUD.

Le sujet que nous allons aborder a été traité par des hommes d'un savoir incontestable. Cependant il offre toujours à nos yeux un vaste champ ouvert à l'hypothèse et aux interprétations diverses. Les mystères de l'organisme sont si difficilement accessibles à notre faible intelligence ! La nature ne révèle ses secrets qu'au prix de si longues et persévérantes recherches !

Les faits que nous avons étudiés dans la mesure de nos forces nous prouvent que la science, de nos jours, n'a pas dit son dernier mot sur le mode de reproduction des tissus enlevés par une opération. C'est donc le mécanisme vital, dynamique si je puis m'exprimer ainsi, de cette reproduction qui nous intéresse tous, et qui doit devenir l'objet d'une rigoureuse appréciation.

Nous savons tous que la nature, ou, si on aime mieux, l'organisme possède cette merveilleuse pro-

priété de réparer les parties lésées ou détruites par des causes vulnérantes ou maladives. Eh bien! la recherche des lois de ce procédé réparateur incombe à chaque instant aux observateurs, et leur permet, sinon de soulever entièrement le voile mystérieux qui les dérobe encore à nos regards, du moins de se rendre compte, par le raisonnement et les faits, des actions physiologiques dont les lois, ainsi que nous venons de le dire, resteront peut-être long-temps inconnues. Mais, le progrès aidant, on arrivera certainement à soulever un coin de ce voile, au moins pour certaines questions en litige.

Nous nous proposons d'établir que, dans la régénération du tissu osseux, après l'évidement, le périoste n'a pas exclusivement le rôle principal, ainsi qu'on a cherché à le démontrer dans ces derniers temps; que, sans nier sa participation à l'exsudat plastique, il ne peut constamment (ayant été en partie détruit) reproduire à lui seul une portion d'os détruite par une inflammation, une carie, une nécrose. Dans ces cas, la perte de substance se trouve remplacée par une matière d'abord cartilagineuse, puis osseuse, très-compacte et très-résistante, à l'endroit où l'os a été évidé, resequé, enlevé, par suite de lésions traumatiques ou pathologiques; le périoste ne peut que concourir à la réparation de cette perte de substance.

En janvier 1840, nous avons opéré un garçon âgé de dix-sept ans, qui était atteint, depuis vingt-deux mois, d'abord d'une ostéite, puis d'une carie, et, en

dernier lieu, d'une nécrose du tibia gauche vers sa partie moyenne. Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous relaterons cette observation, ainsi que le procédé opératoire, qui nous appartient si nous ne nous trompons. L'intéressant malade qui fait le sujet de cette observation s'est toujours bien porté depuis l'époque de sa guérison, et sa jambe opérée n'offre la trace d'aucune difformité, si ce n'est une légère dépression, d'une étendue de trois centimètres environ, à la partie moyenne de la crête du tibia, à l'endroit même où existait une fenêtre ou perforation profonde avant l'opération. Ce fait bien établi, bien constaté, va nous servir de texte pour le travail que nous avons l'honneur de vous présenter. Nous avons pensé (afin d'être explicite) qu'il évitera présentement une foule de détails relatifs à d'autres observations non moins intéressantes, observations que nous ferons connaître dans un nouveau travail que nous avons intention de publier.

En consultant les auteurs qui se sont occupés de cet important sujet, nous trouvons, en tenant compte des travaux des anciens (tels que Troja, Winslow, Duhamel, etc.), M. Flourens, dont les recherches ostéogéniques ont une si grande valeur. Les théories de M. Flourens sont réellement séduisantes, et l'observateur peut se laisser entraîner, non-seulement par le raisonnement, mais par des expériences nombreuses, qui ont l'apparence de la vérité !

Sans doute la reconstitution d'un os par le périoste est une idée lumineuse : les physiologistes de notre époque le reconnaissent, et rendent un honimage mérité à l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie

des Sciences. Cependant cette théorie nouvelle de M. Flourens, est-elle exempte de tout contrôle, de toute contestation? C'est là le point saillant que nous avons à examiner dans l'intérêt de la science.

Il est à peu près reconnu par tout le monde médical que le sang circulant dans le canal médullaire, et même dans les canalicules de la substance compacte des os, ainsi que l'a indiqué Gerdy, d'après Winslow; ce sang nourricier et réparateur de cette substance peut, physiologiquement et physiquement, sortir par les vaisseaux nombreux qui existent déjà, ou qui sont de nouvelle formation; et un dépôt de matière plastique et de phosphates est le résultat de cette exsudation des divers éléments du sang; moyen efficace dont la nature, dans ses bienfaits, se rend essentiellement prodigue.

Le périoste, il est vrai, reçoit ce sang. — Lui fait-il subir une élaboration particulière, une sécrétion, en un mot, qui tournerait au profit de l'os qui n'existe plus? C'est là un problème que nous n'entreprendrons pas de résoudre, et le périoste interne ou membrane médullaire présente la même difficulté. Mais nous soutiendrons toujours avec conviction que la *puissance ostéogène* ou *ostéogénique* exerce son action sur des extrémités osseuses séparées, susceptibles de se ramollir, de bourgeonner, de fournir par les vaisseaux médullaires, qui sont plus nombreux qu'on ne le pense généralement, les éléments de régénération; vaisseaux sanguins qui déposent, à l'intérieur comme à l'extérieur, la matière qui doit rétablir l'os avec ses formes et ses fonctions. Mais nous aurions la plus grande témérité à soutenir que le périoste est étranger à ce travail : nous

venons ; au contraire, lui faire une très-large part en reconnaissant qu'il doit, avec le concours des parties molles ambiantes, déposer des phosphates de la même manière que les vaisseaux sanguins qui se distribuent au périoste interne fournissent les matériaux de reproduction. Cela est si vrai que ces vaisseaux, qui vont du périoste au canal médullaire, sont les mêmes, c'est-à-dire qu'ils partent des ramifications artérielles des parties molles qui enveloppent l'os avant d'arriver à l'intérieur de celui-ci. Par conséquent, dans l'un comme dans l'autre cas, la nature, par une loi générale, distribue à chaque partie du corps ce qui lui convient pour sa conservation, ses fonctions, et enfin la reproduction d'une partie détruite. Donc, pour conclure, les vaisseaux du périoste, ainsi que les vaisseaux médullaires qui avoisinent les extrémités osseuses, fournissent ces éléments : tel est mon opinion.

Il me paraît donc rationnel de tirer cette conséquence, à mes yeux conforme à la vérité, que l'os de nouvelle formation se fait par les extrémités osseuses évidées ou resequées, par la membrane médullaire et par le périoste extérieur. C'est du concours de toutes ces parties que résulte, par le *vis medicatrix*, ce produit, mou d'abord, puis cartilagineux, puis osseux. Ce composé insolite de nouvelle formation n'est pas analogue à l'os primitif détruit ; mais il peut rétablir la forme et les fonctions naturelles de l'os qui avait été endommagé ; et notre observation relative au sujet qui a été présenté au Congrès offre une preuve certaine que l'os évidé séparé s'est reconstitué dans sa forme, et que l'individu marche sans claudication,

comme s'il n'avait jamais été atteint d'une perte de substance aussi énorme.

II.

Il s'agit maintenant de traiter la question pratique de l'évidement des os, et de ce qui peut se passer après cette opération. A ce point de vue, nous sommes heureux qu'un éminent confrère, M. Sédillot, ait adressé à l'Académie des Sciences, il y a dix-huit mois, une note relative à des faits d'une très-haute importance sur l'évidement des os pour guérir des hypérostoses, des caries et des nécroses. En effet, M. Sédillot a vu, comme nous, que, pour guérir certaines maladies du système osseux, il fallait avoir recours à des moyens chirurgicaux propres à conserver la forme et les fonctions des os. Or, dans des cas donnés, on peut éviter l'amputation en se bornant à l'enlèvement d'une portion d'os malade, qui peut se reproduire après une opération où on a conservé ou non le périoste.

Voici ce que dit à ce sujet M. Sédillot : « Dans le but d'éviter ces inconvénients et ces dangers, nous avons depuis long-temps un autre procédé, qui réalise d'une manière simple et facile l'indication, si nettement posée par M. Flourens, de reproduire l'os par le périoste conservé. Il suffit d'évider les os, et d'en laisser intacte la couche extérieure ou corticale. Cette couche est absorbée plus tard, et remplacée par un nouvel os, qui acquiert chaque jour plus de volume et plus de force, et représente les formes régulières de l'ancien os, puisque le périoste n'a pas été atteint ni

modifié; les accidents sont nuls ou très-légers, et les fonctions du membre ne sont même pas compromises. »

On voit par ce passage que M. Sédillot se conforme à la manière un peu trop exclusive, selon nous, de M. Flourens, et qu'une idée préconçue, sans démonstration péremptoire, ne peut servir de règle. Mais nous respectons toutes les opinions : à chacun selon ses œuvres. — Cependant, pour ne pas entrer dans les détails d'une discussion, nous dirons en peu de mots que M. Sédillot s'est un peu trop laissé entraîner par la théorie émise par un savant des plus honorables; car la couche osseuse qui reste n'est pas toujours absorbée. Or, si cette portion d'os reste, elle ne peut nuire à la reconstitution intégrale de l'os primitif, si toutefois la portion d'os restante possède assez de vitalité; ce qui, dans l'observation que nous allons faire connaître, n'est pas arrivé.

Le nommé Pragou (Guillaume), de la commune de Dournazac (Haute-Vienne), âgé de dix-sept ans, d'une constitution lymphatique, paraissant sous l'influence diathésique scrofuleuse, ayant pour occupations le travail des champs, supportait depuis vingt-deux mois, sans cause connue, une maladie du tibia gauche, laquelle se déclara au début par un gonflement douloureux de la partie moyenne de cet os. Huit ou dix mois après, il survint des ulcérations qui fournirent une grande quantité de pus, puis une perte de substance considérable de l'os, qui nécessita, un an plus tard, l'opération dont nous parlerons bientôt.

Ce malade étant venu nous consulter (janvier 1840), après avoir inutilement employé des topiques et une médication interne pendant six mois, se trouvait dans l'état suivant : la crête du tibia était détruite, ainsi que la peau, dans une étendue de dix centimètres dans le sens longitudinal, et de six centimètres dans le sens transversal. On voyait une ouver-

ture oblongue, irrégulière, profonde, qui ne laissait aucun doute sur la destruction de la partie moyenne antérieure du tibia.

Le malade, voyant que les diverses médications avaient échoué, se décida à se laisser opérer le 10 janvier 1840. Voici le procédé opératoire qui fut employé : une incision de vingt-deux centimètres fut pratiquée dans toute la longueur de la crête du tibia; deux incisions transversales à chaque extrémité rencontrèrent la première en formant un angle droit : ces incisions transversales s'étendaient jusqu'au tiers de la circonférence du membre; la peau, ainsi que le périoste, fut séparée de l'os; deux traits de scie en haut et en bas pénétrèrent dans la moitié de l'os à peu près, et, avec une forte pince à mors larges, nous parvînmes à casser plusieurs portions d'os que nous renversâmes de dedans en dehors. L'opération terminée, il ne resta plus qu'un plancher, c'est-à-dire la partie postérieure et externe du tibia.

Cette opération, qui est une des plus longues et des plus laborieuses que nous ayons faites, fut terminée d'une manière satisfaisante : le sang, qui coulait en abondance et en nappe du canal médullaire, s'arrêta lorsque l'opération fut terminée; cette hémorrhagie de l'intérieur de l'os fixa notre attention, et nous donna la preuve que ce sang qui coulait en grande quantité devait donner à l'os, dans l'état ordinaire, ses éléments de nutrition, et partant servir, dans d'autres circonstances, à former, par le prolongement de ses vaisseaux, une substance nouvelle devant remplacer les portions d'os que nous avions enlevées.

Dans cette opération, au lieu de nous servir de la gouge et du maillet, ainsi que le conseille M. Sédillot, nous nous servîmes d'une forte pince, qui, en faisant

l'office de levier, renversait chaque fois en dehors un fragment d'os dans cet évidement, qui dura à peine quelques minutes, et sans que l'ébranlement du tibia eût lieu d'une manière sensible. Le malade fut pansé, et il ne survint aucun accident sérieux à la suite de cette opération.

Trois mois après un voyage que nous avions fait à Paris, le malade se présenta à nous avec une plaie centrale fournissant du pus d'assez bonne nature. En explorant l'intérieur de cette plaie, nous eûmes la sensation d'un corps mobile ; nous en fîmes l'extraction : c'était la portion d'os restant après l'évidement, portion d'os qui avait fini par se séparer des parties vivantes.

Cette pièce appartient à la face postérieure et latérale du tibia gauche : elle mesure vingt centimètres environ. Elle a été déposée au musée du Val-de-Grâce par mon ancien camarade d'études M. H. Larrey.

III.

Le question que nous traitons présentement pour remplir les conditions du programme consiste à savoir quels sont les moyens que la nature emploie pour remédier à des lésions ou à des infirmités : c'est là, vous n'en doutez pas, le plus intéressant de la chose. Nous vous avons déjà dit que M. Flourens, devant lequel nous devons nous incliner, a attribué toute la force régénératrice de l'os au périoste.

Plus tard, ce savant a été obligé de reconnaître que la membrane médullaire n'est pas étrangère à la re-

production de l'os : c'est un pas de plus en faveur de la vérité. Le savant anatomiste et célèbre médecin Cruveilhier, ainsi que le dit très-équitablement M. Flourens, l'établit, dans la notice sur ses propres travaux produite à l'Académie des Sciences en 1855, d'une manière très-précise et très-explicite : « J'admets, dit-il, avec M. Flourens, qui a réhabilité, par ses expériences, la doctrine de Duhamel dans toute sa pureté, que le cal se forme dans le périoste ; mais je ne saurais admetttre avec lui que le cal se forme exclusivement dans le périoste ». — Vous devez vous apercevoir, Messieurs, que la formation du cal se lie à la régénération des os ; seulement il est bon d'observer que, dans d'autres circonstances, le rétablissement de l'os se fait dans une plus grande étendue, et que, en pareille matière, la nature n'a pas deux manières de procéder.

Plus tard encore, M. Flourens reconnaît (1) que la dure-mère concourt puissamment à fournir les matériaux nécessaires à la réparation d'une perte de substance de la boîte osseuse du crâne ; ce que nous admettons sans conteste.

Dans ces nouveaux aperçus de M. Flourens, nous commençons à voir clair; car nous disons ceci : « Puisque la dure-mère fournit des éléments à la réparation de l'os, pourquoi, dans les os longs, la membrane médullaire ne remplirait-elle pas les mêmes fonctions ? »

Winslow nous dit positivement « que la moelle ou membrane médullaire fournit à l'os des éléments de

(1) Académie des Sciences : mai et août 1859.

nutrition ». C'est donc, d'après l'auteur que nous venons de citer, un mouvement d'*exosmose* au profit de l'os; et, si le périoste, comme nous n'en doutons pas, participe à cette reproduction, ses fonctions doivent être un mouvement d'*endosmose* par la même raison. Eh bien! Messieurs, ce mouvement perpétuel que la nature, dans sa sagesse, produit est la cause de ces dépôts phosphatiques qui donnent de la consistance à la charpente osseuse à la suite des lésions que nous venons d'indiquer; dans tous les cas, c'est toujours un dépôt de matières réparatrices. Winslow nous apprend encore ceci : « Le tissu osseux naît en partie des parois des lames internes de l'os, en partie de leurs extrémités, en partie du tissu cellulaire ou spongieux (1) ». On lit encore à la page 12 du même ouvrage : « On voit de petits conduits en contact avec la membrane médullaire qui se distribuent dans la substance de l'os ».

Vous jugerez, Messieurs, d'après ces citations, l'erreur dans laquelle sont tombés MM. Flourens et Sédillot. Si nous nous permettons de combattre des hommes si haut placés dans la science, c'est parce que, de nos jours où le progrès marche à pas de géant, on ne dit plus comme autrefois en parlant d'Aristote : *Magister dixit*. La raison en est que ces progrès réels, basés sur la saine observation, et non *essentiellement* sur les inductions physiologiques, ne le comportent plus.

Pour terminer cette critique, nous dirons, en dernière analyse, que M. Flourens reconnaît deux forces dans l'organisme : la force *morpho-plastique*, une force

(1) *Exposition anatomique*, p. 10-100.

individuelle et propre, qui reproduit la *forme* par couches superposées émanées du périoste, et une force *métaplastique*, qui régit la matière. — Cette distinction, selon nous, ne peut être admise dans la science, par la raison que la nature n'a pas deux manières de procéder, et que, quand elle rétablit un os dans sa forme et ses fonctions, le *vis medicatrix* est le même; car, s'il en était autrement, la nature se tromperait : or, tout le monde sait que la nature se trompe rarement. Il est donc très-rationnel, très-logique de rejeter, selon nous, cette distinction.

Voici maintenant nos conclusions :

1° Les os sont soumis aux mêmes lois de réparation que les autres parties de l'organisme. Un exsudat plastique est nécessaire pour reconstituer un os ou une portion d'os, de la même manière que pour former un tissu cicatriciel.

2° La puissance ostéogène varie suivant le degré de vitalité, c'est-à-dire qu'elle sera d'autant plus grande que les sujets seront moins avancés en âge.

3° Une portion d'os qui est détruite par la maladie, et qui, par une opération, reprend à peu près sa forme primitive, est tout ce que la chirurgie réparatrice naissante peut désirer de mieux.

4° Dans les fractures comme dans les pertes de substance produites par une opération dans le but de remédier à un vice de l'organisation, ou bien encore à une disposition particulière que nous ne connaissons pas, une inflammation des extrémités osseuses se manifeste; un ramollissement a lieu; puis un gonflement des os divisés, qui n'offrent plus alors de crépita-

tion sèche. Lorsque la nature a rétabli son travail réparateur, tout en tenant compte de l'exsudat plastique formé par le périoste, la membrane médullaire et les vaisseaux sanguins se répandent dans l'intérieur du canal osseux.

5° Pour établir ce travail réparateur, on doit admettre que les vaisseaux qui alimentent le tissu osseux, et qui lui apportent les phosphates nécessaires à sa solidification, proviennent autant des extrémités osseuses et de leur bourgeonnement, par un dépôt de couches superposées (théorie Duhamel), et que Winslow nomme des *lames* provenant de la genèse des vaisseaux médullaires, que du périoste, qui, dans tous les cas, ne peut fournir que les mêmes éléments, puisque les vaisseaux qui vont à l'intérieur de l'os sont les mêmes que ceux du périoste, et que, avant de traverser la substance compacte et spongieuse, ils doivent laisser au périoste les éléments du *plasma d'exosmose*, et à la membrane médullaire ou périoste interne, le *plasma d'endosmose.*

6° Le périoste, ayant un rôle important dans la régénération des os, ne peut néanmoins avoir tout le prestige qu'on lui attribue généralement, puisqu'on ne le conserve pas toujours dans son intégrité, ou bien encore parce qu'il se trouvera détruit par la maladie de l'os.

STATISTIQUE

DE

LA COMMUNE DE PIERRE-BUFFIÈRE

(HAUTE-VIENNE).

MESSIEURS,

Dans la séance du 17 septembre dernier, je déplorais avec vous notre pauvreté en documents statistiques sur les faits intéressant l'hygiène publique de notre province, et, sans rappeler ici les causes diverses qui, jusqu'à ce jour, avaient mis obstacle aux recherches dans cette direction, je vous indiquais les circonstances plus favorables qui permettaient, sous les auspices et les encouragements de l'administration, l'espoir pour l'avenir de travaux utiles et sérieux, destinés à combler cette lacune dans nos connaissances.

« Notre Société médicale, vous disais-je, a depuis long-temps compris toute l'importance de semblables travaux. Sans parler de ses discussions mensuelles sur les maladies régnantes, leurs rapports avec les conditions atmosphériques, les causes locales qui prépa-

rent et facilitent leur développement, leur caractère et leur gravité, elle saisit toutes les occasions de stimuler le zèle de ses membres correspondants et des médecins du département, et d'appeler leur attention vers cet ordre de recherches destinées plus tard à dresser en quelque sorte la carte médicale de notre pays. »

Je vous citais un remarquable travail sur la ville de Pierre-Buffière, chef-lieu de canton près Limoges, entrepris par un de nos membres correspondants les plus distingués, M. le docteur Dépéret. Les documents mis en œuvre embrassent la période de 1842 à 1853. Ils émanent des registres de l'état civil, soigneusement dépouillés, et des observations particulières de M. Dépéret pendant une longue et honorable pratique. Les résultats, cherchés pour une commune et une population assez restreintes, peuvent s'appliquer sensiblement à notre département, dont la commune de Pierre-Buffière représente assez approximativement les conditions diverses, topographique, industrielle et sociale. Ils présentent, en outre, ce précieux avantage, assez rare en matière de statistique, que tous les éléments, toutes les unités en quelque sorte des tableaux, ont pu être appréciés et contrôlés par leur auteur, soit par ses souvenirs et ses impressions personnelles, soit par ses renseignements, recueillis au milieu d'une population peu nombreuse, peu disséminée, chez laquelle les moindres évènements ne peuvent s'accomplir sans avoir un certain retentissement.

Vous avez désiré connaître les résultats obtenus par M. Dépéret. Je vous les présente tels qu'ils furent

consignés, il y a quelque années, dans le rapport que je fus chargé de présenter à l'appréciation des membres de notre Société.

Ce travail se compose d'une série de tableaux indiquant : 1° le chiffre des naissances, des mariages et des décès pour chaque année, et classant les années suivant l'ordre d'élévation et de décroissance de ces chiffres ; 2° les rapports des mariages et des naissances entre eux et avec les décès ; 3° la distribution de ceux-ci suivant les mois de l'année, les sexes, certains périodes de la vie ou âges, de manière à obtenir la fréquence comparative des décès aux diverses époques de l'année, de la vie, et la durée moyenne de celle-ci pour les habitants de la localité.

De tous ces résultats partiels on a déduit des moyennes qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil et de bien comprendre le mouvement de la population pendant l'espace de temps que nous avons déterminé.

Tous ces tableaux sont formés et disposés avec soin. Les calculs opérés pour arriver aux moyennes nous ont paru exacts, et permettent facilement de saisir les résultats cherchés et annoncés par l'auteur.

Avant de pénétrer dans les détails, permettez-moi de vous donner quelques chiffres, qui nous serviront de termes de comparaison, et rendront plus compréhensibles les résultats consignés dans le travail que j'examine. J'emprunte ces chiffres à l'Annuaire du Bureau des longitudes pour 1853 :

En France, pendant une période de 34 ans, de 1817 à 1850, on a compté en moyenne :

1 naissance sur 34 habitants ;

1 décès sur 40,59 ;

1 mariage sur 128.

Il y a eu :

100 naissances pour 84 décès ;

100 décès pour 116 naissances.

100 mariages ont donné 347 enfants légitimes.

Il y a 67,46 habitants par kilomètre carré, ou 0,67 par hectare.

Il naît 17 garçons pour 16 filles.

Il meurt 70 hommes pour 69 femmes.

La durée moyenne de la vie est actuellement de 36 ans 4 mois ; elle était de 28 ans 3/4 avant 1789, suivant Duvillards.

A 5 ans, il est mort plus du quart des enfant nés à la même époque, et, à 41 ans, il n'en reste que la moitié, suivant Quételet.

Enfin, dans notre département, pendant l'année 1850, il y a eu :

1 naissance sur 33,78 habitants ;

1 décès sur 40,48 ;

1 mariage sur 113.

Nous comptons 57,89 habitants par kilomètre carré, ou 0,57 par hectare.

La population de Pierre-Buffière a varié, pendant le temps indiqué (1842 à 1853), de 1012 à 1164 habitants. La moyenne est donc de 1083,66 répartis sur 575 hectares de superficie ; ce qui donne 188 habitants par kilomètre carré, ou 1,88 par hectare.

Nous ferons observer que la population de la commune est agglomérée ; que celle-ci s'étend peu dans la campagne : aussi le chiffre de sa population spéci-

fique est-il notablement élevé relativement à celui d'autres communes de notre département possédant une population agglomérée et une population rurale plus ou moins disséminée.

Sans parler de la commune de Limoges, qui donne 8,87 habitants par hectare, Bellac en compte 1,55; Saint-Léonard, 1,09; Eymoutiers, 0,54 ; Ambazac, 0,52 ; la Haute-Vienne entière, 0,57; la France entière, 0,67.

I. — Naissances, 357 : — 29,75 par année; — 2,74 pour 100 habitants; — 1 pour 36,40 habitants; — 100 pour 86 décès, chiffre inférieur à la moyenne de toute la France, 1 sur 34, et de la Haute-Vienne, 1 sur 33,78.

Les 12 années de la série se classent ainsi qu'il suit, suivant les proportions offertes des naissances sur 100 habitants :

1842.....	4,05.	1852.....	2,73.
1844.....	3,65.	1849.....	2,66.
1843.....	3,16.	1851.....	2,18.
1846.....	3,06.	1845.....	2,07.
1853.....	2,80.	1850.....	2,06.
1847.....	2,74.	1848.....	1,97.

L'année minimum coïncide avec 1848 (23), qui ne produisit que 1,97 naissances pour 100 habitants, au lieu de 2,74. Cette année succéda à une époque de disette, et fut, de même que 1850 (24 naissances), qui vient avec elle, vivement agitée par les troubles politiques.

M. Dépéret n'indique pas le rapport des sexes des enfants naturels ou légitimes et des morts-nés. Il dit,

dans sa Notice, que Pierre-Buffière est remarquable par la régularité de ses mœurs : 3 enfants naturels seulement auraient été constatés dans cette période, qui n'aurait également présenté qu'un suicide et un infanticide, et encore la coupable était-elle étrangère à la commune.

II. — Mariages, 101 : — 8,41 par année; — 1 sur 128,75 habitants; — 353 enfants pour 100 mariages, chiffre presque conforme aux moyennes, 1 sur 128 habitants pour toute la France, avec 347 enfants pour 100 mariages; — inférieur à celui de la Haute-Vienne, 1 sur 113 habitants.

Le plus grand nombre des mariages a coïncidé avec les années 1851, 1848, 1852, 1849 (15, 12, 11, 10). — Il est impossible de ne pas constater ici l'influence des idées politiques de l'époque, les craintes de guerre, etc., etc.

III. — Recrutement. — Inscrits, 119; — appelés par le sort, 61; — réformés par causes diverses, 21, ou 2,90 p. %.

Il eût été désirable de connaître les causes de réformes, celles par défaut de taille, infirmités constatées, difformités, etc.

Ce chiffre 119, représentant la population masculine âgée de 20 à 21 ans, répond à celui de 238 pour la population totale de cet âge, soit 18,31 pour 1000 habitants au lieu de 17,52 (table III : *Annuaire des longitudes*, p. 230), moyenne normale pour 1000 habitants.

D'un autre côté, nous savons qu'il naît à Pierre-

Buffière 27,40 enfants par an pour 1000 habitants. Il en reste 18,31 à l'âge de 20 ans. La perte ne serait que de 9,09, ou du tiers, pendant les 19 premières années. Ce chiffre me paraît trop favorable. Nous verrons dans un instant que, à Pierre-Buffière, les 7/20 ou 35,37 p. °/₀ des enfants nés à la même époque ont succombé à l'âge de 5 ans; qu'il n'en reste que les 9/20 ou 45,65 p. °/₀ à l'âge de 15 ans. Il faut donc admettre l'introduction d'éléments étrangers à la population stationnaire, que nous trouvons surtout dans l'immixtion de nouveaux colons ou d'ouvriers de fabrique, qui viennent apporter leur contingent à la population de cet âge, sans avoir participé aux chances de mortalité qui ont pesé sur les âges antérieurs.

IV. — Mortalité. — Nombre des décès, 311 ou 25,92 par an; — 2,39 pour 100 habitants; — 1 sur 41,81.

Rapport des décès aux naissances, 86 : 100, résultat supérieur à la moyenne générale, 1 sur 40,59, ou 84 p. °/₀, et à celui de la Haute-Vienne, 1 sur 40,48.

Excédant des naissances sur les décès, 46. Cependant le dernier recensement donne une population inférieure de 68 sur le chiffre précédent : d'où il faut conclure qu'il y a eu à Pierre-Buffière une population flottante que les années 1847 à 1850 en ont expulsée. Et, en effet, la fabrique de porcelaine a présenté très-peu d'activité pendant cette époque.

Les mois de l'hiver se classent dans l'ordre suivant relativement au chiffre des décès:

Maximum : mars, avril, décembre, janvier, juin, septembre, août, juillet. — Novembre, mars, février, octobre, *minimum.*

Les 12 années de la série se classent ainsi qu'il suit, suivant la proportion des décès pour 100 habitants :

1852.....	3,83.	1851.....	2,18.
1846.....	3,26.	1842.....	1,97.
1844.....	3,16.	1848.....	1,89.
1845.....	2,54.	1850.....	1,89.
1843.....	2,37.	1849.....	1,80.
1853.....	2,28.	1847.....	1,71.

Les décès se distribuent ainsi :

Hommes, 79, ou 25,40 p. %. ;

Femmes, 90, ou 28,93 p. %. :

Garçons au-dessous de 15 ans, 80, ou 25,72 p. %;

Filles au-dessous de 15 ans, 62, ou 19,36 p. %;

Ou 51,12 sexe masculin ;

Ou 48,89 sexe féminin.

Il meurt donc plus d'hommes que de femmes si on considère les décès, abstraction faite de l'âge; mais, au-dessus de 15 ans, il meurt plus de femmes que d'hommes dans la proportion de 28,93 à 25,40. C'est l'âge de la puberté, de la puerpéralité, puis de la ménopause. « Trop souvent, dit notre auteur, les unions sont trop précoces; les femmes, trop jeunes, ne peuvent supporter la période de fécondité : d'où une cause d'épuisement, de mort prématurée. Après 60 ans, la femme vit, en général, plus long-temps que les hommes, épuisés alors par les travaux, les infirmités précoces. C'est parmi les femmes que l'on trouve les exemples de longévité, surtout parmi celles qui ont vécu dans le célibat, ou qui n'ont pas eu d'enfants.

Age moyen des morts :	Hommes.....	53,79.
—	Femmes.....	43,54.
—	Garçons.....	3,20.
—	Filles.....	3,16.
Sexe masculin de tout âge.....		28,33.
Sexe féminin de tout âge.....		32,99.
Moyenne générale.....		30,59,
chiffre bien inférieur au chiffre normal de..		36,40.

Si nous descendons dans les détails, nous trouvons es chiffres de mortalité suivants :

De 0 à 5 ans....	110 :	garçons, 64; filles,	46.
De 5 à 15 ans....	32 :	garçons, 16; filles,	16.
De 15 à 30 ans....	35 :	hommes, 13; femm.,	22.
De 30 à 45 ans....	26 :	hommes, 14; femm.,	12.
De 45 à 60 ans....	41 :	hommes, 23; femm.,	18.
De 60 à 90 ans....	67 :	hommes, 29; femm.,	38.

Il résulte de ce tableau que, sur 100 enfants naissants, seront morts les

7/20 ou 35,37 p. °/₀ à 5 ans.
9/20 ou 45,65 p. °/₀ à 15 ans.
11/20 ou 56,85 p. °/₀ à 30 ans.
13/20 ou 65,20 p. °/₀ à 45 ans.
16/20 ou 77,75 p. °/₀ à 60 ans.

Ces chiffres se rapprochent beaucoup plus de ceux fournis par Duvillards que de ceux de Deparcieux, ainsi que le montre le tableau suivant :

Sur 100 enfants naissants, auront succombé :

	Déparcieux.	Duvillards.
De 0 à 5 ans.....	27,66	41,69
De 5 à 15 ans.....	34,06	47,11
De 15 à 30 ans.....	42,93	56,19
De 30 à 45 ans.....	51,79	66,60
De 45 à 60 ans.....	74,00	78,65

Je fais observer que le chiffre de mortalité pour la période de 5 à 15 ans et de 15 à 30 ne présente que peu de différence; qu'il s'abaisse très-sensiblement de 30 à 45 ans; qu'il n'y a donc pas, au moins dans la commune de Pierre-Buffière, une augmentation de décès incombant à l'âge adulte. — Le deuxième tableau, proportionnel de la distribution des décès, le démontre également; et cependant la vaccine est propagée dans cette localité aussi activement que partout ailleurs.

« A Pierre-Buffière, ajoute notre auteur, les épidémies sont rares; il y a peu de maladies vénériennes. Les phlegmasies de poitrine sont les maladies prédominantes. Les femmes sont réglées de 12 à 15 ans, généralement fécondes (3,53 enfants par mariage); les accouchements sont, en général, naturels; les avortements et les affections puerpérales, assez rares. »

Tels sont, Messieurs, les résultats obtenus par M. Dépéret. A son travail statistique était jointe une intéressante Notice sur la ville de Pierre-Buffière, sa topographie, les conditions de salubrité et d'insalubrité qu'elle présente; — sur les habitants, leur caractère, leurs aptitudes; — l'industrie locale; — la population stationnaire et flottante; — le sol, ses produits; — la qualité des aliments; — les eaux, leur nature et qualité; — le caractère des saisons et des maladies régnantes; — les causes morbides agissant plus spécialement sur les habitants; — enfin une étude très-remarquable sur la variole et la vaccine pendant une période de plusieurs années, avec des conclusions

confirmatives des opinions très-généralement adoptées sur cette grave question de pratique médicale et d'hygiène publique.

Je regrette de ne pouvoir vous présenter cette étude : vos moments sont précieux : je ne les ai que trop long-temps occupés par des détails qui se recommandent à votre bienveillance par la valeur personnelle du confrère qui nous les a présentés. C'est d'ailleurs le premier produit indigène des travaux tentés parmi nous dans cette direction. L'importance de semblables recherches, si nous pouvions la méconnaître, nous serait rappelée par le haut intérêt que vous y attachez. Vos encouragements stimuleront notre zèle : heureux si, utilisant et complétant les travaux de nos devanciers, nous pouvons arriver à voir notre beau Limousin ne le céder en rien aux provinces les plus favorisées sous le rapport de la connaissance des influences qui créent et propagent certaines affections endémiques ; impriment leur cachet spécial sur la constitution physique des habitants, leurs maladies, leurs infirmités; augmentent ou diminuent les chances de longévité, la durée moyenne de la vie, etc. : notions indispensables au médecin, non moins utiles à l'administrateur appelé à formuler en prescriptions règlementaires les conseils de la science, les améliorations réalisables dans les conditions au milieu desquelles vivent nos populations !

A. DÉPÉRET-MURET,

Secrétaire général de la Société de Médecine et de Pharmacie de Limoges.

MÉMOIRES DE LA IVe SECTION.

RÉPONSE

A LA 1re QUESTION DU PROGRAMME,

PAR M. L'ABBÉ ARBELLOT.

QUESTION. — *A-t-on dressé une carte géographique du Limousin pour la période gallo-romaine? — Quelle était la circonscription de la province? — Quelles étaient les villes principales et leur importance relative? — A-t-on la liste des* villas *dont on a retrouvé les débris? — A-t-on le tracé exact des voies romaines qui traversaient le Limousin? — Quels sont les monuments, les sculptures remarquables, les inscriptions qui nous restent de cette époque? — Peut-on tirer des inscriptions et des monnaies quelques renseignements historiques?*

1. *A-t-on dressé une carte géographique du Limousin pour la période gallo-romaine?*

Il y a eu plusieurs essais : il n'y a rien de complet ni de satisfaisant jusqu'ici. Un ingénieur-géographe du dernier siècle, M. Cornuau, avait indiqué, sur sa

Carte itinéraire et minéralogique du Limousin, les voies romaines qui sillonnaient la province ; mais les villes romaines, les *villas*, les inscriptions, les antiquités de tout genre, tout cela était oublié. De nos jours, M. Grignard, dans sa carte de la Haute-Vienne, a indiqué les antiquités romaines, les restes de voies déjà signalées, les inscriptions, etc. : ébauche encore très-imparfaite. M. Auguste Du Boys, de regrettable mémoire, avait essayé de compléter ce travail : sa carte, qui n'a pas été publiée, ne comprend que le département de la Haute-Vienne, c'est-à-dire environ le tiers de l'ancienne province du Limousin. Tout incomplet qu'il est, ce travail est encore ce que l'on a de mieux jusqu'ici.

II. *Quelle était la circonscription de la province ?*

« Presque tous les auteurs, dit le rédacteur de *l'Indicateur limousin,* conviennent que les confins des peuples étaient, sous l'empire romain, les mêmes que sont aujourd'hui les limites des anciens diocèses (1) ». Ainsi l'ancien diocèse de Limoges, y compris celui de Tulle, création du pape Jean XXII, nous donne la circonscription de l'ancienne province du Limousin. Elle comprenait les départements actuels de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, moins quelques paroisses limitrophes de l'Auvergne et du Berry, et, de plus, une partie considérable de l'arrondissement de Confolens (Charente) et de l'arrondissement de Nontron (Dordogne).

(1) *Indicateur du diocèse de Limoges*, année 1788, p. *iii.*

III. *Quelles étaient les villes principales et leur importance relative?*

Les villes principales étaient :

1° Limoges, chef-lieu de la province, qui se nommait *Augustoritum* (1) sous les Romains; qui avait un amphithéâtre, un temple, un théâtre, un palais proconsulaire, etc.; qui avait un *municipe*, une curie et un sénat, comme le prouvent des inscriptions authentiques et des médailles décrites par l'abbé Legros, Nadaud et Beaumesnil (2).

2° Chassenon, désigné dans la Table de Peutinger sous le nom de *Cassinomagus*, était une ville de second ordre, située sur les limites du Limousin et de l'Angoumois. On y trouvait un palais ou grande résidence romaine, dont les vestiges subsistent encore, un temple déblayé et savamment décrit par M. l'abbé Michon (3), un théâtre, etc.

3° Tintignac, près de Tulle (Corrèze), devait être aussi une ville de second ordre si l'on en juge par les vestiges des *arènes* qui subsistent encore.

4° Prætorium, ainsi désigné dans la *Table Théodosienne*, sur la voie de Limoges à Clermont, est entièrement ruiné : on croit en trouver les vestiges sur le

(1) Elle est ainsi nommée dans l'*Itinéraire* d'Antonin et la *Table Théodosienne*; Ptolémée la désigne sous le nom d'*Urbs Augustoritum*, et le grammairien Magnon, contemporain de Charlemagne, l'appelle *Lemofex Augustoretum*. (Voir l'*Indicateur du diocèse de Limoges*, année 1788, p. 157, 159.)

(2) Voir ALLOU, *Monuments de la Haute-Vienne*, p. 99 et 100; LEYMARIE, *Histoire de la Bourgeoisie*, T. I, p. 35 et 36.

(3) *Statistique monumentale de la Charente*, p. 179-186.

Puy-de-Jouer, près le bourg de Saint-Goussaud (Creuse).

5° Ahun (Creuse), nommé *Acitodunum* dans la carte de Peutinger, sur la voie romaine de Limoges à Clermont, et *Agedunum* dans la légende de saint Martial par le faux Aurélien, monument du VIe siècle. On y a découvert plusieurs inscriptions romaines.

6° Évaux (Creuse), *Evahonum*, où l'on trouve des vestiges de bains de construction romaine. Si nous en croyons l'assertion un peu conjecturale des chroniques limousines, le proconsul Duratius en serait le fondateur : Grégoire de Tours l'appelle *Vicus Evaunensis*.

7° Uzerche (Corrèze), *Userca*, où l'on voit des restes d'antiquités romaines. Environnée de la Vézère, elle offre une certaine analogie topographique avec l'*Uxellodunum* des Commentaires de César. Elle est mentionnée dans les lettres de Rorice l'Ancien, évêque de Limoges (Ve siècle), et se trouve sur quelques monnaies mérovingiennes.

8° Brive (Corrèze), *Briva Curretia*, dont le nom celtique lui vient d'un pont qu'elle avait sur la Corrèze. Elle est mentionnée dans les lettres de saint Rorice et dans Grégoire de Tours.

9° Ussel (Corrèze) : on y voit une aigle en granite et d'autres antiquités romaines (1).

10° Courbefy, près de Chalus (Haute-Vienne), où l'on voyait, au VIe siècle, des ruines fort considérables d'une *ville* ou d'une *cité* (2).

(1) « On trouve quantité d'urnes à Ussel. » — NADAUD, *Essai histor.*, p. 61.

(2) Incertum an civitas an castrum situm fuit, cujus enormitatem et munitissimam magnificentiam ruinarum indicia

11° Rancon, près de Château-Ponsat (Haute-Vienne), que l'on suppose avoir porté le nom d'*Andecamulum*, à cause de l'inscription d'un temple de Pluton élevé par les *Andecamulenses*. On y lit encore une autre inscription *au dieu Hercule* (1).

12° Breth, près de La Souterraine (Creuse), appelé par la tradition la *ville de Breth*. Ruines considérables d'une ville ou d'une *villa*.

13° Toulx-Sainte-Croix (Creuse), *Tullum*, où la légende de saint Martial par le faux Aurélien (VIe siècle) fait prêcher l'Évangile par l'apôtre de l'Aquitaine.

IV. *A-t-on la liste des* villas *dont on a retrouvé des vestiges ?*

Cette liste n'a pas été faite encore. On peut citer dans le département de la Haute-Vienne :

Condat, près de Limoges, au confluent de la Vienne et de la Briance, comme l'indique son nom, où l'on découvrit, au siècle dernier, une fort belle mosaïque, dont on voit un fragment au musée.

Le palais de Jocondiac, au lieu du *Palais*, près de Limoges, célèbre résidence royale sous Louis-le-Débonnaire : nous avons vu dans ce lieu des substructions romaines.

Crouchat, près de Limoges, où les chroniques limousines placent un palais dont elles font remonter la fondation à Duratius.

et moles satis demonstrant. (*Légende de saint Vaast : Acta Ss.*, T. I, februar., p. 794.)

(1) *Revue archéologique de la Haute-Vienne*, p. 246.

La ville d'Antone (*villa Antonii*), près de Pierre-Buffière, située sur une monticule couvert de ruines.

Le village de Giaud, commune de La Roche-l'Abeille, où l'on a trouvé, dans le champ de l'*Impéradou*, une statue antique en granite représentant Jupiter, ou Dioclétien sous les traits de ce dieu. Cette statue est un des plus curieux ornements du musée de Limoges.

La villa de La Briderie, commune de Saint-Paul, où l'on a exhumé grand nombre de fragments de marbre déposés au musée de Limoges.

Texon, où l'on voit un autel païen.

Château-Ponsat, Magnac-Laval, Le Buis, Solignac, où l'on a trouvé des inscriptions romaines.

Dans le département de la Creuse, nous signalerons : dans la commune de Saint-Georges-Nigremont, près de Felletin, la villa de Champ-Cé, où nous avons découvert plusieurs fragments de bronze qu'on peut voir au musée de Limoges; — Felletin, où nous avons trouvé des urnes antiques; — La Souterraine, dont la crypte conserve des inscriptions romaines; — Le Grand-Bourg de Salagnac, La Chapelle-Saint-Martial, Bonnat, où l'on a trouvé d'autres inscriptions; — La Villate, près de Chambon; Le Mont-Frialoux, près d'Évaux; La Roche-de-Baume, près de Toulx-Sainte-Croix; La Courrière, près de Bourganeuf, etc.

Dans le département de la Corrèze, on nous a signalé des *villas* romaines à Saint-Sernin-de-Larche, près de Brive; au Bijardel, commune de Perpezat-le-Noir; à Turenne, etc.

(Les autres questions ont été traitées oralement d'après Nadaud (*l'Indicateur*, p. 138), Allou, l'abbé Texier, etc.)

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'APOSTOLAT DE SAINT MARTIAL

ET SUR L'ANTIQUITÉ

DES ÉGLISES DE FRANCE,

PAR M. L'ABBÉ ARBELLOT.

INTRODUCTION.

La grande question historique de l'origine des Églises de France, qui fut, au XVIIe siècle et au commencement du siècle dernier, le sujet d'une controverse si savante et de débats si passionnés, a repris de nos jours sinon les mêmes proportions, au moins la même importance. La critique rigoriste du XVIIe siècle, qui avait cru porter la lumière dans l'histoire en faisant table rase des légendes, et en répudiant comme des croyances puériles les traditions des âges précédents, a perdu le prestige dont elle était environnée, et il est évident qu'une forte réaction s'opère de nos

jours, dans le monde savant, en faveur des traditions et des légendes, relativement à la question des origines chrétiennes de la Gaule. Au moyen âge, et, — de l'aveu de tous, — du IXe au XVIe siècle, — on avait cru que nos principales Églises avaient été fondées du temps des apôtres; au XVIIe siècle, l'esprit de réforme s'étant introduit dans la science historique, on s'étaya d'un texte de Grégoire de Tours et de deux lignes de Sulpice-Sévère pour reculer de deux siècles l'établissement du christianisme dans la majeure partie des Gaules. Mais on était loin d'avoir porté sur ce sujet une lumière définitive, et la science contemporaine devait s'élever contre cette décision.

Déjà plusieurs protestations isolées s'étaient formulées d'une manière plus ou moins hardie lorsque, en 1848, M. l'abbé Faillon, dans ses *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine en Provence*, donna le premier signal d'une réaction sérieuse. L'analyse, pleine de critique et de sagacité, que ce savant fit du texte de Grégoire de Tours porta au système historique qui s'appuie sur cet écrivain le coup le plus fort qu'il eût jamais reçu. D'autres érudits le suivirent dans la voie nouvelle qu'il avait frayée. En 1851, un bénédictin de Solesmes, D. Piolin, dans son *Introduction à l'histoire de l'Église du Mans*, protesta de nouveau contre la critique réformiste du XVIIe siècle, et ajouta des documents nouveaux aux documents inédits déjà publiés par M. l'abbé Faillon. Depuis la publication de notre *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, et la décision de la congrégation des Rites en faveur de cet apostolat (1854), le mouvement réactionnaire, loin de se ralentir, n'a fait que s'accroître. La question des

origines chrétiennes de la Gaule a pris de l'importance : M. de Caumont l'a mise à l'ordre du jour dans le Congrès archéologique tenu, en 1855, à Châlons (1); l'année suivante, cette même question a été discutée dans le Congrès de Nantes (2); le Congrès scientifique de La Rochelle (1856) et le Congrès archéologique de Mende (1856) l'ont insérée dans leur programme : il était naturel qu'elle figurât dans le programme du Congrès scientifique de Limoges, à cause du premier évêque de cette ville, saint Martial, un des hommes apostoliques les plus célèbres de la Gaule.

Ce n'est pas, nous l'avouons, sans un vif sentiment de satisfaction personnelle que nous avons vu un certain nombre de savants et d'écrivains, convaincus par nos preuves, revenir à l'antique tradition de l'origine apostolique des principales églises de France. Plusieurs traités spéciaux ont été composés depuis, et la même thèse s'y trouve développée avec autant de critique que d'érudition. M. Ravenez, dans ses *Recherches sur les origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons;* M. l'abbé Robitaille, chanoine d'Arras, dans la dissertation qu'il a ajoutée à la *Vie de saint Paul de Narbonne;* M. l'abbé de Lutho, vicaire général de Bourges, dans son introduction à la *Vie de saint Ursin, apôtre du Berry:* M. l'abbé Dion, professeur au séminaire de Périgueux, dans son *Apostolat de saint Front au* Ier *siècle:* M. l'abbé Charbonnel, dans son

(1) *Congrès archéologique de France*, XXIIe *session, tenue à Châlons en* 1855, p. 41-51.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXIIIe *session, tenue à Nantes en* 1856, p. 42-50.

ouvrage intitulé : *Origine de l'église de Mende;* le P. Gaydou, de la compagnie de Jésus, dans ses *Études critiques sur l'origine de l'Église de Mende et ses premiers évêques* (1); M. l'abbé Brugière, dans une série d'articles sur *Saint-Front de Périgueux,* publiés dans le *Chroniqueur du Périgord,* ont soutenu avec autant de science que de talent l'origine apostolique de leurs Églises respectives.

D'autres écrivains, d'un savoir incontestable, ont adopté nos conclusions, et donné une entière approbation à notre ouvrage. Ainsi un historien dont M. le chanoine Bourassé avait pu revendiquer en sa faveur le témoignage dans l'article qu'il a fait contre notre *Dissertation,* M. le baron Henrion, dans sa nouvelle édition de l'*Histoire générale de l'Église,* nous a fait l'honneur de nous emprunter le tiers de notre volume, et de s'appuyer sur nos preuves et sur nos documents (2); M. de Chergé, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dans sa *Vie de saint Martial,* qui sert d'entrée en matière aux *Vies des Saints du Poitou,* a pris notre *Dissertation* pour base de son travail (3); M. l'abbé Barrère, dans son *Histoire*

(1) « La décision que l'Église de Limoges vient de provoquer sur ce point (*l'apostolat de saint Martial*), et que les patientes recherches de M. Arbellot ont environnée de tant de lumières, semble n'avoir rien laissé à dire sur cette grande cause : là, du moins, l'autorité et la science semblent avoir dit leur dernier mot : il ne paraît plus permis de douter que la mission du saint apôtre de l'Aquitaine ne remonte aux temps apostoliques » (p. 2).

(2) *Histoire générale de l'Église*, T. IX, p. 530-534, 548, 549, 1354, 1356, etc., T. X, *passim.*

(3) *Vies des Saints du Poitou*, p. 2.

religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, fixe comme nous la mission de saint Martial au Ier siècle (1); M. l'abbé Le Guennec, supérieur du séminaire de Cahors, dans une *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour* (2); M. l'abbé Auber, dans ses *Vies des Saints de l'Église de Poitiers*, ont embrassé la même opinion sur saint Martial; M. Coudert de La Villate, dans son ouvrage intitulé : *Toull et Ahun : le christianisme dans l'Aquitaine*, s'appuie entièrement sur notre *Dissertation*; un certain nombre de revues et de journaux : les *Annales archéologiques* de M. Didron; *l'Univers* (3); M. Bonnetty, dans *l'Université catholique* (4); M. Maximin Deloche, dans *l'Union corrézienne* (5), etc., ont patroné notre ouvrage, et donné une adhésion pleine et entière à nos conclusions.

Ce n'est pas tout. Quelques savants dont le nom et les écrits font autorité ont bien voulu nous écrire pour nous faire connaître leurs sympathies en faveur de la grande cause historique dont nous étions l'humble champion. C'est ainsi que M. Augustin Thierry, dont le monde savant pleure la perte, nous écrivait, dans une lettre que nous conservons précieusement : « J'ai lu avec un vif intérêt votre Mémoire sur la date de l'apostolat de saint Martial. Je crois que vous avez pleinement raison, et qu'en ce

(1) *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, T. I, p. 27.

(2) *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour*, p. 9.

(3) Numéro du 12 août 1855.

(4) Juillet 1855, p. 94-100.

(5) 23 août 1855, reproduit dans le *Bulletin archéologique du Limousin* (T. VI, n° 1er).

point la tradition locale prévaut réellement contre l'histoire. La méthode que vous appliquez à cette démonstration me semble irréprochable... Je ne doute pas qu'elle ne soit appréciée par tous les vrais érudits (1). » — « Le temps n'est plus, nous écrit D. Guéranger, où l'on pouvait penser et écrire que le moyen âge ne vivait que de fables, et que les traditions dont il n'était que l'intermédiaire ne remontaient pas au-delà du XIIe ou du XIe siècle. Les monuments antérieurs se révèlent, et, pour votre part, monsieur l'abbé, permettez-moi de vous faire compliment de votre précieux texte de Fortunat (2) ». Plusieurs prélats d'une haute érudition : Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême (3), Mgr Berteaud, évêque de Tulle, etc., nous ont écrit que nos preuves les avaient satisfaits; d'autres dignitaires de l'épiscopat français, le cardinal-archevêque de Bordeaux (4), Mgr Sibour, archevêque de Paris (5), enfin le souverain pontife lui-

(1) Lettre du 17 mai 1855.

(2) Lettre du 22 septembre 1855.

(3) « Votre cause, ou plutôt la cause de nos Églises, me paraît gagnée. Saint Martial a été envoyé par saint Pierre; il a prêché la foi dans notre Aquitaine dès le Ier siècle..... Comme évêque d'Angoulême, je vous remercie d'avoir assuré à mon Église cette vénérable antiquité, puisqu'on n'a jamais douté que saint Ausone ne fût disciple de saint Martial. Comme Poitevin, je suis aussi bien heureux du parti que vous avez su tirer de notre Fortunat pour établir votre thèse. Votre note sur l'authenticité de ces vers est une analyse démonstrative. Il y a surtout un *cluens* (mot bizarre) qui est concluant. » (*Lettre du* 21 *février* 1855.)

(4) Lettre du 29 juin 1855.

(5) Lettre du 23 avril 1855.

même (1), ont daigné bénir et encourager nos efforts.

Toutefois nous ne devons pas dissimuler que, si notre *Dissertation* a trouvé des approbateurs et de chauds partisans dans les rangs les plus élevés de la science, elle a trouvé aussi des contradicteurs dont le mérite et le talent ne peuvent être mis en question. Ainsi M. Bourassé, chanoine de Tours, a voulu venger l'évêque-historien qui fait la gloire de son Église des attaques que nous avons dirigées contre lui, et il a publié, dans la *Bibliographie catholique,* une critique habile de notre ouvrage. M. d'Ozouville, ancien sous-préfet de Château-Gonthier, dans son livre intitulé *Origines chrétiennes de la Gaule,* a combattu l'abbé Faillon et D. Piolin, et a consacré son dernier chapitre

(1) « Litteris tuis obsequentissimis munus offerre maximo pontifici voluisti ejus Dissertationis, quam ad elogium et cultum ut apostoli, primi Lemovicensium episcopi, Martialis, novissime ab sede apostolica recognitum et probatum, magis ac magis vindicandum et propugnandum, edidisti in lucem. Et, licet maximus idem pontifex nihil quidquam de ea, tantis ut est curis et occupationibus distentus, adhuc potuerit degustare, adhibitam tamen a te sedulitatem ac studium in eodem pertractando argumento laudavit non parum, ac tibi meis verbis pro oblato libri munere meritas, illustrissime ac reverende Domine, persolvit gratias. Adjunxit etiam certissimum paternæ caritatis pignus apostolicam benedictionem, qua ipsum te donavit ex corde.

» Superest ut sensus ego tibi profitear obsequii mei, illme ac rnde Dne, cui fausta ac salutaria omnia enixe precor a Domino, etc.

Dat. Romæ, die 10 maï 1856.

» DOMINICUS FIORAMONTI,
» *Ssmi. D. N. ab Epistolis latinis.* »

à réfuter nos conclusions sur la mission apostolique de saint Martial (1). M. l'abbé Salvan, dans une dissertation qui précède *l'Histoire générale de l'Église de Toulouse,* s'est donné la peine d'analyser nos documents, mais ne les a réfutés qu'avec des traits d'esprit qu'aurait dédaignés Clémence Isaure (2). M. l'abbé Pascal, chanoine honoraire de Mende, dans sa *Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules,* a reproduit, pour nous réfuter, les vieux arguments de l'école de Launoy, en ajoutant aux erreurs de ses devanciers de nouvelles inexactitudes (3). Un adversaire plus sérieux, M. Quicherat, professeur à l'École des Chartes, tout en reconnaissant que nous avons « cent fois raison quand nous réduisons l'assertion de Grégoire de Tours à la valeur d'une pure hypothèse », avoue que notre *Dissertation* ne l'a pas convaincu (4).

MM. Bourassé, d'Ozouville et Quicherat s'accordent sur les deux points suivants : — les vers de Fortunat

(1) M. d'Ozouville est mort au commencement de l'année dernière (1859).

(2) Par exemple, dans la série des témoignages traditionnels favorables à l'apostolat de saint Martial, nous citons le P. Saturnin-de-tous-les-Saints (1650), que M. Salvan résume ainsi : « Saint Pierre consacra évêque saint Martial dans la maison de saint *Pudens*, » — et il ajoute : « Quelle *impudence* (*sic!*) d'avancer sérieusement de pareilles choses!... » (T. I, p. 113.) Nous ferons remarquer à M. Salvan que cette chose a été avancée par Mgr Gerbet dans son *Esquisse de Rome chrétienne*, T. I, p. 452. Que M. Salvan se défie de sa facilité pour le calembour !

(3) M. l'abbé Pascal est mort depuis cette publication.

(4) Lettre du 26 mars 1855.

sur la vie de saint Martial ne sont pas authentiques : — la légende du faux Aurélien ne mérite aucun crédit, et les traditions qu'elle renferme ne remontent pas au VIe siècle. — « Rien ne prouve, dit M. Bourassé, que ces vers de Fortunat soient de l'évêque de Poitiers (1) »... « Quant aux Actes du faux Aurélien, ajoute-t-il, les Bollandistes ont été fort sévères, et avec raison, pour ces Actes, qu'ils disent avoir été maladroitement fabriqués, et dans lesquels on découvre une foule d'anachronismes (2). »

Si nous en croyons M. d'Ozouville, « saint Fortunat de Poitiers n'eut jamais rien à démêler avec ces vers. Puisque l'esprit de parti, l'esprit de clocher local s'est oublié au point de leur donner naissance, c'est à quelqu'un semblable au moine Adémar, et à la partie la plus nébuleuse du XIe siècle, qu'il faut les laisser... La légende de saint Martial paraît être l'une de celles dont la fausseté et l'incohérence éclatent le plus : on l'attribue au Xe siècle (3) ».

M. Quicherat nous écrit : « Vous montrez trop bien quelle a été, depuis l'an mil, la vivacité du débat pour qu'on ne suspecte pas l'authenticité de cette pièce, qui manque dans les œuvres de Fortunat,

(1) Rien ne le prouve? Le titre que portent ces vers sur un manuscrit du XIIe siècle ne prouve rien? La conformité du style de ce poème avec le style de Fortunat ne prouve rien? L'autorité des savants de Rome, qui ont trouvé cette pièce sur un manuscrit du IXe siècle, et qui, sans hésiter, l'ont admise parmi les œuvres de Fortunat, ne prouve rien?

(2) *Bibliographie catholique*, août 1855, p. 70.

(3) *Origines chrétiennes de la Gaule : Lettres au R. P. Piolin*, p. 227, 228.

œuvres recueillies avec beaucoup de soin par lui-même, et où il a mis toutes ses préfaces, tous ses envois, même les inscriptions composées par lui pour des tombeaux ou pour des tableaux (1). D'ailleurs la légende que précèdent ces vers de Fortunat s'éloigne tellement par son caractère des légendes antiques, même de celles que Fortunat et Grégoire de Tours nous ont laissées, que ce qu'on peut faire de plus favorable à son antiquité est d'en placer la composition au IXe siècle (2) ».

A propos de ces vers de Fortunat, M. l'abbé Pascal se contente de dire « qu'ils ne sont pas universellement admis comme émanés de sa plume » ; que « de très-savants philologues les ont éliminés des œuvres attribuées à Fortunat (3) » ; que, « si l'on tient à ce témoignage, il demande qu'il lui soit permis d'y trouver de l'exagération (4) ». Quant à M. Salvan, il reconnaît l'authenticité de ces vers de Fortunat ; mais il prétend, chose étonnante ! que ces vers ne prouvent rien, et, chose plus étonnante encore ! que ces vers n'ont pas été composés sur la légende d'Aurélien dont ils

(1) Mais alors comment se fait-il que les diverses éditions de Fortunat se soient successivement accrues de nombreuses pièces, éparses çà et là, et dont l'aut enticité n'a jamais été mise en doute ? Comment se fait-il que l'édition la plus récente et la plus complète, celle du cardinal Luchi, ne renferme pas tout, puisque le savant Guérard a publié des vers inédits de Fortunat d'après des manuscrits de la Bibliothèque royale, puisque le cardinal Maï en a inséré dans le Spicilége romain ?

(2) Lettre du 26 mars 1855.

(3) Comment les auraient-ils éliminés avant de les connaître ?

(4) *Discussion historique et impartiale sur l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules*, etc., p. 30.

donnent le résumé, et qu'ils précèdent ou accompagnent dans tous les manuscrits où on les trouve (1).

Rendons justice à nos principaux contradicteurs. Ils ont parfaitement compris quel était le document qui faisait la principale force de notre *Dissertation*. A l'aide des vers de Fortunat que le cardinal Luchi a publiés d'après un ancien manuscrit de Florence, et que nous avons collationnés sur deux autres manuscrits des bibliothèques de Rome, nous avions établi que la légende de saint Martial, quoique faussement attribuée à son successeur Aurélien, était néanmoins antérieure à Grégoire de Tours, et, à l'aide de ces vers et de cette légende, nous établissions péremptoirement que, au commencement du VIe siècle, avant Grégoire de Tours, la tradition du Limousin faisait remonter à saint Pierre la mission de saint Martial. Mais M. Bourassé n'avait pas manqué de nous faire cette objection sérieuse : « Pourquoi, si cette légende est apocryphe, si elle renferme beaucoup de circonstances inventées par l'imagination des peuples ou la naïveté de l'écrivain, pourquoi la mission apostolique de saint Martial ne serait-elle pas fabuleuse comme le reste? » Pour prévenir cette

(1) Ce passage est curieux : citons textuellement : « Lorsqu'on vient nous dire que dans ce vers du poète :

« Martialis resonant *hic* sanctissima gesta »

ou, si l'on veut, *veracissima*, l'adverbe *hic* doit s'entendre de la légende, et non du poème que Fortunat *compose*, c'est vouloir se moquer de ses lecteurs ». (*Histoire générale de l'Église de Toulouse*, p. 102.) — M. Salvan est mainteneur des Jeux-Floraux.

objection, nous avions montré que, relativement à la mission de saint Martial au temps de saint Pierre, ce fait principal de la légende ne pouvait être contraire à la croyance publique et aux traditions populaires du Limousin; que d'ailleurs l'accord unanime des anciens documents et des traditions immémoriales de Rome, de l'Italie, de l'Orient, de l'Aquitaine, mettait ce fait principal hors de cause; et nous avions pu tirer cette conclusion rigoureuse que la mission apostolique de saint Martial n'est ni une circonstance apocryphe ni un détail fabuleux, mais un fait historique transmis par les souvenirs traditionnels. Toutefois, nous devons l'avouer, notre conscience d'archéologue éprouvait quelque peine de trouver, à la limite la plus reculée de la tradition, une légende apocryphe aussi décriée que la légende du faux Aurélien.

La Providence est venue à notre aide. Nous avions écrit, dans notre *Dissertation*, cette phrase, dont M. Bourassé a cité malicieusement les deux premières lignes : « Nous n'avons pas la prétention d'avoir arraché à la science son dernier mot sur cette question de l'apostolat de saint Martial : nous sommes persuadé que des recherches plus étendues et plus approfondies feront faire un nouveau progrès à cette discussion, et jetteront sur ce fait traditionnel une pleine lumière historique; nous sommes persuadé que des recherches ultérieures faites, soit en France, dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, soit dans les bibliothèques les plus célèbres de l'Italie et de l'Angleterre, feront découvrir de nouveaux documents relatifs à cette question capitale des origines du christianisme

dans les Gaules (1) ». En effet, en fouillant dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, nous avons découvert la pièce qui nous manquait, le document que nous cherchions, c'est-à-dire les anciens Actes, la Vie authentique de saint Martial : nous allons la publier ici, avec d'autres pièces inédites des siècles postérieurs, pour servir de supplément à notre Dissertation sur l'apostolat.

ARTICLE PREMIER.

ANCIENNE VIE DE SAINT MARTIAL.

La découverte des anciens Actes de saint Martial est venue démontrer la légitimité des conjectures que nous avions émises relativement aux principaux faits que rapporte la légende d'Aurélien. Nous avions conjecturé que cette légende, tout apocryphe qu'elle est, ne pouvait être, dans son ensemble, une invention contraire à la croyance publique et populaire du Limousin au VIe siècle, et que, par conséquent, quant au fait de la mission de saint Martial au temps de saint Pierre, il devait être en harmonie avec les traditions antérieures du pays. Nous avions deviné juste, et la découverte des anciens Actes nous donne pleinement raison.

Nous sommes persuadé que, si les critiques du XVIIe siècle eussent connu cette ancienne Vie, ils n'eussent pas rejeté, comme ils l'ont fait, la mission apostolique du premier évêque de Limoges. Ils ne

(1) *Dissertation*, etc., p. 114.

connaissaient que la légende du faux Aurélien et les deux épîtres attribuées à saint Martial : or les détails apocryphes qui déparent ces deux pièces avaient fait rejeter avec dédain non-seulement cette légende et ces deux épîtres, mais encore toutes les traditions relatives à l'apôtre de l'Aquitaine; en sorte que le savant écrivain des *Histoires de l'Église gallicane* avait osé dire de cette légende : « A part le nom de Martial, tout le reste est un tissu de fables (1) ».

Forcé de nous appuyer sur une caution si équivoque, nous n'étions pas exempt d'une certaine crainte : mais aujourd'hui nous pouvons présenter nos traditions avec plus d'assurance; car nous avons, à la limite la plus reculée des monuments traditionnels, non plus une légende maladroitement fabriquée par un écrivain pseudonyme, mais des Actes sincères, un document grave, authentique, et vraiment digne de l'histoire.

L'existence de cette ancienne Vie nous était révélée par des monuments d'une haute antiquité. Ainsi le moine Adémar, dans l'épître où il rend rend compte de la discussion qu'il eut, l'an 1028, avec Benoît de Cluse sur la question de l'apostolat, rapporte ces paroles de son antagoniste : « Quelques-uns ont coutume de dire que son ancienne Vie (de saint Martial) périt dans un incendie quand ce monastère fut consumé par les flammes (2), et que dans cette Vie il n'y

(1) « Atque, si unum Martialis nomen exemeris, reliqua omnia ficta videbuntur. » (BOSQUET, *Histor. eccl. gallic.*, c. 22, part. 1, *p.* 44.)

(2) Le monastère de Saint-Martial fut incendié en 952. (V. ADÉMAR, *Patrolog.*, T. CXLI, col. 82.)

avait pas autre chose sinon que, après l'ascension du Seigneur, saint Martial avait été converti, avec beaucoup d'autres païens, par la prédication de saint Pierre, puis avait été instruit par lui, et, longtemps après, ordonné évêque, et envoyé à la seule ville de Limoges, comme Apollinaire à Ravenne, et Marc à Alexandrie (1) ».

Un écrivain antérieur à Benoît de Cluse, ou du moins son contemporain, a décrit les caractères de cette Vie d'une manière si précise, si détaillée, si catégorique, qu'il est impossible de s'y méprendre : c'est Pierre le Scolastique, qui a fait sur saint Martial un poème en neuf livres, dont nous avons recueilli et publié les fragments. Dans l'article qui précède les fragments de ce poème, nous avons établi que cet écrivain florissait non pas à la fin du XIe siècle, comme l'a conjecturé D. Rivet dans l'*Histoire littéraire de la France* (2), mais à la fin du Xe siècle et au commencement du siècle suivant. Voici en quels termes Pierre le Scolastique parle de l'ancienne Vie de saint Martial :

« Est minus et majus de Marciale volumen :
Qui minus egit opus plane non est michi notus ;
Sed scio quod sancto fuerit nequissimus hostis :
Propter namque fidem, bene quæ dixisse videtur

(1) « Solent dicere nonnulli vitam ejus veteranam, quando hic locus arsit, perisse incendio, in qua nihil horum legebatur, nisi duntaxat quod post ascensionem Domini ad Petri prædicationem sit conversus, sicut alii multi ex paganis, et ab eo eruditus, et post longum tempus ordinatus episcopus, et ad solam urbem Lemovicum missus, sicut Apollinaris ad Ravennam et Marcus in Alexandriam. » (*Patrolog.*, T. CXLI, col. 95.)

(2) T. VIII, p. 504.

Præsulis excerpsit sermonibus Aureliani;
Frivola vero suo deprompsit pectore tetro,
Ut jubar inficerent, quod nubila cuncta repellit.
Ergo refutetur condempneturque malignus.
At plures alios qui composuere libellos
Sint licet ignoti, nam nusquam nomina ponunt,
Quæ bene dixerunt vigili sunt mente notanda :
Is male quæ finxit penitus debent reprobari,
Neve rudes hominum sensus malus imbuat error,
Sunt etiam doctis raro, numquamve legenda.
Sed quæ proposuit miracula sunt retinenda :
Testis enim verax ipsi narraverat illa.
Nec tamen antiquo curavit credere libro,
Vulgari famæ tribuens ea quæ referebat;
Magnaque vix tangens, contendit condere lumen,
Et curtus verbis animum celare nequivit,
Ut quicumque sapit satis hunc reprehendere possit.
Ergo nichil timeat, sed posse probet reprehendi,
Multiplicique virum ratione refellat iniquum.
Namque suis armis hostem superare valebit,
Et damnabit opus quod quilibet offeret ipsi (1). »

Ces vers ont besoin d'un commentaire : nous allons essayer d'en éclaircir le sens :

« Est minus et majus de Marciale volumen ».

« Il y a un petit livre et un grand livre de la Vie de saint Martial. » — Le grand livre de la Vie de saint Martial, c'est la légende apocryphe, si longue et si diffuse, que Pierre le Scolastique regardait comme l'œuvre d'Aurélien, second évêque de Limoges; — le petit livre de la Vie de saint Martial, c'est la légende courte et succincte; ce sont les anciens Actes, qui

(1) Pierre le Scolastique, livre VI, poème VII, p. 33, 34.

n'avaient pas été publiés jusqu'à ce jour, et que nous avons eu la chance inespérée de découvrir. Cette seule indication de « petit livre » avait fait soupçonner à Nadaud l'importance de cette ancienne Vie : « Les critiques, avait-il dit, qui préfèrent les actes les plus courts et les plus simples à ceux qui sont plus étendus et plus chargés regretteront, sans doute, la perte de cette pièce (1) ».

« Qui minus egit opus plane non est michi notus. »

« Celui qui a écrit le petit livre m'est tout à fait inconnu. » — Pierre le Scolastique, qui ne doutait pas de l'authenticité de la légende d'Aurélien, s'imaginait connaître l'écrivain du « grand livre de la Vie de saint Martial ». Quant à l'auteur du « petit livre », Pierre le Scolastique ne le connaissait pas, attendu qu'il n'a pas songé à se faire connaître. C'était un usage presque général, à l'époque reculée où ces Actes ont été écrits, que les auteurs des légendes des saints ne mettaient pas leur nom en tête de leurs ouvrages. Ainsi, que l'on parcoure, dans la table du IIIe volume de l'*Histoire littéraire de la France*, la liste des écrivains anonymes qui ont composé des Vies de saints au VIe et au VIIe siècle, on en comptera *plus de cent* indiqués dans ce seul volume. Et, pour citer des exemples, connaît-on l'auteur de la légende de sainte Geneviève, écrite vers l'an 530? Les Actes de saint Saturnin de Toulouse, cités par Grégoire de Tours; ceux de saint Privat de Mende et de saint Ursin de Bourges, où le même historien a certainement

(1) NADAUD, *Dissert. mss sur saint Martial*, ch. II.

puisé ce qu'il raconte de ces deux saints, voilà des documents d'une haute antiquité : en connaît-on les auteurs? Comme ces anonymes écrivaient, non dans l'espoir d'une renommée frivole, mais uniquement pour l'édification des fidèles, et pour rendre témoignage à la vérité, ils oubliaient naturellement de mettre leur nom en tête de leur ouvrage, et cette marque de modestie est une preuve, sinon de leur science, au moins de leur sincérité.

« Sed scio quod sancto fuerit nequissimus hostis :
Propter namque fidem, bene quæ dixisse videtur,
Præsulis excerpsit sermonibus Aureliani ;
Frivola vero suo deprompsit pectore tetro,
Ut jubar inficerent, quod nubila cuncta repellit.
Ergo refutetur condempneturque malignus. »

« Mais je sais que c'était un ennemi déclaré du saint : car ce qu'il a dit de louable et de digne de foi, il l'a extrait des écrits de l'évêque Aurélien : mais il a tiré de son fonds mauvais des choses frivoles pour obscurcir ce soleil, qui défie tous les nuages. Donc il faut réfuter et condamner ce méchant. »

Les invectives que Pierre le Scolastique lance contre l'auteur anonyme de l'ancienne Vie sont parfaitement excusables, et cet écrivain, qui ne doutait pas que la légende du faux Aurélien ne fût réellement l'œuvre du successeur de saint Martial, ne pouvait tenir un langage différent. En effet, la légende d'Aurélien entre dans des détails qui sont tout à fait à la gloire de l'apôtre de l'Aquitaine : elle lui donne le titre d'apôtre et de disciple du Seigneur ; elle le fait assister aux principaux évènements de la vie publique de Jésus-Christ, à la résurrection de Lazare, à la cène

et au lavement des pieds; elle en fait un témoin de la résurrection et de l'ascension du Sauveur; elle lui fait recevoir l'Esprit-Saint au jour de la Pentecôte; elle entre dans de grands détails sur les prodiges que saint Martial avait opérés à Toul, à Ahun, à Limoges, à Bordeaux, à Mortagne, etc. Au contraire, l'ancienne Vie, plus sobre de détails, se contente de dire que saint Martial fut envoyé par saint Pierre dans les Gaules; qu'il ressuscita un de ses compagnons, *comme l'atteste la tradition populaire;* qu'il convertit et baptisa une jeune fille, nommée Valérie, laquelle, ayant refusé un mariage qui lui était offert, fut, *dit-on,* mise à mort par son fiancé, encore païen. On ne trouve dans l'ancienne Vie ni le nom du duc Étienne; ni celui de Susanne, mère de sainte Valérie; ni ceux d'Aurélien et d'André, prêtres des idoles; ni ceux de l'écuyer Hortarius et d'Hildebert, fils d'Arcadius, comte de Poitiers, etc.; on n'y trouve aucun de ces détails chronologiques dont la légende d'Aurélien est si prodigue : par exemple, que saint Martial était entré à Rome la seconde année de l'empire de Claude; qu'il mourut après vingt-huit ans d'épiscopat, la troisième année de l'empire de Vespasien, la troisième année de la deux cent douzième olympiade : rien de tout cela, mais seulement ces quelques paroles, qui offrent peu de prise à la critique : *Imminente jam tempore, eximius vir migravit ad Dominum.* Pierre le Scolastique ne devait-il pas penser que cet écrivain anonyme du « petit livre » était un *ennemi du saint,* qui voulait obscurcir l'éclat de cet astre, puisqu'il passait sous silence les choses glorieuses et magnifiques qu'Aurélien avait dites en l'honneur de son héros?

Ces invectives que le poète lance à l'écrivain anonyme avaient fait comprendre à Nadaud l'importance de ce petit livre : « Il étoit l'*ennemi du saint*, remarquait-il, parce que, sans doute, il n'étoit pas partisan de toutes les puérilités de la Vie d'Aurélien. Il reste à savoir dans quel siècle cet anonyme plaçoit saint Martial. On ne nous dit point non plus le siècle de cet écrivain. Peut-être cette Vie et ces miracles approchoient-ils de près la sincérité et l'authenticité qu'on demande dans de telles pièces : du moins la brièveté de l'ouvrage et la simplicité du style le donnent à penser : dans ce cas, nous ne saurions assez déplorer la perte de cette pièce (1) ».

« Propter namque fidem, bene quæ dixisse videtur
Præsulis excerpsit sermonibus Aureliani. »

« Ce qu'il a dit de bon et de digne de foi, il l'a tiré des écrits de l'évêque Aurélien. » — Nadaud, avec son instinct profond d'antiquaire, avait fort ingénieusement deviné, d'après ces paroles, que « la Vie de saint Martial, dont on fait auteur son successeur, avoit quelque chose de fondé dans l'antiquité (2) », puisqu'elle renfermait des traits semblables à ceux de l'ancienne Vie; et c'est, en effet, à l'aide de la légende d'Aurélien que nous avons pu combler une lacune qu'offre le manuscrit incomplet des anciens Actes. Le « petit livre » de l'écrivain anonyme a servi comme de fonds et de canevas sur lequel le faux

(1) NADAUD, *Mém. mss.*, T. IV.
(2) *Id.*, *ibid.*

Aurélien a brodé sa poétique légende et son roman historique.

« At plures alios qui composuere libellos
Sint licet ignoti, nam nusquam nomina ponunt,
Quæ bene dixerunt vigili sunt mente notanda :
Is male quæ finxit penitus debent reprobari,
Neve rudes hominum sensus malus imbuat error,
Sunt etiam doctis rare numquamve legenda. »

« Plusieurs écrivains ont composé d'autres opuscules ; et, quoiqu'ils soient inconnus, — car ils ne mettent leur nom nulle part, — on doit noter avec soin ce qu'ils ont dit de bien ; mais on doit réprouver tout à fait les fictions de cet anonyme, de peur que ses erreurs ne séduisent les esprits grossiers ; et les doctes mêmes doivent ne les lire jamais ou que très rarement. » — Les opuscules anonymes dont parle ici Pierre le Scolastique nous paraissent les divers livres des miracles de saint Martial : par exemple, celui que les Bollandistes ont publié comme étant du IXe siècle, et que nous avons trouvé manuscrit, avec quelques variantes, à la Bibliothèque impériale (1). On doit étudier ces opuscules, quoiqu'ils soient écrits par des auteurs inconnus : la réprobation ne les atteint pas : elle ne doit frapper que l'écrivain anonyme du « petit livre ».

« Sed quæ proposuit miracula sunt retinenda :
Testis enim verax ipsi narraverat illa. »

« Cependant il faut conserver le souvenir des miracles qu'il rapporte : car des témoins dignes de foi les lui

(1) *Mss lat.*, ancien fonds, n° 2768 (*A*), fol. 81-90.

avaient racontés. » — Pour bien comprendre le sens de ces paroles, il faut savoir que l'ancienne légende de saint Martial se compose de deux parties : la première, qui renferme un récit court et substantiel de la Vie du saint; la seconde, où sont rapportés les plus anciens miracles opérés à son tombeau. « Proscrivez cette Vie; conservez ces miracles! » avait dit Pierre le Scolastique : cette recommandation a été si bien suivie qu'on ne trouve plus d'exemplaires de la première partie du « petit livre », tandis que la seconde se trouve fréquemment, et a été publiée par les Bollandistes sous ce titre : *Antiquiora aliquot* (*miracula*) *patrata ad sepulcrum* (1). Avant eux, le P. Bonaventure avait trouvé et mis à profit un manuscrit de ces anciens miracles, et son contemporain le chanoine Collin disait : « La Providence divine m'a fait rencontrer *quantité d'anciens lambeaux* d'un vieux manuscrit in-folio, parmi lesquels j'ai trouvé *la fin de la Vie de saint Martial, dont le temps a consommé le commencement*, et un *cayer* de ces miracles que je désirois de voir avec tant de passion. Ces lambeaux paroissent avoir été écrits il y a plus de huit cents ans (2) ». Était-ce le temps qui avait déchiré la Vie de saint Martial qui précédait ces miracles? N'étaient-ce pas plutôt les disciples de Pierre le Scolastique? Les Bollandistes qui ont publié la seconde partie de ce livre n'avaient pas trouvé non plus la première partie : on voit que c'était un parti pris de déchirer cette ancienne Vie, si injurieuse à saint Martial.

(1) *Acta Ss.*, T. V *junii*, p. 553.
(2) *Vie des Saints du Limousin*, p. 252.

« Nec tamen antiquo curavit credere libro,
Vulgari famæ tribuens ea quæ referebat. »

Ce qui étonnait Pierre le Scolastique, c'est que cet écrivain anonyme, au lieu de s'appuyer sur le témoignage d'Aurélien, ne citait le témoignage d'aucun ancien livre, mais attribuait à la tradition populaire ce qu'il rapportait.

C'est là, en effet, ce qui caractérise les anciens Actes de saint Martial, et ce qui prouve leur antiquité. L'écrivain anonyme dont ils sont l'ouvrage n'avait garde de citer le faux Aurélien, qui n'est venu qu'après lui. Comme il n'y avait alors rien d'écrit sur saint Martial, excepté peut-être les diptyques de l'Église de Limoges où figurait le nom des évêques les plus célèbres, cet écrivain avait consulté la tradition, et avait composé son récit d'après les souvenirs traditionnels. Voilà pourquoi, en parlant de la résurrection d'un compagnon de saint Martial, il s'exprime ainsi : « Ce qui arriva, *comme l'atteste la renommée populaire* (1) »; de même, en parlant du martyre de sainte Valérie, il s'exprime en ces termes : « Et elle fut mise à mort, *dit-on*, par son fiancé, encore païen (2) ».

« Magnaque vix tangens, contendit condere lumen. »

« Il effleure à peine les traits principaux de la Vie de saint Martial, et il s'efforce d'enfouir cette lumière. » — C'est là le reproche capital que Pierre le Scolastique adresse à l'écrivain anonyme. On voit que tous les

(1) « Quod factum est, ut *vulgi fama testatur.* »

(2) « Et postea, *ut fertur*, a sponsô suo, adhuc gentili, interempta fuit. »

griefs dont il se plaint sont autant de traits distinctifs qui caractérisent l'œuvre, et ne laissent aucun doute sur l'identité et l'antiquité de cette pièce importante, que nous avons eu l'heureuse chance de retrouver après huit siècles d'oubli.

Toutefois nous n'avons pas l'espoir de publier ces anciens Actes dans leur intégrité primitive; car le seul et unique manuscrit que nous ayons pu trouver offre de nombreuses et regrettables lacunes. En annonçant, dans le journal *l'Univers*, la découverte de cette ancienne Vie de saint Martial, nous ajoutions : « Malheureusement le copiste du xe siècle, qui ne savait pas le latin, a fait d'énormes fautes d'orthographe, qui rendent certaines phrases inintelligibles; de plus, il a fait un mélange de divers feuillets qui augmente encore la confusion du texte. Qu'on s'imagine une inscription antique que l'on trouve en fragments : il s'agit de rapprocher ces débris épars, de les rajuster, et de combler les lacunes : c'est un travail de ce genre qu'il nous faudra entreprendre pour restituer ce texte ancien dans sa primitive intégrité. Et, malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver que ce seul exemplaire de l'ancienne Vie de saint Martial, quoique la Bibliothèque impériale possède plus de vingt exemplaires de la légende d'Aurélien (1) ».

Il nous a été facile de combler les lacunes de la seconde partie de cette légende (relative aux anciens miracles operés au tombeau de saint Martial) à l'aide de l'*Opuscule des anciens miracles* publié par les Bollandistes au tome cinquième de juin, opuscule qui n'est autre

(1) *Univers*, 14 septembre 1855.

chose que la seconde partie des anciens Actes; quant à la première partie, nous avons comblé une lacune importante à l'aide de la légende du faux Aurélien, qui paraît avoir copié ce passage du « petit livre ». Plusieurs phrases, dans cette partie, restent mutilées : quelques autres sont à peu près inintelligibles. Nous avons indiqué par des points ces mutilations et ces lacunes, laissant au lecteur intelligent le soin d'y suppléer.

Mais le point capital, nous dira-t-on, c'est d'assigner la date de cette ancienne Vie de saint Martial; c'est d'en établir l'antiquité, et surtout l'antériorité à Grégoire de Tours. — C'est là justement ce que nous allons faire.

1° Ce qui montre tout d'abord l'antiquité de la légende anonyme de saint Martial, c'est qu'elle est antérieure à la légende apocryphe du faux Aurélien. Dès le commencement du XIe siècle, c'était là un fait reconnu par quelques érudits, et Benoît de Cluse soutenait avec raison contre le fougueux Adémar que l'ancienne Vie de saint Martial, que l'on croyait perdue, était antérieure à la légende d'Aurélien, chaudement patronée par son antagoniste. Il suffit, en effet, de parcourir cette ancienne Vie pour se convaincre, au premier coup d'œil, qu'elle a été composée d'après la tradition, alors qu'il n'y avait rien d'écrit sur saint Martial, comme on le voit par ces paroles du texte, à propos de la mort d'Austriclinien : « Ce qui arriva, comme l'atteste la renommée populaire : — *quod factum est, ut vulgi fama testatur* ». — « Et ensuite, *comme on le rapporte*, Valérie fut mise à mort par son fiancé, encore païen : — *et postea, ut fertur,* (*Valeria*)

a sponso suo, adhuc gentili, interempta fuit. » C'est pourquoi Pierre le Scolastique avait remarqué avec un certain étonnement que l'auteur anonyme de la petite légende ne s'appuyait sur l'autorité d'aucun auteur ancien, mais attribuait à la tradition populaire les faits qu'il racontait :

« Nec tamen antiquo curavit credere libro,
Vulgari famæ tribuens ea quæ referebat ».

Cela ne nous montre-t-il pas que les Actes de saint Martial n'étaient pas encore écrits alors que cet auteur anonyme entreprit de les rédiger? — Du reste, il est incontestable que ces anciens Actes ont servi de fond et de *canevas*, pour ainsi dire, aux *broderies légendaires* du faux Aurélien. Pour peu qu'on prenne la peine de comparer les deux pièces, on verra que ce n'est pas cet auteur anonyme qui a puisé ce qu'il a dit d'exact dans les écrits de l'évêque Aurélien, comme Pierre le Scolastique l'en accuse, mais que c'est, au contraire, le faux Aurélien qui a puisé dans l'auteur anonyme le fond de son thème, qu'il a embelli en y ajoutant d'autres traditions populaires et des détails d'imagination. D'ailleurs, en thèse générale, les Actes courts sont toujours les plus anciens, et c'est une remarque judicieuse de Tillemont « que ces sortes d'ouvrages vont plutôt en augmentant qu'en diminuant, comme on le voit par expérience (1) ».

Or la légende d'Aurélien a été écrite au plus tard dans la seconde moitié du VIe siècle, comme le prouvent les vers que Fortunat a composés sur cette légende,

(1) TILLEMONT, *Mémoires*, T. II, p. 551.

vers dont nous avons établi et dont nous maintenons l'authenticité, malgré les dires de MM. Bourassé, Quicherat et d'Ozouville; et, comme la légende anonyme de saint Martial est antérieure à la légende d'Aurélien, il suit clairement qu'elle date ou de la première moitié du VIe siècle, ou même de la seconde moitié du Ve siècle.

2° Mais ce n'est pas le seul argument que nous ayons à présenter pour établir l'antiquité de la légende anonyme de saint Martial : nous pouvons donner à cette légende une date antérieure au VIIe siècle en nous appuyant de l'autorité des Bollandistes, qui, sans s'en douter, nous ont donné sur ce point leur opinion motivée.

Les Bollandistes ont publié, au tome V de juin, trois opuscules des miracles de saint Martial, réunis dans le même manuscrit, mais rédigés à trois époques différentes. Or le premier de ces opuscules auquel ils ont donné ce titre : § 1. *Quelques miracles plus anciens opérés au sépulcre* (1), n'est autre chose que la seconde moitié de la légende anonyme de saint Martial, où sont relatés les plus anciens miracles qui se firent à son tombeau. C'est à l'aide de ce premier opuscule, publié par les Bollandistes, que nous avons pu réparer les lacunes et les défectuosités de la seconde partie de notre manuscrit. Les deux opuscules suivants, auxquels les Bollandistes ont donné ce titre : *Miracles écrits aux* VIIe, VIIIe *et* IXe *siècles* (2), renferment le récit de

(1) « Antiquiora aliquot miracula patrata ad sepulcrum. » (*Acta Ss.*, T. V junii, p. 553.)

(2) « Miracula sæculo VII, VIII, IX *scripta* ». (*Ibid.*, p. 554.)

miracles opérés depuis le commencement du VIIe siècle jusqu'en 855, et le premier miracle qu'on y raconte se rattache à l'élection de saint Loup, évêque de Limoges, qui eut lieu sous Clotaire, en 614. Le P. Papebroch, dans son manuscrit, avait trouvé ces trois opuscules réunis sous le même titre; mais, ayant remarqué la conclusion qui termine le premier opuscule et le préambule qui commence le second, il avait conjecturé que ces deux parties de son manuscrit n'étaient pas du même auteur, et que la première avait été écrite avant la seconde : il avait deviné juste. En effet, en faisant des recherches à la Bibliothèque impériale, nous avons trouvé, dans le manuscrit 2768 *A*, fol. 81, ce second opuscule, détaché du premier, et transcrit séparément. Donc ce premier opuscule, qui n'est autre chose que la seconde moitié de la légende anonyme de saint Martial, est antérieur, par la date et par la rédaction, aux deux opuscules suivants, écrits, d'après les Bollandistes, de 614 à 855; et c'est pourquoi, avant de savoir que cet opuscule n'est qu'une moitié de l'ancienne légende, nous avions dit qu'il « nous *paraissait avoir été écrit au* VIe *siècle* (1) ». Donc la légende anonyme de saint Martial, dont ce premier opuscule n'est qu'un extrait, est antérieure à l'an 614, et le VIe siècle est la date la plus récente qu'on puisse lui assigner.

3° Du reste, en étudiant les caractères intrinsèques de cette légende, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle ressemble parfaitement aux légendes de cette époque, et notamment à celles que Fortunat et Grégoire de Tours nous ont laissées. Le prologue, dont le

(1) *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 57, note 2.

style accuse l'âge de transition de la période romaine à celle du moyen âge, est dans le genre des prologues de ce temps-là ; la conclusion est dans les mêmes termes que plusieurs légendes de Fortunat et de Grégoire de Tours (1) ; puis, dans le récit des miracles opérés au tombeau de saint Martial, les formules qui servent de transition d'un miracle à l'autre ressemblent exactement à celles qu'emploient ces deux écrivains, comme on peut s'en convaincre en vérifiant les citations que nous faisons à la fin de chacune de ces formules : — *Nec etiam quod operæ pretium occurrit omittendum est* (2) ; — *Adjiciendum est etiam et illud quod per eumdem Dominus operatus est* (3); — *Jungatur operi quod præsens testatur auctoritas* (4) ; — *Addatur et illud quod potest adjungi mysteriis* (5). — De plus, on y trouve des expressions particulières à l'époque romaine : par exemple, pour désigner les reliques de saint Martial, l'auteur anonyme se sert de ces termes : *Beati viri memoria :* — c'est l'expression employée fréquemment par saint Augustin pour désigner les reliques de saint Étienne (6).

(1) FORTUNAT, *Légendes de saint Hilaire de Poitiers et de saint Albin.* (*Patrolog.*, T. LXXXVIII, col. 448, 486.) — GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia septem Dormientium*, édit. Ruinart, p. 1282.

(2) FORTUNAT, *Patrolog.*, T. LXXXVIII, col. 461, 462, 469, 483, 484, 538, 546, 558. — GRÉG. DE TOURS, éd. Ruinart, 1289, 1299.

(3) FORTUNAT, *ibid*, col. 557. — GRÉG. DE TOURS, *ibid*, 1297.

(4) FORTUNAT, *ibid.*, col. 509, 553, 557, 558.

(5) « Adjiciatur operi res adjecta mysteriis. » (GRÉG. DE TOURS, *ibid.*, 1290.) — FORTUNAT, *ibid.*, col. 558.

(6) *De Civitate Dei*, lib. XXII, cap. VIII, § 10, 11, 12, 15, 17, 19, etc.

4° Cette légende anonyme est donc du VIe siècle : elle est même antérieure à Grégoire de Tours ; car elle est la source où cet historien a puisé le récit de trois miracles qu'il raconte dans son *Livre des Confesseurs* après les quelques mots qu'il a consacrés à saint Martial.

Et qu'on ne dise pas que le récit de ces trois miracles a été pris par l'auteur anonyme dans Grégoire de Tours ; car il est bien plus naturel de penser que les vies des saints et leurs miracles ont été écrits dans les lieux mêmes où ils avaient vécu, et où ces miracles s'étaient opérés. Grégoire de Tours, qui n'avait pas la science infuse, s'aidait, pour composer ses traités et ses divers recueils, des légendes des saints rédigées sur les lieux mêmes où ils s'étaient sanctifiés : c'est ainsi qu'il a abrégé les Actes de saint Saturnin de Toulouse, de saint Ursin de Bourges, de saint Privat de Mende, composés d'après la tradition orale dans les diocèses respectifs de ces saints évêques. Et Grégoire de Tours n'a pu parler de saint Martial que d'après les Actes rédigés en Limousin, c'est-à-dire d'après cette légende anonyme où sont rapportés les plus anciens miracles de saint Martial.

— Mais, s'il a connu cette légende anonyme, comment n'a-t-il pas dit ce qu'on trouve dans cette légende sur la mission que saint Martial tenait de saint Pierre ? — Nous avons constaté, sur ce point, les contradictions et l'incertitude de Grégoire de Tours. Induit en erreur par la lecture comparée de deux légendes qui ne s'accordent pas, celles de saint Saturnin de Toulouse et de saint Ursin de Bourges, il dit, d'une part, que les sept évêques ont été envoyés sous l'empire de Dèce ;

et, d'autre part, il fait envoyer par les disciples des apôtres saint Saturnin, un de ces sept évêques, saint Ursin, un de leurs disciples, et il attribue à saint Clément, disciple des apôtres, la mission de saint Eutrope de Saintes. Quant à saint Martial, après avoir dit, dans son *Histoire des Francs*, qu'il avait été envoyé sous l'empire de Dèce, il dit simplememt, dans son *Livre des Confesseurs*, qu'il fut envoyé *par les évêques de Rome*. Quels évêques? il n'en sait rien. Et pourtant, la première année de l'empire de Dèce, l'évêque de Rome était saint Fabien. Pourquoi ne pas le dire s'il était sûr de son fait? Sans doute pour n'être pas trop en contradiction avec lui-même: il aime mieux laisser la question dans le vague. Mais n'était-ce pas faire l'aveu de sa méprise ou de son ignorance? — Il ajoute d'ailleurs que saint Martial *était venu d'Orient* avec ses deux compagnons : cette donnée, conforme à la tradition consignée dans la légende du faux Aurélien, ne convient-elle pas mieux au Ier siècle qu'au IIIe? Est-ce au Ier ou au IIIe siècle que l'Orient envoyait des disciples de Jésus-Christ dans l'univers?

La légende anonyme de saint Martial est donc l'expression la plus ancienne, la plus authentique, de la tradition locale sur l'époque de la mission de l'apôtre de l'Aquitaine. Or cette légende dit que saint Martial a été envoyé, non pas par le siége de Rome, mais personnellement par saint Pierre, dont elle cite les actions et les paroles à cette occasion. Donc ou l'histoire ne doit rien dire sur la date de l'apostolat de saint Martial, ou elle doit dire que, selon la tradition locale, antérieure à tout autre récit, saint Martial a été envoyé par saint Pierre lui-même.

Nous allons publier cette légende anonyme, malgré les défectuosités et les lacunes de notre manuscrit : nous indiquerons par un simple crochet, dans la première partie, les mots que nous avons corrigés nous-même, et, dans la seconde partie, ceux que les Bollandistes ont suppléés. Puis nous signalerons par un double crochet, dans la première partie, les lacunes que nous avons comblées à l'aide de la légende d'Aurélien, et, dans la seconde partie, celles que nous avons comblées à l'aide du manuscrit des Bollandistes.

[VITA SANCTI MARTIALIS,

EPISCOPI LEMOVICENSIS (1).]

[PROLOGUS.]

Quicunque sanctorum beatissimas actiones cupit propriis sermonibus explere consideret vires, ne, tanto pressus pondere (2) quod suscepit, fatiscat ingenio : ille tamen his rebus debet astare, quem et facundiæ (3) vigor attollit, et facultatis sermo non deficit : ergo, quia hujus confessoris (4) cujus nomen tituli (5) denuntiavit principium actionum seriem nitor exerere, vereor ne magis floccipendend[us] magis

(1) Il y a dans le manuscrit pour titre : « Incipiunt miracula sti Martialis ». (Biblioth. impériale, n° 3851-*A*, fol. 30-33, caractères du xe siècle.)

(2) Mss : « Tantum pressus in pondere ».

(3) Mss : « Fecundiæ ».

(4) Le mot a été mal effacé, et au-dessus on a écrit : « Apostolis ».

(5) Mss : « Momenticuli ».

sit ser[mo], potius quam paginali conloquio admittend[us]; et licet nonnulli doctissimorum, viri[bu]s et a[cie] ferventes ingeni[i], quibus et doctrinæ norma favet, quibus suppetit et philosop[hia], adpetit ordo, recurrit rhetoric[a], [tam solerter scribant] ut actiones (1) pene æquiparent dictiones; cum cœperi[m] ad tale venire propositum, exempl[i] eorum tepescit auctorita[s] (2)..... ac, si phaleratis non valeo verbis expl[ere] quod cupio, saltem ut qui voluerit hujus textu[s] repetere dicciones inchoatas (3) rei ma[læ] peritissimum deducat stylum.

[VITA INCIPIT.]

I. Igitur, dum adhuc, apud provincias Galliarum, plurimæ civitates diversorum rituum cultibus præpollerent, inter quas erat tunc temporis Lemovica civitas, diversorum numinibus referta cultuum atque errorum cerimoniis, in tantum ut nullus eorum nomen Domini noverit invocare, nec beatissimi salutaris gratia consecratus, divinis vacaret mysteriis; eodem tempore quo beatissimo Pe[tro] romana Ecclesia gubernandi pontificio fuerat commendata, cui et populo sito in u[ni]versis urbibus sublimis cathedræ ac fidei pendebat auta devotio interesse... (?) pro Christi nomine laborabat ut provinciæ universæ catholicæ Ecclesiæ disciplinis ac dogmatibus regerentur. Cognito itaque tanto sacrilegio Gallias subja[cere], diversis urbibus (4) misit episcopos quorum doctrinis ad religionem fidei populus [in] Christi nom[ine] adquireret[ur]. Et, quia in jam dicta civitate maxim[a], ut antiquitas propri[is] in ædibus auctoritatem adfirmat, nullus rei indicio factus, superbia, dominum fate[retur].... Quæ res, pastorali sollicitudine inquisita, pervenit ad beatissimum Petrum apos-

(1) Mss : « Matrones eciam paene equiperan dicciones. »

(2) Il y a dans le manuscrit ces mots, que nous n'avons pu restituer : « Has ergo quem tenui vix implem[us] assusurro ».

(3) Mss : « Diccionis incoatam ».

(4) Au-dessus de la ligne : « Consecravit Marcialem ».

tolum (1), romanæ sublimi fastigio cathedræ sublimatum : quam rem molestissime ferens, eo quod tanto error[i] deditus populus subjaceret.....

II. Tunc (2) beatus Petrus Marcialem episcopum dignu[m] Do[mino] et verum, qui ad hoc adscitatus fuerat ut ad prædicandum gentibus mitteretur, ad se vocavit, cui ait : « Frater sanctissime, magister noster et dominus Jesus Christus, post sacram ac venerabilem resurrectionem, cum nobis non per enigmata, sed in eo habitu ac forma qu[am] de matre adsumpsit, apparuit; hoc nob[is] præcipiens, dixit : « Data est » michi omnis potestas [in cœlo] et in terra : ite, docete » omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et » Spi[ritus sancti], docentes eos servare omnia quæcumque » mandavi vob[is] ». Quod, beatissime frater, utr[isque] nobis expedit conservare, ut precepti dominici non simus immemores. Quare age, præstantissime, et meis adquiesce consiliis, quod fiat ut nostro particeps effic[iaris consortio] : accinge lumbos tuos, et, absque retractione aliqua, quantocius festinare. [[Ne differas, ut populum qui demoniis noscitur deservire ad veram et integram divini cultus religionem facias pervenire, ut, amoto errore gentilium]] (3), Christum valeant confiteri.

» Est namque civitas in provinciis Galliarum [[profano vacans errori, nomine Lemovix. Hanc cum adjacentibus tibi Christus commendat, ut tua prædicatione ab ipso sublimetur]]. Et, quia longa tibi restat via, ne cuncteris meis parere sermonibus, quibus coronæ tuæ tibi magnum adsumas bravium. [[Sume tecum duos discipulos, qui et comitatui tuo intersint, et tibi obsequium præbeant, et coronæ præmium non amittant (4). »

(1) A la suite : « Discipulum ».

(2) Ce paragraphe a pour titre : « Alia miracula ».

(3) Légende d'Aurélien. — Après ces paroles : « Quantocius festinare », on lit dans le manuscrit : « Req[ui]re retro quæ dicas Christo valeant confiteri. Et quia longa tibi restat via ac deic req[ui]re usque huc venias ». Puis vient le § 4, relatif à sainte Valérie, le § 5, et le récit des deux premiers miracles.

(4) Ce qui est entre deux crochets a été extrait de la légende d'Aurélien. (Biblioth. impér., n° 5296, A.)

[[Nec mora, [beatus] vir Marcialis, adjectis secum duobus discipulis Austricliano atque Alpiniano, iter quod ei fuerat [a beato Petro] injunctum arripuit. Et, cum cæpti itineris maturitate viam conficerent, contigit ut beatus Austriclianus, unus e comitibus, migraret a sæculo in loco qui Else vocatur. Quo viso, beatissimus Marcialis Romam repedavit, nuncians beato Petro omnia quæ sibi in via acciderant. Quem ille percunctatus dixit ad eum : « Quantocius propera, sumpto bacterio meo in manu tua. Cumque ad locum perveneris quo fratrem exanimem reliquisti, tange ex ipso defuncti cadaver, et ego tecum Domino fundam orationem, statimque velut a somno expergiscetur, et continuo]] comitatui [tuo] inhærebit. » Quod ita factum est, ut vulgi fama testat[ur]. Quæ res secundum Evangelii sententiam intelligenda mihi videtur, dicente Domino discipulis suis : « Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic monti : « Transi hinc », et transibit. » Quo tacto, membra, quæ calore sanguinis fuerant viduata, extemplo rediviva redduntur, et lucem, quam amiserat moriendo, propriis cœpit luminibus intuer[i]. Ideo factum quis ambigat, nisi ut beati Petri fides claresceret imperantis (1), et beatissimus Marcialis his incitaret[ur] exempl[is], quibus coronaret[ur] et meritis.

III. Igitur (2) cum, in destinatis diebus, venisset ad urbem ubi fuerat destinatus, invenit omnem multitudinem populi, diversorum idolorum cultui (3) [vacantem] : qui instant[er] verbum Domini cœpit fidelibus auribus indicare; qui[que] ita suis p[opulum] convertit alloquiis, ut intra paucorum dierum spatia nullus fuerit qui non sibi sal[utare] lavacr[um] vel crucis impression[em] front[i] poposceret; ubi, cum in D[ei] nomine laboris sui fructum maximæ messis in [nomine] Domini Jesu Christi, ex animabus populi, in horrea congregaret; et (4) omnis multitudo gentilis, superstitution[ibus] de[dita], suis cœpisset obtemperare sermonibus, frequenti admonitione produx[it] gratiam.

(1) Mss : « Clarescerit imperandum ».

(2) Il y a pour titre : « Alia XXX ».

(3) Mss : « Culturiis ».

(4) Mss : « Vel ».

IV. Puella quædam, nomine Valeria (1), nobilior fide qu[am] non origine natalium, Do[mino] placuit, sed [magis] fide meritorum. Quæ cuidam viro sponsali titulo erat consociatura conjugio : in tantum perhibetur se D[eo] vero assidua frequentatio[ne] ..... propone[re?] ..... ut ad baptismi gratiam, eo suadente, pervenisset. Et postea, ut fertur (2), pro eo quod christiana effecta fuisset, et noluisset se disposito conjugio sociare, a sponso suo, adhuc gentili, interempta fui[t]. Quæ, pro amoris gratia dicitur, eo quod vir Dei sanctus Marcialis, tam itinere fessus quam labore senioque confectus,.... præfata puella sepulturam quæ suis cineribus fuerat præparata, ut cum in Dei nomine beatus Marcialis de hac luce migraret ad Dominum, concessisse ut ibi beati viri membra tumularentur.....

V. Quid multa? Imminente jam tempore, eximius vir migravit ad Dominum. Presbyteri qui cum eo aderant superstites remanser[unt] : ac, ubi completi sunt dies, ut et ipsi migrarent a sæculo, in eodem loco quo beatus [Marcialis] tumulariam meruit sepulturam et ipsi sepulti sunt..... (3). ..... et ita factum ut redeuntibus populis consuetæ orationi vacare, inventæ sunt separari ab invicem sepulturæ : atque discrete, ut patefieret populis, quo tumulo pontifex claude-ret[ur].

[MIRACULA SANCTI MARCIALIS.]

Igitur beatissimus Marcialis, quibus se virtutibus publicaverit, ut michi relatio contulit manifesta, huic paginæ inserendum esse videtur; quo fiat ut populus miretur attonitus.

(1) Après ce mot vient le récit du sixième miracle (seconde partie).

(2) Mss : « Et, ut postea fertur ».

(3) Il y a là une lacune : Grégoire de Tours, qui rapporte ce miracle, ajoute ces détails :

« Et unus quidem parieti proximus, alter vero huic contiguus erat. Super terram tamen utrique stabant : sed non poterat alteri propter illum qui primus erat honor impendi, hoc est non ibi palla expandi poterat, non lumen accendi. Quod cum incolæ loci moleste ferrent, quodam mane accedentes ad cryptam, invenerunt sepulcra diversis parietibus esse locata ». (De Gloria confessor., cap. XXVII : Ruinart, col. 917.)

I. Puella quædam, cum manus officio caruisset, in tantum ut ungularum transfoderetur palma acumine, sancti Marcialis sepulcrum expetiit, et, ut sui misereretur, oravit. Quæ, fusis oracionum precibus, solotenus inhærens pavimentum, respectu divino, pristina manus arida meruit recipere sanitatem. Quod miraculum, adstantibus populis qui ad ejus festivitatem adfluxerant, operatum est.

II. In eadem namque nocte quid ibi miraculi apparuerit nequaquam silendum putavi. Mutus a nativitate sua, qui etiam etsi usu linguæ caruerat, tamen corde meditatus est beati viri memoriam expetere; ubi illico ingressis liminibus, fusa Domino intra se oratione, rigens lingua dissolvitur; qui et colloquium statim meruit et auditum.

III. Nec etiam quod operæ precium occurrit omittendum est. Solet enim pertinax cervicositas populorum ut aliqua sibi objecta crimina sacramentis expiare contendat. Nam accidit ut quidam, cum ecclesiæ fores fuisset ingressus, ut obpositum sibi crimen misera libertate defensare deberet, quo manifestissimus habebatur, mox rigente lingua, ita os ejus reseratum est ut nequaquam mendacii sui potuisset exercere actionem : sed quasi balantem ovium vocem simularet. Adveniens autem ad hujus confessoris tumulum, prostravit se ad orationem. Ubi, cum diutius jacuisset, tanquam si guttur ejus aliquis tangeret ei visum est. Qui innuens presbytero cui ibidem officium agendi fuerat cura commissa, manu ostendit, ut gutturi ejus signum crucis infigeret. Quo facto, iterum prostravit se homo ille, vacans orationi. Qui, cum elevatus fuisset a pavimento, reddito vocis officio, omnia quæ sibi acciderant proprio populis patefecit eloquio.

IV. Mulier quædam, dum, turpe miseriæ suæ ludibrium, carnale vicium exerceret, perinventa cum quo flagitii hujus causa commixta fuerat, præ facinoris sui verecundia, basilicam sancti Marcialis uterque expetiere, ne publice a judicibus disciplinis subderentur addicti; et cum, a custodibus fugitivo gradu evasissent, et ad sepulcrum beati antistitis pervenissent, nescientes viam, intra chori claustra reserantur. Quos non dubium est miseriam suam ibidem pertinaciter exercere [voluisse]. [Qui] non reserato ostio, non pariete

transfosso, non fenestræ disrupto [[speculo, sed nutu divino expulsi, in quodam aquæ illuvie, quæ vicina eminus basilicæ apparebat, redeunte luce frequentantibus populis utrique reperiuntur stantes, ita ut detecta eorum miseria appareret, et beatissimi viri virtus ostenderetur in factis.

V. Adjiciendum etiam est et illud quod per eumdem Dominus operatus est. Mulier quædam, sitis ardore perculsa nocte, ut sitis incendium temperaret, sine lumine vasculum in quo aquam hauserat arripuit; et, dum avidissime biberet, cum haustu aquæ bibit et serpentem : quem diuturno tempore gestans interius, cœpit ægrotare gravissime. Quæ beatissimi viri, ut remedium sibi acquireret, basilicam adiit : ubi cum se orationi dedisset, commotis visceribus, serpentem vivum evomuit; quo exempto, sanitatis commoda secum domum reportavit.

VI. Jungatur operi quod præsens testatur auctoritas. Quidam de assistentibus officio (1)]] basilicæ sancti confessoris, nomine Marculfus, instinctu diabolicæ persuasionis armatus, cellulam in qua beati viri clauditur [sepul]tura ingressus, crucem quæ super sepulcrum, ornamenti causa, pendebat, extensa [manu], clam furto substraxit. Quæ res, ut claro miraculo appareret, compita diver[sarum] provinciarum perlustrans, crucem nundinariis protulit, datis pecuniis venumdandam : sed nullatenus quispiam [eam] ausus est emere. Qui, dum diuturno tempore vaga[retur], huc atque illuc, nec quidquam sibi prolatæ speciei proficeret precium, in se reversus, atque conscio pudore perculsus, crucem insuper et semetipsum loco de quo item male blandientis inimici insidia furti conditione substraxerat, post annum aut eo amplius præsentavit : qui et professione sua causam sui operis publicavit [et publice satisfaciens, pœnitudinem admissi facinoris gessit].

VII. Adhuc recens virtutum clarescit insigne miraculum. Contigit ut quidam publicæ manciparetur custodiæ, et adstrictus catenarum nexibus teneretur. Oppressis somno custodibus, nocte evasit custodia, et basilicam Sancti Mar-

(1) Extrait du manuscrit des Bollandistes. (Acta Ss., T. V junii.)

cialis adhuc vinculatus expetiit; ubi tactis liminibus, sed tamen reseratis januis, ita vincula sunt comminuta ut statim absolveretur adstrictus; quæ etiam catena, teste populo, appensa cernitur pariter et confracta. Simili causa alter, dum ei ligno colla fuissent constricta, et ad custodiam carceris duceretur, invocans sanctum Dei servum, illico lignum de cervicibus manibusque ejus evulsum est, ut liber videretur a vinculo qui fuerat fortasse deputatus mortis eventui.

VIII. Dum reliquarum virtutum facerem mentionem, oblata sunt michi quæ paginis conscribantur. Cum sæpe se vir Dei manifestis demonstrarit miraculis, hoc tamen recens testatur [auctoritas]. Venientes duo, unus a Turonorum civitate, alter hujus incola regionis, pari vocabulo utrique, nomine Domoleni, una debilitate membrorum percussi, beatissimi viri memoriam, adstrictis membris [ita] ut manibus magis quam pedibus ambularent, pro restituendis corporis viribus, expetierunt. [Qui] cœperunt se assidua frequentatione sanctis inferre liminibus, precantes ut nervorum venarumque connexio solveretur. Quorum pro qualitate suæ fidei membrorum debilitas reparatur; et qui fuerant alienis manibus vectitati gressu proprio revertuntur a tumulo.

IX. Addatur et illud quod potest ad[[jungi mysteriis. Cæcus e regione Bituricorum civitatis, pro restituendis sibi luminibus, duce prævio viæ proficiscens, ad locum usque delatus est ubi sancti antistitis assidue clarescunt miracula. Qui, cum sancti confessoris limina fuisset ingressus, bajulans pro luce tenebras, poposcit se exponi ad viri beatissimi tumulum. Qui, diutissime inhærens pavimento, lucem quam amiserat sibi reddi precibus postulavit. Cumque fletibus vacaret et gemitibus, ac sanguineis lacrymis genæ essent infusæ, cessantibus guttis, omne quidquid noxium fuerat mundatur ab oculis, et lux cæco redditur cui fuerant dies longo tempore pro noctibus æstimati; et qui alieno ducatu ad sepulcrum beati viri fuerat introductus gressu proprio est reversus ad patriam.

Quantum de virtutibus beatissimi confessoris a fidelibus Dei famulis, fama promulgante, meis probavi auribus, ac si non

perito sermone huic paginæ adscribendum putavi, ceterum aliæ, etsi occultæ sunt populis, Deo clarescunt; [aliæ] assiduæ sunt manifeste in purgatione et in reparatione debilium, in sublevatione languentium, in diversis donis omnium sanitatum. Sit ergo communis oratio, ut cum in futuro examine, agni ab hædis, justi [ab injustis] suprema sorte distabunt, ipse perpurgand[is] criminum maculis assistat, ut, ipso patrocinante, de sinistra transire valeamus ad dexteram, præstante D. N. Jesu Christo, qui vivit et regnat per omnia sæcula sæculorum. Amen]] (1).

(Nous donnons, à la fin de ce volume, un fac-simile du manuscrit de l'ancienne vie de saint Martial.)

ARTICLE SECOND.

HYMNE DE SAINT DENIS,

PAR EUGÈNE DE TOLÈDE (650).

Nous avons découvert, à la Bibliothèque impériale, dans un manuscrit du IXe siècle, une hymne en l'honneur de saint Denis composée par Eugène, évêque de Tolède, qui florissait au milieu du VIIe siècle, et à qui saint Hildefonse attribue un livre de poésies. Non-seulement cette pièce fait remonter au pape saint Clément la mission de saint Denis de Paris, mais encore elle le confond avec l'Aréopagite. Si cette pièce est authentique, c'est le plus ancien monument connu

(1) Lacune comblée à l'aide du mss des Bollandistes (Acta Ss., T. V junii, p. 553.)

dans lequel se trouve cette tradition de l'aréopagitisme si communément reçue du IXe au XVIe siècle.

Cette hymne a été oubliée dans les éditions les plus complètes et les plus récentes du poète espagnol, où elle devrait figurer toutefois, ne fût-ce qu'à titre de renseignement. Ainsi l'éditeur anonyme qui a publié les œuvres d'Eugène de Tolède dans la *Patrologie* de l'abbé Migne (T. LXXXVII, p. 347) n'a fait que citer dix vers de cette hymne, qu'il a tirés d'une dissertation de Noël Alexandre, et il dit dans une note (*ibid.*, col. 402) qu'il a fait d'inutiles efforts pour trouver un ouvrage de Hugues Ménard où il suppose que cette pièce a été publiée.

Hugues Ménard, dans sa *Diatribe*, qui parut en 1643, ne cite que les dix vers rapportés par Noël Alexandre; mais, dix ans auparavant, Pierre Halloix, dans sa *Vie de saint Denis* (1), avait publié cette hymne; en 1642, Gerson, dans sa *Sainte Apologie* (2), en citait les six premières strophes, et, l'année suivante (1643), Doublet, dans son *Histoire chronologique de saint Denis l'Aréopagite* (3), en citait une strophe de plus. Ces ouvrages étant de la plus grande rareté, nous croyons devoir publier cette hymne d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, peint au IXe siècle, où elle porte le nom du poète espagnol.

Cette hymne est-elle authentique? Est-elle d'Eugène de Tolède?

(1) Vita S. Dionysii, C. XXI, not. H. (Opera S. Dionysii, edit. BALTHASAR CORDIER, 1734, T. II, p. 353.)

(2) *Sainte Apologie pour saint Denis Aréopagite*, etc., *p.* 61.

(3) *Histoire chronologique*, etc., p. 20, 21.

1° Hilduin, abbé de Saint-Denis, dans ses *Aréopagitiques*, qu'il écrivit l'an 835, appuie son opinion sur cette hymne de saint Denis, qu'il dit être de saint Eugène de Tolède (1).

2° Le manuscrit 2832 de la Bibliothèque impériale (ancien fonds latin), peint au IXe siècle, renferme cette hymne avec cette épigraphe : *Ymnus Eugenii episcopi de sancto Dionisio.*

3° Deux manuscrits très-anciens de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Père de Chartres avaient cette épigraphe en tête de cette pièce : *Hymnus Eugenii Toletani episcopi de sancto Dionysio compositus rhythmice* (2).

4° Cette hymne se trouvait encore sous le nom d'Eugène de Tolède dans le manuscrit du monastère de Saint-Denis, d'où l'a tirée Pierre Halloix (3). Doublet ajoute que ce manuscrit, peint en lettres d'or, était un présent de Louis le Débonnaire (4).

(1) « Nec mirari quis poterit cum hymnum S. Eugenii Toletani de B. Dionysio habeamus, etc. » (*Patrolog.*, T. CVII, p. 17.)

(2) « Confirmatur ex duobus antiquissimis codicibus mss. monasterii S. Germani a Pratis et S. Petri in Valle apud Carnutes in quibus (ut missum faciam codicem ms. monasterii S. Dionysii) post Hilduini Areopagitica hic hymnus habetur sub hac epigraphe : *Hymnus Eugenii Toletani episcopi de S. Dionysio compositus rhythmice.* » — (HUGUES MÉNARD, *Diatriba*, etc., p. 190.)

(3) « Istum hymnum depromptum e sacro Dionysianii cœnobii armario hic proferimus. » (*Opera S. Dionysii*, edit. 1734, T. II, p. 353.)

(4) *Histoire chronologique*, etc., p. 20. — « In tam insignis operæ prisco admodum codice ms. conservatur sub ejus inscriptione gloriosa. » (*Ibid.*, p. 21.)

5° Une Vie de saint Eugène, évêque de Tolède et martyr, moins connu par l'histoire que par les légendes, d'après lesquelles il aurait été disciple de saint Denis l'Aréopagite ; — cette Vie, qu'on trouvait dans un manuscrit de Reims, attribuait à ce saint l'hymne de saint Denis, dont elle cite les deux premiers vers :

« Celi cives, applaudite
Mundi jocundo lumini ; »

et de plus la pièce qui commence par ces deux vers :

« Rex Deus, immensi quo constat machina mundi,
Quod miser Eugenius posco, tu perfice clemens, etc. (1).»

L'auteur de cette légende a maladroitement confondu saint Eugène martyr avec l'évêque du même nom et du même siége qui florissait au VIIe siècle, et qui a fait diverses poésies. Malgré cette confusion, le P. Sirmond a inséré cette dernière pièce parmi les œuvres d'Eugène de Tolède. Le savant jésuite, ennemi déclaré de l'aréopagitisme, n'avait garde d'y insérer l'hymne sur saint Denis, qui condamnait son système : cependant elle aurait dû y figurer à plus de titres que l'autre.

En effet, il nous semble que, sur l'autorité de l'abbé Hilduin et de tous ces manuscrits, il n'y a pas lieu de la rejeter comme apocryphe. D'ailleurs on peut ne pas admettre l'aréopagitisme, et reconnaître toutefois que c'était l'opinion d'Eugène de Tolède. Voici cette pièce, qui devra figurer dans la prochaine édition du poète espagnol. Nous la donnons d'après le manuscrit

(1) HUGUES MÉNARD, *Diatriba*, etc, p. 189, 190.

2832 de la Bibliothèque impériale, où elle se trouve après le Martyrologe de Wandalbert :

YMNUS EUGENII EPISCOPI
DE SANCTO DIONISIO.

—

Celi cives, applaudite
Mundi jocundo lumini,
Quo inlustratur celitus
Hujus diei gracia.

Precelsa fides martyris
Sacrique vita antistitis
Dionisii nobilis
Hodie palmam suscepit.

Areopago Athene (1)
Regis sumpsit diadema
Celestis, gemmam fulgidam,
Dionisium sophistam.

Paulo docente, speculum
Habet fides fidelium,
Et spiculum gentilitas
Quem, ante, murum noverat.

Miro clarescens dogmate
Inluminavit Greciam,
Et inclitus hinc pontifex
Urbem Romanam adiit.

(1) Halloix et Gerson ont lu : « Areopago Ecclesia » ; Doublet et Hugues Ménard disent, comme notre manuscrit : « Areopago Athene ».

Clemente Rome presule
Jubente, venit Galliam,
Cui jubar solis splendidi
Inluxit signis, famine (1).

Tandem, repulso demone,
Constructo sacro opere,
Penis affectus maximis,
Cesa cervice celum petit (2).

Ave, pater, scandens polum,
Ave, pie, visens solum,
Annua festi munera
Tua sacrans presencia.

Offer, sacerdos optime,
Gemitus nostros et preces;
Firma fidem, martyr Dei,
Moresque nostros corrige.

Ope guberna fragiles
In mundi hujus pelago,
Atque exutos corpore
Pie, benignus, suscipe.

Quo sine fine gloriam
Deo Patri cum Filio,
Una cum sancto Spiritu,
Tecum canamus perpetim.

(1) Halloix, Doublet et Gerson ont lu : « Illuxit signis, famine ». Le manuscrit de la Bibliothèque impériale dit : « Inluxit signis, LUMINE ». Nous avons préféré la leçon précédente.

(2) Halloix a lu : « Cesa cervice cœlum adit ». La leçon de Doublet est conforme à la nôtre.

ARTICLE TROISIÈME.

VIE DE SAINT AUSTREMOINE,

PAR SAINT PRIEST, ÉVÊQUE DE CLERMONT (670).

—

Saint Priest, évêque de Clermont, mort en 674, écrivit la légende de plusieurs saints d'Auvergne, et notamment celle de saint Austremoine, premier évêque de cette province. C'est ce que déclare expressément l'ancien auteur de sa Vie, publiée par Surius (1). D'après cette donnée, nous avions conjecturé (2) que la légende de saint Austremoine, publiée par le P. Labbe (3) d'après un manuscrit du monastère de Lérins, devait être l'ouvrage de saint Priest : nous ne nous trompions point. Nous avons trouvé cette légende à la Bibliothèque impériale, dans le manuscrit 5365, fol. 117, avec ce titre : *Incipit prologus sancti Prejecti in passione sancti Austremonii.* Seulement la légende publiée par le P. Labbe n'a pas de titre, et elle renferme, par intervalles, une espèce de traduction en vers : on ne voit pas dans notre manuscrit ces vers intercalés, qui ont dû être ajoutés à une époque postérieure.

Cette légende de saint Austremoine, composée au VIIe siècle par saint Priest, fait remonter à saint Pierre la mission de saint Gatien de Tours, de saint Tro-

(1) *Vita S. Prejecti*, apud Surium, 25 januar., edit. 1617, T. I, p. 418. — *Dissertation sur l'apostolat*, etc., p. 67, note 2.

(2) *Dissertation*, etc., p. 68.

(3) *Nova Bibl. mss. libr.*, T. II, p. 482.

phime d'Arles, de saint Paul de Narbonne, de saint Saturnin de Toulouse, de saint Martial de Limoges et de saint Austremoine d'Auvergne, à qui elle donne le titre de disciple de saint Pierre et de martyr.

Et ce qui confirme que cette légende a été composée au VIIe siècle, c'est que, dans les siècles suivants, au VIIIe et au Xe, on trouve ces titres de « disciple de saint Pierre » et de « martyr » donnés à saint Austremoine. Ainsi Lamfred, contemporain de Pépin, dans son *Histoire manuscrite de l'abbaye de Mauzac* (1); ainsi la légende de saint Genou, écrite, d'après Lelong, vers le milieu du Xe siècle, donnent à saint Austremoine les titres de martyr et de disciple de saint Pierre (2). or ces titres n'ont dû être puisés que dans la légende du premier évêque d'Auvergne, écrite au VIIe siècle par saint Priest. Nous ne citerons que le commencement de cette légende, laissant aux savants de Clermont le soin de la publier tout entière.

INCIPIT PROLOGUS SANCTI PREJECTI IN PASSIONE SANCTI AUSTREMONII.

Post gloriosam igitur Domini nostri ascensionem, postque sancti Spiritus adventum, beatissimus princeps apostolorum Petrus, qui vicem Christi inter eos felicissime gerere videbatur, advocans ipsos sanctissimos discipulos, humili preceptione et dulci jussione ut, preceptorum Domini memores, non fierent segnes obauditores, imperavit, et binos ad prædicandum, prout Dominus eis jusserat, destinavit, et sua omniumque apostolorum benedictione roboravit, et pontificali honore sublimavit : quorum videlicet virorum illustrium, qui sin-

(1) Apud Bonaventure de Saint-Amable, T. I, p. 446.
(2) *Acta Ss.*, T. II januar., p. 94. — *Dissertation*, p. 69.

gulis urbibus fuerant delegandi, hæc fuere nomina : — Turonis dirigitur Gratianus, Arelato Trophimus, Narbone Paulus, Tolose Saturninus, Lemovicas Marcialis : Arvernicam inter eos monarchiam Austremonius inclitus vir post Dominum suscepit regendam (1).

ARTICLE QUATRIÈME.

SÉQUENCE DE SAINT MARTIAL (832).

Dans sa *Lettre sur l'apostolat de saint Martial*, Adémar rapporte que, pendant sa discussion sur ce sujet avec Benoît de Cluse, le moine Aimeric survint, portant un vieux bréviaire de l'église de Saint-Pierre-du-Sépulcre, et alors le fougueux défenseur de l'apostolat montra à son adversaire une vieille séquence, écrite en caractères anciens, dont il lui signala ce verset : « *Cives cœlicolæ ut collegam; omnis suum uti apostolum Aquitania.* — Les citoyens du ciel honorent (saint Martial) comme leur collègue; toute l'Aquitaine le vénère comme son apôtre (2) ».

Cette vieille séquence n'a jamais été publiée. Nous

(1) Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, n° 5365, fol. 117.

(2) « Aimiricus item ad nos iterum intrat cum breviario vetusto Sepulcri..... Item ostendimus ei annosum rhythmum sequentialem in eodem volumine veteribus litteris factum : *Cives cœlicolæ ut collegam; omnis suum uti apostolum Aquitania.* » (*Patrolog.*, T. CXLI, col. 96, 97.)

l'avons découverte dans trois manuscrits de la Bibliothèque impériale, dont l'un date du xe siècle, et les deux autres ont été peints au xie (1). Cette séquence, qui se trouvait, l'an 1028, dans *un vieux bréviaire, écrite en caractères anciens,* nous avait paru, de prime abord, avoir plus d'un siècle d'antiquité; et, en effet, nous croyons pouvoir en fixer la date à l'an 832, époque de la dédicace de la basilique de Saint-Martial, à laquelle fait allusion le viiie verset de cette séquence : « *Sic una coeuncia dicaverunt elegans Deo* δῶμα : — ainsi, dans une assemblée solennelle, on a dédié ce beau temple au Seigneur ». On remarquera dans cette séquence un certain mélange de mots grecs : c'est là le caractère qu'offrent un grand nombre de pièces du siècle de Charlemagne, et qu'on trouve notamment dans les poésies de Scot Érigène, qui écrivait sous Charles le Chauve. C'est un spécimen assez curieux de la littérature limousine au ixe siècle. On remarquera que le titre d'apôtre y est donné à saint Martial, et on en déduira l'existence, à cette époque, de la légende du faux Aurélien :

I. Concelebremus sacram hujus diei *euprepiam* (2),

II. In qua sunt resoluta pulchri corporis fausta (3) σκλιμματα (4).

III. In (5) pretiosa probi Martialis meta,

(1) Bibliothèque impériale, ancien fonds latin : n° 1240. fol. 59 (xe siècle) ; n° 887, fol. 128-129 ; n° 1119, fol. 194 (xie siècle).

(2) Du grec εὐπρέπεια, beauté.

(3) Ms. 1240 : « Fausto ».

(4) Du grec σκλῆμα, dessèchement des os, os desséchés. — Il y a dans les trois manuscrits le mot « climata ».

(5) Mss. 887 et 1119 : « Hinc ».

IV. Spiritus astra, membra complectuntur arva.

V. Poli vindicarunt sua similia : namque sibi arida.

VI. Simpla *usia* (1) bis caesa, stelligera sede ac florigera.

VII. Hinc claret celo animam esse petitam, terris et tunicam.

VIII. Sic una coeuncia (2) dicaverunt elegans Deo δωμα (3).

IX. Ergo hujus clara sancti solempnia fit ut utra (4) agmina,

X. Quippe terrestria atque nichilominus colant celestia.

XI. Illa merita decenter alma, haec ob dogmata inclita et sancta miracula.

XII. Cives celicole ut collegam, omnis suum uti apostolum Aquitania (5).

XIII. Eia igitur! egregia regio, tollens in excelsa (6), almas dic odas.

XIV. Quo exstat *basileo* (7) ecce tibi primas (8)

XV. *Cosmum* (9) salvans, omnique pressura liberans,

XVI. Ut nobilis pars apostolica (10).

XVII. Unde rogamus te nostrum (11) patriarcham

XVIII. Adeptam quo nobis deferas veniam

XIX. Fungi eterna tecum δοξα (12).

Nous essayons de traduire cette séquence :

I. Célébrons de concert la sainte beauté de ce jour,

(1) Du grec οὐσία, essence, nature.

(2) Mot barbare qui ne se trouve dans aucun lexique : du latin « coeo ».

(3) Δῶμα, mot grec, temple. — Ms. 1240 : « Dona »; ms. 887 : « Doema ».

(4) Ms. 887 : « Ultra agmina ».

(5) Ms. 1240 : « Omnes uti aplm Aquitaniam ».

(6) Mss. 887 et 1119 : « Attollens in excelso ».

(7) Du grec βασιλείον, maison royale, basilique.

(8) Ms. 1240 : « Hic ce tibi primas »; — Ms. 887 : « Tibi voce primas ».

(9) Du grec κόσμος.

(10) Ms. 1240 : « Ut nobil pras apostolicam ».

(11) Ms. 1119 : nostri.

(12) Δόξα, mot grec, gloire; ms., doxa.

II. Où ont été déliés (1) les ossements sacrés de ce corps vénérable.

III. Dans cet heureux trépas de saint Martial,

IV. Son âme monte vers les astres, et son corps est confié à la terre.

V. Le ciel réclame ce qui lui appartient; la terre reçoit ce qui lui ressemble.

VI. L'unité de son être est brisée en deux parts : l'une s'élève au ciel sur un trône d'étoiles; l'autre reste ici-bas sur un trône de fleurs.

VII. De là il est manifeste que son âme est aux cieux, et que la terre ne conserve que sa tunique corporelle.

VIII. Ainsi, dans une assemblée solennelle, on a dédié ce beau temple au Seigneur.

IX. Donc, dans la fête brillante de ce saint, un double honneur lui est décerné,

X. Et par les habitants du ciel, et par les habitants de la terre.

XI. Les uns honorent ses mérites; les autres le vénèrent à cause de ses prédications illustres et de ses miracles sacrés.

XII. Les citoyens du ciel l'honorent comme leur collègue; toute l'Aquitaine le vénère comme son apôtre.

XIII. Allons! noble pays, élève bien haut ta voix; chante des hymnes sacrées.

XIV. Vois dans cette basilique ce pontife, ton primat,

XV. Qui sauve le monde et le délivre de ses angoisses.

XVI. Et toi, noble portion du collége apostolique,

XVII. O notre patriarche, nous te supplions

XVIII. De nous obtenir le pardon de nos fautes,

XIX. Et de nous faire jouir avec toi de la gloire éternelle!

(1) Ce mot « resoluta » indique-t-il la translation des reliques de saint Martial ou le jour de sa mort?

ARTICLE CINQUIÈME.

SÉQUENCE D'ABBON DE FLEURY SUR SAINT MARTIAL

(Xe SIÈCLE).

—

Abbon de Fleury, un des savants les plus renommés du Xe siècle, a composé sur saint Martial une *séquence*, c'est-à-dire un petit poème en prose découpé en versets, dans laquelle il rappelle les plus glorieuses prérogatives de l'apôtre de l'Aquitaine d'après la légende du faux Aurélien. Mabillon a publié un fragment de cette *séquence*, rapporté par Adémar dans un discours où ce moine de Saint-Martial prodigue les plus grands éloges au saint abbé du monastère de Fleury (1). Mais Mabillon n'avait pas remarqué que ce fragment était une *séquence*, comme nous avons eu occasion de le dire en citant ce fragment dans notre *Dissertation* (p. 53). Nous avons trouvé cette *prose* d'Abbon dans deux manuscrits de la Bibliothèque impériale, et nous la publions ici dans la forme qui lui est propre, c'est-à-dire en la divisant par versets :

I. Alme Deus, nunc parce tuis, per secula cuncta,

II. Qui, celebrantes summi patris annua nunc devote solempnia,

(1) MABILLON, *Acta Ss. ord. S. Bened.*, T. VIII, p. 34, n° 3. — *Patrolog.*, T. CXLI, p. 111. — « Ce témoignage d'Abbon en faveur de saint Martial fut encore cité au second concile de Limoges. » (*Patrolog.*, T. CXLII, col. 1356.)

III. Exsolvimus cantica supplices *hypodorica*.

IV. Ergo, *pariphonista*, plectro jam jubila, et jubilando intona,

V. In hac sacratissima die quam Martialis multa perornat gloria.

VI. Qui, in cena omnino sat mystica, Christo fuit conviva, celestis panis sumens reliquias;

VII. Et cum discipulorum vestigia, surgens, tersit postea, prebuit letus hic linteamina;

VIII. Nec unquam refugit sacra contubernia, absque Thoma, piorum unus ex caterva timida;

IX. Quin immo, cum Christus peteret celestia, benedici meruit inter astantium agmina;

X. Nec choros laudantium sprevit; sed, cum eisdem, Sancti Spiritus tunc suscepit charismata

XI. Et linguas multifidas : quibus tandem subnixus, Petro comite, pervenit Antiochiam,

XII. Ac dehinc urbem permaximam Romuleam;

XIII. Qua derelicta, pertransivit ad Galliam,

XIV. Cujus clara et nobilis provincia Aquitania, et magna,

XV. In qua vernat Lemovica, urbs inclita, rerum copia fecunda.

XVI. Ad hanc igitur perveniens, verendus pontifex suscepit tuendam,

XVII. Et provincie fit totius tandem apostolus per cuncta secula.

XVIII. Quapropter cuncti nunc petimus ut sua gracia

XIX. Compotes reddat, jam et benignus sua dextera

XX. Nos benedicat (1).

Ce genre des séquences du moyen âge pouvant redevenir un *genre* littéraire, on nous saura gré de donner une traduction quelconque de cette pièce :

(1) Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, n° 887 (xie siècle), folio 127; — n° 1119 (xie siècle), folio 192.

I. Pardonnez, ô Dieu bon, maintenant et dans tous les siècles, à vos serviteurs,

II. Qui, célébrant avec piété la fête annuelle de leur vénérable père,

III. Vous offrent, suppliants, le tribut de leurs cantiques harmonieux.

IV. Donc, ô maître du chant, frappe de ton archet ton instrument joyeux, et donne le signal du concert,

V. Dans ce jour sacré que Martial embellit d'une gloire immense.

VI. C'est lui qui, dans la cène mystique, fut le convive du Christ, et prit ce qui resta du pain céleste;

VII. Et, joyeux, il présenta les linges quand le Sauveur se leva pour essuyer les pieds à ses disciples;

VIII. Et, loin de s'enfuir de leur réunion sacrée, il fut un membre pieux de cette troupe timide dans laquelle Thomas ne se trouva point;

IX. Bien plus, quand le Christ remonta vers le ciel, il mérita d'être béni avec la foule des assistants,

X. Et il ne méprisa point le chœur des apôtres qui louaient Dieu; mais il reçut avec eux les grâces du Saint-Esprit

XI. Et le don des langues; et, ainsi fortifié, il parvint à Antioche dans la compagnie de Pierre.

XII. De là il se rendit dans la très-grande ville de Romulus;

XIII. Puis, quittant cette cité, il passa dans la Gaule,

XIV. Dont l'Aquitaine est une noble et illustre province; vaste contrée

XV. Où fleurit Limoges, ville célèbre, riche et féconde.

XVI. En y arrivant, le vénérable pontife le prit sous sa tutelle,

XVII. Et de toute cette province il devint l'apôtre à jamais.

XVIII. C'est pourquoi, tous ensemble, nous demandons que de sa grâce

XIX. Il nous rende participants, et que, plein de bonté, étendant sa droite,

XX. Il nous bénisse tous!

ARTICLE SIXIÈME.

AUTRES DOCUMENTS ANTÉRIEURS AU XIe SIÈCLE.

§ 1er. — Litanies de l'Église d'Angleterre.

—

Depuis notre publication sur saint Martial, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, a fait une découverte qui vient à l'appui d'une assertion importante qu'on trouve dans le second concile de Limoges, tenu l'an 1031. Voici ce que disait Odolric, abbé de Saint-Martial :

« Vénérables évêques, vous avez devant vous deux prêtres de nos frères, que j'envoyai, il y a quelques années, en Angleterre, pour étudier avec soin les traditions que saint Grégoire a données aux Anglais. Arrivés parmi eux, ils trouvèrent, tant dans leurs martyrologes que dans leurs litanies, saint Martial, regardé de toute antiquité comme apôtre. Étant venus à un grand monastère où repose le corps d'Augustin, leur premier évêque, ils ne trouvèrent pas là de Vie de saint Martial, mais ils lurent dans les litanies et les martyrologes le nom de saint Martial avec le titre d'apôtre. Et, comme ils demandaient à l'abbé du monastère : « Pourquoi donnez-» vous à saint Martial le titre d'apôtre, puisque vous » n'avez pas sa Vie parmi vous? », il répondit : « Depuis que le nom du Christ a été prononcé dans nos » contrées, cela a été observé par nos pères, et nous » ne voulons pas changer la tradition. Nous savons

» que nos premiers docteurs ont été instruits par » saint Grégoire. Cependant nous nous demandions » souvent entre nous : « Quel est donc cet apôtre dont » nous ne trouvons pas le nom dans les Évangiles et » dans les Actes des apôtres? » et, comme nous » n'avions pas sa Vie, nous hésitions si nous ne » devions pas le rayer de la liste apostolique; mais, » quand nous venions à réfléchir que ce n'était pas » sans raison que nos pères l'avaient honoré de ce » titre, jamais nous n'avons osé l'effacer de la liste » des apôtres (1). »

M. Léopold Delisle a découvert, à la Bibliothèque impériale (2), dans un manuscrit sur parchemin, en écriture anglo-saxonne du XIe siècle, qui appartenait autrefois à la sainte Chapelle de Bourges, des litanies de l'Église d'Angleterre dans lesquelles saint Martial est mis au rang des apôtres et des évangélistes à la suite de saint Marc, saint Luc et saint Barnabé. Mais laissons parler M. Delisle :

« Les litanies des saints copiées dans le manuscrit n° 333 du supplément latin méritent d'être comparées avec les litanies anglicanes que Mabillon a publiées (3) d'après un manuscrit de Reims. Je crois ces dernières plus anciennes que les nôtres, bien que l'éditeur en ait probablement exagéré l'antiquité. L'absence du nom de plusieurs saints anglo-saxons l'a porté à croire qu'elles remontaient au VIIe siècle;

(1) *Patrolog.*, T. CXLII, col. 1368. — *Dissertation*, etc., p. 47.

(2) Supplément latin, n° 333, un volume in-fol., de 196 feuillets, sur parchemin; écriture anglo-saxonne du XIe siècle.

(3) *Analecta*, éd. in-fol., p. 168 et 169.

mais il m'a semblé que ces litanies doivent appartenir à la liturgie galloise, et, dès lors, l'absence de certains noms anglo-saxons ne peut servir à fixer la date du monument.

» J'ai pensé qu'il n'était pas inutile de donner le texte des litanies du psautier de la sainte Chapelle. Entre autres particularités remarquables, j'appelle l'attention du lecteur sur la place que saint Martial occupe dans ces litanies : il y figure sur la même ligne que les apôtres et les évangélistes. Ce témoignage n'est pas sans importance pour l'histoire du culte rendu à l'apôtre du Limousin (1). »

Nous ne donnerons pas le texte entier de ces litanies, qui renferment plus de vingt noms de saints appartenant à l'église d'Angleterre et d'Irlande. Après les trois personnes de la sainte Trinité, la sainte Vierge et les neuf chœurs des anges, viennent les apôtres dans l'ordre accoutumé :

Sancte Petre, or.
Sancte Paule, or.
Sancte Andrea, or., etc.
.....
Sancte Marce, or.
Sancte Luca, or.
Sancte Barnaba, or.
Sancte *Marcialis*, or.
Omnes sancti apostoli et euvangeliste, or.
Omnes sancti discipuli Domini, or.
Omnes sancti Innocentes, or.
Sancte Stephane, or., etc.

(1) *Notes sur la bibliothèque de la sainte Chapelle de Bourges.* — Bibliothèque de l'École des Chartes, 5e série, T. II.

Ces litanies nous paraissent remonter à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe. Le saint le plus récent est saint Edmond, martyrisé en 870.

Ce n'est pas seulement l'église d'Angleterre qui donnait à saint Martial, dans les litanies, une place au rang des apôtres avant le XIe siècle : quelques Églises de France lui donnaient ce titre, et nous avons encore sur ce point la déposition de l'abbé Odolric : « Autrefois, quand j'étudiais les arts libéraux au monastère de Saint-Benoît en France, je trouvai une très-ancienne règle du monastère, dans laquelle Martial se trouvait placé dans les litanies avec les autres apôtres (1) ». M. Léopold Delisle a eu l'obligeance de nous signaler un manuscrit qui viendrait à l'appui de cette assertion. Ce savant nous écrit :

« Nous avons aussi, à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain latin, n° 30, un manuscrit qui me semble dater du XIIe siècle, et avoir été fait dans le nord ou le nord-est de la France; nous avons, dis-je, dans ce manuscrit, de curieuses litanies, que je publierai peut-être un jour, et dont vous aurez peut être quelque plaisir à lire le paragraphe suivant :

« S. Petre, ora pro nobis.
S. Paule.
S. Andrea.
.....
S. Mathia.
S. Barnaba.
S. Luca.
S. Marce.
S. Marcialis.

(1) *Patrolog.*, T. CXLII, col. 1356.

S. Timothee.
S. Syla.
S. Cleopa.
Omnes sancti et evangelistae.
Omnes sancti discipuli Domini.
Omnes sancti Innocentes.
S. Stephane, etc.

» Au reste, vous savez mieux que personne combien sont nombreux les textes où saint Martial est nommé à côté des apôtres. Je ne pense donc pas que le renseignement suivant vous offre grand intérêt. La semaine dernière, j'ai eu entre les mains, pendant quelques minutes, un manuscrit de l'abbaye de Luxeuil, paraissant remonter au XIe siècle, et dans lequel, immédiatement après les *passions* des apôtres et des évangélistes, vient la Vie de saint Martial, commençant par les mots : *Prædicante Domino.* Elle est précédée du prologue en vers :

« Christus principium, finis, lux est, via Christus ».

» Ce manuscrit a passé dans une vente publique, et a été, je crois, acquis pour l'Angleterre (1). »

Ce prologue est la pièce de Fortunat que nous avons publiée dans notre *Dissertation.* Nous avons trouvé à la Bibliothèque impériale, n° 3801, fol. 32, une autre pièce du même poète sur la Vie de saint Grégoire de Langres, qu'on a insérée sans difficulté parmi les œuvres de Fortunat, et où se trouve ce vers :

« Hoc veneranda sacri testatur vita Gregori (2) ».

(1) Lettre du 3 mars 1857.
(2) *Patrolog.*, T. LXXXVIII. col. 153.

§ 2. — Séquence *Valde lumen*.

La séquence en l'honneur de saint Martial qui commence par ces mots : *Valde lumen* (1), nous paraît dater du xe siècle. Nous l'avons vue indiquée, avec les proses publiées plus haut *Concelebremus* et *Alme Deus*, dans un manuscrit peint par Adémar dès les premières années du xie siècle (2). Nous l'avons trouvée dans deux manuscrits de ce temps-là. Nous la publions ici, non-seulement comme un monument de la tradition limousine sur saint Martial, qu'elle proclame *collègue des apôtres, né dans la tribu de Benjamin*, etc., mais encore comme un curieux échantillon de la littérature barbare et de la poésie *prosaïque* de cette époque. On remarquera que, dans cette séquence, les mots et les finales en *a* dominent, comme dans la prose *Inviolata*, qu'on chante encore aujourd'hui.

I. Valde lumen quod mirantur sol [et] luna (3),

II. Nunc Marcialis pia merita concrepent agmina, dando devotissima tibi cantica.

III. Hunc nam apostolica sodalem captant collegia preclarum consocia per sedilia.

IV. Rite sacra vestigia nam tua secutus est : præpropera (4) caelitus ipsa gracia

(1) Bibliothèque impériale, ancien fonds latin : n° 1136, fol. 30-31 (xe ou xie siècle) ; n° 1119, fol. 189-190 (xie siècle).

(2) Biblioth. impériale, fonds latin, n° 1121. — Ce manuscrit a été peint par Adémar, comme on le voit aux feuilles 58, 60 et 70.

(3) « Cujus pulchritudinem SOL ET LUNA MIRANTUR, ipsi soli SERVO fidem. » (Office de sainte Agnès, 21 janvier : paroles tirées de sa légende.)

(4) Ms. 1136 : « Pppera » ; ms. 1119 : « Prepopera ».

V. Respuit ac consortia paterna : unde claram promeruit caelo terraque gloriam.

VI. Benjaminea satus est tribu nam inclita, mane predamque vespera comedat ac dividat suam.

VII. Vaticinia prompserunt israelitica, quæ cecinit haec caterva, promens grata vocum syrmata.

VIII. Suscipias jam devota precum libamina, Marcialisque turma, harmonicam resultando liram, ad alta, Christe, tua, haec precata promit sidera;

IX. Aquitana haec precata, Lemovicum pia laudantia patronum, festalia per celeberrima, quem, mente jam devota, venerantur ac humillima.

X. Monastica plaude caterva, Marcialem sonans, Marcialem rogans, debita persolvendo hyperlidica.

XI. Lemovica sic plebs resulta Marciali nova, Marciali tuo carmina concrepando hypodorica.

XII. Da festiva voce carmina, rite patronum, Aquitania, proprium, jam devota, ferens laudibus super aethera,

XIII. Namque signa apostolatus sacri sic exta[n]t ejus alma, domita Christo colla subdens credula, verba per sacra.

XIV. Altisona ergo cantica, talia rithmica, nunc nunc camenas addasque concentus, liricam resonent rite musicam.

XV. Hidraulica mela (1) reboans presuli (2) concrepa jam Marciali, necne Aquitanica (3) venerando fave plaudens (4) caterva.

XVI. Ergo precata presul (5) nostra perfer in astra caelica Christo perpia, que sibi placeant, dans scelerum improborum veniam tui gracia (6);

XVII. Hanc impetratam nobis feras, qui celebrantes gaudia festi rutili, optata potiri ac solempni mereamur perfrui regni gloria;

(1) Orgue hydraulique.

(2) Ms. 1136 : le mot « presuli » a été mal effacé.

(3) Les deux manuscrits : « Aquitaniam ».

(4) Ms. 1136 : « Plaude ».

(5) Ms. 1136 : le mot « presuli », mal effacé ; ms. 1119 : « Pastor ».

(6) Ms. 1119 : « Graciam ».

XVIII. Ubi concinit angelica cohors conjubilans alalagma (1) dindima (2), precelsa resonans in aet[he]ra melodimata;

XIX. Lætaris ubi in gloria, presul (3) cum cherubim ac seraphim, beata agmina, ter sancta dulciter carmina Xpisto dancia;

XX. Quo nobis sedes beatas precibus sacris impetras ac pium alleluia.

On trouve encore dans le manuscrit 1119 (fol. 195, 196) une autre prose en l'honneur de saint Martial qui commence par ce verset : ALLE *sublime tibi turma nostra resultat* LUIA. Comme elle ne renferme rien de remarquable, nous nous bornerons à l'indiquer.

§ 3. — Légende de sainte Valérie.

Le manuscrit 2768-*A* de la Bibliothèque impériale, que le Catalogue dit avoir été peint au Xe ou XIe siècle, renferme une Vie de sainte Valérie, suivie du récit de quelques miracles (fol. 74-79). L'auteur de cette légende parle comme d'un évènement contemporain d'une inondation qui eut lieu en 885 : elle doit dater, par conséquent, de la fin du IXe ou du commencement du Xe siècle. Cette Vie, qui rapporte toutes les traditions relatives à l'apostolat de saint Martial, mériterait les honneurs de la publication : nous en citerons les passages suivants :

INCIPIT VITA S. VALERIE, VIRGINIS ET MARTYRIS.

Beatissima igitur Valeria lemovicensis pagi oriunda fuit, parentibus secundum seculi dignitatem precelsis, opibus

(1) « Alalagmus », cri de joie, de victoire.

(2) *Sic* dans les deux mss.

(3) Ms. 1136, effacé ; ms. 1119 : « Pastor ».

locupleti[bu]s, sed paganis ritibus implicatis. Nondum enim partes illius regionis apostolica predicatione cultus demonum pulsus fuerat, nondum debitus honor ab hominibus regionis illius auctori Deo exhibebatur : quamvis Christi passione genus humanum fuisset redemptum, et claustra inferni visitatione illius destructa, et romphea quæ paradisi aditum claudebat ejus miseratione for[i]s remota.

Sacratissima tamen virgo Valeria, tam corporis quam mentis honestate vernabat : erat nempe facie pulcra, moribus compta, pudicitie titulis decorata ; erat dulcis eloquio, acuta ingenio, parca in cibo ac potu ; et, quamvis nondum renata fuisset unda baptismatis, nec initiata misteriis christiane religionis, digna tamen videbatur que in celesti senatu civibus superne patrie jungeretur : haec a quodam juvene genere nobili, dignitate preclaro, fastu mundialis glorie sublimato, Stephano nomine, fuerat desponsata.

Eodem tempore, discipuli Domini nostri Jesu Christi, beatus videlicet Petrus, princeps apostolorum, et beatus Marcialis, condiscipulus ejus atque propinquus, multis jam turbis Judeorum ad fidem conversis, et Ecclesiæ antiochenæ evangelico Xpi predicato, Romæ, que tunc caput tocius mundi haberi videbatur, Christum predicabant. Ubi idem beatus Petrus pontificali cathedra presidebat, et una cum beatissimo viro Marciale magnam multitudinem diversarum gentium que illuc confluebant, cunctigenis virtutibus, fidem predicationi eorum prebentibus, ab idolorum cultura, ad cognitionem veri Dei revocabant. Et quia, ex omnibus mundi partibus, expertes cognitionis vere religionis illuc quotidie confluebant, quibus viam Domini ipsi predicatores aperirent, intermittebant, ad alias partes occidentis oportebat per eos Evangelium Xpi choruscare. Et quoniam in provinciis Galliarum gentilitas admodum populosa et erronea e[ss]e ferebatur, illuc sanctum Marcialem, virum tocius prudencie et sanctitatis, Spiritus Sanctus ad predicandum delegaverat. Erat enim beatissimus Marcialis, ut jam prefatum est, electus discipulus Domini (1), apud quem tantam graciam

(1) Il y a, au-dessus de la ligne, ces mots d'une écriture différente : « Unus ex LXX duobus ».

promeruit ut ab ipso Domino magistro suo Jesu Christo, die ascensionis sue, pontificatus gradu cum aliis apostolis consecraretur et sublimaretur, etc. Quem beatus Petrus, a Domino Jesu Christo admonitus, ad predictam regionem abire suasit, ut populum ibi habitantem a superstitionibus idolorum Evangelii predicatione revocaret, etc. (fol. 76).

Voici le passage qui nous fournit la date de cette légende :

Nec silencio debemus subprimere miraculum quod gestum est hic *quando nobis visum est* ejus sacrum removere corpusculum, diligentioreque removere cura. *Anno* siquidem ab incarnatione Dni nostri Ihu Xpi *octingesimo octuagesimo quinto*, estivum tempus, *nostris exigentibus peccatis*, in hiemalibus versum est pluviis, tantaque fuit inundatio aquarum ut supersata longe a fluviorum alveis remota, nisi navigio aut natatu, nullus incedere posset. Molendina destructa, et ubi prius bestie currebant, piscium multitudo ibi natabat. Deprecati sumus Dei misericordiam ut, per interventum beate Valerie virginis et martyris, inundantiam pluviarum compesceret, etc., ac per totum mensem dignatus est nobis concedere optatam serenitatem, et, quamvis sequentibus annis inusitata pluviarum abundantia, in nonnullis locis, villas et monasteria cum hominibus et animalibus evertissent, *nobis tamen*, intercedentibus meritis beate Valerie, nullam, sue effusionis abundantia, lesionem fecere (fol. 77).

§ 4. — Epîtres de saint Martial (1).

Nous avons découvert à la Bibliothèque impériale, dans un manuscrit du xe siècle, l'Épître de saint

(1) Les Épîtres de saint Martial, l'une aux habitants de Toulouse, l'autre à ceux de Bordeaux, ont été publiées dans la Bibliothèque des Pères.

Martial aux Bordelais. On la trouve dans le manuscrit 5296-*A*, fol. 35, à la suite d'une fort belle copie de la légende d'Aurélien. Voilà qui démontre l'erreur dans laquelle sont tombés quelques savants (1) qui ont cru que les *Lettres de saint Martial* n'étaient pas connues avant le commencement du XIIe siècle. Il est vrai que, comme le rapporte Geoffroy du Vigeois dans sa Chronique, ces lettres furent découvertes vers la fin du règne de Philippe Ier, c'est-à-dire vers l'an 1106, dans la crypte de Saint-Pierre-du-Sépulcre, dans le tombeau d'un personnage inconnu, et dans le lieu où se trouvait autrefois la sépulture des évêques (2); mais peut-on conclure de là, comme l'ont fait quelques critiques, que ces lettres n'avaient été *fabriquées* que quelques années auparavant, *pour le besoin de la cause?* Non sans doute : car Geoffroy du Vigeois ajoute que ces lettres, *à demi consumées de vieillesse, étaient écrites en caractères anciens et presque illisibles.* Donc leur transcription était bien antérieure au XIIe siècle. D'ailleurs Pierre le Scolastique, qui vivait à la fin du Xe siècle, comme nous l'avons montré dans la brochure où nous avons publié les fragments de son *Poème*, Pierre le Scolastique, témoin oculaire du miracle des Ardents en 994, fait une allusion évidente aux Épîtres de saint Martial. En effet, dans l'Épître aux habitants de Toulouse, saint Martial prend le nom de Martial-Céphas (3) : or Pierre le

(1) LONGUEVAL, *Histoire de l'Église gallicane* : Dissertat. prélim.

(2) LABBE, *Bibl. nov. mss. libr.*, T. II, p. 288, 298.

(3) Clément d'Alexandrie dit qu'un des soixante-douze disciples portait ce nom. Son texte est rapporté par Eusèbe

Scolastique dit ces paroles : « Martial s'appelle aussi *Céphas*, comme je me souviens de l'avoir vu dans de *vieux titres*, et la ville savante de Bordeaux lit ses lettres sacrées :

« ..... Cephas quoque dicitur idem
Quod memini titulis antiquis me didicisse :
Quos apices ejus legit Burdegala doctus (1) ».

Donc, au Xe siècle, les Épîtres de saint Martial avaient déjà une certaine antiquité. Nous pouvons affirmer avec assurance qu'elles existaient au IXe siècle ; et, s'il est permis de penser qu'elles sont du même auteur que la légende du faux Aurélien, elles remonteraient au VIe siècle.

§ 5. — Manuscrit de la bibliothèque Casanata.

Le savant Mamachi, dans son livre des *Origines et antiquités chrétiennes*, dit qu'il est question de saint Martial dans un vieux manuscrit de la bibliothèque Casanata, au couvent de la Minerve, à Rome. « C'est, dit-il, un *Traité de la divinité du Verbe*, qu'un auteur

dans son *Histoire ecclésiastique* : « Sic enim refert Clemens in libro quinto Hypotyposeon. In quo etiam Cepham illum cui Antiochiam ingresso Paulus se palam restitisse dicit, quoniam reprehensione dignus erat, unum ait fuisse ex septuaginta discipulis Petro apostolo cognominem ». (EUSEB., *Hist. eccl.*, l. I, c. XII, édit. Henri de Valois, T. I., p. 23.) — Sixte de Sienne, dans sa *Bibliothèque sainte*, n'a pas manqué de dire que ce Céphas mentionné par Clément d'Alexandrie était saint Martial, évêque de Limoges.

(1) Lib. VI, poem. X, p. 36.

qui m'est inconnu a écrit avant le VIIIe siècle (1). » Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette assertion de Mamachi. Toutefois nous connaissons de ce Traité un passage qu'a cité Maceda dans son livre sur la *Rapide propagation de l'Évangile*, et qu'a reproduit D. Piolin dans son Introduction à l'*Histoire de l'Église du Mans*. Ce passage regarde comme disciples des apôtres saint Trophime, fondateur de l'église d'Arles, saint Paul de Narbonne et saint Saturnin de Toulouse (2).

ARTICLE SEPTIÈME.

DOCUMENTS POSTÉRIEURS AU Xe SIÈCLE.

---

§ 1er. — Sermons d'Adémar (XIe siècle).

Le manuscrit 3785 de la Bibliothèque impériale (XIe siècle) renferme sept sermons d'Adémar sur saint

(1) « S. Martialis fieri mentionem vidimus in codice Casanatensi DCCC annorum, Tract. de divinitate Verbi, quem nescio quis ante VIII seculum scripsit. » (*Originum et antiquit. christ.*, l. II, c. XXII, § 1er, T. II, p. 274, note.)

(2) « In Galliis etiam civitas Arelatensis discipulum apostolorum S. Trophimum habuit fundatorem; Narbonensis, S. Paulum; Tolosana, S. Saturninum; Vassensis, S. Daphnum; per istos enim quatuor apostolorum discipulos in universa Gallia ita sunt ecclesiæ constitutæ ut eas per tot annorum spatia numquam permiserit Christus ab adversariis occupari. » (D. PIOLIN, p. 57.)

Martial (fol. 182-192). Ils portent ce titre : *Dicta venerabilis Ademari monachi in natali S. Martialis, discipuli Christi.* Nous nous bornerons à les indiquer comme un monument inédit de la tradition du XIe siècle. Nous souhaitons que quelque érudit entreprenne la publication des œuvres complètes d'Adémar.

§ 2. — Martyrologe de saint Martial (XIIe siècle).

Un martyrologe manuscrit de la Bibliothèque impériale, peint au XIIe siècle, et portant le no 5257, provient de l'ancienne abbaye de Saint-Martial de Limoges. Voici l'article relatif à l'apôtre de l'Aquitaine :

II kal. jul., apud Aquitaniam, provinciam Gallie, civitate Lemovicas, natalis sancti Marcialis apostoli, qui unus ex septuaginta duobus discipulis electus, magnum meritum et apostolatus officium Rome complevit, et ab eo missus, jubente Domino, Aquitaniam convertit, ubi per annos viginti octo, in Evangelio ita strenue laboravit ut merito non solum in Aquitania, verum etiam ab universo orbe terrarum, christiani nominis dicatur apostolus, etc. (p. 19) (1).

§ 3. — Gérard de Frachet (XIIIe siècle).

Gérard de Frachet, savant dominicain, mort en 1271, a écrit une chronique qui va jusqu'à l'an 1266, et qui n'a pas encore été publiée, du moins intégralement. Un exemplaire de cette chro-

(1) Autres documents du XIIe siècle : ms. 5347 (peint au XIIe siècle), fol. 178 : Huit leçons sur la fête de saint Austrelinien, envoyé par le prince des apôtres ; — fol. 182 : Légende de sainte Valérie; — fol. 185 : Leçon sur l'Évangile « simile est » appliqué à sainte Valérie ; — fol. 187 : Sermon sur la fête de saint Martial : « Legimus Salomonem in edificatione templi Yerosolimitani, etc.

nique se trouve à la Bibliothèque impériale, où elle porte le numéro 5005. Voici l'article relatif à saint Martial :

Imperatore Claudio, dum Rome evangelice predicationi deservit Petrus, plures ex discipulis suis fide episcopos predicandi gratia ad diversas dirigit civitates. Inter quos sanctus Marcialis (qui fertur fuisse puer ille quem Dominus Jesus in medio discipulorum statuit, et illi in cena specialiter ministravit) ad urbem Lemovicam mittitur (fol. 12).

Gérard de Frachet dit, dans le même ouvrage, que saint Pierre envoya dans les Gaules saint Savinien, saint Potentien et saint Altin (fol. 12).

§ 4 — Bulle de Clément VI sur l'apostolat de saint Martial (XIVe siècle).

Le pape Clément VI, par une bulle donnée à Villeneuve-d'Avignon le 7 juillet 1343, *ordonna* que la fête de saint Martial fût célébrée *dans toute l'Aquitaine* sous le rite double et comme d'un *apôtre*.

Dans le procès soutenu à Rome, en 1854, pour la cause de l'apostolat de saint Martial, M. Frattini, promoteur de la foi, éleva des doutes sur l'authenticité de cette bulle, si décisive en faveur de la question. M. Mercurelli, avocat de la cause, en démontra péremptoirement l'authenticité. En effet, elle est citée par Rainaldi, continuateur des Annales de Baronius, mort à Rome en 1670; elle est citée par le P. Bonaventure dans le premier volume de l'*Histoire de saint Martial,* imprimé en 1676, et cet historien ajoute : « J'ai copié toute cette bulle de son original scellé en plomb, qui se garde dans les

archives de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Martial de Limoges ». Or ces deux historiens n'ont pas puisé cette bulle à la même source : l'un l'a trouvée à Rome; l'autre, à Limoges. Cette bulle est reconnue authentique par le P. Berthier, un des continuateurs de l'*Histoire de l'Église gallicane* (an 1343). M. Mercurelli ignorait, en outre, qu'elle est citée par le chanoine Collin dans sa *Table chronologique*, imprimée à Limoges en 1666, dix ans avant la publication de l'*Histoire de saint Martial* (1), et que, en 1638, Jean Bandel, dans son *Traité de la dévotion des anciens chrétiens à saint Martial* (2), parle plusieurs fois de cette bulle de Clément VI.

Depuis ce procès, M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne, a découvert l'original de cette bulle dans les archives de la préfecture. Nous l'avons fait passer sous les yeux des membres du Congrès scientifique de Limoges. Cette bulle n'ayant jamais été publiée intégralement, nous allons la donner ici tout entière :

Clemens episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Piam sanctorum memoriam recolendam, qui, Christi sequendo vestigia, eterne beatitudinis premium consecuti (3), divine fruuntur dulcedine visionis, cuncti fideles eo debent devotius venerari quo, per eorum merita gloriosa, uberior justis tribuitur gratia, et peccatoribus delictorum suorum venia ipsorum intercessionibus facilius indulgetur. Propter que fideles ipsos ad festivitates eorum precipua reverentia et celebri veneratione colendas tanto attentius invitamus quanto id ad eorum salutem novimus efficatius

(1) *Table chronolog.*, XIVe siècle, 2e col.

(2) *Édition* 1638, p. 34, 107, 113.

(3) Ms : *Consequi.*

pertinere : ad hoc etiam cuncti viri ecclesiastici prompta debent exurgere voluntate, sed illi potius debent existere promptiores in quorum partibus sanctorum ipsorum corpora venerabiliter requiescunt, et quos Altissimus, in sanctis *ejus* suam omnipotentiam manifestans, jugiter facit manifestis miraculis coruscare : ita quod ipsi sanctos eosdem condignis honoribus venerando, Deo quem in eis honorant gratius obsequantur, ipsosque apud Deum mereantur in suis petitionibus propicios invenire. Hinc est quod nos attendentes preclara merita sanctitatis quibus beatus Marcialis, Aquitanorum apostolus specialis, in Ecclesia Dei verbo resplenduit et exemplo, necnon et insignia miracula quibus ipse, dum adhuc in carne viveret et etiam post carnis molem depositam claruit et jugiter clarere dignoscitur, et cupientes eum, quem Dominus glorificavit in celis, in militanti ecclesia, presertim partibus Aquitaniæ, cujus incolarum patronus et patrocinator apud Deum specialis existit : tum ob hoc, tum quia ad ipsum sanctum almificum specialem devotionem semper habuimus et habemus devotissime honorari, auctoritate apostolica presentium tenore statuimus, ipsius beati Marcialis festum amodo fore duplex, et tanquam apostoli de cetero in tota Aquitania celebrandum : venerabilibus fratribus nostris universis... archiepiscopis... et episcopis... et dilectis filiis... abbatibus... prioribus... prepositis... decanis... archidiaconis... et aliis ecclesiarum prelatis et rectoribus ac personis ecclesiasticis, quibuscumque secularibus et regularibus, exemptis et non exemptis, per ipsam Aquitaniam constitutis, in virtute sancte obedientie, tenore presentium districtius injungentes, ut festum ejusdem beati Marcialis de cetero singulis annis duplex, et tanquam apostoli debeant solemnitér honorificentia debita celebrare, ut Altissimus ipsis, ex hujusmodi honore, dicto beatissimo sancto, in presenti seculo exhibendo, ipsius pia intercessione ac meritis eterna premia et sempiterna gaudia largiatur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre constitutionis et injunctionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum apud

Villamnovam Avenionensis diœcesis non. julii, pontificatus nostri anno secundo.

Nous terminons par cette pièce importante nos documents inédits.

ARTICLE HUITIÈME.

QUELLE EST LA VALEUR HISTORIQUE DES DOCUMENTS TRADITIONNELS ÉCRITS AU VIe SIÈCLE SUR LES ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA GAULE?

—

I.

Les plus vieux monuments de notre littérature nationale, ce sont les légendes de nos saints les plus anciens, c'est-à-dire celles des évêques envoyés de Rome qui ont fondé nos principales Églises, et des martyrs qui ont cimenté de leur sang les premières assises de l'établissement catholique.

Ces légendes ont-elles une valeur historique? Nous l'avouons tout d'abord : ce qui en déprécie la valeur, c'est que, au lieu d'avoir été écrites par des auteurs contemporains, elles ont été, pour la plupart, rédigées par des écrivains bien postérieurs aux évènements. Quand la paix fut donnée aux Églises, quand le déluge des hommes du nord eut cessé, de pieux écrivains recueillirent de la tradition orale, c'est-à-dire de la bouche des vieillards et des fidèles les plus instruits, les faits et les noms relatifs aux origines chrétiennes; ils s'aidèrent peut-être, dans ce

travail, de quelques monuments écrits, tels que les diptyques épiscopaux, et ils rédigèrent de la sorte, plusieurs siècles après les évènements, l'histoire des saints dont la tradition vivante avait conservé la mémoire. Dès le VIe siècle, un grand nombre de ces légendes étaient composées, et, au jour de la fête des saints, on les récitait publiquement dans les offices ecclésiastiques.

Ce qui prouve que la plupart de ces légendes ont été rédigées de la sorte, ce sont les locutions qu'on y trouve. En effet, on y rencontre fréquemment de semblables manières de parler : *Quod factum est, ut vulgi fama testatur, — ut fertur* (ancienne Vie de saint Martial); — *Sicut fideli recordatione retinetur* (légende de saint Saturnin); — *Quæ longo fuerant obumbrata silentio, — plus fidelium sunt relatione comperta quam probentur ad nos lectione transmissa; — Ut ferunt, etc.* (légende de saint Denis de Paris).

Parmi les légendes les plus anciennes, ainsi rédigées d'après les données de la tradition orale, il faut compter la légende de saint Denis de Paris, publiée par Bosquet dans ses *Histoires de l'Église gallicane,* légende que de Marca attribuait à Fortunat, et que nous croyons au moins du VIe siècle : la légende de saint Ursin de Bourges, publiée de nos jours par M. Faillon, légende que ce savant a prouvée antérieure à Grégoire de Tours; l'ancienne légende de saint Martial, que nous publions dans ce volume, et dont nous assignons la date au VIe siècle; la légende de saint Austremoine, composée au VIIe siècle par saint Priest, évêque de Clermont; la légende de saint Memmie de Châlons, que le savant Mabillon date avec

raison du VIIe siècle ; la légende de saint Georges du Velay et de saint Front de Périgueux, qui est antérieure au IXe siècle, puisqu'elle est résumée par saint Adon de Vienne, Usuard et Notker le Bègue ; la légende de saint Saintin de Meaux, citée par Hincmar d'après un vieux manuscrit ; les légendes de saint Julien du Mans, de saint Taurin d'Évreux, qui remontent aussi à une haute antiquité, etc.

Or, à part la légende de saint Saturnin de Toulouse, qui, d'après une ancienne leçon citée par Grégoire de Tours, fixe la mission de cet évêque martyr à l'empire de Dèce, toutes les autres légendes, reproduisant la tradition orale des Églises respectives où elles ont été composées, s'accordent à dire que les premiers évêques des Gaules ont été envoyés par les apôtres ou les successeurs des apôtres, par saint Pierre ou par saint Clément.

Aussi, dès le commencement du IXe siècle, Hilduin, abbé de Saint-Denis, réfutant Grégoire de Tours sur l'époque assignée par cet historien à la mission du premier évêque de Paris, a soin de dire que les légendes des saints dont Grégoire de Tours retarde la mission à l'empire de Dèce ne s'accordent pas du tout avec ce que cet écrivain rapporte par conjecture dans son *Histoire des Francs*.

Avant d'aller plus loin, établissons ces deux faits comme incontestables : 1° les légendes des saints sont, dans nos diverses provinces, les plus anciens monuments de notre histoire nationale ; 2° les légendes de nos premiers évêques s'accordent à faire remonter leur mission à saint Pierre ou à saint Clément.

II.

Maintenant quelle est la valeur historique de ces légendes relativement aux traditions qu'on y trouve sur la mission apostolique de nos premiers évêques?

Sans aucun doute, ces traditions ont le mérite de l'ancienneté, puisque les légendes qui les rapportent remontent aux premiers siècles de notre histoire. Après tout, on n'a rien de plus certain ailleurs, et, si l'on cherche quelque part la vraie tradition, c'est dans ces monuments *indigènes* qu'on doit la trouver. Jusqu'à preuve du contraire, la présomption est en faveur de ces légendes, et l'on peut supposer à bon droit que ces traditions, avant d'être écrites, se trouvaient dans la croyance populaire, et que les vieillards, qui en avaient recueilli le pieux souvenir de la bouche de leurs ancêtres, l'avaient transmis à leurs descendants. Quoi! tous ces écrivains, la plupart religieux, se seraient faits faussaires, et auraient menti sciemment à leurs contemporains? Nous ne saurions le croire. Nous répétons volontiers, à l'adresse de toutes ces légendes, ce que nous avons dit ailleurs à propos d'une des légendes les plus altérées, celle de saint Martial composée par le faux Aurélien : « Quelles que soient les inexactitudes de détail qu'elle renferme, lorsque l'auteur accommode les choses aux manières ou aux locutions de son temps; quelle que soit la broderie légendaire dont l'imagination des peuples ou la naïveté de l'écrivain ait environné les faits principaux, elle n'en doit pas être moins vraie dans le fond des choses : car la biographie d'un saint que

tout un pays connaît est nécessairement conforme à ce que la tradition locale dit de ce saint (1) ».

Rejettera-t-on la date de la mission de ces saints évêques, date qu'on trouve dans leurs légendes, pour adopter, avec les critiques de l'école de Launoy, l'opinion qui fixe cette mission au IIIe ou IVe siècle? — Mais de quel droit rejeter une date traditionnelle et positive pour adopter une date conjecturale et dénuée de fondement? Nous disons que la conjecture de Launoy est dénuée de fondement : car aujourd'hui, après la réfutation du texte de Grégoire de Tours qui a servi de base à cet échafaudage de conjectures, — après les découvertes de l'érudition contemporaine et les discussions d'une critique plus impartiale et plus éclairée, — il n'est plus permis de retarder à la seconde moitié du IIIe siècle la prédication évangélique dans le midi et le centre des Gaules. — Mais supposons que, tout examiné, le doute existât entre ces deux époques : pourquoi rejeter une date qui a été consacrée par la croyance des siècles, et qui a le mérite incontesté de la possession, pour adopter une date conjecturale qui est au moins aussi incertaine, et qui n'a pas le mérite d'avoir été transmise et consacrée par la croyance immémoriale des peuples?

C'est en vain qu'on allègue que l'opinion des critiques du XVIIe siècle repose sur le témoignage d'un historien antérieur à la masse des écrivains du moyen âge. Si l'assertion de Grégoire de Tours avait eu quelque vraisemblance, si elle eût pris sa source dans les vraies traditions du pays, elle aurait été repro-

(1) *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 84.

duite au moyen âge par les agiographes de cette époque : bien loin de là, elle est contredite partout.

Au VIe siècle, la Vie de saint Martial, écrite à Limoges, la légende de saint Denis, rédigée dans le diocèse de Paris, les Actes de saint Ursin, composés dans celui de Bourges, opposent à Grégoire de Tours une dénégation formelle.

Au VIIe siècle, dans la patrie même de Grégoire de Tours, saint Priest, évêque de Clermont, proteste contre cette assertion en assignant aux temps apostoliques la mission de saint Austremoine, de saint Martial, de saint Trophime, etc.; au IXe siècle, Hilduin, abbé de Saint-Denis, proteste en opposant à la conjecture de Grégoire de Tours des témoignages anciens qui la contredisent; au Xe siècle, Pierre le Scolastique, en Limousin, proteste en adressant à l'évêque de Tours une virulente apostrophe. — Pourquoi donc les critiques modernes ont-ils voulu remettre en lumière une conjecture erronée dont tout le moyen âge a fait justice? Si la tradition existe quelque part, ne se trouve-t-elle pas dans les légendes de nos premiers évêques?

III.

On ne peut nier que cette tradition n'ait un degré quelconque de certitude. Écoutons sur ce point le jugement d'un savant académicien du dernier siècle, Fréret, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions : « Les anciennes histoires, celles mêmes qui n'étaient fondées que sur la simple tradition, ont, à ce que je crois, *un certain degré de certitude*, moins

fort, à la vérité, que celui des histoires contemporaines, mais tel cependant que, malgré l'éloignement des temps et des lieux, qui nous cache une partie des circonstances, et qui altère souvent la vérité de plusieurs autres, les esprits vraiment justes ne se croient point en droit de les rejeter entièrement pour le gros des faits, lorsqu'ils n'ont point de preuves positives de leur fausseté.

» Par traditions historiques j'entends les opinions populaires en conséquence desquelles toute une nation est persuadée de la vérité d'un fait sans en avoir d'autre preuve que sa persuasion elle-même et celle des générations précédentes, et sans que cette persuasion soit fondée sur aucun témoignage contemporain subsistant séparément de la tradition elle-même (1). »

(1) *Mém. Acad. Bell.-Lett.*, T. VI, p. 153.

OBSERVATIONS

SUR LA RÉDACTION

DES STATISTIQUES

ARCHÉOLOGIQUES LOCALES,

PAR M. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR,

Ancien Capitaine d'état-major, membre de la Légion-d'Honneur, Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. de Caumont, vous le savez, Messieurs, en provoquant sur toute la surface de la France la formation de sociétés archéologiques locales, en stimulant le zèle de leurs membres, en les appelant chaque année à des congrès généraux, a été le véritable fondateur des études archéologiques sérieuses en province. Pour atteindre plus sûrement le but qu'il poursuivait, il a du reste employé le meilleur de tous les moyens : il a prêché d'exemple, et ses travaux ont à peu près servi de modèle à tous les travailleurs.

Lorsque M. de Caumont, à force de recherches, fut arrivé à réunir un nombre suffisant d'observations, il

les groupa selon leur nature, les classa chronologiquement, et en forma son Cours d'antiquités monumentales, et cet Abécédaire d'archéologie qui en est en quelque sorte l'abrégé.

Vous connaissez tous la valeur de ces importantes publications.

Ce que M. de Caumont a fait pour l'archéologie générale du pays, je voudrais le voir faire pour chacune de nos anciennes grandes provinces ou groupes de provinces qui ont un caractère architectonique et de décoration qui leur est propre.

C'est sur ce point, capital à mon sens, que je désire appeler en ce moment l'attention du Congrès.

A mon avis, une statistique monumentale locale ne doit pas être bornée à la description pure et simple des monuments que contient chaque commune, chaque canton, chaque département; — elle ne doit pas être, en un mot, un simple *vade mecum* pour le touriste, en lui signalant ce qui est digne d'attirer son attention dans une contrée. Ce n'est là, suivant nous, que le complément, l'accessoire du travail plus important, et le seul réellement sérieux, qui doive ressortir de l'étude des monuments d'un pays.

L'ensemble de ces monuments possède, en effet, une physionomie qui lui est propre, et parle une langue que l'archéologue doit se charger de traduire aux habitants, afin qu'ils comprennent bien toute l'importance historique de ces vieux témoins du passé, et qu'ils ne s'acharnent plus systématiquement à les faire disparaître chaque jour les uns après les autres; afin que, de l'autre côté du détroit, on n'ait plus l'occasion de frapper des médailles en l'honneur d'archéo-

logues anglais réclamant le bénéfice d'avoir sauvé de la destruction un monument historique de notre sol (1), lorsque déjà la voix du fondateur de nos congrès s'était plusieurs fois élevée en sa faveur.

L'histoire civile, militaire, religieuse, artistique d'un pays est contenue tout entière dans ses vieux monuments, si mutilés, si méconnaissables qu'ils soient devenus par l'action du temps et la main plus destructive encore des hommes, depuis les mystérieux dolmens jusqu'aux derniers édifices religieux du moyen âge, qui traduisent sur leurs murs et leurs verrières les symboles de notre foi; depuis l'*oppidum* qui défendit long-temps l'indépendance de la Gaule, et le *castrum* romain imposé au sol comme une preuve de la conquête, jusqu'à la forteresse féodale et la moindre demeure crénelée, qui rappellent nos luttes, nos dissensions civiles et religieuses; depuis les humbles enceintes où se tenaient le *mallum*, les plaids de nos ancêtres, jusqu'aux splendides édifices où la justice se rend de nos jours. Tout enfin, jusqu'au moindre débris auquel se rattache un souvenir historique, doit être sacré pour nous.

Laissez-moi vous dire que, dans notre musée lapidaire de Poitiers, nous vénérons à l'égal d'une relique un bloc de pierre, à peine dégrossi, déformé et noirci par le temps; — et, quand l'étranger s'étonne à cette vue, et demande la raison de sa présence au milieu des débris élégants de nos sculptures antiques, nous sommes fiers de lui répondre : « Ce fut le mon-

(1) M. Schmith, qui a préservé, prétend-on, les murs romains de Dax de la destruction.

toir de Jeanne d'Arc partant de Poitiers pour aller faire lever le siége d'Orléans, et couronner à Reims son *gentil roy !* »

Les notes prises par l'archéologue sur tous les monuments d'une province seraient classées dans l'ordre suivi par M. de Caumont dans ses publications, c'est-à-dire en monuments religieux, militaires et civils, ces derniers embrassant, en outre, tous les objets d'art, et particulièrement ceux qui sont le fruit de l'industrie locale, au lieu d'être énumérés en même temps que les monuments d'un caractère différent réunis dans chaque localité.

Au milieu de tous ces matériaux, tous n'auraient pas la même importance : plusieurs ne seraient que la répétition ou la copie affaiblie d'un type plus complet : mention n'en serait faite que dans le catalogue final. — Quant aux monuments principaux, il faudrait extraire de leur étude attentive le type propre à chaque âge, et les scinder en groupes différents toutes les fois seulement qu'un changement notable deviendrait sensible entre eux.

Ces modifications indiqueraient nécessairement la satisfaction de besoins nouveaux, d'un changement équivalent dans les habitudes, les mœurs, les goûts, et presque toujours l'imitation de modèles étrangers au pays ; elles feraient, pour ainsi dire, l'historique des relations extérieures des anciennes populations, et deviendraient un jalon précieux pour la chronologie des annales de la province.

Telle serait, suivant nous, l'étude à entreprendre dans chaque contrée, et les sociétés archéologiques de nos départements sont assez riches en travailleurs

sérieux et jouissant de l'important privilége de pouvoir étudier à loisir les monuments qui les entourent, pour que, dans un temps assez rapproché, la France puisse connaître par le *menu*, selon l'expression d'un vieil auteur, toutes les richesses historiques qui sont éparses sur son sol.

NOTE

SUR

UNE SÉRIE DE DOLMENS

ET DE MENHIRS

ÉCHELONNÉS

Sur la rive droite du Clain et sur les bords de la Charente, dans l'ancien pays des Pictons,

PAR M. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR,

Ancien Capitaine d'état-major, membre de la Légion-d'Honneur, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

1° Il existe une série de dolmens et de menhirs, au nombre de cinquante environ, inégalement distribués sur la rive droite du Clain, mais affectant la direction générale du N.-N.-E. au S.-S.-O., sur une étendue de plus de quatre-vingts kilomètres, entre Châtellerault et Civray.

2° Ces monuments sont formés de matériaux bruts de grande dimension, appartenant soit à la couche superficielle encore existante, soit au sous-sol mis à nu par les eaux, soit à une couche meuble qui a

disparu par l'érosion des eaux, et a parfois laissé sur un sol calcaire un grès siliceux et ferrugineux, comme à Aillé, au Vieux-Poitiers, etc.

3° Cette dernière observation exclut toute idée de transport lointain de ces masses énormes, comme l'avaient supposé les anciens archéologues.

4° Elle est, en outre, corroborée par cette observation que les plus grands intervalles observés entre les groupes de dolmens et de menhirs correspondent précisément aux argiles ou aux calcaires friables d'un sol qui se refusait à fournir les matériaux nécessaires à l'érection de ces grands monolithes.

5° Le seul déplacement qu'on ait fait éprouver à ces masses consiste dans l'orientation trop régulièrement dirigée du S.-S.-O. au N.-N.-E. du grand axe des dolmens ou des faces des menhirs, pour qu'elle soit purement l'effet du hasard, dans leur élévation sur leurs piliers pour les premiers, ou leur enfouissement vertical pour les seconds.

6° Cette disposition en série orientée de la sorte, et, à peu de chose près, parallèle à la plus grande partie du cours du Clain, peut faire penser qu'elle indiquait une frontière sacrée de la Gaule primitive, posée entre deux tribus importantes, et la restitution de ces chaînes de pierres druidiques sur nos cartes locales pourrait, dans cette hypothèse, amener la reconstruction de la plus ancienne carte nationale de France.

7° En ce qui concerne le cas particulier qui nous occupe, nous ajouterons que, du dolmen d'Andillé notamment aux champs de Thorus, qui réunissent un si grand nombre de dolmens brisés, il existe une sorte

de lisière vague non cultivée, assez large, et dirigée en ligne droite, le long de laquelle s'élèvent plusieurs menhirs, sortes de traits d'union entre les localités. A moitié chemin, on trouve, en outre, un lieu nommé *Piegrignoux*, qui pourrait bien indiquer un gîte de passage de voyageurs, d'étrangers, encore existant sous la domination romaine, écho lointain des pèlerinages celtiques.

8° Tous les dolmens explorés par des membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1) à diverses époques recouvraient des ossements humains appartenant à des individus de tout âge (2), mêlés à des pointes de flèches, des couteaux et des haches en silex, en agate et en os, et des vases en terre noire grossière. C'étaient donc des tombeaux.

9° Quelques-uns de ces dolmens étant encore entourés de bourrelets de terre ou de pierres parfois assez élevés et contigus qu'il faut franchir pour y pénétrer (dolmens d'Andillé et de La Verrée notamment), et les fouilles des *tumuli* de la contrée ayant prouvé qu'ils recélaient à leur centre un dispositif de pierres tout pareil, il y a lieu de croire que primitivement tous les dolmens étaient masqués par des tombelles détruites et effacées à diverses époques.

10° Les ossements de plusieurs individus se trouvant souvent réunis non-seulement dans le sol des allées ou galeries druidiques, mais même sous les simples

(1) Ce sont notamment MM. Mangon de Lalande, Nicias Gaillard, de Boismorand, Mauduyt, etc.

(2) Bulletins et Mémoires de la Société, *passim*.

dolmens, il y a lieu de penser, en outre, que c'étaient les tombeaux des familles importantes des tribus, peut-être des druides.

11° L'agglomération considérable de ces sépultures sur les trois plateaux de Bapteresse, de Thorus et d'Arlet, autour de Château-Larcher, semble autoriser à croire que cette réunion est un véritable carneilloux, nom que les Bas-Bretons (1) appliquent à des localités toutes pareilles, et qui, dans leur idiome, signifie un lieu où sont amoncelés des ossements décharnés, un ossuaire, un cimetière en un mot.

12° Le lieu était d'autant mieux choisi pour en faire un véritable champ des morts que les couches superficielles de ces plateaux sont des calcaires divisés en tables minces et faciles à soulever.

Plus tard, les chrétiens, suivant les mêmes errements, établirent, du IVe au XVIe siècle, leurs champs des morts dans les localités où les roches calcaires étaient accessibles et faciles à travailler au ciseau. — Notre curieux cimetière gallo-romain chrétien de Civeaux en est un exemple avec ses trois et quatre couches de tombes superposées.

13° Ce qui donne un cachet particulier d'importance aux carneilloux de Thorus, c'est que les deux contreforts escarpés qui ferment et commandent le débouché de la vallée de la Clouère dans celle du Clain sont occupés par des *oppida* gaulois défendus de trois côtés par des escarpements à pic, et fermés à la gorge, dans la partie étranglée de l'espèce d'isthme qu'ils

(1) Notamment dans le voisinage de Vannes (DE LA VILLEMARQUÉ).

occupent, par un retranchement en terre et en pierres sèches, véritable *agger* élevé de main d'homme sans traces de fossé. Cet *agger* conserve encore aujourd'hui, dans certaines parties, jusqu'à 4 mètres d'élévation.

Telles étaient les places fortes des Gaulois assiégées par César, auxquelles succédèrent les camps d'observation, et plus tard les camps de refuge que les Gallo-Romains opposèrent aux incursions des barbares.

Le plus considérable des deux camps de la Clouère embrasse une surface de 8 hectares, et l'autre de 2 hectares seulement.

14° Si nous ne commettons pas d'erreur, les carneilloux de Château-Larcher, si voisins des deux *oppida* celtiques que nous venons d'indiquer, sont, dans ces âges reculés, les équivalents de nos cimetières actuels situés à la portée des villes.

15° D'après tout ce qui précède, rien ne nous semble contredire cette supposition que la longue ligne jalonnée le long de la rive droite du Clain, à travers les vieilles forêts de la Gaule, ne soit tout à la fois une frontière sacrée entre deux tribus importantes, et l'indice d'une voie fréquentée, aboutissant à un centre de refuges, aux demeures habituelles des chefs de la nation et du culte, autour desquels se tenaient les grandes assemblées et s'accomplissaient les rites religieux des grandes solennités.

16° Nous ne formulons toutefois ces conclusions provisoires que sous la réserve de la sanction que viendraient leur apporter des observations analogues faites dans d'autres contrées, tout prêt à accepter une interprétation qui serait appuyée sur de meilleures raisons que les nôtres.

Il nous reste à nous-même trop de monuments celtiques à étudier encore dans la Vienne pour arrêter définitivement nos déductions. Si nous avons soumis ces premiers résultats de nos investigations au Congrès, c'est dans l'espoir que les archéologues d'une contrée aussi riche en monuments celtiques que le Limousin viendraient à notre aide pour arracher à ces pierres muettes le secret qu'elles gardent avec tant d'obstination depuis plus de vingt siècles.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE SOLIGNAC,

PAR L'ABBÉ ROY-PIERREFITTE.

I.

En novembre 631 d'après Mabillon, suivant d'autres en 637, saint Éloi, né à Chaptelat (1) près Limoges en 588, obtint du généreux Dagobert le village de Solignac (2), afin, disait-il pieusement,

(1) Paroisse dans le canton de Nieul (Haute-Vienne) : c'était la *maison de campagne* du père de saint Éloi. Le monastère de Saint-Martin-lez-Limoges a été bâti sur l'emplacement de la maison paternelle du même saint.

(2) Aujourd'hui chef-lieu d'une paroisse de 2e classe dans la commune du Vigen, à 10 kilomètres sud de Limoges. Ce lieu, qui était une villa royale sous Dagobert, garde encore, comme caractère de son origine romaine, d'abord l'inscription suivante, écrite en lettres régulières, qui avaient six pouces de haut :

TVRAE. NA

RINI. FILI. NA;

d'en faire une échelle qui les conduisît tous les deux au ciel. C'était l'époque de l'année où les officiers du roi percevaient l'impôt, et déjà les monnayeurs tra-

puis deux tombes en serpentine à la couverture imbriquée, et enfin, au pied de l'escalier qui conduit du porche dans l'église, deux tambours de colonne placés de chaque côté.

Voici quelques-uns des passages de la Vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen, utilisés dans notre Notice :

« Denique, inter cætera, expetivit ab eo villam quamdam in rure Lemovicino cognominatam SOLLEMPNIACUM, dicens : « Hanc mihi, Domine mi rex, serenitas tua concedat, quo » possim ibi, et mihi et tibi, scalam construere per quam » mereamur ad cœlestia regna uterque conscendere ». Quam ejus petitionem libenter rex sicut solebat annuit, et quod poposcerat sine mora, dato præcepto, concessit. Erat enim tempus quo census publicus ex eodem pago regis thesauro exigebatur inferendus. Sed, cum omnis census in unum collectus regi pararetur ferendus, ac vellet domesticus simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctione purgare, ut juxta ritum purissimum ac rutilum aulæ regis præsentaretur metallum (nesciebat enim prædium esse Eligio concessum), toto nisu atque conatu per triduum vel quatriduum labori insistentes, nulla poterant, Deo id prœpetente, arte proficere, usquequo ab Eligio prœveniens nuncius opus cœptum interciperet, idque ejus domino revocaret. Mox ergo, ut hoc nunciatum est, cunctis loci illius accolis exultantibus, et opus perfectum est, et ejus ditioni commissum. Quo in loco primum ac potissimum virorum Dei construxit monasterium, ubi etiam, abbate constituto, multos ex suis vernaculis mancipavit. Plures quoque ex diversis provinciis usque ad centenarium, quem quinquagenarius supergreditur numerus, monachos congregavit. Redditus etiam terræ, qui affluenter sufficere possent delegavit. Ipse vero tanta se devotione tantoque amore eodem loco diffudit ut quidquid habere potuisset, quidquid regi auferre, quidquid digne alicui comparare, quidquid etiam gratuito ei a potentibus

vaillaient l'or qu'il avait produit pour lui donner la forme nécessaire en pareil cas, lorsque les envoyés de saint Éloi le réclamèrent en son nom. Les habitants

largitum esset, cuncta prædicto loco destinaret. Videres plaustra vehere onera copiosa, vascula utique usibus necessaria, ærea simul et lignea. Vestimenta etiam, et lectuaria, ac linteamina mensalia, necnon et volumina sacrarum Scripturarum quamplurima. Sed et omnia quæ erant monasterii usibus necessaria, in tantum ut pravi quique ingenti ex hoc succenderentur invidia. Cogitabat enim et ipse demum eodem se mancipare monasterio, nisi eum alio in loco Dei obligasset dispensatio. Quo in loco ipse quoque accessi, et tantam sacræ regulæ observantiam vidi ut pene singularis sit vita eisdem monachis præ cæteris Galliæ monasteriis. Est autem congregatio etiam nunc magna, diversis gratiarum floribus ornata; habentur ibi et artifices plurimi diversarum artium periti, qui, Christi timore perfecti, semper ad obedientiam sunt parati. Nullus ibi quidquam proprium vindicat, sed, ut in Actibus legitur apostolorum, sunt omnino omnia omnibus communia. Qui locus tam fertilis tamque jucundus exstitit ut, cum quis ibidem diverterit, inter pomorum nemora et hortorum amœnitate virentia in hæc ei libeat protinus prorumpere verba : *Quam bonæ domus tuæ, Jacob, et quam pulchra tabernacula tua, Israel* (Num., XXIV, 5)! tanquam nemora obumbrantia, et tanquam cedri juxta aquas, et quasi paradisus super flumen; de talibus nempe per Salomonem dicitur : *Habitacula justorum benedicentur* (Prov., III, 33). — Est autem idem cœnobium haud procul a Lemovica urbe situm, sex circiter millibus ad plagam distans meridianam. Ambitur vero sphærico muro, non quidem lapideo, sed fossatum sepe munitum, decem fere stadiorum spatium habens in circuitu. Ex uno quidem latere munitur optimo flumine, super quod mons excelsus, silva opertus, ac prærupta valde eminet rupes. Omne autem spatium monasterii arbusta diversi generis pomifera occupant; sicque illic segnis animus recreatur, ac si partem amœnitatis paradisi se

de Solignac se réjouirent, dit-on, beaucoup de devenir ainsi vassaux d'un compatriote d'une bonté notoire.

Mais, comme il le dit lui-même (1), pour demander à Dieu le bonheur du roi et la paix pour le peuple, obtenir un saint repos aux serviteurs de Dieu, et aussi le salut de son âme, le pieux ami de Dagobert céda immédiatement au monastère qu'il fondait à Solignac tous les droits qu'il tenait de la munificence royale sur tout le territoire susdit et sur ses habitants, de quelque condition qu'ils fussent, serfs ou hommes libres, qu'ils y fussent nés ou qu'ils s'y fussent établis, *cum mansionariis, originariis, inquilinis ac servis vel accolanis ibidem commorantibus* : trop heureux de pouvoir ainsi échanger des biens misérables contre des biens meilleurs, des biens de la terre contre ceux du ciel, des biens périssables contre les biens éternels. Pour quiconque s'opposerait à cette donation, il demandait l'accomplissement des malédictions réservées aux impies par la sainte Écriture. Le donateur voulait que l'abbé Remacle et ses frères suivissent à Solignac la règle de saint Benoît et celle de saint Colomban. L'abbé de Luxeuil recevait aussi le droit de réprimande dans le cas où l'abbé et les moines ou leurs successeurs se relâcheraient de leur ferveur primitive. Du reste, ni le roi ni l'évêque n'auraient droit sur les personnes ni sur les choses de ce monastère. Or, comme le fait remarquer Nadaud,

occupasse gratuletur. — (MIGNE : *Patrologie*, T. LXXXVII, p. 492-494. — *Sancti Eligii Vita a sancto Audoeno scripta*, L. I, c. XV et XVI.) »

(1) Voyez la charte dans le *Gallia christiana nova*, T. II : *ad instrumenta*, p. 186.

si ce dernier passage est authentique, ce serait faire remonter bien haut l'exemption de la juridiction des évêques. La charte de saint Éloi, écrite de sa main, et datée du 10 des calendes de décembre (22 novembre), l'an X du règne de Dagobert, est signée de plusieurs évêques, dont les plus connus sont : Adéodat, de Mâcon; Madégilos, de Tours; Chanoald, de Laon; Maurice, de Beauvais; Salapius, de Nantes; Loup, de Limoges, et Hildegar, de Sens. Deoremus et d'autres grands seigneurs signèrent aussi.

Les premiers religieux de Solignac furent donc tirés de Luxeuil, où était abbé saint Colomban, dont on prit la règle. Avec les domestiques de saint Éloi qui s'y fixèrent et les moines qui s'y rendirent de diverses provinces, on y compta bientôt jusqu'à cent cinquante hommes. Du reste, le magnifique fondateur les avait dotés de manière à les mettre au-dessus du besoin. Tout ce qu'il obtenait du roi et des seigneurs de la cour, il l'envoyait avec bonheur à Solignac, pour peu que cela pût y être utile; en sorte que ce lieu de sa prédilection, dans lequel il voulait se retirer si Dieu ne l'eût appelé au ministère laborieux de l'épiscopat, excitait dès lors à un haut degré l'attention jalouse des méchants (1). Entre autres bienfaiteurs qu'eut plus tard ce monastère, le P. Bonaventure nomme un seigneur de Sandre, qui lui donna tous ses biens

(1) On montre encore à Solignac un reliquaire émaillé, en forme de petit coffret, et on l'attribue à saint Éloi. M. Texier, dans son *Dictionnaire d'orfèvrerie*, mentionne cette tradition sans la combattre formellement : cependant les membres du Congrès les plus compétents assurent que le reliquaire appartient à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe.

situés à Solignac ; puis Étienne de Tranchelion, qui fit de même en 1250.

Saint Ouen avait visité le monastère : il nous apprend qu'il était entouré d'une haie vive et d'un fossé de forme circulaire, mesurant 10 stades, c'est-à-dire 1,250 pas. En coulant de l'est à l'ouest, la Briance le protégeait au midi. L'espace libre entre le mur de clôture était planté d'arbres fruitiers ; et, de l'autre côté de la petite rivière, la montagne abrupte était couverte, comme elle l'est aujourd'hui, d'un bois touffu, au milieu duquel l'œil aperçoit d'énormes roches qui semblent près de rouler. Dès le temps de saint Éloi, la vallée était si riche et si agréable, avec sa Briance bordée de peupliers qui s'élançaient superbes comme des cèdres, qu'un étranger nourri des saintes Écritures s'écriait volontiers avec le pieux historien : « O Jacob, que vos maisons sont heureuses ! O Israël, que vos tentes sont belles ! Dieu bénit la demeure des justes ! » — Comme lui, l'on trouvait là quelque chose des charmes du paradis terrestre.

II.

Ce témoignage de saint Ouen, juge éclairé et impartial, est assurément le plus bel éloge qu'on pût faire de Solignac : il dit que ce monastère était le plus régulier de ceux qu'il connaissait : *Quo in loco ipse quoque accessi, et tantam sacræ regulæ observantiam vidi ut pene singularis sit vita eisdem monachis præ cæteris Galliæ monasteriis.* On doit ajouter que cette retraite bénie a eu de plus la gloire d'abriter l'éclatante vertu de saint Remacle et de saint Tillon, qui y

ont opéré plusieurs miracles; de saint Bolein, premier abbé de Saint-Maur-des-Fossés près Paris, mort en 660, et de saint Hadelin, qui suivit saint Remacle, devint abbé de Celles près Dinant au diocèse de Liége, et mourut le 3 février vers 696.

Un mot sur saint Renacle et saint Theau, très-connus en Limousin :

Saint Remacle ou Rimail, né de parents nobles, en Berry, dit-on, et, suivant d'autres, à Limoges, fut d'abord référendaire de la chancellerie à la cour de Clotaire. Il s'était retiré dans la communauté de St-Sulpice de Bourges, d'où il vint à Solignac, dont il fut choisi pour premier abbé par saint Éloi lui-même. Il y gouvernait depuis quinze ans lorsque Sigebert l'appela en Austrasie. Ordonné prêtre par saint Goery, évêque de Metz, en 645, il devint abbé de Cougnon, que Sigebert venait de fonder dans le diocèse d'Utrecht, puis évêque de Maëstricht, en 650, après saint Amand. Enfin, ayant fondé les monastères de Stavelo et de Malmedi, situés à demi-lieue l'un de l'autre, il se démit de son évêché pour se retirer à Stavelo, où il mourut, le 3 septembre, vers 664, ou, suivant d'autres, en 668. Son corps presque entier fut porté à Solignac, et l'on y célébrait cette translation le 3 novembre.

Saint Theau, Tillon ou Thielman, né, en Saxe, de parents nobles mais idolâtres, était à peine sorti de l'enfance quand des brigands l'enlevèrent, et le vendirent dans les Pays-Bas. Saint Éloi, attiré par son air distingué, avait payé sa rançon, et l'avait traité comme un affranchi qui lui eût été cher, en sorte qu'il avait confié son éducation religieuse et artistique

à saint Remacle, abbé de Solignac, qui le rendit apte à seconder son protecteur dans ses travaux d'orfèvrerie. La vertu, l'habileté et l'assiduité au travail de ce jeune homme lui méritèrent l'affection de l'illustre artiste, auquel il succéda comme maître de la monnaie de Paris, ainsi que l'a constaté Leblanc. Pendant l'épiscopat de saint Éloi, il obtint de se faire moine à Solignac, où il édifia tous ses frères, si bien que, sur leur témoignage, l'évêque de Noyon, ayant forcé son humilité à s'honorer du sacerdoce, l'employa à convertir les *Ménapiens*, c'est-à-dire les habitants des environs de Tournay. Quoi qu'en aient dit quelques biographes, il ne fut ni abbé de Solignac ni évêque. Après la mort de saint Éloi, il quitta Solignac, où il était rentré, et, pendant plusieurs années, il vécut dans une austérité digne des solitaires de la Thébaïde les plus rigides; car il vivait de pain et d'eau, et encore ne mangeait-il qu'une ou deux fois la semaine. D'abord il s'était fixé à Nedde près Eymoutiers, où l'on voyait, au dernier siècle, près d'une fontaine, une chapelle bâtie en son honneur. Suivant certains auteurs, il s'était retiré à Asnedde en Bas-Limousin. Il s'établit ensuite à Brajac près Mauriac en Auvergne. Là il fonda, dit-on, un monastère dont il eut quelque temps la direction, quoiqu'il ne prît peut-être pas le titre d'abbé. Enfin, vers l'an 695, afin de se soustraire à la réputation de sainteté que ses miracles lui avaient faite à Brajac, où il se faisait nommer Paul, et pour se rendre à lui-même, il revint en Limousin, et se construisit une cellule tout près de Solignac, non loin, dit-on, du lieu où on a bâti l'église du Vigen. C'est en ce lieu que saint Bonnet, évêque de Cler-

mont, vint le consulter avant de se démettre de son évêché : ce qu'il fit par le conseil de saint Theau, qui mourut dans cette dernière retraite vers l'an 700, âgé d'environ quatre-vingt-quatorze ans. On célébrait, au dernier siècle, à Solignac, une *frairie* en l'honneur de saint Theau le dimanche après la fête de saint Léonard (6 novembre) : on faisait quatre stations en priant pour les morts, etc.; les bailes de la confrérie donnaient dix setiers *de bon vin blanc*.

III.

Avec la gloire incomparable d'avoir formé des saints, Solignac a aussi celle d'avoir été une école où se sont produits des artistes orfèvres et émailleurs. Saint Ouen dit clairement : « On y trouve beaucoup d'ouvriers habiles dans les arts divers, et qui, remplis de la crainte de Dieu, sont d'une obéissance parfaite : *Habentur ibi et artifices plurimi diversarum artium periti, qui, Christi timore perfecti, semper ad obedientiam sunt parati* ». Déjà nous avons fait remarquer, d'après le même agiographe, que saint Theau fit à Solignac son éducation religieuse et artistique. Sur la demande de l'évêque de Limoges, qui présida à la sépulture du même saint, duquel il avait obtenu une guérison miraculeuse, on fit à Solignac une crypte ou châsse enrichie d'or, d'argent et de pierreries, châsse que l'on plaça sur le tombeau du saint pour constater la reconnaissance du prélat.

Étendant peut-être un peu trop le texte de saint Ouen, comme le fait observer Nadaud, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* disent que, dès l'établis-

sement de Solignac, on y enseigna les lettres avec beaucoup de succès. L'ordre de Saint-Benoît faisait, comme on sait, une bonne part à l'étude : cet éloge distinguerait Solignac. Les trois biographies de saint Theau, publiées deux dans les *Acta sanctorum* de Mabillon (*sæculum* II, p. 994), et la troisième par Bollandus (*Acta sanctorum*, T. I *jun.*, p. 376), sont dues à trois moines de Solignac, qui vécurent en divers temps.

L'abbé Gérald II, qui, en 1031, au concile de Limoges, argumenta en faveur de l'apostolat de saint Martial, était réputé très-savant. Philippe, prieur de Solignac, devint abbé de Pessan au diocèse d'Auch (1357-1363), puis abbé de Sorèze au diocèse de Lavaur. Il assista à des chapitres généraux de son ordre en qualité de président et de définiteur. Il fut procureur général des provinces d'Auch, de Toulouse et de Narbonne. Enfin, vicaire général de l'archevêque d'Auch, il représenta ce prélat au concile de Lavaur (27 mai 1368), et, en cette qualité, il précéda tous les évêques.

IV.

Le monastère de Solignac a eu des phases diverses de grandeur et de ruine ; ainsi, en 793, les Sarrasins le saccagent, mais Louis le Débonnaire le relève ; en 860, les Normands, qui pourtant ne renversent pas l'église, pillent et brûlent tout, même les chartes ; mais, sur l'exposé que l'abbé Bernard Ier fait de ses malheurs au concile de Soissons, le 18 août 866, le roi Charles le Chauve et les Pères du concile confirment

la donation de Dagobert par un nouvel acte, où figurent, entre autres signatures, avec celles des archevêques de Bordeaux et de Lyon, celle d'Aldo, évêque de Limoges. D'après cet acte, les rois n'auront sur Solignac que le seul droit de défense et de protection. Aucun clerc régulier ou séculier ne pourra se l'attribuer, c'est-à-dire posséder l'abbaye en commende; mais elle appartiendra à un abbé régulier du monastère et aux moines qui y serviront Dieu, *sous la règle de saint Benoît*, et qui devront choisir eux-mêmes leurs abbés dans la même maison.

Le seul monument qui nous reste du pape Marin ou Martin II est une charte datée du 12 juin de la première année de son pontificat (883), par laquelle, en considération de la sainteté de Daniel, abbé de Solignac, et des nobles qui vivent en religieux (*nobiliter*) sous sa direction, le pape prend sous son patronage Solignac, et confirme les biens « qu'il a acquis ou que lui ont donnés le roi Charles et Louis son fils, leurs enfants et petits-enfants, Charlemagne, Louis son fils et Carloman, qui régnait alors ». Le pape Anastase IV accorda aussi des priviléges à Solignac.

VI

A ces glorieux protecteurs du monastère il faut joindre encore : Pepin, *roi d'Aquitaine*, par une charte datée de Figeac, que dom Bouquet place à l'an 839, ce qui doit être une erreur, puisque ce prince ne paraît en Aquitaine qu'en 841; le roi Eude, qui donna un diplôme, daté de Saint-Mesmin près Orléans, le 13 juin 889; Charles le Simple, qui en signa un, le 18 juillet 922, à Limoges, du consentement de l'évêque Turpion, pour donner seize églises aux

moines de Solignac, dont le monastère avait été ruiné et brûlé de fond en comble par les Normands.

En 1157, l'empereur Frédéric écrivit d'Aix-la-Chapelle au roi d'Angleterre Henri pour recommander à sa protection notre monastère. — Édouard, prince de Galles et fils du roi d'Angleterre (XIVe siècle), leur fit quelque bien. — En 1388, les Anglais mirent le feu à l'église, et pillèrent le monastère de Solignac. — En 1422, au mois de mars, une troupe d'Anglais se trouvait à Solignac, et l'abbé fit ordonner aux habitants du Vigen de se tenir prêts à le défendre au besoin. Le document particulier qui rapporte ce fait ajoute qu'à l'ordre il fallut joindre les prières pour obtenir que ces vassaux prissent les armes.

« En 1568, dit le P. Bonaventure de Saint-Amable, les hérétiques pillerent la ville et le monastere de Solignac, volerent le trésor, brûlerent les reliques qu'ils purent rencontrer, et commirent toute sorte d'impiétés, épargnant seulement l'église, contre leur ordinaire. En la suivante année, tant les soldats huguenots que catholiques qui passerent par Solignac en emporterent ce que les autres y avoient laissé. » Pauvre monastère ! Depuis l'année 1503, il était en commende, et Brantôme nous apprend que, en 1574, André, vicomte de Bourdeilles, sénéchal de Périgord, qui, s'étant emparé de l'abbaye de Solignac avec le seigneur de Pierre-Buffière, l'avait obtenue en don du roi François II, demanda et obtint, cette même année, la continuation de la même faveur, afin de subvenir ainsi aux dépenses que lui coûtaient les fréquentes assemblées de la noblesse, et d'en décharger sa province, qui n'était pas en état de

fournir les impositions ordinaires. Il n'est pas étonnant que, sous une administration aussi désordonnée, les moines de Solignac fussent *relâchés* et comme sans règle. Heureusement, Jean Joubert de Barraud, évêque de Bazas, abbé commendataire de Solignac, y introduisit, avec le concours de dom Maur Fontaines, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, par contrat du 27 août 1618, confirmé par lettres-patentes du roi, et arrêt du parlement de Bordeaux du 22 décembre de la même année, la réforme de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe de Verdun, réforme qui forma celle de Saint-Maur, prise, en 1619, par les six religieux que l'abbé commendataire avait introduits à Solignac, en leur assignant 700 livres, payables à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste, et pour leurs offices, provisoirement l'église de Notre-Dame, puisque celle du monastère était occupée par les vingt-quatre anciens moines opposants. A la mort de ceux-ci, qui laisseraient des places vacantes aux moines réformés, la pension de 700 livres devait diminuer proportionnellement jusqu'à ce qu'elle fût éteinte.

Les doctes Pères de la congrégation de Saint-Maur vivaient dans une grande régularité quand la révolution de la fin du dernier siècle les dispersa.

En 1810, sous le nom de Mme Sainton, Marie-Thérèse de Bouillon de La Tour-d'Auvergne, ancienne prieure de plusieurs maisons de l'ordre de Fontevrault, fondait, avec le haut patronage de l'évêque de Limoges, dans le monastère de la petite ville de Solignac, un pensionnat de demoiselles, qui a subsisté jusqu'en 1816, quoiqu'elle soit morte en 1813.

Le même local est converti en une fabrique de porcelaine, occupée aujourd'hui par MM. Guerry frères.

V

Les offices claustraux du monastère de Solignac étaient : 1° une prévôté, dont il est fait mention dans des actes de 1116, 1318 et 1597 ; — 2° un prieuré claustral, 1318, auquel était uni le prieuré de Notre-Dame-dans-le-Cloître en 1565 et 1586 ; — 3° une chambrerie, 1370 ; Saint-Laurent de La Chapelle-Armalit en dépendait en 1426 ; mais l'abbé y nomma en 1570, 1581 et 1604 ; — 4° une cellèrerie en 1116 ; en 1318, elle était unie à la chambrerie ; — 5° une sacristie, 1370, 1423 ; — 6° une aumônerie, 1116, 1578 ; — 7° une pitancerie ou prévôté de la salle, 1365, 1423 ; — 8° une *ortolarie* ou *hostolarie* (fonction de l'hostelier), en 1370, 1382 ; — 9° les prébendes monacales. — Excepté la prévôté, tous ces offices étaient unis à la manse commune en 1620.

Déjà nous avons dit que, en 922, le roi Charles donna seize églises à Solignac. Voici leurs noms d'après Estienmot et Baluze : Saint-Martin de Aneta ou Nedde ; Saint-Hilaire de Corbas ou Les Courbes ; Saint-Martin de Treignac ; Saint-Gal ou Saint-Jal ; Saint-Maixent près Donzenac ; Saint-Germain-les-Vergnes ; Colsorn ou Couzours ; de Septempiris ou Saint-Martin-Sepper ; Saint-Saturnin de Glandon ; Saint-Clément ; Saint-Vincent de Bar ; Saint-Michel de Chanteu ; Saint-Julien, qui fut plus tard Saint-Pierre-et-Saint-Paul de La Celle-sous-Gouzon ; Saint-

Bonnet-la-Forêt; Saint-Saturnin, qui fut plus tard Saint-Pantaléon de Perpezac-le-Blanc, et Saint-Pardoux de Sussac; toutes dans le territoire des diocèses de Limoges et de Tulle. Les trois dernières dépendirent de Solignac jusqu'à la fin du dernier siècle.

Les bénéfices dont les noms suivent étaient encore sous le patronage du même monastère : Artou ; Ayen, prévôté et cure créée en 1076 ; Brivesac, prévôté et cure ; La Celle près Eymoutiers ; Chadieras ; Chaufour ; Chomeille ; Saint-Cyprien ; La Faye ; Saint-Hilaire-Bonneval ; Linards ; Sainte-Marie de Pierre-Buffière ; Sanlie ou Morgne ; la cure de Solignac ; Saint-Theau ; Saint-Theau de Ségur ; Le Vigen, et La Ville-Neuve, auxquelles le cartulaire d'Uzerche ajoutait : Saint-Pierre de Vigeois ; Chamboulives ; Espartignac ; Saint-Pierre d'Auriac ; Afio ; Saint-Priest-Ligoure ; Colsorn ou Couzours ; Saint-Bonnet près Comborn ; Saint-Amand de Marval ; Monisme en Marche ; Montgibaud ; Saint-Jacques de Boisseuil ; Saint-Jacques de Crosatge, peut-être Coutzaiges ; Le Puy d'Arnac ; Nonars ; Pensol ; Saint-Martin de Veyrac ; Chaptelat ; Saint-Jouvent ; Bonnat ; Folles ; Saint-Michel de Vécam, peut-être de Vayssé ; Sainte-Marie-Geneste ; Saint-Yrieix de Coussera ; Saint-Amand du château de Corpson, et Saint-Bonnet-des-Artigas ou L'Ortigier.

Voici les usages du monastère de Solignac qui nous ont paru les plus intéressants :

Comme dans les autres monastères, à la plupart des anniversaires des abbés ou des bienfaiteurs, on distribuait aux pauvres du pain et de l'argent, et parfois

on donnait aux moines, le soir, pour la collation, la *charité*, c'est-à-dire une distribution d'argent (1).

L'abbé Archambaud II dit le Jeune, élu en 1263, ordonna que les Pères auraient toujours du vin à souper depuis Noël jusqu'à l'octave de la Purification; le dimanche de la Septuagésime, à souper, de la farine cuite avec de la graisse; le dimanche de la Sexagésime, encore à souper, pitance soit de pommes, ou de noix, ou de fromage; pitance s'entend aussi d'anguilles et de châtaignes. Notez que ce temps correspond à ce qu'on nomme carnaval : c'était donc pour ces religieux un temps de relâche dans leurs austérités. Si le jour de la Cène tombait en mars, le prévôt d'Arton devait cent petits pains aux pauvres. Deux gâteaux faisaient un pain. Archambaud IV, qui siégea de 1320 à 1334, et qui fit, pour la nourriture de ses religieux, des ordonnances qui témoignent assez de la frugalité que l'on gardait alors à Solignac, dit le P. Bonaventure; Archambaud IV maintint, *en l'honneur de la sainte Vierge*, le vin à souper depuis Noël jusqu'à la Purification. On lit dans une chronique du monastère de Saint-Martial, qui s'arrête à l'an 1404, que, à Solignac, le samedi des quatre-temps avant Noël, après matines, quatre prêtres, placés aux quatre coins du cloître, parés de l'étole, et

(1) Le passage suivant de du Cange nous donne cette signification au mot *Selegeret* (*Traditiones Fuldenses*, lib. III, p. 36); il dit : « In urbe ergo fratribus majoris ecclesiæ in jus caritatis animarum quod vulgo *selegeret* dicitur, duo talenta ordinamus... In jus præfatæ caritatis animarum ad anniversarium meum et uxoris meæ annatim celebrandum determinamus ».

assistés chacun de deux acolytes qui tiennent des cierges, lisent en entier les quatre Évangiles, et cela afin que la foudre ne tombe pas chez eux. A cette même époque, à Pâques et à la Pentecôte, l'office n'avait que trois leçons à Solignac, contrairement à ce qu'on pratiquait dans les autres monastères.

Chaque abbé, à son entrée, devait au monastère une chapelle pour faire le service divin, ce qui signifiait simplement une chasuble, car on exigea de François Bélut *une chapelle de veloux ou autre drap de soy avec offres décens et honorables*. Chaque moine devait recevoir, en pareille occasion, *une robbe et habit*. Il devait de plus payer leurs prébendes et portions monacales, et faire l'aumône générale journellement. Antoine Boudon, nommé en 1577, permit aux moines de donner en mourant leurs meubles à leurs parents pauvres. L'abbé avait justice haute, moyenne et basse à Solignac, et pouvait choisir quatre consuls qui pourvoiraient aux fortifications de la ville. Mais les habitants avaient droit de *moudre et cuire* où bon leur semblait. L'abbé était tenu pour moitié à toutes les réparations de la ville et à l'entretien des ponts et des pavés. Dans les temps de trouble, il devait encore faire garder la ville, en fournissant des hommes et de l'argent par moitié. Il devait aussi, pour l'instruction de la jeunesse, entretenir un régent, ou du moins lui donner une prébende monacale. Enfin il devait avoir un *prescheur* pour l'avent et pour le carême.

VI.

La consécration de la première église du monastère de Solignac fut faite le 9 mai, l'année même de sa fondation, et il s'y trouvait vingt-deux évêques. Il n'existe plus rien de cet édifice.

L'église actuelle est du XIIe siècle. Dans son bel ouvrage sur l'architecture byzantine en France, M. Félix de Verneilh, à qui nous allons emprunter la description de l'église de Solignac, dit que la consécration en fut faite en 1143, d'après une note que M. Nivet-Fontaubert, de Limoges, lui a communiquée, et que M. Lingaud, secrétaire général de la mairie de la même ville, avait prise sur un ancien manuscrit, aujourd'hui perdu. Cette première consécration paraît assez vraisemblable : cependant Nadaud, qui savait si bien toutes les traditions du pays, et qui connaissait tous les manuscrits de son temps, n'en parle pas; mais il rapporte au 9 mai 1195 la seconde consécration de l'église, faite par l'évêque de Limoges quand l'incendie de 1170 ou 1178 eut détruit la toiture et l'ameublement de cet édifice, comme nous l'a fait remarquer M. de Verneilh. La construction était donc plus ancienne, puisque l'incendie de 1170 n'avait détruit que la toiture et l'ameublement de l'édifice. Elle ne saurait, d'un autre côté, être antérieure au commencement du XIIe siècle. La date de 1143, bien qu'elle n'ait pas été connue de l'abbé Nadaud, est encore la meilleure, car l'abbé qui gouvernait alors l'abbaye de Solignac, Gérald

de Terrasson, porte un nom périgourdin, et devait avoir une propension à imiter les monuments à coupoles de sa province natale. Bientôt après, on le voit occupé de travaux qui couronneraient naturellement une restauration générale du monastère (conduite d'une fontaine dans le cloître). La seule partie des constructions de Solignac qui puisse être rapportée à une dédicace de l'époque de transition, c'est le clocher, où l'on remarque des voûtes d'arêtes sur nervures. Il est certainement postérieur au reste de l'église.

M. de Verneilh fixe la consécration à l'an 1200, et le 3e volume du *Gallia christiana nova* la rapporte au 9 mai 1211. Écoutons maintenant le docte archéologue :

« On reconnaîtra aisément Saint-Front, aussi bien que Souillac, dans cette vue intérieure de Solignac (1) ; mais qu'on n'y cherche pas l'abbaye de saint Éloi. Malgré son antique et illustre origine, ce n'est qu'une église à coupoles comme les autres. Quelques briques épaisses, employées çà et là dans la construction, et parfois servant de claveaux ; quelques morceaux de serpentine utilisés, en petits tronçons, pour les colonnettes du portail : voilà tout ce qui rappelle qu'il a existé autrefois à Solignac un édifice bâti dans un

(1) Voyez, à la fin de la notice, les gravures qui représentent l'abside de l'église. La vue intérieure, dessinée par M. Jules de Verneilh, figure dans le volume de *l'Architecture byzantine en France*. M. Félix de Verneilh a bien voulu nous autoriser à la reproduire. M. de Caumont a eu la bonté de nous prêter la vue extérieure, dessinée par M. Léo Drouyn, de Bordeaux. — R.-P.

temps où l'usage des terres cuites était encore général, et où l'architecture recherchait les matériaux précieux. D'ailleurs l'église est de style purement roman par son ornementation et toute son architecture extérieure. Mais, à l'imitation de Souillac ou des monuments byzantins du Périgord, elle est voûtée en coupoles, et c'est la seule de tout le Limousin. Sur la nef, il y a trois coupoles; il n'y en a point sur le transept méridional, lequel est voûté en berceau; on en trouve une quatrième sur le transept du nord, qui, destiné à servir de paroisse, avait reçu un développement anormal, et s'ouvrait à l'ouest par une porte particulière, ornée des figures du Christ et des apôtres.

» L'abside, arrondie à l'intérieur, est polygonale extérieurement; il en est de même de la principale chapelle du rond-point, avec laquelle le cloître était directement en communication au moyen d'un corridor voûté.

» Les quatre autres chapelles rayonnantes sont semi-circulaires au dehors aussi bien qu'au dedans. Les coupoles sont très-basses, et ont toujours été cachées par le toit. Un clocher énorme s'élevait primitivement au-dessus de celle du transept septentrional; mais, sur une base ainsi évidée, sa solidité devait laisser beaucoup à désirer, et, comme les grands arcs sur les reins desquels reposaient ses murs écrasaient et découronnaient les piliers, on se vit obligé, à une époque très-reculée sans doute, de le démolir presque en entier. — Un autre clocher, dont il ne subsiste que les deux premiers étages surmontés d'un fronton moderne, termine la nef à l'occident; mais il paraît

postérieur d'un demi-siècle au corps de l'édifice, dont il n'a point conservé l'axe.

» Les colonnes et les arcatures qui revêtent tout l'extérieur du monument forment un ensemble assez élégant, surtout à l'abside, qui, exhaussée sur une crypte à cause de la déclivité du terrain, a de bien meilleures proportions que la nef. Les arcades feintes de cette dernière partie de l'église ont quelquefois des trèfles pour amortissement, ce qui se voit rarement. A l'intérieur, elles sont appliquées le long des murs, de manière à former une galerie de service, et sont soutenues par des colonnes ou par des pilastres carrés alternant toujours avec des consoles. On remarque une particularité curieuse si l'on observe attentivement ces chapiteaux de l'intérieur de l'église : bien que très-variés et très-capricieux dans leur forme, ils se ressemblent tous, deux à deux, ainsi que les consoles intermédiaires, et se correspondent exactement depuis le portail jusqu'au fond de l'abside. C'est une étrange symétrie; c'est aussi une preuve que l'édifice entier est d'un seul jet. Les sculptures, tantôt en granite, tantôt en pierres calcaires, offrent naturellement une exécution fort inégale. Il en est que Beaumesnil tenait pour gauloises, et qui ne sont que grossières : quel que soit le motif qui les a fait admettre dans un monument religieux, on ne peut s'empêcher de les trouver inconvenantes. . . . Enfin, en 1479, l'abbé de Bony renouvela les stalles et les vitraux.

» On dit que, avant la révolution, le cloître de Solignac était rond. Le plan anormal de cette partie de l'abbaye, non la construction elle-même, datait,

sans doute, de saint Éloi. Avant de connaître cette tradition recueillie par M. l'abbé Texier, nous nous demandions si ce que les premières descriptions de l'abbaye disent de sa forme ronde ne s'appliquait pas simplement à son emplacement, à son enceinte, qui est aujourd'hui celle du bourg.

» Répétons, en finissant, que, en Limousin, Solignac est la seule église à série de coupoles. Nous en avons pour garant M. l'abbé Texier, qui connaît parfaitement cette province. Nous avons remarqué nous-même à quel point les coupoles simples, mais à pendentifs byzantins, y sont rares. Elles n'y sont pas tout à fait inconnues, car on en trouve deux sous les clochers de la belle église du Dorat; mais nos souvenirs nous permettraient difficilement de citer un autre exemple (1). Dans une portion du Périgord et de l'arrondissement de Nontron, qui a été démembrée du vaste diocèse de Limoges, on ne rencontre assurément aucune coupole de cette sorte, et c'est d'autant plus frappant que, dans le reste du même arrondissement, il y a au moins cinq églises à série de coupoles, sans parler d'une foule de paroisses à coupole byzantine unique. »

Un plan de M. Lansade, agent-voyer à Limoges,

(1) M. de Verneilh a dit, au Congrès archéologique, qu'il avait trouvé en Limousin une autre église à série de coupoles, Saint-Léonard, dont le transept se couvre de trois voûtes sphériques. Cette partie du monument serait aussi du XIIe siècle, mais postérieure à Solignac. Des coupoles simples existent en outre à Saint-Junien, à Bénévent, à Chambon, et enfin au Vigen, tout à côté de Solignac, et certainement à l'imitation de cet édifice.

dressé, l'an dernier, sur la demande du conseil municipal de Solignac, nous permet d'ajouter les proportions de l'église. Comme l'a fait remarquer M. de Verneilh, le clocher n'est pas dans l'axe de l'église ; il forme, en effet, avec elle, un angle de 176 degrés, et mesure, jusqu'à la rencontre de cet axe, 15 mètres 23 cent. De cet angle avec la chapelle absidale, qui a 5 mètres 38 cent. de profondeur, on compte 58 mètres 88 cent., ce qui fait pour la longueur totale 74 mètres 11 cent. La largeur de la nef, en y comprenant les arcatures, est de 14 mètres 65 cent. Aux pendentifs, on trouve 11 mètres 10 cent.

Le transept nord a 14 mètres 5 cent. de long sur 10 mètres 60 cent. de large ; et le transept sud 12 mètres 15 cent. sur 7 mètres 85 cent. de large. Ce transept sud, dont la voûte est en berceau, n'a pas été repris, quoique un plan de 1636, que M. Lansade a bien voulu nous communiquer et nous laisser calquer, donne les mêmes proportions aux deux transepts, et que l'auteur du *Voyage littéraire* constate qu'il y avait six coupoles. Les caractères architectoniques des deux transepts s'harmonisent parfaitement, ce qui prouve qu'ils sont d'un même jet.

Les coupoles ont 18 mètres 25 cent. ; celle du croisillon a 19 mètres 15 cent. ; la voûte n'a que 40 cent. d'épaisseur à la clef. Le campanile s'élève de 4 mètres au-dessus du faîtage.

Jusqu'à la fin du dernier siècle, l'abside, à l'entrée de laquelle le maître-autel était placé comme aujourd'hui, restait libre, de telle sorte qu'on y avait dressé sept autels : dans la chapelle du fond, l'autel de Saint-Theau au-dessus de sa crypte ; — dans la

chapelle du nord, l'autel de Saint-Nicolas avec celui de Saint-Éloi ou des Âmes du purgatoire à droite plus près du transept, et celui de Saint-Cloud à gauche, tous les deux dans les arcades placées de ce côté entre le transept et la chapelle de Saint-Theau; — dans la chapelle méridionale, l'autel de Saint-Jacques, accosté, à droite, de l'autel de Saint-Benoît, et, à gauche vers le transept, de celui de Saint-Pierre, tous les deux aussi dans les espaces laissés entre la chapelle de Saint-Theau et le transept. Une moitié des stalles avançait dans la nef, de façon pourtant à permettre la circulation extérieurement; l'autre moitié était sous le croisillon. L'autel de la paroisse n'était pas, comme le dit M. de Verneilh (1), dans le transept nord. Une cloison, qui s'élevait jusqu'à la galerie, en laissant un passage au sud pour l'entrée des moines, assignait aux paroissiens, à l'entrée de l'église, un peu plus de la moitié de la nef, et, contre cette cloison, se dressait

(1) Cette distribution de l'église, qui, pour faire place au nombre croissant des habitants laïques de Solignac, sacrifiait tout l'effet de la grande nef, pouvait remonter à l'époque où l'abbé de Bony fit refaire les stalles. Si elle était plus ancienne, on ne s'expliquerait point pourquoi le transept du nord est plus développé que celui du sud, et pourquoi il est percé à l'ouest d'une porte si grande et si ornée. L'ancienne chaire, déposée maintenant dans une des chapelles absidales, est du xve siècle, et de l'abbé de Bony, aussi bien que les stalles, comme les membres du Congrès l'ont reconnu. Malgré l'extrême simplicité de sa forme et de ses ornements, elle offre de l'intérêt à cause de sa date. » — (Note communiquée par M. F. de Verneilh, à l'obligeance duquel nous devons quelques autres rectifications.)

l'autel de Saint-Martial, à droite, avec l'autel de la Sainte-Vierge, qui était celui de la paroisse.

On lit dans la *Feuille hebdomadaire* de Limoges du 2 avril 1783 : « Samedi 29 mars 1783, environ sept heures et demie du matin, le côté nord-ouest du clocher de l'abbaye de bénédictins de Solignac s'est écroulé dans l'étendue d'environ 20 pieds de large sur 35 à 40 d'élévation. Cette masse a entraîné dans sa chute les vastes greniers de l'abbaye qui se trouvoient au-dessous, et, après avoir pénétré dans le cellier, qu'elle a écrasé avec les tonneaux propres à recevoir la vendange, elle a enfoncé une voûte et a comblé une caye vide qui étoit au-dessous. Le reste du clocher menace tellement de ruine qu'on n'a pu permettre à aucun ouvrier d'y monter pour en constater l'état. Cet accident a attiré tous les habitants de Solignac et des environs, et tous s'empressent de donner du secours aux religieux. Mais les bénédictins ont arrêté le courage officieux de leurs vassaux en leur disant qu'ils préféroient perdre totalement les deux mille setiers de blé que cette chute a mêlés aux décombres plutôt que s'il arrivoit le moindre mal à personne. L'activité des habitants de Solignac et l'attention des bénédictins pour veiller aux besoins de ces vigilants ouvriers font l'éloge des vassaux comme de ces bons seigneurs. On évalue à deux cent mille livres la perte et les frais que causeront la démolition et la reconstruction des bâtiments du clocher. »

Un modeste fronton élevé au-dessus du portail, et percé de deux arcades pour recevoir les cloches, n'a point remplacé le clocher détruit; mais tout est à consolider dans ce beau monument, et, nous l'espé-

rons-bien ; l'architecte qui s'en occupera, heureux de sacrifier un intérêt matériel ou d'amour-propre, s'appliquera uniquement à conserver l'édifice sans en dénaturer le caractère. C'est, du reste, l'avis unanime des membres du Congrès scientifique de France qui l'ont visité le 18 septembre 1859. Heureuse d'apprendre que les vastes ruines du château de Chalusset vont devenir propriété départementale, grâce au zèle de M. de Coëtlogon, préfet de la Haute-Vienne, la section d'archéologie a fait voter, par le Congrès scientifique, dans sa dernière séance générale (21 septembre), le vœu suivant :

« Après avoir visité l'église de Solignac, le Congrès scientifique, réuni à Limoges, émet le vœu que M. le préfet de la Haute-Vienne veille, par tous les moyens convenables, à la conservation de cet édifice, depuis long-temps classé parmi les monuments historiques, et unique dans son genre en Limousin ».

VII.

Voici, d'après Nadaud et Legros, la liste des abbés de Solignac :

1. Remacle (*Remaclus*, et non *Rumasilus*), abbé pendant les quinze premières années.

2. Dagobert, d'après le manuscrit 5452 (ancien n°) de la Bibliothèque impériale : Saint Ouen raconte que saint Éloi, visitant les frères de Solignac leur donna un second abbé vers 646; mais il ne le nomme pas.

3. Childomar, ou Childemnus, était abbé lorsque saint Theau vint de Brajac à Solignac vers 695. Il est qualifié de vénérable à Solignac.

4. Gundebert, Godebert ou Dagobert, regardé comme

saint dans un ancien bréviaire de Solignac, permit à saint Theau de se bâtir, en l'honneur de saint Éloi, une cellule près du monastère.

5. Silmo, Salmo ou Silvio, qu'on met au quatrième rang dans le *Gallia christiana nova*. — Papolin ou Pavolin, désigné par quelques-uns, paraît avoir été plutôt abbé de Stavelo.

6. Frotarius, connu, comme Papolin, par un catalogue peu sûr.

7. Ebulo ou Ebulus, qui fut évêque de Limoges.

8. Gérald Ier, connu seulement, ainsi que le suivant, par quelques catalogues.

9. Aimeric.

10. Agiulfus se trouvait au concile d'Aix-la-Chapelle en 817. Cette même année, saint Benoît, abbé d'Aniane, le choisit pour travailler avec lui à la réforme des monastères de France.

11. Ructeran : quelques savants ont pensé que c'est à lui que Claude, depuis évêque de Turin, dédia son Commentaire sur l'Épître aux Galates. Mabillon, qui l'avait cru aussi, et d'autres pensent pourtant qu'il s'agit plutôt de Ructeram, abbé de Carmeri ou Saint-Chaffre en Velay.

12. Silvius ou Silvio, 838. En 841, l'archevêque de Bourges Rodulphe de Turenne lui donna certaines terres à condition qu'il ferait bâtir le monastère de Vegennes en Bas-Limousin.

13. Chunebert, auquel, en 845, l'archevêque de Bourges dont nous venons de parler donna, ainsi qu'aux moines de son monastère : Godon, Frannarius, Bernard, Gairulfus, Flotgisus, Rigaldus, Rainulfus, Silvius, Rainerius, Girbertus, Umbertus et Abraham, tout ce qu'il possédait à Beaulieu, à condition qu'ils y bâtiraient un monastère de l'ordre de Saint-Benoît.

14. Silvius obtint, comme abbé de Solignac, un privilége de Charles le Chauve en 852. Peut-être Chunebert s'était-il démis, et Silvius du n° 12 aurait-il repris la crosse, dit Nadaud.

15. Bernard Ier que le *Gallia christiana nova* regarde comme le XIIe abbé, se trouvant, en 866, au concile de Soissons, obtint du roi, pour son monastère, que les Normands avaient

ravagé, un privilége qui se trouve dans le T. III des Conciles de France. Il assista aussi, en 876, au concile de Pont-Yon. Pendant que les moines de Solignac s'étaient retirés à Nedde ou à Asnedde pour échapper à la fureur des Normands, Arnaud, duc de Gascogne, fils d'Imon, comte de Périgord, et dont un neveu, nommé Gotafredus, était moine à Solignac, donna à cette abbaye les reliques de sainte Fauste, vierge et martyre, trouvées à Fezensac.

16. Daniel, qui obtint un privilége du pape Martin II en 883, et pendant l'administration duquel saint Gérald d'Aurillac vint à Solignac.

17. Thierry ou Théodoric, 889.

18. Gérald II, 942. Du consentement de Fulcherius, vicomte de Ségur, il donna à l'abbé de Tulle Adacius une terre située au Lonzac, et léguée par Crespin au monastère de Solignac.

19. Bernard II de Comborn, élevé avec soin au monastère de Fleury, abbé de Solignac avant 983, et successivement co-abbé et abbé de Beaulieu, puis de Tulle, et mort évêque de Cahors.

20. Amblard, intime ami d'Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours, vit souvent, dans la maison de celui-ci, le roi Robert, pour lequel il recopia, *expressimus ut potuimus*, la Vie de saint Éloi, dont les exemplaires paraissent avoir été fort rares dans les dernières années du xe siècle. L'envoi fut accompagné d'une lettre à Hervé, qu'on trouve dans le T. VI, p. 644, de l'*Histoire littéraire de la France*. Il ne paraît pas qu'il ait été, comme on l'a dit, successivement abbé de Charroux, de Tulle, d'Uzerche, de Saint-Augustin et de Saint-Martial de Limoges il faudrait le supposer alors le même qu'Amblard et Adalbald.

21. Gérald III, qui discuta au concile de Limoges, en 1031, en faveur de l'apostolat de saint Martial.

22. Adalfredus ou Alfredus, nommé, en 1055, dans les lettres par lesquelles Gérald de Bonneval cède à Solignac le mas ou la borderie du Monteil. — Le nécrologe de Solignac met au 1er août l'anniversaire d'un *Adraldus*, abbé du monastère : aurait-on confondu les noms ?

23. Wido ou Guy Ier, sous lequel Gaucelin de Pierre-Buffière donna à Solignac le monastère de Sainte-Croix de Pierre-Buffière en 1061; il figure encore dans des actes de 1071, 1073, 1090 et 1091.

24. Gérald, abbé d'Uzerche, à qui on donna le monastère de Solignac, le gouverna pendant quelques années, et y mit un abbé dépendant de lui, dit Baluze.

25. Gauzbert ou Robert, car on trouve ce dernier nom dans un ancien catalogue d'abbés de Solignac. Robert siégeait en 1090; il reparaît en 1096, et on lui fit des donations en 1103.

26. Aupoin, Aldoin ou Eldoin, ancien prévôt du monastère, en était abbé en 1105; il siégeait encore en 1110. Adémar, vicomte de Limoges, lui fit plusieurs donations; entre autres choses, il reçut la moitié de l'église de Saint-Bonnet.

27. Maurice, que Geoffroi de Vigeois nomme dans le passage suivant: « Pierre de Pierre-Buffière revint le dimanche de Noël du pèlerinage de Charroux, et fut cruellement bâtonné par les partisans du vicomte Adémar. Comme on lui faisait passer tout nu une rivière, il fut pris et amené prisonnier à Solignac, où, dans une grande amertume, il rendit l'âme, en présence de l'abbé Maurice, l'an 1114 ». En 1116, Maurice fit des donations au monastère de Ventadour, et, en 1134, une association de prières avec l'abbé de Stavelo, qui visitait Solignac.

28. Gérald IV de Terrazo se trouvait, en 1137, à la sépulture d'Eustorge, évêque de Limoges. Il reçut à Solignac, le 7 juillet 1157, un os du bras de saint Éloi, qu'on avait levé de terre, cette même année, à Noyon, d'où P. de Saint-Martin et Archambaud, qui suit, rapportèrent la relique. Ils représentaient leur monastère à cette solennité. Par acte du 1er avril 1157, rapporté dans le nécrologe de L'Artige, Aimeric *Gauterii*, d'Aixe, moine et prévôt d'Artou, donna à cet abbé Gérald, pour faire venir une fontaine dans le cloître de Solignac, 300 sous, plus 4 setiers de seigle et 12 deniers de cens. La fontaine fut, en effet, construite; et, de son côté, le monastère de Solignac s'engagea envers Aimeric à donner, pendant vingt ans, une des grandes prébendes de pain et une mesure

de vin du réfectoire, avec tous les mets (*pulmentis*) de la cuisine, afin que ces aliments servissent à deux prêtres du dehors, qui se succèderaient chaque semaine, et diraient la messe tous les jours pour le repos de son âme et celles de ses parents et amis.

29. ARCHAMBAUD Ier, frère de l'archidiacre Alboin, et de la famille de Maumont, alors nouvellement anoblie, fils de Bertrand de Saint-Amant, chevalier, et de Pétronille de Saint-Amant, siégeait en 1160. D'après les cartulaires d'Obasine et de Dalon, il aurait ratifié, en 1179, un don fait par le prévôt de Brivezac aux moines d'Obasine; mais il avait dû se démettre, car

30. ADÉMAR Ier siégeait en 1176. En 1178, ce même abbé donna aux moines de Grandmont le lieu de Coudiers dans la paroisse d'Ambazac, et, cette même année, son successeur confirma la donation. Le 10 décembre 1178, Sébrand Chabot, qu'on avait fait évêque de Limoges malgré le roi d'Angleterre, qui haïssait sa maison, voulant cacher son élection à ce prince, fut installé à Solignac par quelques chanoines, qui se retirèrent ensuite au plus vite.

31. GAUBERT, frère de noble Josselin de Souillac, 1189. En 1193, il donna à Arbert, abbé de Dalon, et à ses moines, la dîme du Mas-Ubert, et d'autres biens à Gaucelin de Pierre-Buffière, à la condition que celui-ci et ses successeurs en feraient hommage à Solignac.

32. HUGUES DE MAUMONT siégea de 1195 à 1228. En 1208, le 6 octobre, il assista à la consécration de l'église du prieuré de Tavaux dans la paroisse de Dournazac près Chalus.

33. ADÉMAR II DE LASTOURS, fils, non pas, comme on le dit dans le *Gallia christiana*, d'Archambaud et de Jordaine de Bré de Comborn, mais d'un autre Adémar d'après Geoffroi de Vigeois, siégeait en 1228 et en 1237. Il acquit des dîmes sur la paroisse du Vigen, et les assigna au réfectorier de son monastère pour l'huile nécessaire aux frères pendant l'avent et le carême, et il céda quelques domaines à Grandmont.

Nadaud ne parle pas de l'abbé Maurice II, qui fit, en 1234, une association de prières avec les moines de Stavelo, ainsi que le prouvent les lettres données pour cela, et publiées par

Mabillon. Ce Maurice II est marqué comme 31e abbé dans le *Gallia christiana nova.*

34. HUGUES II siégeait en 1237 et en 1239. Comme on l'a fait remarquer, il doit être cet abbé Hugues, *très-bon abbé*, mort en 1240, pour l'âme duquel les moines de Solignac intéressèrent presque toutes les églises du royaume.

35. PIERRE Ier, 1243. N'étant pas assez savant, il se démit; mais, comme il avait augmenté les revenus du monastère, Innocent IV commit, au mois de septembre 1249, l'évêque de Limoges pour recevoir sa démission et lui faire une pension suffisante.

36. PIERRE, que l'on trouve en 1250, ne paraît donc pas être le même que le précédent, quoi que affirme le *Gallia christiana.* En 1253, l'abbé Pierre paraît encore dans une transaction faite avec Haele Durandi-las-Molieiras pour les revenus d'Asnedde, et, en 1262, il arrêta divers procès qu'on avait avec le comte de la Marche. On lui attribue cette épitaphe pieuse, où ne figurait aucun insigne abbatial. Nadaud, qui l'a copiée lui-même, ajoute qu'on voyait sur la pierre certains alignements tracés pour la fin de l'inscription, mais rien de plus :

PETRA TEGIT PETRUM; CHRISTUS PETRA DET MIHI TETRUM
INFERNUM FUGERE, COELISQUE LOCUM DET HABERE.
VOS QUI TRANSITIS, ME CERNERE, QUAESO, VELITIS.
QUOD VOS SENTITIS, NOS SENSIMUS; IVIMUS, ITIS.
PRO ME, QUAESO, PIAM NUNC EXORATE MARIAM
NE MIHI CLAUDATUR QUAE COELI PORTA VOCATUR.

37. ARCHAMBAUD dit *le Jeune*, élu en 1263. Cette même année, le 13 juin, on reçut à Solignac, du monastère de Stavelo, une partie de la crosse, de la chasuble et des sandales avec lesquelles saint Remacle avait été enterré. Le dimanche avant l'Ascension de l'année 1268, on reçut un bras du même saint. Cet abbé figure dans un acte passé le vendredi après la Saint-Jean-Baptiste, l'an 1271.

38. GÉRALD V, confirmé et béni par Aimeric, évêque de Limoges, dans l'octave de Pâques 1272, mourut le lendemain de Sainte-Agathe (6 février) 1275, à Bourges, en revenant de la cour du roi de France, où il plaidait contre le roi d'Angle-

terre et la vicomtesse de Limoges. Le mercredi suivant, septième jour de sa mort, il fut enterré à Limoges : cependant Nadaud a trouvé dans les manuscrits de l'évêché de Limoges

39. ARCHAMBAUD III, abbé de Solignac en 1275. Mais alors, dans le Haut-Limousin comme à Paris, l'année commençait le samedi-saint, après la bénédiction du cierge pascal ; en sorte qu'il faudrait rapporter l'élection à 1276 si elle eut lieu avant Pâques.

40. ADÉMAR, peut-être BERTRAND ADÉMAR, qu'un manuscrit met en 1270 au lieu de 1280.

41. HUGUES II, 1283.

42. ARCHAMBAUD IV, nommé aussi Pierre Bernard, reçut, en mars 1286 (1287), d'Artus, fils du duc de Bretagne, vicomte de Limoges, et de Marie, sa femme, hommage pour la moitié du château et châtellenie d'Aixe près Limoges. En 1314, il fonda une vicairie en l'honneur de saint Martial. On croit qu'il siégea jusqu'en 1318.

43. BERTRAND Ier, que dom Michel Germain appelle Pierre Bernard.

44. ARCHAMBAUD V DE SAINT-AMANT ou CHAMANS, dit *le Jeune*, siégeait au moins dès 1320. En 1325, il ordonna qu'on célébrât plus solennellement la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Il siégeait encore en 1334. En 1327, le chapitre provincial des frères prêcheurs tenu à Limoges ordonna qu'on dirait une messe pour l'abbé de Solignac.

45. PIERRE II ÉLIE DE POMPADOUR, 1334. On dit qu'il mourut en 1348.

46. BERTRAND II D'ADÉMAR était chambrier du monastère lorsqu'il fut élu d'une voix unanime abbé. Clément VI, qui l'avait déposé, le rétablit le 15 octobre 1348, et fixa de nouveau le nombre des moines à trente. Guy de Barreire, Jean de La Motte et plusieurs autres gentilshommes lui firent hommage le 14 avril 1349, et non, comme on écrivait alors, 1348 ; car, depuis l'an 1301 jusqu'en 1567, en Haut-Limousin, l'année commençait le 25 mars. Cet abbé mourut le 29 mai 1370. Le *Gallia christiana nova*, confondant les temps et les noms, dit à tort que, sous son administration, Urbain V vint à Solignac.

47. BERTRAND III DE SAINT-CHAMANS, prévôt de Brivezac,

fut élu le 10 juin 1370. On croit qu'il y eut quelque différend entre lui et son successeur. Il est question de lui dans la vente de la haute justice de Saint-Hilaire-Bonneval le 2 juillet 1377.

48. WIDO ou GUY Ier reçut, en 1372, l'hommage de Jean David, et mourut en 1375.

49. BERTRAND IV, surnommé DE SAINT-CHAMANS et DE MOLÆO, était prieur de Bergerac, en 1375, lorsqu'on l'élut abbé de Solignac. En 1388, le roi Charles VI lui donna une sauvegarde.

50. HUGUES DE BONY, de la maison de La Vergne, frère de noble Foucher Bony, damoiseau, siégeait en 1391, 1392, 1417, 1423. Le 6 mars 1424 (1425), l'abbaye était vacante par sa mort.

51. JEAN, sieur DE RAYMOND, moine, fils de Jean, damoiseau, était prieur d'*Yvelio* au diocèse de Limoges quand il fut élu, le 23 juillet 1425. En 1452, il reçut l'hommage du vicomte de Limoges pour les châtellenies d'Aixe et de L'Arche. Il mourut le dimanche 20 février 1456 (1457).

52. MARTIAL DE BONY DE LA VERGNE, prieur d'Asnedde, fut élu, par *voie d'inspiration*, le 2 mars 1456 (1457), et présenté à la cathédrale de Limoges pour être confirmé, le siége épiscopal vacant. Il fit faire les vitraux et les stalles du chœur, où on voit les armes de sa famille. Il siégeait en 1484, et mourut, le 25 août de la même année, laissant 40 sous de rente au monastère.

53. F. HERCULE DE GAING, prieur de Sussac, fut élu abbé de Solignac en 1484. Peu avant le 11 novembre 1486, par arrêt du parlement de Bordeaux, l'abbaye de Solignac fut séquestrée avec ses fruits. Hercule de Gaing est dit, en 1487, dernièrement abbé et vicaire général de Pierre de Gaing.

54. ARCHAMBAUD VI, qui, en 1485, acquit des Hugons la dîme de Bouzonie.

55. PIERRE III DE GAING, bachelier en décrets, frère du seigneur d'Oradour-sur-Glane, abbé commendataire de Solignac en 1488 et 1490, puis abbé de Beuil en Limousin, curé de Tarnac au diocèse de Saintes et prieur de Saint-Sacerdos au diocèse de Montauban.

Le 1er avril 1490, l'abbaye était vacante, et le vicaire général de l'évêque de Limoges y nomma un vicaire général.

56. F. Boon, Bozo ou Booz de Joussineau (*Joussinelli*) fut pourvu de l'abbaye le 30 décembre 1493. Il siégeait, dit-on, en 1490, époque où il légua 30 sous de rente. D'après un acte de J. de Malavernhia, le 1er août 1498, il avait pour vicaire général *in spiritualibus et temporalibus* Jean Joussinelli, licencié ès-lois et curé de Jourgnac. Il mourut, le 17 septembre 1503, à Saint-Martin-des-Champs, à Paris.

Après sa mort, une partie des moines élut François de Beausoleil, neveu de Simon, abbé de Montolion au diocèse de Carcassonne, qui prit possession; les autres nommèrent Aimeric de La Vergne, moine et sacristain du monastère. Jean Barton, évêque de Limoges, cassa ces élections.

Abbés commendataires.

Quoique Foucaud de Bonneval eût obtenu des bulles le 19 décembre 1503, il ne prit pas possession.

57. Guillaume Barton de Montbas, prêtre, licencié ès-lois, doyen de la cathédrale de Limoges, et frère de l'évêque Jean II Barton de Montbas, fut abbé commendataire, grâce à une transaction par laquelle il cédait à Beausoleil une pension de 200 livres jusqu'à ce qu'il lui procurât un bénéfice séculier ou régulier de pareille valeur dans les diocèses de Limoges, de Poitiers ou de Clermont. Beausoleil préféra à la pension la cure de Nieul près Limoges le 13 août 1513, et François Barton, licencié en décrets, protonotaire du saint-siége, qui en était curé, céda ce bénéfice pour être agréable à son oncle Guillaume. Nadaud, qui a vu cet acte, pense donc qu'il faut effacer de la liste des abbés de Solignac Pierre Barton, 38e abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, que le *Gallia christiana nova* place avant Guillaume, et fait siéger depuis octobre 1503 jusqu'en 1505, époque de sa mort. Guillaume est dit abbé et administrateur perpétuel de Solignac dans un acte de 1514, année pendant laquelle on croit qu'il se démit. Il fut depuis évêque de Lectoure. On lisait dans le nécrologe de Solignac :

« Le 22 janvier, anniversaire d'heureuse mémoire, Guillaume Barton, abbé commendataire et doyen de Limoges, qu'on célèbre aujourd'hui le 1er mai et le 1er septembre. Toute l'Église fait son éloge (1) ».

On voyait les armes de la famille de Montbas sur la clef du cintre de la porte collatérale qui conduisait du cloître dans l'église. Cette pierre se trouve aujourd'hui posée sur un mur dans le jardin entre l'église et le monastère.

58. Roland Barton, neveu du précédent, prit, à l'âge de huit ou de quatorze ans, l'habit de Saint-Benoît à Saint-Augustin-lez-Limoges, où son oncle Pierre Barton était abbé, le dimanche 12 janvier 1499 (1500) ; le 15 décembre de la même année, il fut tonsuré à Isle près Limoges, où était la maison de campagne de l'évêque. Il fit profession le 15 juillet 1504. Dix ans plus tard, il fut abbé de Solignac, et, l'année suivante (1515), il présida le chapitre général de Saint-Augustin-lez-Limoges au nom de son frère François, nouvellement élu abbé de ce monastère. Il était prévôt de Verneuil près Limoges en 1524 ; il le fut aussi de Mouton en Angoumois. Dès 1537, il était prévôt de Rilhac près Limoges et de La Souterraine. Dans un acte de 1555 il se dit *administrateur* de cette dernière prévôté, dont il avait la sacristie. En 1557, Roland Bertholaud lui dédia ses *Règles de droit civil et canon*, l'appelant *docte*. En 1537, Roland Barton s'était démis de l'abbaye de Solignac en faveur du suivant, son neveu aussi. Jusqu'au 22 décembre 1557, il se qualifiait : *Frère Roland, abbé antique, maintenant administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Pierre de Solignac.* Cependant il a le titre d'abbé dans la relation de l'ostension des reliques de saint Martial à Limoges, où il se trouva le 22 octobre 1542.

59. Guillaume II Barton était doyen de la cathédrale de Limoges lorsque son oncle lui résigna (1537). L'année suivante, il nomma un moine de Solignac à la prévôté de Brivezac. Nadaud fait remarquer que le P. Bonaventure l'accuse à tort

(1) Pour cet abbé et les deux suivants, voyez le *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, p. 145-147 de mon édition. — Pour les d'Aubusson, voyez *ibidem*, p. 74 et 76.

d'avoir fait *l'abomination de la désolation dans le sanctuaire de Solignac*, étant *confidentiaire*. Ce reproche tombe seulement sur les confidentiaires commis par les calvinistes, qui s'étaient emparés du monastère (1568). Du reste, on a eu tort d'avancer que Guillaume II était encore abbé de Solignac en 1571; mais il eut simultanément ou successivement plusieurs bénéfices : cures, prieurés, prévôtés et abbayes, notamment celle d'Obasine. Il mourut évêque de Lectoure le 1er mai 1572, et non 1573. Il fut enterré à Obasine.

60. Pierre IV, dont le *Gallia christiana* ne parle point, était abbé en 1554, ainsi que le constate un acte que Nadaud a vu.

61. Antoine Boudou, et non *Bondon*, prêtre du diocèse de Périgueux, obtint ses bulles le 26 octobre 1576. Un moine de Solignac, chargé de procuration par acte passé à Bourdeilles près Périgueux, prit en son nom possession le 19 mai 1577, et Boudou se démit, à Bourdeilles, le 2 mars 1582, en faveur du suivant, autre confidentiaire.

62. François, et non *Pierre*, Belut, clerc du diocèse de Limoges, ordonné acolyte et sous-diacre en 1555, puis prêtre, obtint des bulles le 13 avril 1582, et prit possession personnellement le 17 juin suivant. D'après les registres du présidial de Limoges, « François Belut, domestique de la dame de Pierre-Buffière, tenoit pour elle l'abbaye de Solignac lorsque, le 13 février 1588, le lieutenant particulier au présidial de Limoges, pour obéir aux déclarations du roi données *contre ceux de la nouvelle opinion*, fit mettre des commissaires sur les fruits de cette abbaye ». François Belut ne mourut pas en 1587, mais le 7 février 1589.

63. Pierre V de Bélac, ou mieux Belut, abbé confidentiaire en 1590.

L'abbaye vaquait le 20 juin 1597; mais, comme dit le *Gallia christiana*, elle ne manquait pas de ravisseurs. Le seigneur de Saint-Mathieu, ou mieux Samathie, dit Nadaud, tenait dans la maison de l'abbé, on ne sait de quel droit, un économe, malgré le seigneur de Pierre-Buffière, protestant qu'il voulait percevoir les revenus.

64. Jean II Jaubert, fils de noble Émeric, sénéchal de Bazas et seigneur de Barraud, paroisse de Saint-Michel de

Cursam, diocèse de Bordeaux, et de dame Guyon de La Mothe, tonsuré en 1591, licencié en droit canon en 1598, obtint ses bulles pour l'abbaye de Solignac le 16 janvier de cette dernière année, étant âgé de dix-huit ans. Il prit possession, par procureur, le 2 mai 1601. Il étudiait à La Flèche en 1609, et il fut fait évêque de Bazas en 1612. En 1626, il était aumônier ordinaire du roi, et mourut à Paris, archevêque d'Arles, le 30 juillet 1643. On l'enterra chez les jésuites de Bordeaux. Delaunoy dit que, tout jeune encore, il fut le *modèle de toute sorte d'honnêteté et de probité*. Il portait d'or à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

65. Georges d'Aubusson de La Feuillade, docteur de Sorbonne, prévôt de La Souterraine en 1647, prieur de La Ville-Dieu, en 1649, par résignation de Louis d'Aubusson de La Feuillade, son oncle, puis abbé de Solignac de 1643 à 1648, époque où il résigna au suivant, fut nommé à l'archevêché d'Embrun, d'où il passa à l'évêché de Metz. En 1648, il avait assisté à l'assemblée comme député du second ordre de la province de Sens. Il mourut en 1697.

66. Artus de Lionne, du Dauphiné, d'abord conseiller au parlement de Grenoble, puis évêque de Gap, ayant été nommé à l'archevêché d'Embrun qu'il refusa, obtint de Georges d'Aubusson, nommé à ce dernier siége, l'abbaye de Solignac, pour laquelle il reçut des bulles le 12 avril 1649, et dont il prit possession, par procureur, le 4 janvier suivant. En 1654, il afferma l'abbaye 7,000 livres quittes de toutes charges, entre autres de la pension de vingt-quatre moines, dont seize grandes et huit petites. En 1656, cet abbé se démit de l'abbaye en faveur du suivant, son neveu, moyennant une pension de 3,000 livres, et il mourut le 18 mai 1663.

67. Jules Paul de Lionne, fils de Hugues, marquis de Berny, ambassadeur en Italie, et de Paule Payen, étant clerc du diocèse de Paris et capable de réciter le bréviaire, obtint ses bulles, âgé de neuf ou dix ans, le 21 janvier 1657, et prit possession, par procureur, le 7 août suivant. L'année suivante, il changea cette abbaye avec le suivant contre le prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Depuis il eut les abbayes de Chaalis au diocèse de Senlis, de Cercamp au diocèse

d'Amiens et de Marmoutier près Tours. Il mourut le 5 juin 1721. Il avait permis d'étendre l'enclos du monastère jusqu'aux murs de la ville.

68. Pierre de Godefroy de Beauvilliers, ou, suivant d'autres, de Boissemont, du diocèse de Paris, prieur de Notre-Dame de Dieu-Lidon et de Montigny sur les diocèses de La Rochelle et de Meaux, n'obtint ses bulles pour Solignac que le 13 septembre 1665, et prit possession, par procureur, le 16 octobre suivant. Il était aumônier ordinaire du roi en 1680, et il mourut en février 1689.

69. Louis du Ban, du diocèse de Langres, et non du Belloy de La Feuillée, nommé, par brevet du roi, en avril 1689, n'obtint ses bulles que le 8 août 1693, en même temps qu'il en obtint pour l'abbaye de Notre-Dame-du-Mont, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Besançon; il prit possession, par procureur, à Solignac, le 25 janvier 1695, et, en 1697, il permuta pour l'abbaye de Pontières avec le suivant.

70. Guillaume III Bitault, prêtre du diocèse de Paris, docteur en théologie, fut nommé le 15 août 1697, obtint ses bulles le 20 novembre suivant, étant âgé de quarante ans, et prit possession, par procureur, le 27 janvier 1698. Dans le *Gallia christiana nova*, qui termine ici sa liste, il est dit excellent abbé : *optimus abbas, a cujus laudibus abstinemus inviti.* Il mourut le 28 octobre 1724.

71. Pierre-Adrien de Mouchy, du diocèse de Paris, clerc de la chapelle du roi, fut nommé en décembre 1724, étant âgé de cinquante-trois ans et prêtre depuis l'âge de vingt-huit. Il n'obtint ses bulles que le 30 juillet 1727, prit possession, par procureur, le 21 septembre suivant, et mourut, à Paris, le 18 juillet 1750.

72..... du Bourg, vicaire général de l'évêque de Cahors, fut nommé à l'abbaye de Solignac au mois d'août 1750, et à celle d'Orbais au diocèse de Soissons en mai 1751, époque où il se démit de celle de Solignac, puisque le suivant prit possession la même année.

73. Benoit-Victor Girard, diacre, né d'une bonne famille au diocèse de Lyon, fut nommé abbé de Solignac en mai 1751, âgé de vingt-trois ans, et obtint ses bulles le 19 juillet

suivant. Il était aussi prieur de Randon au diocèse de Lyon, et prit possession, par procureur, le 20 août de la même année 1751. Legros ajoute à cette liste de Nadaud le nom du suivant, en faisant remarquer que l'abbé Girard mourut en 1785.

74. ..... DE PONT DE RENNEPONT, vicaire général à ....., nommé en 1785, mourut en 1787, âgé de trente-un ans.

75. ..... DE FOUCAULD, nommé en 1787, figure dans le calendrier de Limoges pour 1791.

VIII.

Solignac dut à son monastère de devenir une ville : aujourd'hui il est un humble bourg. Outre la belle église des moines, il avait celle de Saint-Michel, bâtie au XIIe siècle, et la chapelle dite *de l'Abbé*.

Avec les secours religieux, les habitants de Solignac et des environs avaient aussi deux hôpitaux pour recueillir leurs infirmes ou leurs vieillards, privés de l'assistance qu'offre naturellement la famille; souvent aussi ils éprouvaient la joie de voir élever par les bons moines, pour l'état ecclésiastique, la vie religieuse, ou même la vie civile, quelqu'un de leurs enfants que son intelligence et sa piété avaient distingué dans les classes de catéchisme. Ce bonheur pouvait suffire à des familles modestes, qui estimaient l'âme plus que le corps, et qui ne regardaient pas le plaisir comme le but de la vie.

Dans notre siècle de progrès, pour remplacer l'hôpital, les ouvriers porcelainiers ont créé une association de secours mutuels : c'est bien! mais les anciennes corporations offraient le même avantage, et, de plus, Solignac avait deux hôpitaux.

Du moins l'argent abonde à Solignac, dira-t-on, grâce à la fabrique de porcelaine ! J'apprécierais cet avantage si, en augmentant le salaire, vous n'aviez pas créé des besoins nouveaux. En général, ces hommes qui gagnent beaucoup dépensent de même, sans prévoir les jours de chômage et les privations d'une précoce vieillesse. Si l'égoïsme individuel s'en trouve bien, les familles n'en profitent guère. On a vu aussi, en 1848, quel danger font courir à l'ordre ces masses sans principes religieux qu'emportent aisément les vents d'orage.

Panem et circenses ! ce fut le cri précurseur de la chute de Rome. C'est encore aujourd'hui le cri de la foule : prenons garde !

Les monastères disséminés dans les campagnes y répandaient avec d'abondantes aumônes le salutaire exemple du travail. Ils faisaient mieux : en moralisant ils élevaient vers le Ciel l'esprit et le cœur de ces pauvres paysans, forcément préoccupés de la terre par la nécessité d'y vivre. La moralité, c'est le salut et la gloire des peuples : *justitia eleva gentem*.

Nous qui savons remonter de l'effet à la cause, ne disons donc plus que les moines étaient des gens inutiles : si les fleuves portent la fécondité dans la plaine, c'est qu'il y a des lacs dont les eaux dorment sur les sommets arides.

SOURCES : Saint Ouen, *Vita sancti Eligii*. — Louis de Montigny, *Histoire de saint Éloi*, Paris, 1626, in-12. — Claude Robert, *Gallia christiana*, p. 346. — *Gallia christiana vetus*, T. I, p. 70 ; T. IV, p. 835, *additions*, col. 30. — *Gallia christiana nova*, T. I, col. 179, 593 ; T. II, col. 248, 382, 557, 566-575, 1281 ; T. III, *additions* pour Hugues de Maumont et Bertrand de

Saint-Chamans, col. 939, 948, 1098; T. IV, *additions*, col. 30; T. VII, col. 477; T. IX, col. 1067, 1068; T. X, col. 1515, 1620; T. XII, col. 9. — Estiennot, *Antiquit. benedictin. diœces. Lemovicensis, pars tertia; Pictavensis*, T. I, p. 228; *Vasconensis*, p. 514, *pars secunda*, p. 63; *Engolismensis*, p. 153; *Claramontensis*, p. 253; *Fragmenta historica*, T. IX, p. 191. — Fontette, *Bibliotheca histor. Franc.*, nos 12, 887, 12888. — Lecointe, *Annales eccles. Franc.*, an. 645 no 8; an. 689 no 8; an. 695 no 22; an. 698 no 10; an. 699 nos 9, 11 et 13; an. 702 no 2; an. 732 no 73; an. 734 nos 39, 107, 108, 109; an. 816 no 28; T. VII, p. 470. — Du Saussay, *Martyr. gallican.*, 7 janvier, 18 novembre. — *Martyrol. benedict.*, p. 172. — Chastellain, *Martyrologe universel*, p. 761 et 992. — Les Bollandistes, *Acta Sanctorum januarii*, T. I, p. 376, 379, 380, 798, 1071, 1072; *februarii*, T. I, p. 371; *martii*, T. III, p. 790; *aprilis*, T. II, p. XXV et 617; *maii*, T. I, p. 275; *septembris*, T. I, p. 673, 674; T. II, p. 692. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti in sæculorum classes distributa*, *sæcul. I, præfatio*, nos 67, 115, 122, 131; *sæc. secundum*, p. 122, 994, 997, 1001, 1091-1093; *sæcul. tertium, pars* 1, p. 92; *pars* 2, p. 628; *pars* 2 *ad calcem*, p. XII; *sæculum quartum, pars* 2, 72, 73, 157, 158, 161; *sæculum sextum, pars* 1, p. 44; *Annales*, T. XII, nos 21, 23, L. XVIII, nos 67, 68; T. II, L. XXI, no 15; L. XXVIII, no 33; T. III, p. 110, 131, 245; T. IV, p. 16, 155; *Diplomatique*, L. II, ch. XX, no 3; ch. XXII, no 17; ch. XXV, no 1; L. VI, p. 464. — Bouchet, *Annales de l'Aquitaine*, 2e partie, ch. VI. — Bonaventure de Saint-Amable, T. II, p. 232; T. III, p. 198, 229, 232, 258, 827. — *Bréviaires limousins* de 1500, 1504, 1587. — Collin, *Florilegium lemovicense*, p. 46; *Vies des Saints du Limousin*, p. 1-11, 667-676. — Arbellot, *Notes sur l'église de Solignac; Biographie des hommes illustres du Limousin*, p. 226. — *Feuille hebdomadaire de Limoges*, 2 avril 1783, nd 56. — Manuscrits de la Bibliothèque impériale, nos 903, 5452. — Manuscrit du frère de La Garde, religieux de Grandmont. — *Necrologium Solemniacense*. — *Cartulare Solemniacense*. — *Necrologium Artigiæ*. — *Cartulare Obasinæ*. — *Chronique limousine manuscrite*. — *Registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Limoges*. — *Registres du présidial de*

Limoges. — Actes capitulaires de l'église de Saint-Martial de Limoges, folio 58 *recto*. — Manuscrits des frères prêcheurs de Limoges. — Manuscrits de l'évêché de Limoges. — Nadaud, *Mémoires manuscrits*, T. I, p. 138; T. II, p. 52, 326, 386; T. III, p. 9, 101, 153, 156, 162, 163; T. IV, p. 127, 128; T. V, p. 71; *Pouillé*, p. 168, 213; *Nobiliaire manuscrit*, p. 2365, art. Josselin de Souillac; *Histoire du Limousin*, p. 67. — Legros, *Mélanges manuscrits*, T. I, p. 655, 657; *Abrégé des Annales du Limousin*; *Mémoires pour les abbayes du diocèse de Limoges*, p. 177-203.

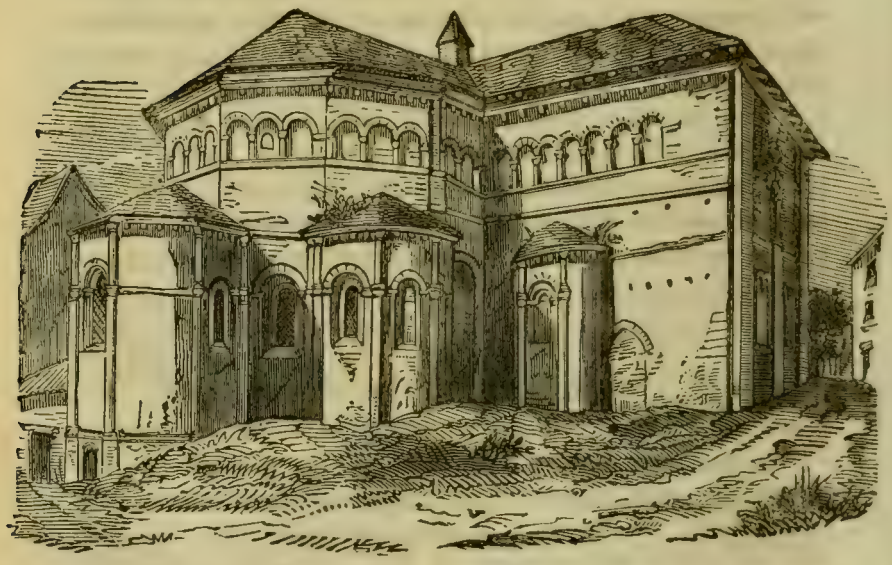

ÉGLISE DE SOLIGNAC. — Vue extérieure de l'abside.

LISTE

DE

[illegible]

PAR M. MAURICE ARDANT.

Abbon ou Ebbon, directeur de [illegible]
[illegible]
[illegible]
Ansoinans.
[illegible]
Ascarions ou Scarions.
[illegible]
[illegible]
Audoaldus.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Bobbolus.
[illegible]
Chadoaldus.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Daulfus.
[illegible]
[illegible]
Ebregisirus.
[illegible]
Eligius (saint Eloi).
[illegible]
[illegible]
Frando.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Gaudolcsius.
[illegible]
Gundoaldus
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

LISTE

DE

Monétaires limousins sous les rois francs mérovingiens, et de Monnayeurs de Limoges sous l'ancien régime,

PAR M. MAURICE ARDANT.

Abbon ou Ebbon, directeur de l'atelier de Limoges.
Acolenus.
Ansoinaus.
Ardimus.
Ascaricus ou Scaricus.
Aselianus.
Audieranus.
Audoaldus.
Audomundus.
Autharius.
Baudigisilus.
Bobbolus.
Censulfus.
Chadoaldus.
Charimundus.
Ciranius.
Cosiananus.
Daocolus.
Daulfus.
Dommolenus.
Druetoaldus.
Ebregisirus.
Eiarianus.
Eligius (saint Éloi).
Ernoaldus
Eperinus.
Frando.
Fredemundus.
Frepwindus.
Fulco.
Gaudolesius.
Gondolenus Spaniaco, Lemo.
Gundoaldus.
Ingo.
Leodonidus.
Leodulfus.
Leodus.

Marinianus (sou d'or de saint Étienne).
Mariucfos.
Maurus.
Passencius.
Preserius.
Saturnus.
Savelonis.
Seconis.
Seleviècelus.
Sesoaldus.
Taniolinus.
Tenomoserus.
Teoaldus.
Teodulfus.
Theodiricus.
Theodolenus.
Thibaius.
Tilio (saint Theau).
Uneligius.
Ursio.
Vadolenus.
Vinoaldus.

Audoyn (Martial), 1353.
Bayard (Pierre), contre-garde, 1532.
Boyol (Pierre), garde, 1494; autre, 1700.
Couture (Jacques), maître, 1589.
Duboys (Jean et Martial), maîtres, 1615.
Fournier, 1775.
Guybert (Aymeric), essayeur, 1670-1701.
Femme Guibert, tailleresse, et Jacques, 1757.
Lavallée, graveur, 1775.
Martin (Jehan), garde, 1590.
Nicolas jeune, essayeur; ses frères, J.-B.-François et Placide *l'aîné*, 1775 et 1781.
Régnier (Martial) et autre, essayeur, 1703.
Rousset, prévôt, 1775.
Ruaud, plusieurs, ajusteurs, etc.
De Sandellis (Jehan), garde, 1518.
J. David, directeur, 1731-1753.
L. Naurissart, *idem*, 1775.
Pouyat, procureur du roi, 1775.
Montégut *l'aîné*, juge-garde, 1775.
Pétiniaud père et fils, contrôleurs, 1775.
Boulaud, greffier, 1775.

LISTE

Des argentiers-orfèvres (aurifabri) du moyen âge et de la renaissance, et des émailleurs de Limoges, d'après les terriers, registres et actes des archives de cette ville,

PAR M. MAURICE ARDANT.

Abbon (Abbo), VIe siècle, monnayeur; a été le maître de saint Éloi.

Saint Éloi (Eligius), VIIe siècle, monnayeur.

Saint Theau (Tillo), VIIe et VIIIe siècles, monnayeur.

Magister Alpais (G.), XIIIe siècle

Vitalis (Bernard Ier), *Vidal*, XIIIe et XIVe siècles.

Aymericus (Pierre), 1335.

Vitalis (Jean Ier), *Vidal*, 1347.

Vitalis (Barthélemy), *Vidal*, 1349.

Texier (Jehan), 1389.

Mercerii (Petrus), 1396.

Sire Boyol (Jehan), 1427.

Vitalis (Bernard II), *Vidal*, 1430.

Vitalis (Petrus), *Vidal*, 1431.

Mercier (Jean et Pierre), 1435.

Messire Peyr, 1435.

Vidal (Estève), *Vedaud*, 1435.

Mathieu (Jean), 1453.

Guérin (Jehan), 1457.
Jabessier (Jacques), *Marotaud*, 1468.
De Bosto (Johannes), *Petrus* son fils, 1472.
Jouberty (Étienne), aurifaber, 1472.
Guimbert (Pierre et Aymeric), frères, 1481.
Meyze (Martial), 1482.
Ardent (Gav.), 1483.
Chabessier (Nicolas), 1486.
Bonnelli (Johannes), avant 1490.
Brunet (Pierre), 1491.
NL. — LP. Pénicaud (Léonard), *Nardon*, 1495.
Vidal (Jean II), *Vidaud*, avant 1496.
Granier (Jean) et Guillaume son fils, 1497.
G.VA. ? Varacheau (Guillaume) et Jean son fils, 1500.
Hardy (Petrus), 1500.
Vidal (Martial), 1503.
P.-C. Courteys (Pierre), *Cortoyos*, 1503.
Benedicti (Jacques), *Benoist*, 1504.
L.✠L. Sire Limosin (Léonard Ier), 1530, peintre du roi.
I.C. Courteys (Jean), *Courtoyos*, 1531, peintre verrier.
Tharaud (Pierre), 1532.
P.V. Vigier (Pierre), *Calet*, 1535.
I.P. Pénicaud (Jean Ier), 1537.
Lamontrot (Pierre), 1537.
F.P. Poillevé (François Ier), 1537.
I.P. (L.P.) Pénicaud (Jean II) *junior*, 1539.
Limosin (Martin), 1541.
Roger (Aymeric), argentier, 1544.
M.D.P.P. Deux (Martialy), *Pape*, 1550, peintre.
P.R. Reymond (Pierre Ier), *Peyr*, 1550, peintre.
Raymond (Gabriel), 1551.
H.P. Poncet (Hélie), 1552.
I. L. Limosin (Jehan Ier), 1554, peintre du roi.
P.P. Pénicaud (Pierre), 1555, peintre verrier.
I.C.D.V Court (Jehan), *Vigier*, 1555, peintre.
Syre Veyrier (Pierre) *l'aîné*, 1558.
I P. (L.P.) Pénicaud (Jean III), 1561.
I.✠L. Sire Limosin (Jean II), 1562, peintre du roi.

Mouret (Dominique), *Domangé*, père et fils, et Laurent frère, 1563.
I.F. Fleurel (Jehan), 1570.
I.D. C. De Court (Jean), 1572, peintre du roi.
M.R. Sire Reymond (Martial), 1577, peintre du roi.
M.C. Courteys (Martial), *Courtois*, 1579.
L.L. Sire Limosin (Léonard II), 1579, peintre.
F. L. Limosin (François), 1579, peintre.
F. C. Bonin (François), *Bouny*, 1585.
N. L. Laudin (Noël Ier), 1586, peintre.
I. R. Reymond (Jean), 1598.
S. C. Court (Susanne), 1600.
Limosin (Joseph), 1610.
Limosin (Bernhart), émail au musée de Dresde.
Court (Petit-Jean), *Vigier*, 1614, peintre.
I. L. Laudin (Jean) *l'aîné*, 1616, peintre.
Reymond (Pierre II), 1618.
V. L. Laudin (Valérie), 1622.
I. R. Reymond, fils de Martial (Joseph), 1625, peintre.
Poillevé (François II), après 1625.
I. L. Laudin (Jacques), 1627.
N. L. Laudin (Nicolas Ier), 1628, peintre.
Vergnaud (Barthélemy), 1630.
Chousit (Thoumieu), 1633.
I. N. Noalher (Jacques), 1635.
Terrasson (Antoine), *Tarason*, 1635.
M. N. Noylier (Martin), *Chabrou*, 1640.
Guibert (Jean), 1648.
P. P. Poncet (Philippe), *Philippon*, 1653, peintre.
F. G. Guybert (François), 1655.
P. N. Noalher (Pierre), 1657.
N. L. Laudin (Noël II), 1657.
Menot (Martial), 1666.
I. L. Laudin (Jacques II), 1668.
Millet (Melchior), *Bavarois*, 1676.
M. Poillevé (Jean-Baptiste), 1694.
N. L. Laudin (Noël III), 1699, peintre.
Gérôme (1711).

N.M? Noualher (Martial), 1720.
I.N. Noualher (Joseph-Jean), 1720.
I.L. Laudin (Joseph), 1729.
N.B? Noualher (Bernard) aîné, 1732.
N.L. Laudin (Nicolas II), 1747, peintre.
I.N. Noualher (Jean), *Chabrou*, 1748.
Noualher (J.-B.) 1732 à 1804, peintre.

Dans un titre en patois limousin de l'an 1425, il est question de *la Vincenda*, *argentina* ou *argenteira*.

LA CITÉ DE LIMOGES,

PAR M. MAURICE ARDANT.

Les villes, comme les peuples et les individus, sont sujettes à de grandes vicissitudes, *habent sua fata.* La Cité de Limoges (*Civitas Lemovicum*) en a fait la triste expérience : elle fut pompeusement décorée, au temps de sa splendeur, du nom glorieux de *seconde Rome* à cause des sept buttes ou petites collines que, avec un peu de bonne volonté, on pouvait trouver dans sa vaste et antique enceinte ; et, après ses malheurs, lorsque le *Castrum*, la ville du Château, la grande ville actuelle, fut devenue sa rivale heureuse, et lui eut enlevé tous ses priviléges, la vieille Cité ne trouva plus que des indifférents ou des détracteurs ; on oublia même les noms de ses portes et de la plupart de ses rues. Peu de villes en France ont souffert autant de destructions et de ravages, soit par l'ennemi, soit par les incendies. Sans remonter à la période romaine, nous la voyons prise d'assaut par Alaric, roi des Visigoths, l'an 488 ; par Théodebert, fils de Chilpéric, l'an 577 ; par Pepin le Bref, roi de France, l'an 763 ; deux fois par les Normands, en 848 et 912 ; elle fut démolie, l'an 1190, par Henri le Vieux, roi d'Angleterre ; ruinée et saccagée, l'an

1370, par Édouard, prince de Galles, dit le prince Noir.

Nous avons retrouvé dans des titres de nos archives des dénominations de rues et de portes de la Cité qui nous permettront de rétablir celles qui n'existent plus, et de rappeler celles qui précédèrent les nouvelles.

Essayons d'abord d'esquisser à grands traits l'enceinte de la Cité gallo-romaine autant que les rares et faibles jalons qui nous restent peuvent aider à cette opération.

La ville des Lémoviques s'étendait sur les deux rives de la Vienne, qui la partageait en deux fractions inégales; celle de la rive droite était la plus populeuse. Une tradition orale, encore vivace, confirme le fait, et prétend qu'il a existé des rues dans les prairies dites Vicomtales de la propriété appelée *La Couture*. Nos chroniques manuscrites en ont dit quelques mots; mais certains auteurs, pleins de dédain pour leurs devanciers, leur reprochent leur trop grande crédulité et leur défaut de critique, tout en y prenant sans façon ce qui convient à leurs propres systèmes. Beaumesnil, dont l'autorité est aujourd'hui très-affaiblie, a donné les dessins de monuments trouvés sur la rive gauche : sans vouloir me déclarer ici le champion de ce laborieux amateur d'archéologie, je ne puis croire qu'il ait eu le talent d'inventer les types et les légendes des médailles, les inscriptions et les sculptures des monuments qu'il a dessinés, lorsqu'il montre son ignorance en numismatique jusqu'à prendre une monnaie récente de Bretagne pour une médaille phénicienne.

Les noms significatifs de *Mas-Rome*, *Romanet*,

Portes-Ferrées, nous semblent indiquer la limite nord-est des constructions de la rive gauche, comme celui de *Navigium*, le *Naveix* actuel, port au bois à brûler, la limite du même côté des habitations de la rive droite. Ces deux parties de la vieille ville étaient reliées l'une à l'autre par le pont de La Roche, au gué du Goth, leur limite commune du côté du sud-ouest. Ce pont devait être une des principales entrées de la ville, et dut contribuer à sa défense; il fut détruit par Richard Cœur-de-Lion à l'époque des guerres que se firent à Limoges les princes de la maison Plantagenet, vers la fin du XIIe siècle : on en voit les restes dans la Vienne. J'ai vu, lors de l'ouverture de la nouvelle route de Bordeaux, d'importantes traces de fortifications au Clos-des-Palisses; une tour et de fortes murailles antiques à l'entrée de la place des Jacobins, lorsque le sol fut abaissé; ce qui me porte à croire que la Cité romaine occupait toute la partie appelée depuis *Villa pontis sancti Martialis,* jusqu'à l'endroit où l'on a bâti depuis peu l'abattoir. Les ruines romaines du château dit de sainte Valérie, fille du proconsul Leocadius, qui sont encore visibles; les mosaïques qu'on trouve partout depuis les Palisses jusqu'aux Sœurs-de-la-Rivière (*in Pistoria*); les nombreux débris d'antiquités que j'ai recueillis pendant cinquante ans sur tout le coteau méridional qui descend en pente à La Roche-au-Goth, confirment à mes yeux le dire de nos annales, que beaucoup de Romains puissants élevèrent dans ces emplacements de splendides habitations. Les mosaïques qu'on y découvre ne sont pas toutes d'un travail précieux : il y en a de grossièrement faites avec des briques

placées sur leur tranche ; il y en a qui sont formées de petits cubes de terre cuite noire et de pierre blanche, dont les dessins sont presque toujours des losanges blancs et noirs. Les plus curieuses pour moi sont celles dont les cubes sont de verre émaillé noir, bleu foncé et bleu clair : cela prouverait, au besoin, l'ancienneté de l'art de l'émaillerie chez les Lémoviques.

Près du Clos-des-Palisses, un clos a conservé le nom de Ville-Hérein : on y a découvert un denier d'argent consulaire de la famille Herennia. Ne peut-on pas en conclure que Ville-Hérein était la villa d'un Herennius, romain : d'où le terme latin *Villa Herennii ?* Près des arènes est un lieu nommé *Antony* (famille *Antonia*).

Avant de parler des édifices civils dont j'ai pu constater l'emplacement, je devrais dire quelques mots des édifices religieux, du temple de Jupiter par exemple, sur les fondations duquel saint Martial aurait, dit-on, bâti l'église cathédrale sous l'invocation de saint Étienne. Mais ce serait toucher à la polémique religieuse, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a déclaré devoir rester en dehors du domaine de l'archéologie. Je me bornerai à exprimer des doutes au sujet de quelques assertions des légendaires, en demandant : 1° si les Romains, devenus maîtres des Gaules, n'ont pas respecté, comme c'était leur usage constant, le culte des vaincus, qu'ils adoptaient souvent en partie. La province lémovique, à peine soumise au premier siècle de notre ère, a-t-elle pu devenir assez tôt romaine, et sa capitale a-t-elle pu construire dans son enceinte des

temples aux dieux de Rome ? 2° La porte *Calcinée*, aujourd'hui porte St-Esprit, qui n'a pu être bâtie qu'au moyen âge, lors de la construction des murs du *Castrum* ou Château, est-elle bien celle par laquelle saint Martial entra à Limoges? 3° L'amphithéâtre de nos arènes, commencé sous Hadrien, et achevé sous Antonin, de 117 à 161, a-t-il pu être le témoin des prédications du premier évêque de Limoges, et le lieu où il convertit et baptisa un grand nombre de Lémoviques ?

Les travaux publics qui ont été les plus profitables à l'archéologie sont ceux du quartier de cavalerie. M. Allou a cité, page 70 de son ouvrage : la petite lampe de terre rouge du potier gallo-romain *Fortis;* la main gauche, de bronze oxydé, d'une statue colossale; les deux statuettes, aussi de bronze, d'Apollon et de Minerve, ainsi que les chapiteaux et les fragments de marbres variés, qu'on trouva dans les fondations faites pour les premiers bâtiments. Il en a relevé les dessins dans des feuilles qui devaient former un atlas à joindre à sa *Description des monuments de la Haute-Vienne.* Ces dessins, cartes, plans, etc., furent achetés de la veuve de M. Allou par le conseil général et la Société d'Agriculture, et sont déposés aux archives de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Je crois devoir renouveler ici un vœu exprimé par cet auteur : c'est que cette dernière Société fasse entreprendre des fouilles près des lieux où la moisson d'objets antiques a été si abondante : peut-être y retrouverait-on la statue dont on possède la main.

Les travaux faits pour édifier les premières casernes et ceux qu'on a exécutés depuis ont mis au jour les

vestiges d'une immense construction, qui, d'après les dimensions et la richesse des débris antiques qu'on y découvrit, ne peut être que le palais proconsulaire, que tous les historiens et chroniqueurs du pays placent dans cet endroit.

J'ai suivi avec une assiduité persévérante les ouvriers qui creusèrent le terrain et le nivelèrent pour asseoir les fondements du manége couvert, de l'infirmerie vétérinaire et de la seconde ligne de bâtiments du quartier de cavalerie, du côté de l'est. La récolte fut d'autant plus abondante que le local se rapprochait de celui appelé de tout temps *Jardin de Duratius*. Il restait encore sur le sol des murailles circulaires bâties en pierres cubiques, de maçonnage romain, que nos architectes attribuèrent au rez-de-chaussée d'un théâtre, d'une grande tour ou d'un bâtiment rond. Ces vestiges disparurent promptement, tant le nombre de travailleurs était grand, et l'ouvrage pressé!

Tout au milieu de la cour des anciens frères dominicains ou jacobins, emplacement actuel du manége couvert, on démolit aussi rapidement une petite chambre qui devait être splendidement décorée, à en juger par la quantité et la variété des marbres que j'y ai recueillis, qui remplissaient cinq énormes paniers: je les ai conservés en grande partie.

Je me hâte de constater qu'auprès d'elle on a reconnu un fourneau étroit d'environ 75 centimètres de largeur. Son âtre était formé d'une seule brique fort épaisse, et surmonté d'un tuyau de brique, carré long ou parallélogramme, pareil à ceux qu'on employait dans les hypocaustes. La fumée en avait noirci les parois. Autour de ce fourneau ou

de cette cheminée, le parquet se composait d'un double lit de briques épaisses entre deux couches de ciment. La couche supérieure était soigneusement aplanie à sa surface, et peinte en belle couleur rouge. Le sol ou pavé était divisé en compartiments par des baguettes de marbre arrondies en dehors.

On ramassa dans le foyer une matière ressemblant à de la suie et quelques débris de charbon.

Tout fait supposer que cette chambre était une petite salle de bain. Parmi les marbres qui en proviennent, il en est deux ou trois échancrés, et présentant des orifices de 5 à 6 centimètres pour le passage des robinets des baignoires : ces marbres sont blanc veiné de gris.

Parmi les fragments de placage, la plupart très-minces (11 millimètres d'épaisseur), on distingue une variété de couleurs qui semble annoncer que ces matériaux ont été apportés de loin : on y voit, mais en petit nombre, des morceaux de vert antique veiné et de porphyre. J'ai réuni environ 10 mètres de corniches de marbre blanc laiteux comme celui de Carrare, ou blanc légèrement gris ; quelques-unes de ces corniches ne sont pas complètement terminées. Quatre élégantes bases de pilastres présentent les mêmes nuances de blanc ; les couleurs dominantes sont : le jaune, le rouge tendre, le vert et le gris bleuâtre. Le marbre d'Aquitaine s'y rencontre plus communément. Des panneaux de couleur rouge, et d'un tiers de mètre de dimension, étaient encadrés de pièces terminées par des angles qui s'emboîtaient exactement, et d'une couleur différente. De même, les grandes pièces de marbre jaune et blanc étaient encadrées par des

baguettes rouges, vertes ou bleuâtres; il y a des fragments taillés en losanges, en carrés et en triangles qui servaient à varier l'ornementation.

Un fragment plus considérable de marbre bleu et blanc, sculpté sur trois de ses côtés, et poli sur ses deux surfaces, long d'un demi-mètre, m'a paru avoir servi, comme une espèce de console engagée dans le mur, à supporter une statuette. Ce qui donne un peu de poids à mon hypothèse, c'est qu'on trouva tout auprès une figurine de bronze d'Apollon : c'est le même type que celle déposée au musée; mais celle-ci est d'une grandeur double. C'est la même pose, la même coiffure. Cette jolie statuette était entourée de chaux, et cachée entre deux débris de tuile rouge. La patine a été boursoufflée par le contact de la chaux, ce qui rend la figurine très-rugueuse au toucher.

Les fouilles de cet emplacement ont été productives. Pour ne mentionner que ce que j'ai pu recueillir, je mets en première ligne un *pied romain* (mesure) divisé en pouces et en doigts : il est d'une bonne conservation; la charnière seule est brisée, mais ses deux branches se raccordent. Styles et fibules de bronze. Poignée d'un petit couteau, terminée par une tête de lévrier du même métal, oxydée. Petit cachet horizontal, contenant trois ou quatre lettres, qui paraît être celui d'un potier de terre, même métal. Bulle de plomb dorée suspendue à un collier de fil de cuivre, comme celles que portaient au cou les enfants romains. Joujoux de corne de cerf. Petit cadenas de cuivre, revêtu d'une belle patine, d'un travail très-délicat : ce cadenas est fermé; la clef devait être très-petite, à en juger par l'ouverture où elle s'introduisait. Frag-

ment de vases de matière vitreuse violette, pourpre veiné de blanc, jaune et brun rougeâtre, vert foncé veiné de vert clair, avec quelques lignes jaunes; sorte de composition en verre émaillé, brillante aux extrémités. Olive renflée à son centre, de matière analogue, gris verdâtre, ornée de croissants émaillés en rouge : cette olive est percée de part en part. Deux gros grains à côtes de melon d'émail mat, l'un bleu turquoise, l'autre bleu pâle : ils sont percés, et ont dû faire partie d'un collier. Petit losange de bronze, creusé au burin, avec réserve d'une étoile, dont les vides ont dû être incrustés d'émail. Boule de verre bleu d'azur, bouton et anneau de verre blanc. — Je décrirai un peu plus loin les vases et fragments de vases de terre rouge ornés de reliefs, avec ceux trouvés sur la place des Jacobins; les médailles occuperaient aussi une longue place : je me bornerai à mentionner le denier d'argent gaulois sur lequel on lit DVRAT et IVLIOS.

Depuis ma sortie du collége (1809), j'ai assisté, en amateur zélé de la numismatique, à toutes les découvertes de médailles ou monnaies faites à Limoges, et j'ai pris connaissance de celles trouvées en Limousin; j'ai pu rédiger une monographie assez complète des produits monétaires de cette province et de la Marche. Cet ouvrage est resté et restera probablement inédit. J'en ai donné des extraits à la Société des Antiquaires de France, aux revues de la numismatique et de l'archéologie, aux Bulletins des Sociétés de Limoges, et à des numismatistes avec qui je suis en correspondance.

Je communiquai à M. Allou les médailles recueillies

lors des premiers travaux des casernes. Les *méreaux* du chapitre de la cathédrale de Limoges, que j'achetai des ouvriers pendant la bâtisse de la maison des pères oblats, sur l'emplacement du *Doyenné*, ont été gravés et publiés. C'est aussi dans la Cité, près la porte Saint-Jean de l'église Saint-Étienne, qu'on trouva un certain nombre de monnaies du prince Noir, Édouard de Galles.

La place des Jacobins n'est séparée du manége couvert que par l'étroite église de Sainte-Marie et ce qui reste du couvent des Dominicains, *frères prêcheurs*. Aussi les vestiges de monuments antiques qu'on y a mis au jour paraissaient-ils faire suite aux mêmes constructions. Ce qui frappa le plus les curieux lors de l'abaissement du sol de cette place, ce fut un immense parquet enduit d'une éclatante et solide couleur rouge : il était aussi large que la moitié de la place, et une partie demeura couverte par le jardin des religieuses filles de Notre-Dame. On peut encore voir en passant la tranche de cette forte couche de chaux et de sable. On remarqua également une suite de petites pièces séparées par des corridors : on les prit pour des chambres de bains publics : quant à moi, vu la proximité des tours et fortifications, j'ai dû les regarder comme les logements des soldats ou des gardes du proconsul, dont le palais était contigu. L'immense pièce au parquet rouge serait leur salle d'armes. C'est sur la place des Jacobins que j'ai vu la mosaïque enrichie de cubes de verre émaillé mêlés de cubes de pierre blanche.

On ramassa sur ce terrain des fragments de marbre schisteux vert et blanc, d'autres marbres communs

grisâtres ; des pointes d'amphores, des tuiles plates à rebord, deux antéfixes ornés, l'un d'une tête de vieillard, l'autre d'un grand fleuron imitant la fleur du chèvre-feuille ; j'y recueillis un buste en demi-bosse de terre cuite blanche : c'est une belle tête de femme à la chevelure très-élégante, comme on en voit dans les gravures des œuvres du comte de Caylus ; une tête entière d'enfant souriant, même matière ; autre tête plus grande, de terre blanche et vernie, aux muscles contractés en signe de tristesse : le cou est orné d'un collier ; elle est creuse et vernie intérieurement : c'est un vase dont le pied est placé sous le collier. La première de ces têtes a 41 millimètres de hauteur ; la seconde, 27 ; la troisième, 54. Une petite tête de verre transparent incolore entourée de bandelettes : peut-être est-ce l'anse d'un vase ; haute de 25 millimètres ; une petite bague de cuivre ornée d'une turquoise d'émail ; une pierre gravée d'un travail grossier : tout cela n'est qu'une partie des trouvailles. Les habitants voisins amateurs de curiosités dûrent en acheter beaucoup.

Ce qui annoncerait la richesse des propriétaires de ces monuments ruinés, c'est l'extrême abondance et la variété des produits de l'art céramique antique. J'en ai recueilli une assez grande quantité entiers, en gros et petits fragments, pour former une longue liste de noms de potiers gallo-romains, que la Société des Antiquaires de France a publiée dans son Annuaire.

J'ai divisé ces vases de terre rouge vernie en catégories, indiquées par la nature de leurs ornements : les divinités, les animaux, les fleurs et feuillages.

Saturne est représenté sur un seul vase.

Jupiter Olympien, assis entre deux candélabres. — Un seul vase.

Ganymède vidant une amphore, debout entre deux colonnettes. — Un seul vase.

Iris tenant un vase sur sa tête entre deux candélabres fumants semblables à ceux empreints sur le vase de Jupiter. — Un seul vase.

Apollon Pythien, debout et nu, armé d'un arc; au-dessus de sa tête, le Soleil. — Le même dieu combattant le serpent Python, qui se dresse devant lui. — Le même dieu tenant sa lyre. — Trois vases : un grand et deux petits.

Diane vêtue, tenant un arc d'une main et de l'autre un cerf; près d'elle, un grand lis ouvert au milieu d'autres fleurs. — La même déesse, armée de l'arc, devant une colonne terminée par un globe. — Énorme sanglier poursuivi par un personnage armé d'un pieu, tenant un voile sur le bras. — Trois vases de grande dimension.

Vénus pudique, devant un beau vase forme *Médicis*; à ses pieds, un dauphin. — La même déesse sous un portique à colonnes torses; couronne de fleurs et de feuillage. — Deux vases : un grand, l'autre moyen.

Moitié d'un vase cylindrique orné d'*Amours ailés*; dans le fond on lit : AT. FI. *Atius, figulus*. — Autre *Amour* décochant une flèche: devant lui, grande plante. — Le même dieu ailé, assis entre un trépied et un candélabre et tendant la main droite. — Autre petit *Amour* présentant une corbeille de fleurs. — *Amour enfant*, près d'un oiseau en cage; colonnette, ornements divers. — Cinq vases.

Bacchus jeune, entouré de ceps de vigne, et tenant

une grosse grappe de raisin. — *Bacchus enfant* tenant un raisin près de Diane armée de son arc et tenant un lièvre. — Le même dieu portant une énorme grappe de raisin sur son épaule ; grande fleur sur une colonne. — Autre *Bacchus* avec deux grappes de raisin ; thyrse. — Le même dieu sous un portique ; grappe de raisin. — *Sylène* au ventre protubérant ; branches de vigne. — Sept vases moyens.

Mercure tenant une bourse ; rosaces. — Deux vases.

Mars, le casque en tête, cuirassé, bouclier au bras ; lion attaché à deux colonnettes ; croissant. — Le même dieu cuirassé ; colonnettes. — Autre *Mars*, sans les colonnettes ; casque à aigrette flottante sur l'arc d'un portique. — *Mars*, le bras avancé en signe de commandement ; statue placée sur un socle entre un candélabre et des branches de laurier. — Cinq vases.

Hercule assis, revêtu d'une peau de lion — Autre *Hercule*, plus grand, élevant la main droite, appuyant la gauche sur sa hanche. — Deux vases.

Pan aux pieds de chèvre debout sur un autel. — Un vase.

Éole nu tenant un voile flottant d'une main et une outre sous le bras ; arbre et oiseau. — Un vase.

Zéphyre, avec des ailes de papillon. — Un vase.

Muse Terpsichore, les deux bras au-dessus de sa tête : elle est sur un socle, un lion captif à ses pieds. — La même muse entre deux colonnes torses ; auprès, un candélabre à deux branches ; sous ses pieds, une rose ouverte. — Deux vases.

Grand *satyre* tournant le dos à un lapin ; feuillages. — *Satyre* debout ; masque ; deux lapins. — *Satyre* vu de face ; petite figure d'homme ; lièvre ou lapin

accroupi sur ses hanches, élevant ses pattes de devant. — Trois vases.

Grand *triton* brandissant de ses deux mains une rame; sa croupe se termine en double queue de poisson; à droite, une néréïde jouant avec un voile enflé par le vent. — Autre triton barbu. — Dieu marin assis, faisant danser au son de sa conque un âne debout. — Autre dieu marin assis entre deux dauphins; colonnes. — Quatre vases.

Priape debout; petite statue; colonnette. — Le même dieu; près de lui, un vaisseau sur lequel est une lance. Guirlandes de feuillage. — Dieu *Terme;* etc. — Deux vases.

Vaisseau entouré de plantes aquatiques. — Proue de *navire :* on voit sur l'un et l'autre les jambes d'un homme; un grand nombre d'animaux figurent sur ces vases dans des attitudes variées. La scène la plus bizarre est celle qui représente un singe à longue queue secouant une grenouille qu'il tient par la partie inférieure devant un grand cerf couché sur le ventre.

Aigle aux ailes éployées; foudre. — Un seul vase.

Tête de *bœuf* entre les énormes griffes d'un animal dont on ne voit pas le reste du corps. — Un vase.

Chevaux attelés à un bige. — Un vase.

Chien courant au milieu de touffes d'herbes sur la bordure d'un vase. — *Lévrier* entouré de branches. — Deux vases.

Deux *lapins,* l'un devant l'autre, élevant chacun une patte; masque scénique et fleur. — *Lièvre* ou *lapin* au milieu d'une guirlande qui sert de cadre au sujet empreint sur ce vase: au-dessous, un serpent et un tigre de chaque côté; ceps de vigne

avec des grappes de raisin que becquettent des oiseaux. — *Lièvre* ou *lapin* dans un double croissant; au-dessous, *cerf* ou *renne* courant. — Trois vases.

Lion poursuivant un tigre sur une sorte de jatte de forme cratéroïde, ornée de ceps de vigne, d'olives et de feuilles d'olivier : deux fragments semblables. — Trois muffles de lion dont la gueule est ouverte et percée jusqu'au fond des vases auxquels ils servaient d'anses en mascarons. — *Lion* tenant élevée une de ses pattes de devant. — *Lion* courant à droite et à gauche entre des colonnes. — Six vases.

Loup et *louve* courant ; grand cercle. — Un vase.

Oiseaux voltigeant sur des lis et des lauriers, perchés sur des branches à larges feuilles. — Oiseaux suspendus, la tête en bas, auprès de colonnes; dans le bas, jambes d'hommes, têtes de dauphins. — Trois vases.

Renne courant; autre tournant la tête. — Deux vases.

Sanglier attaché par les pieds à deux poteaux. — Guirlande de fleurs. — Hure de sanglier. — Moitié du même animal. — Quatre vases.

Serpent entourant de ses replis un grand trépied orné de fleurs; poissons de diverses sortes, etc., etc. — Un vase.

Les différents feuillages qui décorent les vases dont il me reste à parler étaient, sans doute, les attributs des dieux à qui ils étaient consacrés, comme le chêne à Jupiter, le laurier à Apollon et à Mars, l'olivier à Minerve, le lierre et la vigne à Bacchus, le myrte à Vénus, le peuplier à Hercule : aussi me bornerai-je à dire que les feuillages de ces arbres, auxquels il faut joindre le saule, serpentent en guirlandes ou en

bouquets sur des coupes de toutes grandeurs. On y voit mêlées des fleurs connues ou fantastiques : l'acanthe, l'aconit, les astères, le chèvre-feuille, le cyclamen, le glaïeul, l'iris, le liseron, la marguerite, le lis, la rose, la tulipe, avec des feuilles d'une variété infinie, larges, longues, découpées, dentelées, lancéolées, et très-souvent accompagnées de papillons : un goût sévère, mais gracieux, a généralement présidé à ces décorations.

Citoyen d'une ville dont la principale industrie est une des branches de la céramique moderne, j'ai cru devoir, à l'imitation des archéologues d'autres provinces, colliger le plus possible de ces poteries en terre rouge vernie, ne fût-ce que pour les comparer à celles découvertes ailleurs. J'ai pu retrouver ainsi certains types empreints sur nos vases dans la collection de ceux de Rheinzabern en Bavière.

Les vases ou fragments de vases recueillis dans les ruines des monuments de l'antique Cité de Limoges ne sont pas tous revêtus de cette éclatante couleur rouge : il y en a de blancs, de gris, de jaune pâle ou roux, de noirs, d'orangés, de rosés, sur lesquels on trouve, mais rarement, des ornements en relief; le sujet d'Énée portant son père Anchise sur ses épaules, vase blanc à fond noir; les têtes de Pan, de Pluton; des masques; un taureau frappant de ses cornes un athlète renversé, vase noir; des fruits, amandes et olives, quelques fleurs et guirlandes de feuillage, laurier, etc.

On lit sur le pied pointu d'une amphore : Q.VA. Est-ce le nom d'un consul *Quintus Valerius* ou celui du potier?

Le mot LEMOFEC, empreint sur un vase de terre rouge, veut-il dire *Lemovicinus* ou *Lemovix fecit*, ou c'est-il le nom de Limoges, qui s'appela plus tard *Lemofex?*

Je dois citer aussi, en finissant, une inscription gravée à rebours et en creux sur un fragment de schiste ou d'ardoise noire et très-dure : IVNI.F. *Junius fecit* ou *Junii filius*. C'était une sorte de cachet qu'on imprimait sur des remèdes de pharmacien, comme on en voit d'analogues dans les collections.

Les autres monuments de la Cité de Limoges ont été décrits par M. Allou; j'ai moi-même développé les résultats de fouilles entre le pont de La Roche-au-Goth et le Clos-Marcoussis dans un mémoire couronné, en 1830, par l'Institut de France. Tripon, dans son *Historique monumental*, et la Société Archéologique du Limousin ont publié aussi mes descriptions. Je ne reviendrai que sur la pierre tumulaire de la rue des Allois : M. de Longpérier, à son passage à Limoges, a éclairci l'inscription tronquée de IAESV. par la fin de *memoriæ* et le commencement de *Sulpicii :* à la mémoire de *Sulpicius Origanus*. Nous avions d'autres épitaphes de la famille *Sulpicia*, où sont inscrits des surnoms d'*Angilo*, *Fidus* et *Reginus*. Je n'étais pas avec M. de Longpérier lors de cette étude : M. Dumonteil m'en fit part quelques moments après. J'ignore s'il expliqua le mot mutilé ONIS, comme je serais tenté de le faire, par *Decurionis*, par analogie avec l'inscription d'une tombe d'un membre de la famille *Aelia, Poetus Poetinus, décurion*, trouvé sous le clocher de Saint-Martial, avec plusieurs autres, ce qui fit supposer qu'il y avait eu là un cimetière

romain qui commençait à l'emplacement de l'église de Saint-Michel. Ce cimetière, comme l'amphithéâtre des Arènes, était en dehors des fortifications de la ville romaine.

En résumant le peu de données certaines qui nous restent, celles un peu vagues de la tradition orale, nous fixerons ainsi les limites de la vieille Cité : à l'est, le Naveix, *Navigium*, et la tour *Aleresia*, dont le nom paraît latin (1); au sud-ouest, le pont de la Roche-au-Goth, les Palisses, en englobant le territoire de l'hospice, où l'on a constaté l'existence de nombreuses constructions romaines; je ne dois pas oublier qu'une ancienne planche gravée donne le dessin de deux tours situées au-dessus de l'emplacement de Sainte-Félicité, à l'entrée du vieux chemin du pont Saint-Martial (2). La *tour*, encore entière, enfouie près de la place des Jacobins serait la limite septentrionale.

Je passe sous silence les noms latins de différents lieux qui rappellent des familles romaines; il en est un cependant que j'excepte, celui de *Cella Imperatoris*, cité dans plusieurs titres de nos archives, que je n'ose traduire par le nom nouveau de *Maison Cellier*, localité d'un faubourg de Limoges, puisqu'elle est vaguement assignée au quartier Manigne.

(1) C'est à l'assaut de cette tour que fut blessé mortellement Henri le Jeune Plantagenet dit *au Court-Mantel* en 1183; c'est aussi près de cette tour qu'Édouard de Galles ordonna de creuser la mine dont l'explosion fit crouler une partie des murs de la Cité.

(2) On a reconnu depuis peu que ce pont avait des fondations romaines.

Après avoir de mon mieux déterminé l'étendue de la Cité romaine, il me reste une tâche plus facile, mais plus triste, celle de la circonscrire dans ses murailles du moyen âge. J'ai emprunté la plume de M. Lansade, mon double confrère à la préfecture et à la Société Archéologique, afin de vous présenter à la fois un plan fait en 1557 par notre célèbre émailleur Jehan Court dit Vigier, et celui de la carte dite des Trésoriers de France, dont j'ai vu un exemplaire, daté de 1597 (1). En suivant les contours des murailles qui y sont figurées je donnerai les noms, tombés dans l'oubli, de leurs portes.

Je commence par la plus proche du Naveix, désignée sur un plan de 1760 fait par le géomètre Poulard, sous le nom de *Portail-Fermé :* elle devait être sous la terrasse des dames religieuses de la Visitation, qui occupent aujourd'hui le prieuré de Saint-André-des-Carmes-Déchaussés : ces dames ont ouvert un portail qui a peut-être succédé à l'ancienne porte. La rue, aujourd'hui boulevard, en prit le nom de *Portail-Fermé.* En longeant les murs de ce couvent, on arrive à la porte *Panet,* la seule dont le nom soit resté. La troisième porte se nommait *Las Vigeiras :* elle était au-dessous de l'église Sainte-Affre, devant la tour (2). La quatrième, de *Saint-Maurice,* près de l'église paroissiale, sous l'invocation de ce saint martyr. La cinquième, que je crois avoir été la principale, s'appelait *Escudaria, Excudarie* (titres de 1429 et de 1476). C'est devant cette porte que se faisaient les actes de sommation pour la reddition ou soumission de la Cité aux

(1) Voir ces plans à la fin du volume.
(2) Titre de 1348.

nouveaux princes. La sixième, *Trasboreau* ou *Trasboreu*, était placée devant un faubourg du même nom, près du ruisseau des *Charseix* (titres de 1266 et 1463). La septième, *Escurone*, *Escurance* ou *Escuvance*, vers le couvent des Jacobins (titres de 1477 et de 1502). La huitième était la porte *Las Cossas, Corcossas, Macheval* ou *Marcheval*, près le Doyenné : elle est citée dans des actes de 1300 et de 1340. La dernière était la porte du *Chêne* ou *Rouveix* (*roboris*), et même de la *Chaîne* : elle était proche de l'abbaye de N.-D.-de-la-Règle, et fut fermée sur la demande de l'abbesse de ce monastère.

On paraît généralement d'accord pour fixer l'époque de la construction des murailles de la Cité au commencement du VIe siècle, lorsque la victoire de Clovis sur Alaric eut rendu la paix à l'Aquitaine. On ne comprit pas dans la nouvelle enceinte la région du pont Saint-Martial, afin d'en restreindre la trop grande étendue.

Les rues prirent les noms de ces portes, et l'on retrouve dans les titres la rue *Escudaria*, *Trasboreu*, de *l'Infirmaria Sancti Mauritii* (de l'hôpital Saint-Maurice); une rue de la *Fouria*, comme plus tard dans la ville du Château ou *Castrum*. Il est très-difficile de donner la situation de quelques-unes, telles que celles de *Salis* (*puteus de Salis*) : il y avait un puits de *Cassis*, etc.

En entrant dans la Cité par la porte *Panet*, on trouvait deux rues bifurquant devant Saint-André : à droite, celle de *Canali* ; à gauche, la rue *Soubrana*, contraction évidente du mot *suburbana* : c'est dans cette rue que naquit le maréchal Jourdan, et où

était la maison des parents de Ventenat, célèbre botaniste ; en descendant vers le pont Saint-Étienne elle était coupée à gauche par la rue *de la Mine*, qui rappelait le siége de la Cité par le prince Noir, et la ruette *Faudry* : elles ont disparu toutes les deux. La rue de *Canali* est la même que celle appelée en patois *Fount-de-lo-Cavo*, et aujourd'hui *Fontaine-de-la-Cave*, 1429. Il y avait aussi, en 1429, une rue de *Platea*, de la Place.

Le *suburbium* se composait des faubourgs qu'on nommait alors *bourgs*, dont quelques-uns avaient les mêmes dénominations que les portes : le faubourg *Trasboreau* se dirigeait vers la rue des *Petites-Maisons*, bâties pour les pauvres par les évêques ; la *carreria des Charseix* commençait devant la porte *Escudarie*, le quartier *Pistoria* ou des Boulangers, *Sanctus Michaël in Pistoria*, venait descendre à la porte *Escurone* ; la rue et le quartier du *Maupas*, *Malpas*, cimetière, débouchait à la porte Saint-Maurice. Je pourrais ajouter le bourg Saint-Christophe et les Cassauds (*Casales*), et la ville du pont Saint-Martial.

Pour indiquer sur le plan la position des églises de la Cité, j'aurai recours, vu sa petite échelle, aux lettres de l'alphabet :

A. La cathédrale, commencée, l'an 1012, par l'évêque Hilduin.

B. Saint-Jean-en-Saint-Étienne, connue avant le XIIe siècle.

C. Saint-Maurice, fondée avant le XIe siècle.

D. Saint-Grégoire, plus tard Saint-Domnolet, vers le VIe siècle.

E. Saint-André-des-Petits-Carmes, vers le VIe siècle.

F. Saint-Michel-de-Pistorie, vers le VIe siècle.

G. Saint-Gérald, prieuré, vers 1087.

H. Saint-Julien et Sainte-Affre, vers le VIe siècle.

I. Sainte-Félicité et Saint-Lazare, vers le IIIe siècle (Legros).

J. Saint-Paul-Saint-Laurent, vers le VIe siècle.

K. Saint-Christophe et Saint-Jacques, avant le XIIIe siècle.

L. Les Cordeliers, en 1221.

M. Les Jacobins, en 1219.

N. Saint-Augustin, au VIe siècle.

O. L'abbaye de la Règle, avant le VIIIe siècle.

P. Les Recollets-de-Sainte-Valérie, VIe siècle.

Q. Saint-Genest, les Allois, avant le VIIIe siècle.

R. La Mission, 1657.

S. La Providence, près Saint-Maurice, 1246.

T. Les Sœurs-de-la-Croix, place de la Cité, 1687.

U. Les Carmélites, près la place des Jacobins, 1618.

V. Tour de Maulmont, 1256.

X. Évêché, de 905 à 956.

Y. Le grand séminaire des Ordinands, 1666.

Z. Saint-Martin-des-Feuillants, l'an 640.

Je n'ai voulu traiter dans ce Mémoire que la partie archéologique des monuments de la Cité : son histoire formerait un volume.

Je dois rappeler brièvement que le roi de France et l'évêque en étaient coseigneurs; que la justice y était rendue, avant 1307, au pariage de la *Cité*, au nom du roi et du prélat.

Monseigneur François de Carbonel de Canisy, évêque de Limoges, obtint, le 1er février 1701, un arrêt du

conseil d'État qui maintenait tous les priviléges épiscopaux dans l'étendue de sa juridiction ; *la Cité eut ses consuls et ses maires.* Aux temps plus anciens, les rois et les ducs d'Aquitaine venaient recevoir la couronne dans sa cathédrale.

P. S. Je n'ai pas cru devoir parler en commençant du souterrain et du temple sphérique gaulois, dont l'existence est très-contestée. Je dois consigner ici néanmoins que M. Gérald, secrétaire de l'hospice, m'a affirmé avoir vu l'un et l'autre : une ouverture du souterrain était près du *Piaulaud ;* M. Constantin croit en avoir retrouvé une autre à son jardin de *La Pistorie.*

LISTE

CHRONOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE

DES VICOMTES DE LIMOGES.

PAR

M. MAURICE ARDANT.

Ce fut le roi Eudes, dont nous avons des monnaies frappées à Limoges, qui établit dans cette ville des *vicomtes*, à qui il délégua une partie de son autorité. — GRATIA D-I RE ODO. ℞. LIMOVICAS CIVI.

Maison de Ségur.

1. Le premier fut FULCHERIUS, seigneur (*dominus*) de Ségur, nommé, suivant le président Hénault, de 887 à 888.

2. Son successeur fut ADALBERT, ÉDELBERT ou HILDEBERT, vers 904. Il était l'époux d'Adeltrude.

3. HILDEGAIRE ou ELDEGAIRE, son fils, fut vicomte de 914 à 934, et la vicomté devint héréditaire dans la

famille des seigneurs de Ségur jusqu'à Adémar III, quatrième petit-fils de Fulcherius.

4. Renaud, 959.

5. Géral ou Geraldus, mort vers l'an 1000, époux de Rothilde de Brosse, père d'Aymery Ostofrancus Ier, vicomte de Rochechouart. — Donation de 987.

6. Guy Ier, fils de Girard, époux d'Emma, mort en 1025.

7. Adémar Ier dit *le Bègue*, époux de Sénégunde, donne en 1028, les moulins de la Cité au chapitre cathédral.

8. Guy II, époux de Blanche (Edwidge), 1052.

9. Adémar II, son frère, époux d'Humberge Taillefer, d'Angoulême, 1090.

10. Adémar III, dit *le Barbu*, qui se fit moine, mort en 1139, donna à l'évêque Eustorge, en 1111, le terrain pour bâtir le château de Chalusset.

11. Guy III, vicomte avec son père, et mort avant lui. — Donation de 1111.

Maison de Comborn.

12, 13. Adémar IV et Guy IV, fils d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn, et de Brunissende, fille d'Adémar III, morts la même année 1148. La femme du premier était Marguerite de Turenne; celle du second, Marquise de la Marche. — Guy IV fut appelé *la Graoule* ou *le Corbeau* à cause de la noirceur de son teint.

14. Adémar V, appelé *Boson*, épousa Sara, fille de

Renaud, comte de Cornouailles, et nièce du roi d'Angleterre Henri le Vieux. Ce mariage fut la cause de la première guerre Vicomtine. Adémar mourut en 1199. Il avait donné, en 1198, la propriété de Forges au monastère de Solignac. — Titre des archives.

15. † SIGILL*um* GUID*onis*, *vice-comitis Lemovicensis*. — Guy V, époux d'Hermengarde, mort de 1229 à 1230.

16. Hermengarde, vicomtesse douairière. — Acte de 1238.

17. † SIGILLUM MARGUARITE FIL. DUCIS BURGUD. VICECOMITISSE LEMOVIC. — Guy VI, dit *le Preux* ou *le Probe*, époux de Marguerite de Bourgogne, mort, en 1263, à Brantôme. Sa veuve, la vicomtesse douairière, fit une guerre longue et acharnée aux habitants de Limoges : ce fut la seconde guerre Vicomtine.

18. † S.M. LEMOVICENSIS. ℟. VICECOMES. — Marie, la fille unique de Guy VI et l'héritière de la vicomté, se maria, l'an 1275, avec Artur de Bretagne. Frappa-t-on pendant sa minorité cette monnaie muette où le mot de *vicecomes* paraît pour la première fois sur les deniers limousins? On expliquerait alors les initiales S.M. par *sigillum Mariæ* : il resterait encore la difficulté du mot *vicecomes* du revers, employé pour une femme; il est vrai qu'il l'a été de même plus tard sur une médaille de Jeanne d'Albret; mais la légende du sceau de Marguerite de Bourgogne prouve que le terme de *vicecomitissa* était usité. Les mots *signum Margaritæ* rentreraient dans la même explication. On peut, à la rigueur, voir sur cette pièce un monnayage mixte ou de transition,

et tout à la fois un acte de dévotion par lequel on prenait le patron de Limoges pour son vicomte : on lirait, dans ce cas ; *Sanctus Martialis.*

Maison de Bretagne.

19. † ARTVRI. VICEC. ℟. LEMOVICENSIS. 2 types différents : maille et obole. — ARTUR, comte de Richemont, puis duc de Bretagne après la mort de son père Jean II, devint vicomte, l'an 1275, en épousant Marie de Limoges. Il céda la vicomté à son fils Jean Ier du nom des vicomtes de Limoges vers 1300 ou 1301.

20. † JHES. VICECOMES. ℟. LEMOVICENSIS. — Titre de 1310. — 4 types. — JEAN Ier de Bretagne, dit *le Bon*, comte de Richemont, époux d'Isabelle de Castille, pourvu par son père de la vicomté de Limoges vers 1301, devenant duc de Bretagne, cède cette vicomté à son frère Guy l'an 1315. (DUTILLET.)

21. † GVIDO. VICECOMES. ℟. † LEMOVICENSIS. — GUY VII, comte de Richemont et de Penthièvre, après avoir possédé deux ans la vicomté de Limoges, l'échangea pour le comté de Penthièvre, 1317. Il était l'époux de Jeanne d'Avaugour.

22. ISABELLE DE CASTILLE, veuve de Jean Ier, redevint vicomtesse de Limoges en son propre nom l'an 1317 ; mourut en 1328. — Titre de 1301. — Denier.

23. † I. DUX. BRITANNIE. ℟. † VICECO. LEMOVIC. JEAN II DE MONTFORT, fils d'Artur et de sa seconde femme Yolande de Dreux, comtesse de Montfort-l'Amaury, veuve du roi d'Écosse Alexandre III ; il rendit la vicomté de Limoges à Jeanne de Pen-

thièvre après le traité de Guérande. Je crois devoir attribuer à ce Jean II, qui fut aussi duc de Bretagne, un *piéfort* inédit, ou pièce d'essai en cuivre, à cause du *chastel* du revers, qui devint moins commun sur les monnaies après cette époque : † I. DVX BRITONVM. ℟. † TVRONVS LEMOVIX ou *Lemovic*. Le mot plus ancien de *Britonum* devait peut-être faire attribuer cette pièce à Jean Ier. Le mot *Lemovix* était aussi peu usité sur les monnaies de ce temps. Si l'I était un K, ce serait *Karolus*, Charles de Blois.

Maison de Blois.

24. † IhA BRITANIE. ℟. VICECO. LEMOVIC. . 2 types. — Sceau de 1371. — Jeanne Ire de Penthièvre, dite *la Boîteuse*, fille unique de Guy VII, épouse de Charles de Blois, de la maison de Chatillon, disputa l'héritage de son oncle Jean Ier à Jean de Montfort, et lui fit la guerre, ainsi que son mari, pendant vingt ans. Le traité de Guérande, de 1365, la maintint dans la vicomté de Limoges. Elle mourut l'an 1384. — Titre de 1365.

25. † KO. DEI GRACIA. ℟. VICEC. LEMOVICEN. — Charles de Blois, neveu du roi de France Philippe de Valois, époux de Jeanne de Penthièvre, devint duc de Bretagne par arrêt du parlement en 1341, et vicomte de Limoges lors de son mariage. Il fut tué à la bataille d'Auray l'an 1364. — Titre de 1353.

26. † IhA. BRIT. LEMOVICEN. — Jeanne II de Savoie, troisième femme du vicomte Jean Ier, passe pour avoir été vicomtesse à cause des armes de Savoie

inscrites sur un denier. Il faudrait la placer après Isabelle de Castille, nº 21, années 1328 à 1338.

27. Jean III de Blois, comte de Penthièvre et vicomte de 1384 à 1404, époux de Marguerite de Clisson, fille du connétable Olivier.

28. Olivier de Blois, mort sans enfants en 1433, époux d'Isabelle de Bourgogne et de Jeanne Delalain de Kievrain.

29. Jean IV de Blois, sieur de Laigle, frère et héritier d'Olivier, fit la guerre aux habitants de Limoges au sujet de la vicomté. Ce fut la troisième guerre Vicomtine. Mort en 1454. Il avait épousé Marguerite de Chauvigny. — Titres de 1439 et 1442.

30. † G. MVS. VICECOMES. R. LEMOVICENSIS. — Guillaume de Blois, fils de Jean de Blois et frère des précédents, époux d'Isabelle, fille du comte d'Auvergne, mort en 1455, ne fut vicomte que pendant une année.

31. Françoise de Blois, fille de Guillaume, vicomtesse de 1455 à 1481 environ, épousa, l'an 1469 ou 1470, Alain, qui suit. — Acte de cette année et 1463, signé d'elle. — Titre de 1503.

Maison d'Albret.

32. Alain, sire d'Albret, dit *le Grand*, devint vicomte de Limoges par son mariage avec Françoise dite de Bretagne, et mourut en 1522. — Acte de 1469 signé d'Alain et de Françoise, 1464. — Autres de 1464 et de 1472.

33. René de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, prend les titres de *vicomte de Limoges* et de

Bridiers, seigneur de Boussac et vicomte de Brosse sur un acte du 25 décembre 1518 des archives de la Haute-Vienne : c'est un hommage à lui rendu par M. de Saint-Vaury.

34. Jean V d'Albret, fils d'Alain le Grand et roi de Navarre, époux de Catherine de Foix, mort en 1516, est qualifié *vicomte de Limoges. — Art de vérifier les dates.*

35. Henri Ier d'Albret, fils du vicomte Jean V, qui mourut avant son père, succéda à son aïeul Alain le Grand en 1522. Il épousa Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et mourut l'an 1555, laissant à sa fille Jeanne la Navarre et tous les domaines de sa maison. — Titre de 1530.

36. † IOANNA DEI GRATIA REGINA NAVARRAE DOMINA SUPR*ema* BEARNIAE DVX VINDOCIN. ET ℞. BELLIMONTIS COMES ARMENIACI ET PETRAGORICEN. VICECOMES LEMOVICVM. 1556. — Jeanne III d'Albret, épouse en premières noces de Guillaume de Clèves, se maria, le 20 octobre 1548, à Moulins, avec Antoine de Bourbon. Jeanne hérita, en 1555, des titres et des biens de son père. Comme vicomtesse de Limoges, elle y fit, un an après (1556), son entrée triomphale avec son mari. Les consuls leur offrirent à chacun une grande médaille sur laquelle étaient gravées leurs armes et leurs seigneuries. On remarque sur celle de Jeanne l'écusson de Comborn avec deux lions à la place de celui des vicomtes, qui en avait trois, par suite de la précipitation que dut porter l'habile graveur à la fabrication de ces médailles. Il y a aussi une contra-

diction bizarre : ce sont les mots *dux, comes* et *vicecomes* à la suite de *regina* et de *domina*. Nos consuls de Limoges ont-ils voulu honorer leur vicomtesse Jeanne à la manière des Hongrois, qui saluaient Marie-Thérèse du nom de *rex noster?* Le roi et la reine de Navarre passèrent huit jours à Limoges. Jeanne y revint depuis pour y prêcher la religion protestante. Veuve dès 1562, elle mourut l'an 1572. — Titre de 1558. — Acte de prise de possession de 1567, signé d'elle.

37. ANTHONIVS. D.G. REX DOMINVS SVPREMVS, etc., 1556. — Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre, comte de Périgord, etc., fut vicomte de Limoges du chef de son épouse de 1555 à 1562, année de sa mort. — Acte de 1550.

Maison de Bourbon.

38. Henri II (Henri IV, roi de France et de Navarre) vint, en qualité de vicomte, visiter la ville de Limoges, y fit son entrée triomphale le 14 octobre 1605, et y séjourna quinze jours. — Titres de 1568, 1572, 1575, 1585 et 1600.

39. Catherine de Bourbon, sœur unique du roi Henri IV, princesse de Navarre et de Béarn, est qualifiée *vicomtesse de Limoges* et dame de Chalusset dans un arrêt contre les sieurs Béchade et l'économe de Solignac; Henri IV, avant de réunir cette vicomté à la couronne, l'avait donnée en apanage à sa sœur. — Arrêt de 1602.

40 et 41. Louis XIII et Louis XIV, rois et vicomtes, 1654 à 1663.

42. Charles-Philippe de France, depuis le roi Charles X, reçut de son aïeul Louis XV, comme apanage, la vicomté de Limoges. Ce prince en prenait le titre dans l'énumération de tous les autres. Il fut le quarante-deuxième et dernier vicomte de Limoges.

P. S. — Je trouve dans des notes d'un de mes prédécesseurs qu'il existerait au trésor royal du château de Pau des actes concernant la vicomté de Limoges des années 1654 et 1655. Peut-être faut-il conclure de l'acte au nom de Louis XIV comme roi et *vicomte* que le roi Louis XV aurait possédé aussi la vicomté de Limoges, puisqu'il en apanagea son petit-fils Charles d'Artois, lequel aurait été, d'après ce calcul, le quarante-troisième et dernier vicomte de Limoges.

N. B. Tous les titres indiqués dans cette liste sont conservés aux archives de la Haute-Vienne.

NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE,

PAR M. MAXIMIN DELOCHE,

Membre de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société impériale de Géographie, etc.

10e QUESTION DU PROGRAMME. — *A quelle époque remonte l'atelier monétaire de Limoges?*

—

Le produit le plus ancien qui en soit connu est le sou d'or de l'Église de Limoges frappé par *Marinianus*.

Dans la province, les produits les plus anciens sont ceux de *Briva*, Brive (monétaire *Ursio*), où figure une imitation de la Victoire passant; de *Vallaria*, Vallières, où le costume est reproduit des pièces de l'empire. *Compriniacum* est d'un beau style; mais il descend au premier tiers du VIIe siècle, tandis que les trois monnaies précitées sont de la fin du VIe (du dernier quart) ou du commencement du VIIe. La fabrication fut très-active au VIIe siècle, et nous avons un certain nombre de *triens* du VIIIe.

Nous ne possédons aucun denier d'argent de la période mérovingienne que nous sachions avoir été frappé en Limousin.

Le nombre des pièces publiées par moi, et dont l'attribution au Limousin me paraît bien démontrée, s'élève à cent dix. Il en est une dizaine qui peuvent

appartenir au Limousin, mais dont l'attribution est incertaine. Le total en est de cent vingt. (Cf. *Revue numismatique*, nouvelle série, années 1857, 1858, 1859 et 1860.)

11e QUESTION. — *Connaît-on plusieurs monétaires de Limoges ou du Limousin?*

Presque toutes les monnaies mérovingiennes du Limousin portent l'inscription d'un nom de monétaire. Des deux pièces royales que nous avons dans la numismatique limousine, l'une, frappée à Limoges sous Clovis II, porte dans le champ les initiales de saint Éloi, *Elici*; l'autre ne contient que le nom du souverain d'un côté, et le nom de l'atelier de l'autre (le nom de cet atelier est *Torinna*) : celle-ci n'a donc pas de monétaire.

Certaines pièces sont signées d'un même nom : ainsi il existe deux *Saturnus* pour Limoges, deux *Satornus* pour Compreignac et Montrol-Senard (*Sennamaurum*); il existe plusieurs *Dacoaldus* à *Locus Sanctus*, plusieurs *Moderatus* à *Baracillum*, plusieurs *Glavius* à *Vallaria*, plusieurs *Autharius* à *Cabrianecum* et à *Apriancum*, plusieurs *Leodulfus*, plusieurs *Teodolenus*, etc.

Il est quelquefois évident, à raison des différences de dessin et de style, que les deux individus, quoique du même nom et inscrits sur les produits du même lieu, n'ont pu vivre dans le même temps. Il est donc certain ou que des générations de monétaires se sont succédé dans les mêmes ateliers, ou que les noms se sont immobilisés sur les pièces de certaines localités

et de certains cantons. C'est pour cette dernière opinion que je pencherais.

M. Fillon a pensé qu'il y avait des monnayers attitrés de l'Église et des monnayers des villes, comme des monnayers des monnairies fiscales. Il a notamment basé son opinion sur ce que *Marinianus*, dans le sou d'or de Limoges, prend le titre de *monetarius Ecclesiæ*. C'est une erreur : la pièce doit se lire : *Lemoviæ. — Ratio Ecclesiæ. — Mariniano moneta.*

Si, conformément au système de M. Fillon, on rapprochait *Mariniano moneta* du mot *Ecclesiæ*, il faudrait laisser avec son sens particulier la légende du droit (*Lemoviæ Ratio*), qui ne signifie rien, qui est même absurde si elle n'a pas de signification municipale, et qui, si elle avait une signification municipale, serait en contradiction manifeste avec le revers, lequel marque de toute évidence une émission ecclésiastique.

Le sens d'*Ecclesiæ Ratio*, que j'ai attribué aux lettres E. R. inscrites dans le champ me semble certain : j'en ai trouvé d'ailleurs la confirmation dans ce fait que les pièces d'argent *épiscopales* portent généralement ces sigles. Je connais, en outre, une pièce qui porte au pourtour : *Ratio Ecclesiæ*, et dans le champ E. R., qui sont les sigles de la même formule répétés.

Le sens de C. G. (*Crux Gloriosa*) est heureusement déterminé par le monogramme, inscrit au revers, d'une de nos pièces de *Novo vico*, et formé soit par la haste et les branches d'une croix, soit par des lettres qui y sont appendues.

Le sens le plus vraisemblable des sigles C. A. accostant la croix du revers est, suivant nous, *Crux Amabilis*.

J'appelle l'attention du Congrès sur les *types secondaires*. Lelewel, Duchalais et M. Adrien de Longpérier ont parfaitement démontré l'existence de types diocésains et de styles diocésains; mais, au-dessous du type général du diocèse, des formes habituelles et consacrées, j'ai remarqué dans les différents groupes qui subdivisent ce vaste territoire une sorte de parti pris ou *type secondaire*, qui est à mes yeux de la plus haute utilité pour fixer les attributions. Exemple : il y a sur la surface de l'ancien diocèse de Limoges au moins quinze localités appelées *Pierrefitte*, *Pierrefiche*, *Peyrafiche*, ou d'un nom analogue évidemment traduit du latin *Petraficta*. A laquelle faudra-t-il attribuer notre *triens* limousin de *Petraficta ?*— Le choix est impossible à faire si l'on ne recourt pas à l'étude de ce *type secondaire* que je signale à l'attention des numismatistes : il devient possible, au contraire, par cette étude, et je n'hésite pas à choisir le lieu qui est le plus voisin du groupe dont notre pièce reproduit le genre de fabrication et même quelques détails caractéristiques.

Il en est de même du *triens* limousin de *Maugonacum*, au sujet duquel on devrait hésiter entre les trois ou quatre *Magnac* situés dans notre province, et que, d'après son type particulier, nous faisons sortir de Magnac-Bourg.

Je prie le Congrès de vouloir bien donner son haut patronage à ce système de classement, qui peut conduire à une conséquence des plus désirables : à une certitude d'attribution géographique qu'on ne connaissait pas.

LES ÉMAUX D'ALLEMAGNE

ET

LES ÉMAUX LIMOUSINS,

PAR M. F. DE VERNEILH.

MESSIEURS,

La lettre qui convoquait à cette réunion les savants de tous les pays contient ces paroles significatives : « L'art des émailleurs, nous le croyons, est né sur notre sol ». Puis on ajoute : « Byzance le reçut-elle comme un hôte qu'on fête, ou comme un fils qu'on protége? »... Je trouve, pour ma part, qu'une pareille prétention est très-mal fondée, et je viens vous proposer d'y renoncer désormais. — Long-temps, je m'empresse de le dire, elle a paru autorisée dans l'état incomplet de la statistique archéologique. Elle a alors été encouragée plus ou moins directement par les hommes les plus versés dans l'étude des émaux et les plus étrangers aux préjugés provinciaux du Limousin, par MM. du Sommerard et Didier-Petit,

par M. le comte de La Borde. L'erreur était en quelque sorte inévitable, et par suite elle ne saurait nuire à la juste renommée de l'ami regretté qui avait fait des émaux français une étude si spéciale et si approfondie. Tous, tant que nous sommes, nous marchons péniblement, et nous avançons par degrés vers la vérité, et encore une vérité relative; car la vérité complète absolue n'est guère à la portée des historiens de l'art. Nous raisonnons de notre mieux sur les faits connus, et, à mesure qu'il s'en produit de nouveaux, nous devons changer ou modifier nos systèmes.

Or c'est précisément, Messieurs, ce qui arrive en ce moment. Des faits tout nouveaux et très-imprévus, mais graves et concordants, se révèlent en quantité chez nos voisins d'Allemagne. Les savants de cette grande nation, si avancés dans les autres branches de l'archéologie, avaient mis, il faut en convenir, une véritable négligence à rechercher et à produire leurs titres en fait d'émaux. Depuis quelques années, leur attention s'est portée de ce côté, et ils ont largement réparé le temps perdu; car ce qui est si difficile chez nous est aisé chez eux, où les trésors des cathédrales et des abbayes ont été conservés au complet dans toute leur authenticité.

Dans un récent voyage en Allemagne, entrepris dans le but général de constater les influences byzantines, j'ai été initié par M. le baron de Quast, inspecteur général des monuments historiques de la Prusse, à quelques-unes de ces découvertes de la science allemande. Sans cet aimable et savant compagnon de route, j'aurais passé, comme beaucoup d'autres, à Essen ou à Brunswick, même à Cologne.

sans me douter de tant de richesses, sans en obtenir l'exhibition, ou sans en comprendre tout le prix. Grâce à lui, je crois avoir bien vu, bien compris une bonne partie des émaux d'Allemagne, et il a mis le comble à son obligeance en m'envoyant, pour le Congrès de Limoges, où la question des émaux se posait si naturellement, un résumé substantiel, plus exact, plus complet et plus autorisé que je n'aurais pu le faire moi-même, des faits nouveaux dont vous aurez, Messieurs, à tenir compte.

Je vais vous lire le travail si important de M. de Quast. Je vous demanderai ensuite la permission de vous dire mon opinion personnelle, et d'essayer, sinon de résoudre la question des émaux, du moins de la poser comme elle me paraît devoir l'être à l'avenir.

MONSIEUR,

Vous allez me dire qu'il est bien tard pour vous envoyer les notes que vous désiriez sur les anciens émaux d'Allemagne. Mais, lorsque votre lettre est arrivée à Radensleben, je faisais un voyage dans la Thuringe et les montagnes de Harz, et depuis j'ai été si occupé de travaux officiels que je n'ai pu finir plus tôt ce mémoire. J'espère cependant qu'il vous parviendra avant la clôture du Congrès de Limoges.

J'ai eu le plaisir de vous montrer moi-même une partie de nos émaux allemands : j'avais vu les autres en diverses occasions. Quelques-uns n'ont pas encore été cités dans la question des émaux ; d'autres ont été faussement classifiés. Je nommerai donc tous ceux que je connais par moi-même dans un ordre chronologique. La question de l'antériorité des émaux d'Allemagne ou de Limoges n'étant pas de mon but présent, je n'y ferai pas allusion.

Nous sommes d'accord sur ce point que les émaux cloisonnés

de Byzance ont servi de base et de modèle aux émaux chrétiens du moyen âge. La *Pala d'oro* est le monument le plus splendide entre tous ceux de cette espèce. Ses émaux éblouissent par la richesse des couleurs et des compositions, par la beauté de l'exécution, par la finessse et l'éclat de ces minces filets d'or qui cernent et dessinent les figures. Pour les dates, il est bien certain que le fondateur de la basilique de St-Marc, le doge Pierre Orseolo, avait ordonné déjà en 976, à Constantinople, la confection de cette table d'autel; mais il n'est pas moins certain qu'en 1105, comme c'est prouvé par une inscription et par la figure du doge d'alors, Ordelafo Falieri, la *Pala* fut renouvelée, et qu'une restauration de 1209 pourrait aussi avoir changé ou ajouté quelques émaux. Quant à la restauration de 1345, elle donna seulement un encadrement nouveau à l'ensemble. Il est donc difficile de dire quelles parties de l'œuvre sont de l'une ou de l'autre époque : il faudrait pour cela un examen spécial, toujours fait en comparaison des autres émaux que possède le trésor de Saint-Marc depuis la conquête de Constantinople, en 1204.

La couronne dite de saint Étienne, qui, d'après une inscription, a été envoyée par l'empereur grec Michel Ducas (1071-1078) au roi alors régnant de Hongrie, est décorée d'émaux superbes de la même fabrication.

Une œuvre des plus excellentes est le reliquaire byzantin qui se conserve maintenant à Limbourg sur la Lhan. Les *Annales archéologiques* (1857-1858) en donnent une description et des dessins. Mais, si bien faits qu'ils soient, il était impossible de reproduire par la gravure la splendeur des couleurs vives et le fini de ces figures tracées avec des fils d'or. L'exécution de toutes les parties du reliquaire de Limbourg est aussi parfaite que possible, et tout à fait digne des meilleurs morceaux de la *Pala d'oro*. Des inscriptions parfaitement intactes et irréprochables disent que le reliquaire fut fait par l'ordre des empereurs Constantin et Romanos, et qu'il fut complété par les soins du proedros Basile. Le commentaire de M. Krebs cité dans le mémoire de M. Ibach aux *Annales archéologiques* montre avec la dernière évidence que ce Constantin ne peut être autre que le Porphyrogénète qui régna de 913 jusqu'à

959. Quant à l'autre donateur, ce serait ou Romanos Lacapenos (920-945), ou, plus vraisemblablement, le fils de Constantin, qui régna avec lui depuis 945; de sorte que le reliquaire aura probablement été commandé en 959, et complété par Basile, qui fut nommé proedros sous l'empereur Phocas (963-969). M. Didron, dans une note (*Ann. arch.*, 1859, page 344), élève des soupçons sur l'authenticité de l'inscription, et même de tout le reliquaire, qu'il croit fabriqué après la conquête de Constantinople, en 1204, pour un guerrier franc qui aurait payé bien cher cette falsification. Mais il est trop dificile de croire qu'il y avait déjà, en ce temps-là, des amateurs à la moderne, et, s'il y en avait, qu'ils préférassent acheter ce qu'ils pouvaient prendre par force, comme le faisaient les Vénitiens. Jusqu'à la publication des preuves qui pourraient appuyer cette conjecture extraordinaire, il doit nous être permis de tenir pour authentique ce magnifique reliquaire de Limbourg, vraiment digne d'être fait aux dépens des empereurs, et non pas d'un simple chevalier, qui s'est contenté de le rapporter dans sa patrie, et d'en faire don à un petit monastère situé dans une île de la Moselle, d'où on l'a transporté, à l'approche des armées françaises, sur l'autre rive du Rhin.

Dans la même armoire de la sacristie de Limbourg, se conserve maintenant un autre reliquaire qui y est venu de la même manière du ci-devant trésor de la cathédrale de Trèves. C'est un grand étui formé d'une lame d'or pur, enrichi des images ou médaillons des archevêques de Trèves, et terminé par une pomme que l'on peut ouvrir pour extraire de l'intérieur un bâton de bois simple. Aux deux côtés du couvercle, il y a une inscription en lettres d'argent, enchâssées dans une bordure d'or qui se déroule entre des rinceaux de même métal. Cette inscription, en beaux caractères du xe siècle, est ainsi conçue : « Baculum beati Petri, quondam pro resuscitatione Materni ab ipso transmissum, et a sancto Euchario huc delatum, diu hæc ecclesia tenuit. Postea Hunorum, ut fertur, temporibus, Mettis cum reliquis ecclesiæ thesauris deportatus ibi usque ad tempora Ottonis, piissimi imperatoris senioris, permansit. Inde a fratre ejus Brunone archie-

piscopo expetitus, Coloniæ est translatus. Junioris autem Ottonis imperatoris tempore, petente Egberto, Trevirorum archiepiscopo, et annuente venerabili Werino, Coloniæ archiepiscopo, ne et hæc ecclesia tanto thesauro fraudaretur, in duas partes est transsectus : una superiori videlicet huic ecclesiæ reddita, et a domno episcopo in hac teca recondita ; reliqua cum apice eburneo ibidem retenta. Anno dominicæ Incarnationis DCCCCLXXX, Indi..., » Il manque à peu près quatre lettres, qui indiquaient le nombre de l'indiction. Les deux bandes qui entourent le couvercle montrent cette autre inscription : « Quisquis ab ecclesia baculum hunc detraxerit ista, aut si præstiterit, sit perpetuo anathema ». La grande pomme est décorée d'émaux cloisonnés représentant les signes des quatre évangélistes et des images d'évangélistes ou d'apôtres. Ils sont entremêlés de petits champs triangulaires décorés de perles, de cabochons et de filigranes. Les émaux sont exécutés tout à fait à la manière byzantine, mais les couleurs sont moins vives, moins harmonieuses et les dessins très-inférieurs. En les comparant à ceux du reliquaire voisin, qui vient de Constantinople, et n'a qu'une vingtaine d'années de plus, on ne peut pas douter que l'étui du bâton de saint Pierre a été fabriqué en Allemagne, et que ses émaux, bien qu'imitant ceux de Byzance, ont aussi été faits dans le pays.

Voilà une première preuve d'une imitation de l'art et des émaux byzantins au temps et probablement sous les auspices de l'impératrice Théophanie, qui n'est pas nommée dans l'inscription, il est vrai, mais qui était la femme de cet Othon II qui ordonna le partage du bâton de saint Pierre, et la fille et la petite-fille des donateurs de l'autre reliquaire purement byzantin, que le hasard a aussi amené dans le trésor de Limbourg.

Une meilleure preuve se tire de l'examen d'un autre chef-d'œuvre : c'est un évangéliaire du plus grand format (onze à douze pouces), écrit et enluminé de la façon la plus splendide, digne, en un mot, de succéder aux manuscrits carlovingiens. Il appartenait autrefois à l'abbaye d'Echternach dans le Luxembourg, et fut vendu par le dernier abbé qui s'était enfui au-delà du Rhin avec ses richesses.

Acquis par le duc de Gotha, il est maintenant, avec d'autres livres de la même provenance, le plus grand trésor de la bibliothèque ducale. C'est sa couverture qui nous occupe ici. Au milieu est un Crucifiement avec deux soldats à la lance, du style le plus rude possible, digne des naturalistes des XVe et XVIe siècles, mais sûrement d'une haute antiquité. Tout autour est une bande ornée alternativement de cabochons au fond de filigranes et de petites plaques en émail cloisonné. Une frise semblable se trouve aux quatre faces extérieures de la couverture ; d'autres, plus petites, rattachent les bordures extérieures à la bordure intérieure, toutes décorées de la même manière. Les quatre champs angulaires entre ces encadrements sont revêtus de plaques d'or rehaussées de figurines en relief. On y voit, en haut et en bas, les symboles des quatre évangélistes et les quatre fleuves du Paradis terrestre, tous avec leur nom en latin. Aux parties latérales, on voit huit petites figures en relief, quatre pour chaque côté, toujours avec des noms. Il y a : sainte Marie, saint Pierre, saint Wilibrod (titulaire de l'abbaye d'Echternach), saint Boniface, saint Benoît et saint Ludger (évêque de Munster). Les deux figures du bas manquent du nimbe, et offrent, à droite, un jeune homme, en habits courts très-riches, tenant un sceptre, et portant sur la tête une couronne; à gauche, une femme voilée ayant aussi une riche couronne. Les inscriptions sont : *Otto rex et Theophaniu imperatrix.* Comme Othon II, pendant tout le temps de son mariage et de son règne, a porté le titre d'empereur, on doit reconnaître dans le jeune roi son fils Othon III, âgé seulement de trois ans à son avènement au trône en 983, et qui n'en avait pas plus de onze lorsque sa mère, jusque-là régente de l'empire, mourut en 991.

Voilà donc positivement une œuvre de Théophanie. Les émaux, faits d'ailleurs à la manière byzantine, ne comportent, il est vrai, que de l'ornementation sans figures; mais, puisqu'ils sont faits pour la place même qu'ils occupent, puisque l'œuvre dans son ensemble est purement allemande, il est nécessaire que les émaux aussi aient été exécutés en Allemagne, soit par des artistes grecs établis dans le pays,

soit par des élèves nationaux qui ont très-exactement imité les ouvrages de leurs maîtres.

Après ces monuments, je vous conduis de nouveau, Monsieur, au trésor d'Essen, que j'ai pu admirer une fois de plus en votre compagnie. Vous vous souvenez des quatre grandes croix ornées de cabochons, de perles et surtout d'émaux. Trois d'entre elles ont le même caractère technique; la quatrième semble être un peu plus récente. Deux des premières offrent gravé le nom de l'abbesse *Mahthild;* la quatrième, celui de l'abbesse *Theophanu.* Le premier nom, écrit des mêmes caractères (le premier H et le T liés ensemble : HT), se trouve aussi sur le célèbre chandelier à sept branches du chœur de l'église. Nos deux croix doivent donc avoir la même origine, et la troisième ne me paraît pas d'une provenance différente. Dans la liste des abbesses d'Essen on ne trouve pas d'autre Mathilde à qui l'on puisse attribuer ces objets précieux que celle qui vivait à la fin du xe siècle, et que l'on prend généralement pour une fille d'Othon II, morte en 997. Sur l'une des croix, on voit, en effet, un émail cloisonné représentant un jeune homme à la tunique bleue, avec un manteau violet semé de fleurons jaunes, qui donne une croix d'or (celle où se trouve cet émail), emmanchée d'une hampe de bois, à une femme dont les habits sont de même couleur, sauf le voile, qui est vert : elle est accompagnée de l'inscription *Mahthild abbatissa;* le donateur, de celle d'*Otto dux.* Les trois Othon n'ont jamais pris d'autre titre que ceux de roi et d'empereur. Les seules personnes à qui l'on puisse appliquer ces noms sont l'abbesse Mathilde (974-1013), fille de Ludolf, fils aîné d'Othon Ier, que l'on a confondue avec une prétendue fille d'Othon II, et son frère Othon, duc de Souabe (973-982). Ce dernier régnait presque dans le même temps que son oncle Othon II, qui n'était pas plus âgé que lui, et dont il était l'ami intime.

Ces chefs-d'œuvre sont donc contemporains des autres émaux que nous avons décrits plus haut. La première croix, celle qui est ornée des figures d'Othon et de Mathilde, est posée sur un cristal de roche sculpté de fleurons en style byzantin-arabe tout à fait à la manière de trois reliquaires de

l'abbaye othonienne de Quedlimburg, dont l'un porte une inscription authentique qui nomme comme son auteur l'empereur Othon III (983-1002). La seconde croix, marquée aussi du nom de Mathilde, présente un émail où l'on voit la sainte Vierge, en manteau rouge, portant l'Enfant-Jésus, en habit bleu, qui reçoit de l'abbesse agenouillée une croix. L'inscription est tracée autour du groupe. La troisième croix, sans nom de donataire, mais tout à fait dans le même style, porte aussi plusieurs émaux appliqués, dont quelques-uns offrent des figures de bêtes.

Sur les trois croix les émaux sont toujours cloisonnés, et faits comme ceux du reliquaire de Trèves, c'est-à-dire en imitation des byzantins, mais en restant loin de la délicatesse de dessin et de la vivacité des couleurs qui distinguent ces derniers. Seulement, parmi les petits émaux appliqués, qui, pour la plupart, ne montrent que des ornements, il en est qui sont plus byzantins que les autres, et analogues à ceux de l'évangéliaire donné par l'impératrice Théophanie à l'abbaye d'Echternach.

La quatrième croix d'Essen est l'œuvre de l'abbesse Théophanie, fille d'une fille de l'impératrice, qui gouvernait l'abbaye de 1041 à 1054. Une inscription incrustée en lettres d'argent sur les côtés l'atteste. Au centre, au lieu d'un Christ en or ou en argent doré, comme pour les autres, il y a un émail avec le Christ crucifié, accompagné de sa mère et de saint Jean. Outre cela, les branches de la croix sont décorées des symboles des quatre évangélistes en émail, et enfin d'autres petits émaux appliqués sont dispersés entre les filigranes, cabochons, camées et perles. Tous ces émaux ont déjà un caractère allemand plus développé, tant dans le dessin que dans les couleurs, où le vert, comme dans les miniatures allemandes, est usité de préférence. Ils sont en général *cloisonnés*, mais quelques parties montrent le commencement du travail *champlevé*.

M. Didron, qui parle de cette croix (*Annales arch.*, 1858, p. 332), suppose que les archéologues allemands ont confondu l'abbesse Théophanie dont il s'agit avec l'impératrice; de sorte que l'influence de cette dernière sur l'art de l'Allemagne serait

purement imaginaire. Nous avons vu ce qu'il en est en réalité.

La couronne impériale, qui se trouve maintenant au trésor de Vienne, est ornée d'émaux tout à fait analogues à ceux du temps d'Othon II. Il n'y a pas d'indication positive de la provenance de cette couronne, la plus haute et la plus magnifique qui ait jamais existé. Seulement nous savons, par l'inscription tracée sur une bande qui ferme par en haut la couronne, et a été postérieurement ajoutée, que cette partie a été faite sous l'empereur Conrad. C'est Conrad II, car les autres princes du même nom n'ont jamais porté le titre d'empereur, mais bien celui de roi. Il est donc très-vraisemblable que cette couronne, antérieure à Conrad II, date du temps des deux derniers Othon, qui aimaient à introduire en Allemagne le luxe, les cérémonies byzantines, et aussi, comme nous l'avons vu, l'art et les émaux byzantins. Quoi qu'il en soit, les émaux de la couronne impériale qui représentent le Christ sur son trône, les rois David et Salomon, ainsi que la guérison du roi Hiskias, sont exactement dans le même caractère que les autres émaux allemands du xe siècle.

Je me tais sur les émaux ornant les reliures de deux manuscrits dont l'un fut donné par l'empereur Henri II à son cher évêché de Bamberg (entre 1010 et 1024), et l'autre, par une abbesse du xie siècle à l'abbaye princière de Niedermunster, à Ratisbonne, parce qu'ils ont été déjà mentionnés dans le livre excellent de M. Labarte. Ils montrent, se propageant dans différentes parties de l'Allemagne, au xie siècle, l'art des émaux, d'abord concentré au nord-ouest du pays.

Nous avons vu ensemble d'autres émaux au trésor de Saint-Blaise de Brunswick, maintenant le trésor de Hanovre. Il y a là encore deux croix ornées d'émaux cloisonnés dont le champ d'or est incrusté d'autres émaux champlevés. Le mélange des deux manières d'émailler y est plus prononcé qu'à la croix de Théophanie, à Essen. Celles de Brunswick ont eu pour donateurs : l'une, le *marchio Egbertus;* l'autre, la *comitissa Gertrud*, comme le disent des inscriptions. C'étaient le margrave Eibertus de Misnie, mort en 1068, et sa fille Gertrudis, la belle-mère de l'empereur Lothaire III, morte en 1117. Cette comtesse Gertrude avait aussi donné, d'après

une inscription, un reliquaire, en forme de bras, d'une des églises de Brunswick, qui est à présent déposé au musée de cette ville.

Vous avez admiré avec moi les autres richesses, provenant généralement des églises de Brunswick, qui ont été recueillies par le trésor de Hanovre, notamment ces quatorze autels portatifs du XIIe siècle, en grande partie ornés, comme la plupart des reliquaires de ce trésor, d'émaux champlevés. Entre ces derniers, brille la châsse, en forme d'église grecque, surmontée d'une coupole, toute revêtue de figurines d'ivoire et de quantité d'émaux les plus éclatants. C'est, comme vous l'aviez reconnu déjà, tout à fait le duplicata du reliquaire qui se conserve aujourd'hui dans le cabinet du prince Soltikoff à Paris, et qui appartenait autrefois à l'église collégiale de Rees aux bords du Rhin : d'où l'on peut conclure que le reliquaire de Hanovre aussi vient de cette contrée-là. Mais il y a dans le trésor de Hanovre une autre preuve plus directe du même fait, et dont vous avez reconnu avec moi l'importance. C'est un reliquaire en forme de petit autel portatif, et qui peut-être servait réellement d'autel. La face supérieure montre au milieu le Christ, sur son trône, entouré des signes des quatre évangélistes; le tout peint sur parchemin en miniature, et couvert d'une grande plaque de cristal de roche. Alentour on voit les douze apôtres assis, et avec des banderoles portant des parties du *Credo*. Aux deux extrémités latérales, sont quatre sujets de la vie de Notre-Seignenr depuis sa naissance, et quatre depuis sa mort jusqu'à l'Ascension. Toutes ces figures et histoires sont faites en cuivre doré. Leurs fonds de couleur bleue, le champ des inscriptions et des nimbes et quelques autres parties sont en émail champlevé. Les fasces latérales ont, les grandes six, les petites trois compartiments, entre des pilastres. Les chapiteaux, comme les frises en feuillage, sont ciselés, pendant que les plates-bandes ont des émaux champlevés. Les dix-huit compartiments du pourtour offrent un fond doré avec des figures de prophètes émaillées de vives couleurs entre fils d'or. Il me semble qu'il y a là un mélange évident du champlevé et du cloisonné.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est le dessous, très-

simple d'ailleurs, du coffret, où se lit cette inscription, parfaitement contemporaine : « Eilbertus coloniensis me fecit ». Puisqu'il n'y a aucun doute sur la provenance de ce dernier émail, on doit supposer que la plupart des autres qui se trouvent là, et qui montrent les mêmes caractères, viennent aussi de la même source. Cela est d'autant plus probable que les bords du Rhin et de la Moselle abondent en chefs-d'œuvre de ce genre, surtout Cologne, où nous avons vu, dans l'église de Notre-Dame-de-la-Schmurgasse, les superbes reliquaires en forme de tombeaux provenant de l'ancien trésor de Saint-Pantaléon, cette même église où l'impératrice Théophanie avait choisi sa sépulture, et à laquelle elle fit don du corps du titulaire de l'abbaye, apporté par ses soins de Constantinople. Ce n'est donc pas sans fondement que l'on rapproche toutes ces circonstances pour en conclure que des artistes grecs, venus de Constantinople au commandement de la princesse byzantine, ont donné naissance à cette suite d'émaux que nous avons passés en revue et à d'autres œuvres d'art qui sont aussi une vraie imitation des arts grecs.

Une autre preuve que Cologne était une grande fabrique d'émaux, c'est ce reliquaire, malheureusement perdu, de l'abbaye de Grandmont, fait par Réginald Grandmont, et signé des noms de l'archevêque de Cologne Philipp (1169-1191) et de l'abbé de Sigburg Gerhard. Heureusement le trésor de l'abbaye de Sigburg est conservé, et c'est, je crois, le plus riche en fait d'émaux champlevés qui existe maintenant. Il possède cinq châsses de grande dimension et deux autels portatifs ressemblant parfaitement à l'autel d'Eilbertus de Cologne.

Vous connaissez d'autres chefs-d'œuvre de notre art rhénan, les châsses superbes d'Aix-la-Chapelle et celle des Trois Mages de Cologne, la plus brillante qui existe. Mais ce que vous n'avez pas vu c'est la châsse de saint Héribert, à Deutz (vis-à-vis de Cologne), d'un style plus ancien et très-sévère, qui convient très-bien à la date de l'élévation du saint corps, en 1147. L'excellent rétable de Klosterneuburg près Vienne fait, d'après une inscription, en 1181, par maître Nicolas de

Verdun, est bien connu par une excellente publication de M. Camesina.

Je souhaite, Monsieur, que ces notes vous donnent quelques souvenirs agréables des jours où j'ai pu vous montrer tant de richesses artistiques, et vous inspirent, ou à quelques-uns de mes amis français, le désir d'en voir d'autres avec moi. Il vous manque toujours le trésor de Halberstadt et celui de Quedlimburg.

Agréez, etc.

F. DE QUAST.

Radensleben, le 8 septembre 1859.

Vous le voyez, Messieurs, décidément il y a des émaux allemands, et il y en a beaucoup. J'ajouterai qu'ils sont plus anciens que les premiers spécimens connus de l'émaillerie limousine, et incomparablement mieux datés. M. de Quast n'a pas voulu faire ressortir cette antériorité des émaux d'Allemagne. Je n'hésite pas à déclarer qu'elle est incontestable pour tous ceux qui tiennent à faire de l'archéologie avec les monuments existants, non avec des textes, et surtout avec des opinions plus ou moins anciennes, plus ou moins accréditées.

Dans la seconde moitié du xe siècle, au moment où l'art se réveille en Occident avec la civilisation tout entière, une princesse byzantine, fille et nièce des empereurs de Constantinople, vient s'asseoir sur le trône d'Allemagne (973). Elle y porte les habitudes de luxe et les goûts artistiques de sa patrie. A défaut d'ouvriers grecs, elle introduit tout au moins en Allemagne quelques œuvres d'art, quelques reliquaires, quelques bijoux propres à servir de modèles. Aussitôt après on voit les émaux apparaître et se

propager, toujours sous l'influence directe de l'impératrice Théophanie et de ses parents les plus proches. En 980, Othon II ordonne de partager entre les deux cathédrales de Cologne et de Trèves le bâton de saint Pierre, et le reliquaire qui est exécuté à cette occasion se trouve décoré d'émaux. De 983 à 991, Théophanie, régente de l'empire, fait faire, pour l'abbaye d'Echternach, un évangéliaire où elle est représentée avec le titre de *Theophaniu imperatrix*, son jeune fils avec celui d'*Otto rex*. Des émaux d'ornement, mais des émaux cloisonnés à la manière byzantine, encadrent les figurines en or, et décorent partout la couverture de ce livre magnifique.

Vers le même temps (973-982), deux neveux de l'impératrice Théophanie, enfants de son beau-frère Ludolf, le duc de Souabe Othon et l'abbesse d'Essen Mathilde se réunissent pour faire don à cette abbaye d'une croix d'or où ils sont représentés en émail cloisonné avec leurs noms et leurs titres. Mathilde, déjà qualifiée d'abbesse, est encore en habits civils; elle tient un des bras de la croix, comme son frère tient l'autre, et nous a semblé la donner au lieu de la recevoir.

L'abbesse Mathilde seule donne au trésor de son église, qui la conserve encore précieusement, une seconde et probablement une troisième croix émaillée, quoique cette dernière, tout à fait du même travail que les autres, n'ait pas de figures de donataires et d'inscriptions. Enfin, de 1041 à 1054, une seconde Théophanie, littéralement *Theophanu*, que l'on prononçait Théophanou, la propre petite-fille de l'impératrice byzantine, donne à cette riche église

d'Essen dont elle est abbesse une quatrième croix émaillée, visiblement plus allemande, plus romane que les autres par le dessin comme par le procédé d'exécution, qui admet quelques parties champlevées à la mode limousine.

La couronne impériale de Vienne, émaillée aussi et décorée des images de David, de Salomon et du Roi des rois Jésus-Christ, est encore, avec moins d'authenticité, l'œuvre probable, non pas de Charlemagne comme on l'a cru, mais des Othon. Dans aucun cas, elle ne saurait être postérieure à l'an 1039. J'ai pu en étudier les dessins coloriés dans le portefeuille de M. l'abbé Bock, de Cologne, qui les publiera prochainement avec les autres ornements impériaux; et je reconnais, ainsi que M. de Quast, qu'elle est tout à fait du même style que les émaux allemands du xe siècle.

Viennent ensuite les couvertures de livre de Bamberg (1010-1024) et de Niedermunster à Ratisbonne (xie siècle), mentionnées déjà par M. Labarte, et surtout deux pièces du merveilleux trésor de Hanovre, les croix données par le margrave de Misnie Egbert avant 1068, et par sa fille Gertrude avant 1117. Le mélange des deux façons d'émailler par incrustation, le cloisonné et le champlevé, y est plus prononcé que dans la croix de l'abbesse Théophanie, et l'on voit rapidement arriver le temps où dominera ce dernier procédé, auquel appartiennent définitivement le coffret signé par *Eilbertus Coloniensis*, les grandes châsses de saint Pantaléon, et tant d'autres œuvres purement allemandes.

Je n'ai pas besoin de dire que M. de Quast n'a pas

donné une liste complète de tous les émaux qui sont authentiquement germaniques : il s'est attaché à ceux qui sont datés. Parmi les plus importants et les plus curieux sous d'autres rapports, je citerai ceux du grand candélabre à sept branches de la collégiale de Brunswick. Il est énorme, et n'a pas moins de quinze ou seize pieds de hauteur. Ses anneaux sont donc très-grands aussi, et des médaillons émaillés les décorent. La plupart sont encore en place ; quelques-uns se sont détachés, et laissent voir, dans le creux du métal, des lettres gravées qui servent de points de repère à l'ouvrier ciseleur pour garder l'ordre iconographique adopté par l'auteur des émaux. On peut conjecturer que ce dernier n'habitait pas Brunswick, mais qu'il y était venu ; de sorte que, selon toute apparence, il était Allemand d'origine.

Quoi qu'il en soit, et pour s'en tenir à la question d'antériorité, voilà déjà, avant le commencement du XIIe siècle, dix émaux allemands parfaitement datés et, on l'avouera, parfaitement authentiques. S'ils avaient passé par les mains de brocanteurs pour arriver à des collections publiques ou privées, je les accuserais volontiers de faux. On a payé si cher les émaux vrais dans ces dernières années, on a offert à la contrefaçon une prime si élevée qu'on est parvenu secrètement à imiter à peu près exactement toutes les époques et tous les styles. Ce point admis, quand on fait un émail faux, on le fait naturellement aussi curieux que possible, et on n'y épargne pas les noms propres ni les dates. Mais ce n'est certes point le cas, et la provenance de tous les objets énumérés par M. de Quast n'a rien de douteux. Ils ont pris place, depuis

des siècles et aussi publiquement que possible, dans des trésors d'églises ou dans une collection royale qui n'est elle-même qu'un asile ouvert, lors de la réformation, aux reliquaires des églises de Brunswick et de Lunebourg.

Même dans un trésor d'église, s'il n'y avait qu'un émail au nom trop significatif de Théophanie, ainsi que l'a fait M. Didron, peut-être me défierais-je aussi de moi-même et des autres; peut-être chercherais-je partout des raisons de douter. Mais le fait n'est pas isolé, je le répète; il y en a dix qui parlent dans le même sens, et se fortifient mutuellement.

Au contraire, à Limoges, nous n'avons pas, jusqu'au XIIe siècle, je devrais dire jusqu'au XVe, un seul émail qui soit daté d'une manière précise. Bien plus, nous ne pouvons pas établir positivement, même en recourant aux textes, qu'aucune œuvre d'art de ce genre ait été faite en Limousin avant 1150.

Ainsi, dans toutes les chroniques limousines antérieures à cette date, et dont quelques-unes, par exemple la chronique de Saint-Martial (fin du Xe siècle et commencement du XIe), décrivent pourtant avec assez de détails d'importants travaux d'orfèvrerie, on ne remarque pas une seule fois cette épithète de *smaltita* qui ailleurs désigne sûrement des émaux.

On s'est plu à faire de saint Éloi un émailleur. Mais rien n'est plus incertain. Parmi les nombreux reliquaires que l'on attribuait autrefois au saint évêque de Noyon, quelques-uns, il est vrai, offraient des parties émaillées. Malheureusement tous sont perdus aujourd'hui, et l'on ne peut plus vérifier d'abord si

l'attribution avait quelque fondement, car, en général, elle était fausse, et reposait sur des traditions relativement récentes, et ensuite s'il n'y avait pas eu des restaurations ou des adjonctions à l'œuvre primitive. Je me trompe, il subsiste un de ces reliquaires émaillés attribués à saint Éloi, et justement c'est l'abbaye de Solignac qui le possède. Mais beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont pu s'en convaincre, il est tout simplement du XIIIe siècle.

En ouvrant, il y a peu d'années, le tombeau de l'évêque Gérard de Limoges, qui mourut à Charroux en 1022, on a trouvé un anneau d'or orné de quelques filets d'émail bleu (1). Mais, s'il est incontestable que ce bijou a appartenu à un évêque limousin, comment prouver qu'il avait été fait et acheté à Limoges? Comment y voir surtout un émail digne de ce nom, un émail artistique? Car, d'un procédé connu depuis long-temps et partout, qui s'essaie une fois de plus, sans nouveaux progrès, à un art bien assis et définitivement constitué, il y a loin.

Nous savons qu'un moine de La Chaise-Dieu, *frater Guinamundus*, sculpta d'une manière admirable le sépulcre de saint Front en 1077, et que ce monument, lorsqu'il fut détruit par les calvinistes, offrait, entre autres ornements, des plaques de cuivre émaillé. Mais comment établir rigoureusement que ce moine de l'Auvergne appartenait à l'école de Limoges? Comment garantir aussi que les émaux de ce tombeau de saint Front, véritable édifice en pierre sculptée et peinte, n'étaient pas un embellissement ajouté après

(1) *Dictionnaire d'orfèvrerie*, p. 815.

coup? On serait sorti des probabilités si on avait possédé, ainsi qu'on l'a cru un instant, un fragment émaillé signé de *Fr. Guinamundus;* mais M. l'abbé Texier a loyalement reconnu, dans sa dernière publication (1), que l'authenticité, non pas de l'émail proprement dit, mais de l'inscription qui en faisait tout le mérite, lui semblait aujourd'hui plus que douteuse.

Il faut réellement arriver à 1150 pour signaler des émaux de Limoges; et encore, si Geoffroi Plantagenet est mort à cette date, il est probable et non certain que sa tombe émaillée a été faite peu d'années après à Limoges, par exemple en 1153, lorsque Henri Plantagenet vint s'y faire couronner comme duc d'Aquitaine. De même, si le musée du Sommerard a recueilli des plaques émaillées d'un grand style portant des inscriptions en langue romane-limousine, et représentant des sujets de la vie de saint Étienne de Muret que l'on sait avoir été figurés sur le grand autel de Grandmont consacré en 1165, l'identité est sans doute très-vraisemblable; mais elle n'est pas démontrée.

C'est à partir de 1160, dans la seconde moitié du règne de Louis VII, que les documents historiques mentionnent d'une manière positive des émaux limousins. Il est vrai qu'à ce moment, à Sainte-Marie de Veglia dans le royaume de Naples, comme à l'abbaye de Witgam en Angleterre, comme à Paris, on les désigne couramment sous le nom d'*œuvre de Limoges*, ce qui annonce une industrie déjà très-

(1) *Dictionnaire d'orfévrerie*, p. 916.

connue et nécessairement cultivée depuis long-temps : car, au moyen âge surtout, une réputation véritablement plus qu'européenne ne peut pas s'acquérir en peu d'années. Elle ne s'explique que par des exportations successives et très-multipliées, par des habitudes commerciales qui se contractent lentement : en un mot, par une longue pratique qui laissait bien loin dans l'histoire les premiers essais de l'émaillerie limousine.

Depuis, et durant tout le XIIIe siècle, les mentions d'*œuvre de Limoges* continuent, et se multiplient avec d'étranges variations d'orthographe qui ne cachent jamais le sens littéral. On en a déjà recueilli une quarantaine qui viennent généralement d'Angleterre, sans doute à cause des étroites relations de ce pays avec l'Aquitaine ; d'autres, de l'Italie ; le reste, du nord de la France. Jamais, ce qui n'a pas encore été remarqué, elles n'arrivent de l'Allemagne ; mais aussi jamais émail allemand n'est désigné sous le nom d'*œuvre de Cologne*.

Il ne s'agit pas uniquement, dans ces mentions d'émaux limousins, de candélabres, de bassins à laver, de couvertures de livres, d'ornements de cheval, de coffrets, de custodes et autres menus ouvrages qui deviennent facilement des objets de commerce ; il s'agit encore de tombes magnifiques, que l'on commande tantôt pour des prélats et des seigneurs anglais, tantôt pour une duchesse de Bretagne (1), et enfin pour des comtes de Champagne,

(1) En 1306. Voir aussi, en 1327, le texte cité par du Cange et par M. le comte de La Borde : « Je lais huit cent livres pour

ces voisins immédiats de la Germanie. L'un des sépulcres émaillés que l'on admirait à Troyes, et où la richesse des métaux le disputait à la beauté du travail, n'a pas de provenance connue; mais on sait que Jean Chatelas, bourgeois de Limoges, avait exécuté l'autre par l'entremise du prieur de Grandmont.

Les émaux limousins pénètrent alors jusqu'en Sicile, jusqu'en Arménie, jusqu'en Chine; car un vieil écrivain chinois traduit par M. Stanislas Julien (*Histoire de la porcelaine chinoise*, Paris, 1856, p. 35 à 38) parle de vases en cuivre incrusté d'émaux qui arrivaient du pays de Fo-Lang ou *royaume des Démons*, concurremment avec des produits analogues de fabrication arabe, et que l'on a imités en Chine. Or le mot de Fo-Lang signifie France, et celui de *royaume des Démons* en est, à ce qu'il paraît, un synonyme consacré. Émail français est aussi synonyme d'émail limousin.

Jamais, M. de Quast en conviendra, l'école allemande, l'école de Cologne si l'on veut, n'a eu pareille renommée, et n'a joui, même dans son pays, de cette notoriété. Évidemment elle a donné moins d'extension à l'emploi des émaux, et ne les a guère appliqués, d'une part, aux usages civils; de l'autre, à la décoration des tombeaux. Toutefois elle n'est inférieure ni sous le rapport de l'art ni

faire deux tombes hautes et levées de l'œuvre de Limoges : l'une pour moy, et l'autre pour Blanche d'Avaugor, ma chere compaigne. » Testament de Hughes de Haric. (*Dict. d'orfévrerie*, p. 1400.)

pour les procédés techniques. Comme les émailleurs de Limoges, ceux de Cologne savent, au XIIe siècle, préférer à l'or et à l'argent un métal plus vil. Le travail champlevé, qui consiste à réserver dans le cuivre les traits des tinés à enchâsser l'émail, au lieu de les rapporter en minces lanières ou cloisons à la façon des byzantins, est habituel pour eux, sans devenir cependant aussi exclusif qu'en France. Le mérite de l'économie n'est donc pas réservé aux Limousins, comme on l'a dit. Leurs émules d'Allemagne savent aussi faire du luxe à bon marché : ils peuvent livrer les émaux au même prix, et les livrer pour le moins aussi beaux.

Il y aurait de l'injustice, je ne l'oublie pas, à juger les œuvres de Limoges sur des débris, ramassés ordinairement dans des boutiques de chaudronniers, tandis que l'émaillerie allemande nous a laissé ses chefs-d'œuvre. Cependant la châsse d'Ambazac, qui occupait une place d'honneur à côté du maître-autel de Grandmont, cette reine des abbayes limousines, devait être en Limousin un ouvrage de premier ordre. Or, malgré sa beauté incontestée, elle n'est pas égale, ou, à coup sûr, elle n'est pas supérieure aux coupoles émaillées de la collection Soltikoff et du trésor de Brunswick, ni aux deux châsses, à peu près contemporaines, de Saint-Pantaléon de Cologne.

La seule explication que je puisse trouver à la fortune si différente des émaux limousins et des émaux allemands, c'est que ces derniers seront restés dans les monastères où ils avaient pris naissance, au lieu de se répandre dans les ateliers d'orfèvrerie ordinaire, où ils auraient constitué une industrie comme

les autres, vivace et féconde, à ce titre. En d'autres termes, il n'y aura pas eu à Cologne d'émailleurs laïques, ou bien il y en aura eu un petit nombre. Aussi on y a fait des émaux excellents, mais dans les abbayes et pour les abbayes; on en a peu fait pour le commerce.

Au surplus, les émaux allemands s'effacent de bonne heure devant les progrès de l'orfèvrerie *sculptée*, devant les figures et les ornements de métal en relief. A la splendide châsse des Trois-Rois, à celles d'Aix-la-Chapelle, de Marburg et de Tournay (1), ils se réduisent à de simples bordures destinées à varier l'éclat trop monotone de l'or et du vermeil. Dès lors ils deviennent l'accessoire au lieu d'être le principal. Ce n'est plus de la peinture en émail. L'orfèvre fait encore des *émaux* : il n'est plus émailleur.

Si l'école allemande d'émaillerie a fini plus tôt que celle de Limoges, et n'a pas eu les mêmes succès commerciaux, elle n'en reste pas moins la première en date. Ainsi que M. de Quast l'a prouvé par les monuments, elle existe authentiquement deux cents ans avant que son heureuse rivale apparaisse brusquement dans tout son éclat. Or, en deux siècles, une industrie peut assurément naître et faire de grands progrès; et, si elle a été importée, elle marche

(1) Ce qui est allemand dans cette admirable châsse de Tournay, ce sont les émaux seulement. Les statuettes me semblent relever de l'école française, et ressemblent même, en très-petit, aux figures colossales du portail de Reims. Mais il est ordinaire de voir à Tournay les influences allemandes et françaises se rencontrer et se combattre.

d'autant plus vite. Comment donc, dans cet état de choses, continuer à prétendre que l'art des émailleurs est né sur le sol français, sur le sol limousin?

Voudrait-on, dans ce but, s'autoriser, pour dernière ressource, du passage de Philostrate sur les émaux que l'on a si souvent cité et commenté dans ces dernières années? Soit; examinons la valeur de ce nouveau document, quoique la prétention existât déjà avant que le texte fût mis en lumière (1). Il est ainsi conçu :

« On dit que les barbares voisins de l'Océan (τοὺς ἐν Ὠκεανῷ βαρβάρους) étendent des couleurs sur de l'airain ardent, qu'elles y deviennent aussi dures que la pierre, et que le dessin qu'elles représentent se conserve. (*Icon.*, l. I, c. XXVIII.) »

Ces barbares de l'Océan, ou voisins de l'Océan, ou habitant l'Océan, ainsi que traduisait Vigenère, étaient-ils « des Gaulois probablement », comme le veut M. le comte de La Borde, ou mieux encore « des Limousins », comme M. l'abbé Texier, plus hardi, nous l'assure (2)? Mais Philostrate, qui vivait à la cour de Septime-Sévère, ne saurait désigner ainsi des Gaulois de la région la plus centrale des Gaules, devenus alors tout à fait Romains avec tous leurs compatriotes. — Quand un écrivain de Paris, au siècle de Louis XIV, nomme, sans autre explication, les barbares de la Méditerranée, qui de nous l'enten-

(1) Voy. la Dissertation de M. F. de Lasteyrie sur l'*electrum*, p. 46-47.

(2) Descr. des émaux du Louvre, par M. le comte de La Borde. (*Dict. d'orfévrerie*, par M. Texier, p. 555 et suivantes.)

dra jamais des gens de Marseille ou de Cette plutôt que des Algériens et des Marocains? — Donnons aussi leur sens naturel et littéral aux paroles de Philostrate. Il connaissait certainement le nom de la cité des Lémoviques, celui de la province d'Aquitaine où elle était située, et, à plus forte raison, le nom des Gaules. Comme Pline le Naturaliste, qui écrivait à une époque beaucoup plus rapprochée de la conquête, et qui, à propos du procédé au moyen duquel on donne au cuivre l'apparence et l'éclat de l'argent, nous dit simplement qu'il a été trouvé par les Gaulois; s'il avait à reconnaître les droits de nos pères à une découverte analogue, celle des émaux, il les appellerait par leur nom, au lieu de les désigner par une obscure et injurieuse périphrase. — Les barbares, au temps de Septime-Sévère, c'étaient ceux qui vivaient en dehors de la domination et de la civilisation romaines; ce n'étaient nullement des Gaulois, et aussi bien ils étaient alors aussi avancés dans les arts, aussi raffinés que les Athéniens eux-mêmes, comme le montrent la maison carrée de Nîmes mise en regard du temple de Jupiter Olympien, les théâtres d'Arles et d'Orange, comparés à celui qu'Hérode Atticus bâtit au pied de l'Acropole.

Remarquons qu'un érudit et qu'un amateur tel que Philostrate aurait connu, autrement que par ouï-dire, des produits artistiques originaires d'une partie quelconque du monde romain, si bien centralisé par le commerce et l'administration qu'il était tout entier, on peut le dire, dans la main des empereurs de Rome. Il s'agit bien plutôt, ce me semble, dans Philostrate, des vrais barbares des côtes de Belgique, de Hollande

et d'Allemagne ou des deux Bretagnes : ceux-ci n'étaient pas à trois cents kilomètres de l'Océan comme les Lémoviques ; ils vivaient réellement sur ses bords, dans ses lagunes, et s'abritaient derrière ses marécages. Toujours en guerre avec les Romains, ils en étaient mal connus. Dépourvus de métaux précieux, et trop ignorants d'ailleurs des arts du dessin pour en rehausser le prix par les fines ciselures de l'orfèvrerie grecque et romaine, il était naturel qu'ils s'efforçassent de suppléer à cette pénurie par l'éclat et la vivacité des couleurs, par ces émaux incrustés faits pour plaire à des yeux barbares.

Quelle était la valeur de ces émaux contemporains de l'empire romain ? Il en reste de nombreux spécimens qui sont tous misérables. On sait comment dessinent les barbares. Leurs compositions n'admettent guère que des ronds, des zigzags, des rayures multipliées. Les imitations de la figure humaine et de celles des animaux sont toujours aussi rares que grossières. Aussi ne croirai-je point que les émaux dont Philostrate parle sans les avoir vus, et, au surplus, sans les louer, eussent une vraie valeur artistique. J'admets qu'ils offraient un dessin plus ou moins compliqué, mais barbare, et qu'ils avaient pour les Romains un seul mérite, celui de la nouveauté.

De Septime-Sévère à Clovis, on a eu tout le temps d'imiter les émaux barbares dans les provinces occidentales de l'empire ; mais on n'a pas tiré grand parti de l'invention, car nos collections ne possèdent pas un seul émail romain d'un bon style et de quelque richesse. Celle du Louvre n'a que des agrafes ou fibules grossièrement émaillées, et ce n'est pas sans peine

que l'on distingue dans le nombre celles qui sont positivement romaines des objets analogues que les invasions barbares ont apportés sur le sol français. — La collection de la Bibliothèque impériale est un peu plus variée, mais elle ne l'est pas beaucoup, et donne lieu d'ailleurs aux mêmes observations.

M. le comte de La Borde se croit en mesure d'affirmer que les premiers essais d'émaillerie appartiennent à la France, à la Belgique, à l'Angleterre, à l'exclusion de l'Allemagne et surtout de l'Italie (1). Mais je me défie de cette statistique, qui, du reste, ne prouverait rien en faveur de Limoges. Si les émaux que l'on peut appeler *primitifs* et mieux encore *émaux barbares*, par opposition aux émaux artistiques, sont relativement rares dans les musées allemands, il n'est plus exact de dire qu'ils sont introuvables en Italie.

Depuis le dernier voyage de M. de La Borde en ce pays (1844), on y a fait au moins une découverte très-importante à cet égard. En effet, j'ai pu voir, il y a trois ans, dans la bibliothèque publique de Ravenne, divers objets, provenant d'une fouille récente, qui m'ont paru émaillés. Il y a notamment deux plaques d'or émaillées en rouge grenat plus considérables par la dimension que tout ce que l'on cite chez nous. Elles

(1) « ... Les fouilles faites en Italie depuis des siècles n'ont rien produit de ce genre, et, au-delà du Rhin, dans tout le nord, où des tombeaux de toutes dispositions ont rempli les musées de bijoux en or et d'ustensiles en bronze, les objets émaillés y sont inconnus, ou au moins tellement rares et d'une origine si incertaine qu'on peut avec assurance établir que l'émaillerie n'y fut pas pratiquée, et que les bijoux émaillés y sont d'importation. » — *Descript. des émaux du Louvre.*

sont grandes comme la main, et d'une forme bizarre, assez analogue à celle d'une harpe. J'ignore quel était leur usage dans la toilette du personnage, contemporain de Théodoric, qui les garde jusque dans la tombe. Le dessin des cloisons n'a rien de romain, et reproduit, en revanche, un motif des plus singuliers du sépulcre de Théodoric, des sortes de triangles, très-aigus, surmontés d'une boule. Le reste est tout en rayures, droites ou inclinées, et opposées en feuille de fougère. — Maintenant les incrustations ont-elles été faites par la fusion, ce qui est essentiel, et non pas à froid? Il est peut-être assez difficile d'en juger avec certitude. Néanmoins elles adhèrent si exactement aux cloisons, qui ne sont jamais ni tordues ni faussées malgré leur finesse; elles sont si dépourvues de cassures et de bavures sur les bords qu'elles m'ont semblé bien positivement « coulées ». Du reste, de l'incrustation à froid, quand elle se généralise de cette façon, à l'incrustation à chaud et à l'émail, il n'y a qu'un pas, et on devrait le franchir promptement. C'est une simplification en même temps qu'un perfectionnement.

Quant aux procédés d'exécution, les émaux barbares sont ordinairement champlevés, d'abord parce qu'ils sont très-grossiers, ensuite parce qu'ils sont sur cuivre. La question de savoir si, comme le demande le programme du Congrès, les émaux cloisonnés sont antérieurs ou postérieurs aux émaux champlevés serait donc aisément résolue dans le cas où l'on consentirait à mettre sur la même ligne les informes essais de l'émaillerie antique et les vrais émaux, les émaux chrétiens, les émaux artistiques; en un mot, les émaux du moyen âge, sans lesquels on ne s'occuperait

pas des autres. Ils forment une école sinon tout à fait indépendante, du moins très-distincte; et, quand elle apparaît vers le IXe ou le Xe siècle, elle ne nous offre d'abord, soit en Orient, soit en Allemagne, que des émaux sur or et sur argent doré, et, par suite, des émaux cloisonnés.

Cette influence de l'excipient de l'émail sur le procédé d'exécution avait été parfaitement indiquée par M. Texier dans son grand *Dictionnaire d'orfèvrerie*. Du reste, il n'y a pas là, on le conçoit, de règle absolue. Je citerais à Hanovre un émail sur cuivre très-grossier, qui est néanmoins cloisonné. Il y a aussi dans la même collection un ouvrage grec, représentant saint Démétrius à cheval, où la feuille d'or est travaillée au repoussé pour obtenir les creux de l'émail.

Terminons sur ce point en disant que ce qui a influencé M. le comte de La Borde et M. Texier dans l'interprétation du texte de Philostrate, c'est qu'ils croyaient à tort que, au moment où commence l'histoire des émaux du moyen âge, Limoges se montrait en possession d'une production à la fois très-ancienne et très-abondante, et « presque d'un monopole ».

Aussi bien l'éminent auteur de la Notice des émaux du Louvre reconnaît-il de bonne grâce que, « dans ce passage de Philostrate pris isolément, il y a de quoi satisfaire les prétentions de toutes les nations européennes ». Oui, sans doute, il peut s'appliquer à plusieurs nations de l'Europe, excepté cependant à la Gaule romaine en général, et au Limousin en particulier; et ce qui prouve qu'il faut bien chercher à l'art des émailleurs une origine moins nationale, c'est que, avant de se montrer à Limoges, il se trouve déjà en

Allemagne, où il vit d'une vie indépendante, et où il atteint la même perfection.

Revenons à la lettre de M. de Quast. — Sans nous dire quelles conséquences il voudrait tirer, relativement aux émaux de Limoges, de l'antériorité des émaux d'Allemagne, il nous l'indique assez clairement, puisqu'il range, sans hésitation, parmi les provenances de l'école de Cologne, cette châsse de Grandmont qui portait les images d'un archevêque et d'un abbé allemands. Ce précieux reliquaire n'est pas détruit; mais, ce qui revient malheureusement au même, il est enterré, depuis la révolution, dans le cimetière de Saint-Priest-Palus, où M. Texier l'a vainement fait chercher. A défaut du monument lui-même, peut-on, par les renseignements écrits qui s'y rapportent, établir son origine limousine? Je le crois.

Il n'est pas rare que des images de donateurs soient accompagnées de leurs noms; mais il est sans exemple que ces donateurs se désignent eux-mêmes en ces termes : « Hi duo viri dederunt has duas virgines ». C'est bien plutôt le souvenir reconnaissant des moines de Grandmont qui se manifeste ainsi. Puis il n'est pas exact que l'archevêque de Cologne et l'abbé de Siegburg n'aient donné que deux corps saints. Ce dernier en a fourni deux à lui seul, et les pèlerins de Grandmont en ont rapporté sept en tout de leur voyage d'Allemagne. A leur arrivée, toutes ces reliques ont été partagées entre les diverses maisons de l'ordre, et c'est alors que les reliquaires auront été exécutés. — D'ailleurs, et M. Texier l'avait déjà remarqué en publiant l'Itinéraire des Frères de Grandmont, ils ne sont restés à Cologne que dix jours, temps insuffisant

pour entreprendre et achever une châsse émaillée; et ils disent eux-mêmes qu'ils ont rapporté dans des vases (*in lagenis*), non dans des châsses ou reliquaires, les reliques qui leur avaient été données.

M. de Quast nous dit, à ce sujet, que l'abbaye de Siegburg possède cinq grandes châsses émaillées et deux autels portatifs analogues, pour le travail, au coffret signé d'Eilbertus Coloniensis. Tant mieux, et nous devons féliciter nos voisins d'Allemagne d'avoir conservé ces richesses dont les savants français ne connaissaient pas l'existence. Mais l'abbaye de Grandmont, l'inventaire de 1788 en fait foi, était bien plus riche encore en reliquaires émaillés que celle de Siegburg, et renfermait en outre un crucifix haut de dix pieds, et un grand autel avec sa clôture en arcades; le tout revêtu d'émaux magnifiques.

J'ai déjà communiqué à M. de Quast une partie de ces objections, et je ne saurais me flatter de l'avoir persuadé. S'il persistait, comme j'ai lieu de le croire, à vouloir rattacher l'origine des émaux français aux émaux allemands de Cologne, je lui indiquerais moi-même un autre fait, plus propre que celui dont il s'agit à établir un rapport et un lien de dépendance de l'école française à l'école allemande.

Le grand abbé de Saint-Denis, dans le compte-rendu de son administration, raconte qu'il consacra quatre-vingts marcs d'or et beaucoup de pierreries à un crucifix, auprès duquel tout ce qui nous reste de plus beau en ce genre paraîtrait pauvre et vil. Au pied, étaient les quatre évangélistes, autour d'une colonne qui portait la sainte image, et le fût de cette colonne,

où se déroulait, comme à la croix de Hildesheim, toute l'histoire du Sauveur, avec les allégories de l'Ancien Testament qui s'y rapportent, était émaillé. Or les orfèvres, d'abord au nombre de cinq, puis de sept, que Suger employa pendant deux années consécutives à ce travail gigantesque, étaient tous des Lorrains (1). Plus loin l'illustre abbé parle encore de sept candélabres émaillés et dorés (2), mais sans dire à quel pays il avait emprunté ses artistes.

Qu'était-ce que la Lorraine pour l'abbé Suger? — Sans doute tout l'ancien domaine de Lothaire, de l'Escaut et de la Saône au Rhin, dans lequel la ville de Cologne se trouvait comprise. Mais, quand même l'expression devrait se restreindre à la Lorraine actuelle, il aurait encore demandé ses émailleurs à un pays où l'art allemand régnait alors sans partage, et où nous savons, du reste, qu'il existait, vers cette époque, des ateliers d'émaillerie, puisque maître Nicolas de Verdun fut appelé en 1181 à Klosterneuburg, non loin de Vienne, pour exécuter le rétable émaillé de cette église. Déjà des émaux figuraient parmi les ouvrages du bienheureux Richard de Saint-Vannes, cette grande abbaye de Verdun qui possédait, notons-le

(1) « Pedem vero quatuor evangelistis comptum, et columnam cui sancta sedet imago, ubtilissimo opere *smaltitam* et Salvatoris historiam cum antiquæ legis testimoniis designatis, et capitello superiore mortem Domini cum suis imaginibus admirante per plures *aurifabros Lotharingos* quandoque quinque, quando septem, vix duobus annis perfectam habere potuimus. » (SUGER, *De Administratione sua.*)

(2) « Septem quoque candelabra... opere *smaltito* et optime deaurato componi fecimus. » (SUGER, *loc. cit.*)

en passant, sa bonne part des reliques byzantines de Saint-Pantaléon (1).

Aucun homme n'a mieux connu que l'abbé Suger les ressources artistiques de son temps et de son pays; aucun n'a exercé sur la marche et les progrès de l'art une influence aussi décisive. C'est sous l'impulsion puissante de ce moine, vraiment grand en toutes choses, que l'architecture ogivale a pris naissance; car l'église de Saint-Denis, dont il subsiste le chœur et le portail, c'est-à-dire le plan tout entier, est le premier en date des monuments décidément gothiques, et les cathédrales de Senlis, de Noyon, qui viennent immédiatement après, et ont été bâties par les amis personnels de Suger, ceux qui l'assistèrent à son lit de mort, imitent visiblement le type de Saint-Denis. Or, de 1137 à 1144, lorsque Suger rebâtissait avec une rapidité sans égale et décorait son abbaye, il gouvernait Limoges et l'Aquitaine avec les autres possessions de Louis VII. Comment, puisqu'il employait des émailleurs, ne s'est-il pas adressé de préférence à ceux de la France?

Ne peut-on pas soutenir avec quelque vraisemblance que l'école de Limoges n'existait pas alors, ou n'avait aucune réputation, et qu'elle a dû précisément ses progrès aux magnifiques ouvrages que Saint-Denis offrait pour modèles à la France, grâce au concours des artistes lorrains? Ce système n'est nullement le mien, je me hâte de le dire, et j'essaierai d'en faire prévaloir un autre. Mais il me semble qu'il a un côté spécieux, et qu'il serait préférable, à tout prendre, à celui de M. le baron de Quast tel qu'il m'avait été exposé verbalement.

(1) *Dict. d'orfèvrerie*, p. 1328-1329.

Il est vrai que, autant la France dépassait alors l'Allemagne pour l'architecture et la sculpture monumentales, autant elle était en arrière pour l'orfèvrerie (1) et les arts qui en dépendent. Des bronzes d'Hildesheim à l'admirable châsse des Trois-Rois de Cologne, cette supériorité des orfèvres et des fondeurs allemands se manifeste clairement durant deux siècles. Dès lors, si les émaux étaient l'accessoire pour le crucifix de Saint-Denis, et l'orfèvrerie le principal, on conçoit que, tout en connaissant les ateliers de Limoges, Suger ait cependant confié à des artistes lorrains et allemands l'entière exécution du travail.

La seule conséquence que je sois disposé, pour mon compte, à tirer d'un texte auquel on a donné jusqu'à ce jour trop peu d'attention, c'est qu'on a fait sur une grande échelle des émaux allemands à Paris vingt ou trente ans avant que l'atelier de Limoges se montre célèbre, avant même qu'il se recommande par quelque œuvre un peu notable, existante ou non, mais positivement connue. D'ailleurs, et malgré les relations, parfois surprenantes au premier abord, que l'on découvre à chaque instant entre l'Allemagne et l'Aqui-

(1) Je trouve à ce sujet dans le *Dictionnaire d'orfèvrerie* de M. l'abbé Texier, mine inépuisable de faits et d'idées, un texte qui mérite l'attention (p. 912); il est tiré d'un inventaire du trésor de Notre-Dame de Paris au commencement du XIIIe siècle... « Pondus calicis quem emimus ab ecclesia Coloniensi est circiter decem et novem marchas ; pondus laminarum emptarum cum eo fuit circiter duas marchas, numerus laminarum, viginti quatuor : totum insimul ponderavit XXI marchas, et unum stellingum precisum fuit IIIe et LX lib. parisiensium ».

taine (1), je suis persuadé que l'école de Limoges et celle de Cologne sont indépendantes l'une de l'autre, et constituent deux rameaux bien distincts et à peu près contemporains du même tronc.

Si les chroniques restent muettes sur les premiers émaux qu'on a faits en Limousin, elles ne parlent pas non plus, en Allemagne, d'une seule des œuvres énumérées dans la lettre de M. de Quast; et, si ces émaux allemands n'avaient pas été miraculeusement conservés jusqu'à nos jours, l'histoire n'en ferait pas soupçonner l'existence. Il est donc permis de rappeler que la grande abbaye de Saint-Martial et beaucoup d'autres moins importantes ont été dépouillées de leurs trésors dès le temps des Plantagenets. Henri le Jeune, avant de s'en emparer pour les besoins de sa malheureuse révolte, en avait fait constater la valeur en marcs d'or et d'argent; et, par son testament, il suppliait son père de réparer le sacrilége qu'il avait commis. Mais on ne restitua, si on a eu égard à ses dernières recommandations, qu'une quantité déterminée de métaux précieux. Les œuvres d'art étaient irrévocablement perdues avec les émaux qu'elles pouvaient offrir, et qui auraient été probablement des émaux cloisonnés, comme le sont en Allemagne les émaux sur or et sur vermeil, plus anciens que les autres.

(1) C'est ainsi que Frédéric Barberousse écrit au roi d'Angleterre pour lui recommander chaudement les moines de Solignac, et que, parmi les dépendances de cette abbaye, on cite une église de Saint-Pantaléon (V. la Notice de M. l'abbé Roy-Pierrefitte sur Solignac). Les faits de ce genre ne prouvent réellement qu'une chose, c'est qu'il existait plus d'unité vraie dans l'Europe chrétienne au XIIe siècle qu'au XIXe.

Donc nous sommes autorisé à rechercher d'abord si les émaux byzantins n'étaient pas éminemment propres à servir à la fois de modèles à ceux de France et d'Allemagne, et ensuite s'il n'existait pas entre Limoges et l'Orient des relations particulières analogues à celles qui sont constatées pour les pays rhénans.

Les premiers émaux à sujets ou à personnages, les premiers tableaux en émail, sont certainement ceux que nous offre Byzance. Par Ravenne et par tant d'autres voies, les émaux des barbares parvenaient facilement jusqu'à cette capitale. Les orfèvres byzantins s'emparèrent de l'idée des émaux, et lui firent bientôt produire toutes ses conséquences. L'invention arrivait à propos, puisqu'ils renonçaient alors à modeler des figurines. Avec moins d'art, ils allaient obtenir, grâce à l'émail, autant de richesse et plus d'éclat que leurs devanciers. Le germe se développa donc rapidement, et l'émaillerie fit fortune à Byzance par les mêmes raisons qui faisaient étendre à toutes les parties des murs et des voûtes les mosaïques, réservées d'abord aux pavés seuls.

Il est question d'émaux, dès le temps de Justinien, à propos de cette merveilleuse table d'autel de Sainte-Sophie où figuraient, dit-on, des pierres précieuses réduites en fusion. A travers les expressions emphatiques des chroniqueurs byzantins, ne faut-il pas voir là de vrais émaux? — Dans tous les cas, à partir du milieu du xe siècle, on a une suite d'émaux byzantins qui sont les chefs-d'œuvre du genre, et accusent par conséquent un art cultivé déjà depuis long-temps.

Aussi n'est-il pas interdit de voir, sinon une production, du moins un reflet de l'art nouveau qui

florissait à Byzance, et dans la table d'autel qu'Anastase le Bibliothécaire, au IXe siècle, caractérise par l'épithète de *smaltita*, et jusque dans le fameux *Paliotto* de Saint-Ambroise de Milan, dont les bordures seulement sont émaillées. Cette autre table d'autel est signée par un certain Wolvinius *faber*, dont M. Didier-Petit a voulu faire un Limousin, et qui passera plutôt pour un Lombard. Mais Wolvinius a-t-il tout fait lui-même comme il a tout signé? Ne s'est-il pas fait aider par un ouvrier émailleur? N'a-t-il pas au moins connu les émaux de Byzance? Rien de cela n'est impossible; et il est d'ailleurs certain que l'Italie alors empruntait fréquemment des modèles et des artistes à Constantinople. A Saint-Ambroise de Milan justement j'ai trouvé des mosaïques d'ouvrage grec dans la tribune ou abside, plus ancienne que les nefs, et dont la date ne s'éloigne pas beaucoup de l'époque où vivait Wolvinius.

Quant aux anneaux émaillés d'Ethelwulf et d'Alhstan, prélat anglais du IXe siècle, je n'y verrais encore qu'une continuation des émaux barbares, tant le travail en est simple et grossier; et il doit en être de même des émaux français ou allemands réellement contemporains de Charlemagne.

Il n'y a plus, il ne peut plus y avoir d'émaux à Constantinople. Mais, à la conquête de 1204, les splendides trésors de Sainte-Sophie et des autres églises de la capitale, au lieu d'être entièrement détruits, furent, en partie, dispersés dans toute la chrétienté occidentale. Le doge de Venise se qualifiait de seigneur du *quart et demi* de l'empire grec : on dirait que le trésor de Sainte-Sophie s'est conservé à Saint-Marc dans cette

proportion. Par malheur, aucun des émaux grecs que la basilique de Venise a recueillis en si grand nombre n'est nettement daté : tous doivent être antérieurs à 1204, et quelques-uns sont nécessairement beaucoup plus anciens ; car un trésor d'église est l'œuvre des siècles, et se forme pièce à pièce. — Il y a surtout de ces calices énormes propres à la communion sous les deux espèces, et dont on ne peut contester la haute antiquité sans reconnaître au moins l'origine grecque, en admettant que l'Église d'Orient en ait conservé l'usage jusqu'au XIIIe siècle. Mais, à défaut d'inscriptions historiques, il serait téméraire de vouloir classer chronologiquement des objets qui sont uniformément du travail le plus beau, le plus parfait, et entre lesquels il n'existe que de vagues nuances, résultant peut-être de la diversité des artistes, non de celle des époques.

Pour obtenir un point de départ assuré et une date positive, il faut recourir à d'autres émaux qui proviennent aussi du pillage de Constantinople, ceux du reliquaire, déjà célèbre, de Limburg. C'est un coffret émaillé, long de soixante centimètres et large de quarante-cinq, qui contient un fragment considérable de la vraie croix. On sait qu'il fut donné primitivement à l'abbaye des dames nobles de Stuben sur la Moselle par le chevalier Henri d'Ulmen, à son retour de la croisade. Il résulte des inscriptions gravées et sur l'encadrement intérieur de la croix, et tout autour du couvercle extérieur, que les empereurs Constantin-Porphyrogénète et Romanos ont fait faire le reliquaire de 913 à 959, et que le couvercle ou volet a été ajouté peu d'années après, de 963 à 969, par un autre Roma-

nos ὁ Προέδρος. — Ces inscriptions sont en apparence irrésistibles. Néanmoins M. Didron suppose, à la ressemblance des émaux de Limburg avec certains manuscrits byzantins de date postérieure, qu'ils pourraient bien ne remonter qu'aux premières années du XIIIe siècle. — Au lieu de se procurer le reliquaire avec la relique, au lieu de s'en emparer purement et simplement pour sa part de butin, avec d'autres objets analogues qu'il distribua à Saint-Sévère de Munster-Maifeld et à l'abbaye de Laacherzée (Note de M. de Roisin), le donateur Henri d'Ulmen aurait pris la peine de le commander aux orfèvres contemporains de la ville de Byzance.

L'art byzantin est encore si peu connu, il suit une marche si opposée à celle de notre art occidental, et se montre si semblable à lui-même dans les différentes phases de son existence, qu'on n'est pas encore parvenu à distinguer sûrement une église byzantine du XIIe siècle, par exemple, des monuments du temps de Justinien. — Comment donc affirmerait-on que tel émail byzantin ne peut pas être du Xe siècle, parce qu'il ressemble, plus ou moins étroitement, à des manuscrits plus modernes? Il n'y a point là d'évidence archéologique qui fasse tomber toutes les vraisemblances, toutes les preuves historiques. Dès lors, nous dirons, avec M. de Quast, qu'un simple gentilhomme allemand aurait été bien bon de faire fabriquer à grands frais des reliquaires par les émailleurs de Constantinople lorsqu'il en trouvait de tout faits à sa disposition, qui jonchaient la terre en quelque sorte, et que ses compagnons d'armes mettaient trop souvent au creuset. Il se serait, en outre, montré bien riche et bien

patient; car un reliquaire comme celui de Limburg, couvert de petites figurines très-finies, en émail cloisonné sur fond de vermeil, demande beaucoup de temps et d'argent. Enfin il est impossible de concevoir pourquoi il aurait fait composer et graver deux fausses inscriptions, au lieu de celle qui eût consacré le souvenir de sa générosité.

Henri d'Ulmen a aussi donné à l'église Saint-Eucher de Trèves un morceau de bois de la vraie croix, maintenant en la possession de l'église Saint-Mathias de la même ville. Mais, comme il s'agissait d'un simple démembrement de la relique de Limburg, le reliquaire a été fait sur les lieux et en style allemand (1). Cette fois, on s'est bien gardé de parler de Romanos ὁ Προέδρος, et on a dit, en revanche, qu'Henri d'Ulmen avait donné, non pas le reliquaire, qui, selon toute apparence, ne fut pas fait à ses dépens, mais une portion du bois de la vraie croix, apportée par lui de Constantinople : « † Anno ab Incarnatione Domini MCCVII, Henricus de Ulmen attulit lignum sanctæ crucis de civitate Constantinopolitana, et hanc portionem istius sacri ligni ecclesiæ Sancti Eucharii contulit ».

En définitive, malgré l'autorité qui s'attache à toutes les opinions du savant directeur des *Annales archéologiques*, je tiens le reliquaire de Limburg pour aussi authentique que Sainte-Sophie elle-même; et,

(1) Voyez, dans les *Annales archéologiques* de 1858 et 1859, d'excellentes gravures et une description détaillée des deux reliquaires de Limburg et de Trèves, qui sont, chacun dans leur genre, d'admirables chefs-d'œuvre. Le reliquaire latin et allemand a aussi des émaux, mais seulement en bordure.

quand il n'existerait pas d'autre preuve de la perfection à laquelle les émailleurs byzantins étaient arrivés au xe siècle, elle me semblerait suffisante. Mais plusieurs autres monuments datés confirment cette indication, notamment la splendide couronne de saint Étienne de Hongrie (1071-1078), et ensuite la fameuse *Pala d'oro* de Venise.

Comme M. le baron de Quast voudrait le faire, j'ai pu, il y a trois ans, examiner soigneusement la *Pala d'oro*. Grâce aux fêtes de Noël, j'ai joui de l'admirable effet qu'elle produit lorsque, dégagée des volets qui la cachent habituellement, éclairée par les cierges du grand-autel, au-dessus et en arrière duquel elle est placée, elle reflète leurs feux dans toute la basilique ducale, en éclipsant l'éclat des resplendissantes mosaïques. Il m'a été permis aussi, dans l'intervalle des offices, de l'étudier de près à l'aide d'une échelle, et d'y rechercher des différences de style et de date. J'ai cru y reconnaître deux parties principales, formant chacune un ensemble iconographique, et encadrées par une bordure distincte. — Dans la partie inférieure, qui correspond aux deux tiers environ de la surface totale, un grand Christ bénissant (à la manière latine) et au centre; aux deux côtés, les douze apôtres, longues et minces figures parfaitement exécutées, mais de l'aspect le plus étrange; au-dessus, des anges; au-dessous, les prophètes faisant cortége à la sainte Vierge; à droite et à gauche de la divine Mère, deux donateurs debout : le doge Ordelafo Falieri et l'impératrice Irène : curieuse association et bien caractéristique. Le doge est à la place d'honneur; car Venise n'est point un

vassal de Byzance : aussi s'intitule-t-il duc par la grâce de Dieu. On voit cependant à quel point les deux pays sont étroitement unis : non-seulement les artistes de Constantinople travaillaient pour Venise, mais les souverains grecs patronaient les œuvres d'art qui leur étaient destinées, et y prenaient le même intérêt qu'à des entreprises purement byzantines.

Rien de singulier comme cette image d'Ordelafo. Sa tête et ses pieds sont prodigieusement petits pour son corps. Ainsi que pour les autres figures, les *cloisons* sont très-nombreuses, comme les plis et les broderies, et très-minces.

Bien que le travail soit purement grec, les inscriptions sont généralement en latin. Celle de l'impératrice Irène est grecque cependant (Εἰρίνι Αὐγουστή), et il en est de même pour deux des prophètes seulement, David et Salomon. L'artiste a oublié qu'il parlait à des Occidentaux.

Telle était, avec une bordure à petits personnages, la première *Pala d'oro*. Les sujets, s'ils ont perdu leur encadrement métallique, refait au XIVe siècle sous Andrea Dandolo, gardent néanmoins leur ordre primitif. D'ailleurs tout est parfaitement homogène, y compris les figures des donateurs. Il faut donc reconnaître que rien ne subsiste plus de la *Pala d'oro* d'Orseolo, sauf peut-être l'or et l'argent dont elle était composée. Si cette table d'autel, commandée certainement à Constantinople en 976 : « In Sancti Marci altare tabulam miro opere ex argento et auro Constantinopolim peragere jussit » (Chronique contemporaine de Sagornino : Venise, 1765, p. 74), a été exécutée, comme c'est probable, malgré le prompt départ

d'Orseolo pour la France, ou elle n'avait pas d'émaux ainsi que le rétable contemporain de Torcello, ou ces émaux ont été mis au rebut.

Ceux que je viens de décrire remontent seulement au règne d'Ordelafo et à l'année 1105, où, selon l'inscription composée par Andrea Dandolo, le doge historien, la *Pala d'oro* de saint Marc fut faite à neuf. Mais alors, comme sous Orseolo, on s'adressa aux orfèvres de Constantinople : le monument le dit à défaut des textes; et c'est encore ce qui eut lieu une troisième fois lorsque la *Pala d'oro* fut agrandie dans le sens de la hauteur.

Les émaux de cette partie supérieure de la *Pala d'oro* ne feraient pas à eux seuls un sujet convenable pour un rétable. Ils ne font que développer quelques épisodes de la vie de Notre-Seigneur dans de grandes scènes à nombreux personnages, telles que l'entrée à Jérusalem, la crucifixion et la résurrection. La grande figure placée au centre, pour la symétrie, et comme un pendant au Christ d'en bas, est simplement un ange. Sa tête est ornée du diadème aux bandelettes flottantes, selon la mode byzantine. De la main gauche, il élève une hampe, sur laquelle on lit les mots : *Agios, Agios*. De la droite, qui, chose bizarre, est d'or mat et en relief pendant que tout le reste est émaillé à plat, il présente une énorme perle en forme de cœur. Le visage n'est pas *nuancé*, mais d'une seule teinte couleur de chair, et il en est de même, à plus forte raison, pour les petits personnages. — L'encadrement particulier de la figure dont il s'agit est un carré prolongé par quatre demi-cercles ou quatre

compas, comme dirait Villars de Honnecour (1) : combinaison familière aux artistes gothiques, mais qui ne paraît pas devoir être attribuée à la restauration d'Andrea Dandolo.

Dans cette partie supérieure de la *Pala d'oro*, toutes les inscriptions sont en grec; par exemple, pour la résurrection : *Anastasis*. Les émaux sont d'une composition plus avancée, et il y a plus de variété dans les poses, plus de mouvement dans les attitudes. Enfin, ce qui est important, les cloisons métalliques qui cernent et séparent les couleurs sont d'une épaisseur trois fois plus forte qu'ailleurs. Il y a non-seulement une autre main, un autre travail, mais, selon toute apparence, une autre époque, qui doit être celle de la restauration de 1209.

Même dans la restauration d'Andrea Dandolo, qui consista à refaire les montures, en style un peu flamboyant comme celui du palais ducal, et à les enrichir de pierreries, il y a encore des émaux, mais tout à fait italiens, tout à fait gothiques. Ce sont des rinceaux dans les pieds-droits des arcades et surtout quelques médaillons incrustés dans la bordure. La plupart sont anciens et grecs : par exemple, celui qui porte le nom de Constantin avec cette inscription : ὁ Α. Κωνσταντινος. Ceux dont il est question représentent des cavaliers portant un faucon sur le poing, et autres sujets de pure décoration. — Malgré l'exiguïté de ces émaux gothiques, il n'en est pas moins curieux de voir en Italie, au milieu du XIVe siècle, deux

(1) Voyez le précieux *Album* de cet architecte du XIIIe siècle publié par MM. Lassus et Darcel, p. 81-82.

ateliers d'émaillerie d'importance très-différente, mais indépendants l'un de l'autre : l'un à Sienne, et bien connu par des œuvres excellentes; le second à Venise, et qui n'a pas laissé d'autres productions. — Répétons-le avec M. le comte de La Borde : l'art des émailleurs était *un peu partout* au moyen âge; et, là où on ne faisait pas habituellement d'émaux, on savait cependant en faire quand il le fallait.

La *Pala d'oro* est assurément la pièce émaillée la plus considérable et la plus riche qui soit au monde, puisqu'elle vaut, dit-on, quatre millions. Avec ses innombrables figures, dessinées en traits de feu et teintées d'éclatantes couleurs, elle donne l'exemple le plus saisissant du rôle que peuvent remplir les émaux dans la décoration des monuments religieux. Mais il y a à Venise de plus belles choses en fait d'émaux grecs : tels sont, dans le trésor de Saint-Marc, quatre tableaux que l'on place sur l'autel aux grandes fêtes en guise de cartons, et qui proviennent sans doute de Sainte-Sophie. Il faut citer, en première ligne, celui qui représente saint Michel. L'archange, tenant l'épée et le globe surmonté d'une croix, se détache en relief d'or sur un fond de rinceaux émaillés. Les ailes et les ornements de la cuirasse sont aussi en émail. Rien de plus noble et de plus magnifique que cette image. Remarquons encore les huit chevaliers de l'église grecque : saint Georges et saint Procope, saint Mercure et saint Eustache, saint Démétrius et saint Nestor, saint Théodore et un autre dont le nom m'échappe, réunis deux à deux dans des médaillons ovales : tous sont cuirassés comme des Romains; tous portent le bouclier rond et la lance.

Mes notes me permettraient d'énumérer et de décrire bien d'autres émaux grecs. On en trouve à Namur (1), de ceux que les croisades répandirent dans toute l'Europe. J'en ai vu dans le trésor de Hanovre qui sont réunis, depuis six ou sept siècles, aux émaux allemands dont nous nous sommes occupé. Mais voilà certes assez de preuves de l'abondance et de la beauté des émaux byzantins. Il en est peu qui ne soient supérieurs de beaucoup aux meilleures productions des écoles allemande et limousine. Ils ne laissent rien à désirer pour la précision du trait et la souplesse du métal, pour l'harmonie et l'éclat des couleurs ; et, s'il y a toujours quelque chose de conventionnel, pour ne pas dire d'incorrect, dans le dessin, il n'en est pas moins vraiment magistral.

Les émaux grecs étaient donc parfaitement dignes de servir de modèles en Occident. Voyons s'ils nous ont réellement fourni un point de départ, de préférence à ces essais nationaux, mais antiques et barbares, qui étaient restés si long-temps inféconds.

Pour l'Allemagne ce n'est guère douteux, surtout s'il n'y a pas là, comme on le prétend, d'émaillerie antique. Grâce à ces inscriptions, au nom de Théophanie ou de ses proches parents, que portent les plus anciens émaux, on suit la trace, en quelque sorte, de l'importation byzantine. On sait à quelle époque, dans quelles circonstances et par quelle voie elle s'est opérée. Puis le procédé technique est le même, et le travail cloisonné, qui jusque-là se montrait propre aux Byzantins, est adopté sans

(1) *Ann. arch.* de 1846.

modifications. — Seulement il me paraît impossible qu'aucun émailleur grec soit venu en Allemagne travailler pour Théophanie. L'infériorité est trop grande, et l'iconographie trop purement germanique. Il a suffi aux orfèvres allemands d'avoir des émaux byzantins sous les yeux pour les imiter de cette façon. — Maintenant, que le nouvel art se soit d'abord acclimaté dans cette abbaye de Cologne qui est consacrée à un saint grec dont Théophanie avait apporté les reliques, cela est possible, probable même si l'on veut; mais tout ce qui est certain et prouvé, c'est que, vers la seconde moitié du XIIe siècle, les émaux étaient en grand honneur à Cologne en général, et en particulier à Saint-Pantaléon, comme l'attestent les deux belles châsses de cette abbaye et le coffret d'Eilbertus Coloniensis.

Pour le Limousin, il ne subsiste pas d'émaux cloisonnés; il n'y a pas de princesse byzantine mariée dans le pays; mais au fond les circonstances sont analogues. Il existe aussi des relations exceptionnelles avec l'Orient, ou, ce qui revient au même, avec Venise, puisque cette ville, au point de vue de l'art, est réellement une colonie byzantine; puisque non-seulement les émaux, mais tous les monuments d'architecture et de sculpture, y sont purements grecs, d'origine ou de style.

Il y a bien long-temps que j'ai pour la première fois appelé l'attention sur cette colonie vénitienne de Limoges : j'indiquai le fait à M. du Sommerard afin qu'il en tirât parti, si bon lui semblait, pour ses études particulières. Je ne songeais, moi, à m'en servir que pour expliquer la ressemblance extraor-

dinaire de Saint-Front de Périgueux avec Saint-Marc. Je croyais alors que les émaux français étaient d'invention française. Mais depuis les travaux de M. du Sommerard et de M. Texier et les récentes découvertes des savants d'Allemagne m'ont appris à envisager la question d'une manière plus large. Il y a là tout un groupe de faits similaires qui se complètent et se confirment mutuellement.

On pouvait croire que la colonie vénitienne de Limoges n'était ni plus ancienne ni plus importante que les autres établissements du même genre fondés dans toutes les grandes places de commerce. Mais, seule entre les villes de l'Occident, Limoges a réagi sur Venise, et y a exercé une influence encore appréciable aujourd'hui; influence religieuse il est vrai, et non pas artistique. Dans la Venise du moyen âge, tous les saints du Limousin, non-seulement saint Léonard, le patron des prisonniers, mais saint Martial, saint Austriclinien, sainte Valérie, étaient honorés à l'égal des saints de Byzance. Mais ce n'est pas ici le moment de faire connaître dans ses détails ce fait décisif : il suffira de l'affirmer, et de demander ensuite si, pour adopter par exception les dévotions, généralement peu répandues, même en France, d'une province française, il ne fallait pas que Venise entretînt avec elle des relations vraiment exceptionnelles.

Je crois que les Vénitiens, qui remplissaient un des faubourgs de Limoges, y auront introduit, non pas précisément des émailleurs de Byzance, non pas le style byzantin et l'iconographie byzantine, qui n'ont laissé guère plus de traces dans l'émaillerie limousine

que dans la sculpture ou la peinture de toute autre province de la France, mais simplement des émaux grecs propres à servir de modèles aux émaux français (1). Comme l'impératrice Théophanie, ils auront seulement servi d'intermédiaires entre l'art de l'Orient et l'art occidental. — On ne nous démentira pas : un seul de ces reliquaires émaillés, tels que les orfèvres de Constantinople en fabriquaient au xe siècle, était mieux fait pour servir de germe à l'émaillerie allemande ou limousine que les informes essais tentés chez nous dans les âges antérieurs, et qui semblent devenir plus rares et moins importants à mesure qu'on se rapproche de l'an 1000.

Les mêmes germes ont été portés dans bien d'autres endroits, surtout à l'époque des croisades. Mais chaque arbre produit en quantité innombrable les graines qui sont destinées à le perpétuer. Quelques-unes seulement trouveront un terrain favorable. Or ce terrain favorable n'existait guère nulle part, aux croisades, pour les germes byzantins. Partout la place était prise; tandis que, à la fin du xe siècle, lorsque les traditions artistiques manquaient, mais non l'envie et les moyens de cultiver les arts, les circonstances étaient éminemment propices.

Au surplus, si l'art des émaux naît en France et en

(1) On connaissait déjà dans les Gaules l'art de colorier et de nuancer, à l'usage des fenêtres, le verre, qui forme aussi la matière première des émaux. Avec la moindre indication verbale ou écrite, telle que le moine allemand Théophile en a donné plus tard dans son *Manuel de tous les arts*, un modèle pouvait très-bien tenir lieu de maître à des orfèvres d'ailleurs habiles.

Allemagne dans des conditions analogues, s'il se développe presque parallèlement dans les deux pays, la question d'antériorité n'en doit pas moins être toujours tranchée en faveur de l'Allemagne; car c'est en 1012 que l'on voit les Vénitiens offrir à l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, auprès de laquelle ils avaient bâti leur entrepôt d'épiceries, un reliquaire contenant le doigt de saint Thomas; c'est en 988 que nos chroniqueurs placent leur première arrivée en Limousin, et, à cette date, nous avons vu que l'Allemagne avait déjà des émaux depuis dix ans.

A côté de Limoges, et pour confirmer ce que nous venons de dire de l'influence artistique de sa colonie vénitienne, s'élève une copie, une exacte reproduction de la basilique de Saint-Marc. Eh bien! à côté de Cologne, où l'émaillerie allemande avait trouvé son centre et son foyer principal, j'ai rencontré à Paderborn un monument couvert de voûtes sphériques, et qui se rattache à l'architecture byzantine par d'autres traits non moins caractéristiques.

Ici encore je dois ajourner les détails et les preuves jusqu'au jour, peu éloigné, où paraîtra l'ouvrage que je prépare sur les influences byzantines. J'expliquerai alors par quelles raisons il m'a été réservé de faire cette facile découverte. Alors je donnerai intégralement ce texte, qui manque pour Saint-Front, et duquel il résulte que l'évêque de Paderborn, saint Meinwerck, contemporain de Théophanie, a fait bâtir la petite église de Saint-Barthélemy *per operarios græcos*. Contentons-nous de savoir sommairement qu'il existe aussi en Allemagne un édifice vraiment byzantin qui, malgré ses dimensions plus restreintes, a

exercé, comme celui de Périgueux, une grande et durable influence, qui enfin a modifié dans le même sens le style roman et surtout le style ogival de son voisinage.

Résumons-nous : des savants français avaient supposé, et les savants allemands les ont long-temps laissés dire, que, dans notre Europe occidentale, tous les émaux étaient des émaux de Limoges (1) : il n'en est rien : il y a aussi des émaux allemands qui dérivent directement de la grande souche byzantine, et même ils s'en détachent plus tôt. Ils sont extrêmement nombreux et plus authentiques en même temps que plus anciens. On avait dit, et cette fois c'est M. de La Borde lui-même, que les plus beaux émaux incrustés se trouvent en France (2). Encore une allégation démentie par les faits. Les pièces émaillées les plus con-

(1) Voir *Dict. d'orf.*, p. 1172. — « Au moyen âge, y a-t-il eu en Europe des ateliers d'émailleurs ailleurs qu'à Limoges ? M. de La Borde pose la question sans la résoudre entièrement. Mais, quoiqu'il incline pour l'affirmative, en vingt endroits il justifie l'appellation universelle, qui voit constamment dans les émaux des œuvres de Limoges. » Ailleurs M. l'abbé Texier, toujours sollicité en deux sens opposés par des théories préconçues et par les faits qui commencent à se révéler, se montre mieux inspiré : « La grosse émaillerie sur cuivre, dit-il p. 707, a été exécutée un peu partout. Les deux grandes fabriques se sont développées dans le Limousin et sur les bords du Rhin. Ceci accordé, j'ajouterai que, en général, quand on rencontre dans les textes la description d'un objet quelconque fait en cuivre émaillé, sans désignation d'origine, il y a tout lieu de croire qu'il vient de la grande fabrique de Limoges. »

(2) « C'est là que se retrouvent les plus nombreuses et les plus belles productions de cet art. » (*Notice des émaux du Louvre.*)

sidérables comme les plus belles sont incontestablement à Venise, à Limburg et même à Cologne ou à Hanovre, plutôt qu'à Limoges ou à Paris.

On a proposé (c'est encore M. de La Borde) (1) d'*attribuer indistinctement* « à l'école de Limoges tous les émaux sur cuivre que ne réclament pas les autres pays; qu'ils ne réclament pas avec les raisons solides et incontestables fixées par la critique moderne ».

Sur ce point, je conviens que les œuvres de Limoges, plus multipliées, et répandues partout par le commerce, se trouvent mêlées aux produits nationaux, même dans les collections anciennes de l'Allemagne, celles qui se sont formées sans l'intervention des brocanteurs, au trésor de Hanovre par exemple (2). Mais c'est là une exception fort rare. D'ailleurs, je crois que les émaux allemands et les émaux français peuvent partout être distingués d'après leur style et, pour ainsi dire, au premier aspect. Sans parler de ces

(1) M. Texier va plus loin, car il dit : « Il n'y a d'émaux en taille d'épargne sur cuivre qu'en France; au moins ce n'est que là qu'on les rencontre en quantités innombrables. Les collections étrangères, et quelques églises hors de nos frontières qui en possèdent, les ont achetés en France à une époque assez moderne. » (*Dict. d'orf.*, p. 670.)

(2) Deux bassins à laver, aux armes des Plantagenets, comme on en voit en beaucoup d'endroits jusqu'à Naples (musée Bourbon). Dans les musées de Cologne et de Berlin et dans la collection de M. Coulmann, à Hanovre, j'ai remarqué trois exemplaires de cette petite châsse, représentant le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, qui a été possédée et publiée par M. l'abbé Texier (*Essai sur les émailleurs de Limoges*).

nuances de dessin et de composition qui se sentent mieux qu'elles ne s'expriment ; disons seulement que le ton général, que la gamme des couleurs sont différents selon la provenance des émaux. Les uns, comme les émaux français du même temps, prennent toujours le rouge et le bleu foncé pour couleurs dominantes ; les autres accusent une prédilection bien marquée pour le vert. M. de Quast nous a dit que c'était à l'imitation des miniatures allemandes ; j'ajouterai que c'est encore à l'exemple des vitraux d'Allemagne : par cette raison, qui n'est pas la seule, leur ton général est beaucoup plus clair, beaucoup moins monté en couleur. — Mais, quand les indices de ce genre sont insuffisants, et quand les documents historiques manquent, je maintiens, contre l'avis de M. de La Borde, que les émaux doivent, dans le doute, être réputés pour allemands par cela seul qu'ils se trouvent en Allemagne.

Ainsi, Messieurs, Limoges, en fait d'émaux, ne peut rien revendiquer qui ressemble à un monopole. Mais il y a, selon moi, quelque chose de plus glorieux que le hasard d'une invention, que la jalouse possession d'une recette secrète, qu'un monopole enfin : c'est d'avoir vaincu sur le terrain de l'art industriel une cité aussi riche et aussi éclairée que Cologne ; c'est d'avoir conquis contre de dignes rivaux une réputation réellement universelle, qui, après s'être maintenue pendant un siècle et demi, puis éclipsée, s'est encore renouvelée avec le même éclat pendant la renaissance, et à laquelle les musées d'Allemagne rendent aujourd'hui si complète justice.

Tels sont les vrais titres d'honneur de votre ville

dans l'histoire archéologique, et ils restent assez grands, ce me semble, pour contenter l'amour-propre provincial le plus exigeant.

DÉCOUVERTE

DE

FAÏENCES FABRIQUÉES A LIMOGES

DANS LA 1re MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE,

PAR M. E. BOUDET.

Rapport lu à la séance du 17 septembre 1859.

MESSIEURS,

Jusqu'à ce jour, la ville de Limoges était connue, dans le monde artistique, par ses émaux, et, dans le monde industriel et commercial, par la fabrication de ses porcelaines blanches et décorées, qui rivalisent avec ce qui se fait de mieux partout ailleurs, et qu'elle expédie aujourd'hui dans le monde entier.

Le hasard, comme cela arrive si souvent, m'a fait faire une découverte qui me semble des plus intéressantes pour ma ville natale, et qui fournit de

nouveaux matériaux à son histoire artistique et industrielle. Cette découverte pourra même, selon toute apparence, lui faire attribuer une foule de magnifiques faïences dont l'origine était inconnue, ou qui avaient été, jusqu'à ce jour, attribuées, peut-être un peu légèrement, aux potiers de Rouen et de Nevers.

Hier, Messieurs (la date est bien récente), j'ai trouvé un plat en faïence, de forme ronde et de 0 m. 59 cent. de diamètre, dont le fond blanc est décoré en bleu, et représente une allégorie. Au centre du plat est la Justice, assise sur un trône, dans le style de la renaissance. Elle tient d'une main le glaive, de l'autre la balance, et foule aux pieds l'Envie; à sa droite se tient debout la Religion; au-dessous de la Religion, une femme assise (la Gloire peut-être); elle a la tête ceinte d'une couronne de laurier et d'une auréole. A gauche de la Justice se trouve la Vérité, son miroir à la main; au-dessous de la Vérité, l'Étude ou la Science, avec un livre sur ses genoux; au-dessus de la Justice, et surmontant le trône, on voit un écusson avec une couronne de marquis. Cet écusson est de forme ovale; il porte au centre un aigle éployé, et, à gauche, dans le chef, une étoile. Il ne m'est pas possible de dire quels sont les métaux et les émaux de ces armes, l'artiste ou le potier n'ayant pas eu le soin de les indiquer, comme on le fait habituellement quand on les reproduit par le dessin, la gravure ou une seule couleur. L'ensemble de cette composition est très-harmonieux, les personnages bien groupés, les draperies bien entendues; enfin c'est un morceau capital, et que je n'hésite pas à attribuer à un bon émailleur bien plus qu'à un potier, quelque habiles

que pussent être les potiers de Limoges à cette époque.

Le dessous du plat porte cette inscription :

A LIMOGES
LE 18me MAY 1741.

Ignorant, comme vous probablement, Messieurs, l'existence à Limoges de fabriques de faïence au XVIIIe siècle, j'allai trouver notre savant et cher président, M. Alluaud aîné; je lui fis part de ma découverte, et lui demandai s'il avait connaissance de fabriques de poterie ou de faïence établies à Limoges antérieurement à la fabrication de la porcelaine. M. Alluaud, qui seul peut-être pouvait résoudre cette question, me dit que, lorsque le kaolin de Saint-Yrieix fut découvert, en 1765, par le chirurgien Darnet, il y avait à Limoges une fabrique de faïence qui avait pour directeur M. Massier. Quand on voulut monter une fabrique de porcelaine, on acheta l'établissement de M. Massier, qui ne le vendit qu'à la condition qu'il resterait directeur de la nouvelle manufacture. La fabrique de faïence fut donc brusquement fermée; depuis près de cent ans, ses produits ont cessé d'être répandus dans la consommation : ceux qui ont échappé à la destruction doivent être aujourd'hui fort rares, et voilà ce qui explique pourquoi M. Al. Brongniard lui-même n'en fait pas mention dans son Traité, si complet cependant, sur les arts céramiques. Il est probable que le savant et trop regrettable directeur de la manufacture de Sèvres ignorait, tout comme nous, Messieurs, que Limoges eût jamais fabriqué de la faïence.

Cette découverte m'ayant rappelé que j'avais vu, il y a quelques années, d'autres plats de très-grande dimension qui pouvaient bien avoir la même origine, je me suis mis immédiatement à leur recherche, et j'ai été assez heureux pour en acquérir deux, dont un est aussi daté de Limoges en 1741. Ils m'ont été cédés par un restaurateur, M. Périer, fils et petit-fils lui-même de restaurateurs, et je tiens de lui que ces plats monstres servaient habituellement pour les repas de noces des bouchers de Limoges, et que l'on servait dans chacun d'eux une pyramide de vingt poulets rôtis.

De tout ce qui précède quelle conséquence peut-on tirer, Messieurs, si ce n'est celle que je vous ai fait pressentir au commencement de cette note, c'est-à-dire que, une fabrique ignorée de très-belle faïence ayant existé à Limoges dans le courant du XVIIIe siècle et peut-être antérieurement, les produits de cette fabrique ont été confondus avec des produits analogues des fabriques de Rouen et de Nevers, et sont aujourd'hui classés dans les collections et les musées comme des productions de ces deux centres de fabrication?

Pour qui sait ce qu'étaient le Limousin et sa voirie en 1741, on comprendra facilement que, ayant chez eux une fabrique de faïence capable d'exécuter des poteries comme celles que nous avons sous les yeux, les marchands et bourgeois de Limoges ne faisaient point venir, à grands frais et de fort loin, des services de table qu'ils trouvaient à bien meilleur compte probablement dans leur ville natale. Au surplus, l'eussent-ils voulu, ils ne l'auraient pas pu, car le Limousin n'a commencé à avoir de routes que lorsque Turgot fut nommé intendant de cette province en 1761.

Pour vous donner, Messieurs, une idée de ce qu'était notre pauvre pays à cette époque, je vous dirai ce que j'ai entendu raconter bien des fois à M. de Verneilh-Puyraseau, grand-père du président de notre section d'archéologie. Lorsqu'il allait suivre les cours de droit de la faculté de Toulouse avec mon grand-père maternel, tous les jeunes gens du pays qui suivaient les mêmes cours dans la ville des capitouls se donnaient rendez-vous à jour fixe, et partaient tous en troupe les pistolets dans les fontes et le couteau de chasse à la ceinture; des mulets portaient les bagages, et des valets de ferme, métamorphosés en gardes du corps pour la circonstance, escortaient la petite caravane avec le fusil en bandoulière. Quand nous voyons les chemins de fer, les routes et les canaux qui sillonnent en tous sens le sol de la France, et qu'on se reporte par la pensée à l'époque dont je vous parle, ne semble-t-il pas que plusieurs siècles se soient écoulés depuis le temps où les étudiants allaient à cheval de Limoges à Toulouse pour y suivre des cours de droit, de médecine ou de théologie? Eh bien! non, Messieurs, il n'y a ni plusieurs siècles ni même un seul que ces choses se passaient; car mon aïeul et M. de Verneilh faisaient leur droit à Toulouse en 1779.

N'existait-il pas, Messieurs, dans l'industrie limousine, une lacune à combler entre les émailleurs du moyen âge et de la renaissance et les émailleurs de nos jours, qui sont les fabricants de porcelaine? Cette lacune se trouve-t-elle aujourd'hui remplie par les faïenciers dont j'ai fait passer quelques œuvres sous vos yeux? J'ai voulu vous soumettre la question.

Comme il est de toute justice de rendre à Limoges ce qui lui revient, je me propose de faire des recherches sur l'origine et les progrès de la manufacture de faïence de M. Massier, et j'espère revendiquer pour mon pays natal l'honneur d'avoir fabriqué toutes les belles faïences antérieures à 1765 qui ont des similitudes de pâte, de fabrication et d'ornementation avec celles que je mets sous vos yeux, et qui ne sont pas très-authentiquement de Rouen et de Nevers. Je crois que d'ores et déjà on peut considérer comme de fabrication limousine toutes les faïences qui réunissent les conditions ci-dessus, et que l'on pourra découvrir tant dans la Haute-Vienne que dans les départements limitrophes.

Pour terminer cette notice déjà bien longue, je demande, Messieurs, qu'elle soit communiquée à M. le conservateur du musée de Sèvres, et que M. de Caumont veuille bien le prier de faire des recherches pour arriver à la découverte de faïences de Limoges qui auraient été mal classées, et leur rendre le rang et la considération qui leur sont dus.

TOMBEAU
DE BERNARD BRUN,

ÉVÊQUE DE NOYON ET D'AUXERRE,

PAR M. L'ABBÉ ARBELLOT.

Bernard Brun, né à Limoges vers l'an 1260, était neveu de Raynaud de La Porte, cet évêque de Limoges qui joua un rôle important dans le procès des templiers, et qui, transféré à l'archevêché de Bourges en 1316, fut, quatre ans plus tard, revêtu par le pape Jean XXII de la pourpre romaine. Bernard Brun fut d'abord chanoine de Saint-Étienne de Limoges et doyen du chapitre de la cathédrale; mais, l'an 1307, son mérite personnel, aidé sans doute de la haute influence de son oncle, lui valut les honneurs de l'épiscopat. Il fut élevé sur le siége pontifical du Puy, où il occupe le soixante et unième rang dans le catalogue des évêques. Peu de temps après, il fut transféré au siége plus important de Noyon, dont il fut le soixante et onzième évêque, et il a conservé le nom de cet évêché, quoiqu'il n'ait pas occupé ce siége jusqu'à sa

mort. En effet, en 1347, il remplaça sur le siége d'Auxerre Pierre de Villaines, que le pape Clément VI avait nommé à l'évêché de Bayeux. Un historien auxerrois, qui l'avait connu, dit qu'il était le plus âgé et le plus savant des prélats de son temps. Les qualités de l'esprit correspondaient en lui aux belles formes extérieures; il était aussi très-avantagé des biens de la fortune, et il s'en servit utilement pour défendre avec énergie les droits de son Église. Sa manière de vivre était singulière : il dînait au lever du soleil, et soupait avant l'heure de none, vers les deux ou trois heures après midi. Il prétendait imiter en cela son oncle le cardinal, qui, s'en étant très-bien trouvé, lui avait conseillé le même régime (1). Il suivit le goût de quelques-uns de ses prédécesseurs, qui avaient préféré pour leur séjour le château d'Hodan près de Varzy. Non content d'entourer la maison de barrières ou palissades, il y fit construire trois tours, et il songeait à en bâtir une quatrième, qui aurait donné à ce château la forme et l'aspect d'une forteresse carrée. Malgré son inclination pour ce lieu, il ne put passer aux habitants le traité qu'avait fait avec eux son prédécesseur, Pierre de Villaines, qui les avait affranchis moyennant une redevance annuelle de blé et quelques autres droits payables par chaque famille. Il entreprit de faire casser ce traité,

(1) « Huic erat modus vivendi talis quod in ortu solis prandebat, et ante horam nonæ cœnabat : quem modum a nutrimento juventutis teneræ dicebatur accepisse a quodam avunculo suo cardinali, qui sic vivebat. » (*Apud* BALUZE, *Vitæ papar. Avenion.*, T. I, p. 745.)

et, ne pouvant voir cette affaire terminée, il laissa, par testament, mille florins d'or pour la poursuivre. Il supposait que les droits de son évêché avaient été notablement lésés par l'affranchissement qu'avait accordé son prédécesseur. Il mourut au château de Villechaul près de Cône, l'an 1349, après deux ans et quatre mois d'épiscopat sur le siége d'Auxerre, dont il fut le soixante-treizième évêque (1). L'abbé Lebeuf le fait mourir vers la Toussaint; mais un nécrologe de l'Église de Limoges, publié par le P. Labbe (*Nov. Bibl.*, T. II, p. 761), place son anniversaire le 9 des calendes de janvier, c'est-à-dire le 24 décembre. Suivant ses dernières volontés, son corps fut transporté et inhumé, près des lieux qui l'avaient vu naître, dans l'église cathédrale de Limoges, où il avait chanté si long-temps l'office divin, et où reposait, depuis 1325, son oncle le cardinal Raynaud de La Porte.

Description du tombeau.

Le tombeau de Bernard Brun se voit encore dans la cathédrale de Limoges, entre deux piliers du chœur, sous une arcade du côté de l'Évangile. C'est avec raison qu'on l'a cité comme un excellent type de l'architecture et de la sculpture du XIVe siècle. La statue du prélat, dont la tête est de marbre, repose sur un soubassement orné de huit figurines (2) qu'encadrent

(1) Bonav., T. II, p. 370; T. III, p. 638. — Lebeuf, *Hist. du diocèse d'Auxerre*, T. I, p. 519.

(2) M. Allou a remarqué judicieusement que « les pieds de ces figures, qui sont d'une longueur démesurée, et terminés

des ogives trilobées, au-dessus desquelles se déroulent des arcatures gothiques. Il est revêtu des ornements pontificaux, et l'on remarque l'ampleur de sa chasuble, dont les plis se déroulent avec grâce. Sa tête, couverte d'une mitre de forme ancienne, repose sur un oreiller. Ses pieds sont appuyés sur un lion, symbole de force et de courage. Ses mains, croisées sur sa poitrine, soutiennent, du côté gauche, la hampe d'une crosse dont la courbure supérieure a été brisée. Cette figure épiscopale, austère et douce à la fois, respire le calme de la piété et le repos placide des saints. La niche qui contient la statue est renfermée dans un cadre architectural qui s'élève plein d'élégance et de légèreté. Deux arcades en style ogival, accolées avec grâce, sont terminées par des pignons élancés et découpés à jour, dans les tympans desquels s'épanouissent des quatre-feuilles, et dont les rampants sont semés sans interruption de larges crosses végétales. L'œil distingue encore les traces des peintures d'or, de rouge vif et de bleu céleste qui rehaussaient autrefois de leurs couleurs éclatantes les ornements délicats de ce riche encadrement. Au fond de la niche où est couchée la statue épiscopale, on voit quatre reliefs d'un travail précieux, qui méritent une description détaillée :

1° Le premier de ces reliefs (relief supérieur à gauche) représente le Christ couronnant la Vierge. La tête du Christ porte la couronne et le nimbe cru-

en pointe, rappellent les chaussures du XIVe siècle connues sous le nom de souliers *à la poulaine* ». (*Monuments de la Haute-Vienne*, p. 256.)

cifère. Il est barbu, et de longs cheveux ruissellent sur ses épaules. Sa main gauche, qui repose sur un globe, figure l'empire souverain qu'il exerce sur le monde. De la droite, il place une couronne sur le front de Marie. La Vierge, décorée du nimbe mystique, les mains jointes devant sa poitrine, fait éclater ses sentiments d'humilité même au milieu de son triomphe. Jésus et Marie sont assis sur un même siége, sorte de *canapé* dont le fond est orné de broderies en style gothique rayonnant, et dont la partie où siége le Christ est un peu plus élevée que le côté où est assise Marie. Sur leurs têtes, deux anges nimbés, aux ailes déployées, soutiennent un léger pavillon, sorte de *baldaquin* qui couvre le Christ et sa mère. Aux deux angles inférieurs de ce haut relief, on voit deux écussons semblables, représentant un lion grimpant au milieu d'un champ semé de trèfles. Ce sont là, sans doute, les armoiries de Bernard Brun.

2° Le second relief (relief supérieur à droite) représente le Christ assis sur un trône élevé, et tenant sous ses pieds, en guise d'escabeau, un château gothique dont la porte ogivale, flanquée de tours crénelées, laisse apercevoir une herse suspendue. Les mains du Christ sont aujourd'hui brisées; mais vraisemblablement elles étaient ouvertes, montrant les cicatrices de ses plaies douloureuses. Près de son trône, à sa droite et à sa gauche, deux anges, ailés et nimbés, se tiennent debout, portant l'un une lance, l'autre une croix, comme pour montrer au Sauveur les instruments de sa passion, et réveiller sa miséricorde en lui rappelant qu'il a enduré la mort pour les pécheurs.

Aux pieds du Christ, à sa droite et à sa gauche, la Vierge et l'apôtre saint Jean se tiennent à genoux, les mains jointes et dans une posture suppliante, et ils semblent rappeler au Sauveur le sacrifice de la croix, dont ils furent les témoins (1). Ce motif est très-commun dans les sculptures du XIIIe siècle, où le Christ est représenté comme juge suprême du dernier jour : on le voit dans le tympan du portail de Notre-Dame de Paris, de Saint-Seurin de Bordeaux, de La Couture du Mans. Le portail de Bourges offre le même sujet, et voici comment l'abbé Crosnier, qui l'a décrit, termine sa description : « Aux pieds du Sauveur sont à genoux la sainte Vierge et le disciple bien-aimé. Marie, toujours bonne, toujours compatissante, vient adoucir la colère du souverain Juge ; saint Jean, fils adoptif de Marie, semble vouloir rappeler au Sauveur la Cène et le Calvaire, dépositaires de son immense charité ». (*Congrès de Bourges*, p. 98.) — On voit encore ce sujet sur le tympan du portail de l'église de Sillé (Sarthe) et dans une miniature du Psautier de saint Louis. En un mot, pour nous servir des expressions de M. de Caumont, « lorsque le Christ préside au jugement dernier, on le voit presque sur tous les portails du XIIIe siècle, les deux mains élevées, ayant à ses côtés des anges, puis la sainte Vierge et saint Jean, l'un et l'autre à genoux, et paraissant invoquer sa clémence. Les anges tiennent ordinairement la croix, les clous et la lance, instruments de la passion,

(1) M. Mérimée a examiné bien légèrement ce relief, puisqu'il a pris la sainte Vierge et saint Jean pour saint Martial et sainte Valérie.

sans doute pour rappeler le sacrifice du Sauveur. » (De Caumont, *Archéologie du moyen âge*, p. 343.)

3° Le troisième relief (relief inférieur à gauche) est peut-être le plus remarquable d'exécution, et c'est d'ailleurs le seul dont le sujet soit emprunté à nos naïves légendes du Limousin. Il représente sainte Valérie, la première martyre de l'Aquitaine, offrant sa tête à saint Martial (1). Comme l'abbé Texier est le premier qui ait fait connaître au monde artistique ce haut relief, qu'il a fait graver et lithographier pour le *Magasin Pittoresque* et le Bulletin de notre Société Archéologique, il est juste que nous lui empruntions la description de ce sujet : nous ne saurions d'ailleurs le faire avec autant d'exactitude et d'élégance : « Mise à mort par l'ordre du proconsul Julius Silanus, la sainte, soutenue par un ange, se dirige, en portant sa tête ensanglantée, vers l'autel sur lequel saint Martial célèbre les saints mystères. Une sérénité céleste anime les visages de sainte Valérie et de l'ange qui la soutient. La draperie élégante de saint Martial a une tournure vraiment antique. » (*Bulletin Archéologique*, T. I, p. 89.)

4° Enfin le quatrième relief (relief inférieur à droite) représente le Christ crucifié, ayant à sa droite et à sa gauche la sainte Vierge et saint Jean, qui se tiennent debout au pied de la croix : *Stabant*

(1) M. Mérimée, peu versé dans la connaissance de nos antiquités limousines, n'ayant pas pris garde que sainte Valérie avait la tête tranchée, a exprimé en ces termes le sujet de ce bas-relief : « *Saint Martial donnant la communion à sainte Valérie* ».

juxta crucem ejus. Le Christ porte le nimbe, mais non plus le nimbe crucifère, attribut de la divinité, pour marquer, sans doute, que la divinité était cachée sur la croix : *In cruce latebat sola deitas*. (SAINT THOMAS.) Ses bras ne sont pas raides, et sur un plan horizontal comme dans les croix byzantines; mais ils se courbent en arc, entraînés par le poids du corps suspendu. Ses pieds, cloués l'un sur l'autre, favorisent la tradition des trois clous sacrés. Marie, enveloppée d'un manteau qui couvre sa tête, joint les mains en regardant son fils dans une prière pleine d'amertume; saint Jean se tient, les bras croisés, dans l'attitude d'une douleur irrémédiable. Les trois figures de ce relief sont admirablement expressives, et le corps du Christ est fort remarquable comme sculpture anatomique : exemple rare au moyen âge, à cette époque où l'art, tout spiritualiste, s'inquiétait beaucoup plus de la pensée que de la forme, et sacrifiait souvent la perfection anatomique à la beauté idéale (1).

Le tombeau de Bernard Brun peut donc figurer avec honneur parmi les monuments de ce genre que le Limousin montre avec orgueil; tombeaux admirables, qui sont encore plus des monuments *artistiques* que des monuments *funèbres*. Le tombeau de saint Junien, des premières années du XIIe siècle; celui de saint Étienne d'Obasine, en style ogival du XIIIe; au XIVe siècle, le tombeau de Barthélemy de La

(1) Voir dans *l'Architecture du Ve au XVIe siècle*, par Jules Gailhabaud, une belle gravure du tombeau de Bernard Brun (18e livraison).

Place, dont l'abbé Texier a donné une belle gravure en tête de son *Manuel d'Épigraphie;* les tombeaux de Raynaud de La Porte et de Bernard Brun, dans la cathédrale de Limoges; enfin, dans cette même église, le tombeau, en style *renaissance,* de Jean de Langeac : tous ces monuments si remarquables semblent prouver que le Limousin a été, au moyen âge, une terre privilégiée de l'art chrétien.

MÉMOIRE

SUR

LE MONUMENT CONNU SOUS LE NOM

DE BON MARIAGE,

PAR M. L'ABBÉ TEXIER (1).

I.

Traditions et Histoire.

Deux époux de la paroisse de Saint-Martin-sous-Loutizie, ancien diocèse de Poitiers, entreprirent, quelque temps après leur mariage, le pèlerinage de

(1) Pour nous conformer au vœu émis par le Congrès scientifique dans sa séance générale du 21 septembre 1859 (T. I, p. 356), nous insérons ici l'article du bien regrettable abbé Texier, qui avait été publié par lui en 1840. Toutefois nous supprimons le § V, relatif à la restauration du monument. L'auteur désirait que le *Bon Mariage* fût transporté non dans un

Saint-Jacques de Compostelle. Quelles grâces allaient-ils demander à l'apôtre vénéré? Peut-être les biens du corps avec ceux de l'âme, car la jeune femme mourut en passant à Limoges. Privé de sa compagne, l'époux n'en continua pas moins sa course solitaire, et, après l'accomplissement de son vœu, il revint mourir de douleur au lieu où il l'avait perdue. Lorsqu'on voulut l'inhumer dans la tombe de celle qui lui avait été unie dans la vie, elle se retira comme pour lui faire place.

Telle était la tradition au siècle où régnait la sévère école bénédictine. En 1650, dom Gabriel de Saint-Joseph, septième abbé feuillant de Saint-Martin-lez-Limoges, fit transporter avec honneur les ossements et le tombeau des deux époux sous un arceau creusé à l'entrée de la nouvelle église qu'il faisait construire. A la même époque, un religieux de la même abbaye composa, pour y être inscrite, une épitaphe où ces faits étaient rappelés. Nous la transcrivons ici d'après une copie prise en 1770 par l'abbé Nadaud :

« Passant! arreste-toy pour regarder ce lieu.
Ce monument usé est dict *Bon Mariage.*
Deux corps pleins de vertus, deux cœurs unis en Dieu,
Que la mort a frappés en faisant son triage,

musée (il n'en existait pas d'ailleurs à Limoges à cette époque), mais bien dans la cathédrale, à gauche, en face du second tombeau de droite, qui n'a pas de pendant, ce qui fait un vide dans l'ornementation de la clôture du chœur. « Que la niche ogivale où sera placé le monument, disait M. Texier, soit en harmonie avec le reste de l'édifice. On aura ainsi satisfait aux exigences de l'art et du goût, et écrit un enseignement de plus sur les murs de notre cathédrale. »

Se reposent icy : le Poictou les produict,
Galice les appelle, et Lymogé y prétend.
Le ciel les met d'accord : pas un n'est escondiict.
La femme meurt icy sans aller plus avant :
On lui fait un tombeau de grandeur coustumiere
Pour y serrer son corps : cependant son mary,
Tout baigné dans les pleurs, ne va poinct en arriere,
Mais accomplit son vœu ; et, retournant guary
De ses douleurs de corps, le souvenir poignant
De sa perte revient, et lui cause la mort.
Ce fut alors que Dieu se fit voir tout-puissant.
On ouvre le sépulchre ; et, sans aucun effort,
L'espouse se retire assez pour qu'il ait place,
Pour apprendre aux conjoints à s'entr'aimer toujours,
Afin qu'ayant veseu en la divine grâce,
Ils puissent voir le ciel à la fin de leurs jours. »

Honoré par une sorte de culte populaire, ce monument conserva sa place jusqu'en 1790. A cette époque, l'abbaye de Saint-Martin fut déclarée propriété nationale, et, comme telle, vendue, pour la somme de 60,000 livres, à M. Barbou des Courrières, imprimeur du roi. Nous voudrions pouvoir affirmer que le nouveau propriétaire fut étranger à l'usage qu'on fit de ce monument ; mais les renseignements nous manquent pour lui rendre la justice qui lui est due. Ce tombeau était formé d'un seul bloc de calcaire de grande dimension (1) ; on le retourna sens dessus dessous, et on s'en servit pour clore le regard d'un aquéduc dont les eaux coulaient à deux pas du tombeau.

Plongé dans cette fange et recouvert de terre, il fut

(1) Ce monument a un peu plus de deux mètres de longueur; les figures ont 1 mètre 60 centimètres.

complètement perdu de vue, et cette position nouvelle a fait croire à MM. Allou et Labiche de Reignefort qu'il avait été détruit pendant la révolution.

Il y a plusieurs années, des ouvriers employés à la réparation de l'aquéduc vinrent avertir Mme la chanoinesse de Brettes, dernier acquéreur de l'abbaye, qu'ils avaient trouvé des *bons saints*. Mme de Brettes fit enlever avec précaution cette pierre, et, en la retournant, on vit que deux statues s'en détachaient en relief; mais le fil des traditions avait été rompu : le *Bon Mariage* et ses poétiques souvenirs étaient à peu près oubliés : qu'il nous soit permis d'espérer que cette notice lui rendra une petite partie de la célébrité qu'il eut autrefois en partage.

Les deux époux sont endormis sur un lit de repos, et, malgré le fruste et l'usure des ans, la douceur et la placidité de la paix chrétienne respirent dans leurs traits. La femme s'est tournée sur le flanc droit pour faire place à son époux. Encore un petit recul, et la place allait manquer sous elle ; sa main droite repose sur son cœur, reconnaissant de cette inviolable fidélité : elle semble dire, par ce muet langage, que là est inscrit le souvenir de cette union jusqu'à la tombe. L'époux a pris, comme un bien légitimement acquis, la place qui lui était cédée : sa tâche est remplie, son vœu accompli : le repos arrivé, il peut croiser les bras et dormir. Derrière leur tête, trois petits anges agenouillés soutenaient leur chevet, et veillaient sur leur sommeil; l'un deux tient un encensoir pour éloigner de leur couche l'influence mauvaise, ou pour achever de purifier leurs âmes par le parfum des mérites divins. Les pieds de la femme et de l'homme reposent sur deux

animaux symboles de fidélité et de force : le lézard, *ami de l'homme*, et le lion, courageux et intrépide (1).

De quelle époque est ce monument? Quelle est sa valeur esthétique et historique? Telles sont les intéressantes questions que nous tenterons d'éclaircir dans les pages suivantes.

II.

Age du monument.

Essayons de déterminer l'âge de cette sculpture.

Les témoignages écrits qui parlent du *Bon Mariage* ne sont pas antérieurs au souvenir de sa translation en 1650, et, le monument étant *usé* (2) dès cette époque, comme on a pu le remarquer, nous sommes obligé de lui chercher une origine antérieure d'après ses seuls caractères extérieurs. Les indications qu'ils peuvent nous fournir pour arriver à une solution satisfaisante sont de deux sortes : les unes empruntées *au faire* du ciseau, à l'agencement des draperies, à la forme matérielle en un mot, et les autres au costume.

Il est vivement à regretter qu'on n'ait pas fait pour la sculpture du moyen âge un travail semblable à celui qui a été réalisé avec tant de bonheur par M. de Caumont pour l'architecture. Une classification archéologique est d'autant plus nécessaire qu'on n'a pas dans cette étude, comme dans celle des monuments plus importants, le secours des textes

(1) Voyez la planche à la fin de l'article.

(2) « Ce monument *usé* est dict *Bon Mariage*. »

historiques. Peut-être sommes-nous condamnés à ne voir jamais ce travail accompli. Indépendante et libre au gré des artistes, la sculpture, dans la représentation des êtres animés, ne fut pas assujettie à un développement aussi régulier que celui de l'architecture. D'ailleurs la statuaire, plus que les autres arts, offrait prise aux vandalismes divers qui ont ravagé la France. Là surtout se personnifiaient les idées auxquelles les révolutions déclaraient la guerre, et il fut trop facile aux passions haineuses de se satisfaire. Montfaucon a bien conservé l'image d'un nombre considérable de statues; mais on sait que les planches des ouvrages du docte bénédictin, et celles du portefeuille Gaignières, auquel elles sont empruntées, sont d'une inexactitude désespérante : ainsi les dessinateurs ont jugé à propos d'embellir les statues tumulaires en les représentant debout et dans diverses attitudes de leur façon.

Néanmoins, s'il nous est permis, à l'aide d'ouvrages plus exacts, tels que ceux d'Alexandre Lenoir et de Millin, d'émettre un jugement, nous croyons pouvoir affirmer que ces deux statues portent l'empreinte du deuxième tiers du XIIIe siècle (1), du règne de saint

(1) M. Ch. des Moulins a lu, dans la séance du 21 septembre, une savante étude sur le *Bon Mariage* : il nous a été impossible de retrouver ce travail. Voici la note de remplacement que l'auteur a bien voulu nous communiquer :

« La voluptueuse renaissance, qui n'aimait pas du tout *la mort*, n'en offrait jamais que des images hideuses et dégoûtantes, à grand renfort de pourriture et de vers.

» Le XIIIe siècle, au contraire, si profondément, si ascétiquement et en même temps si doucement chrétien, avait soin

Louis. Comme dans les sculptures de cette époque, la draperie est bien jetée, les plis sont simples, bien motivés, et n'ont ni la maigre raideur des âges précédents, ni la manière tourmentée de l'époque postérieure. L'usage de placer des anges au chevet et des animaux aux pieds n'est pas limité, nous le savons bien, au XIIIe siècle : on en trouve de nombreux exemples dans les XIVe, XVe et même XVIe siècles; mais c'est surtout au XIIIe siècle qu'il fut en faveur. Enfin ce ciseau a un caractère de candeur et de naï-

de ne pas rendre l'idée de la mort répugnante pour ceux qui devaient un jour *en passer par là*.

» Or il avait l'habitude d'exprimer d'une manière *complète*, à l'aide des détails, des nuances de l'exécution, la pensée qui lui fournissait le sujet de ses monuments, et le sculpteur du *Bon Mariage* a eu l'éminent et difficile mérite d'obéir à la fois à ces deux prescriptions, qui faisaient loi pour son époque.

» Il fallait exprimer que la déposition de la femme dans le tombeau avait devancé *de plusieurs mois* celle de son mari, et il l'a fait, ce me semble, avec la plus charmante délicatesse, sans avoir recours à la décomposition de l'effigie de la défunte, mais en la montrant un peu amoindrie, un peu déprimée, un peu dépourvue des sucs vitaux dont la présence a donné le relief au corps, et le lui conserve tant que la vie n'est pas encore loin. L'effigie de l'homme, au contraire, montre, par des caractères opposés, qu'il n'a perdu la vie que depuis peu d'heures.

» Il ne faut pas confondre la nuance que j'ai tenté d'exprimer avec la différence de stature, de proportions et de force qu'offrent les deux statues : le sculpteur, dont l'admirable talent s'est élevé jusqu'à rendre sensible une distinction si délicate, n'avait eu garde assurément de négliger la distinction tout élémentaire des proportions normales des deux sexes. »

veté parfaitement en harmonie avec les productions de l'art du règne du pieux roi.

Ces observations pourront suffire aux personnes qui se sont occupées de l'étude des monuments chrétiens. Ne négligeons cependant aucun moyen de compléter nos preuves.

La position de l'abbaye Saint-Martin à quelques pas des murs de la ville de Limoges en faisait naturellement la citadelle des partis divers qui se sont disputé notre province. Aussi elle eut beaucoup à souffrir à toutes les époques, et elle fut dix-sept fois détruite et rasée au niveau du sol. Les seules parties anciennes qui aient survécu aux dévastations sont le monument dont nous nous occupons, et la chapelle Saint-Jean, construite par l'abbé Pierre des Mazières, autrement La Maeza, en 1240 (1).

La conformité des destinées ne serait-elle pas due à une conformité de dates?

Ce n'est là qu'une conjecture; mais l'étude du costume vient lui donner toutes les apparences, tous les caractères de la certitude.

Nous donnons à nos lecteurs le résultat d'observations faites sur place, et d'une étude attentive de près de douze cents dessins représentant les monuments funéraires du moyen âge à dates certaines.

Les statues dont nous nous occupons n'ont pas :

Les crevets, les manches bouffantes et enrubanées du XVIe siècle;

Les fourrures, les surcots, les escoffions, les hennins, les souliers à la poulaine du XVe;

(1) *Chron. Petri Coral*, apud Estiennot. — *Gallia christ. nova.*

Les robes blasonnées et tailladées, les casaques, les manches ouvertes et flottantes du XIVe.

Comme la majorité des personnages du règne de saint Louis, elles sont vêtues d'une tunique serrée à la taille par une ceinture, et, sur le tout, d'un ample et large manteau ouvert par devant. Plusieurs statues du saint roi sont ainsi drapées, celle, par exemple, qui était, avant la révolution, aux Chartreux de Paris. En un mot, s'il était nécessaire de réduire la variété des costumes du XIIIe siècle à un type primitif, on le retrouverait dans le *Bon Mariage*.

Nous avons emprunté à Millin et fait reproduire par la lithographie le trait d'une pierre tumulaire de Corbeil : elle représente Alise, mère de Regnault, évêque de Paris, décédée en 1241 (1). On remarquera la ressemblance des vêtements et même de la coiffure.

Nous aurions pu citer encore le tombeau des énervés de Jumiéges, retrouvé par M. de Caumont, propriétaire actuel de l'abbaye (2) ;

Et, dans Millin, la tombe de Richaude de Moisi (1223) ;

La statue de la malheureuse épouse de Philippe-Auguste Ingelburge (1236) ;

Celle de Hugues de Chaumont (1249) (3).

La ressemblance du costume des deux époux vient encore confirmer notre sentiment. La robe, dans cette forme, n'a guère été le costume des deux sexes que pendant la première moitié du XIIIe siècle.

(1) Voyez planche 2, no 1, *Antiq. nat.*, art. XXII, pl. 2, fig. 1.
(2) *Essai sur les énervés de Jumiéges*, par Langlois, pl. 1.
(3) *Ant. nat.* XXXIII, pl. 4, fig. 2. — *Ibid.*, pl. 5, fig. 1. — *Ibid.*, XLII, pl. 3, fig. 1.

Nous espérons qu'on trouvera satisfaisantes ces preuves, empruntées à des éléments si divers. Qu'il nous soit donc permis de considérer notre opinion comme complètement justifiée, et d'en faire usage à l'appui des réflexions suivantes.

III.

Valeur esthétique.

On l'a dit bien souvent, et il peut n'être pas inutile de le répéter : chaque siècle doit être jugé de son point de vue particulier. Vouloir apprécier les faits et les sentiments d'une époque avec les idées d'un autre âge est une erreur combattue aujourd'hui par les meilleurs esprits. On se tromperait donc grandement si on voulait juger ces statues d'après les idées actuelles, car la théorie du beau en honneur maintenant dans les arts ne diffère pas de celle de l'antiquité païenne. Quel est l'idéal grec et classique? La représentation des formes physiques dans leur expression la plus vraie et la plus embellie tout à la fois. Que l'on sente le nu à travers les draperies; que le marbre respire avec les traits d'un beau mortel; que les muscles et les veines courent sous la chair palpitante : les classiques n'ont rien de plus à demander au sculpteur.

Telles n'étaient pas les idées des humbles *tailleurs d'images* contemporains de saint Louis. Ils croyaient alors, sots et chrétiens qu'ils étaient! ils croyaient que l'homme n'était pas figuré tout entier par des bras, des jambes, des têtes et des torses, et que sous cette enveloppe était un principe immortel, et ils s'effor-

çaient de faire vivre ces statues et d'animer leurs regards. Ils croyaient que, le corps étant le serviteur de l'intelligence, elle avait bien ses droits dans la représentation de l'être humain, et ils faisaient sa part proportionnée à l'importance qu'ils lui donnaient. Ils croyaient que la sculpture, comme les autres arts, avait un but moral, et ils ne mettaient pas à nu cette chair, honteuse depuis le péché du premier homme : ils la voilaient au contraire. Leurs personnages pèchent quelquefois par les proportions, il est vrai : les épaules sont étroites, le corps est allongé, les draperies sont maigres; mais on goûte un charme infini en contemplant ces figures sur lesquelles respirent la douceur tendre, la piété angélique et les plus purs sentiments inspirés par le christianisme.

C'est de ce point de vue qu'il faut juger le *Bon Mariage*.

On remarquera tout de suite et on trouvera peut-être démesurée la longueur du corps de l'époux, placé au premier plan ; mais on voudra bien observer que c'est encore la réalisation d'une idée du moyen âge, un moyen de symboliser la grandeur morale. A cela près, les classiques eux-mêmes doivent être satisfaits : les dimensions anatomiques ont été observées.

Les personnes qui comprennent le moyen âge ne le seront pas moins. Des tombeaux de cette époque figurent ordinairement un lit sur lequel gît le défunt en grand costume et les mains jointes, comme si la mort eut interrompu sa prière. Des petits anges soutiennent et entourent le chevet, et des animaux symboliques réchauffent les pieds. Sans négliger cette idée touchante, le sculpteur inconnu auquel on

doit le *Bon Mariage* a su rendre la tradition avec tout le sentiment que comportait le sujet qu'il avait à traiter, et nous répétons que le recul de l'épouse, sa pantomime si expressive, la double position des deux époux, *contraire à l'usage*, font de ce tombeau une œuvre unique par sa forme et les souvenirs dont elle a sauvé le dépôt.

IV.

Valeur historique.

Ce monument a-t-il une valeur historique ?

Le lecteur peut décider.

La tradition fut accueillie et publiée, comme on l'a vu plus haut, par les religieux feuillants de Saint-Martin en 1650, et la forme du monument, dont nous croyons avoir fixé la date reculée, la confirme parfaitement. D'un autre côté, on ne peut pas dire qu'il s'agissait d'une fable utile à l'abbaye de Saint-Martin, puisque aucune fondation, aucun lucre direct ou indirect ne se rattachait au *Bon Mariage*. Disons encore, à l'appui de l'affirmative, que le prieuré de Saint-Martin-sous-Loutizie appartenait à la congrégation des feuillants, et était appelé, à cause des deux époux dont il était la patrie, le prieuré du *Bon Mariage*.

Resterait à objecter le miracle. Pour toutes les personnes qui pensent, avec assez de bon sens, que l'auteur des lois de la nature peut en suspendre le cours à son gré, ce n'est pas là une difficulté. Nous laisserons donc à d'autres le triste et honteux plaisir

de prouver que ce fait est faux parce qu'il est impossible. Sur la couche que vous bénit la religion dormez donc en paix, pieux époux ! Nous ne viendrons pas mêler les accents d'une critique intolérante et haineuse au concert de bénédictions des siècles catholiques. Ce n'est pas par nous que votre histoire sera reléguée au rang des fables populaires et des poétiques illusions d'un autre âge ; âge heureux, après tout, que celui où l'imagination était au service de la foi, où l'illusion même était profitable à l'humanité, et revêtait des charmes de la plus touchante poésie les enseignements de la morale chrétienne !

NOTES.

Nous aurions voulu pouvoir donner à nos lecteurs des détails plus complets sur le *Bon Mariage*, et nous avons, dans ce but, longuement compulsé l'immense *Gallia christiana*, le P. de Saint-Amable, Guidonis, Bouchet, Baluze, Collin, etc. Tous ces auteurs n'en disent rien, et les seuls renseignements historiques que nous ayons rencontrés sont ceux que nous avons donnés à nos lecteurs. On en doit la conservation à l'abbé Legros (mss. de la bibliothèque du séminaire de Limoges). Ils avaient été infidèlement publiés par M. Labiche de Reignefort dans ses Vies des Saints du Limousin.

Dérouté de ce côté, nous avons fait des recherches tout aussi infructueuses dans les grandes collections légendaires du moyen âge, dans l'espoir d'y rencontrer un fait analogue : ainsi nous avons inutilement et trop rapidement peut-être parcouru Voragine et quelques volumes des Bollandistes.

Enfin nous *espérions* que, à cause du miracle, les critiques amers et outrés de l'école de Baillet auraient eu la prétention de faire justice d'un fait semblable : notre *espérance* a été

déçue; Baillet, Launoy et leur école sont muets. — Ce monument paraît donc, jusqu'à ce jour, unique par ses traditions.

« ... *Trois* petits anges soutenaient leur chevet..., p. 381. »

Ces anges sont très-mutilés : il ne reste, pour ainsi dire, du premier que la place qu'il occupait. L'attitude du second fait penser que son visage regardait le ciel, comme pour unir la pensée de la vie éternelle à celle de la vie terrestre. — Ce nombre de trois n'est pas indifférent : on croyait utile, au moyen âge, de le reproduire partout en l'honneur de la sainte Trinité.

« Le lézard *ami de l'homme*..., p. 382. »

Le préjugé ou l'opinion qui attribue au lézard des dispositions bienveillantes pour l'homme n'est pas moderne. Il faudrait, je crois, remonter à Aristote pour en trouver les premières traces. On pourrait y voir tout aussi bien une salamandre : dans l'un ou l'autre cas, le symbolisme est le même. On sait que la salamandre était l'emblème de François Ier, et avec quelle signification.

« ... Les statues dont nous nous occupons, etc., p. 385. »

Nous ne prétendons pas que l'usage de ces diverses parties du costume de nos pères a été restreint aux siècles que nous désignons avec une précision chronologique parfaite : nous voulons seulement dire qu'il en fut un des traits principaux et caractéristiques.

On sait que les escoffions étaient des coiffures en forme de cœur ; les hennins étaient aussi des coiffures de diverses formes, habituellement imitant un pain de sucre, un cône tronqué ou le chapeau de nos pénitents.

« ... La tombe des énervés de Jumièges..., p. 386. »

Ce tombeau, selon les plus savants antiquaires, est du règne de saint Louis. Voici la description qu'en donne M. A. Deville, directeur du musée de Rouen, dans l'ouvrage de Langlois :

« Les deux énervés sont représentés couchés côte à côte, les mains jointes, la tête appuyée sur un carreau ou coussin

soutenu par des anges, et les pieds posés sur des lions. Ils sont revêtus d'une tunique..., qui est serrée autour du corps par une ceinture; à ce vêtement est superposé le manteau ouvert par devant.

» Le costume de ces figures, les accessoires, le style du dessin et de la sculpture, tout dénote un monument de l'époque de saint Louis. »

J'ajouterai, pour compléter la liste des ressemblances que j'ai signalées, que la disposition de la chevelure des énervés est exactement semblable à celle de l'époux dans le *Bon Mariage*.

« ... La double position des deux époux, *contraire à l'usage...*, p. 389. »

Au moyen âge, les monuments des époux qui avaient une sépulture commune les représentaient couchés *sur le dos* et dans l'attitude que nous avons décrite. Nous ne connaissons aucun tombeau antérieur au XVIe siècle dont les statues *couchées* expriment et rendent une action autre que la prière ou le sommeil.

— Peut-être pensera-t-on que la restauration de ce monument dans la cathédrale de Limoges serait l'approbation de faits dont l'authenticité est loin d'être incontestable. — C'est aux feuillants que s'adresse cette objection, puisqu'ils lui avaient creusé une place dans le mur de leur église. — Sommes-nous plus *éclairés* que le clergé du grand siècle, possesseur de toutes les sources historiques détruites par la révolution ?

P. S. Un dessin représentant le *Bon Mariage* a été soumis au Comité des Arts par M. le comte de Montalembert. Malgré quelques dissidences, les conclusions que nous avions présentées ont été adoptées à une grande majorité. M. Vitet, qui est assurément un des juges les plus compétents en cette matière, a examiné avec le plus grand soin ce dessin : il a déclaré que, selon lui, ces figures étaient, au plus tard, de la fin du XIVe siècle, et *très-probablement plus anciennes encore*, c'est-à-dire *de la première moitié de ce siècle.*

Nous sommes heureux de voir une autorité si éminente confirmer nos propres conjectures; nous disons *confirmer*, car l'opinion de M. Vitet ne diffère de la nôtre que *d'un tiers* de siècle : or, malgré notre ignorance, nous avons sur M. Vitet l'avantage d'avoir pu examiner le *monument lui-même* sous tous les aspects. Le dessin, habilement exécuté par M. Saquet, était très-fidèle; mais on sait qu'il est des nuances imperceptibles suffisantes pour déterminer un âge, un siècle et une époque, et le dessin le plus exact ne saurait les rendre.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Depuis la publication des pages précédentes, nous avons eu le bonheur de recueillir quelques renseignements qui fortifient nos inductions. Le fragment n° 1 est extrait d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges écrite par un anonyme, religieux de ladite abbaye, vers 1656, copiée par l'abbé Nadaud en 1770, et conservée par l'abbé Legros dans son *Recueil d'Antiquités* (ms. de la bibliothèque du séminaire de Limoges). Ce religieux, chargé de la translation du tombeau du *Bon Mariage*, *trouva les corps des deux époux dans la position indiquée par la sculpture qui recouvrait le cercueil : le mari au milieu, et la femme à côté,* E MEDIO DISTRACTUM. Nous accompagnons le texte latin de ce document d'une traduction où nous avons dû sacrifier l'élégance et la correction à une minutieuse fidélité. Les renseignements inscrits sous le n° II, et que nous devons à l'obligeance de M. de Chergé, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, ajoutent une preuve de plus à celles qui établissent l'âge du monument.

Les documents historiques qui ont conservé le souvenir du *Bon Mariage* nous apprennent que les deux époux étaient originaires de Saint-Martin-sur-l'Autize ou sous-Lautizie (SUPRA LAUTIZIAM), *dans le diocèse de Poitiers :* or ce prieuré cessa de faire partie du diocèse de Poitiers, et fut réuni au

diocèse de Maillezais à dater de 1317 : l'existence des deux époux est donc contemporaine de la réunion de ce prieuré au diocèse de Poitiers, c'est-à-dire antérieure à la plus grande partie du XIVe siècle.

I.

Extrait d'un Catalogue raisonné des abbés de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges. (Mss. de la bibliothèque du séminaire de Limoges, inédit.)

« Me autem (abbas G. de S. Joseph) translationi sepulchri *Boni Matrimonii* commisit ; in quo duo corpora in uno simul tumulo posita reperi. Quod autem in superiori petra prospicitur, non absque causa notabili merito factum esse creditur ; statuam nempe fœminæ, sub latere dextro recumbentem, indicare quod, prima mortua, locum morienti marito fuerit. Duo enim magna corpora, prout in membrorum dimensione cognovi, unum super aliud in arca communi lapidea reponi non poterant. Inveni igitur duo capita, unum a latere dextro, aliud vero in medio positum ; sed hujus nempe fœminæ, e medio, quantum loci parvitas poterat, distractum, sufficientem marito relinquentem locum, tumulumque tribus lapidibus duris coopertum. Horum nomina non apparent, nec a traditione aliud didici, præterquam eorum dominium, nempe oppidum *de Crozon*, prope Sanctum Martinum supra Lautiziam, prioratus Boni Matrimonii titulo in horum memoriam nuncupatum. Petebant enim, ut aiunt, Hispaniam, peregrinationis Sancti Jacobi causa. Mulier, hic ægrotans, mortua et sepulta marito suo redeunti e Galicia, ægrotanti et mortuo, locum in sepulchro suo præstitit, ut quorum corpora fuerant in vivis sacro matrimonii vinculo votoque conjuncta, in mortuis non essent neque in cœlo neque in terra separata. »

« L'abbé G. de Saint-Joseph me commit à la translation de la sépulture du *Bon Mariage*, dans laquelle j'ai trouvé deux corps placés dans la même tombe. Ce n'est pas sans raison qu'on attribue une intention marquée à la représentation de la pierre supérieure : la statue de la femme reposant sur le flanc droit indique que, morte la première, elle céda la place à son mari défunt. Deux corps de grandes proportions, comme je l'ai connu en mesurant les membres, ne pouvaient reposer l'un sur l'autre dans le même cercueil de pierre. J'ai donc trouvé deux têtes, placées l'une au côté droit, l'autre au milieu, mais celle de la femme, autant que le permettait l'étroitesse du lieu, éloignée du milieu, laissant à son époux une place suffisante ; et trois pierres dures recouvraient le cercueil. Leurs noms ne sont pas rapportés, et la tradition ne m'a fait connaître que leur seigneurie (1), le bourg de Crozon, près de Saint-Martin-sur-l'Autizie, décoré, en leur mémoire, du nom de prieuré du *Bon Mariage*. Ils allaient, dit-on, en Espagne, en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. La femme, tombée malade en ce lieu, y mourut, et y fut ensevelie ; et, lorsque son mari, revenu de la Galice, eut trépassé, elle lui donna place dans son tombeau, afin que ceux dont les liens et le vœu sacré du mariage avaient réuni les corps pendant la vie fussent unis dans la mort comme dans le ciel et sur la terre. »

II.

Renseignements transmis par M. de Chergé.

1° Un prieuré de Saint-Martin-sur-l'Autize en l'archiprêtré d'Ardin est mentionné dans le pouillé du diocèse de Poitiers, dont on est redevable à l'évêque Gauthier de Bruges (qui siégea de 1278 à 1306) ; on l'y trouve au nombre des prieurés, et non au nombre des paroisses. Du reste, ce pouillé n'ap-

(1) Voyez du Cange et Carpentier, au mot *Dominium*.

prend point de qui il relevait, et se contente de le nommer dans la liste des prieurés exempts du droit de procuration.

2° Ce prieuré était situé près de Saint-Hilaire-sur-l'Autize (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement, et à trois lieues de Fontenay-le-Comte, département de la Vendée). Il en est fait mention, en 1483, 1492 et 1533, dans des titres originaux du chapitre de Saint-Hilaire, qui était seigneur de Saint-Hilaire-sur-l'Autize. *Depuis le démembrement de l'évêché de Poitiers en* 1317, *il fit partie du diocèse de Maillezais;* mais on le cherche en vain dans le pouillé du diocèse de La Rochelle de la fin du dernier siècle. On ne trouve point à quelle époque il a cessé de porter le titre de prieuré, et à quelle époque il a été uni à la congrégation des feuillants.

3° Suivant les renseignements donnés par un habitant de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, il ne reste point de vestiges de l'église de ce prieuré, et l'on ne conserve aucun souvenir du *Bon Mariage.*

LEBLANC

DE L'EXISTENCE EN GAULE,

AU TEMPS DE LA CONQUÊTE,

DE DEUX PEUPLES LÉMOVIQUES,

PAR M. MAXIMIN DELOCHE,

Membre de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société impériale de Géographie, etc.

Y avait-il en Gaule, au temps de la conquête, deux peuples lémoviques? — *Dans le cas de l'affirmative, quelle était la position du second, la place du premier étant en Limousin?*

—

Ces questions n'ont pas été posées dans le programme proprement dit des matières à traiter dans le Congrès, mais dans la remarquable circulaire qui le précède.

Nous avons examiné ces questions avec détail dans un mémoire publié par la Société des Antiquaires de France (T. XXIII de sa collection), et dont nous avons l'honneur d'adresser un exemplaire au Congrès. Nous croyons devoir en même temps lui soumettre un résumé de cette discussion, et y joindre quelques

observations nouvelles, qui confirment nos conclusions.

César a positivement nommé, dans le LXXVe chapitre du Commentaire de la septième campagne, deux peuples du nom de *Lemovices* : l'un, qui était le plus considérable, et qui avait à fournir un contingent de dix mille guerriers : c'est le Limousin moderne, dont la vaste étendue justifie très-bien l'importance de son contingent ; l'autre, beaucoup moins considérable, et rangé parmi les nombreuses cités de la confédération armoricaine.

C'est l'existence et la place de ce dernier qui font l'objet de notre dissertation.

1° *Son existence :*

Elle est, suivant nous, incontestable en présence de l'*unanimité* des manuscrits des Commentaires, depuis les plus purs, tels que les mss. de Bongars, de la Bibliothèque impériale à Paris, et de Vossius, jusqu'aux plus incorrects, comme ceux de Cujas, de Leyde, etc. Il n'est donc permis, sous aucun prétexte, de supprimer ni de transposer, comme l'ont proposé quelques auteurs, l'une ou l'autre des deux mentions.

On ne peut y voir d'ailleurs, ainsi que paraissent l'avoir pensé certains érudits, la *mention répétée du même peuple*. Les Limousins de l'intérieur étaient trop éloignés de la mer et de la confédération armoricaine (laquelle était presque tout entière entre la Loire et la Seine) pour qu'une telle hypothèse soit un moment admissible.

Il y avait donc deux peuples distincts, quoique portant le même nom : l'un dans le Limousin, l'autre

dans la confédération armoricaine, et, par conséquent, dans le voisinage immédiat des cités que nous savons l'avoir composée, et qui étaient entre la Loire et la Seine.

2° *Sa position :*

Je passe maintenant sans transition à un monument historique important : la Vie de saint Waast, écrite vers le VIIe siècle. Il y est dit qu'il existe, entre les deux villes de Limoges et de Périgueux, et presque à égale distance de l'une et de l'autre, une haute montagne, sur laquelle était autrefois une ville ou *castrum*, dont les ruines annoncent l'étendue, la force et la magnificence. La montagne et le *castrum* portaient le nom de *Leucus*, et la peuplade qui habite cette contrée, et va jusqu'à l'Océan (*usque in Oceanum*), s'appelle *Leuci* (*regionis illius Leuci sunt dicti*).

Or, entre Limoges et Périgueux, on remarque un massif montagneux au sommet duquel est l'ancien *castrum* de Chalus : c'est là évidemment, et on le chercherait vainement ailleurs, le *mons Leucus*.

De ce massif part une chaîne de collines qui s'oriente constamment au N.-O. et aboutit au rivage de l'Océan (*usque in Oceanum*), vers la pointe dite de Saint-Gildas. C'est bien là le territoire des *Leuci*, qui, suivant la Vie de saint Waast, s'étendait jusqu'au littoral maritime.

Or, d'après un principe général qui ne souffre des exceptions que lorsqu'elles sont bien motivées et bien démontrées, les dépendances du diocèse primitif de Limoges sont, *a priori*, considérées comme dépendances de l'ancienne *civitas* des *Lemovices* : dès lors le mont *Leucus* et son *castrum* Chalus, qui sont incontes-

tablement dans l'ancien diocèse de Limoges, faisaient partie de la cité lémovique.

Et, comme la peuplade des *Leuci*, qui avait son chef-lieu au mont et au *castrum Leucus*, s'étendait le long de la chaîne de collines dont nous venons de parler, et atteignait les bords de la mer, il est clair que c'était une peuplade de race lémovique.

L'existence constatée d'une peuplade de Lémoviques arrivant ainsi jusqu'à l'embouchure de la Loire, c'est-à-dire aux confins des Celtes armoricains, et en face des Vénètes et des Namnètes, dont le fleuve seul la sépare, concorde trop visiblement et trop parfaitement avec la mention par César d'une cité armoricaine du nom de *Lemovices*, pour qu'on n'ait pas le droit de conclure que là est la position de cette cité.

Toutes les autres circonstances, telles que les noms de montagnes (*Puy-Limousin*), de moulins (le *Moulin-Limousin*), bourgs et villages (*Limouzinières* et *Limosinières*), les analogies de races, la mention si étrange, dans l'un des manuscrits de Ptolémée, de la ville de Ῥατίαστόν comme capitale des Λιμουίκοί (mention qui a si long-temps fait placer l'ancien *Ratiastum* à Limoges au lieu d'*Augustoritum*, Ἀυγουστορίτον); l'accroissement que le Poitou a évidemment reçu depuis la conquête, etc.; toutes ces circonstances, disons-nous, et toutes les considérations qui viennent se grouper autour du fait capital que nous avons mis en lumière rendent, ce nous semble, notre démonstration décisive.

Nous avions traité dans le même mémoire les questions relatives aux sites du *Ratiastum* de Ptolémée, que nous plaçons à Rézé; du *Promontorium Pictonum* de Ptolémée, qui est, suivant nous, à la pointe de

Saint-Gildas ; du *Secor portus* de Ptolémée et de Marcien d'Héraclée, qu'on peut fixer à Paimbeuf ; des *Anagnutes* de Pline, qui sont, nous le croyons, les peuples de l'Aunis ; enfin de la ville nommée *Luci* par le géographe anonyme de Ravenne, qui, suivant nous, est à Luc (Grand-).

Sur ce dernier point, M. Alfred Jacobs, dans la thèse qu'il a soutenue pour le doctorat ès-lettres, et dont la Géographie de l'anonyme de Ravenne a fait le sujet, hésite entre notre attribution et la ville de Loches en Touraine. Mais la plus ancienne mention que nous possédions de cette ville, et qui est fournie au VIe siècle par Grégoire de Tours, nous offre la leçon *Luccæ*. Or *Loches*, qui, avec sa diphthongue *ch*, donne la traduction exacte de *Luccæ*, ne saurait être admis comme étant la traduction de *Luci* de l'anonyme : dans ce dernier cas, en effet, on ne s'expliquerait pas la présence de la diphthongue du vocable moderne. Il y a d'autres raisons encore de repousser l'attribution de *Loches ;* mais il serait trop long de les exposer ici.

D'un autre côté, Luc (Grand-) n'est pas seulement la traduction littérale de *Luci ;* il est *mentionné sous le nom même de* LUCI dans une charte du moyen âge (la charte de fondation de l'abbaye de Sainte-Marie de Fontenelle) : LUCI a communiqué son nom à deux localités importantes, à deux paroisses et à un prieuré, et la seigneurie de Luc portait, suivant le témoignage des auteurs du *Gallia christiana*, le titre de principauté. Il n'y a donc pas de motif de douter que LUCI ne soit à Grand-Luc.

Les *Lemovices* de l'Armorique, dont nous avons

déterminé la place, représentaient évidemment une branche sortie de la même tige que les *Lemovices* de l'intérieur : l'identité de noms et la juxtaposition des deux peuplades prouvent qu'elles avaient une origine commune, et qu'elles avaient formé, à une époque antérieure à la conquête, un seul et même peuple. Elles appartenaient très-vraisemblablement à la même famille que les *Lemovii* qui sont mentionnés par Tacite parmi les nations d'outre Rhin, auprès des *Gothones* et des *Rugii*, et qui habitaient les bords de la Baltique, sur le territoire du Mecklembourg.

Nous avons dit plus haut que l'époque de l'incorporation des *Lemovices* armoricains à la cité des *Pictones* remontait vraisemblablement à l'organisation de la Gaule par l'empereur Auguste. Cette partie de nos conclusions (nous prions le Congrès de le remarquer) présente une importance toute spéciale, en ce que la cité armoricaine des *Lemovices*, située au sud de la Loire, peut être rangée au nombre des quatorze peuples qui, suivant le témoignage de Strabon, furent distraits par Auguste de la Gaule celtique pour être annexés à l'Aquitaine. Jusqu'ici on ne connaissait que le nom de treize de ces peuples : le nombre indiqué par Strabon se trouverait complété par l'addition des *Lemovices* armoricains, et le problème serait ainsi résolu.

Sur la carte qui accompagne notre mémoire, nous avons fait figurer par une teinte conventionnelle, indépendamment des indications relatives au peuple qui nous occupe, l'ancienne limite du littoral vers les temps de l'occupation romaine; limite qui, suivant les érudits de la contrée, paraît avoir reculé, abandonnant une zône assez profonde de territoire que

l'industrie de l'homme a consacrée en grande partie à la culture, principalement dans la région plane et basse de Luçon, qui est encore coupée de marais et de canaux.

Je prends la liberté d'appeler l'attention du Congrès sur ce mouvement en arrière de l'Océan au sud de l'embouchure de la Loire, mouvement qui serait d'autant plus remarquable, s'il était définitivement constaté, qu'une marche en sens contraire paraît s'être opérée sur les côtes de la presqu'île de Bretagne et de la Normandie.

Sur ces côtes, les envahissements de la mer se sont accomplis pendant une période assez récente et dans un intervalle assez court pour faire penser que non-seulement Le Mont-Saint-Michel, mais les îles gauloises de Jersey, Guernesey, etc., ont dû être, à une époque qui ne s'éloigne pas des temps historiques, en communication terrestre avec notre continent. La forêt de Scicy, par exemple, qui, à la fin du siècle dernier, s'étendait encore entre Le Mont-Saint-Michel et Cherbourg sur une largeur de 25 kilomètres environ, est actuellement couverte par les eaux. De Granville au Bec-du-Stable, le littoral était également, dans les dernières années du XVIIIe siècle, formé de marais que la mer couvrait par intervalles. Dans une seule marée, elle s'avança dans les terres, et la largeur de l'embouchure du Bec-du-Stable, qui était d'environ vingt pas, fut portée à quatre ou cinq kilomètres. Ces exemples sont concluants. Pourtant quelques savants, que nous avons entretenus de la question, et parmi lesquels nous citerons MM. Alfred Maury et le général Creully, pensent que ce sont des faits isolés,

et qui ont chacun leur cause particulière dans la configuration de telle ou telle partie du littoral maritime, sans qu'on puisse y voir une règle générale.

Quant aux faits qui se rapportent au mouvement de retrait de l'Océan au sud de Saint-Nazaire, et qui établiraient une double modification en sens inverse sur les deux moitiés de nos rivages océaniques, ils ne sont pas, je crois, aussi certains. Je serais porté à considérer ceux qu'on a pu remarquer à l'embouchure des rivières comme étant le résultat des atterrissements qui se produisent fréquemment aux points où les terres et les sables entraînés par les eaux des fleuves sont refoulés ou contenus par les flots de la mer.

Quoi qu'il en soit, il y aurait une grande utilité, suivant nous, à vérifier l'exactitude et à déterminer aussi exactement que possible le caractère des circonstances énoncées respectivement par les érudits du Poitou, de Bretagne et de Normandie, et nous proposons au Congrès d'émettre un vœu dans ce sens.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

LE LIMOUSIN ET SES SUBDIVISIONS,

PAR M. MAXIMIN DELOCHE,

Membre de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société impériale de Géographie, etc.

I.

Délimitation de l'ancien pays des Lemovices.

Avant d'entreprendre la description sommaire de la cité des *Lemovices* et de ses divisions territoriales au moyen âge, nous devons poser deux principes essentiels en cette matière, savoir :

Le premier, que les diocèses, dans leur forme antérieure à 1789, et, pour quelques-uns (au nombre desquels se trouve le diocèse de Limoges), la circonscription diocésaine d'avant 1317, sont la meilleure et presque la seule base à adopter pour reproduire dans leur ensemble les anciennes cités;

Le deuxième, que la règle ci-dessus, exacte en tant qu'il s'agit de la configuration du territoire de

la cité, prise dans sa généralité, ne s'appliquerait pas avec une égale justesse au détail de sa délimitation; car, certaines cités ayant été, au moment de l'organisation du gouvernement de la Gaule par Auguste (27 ans av. J.-C.), annexées et confondues avec d'autres; des remaniments, que l'histoire ne nous a pas fait connaître, ayant pu être opérés sous Constantin, lorsque le christianisme devint la religion de l'empire, et que les Églises gauloises furent officiellement installées; des diocèses nouveaux ayant été institués depuis; la période mérovingienne ayant, à son tour, amené des créations d'évêchés; enfin des empiètements s'étant produits (nous en avons un exemple en Limousin) d'un diocèse sur le diocèse voisin, les circonscriptions épiscopales ne sont admissibles comme point de départ de la délimitation des pays, que sous la réserve des modifications que les monuments authentiques des divers âges nous commandent d'y apporter. En un mot, le diocèse est une base d'étude; mais il permet de remonter successivement de siècle en siècle, de constater à chaque époque la véritable limite, et de rendre ainsi la configuration à étudier la plus approchante possible de l'état de choses primitif, je veux dire de la cité au moment de la conquête.

C'est ainsi que j'ai procédé pour la délimitation du Limousin, de la cité des *Lemovices* de l'intérieur.

D'après ce système, je vais d'abord donner une idée générale de l'étendue occupée par le Limousin suivant les indications de l'ancien diocèse. Le pape Jean XXII ayant distrait, en 1317, l'évêché de Tulle de celui de Limoges, le diocèse primitif a été

représenté, de 1317 à 1789, par les diocèses réunis de Limoges et de Tulle; et, comme nous avons les pouillés de l'un et de l'autre, nous sommes parfaitement en mesure de nous rendre un compte exact de leur contenance. Ils occupaient le territoire qui forme aujourd'hui les trois départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, et, en outre, dans le département de la Charente, Confolens et la partie de son arrondissement située au sud-est, à l'est et au nord-est de cette ville; puis, dans le département de la Dordogne, Nontron et toute la partie de son arrondissement située au sud-est, à l'est, au nord-est et au nord de cette ville; enfin quelques parcelles de l'arrondissement du Blanc, extrémité sud-ouest du département de l'Indre, telles que Bonneuil, Beaulieu, Tilly.

Ce diocèse, l'un des plus vastes assurément, sinon le plus vaste, de l'ancienne Gaule, ne renfermait pas encore tout le territoire de la cité lémovique.

En effet, il faut y réunir :

1° Du côté du Périgord (département de la Dordogne), toute la partie nord du canton de Thiviers, le canton de Jumilhac-le-Grand, Sarrazac, et les parties est, nord et ouest du canton de Lanouaille;

2° Du côté de la Haute-Auvergne, dans le canton de La Roquebrou (Cantal), Rouffiac et son territoire, ainsi que des parties du territoire de Montvert;

3° Du côté du Quercy, quelques parcelles des cantons de Saint-Céré et de La Tronquière (arrondissement de Figeac, département du Lot).

Ces dernières parcelles sont rattachées au Limousin par les monuments du IXe siècle et du Xe, qui les placent

dans les vicairies limousines de Rouffiac (*Rofiacensis*) et de Le Vert (*Vertedensis*).

Quant aux cantons de Jumilhac-le-Grand, de Thiviers (nord) et de Lanouaille, ils appartenaient à la cité limousine dès l'époque de la rédaction des Itinéraires romains (IIIe siècle), d'après la position du *fines* marqué entre Limoges (*Augustoritum*) et Périgueux (*Vesunna*), et qui, tombant près de Thiviers, attribue aux *Lemovices* tout ce qui est au nord de cette ancienne limite des deux peuples. Vers la fin du Ve siècle, la paroisse de Jumilhac-le-Grand, qui est dans ce quartier, dépendait du diocèse de Limoges, puisque, dans une lettre de l'évêque Rurice Ier à Cronope, évêque de Périgueux, le prélat limousin se plaint des tentatives d'usurpation commises sur cette paroisse (*diœcesis Gemiliacensis*) par les prêtres du diocèse de Périgueux : ces tentatives font pressentir l'absorption qui devait se consommer dans les siècles suivants. Pourtant, au VIe siècle et au commencement du VIIe, ce canton appartenait encore, du moins en droit, à cette province, puisque un tiers de sou de type et de style limousin, portant en légende circulaire le nom de *Gemiliacum*, trouvé *à Jumilhac même*, présente, au revers, la croix, cantonnée des lettres LENO pour LEMO(*vices*), désignant de toute évidence que l'atelier de Jumilhac était en Limousin. Après la période mérovingienne, nous ne trouvons plus dans cette région de témoignages certains de l'origine limousine, et l'on peut supposer que c'est sous les rois de la deuxième race qu'elle passa officiellement dans les dépendances du Périgord.

Telle est, dans son ensemble, la configuration du

pays des *Lemovices* d'après les données fournies par les documents les plus anciens et les plus authentiques. Il était borné ; au sud, par le Quercy (grand *pagus Caturcinus*) ; à l'ouest, par le Périgord (*pagus Petrocoricus*) ; au nord-ouest, par l'Angoumois et le Poitou (*pagus Encolismensis* et *pagus Pictavus*) ; au nord, par le Berry (*pagus Bituricus*), et à l'est, par l'Auvergne (*pagus Arvernicus*).

Mesuré du nord au sud dans sa plus grande longueur, de Lourdoueix-Saint-Pierre (*Oratorium Sancti Petri*) à Liourdres (*Lusidus*), il offre une étendue d'environ 168 kilomètres. De l'est à l'ouest, dans le sens de sa plus grande largeur, de la limite qui passe à l'est de Bort sur la Dordogne, à Fontenilles, qui est à l'ouest de Nontron, il avait un développement d'environ 157 kilomètres.

Nous venons de voir en quoi la configuration du pays des *Lemovices* aux époques les plus reculées différait du diocèse ; il nous reste à indiquer qu'il différait bien plus encore des divisions qui, après la disparition du comté de Limoges, dont il sera parlé plus bas, s'établirent, dans la période féodale et dans la période subséquente, sous les noms de *sénéchaussée*, de *généralité* et de *gouvernement*, et que l'on a trop souvent confondues avec l'ancien pays du Limousin :

1° La *sénéchaussée* du Limousin, qui prit par intervalles les noms de *sénéchaussée de Limousin et Périgord*, de *Quercy et Limousin*, ne comprenait pas la Marche, puisque cette portion de l'ancien Limousin formait une sénéchaussée distincte : on y réunit, par contre, du moins pour un temps,

quelques cantons des provinces voisines, notamment Martel et son territoire, qui dépendaient de l'ancien Quercy. De son côté, la sénéchaussée de Périgord et Quercy prenait sur le Limousin certains cantons, tels que Nontron et son territoire, Beaulieu et le pays circonvoisin.

2° La *généralité* de Limoges correspondait encore moins à l'ancien pays, puisque, d'une part, Nontron était resté attaché au Périgord; que, d'autre part, la Marche limousine avait passé dans la généralité de Moulins, et qu'enfin la généralité de Limoges s'étendait dans l'Angoumois jusqu'à prendre Angoulême et l'élection à laquelle il donnait son nom, et ne s'arrêtait qu'aux limites de l'élection de Cognac, qui était de la généralité de La Rochelle.

3° De même du *gouvernement de Limousin*, qui ne comprenait ni Nontron, lequel était du gouvernement de Guienne, ni la Marche, qui formait un gouvernement séparé, ni même Bourganeuf, qui représentait une enclave du gouvernement du Poitou.

Au-dessous de ces grandes divisions administratives se trouvaient des circonscriptions de deuxième et de troisième ordre, telles que *gouvernements particuliers* ou *lieutenances*, *élections* et *juridictions*, qui ne correspondaient pas davantage aux anciennes subdivisions des IXe et Xe siècles, dont nous nous occuperons bientôt.

Ces observations démontrent clairement qu'on a fort à tort attribué la disparition des anciennes circonscriptions territoriales de la Gaule à l'organisation départementale décrétée en 1790.

Les deux causes qui ont modifié si profondément

l'état primitif du sol pendant la période féodale et sous l'ancienne monarchie sont :

D'une part, la féodalité et l'influence dissolvante qu'elle exerça sur le sol comme sur les institutions gouvernementales ; la multiplicité des seigneuries, châtellenies, pôtés, etc., qui morcelèrent en même temps la souveraineté et le territoire ;

D'autre part, l'action de la royauté, qui, sans tenir compte de l'ancienne configuration du pays, souvent exclue de tel ou tel centre de population qui commandait à la province ou à l'une de ses subdivisions, était conduite à installer ses représentants et officiers de justice, gouverneurs, sénéchaux et baillis, dans des localités de nouvelle création ou d'importance relativement récente, où elle espérait trouver et trouvait souvent, en effet, l'appui, la base d'action politique, qui ailleurs lui faisaient défaut.

II.

Le comté de Limoges ou du Limousin.

Le comté de Limoges ou du Limousin (*comitatus Lemovicensis*), qui comprenait tout le territoire de l'ancien pays des *Lemovices* sous les deux premières races, est le seul qui, à notre connaissance, se soit établi en Limousin. Justel a cru trouver dans une charte du Cartulaire de Beaulieu la mention d'un comté de Turenne ; mais c'est là une erreur : le mot de *comitatus* se rapporte, dans cet acte, au pays limousin, *orbi Lemovicino*, précédemment nommé, et non pas au petit canton de Turenne.

La création d'une *marche* de Limousin régie par un officier particulier portant le titre de comte ou marquis (*comes* ou *marchio*) et la division du gouvernement de la province entre plusieurs vicomtes, édictée, en 887, par le roi Eudes après son couronnement à Limoges, laissèrent subsister en principe le pouvoir comme le titre de comte de Limousin; les officiers de tous rangs et de tous noms institués sur ce territoire lui restèrent subordonnés. Seulement ce titre de comte de Limousin, après avoir été longtemps l'attribut unique d'un personnage, fut acquis par le duc d'Aquitaine, qui le réunit aux autres dignités dont il était revêtu. Le dernier de ces grands feudataires qui l'ait porté est Guillaume III, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, mort en 1030. C'est alors que se développa si activement le principe féodal, et que prirent naissance ces agglomérations si variables de possessions terriennes qui constituaient les seigneuries, châtellenies, et les comtés ou vicomtés féodaux, qui n'ont que le nom de commun avec les anciens offices ou bénéfices des comtes mérovingiens, et des comtes et vicomtes de la deuxième dynastie.

III.

Les pagi du Limousin.

Je n'indiquerai ici que la position de ceux dont la mention est antérieure à la fin du XIe siècle, et de ceux qui, mentionnés dans des titres plus récents, se rencontrent sur des points du territoire des *Lemovices*

qui ne sont occupés par aucun *pagus* de date plus reculée.

J'ai fourni la description détaillée de tous ces *pagi* dans la première partie des *Études sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et en particulier sur les anciennes divisions territoriales du Limousin*, ouvrage couronné, en 1857, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'imprime en ce moment dans son Recueil de mémoires des savants étrangers.

Il est difficile de déterminer avec certitude et précision les liens qui peuvent rattacher ces *pagi* aux anciennes subdivisions de la cité des *Lemovices* dans la période de l'autonomie gauloise (1). Trois d'entre eux se présentent avec le caractère ethnique :

Les *Andecamulenses*, qui habitaient le pays de Rancon, au nord-nord-ouest de Limoges, et arrivaient jusqu'auprès de cette ville (ils sont mentionnés dans une inscription du Haut-Empire, trouvée à Rancon);

(1) On ne trouve aucun secours pour l'étude des *pagi* dans les archidiaconés et archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges tels qu'ils existaient même avant l'an 1317, époque du démembrement de ce diocèse. Nous faisons voir, dans notre *Introduction au Cartulaire de Beaulieu* (ouvrage auquel l'Académie des Inscriptions a décerné, en 1860, le 2e prix Gobert), que ces divisions ecclésiastiques n'ont aucun rapport avec les *pagi*, ni avec les vicairies, centaines et aïces. M. Guérard a d'ailleurs démontré jusqu'à la dernière évidence, d'après les monuments mérovingiens, que, dans l'origine, et jusqu'au VIIIe siècle, il n'y avait qu'un seul archidiacre dans chaque diocèse. De plus, l'institution des archidiaconés remonte tout au plus au Ve siècle. Ces deux circonstances excluent la pensée que les archidiaconés aient *servi de moule* aux anciens *pagi*. M. Jacobs a, depuis M. Guérard, reconnu ce point d'histoire ecclésiastique, dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Les *Cambiovicenses*, qui se placent avec assez de vraisemblance dans le territoire de Chambon, au centre du pays de Combraille (ils sont inscrits sur la table de Peutinger);

Enfin les *Leuci*, dont le pays, s'enracinant chez les *Lemovices* de l'intérieur, se prolonge, sur la chaîne montagneuse des *Lemovices* de l'Armorique, jusqu'à l'embouchure de la Loire. Cette dernière tribu ou peuplade, nommée au VIe siècle dans la Vie de saint Waast, quoique de mention postérieure à celle des deux précédentes, est peut-être d'une origine encore plus incontestablement gauloise.

Voici les motifs de notre opinion :

Les *Lemovices* de l'intérieur et ceux de l'Armorique ne dûrent (ainsi que nous l'avons dit plus haut) faire, dans l'origine, qu'un seul peuple. Cette unité fut brisée à une époque que nous n'avons aucun moyen de fixer, même approximativement, mais, dans tous les cas, *antérieure à la venue de César dans la Gaule*, puisque, lors de la septième campagne du proconsul, qui se termina par la reddition de Vercingétorix et d'*Alesia* (à peu près 53 ans av. J.-C.), la nation des *Lemovices* était divisée en deux.

Au moment de la conquête, et jusqu'à l'organisation de la Gaule par Auguste (27 ans av. J.-C.), il y avait, ainsi que nous l'avons démontré dans un travail spécial, deux peuples lémoviques distincts : celui du Limousin et celui de l'Armorique; tellement distincts que le premier était en dehors de la confédération armoricaine, à laquelle le second appartenait.

A partir de l'organisation de la Gaule par Auguste, la cité des *Lemovices* armoricains fut rattachée aux

Pictones, dont le chef Duratius s'était montré fort affectionné au joug des Romains (cette affection de l'étranger avait provoqué, du temps même de César, l'animadversion et la révolte d'une partie de la cité des Pictons). Depuis lors, les deux parties du peuple lémovique restèrent toujours séparées administrativement.

Or l'origine d'une peuplade telle que les *Leuci*, dont nous trouvons le chef-lieu et une portion du territoire assez avant dans le territoire des *Lemovices* de l'intérieur, et traversant dans sa longueur celui des *Lemovices* armoricains, c'est-à-dire *s'étendant à la fois sur les deux fractions de la nation lémovique*, cette origine ne peut se rapporter à une période où cette nation était fractionnée : cette peuplade représente conséquemment un élément primitif, une tribu de la nation lémovique, au moment *où elle constituait une unité*, c'est-à-dire à une époque de beaucoup antérieure à la conquête.

Quant aux *Andecamulenses* et aux *Cambiovicenses*, rien ne s'oppose à ce qu'ils soient considérés comme des peuplades ou des tribus gauloises, et comme ayant un caractère purement ethnique ; mais il n'est pas impossible non plus qu'ils eussent emprunté leur nom à des lieux devenus, sous les Romains, des centres municipaux importants et des chefs-lieux de *pagi* de nouvelle création, qui avaient été appelés *Andecamulum* et *Cambiovicus* (1).

(1) Je dois m'expliquer ici sur un peuple mentionné par Ptolémée parmi les peuples de l'Aquitaine sous le nom de Δάτιοι (*Datii*), et que d'Anville, dans sa carte, dressée en 1745, pour

Après ces trois cantons, viennent cinq *pagi* mentionnés sous les mérovingiens :

1° Le *pagus Biaenas*, sur un tiers de sou d'or du VIIe siècle : pays de Beynat (Corrèze) ;

2° *Hissando*, dans la chronique de Frédegaire ; *Exandonensis pagus*, dans des chartes des IXe et Xe siècles : pays d'Yssandon (Corrèze) ;

3° *Nigermons*, dans l'Histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours (fin du VIe siècle) ; *Nigermontensis pagus*, dans une charte du IXe siècle : pays de Nigremont (Saint-Georges-de-) département de la Creuse ;

4° *Solemniacensis* (*ager*), dans la charte de fondation du monastère de Solignac par saint Éloi, datée de 631 : pays de Solignac (Haute-Vienne) ;

5° *Vallarensis* ou *Vallariensis* (*terminus*), dans une autre charte, datée de 631 : pays de Vallières (Creuse).

l'*Histoire romaine* de Crevier, a marqué comme étant situé en Bas-Limousin. Cette indication avait été mise en avant par le motif qu'il y avait là un grand espace privé, dit l'illustre géographe, de toute attribution romaine. Mais ce motif est tout à fait insuffisant, et d'Anville l'a reconnu lui-même depuis ; car on ne voit plus figurer les *Datii* sur la carte dressée, en 1760, pour être jointe à sa *Notice de la Gaule*. M. Walckenaër, qui a recherché la position de cette peuplade, a cru pouvoir désigner un quartier du Rouergue, situé sur les bords de la rivière de Daze, et où l'on remarque un lieu appelé *Testet* (Aveyron) (1) ; mais c'est là une pure conjecture, qui n'a point de fondements sérieux. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question, que je me propose de traiter autre part avec le développement qu'elle exige : il me suffit d'avoir montré que le Limousin est hors de cause.

(1) La ville principale des Δάτιοι est nommée dans Ptolémée Τασταα.

Les autres *pagi* (sauf quatre exceptions que nous signalerons plus bas) s'échelonnent du VIIIe siècle au XIe.

En voici la nomenclature :

Pagus Asnacensis, pays de Puy-d'Arnac (Corrèze);

Pagus Brivensis, de Brive (Corrèze) ;

Pagus Betrivus (?), de Bort (Creuse) : cette attribution, proposée par D. Col, est à nos yeux fort douteuse : nous sommes même porté à penser que la mention de ce pays s'applique plus exactement au Berry ;

Pagus Cambolivensis, de Chamboulive (Corrèze) ;

Pagus Juconciacus, pays de Jocundiac ou du Palais (Haute-Vienne) ;

Montana, pays de la Montagne (Haute-Vienne);

Territorium Rofiacense, pays de Rouffiac (Cantal);

Santria, pays de la Xaintrie, autour de Mercœur et de Servières (Corrèze) ;

Pagus Tornensis ou *Torinensis*, pays de Turenne (Corrèze);

Pagus Usercensis, pays d'Uzerche (Corrèze).

Voici maintenant les quatre pays nommés postérieurement au XIe siècle, et qui occupent une place laissée vacante par les *pagi* dont la mention est plus ancienne :

Le *Guérétois*, chef-lieu Guéret (Creuse);

Le *Dunois*, chef-lieu Dun-le-Palleteau (Creuse);

Le *Magnazeix*, chef-lieu Magnac-Laval (Haute-Vienne) ;

Le *Nontronnais*, chef-lieu Nontron (Dordogne).

IV.

Vicairies, centaines et aïces du Limousin.

1° Les *vicairies :*

Nous connaissons, en Limousin, quarante-quatre vicairies, qui se partagent le territoire, et représentent les circonscriptions dans lesquelles les officiers nommés vicaires, *vicarii*, exerçaient leur juridiction aux IXe, Xe et XIe siècles.

La première de ces vicairies dont il soit fait mention est nommée dans un acte de 823, et les dernières sont désignées dans une charte de la fin du XIe siècle (1088 à 1096), ce qui donne une durée de deux cent soixante-dix ans environ, la plus longue, si je ne me trompe, que l'on puisse signaler en aucune contrée de la Gaule.

Quelques auteurs (Adrien de Valois et M. Guérard) ont considéré les vicairies et les centaines qui portent le même nom comme étant des divisions identiques, au moins dans les mentions les plus récentes. Nous avons des preuves décisives du contraire dans des chartes limousines, et notamment dans celle où la centaine de Vignols, *centena de Vinogilo*, est désignée comme étant située dans la vicairie de Lubersac, *in vicaria Luperciacense;* ce qui suppose nécessairement qu'elle était différente et même inférieure à la vicairie, puisqu'elle y était contenue. Des exemples semblables nous sont fournis par des chartes de l'Auvergne et du Berry, et, dans ces exemples comme dans celui que nous offre le Limousin, la centaine est subordonnée à

la vicairie : d'où l'on peut conclure que celle-ci est généralement plus étendue que l'autre.

Voici maintenant la liste de nos vicairies :

Vicaria Adecia, vicairie d'Esse (Charente) ;

Vicaria Altiliacensis, d'Altillac (Corrèze) ;

Vicaria Argentadensis, d'Argentat (Corrèze) ;

Vicaria Asnacensis, du Puy-d'Arnac (Corrèze) ;

Vicaria Auriacensis, d'Auriac (Creuse) ;

Vicaria de Axa ou *Axia*, d'Aixe (Haute-Vienne) ;

Vicaria Barrensis, de Bar (Corrèze) ;

Vicaria Beennatensis, de Beynat (Corrèze) ;

Vicaria Brivensis, de Brive (Corrèze) ;

Vicaria Cabanensis, de Chabanais (Charente) ;

Vicaria Cambolivensis, de Chamboulive (Corrèze) ;

Vicaria Carvicensis ou *de Chervic*, de Chervix (Hte-Vienne) ;

Vicaria Cassanomensis, de Chassenon (Charente) ;

Vicaria Castelli, de Chasteaux (Corrèze) ;

Vicaria de Cosatico, de Cousages (Corrèze) ;

Vicaria Cursiacensis, de Cursac, commune de Saint-Vitte (Haute-Vienne) ;

Vicaria Daraciacensis, de Darazac (Corrèze) ;

Vicaria Exandonensis, d'Yssandon (Corrèze) ;

Vicaria de Faisco ou *de Faix*, de Feix-Fayte (Corrèze) ;

Vicaria Faurcensis ou *Spaniacensis*, de Forgès ou d'Espagnac (Corrèze) (voir plus bas *Spaniacensis*) ;

Vicaria Firciacensis, de Fursac (Creuse) ;

Vicaria Flaviniacensis, de Flavignac (Haute-Vienne) ;

Vicaria de Juliaco, de Juillac (Corrèze) ;

Vicaria Lemovicensis, de Limoges (Haute-Vienne) ;

Vicaria Luperciacensis, de Lubersac (Corrèze) ;

Vicaria Navensis, de Naves (Corrèze) ;

Vicaria de Nigromonte, de Nigremont (Saint-Georges-) (Creuse);

Vicaria Noviacensis, de Neuvic (Haute-Vienne);

Vicaria de Padriliaco, de Peyrilhac (Haute-Vienne);

Vicaria de Pardaniaco (?), de Pradeaux (Creuse) (?) : il nous semble fort douteux que cette vicairie soit en Limousin;

Vicaria Pariacensis, de Peyrat (Haute-Vienne);

Vicaria Rofiacensis, de Rouffiac (Cantal);

Vicaria Rosariensis ou *Rosuriensis*, de Rosiers (Corrèze);

Vicaria Salliacensis, de Seilhac (Corrèze);

Vicaria Sancti Juliani, de Saint-Julien-aux-Bois (Corrèze);

Vicaria Sancti Privati, de Saint-Privat (Corrèze);

Vicaria de Selabunac, de Grand-Bourg-Salagnac (Creuse);

Vicaria Sariacensis ou *Seriacensis*, de Sérillac (Corrèze);

Vicaria Spaniacensis ou *Faurcensis*, d'Espagnac ou de Forgès (Corrèze) : cette vicairie paraît avoir eu deux chefs-lieux; mais Forgès ne porta ce titre que peu de temps;

Vicaria Tarnacensis, de Tarnac (Corrèze);

Vicaria Torinensis, *Tornensis* ou *de Torinna*, de Turenne (Corrèze);

Vicaria Usercensis, d'Uzerche (Corrèze);

Vicaria Vallarensis, de Vallières (Creuse);

Vicaria Vertedensis, de Le Vert (Corrèze).

2° L'*aïce* :

L'aïce (*aicis*, *aizum* ou *arum*) est, dans les chartes

du Rouergue et de l'Auvergne, synonyme de la *vicaria* ou *ministerium*, ce qui, dans ces pays, est tout un. Nous n'en connaissons qu'un exemple : c'est l'*aicis Vertedensis*, dont le chef-lieu est le même que celui de la *vicaria Vertedensis*, vicairie de Le Vert.

3° Les *centaines* :

Les centaines sont les circonscriptions où s'exerçait la juridiction de l'officier nommé centenier, *centenarius*.

Nous en avons quatre exemples en Limousin, savoir :

Centena Nantronensis, de Nontron (Dordogne) ;

Centena Tarnacensis ou *Tarnensis*, de Tarnac (Corrèze) ;

Centena Vertedensis, de Le Vert (Corrèze) ;

Centena de Vinogilo, de Vignols (Corrèze).

V.

La Marche limousine.

La marche (*marca*, *marka* ou *marchia*) est une circonscription essentiellement militaire, instituée sur la lisière nord-ouest du Limousin (et, suivant nous, à la fin du IXe siècle), dans un but spécial de défense.

A partir du Xe siècle, la Marche limousine est désignée, dans les documents, sous les noms de *Marcha Pictavis et Lemovicæ*, soit par les termes de *Marca Lemovicina*.

Les premières mentions du comté de la Marche se rencontrent en 927 et 944.

Dans le principe, cet arrondissement s'étendait au nord-ouest et au nord de l'ancien Limousin, des bords de la Vienne et peut-être de la Charente jusqu'à la rive gauche de la Creuse, au-delà de laquelle il prenait, en outre, Ahun et quelques parcelles situées sur la rive droite. Le château de Bellac en était alors le centre et le chef-lieu. Plus tard, il se développa vers le nord-est, et s'adjoignit le Combraille et le pays d'Aubusson. C'est à la suite de ce développement que ce territoire se divisa en Haute et Basse-Marche. La première, ayant pour chef-lieu Aubusson, comprenait la région montagneuse qui depuis a formé une partie du département de la Creuse, et confinait à l'Auvergne, au Bourbonnais et à un coin du Berry; l'autre occupait la Marche primitive, dont un archidiaconé a conservé le nom, et confrontait au Berry, au Poitou et à l'Angoumois.

V.

Le fisc royal de Chameyrac.

Le fisc était une circonscription territoriale établie spécialement en vue de l'exploitation d'un domaine royal, et se composait de plusieurs villas. Tel était le fisc de *Cameiracum*, Chameyrac (Corrèze), que Pepin II, roi d'Aquitaine, concéda à l'abbaye de Beaulieu, et dont les serfs (*fiscalini*) semblent avoir eu, au xe siècle, le privilége d'être préposés, comme intendants et serfs-vicaires, à l'administration des possessions de cette communauté religieuse.

VII.

Du Haut et du Bas-Limousin.

Cette distinction n'est indiquée avec un sens géographique que dans des monuments du XIVe siècle. Pourtant, comme nous savons que, en 898, le vicomte Adémar, résidant à Tulle, avait sous sa juridiction Brive et son territoire, il est permis de penser que, à dater du partage du gouvernement du Limousin entre plusieurs vicomtes, lequel eut lieu en 887, le Bas-Limousin, appelé aussi le *bas pays* (*bassa patria*), forma le district de l'un de ces vicomtes; le Haut-Limousin ou le *haut pays*, le district d'un autre vicomte, et que le pays d'Aubusson fut régi par un troisième.

Le Haut-Limousin comprenait le territoire situé entre la Vienne au nord et la Vézère au sud, et de plus, au nord de la Vienne, un quartier de quelque étendue où était Limoges.

Le Bas-Limousin occupait le territoire au sud de la Vézère jusqu'aux limites de l'ancien pays, c'est-à-dire ce qui formait les deux élections de Tulle et de Brive, et, à peu de chose près, le département actuel de la Corrèze. Il est à peine besoin d'ajouter que les deux Marches et Nontron étaient hors de ces deux circonscriptions, et n'appartenaient plus depuis longtemps au Limousin.

Limoges était la capitale du Haut-Limousin. Le Bas-Pays avait Tulle pour chef-lieu. Les preuves de

ce dernier fait historique se trouvent dans les actes officiels des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; mais elles résultent plus clairement encore d'actes des XIVe et XVe siècles, où le caractère politique et administratif de cette prééminence de Tulle sur le reste du Bas-Limousin est nettement attesté par le double fait de la convocation des *estats du Bas-Limousin* dans cette ville, et de la centralisation qui s'y faisait des recettes d'impôts et contributions publiques de cette partie de la province (1). Il faut peut-être faire remonter l'origine de cette supériorité non-seulement aux temps du vicomte Adémar, mais même à l'époque où, Tintignac disparaissant violemment sous la main destructrice des barbares, Tulle reçut, avec les débris de sa population, la suprématie que cette ville romaine avait dû long-temps garder sur la partie méridionale du pays limousin.

(1) Lettres royales de 1370; supplique adressée au roi en 1471, et lettre du sire de Blanchefort, de la même époque, reproduites par Baluze (*Histor. Tutel.*, append., col. 776 et 783).

UNE VILLE DÉSHÉRITÉE,

PAR M. LE Dr WAHU.

RAPPORT PAR M. CHARLES DES MOULINS.

Ce n'est sous aucun des titres dont m'ont honoré l'Institut des Provinces et la Société Française que je viens aujourd'hui, Messieurs, solliciter votre bienveillance : je ne pourrais le faire ainsi sans empiéter sur les droits d'une juridiction qui m'est étrangère.

Mais l'Institut des Provinces, la Société Française et le Congrès scientifique lui-même ne sauraient refuser audience à tout archéologue qui vient éveiller leur intérêt en faveur d'un monument, — à tout Français qui vient leur demander d'intervenir en faveur d'une ville de l'Afrique française.

Et quelle est-elle cette ville? — Rien de moins, Messieurs, qu'une ville antique, une capitale découronnée, démantelée, ensevelie... : *Jol* des Carthaginois, où régna Juba, qu'Auguste avait fait remonter sur le trône paternel, *Julia Cæsarea* des Romains, *Cherchel* aujourd'hui !

Une voix généreuse a parlé pour elle dans une bro-

chure de quelques pages, récemment publiée. Cette voix est celle du docteur Wahu, médecin principal des hôpitaux militaires. Il habite Cherchel depuis sept ans, et, pour attirer tout d'abord l'attention et l'intérêt sur son illustre cliente, il intitule son travail *Une Ville déshéritée.*

J'ai cru devoir me charger, — et cela dans un but déterminé d'avance, — de vous donner, sans mission de votre part, Messieurs, une idée de ce travail.

La position de *Julia Cæsarea* est admirable, sa salubrité parfaite, et son port est excellent; mais il est petit, et approprié seulement au cabotage, car il n'a coûté que deux millions. En renouvelant cette dépense, on rétablirait l'ancien port romain, où les vapeurs les plus forts trouveraient un sûr abri. Cela vaudrait mieux sans doute que d'employer, comme on parle de le faire, de douze à quatorze millions à creuser le port de Ténès, que la configuration du littoral condamnera à demeurer toujours inhospitalier.

Cela dit, que demande le docteur Wahu? — Deux choses, et je commence par mentionner celle dont une assemblée scientifique n'a pas qualité pour solliciter l'obtention.

Depuis quelques années seulement, le commerce de la Petite-Kabylie avec le marché de Cherchel a cessé presque entièrement, et « Cherchel se meurt d'inanition ». Les Arabes de la montagne y portaient annuellement quinze mille quintaux de céréales, cinq mille quintaux de légumes secs, mille quintaux d'huile, — et M. Wahu voudrait que l'administration communale prît des mesures pour rendre à ce mouvement commercial son activité première.

L'autre vœu de l'auteur nous replace sur notre terrain. Il demande qu'on fasse enfin ce qu'on aurait dû faire en commençant :

1° Poursuivre des fouilles sérieuses, complètes, prudemment conduites, dans toute l'étendue de ce sol romain qui recouvre le sol carthaginois, et qui, recouvert lui-même d'un déblai moderne, dû peut-être à un tremblement de terre fort ancien, recèle d'innombrables richesses archéologiques;

2° Former *sur place* un musée où toutes ces richesses seraient *conservées*, et qui attirerait un grand nombre d'étrangers, et non pas faire de ce musée un entrepôt momentané, un *bureau de transit*, chaque jour appauvri, dépouillé au profit des musées d'Alger et de Paris, comme on l'a fait encore, en 1856, malgré les ordres précis d'un des gouverneurs-généraux, qui pensait avec raison que le musée de Cherchel devait être un des plus puissants éléments de la prospérité de la ville moderne.

Veuillez écouter un instant, Messieurs, le docteur Wahu :

« Lorsque, il y a trois ans, le gouverneur général de l'Algérie vint visiter Cherchel, qu'il ne connaissait encore que de nom, il fut émerveillé de l'heureuse situation de cette ville ; il parut prendre beaucoup d'intérêt à sa prospérité, et il accorda quelques centaines de francs pour opérer des fouilles destinées à enrichir le musée, son avis étant que ce musée devait contribuer pour une grande part à l'accroissement d'importance que devait prendre Cherchel ; et c'est en se plaçant à ce point de vue qu'il donna des ordres pour que, *sous aucun prétexte*, on ne laissât enlever du musée aucun des objets précieux qu'il contenait. Ce qui n'empêcha pas que *quarante-quatre* pièces d'or du Bas-Empire, trouvées dans des fouilles opérées

sur la place de l'Église, du 19 au 28 janvier 1856, n'aient été envoyées au préfet d'Alger, sur sa demande, par le commissaire civil, en février 1856. Ces sols d'or étaient à l'effigie des empereurs *Théodose II*, *Marcianus*, *Léon Ier*, *Zénon l'Isaurien* et *Babiliscus*. Il n'en est pas resté *un seul* à Cherchel. Ce qui n'empêcha pas non plus que, quelques mois plus tard (17 décembre 1856), le conservateur du musée d'Alger ne vint à Cherchel choisir quelques-uns des objets les plus rares et les mieux conservés, qu'il fit emballer et transporter à Alger. »

Les très-petites sommes accordées à différentes fois pour les fouilles, qu'ont-elles fait venir au jour en fait de grands monuments? C'est là une question toute naturelle que vous m'adressez mentalement, Messieurs; et M. Wahu me donne les moyens d'y répondre :

Et d'abord, un certain nombre de superbes colonnes en granite, qu'on a portées à Alger en vue de l'édification de la future cathédrale : une de ces colonnes se trouvait trop longue pour la balancelle qui devait la porter..... : on l'a raccourcie d'un mètre, en imitation des amateurs d'*armoires* qui font scier leurs livres pour leur donner place sur des tablettes proprement espacées;

Des *thermes* ensuite, sur les restes desquels on a bâti *obliquement* le pavillon principal des ateliers de la manutention;

Puis un magnifique *théâtre*, dont, par malheur, la pierre était fort bonne : on l'a démoli pour en bâtir une caserne, que M. Wahu, la jugeant au point de vue hygiénique, déclare fort mauvaise;

Puis encore de magnifiques citernes romaines,

pouvant contenir dix-huit cent mille litres. On les a coiffées d'un pavillon destiné au logement des officiers. Heureusement leur plafonnage était si solide qu'il n'a pas cédé. Les ponts-et-chaussées ont réparé ces citernes, et elles fonctionnent à souhait. — Il en était grandement besoin, car je trouve dans le *Dictionnaire géographique universel* (T. II, imprimé cinq ans avant la conquête de l'Algérie) que « Cherchel, dont les ruines ne sont pas inférieures en magnificence à celles de Carthage, est réduite à tirer son eau potable du Hacham ».

M. Wahu ne donne aucun détail sur les menus objets, lampes, statuettes, lacrymatoires, jouets d'enfants en terre cuite, pierres gravées, bagues, etc., trouvés en grand nombre depuis la conquête, et desquels, au commencement surtout, chacun emporta ce qu'il voulut. Voici une courte histoire que notre auteur tient de M. de Lhotellerie, conservateur actuel du musée, et qui prouve « qu'il est impossible de donner, à Cherchel, un coup de pioche sans rencontrer des objets d'art » :

« Un Maltais nommé Paolo a loué, depuis trois mois, sur la place de l'Église, environ 3,500 mètres superficiels de terrain pour y faire un jardin : ayant rencontré quelques grosses pierres de taille presque à la surface du sol, il a été conduit à fouiller progressivement environ 420 mètres, à une profondeur moyenne de deux mètres, et il a trouvé les objets ci-après, savoir :

» En marbre blanc : une statue de femme; une tête; un socle de statue; un fragment d'inscription; quatre énormes bases de colonnes; douze tronçons d'énormes colonnes cannelées, de 80 centimètres environ de diamètre; trois chapiteaux desdites colonnes; des morceaux de corniche, d'entablement

et des fragments de dallage ; — en granite, deux colonnes de 5 mètres de longueur ; — en lave, deux moulins romains. »

Le docteur Wahu termine en demandant encore que les autorités françaises visitent *par elles-mêmes* ce point si important de notre territoire africain. « Si ces hauts fonctionnaires, dit-il, daignent visiter Cherchel *sans idées préconçues*, nous pouvons, dès à présent, être rassurés sur le sort futur de cette ville. »

Et moi aussi, Messieurs, en terminant ce rapport, je formule une demande :

Je demande au Congrès l'émission d'un *vœu* solennel et motivé, qui serait transmis au Gouvernement, en faveur de la recherche et de la conservation intelligente et *sur place* des monuments, grands et petits, que renferment encore les ruines de l'antique *Julia Cæsarea.*

ENCORE UN MOT

SUR

L'ENCEINTE ROMAINE DE DAX!

PAR M. CHARLES DES MOULINS.

MESSIEURS,

En me rendant au Congrès, je me suis muni de quelques notes et indications relatives à l'antiquité et au moyen âge. Je ne puis faire autrement, ce me semble, que vous dire au moins un mot sur le temps présent, et cela suffit à vous faire juger d'avance que je vais vous parler VANDALISME.

J'ai l'honneur d'offrir au Congrès un exemplaire de la protestation que j'ai cru devoir opposer à certains journaux anglais (ou anglo-français) qui attribuaient aux seuls efforts de l'illustre archéologue Roach-Smith, *en l'absence de toute démarche de la part des Sociétés françaises* (*sic*), l'obtention d'un ordre de l'Empereur pour empêcher la démolition des murs romains

de Dax. J'ai prouvé que, en cette affaire, la France avait sur l'Angleterre une antériorité de *deux années.*

Un homme d'esprit et de sens, qui occupe à Dax une position élevée, disait, il y a quelques mois : « Passe encore si, dans la pétition à l'Empereur, on nous eût appelés Vandales : nous le méritions bien ; mais nous qualifier d'ASSASSINS !..... oh !!! ». Et il souriait d'un air bonhomme, ce qui laissait bien voir que ses mains sont innocentes du *sang* de ces pauvres murs ! Or il est bon que vous sachiez, Messieurs, que ce sang coule encore à l'heure qu'il est, et voici comment il peut en être ainsi malgré le *veto* impérial. Ce *veto* se bornait à prescrire la conservation de *tout ce qui est romain* dans cette enceinte. Dès lors la tactique des Dacquois a consisté à dire pour chaque pierre : « Ceci n'est pas romain » ; et, en vertu de ce jugement, on l'a fait sauter.

Nil sub sole novum, disait déjà l'Esprit-Saint du temps de Salomon ; et les Dacquois ne remontent même pas si haut : *l'Aigle et le Hibou* de La Fontaine leur suffisent en fait de précédents :

> « Ces enfants ne sont pas, dit l'aigle, à notre ami :
> Croquons-les..... ».

Eh ! Messieurs, un peu plus de hardiesse vaudrait mieux. Les Dacquois n'ont qu'à proclamer une bonne fois carrément que M. Léo Drouyn, M. Roach-Smith et M. de Caumont n'entendent rien en archéologie, et ne savent pas distinguer des murailles gallo-romaines de celles du moyen âge !!!

Je n'ai point vu les murs de Dax : ainsi je n'ai pas

d'intérêt d'amour-propre dans la question. Mais les trois noms que je viens de citer me font, je pense, une garantie suffisante pour justifier la qualification d'*assassinat* que, chargé de rédiger la pétition, j'y ai infligée à la condamnation prononcée par le corps de ville. Ce n'est d'ailleurs qu'une variante de ce que j'en ai dit en mon propre et privé nom dans *l'École du respect.*

Voulez-vous maintenant, Messieurs, un petit *post-scriptum* assez amusant? Le voici :

Les Anglais ont fait frapper une médaille en l'honneur de M. Roach-Smith POUR AVOIR SAUVÉ les murs de Dax de la destruction qui les menaçait!!!

Eh bien, quoi qu'on en puisse dire, les Anglais ont eu là une idée utile. La médaille servira aux « *Saumaises futurs* » à démontrer que Dax A EU une enceinte *complète;* ce que ne suffira pas à prouver probablement le fragment isolé que la ville voudrait laisser debout en guise de *certificat*..... Encore un point éclairci dans l'histoire!

STATUETTES GAULOISES EN ARGILE,

PAR M. E. TUDOT,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Parmi les connaissances qui appartiennent à l'archéologie, l'étude des figurines en argile fabriquées dans la Gaule est, surtout par sa nouveauté, une de celles qui offrent le plus vif intérêt. Depuis plusieurs années, nous avons fréquemment appelé l'attention des antiquaires sur les nombreux avantages qu'on trouverait à publier les différents types des statuettes renfermées dans des collections particulières, ou éparses dans les musées d'antiquités; nous avons dit que l'examen de ces œuvres de la céramique des anciens apporterait de nouvelles données sur le culte religieux de nos pères, et aiderait à découvrir, au moins au point de vue de l'art, la source primitive de ces idoles.

Tout en admettant que l'usage des divinités figurées et des images votives a dû se répandre plus rapidement dans nos contrées après la conquête que pendant le temps où les diverses peuplades de la Gaule étaient libres, il faut cependant reconnaître, par suite de

l'examen des pièces de monnaie rencontrées avec des statuettes, que, avant la domination romaine, des céramistes étrangers, partis de quelque grand centre où les arts étaient en honneur, sont venus dans la Gaule propager une industrie qu'ils exerçaient avec talent.

Remarquons encore que ces plasticiens n'étaient pas seulement des artistes de valeur, mais qu'ils possédaient aussi la science de discerner les meilleurs gisements d'argile, et savaient, au besoin, combiner différentes qualités de terres, de manière à obtenir constamment d'excellents produits. On ne peut donc pas douter que, dans les temps anciens, les riches gisements de la Haute-Vienne n'aient été exploités par des céramistes d'abord nomades, et que les terres kaoliniques, plastiques et ocreuses, si abondantes dans cette région, n'aient fixé ces artistes sur plusieurs points des riants coteaux du Limousin : la présence de ces habiles plasticiens se révèle par des débris nombreux de figurines et de vases.

Selon toute probabilité, le sol du Limousin a vu s'élever, dans les temps antiques, des établissements de céramie, où se sont multipliés les pénates d'argile et les figures votives si variés qui répondaient aux sentiments religieux de nos pères. En suivant les modifications apportées dans la reproduction des plus anciens types de ces figurines, un esprit observateur distinguera bientôt la part qui revient, au point de vue de l'art, aux artistes étrangers, et celle qui appartient aux céramistes de la Gaule centrale : cette dernière est d'autant plus importante à déterminer qu'elle renferme les premières œuvres de l'art gaulois.

Les obligeantes communications de plusieurs archéo-

logues de Limoges nous ayant mis à même de suivre nos études sur ce sujet, et certaines pièces méritant d'être décrites, nous ferons usage à la fois de la plume et du crayon pour en donner une idée précise.

Les fragments de statuettes rencontrés jusqu'ici dans la Haute-Vienne ne représentent que trois divinités du paganisme ; ce sont : Mercure, l'Amour gaulois et la Mérée. — Voyez les figures 1, 2, 14 et 15. ces dessins sont réduits à la moitié de la dimension des pièces originales; il en est de même pour les vases fig. 3 et 4.

Fig. 1.

Le médaillon fig. 2 n'a été trouvé que par fragments : nous l'avons complété sur la gravure.

Quelques antiquaires voient dans cette jeune tête un Bacchus; d'autres pensent que c'est l'image de l'Amour gaulois : nous avons adopté cette dernière opinion.

Fig. 2.

Dans le but d'encourager la restitution patiente de certains vases, lorsqu'on a recueilli tous les morceaux qui leur appartiennent, nous avons rétabli les deux pièces ci-contre, fig. 3 et 4, qui étaient en petits fragments : leur forme assez originale méritait bien une semblable réparation.

Fig. 3.

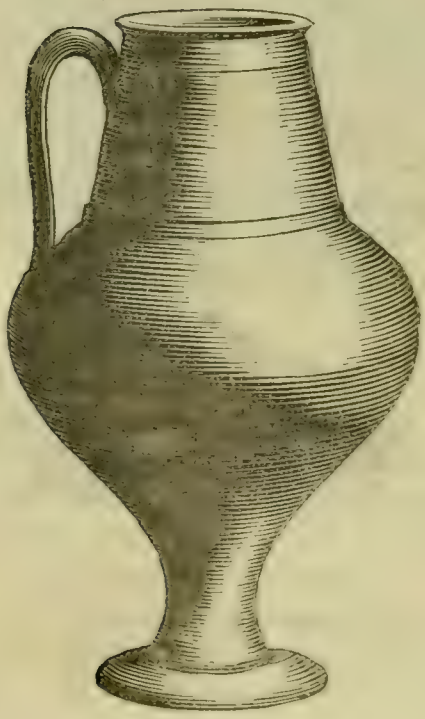

Fig. 1.

Les tessons de vases rouges avec des noms de potiers estampillés sur la pâte sont assez communs dans le Limousin; au contraire, la pièce dont nous donnons ici le dessin fig. 5, et dont la provenance est ignorée, est du nombre de celle qu'on ne rencontre que rarement : c'est un poinçon en argile fine, qui a servi pour marquer la poterie dans l'officine du céramiste LIBERTVS.

Fig. 5.

En appelant l'attention sur ce genre d'instrument, nous croyons devoir faire remarquer que les dessins en relief des vases rouges ornés étaient fabriqués dans des moules dont la décoration s'exécutait à l'aide de poinçons semblables au précédent; avec cette différence toutefois que, au lieu d'un nom, c'étaient des sujets très-variés et des ornements qui étaient estampillés. Pour n'en donner qu'un exemple, nous reproduisons, fig. 6, le poinçon d'un profil de tête.

Fig. 6.

La ceinture d'oves qui orne très-souvent la partie supérieure des vases se faisait ordinairement au

moyen d'une roulette : V. fig. 7. Parfois aussi un poinçon n'ayant qu'une seule ove suffisait.

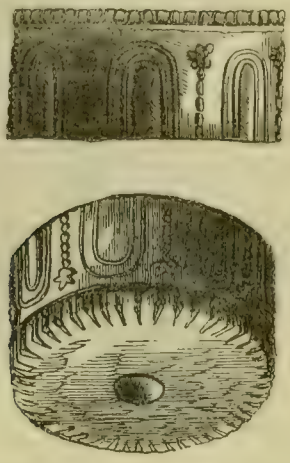

Fig. 7.

C'était une obligation, dans les provinces romaines, pour les fabricants de vases en argile, et généralement pour les artisans de toute profession, de mettre une marque sur leurs produits; il est probable que la même loi atteignait les figuristes : cependant les statuettes en argile qui portent le nom de leur auteur sont très-rares, et la majeure partie des figurines que nous connaissons n'ont pas de marques. Tout le contraire a lieu lorsqu'il s'agit des moules employés à la fabrication de ces statuettes : presque toujours une des deux pièces, formant ce qu'on nomme un moule en coquille, porte la signature du céramiste qui a fait ce creux. Le nom est tracé avec une pointe sur l'argile encore molle, et nous pensons qu'on verra avec intérêt plusieurs spécimens de ces autographes, qui datent

de quinze à dix-huit siècles : V. fig. 8, 9 et 10. Les deux premières sont les signatures d'ABVDINOS et de VILIS; il faut lire sur la troisième : NATTIFORMA.

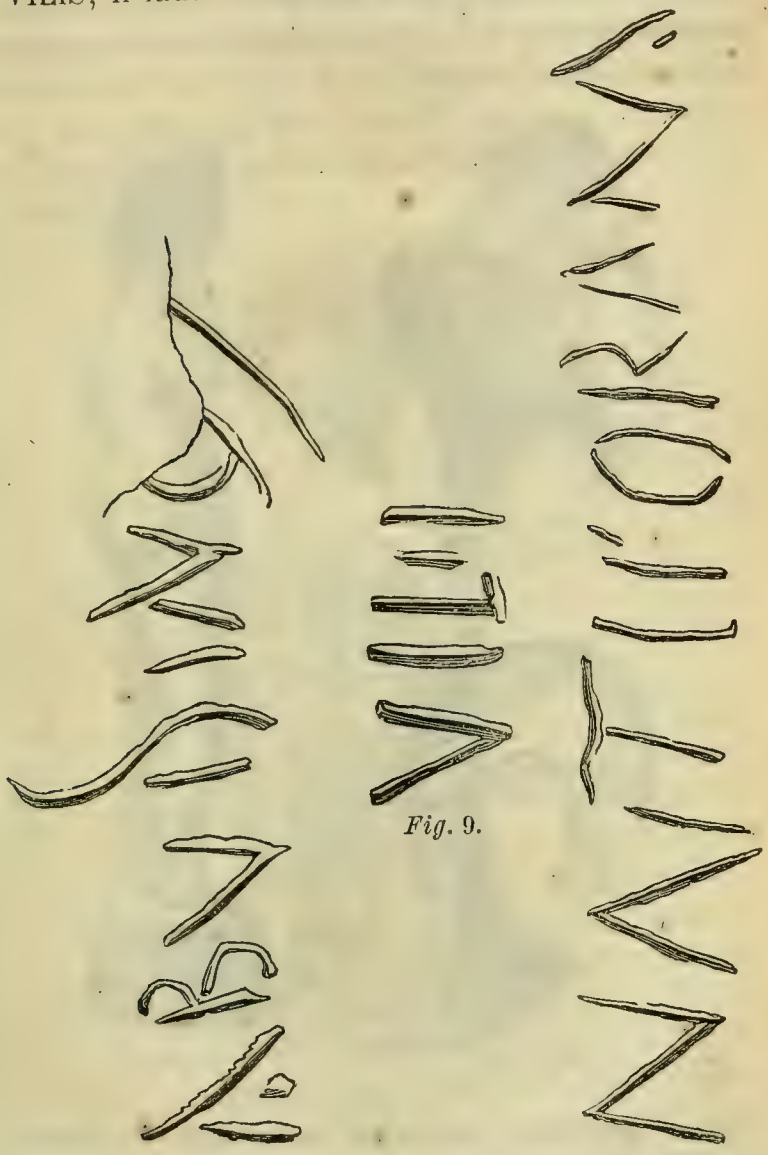

Fig. 8. *Fig.* 9. *Fig.* 10.

Revenons maintenant aux statuettes trouvées dans la Haute-Vienne. Divers morceaux récemment découverts ont appartenu à quelque buste de femme gauloise, semblable à celui dont nous donnons ici un fragment, fig. 11 et 12.

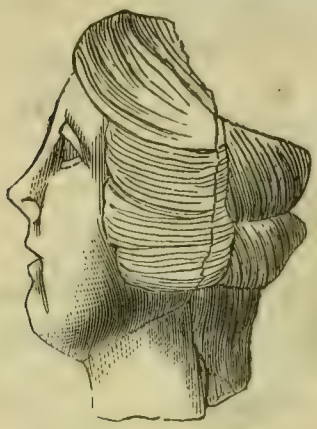

Fig. 11.

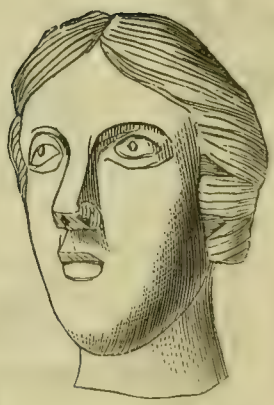

Fig. 12.

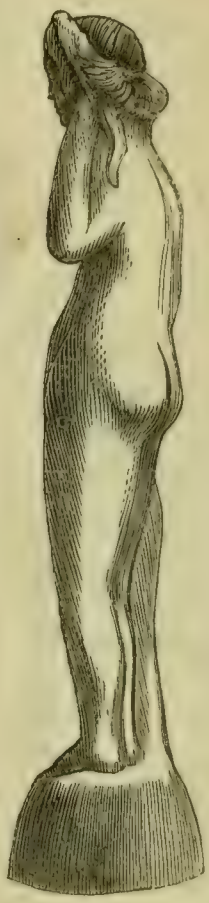

Fig. 13.

On a également rencontré des images de Vénus Anadyomène : V. fig. 13.

De toutes les divinités adorées dans la Gaule, Vénus était une des plus populaires. Cependant, à côté de cette image symbolique de la femme belle et pure, on doit placer une déesse représentée par une femme assise dans une sorte de fauteuil tressé en jonc, et allaitant deux enfants qu'elle tient sur ses bras. Quelquefois cette même divinité n'a qu'un seul enfant à la mamelle, fig. 15.

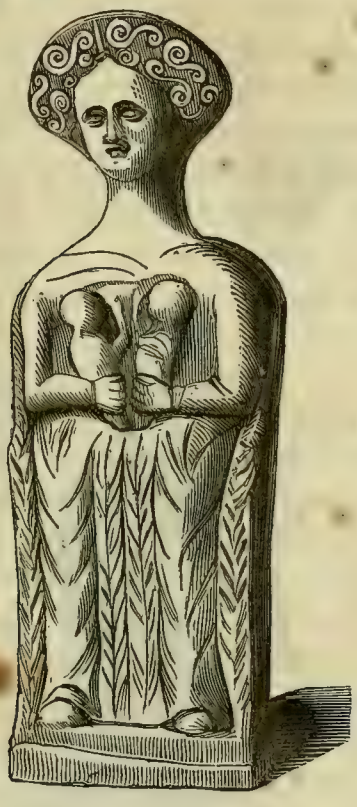

Fig. 14.

Parmi les figures qui appartiennent à la mythologie

gauloise, il en est peu qui aient fixé au même degré l'attention des antiquaires, et sur lesquelles ils se soient moins entendus.

Montfaucon a reproduit, dans son ouvrage de *l'Antiquité expliquée,* une petite figurine semblable à celle qui a deux enfants; mais il y joint une singulière explication : Pausanias, en parlant d'une statue assise qu'il avait vue dans une ville de la Grèce, dit qu'elle tenait sur ses bras deux enfants endormis : l'un était blanc, et l'autre noir; une inscription faisait connaître qu'on avait représenté « le Sommeil et la Mort dans les bras de la Nuit ». Lorsqu'on mit sous les yeux du savant bénédictin une statuette gauloise semblable à celle dont nous donnons un dessin, il crut reconnaître la figure symbolique décrite par Pausanias, et il lui prêta la même signification.

Récemment encore, un archéologue d'Autun a repris le texte de Montfaucon, qui, sur ce point, est d'accord avec D. Martin, et il s'est efforcé d'établir qu'il y avait dans l'interprétation de ces deux savants une idée juste et profonde, devant faire autorité. Au lieu de chercher dans la figurine gauloise une personnification de la Nuit ou l'emblème des ténèbres primitives du monde, d'autres ont voulu voir dans cette statuette le symbole de la Terre, de la puissance mystérieuse qui crée et nourrit sans cesse, et que l'on aurait représentée par une femme allaitant deux enfants, image de la fécondité. D'un autre côté, on croit que la mythologie des Germains, en se mêlant à celle des Gaulois, a pu donner naissance à la figure que nous examinons, figure qu'il faudrait, dans ce cas, nommer Hertha. Enfin une statuette peu connue

fournit encore un autre emblème de la Terre : c'est une femme à six mamelles. Ces interprétations ne sont pas invraisemblables ; car chez les peuples qui se civilisent les croyances exprimées par l'allégorie apparaissent toujours les premières.

Sur des médailles de Tripolis, d'Éphèse et de Magnésie en Ionie, on retrouve cette femme assise avec ses deux enfants. Les numismates y voient Latone nourrissant Apollon et Diane ; mais ce rapprochement ne rend guère probable une similitude de sujets pour la Gaule. D'autres ont voulu que ce soient Léda et ses fils Castor et Pollux, ce qui est également douteux.

Il ne faut pas perdre de vue que sur l'un de nos types la déesse n'a qu'un seul enfant : V. fig. 15; ce

Fig. 15.

qui a fait croire que cette divinité était l'image de Junon allaitant Hercule; idée difficile à admettre, car, dans la mythologie, l'attribution spéciale de protéger les enfants à la mamelle n'appartenait pas à Junon, mais bien à Rumina. Sous le nom de Junon-Lucine, l'épouse de Jupiter ne présidait qu'aux accouchements, et il ne paraît pas qu'elle ait jamais été invoquée comme protectrice des enfants ou des nourrices. Plusieurs antiquaires, notamment Grivaud de La Vincelle, ont cru reconnaître dans ce type de figurine à un enfant Isis tenant son fils Horus sur ses genoux.

Le nom d'Isis a paru ensuite convenir pour la figurine aux deux enfants : on voyait alors Harpocrate et Horus sur les genoux de leur mère. Il faudrait donc reconnaître dans ces différents types de statuettes l'*Isis des Gaules.*

Cependant on ne peut se dissimuler le peu de vraisemblance de toutes ces conjectures : la dernière hypothèse ne paraît pas mieux fondée que les autres. Nous avons toujours vu dans cette figure et ses variantes une image symbolique de la maternité appartenant en propre à la Gaule (1).

Qu'on nous permette donc d'essayer à notre tour une explication sur le culte dont cette idole a été

(1) Plus d'une année s'étant écoulée depuis les réunions du Congrès pendant lesquelles ce mémoire a été lu, nous avons cru, au moment de l'impression, devoir ajouter au texte qui précède les conclusions qui se trouvent dans l'ouvrage publié à Paris chez C. Rollin, 12, rue Vivienne, sous le titre de : *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées.*

l'objet, et de restituer à cette figure son véritable nom. Sans chercher par quelle pente naturelle les Gaulois sont arrivés à la superstition, voyons, en nous attachant à quelques-unes de leurs pratiques religieuses, s'il n'y avait pas une déesse personnifiant la maternité, et dont jusqu'ici nous n'avons fait qu'entrevoir l'existence?

Les traditions de la Grèce avaient de bonne heure pénétré dans la Gaule, et l'on sait que les mythologies primitives n'étaient qu'une traduction poétique des phénomènes de la nature. Ainsi, lorsque de la rencontre des nuages avec les hautes montagnes naissaient des orages et des torrents rapides, les poètes voyaient dans ces torrents des *centaures*, qui devinrent ainsi « les fiers enfants des nuages ». Quand les montagnes volcaniques éclairèrent leurs sommets de feux étincelants, on crut voir des *cyclopes* « enfants du Ciel et de la Terre », monstres n'ayant qu'un œil placé au milieu du front. Thésée, après avoir desséché des marais, et cultivé les lieux bas, obtint d'abondantes récoltes ; alors les poètes en firent un demi-dieu qui, descendant aux enfers, tenta d'enlever Proserpine. Toute la mythologie grecque n'est qu'une suite de fictions de ce genre. Notons ici, au sujet de l'entreprise de Thésée, que Proserpine apparaît là comme symbole de la germination des grains. Il est probable qu'elle a été considérée sous le même point de vue dans la Gaule. Ajoutons qu'un certain nombre des statuettes en argile objet de notre étude ont été trouvées au fond des sépultures gauloises, et que ces images placées dans la tombe y étaient, sans nul doute, déposées comme divinités funèbres. Les

Gaulois, on le sait, avaient admis des dieux cosmogones; et, suivant les saisons, ils les considéraient comme divinités célestes ou comme dieux inférieurs. Un même dieu pouvait régner alternativement dans le ciel ou dans les enfers : ainsi le soleil était invoqué sous un certain nom durant les fêtes de l'été, et sous un autre pendant celles de l'hiver. Il en était de même pour Proserpine : identifiée à la semence, c'était une déesse infernale pendant le temps qu'elle restait cachée dans le sein de la terre; avec le printemps elle redevenait divinité céleste, et portait des consolations à sa mère. Ces idées n'étaient pas sans influence sur le choix des dieux secourables, dont l'image déposée dans la tombe avait pour but d'appeler la protection sur des êtres chéris.

Avant de déduire les conséquences des observations qui précèdent, et d'en faire l'application à la figure que nous examinons, il faut aussi remarquer que le culte de Pluton était très-répandu dans la Gaule, et que le sceptre de son empire était partagé : Proserpine y recevait également une part des honneurs déférés à celui qui régnait dans la région ténébreuse de la Mort. Enfin les Gaulois se disaient issus de Proserpine, et ils avaient élevé des temples en l'honneur de leur mère.

Une divinité qui régnait alternativement dans les cieux et dans les enfers, une puissante déesse dont on avait fait la mère de la race gallique, a dû être figurée d'une manière saisissable pour tous. Comment représenter la mère d'une nation, et en donner une idée précise, au sein d'une civilisation naissante? A notre avis, la figure que nous avons sous les yeux

est, avec ses variantes, qu'il faut considérer comme autant d'images topiques, la seule qui puisse réaliser la pensée symbolique personnifiant la mère des Gaulois.

Ainsi, lors même que nos céramistes se seraient inspirés sur des médailles grecques ou romaines représentant Latone ou Junon-Lucine, il reste évident pour nous que la même image reproduite dans la Gaule avait pour objet de représenter Proserpine. Ajoutons encore que plus on médite sur le mythe qui donne cette déesse pour mère à la race gallique, et mieux on s'explique la suprématie donnée dans la mythologie gauloise à Pluton et à Proserpine. Effectivement, d'un côté, Pluton régnant aux enfers, et, de l'autre, Proserpine dispensant les moissons, ces deux pouvoirs unis tenaient, pour ainsi dire, dans leurs mains la vie des hommes sur la terre et leur destinée dans un autre monde. Deux divinités si puissantes étant regardées comme ayant donné naissance à une race d'hommes privilégiée, que fallait-il de plus pour impressionner vivement les Gaulois, et flatter la nation? On conçoit donc aisément que les Gaulois aient transmis à leurs descendants la tradition d'un mythe dont la croyance datait de leurs plus lointains souvenirs, et qu'on retrouve dans toute la Gaule l'image de la mère de la nation. Elle ne pouvait être mieux représentée que par une femme qui allaite deux enfants, et sa place était aussi bien au fond d'un tombeau que dans un laraire, à côté des autres divinités.

Plusieurs autres fragments de statuettes en argile motiveraient également bien des observations; car

chaque type différent présente, pour ainsi dire, un problème à résoudre. Nous pensons cependant qu'il aura suffi d'être entré dans la dissertation qui précède pour montrer l'intérêt qui s'attache à l'étude des figurines gauloises, et provoquer en même temps leur recherche dans le département de la Haute-Vienne.

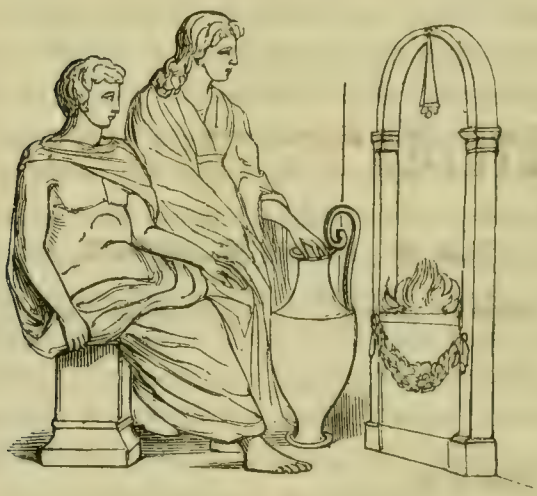

MÉMOIRES DE LA Ve SECTION.

MÉMOIRE

SUR

LES ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES,

PAR M. A. DE MARGERIE,

Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.

MESSIEURS,

Les études philosophiques ne sont pas en faveur parmi nous. C'est un peu la faute de notre temps, qui paraît avoir perdu le goût désintéressé des choses de l'esprit, et c'est aussi la faute des philosophes, qui ont trop souvent présenté la science qu'ils cultivent sous un aspect inquiétant pour tout esprit sage et toute âme religieuse. Les hommes qui se disent positifs ne veulent plus de métaphysique, parce qu'elle ne conduit pas au bien-être et à la richesse; beaucoup de chrétiens

la repoussent, parce qu'elle leur semble aboutir au scepticisme; et, sous l'influence de ces préoccupations fort diverses, nous voyons la jeunesse de nos écoles tendre de plus en plus à se dispenser de ce qui jadis était considéré comme le complément nécessaire de toute éducation libérale. En même temps, il devient de bon ton, même parmi les esprits cultivés, même parmi les penseurs, de traiter assez cavalièrement les modestes et patientes études qui, sous le nom de *psychologie*, se rencontrent au vestibule de la science philosophique. L'objet spécial de ce Mémoire est de réduire à sa juste valeur un préjugé qui rend l'âme humaine étrangère à elle-même, de faire ressortir l'importance des recherches psychologiques, de signaler les obstacles qui s'opposent à leur succès, et de montrer à quelles conditions on y peut réussir.

PREMIÈRE PARTIE.

Il y a, dit-on, une psychologie qui, en décrivant les faits intérieurs, en analysant les idées, en comptant les facultés, ne se propose aucun but plus élevé, aucun résultat plus fécond que la joie de compter, d'analyser, de décrire, et qui pense avoir atteint les sommets de la science lorsqu'elle a distingué, classé, étiqueté, en aussi grand nombre que possible, les sensations, les associations d'idées, les abstractions, les souvenirs. Je ne voudrais pas troubler ces laborieux ouvriers dans le recueillement de leurs recherches et dans les innocentes jouissances de leurs découvertes; mais je soup-

çonne que c'est un peu leur faute si la psychologie a dans le monde un renom de science purement spéculative, abstraite, étrangère à la vie réelle, faite pour charmer les esprits curieux, en leur montrant l'âme humaine comme un ingénieux mécanisme dont les pièces se montent et se démontent à volonté, nullement pour apporter quelque lumière aux hommes incertains d'eux-mêmes et de leur destinée. Sans doute, il ne faut pas mépriser la science *curieuse;* car la vérité, même sans application apparente, est toujours bonne à connaître. Si, en Écosse ou ailleurs, de patients psychologues consacrent leurs veilles à l'analyse des infiniment petits du monde moral, leurs travaux ne sont pas plus à dédaigner que ceux des physiologistes qui étudient au microscope l'organisation des êtres vivants contenus dans une goutte d'eau; et, si leurs recherches aboutissent à retrouver dans ces abîmes de petitesse le même ordre, la même proportion, la même sagesse qui éclate dans les grandes lois de la nature, leur science, qui se tourne à défendre et à bénir la Providence, échappe à l'anathème dont Bossuet a frappé ce qu'il appelle la science stérile. Mais dans ces résultats, tout estimables qu'ils sont, je ne puis voir la psychologie tout entière; et je doute qu'elle eût réussi, sans quelque attrait plus puissant, à intéresser tous les grands esprits qui, depuis Socrate jusqu'à nos jours, se sont occupés de philosophie. Pour tenir légitimement le haut rang où l'ont placée tant d'illustres sectateurs, pour exercer sur l'esprit public une sérieuse influence, il faut qu'elle ait autre chose à lui offrir que d'ingénieuses classifications et de subtiles théories, condamnées, par

leur caractère abstrait, à rester enfermées dans l'enceinte des écoles. Si elle demeure indifférente aux intérêts moraux de la société, si elle ne jette aucune lumière sur les grandes questions qui divisent les hommes, elle n'est plus qu'une science spéciale; et, quand les esprits pratiques la dédaigneraient comme inutile, quand les philosophes eux-mêmes la délaisseraient pour de plus importants sujets, il ne semblerait pas qu'elle eût aucun droit de s'en plaindre.

J'ose affirmer, Messieurs, que la vraie, la grande psychologie ne mérite ni ces dédains ni cette indifférence; et toute mon ambition serait aujourd'hui de réconcilier avec elle quelques-uns de ceux qui la jugent d'une manière trop rigoureuse, en leur montrant que, loin de se perdre en analyses arbitraires et en spéculations vaines, elle est, au contraire, la moins abstraite des sciences, la plus vivante, la plus pratique, la plus intimement mêlée aux grands débats qui s'agitent parmi nous; que ni l'homme d'État, ni le moraliste, ni même l'artiste et le poète, ne peuvent se dispenser d'avoir une doctrine psychologique, c'est-à-dire un ensemble d'idées arrêtées sur la nature et la destinée de l'âme; que, si cette doctrine est fausse, elle se traduit tôt ou tard par des faits désastreux qui n'en sont que les détestables mais rigoureuses conséquences; et qu'ainsi l'importance des services que la vraie psychologie est appelée à rendre se mesure à l'étendue des ravages que produit inévitablement la psychologie des sophistes.

I.

De toutes les questions qui peuvent tenir notre esprit en suspens, la plus importante pour nous, sinon la plus haute, c'est sans doute la question de la destinée humaine. Quiconque vit sans s'inquiéter du but de sa vie efface, par une abdication volontaire, le trait essentiel qui le distingue des races aveugles soumises à son empire ; et, comme l'a dit Horace, en un latin que je ne veux pas traduire :

« Vivit canis immundus, vel amica luto sus ».

Quiconque se préoccupe de ce problème, et le résout par une erreur, est semblable au voyageur qui s'égare dans les ténèbres, et que des feux trompeurs attirent vers un abîme. Les uns et les autres perdent le prix de la vie ; car il n'est donné qu'à ceux qui le connaissent, et l'aiment, et font effort pour le saisir. De là des existences tristement manquées, et d'immenses activités stérilement dépensées à faire, suivant un mot célèbre, « de grands pas hors de la route ». Donc, Messieurs, puisque la créature raisonnable ne ressemble ni au trait qui suit avec une aveugle fidélité l'impulsion reçue du dehors, ni à l'animal qui obéit à d'irrésistibles instincts, sans savoir où ils le conduisent, puisque c'est un privilége de ne pouvoir parvenir à sa fin qu'à condition de la connaître, il faut savoir où nous allons. Qui nous le dira ? Qui commencera de répandre sur le mystère de notre destinée des clartés que les enseignements de la foi rendront

plus complètes et plus vives? Le spectacle des évènements extérieurs et de la conduite de nos semblables n'y suffit pas; loin de là, si aucun principe supérieur ne vient en expliquer les étranges contradictions, il n'aboutira qu'à nous plonger en des incertitudes plus profondes et plus amères. Nous voyons, il est vrai, tous les hommes s'accorder à poursuivre le bonheur; mais qui regardera comme ils s'y prennent pour l'atteindre connaîtra bien vite que ce mot de bonheur n'est qu'un terme équivoque, sous lequel se cachent les idées les plus opposées. A les voir suivre des routes si diverses, vivre tantôt pour le plaisir des sens, tantôt pour le devoir, tantôt pour l'orgueil, les uns en vue du présent, et les autres en vue de l'avenir, quelle lumière pour vos doutes, quel apaisement pour vos angoisses espérez-vous tirer de cette mêlée ardente et confuse? Mais, si, croyant à la Providence et à l'ordre universel des choses, sachant d'avance que c'est à la nature des êtres qu'il faut demander le secret de leur destinée, vous vous repliez sur vous-même pour vous regarder vivre, pour apprendre qui vous êtes, pour étudier la pente naturelle de vos aspirations légitimes, pour distinguer d'avec les jouissances violentes et sujettes au repentir celles qui donnent la nourriture à votre intelligence et la paix à votre cœur, c'est-à-dire si vous êtes vraiment psychologue, vous commencerez à voir clair dans ces obscurités où tant d'autres se sont perdus. Et, si vous trouvez en vous des tendances qui ne s'accordent pas entre elles, de douloureux combats entre la chair et l'esprit, des instincts pervers sans cesse appliqués à fausser la direction vraie de votre activité; si

vous apercevez une disproportion formidable entre la vérité dont votre esprit a besoin et la force dont il dispose naturellement pour la conquérir, entre le degré de vertu auquel vous vous sentez appelé et ce que vous pouvez faire par vous-même pour y atteindre, vous accepterez courageusement ces révélations de votre conscience, fallût-il en conclure que tout n'est pas à sa place dans la nature humaine, et qu'elle a besoin, pour devenir ce qu'elle doit être, d'une main divine qui la soutienne, et d'une lumière supérieure qui la conduise.

Arrivés à ce point, une autre question se pose, plus pressante encore et plus rapprochée de nous, la question du devoir. Car nous n'aurions de notre destinée qu'une connaissance stérile si nous ne savions comment l'accomplir, et comment il convient d'employer nos facultés pour qu'elles nous en rapprochent. Il est bien clair, Messieurs, que ce n'est pas le code civil, ni le code pénal qui nous instruira du devoir, que les leçons des moralistes sont sans autorité si elles ne répondent pas à ce que le maître intérieur enseigne au fond de la conscience, et que l'Évangile lui-même, en nous appelant à une perfection plus haute, s'appuie sur les notions naturelles de justice que nous possédons tous, bien que nous ne sachions pas tous reconnaître avec une égale précision ce qu'elles nous prescrivent. Or à quoi tient cette différence dans l'intuition du devoir? Est-ce à l'inégalité naturelle des esprits? On serait tenté de le croire. Et pourtant vous rencontrerez à chaque pas des intelligences très-pénétrantes qui hésitent ou se méprennent sur ce qu'ordonne la conscience, tandis

que d'autres, fort inférieures, le distinguent avec une sagacité presque infaillible. D'où vient-elle donc? Uniquement de ce que les unes, vivant, pour ainsi dire, au dehors, cherchant la règle de leurs actes dans les mobiles intérêts de la vie présente, étourdis par le bruit des choses qui passent, ne savent plus entendre la voix calme et grave qui ne parle qu'au dedans; — tandis que les autres rentrent sans cesse en elles-mêmes, et conservent, au milieu des préoccupations les plus violentes, l'attitude recueillie d'un disciple qui ne veut rien perdre des leçons du maître, et qui, si la pensée de celui-ci reste encore obscure, le consulte de nouveau, et l'interroge avec une respectueuse obstination jusqu'à l'entier éclaircissement de ses doutes. La vérité, Messieurs, ne se refuse jamais à cette persévérance sincère : elle n'échappe qu'à ceux qui la poursuivent loin de leur conscience, et loin de ce royaume de Dieu que l'Évangile nous apprend à chercher au dedans de nous-mêmes.

Enfin, quand la destinée est connue, quand la route est tracée, il reste une troisième question qui est par excellence la question pratique de la vie morale : il reste à comparer notre conduite à nos devoirs, à constater les pas que nous avons faits en avant ou en arrière, à voir où nous en sommes de ce progrès continu qui est la loi des êtres perfectibles. Je crains de prouver des choses trop claires en m'arrêtant à établir que la connaissance de l'âme par l'âme est le principal et presque l'unique moyen de résoudre cette question de fait, qui, sans cesse posée devant la conscience, ne reçoit qu'au dernier jour de notre vie mortelle sa solution définitive; et je n'ai pas

besoin d'appeler par son nom l'utile exercice qui consiste à s'enfermer chaque soir avec soi-même pour arrêter avec une probité sévère les comptes de la journée qui s'achève. Tous ceux qui prennent la vie au sérieux le connaissent et le mettent en usage. Sénèque, qui (à en juger par les résultats) le pratiquait assez mal, le recommande à merveille, et vous savez que le christianisme en fait un des points fondamentaux de sa discipline morale. Ce n'est pas ici le lieu de vous montrer tout ce qu'une pareille habitude peut donner d'élévation et de délicatesse aux esprits les plus grossiers, en les obligeant à se rendre périodiquement compte de leur vie intérieure, à analyser les motifs de leurs actes, à saisir les nuances fugitives qui peuvent en modifier la valeur, à tenir sans cesse le regard de l'âme tourné vers l'idée du bien, comme un peintre vers le type idéal qu'il voudrait faire descendre sur la toile. Mais ce qu'il importe de signaler, c'est que, placés ici au cœur de la vie réelle, nous sommes en même temps au cœur de la psychologie; c'est que le philosophe qui cherche à construire la science de l'âme en déterminant les grandes lois de sa vie, et l'humble chrétien qui s'examine lui-même sans songer à la science, suivent exactement la même méthode, rencontrent précisément les mêmes obstacles. La psychologie — si le mot grec vous effraie, je dirai en français *l'étude de l'âme* — n'est donc, malgré ses justes prétentions au rang de science positive, et malgré des difficultés considérables sur lesquelles je reviendrai plus tard, ni si abstraite ni si inaccessible qu'on l'imagine quand on ne la connaît pas : car les sujets qu'elle traite sont ceux qui nous

touchent de plus près, les procédés qu'elle recommande sont ceux que nous employons tous les jours dans la pratique de la vie morale et du devoir.

Peut-être, Messieurs, me trouverez-vous trop ambitieux pour la science que j'enseigne si j'ajoute qu'elle est particulièrement digne d'être cultivée par deux classes d'hommes très-diverses : d'un côté, les législateurs et les hommes d'État; de l'autre, les artistes et les poètes. J'essaierai cependant de compléter ce plaidoyer en vous montrant rapidement que ce sont là deux prétentions légitimes.

Premièrement donc, si les hommes ne nous apparaissent nulle part à l'état d'isolement absolu, si la société est un fait universel, primitif, contemporain de l'humanité elle-même, c'est sans doute que, dans le plan de la Providence, la vie sociale nous offre, pour parvenir à notre fin, d'indispensables ressources. Mais si, les hommes étant rapprochés, aucun lien ne tient unies leurs volontés naturellement indépendantes les unes des autres, si aucune force ne leur imprime une direction uniforme vers le but commun, ce n'est plus la société : c'est la guerre de tous contre chacun, et de chacun contre tous; et les hommes trouveront plus à perdre qu'à gagner dans un état qui ne les rapproche que pour les mettre aux prises. De là résulte la nécessité de la loi. Et la loi elle-même, puissance toute morale et toute métaphysique, ne conservera son empire qu'à condition d'être servie par une autre force, à la fois matérielle et intelligente, qui garantira sa souveraineté, et conduira les hommes dans la route qu'elle leur ouvre. De là résulte la nécessité du pouvoir politique. Mais, si le légis-

lateur et l'homme d'État commencent et poursuivent leur œuvre sans principe et sans but; s'ils hésitent sur la direction dans laquelle ils doivent conduire les âmes qui sont en leur charge; s'ils ne connaissent pas la fin que les institutions sociales doivent s'efforcer d'atteindre, que gagneront les hommes à confier leurs destinées à ces pilotes sans boussole? Tout au plus une sorte de calme stérile, bien différent de la paix véritable, parce que, si la tranquillité s'y trouve, l'ordre y fait défaut. Donc, s'il est vrai que la société, faite pour les hommes, n'a d'autre raison d'être que d'aider chacun de ses membres à parvenir à sa fin, l'homme qui fait la loi et l'homme qui représente le pouvoir doivent posséder une doctrine positive sur la destinée humaine, et l'appliquer de telle sorte que tout dans la vie sociale, lois, peines, récompenses, gouvernement, concoure à rendre plus facile l'accomplissement de cette destinée, qui est le grand intérêt de l'humanité. Donc enfin tous deux doivent connaître les hommes, non pas comme les politiques de l'école de Machiavel, pour les mener par leurs faiblesses et leurs vices, et les dominer en les corrompant, mais, au contraire, pour lutter contre ces vices, pour fortifier ces faiblesses, pour favoriser le libre et plein développement de toutes les activités régulières.

Secondement nul poète, s'il a quelque souci de la dignité de sa muse, et s'il répugne au vil métier de chanter et d'insulter tour à tour les idoles de la foule à mesure que celle-ci les encense ou les brise; nul artiste, s'il voit dans sa noble profession autre chose qu'une industrie qui peut l'enrichir

pourvu qu'il la mette au service des goûts abjects ou élevés du public, ne peut se dispenser d'avoir une conviction arrêtée sur la mission de l'art en général, sur l'esprit qui doit inspirer toutes ses œuvres, sur les conditions de la beauté véritable. Mais, s'il ignore la place qu'occupe dans l'ensemble des facultés de l'âme l'imagination, source des arts, comment déterminera-t-il celle à laquelle les arts eux-mêmes ont droit dans la vie humaine? S'il n'a jamais réfléchi sur l'idée du beau, comment en poursuivra-t-il la réalisation sur la toile ou dans le marbre? Or réfléchir sur l'idée du beau, qu'est-ce, sinon nous recueillir en présence des belles choses, analyser les mouvements que leur aspect fait naître en nos âmes, en un mot étudier en lui-même et dans ses éléments constitutifs, comme aussi dans ses manifestations extérieures, le phénomène psychologique de l'admiration? Je ne prétends pas sans doute que tous les grands artistes aient fait de cette psychologie de l'art l'objet d'une étude spéciale, et se soient toujours montrés également fermes à en suivre les enseignements. Trop souvent les peintres ont prostitué à des sujets corrupteurs un pinceau consacré par de chastes chefs-d'œuvre; trop souvent aussi les poètes ont été semblables à ces orateurs sans foi qui vendent successivement à toutes les causes les séductions de leur éloquence, et les dernières vibrations d'une hymne religieuse ou d'un chant patriotique n'étaient pas éteintes sur leur lyre que déjà, sous les doigts de ces harmonieux menteurs, elle retentissait des accents de la passion et de la volupté. Mais ce scepticisme d'une imagination qui, avec une égale indifférence et un égal succès, se fait tantôt païenne

et tantôt chrétienne, ce n'est pas le triomphe de l'art : c'est sa plaie mortelle et le signe le plus certain de sa décadence. Il ne s'en relèvera qu'à condition d'avoir une doctrine, c'est-à-dire des principes immuables, des lois fidèlement observées, un idéal poursuivi avec constance ; et il n'aura tout cela qu'à condition d'être éclairé sur la nature de l'âme, sur sa destinée, sur ce qu'il peut lui-même pour l'atteindre par le beau, comme la science l'atteint par le vrai, et la vertu par le bien.

II.

Vous venez, Messieurs, de voir l'étude de l'âme intervenir, par la force même des choses, dans ce que la vie humaine a de plus pratique et tout à la fois de plus élevé. Maintenant voulez-vous savoir comment ces questions inévitables, ces questions d'un intérêt si pressant et si grave sont résolues par une certaine psychologie, par celle que, avec une sévérité dont je ne me repens pas, j'ai appelée la psychologie des sophistes ? Une brève déduction va vous l'apprendre.

Tous les âges de la philosophie ont vu fleurir ou renaître un système psychologique qui fait venir des sens toutes les idées de notre esprit, et ramène à cette unique origine non-seulement ce que nous pouvons savoir des choses matérielles et contingentes, mais encore tout ce que nous affirmons touchant les choses spirituelles, tout ce que nous possédons de vérités absolues et nécessaires. Idée de l'âme et de Dieu, idée du devoir et de la vie future, idée du beau, du vrai et du bien, tout cela, suivant la psychologie sensua-

liste, a sa source dans la sensation. — Doctrine d'école! direz-vous; hypothèse abstraite, dont la vérité ou la fausseté est également étrangère aux intérêts de la vie réelle! Qu'importe, en effet, qu'on retrace bien ou mal la généalogie de nos connaissances, pourvu qu'on nous les laisse? Si un sophiste enseigne l'athéisme, s'il nie la distinction du bien et du mal, la liberté, la responsabilité, il faut, coûte que coûte, arrêter à l'instant la circulation de ces dangereux mensonges, qui laisseraient la société sans base et le désordre moral sans barrière. Mais, si l'on respecte ces dogmes fondamentaux, il semble assez indifférent qu'on explique d'une manière ou d'une autre leur présence dans le monde, et l'autorité avec laquelle ils s'imposent à toutes les intelligences. Ces discussions de pure métaphysique ne peuvent avoir aucun retentissement au dehors, et ne méritent point que les hommes pratiques y daignent intervenir. — Là-dessus on s'endort paisible. Et cependant, entre cette psychologie inoffensive et les audacieuses négations dont on aurait horreur, il n'y a pas d'autre distance qu'entre le principe et sa conséquence prochaine, entre la racine obscure et la plante épanouie au soleil. Laissez, Messieurs, se développer silencieusement sous terre ce germe presque invisible que vous pouviez étouffer à sa naissance : dans quelques jours, sur le sol où vous passiez avec insouciance pendant qu'on y semait la psychologie sensualiste, vous verrez avec effroi l'athéisme se dresser devant vous.

Vous entendez bien, Messieurs, que, en articulant une imputation si grave contre toute une école philosophique, je n'accuse ni tous ses adhérents, ni même

tous ses chefs, d'avoir formellement professé cette doctrine impie; mais je dis que ses principes y conduisent, et que, après les sensualistes honnêtes qui s'abusaient sur les redoutables conséquences de leur théorie psychologique viennent tôt ou tard d'inflexibles logiciens qui les aperçoivent et les acceptent.

En effet, s'il faut chercher dans la sensation la source unique de toutes nos connaissances, il est bien clair que nous devons rayer de la liste de nos idées toutes celles qui, par leur caractère, répugnent à une telle origine. L'idée d'infini sera sacrifiée la première; car nous ne percevons par nos sens que des choses limitées. La vue du fini peut bien être pour nous une occasion de penser à l'infini, comme la vue de l'imparfait et la vue du réel nous sont des occasions de penser au parfait et à l'idéal. Mais cette idée, éveillée, si l'on veut, par la sensation, ne saurait avoir en elle son origine et comme sa matière première; car une chose ne peut donner que ce qu'elle contient, et c'est renoncer à toute raison que de prétendre que le fini contient l'infini. Je vous épargne le récit des efforts qu'on a parfois tentés pour obtenir, en multipliant le fini par lui-même, une contrefaçon de l'idée d'infini : on s'y est épuisé sans y réussir; et, après ce long détour, il a fallu revenir à cet aveu, arraché par le bon sens, que, si toutes nos idées viennent de la sensation, la notion de l'infini n'est pas dans l'intelligence humaine.

La sensation n'est pas moins insuffisante à nous donner l'absolu : tous les faits qu'elle nous montre, toutes les lois qu'elle nous amène à découvrir, sont marquées d'un ineffaçable caractère de contingence.

Donc point d'idées nécessaires, point de principes qui dépassent la sphère des objets corporels que nos sens ou nos instruments peuvent atteindre.

Tout cela retranché, je demande quel moyen il reste à mon esprit pour s'élever à la notion de Dieu et à la conviction de son existence. Si je ne puis penser l'infini, je ne puis penser Dieu ; car Dieu et l'infini c'est tout un. Si je suis dépouillé de ces principes supérieurs, à la lumière desquels j'apercevais et la contingence du monde, et son impuissance à exister sans l'intervention d'une cause placée hors de lui, d'une cause nécessaire, éternelle, toute-puissante, me voilà enfermé dans les créatures, et incapable de remonter au Créateur. Donc, si l'on me parle de Dieu, je répondrai, comme Hobbes à Descartes, qu'*aucune idée ne correspond dans mon esprit à ce nom vénérable.* Et, si l'on m'invite à chercher dans un être nécessaire la cause qui a créé les êtres contingents, je répondrai que mes sens ne m'ont donné et ne donnent à personne ni l'idée d'un être nécessaire, ni l'idée de création, et que, en somme, je ne comprends pas ce qu'on veut dire.

Je ne sais, Messieurs, si j'ajouterais quelque chose à la force de cette démonstration en y joignant les confirmations de l'histoire. Vos souvenirs suppléeront au silence que le temps m'impose : en repassant les éclatants exemples qui, depuis Épicure jusqu'au XVIIIe siècle, montrent toujours l'athéisme, sinon au point de départ, du moins au terme de toute psychologie sensualiste, vous achèverez de vous convaincre que je ne lui ai point imputé des conséquences contre lesquelles elle ait droit de protester.

Poursuivons cependant jusque dans la vie pratique le travail d'élimination où cette psychologie nous engage. L'idée du devoir disparaît à son tour, par cela seul qu'elle est absolue, nécessaire, inaccessible aux sens. Elle disparaît encore parce que Dieu, en se retirant de la conscience, emporte avec lui la loi morale, qui n'a qu'en lui sa force et sa sanction. Elle disparaît enfin parce que, dans une doctrine qui réduit tout à la vie des sens, on ne saurait concevoir d'autre bien que le plaisir, d'autre mal que la souffrance, d'autre destinée pour l'homme que d'atteindre à tout prix la jouissance physique, d'autre loi que l'irrésistible entraînement de ses instincts. Liberté, responsabilité, vertu, ce sont là, comme le *nom vénérable de Dieu*, des mots qu'aucune signification n'accompagne.

Vous jugez bien qu'il ne peut être question de la vie future. Elle est le lieu des peines et des récompenses; mais, puisqu'il n'y a pas de Dieu, puisque toutes les actions sont indifférentes, puisque l'homme n'est pas libre, tout manque à la fois pour que la sanction puisse être appliquée : un juge, une loi, un agent responsable. Elle est encore le terme infini où tendent nos aspirations, qu'aucun bien créé ne peut satisfaire : mais ces aspirations sont le rêve d'un cerveau malade, *ægri somnia;* et le plus sage est de s'en désabuser pour revenir aux réalités de la vie, et pour saisir au passage le plaisir qui s'envole.

La destinée de l'homme s'achevant ici-bas, la société n'a pour but que de procurer à ses membres la plus grande somme possible de bien-être : tous y ont le même droit; et l'*égalité de tous devant la jouissance*

devient la formule souveraine du législateur ami de l'humanité. De là ces théories riantes et ces organisations merveilleuses qui promettent de supprimer la souffrance, de doubler la durée moyenne de la vie, et d'en remplir les instants par une succession de plaisirs où, comme on sait, les fréquents festins ne sont point oubliés. Mais cela aussi est un rêve, et chacun s'aperçoit bien vite que, dans cette égalité tant désirée, sa part serait moindre que ses désirs. C'est pourquoi chacun reprend son droit, le seul qui puisse logiquement subsister dans la morale publique du sensualisme, le droit de ne penser qu'à soi, et de se considérer comme un centre où tout doit aboutir. Vous savez ce qui en résulte, et ici encore je laisse à vos souvenirs historiques le soin d'achever par les faits une démonstration commencée par le raisonnement.

Dans ce naufrage de toutes les saintes choses, l'art du moins surnagera-t-il ? Ne le croyez pas, Messieurs : le beau tient au vrai et au bien par des liens trop intimes pour survivre long-temps à leur destruction dans les âmes. De même que la vie, si vous en effacez le but supérieur qui l'explique et les devoirs qui doivent la remplir, n'est bonne qu'à procurer au corps la plus grande somme possible de jouissances, de même l'art, si vous lui retirez l'idéal, le drame, si vous lui ôtez ces luttes intérieures qui en font la beauté, ne sont plus, comme je l'ai dit, que des industries destinées à rendre à l'homme, sous une autre forme, les sensations agréables qu'il poursuit dans la vie réelle. Et là encore nous ne pouvons chercher que le plaisir physique, prolongé par l'illusion de la scène ou de la couleur, et rendu plus intense par le

pouvoir que l'artiste possède de condenser en un étroit espace les émotions que la réalité nous offre plus dispersées et plus rares. Or, si nous examinons à quelle source les peuples matérialistes vont chercher le plaisir, nous les verrons faire deux parts de leur vie : l'une pour la volupté, les orgies, la débauche ; l'autre pour les sensations violentes, pour la vue du sang, pour les amusements lâches et féroces où l'on se fait un jeu de la vie des hommes. La plus délicate jouissance de ces raffinés du sensualisme, c'est de passer sans intervalle des scènes de volupté aux scènes de carnage, ou, s'il est possible, d'unir les unes et les autres dans un mélange exquis, propre à réveiller leurs appétits émoussés par la continuité des plaisirs. Ainsi vécurent les épicuriens de la Rome impériale, se partageant entre les folles joies de leurs festins et les joies barbares des combats de gladiateurs. Si telle est la vie, tenez pour certain que l'art, gagné lui-même par les doctrines régnantes, se fatiguera bientôt de chercher ses inspirations ailleurs. Vous verrez la peinture se rendre populaire par l'audace d'un réalisme effronté ; et, à deux pas des théâtres où la comédie dévoile aux regards blasés du public les mœurs hardies d'un monde équivoque, vous verrez le drame déployer ses fureurs, et mesurer l'étendue de son succès au nombre de ses assassinats. — Vous comprenez, Messieurs, que, à côté de ce triomphe et de cet épanouissement des passions, il n'y a nulle place pour un art dont la première loi serait de les contenir, d'opposer à leur force brutale la force spirituelle des idées généreuses et des sentiments désintéressés, et de faire naître ainsi des luttes morales que le sensua-

lisme rend désormais sans objet. Critiques arriérés que nous sommes! nous querellions parfois Racine de nous avoir donné une Phèdre trop déchaînée dans sa passion, trop audacieuse à étaler devant le fils de son époux sa flamme incestueuse, et nous louions le poète de n'avoir du moins épargné à son crime ni les déchirantes hésitations qui le précèdent, ni les remords vengeurs qui le suivent. Corrigeons nos vieux préjugés : Phèdre éperdue, haletante, enivrée comme une bacchante, voilà un beau spectacle! Mais Phèdre dévorée de honte, se prenant elle-même en horreur, et consacrant son dernier souffle à proclamer tardivement la vertu d'Hippolyte, qu'avaient ternie ses calomnies impures, c'est la faiblesse et l'erreur d'un homme d'esprit qui ne possédait pas assez la théorie de la passion souveraine.

Voilà donc, pour me résumer en deux mots, où la psychologie sensualiste vient fatalement aboutir : dans l'ordre intellectuel, à nier l'idée d'infini et les vérités éternelles; — dans la vie pratique, à nier l'idée du bien et la notion du devoir; — dans l'art, à nier l'idée du beau moral. En d'autres termes, par trois routes différentes, elle aboutit à l'athéisme.

Messieurs, voilà l'ennemi. Je vous demande si vous jugez qu'il faille le laisser en paix, et si vous avez un plus beau poste à assigner à la philosophie que cette brèche par où il fait sans cesse effort pour pénétrer dans les âmes. Ne dites pas que la psychologie sensualiste n'est après tout qu'une hypothèse spéculative. Si vous m'avez suivi; si, bien mieux encore, vous vous rendez attentifs aux leçons répétées de l'histoire, vous savez maintenant qu'elle est une

doctrine religieuse, une doctrine morale, une doctrine sociale, une doctrine littéraire; ou plutôt elle est le renversement de toute religion, de toute morale, de toute société, de toute littérature. — Ne dites pas qu'elle est définitivement discréditée, et que la philosophie spiritualiste peut vivre en paix sur les triomphes qu'elle a remportés depuis un demi-siècle. Quand la victoire serait aussi complète qu'on s'en flatte, quand aucun symptôme n'annoncerait la résurrection déjà commencée du sensualisme, encore ne faudrait-il pas perdre tout souci de l'avenir. Le sensualisme, toujours vaincu, reparaît toujours; car il a dans l'âme humaine des sources que rien ne peut tarir, et des complices qu'aucune défaite ne décourage. Certes, si jamais on put le croire abattu; si jamais la philosophie, la poésie, l'éloquence, semblèrent assurer au spiritualisme chrétien la perpétuelle souveraineté des intelligences, la France du XVIIe siècle a donné ce noble spectacle. Et cependant, à cinquante ans d'intervalle, l'esprit français a de nouveau subi le joug honteux des doctrines matérialistes, et la patrie de Descartes s'est abaissée jusqu'à suivre les leçons d'Helvétius. — Ne dites pas enfin que, s'il en est ainsi, mieux vaudrait renoncer à une lutte sans espoir et sans terme. C'est la condition de notre vie, c'est l'épreuve de notre courage et de notre persévérance de rencontrer perpétuellement quelque ennemi à combattre. Sachons, Messieurs, accepter cette loi austère; et, puisque c'est le sort de toute vérité, mais principalement de la vérité morale, d'être toujours contestée ici-bas, tenons à honneur de la défendre, et d'en

étendre, chacun pour notre part, les pacifiques conquêtes. Si la vraie philosophie, la philosophie chrétienne parvient à troubler dans la tranquille possession de son erreur quelque esprit séduit jusque là par la fausse simplicité de la psychologie sensualiste; si nous sortons de notre commerce avec elle mieux armés contre les sophismes, plus affermis dans notre foi à la Providence, plus disposés à nous recueillir dans ce sanctuaire de l'âme où Dieu parle par la voix de la conscience, plus résolus à ne chercher la liberté que dans l'accomplissement du devoir, et la vérité que dans l'union de notre raison à la raison divine, elle aura été bonne à quelque chose, et la moralité d'un tel résultat doit lui donner le courage de mesurer sans fléchir les difficultés de sa tâche.

SECONDE PARTIE.

Ces difficultés, Messieurs, sont nombreuses et graves : il y en a d'intellectuelles, il y en a de morales; et l'énumération que je vais faire des unes et des autres pourra sembler décourageante. Je n'hésite pas cependant à l'entreprendre; car je me sens, dès à présent, en mesure d'affirmer qu'aucune d'elles n'est insurmontable, et que, si l'homme trouve dans sa propre nature bien des obstacles à la connaissance de son âme, il a en lui-même et au-dessus de lui plus de ressources encore.

I.

Je ne parlerai point des difficultés générales qui rendent toujours laborieux et délicat l'emploi de la méthode expérimentale, à quelque objet qu'on l'applique. Avec quelle patience il faut observer, avec quelle circonspection hasarder les hypothèses, avec quelle sincérité sévère les vérifier, avec quelle précision minutieuse conduire les expériences, avec quelle rapide sagacité en saisir et en noter les résultats, avec quelle sagesse généraliser, vous le savez; et vous savez aussi combien est rare ce juste tempérament de hardiesse et de prudence. Mais je ne veux m'occuper que des difficultés spéciales qui résultent ici de la nature de l'objet observé, et qui font de la méthode expérimentale appliquée à l'étude de l'âme comme une méthode nouvelle.

1° La première et la plus apparente, c'est le devoir imposé au psychologue de se retirer du monde extérieur, de s'abstraire des sens, et de renoncer à tous les secours qu'ils nous offrent ailleurs, faisant pour cela violence à toutes nos habitudes acquises, je dirais presque à toutes les exigences de notre constitution intellectuelle. Composés d'un corps et d'une âme indivisiblement unis, c'est pour nous comme une loi de chercher, jusque dans le plus haut essor de notre esprit, quelque chose de sensible à quoi nous puissions nous prendre; car nous sommes engagés si avant dans la matière que, pour nous élever au-dessus d'elle, c'est à elle encore qu'il nous faut demander un

point d'appui. Ces conditions, les sciences physiques et naturelles les remplissent à merveille. En présence de l'objet qu'elles offrent à notre étude, l'homme tout entier travaille; l'œil voit, la raison regarde, coordonne et conclut. En géométrie, à défaut de l'objet (qui est idéal, et, comme tel, inaccessible aux sens), on a l'image; et cette représentation matérielle, si grossière qu'elle soit, fixe du moins le sens, et l'empêche de chercher ailleurs d'autres objets ou d'autres images qui partageraient l'attention de l'esprit. En psychologie, on n'a ni l'un ni l'autre. De là l'insistance avec laquelle les vrais psychologues recommandent de bannir tout ce qui pourrait détourner la pensée de la contemplation d'elle-même, et la reporter sur des choses corporelles. *Fermez vos sens*, dit Malebranche; et il ajoute, avec une sévérité trop peu mesurée peut-être : *Faites taire votre imagination*. Nous n'irons pas jusque là, et nous ne voulons point interdire absolument au psychologue tout emploi de cette puissante et poétique faculté. De même que, dans le langage, les métaphores conduisent souvent l'esprit, par un chemin brillant et facile, à la conception des idées les plus métaphysiques; de même, en matière philosophique, les comparaisons que l'imagination emprunte à l'ordre sensible peuvent, grâce aux nombreuses harmonies du monde physique et du monde moral, jeter une vive lumière sur les points correspondants de l'ordre psychologique. Mais cet emploi même de l'imagination exige tant de discrétion et de sagesse qu'il devient une difficulté de plus : il n'est jamais plus nécessaire de la tenir en bride que lorsqu'on est autorisé à la mettre

en usage. C'est un allié turbulent et dangereux qui tend sans cesse à sortir du poste secondaire que la raison lui assigne, dès qu'il s'avance au premier rang, il devient un ennemi. — Je dirai la même chose du langage, instrument nécessaire de la pensée, mais instrument cruellement imparfait. Qui n'a souvent gémi de l'indigence des mots et de leur tyrannie, de leur impuissance à rendre les nuances délicates de la pensée, de la facilité avec laquelle ils deviennent, entre les mains des sophistes, un moyen de tout confondre, enfin des trahisons dont, selon le proverbe italien, ces traducteurs infidèles se rendent à chaque instant coupables?

2° Une seconde difficulté va naître d'un second devoir. Vous savez combien l'analyse est devenue, entre les mains des chimistes, un procédé lumineux et fécond. Sans doute elle n'est jamais assurée de parvenir à l'*absolument indivisible*. Si les soixante ou soixante-dix corps simples qu'elle isole aujourd'hui s'en rapprochent davantage que les quatre éléments des anciens, elle ne prétend nullement avoir poussé la décomposition jusqu'à ses dernières limites; et la liste qu'elle a commencée reste toujours provisoire. Mais enfin elle aboutit à des résultats positifs et matériellement saisissables. Elle sépare effectivement des choses distinctes, et elle confirme la vérité de ses opérations en reformant, à l'aide des mêmes éléments, l'ensemble qu'elle avait décomposé. — En psychologie, l'analyse n'est pas moins nécessaire. Si, dans les composés organiques, les corps simples se présentent combinés en proportions très-multiples et très-compliquées, la complexité des actes humains est

plus grande encore, et la nécessité d'en isoler les éléments plus impérieuse. Mais combien l'analyse est ici plus difficile! D'ordinaire, toutes nos facultés interviennent à la fois en chacun de nos actes; au fond de cet acte on retrouve mille influences diverses, fugitives, insaisissables, variées à l'infini, concourant à le produire suivant des proportions dont l'évaluation rigoureusement précise est presque impraticable. Si le psychologue, effrayé de cette multiplicité inépuisable, renonce à l'analyse; s'il désespère de trouver un mot pour chaque nuance, et d'arriver à saisir, dans cette complexité, ce qui est vraiment élémentaire, il laisse tout dans une confusion qui rend la science impossible. Si, au contraire, il entreprend de tout analyser, de tout compter, il se perd dans les détails; il tue la vie de l'âme à force d'y vouloir isoler ce qui est uni, et séparer ce qui est inséparable; il se noie dans l'océan des infiniment petits, et transforme en une science d'abstractions inanimées la science même de la vie.

3° Poursuivons ces rapprochements. Dans les sciences physiques, là où l'observation fait défaut, l'expérimentation offre ses ressources, qui n'ont d'autres limites que la fécondité de notre imagination pour arranger à l'avance les circonstances dans lesquelles on produira le phénomène, et la puissance de nos instruments pour faire naître ces circonstances. C'est ainsi (pour n'en citer qu'un exemple) que, en augmentant les pressions et en abaissant les températures, on a pu successivement obtenir à l'état liquide et à l'état solide des corps qui, dans la nature libre, ne se présentent jamais qu'à l'état de gaz

permanents. Ce procédé, je l'avoue, est praticable en psychologie, et n'est nulle part d'un emploi aussi facile. Mais tout ce qui est possible n'est pas légitime, et l'expérimentation ne peut pas être toujours employée sans scrupule quand l'âme humaine est le sujet des expériences. Vous voulez apprécier les effets physiologiques d'une substance que vous soupçonnez vénéneuse : un animal est là sur la vie duquel Dieu vous donne comme un droit souverain. Vous faites en toute sûreté de conscience *experimentum in anima vili*. Mais, dans l'humanité il n'y a pas d'*anima vilis*. Pour savoir ce qui se passe dans l'âme quand elle est en proie à telle passion violente et coupable, pour suivre les ravages qu'y exercera telle influence funeste, vous n'avez le droit de tenter une expérience ni sur vous-même ni sur les autres. Vous ne pouvez pas dire comme Rodogune au sujet de la coupe de Cléopâtre :

« Faites faire un essai par quelque domestique »;

et ici c'est la morale qui semble faire obstacle à la science.

4° Dans les sciences physiques, l'observateur et l'objet sont deux ; en psychologie, ils sont *un*. C'est *moi* qui observe ; et ce que j'observe, c'est *moi* encore. Or voici ce qui en résulte : quand j'étudie les corps, certains phénomènes m'échappent, parce que, s'accomplissant hors de moi, ils peuvent aussi s'accomplir loin de moi ; mais, pour analyser ceux que j'atteins, je suis ou je puis toujours me placer dans des conditions favorables d'attention calme et réfléchie.

Au contraire, quand je m'y observe moi-même, à la vérité je suis toujours averti par la conscience de ce qui se passe en moi ; mais, sans parler de certains phénomènes si rapides et si peu profonds qu'ils ont déjà disparu sans laisser de traces avant que l'observateur soit sur ses gardes, il y en a de si violents qu'ils absorbent l'âme tout entière, et excluent la réflexion ; ou bien, si celle-ci parvient à prendre le dessus, la chose à observer s'évanouit. Tantôt c'est la passion qui a enchaîné et confisqué l'attention à son profit, et tantôt c'est l'attention qui a fait évanouir la passion. Et remarquez qu'il s'agit ici non de quelques faits isolés et accidentels, mais presque d'une moitié de la vie humaine. Tous les phénomènes qui appartiennent franchement à la vie spontanée et instinctive, à la passion, à l'imagination, à la poésie, rendent impraticable ce dédoublement d'une même et indivisible personne en deux *moi* distincts, l'un calme et froid comme la science, l'autre aveugle comme la colère, véhément comme l'amour, flottant comme la rêverie. Et, parce qu'il est bien peu d'actes où cet élément de la spontanéité n'entre pas pour une part quelconque, il n'en est guère aussi qui, dans une mesure correspondante, n'offrent par cet endroit des difficultés presque insurmontables à qui veut s'en rendre un compte exact et réfléchi à mesure qu'ils se produisent.

5° Enfin une cinquième difficulté naît d'une opposition au moins apparente entre le but de la science psychologique, qui est de découvrir les lois générales de la vie de l'âme, et le caractère tout individuel et tout personnel de la conscience, qui est le grand ins-

trument de ses recherches. Je ne sais rien (directement du moins) touchant l'âme humaine, sinon ce qui m'en est révélé par ma conscience. Mais ma conscience ne peut pas me donner la nature humaine tout entière : elle me la donne seulement telle que je la trouve en moi-même. Avec de tels matériaux je puis bien écrire ma biographie, mes mémoires : comment me suffiront-ils à écrire une histoire générale de l'humanité? Si l'on répond que je puis sortir de moi-même pour observer ce qui se passe chez mes semblables, ce remède ne suffit pas. En effet, je ne sais de l'âme des autres que ce qu'ils veulent bien m'en découvrir par leurs discours souvent trompeurs, ou ce que j'en devine par leurs actes, par leur physionomie, par tous les signes qui trahissent malgré eux leurs états intérieurs. Mais ces signes, je n'en comprends le sens qu'à condition d'avoir expérimenté en moi-même des phénomènes analogues; sinon, comme les mots d'une langue étrangère, ils frapperont mes yeux et mes oreilles, sans instruire mon esprit de ce qu'ils représentent. De là vient la difficulté qu'éprouvent les âmes généreuses à comprendre certaines bassesses, et de là vient aussi la stupéfaction naïve des cœurs égoïstes en présence d'actions qu'un dévoûment désintéressé peut seul expliquer. Vous savez, Messieurs, jusqu'où va leur surprise, et qu'Helvétius, ne comprenant que les actes inspirés par l'amour de soi, et ne réussissant point à expliquer par ce mobile le sacrifice volontaire de Décius, conclut simplement et hardiment que Décius était fou.

On peut répondre encore que cependant la nature humaine est toute en tous, et qu'il y a en chacun de

nous l'étoffe, sinon d'un scélérat et d'un héros, du moins d'un méchant et d'un homme de bien; que, par conséquent, tout observateur sincère peut comprendre quelque chose à tous les sentiments, à tous les actes, à toutes les vertus, à tous les vices de ses semblables, puisque tout cela est en lui aussi, développé ou en germe. Cela est vrai, Messieurs. Vous savez quel admirable parti Pascal a su tirer de ce fait étrange pour établir à la fois la grandeur et la misère de l'homme, et vous devinez quel puissant témoignage il y a là en faveur du dogme chrétien de la chute originelle. Mais la difficulté subsiste. Ce qui est commun, ce qui est le même en tous, c'est l'ensemble des germes : sur ce fond identique viennent se superposer, comme autant de couches qui cacheront bientôt le noyau primitif, d'abord les résultats de l'éducation, puis ceux des circonstances, puis ceux du travail personnel de chacun. Tout cela est individuel, tout cela est mien et non vôtre; et cependant tout cela pénètre si avant dans mon âme que je ne puis guère distinguer en moi ce qui vient de la nature humaine et ce qui vient des influences surajoutées à la nature, ce qui m'appartient parce que je suis homme, et ce qui m'appartient parce que j'ai subi l'action des mille causes qui sont venues me modifier du dedans ou du dehors. Tel côté de la nature humaine prédomine chez l'un jusqu'à obscurcir tout le reste, et ce même côté est, au contraire, jeté dans l'ombre, étouffé, presque anéanti chez un autre. En sorte que, à donner une confiance trop absolue et trop exclusive aux observations que recueille le témoignage de la conscience, nous courons le risque de ne faire qu'une

psychologie toute personnelle. Engagés dans cette voie, tantôt nous érigerons en loi générale des accidents individuels, tantôt nous ne reproduirons pas dans la science des traits importants de la nature humaine, parce que dans le sujet que nous aurons observé, c'est-à-dire en nous-mêmes, ces traits étaient effacés.

Or voulez-vous savoir où cela mène en morale, en logique, en religion, et ailleurs? A créer *des systèmes*, au mauvais sens du mot, c'est-à-dire des théories qui, fondées sur une connaissance incomplète de ce qu'est la nature humaine, s'écroulent dès qu'on la restitue dans son intégrité. Supposez, par exemple, un homme d'un caractère fortement trempé, tel que nous aimions à nous représenter les vieux Romains, trop pénétré du sentiment de sa dignité pour céder aux faiblesses de la chair, et pour paraître sensible aux coups de la fortune, trop fier pour avoir de la vanité, trop orgueilleux pour chercher ailleurs qu'en lui-même le principe et la récompense de sa vertu : chargez un tel homme de faire un système de morale, et vous aurez le stoïcisme, c'est-à-dire une doctrine impitoyable, une doctrine qui ne comprend ni les faiblesses ni les besoins de l'humanité ; une doctrine sans amour et sans espérance; une doctrine fragile, parce qu'elle repose sur le fondement ruineux de l'orgueil. A côté de lui, placez une âme sans élan et sans vigueur, habituée, par une éducation molle, à ne penser qu'à soi, à juger la vie insupportable si elle n'est pas enveloppée de jouissances comme d'un duvet moelleux où viennent s'amortir toutes les douleurs, à ne plus concevoir enfin qu'on puisse agir

dans une autre vue que de se mettre à l'abri de la souffrance. Qu'un tel homme, pour le malheur du genre humain, soit tenté d'être un moraliste, il s'appellera Épicure. — Un esprit douloureusement préoccupé de sa destinée, long-temps promené de système en système à la recherche du vrai, aigri et découragé par le spectacle des luttes et des contradictions qu'offrent les écoles de philosophie, sentant à chaque pas sa raison chanceler sur un sol mal affermi, tombera dans le scepticisme, et sa doctrine psychologique aura pour résumé l'*impuissance de la pensée humaine à connaître la vérité*. Au contraire, un esprit plus dogmatique, plus aisément satisfait de lui-même, porté à se reposer en ses propres opinions comme en autant de conquêtes définitives et de vérités absolues, à ne point écouter le témoignage que la raison rend de sa faiblesse toutes les fois qu'on la consulte sans orgueil, aboutira au rationalisme, et proclamera comme une vérité psychologique l'*indépendance absolue de la raison humaine*.

Je pourrais, Messieurs, multiplier les exemples. Je pourrais vous signaler bien d'autres causes d'erreurs si je ne craignais de vous fatiguer en continuant une énumération qui n'est pas encore complète. Et pourtant, si je n'accumule pas à plaisir les motifs de découragement, si je me contente de signaler sincèrement ce qui est, cela ne vaut-il pas mieux que de nous engager témérairement en des routes inconnues, au risque de nous briser contre des obstacles que nous aurions pu, avec plus de prévoyance, ou éviter ou surmonter ?

II.

Disons donc aussi quelques mots des obstacles moraux.

Ici encore je ne parle point de ceux qui se rencontrent partout à peu près au même degré : des préjugés auxquels nous tenons encore par obstination ou ennui de changer d'avis après que nous avons cessé d'y tenir par ignorance ; de l'esprit de système et de l'esprit de contradiction; de la précipitation qui jette en des opinions formées à la légère des esprits trop paresseux pour approfondir les choses, et trop curieux, trop avides de solutions pour suspendre du moins leur jugement. Je parle des résistances plus vives encore que la vérité morale, et particulièrement la vérité psychologique, trouve dans notre cœur, et je ramène ces résistances à deux causes : l'orgueil et la faiblesse.

1° Il y a, Messieurs, deux orgueils : l'orgueil personnel, et celui que, faute d'un nom plus exact, j'appellerai l'orgueil de race.

Je n'ai rien à dire du premier : chacun de nous connaît ce cher ennemi, et sait combien il est malaisé d'être, non pas indulgent pour les autres, non pas sévère pour soi-même, mais simplement juste pour tous, et de tenir devant soi d'une main courageuse le miroir fidèle que présente la conscience. Mais il y a aussi un orgueil collectif, qui nous rend fiers, non plus de ce que nous sommes par nous-mêmes, mais de ce que nous valons par la cité, par la nation, par le corps auquel nous appartenons. Légi-

time et fécond en actions généreuses quand il engage tout un peuple à se croire obligé par sa nationalité comme par une noblesse, et à travailler, chacun pour sa part, à conserver purs de toute tache le nom et le drapeau de la patrie, ce sentiment devient ridicule lorsqu'il dégénère en jactance: insupportable, quand il fait naître un injuste dédain pour les nations étrangères; funeste, quand, sous son influence, un peuple s'abuse sur sa faiblesse jusqu'à tenter des entreprises qui l'écraseront, ou rejeter des secours qui l'auraient sauvé. « Nous ferons nos affaires tout seuls », voilà sans doute une belle et fière parole, pourvu que les actions y répondent : si elles la démentent, ce n'est plus qu'une rodomontade.

L'histoire d'un tel peuple est, Messieurs, celle de bien des âmes. Qu'on ait un profond sentiment de la haute dignité de la nature humaine, qu'on se tienne attentif à n'en jamais décheoir, qu'on repousse avec une généreuse indignation toutes les théories qui la rabaissent, c'est le droit et le devoir de tous; c'est particulièrement le devoir du philosophe qui a pénétré plus avant qu'un autre dans les secrets de cette noble nature. Mais cette légitime fierté devient bientôt un orgueil de race, qui met un prisme trompeur entre le psychologue et toutes les misères qu'il devait, en observateur impartial, signaler comme le reste. « L'âme fera ses affaires toute seule ; l'âme se suffit pour tout connaître, pour tout exécuter » : c'est pour lui un indiscutable axiôme. *A priori*, avant tout examen, l'idée d'une intervention supérieure, nécessaire pour éclairer l'esprit et diriger le cœur, l'idée de

la révélation, l'idée de la grâce, l'idée de la prière, sont par lui rejetées hors du domaine de la philosophie comme autant de rêveries mystiques. Le problème de la destinée le tourmente : il ne l'a pas résolu ; peut-être n'espère-t-il pas le résoudre : n'importe ! personne n'a droit de lui offrir sur ce point des lumières qui ne soient pas celles de la raison. La présence et la redoutable énergie des mauvais instincts le déconcertent, et semblent parfois le mettre sur la voie d'une psychologie moins fière : n'importe encore ! il ne veut pas croire que la nature humaine soit déchue ; car, si elle l'était, peut-être en faudrait-il conclure qu'elle est incapable de se relever seule.

Je n'insiste pas, Messieurs, sur ce qu'un tel parti pris a de funeste aux âmes, qu'il expose ainsi désarmées et démantelées aux rudes combats de la vie. Mais qu'on me permette de dire que ce préjugé, fort difficile à extirper, est un des plus grands obstacles à la constitution d'une psychologie sincère et complète. Car enfin, on aura beau répéter, avec une assurance dogmatique, que l'âme se suffit à elle-même, cet axiôme prétendu n'en demeure pas moins une pure hypothèse, jusqu'à ce qu'il soit ou confirmé ou démenti par les faits. Si donc vous refusez ce contrôle, outre que vous paraissez (et avec raison) en redouter les résultats, vous vous condamnez vous-mêmes à ignorer toute une partie de la nature humaine, supposé qu'il y en ait une qui rende témoignage de l'insuffisance de la raison et de la faiblesse de la volonté. Or ce que j'indique ici sous forme hypothétique, c'est la réalité même, non pas cachée dans un coin de la conscience, visible seulement au microscope, et observable à de

rares intervalles, mais éclatante, mais mêlée à tous les grands phénomènes psychologiques, mais sans cesse observable, tantôt à la surface de l'âme, et tantôt dans ses profondeurs. Les questions que ces faits soulèvent sont celles qui contribuent le plus à donner à la psychologie ce caractère de science vivante et pratique qu'elle doit tenir à honneur de conserver : elles se posent devant toute raison qui pense, devant toute âme préoccupée du devoir et de l'avenir. Et ce sont précisément celles-là que la psychologie écarte quand elle se fait rationaliste. Je ne m'étonne plus que, ainsi mutilée, parquée dans un cercle de questions étroites, exilée de la plus belle portion de son domaine, condamnée au silence sur les points où l'humanité aurait intérêt à l'entendre, personne aujourd'hui ne paraisse la prendre au sérieux.

2° La vraie psychologie, si elle a des vérités blessantes pour l'orgueil, constate aussi des faits qui semblent fort durs aux âmes faibles, plus disposées à suivre qu'à remonter la pente des instincts sensuels. De là, un secret désir que ces faits, décrits par les philosophes spiritualistes, ou soient chimériques, ou s'expliquent d'une façon moins inhumaine. Et de là aussi, en vertu des mystérieuses influences que la passion exerce sur la pensée, l'habitude de voir les choses, non comme elles sont, mais comme on les voudrait : « Si la volonté était libre, si les idées ne venaient pas des sens, si la notion d'une loi obligatoire était inhérente à la raison, si l'âme était distincte du corps, si elle avait sa vie à part et sa destinée supérieure, si, parmi les instincts, il y en avait qui ne fussent en nous que pour être combattus, la vie

humaine, en vérité, deviendrait bien laborieuse! Il faudrait résister aux influences du dehors; il faudrait dominer la matière; il faudrait se vaincre; il faudrait perdre à cela les belles années de la jeunesse. Ne se peut-il donc pas que ces austères doctrines ne soient qu'un rêve sombre? » Voilà comme raisonne et murmure l'un des deux hommes qui sont en nous; et c'est par là que nous laissons entrer dans nos âmes le doute sur toutes les grandes vérités que le genre humain, sans se piquer de philosophie, a toujours tenues pour sacrées.

Mais on ira au delà du doute, et l'âme humaine elle-même, étudiée avec ces pensées, fournira les armes qu'on lui demande. On l'étudiera, en effet, non point telle qu'elle est quand la vertu l'a perfectionnée et rapprochée de son but idéal, mais telle que l'a faite une longue habitude de vivre pour soi, de vivre par les sens et pour les sens. On y trouve alors des passions impérieuses qui ont comme désarmé la liberté; on y trouve une raison presque éteinte, une conscience presque muette; en un mot, on se voit à peu près tel qu'on voudrait être, et l'on aboutit fatalement au sensualisme. Là, Messieurs, est l'explication d'un phénomène qui autrement serait incompréhensible; à savoir qu'une doctrine si basse, si frivole, si directement contraire au bon sens, au bon cœur, à toutes les traditions et à toutes les croyances de l'humanité, si souvent et si victorieusement réfutée, ait pu, au lendemain de ses défaites, avoir de tels retours de fortune.

J'ai signalé ce dernier obstacle, Messieurs, non-seulement parce qu'il rend compte de bien des

révolutions dans le monde philosophique, mais aussi parce que tous nous sommes exposés à le trouver sur notre chemin. Si spiritualistes que nous soyons, nous avons des jours de défaillance, des jours où le flot de la vie sensible, montant autour de nous, semble prêt à nous submerger, des jours, par conséquent, où les sophismes de la psychologie sensualiste peuvent espérer un plus facile accès dans nos âmes. Il fallait donc indiquer aussi ce péril, comme il faudra chercher les moyens de n'y pas succomber.

TROISIÈME PARTIE.

Il nous reste, Messieurs, à examiner quels procédés intellectuels et quelles ressources morales la méthode psychologique met à notre disposition pour nous aider à nous bien connaître.

Vous n'attendez pas sans doute que, après avoir fait une formidable peinture des difficultés de tout genre à travers lesquelles la psychologie doit chercher sa route, j'entreprenne en ce moment de vous montrer que ces difficultés ne sont rien, et que nous pouvons nous engager sans inquiétude dans un chemin sans obstacle. Un tel jeu d'esprit ne serait ni sincère, ni convenable à la gravité de cette réunion. Ce que j'ai voulu, c'est donner à vos esprits la calme conscience d'un péril qu'on n'évitera qu'à condition de le connaître. Ce que je voudrais, c'est vous montrer qu'aucune des difficultés qui retardent ici la marche de l'observateur ne rendent impossible la constitution de la science psychologique. Elles resteront ce qu'elles

sont : graves, mais non insurmontables. Tout notre travail sera de les reprendre une à une, de les circonscrire, de les ramener à leur juste valeur, et de placer à côté de chacune d'elles le procédé scientifique, l'effort intellectuel, l'habitude morale, qui nous aideront à la vaincre.

I.

1° Il est vrai, comme nous l'avons constaté, que notre esprit ne peut, sans faire violence à ses habitudes et à son inclination naturelle, se séparer des choses sensibles, et remplacer le mouvement direct qui le porte vers les objets corporels par un mouvement réfléchi qui le replie sur lui-même pour le forcer à se rendre compte de ses propres opérations. Mais cela, c'est la condition de notre vie tout entière. Oui ! il est difficile à notre intelligence, enveloppée et comme embourbée dans la matière, de se maintenir dans le libre domaine de la pensée pure. Mais il est plus malaisé encore à notre volonté, sollicitée, déprimée par les instincts du corps, de s'élever au-dessus d'eux, de couper les liens qui arrêtent son vol, et de se fixer dans les sphères sereines de la vie morale. Et pourtant cet affranchissement de la volonté est obligatoire pour elle, et la vie d'un seul homme de bien suffit pour prouver qu'il est possible. La science n'est donc pas ici de pire condition que la vertu, et vous ne devez pas désespérer de la première si vous croyez à la seconde.

Il est vrai encore que nous n'avons pas ici, à défaut des objets, le secours des images, telles que le

géomètre en trace sur son tableau. Aucune ligne, aucun cercle ne peut représenter les phénomènes intérieurs qu'étudie la psychologie. Mais, prenez-y garde, si le géomètre a besoin d'images, c'est parce que l'objet dont il examine les propriétés n'est pas un objet réel, mais une conception abstraite et purement idéale. Pour donner à cette création de sa pensée quelque consistance et quelque vie, il est obligé de la représenter par une chose sensible, qui, à la vérité, n'en sera qu'une imitation grossière, mais qui du moins possèdera la réalité saisissable dont est dépourvu le modèle. Il en est tout autrement de la psychologie : ce qu'elle étudie, ce ne sont point des idées abstraites auxquelles ne corresponde aucune chose existante : ce sont des phénomènes réels, vivants, perceptibles sinon aux sens extérieurs, du moins à la conscience. On ne les imagine pas : on les voit par un œil intérieur; on les sent par un sens intime. Et ces perceptions, aussi distinctes, aussi certaines que celles des sens extérieurs, sont de plus absolument immédiates. Tandis que ces dernières ont besoin de l'intermédiaire des organes corporels, et sont faussées, affaiblies ou supprimées, suivant que ces organes sont malades, ou infirmes, ou paralysés, les phénomènes intérieurs sont directement perçus à mesure qu'ils se produisent; car la connaissance que nous avons de chacun de nos actes, de chacune de nos sensations, de chacune de nos idées, n'est au fond que l'acte lui-même, la sensation elle-même, l'idée elle-même, en tant qu'aperçus par la conscience. Et, si la réflexion intervient là-dessus, ce n'est pas pour ajouter des éléments nouveaux à ceux qu'a fournis le

sens intime : c'est pour les éclaircir, pour les isoler, pour en rechercher la cause, et pour en déterminer la loi.

Il est donc faux que, pour se replier sur soi-même afin de se regarder vivre, il faille commencer par violer une des lois constitutives de notre intelligence. Mais il est vrai qu'il faut remonter une pente, combattre l'instinct qui nous incline aux choses sensibles, vaincre en nous-mêmes l'habitude qui disperse l'esprit au dehors, et former peu à peu celle qui le recueille au dedans. C'est à ce prix qu'on est psychologue. Cela ne se fait pas sans peine ; et, dès ce premier pas, les difficultés intellectuelles se compliquent d'un obstacle moral. Si vous mettez votre cœur aux choses sensibles et aux jouissances matérielles, elles rendront la réflexion impossible ; et, de fait, la Bourse n'est pas le séjour de prédilection des muses de la pensée. Pourtant ce travail intérieur n'a rien d'impraticable, et tous les jours les esprits les moins cultivés s'y exercent avec un plein succès dans les conditions les plus difficiles. Le psychologue peut ici chercher des leçons de méthode auprès des enfants et des femmes qui prennent au sérieux les devoirs de la vie chrétienne. Il admirera la précision et le courage avec lequel *ces gens-là* se rendent compte de leurs actes moraux ; il se dira, comme saint Augustin : « *Quid? non poteris quod isti et istæ?* » Puis, à mesure qu'il élèvera le niveau de sa vie morale, à mesure qu'il y fera une part plus ample à la pensée et à la vertu, à mesure qu'il s'accoutumera à voir dans les affaires elles-mêmes des devoirs plutôt que des intérêts, il

éprouvera aussi plus de plaisir à vivre avec lui-même, et plus de facilité à porter la lumière de la réflexion dans les phénomènes dont le sens intime lui signale la présence.

2° Comme la réflexion, l'analyse psychologique, qui en est la condition et l'instrument principal, offre des difficultés sérieuses, mais non insurmontables. Entre la paresse d'esprit, qui laisse les phénomènes dans la confusion de leur complexité primitive, et le scrupule exagéré, qui, par une décomposition indéfinie, les réduit en une insaisissable poussière, il y a un milieu dans lequel il est possible de se maintenir.

Imaginons un exemple :

On m'a vu accomplir une action généreuse, tendre la main à un homme qui m'avait gravement offensé. Le public bienveillant, qui ne voit de mon acte que le résultat et la surface, me loue parce que cette surface est belle. Les esprits chagrins cherchent sous cette apparence des motifs misérables. Les uns et les autres ne jugent que par conjecture Mais moi qui veux me rendre un compte exact de la valeur réelle de mon action, en analysant après coup les influences auxquelles j'ai obéi en l'accomplissant, que d'éléments j'y trouverais peut-être! un peu de calcul, — un peu d'orgueil, — un peu de pitié, — un peu de vertu; — et, dans cette vertu même, quelque chose de désintéressé, qui est proprement l'amour du bien (c'est-à-dire l'amour de Dieu si je suis chrétien, et si je sais ce que c'est que le bien), et quelque chose de mercenaire, qui est le désir de la récompense à venir et la crainte des châtiments réservés aux

cœurs durs. Voilà ce que m'apprendra ce premier effort d'analyse. Un second me dira l'ordre dans lequel doivent être classés ces divers motifs, d'après la part plus ou moins considérable que chacun d'eux a eue dans ma détermination. Par exemple, je saurai si le sentiment du devoir y est intervenu dans des proportions qui suffisent à la rendre véritablement vertueuse, et à marquer un progrès dans ma vie morale; ou bien si l'orgueil, en me faisant chercher une stérile récompense dans la contemplation de ma vertu, lui a fait perdre tout son mérite. L'analyse, je l'avoue, ne va pas plus loin; elle ne peut évaluer en milligrammes le poids de chaque motif. Le pût-elle, à quoi bon? Ce poids dépend de notre volonté, toujours mobile parce qu'elle est toujours libre; il change d'un acte à l'autre, plus encore d'un homme à un autre homme. La chimie, qui n'opère ni sur des personnes libres ni sur de véritables individus, mais seulement sur des portions de substance, retrouve toujours en chaque combinaison la composition qu'elle y a primitivement constatée. Les proportions de l'acide carbonique, du sulfate de chaux, de la stéarine, sont partout les mêmes, et ces proportions sont des lois de la nature. Il en est tout autrement des âmes humaines, substances individuelles et libres : chacune d'elles offre à l'observateur, à côté des caractères essentiels, qui se retrouvent partout les mêmes, mille traits particuliers et mille nuances personnelles. Pour nous en tenir à l'exemple que nous avons choisi, la proportion et l'importance relative des divers motifs qui influent sur nos résolutions varient à l'infini; et cette

variabilité même est une des lois que doit constater la psychologie.

Est-ce à dire que nulle conclusion scientifique ne pourra sortir de cette délicate analyse? Nullement; et déjà je suis en mesure de constater, grâce à elle, les résultats suivants.

Premièrement, *je suis libre :* car ma conscience m'atteste qu'aucun de ces motifs ne m'enchaîne, et que, s'ils influent sur mes résolutions, c'est qu'ils ont reçu de ma volonté une force qu'ils n'ont point par eux-mêmes.

Secondement, *il y a en moi tout un ensemble de sentiments généreux* qui m'appellent sans cesse à tenir mon cœur en haut; et, à côté d'eux, *je trouve en moi je ne sais quelle nature perverse* qui sans cesse me détourne des actions vertueuses, et qui, si elle désespère d'y parvenir directement, s'efforce du moins de faire perdre aux plus belles résolutions leur éclat et leur prix en y mêlant des motifs impurs.

Troisièmement, *l'approbation de ma conscience est exactement proportionnée à la pureté des motifs qui m'ont inspiré.*

Quatrièmement, *cette approbation elle-même n'est pas la seule, ni même la principale récompense de la vertu,* puisque, dès que je commence à m'y complaire, je sens que je cesse de la mériter.

Cinquièmement, *le progrès moral consiste non-seulement à faire disparaître de ma vie toutes les actions que la morale réprouve, mais encore à dégager les résolutions vertueuses de tous les motifs qui en affaibliraient la valeur.*

Vous le voyez, Messieurs, il s'en faut que l'analyse

ainsi entendue soit inféconde. Encore que nous ne puissions pas évaluer numériquement les éléments qu'elle isole, nous ne sommes pas obligés d'opter entre la confusion qui naît de l'insuffisance de l'analyse, et cette autre confusion qui résulte de son excès. Sans peser ces éléments dans une balance, sans les exprimer par des formules arithmétiques, nous constatons leur présence, nous indiquons leur valeur relative, nous distinguons ceux qui n'interviennent que par accident dans le fait que nous étudions, et ceux qui en font partie intégrante et essentielle.

3° Mais, dans le monde moral comme dans le monde physique, observer ne suffit pas toujours : il faut alors expérimenter. Quand la nature, soit en produisant les phénomènes loin de nos regards, soit en les enveloppant de circonstances qui en voilent les caractères essentiels, s'obstine à nous cacher ses secrets, il faut les lui arracher en faisant naître artificiellement les faits qu'elle nous dérobe, et en disposant d'avance les circonstances de leur production de la manière la plus conforme à la manifestation de leurs propriétés. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ici la méthode psychologique est d'une application toujours simple et aisée. Point d'appareils difficiles à imaginer, coûteux à construire, délicats à faire fonctionner. Le plus souvent, les forces qu'il s'agit de mettre en jeu sont en nous-mêmes, et nous en disposons à notre gré. Pour faire des expériences sur le raisonnement, sur la mémoire, sur la volonté, sur la souffrance, sur le plaisir, il suffit de produire en nous ces phénomènes; et, d'ordinaire, pour les produire, il suffit de les vouloir.

Mais la liberté de l'expérimentation a, je le sais, ses limites. Pas plus que vous n'êtes autorisé à mettre le feu à ma maison pour voir si elle est incombustible, pas plus vous n'avez le droit de faire sur mon âme des expériences qui la tueront si elles réussissent. Je n'ai pas à cet égard plus de droit sur moi que vous-mêmes; car mon âme n'a pas été confiée à ma volonté comme une chose vile dont elle puisse abuser suivant ses caprices, mais comme un dépôt qu'elle doit respecter, et dont elle rendra un compte sévère. Exposer sa vertu à un péril certain pour satisfaire une passion ardente, cela est insensé ; mais cela aussi n'est que trop naturel : la vue du danger est interceptée par la violence du désir. Mais s'y exposer froidement, de gaîté de cœur, et par pure curiosité psychologique, ce serait pousser jusqu'au plus inexcusable délire le fanatisme de la science.

Quoi donc? faut-il que tout un mauvais côté de la nature humaine reste dans l'ombre parce que la science n'a point le droit de le mettre en lumière par des expérimentations directes? Rassurons-nous, Messieurs. Si nous le voulons, nous ne connaîtrons que trop bien ce triste revers de médaille; et les matériaux de ce chapitre de psychologie ne manqueront jamais à celui qui aura le courage de les recueillir. Long-temps avant l'âge où les cheveux blanchissent, qui donc n'a fait en lui-même l'épreuve de ce que c'est que le mal? Où est parmi nous l'homme qui ne connaisse que par ouï-dire la violence des passions, leurs ruses et leurs sophismes, les faiblesses et les révoltes de la volonté, l'instabilité des résolutions, les déchirements du remords? Si cette expérience ne suffit pas, jetez les

yeux autour de vous, et vous y verrez le mal se développer avec une richesse et une variété à satisfaire les plus difficiles. Et enfin, s'il est vrai, comme je le crois, que les nations chrétiennes, même dans leurs plus mauvais jours, tombent moins bas et vont moins loin dans le crime que les peuples sur qui ne brille pas la lumière de l'Évangile, lisez les livres des historiens; parcourez les rues solitaires de Pompeï; abordez avec les navigateurs aux îles peuplées par ces hommes primitifs, ces hommes de la nature qui furent, il y a un siècle, les favoris de la philosophie; et vous aurez amplement de quoi compléter vos observations, et vous consoler de ne pouvoir reproduire tout cela en vous-mêmes par des expériences personnelles dont votre conscience aurait horreur.

4° La quatrième difficulté offre l'apparence menaçante d'une impossibilité absolue. Si tous les phénomènes de la vie de l'âme sont aperçus par la conscience, ils ne peuvent pas tous être étudiés, pendant qu'ils s'accomplissent, avec cette réflexion et ce calme qui sont les conditions de la science. Les phénomènes passionnés ôtent entièrement à l'âme le pouvoir de réfléchir, et voilà toute une moitié de la vie humaine soustraite aux regards des psychologues.

Je ne conteste pas le fait qu'on nous oppose, et je crois qu'on peut l'étendre davantage encore. On peut ajouter que, dans les actes mêmes de la vie raisonnables, perception, jugement, raisonnement, méditation, l'attention de l'esprit s'applique moins à l'acte lui-même, pour en saisir psychologiquement les nuances, qu'à l'objet en vue duquel cet acte

s'accomplit. Pendant que le géomètre poursuit ses déductions, que le physiologiste observe les phénomènes organiques, que le chrétien médite sur un point de religion ou de morale, il est tout entier à son œuvre, et il semble impossible que le moi qui agit alors ait derrière lui un autre moi psychologue, qui le regarde par-dessus son épaule pour étudier de quelle façon il s'y prend.

Mais le psychologue aura son tour. Pendant que j'accomplis un acte, ce qui m'occupe c'est surtout son objet, sa face objective, comme on dit en Allemagne. Un peu plus tard, et à mesure que chacune des parties de l'acte est accomplie, elle entre dans le passé; elle appartient au souvenir. Or le souvenir porte surtout sur la face interne et subjective du phénomène de conscience, c'est-à-dire sur la manière dont il s'est accompli, et sur ce qui se passait dans l'âme pendant qu'elle s'appliquait à son objet. Parmi ces phénomènes, les uns, appartenant à la vie raisonnable et libre, à l'activité réfléchie, laissent dans la mémoire un souvenir très-net et très-distinct. Les autres, se rapportant à la vie sensitive, à l'activité instinctive et passionnée, y laissent une trace d'autant plus profonde qu'ils ont été plus violents, et qu'ils ont produit en nous une émotion plus vive. Mais leur ressouvenir n'a point la même violence; et l'esprit, rentré en possession de lui-même, peut les analyser, sinon avec indifférence, du moins avec une calme impartialité : « Je renouvelle quand il me plaît la joie que j'ai ressentie : elle revient; mais quelquefois ce n'est plus elle-même : elle paraît sans me réjouir; je me souviens d'avoir été bien aise, et je ne le suis point actuellement

dans ce souvenir. D'un autre côté, je renouvelle d'anciennes douleurs; elles sont présentes, car je les aperçois distinctement telles qu'elles ont été en leur temps : rien ne m'échappe de leur amertume et de la vivacité de leurs sentiments; mais elles ne sont plus elles-mêmes : elles ne me troublent plus; elles sont émoussées. Je vois toute leur rigueur sans la ressentir; ou, si je la ressens, ce n'est que par représentation, et cette représentation d'une peine autrefois cuisante n'est plus qu'un jeu (1). »

La cinquième difficulté naît de la disproportion apparente entre le but de la psychologie, qui est la détermination des lois générales de l'âme humaine, et son procédé fondamental, qui est l'étude de ce *moi* individuel dont la conscience saisit les manifestations.

Il est vrai (et ce commencement de réponse a déjà été indiqué) que la nature humaine n'a pas été distribuée par fragments aux divers individus qu'elle embrasse : elle est tout entière en chacun d'eux, avec l'ensemble de ses caractères essentiels. Mais il est vrai aussi que ces caractères communs sont voilés, modifiés, développés en mille manières diverses par les influences du dedans et du dehors que subit chaque individu dans le cours de sa vie.

Le problème à résoudre est donc celui-ci : *Étant donnés des procédés d'observation tout individuels, reproduire dans la science la nature humaine avec son universalité, sans y ajouter aucune nuance particulière, sans en retrancher, sans en affaiblir aucun caractère général.* Si peu qu'on s'écarte de ce programme, on cesse de faire

(1) FÉNELON, *Exist. de Dieu*, 1re partie.

de la psychologie : on écrit ses mémoires, ou bien l'on dessine des caractères, comme La Bruyère et Théophraste. Au lieu de me mettre en présence de l'humanité, on me montre des individus; et, sans avoir la prétention d'épuiser toutes les variétés possibles de la nature humaine, on me promène à travers une galerie de portraits dont chacun porte le costume de son siècle et de son pays. De telles peintures, outre leur valeur artistique, offrent de précieux documents à l'histoire, et, si vous le voulez, d'utiles matériaux à la psychologie; mais elles n'ont évidemment par elles-mêmes nulle valeur scientifique, dépourvues qu'elles sont de cette généralité qui est le caractère essentiel de la science.

Je reconnais, Messieurs, qu'il y a là une difficulté considérable, et qu'il est malaisé de retrouver les traits essentiels de l'humanité sous la diversité des physionomies individuelles. Il y a peu de vrais psychologues, tandis qu'il y a beaucoup de moralistes, c'est-à-dire d'observateurs délicats des mœurs et des passions d'une époque, et aussi beaucoup d'écrivains qui lèguent à la postérité une image fidèle de leur personnalité..., d'autant plus fidèle qu'ils trahissent plus souvent leurs efforts pour l'embellir. C'est que le monde n'est guère composé que de deux sortes d'esprits, également incapables d'arriver à la pleine vérité psychologique : ceux qui ne rentrent jamais en eux-mêmes, et ceux qui n'en sortent jamais.

Par les premiers je ne désigne point seulement ces esprits grossiers qui, répandus et enfermés dans la vie des sens, sont étrangers chez eux, et, par conséquent, étrangers partout, et qui, ne comprenant

de la vie humaine que ce qu'elle a de plus bas et de plus visible, ses intérêts et ses plaisirs, semblent ne point soupçonner qu'il y ait au-delà une vie morale et un monde d'idées intelligibles. Je parle aussi de ces esprits brillants et fins, mais légers et superficiels, qui, vivement frappés de ce qu'il y a d'individuel dans le caractère et les actions de leurs semblables, excellent à saisir les nuances fugitives qui les distinguent et les petits contrastes d'où naissent leurs ridicules. Mais, ne s'étant jamais recueillis en eux-mêmes, n'ayant jamais cherché par la méditation à se rendre compte des phénomènes qui s'accomplissent en eux, et à retrouver les causes réelles et constantes sous les causes apparentes et passagères, ils ne savent ni démêler, à travers cette infinie variété d'expressions et d'attitudes qui passe chaque instant sous leurs yeux, l'unité permanente de la physionomie humaine, ni ramener à leurs sources profondes, et suivre jusque dans leurs conséquences lointaines les grands évènements de la vie morale, ni déterminer les lois générales qui président au développement et au jeu de nos facultés, ni tirer de ces découvertes scientifiques des conclusions applicables à l'éducation de l'homme et au gouvernement de la société.

L'esprit méditatif et concentré à l'excès en lui-même manque aussi le but, mais d'une autre façon. Ne voyant rien de ce qui se fait, n'entendant rien de ce qui se dit autour de lui, il taille l'humanité sur sa propre mesure, ou trop petite ou trop grande, toujours fausse. Il ne dit pas : « Je suis un homme » ; il dit : « Je suis l'humanité : toutes les idées que je

n'ai pas sont inaccessibles à l'esprit humain ; tous les sentiments qui ne font pas battre mon cœur sont chimériques. » Il oublie qu'il n'est pas seul au monde ; que la lumière directe de la conscience a besoin d'être complétée par la lumière réfléchie que lui renvoie l'observation appliquée aux actions des autres hommes ; que celle ci lui eût enseigné à chercher en lui-même telle idée, tel sentiment dont il ne soupçonnait pas l'existence, et que, en dirigeant son œil intérieur de ce côté jusqu'alors inexploré, il y eût peut-être aperçu bien des germes salutaires ou funestes qui, pour se développer chez lui, n'attendent que l'occasion ou la culture.

Que fera donc, Messieurs, le vrai psychologue? Avant tout, il réfléchira ; il se regardera sentir, et penser, et vouloir ; il se familiarisera avec sa vie intérieure ; il appliquera l'analyse aux phénomènes complexes qui s'y rencontrent ; il commencera, en un mot, par se faire une psychologie personnelle : c'est le fondement nécessaire et la partie la plus considérable de son travail. Mais les connaissances qu'il en tirera offrent, si l'on veut s'en servir pour construire la science générale de l'âme humaine, quelque chose d'incomplet, et quelque chose de superflu : d'incomplet, parce qu'il aura pu négliger des phénomènes importants qui, par suite de certaines circonstances, seront restés chez lui dans une ombre où leur existence ne se laisse point soupçonner ; de superflu, parce que, constatant avec un égal scrupule ce qui, dans sa vie, appartient au moi individuel et ce qui se rapporte à l'homme en général, n'ayant même encore nul moyen de faire la part de l'un et de l'autre,

il sort de cette étude disposé à ériger en loi de la nature humaine ce qui n'est peut-être qu'une singularité de son organisation personnelle. Comment donc éliminer ce qui surabonde, et suppléer ce qui manque? Ce n'est pas assez de *rouler par le monde*, comme Ulysse ou comme Descartes, d'assister en observateur silencieux au spectacle de l'activité humaine, se développant sur des théâtres différents, de noter ce que les hommes laissent voir d'eux-mêmes, et de chercher par des réflexions pénétrantes à deviner ce qu'ils cachent. Si on n'entre pas dans leur vie, si on ne les interroge pas, si on ne va pas au fond de leurs idées et de leurs sentiments, si l'on n'apprend pas d'eux ce qu'ils savent de l'âme humaine pour le comparer à ce qu'on en sait soi-même, en un mot si on ne pratique pas l'art socratique d'aider les esprits à enfanter leurs pensées, c'est-à-dire à les produire au dehors, il est fort à craindre qu'on ne voie d'eux que l'apparence, et qu'on n'aboutisse soit à une psychologie superficielle si l'on prend ces apparences pour des réalités, soit à une psychologie systématique si, quittant la vie extérieure et sociale où l'on ne voit que des ombres, on se retourne tout entier vers la vie intérieure, où, du moins, on atteint le fond des choses. Et la science ainsi faite offrira, à côté d'observations très-profondes, fruit d'une méditation attentive, de grandes lacunes et d'étranges erreurs, auxquelles des procédés étroits et insuffisants l'auront inévitablement condamnée.

J'ai prononcé le nom de Socrate ; c'est que, à mon avis, ce grand homme a donné tout à la fois la pratique et la théorie de la vraie méthode psychologique.

Il réfléchissait, et ses discours prouvent assez qu'il avait pris au sérieux l'invitation inscrite au fronton du temple de Delphes. Puis, enrichi du fruit de ses méditations, il descendait sur l'*agorà*, cherchant partout, en des entretiens dont l'âme était toujours le principal objet, à compléter par les observations de ses interlocuteurs ses observations personnelles. A la vérité, d'ordinaire il en tirait peu de profit; mais il avait dissipé bien des préjugés; il avait porté la lumière dans bien des âmes; il avait inspiré à Platon et à Xénophon l'ardeur des recherches psychologiques; surtout il avait légué aux psychologues de tous les siècles un exemple dont ils ont trop peu profité. Oui, si la réflexion silencieuse est le procédé fondamental de la science de l'homme, le dialogue, l'entretien avec les esprits préoccupés comme nous de ces nobles études en est le complément presque indispensable; et, si l'on pouvait, si l'on voulait, en y entrant, laisser à la porte les partis pris, les susceptibilités d'amour-propre, l'esprit de contention et de dispute, mortel au véritable esprit de discussion, on en sortirait affermi dans les opinions qui auraient résisté à l'épreuve, délivré des préjugés et des erreurs dont un débat contradictoire aurait amené la condamnation définitive, enrichi surtout d'une foule d'aperçus nouveaux et de perspectives étendues, qui donneraient plus tard aux méditations solitaires un utile aliment et une direction féconde. Que s'il est rare, surtout en ces temps de division et de morcellement intellectuel, de trouver trois hommes qui veuillent se réunir pour s'entretenir de leur âme avec un égal amour de la vérité et une égale abnégation d'eux-mêmes, nous-

n'oublierons pas, Messieurs, ces morts illustres que leurs écrits font revivre. La lecture de leurs livres sera pour nous « comme une conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés, et même une conversation étudiée, en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées (1) ».

II.

Ces règles de méthode suffiraient peut-être au psychologue s'il ne conduisait ses recherches qu'avec la pensée pure. Mais le penseur est un homme aussi, et il doit compter avec d'autres facultés qui interviennent dans ses travaux tantôt pour en accroître l'activité, et tantôt pour en fausser la direction. C'est pourquoi, comme il y a une logique intellectuelle, il y a aussi une logique morale ; et l'art d'éclairer la raison demeure incomplet et stérile si l'on n'y ajoute l'art, plus laborieux encore, de rendre le cœur droit et pur. Ce n'est pas assez de nous avoir donné les moyens de connaître : il faut encore nous en inspirer le désir, et faire naître en nous cet amour sincère et courageux de la vérité qui se confond avec l'amour du bien, et qui est moins une aptitude de l'esprit qu'une disposition de l'âme et une vertu de la volonté.

Or cette alliance de la morale et de la logique n'est nulle part plus nécessaire qu'en philosophie, parce que la conquête de la vérité philoso-

(1) DESCARTES, *Discours de la Méthode*.

phique est entravée par des obstacles moraux qui, dans les autres sciences, ou n'existent pas, ou ne se rencontrent qu'à un degré beaucoup moins formidable. Nous ne nous écarterons donc nullement de l'objet spécial de ce mémoire en nous appliquant à combattre ces causes d'erreurs. Elles sont, à mon sens, le grand obstacle aux progrès de la psychologie; et, si cette noble science, après deux mille ans de recherches, n'a point réalisé toutes les espérances que faisaient concevoir l'éclat de ses débuts et le génie de ceux qui l'ont cultivée, c'est surtout à elles qu'il faut attribuer ce triste résultat.

Il y a là, Messieurs, un fait considérable, et le sévère enseignement qu'il nous donne ne doit point être perdu pour nous.

Dès le temps de Socrate, l'esprit humain se montre assez réfléchi, assez mûr, malgré sa jeunesse, pour se prendre lui-même comme objet d'étude. La psychologie est fondée; son objet est circonscrit; son but, clairement aperçu; sa méthode, en partie connue et pratiquée; et ce premier effort, auquel se rattachent les grands noms de Socrate, de Platon et d'Aristote, met la raison en possession de plusieurs vérités capitales qui ne doivent plus périr. A la même époque, la science de la nature est fort en arrière. Imparfaitement définie dans son objet, elle connaît mal sa méthode, et la pratique encore plus mal. Les observateurs impatients s'égarent en hypothèses, qui demeurent stériles parce qu'on ne prend pas la peine de les vérifier; l'expérimentation est nulle ou insuffisante; l'homme n'a pas encore asservi la nature, et ne sait pas

employer les forces qu'elle met à sa disposition pour lui arracher les secrets qu'elle nous dérobe; en sorte que, malgré plus d'un pressentiment et plus d'un éclair, aucune loi n'est encore scientifiquement démontrée.

Mais à peine la science de la nature a-t-elle conquis sa méthode, tout change : chaque siècle, chaque année y marque un progrès, soit par la découverte d'une loi qui s'ajoute dans les archives de la science aux lois déjà reconnues, soit par l'invention de quelque nouveau procédé qui rendra l'observation plus féconde; c'est une ascension persévérante qui, à chaque pas, met l'humanité en possession d'un horizon plus étendu.

La science de l'homme ne nous offre, il s'en faut, rien qui ressemble à la continuité de ce développement progressif. Elle tourne dans un cercle : pour elle, comme pour la littérature, des périodes de décadence et d'obscurcissement succèdent à des périodes de progrès et de lumière. Après Platon vient Épicure, après Descartes, Condillac; le retour aux erreurs les plus victorieusement réfutées, l'oubli ou la négation des vérités les mieux établies, semblent toujours possibles, et c'est un travail à recommencer sans cesse.

Est-ce à dire, Messieurs, que la psychologie soit une toile de Pénélope, et qu'il y ait périodiquement pour elle, après un jour où l'ouvrage avance, une nuit où il recule? Est-ce à dire que la vérité philosophique, au lieu d'être, comme elle le prétend, quelque chose d'absolu, ne soit que l'expression solennelle des goûts et des préférences d'une époque, comme la poésie en est l'expression plus légère? Les sceptiques l'en-

tendent ainsi. Pour nous, qui venons d'établir que les faits psychologiques sont aussi constants et aussi positifs que les phénomènes décrits par le physicien ou le naturaliste, nous n'acceptons pas cette explication décourageante et frivole. Mais nous disons que, en philosophie, avoir découvert les procédés qui conduisent au vrai, ce n'est rien si l'on n'a pas le courage de les employer avec un effort qui mérite le nom de vertu. Nous disons que, les difficultés intellectuelles étant surmontées, les difficultés morales restent encore à vaincre. Nous disons que, quand une raison éclairée est au service d'une volonté droite, la lumière complète se fait dans l'âme, et la science marche en avant; mais que, si le cœur, au lieu de se raidir contre l'obstacle moral, se laisse effrayer ou séduire, la nuit se fait, et la science s'égare ou recule. Nous disons, pour venir au détail, qu'on ne connaîtra jamais la nature humaine tant qu'on abordera cette étude sous l'empire de l'orgueil, qui donne naissance au préjugé rationaliste, ou avec cette faiblesse de cœur qui produit le préjugé sensualiste. C'est à les signaler et à les guérir que je consacrerai les dernières pages de ce travail.

1° Voici, Messieurs, un exemple de la terrible puissance qu'acquièrent les préjugés lorsque, indépendamment des causes extérieures qui leur ont donné naissance, ils trouvent dans notre cœur quelque sentiment qui conspire avec eux.

Je discute avec un rationaliste les hautes questions qui, pour tous les esprits sérieux, contiennent en germe tout l'avenir de la philosophie et de la religion parmi nous. Je pose sur les rapports de la foi et de la

raison, sur la subordination nécessaire de la raison humaine à la raison divine, des principes évidents comme la lumière. Je cite ces faits de conscience que Tertulien appelait *testimonia animæ naturaliter christianæ*. Je cite ce qu'il y a eu de plus grands philosophes depuis Socrate, et je les montre s'accordant presque tous à reconnaître l'insuffisance de la raison et de la volonté de l'homme livrées à leurs propres forces. Je cite le genre humain tout entier, attestant par le fait universel de la prière, par les fausses religions comme par la véritable, qu'il se sent incomplet tant qu'il n'est pas entré en relations personnelles avec la divinité. Mon interlocuteur est un homme d'un esprit élevé et pénétrant, d'une science solide. Ai-je besoin de dire qu'il est sincère, et ne voudrait pour rien au monde nier en paroles ce que sa raison affirme au dedans? Eh bien! il n'entend rien de ce que je lui dis; il ne voit rien de ce que je lui montre. Cet homme distingué, érudit, loyal, semble n'être qu'un sophiste, ou un ignorant, ou un esprit atteint de quelque incurable paralysie intellectuelle. Je vous assure qu'il n'est rien de tout cela, et que, bien mal à propos, vous, les spectateurs de cette joûte étrange, vous vous irriteriez de cette invincible opposition à des vérités, à des faits qui vous paraissent clairs comme à moi. Ce n'est pas un esprit menteur : c'est un esprit dominé et aveuglé. La force ne lui sert de rien, car ici elle est enchaînée; sa pénétration habituelle lui devient inutile, car un voile épais s'étend entre lui et la vérité. Entré dans la philosophie par la porte du rationalisme, il y a trouvé, pour l'orgueil naturel à la raison humaine, une pâture qui, à son insu,

en a doublé la redoutable énergie. Dès lors, tout ce que vous pourrez dire est ruiné d'avance par cette idée préconçue, que la philosophie n'est rien si elle n'est pas souveraine; que toute religion est une œuvre humaine; que le christianisme, chef-d'œuvre de la raison de l'homme, ne mérite qu'à ce titre les respects sincères dont on l'entoure sans subir son joug; que Dieu n'a pas parlé, ne parlera pas, ne peut pas parler aux hommes pour les instruire; que d'ailleurs ceux-ci n'ont besoin, pour être instruits, d'aucun autre maître que de leur raison, pour être soutenus, d'aucune autre force que de leur volonté.

Tout cela, Messieurs, est proprement un préjugé, c'est-à-dire une de ces opinions auxquelles on s'attache sans pouvoir s'appuyer ni sur leur évidence ou leur probabilité, ni sur l'autorité qui les recommande. A quoi donc tient la foi robuste qu'il nous inspire? Peut-être à la longue habitude de ne juger les choses que de cette manière, et de ne parler que ce langage, mais surtout, soyez en sûrs, à nos secrètes et vives sympathies pour toute doctrine qui flatte nos goûts d'indépendance.

Tel qu'il est, et doublement enraciné dans le cœur et dans l'esprit, il semble que le préjugé rationaliste soit invincible, et qu'on ne puisse même entreprendre de le combattre sans tourner dans un cercle vicieux. Il ne cèdera qu'à des faits psychologiques assez décisifs pour donner un éclatant démenti à l'orgueil, qui en est la source. La corruption naturelle d'une partie de nos penchants, les lacunes de notre raison, les défaillances de notre volonté, ce sont là des témoignages auxquels on ne résistera pas si on a le courage de les

entendre. Mais ces faits eux-mêmes, si évidents et si considérables soient-ils, ne sont pas visibles à l'esprit égaré par le mirage de l'orgueil, ou, comme dit Bacon, *à l'œil humecté par les passions*. Leur étude achèvera sa guérison, mais ne la commencera pas; car elle la suppose déjà commencée.

Il faut donc reprendre les choses de plus haut; et le premier pas à faire, c'est de reconnaître comme réel le fait même du préjugé rationaliste. Remarquez, Messieurs, que cela ne vous engage à rien. Ce que j'appelle préjugé, vous avez le droit de l'appeler inclination légitime et sauvegarde de la dignité humaine; en sorte que vous pouvez, sans céder encore un pouce de terrain, écouter, d'un esprit impartial et tranquille, ce que répondra votre conscience aux deux questions suivantes : Est-il vrai que vous sauriez bon gré à la philosophie de vous prouver que votre raison n'a besoin de personne pour atteindre la lumière sans ombre, et la vérité sans incertitude? — Est-il vrai que, au contraire, toute analyse psychologique qui aboutit à des conclusions opposées excite en vous, *a priori*, et indépendamment du droit que vous avez d'en contrôler sévèrement les résultats, une certaine insurrection, et un secret désir que les choses puissent s'expliquer autrement?

Si la réponse est négative, si cette disposition d'esprit et de cœur n'existe pas en vous, passez outre, et commencez avec confiance une étude où il n'y a de chances de succès que pour une raison libre de préjugés. N'oubliez pas cependant que cet orgueil philosophique dont vous vous croyez exempt se cache, ne fût-ce qu'à l'état de germe obscur, dans les cons-

ciences les plus sincères, et faites sentinelle autour de votre âme de peur que ce subtil ennemi ne s'y glisse par surprise.

Reconnaissez-vous, au contraire, en vous-même la présence et l'action de l'influence rationaliste, vous devez, avant de l'accepter, examiner si elle est un obstacle ou une garantie, un préjugé ou un pressentiment. Cette recherche ne sera pas longue si vous méditez avec soin les faits suivants, que Bacon eût appelés *faits privilégiés,* c'est-à-dire faits tellement significatifs que, malgré leur petit nombre, ils avancent plus la découverte de la vérité que ne pourraient le faire d'autres expériences plus variées et plus nombreuses.

Premier fait :

Tous ceux qui se sont adonnés dès leur jeunesse aux études philosophiques se souviennent de la confiante ardeur qui animait leurs premières recherches. Nous ne doutions de rien alors. Nous avions pour les plus hautes questions une réponse et une théorie toutes prêtes. Nous étions comme ces Grecs *toujours jeunes, et qui ne connaissaient point la sagesse blanchie par les années;* comme ces écoles de Thalès, de Pythagore et de Parménide où l'on donnait en trois mots l'explication de toutes choses. Mais, à mesure que le psychologue acquiert plus d'expérience et réfléchit davantage, l'énigme dont il croyait avoir trouvé le mot s'obscurcit et se complique. Il voit que les problèmes qu'il a si lestement résolus devaient satisfaire à des conditions dont il n'a pas tenu compte. Dans les brillantes théories dont son imagination était charmée

il aperçoit bien des lacunes et bien des côtés vulnérables; il acquiert une vue plus distincte de sa faiblesse, de la hauteur du but, des difficultés de la route. Désormais, et pendant bien long-temps encore, chaque nouvelle année sera employée à renverser les fragiles constructions de l'année précédente, véritables châteaux de cartes intellectuels, dont un souffle disperse les matériaux mal assemblés.

Il en est de même dans la vie morale. N'est-il pas vrai, quand on a l'âme naturellement généreuse, que, au début, l'on se fait un idéal de courage, de désintéressement, de vie consacrée au bonheur de l'humanité? N'est-il pas trop vrai aussi que peu à peu cette effervescence s'allanguit, ces illusions se dissipent; le sentiment de la réalité égoïste et froide reprend le dessus; l'âme, repliant ses ailes, renonce à l'idéal, et rentre dans ce qu'on appelle la vie positive, c'est-à-dire dans la vie des intérêts et des jouissances?

Quelle leçon, Messieurs, ressort de cette douloureuse et quotidienne expérience? Est-ce la leçon du scepticisme et de l'égoïsme? Plusieurs l'entendent ainsi : ne pouvant tout savoir, ils se résignent à tout ignorer; ne pouvant faire le bonheur de l'humanité, ils se contentent de faire leur fortune. Mais ces découragements et ces déceptions ont une explication plus féconde; ils nous enseignent que nous ne trouvons en nous-mêmes ni toute la science ni toute la vertu dont nous avons besoin, même ici-bas. Ils ne nous autorisent point pour cela à maudire la Providence, à nous endormir dans le doute, à nous concentrer en nous-mêmes, et à consommer ainsi le

double suicide de notre esprit et de notre cœur; ils nous invitent, au contraire, à chercher au-dessus de nous ce que nous ne trouvons point en nous. L'humanité, Messieurs, l'a toujours entendu ainsi; toujours, dans les obscurcissements de la raison et dans les affaiblissements de la volonté, elle a demandé à Dieu la lumière et la force. Et ici, comme nous l'avons déjà dit, le témoignage des religions fausses vaut celui de la religion véritable; car elles constatent, quoique sans les satisfaire, le besoin et l'espérance du genre humain.

Second fait :

L'esprit humain n'a point, grâce à Dieu, cédé à la tentation du scepticisme. Il s'est mis courageusement à la recherche de la vérité; et de là sont nés les systèmes philosophiques. Or je vous demande si, parmi tous ceux qui se sont épanouis en dehors de l'influence chrétienne (les seuls évidemment dont la raison puisse réclamer tout l'honneur), il y en a un seul qui vous satisfasse, et vous apporte, sur les questions qu'il prétend résoudre, tout ce qu'il vous faut de lumière et de vérité. Est-ce celui de Platon avec la préexistence des âmes et l'éternité de la matière? ou celui d'Aristote, oscillant lui aussi, à sa manière, entre le dualisme et le panthéisme? ou celui des stoïciens, fondé sur la divinité de la nature, et aboutissant à l'apothéose du sage? Est-ce le hasard d'Épicure? Est-ce l'émanation des Alexandrins? Est-ce le panthéisme savant de Spinosa? Est-ce le sensualisme de Condillac? Que si tous ces grands esprits se sont égarés, non sur des détails, mais sur

des points très-essentiels et en des matières où l'erreur est d'une extrême conséquence; s'il n'en est aucun dont la doctrine, prise dans son ensemble, vous paraisse acceptable, espérez-vous faire mieux qu'eux sans avoir des secours qui leur ont manqué, et pouvez-vous, sans une extrême présomption, vous flatter de réussir là où ils ont échoué?

Troisième fait :

Je vais plus loin, et je prends pour juges de la valeur des systèmes ceux mêmes qui les ont inventés. Parmi les philosophes antérieurs au christianisme, ou parmi ceux qui, venus après lui, ont fermé les yeux à sa lumière, en trouvez-vous beaucoup qui soient parfaitement tranquilles et satisfaits dans la possession de leur doctrine? En présence des plus hautes questions, les plus grands, Platon à leur tête, avouent qu'elles resteront toujours enveloppées d'incertitude si quelque dieu ne la vient dissiper. Les plus sincères, comme Maine de Biran ou le regrettable Jouffroy, tantôt laissent déborder de leur cœur un découragement amer, tantôt, à mesure que leur esprit s'élève et que les ombres de leur vie s'allongent, aperçoivent et avouent plus distinctement l'insuffisance des doctrines purement humaines, et la nécessité de leur chercher une base et un complément dans une doctrine religieuse.

Quatrième fait :

On ne connaît pas assez l'immense supériorité de la philosophie chrétienne sur toutes celles qui l'ont devancée ou s'en sont séparées. Mais quiconque a étudié

sa naissance, et l'a suivie dans les trois grandes phases de son glorieux développement, au temps des Pères, au moyen âge, au XVIIe siècle, quiconque, en un mot, sait ce qu'elle est, sait aussi ce qu'elle vaut. Elle ne tourne pas dans un cercle; elle va devant elle, elle monte, elle arrive au but, elle s'épanouit, se complète et se corrige. Elle ne fait pas la guerre au sens commun; elle n'aboutit pas tantôt à un sensualisme dégradant, tantôt à un idéalisme insensé. Elle est hardie à poser les problèmes, parce qu'elle se sent sur un terrain solide; elle est prudente à les résoudre, parce qu'elle ne veut pas mêler d'hypothèses fragiles aux vérités qui sont les pierres de son édifice. Pouvez-vous, Messieurs, en dire autant des philosophies séparées. Et, s'il fallait comparer non pas les hommes aux hommes, mais les doctrines aux doctrines entre Platon, Aristote, Locke, Spinosa, Hégel d'une part, et saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, Fénelon d'autre part, l'hésitation serait-elle permise?

Cinquième fait :

Si des doctrines vous passez aux actes, vous serez frappés d'un phénomène tout semblable. Si nous parvenons à corriger cette illusion d'optique qui place les belles actions de l'antiquité profane dans un horizon idéal, où leur valeur réelle s'amplifie outre mesure, la supériorité de la vertu chrétienne, c'est-à-dire de la sainteté, sur la vertu philosophique et païenne, est un fait éclatant et décisif. Je veux bien ici ne point m'occuper des devoirs enseignés, mais seulement des devoirs pratiqués; et je veux bien

aussi ne point opposer le petit nombre des héros et des sages de l'antiquité à la prodigieuse multitude des héros et des sages du christianisme. De part et d'autre, prenez les meilleurs : chez les païens, Socrate, Zénon, Épictète, Marc-Aurèle, tous les grands hommes de Plutarque; chez nous, tous les saints. Cherchez de quel côté sont les types, non les plus éclatants, mais les plus vrais et les plus purs de la perfection morale; de quel côté est la vertu complète, égale dans la vie privée à ce qu'elle est dans la vie publique, aussi sévère pour les désirs du cœur que pour les actions du dehors; la vertu constante, qui ne se contente pas de quelques heures d'héroïsme, mais étend son empire sur tous les instants et sur tous les actes de la vie humaine; la vertu progressive, qui, plaçant son terme et son modèle dans un idéal absolument parfait, ne s'en croit jamais assez rapprochée pour avoir le droit de demeurer immobile. Cela fait, et quand cette comparaison, sincèrement poursuivie, vous aura conduits à l'inévitable conclusion que j'annonce, cherchez la raison de ce remarquable phénomène, véritablement unique dans l'histoire du monde. J'ose affirmer que votre rationalisme y perdra quelque chose de sa confiance en lui-même; et ce sera autant de gagné pour l'impartialité de vos études psychologiques. Je ne vous en demande pas encore davantage; et j'ai voulu seulement établir qu'il y a contre le préjugé rationaliste d'assez fortes présomptions pour qu'on se défie provisoirement des conseils qu'il donne, et pour qu'on se tienne du moins en suspens et en équilibre, prêt à écouter d'une oreille également attentive ce

que la raison et la volonté nous apprendront de leur pouvoir, et ce que peut-être elles nous révèleront aussi de leur insuffisance.

III.

Il faut chercher plus bas la source de l'autre obstacle, que j'ai appelé le préjugé sensualiste. Entre les conclusions de la vraie psychologie et toute une moitié de nos instincts il y a une opposition absolue. Accepter ces conclusions c'est (si l'on est conséquent) commencer contre de séduisants ennemis une guerre qui durera toute la vie. Au contraire, suivre la pente de ces inclinations naturelles, c'est presque infailliblement donner des gages à toute psychologie qui les légitimera en enseignant que toute la destinée de l'homme consiste à les satisfaire.

Je serai, Messieurs, plus à l'aise pour combattre cet obstacle si j'oublie que je parle devant des esprits auprès desquels j'aurais plutôt à m'instruire qu'à instruire, et si vous me permettez de reprendre pour un instant l'ancien et cher métier qui m'a laissé des souvenirs si pleins de charme et de regret, le métier de professeur de philosophie dans un de nos lycées. Je supposerai donc que je ne m'adresse qu'à des jeunes gens, et que, reconnaissant en quelqu'un d'eux (ce qui n'est pas difficile) le préjugé sensualiste, c'est-à-dire une répugnance instinctive à accepter comme réels tous ceux des faits de conscience qui appartiennent à la vie supérieure de la raison et à

la vie désintéressée du cœur, j'entreprenne de l'en guérir, ce qui est beaucoup plus malaisé. Et voici à peu près de quelle façon je tenterai l'accès de son âme :

Vous ne trouvez en vous-même, lui dirai-je, ni l'idée de Dieu ni l'idée du devoir. Je crois à votre sincérité ; mais tout d'abord reconnaissez vous-même ce que cette situation solitaire a d'inquiétant pour ceux qui l'acceptent. Voici deux camps : dans l'un, il n'y a que vous ; dans l'autre, il y a l'humanité tout entière, ayant à sa tête ceux qui lui font le plus d'honneur par la science et par la vertu. Ne vous arrive-t-il pas de vous effrayer de cet isolement, de soupçonner que ce chemin dont la foule des hommes de cœur s'éloigne avec dégoût pourrait bien être un chemin funeste, de vous demander enfin :

« Quel pacte de ces biens vous a déshérité ? »

Car, de dire que l'humanité se trompe, qu'elle a rêvé Dieu, le désintéressement, la liberté, le devoir, ce n'est pas un raisonnement, c'est un délire ; vous pouvez l'affirmer des lèvres, je vous défie de le croire au fond du cœur. Donc, ou bien vous confesserez que vous êtes une intelligence incomplète, un cœur sans chaleur et sans vie, auquel manquent le sens du divin et le sens du bien, comme à un aveugle le sens des couleurs; ou vous conclurez que ce vide de votre pensée tient à des causes accidentelles dont vous pouvez et devez combattre l'influence. Mais vous n'avez pas le droit de calomnier votre intelligence et votre cœur. Ces richesses morales que l'humanité possède, vous

les avez possédées vous-même, il doit vous en souvenir; et, si vous les avez perdues, je veux vous donner un infaillible moyen de les reconquérir. Il porte un nom sévère, dont s'effraiera votre faiblesse; et pourtant le retour aux vérités perdues est à ce prix. En même temps son emploi, quand on y persévère, n'est pas sans douceur. A la différence de la coupe dont parle le poète :

« All' egro fanciul porgiamo aspersi
Di soave liquor gli orli del vaso »,

l'amertume est à la surface, et la suavité au fond. — Ce moyen, c'est la *vertu*.

Vous n'avez plus l'idée de Dieu, dites-vous? Je ne m'en étonne pas : vous l'avez bannie de votre vie et de votre conscience; vous l'avez reléguée, comme un souvenir d'enfant, parmi les vieilles superstitions et les contes de nourrice. — Vous n'avez plus l'idée du devoir? Je le crois bien : le devoir est rayé de la liste des principes qui inspirent vos actes. — Vous ne croyez pas au libre arbitre, aux affections et aux dévoûments qui s'oublient? Comment n'en serait-il pas ainsi? L'habitude de ne point lutter, d'agir par passion et non par raison, a diminué en vous la liberté, et vous a fait perdre le sentiment; l'habitude de n'agir que pour vous, de vous chercher vous-même jusque dans vos meilleures actions, vous fait oublier qu'il y a des émotions généreuses et des sentiments désintéressés. — Eh bien! je vous propose une expérience : vivez pendant un an comme si ces chimères (puisque vous les appelez ainsi) étaient des

réalités. Soyez tempérant comme si le corps était fait pour l'esclavage, et non pour le commandement; comme si la vie nous était donnée pour l'épreuve, et non pour la jouissance. Soyez chaste, comme si la vue de Dieu était, suivant la parole de l'Évangile, le privilége des cœurs purs. Soyez généreux et dévoué, comme si l'oubli de soi-même était la condition du bonheur, et qu'on ne pût, sans manquer misérablement sa destinée, s'engager dans la voie solitaire de l'égoïsme. Soumettez vos actions à une règle inflexible, comme si la vie morale, au lieu d'être abandonnée, ainsi qu'il vous semble, aux caprices de la passion individuelle, était dominée, ainsi que le genre humain l'a toujours cru, par une loi absolue et universelle. Enfin que cette loi étende son empire sur les mouvements silencieux de votre vie intérieure, aussi bien que sur les actions du dehors, comme si un juge à qui rien n'échappe en surveillait la direction. Que risquez-vous de tenter l'expérience ?

Et voici ce que je vous affirme : c'est que peu à peu le jour se fera dans votre intelligence. La vie pratique ramènera les idées que la vie pratique avait bannies. En descendant dans la région des ombres, vous aviez cessé de voir la lumière : reprenez le chemin qui gravit la montagne; à mesure que votre cœur s'élèvera par l'accomplissement du devoir, vos yeux, retrouvant les clartés perdues, se familiariseront avec leur éclat, et bientôt ils seront capables de remonter du rayon au foyer, et de contempler, à travers les nuages qui le voilent aux yeux mortels, le soleil du monde intelligible, Dieu, substance des vérités éternelles, auteur et gardien de la loi morale.

« Mais je ne suis pas capable de cet effort et de cette persévérance. » — A quoi je réponds : premièrement, que vous ne l'avez jamais essayé d'une volonté ferme et d'un cœur sincère; secondement, que l'homme peut avec Dieu ce qu'il ne peut pas tout seul. Si donc vous vous sentez inconstant et faible; si vous jugez que la force vous manque pour reconquérir la vérité morale par une vie conforme en tout au devoir, je n'aurai garde de contester la véracité d'un aveu que nous faisons tous quand l'orgueil ne vient point l'arrêter sur nos lèvres. Mais je vous dirai que, du moins, à vous comme à tous les hommes, le pouvoir de prier, d'implorer la force et la lumière, a été donné d'en haut, et je vous atteste que, en prononçant ce mot *prière*, je ne suis ni un théologien, ni un mystique : je suis un psychologue qui, écrivant sous la dictée de la conscience, signale la faiblesse de la raison et de la volonté; un logicien et un moraliste qui, au nom de l'expérience et du sens commun, indique le seul moyen de suppléer à leur insuffisance.

— « Mais je ne sais pas si Dieu existe : comment pourrais-je l'invoquer? » — Messieurs, le mineur qu'un éboulement subit vient d'ensevelir vivant ne sait pas s'il y a au-dessus de son tombeau des oreilles qui l'écoutent, ni si sa voix pénètrera jusqu'à elles : il crie cependant à tout hasard. Pour vous, je vous donne ma parole que vous serez entendus; et, si vous en doutez, j'oserai du moins dire : « Vous aussi, criez à tout hasard ». La raison ne demande de vous que cet élan conditionnel; mais elle le réclame impérieusement. Au point où vous en

êtes, elle n'exige pas que vous imploriez le Dieu des chrétiens, que vous ne connaissez pas encore ; mais elle veut que vous adressiez au dieu inconnu cette prière, que Fénelon semble avoir faite pour vous : « O vérité, vous commencez à luire à mes yeux : achevez de percer mes ténèbres ; débrouillez peu à peu le chaos où je suis enfoncé. Il me semble que mon cœur est droit devant vous : je ne crains que l'erreur ; je crains autant de résister à l'évidence que de croire trop légèrement ce qui est incertain. O vérité, venez à moi ; montrez-vous toute pure (1) ».

Voilà, Messieurs, par quels efforts de volonté et quelles aspirations religieuses on peut combattre efficacement le préjugé sensualiste. Permettez-moi d'ajouter, en terminant, que ces procédés, dont vous pouvez maintenant apprécier la valeur scientifique, ne sont pas utiles seulement aux âmes plus profondément travaillées de cette maladie morale. La vérité a sa source en Dieu : c'est de là qu'elle descend sur les cœurs droits et sur les hommes de bonne volonté. Pour la conquérir, tout le travail de notre esprit, toutes les résolutions de notre liberté ne suffiront pas si elle ne se donne elle-même à nous. Donc, Messieurs, il faut demander la lumière, et la demander à celui qui *est* la lumière. Nos enfants, dans nos colléges, l'invoquent tous les jours en des termes qui sans doute ne sont pas une vaine formule. Les plus grands esprits, ceux qui, dans le champ de la philosophie, ont laissé la trace la plus durable, et creusé le sillon le

(1) FÉNELON, *Exist. de Dieu*, 2e part., chap. Ier.

plus fécond, ne se sont jamais repentis d'avoir cherché leurs inspirations au-dessus d'eux-mêmes; et j'ose croire qu'aujourd'hui encore le psychologue ne perdra rien à resserrer par la prière et la vertu les liens qui l'unissent au monde intelligible.

APERÇU

PHILOSOPHIQUE

SUR LA MUSIQUE,

PAR M. PAUL CHARREIRE.

QUESTIONS DU PROGRAMME. — 1° *Comment se produit dans l'homme la faculté musicale ?* — 2° *Quel est le foyer des inspirations ?* — 3° *Opérations métaphysiques du musicien au moment de la composition.* — 4° *Esthétique de la musique.* — 5° *Rapport de la musique avec les autres branches des beaux-arts, etc.*

Parmi les questions artistiques que, dans son programme de 1859, le Congrès scientifique de France a proposées aux hommes de méditation, toutes celles qui se rattachent à la musique sont certainement du plus haut intérêt ; mais, limité par un cadre prescrit, je n'essaie pas ici de les traiter toutes : je me borne à celles qui composent le sommaire de cet opuscule.

Dans le monde, et surtout dans les journaux, les

discussions sur la musique sont maintenant à la mode : le moindre aligneur de phrases s'attribue un droit de haute et basse justice sur les productions de cet art; avec peu ou point de science, on les juge en dernier ressort : « Tel air est admirable ! Voilà un duo, un final mal fait de tous points ! Telle cantilène est une piteuse réminiscence : telle autre étincelle d'invention et de grâce ! » — Écrivains superficiels, qu'en savez-vous sans étude ? Quel instinct divinateur vous révèle ici de suprêmes beautés, là des défauts sans nombre, que votre raison, sans les lumières de la science, ne saurait nullement analyser. Si vous disiez : « Ce morceau m'émeut, me transporte ; cet autre m'ennuie, me fatigue », je vous le passerais. Ce simple énoncé de vos impressions personnelles n'attaquerait point la vérité ; car ici vous ne jugeriez pas l'œuvre.

Grand nombre d'amateurs chez qui une longue habitude d'audition a développé un certain goût croient qu'il ne leur est pas permis d'attendre l'opinion des hommes compétents sur l'opéra du jour ou sur le virtuose qui fait son avènement : ils se hâtent de le proclamer un phénomène, ou de le vouer à l'oubli ; et, comme pour forcer l'avenir à sanctionner leurs arrêts, ils hasardent les plus étranges théories, dont heureusement les principes erronés sont étouffés souvent sous des divagations verbeuses. Les vrais musiciens eux-mêmes ont peine à se défendre de certains préjugés d'école, de nation, d'époque, dès qu'ils discutent sur la musique.

D'où viennent tant d'aberrations et d'incertitudes dans l'appréciation de l'art le plus universel, le plus populaire ? La musique, comme la poésie, la

peinture, n'a-t-elle pas des types éternels de beautés idéales qui servent de criterium pour reconnaître ces chefs-d'œuvre? Ah! vive Dieu! la musique, voix toute-puissante du ciel, de l'univers et de l'âme humaine, n'a rien à envier à ses sœurs divines, qui semblent même tenir d'elle leur souffle vital, c'est-à-dire leur harmonie. Mais les bases philosophiques de la musique ne sont devinées que par un petit nombre d'esprits supérieurs; et, malgré les travaux des Fétis, des Danjou, des d'Ortigue, etc., la plupart des musiciens, comme la masse des amateurs qui écrivent, ne les soupçonnent pas. Or, je le demande, sans principes philosophiques bien arrêtés, la saine critique d'un art est-elle possible? Non assurément. Je m'efforce donc, dans cet Aperçu, d'ouvrir un terrain solide aux discussions sur la musique, et de vulgariser, par une forme que j'espère rendre attrayante, des doctrines esthétiques dont la vérité m'a été révélée par d'éminents écrits, objet de mes constantes méditations. Les idées fausses sur la musique sont monnaie courante : je voudrais à tout prix les détruire.

—

Principales sources d'erreurs et de préjugés sur la musique.

Qu'est-ce que la musique? D'où tire-t-elle son principe? Quelle action exerce-t-elle dans la sphère morale? Jusqu'où va sa puissance dans le domaine de l'idéal? Voilà des questions certainement importantes.

Bien peu y pourraient répondre; nul ne s'en préoccupe. La musique, pour la masse, c'est un art d'agrément; c'est la machine qui fait danser; c'est la chansonnette qui fait pâmer de rire, ou la romance qui se lamente sur l'orgue de Barbarie. A quoi bon la musique? A distraire, à occuper les loisirs. — Les hommes d'affaires qui se piquent d'une certaine philosophie répètent volontiers que l'étude du chant moralise le peuple, que l'audition des chefs-d'œuvre de Palestrina et de Mozart peut avoir assurément une influence civilisatrice; mais comment et pourquoi? ils n'ont nul besoin de le savoir. S'il faut voter un budget, ils se montrent assez complaisants; car protéger les orphéons c'est passer pour homme de goût.

Il est étonnant que les penseurs de premier ordre dont les découvertes métaphysiques ont jeté tant de lumière sur l'action des facultés de l'âme et sur le sentiment esthétique n'aient parlé qu'en passant de l'art des sons comme conception idéale. M. Cousin seul, après Leibnitz et Kant, a compris le rôle de la musique, et en a analysé quelques effets. Je ne m'explique l'oubli des autres philosophes qu'en leur attribuant, à certains égards, les erreurs et les préjugés du vulgaire. D'ailleurs, pour bien apprécier un art, il faut le cultiver, le connaître à fond, non-seulement par la théorie, mais surtout par la pratique. Malheureusement peu de philosophes sont musiciens; bien moins encore de musiciens sont philosophes.

Les erreurs et les préjugés sur la musique peuvent se rapporter à cinq manières d'envisager cet art :

Qu'est-ce que la musique? demanderez-vous aux pédants des écoles qu'on proclame doctes entre tous.

Ils répondront : « C'est la combinaison scientifique de certaines formules que la méthode empirique a déclarées belles, qu'un peu d'expression vient colorer, et qu'une logique rigoureuse peut avouer » (logique à leur manière). — Ces savants ne comprennent qu'un art factice et souvent puéril.

Vous, hommes de rêveries, d'enthousiasmes poétiques, d'émotions extatiques ; vous en qui la contemplation des beautés de la nature suscite des aspirations infinies, des ravissements ineffables, que demandez-vous à la musique? De la rêverie, de l'enthousiasme, du sentiment, de l'extase, et aussi la peinture fidèle de cette nature objet de votre culte? Vous lui demandez trop et pas assez.

Vous, mathématiciens abstraits, pourquoi la musique vous intéresse-t-elle? C'est que vous pensez la soumettre à vos calculs, citer Gluck et Beethoven au tribunal de l'algèbre et de la géométrie, et supputer avec des chiffres leurs mélodies délicieuses, leurs harmonies sublimes. Toutes les âmes que le beau captive font avec le simple bon sens justice de telles prétentions.

Maintenant écoutons la foule au sortir d'un grand concert où quelque virtuose miraculeux s'est révélé, où un orchestre d'élite a interprété avec amour un magnifique chef-d'œuvre : le plus grand nombre traduit ainsi ses impressions : « L'habileté du virtuose est prestigieuse; le chanteur m'a ravi! Mais la symphonie, quel ennui! rien n'y flatte l'oreille : c'est un chaos de bruits confus qui vous agace tous les organes. » — N'étiez-vous donc venus là que pour admirer des tours de prestidigitation, et vous sentir

les nerfs doucement chatouillés par des timbres plus ou moins sympathiques ? Quoi donc ! votre intelligence, votre cœur, n'ont rien cherché dans cette audition ? Ce que vous vouliez, c'étaient des sensations, des impressions agréables ; puisque vous ne demandez rien de plus à l'art, Chevet et Robert-Houdin doivent être pour vous les artistes incomparables. Hâtons-nous de constater que l'agrandissement de la sphère morale et intellectuelle des masses diminue de jour en jour le nombre de ces frivoles matérialistes, et que tant de dilettanti que la musique passionne lui demandent autre chose que des émotions physiques, sans qu'ils raisonnent toutefois le sentiment de l'art.

Vaines recherches scolastiques, émotions intimes et profondes, reproduction pittoresque des phénomènes de la nature, abstractions mathématiques, plaisirs purement sensuels, telles sont les diverses manières de comprendre la musique. Chacune d'elles en particulier est incomplète et étroite : l'art véritable les embrasse toutes ; car, en tant que manifestation extérieure d'un sentiment idéal, il doit répondre aux exigences de la trinité humaine : intelligence, sentiment, sensibilité, qui, se mettant en rapport avec la nature, s'élance jusqu'à Dieu pour trouver le type de la perfection.

C'est une opinion presque unanime que le sens auditif est le siége des émotions agréables ou pénibles produites en nous par la musique, et dont le système nerveux tout entier s'affecte par communication. Partant de ce principe, des physiologistes se sont évertués à découvrir dans la conformation interne de l'oreille des nerfs vibrant à l'unisson de chaque

degré de notre échelle musicale (1). Dès lors ils ont déclaré faux tout son qui ne se produit pas en rapport direct de vibration avec le nerf auditif correspondant. A merveille ! notre échelle actuelle se compose de douze degrés : vous trouvez dans notre oreille douze tympans répercuteurs qui les transmettent un à un au cerveau. Mais l'échelle musicale des peuples sémitiques se fractionne en dix-huit degrés ; celle des Arias de l'Inde, en vingt-deux : le Créateur a donc doté ces individus d'un organe tout spécial (2). Parmi nous-mêmes, telles mélodies, telles harmonies, me transportent, tandis qu'elles vous laissent impassible ; celui-ci reproduit exactement avec la voix les sons que vous lui faites entendre ; celui-là n'y peut parvenir, quoique rien n'annonce chez lui un vice d'organisation. Le même son serait-il quelquefois susceptible de changer de nature en passant par votre oreille ou par la mienne ? Non, reconnaissez avec moi que l'oreille n'est qu'un appareil de perception, incapable en soi d'attention, de discernement. Un son isolé n'est ni juste ni faux : ce qui est juste ou faux, c'est le rapport de plusieurs sons successifs ou simultanés, et ce rapport, l'intelligence seule l'apprécie pour en former un jugement. Donc proclamons avec certitude que la musique, loin d'être

(1) Cette étrange théorie a été mise en avant particulièrement par Valsalva, Dumas et le professeur Morel, savant mathématicien, qui s'est efforcé d'en faire découler notre système musical.

(2) Félix Savart, par mille expériences d'acoustique, a constaté que tout son possible trouve son unissonnance dans notre tympan.

une simple satisfaction des sens, s'adresse aux plus nobles facultés de l'homme; qu'elle est des beaux-arts le plus profond, le plus intime, le plus universel, je dirai tout à l'heure le plus transcendantal (1). Mais définissons ce qu'on doit entendre par les beaux-arts.

Les philosophes sensualistes et les spiritualistes diffèrent beaucoup en expliquant la raison d'être des arts, leurs principes, leurs moyens, leur puissance. Sans discuter précisément ici la justesse de vue des deux écoles, tâchons qu'on se prononce avec nous pour celle qui fait des arts des conceptions purement idéales, et non l'imitation servile de quelques œuvres de la nature.

—

Idée générale des beaux-arts. — Esthétique (2).

L'être humain, esprit et corps, moi indivisible, se sent bien borné, bien fragile dès que ses forces

(1) Après tant d'admirables travaux de M. Fétis, directeur du conservatoire de Bruxelles, il n'est plus possible de mettre en doute cette vérité, au triomphe de laquelle il semble avoir voué sa vie de grand artiste, d'éminent philosophe et de prodigieux érudit.

(2) L'esthétique est la théorie du goût, du beau et du sublime. Si l'esquisse que j'en essaie ici est, comme il me le semble, la vérité, je l'ai déduite des aperçus lumineux dont les écrits de Platon, d'Aristote et de saint Augustin sont partout semés. J'ai beaucoup médité aussi les doctrines de Burke, de Reid, de Baumgarten, et surtout de Kant, dont la méthode sûre et circonspecte a, pour ainsi dire, créé la science de l'esthétique, partie désormais intégrante de la philosophie.

physiques se trouvent aux prises avec les phénomènes du monde externe; mais, se repliant sur son existence interne, s'il en appelle à son principe persistant, la conscience lui révèle aussitôt que toutes les impressions dont s'affecte sa sensibilité par le moyen des organes peuvent être perçues par l'attention; transformées en images, en idées, par l'imagination; recueillies et conservées par la mémoire; analysées par l'abstraction; comparées et jugées par la raison, pour qu'enfin la pensée, combinant ses jugements d'après leurs rapports, en fasse les mobiles d'une volonté agissante. Soudain l'âme, éblouie de lumière, se redresse : sa puissance lui semble sans bornes pour tout connaître; sa capacité, sans mesure pour tout posséder; son désir, sans entrave pour tout atteindre; son activité, sans limite pour tout soumettre. Un immense sentiment d'amour déborde du cœur, où s'est allumée une soif inextinguible de bonheur, de vie et d'action; et l'homme, conscient de ce qu'il peut, retourne à la conquête de la création.

D'où vient tant d'ordre, tant de proportion dans l'unité et la variété de cet univers qui gravite autour de moi, et dont je sens mon être si distinct? Quelle conséquence rigoureuse de la cause dans les faits! Quelle convenance parfaite des moyens pour le but! Vraiment ce monde est beau! ce monde est admirable! Mais, dans l'autre monde qui palpite au dedans de moi, même unité, même variété, même ordre, même harmonie! Les deux mondes peuvent donc se mettre complètement en rapport; mon âme est bien belle aussi!

Mais plus loin, dans les cieux, quelle immensité!

dans cet Océan, quelle profondeur, quelle colère! Mon intelligence confondue s'abîme dans une vaine contemplation pour comprendre. Ses forces sont dépassées; ses ressorts vont se briser!... Non, mon âme! encore un élan suprême de désir et d'amour, et tu vas entrevoir la toute-puissance infinie, absolue, qui te convainc de ta faiblesse et du fini de ton essence!

Gloire à vous, Être seul incréé, immuable unité de toutes les perfections, créateur permanent dont la fécondité jamais ne s'épuise, abîme de science et d'éternité, ineffable bonté que les bienfaits jamais ne lassent, gloire à vous! Je vous adore, ô mon Dieu! je m'anéantis devant votre face; car partout je vous pressens, partout vous m'apparaissez. La perfection finie de mon être et mes aspirations pour m'unir à vous me révèlent que je suis sorti de vous; que, pour moi, trouver la vérité absolue, c'est croire à votre justice; à votre sagesse; posséder le souverain bien, c'est mériter votre amour; entrevoir la suprême beauté, c'est contempler la sublimité de vos œuvres. Je n'arrive à comprendre ma propre existence qu'en m'élevant jusqu'à l'intuition de la vôtre. Dans cet univers, que vous avez créé si parfait, je vois se réfléchir, comme dans un miroir, votre trinité : intelligence, verbe et amour, et je la retrouve en moi-même cette trinité. Gloire à vous! mon Dieu; gloire à vous!

Mais vous avez daigné vous révéler à vos créatures; vous avez permis à votre Verbe de revêtir une forme visible pour que je vous touche et que je vous aime. Maintenant moi, poussière, à qui votre souffle a donné

une vie à votre image, je sens aussi en moi une intelligence qui veut féconder un chaos, un verbe qui veut créer, un amour capable de vivifier. Je m'emparerai donc des matériaux de votre création visible, et, vous contemplant comme archétype du vrai, du bon et du beau, vous prenant pour criterium de la perfection, ma trinité à moi exercera aussi sa puissance créatrice; mon intelligence rayonnera dans des symboles; mon verbe se fera entendre par la lumière, par les sons, par la pierre; mon adoration, ma reconnaissance pour vous, mes joies, mes douleurs, mes désirs, mes espérances, mes affections les plus profondes, mes sentiments les plus exquis vivront et palpiteront dans mon œuvre une et variée, incarnation véritable de mon âme. Et mon semblable comprendra ce que je comprends, sentira ce que je sens; son âme se confondra avec la mienne. Voilà l'être humain parvenant à réaliser virtuellement et activement tous les effets d'une puissance créatrice; voilà l'artiste, non quand ses mains façonnent la matière pour satisfaire à ses besoins corporels, mais quand le souffle de son âme communique la vie et le mouvement à des êtres inanimés!

Qu'on me pardonne l'expression peut-être trop poétique de ma pensée : je m'efforce d'être philosophe, je ne suis que le plus humble des artistes; et, comme tel, je n'arrive à saisir une notion, même métaphysique, qu'en la voyant s'incorporer dans une image; je n'exprime un sentiment qu'en exhalant une prière. Il n'est pas possible à un grand artiste d'être athée : plus son orgueil s'efforce de nier le Dieu dont il subit l'inspiration, plus la magnificence de son

œuvre confesse énergiquement la protestation implacable de sa conscience.

Pour être tout à fait compris, il me reste à condenser mes démonstrations dans une définition précise. L'art, dans sa conception la plus générale, la plus élevée, la plus complète, la seule vraie, l'art est l'effort fécond de toutes les facultés que le moi pensant combine pour animer de sa vie métaphysique et intime des symboles extérieurs, par les belles formes desquelles il se manifeste au dehors, individuel et tout entier : l'œuvre artistique est la réalisation de cet effort.

Si dans l'œuvre artistique le principe intellectuel et moral ne se révèle pas d'un seul trait; si le symbole n'est pas harmonieux dans toutes les parties de son unité, et que sa forme accuse dans la création la prédominance de telle ou telle faculté; si enfin mon entendement, pour saisir le sens du symbole, n'a pas besoin du développement de toutes ses forces, le plaisir que l'œuvre me procure est faible : l'œuvre n'est qu'agréable.

Au contraire, le signe visible provoque-t-il, pour comprendre sa signification idéale, l'exercice total facile et régulier de mes facultés, par un élan spontané je m'en pénètre avec bonheur, je me l'assimile avec plénitude. Sentant qu'il a fallu toute une âme pour l'enfanter, je lui livre toute mon âme pour en jouir. Ennobli, relevé, idéalisé, je m'écrie : « Voilà un chef-d'œuvre ! Voilà le beau dans toute sa splendeur ! »

Mais ici, que l'étendue de la conception, la véhémence du souffle vivifiant édifie un ensemble dont mes facultés dépassées ne peuvent apprécier

l'étonnante unité, déconcertée, inquiète, ma personnalité entravée s'agite dans une indicible angoisse; bientôt cependant ma volonté toute-puissante s'élance à la lutte contre l'obstacle, dont la résistance centuple l'intensité de mon rayon intellectuel et de ma chaleur morale; mon âme, infiniment dilatée, parvient enfin au jeu libre de ses ressorts, surmonte la force qui l'écrasait, et, triomphante, se repose complaisamment dans l'estime de sa personnalité et dans la conscience de son unité persistante; car la création idéale, dont elle a conquis la possession, l'inonde d'un bien-être suprême. Voilà le sublime!

Le beau, le sublime dans les arts, le génie seul les réalise; seul il concentre dans un foyer unique le rayon des sentiments, des idées, des images; seul il découvre des symboles nouveaux et variés, dont il fait jaillir la lumière en les harmonisant par les combinaisons les plus heureuses, les plus inattendues, ou les opposant par les constrastes les plus hardis. L'impressionnabilité excessive des sens; la variété, l'étendue des idées et des images; la promptitude, l'énergie de l'imagination; la richesse de la mémoire, le sens intime profond, le jugement sûr, le goût exquis, la puissance d'abstraction, l'intention claire, la chaleur communicative du sentiment, la volonté irrésistible; tels sont les attributs du génie.

L'artiste médiocre n'invente pas de nouvelles formes: il combine parfois avec bonheur les types créés par le génie. L'émotion qu'il fait éprouver n'est jamais complète. Les productions de l'homme de métier ne sont qu'un agencement insipide de formules ressassées qui ne flattent que les sens, auxquels elles s'adressent.

Des formes de l'art. — Distinction entre les beaux-arts.

Si l'art est un dans son principe et dans son but, il est multiple dans ses formes, en raison des moyens qu'il emploie pour se produire.

Pour communiquer le mouvement et la vie à la matière, l'âme trouve ses agents dans les organes. Deux de ces organes, par leur sensibilité plus exquise, paraissent particulièrement susciter l'action des plus nobles facultés : la vue, qui perçoit la lumière; l'oreille, qui perçoit les sons. De ces perceptions résultent deux principes de mouvement dans les arts : l'espace, que la lumière remplit; le temps, que le son parcourt.

La lumière produit le mouvement dans l'espace par l'opposition des ombres et des rayons, dont résultent des contours, des ondulations, le dessin en un mot, où l'harmonie de l'ensemble s'établit par la proportion des détails. Par la lumière, les trois dimensions de l'étendue s'animent; l'architecte, combinant la ligne verticale et la ligne horizontale, équilibre ses masses de pierres, auxquelles la lutte des ténèbres et des clartés communique si bien la vie qu'elles cessent d'être des brutes pour devenir la pensée presque impérissable de l'homme. Par la lumière, le sculpteur, dont le ciseau a forcé le marbre à reproduire l'imposante majesté du roi de la création, le sculpteur met dans les yeux de cette image un regard, un sourire,

une parole sur ses lèvres, une pensée dans son front, un désir, une volonté dans son attitude. Et le peintre! à quels prodiges n'atteint-il pas par la lumière? L'univers entier semble appartenir à sa palette; le monde visible et le monde invisible révèlent leurs secrets au gré de ses pinceaux.

A son tour, le son, modifiable à l'infini, réalise le mouvement dans le temps en contrastant avec le silence, se limitant et se précisant par l'obstacle, changeant sans cesse de manière d'être par le timbre, et variant à plaisir son intensité du fort au doux. De plus, il semble même envahir l'espace par ses fluctuations capricieuses du grave à l'aigu, de l'aigu au grave. Que le musicien, que le poète surtout s'en empare, le verbe de l'homme prend l'essor; l'homme dit « Que ma lumière soit! » et les intelligences sont éblouies; « Que je vivifie par l'amour! » et l'amour transforme tout. Les créatures terrestres font silence, et se tiennent prêtes à obéir.

Les penseurs du XVIIIe siècle se sont vivement préoccupés d'une expérience de physique constatant que le rayon solaire, décomposé par le prisme, dispose ses sept éléments sur le réfracteur dans une proportion d'espace exactement identique à celle des vibrations qui distingue chaque son de notre gamme diatonique. La science n'a encore tiré aucune induction de ce fait singulier. Peut-être cette coïncidence de rapports cache-t-elle un mystère dont l'explication sera une de nos conquêtes pour l'avenir. Du reste, Huygens attribuait les phénomènes de la lumière comme ceux du son, aux vibrations d'un fluide élastique. N'y aurait-il pas entre la lumière et le son

non-seulement une affinité, mais encore une identité d'essence (1)?

Quoi qu'il en soit, le son parvient à figurer la vie et le mouvement tout aussi bien que la lumière. Au souffle de l'artiste, il prend des formes, il réalise des symboles où la pensée et surtout le sentiment peut s'incarner; le son est l'élément essentiel de la musique comme de la poésie; c'est surtout dans le son que l'âme trouve son verbe par excellence, le plus précis, le plus énergique. Entre une âme et un son il semble qu'une communication merveilleuse s'établisse sans cesse : le cœur ému ne saurait trouver un plus magnifique interprète. Que la pensée se manifeste par l'équerre et le compas, la passion chantera et créera tout un monde d'harmonie, dans lequel, à la vérité, aucune forme ne sera précise, aucun contour arrêté; mais tout sera infini comme l'âme pour aimer, pour prier, et s'élever jusqu'à l'extase. Qu'un homme réunisse au plus haut degré toutes les perfections de la trinité humaine : sensibilité, sentiment, intelligence; que l'oreille soit chez lui le sens le plus impressionnable, n'en doutez pas, cet homme sera musicien. Mais, si tout à la fois son oreille et sa vue sont douées d'une sensibilité plus exquise, il sera

(1) Euler, dans son hypothèse des vibrations de l'éther, remarquant que la limite de nos perceptions par l'ouïe est à 16,000 vibrations par seconde environ, pense que là finit la faculté vibratoire de l'air, et commence celle de l'éther, que la vue seule peut percevoir. D'autre part, Troupenaz donne à conclure qu'au-dessous de 32 vibrations l'oreille perd l'aptitude de juger le son, et qu'ici commencerait la faculté d'appréciation par le tact.

poète : car le poète est l'artiste le plus complet. Il élève des monuments sublimes, comme le palais de Sacountala ; il cisèle des chefs-d'œuvre comme le bouclier d'Achille ; il crée des types ravissants de grâce, effrayants de perversité comme Lakmi de M. de Lamartine ; il dessine des tableaux gigantesques comme le Pandémonium de Milton ; il chante comme un sonnet de Pétrarque, comme une ode d'Hugo ; il fait jouer dans un drame inouï toutes les passions du ciel et de la terre, comme dans la Bible ; enfin le poète, c'est Le Dante, c'est Goëthe, c'est Klopstock, c'est Racine. Cependant il reste encore au genre humain à produire de nos jours un prodige plus complet ; ce sera l'artiste qui réunira dans son étonnante personnalité Meyerbeer et Shakspeare, Mozart et Virgile.

Enfin certains arts combinent dans une merveilleuse synthèse tous les effets des autres arts : tels sont l'art dramatique, auquel l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique, la poésie, portent leur tribut ; la mimique et la danse, qui, tout en empruntant à la sculpture et à la peinture les poses, les attitudes, le jeu de la physionomie, ne peuvent se passer de la musique pour régler et animer tout à la fois leurs mouvements harmonieux, leurs gestes expressifs.

L'art dramatique, la musique et la danse sont des arts composites.

Malgré ces formes multiples, l'art n'en est pas moins en tout la manifestation idéale de l'âme. L'imitation de la nature n'est point son but, pas plus que l'illusion : l'une et l'autre sont un moyen de l'art ; mais il n'existe d'œuvre vraiment artistique que

celle où rayonne une pensée, où palpite un sentiment (1). Démontrons maintenant que la faculté musicale s'est produite dans l'homme dès son origine, et que l'homme a chanté dès qu'il a souffert, dès qu'il s'est réjoui, dès qu'il a prié, dès qu'il a aimé.

Origine de la musique.

La création, pour bénir son auteur, exhale une universelle harmonie, qui jamais ne s'assoupit, et dont la chaîne des êtres forme l'immense clavier sonore. Dans ce clavier, chaque touche a sa voix, chaque corde, son frémissement; chaque souffle, son soupir, depuis le frisson du brin d'herbe jusqu'à la clameur de l'Océan; depuis le bourdonnement de l'insecte jusqu'au fracas des tonnerres, jusqu'aux chœurs cadencés des soleils qui gravitent. Un continuel hosanna monte donc vers Dieu (2). Mais, pour

(1) Hoené Wronski, le hardi philosophe slave, définit l'art « la corporification de l'âme dans une des forces actives de la nature ». Ainsi la musique est donc l'âme corporifiée dans le son. — Voyez *le Sphinx* de Wronski, curieux écrit à plus d'un titre.

(2) Cette harmonie universelle indiquée par Pythagore, à qui les prêtres de l'Égypte et de l'Inde l'avaient sans doute enseignée, a été un objet de constantes méditations pour tous les philosophes de l'antiquité et du moyen âge. Ils y cherchaient la loi organique du monde par des rapports de nombre, et Newton lui-même n'a pas dédaigné de s'en préoccuper.

adorer ce Tout-Puissant vraiment en esprit et en vérité, une âme ici-bas ne trouvera-t-elle pas un chant? Écoutons l'homme : le plus merveilleux instrument sonore lui a été départi ; le tube de son larynx, formé de cordes tour à tour extensibles et rétractiles, communique, par l'anche élastique de la glotte, avec le pavillon des cavités nasales ; sa langue, marteau onduleusement mobile, peut frapper à volonté le tympan retentissant du palais ou le clavier strident et ferme des dents. Le limbe souple et flexible des lèvres retiendra et voilera à son gré le son en se resserrant, ou l'épanchera éclatant au dehors en s'épanouissant dans un sourire. Que les lobes pneumatiques des poumons laissent maintenant échapper un souffle, tous ces instruments, combinant leurs effets de mille manières, vont devenir la voix d'une lumineuse intelligence, d'un cœur où tous les sentiments s'agitent.

A peine sorti des mains de son auteur, l'homme dut tout d'abord enivrer son regard du spectacle de l'univers; puis, sentant son cœur battre, et sourdre sa pensée, la conscience de sa royale existence lui fit pousser un cri de ravissement, une exclamation, une voyelle : « Ah!... ». Bientôt, par l'action combinée des causes extérieures et des phénomènes internes, ce sentiment primitif, général et vague se modifia, et devint joie, tristesse, amour, antipathie, énergie, abattement, crainte pour cause de faiblesse physique, confiance par conviction de force morale. Chaque émotion diverse trouva soudainement son accent propre : l'instrument vocal se prêtant à tout, les voyelles se multiplièrent, et se nuancèrent par mille

inflexions différentes ; le cri de l'homme devint un chant ; enfin le chant se transforma en paroles, parce que la pensée réclamait son expression : car les idées s'étaient ajoutées au sentiment. Il fallait que l'articulation de la consonne précisât le son de la voyelle, et l'onomatopée produisit ainsi les radicaux des langues. A mesure que l'homme fait connaissance avec la vie, les idées s'ajoutent aux idées ; la raison perçoit entre elles des rapports, les associe, les classe pour en former des jugements. Les simples radicaux de l'idiome ne suffisent plus : il faut qu'entre eux aussi s'établissent des rapports et des associations : le mot verbe unit le sujet à son attribut ; la proposition est formulée ; les particules et les désinences enchaînent les propositions ; le discours tout entier est constitué ; et désormais, quoi que l'homme pense, quoi qu'il éprouve, il l'exprimera par la parole. Sans doute l'instinct d'imitation, que l'homme partage avec certaines races d'animaux, n'a pas été étranger à cette conquête, mais comme auxiliaire seulement, et non comme cause efficiente. La Genèse a donc raison de nous dire : « Dieu fit passer sous les yeux d'Adam tous les êtres qui devaient subir son empire, et Adam les désigna chacun par son nom ». L'enfant au berceau ne procède pas autrement à mesure que la mère provoque le développement de ses facultés.

Toutes les considérations qui précèdent prouvent, j'espère, jusqu'à l'évidence, la communauté d'origine du chant et de la parole, puisque la voyelle constitue l'élément essentiel de l'un et de l'autre : si bien que toute parole est une musique par la nuance infinie des accents et des inflexions, comme aussi

toute musique doit être un langage pour pouvoir exprimer l'âme (1). Mais l'expression de la musique est bien autre que celle du langage. Celui-ci suffit à la pensée, aux émotions réfléchies. Dès que les émotions sont violentes; dès que le plaisir, la souffrance, la tendresse, la haine, la colère, atteignent au paroxysme de la passion, la parole, impuissante, cède son rôle à la musique, véhémente explosion, interjection immense, profonde, indéfinie, qui mutiplie ses échos, et qui, parce qu'elle ne détermine point l'idée, est l'expression souveraine du sentiment.

Comment la musique est-elle devenue sans rivale la langue des passions infinies? Dans l'âge primitif de l'humanité, elle ne se séparait donc pas de la parole, dont elle n'était que l'expression portée à son plus haut degré. La précision de la parole ne l'obligeait pas, pour représenter l'idée, à tirer de ses propres ressources les éléments constitutifs d'un discours. Des inflexions variées, des accents doux ou forts, l'émission soutenue de la voyelle, voilà tout ce que la parole exigeait d'elle. La poésie en tirait son rhythme; le vers, sa cadence; la strophe, sa période. Mais, quand, pour des causes que j'expliquerai ailleurs, les idiomes se furent hérissés de consonnes qui heurtaient et entravaient à chaque instant l'émission chantante de la voyelle, l'alliance de la parole et de la musique ne fut plus possible. Il fallut dès lors que celle-ci, pour ne pas faillir à sa mission, se créât un domaine propre, et trouvât dans ses ressources les principes de sa grammaire et de sa

(1) J.-J. Rousseau, dans son *Essai sur les langues*, a démontré le premier l'identité d'origine entre la parole et la musique.

syntaxe : car, comme langue, il lui fallait pouvoir encore exprimer des idées, des jugements, des pensées, non d'une manière directe, mais du moins par voix d'intuition. Or, je l'ai dit, le son en tant que fait absolu ne peut avoir aucune signification expressive ; mais il est infiniment susceptible de modifications (1). La musique, combinant ces modifications, parviendra à tirer du son des formes, des types mélodiques, des symboles, même des images ; et, bien loin d'abdiquer sa puissance, elle pourra se définir : « La musique est l'art d'émouvoir, et de peindre en suscitant indirectement des images, par la combinaison des diverses modifications du son ». Certes, pour arriver à la découverte de pareils secrets, l'esprit humain n'a pas eu recours aux lumières de la science : le seul besoin de se manifester l'a conduit aux plus merveilleux résultats ; toutefois, ces résultats atteints, la science a pu analyser les admirables procédés par lesquels notre esprit a réalisé cette synthèse.

—

Des sept modifications du son musical.

Le son, comme phénomène naturel, résulte des mouvements oscillatoires de tout corps élastique, qui, répercutés par les corps élastiques tangents, s'étendent, se propagent sous le nom de *vibrations*. L'air est le principal véhicule du son. Les vibrations irrégu-

(1) Les rapports que l'intelligence établit entre ces modifications constituent précisément la faculté esthétique du son.

lières des corps élastiques ne produisent qu'un bruit.

Leurs vibrations régulières, dans un temps déterminé, sont le principe du son musical. Le degré de lenteur ou de vitesse des mouvements oscillatoires du corps sonore constitue une première modification du son qu'on nomme *intonation* : plus les vibrations sont lentes, plus l'intonation est grave ; plus elles sont rapides, plus l'intonation est aiguë. L'oreille la plus exercée ne peut apprécier une intonation au-dessous de 32 vibrations par seconde, et au-dessus de 16,384 environ dans le même temps.

On conçoit que la différence entre ces deux limites de perception puisse se fractionner en une multitude d'intonations partielles et diverses fournies par la progression arithmétique croissante ou décroissante du nombre des vibrations ; nous nommons l'ensemble de cette progression *échelle générale ascendante* ou *descendante* ; nous en nommons chaque terme *degré de l'échelle ;* enfin la raison arithmétique de la progression s'appelle *intervalle.*

Le nombre des degrés ou intonations, la grandeur de leur intervalle, ne sont point des lois de la nature, qui ne limite rien, ne précise rien dans le clavier sonore de la création : c'est une conception de notre esprit, variable selon les lieux, selon les temps. Toujours est-il que tout son musical ne peut se produire autrement que comme une intonation très-distincte de toutes les autres intonations de l'échelle générale, et résultant du nombre constant de ses vibrations dans un temps donné (1).

(1) Si jamais la science arrive à l'analyse précise des vibra-

L'intonation, première modification du son, mise en œuvre par l'imagination, et analysée plus tard par l'acoustique, l'intonation ne se produit jamais sans comporter virtuellement six autres modifications du son : 1° la résonnance harmonique; 2° la position diapasonale; 3° la durée; 4° le timbre; 5° l'accent; 6° un rôle dans la tonalité.

La *résonnance harmonique* de l'intonation est un de ces mystères féconds de la nature dont notre esprit s'empare pour ses combinaisons : tout corps sonore, outre une intonation particulière qui lui est propre, fait encore entendre simultanément avec elle trois autres intonations plus faibles, mais très-distinctes comme concomitance aliquote. Soit, par exemple, dans un temps déterminé quelconque, une vibration pour l'intonation principale ou son générateur : la première concomitance produira deux vibrations dans le même temps; la seconde, trois; enfin la troisième, cinq. Ces concomitances, dans notre système musical actuel, sont nommées respectivement l'*octave*, la *douzième* et la *dix-septième* du son générateur. Voilà donc l'intonation, âme du son, portant dans son unité trois facultés sonores, absolument comme notre âme humaine trois facultés métaphysiques; correspondance étrange, qui prouve une fois de plus que la trinité du Créateur empreint son image dans toutes ses œuvres. Ce mystère inexpliqué de la résonnance deviendra pour notre intelligence la

tions de la lumière, il est probable qu'elle trouvera dans la différence du nombre de ces vibrations en un temps donné la raison d'être des couleurs.

révélation de l'harmonie. Mais voici bien un autre fait : l'octave, qui fournit deux vibrations contre une du son générateur, semble n'être avec lui qu'une intonation parfaitement identique, quoique plus aiguë, et, de même, toutes les octaves de cette première octave. Admise par l'esprit comme identité parfaite, cette unissonnance d'une intonation avec toutes ses octaves lui fournit un moyen naturel de diviser l'échelle générale. Dès lors, depuis 32 vibrations par seconde jusqu'à 16,384 dans le même temps, l'esprit considère l'échelle générale comme formée d'une seule série d'intonations se répétant d'octave en octave, et parcourant trois régions diapasonales, le grave, le médium et l'aigu, composées chacune de trois séries. Dès lors, abstraction faite de l'échelle générale, les intonations sont réparties entre le son générateur et son octave de manière à former dans cette étendue une progression, type que, avec les Grecs, j'appellerai désormais *diagramme*. La *position diapasonale* d'une intonation se fixe donc d'après sa résonnance au grave, au médium ou à l'aigu. Dans cette position diapasonale, ne reconnaissez-vous pas l'âge, la dignité d'un son, sa jeunesse ou sa virilité? Par l'intonation, la résonnance harmonique et la position diapasonale, la voyelle du son se diversifie en un grand nombre d'autres voyelles. Trouvons les consonnes.

La *durée* est la faculté que l'intonation possède d'occuper une fraction quelconque du temps; l'intonation est l'âme du son; la durée en est l'existence, la vie active, la mise en lumière.

Le *timbre* est cette qualité particulière du son

résultant de l'organe, ou de l'appareil sonore dans l'instrument qui le produit. Les timbres résultant d'organes sont ceux des voix humaines; ils se classent en deux grandes familles : les timbres féminins des enfants et des femmes, les timbres mâles des hommes. Chacune de ces deux familles se subdivise en trois espèces de timbres distincts par leur degré d'acuité ou de gravité.

Voici ces espèces, en commençant par la plus aiguë :

Voix de femmes : soprano, mezzo-soprano, contralto;

Voix d'hommes : tenor, baryton, basse.

Chaque voix dans chaque espèce présente, en outre, une modification du timbre appelée *registre*, et résultant de la disposition diverse des parties de l'appareil phonateur :

1er *registre :* voix de poitrine;

2e *registre :* voix mixte;

3e *registre :* voix de tête ou fausset.

L'ascension ou l'abaissement du larynx, ainsi que la tension plus ou moins grande des fibres ou cordes vocales de cet organe, paraissent être les causes des différents registres.

Enfin chaque homme a un *timbre* de voix qui lui est propre. Quelle incroyable variété! N'est-elle pas un des plus beaux apanages du règne hominal? Il n'est point d'instrument qui rivalise avec la voix humaine, et la prééminence d'un instrument dans la hiérarchie orchestrale dépend de sa faculté d'en imiter plus ou moins parfaitement les effets.

En raison de leur appareil sonore, les instruments se partagent en trois grandes classes : les instruments

à *cordes*, à *vent*, à *percussion*. Trois modes d'entrer en vibration constituent trois familles d'instruments à cordes :

1° *Corde pincée :* harpe, clavecin, guitare, luth, lyre ;

2° *Corde frottée :* violon, vielle, etc. ;

3° *Corde frappée :* piano, épinette, tympanon, etc.

On compte quatre familles d'instruments à vent :

1° *A embouchure et biseau :* flûte, flageolet, etc. ;

2° *A anche :* hautbois, clarinette, basson, saxophone ;

3° *A embouchure et bocal :* trompette, cor, trombone, ophicléide, serpent ;

4° *A vent et à clavier :* Orgue, mélodium, etc.

Les principaux instruments de percussion sont :

Les tambours, les timbales, les cymbales, le triangle, le tamtam, la cloche.

Les voix humaines réunies forment le *chœur*, musique naturelle ; la réunion des instruments forme l'*orchestre*, musique artificielle.

Quel merveilleux ensemble ! Voilà toute la création qui paie tribut à un seul art ; toute la création chante au commandement de son maître ; dans le chœur, ce sont les âmes ; dans l'orchestre, c'est la nature entière. On peut dire que le timbre est le corps du son musical, comme la durée en est la vie active, comme l'intonation en est l'âme.

La physionomie du son c'est l'*accent*.

L'accent consiste dans le mode d'émettre l'intonation. Par sa toute-puissance, il rend tour à tour le son éclatant, voilé, strident, velouté, limpide, sombre, sec, moelleux, pénétrant, profond, perçant, proche,

lointain, âpre, caressant, impérieux, discret, humble, furtif et mystérieux. L'accent, en se modifiant dans la durée, produit la *nuance*, gradation du doux au fort, du fort au doux, contraste brusque de la véhémence et de la mollesse. La nuance c'est la couleur du son, sa respiration pour ainsi dire, son battement de cœur.

Est-ce évident maintenant? Par la résonnance harmonique, la transposition diapasonale, la durée, le timbre, l'accent et sa nuance, un seul son vit, agit, pense, palpite, sourit ou sanglotte, s'irrite ou s'apaise, brille ou s'obscurcit; il meurt même, car le silence l'éteint : le silence pour le son c'est la mort, le néant, le vide!

Oh! dans les longs soirs d'hiver, au chant monotone du grillon, qui n'a pas savouré les délices des souvenirs d'enfance? Qui n'a pas caressé avec amour ses illusions favorites? La plainte discrète de l'insecte hôte du foyer ne vous semblait-elle pas la voix du temps, qui, comptant vos années, vous murmure doucement : « Ton trésor de bonheur n'est pas bien riche! Quant à tes illusions, hâte-toi! car je chante, je chante et me plains toujours; mais je cours vers l'éternité! » Mais la cloche, surtout la cloche, ses tintements lugubres me glacent d'effroi; ses joyeuses volées m'illuminent d'enthousiasme : la prière vient sur mes lèvres; les larmes, dans mes yeux. Je crois voir flotter le voile blanc d'une belle fiancée; je crois entendre le bon pasteur bénir les enfants du hameau. Puis ici, c'est un petit cercueil : c'est une pauvre mère folle de douleur! O cloche, qui dis tant de choses, tinte et sonne encore : ta voix

confesse la foi, affermit l'espérance, prescrit la charité. Et toi, clochette agreste de la chèvre errante à travers les sentiers d'aubépine et de serpolet! et toi, trompe retentissante du pâtre sur la montagne! et toi enfin, cascade grondante dont la voix semble celle de l'infini! vous me jetez dans un monde de rêveries! Et cependant grillon, cloche, trompe, cascade, vous n'êtes qu'une seule intonation, qu'un seul accent de cette musique que les anges du Ciel nous envient peut-être!

L'art aura la toute-puissance d'expression lorsqu'il combinera les rapports d'intonation, de durée, de timbre, d'accent, d'harmonie, dans l'unité de la tonalité. Alors il conquerra la logique de sa langue.

Mais le développement de cette logique ne résulte pas chez tous les peuples d'une même opération métaphysique; les prémisses en varient selon l'influence du climat et la prédominance de certaines facultés intellectuelles ou de diverses aptitudes morales. Ces causes, qui déterminent pour chaque peuple les tendances particulières de ses mœurs, les consonnes originales de son idiome, et même les accidents de sa vie sociale, déterminent aussi la nature de sa tonalité.

—

Ce qu'on entend par tonalité. — Plusieurs tonalités possibles.

On entend par *tonalité* le principe rationnellement libre en vertu duquel s'établissent, entre les diverses intonations d'un diagramme, des lois d'affinité, d'attraction ou de répulsion, déterminées par leur

subordination plus ou moins directe envers la tonique, son générateur des rapports.

Ainsi la tonalité repose sur un principe rationnellement libre, et n'est qu'une conséquence de faits métaphysiques. Ce ne sont donc pas les phénomènes de la nature qui nous l'imposent, mais, tout au contraire, l'action des agents de la pensée qui la fixe indépendante de toute cause extérieure, sauf cependant le produit de la résonnance du corps sonore, dont les concomitances sont restées des points de division fixes dans l'échelle de tous les peuples connus. Plusieurs tonalités sont donc possibles, et chaque race humaine peut avoir un système musical radicalement différent de ceux des autres races. J'insiste sur cette vérité pour détruire l'opinion erronée de ceux qui veulent à toute force que la tonalité actuelle des Européens soit la seule rationnelle. Toute tonalité est rationnelle, puisqu'elle est une loi de l'esprit. Leibnitz, qui voulait créer une langue, aurait pu tout aussi bien créer une tonalité ; seulement celle-ci n'eût pas plus opéré de révolution dans la musique que sa langue dans la littérature. Une tonalité, pas plus qu'un idiome, ne peut être une œuvre scientifique que toute une société adopte : l'une et l'autre s'élaborent lentement par le sentiment collectif des races, et deviennent loi pour les individus par l'éducation de l'oreille et les habitudes d'audition contractées dès l'enfance.

En expliquant plus haut l'origine de la musique, j'ai dit que, dans l'âge primitif du genre humain, le chant ne se séparait pas de la parole, à laquelle il prêtait seulement des inflexions et des accents plus

variés et plus émus. Il suit de là que la tonalité de ce chant pouvait comporter un rapport numérique de vibrations presque infinitésimal entre les degrés de son diagramme ; car, le sens du mot précisant suffisamment l'idée ou le sentiment, l'intonation n'avait besoin que d'en être le coloris sonore. C'est pour cela que les Coptes et les Arabes, chez qui une tonalité semblable est encore en pleine vigueur, comptent dix-huit degrés à partir de leur tonique jusqu'à son octave. C'est encore ainsi que, d'après un autre système de tonalité, les Indous en comptent vingt-deux. Ajoutons que certaines expressions de Plutarque portent à conclure que les Grecs, avant la guerre de Troie, poussaient la division de leur diagramme jusqu'à vingt-quatre intonations diverses. Il est évident qu'une musique basée sur de pareilles échelles ne pouvait se priver du concours de la parole : autrement l'esprit sans la parole, n'ayant plus d'auxiliaire qui l'aidât à saisir des rapports compliqués, serait resté impuissant à leur trouver un sens musical. Par contre, dès que, chez les peuples septentrionaux, la musique, séparée du chant, et réduite à ses propres ressources, fut obligée d'obtenir par l'énergie de ses éléments propres un sens précis d'expressions et d'images que la parole ne lui fournissait plus, les tonalités de ces peuples se basèrent sur des rapports numériques de plus en plus simples, que l'esprit peut apprécier instantanément nets et distincts. Les races japhétiques arrivèrent ainsi à ne plus compter que treize degrés dans leur gamme ou alphabet musical ; en sorte que, d'un degré au degré conjoint suivant, l'intervalle appelé *demi-ton* est

représenté aujourd'hui par le rapport numérique de vibration $\frac{243}{256}$ (1). Ce dernier rapport, le plus compliqué que notre éducation musicale nous permette de discerner *a priori*, est devenu l'unité tonale que tous les autres intervalles de notre système contiennent un certain nombre exact de fois, tellement que, si le chanteur ou l'instrumentiste nous en font entendre d'autres qui ne contiennent pas à peu de choses près un nombre exact de demi-tons, notre intelligence, subitement troublée dans ses opérations, et péniblement affectée, réagit sur l'organisme tout entier, et nous fait crier avec souffrance : « C'est faux ! c'est faux ! »

Ici se trouve complètement exposée, j'espère, la seule vraie théorie de la fausseté ou de la justesse des sons. J'espère aussi avoir mis hors de doute la possibilité de diverses tonalités basées sur des principes métaphysiques très-différents. Avant de poursuivre, je ne saurais trop répéter que tous les faits que j'examine avec le flambeau de la science n'ont pas été révélés par cette science, mais que le besoin inné chez l'homme d'exprimer ses sentiments et ses passions quand leur véhémence dépasse la puissance de la parole produit la musique sans qu'un calcul mathématique y concoure (2).

Maintenant on pourra nous dire : « Sans doute, comme conception purement métaphysique, la coor-

(1) Cet intervalle est celui que les pythagoriciens nommaient *lima*, et que nous appelons *semi-ton* ou *demi-ton*.

(2) Au reste, Leibnitz a dit que la musique est un calcul spontané que l'âme fait à son insu.

dination des diagrammes diversement possibles reste un fait acquis : puisque les idiomes, ayant tous pour fond sonore les mêmes voyelles, ne se distinguent l'un de l'autre que par certaines émissions caractéristiques de ces voyelles et par certaines articulations de consonnes qu'elles possèdent en propre, nous comprenons que les tonalités, établissant entre les intonations des affinités ou des dissonnances qui fixent leur sens expressif, comme les consonnes fixent le sens des mots, nous comprenons que les tonalités puissent différer radicalement dans le principe des rapports entre leurs intonations. Mais alors la musique n'est donc plus cet art universel auquel tous les peuples, tous les individus, demandent des émotions semblables ? » — En vérité, sur la surface de la terre entière, la musique remplit son rôle : partout elle est le langage des passions héroïques et des émotions tendres. Bien plus, écoutez la nature révéler ses colères par les symphonies convulsives de l'ouragan ou du volcan prêt à s'élancer ; écoutez le monde organique et le monde inorganique traduire par d'inénarrables harmonies leurs tressaillements de bien-être et les délices de leur calme. Toutes les créatures ont leur musique : il semble que, depuis le grain de sable jusqu'au chérubin, l'existence ou la vie ne puissent s'affirmer que par le bruit ou le chant. Mais, en tant que langage, la musique parle des idiomes très-variés : je n'en veux pour preuve que ce fait : lorsque nos armées victorieuses parcouraient l'Égypte, la Syrie et plus tard l'Afrique, nous crûmes tout d'abord conquérir la sympathie des populations en éblouissant leur imagination orientale

par le prestige de notre musique militaire. Il n'en fut rien : dès les premiers accords, l'attitude des indigènes exprima l'étonnement, puis la stupéfaction; bientôt leurs gestes devinrent des signes non équivoques de souffrance; enfin ils s'éloignèrent avec indifférence. C'est que notre idiome musical leur était étranger. Les missionnaires jésuites ont constaté chez les Chinois une pareille antipathie. En Europe même, l'Écosse, l'Irlande et la Bretagne entendent encore des mélodies qui troublent notre oreille. D'ailleurs, deux langues musicales, le plain-chant et l'art moderne, n'entrent-elles pas dans nos études, comme aussi deux langues littéraires, le latin et l'idiome national? D'où vient cependant que le chant ecclésiastique est si peu goûté des dilettanti et des habitués de nos théâtres lyriques? C'est que, pour les uns et les autres, sa tonalité, très-différente de l'art moderne, est une langue qu'ils ne comprennent plus. Il n'en est pas de même de nos populations rurales : les dialectes ou patois qu'elles parlent ont, en général, conservé la plus étroite parenté avec le latin liturgique : aussi le chant ecclésiastique fera-t-il encore, et pour long-temps, leur délectation.

L'ethnographie trouvera quelque jour de précieuses lumières dans la recherche des causes qui ont conduit chaque race à se créer tel ou tel diagramme. L'étude de ces diagrammes et de leur transformation progressive est du plus haut intérêt ; mais le cadre que je me suis tracé pour cet Aperçu philosophique ne me permet pas d'en traiter ici : je réserve ces questions pour un autre travail. Cependant, afin d'être compris dans ce

qui va suivre, je me vois forcé d'entrer dans quelques considérations sommaires sur ce sujet.

Chez les peuples, comme chez les individus, la trinité de l'âme humaine : sensibilité, sentiment, intelligence, n'agit presque jamais sans la prédominance, parfois très-prononcée, de l'une ou de l'autre de ces facultés. A ne considérer que les peuples, dès que, dans leur vie, la sensibilité (plutôt la sensation) joue un rôle exclusif, leur caractère est farouche, leurs mœurs sont grossières, le caprice et la passion brutale s'imposent comme loi unique. L'industrie de ces peuples ne dépasse pas la satisfaction de leurs besoins matériels ; leurs arts plastiques se bornent à l'imitation imparfaite de quelques types élémentaires fournis par la nature ; leur idiome, rauque et guttural, ressemble à leur chant, composé de sons, ou plutôt de coassements discordants, de cris aigus, échos pourtant intelligents du rugissement des bêtes sauvages ou du grincement strident de l'oiseau de proie. Quant à leurs concerts, ce n'est qu'un charivari de conques retentissantes, ou de cornes qui leur servent de trompes ; un cliquetis grêle de cymbales et de grelots ; un roulement sourd de tambourins sur lequel brode le sifflet perçant d'une flûte de roseau. Tels sont les Papouas, les Hottentots, les Samoïèdes, les Esquimaux, etc.

Là où le sentiment domine, le fanatisme religieux, joint aux passions voluptueuses, amène dans la vie sociale de continuelles et brusques alternatives de somnolence contemplative ou d'énergie furibonde. Le despotisme, consacrant l'esclavage, permet parfois d'élever des monuments gigantesques et désordonnés

dans le plan, comme l'extase ou la frénésie ; confus et luxuriants dans les détails, comme la vision et le rêve. Le goût d'un luxe raffiné est le seul mobile de l'industrie : si la poésie atteint parfois la grandeur étrange de l'architecture, l'opulence des images y lutte presque toujours avec la subtilité des pensées. Dans l'idiome, l'élément vocal surabonde, et les consonnes sont molles et peu articulées ; en revanche, les inflexions de l'accent sont tellement variées que, dans la déclamation, elles réclament impérieusement le concours du chant. Dès lors la tonalité de celui-ci se compose d'intervalles si rapprochés que, pour les discerner, l'esprit en appelle au sens du vocable ; disons mieux : la musique de ces peuples n'est faite que pour la poésie, et le vers pour le chant. Les instruments Ehoud, Vina, etc., n'ont d'autre rôle que de diriger l'intonation du chanteur, ou de remplir par leurs faibles sonorités les silences qui marquent la césure du vers, ou en complètent la cadence. Tels sont les peuples de l'Inde et tous ceux qui professent l'islamisme.

La prédominance de la raison a de bien autres résultats : elle détermine la gravité monotone des habitudes, le rationalisme en religion, l'inflexibilité dans la loi, la stagnation dans les sciences et l'industrie, enfin l'esprit d'analyse en toutes choses. L'utile et l'agréable, voilà l'idéal des arts, dont quelques fantaisies grotesques sont les seules hardiesses. La langue, mouillée de diphthongues, se hérisse de consonnes doubles. La philosophie, le droit, l'histoire, les sciences exactes, en composent toute la littérature. Quant à la musique, elle ne semble qu'un procédé

mnémonique pour l'enseignement ou un plaisir d'apparat. Les intervalles de sa tonalité sont basés sur des rapports très-simples; ils ne se prêtent guère à l'enthousiasme. Le chant est grave et monotone comme les mœurs. L'exécution symphonique n'exige de chaque instrumentiste que les sons sourds et peu variés des pierres sonores du king, contrastant avec les éclats isochrones du tamtam ou du crotale. Tels sont les Chinois, les Japonais, les Mantchoux; tels étaient probablement les Péruviens des incas.

Heureux le peuple chez qui la trinité de l'âme humaine agit dans un parfait équilibre! A lui seul appartiennent les bienfaits de la liberté, les merveilles de la civilisation, les prodiges des beaux-arts. Si le spiritualisme de sa foi religieuse ennoblit et fortifie sa raison sans la contredire, l'expansion du sentiment devient chez lui charité; enfin une exquise sensibilité, complétant sa faculté esthétique, lui permet de réaliser le beau sous toutes ses formes. Tels étaient, moins le christianisme, les Grecs de l'antiquité; tels sont les Européens d'aujourd'hui.

Ces considérations sur la vie morale des peuples peuvent également s'appliquer à l'individu, mais dans une sphère d'action infiniment plus restreinte. Observons toutefois que, chez l'artiste complet, bien que l'intelligence, le sentiment, la sensibilité, s'exercent en parfait équilibre, une nuance de délicatesse plus grande distingue toujours ces deux dernières facultés, et produit l'imagination.

Je me hâte de reprendre l'étude des progrès successifs par lesquels notre musique actuelle s'est mise en possession de tous ses éléments; je dis notre

musique, parce que c'est le seul système qui se soit développé indépendamment des idiomes. Quant aux autres systèmes, on n'en acquiert des notions justes qu'en les étudiant concurremment avec la langue.

—

Origine de la tonalité moderne. — Causes déterminantes de sa nature.

Les ethnologues et les linguistes s'accordent généralement aujourd'hui à placer le berceau des races européennes dans l'ancienne Arie, plateau central de l'Asie. Une similitude presque complète entre les caractères physiologiques de ces races et ceux des castes dominantes de l'Inde, l'étroite parenté de nos langues mères avec le sanscrit, ont fait prévaloir l'opinion que, dès la dispersion des peuples, les descendants de Japhet, trop resserrés au pied de l'Himalaya, se sont partagés en deux grandes émigrations pour trouver les éléments nécessaires à la vie pastorale.

C'est alors que les Arias proprement dits, se dirigeant vers la petite Ourse, se répandirent sur les rives de l'Indus et du Gange, où la fertilité du sol et la vie facile amenèrent un rapide développement de leur civilisation. Bientôt ces peuples, à qui la nature prodiguait tous ses trésors, n'eurent plus qu'à en jouir, et leur intelligence put s'absorber librement dans la contemplation et les spéculations métaphysiques, tandis que l'exaltation du sentiment et la violence des passions sensuelles employaient toute leur activité à se satisfaire. Pendant ce temps,

l'autre émigration marchait vers la grande Ourse; mais, rencontrant devant elle les steppes glacés de la Sibérie et l'Himalaya au soleil levant, elle se vit forcée de se replier vers le soleil couchant. Là, la mer Caspienne lui barrait encore le passage, et une seule issue lui était ouverte par l'étroite vallée du Caucase : elle s'y précipita; mais, pour la traverser ou la contourner, il lui fallut se fractionner en plusieurs groupes, qui jetèrent en Europe et dans l'Asie occidentale des races encore aujourd'hui très-distinctes.

C'est ainsi que les Pélasges peuplèrent, probablement dès les temps primitifs, l'Asie Mineure et bientôt la Grèce, et que les Hellènes, leurs frères, couvrirent les versants de l'Hémus et du Pinde. Les Gaëls, entraînant après eux les Osques et les Étrusques, côtoyèrent d'abord le Pont-Euxin, puis, parcourant l'Europe centrale, s'avancèrent jusqu'à l'Océan, abandonnant à ceux qui les suivaient les passages des Alpes Juliennes, par où ceux-ci purent occuper les rivages de la mer Thyrrénienne juqu'au-delà du Tibre. Les Kimri, branche collatérale des Gaëls, s'étaient choisi pour domaine les rives du Pont-Euxin et les Palus-Méotides, laissant les Slaves ou Scythes promener leurs hordes nomades dans les plaines immenses qu'arrosent le Volga et le Don. Les Finois, branche des Slaves, s'avancèrent au septentrion jusqu'à la mer Baltique; mais les Kimri ou Cimériens conservèrent leur domaine pendant plus de mille ans.

Par cet écoulement du flot japhétique, libres désormais de s'étendre, les Élamites ou Parsis devinrent limitrophes des Arias de l'Inde; les Mèdes

occupèrent les plaines centrales de l'Asie, et les Teutons, sous le nom de Scythes, de Massagètes, etc., parcourant en toute liberté les steppes qui bordent la mer Caspienne, et forment le Turkestan septentrional, les Teutons attendirent qu'une impulsion irrésistible décidât leur mouvement vers l'occident. Tout porte à croire que ce furent les Youngnous, repoussés de la Chine vers le milieu du VIIe siècle avant notre ère, qui précipitèrent les Teutons sur l'Asie occidentale et centrale, où, après soixante ans de ravages, une moitié de cette race fut exterminée. L'autre moitié fondit sur les Kimri de l'Euxin, dont elle poursuivit battant la masse principale jusqu'au Rhin; là, les Kimri, de gré ou de force, se mêlèrent avec leurs frères de la Gaule et de la Grande-Bretagne, tandis que les Teutons ou Germains s'appropriaient l'immense forêt Hersinienne, et projetaient même une de leurs branches dans la Scandinavie.

L'histoire de ces âges reculés est enveloppée de ténèbres presque impénétrables : néanmoins de vagues traditions et des affinités incontestables entre les idiomes de ces souches primitives témoignent que telles ont dû être leurs marches et leurs luttes pour conquérir le domaine définitif où elles se perpétuent, formant le fond de la population malgré le mélange ou la superposition de races postérieurement conquérantes.

J'avais besoin d'établir ces faits pour en tirer les lumières par lesquelles je vais maintenant expliquer non-seulement la formation de notre tonalité actuelle, mais encore le cachet original qui, malgré la communauté de cette tonalité, persiste à marquer les

productions musicales de ce qu'on appelle les écoles italienne, allemande et française.

La constitution physiologique de la race blanche ou caucasique révèle que, par dessus toutes les autres, elle est merveilleusement disposée au développement complet de la trinité humaine; mais ce développement a dû prendre des caractères divers en raison du climat, du sol, et des efforts d'activité qu'ils imposent. C'est ce qui va ressortir d'un parallèle entre l'Orient et l'Occident.

Dès que les fils de Brahma jouissent en paix de leur chaude patrie, féconde jusqu'à la profusion, leur langue, comme je l'ai dit ailleurs, s'amollit de plus en plus : les voyelles ouvertes *a, è, o, i,* s'y multiplient, et ne souffrent d'autre articulation que les consonnes douces, liquides et sifflantes; parfois aussi quelques consonnes doubles, expression passagère d'une énergie intermittente. Ainsi, dans l'Inde, il semble que l'air, raréfié par le soleil des tropiques, réclame, pour l'aspiration et l'expiration, des poitrines et des larynx parfaitement ouverts.

La langue de l'Inde est donc surtout chantante : aussi la musique, qui en est l'accent indispensable, fractionne-t-elle son diagramme en vingt-deux *trutys* (à peu près le quart du ton); rapport d'intonation que l'intelligence ne peut saisir *a priori*, mais dont le sens de la parole lui donne conscience.

Dans la Perse, tour à tour aride et montagneuse, la vie exige déjà de l'homme une activité plus continuelle : l'idiome articule déjà les voyelles par des consonnes plus fortes; les sons aspirés y révèlent partout l'effort des organes que le souffle brûlant des

déserts met à de rudes épreuves. La poésie chantée demande à la musique des accents plus accusés, que celle-ci réalise par des rapports plus simples entre les intonations : c'est pourquoi le diagramme n'est plus divisé qu'en tiers de ton, dix-huit degrés dans l'étendue de l'octave (1).

Nous ne savons rien de la musique des Mèdes, des Assyriens, etc. Il est à présumer qu'elle différait peu de celle des Perses et des Arabes.

J'arrive maintenant à l'Europe.

Pour peupler l'Asie Mineure et la Grèce, les Pélasges n'eurent point à lutter contre une nature rebelle et marâtre; leurs regards purent s'enivrer encore d'un ciel fait pour le plaisir des yeux : pourquoi dès lors auraient-ils oublié les douces inflexions vocales de leur berceau? Quand la descendance de Japhet se dispersa, elle quittait à peine les plaines de Sennaar, où les récits des patriarches plaçaient les délices de l'Éden : pourquoi, dis-je, les Pélasges auraient-ils donc parlé sans chanter? Leur langue était toute musicale, et le témoignage d'Aristote est formel sur ce point. Il raconte qu'un musicien phrygien nommé Olympe avait composé, deux cents ans avant la guerre de Troie, des nomes ou airs sacrés, toujours restés populaires depuis.

(1) Cet agrandissement d'intervalle entre les degrés du diagramme est surtout caractéristique pour la musique arabe. Par certains passages de Shaadi et d'Aphise, on croit deviner que les Persans composaient plusieurs modes de leur musique avec le *truty* des Indous, comme d'autres avec le tiers de ton des Arabes.

Dans ces chants religieux, ajoute le Stagyrite, le quart ou le tiers de ton entrait comme élément, et les Grecs appelaient *enharmonie* cette division de leur diagramme.

A ce nom des Grecs, tout un monde de prodiges surgit dans l'imagination : on croit entendre la lyre d'Apollon, d'Amphion ou d'Orphée; on s'unit aux cent mille spectateurs d'Olympie pour décerner le laurier du chant et de la poésie aux Archiloque, aux Terpandre, aux Pindare. Olympe et Marsias sont dépassés. Les Hellènes, dont le séjour des montagnes a rudement exercé l'activité, ont subjugué les Pélasges, et, se confondant avec eux, ont rempli de leurs colonies tout le littoral de la mer intérieure. Cette souche féconde a produit quatre rameaux : les Éoliens, les Doriens, les Ioniens et les Achéens; mais l'unité de la race persiste, et, par la Grèce, le génie sentimental et sensuel de l'Orient grandit de toute la rectitude intellectuelle qui caractérisera désormais le Nord et l'Occident.

C'est alors que, pour enchanter le monde, retentit partout cette divine langue d'Athènes dont les voyelles et les consonnes, les éléments grammaticaux, sont en proportions tellement harmonieuses que jamais nulle émission vocale ne sera plus propre au jeu normal et régulier des appareils phonateurs; jamais accent plus musical ne servira d'expression à la trinité humaine agissant en parfait équilibre !

A mesure que la langue hellénique se forme plus énergique, plus complète que celle des Pélasges, la tonalité musicale qui la chante se dépouille de l'intervalle infinitésimal tiers ou quart de ton, pour se

baser sur le demi-ton ou *lima*, produit par le rapport de vibration 243 : 256. L'étendue de l'octave ne renferme plus ainsi que douze demi-tons : c'était ce que les Grecs appelaient l'*échelle chromatique*.

Enfin la langue grecque atteint sa perfection, et déploie toute sa puissance. Le demi-ton devient un intervalle trop compliqué, trop mou, pour sa mélodie, et le genre diatonique, qui prévaut, forme définitivement son tétracorde d'une succession de quatre degrés conjoints présentant deux tons et un demi-ton diversement disposés, suivant les modes dorien, phrygien ou lydien, etc. Après cette dernière transformation, le genre enharmonique et le genre chromatique disparaissent de la pratique, et n'appartiennent plus qu'à la théorie.

Renfermé d'abord dans un tétracorde unique, le genre diatonique des Grecs n'eût été qu'un accent insuffisant de la poésie s'il n'eût tiré tous ses effets musicaux du rhythme, le plus varié, le plus émouvant qu'ait jamais créé la faculté esthétique de l'homme; mais bientôt Terpandre, et surtout Timothée, en superposant plusieurs tétracordes coordonnés d'après les principes divers des modes, étendirent l'échelle, et enrichirent la déclamation d'une foule de nouvelles inflexions mélodiques. Cependant le rhythme, dont les ressources se développaient à l'infini, resta l'élément le plus puissant de la musique grecque jusqu'à la chute de l'empire romain. A cette époque, la Grèce abandonna à l'Italie ses anciennes traditions musicales, et adopta pour son Église les mélodies et les rhythmes de l'Orient.

Quittant les Hellènes, si nous suivons maintenant

les Étrusques et les Latins en marche vers l'Italie, nous les voyons franchir de grands fleuves, contourner des montagnes neigeuses, puis défricher laborieusement un sol fécond à la vérité, mais couvert de bois et de marais. Ici les poitrines se compriment pour n'user qu'avec mesure d'un air déjà froid et souvent délétère : en conséquence, l'idiome, tout en conservant de faciles consonnes, et scandant l'inflexion des voyelles, ferme de plus en plus cet élément musical, au point que les sons *ou*, *e*, deviennent pour les nominatifs la désinence la plus fréquente ; *a* n'est plus généralement affecté qu'au nom d'idées douces et gracieuses, rayonnantes pour l'imagination : *a* reste la désinence féminine (1).

De ce qui précède il me semble qu'il faut conclure à une séparation déjà nécessaire entre l'idiome et la musique chez les Étrusques et les Latins. L'intervalle simple du ton devait être la base principale d'un octacorde essentiellement diatonique, dans lequel la mélodie se créait un domaine propre. Si, plus tard, les Grecs, instituteurs des Romains dans les arts, leur firent adopter leur système, la masse de la nation italiote dut conserver fidèlement sa vieille tonalité, dans laquelle le pâtre du Latium, l'artisan

(1) J'ai toujours été frappé de voir la plupart des langues attribuer cette expression à la voyelle *a* : c'est vraiment un merveilleux instinct qui porte les peuples à reproduire dans le nom de la nourrice le premier gazouillement de l'enfant. Quant au son *ou*, désinence principale du nominatif latin, c'est le même que nous prononçons à tort *us* : on en trouverait mille preuves.

étrusque et l'Ombrien belliqueux répétaient leurs chants de labeurs quotidiens ou leurs hymnes de guerre. Pour preuve de cette assertion, je ne veux que ce fait :

Quand, vers la fin du IVe siècle de Jésus-Christ, saint Ambroise voulut régulariser à Milan le chant de son Église, il prit d'abord pour point de départ le système grec; mais il s'aperçut bientôt que l'application de ce système aux mélodies de l'Occident était impossible, et qu'il fallait créer un nouveau système basé sur l'octacorde ; car les antiennes et les hymnes étaient composées d'airs populaires que depuis longtemps les familles redisaient autour du foyer, et qui n'étaient nullement conçus dans les limites du tétracorde grec. Dès lors, la séparation fut consommée entre l'art de la Grèce et le chant de l'Église latine, quoique plus tard celui-ci empruntât à la Grèce quelques-unes de ses formes mélodiques, mais non plus ses rhythmes musicaux. Le chant grégorien fut le complet développement du chant ambrosien quand l'élément tonal des barbares du Nord l'eut agrandi et transformé.

Les barbares du Nord, ces sauvages habitants des forêts à qui les brumes épaisses du ciel disputaient sans cesse les sourires d'un soleil fugitif, ces Teutons, ces Celtes, ces Vandales, ne comprenaient l'existence que comme une lutte sans fin contre la nature ou contre leurs ennemis. S'ils trouvaient leur subsistance, c'est qu'ils l'arrachaient violemment. Ils ne quittaient l'assemblée générale du *mall* que pour s'élancer à la grande chasse des bêtes fauves; puis ils se ruaient à la bataille au chant du terrible *bardi*,

Écoutez cet hymne de mort : les dures consonnes s'y heurtent comme les épées ; les âpres voyelles tantôt grincent comme le fer sur le fer, tantôt râlent, rauques et gutturales, comme le dernier cri des mourants. Si parfois elles deviennent sourdes et épaisses, c'est pour imiter le bruit d'une pluie de sang. Ici plus de musique inhérente à la parole : le discours bondit, rapide, bref, précis comme le galop du coursier ; le vers n'est plus scandé : la consonnance de la rime en fait toute l'harmonie, et ses pas égaux se comptent par syllabes : *è, u, eu, ou, an, in, on, un, ouin,* voilà les émissions vocales qui mettent le plus à l'aise ces *gosiers farouches* que les bises aiguës menacent, et qui ne se dilatent complètement que pour répondre aux formidables interjections de l'aquilon ou de l'armée assaillante.

Quelle musique sera maintenant l'expression idéale de cette indomptable activité ? Un octacorde largement diatonique, dont les rapports d'intervalle très-simples, une mesure mathématique, une cadence régulière, préciseront le sens mélodique. Enfin, dans cet octacorde, l'esprit aura la faculté de percevoir des rapports multiples d'intervalles dans une seule émission sonore, et les rudiments de l'harmonie moderne seront créés.

Cette harmonie, la science des Grecs l'avait sans doute soupçonnée au temps de décadence ; mais elle ne la supposait pas capable de devenir un élément de leur musique, parce qu'elle eût contrarié ou même étouffé l'harmonie incomparable de leur rhythme poétique.

A peine le ve siècle de notre ère sonnait-il sa

première heure, les guerriers du Nord se précipitaient sur le cadavre romain, dont ils s'arrachaient les lambeaux. Les éléments de leur musique se combinaient avec l'art de la chrétienté latine, et, dès la fin du siècle suivant, saint Isidore de Séville constatait comme une puissance désormais conquise par la tonalité de l'Église les informes accords de la diaphonie. Le poète Fortunat, vers l'an 600, en admirait les effets sur la *krotta brithanna* ou harpe cambro-bretonne.

C'est aussi vers le même temps que saint Grégoire le Grand, dans son *Antiphonaire* ou *Centon*, coordonna tous ces éléments musicaux en quatorze modes, et, dans une merveilleuse fusion, allia le luxe mélodique de l'Orient à la majesté sévère des chants syllabiques de l'Occident.

Pendant les deux siècles suivants, le chaos de la barbarie tint en dissolution tous les germes de la civilisation européenne; mais, dans ce chaos, le souffle du Saint-Esprit couvait et fécondait les éléments d'une nouvelle société, que l'effervescence des passions humaines ne devait pas tarder à faire éclore.

Pour cet enfantement social, la trinité humaine sembla abdiquer le sentiment, et n'agir que par l'intelligence, force du clergé, et la sensation violente, mobile capricieux des barbares. Ces deux puissances luttèrent long-temps. Enfin la société latine, acceptant un rôle dans la féodalité, imposa à la force brutale des guerriers une sorte de compromis par lequel les deux facultés se prêtèrent un mutuel appui. Quant à la masse des esclaves ou serfs, elle ne

fut comptée pour rien : les conséquences morales de la rédemption n'étaient pas encore entrevues; l'humanité ne se mettait pas en marche d'une manière consciente vers un avenir de justice et d'amour universel. Le réveil du sentiment divinisé par la charité devait seul appeler les déshérités à réclamer leur lot dans la terre promise.

En attendant, le clergé, dans ses écoles et dans ses cloîtres, conservait soigneusement son latin liturgique, langue semblable pour le fond à celle de Virgile, mais dont l'invasion des idiotismes barbares changeait insensiblement la forme pour l'approprier au développement des idées chrétiennes. Concurremment avec le latin, le système grégorien régnait sans partage dans les basiliques et les cathédrales; car la politique toute-puissante de Charlemagne l'avait imposé à l'Europe.

Cependant le démembrement de l'empire carlovingien se consomma par l'énergique persistance des vieilles nationalités à reconquérir leur vie individuelle. Pour accélérer cette séparation définitive, en France, en Italie, dans l'Espagne chrétienne, et même en Angleterre, de nouveaux idiomes apparurent tout formés du celtique, du tudesque et du latin : c'étaient les langues romanes. L'intelligence positive et pratique, l'activité turbulente, les avaient tirées de ces sources communes pour leur usage : aussi ces idiomes avaient répudié la nature synthétique de leur mère, et étaient devenus essentiellement analytiques, soit par la perte des désinences, des affixes et des suffixes, soit surtout par la multiplicité des particules, articles et prépositions, et l'emploi

indispensable des auxiliaires pour la conjugaison.

Les seules différences qui distinguaient les langues romanes consistaient au Nord dans des voyelles plus sourdes articulées par des consonnes plus fortes, tandis que le Midi caressait, pour ainsi dire, l'émission éclatante du son par des articulations flexibles et onctueuses. Les besoins de ces nouvelles sociétés s'étaient donc créé un langage propre : pouvaient-ils rester impuissants à se trouver une tonalité? Nullement. — L'art grégorien était synthétique par ses quatorze modes ayant chacun son caractère et son rhythme indéfini : l'art mondain, pour devenir plus précis, plus analytique, lui emprunta seulement deux modes, l'un triste et doux, l'autre éclatant et animé, dont il centupla les ressources par la richesse de jour en jour croissante de l'harmonie et du rhythme, soumis à des combinaisons mathématiquement raisonnées. C'est ainsi que les premières chansons en langue vulgaire se mesurèrent tout d'abord régulièrement à deux ou à trois temps, et que la lourde diaphonie des quartes, des quintes et des octaves s'unit à celle des tierces et des sixtes.

Les instruments à archet Crwt, Goudok, connus de temps immémorial des bardes welches et des paysans slaves, devinrent, avec la cornemuse des Gaëls, l'élément des concerts profanes. Toutefois les tendances harmoniques de l'art nouveau se manifestèrent surtout en France et dans le nord de l'Europe; le génie expansif de l'Italie se complut toujours à reproduire dans sa mélodie quelque chose du luxe oriental, et l'Espagne, si passionnée, déploya sa danse sur des rhythmes aussi hérissés que ses *sierras*.

D'où viennent ces accents profondément émus? Quels sont ces accords pleins et suaves qui cherchent à s'enchaîner par une succession logique? C'est le XIIe siècle qui entonne ses chansons de gestes, ses tensons et ses sirventes. Ici, les troubadours chantent leurs amours et leurs colères; là, les trouvères, leurs récits héroïques et leurs aspirations idéales. Les idiomes se sont colorés, ennoblis pour la poésie, et demandent à la musique des notes plus expressives; le sentiment revendique son rôle dans la trinité humaine. Les croisades ébranlent le monde; les communes sont octroyées; les serfs, affranchis, et le diagramme chromatique devient nécessaire à la musique pour répondre à des passions nouvelles.

En effet Marchetto de Padoue signale le premier, au XIIIe siècle, l'avènement du genre chromatique sous le nom de *musique feinte;* et dès lors, à mesure que l'action du sentiment s'accroît dans la société, le rôle de l'accent chromatique grandit; si bien que, à la fin du XVIe siècle, un effort de génie révèle à Claude Monteverde que le demi-ton est devenu la seule base possible de notre tonalité pour réaliser le drame lyrique. Mozart et Rossini, deux siècles après, portent ce drame au plus haut point de perfection.

Ah! maintenant je partage complètement la pensée de M. Joseph d'Ortigues, qui, dans un avenir peu éloigné peut-être, entrevoit une nouvelle union de la parole et de la musique pour décupler leur puissance (1). C'est donc à tort qu'on s'obstine, dans

(1) Le parallèle entre les idiomes et les systèmes musicaux indiqués par dom Jumilhac, Brossard et Fabre d'Olivet a été supérieurement développé par M. J. d'Ortigues. Je n'ai fait

l'enseignement élémentaire de la musique, à la considérer encore de nos jours comme fondamentalement diatonique : le demi-ton en est l'essence, et c'est par lui qu'elle fournit un accent à nos plus véhémentes passions. La trinité humaine dans toute sa plénitude produit l'art, et nous donne des chefs-d'œuvre de mélodie, d'harmonie, de rhythme, d'instrumentation et d'accent, dont l'étonnant édifice restera l'admiration de tous les siècles. A l'Allemagne donc l'épopée symphonique, qui, par l'immensité et la profondeur de ses horizons harmonieux, révèle si bien que les vieux Teutons se souviennent toujours de la rêverie contemplative qu'inspirent la solitude des steppes ou l'ombre épaisse des forêts ! A l'Italie l'ode musicale, soleil éblouissant de l'âme, qui s'élance vers le soleil splendide du ciel ! A la France le drame lyrique ! La France prête son bras à Dieu quand il veut changer la face du monde. Les Irlandais et les Highlanders, possesseurs de leur terre depuis près de quatre mille ans, conserveront sans doute assez longtemps encore leurs tonalités si étranges, si originales, pour que la science achève d'y découvrir nos origines, en y reconnaissant un écho bien vague et bien lointain de la musique où nos ancêtres laissaient chanter leur cœur.

De même que le latin se perpétue, l'art de saint Grégoire est loin d'avoir dit son dernier mot : il se

qu'approfondir ici son travail, en y ajoutant mes propres réflexions. Lisez de M. d'Ortigues : *Philosophie de la musique ; Essai sur les tonalités*, et d'autres articles dans le *Dictionnaire de musique religieuse*.

réveille, au contraire, pour prêter sa voix, plus énergique que jamais, au sentiment chrétien, et égaler, au moins dans sa sphère, la puissance de l'art moderne, que les passions inspirent.

Nous pouvons maintenant étudier ces deux tonalités, et expliquer par quelle loi le discours musical en découle.

—

Gamme des Européens. — Tonalité grégorienne ou diatonique; tonalité monteverdienne ou chromatique.

La tonalité est le principe rationnellement libre en vertu duquel s'établissent entre les diverses intonations d'un même diagramme des lois d'affinité, d'attraction ou de dissonnance, déterminées par leur subordination plus ou moins directe envers la tonique, son générateur du diagramme. La nature des rapports entre cette tonique et les intonations qui en dépendent détermine la fonction attribuée à chacune de ces intonations dans une certaine division du diagramme appelée *gamme, alphabet musical.*

La gamme, ou type tonal, est une échelle progressive de sons dont les degrés, partant d'une tonique pour arriver à son octave, sont séparés l'un de l'autre par un intervalle égal au plus petit intervalle du diagramme, ou plus grand que lui un certain nombre exact de fois. Donc les degrés de la gamme ne se succèdent pas à intervalles égaux comme les degrés du diagramme : entre chaque degré de la gamme et le degré immédiatement conjoint, l'intervalle peut

être majeur ou mineur, et le nombre des degrés qui divisent le diagramme pour former la gamme peut

(1) DIAGRAMME DES EUROPÉENS.

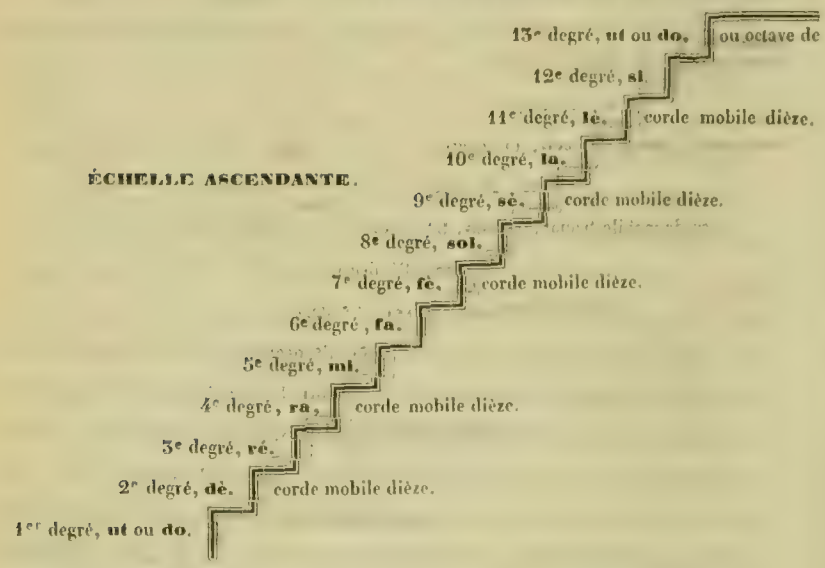

Comme on le voit, notre diagramme, depuis la tonique jusqu'à l'octave, son équisonnance, renferme treize intonations ou degrés, séparés l'un de l'autre par un demi-ton, intervalle dont le rapport numérique des vibrations $\frac{243}{256}$ est le plus compliqué de ceux que notre tonalité combine, et qui nous sert d'unité pour évaluer les autres intervalles. Douze demi-tons

(1) Les noms de *dè*, *ra*, *fè*, *sè*, *lè* que portent le deuxième, le quatrième, le septième, le neuvième, le onzième degré de l'échelle ascendante, représentent les sons qu'on désigne ordinairement sous le nom de *ut dièze*, *ré dièze*, *fa dièze*, *sol dièze*, *la dièze*. — *Reu*, *meu*, *seu*, *leu*, *zeu*, dans l'échelle descendante,

varier suivant les systèmes. Ne considérons que notre système ; voici son diagramme :

— ÉCHELLE CHROMATIQUE.

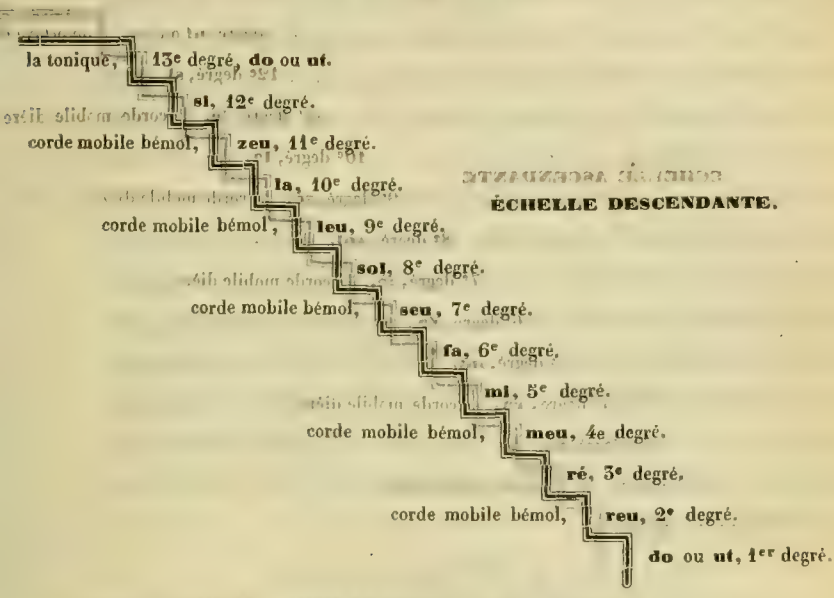

divisent donc ainsi notre échelle. Sur nos instruments à sons fixes, tels que le piano, l'orgue, la harpe, cette division est, en effet, exacte par une opération des accordeurs appelée *tempérament ;* mais, bien que notre oreille la tolère, elle blesse néanmoins, comme on le verra, les lois les plus impérieuses de la tonalité.

Pour tirer notre gamme de l'échelle chromatique,

représentent *ré bémol*, *mi bémol*, *sol bémol*, *la bémol*, *si bémol*. — En employant ces désinences particulières pour les cordes mobiles, j'imite, dans mon enseignement élémentaire de la musique, les procédés de Choron, que M. Chevet et d'autres ont cru, comme moi, d'un emploi avantageux.

nous en plaçons le premier degré sur la tonique ; puis, montant successivement au troisième, au cinquième, au sixième, au huitième, au dixième, au douzième, au treizième degré du diagramme, nous ne choisissons de celui-ci que les huit intonations *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, dont la plus aiguë, équisonnance de la tonique, devient à son tour tonique de la même gamme trois fois répétée, d'octave en octave, dans chaque région diapasonale.

Ut, premier degré du diagramme et de la gamme, est séparé de *ré*, troisième degré du diagramme et second de la gamme, par un intervalle de deux demi-tons formant un ton ; — un ton sépare également *ré* de *mi*, *fa* de *sol*, *sol* de *la*, *la* de *si* ; — enfin, entre *mi* et *fa*, comme entre *si* et *ut*, il n'y a qu'un demi-ton ; en sorte que la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, renferme cinq tons et deux demi-tons, ainsi disposés, du grave à l'aigu :

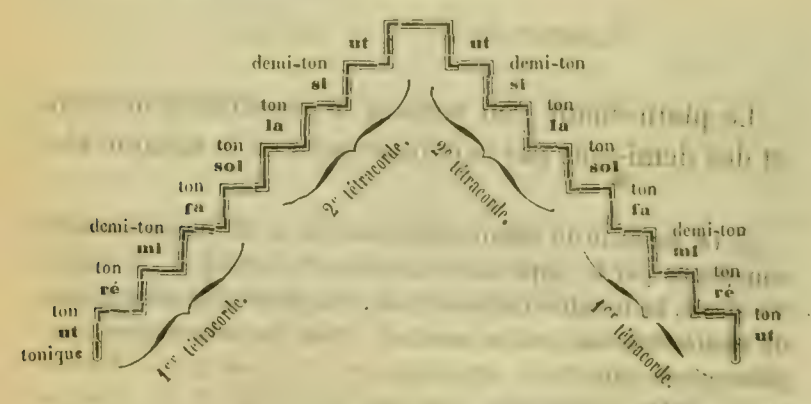

L'intervalle de ton qui domine dans cette gamme type lui fait donner le nom de *gamme* ou *octacorde de diatonique*. Cet octacorde se partage en deux

tétracordes diatoniques, qu'un ton sépare entre *fa* et *sol*. Chaque tétracorde renferme deux tons et un demi-ton, symétrie sonore dont la tonalité tire un merveilleux parti. Le rapport numérique de vibrations entre deux sons qu'un ton sépare se représente par $\frac{8}{9}$, c'est-à-dire huit vibrations pour le plus grave, et neuf pour son conjoint ascendant.

Deux tonalités essentiellement différentes sont basées sur la gamme *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut* : la tonalité diatonique ou grégorienne, pour le chant ecclésiastique; la tonalité chromatique ou monteverdienne, pour la musique moderne (1). Dans l'une et l'autre tonalité, en intervertissant l'ordre successif des tons et des demi-tons, on change le mode de la gamme; mais, dans le principe de ce changement de mode, le plain-chant diffère radicalement de la musique.

Formation des modes du plain-chant.

Le plain-chant, en variant la répartition des tons et des demi-tons par le déplacement de la tonique réa-

(1) La tonalité du chant ecclésiastique a été définitivement constituée par le pape saint Grégoire le Grand à la fin du VIe siècle. La tonalité chromatique, que je désigne sous le nom de *monteverdienne*, est le résultat d'une transformation complète opérée dans l'art, vers 1595, par l'italien Claude Monteverde. Cette révolution, que les historiens de la musique n'avaient pas comprise jusqu'à nos jours, a été démontrée par M. Fétis, qui, en cent endroits, en explique les causes et les développements progressifs.

lise dans la gamme sept modes principaux ou authentiques, sept modes dérivés ou plagaux. Pour former le premier mode, il choisit le son *ré* comme tonique ou finale; de là, passant par les degrés *ré, mi, fa, sol*, il s'arrête au son *la*, et compose ainsi la partie inférieure du mode, *ré, mi, fa, sol, la*. Partant ensuite de *la* pour monter jusqu'au *ré* octave de la tonique, il parcourt les degrés *la, si, do, ré*, dont il forme la partie supérieure du mode ; en sorte qu'il obtient pour échelle totale de ce premier mode : *ré, mi, fa, sol, la, si, ut, ré*, échelle dont les demi-tons sont établis entre le deuxième et le troisième degré, le sixième et le septième.

En transportant la partie supérieure de ce premier mode, *la, si, ut, ré*, quatre degrés au-dessous de la finale *ré*, un second mode est formé dérivant du premier, ayant la même finale, les mêmes divisions de l'échelle; seulement la partie inférieure du premier mode, *ré, mi, fa, sol, la*, devient partie supérieure du second ; tandis que celui-ci a pour partie inférieure *la, si, do, ré*, partie supérieure du premier mode transportée sous sa finale, et se confondant avec elle.

Si, procédant de la même manière, on prend successivement *mi, fa, sol, la, si, ut*, pour finale, on obtient six modes authentiques nouveaux, ayant chacun leur dérivé ou plagal. La répartition des tons et des demi-tons varie dans chaque mode avec la finale ; en sorte que chacun des quatorze modes diffère par là de tous les autres. Dans toutes ces transformations, la gamme du plain-chant reste purement diatonique comme sa tonalité; il n'en est pas de même dans la musique moderne.

Cette tonalité chromatique, basée sur le demi-ton, divise chaque ton de la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, en deux demi-tons inégaux : l'un, majeur, composé de cinq commas ou neuvièmes de ton; l'autre, mineur, composé de quatre commas seulement, comme les demi-tons de la gamme *mi-fa*, *si-ut*. Cette division des tons s'opère au moyen d'une corde mobile, ou degré variable d'un comma, placée entre chaque ton de la gamme diatonique, comme on peut le voir aux degrés 2, 4, 7, 9, 11, du diagramme. La corde mobile élève ou abaisse d'un comma son intonation pour qu'il n'y ait jamais qu'un demi-ton mineur entre elle et le degré conjoint ascendant ou descendant vers lequel les lois tonales déterminent sa tendance. C'est ainsi que, entre *ut* et *ré*, la corde mobile devient *dè* si l'attraction de *ré* l'invite à monter, et *reu* si l'attraction de *do* l'invite à descendre; de même, entre les tons *ré-mi*, *fa-sol*, *sol-la*, *la-si*, les cordes mobiles deviennent respectivement et tour à tour : *ra* pour monter à *mi*, *meu* pour descendre à *ré*, *fè* pour monter à *sol*, *seu* pour descendre à *fa*, *sè* pour monter à *la*, *leu* pour descendre à *sol*, enfin *lè* pour monter à *si*, et *zeu* pour descendre à *la*. Les cordes mobiles, quand leur rôle est ascendant, prennent le nom de *dièzes* : tels sont *dè*, *ra*, *fè*, *sè*, *lè*; elles prennent le nom de *bémols* quand leur rôle est descendant : tels sont *zeu*, *leu*, *seu*, *meu*, *reu*. Sur l'échelle du diagramme, les degrés 2, 4, 7, 9, 11, portent à la fois chacun un dièze et un bémol; le dièze et le bémol sur un même degré sont dits *intonations synonymes* ou *enharmoniques*, parce qu'ils ne diffèrent que d'un comma, dont le rapport

numérique des vibrations se représente par $\frac{80}{81}$. Quant aux demi-tons *do-dè*, *ré-reu*, *ré-ra*, *mi-mè*, etc., ce sont des demi-tons majeurs de cinq commas.

La tonalité grégorienne n'a jamais partagé les tons de sa gamme par des cordes mobiles, excepté cependant le ton *la-si*, dans lequel *zeu* s'interpose accidentellement pour descendre à *la*, ou éviter entre *si* et *fa* une relation de trois tons ou *triton*, relation destructive du genre purement diatonique : car ce genre, dans lequel l'octacorde de chaque mode est formé de deux tétracordes, renfermant chacun deux tons et un demi-ton dans quelque ordre qu'il se présente, ne peut admettre le tétracorde *fa-sol-la-si*, composé de trois tons. Ce tétracorde subversif était appelé par les anciens auteurs *diabolus in musica*.

La tonalité monteverdienne est bien moins riche que sa sœur dans le genre purement diatonique : elle ne compte que deux modes : le majeur, qui n'est autre que la gamme-type : *tonique, ton, ton, demi-ton, ton, ton, ton, demi-ton;* le mineur, dont la gamme ascendante se formule ainsi : *tonique, ton, demi-ton, ton, ton, ton, ton, demi-ton;* et la gamme descendante : *octave de la tonique, ton, ton, demi-ton, ton, ton, demi-ton, ton.* La double échelle du mode mineur renferme ainsi trois demi-tons différents : l'un, du second degré au troisième; l'autre, du septième au huitième degré; enfin le dernier, du sixième degré au cinquième. On verra par la suite que cette abondance de demi-tons enrichit le mode mineur d'une très-grande variété d'accents expressifs.

Au premier aspect, les deux seuls modes diatoniques de la musique moderne doivent paraître une

pauvreté : il n'en est rien : outre que, pour créer des attractions ascendantes ou descendantes, elle peut substituer à chaque degré des deux modes les cordes mobiles conjointes, elle peut encore prendre pour tonique d'un mode majeur ou mineur chaque degré de son diagramme chromatique. Ce n'est pas tout : chaque gamme majeure ainsi transformée par le déplacement de la tonique renferme implicitement une gamme mineure descendante; de même chaque gamme mineure descendante renferme une gamme majeure relative.

Comme dans les modes du plaint-chant, l'octacorde des deux modes monteverdiens se partage en deux tétracordes diatoniques; mais ceux-ci, loin de répugner au triton, lui empruntent, au contraire, la vie et le mouvement de toutes leurs combinaisons.

Fonctions des sons de la gamme. — Parties du discours musical.

Pour réaliser la variété des modes dans l'unité de la gamme, il fallait nécessairement qu'à chaque intonation de celle-ci une fonction spéciale fût attribuée, en raison de l'empire plus ou moins absolu qu'exerce sur elle la tonique; la tonique, à qui le phénomène naturel de la résonnance communique toujours une vertu prolifique, comme son générateur.

L'esprit humain ne s'est pas fait attendre : la tonique est le son substantif par excellence, dont tous les autres ne semblent que des attributs; c'est la tonique qui gouverne en souveraine tous leurs

rapports. Elle n'a pas besoin de se faire entendre pour être partout présente; elle agit sans cesse; en un mot, elle règne, elle est l'âme de la tonalité. L'octacorde entier est une émanation du souffle de la tonique, qui seule fait naître le sentiment du repos, de la plénitude du sens achevé; c'est l'*alpha*, c'est l'*oméga*.

Le cinquième degré, générateur secondaire du tétracorde supérieur de la gamme, participe en sous-ordre à toutes les prérogatives de la tonique : il est, comme elle, un substantif; comme elle, il fait naître le sentiment du repos et du sens achevé, mais seulement d'une manière accidentelle. Il provoque surtout le mouvement; car il est le centre de la gamme et son pivot sonore : tellement que, si l'on renverse l'un sur l'autre les deux tétracordes, la tonique se confond avec son octave, son pronom; mais le cinquième degré reste seul, replié sur lui-même, et ne rencontrant que soi : à tous ces titres, il a reçu le nom de *dominante*.

Le troisième degré intermédiaire de la tonique et de la dominante est par excellence le son adjectif, attributif; il n'implique nul sentiment de repos ou de sens achevé : il exige, au contraire, des compléments. Quoique la résonnance naturelle le produise très-saillant, nul sens ne peut s'appuyer sur lui. Cependant, séparé du quatrième degré par un demi-ton, il lui fait subir son attraction; mais très-souvent aussi il subit la sienne. Dans le mode mineur, le troisième degré peut prendre le rôle de tonique; car de lui découle naturellement dans ce mode une gamme majeure relative. Il est encore un des substantifs dans le plain-chant. Le troisième degré s'appelle *médiante*.

La tonique, la médiante, la dominante, sont les

cordes substantives du plain-chant (1) ; jointes aux deux sons qui environnent la finale et à ceux que des demi-tons séparent, elles composent toutes les ressources expressives de la mélodie. La tonalité moderne est infiniment plus riche.

Le quatrième degré, ou *sus-médiante;* le septième degré, ou *sensible,* pour les deux modes ; le sixième, *sus-dominante,* et le second, *sus-tonique,* pour le mode mineur seulement, voilà par essence les sons soumis à l'attraction. Verbes sonores, ils répandent partout la vie, le mouvement, l'action : la sus-médiante cherche la médiante ; la sensible appelle la tonique supérieure : ces deux sons, mis en contact, font sentir ce pénible triton qui, troublant l'esprit, doit amener comme compensation l'audition de la tonique et de la médiante. Pour satisfaire à la même conséquence du triton dans le mode mineur, la sus-tonique cherche la médiante, et la sus-dominante, la dominante.

La sus-médiante, comme génératrice du second tétracorde descendant, prend accidentellement tous les attributs d'une tonique ; de même la sus-dominante du mode majeur, de qui découle naturellement une gamme mineure relative. Quant à la sus-tonique, si elle ne subit pas l'attraction de la médiante mineure, elle reste une intonation simplement copulative ou conjonctive ; de même la sus-dominante quand elle n'est ni tonique ni verbe.

(1) L'intonation *si* ne peut servir de dominante ou pivot méthodique à aucun mode ; car, se trouvant alors continuellement en relation de tritons avec *fa*, elle gènerait les successions mélodiques, qui ne peuvent admettre cette relation, souverainement antipathique au genre diatonique.

Enfin la médiante et la sus-dominante, seules cordes qui varient dans les changements du mode, sont par excellence les intonations adverbiales, puisqu'elles seules modifient la manière ou le mode d'existence de la gamme. Au reste, cette existence est toujours énergiquement affirmée par la sus-médiante et la sensible, c'est-à-dire le triton.

Ce rôle capital du triton dans la tonalité moderne la sépare donc radicalement du plain-chant : le triton suscite inévitablement les successions chromatiques, essence de la musique moderne ; le plain-chant les repousse.

Substantif, pronom, adjectif, verbe, adverbe, conjonction, interjection surtout), la tonalité a tout tiré de la gamme type, qui désormais peut se formuler ainsi : *tonique, sus-tonique, médiante, sus-médiante, dominante, sus-dominante, sensible, tonique.* La mélodie peut naître maintenant : mettant en rapport tous ces éléments, et les combinant par la logique inflexible des lois tonales, elle formulera la proposition musicale, et réalisera, de syllogisme en syllogisme, l'entier développement du discours.

—

Mélodie, harmonie, grammaire, syntaxe.

Pour mettre en rapport les parties du discours musical, la tonalité procède par deux modes de combinaisons : 1° la mélodie ; 2° l'harmonie.

La mélodie combine les rapports par succession ; l'harmonie, par groupe de sons simultanés ou *accords*.

La mélodie, c'est le chant proprement dit, c'est le discours; l'harmonie n'est qu'une conséquence tonale de la mélodie : elle la suit en esclave pour la fortifier, soutenir son vol, préciser son expression en condensant dans une seule émission sonore les éléments multiples de la proposition.

Dans la mélodie, comme dans l'harmonie, la nature des rapports entre les sons dépend des intervalles qui les séparent. Chaque intervalle a des fonctions déterminées dans le discours, tout aussi bien que chaque son de la gamme. L'intervalle emprunte son nom au nombre des degrés qu'il parcourt dans l'octacorde; mais il se mesure par les demi-tons qu'il renferme. Quant à sa nature ou à son rôle comme succession ou comme accord, la science a constaté que c'est le rapport des vibrations qui les détermine.

Un rapport simple produit un intervalle *consonnant*, c'est-à-dire agréable, où l'esprit se complaît; un rapport plus compliqué suscite dans l'esprit un désir, une exigence de complément : l'intervalle est alors *consonnant appellatif*; un rapport très-compliqué irrite l'esprit, le blesse, le force à demander une compensation : l'intervalle est alors *dissonnant*, et l'on appelle *résolution de la dissonnance* la compensation consonnante par laquelle l'esprit retrouve son repos et sa liberté d'action. Cette théorie des intervalles, que je crois complètement neuve, révèle tout le secret des émotions que la musique fait éprouver.

L'octave (huit degrés diatoniques, douze demi-tons, cent vibrations contre cinquante), l'octave, consonnance parfaite, est l'intervalle substantif par excellence. L'esprit, qu'elle laisse impassible, l'accepte

comme terme final et conclusion ; l'octave résume l'octacorde tout entier.

La quinte juste (cinq degrés diatoniques, sept demi-tons, soixante-six vibrations contre cent), la quinte, consonnance parfaite aussi, s'établit entre une tonique et sa dominante, entre une tonique supérieure et la sus-médiante. La quinte réunit donc les substantifs de la gamme; elle est intervalle substantif. L'esprit, sans s'émouvoir, s'y complaît, et l'accepte volontiers comme sens achevé. La quinte révèle l'octacorde tout entier; car, des deux sons qui la forment, l'un engendre le premier tétracorde de la gamme ; l'autre, le second.

La quarte juste (quatre degrés diatoniques, cinq demi-tons, soixante-quinze vibrations contre cent), la quarte, malgré la simplicité de son rapport, n'est pour l'esprit qu'une perception vague. Comme elle ne renferme implicitement qu'un tétracorde, elle rétrécit pour ainsi dire la perspective sonore ; elle n'a point de sens précis. Comme accord, elle est un excellent intervalle conjonctif; et, lorsque deux substantifs tels que la dominante et la tonique supérieure la font entendre, elle peut devenir un verbe intransitif; car elle réclame alors un complément ou cadence indirecte. La quarte est une consonnance *mixte*. Les anciens auteurs l'ont souvent traitée comme dissonnance.

La tierce (tierce majeure : trois degrés diatoniques, quatre demi-tons, soixante-dix-neuf vibrations contre cent; — tierce mineure : trois demi-tons, quatre-vingt-trois vibrations contre cent), la tierce force l'esprit à l'attention, l'anime, le provoque ; l'esprit, à son tour, cherche la tierce, la désire, s'y

délecte. Formée par une tonique et sa médiante, ou par une médiante ou sa dominante, ou par des toniques relatives, la tierce ne révèle pas l'octacorde entier; mais elle s'unit comme attribut à tous les substantifs; elle caractérise le mode; elle modifie le verbe. Les tierces sont des consonnances *imparfaites;* entendues simultanément avec la quinte, elles produisent l'*accord parfait*, accord substantif.

La sixte (sixte majeure : six degrés diatoniques, neuf demi-tons, ciquante-neuf vibrations contre cent; — sixte mineure : huit demi-tons, soixante-trois vibrations contre cent), la sixte joue absolument le même rôle que la tierce; elle impressionne l'esprit de la même manière; elle est aussi consonnance imparfaite, quoique cependant elle indique vaguement l'octacorde tout entier.

L'octave, la quinte, la tierce et la sixte sont les concomitances les plus énergiquement accusées par la résonnance naturelle; leur force d'adhérence au son générateur est telle que, si l'émission d'une tierce ou d'une sixte se prolonge comme accord, un troisième son ne tarde pas à s'épanouir dans une région diapasonale plus grave, sans qu'aucune voix, aucun instrument ne l'entonne : c'est le son générateur qui revendique ses droits. Admirable phénomène ! esprit humain plus admirable encore, puisqu'il a mis en œuvre tous ces trésors d'harmonie bien avant que la science ne les soupçonnât !

Dans la pratique de l'harmonie, le son le plus grave sert de critérium pour analyser tout accord : c'est toujours comme son générateur. L'esprit humain procède en ceci comme la nature.

Dans le plain-chant, toutes les successions mélodiques possibles, toutes les harmonies qui en sont la conséquence nécessaire, se renferment dans l'emploi des consonnances parfaites, imparfaites et mixtes. Le genre diatonique ne peut, par essence, dépasser cette limite. Son domaine d'expression n'en est pas moins immense; car la constitution particulière de chaque mode oblige chaque son et chaque intervalle à changer de fonction en passant d'un mode à l'autre. Dans les successions mélodiques, cette métamorphose de l'intonation reste vague; mais l'harmonie est là pour la préciser : l'harmonie est donc un élément indispensable de l'art grégorien. C'est pour avoir méconnu cette rigueur logique que tant d'hommes éminents ont dépensé en pure perte des trésors d'érudition à discuter si le plain-chant peut admettre l'harmonie : il ne l'admet pas : il l'a créée, il l'exige, sous peine d'abdiquer sa puissance comme art. Toutefois l'harmonie du plain-chant ne peut être que consonnante par l'émission simultanée des cordes principales de chaque mode et de leurs cordes expressives dans quelque ordre que ce soit. Loin du plain-chant le triton, dont la présence ne doit être soupçonnée ni dans un accord ni même dans une succession mélodique !

Chaque mode engendre des accords, des successions, qui le caractérisent, jaillissant de son unité, et circulant, comme une sève sonore, de la finale à la dominante, de la médiante aux deux pénultièmes qui entourent la finale. Les successions et les accords découlent de la dominante, centre du mode.

Le fond de la mélodie et de l'harmonie moderne

repose sur les mêmes consonnances; mais l'art de Monteverde leur réserve seulement les rôles de substantif, d'adjectif, d'adverbe, de conjonction et d'interjection; quant aux verbes, les voici :

Le triton (quarte majeure, trois tons, six demi-tons, cent vibrations environ contre soixante-dix, quatre degrés de la sus-médiante à la sensible); la quinte mineure (cinq degrés diatoniques de la sensible à la sus-médiante, deux tons et deux demi-tons, six demi-tons, cent vibrations environ contre soixante et onze), le triton et la quinte mineure, par leurs rapports compliqués, frappent vivement l'esprit, le font douter du mode, et même de la tonique. Identiques comme sonorité, ces deux intervalles peuvent se substituer l'un à l'autre. L'attraction de deux cordes principales leur imprime une tendance invincible, en vertu de laquelle la sus-médiante descend sur la médiante, et la sensible monte à la tonique. Mais, si, mobilisant ses cordes, le triton se transforme en quinte mineure, dont une autre tonique sollicitera l'intonation inférieure en même temps qu'une autre médiante contraindra le son supérieur à descendre, l'esprit, perplexe à l'audition de cet intervalle, réclamera impérieusement un substantif et un attribut. La même transformation peut s'opérer dans la quinte mineure. Le triton et la quinte mineure sont deux consonnances *appellatives;* leur présence répand la vie partout : ils sont pour la tonalité le verbe vraiment substantif, l'affirmation de l'existence.

La seconde majeure (ton, deux degrés, quatre-vingt-huit vibrations contre cent); la septième mi-

neure (sept degrés diatoniques, dix demi-tons, cinquante-six vibrations contre cent (1)); la seconde majeure et la septième mineure sont des dissonnances, renversement l'une de l'autre, qui, lorsqu'elles sont produites par le contact de la sus-médiante et de la dominante, prennent le nom de dissonnance *naturelle*.

Elles sont le nerf de la tonalité; car la seconde majeure naturelle est précisément formée par la rencontre des deux tétracordes de la gamme; elle résume donc cette gamme, comme le triton et la quinte mineure, avec lesquels s'unissant elle produit le verbe le plus énergique, le plus irrésistible, tout à la fois consonnant et dissonnant, et qui, comme accord, se nomme *accord de septième de la dominante*. Tout l'art moderne réside dans cet accord, dont les mille transformations, comme autant de verbes attributifs, expriment mille modes d'action des substantifs, en s'appuyant tour à tour sur toutes les toniques que peut fournir le diagramme. La dissonnance naturelle et le triton, précédés et suivis de sons substantifs et

(1) Tous les rapports de vibrations qui composent ces derniers intervalles ne sont qu'approximatifs. Ils ont donné lieu à d'interminables discussions entre les mathématiciens et les musicistes, depuis Pythagore, qui les a déterminés le premier, jusqu'aux savants de nos jours. M. Fétis veut qu'on ne tienne aucun compte de ces débats, sur lesquels néanmoins il a fait rayonner les lumières de sa profonde critique : « Dans les faits de l'intelligence, dit-il, les phénomènes de la nature ne peuvent faire loi ». Pour moi, je pense que, si l'intelligence s'empare des phénomènes de la nature pour se manifester, c'est qu'elle y devine des lois rationnelles dont la science n'a pas encore découvert le principe essentiel.

adjectifs, voilà le verbe, le sujet, l'attribut; voilà la proposition !

Mais le demi-ton c'est la dissonnance la plus saisissante, la plus déchirante : l'esprit sent que, si la limite de rapports en est dépassée, le chaos musical commencera pour lui : aussi le demi-ton le trouble, l'effraie, l'exaspère, le décourage; l'esprit appelle le repos. Mais, comme les cordes mobiles peuvent engendrer le demi-ton, le faire surgir partout, le demi-ton est l'accent expressif sans rival : c'est une pointe aiguë, un rayon brûlant; c'est une larme; c'est un sanglot, un cri de colère, un frisson d'amour; c'est une lèvre qui cherche le baiser ! Le demi-ton crée l'infini dans l'harmonie : qu'il s'introduise furtivement dans l'accord le plus placide, soudain cet accord, au gré du demi-ton, devient déchirant, suave, vaporeux, profond, souriant, éploré, aérien, magique. Le demi-ton produit toutes les modulations, c'est-à-dire les transformations de l'ordre tonal par les changements de tonique.

Lorsque, à la fin du XVIe siècle, Claude Monteverde, par une révélation du génie, créa l'accord dissonnant et la modulation chromatique, il opéra dans l'art une révolution tellement radicale que désormais le plain-chant, expression sublime d'une foi religieuse qui, repoussant toute passion humaine, s'affirme sans se discuter, le plain-chant dut déposer le sceptre de l'art mondain; et le drame lyrique, l'épopée symphonique, firent leur avènement. La musique aussi avait découvert son nouveau monde, et Monteverde en était l'infatigable Christophe Colomb.

Discours musical.

Plus rien ne manque à l'analogie surprenante de la parole et de la musique : le substantif de la tonique et de la dominante se fait-il entendre, aussitôt le verbe du triton et de la dissonnance naturelle affirme l'existence de la tonalité ; les attributs sont unis au substantif, et le complètent : voilà la proposition, le jugement. De nouveaux verbes viennent exprimer l'action ; le jugement s'ajoute au jugement, et la pensée musicale se développe. Mais d'autres pensées découlent de cette pensée première : le sens s'étend, fuit, revient, s'obscurcit, reparaît de nouveau lumineux ; ici, le mot a sa signification propre ; là, c'est une expression figurée ; plus loin, l'équilibre tonal semble s'ébranler ; l'imagination, haletante, poursuit la pensée, qui s'égare, se disperse, se ramifie ; les épisodes succèdent aux épisodes ; les surprises, aux surprises ; la modulation déroule ses caprices : c'est une continuelle métamorphose de tonique en dominante, de dominante en médiante ; l'horizon sonore s'élargit, se resserre ; la tonalité se dissimule encore ; enfin tout vient aboutir à l'unité de la tonique, et l'imagination se repose.

Que le plain-chant maintenant promène ses graves périodes à travers les circuits infinis du grave à l'aigu ; qu'il exhale dans toute son amplitude sa cantilène, solennelle comme une cathédrale, formidable comme les mille voix de l'orgue ou de la foule,

élancée comme la prière, ardente comme la foi des martyrs, enthousiaste comme l'espérance, onctueuse comme la charité; qu'il adresse au Verbe fait homme ses soupirs, humbles et tristes comme la pénitence, réservés comme la crainte de Dieu, respectueux comme l'adoration, émus et chastes comme l'amour divin, l'immuable unité de son ordre diatonique exprimera Dieu. Les trois cordes principales de chacun de ses modes seront ce triangle éblouissant et mystérieux que Dante voyait splendir au sommet du ciel; son octacorde, uni au demi-ton artificiel de sa corde mobile, acclamera : « Saint! saint! saint! » comme les neuf chœurs d'anges; ses sept modes authentiques répandront comme un flux de grâce les sept dons du Saint-Esprit; ses sept modes plagaux exalteront les joies des sept béatitudes; la mélodie, appelant sans cesse l'harmonie, proclamera la communion consolante de l'Église triomphante et de l'Église militante; l'unité de la tonalité sera la foi; chaque accord, toujours consonnant, symbolisera la charité; enfin le rhythme, qui marche, qui agit, peindra les vicissitudes du chrétien, qui, pèlerin sur cette terre, poursuit avec confiance la conquête de la terre promise. Deux modes engendrés par la même finale lui disent que la loi de crainte et la loi d'amour se sont confondues dans la personne du Sauveur; il entend dans les quatre cordes de chaque tétracorde les quatre évangélistes prêchant la bonne nouvelle; il apprend par le triton proscrit que toute passion terrestre doit rester étrangère à son cœur. O sublime plain-chant! art incomparable! je sens bien que le souffle du Saint-

Esprit t'a créé : tu me ravis de joie, tu me consoles, tu me fais planer dans l'infini (1).

Si l'art grégorien est l'écho du Ciel, la musique moderne est le concert de l'humanité. Toutes les richesses mélodiques et harmoniques de celle-ci ne se renferment pas seulement dans des substantifs, des attributs, des verbes : ce ne sont là que ses éléments intégrants ; une foule de sons accidentels produits par les cordes mobiles nuancent, transforment sans cesse ces éléments. A peine la pensée de l'artiste est-elle éclose, la passion s'empare de lui ; l'inspiration lui dicte des miracles ; la mélodie égraine ses perles chromatiques ; les dissonnances s'entre-choquent ; les successions mélodiques, les accords, se précipitent comme un torrent, ou distillent une suave rosée ; les gammes échevelées s'évitent et se cherchent ; l'arpége lance ses flèches acérées, et retombe en grondant dans les profondeurs des cordes graves ; le trille pétille ; le *grupetto* découpe ses festons mélodieux ; l'apogiature fait saillir ses facettes scintillantes ; le dièze soupire ; le bémol pleure ; le dessin sonore ondule, se replie ; mais, dans ce chaos féerique, le verbe du triton commande à la tonique d'imposer sa loi : tout remplit sa fin, l'ordre règne, et le discours est achevé.

(1) Qu'on ne s'imagine pas que ces rapprochements entre la musique de l'Église et ses dogmes sont de purs jeux d'imagination. — Je suis convaincu que, dès qu'un art atteint sa perfection, il réalise des symboles pour exprimer toutes les grandes pensées qui l'ont enfanté. De même qu'une cathédrale reproduit par la pierre toutes les données de l'Évangile, ses dogmes, sa morale, son histoire, le chant grégorien trouve aussi des accents où toutes ces choses vivent et palpitent en y imprimant leur empreinte distincte.

Dans les systèmes de musique dont la tonalité n'a d'autre destination que de prêter à la poésie des accents plus pénétrants, plus solennels, toutes les merveilles de notre art sont égalées, peut-être même surpassées. Le ton du coloris sonore y est chaud comme le soleil torride; mais les évolutions de la voix, immenses, infinies comme le désert, en ont presque toujours la tristesse monotone. Le rapport infinitésimal des intervalles empêchant l'intonation de se fixer d'une manière sensiblement distincte, la voix glisse d'une région diapasonale à l'autre sans faire sentir individuellement les degrés de l'échelle : aussi concevoir un son isolé paraît impossible au chanteur de l'Orient. Pour lui, l'élément mélodique le plus simple n'est pas un son : c'est un groupe de sons; chaque partie du discours est encore un groupe de sons. L'harmonie, loin d'être nécessaire, devient impossible. Une telle musique blesse notre sens esthétique, dépasse nos facultés, nous est insupportable : qui sait cependant si les tiers ou les quarts de ton qui ravissent de plaisir le muezzin sur son minaret, le brahmine dans sa pagode, n'entreront pas un jour dans notre système agrandi, transformé? Des expériences sont déjà tentées (1). Et puis d'ailleurs, dans nos mélodies populaires des Pyrénées et des bords de l'Aude, dans

(1) Depuis le XVIe siècle, soit pour retrouver le genre enharmonique des Grecs, soit pour expérimenter sur nos oreilles les tonalités de l'Orient, on a plusieurs fois essayé de construire des instruments dont le clavier fournissait la division de l'octave par tiers et par quarts de ton. Voyez sur ce sujet les intéressantes recherches de M. Vincent, membre de l'Institut.

les *fandango* et les séguidilles des Espagnes, n'entend-on pas un écho, très-reconnaissable quoique affaibli, de ces antiques romances, délices des belles houris que priaient d'amour les Zégris et les Abencérages.

En attendant, la puissance de notre mélodie et de notre harmonie telles qu'elles sont semble illimitée; mais il faut que je me hâte de les enrichir encore d'une complète perfection de forme et de dessin par un nouvel élément, une nouvelle articulation de la voyelle : je vais parler du rhythme.

—

Du rhythme. — De la mesure. — Prose musicale. — Versification.

Le rhythme résulte des diverses modifications de la durée combinées dans le temps. Tout ce qui s'accomplit dans le temps est soumis au rhythme : il y a rhythme dans les accidents de la vie, rhythme dans les évolutions des astres, rhythme dans le vol de l'oiseau, dans les caprices du ruisseau qui serpente. La tempête rhythme ses bonds furieux, comme la brise des nuits ses caresses; la foudre, ses éclats; l'éclair, ses sillons; l'orateur rhythme son geste; le danseur, ses pas; le moissonneur, l'impulsion de la faucille, ou la chute cadencée du fléau. Le rhythme est la respiration de la parole, dont les voyelles longues ou brèves, les silences intermittents, retiennent ou précipitent l'émission; mais c'est surtout à la musique que le rhythme est inhérent : c'est un de ses éléments les plus féconds pour émouvoir.

La durée de l'intonation peut se prolonger ou se restreindre d'une manière infiniment variée ; le silence plus ou moins long peut l'interrompre : voilà dans la musique la faculté du rhythme. La musique et la parole possèdent donc en commun ce précieux élément : preuve nouvelle de leur commune origine.

En développant ses successions et son harmonie dans les trois régions diapasonales, la mélodie semble envahir l'espace ; mais, en s'assouplissant au rhythme, elle règnera sur le temps pour en disposer à son gré. Par le rhythme, ses proportions se dessineront clairement, et ses contours deviendront précis. A la symétrie sonore des successions et des accords s'ajoutera la symétrie des durées et des silences : de là, des lignes, des angles saillants ou rentrants, des circonférences de sons, soit que le trait ascendant ou descendant projette la verticale, soit que l'intonation, rebondissant sur elle-même, dessine le trait horizontal : de là, des images, des symboles se multipliant à l'infini. Le rhythme est le geste de la mélodie.

Mais tout compas, pour projeter une ligne, part d'une unité, le point : pour se dessiner, le rhythme s'appuie aussi sur une unité, l'instant. Cette unité est essentiellement variable : la déterminer c'est donner au rhythme son attribut indispensable, son mode d'existence ; c'est lui imprimer le mouvement. Le mouvement est, en effet, le degré de lenteur ou de vitesse assigné à l'instant pour servir d'unité rhythmique. L'effet du rhythme dépend absolument de cette première impulsion du mouvement : la même mélodie chantée tour à tour dans un mouvement lent ou rapide produit deux impressions totalement diffé-

rentes. L'esprit emploie sur le rhythme ses procédés habituels ; à l'unité qu'il choisit selon qu'il est ému il rapporte toutes les diverses durées des sons et des silences : durée de deux, de trois, de quatre instants, ou un plus grand nombre. Si le rapport des durées avec l'unité est vague et indéterminé ; si nulle symétrie saillante ne les coordonne, ne les resserre dans un moule fixe, la mélodie ainsi rhythmée est de la prose musicale, dont les silences, irrégulièrement placés, marquent les phrases, terminent les périodes. Mais, si l'imagination, s'imposant pour moule rhythmique un instant double, ou triple, ou quadruple, ou sextuple de l'unité, combine dans ce moule d'une manière constante les diverses durées de sons et de silences, le moule rhythmique prend le nom de *mesure* ou mètre musical, caractérisé par deux, ou trois, ou quatre, ou six temps, égaux comme les oscillations du pendule, mais où se distinguent toujours le frappé et le levé, l'arcis et l'athésis; les temps forts, sur lesquels s'appuient les accents les plus saillants, les substantifs, les verbes ; les temps faibles, qui supportent les attributs et les conjonctions.

La mélodie ainsi rhythmée cesse d'être une prose cadencée : c'est une versification scandée.

Le chant grégorien, dont l'idéal est d'exprimer avant tout l'infini de nos aspirations surnaturelles, n'est qu'une prose musicale, mais une prose très-rhythmée, très-cadencée, bien phrasée, dont la coupe des neumes (petit dessin mélodique) dessine les proportions par des silences irrégulièrement ménagés ; proportions souvent symétriques dans la durée comme

dans la marche mélodique des intonations, où le silence se prolonge capricieusement pendant une, ou deux, ou trois unités d'instant, mais sans rien de fixe, rien de fatal. Parfois, pour aiguillonner l'imagination, l'unité semble même disparaître, et produire des dissonnances rhythmiques; mais bientôt elle reprend son empire, et la période s'achève pleine et arrondie.

On ne saurait croire combien ce vague du rhythme imprime de grandeur au plain-chant : on sent que la raison, s'abaissant devant la foi, laisse à l'âme toute sa liberté d'enthousiasme; on sent que l'ordre et la convenance des choses d'ici-bas sont des bornes trop étroites pour des accents qui cherchent Dieu.

Je ne sais par quelle folie le XVIIIe siècle s'est efforcé de tuer le plain-chant, qu'il prétendait régénérer par la monochronie assoupissante du chant battu (1). Le vandalisme janséniste dans le temple préludait au vandalisme révolutionnaire dans la rue. Le bon sens de notre époque a fait justice d'une telle

(1) Cette égalité systématique des notes du plain-chant a commencé bien des siècles avant; mais son adoption n'a jamais été unanime. Quatre causes principales l'avaient amenée : 1° la complication inextricable de la notation rhythmique; 2° l'austérité des ordres monastiques, qui, pour se traduire dans la musique, ne trouvait rien de mieux que d'en ramener les rhythmes variés à la stricte unité; 3° la manie d'improviser des contre-points en imitation sur la mélodie grégorienne, qui s'effaçait alors, et dont la lourde isochronie était absolument nécessaire pour faciliter les harmoniseurs; 4° enfin l'ignorance toujours croissante des choristes laïques, à qui le chant des offices fut confié dans la plupart des églises.

mutilation : il a cherché à restaurer dans toute leur splendeur les cantilènes inimitables des saint Grégoire, des Fortunat, des Notker, des Robert le Pieux, des Maurice de Sully, Thomas de Cellano, Jacopone de Todi, Frangipani, etc. Il est inconcevable toutefois que, en restituant à ces chefs-d'œuvre leur rhythme si flexible, si grave, et pourtant si gracieux, on s'obstine à leur contester une harmonie aussi abondante, aussi variée que leur mélodie; et cela, sous prétexte que, dans chaque mode, chaque intonation implique un repos absolu, comme tout substantif, toute interjection. Vous faites donc d'un art divin un idiome de coq-à-l'âne, un vagissement de sauvages ? A la vérité, dans un trop grand nombre d'églises, le chant n'est pas autre chose. Signalez cette profanation, indiquez les moyens d'y porter remède, mais ne laissez pas imparfaite une création qui vient de plus haut que nous; reconnaissez que le plain-chant, comme notre mélodie moderne, se compose de sons intégrants, qui engendrent leur harmonie nécessaire d'accords parfaits, de sixtes, et même de quarte-et-sixtes, et de sons artificiels, purs ornements qui ne réclament nullement d'harmonie propre. De grâce, n'alourdissez plus, n'abêtissez plus ces neumes si délicats; tirez de la tonalité grégorienne toutes les richesses d'expression qu'elle renferme, elle n'aura plus rien à envier à sa sœur. Mais, au lieu de cela, vous l'affublez de dièzes, de bémols, de notes sensibles, d'accords dissonnants qui jurent avec elle. Dans le plain-chant vous vous plaisez donc à jouer faux : vous en faites un non-sens.

Quant au ryhthme, peut-on concevoir une musique qui l'exclut? La lumière et l'ombre le donnent à l'architecture, à la sculpture, à la peinture; et le plain-chant s'en dépouillerait? La complainte du pâtre, la chanson des lavandières, le cantique du pêcheur, sont admirables d'originalité rhythmique; et le plain-chant répudierait le rhythme? Non! Je le proclamerai bien haut : le plain-chant est très-riche de rhythme et d'harmonie; seulement son rhythme a conservé des analogies frappantes avec les rhythmes si variés des lyriques grecs, continuelle mutation de mètres, enjambement sans fin d'un pied poétique sur l'autre. Souvent je trouve notre musique bien moins variée, avec ses cadences implacables, revenant à temps égaux, et sa carrure, qui pourrait lutter de rectitude avec un triangle ou un carré. Notre musique actuelle gagnerait peut-être beaucoup à emprunter au plain-chant son rhythme insaisissable, fugitif, mais toujours émouvant, voire même la variété mélodique de ses modes.

Dans les systèmes musicaux inhérents à l'idiome, le rhythme est absorbé par la prosodie du vers : ainsi, dans l'art d'Orphée, d'Homère, de Pindare et de Sophocle, où tout était chanté, ce n'était pas la musique qui soumettait le vers à son mouvement : au contraire, elle obéissait presque en esclave aux règles de la prosodie. La prosodie assignait aux syllabes de l'idiome une variété prodigieuse de durée : si la brève valait l'unité de temps, la longue valait deux fois la brève : c'était là la donnée élémentaire de la prosodie. Le mètre, ou pied du vers, se formait de longues ou de brèves, combinées ici par nombre

binaire de temps ; là, par nombre ternaire. Les principaux mètres binaires étaient : le pyrrhique : deux brèves, deux temps ; le spondée : deux longues, quatre temps ; le dactyle : une longue suivie de deux brèves, quatre temps ; l'anapeste : deux brèves suivies d'une longue, quatre temps, etc. Les principaux mètres ternaires étaient : l'iambe : une brève suivie d'une longue, trois temps ; le trochée : une longue suivie d'une brève, trois temps ; le tribraque : trois brèves, trois temps ; le molosse : trois longues, six temps (1). En réunissant plusieurs de ces pieds, composés de syllabes égales ou inégales, on formait le vers. Autant la combinaison des pieds variait, autant d'espèces de vers. Enfin les strophes résultaient de la combinaison des vers.

L'harmonie de ce rhythme poétique était une séduction si puissante pour l'oreille des Grecs que la mélodie même s'effaçait devant elle : les flûtes dirigeaient toujours l'intonation de l'acteur qui déclamait ; mais les sandales des podopsophes, qui, marquaient le mouvement et la cadence du vers, dominaient tout. Le vers était la musique.

Le législateur, pour imprimer ses lois dans la mémoire des citoyens, les rédigeait en vers et en chant : voilà pourquoi changer une mélodie à Sparte était

(1) On comptait aussi comme mètre prosodique le *bacchien :* une brève suivie de deux longues, cinq temps ; l'*antibacchien :* deux longues suivies d'une brève, cinq temps ; enfin l'*amphimacre* : une brève entre deux longues.

Dans certains vers, les Grecs combinaient les pieds binaires et les pieds ternaires pour produire ce qu'ils appelaient le *sesquialtère* ou le *scazon.*

attenter à la sûreté de l'Etat. Les éphores coupent trois cordes à la lyre de Terpandre, et bannissent Timothée, parce que ces deux artistes voulaient innover dans l'art qu'on croyait immuable comme l'équilibre du monde ! Platon, Athénée, Plutarque, nous en rendent témoignage, la musique embrassait toutes les connaissances humaines, consacrait tous les actes des magistrats; au gymnase, à la tribune, il fallait se conformer à ses préceptes. On sait que Caius Gracchus, dans toute la fougue de l'éloquence, prêtait l'oreille à la flûte d'un esclave qui, caché derrière lui, dirigeait son débit. Qu'on ne s'étonne plus si l'antiquité tout entière attribuait à la musique seule une origine divine: tous les peuples ont été unanimes dans leur vénération pour l'art qu'ils croyaient régissant l'univers entier. De nos jours, chez les Chinois, les sentences du pieux Lao-tseu se chantent encore, de même que les préceptes des Pouranas chez les Indous.

Pour nous, forcés par le divorce de la poésie et de la musique de créer à celle-ci un élément irrésistible d'expression, une source inépuisable de variété dans l'unité, une consonne énergique qui articule la voyelle; laissant au plain-chant son rhythme indéterminé, nous avons fait entrer dans notre mélodie et dans son harmonie tous les mètres poétiques des anciens, infiniment plus multipliés, plus riches peut-être.

Les anciens mètres prosodiques sont devenus dans notre musique la mesure à deux, à trois, à quatre, à six et même à cinq temps égaux; moule rhythmique où les durées des sons et des silences s'enferment pour acquérir plus de puissance, en rendant l'unité de

rhythme bien plus saillante. Les mesures combinées ont produit le vers musical, dont la mélodie a formé la rime par les cadences ou chutes régulières, souvent symétriques, des dissonnances sur les consonnances. En combinant les vers mélodiques de toute forme et de tout mètre, la strophe s'est épanouie : strophe de trois, de quatre, de six, de huit ou un plus grand nombre de vers de diverses grandeurs, croisant leur rime, s'entrelaçant à plaisir par l'enjambement, le déplacement des césures. La symétrie du vers musical s'appelle ordinairement *carrure;* la symétrie des carrures, *nombre;* la symétrie du nombre, *période.* Faisons observer ici que l'époque du moyen âge où la mesure devient une nécessité de l'art profane est précisément celle où la rime constitue notre vers. Le XIe siècle marque cette époque.

Toutes les coupes, toutes les formes, tous les caprices, toutes les hardiesses, toutes les surprises, toute la flexibilité de la versification antique et de la nôtre, la musique moderne se les est appropriés, depuis l'hexamètre, le pentamètre, le saphique, jusqu'à l'alexandrin; depuis le bout-rimé, le rondeau, le triolet, la ballade, jusqu'à l'ode, jusqu'au dithyrambe. Notre récitatif n'a-t-il pas la cadence grave et solennelle de l'hexamètre ou de l'alexandrin? Que sont nos grands airs comme coupe, sinon des odes polychrones? La mesure est ainsi devenue un élément constitutif de notre musique, qui semble ne plus pouvoir s'en passer. Toutefois la vérité de l'expression, la chaleur de l'inspiration, contraignent parfois la mesure à s'effacer, à se dissimuler; le mouvement de la mélodie s'accélère ou se ralentit; d'autres fois, les

mouvements se heurtent, et contrastent énergiquement; mais, dès que l'émotion se calme, dès que l'inspiration retombe, la mesure reprend sa baguette, que lui avaient arrachée pour quelque temps le point d'orgue, le *rallentando*, l'*agitato*.

Le domaine du rhythme est illimité dans la musique, et, malgré tout ce que Sébastien Bach, Mozart, Haydn, Beethoven, Rossini, Berlioz, ont créé, le développement futur de l'art s'accomplira surtout dans le rhythme, jusqu'à ce qu'une révolution dans la tonalité le transforme radicalement.

La mélodie est donc en possession de toutes ses ressources : l'harmonie, le rhythme, la mesure, le vers, rien ne lui manque pour réaliser le beau, le sublime. Mais quelle voix va la chanter? L'instrumentation répondra (1).

—

De l'instrumentation.

Dans la mélodie et l'harmonie, la musique a développé son principe sentimental; dans le rhythme, son principe intelligent. Pour être entièrement une âme

(1) Si les dimensions de mon cadre me l'avaient permis, j'eusse esquissé ici la rhétorique et la poétique musicales. On aurait touché du doigt que le discours par les sons comporte des figures et des tropes analogues à ceux dont l'éloquence oratoire tire ses plus grands effets : la métaphore, l'antonomase, la synecdoche, l'hyperbole, la réticence, l'antithèse, la gradation, la périphrase, se retrouvent en effet en musique, comme aussi les parties principales du discours et les qualités essentielles du style.

qui se manifeste, il faut qu'elle trouve son principe sensitif, et complète ainsi sa trinité; en un mot, il faut que le cœur et l'intelligence soient servis par des organes. Voici les voix, voici l'orchestre, agents multiples qui, au souffle de la mélodie, à l'impulsion du rhythme, vont s'animer d'une seule vie : le chœur, l'orchestre, tout un monde moral, avec ses passions, ses luttes, ses amours, ses antipathies, ses chants de joie, ses soupirs de regrets, ses rêveries, ses recueillements, ses prières, ses extases; toute une création sensible, avec ses splendeurs, ses ténèbres, ses suavités, ses parfums, ses perspectives lointaines, ses sublimités, ses grâces délicates, ses horreurs, ses beautés ravissantes, ses visions indécises!

Écoutez! j'ai fait un rêve ; un artiste surhumain touche ces deux mondes : tout s'anime, et devant mon imagination haletante se déroulent le tableau et le drame le plus saisissant.

Entendez-vous ce scintillement cristallin qui ondule, s'approche, s'éloigne? Ce sont les sons harmoniques des violons, bien loin, bien loin, et sur lesquels deux flûtes, dans le medium, jettent des accords veloutés que les harpes entrecoupent d'arpéges aigus, éblouissants comme des rayons : bien sûr, voilà l'aurore, secouant d'une main la rosée de sa chevelure, tandis que de l'autre elle parsème l'horizon encore voilé de paillettes lumineuses. Soudain les altos unissent aux violons le suave accent de leurs chanterelles; le crescendo s'enfle; l'harmonie se dilate et s'élargit. La petite flûte entonne le chant de l'alouette matinale; une fraîche brise, glissant des violons aux altos, éveille les violoncelles,

qui, tout frissonnants, agitent leur batterie rapide comme les feuilles des peupliers et des saules. Un splendide accord s'épanouit : c'est le soleil inondant l'espace de clarté. Puis une voix s'élève au milieu du calme : c'est la musette du berger, dont le hautbois raconte aux échos les tendres pensers d'amour, tandis que les sons bouchés des cors répondent par leurs roucoulements de colombe, et que les harpes émiettent des accords sur les tenues graves de deux flûtes unies au medium des bassons, frais murmure de la source épanchant son fugitif cristal.

Pâtre, reste muet! ramiers, faites silence! Une belle et chaste vierge appelle son fiancé : c'est le medium si caressant de la clarinette, dont le joyeux battement de cœur palpite dans les traits gracieux des violons. Le cor anglais répond : ce fiancé, fier de son bonheur, salue sa bien-aimée; mais une vague inquiétude l'agite : il chante, ou plutôt il soupire. Cependant l'orchestre se remplit : une foule s'approche; les portes du temple s'ouvrent. La clarinette basse élève sa voix de pontife; l'orgue s'éveille; le temple est inondé d'harmonies, sur lesquelles la chanterelle des violons fait planer l'hymne d'hyménée. Les compagnes de la fiancée supplient ainsi le Dieu des miséricordes de bénir son bonheur. Bientôt leurs accents ne sont plus qu'un murmure; l'alto solo, mélancolique et pénétrant, fait monter au Ciel la prière d'une mère radieuse de tendresse, et qui, enveloppant dans sa mélodie la clarinette et le cor anglais, semble presser dans ses bras deux cœurs dont l'anneau nuptial va river la chaîne fortunée. Puis des cordes onctueuses du violoncelle s'exhale l'accent

pieux d'un père, auquel tous les autres violoncelles mêlent bientôt leur cantique solennel.

Tout à coup les contre-basses, s'approchant rapidement, font bondir et rebondir de sourds triolets : c'est le galop vertigineux d'une troupe de cavaliers; ils courent, ils dévorent l'espace. Les voici ! tout fuit, tout se disperse. Le cor fait retentir un de ses sons fatals : un saisissement d'effroi glace l'orchestre; la trompette stridente éclate; les trombones élèvent des clameurs furieuses; la cymbale grince : ah ! sans doute des épées se croisent, les boucliers se heurtent. Oh ! Dieu ! la petite flûte lance un sifflement bref sur un éclat de cymbale : c'est un coup de poignard !..... Qui donc est frappé ?..... Entendez-vous l'adieu déchirant du violon solo et la plainte étouffée du cor anglais? Le fiancé est tombé; son épouse, éperdue, disparaît au milieu des ricanements des trombones et des fanfares triomphantes. Ne reste-t-il plus une âme vivante pour témoin à cette scène d'horreur? Si ! le cor anglais se fait encore entendre : le bien-aimé survit, mais c'est pour pleurer : sa raison s'est obscurcie avec l'étoile de son bonheur. Comme une voix consolante de mère, l'alto domine les sanglots étouffés du cor anglais : les notes graves des clarinettes pèsent sur l'harmonie, que les basses heurtent de leur *pizzicato*, semblable à l'effort suprême d'un homme qui se débat contre la fatalité, et cherche à lui demander raison.

Ici l'Océan s'étend sans bornes avec les sons soutenus des basses, des bassons et des cors. Mais n'entendez-vous pas au loin la fiancée répéter ses adieux ? Les flots qui se bercent dans les violons et les altos l'em-

portent : la voilà déjà bien loin ! sa voix n'est plus qu'un son crépusculaire. Dans un sombre roulement de timbales surgit le premier éclat de la foudre. La tenue profonde et monotone des basses se plisse de *grupetti* d'altos ; les violons précipitent les flots tumultueux de leurs *tremolo*, qui s'élèvent et retombent ; les gammes chromatiques des bassons accroissent la sourde colère des vagues ; le chalumeau des clarinettes et les sons graves des flûtes font pousser aux oiseaux de mer leurs cris d'épouvante ; la foudre redouble ses éclats. Les lames des violoncelles et des contre-basses se brisent dans un coup d'archet sec et formidable ; le vent se déchaîne dans les traits aigus des violons ; la petite flûte déchire d'éclairs le *forte* de plus en plus menaçant ; la tempête n'a plus de frein : avec un horrible fracas, la nature se débat convulsive. Les bonds frénétiques des contre-basses semblent s'attaquer au Ciel ; tandis que le *stacatto* précipité des seconds violons, des altos et des violoncelles fait pleuvoir la grêle. Mais les trombones, au loin, poussent des appels de détresse ; la grosse caisse fait gronder le canon d'alarme ; puis la fiancée..... : écoutez son dernier cri sur la chanterelle du violon solo ! Les flots sont désormais sa couche nuptiale.

La nature s'est apaisée maintenant ; le cor anglais accentue péniblement les sons les plus voilés de son timbre : sans doute le fiancé promène sur le rivage son morne désespoir, que la voix tendre de l'alto, peut-être la mère de la fiancée, cherche à assoupir ; tandis que sur le feuillage frémissant des violons la flûte découpe les fredons ineffables du rossignol :

Cependant les sons voilés du cor assombrissent le jour : les *pizzicato* des basses effeuillent leurs accords au souffle d'un âpre vent d'automne qu'exhale la quatrième corde des violons : la nuit s'épaissit. Enfin deux bassons, comme deux ombres pâles et fugitives, glissent à travers la brume de l'harmonie : c'est peut-être la mère et l'amie de la douce vierge qui viennent l'attendre une dernière fois sur le rivage. Alors deux sourdes timbales laissent tomber des accords intermittents, sur lesquels passent furtivement, comme un rayon de lune, deux flûtes dans le grave, un cor à l'aigu. Silence !..... Un dernier accord de timbales..... puis la mort !!!..... Voilà mon rêve !

Voilà comment la baguette magique de l'artiste évoque un monde de fantômes, dont les passions vous émeuvent, dont les péripéties vous font frémir ; mais, pour que ce monde ne soit pas un chaos, il faut que la loi d'unité dans la variété n'ait jamais été violée.

Le pathétique épisode qu'on vient de lire est-il à sa place dans un ouvrage qui vise à la science ? Les pédagogues pourront dire que non ; pour moi, je n'enseigne pas autrement : je suis convaincu que le meilleur procédé pour expliquer la peinture c'est d'exécuter une toile. J'accepterai avec humilité tout blâme si j'ai réussi à faire comprendre jusqu'à quelle grandeur de conception, quelle vérité d'expression, quelle énergie de dessin, quelle magnificence de coloris, la musique peut atteindre (1). Mais on peut

(1) Deux admirables ouvrages ne laissent plus rien à désirer pour l'enseignement de l'instrumentation : ils déve-

me dire : « Nous n'avons vu agir que l'orchestre : que serait-ce donc si la poésie ajoutait à tant de merveilles sa précision? Car, ne nous illusionnons pas, la musique peint sans doute; mais son sujet reste toujours vague, malgré le déploiement de toutes ses ressources. Vous me montrez ici l'Océan : moi, j'y vois le désert; vous déchaînez un orage : moi, je crois assister à une bataille; ce que j'entends est-ce une prière? moi, j'y découvre un chant de fête ».

Eh! qu'importe? Ce vague de la musique c'est le secret de son pouvoir. Vous prétendez qu'elle ne dit rien de précis : je vous l'accorde, parce qu'elle dit tout : elle vous émeut, elle vous transporte, elle vous force à répandre de douces larmes; vous arrachant aux misérables préoccupations de ce monde, elle vous fait parcourir l'infini; elle vous pénètre le cœur; elle s'empare de tout votre être pour vous rendre meilleur. Que demandez-vous de plus? La parole atteindrait-elle mieux ce but? Hélas! bien peu répètent les sublimes cantiques de Racine ou de Lamartine, tandis que la voix du plus infime s'évertue à entonner un pieux noël ou une romance touchante. La musique, croyez-moi, la musique, même dans nos temples, est encore la prédication la plus efficace du bien et du beau.

Depuis que la langue des mélodies s'est séparée radicalement de la langue des mots, presque toujours à son désavantage elle renoue une alliance qu'on

loppent méthodiquement et avec clarté toutes ses richesses, toute sa magnificence, et résolvent toutes les difficultés. Nommer leurs auteurs, MM. H. Berlioz et G. Kastner, c'est caractériser d'un seul mot leur mérite.

rend impossible : aussi les musiciens ne demandent-ils à leurs paroliers qu'un maigre canevas, un squelette de poésie pour servir de fil conducteur à leurs inspirations, qu'ils tiennent toutes prêtes en réserve dans leur portefeuille. C'est un malheur ! c'est une faiblesse ! Jusques à quand nous donnera-t-on pour chefs-d'œuvre des pots-pourris de formules à tant la page ? Je vous comprends : sur des vers sublimes, sur de la poésie digne de ce nom vous ne pourriez ajuster vos pastiches. Moi, je vous donne à chanter, dans *Andromaque*, l'incomparable monologue d'Oreste : vous vous moquez de moi : votre carrure impitoyable, vos phrases toutes moulées, ne peuvent s'accoupler à tant de désordre. Pour frapper Pylade, pour faire siffler les serpents des Furies, il vous faudrait créer des formes nouvelles, trouver dans les profondeurs de l'orchestre des accents inouis : où serait alors ce qu'on appelle un *motif?* L'orgue de Barbarie ne pourrait le travestir en polka, et c'est ce qu'on demande. La prière même doit être une scotisch : il faut bien que les héros de Mabille deviennent les coryphées de votre renommée de carrefour. Ah ! c'est une pitié ! Pour faire de belle musique il faut de mauvais vers ? Cependant Gluck n'a jamais été plus sublime que lorsqu'il a trouvé des pensées et des images à sa taille de géant ; Schubert a pour le moins égalé Goëthe dans son *Roi des aulnes*, et ce *Lac*, cet *Automne* de Niedermeyer, dites-moi : qui vous fait le plus rêver du poète ou du musicien?

Sortez de votre banalité : demandez à la poésie des accents dignes de la musique : la musique ne faillira pas. De jour en jour sa puissance d'expression grandit.

et le temps n'est pas loin peut-être où toute poésie se chantera, même l'épopée, si quelque audacieux génie surgit, tout à la fois grand poète et grand musicien.

Nous avons analysé par quel procédé l'esprit humain a lentement élaboré tous les éléments de l'art peut-être le plus complexe. L'esprit humain n'a pas été moins ingénieux dans l'invention des signes graphiques au moyen desquels la pensée de l'artiste reste impérissable. La notation dont nous nous servons aujourd'hui ne laisse rien à désirer : une échelle de cinq lignes porte le diagramme, dont sept clefs déterminent à volonté le son générateur; sept signes de durée, sept signes de silence, se placent sur cette portée pour représenter à la fois les intonations et les rhythmes; le dièze et le bémol expriment la double tendance des cordes mobiles; les accents, les nuances, ont aussi leurs signes au-dessus, au-dessous des notes; enfin les chœurs et l'orchestre, toutes les voix, tous les timbres, peuvent être lus d'un seul coup-d'œil sur la partition. Mettons donc l'artiste en présence de cette partition, et tâchons d'analyser ce qui se passe en lui (1). Cette étude psychologique n'a peut-être jamais été tentée, et cependant elle est palpitante d'intérêt.

(1) Il m'en coûte beaucoup de borner cet Aperçu philosophique. Une étude approfondie des diverses notations achèverait de mettre en lumière les vérités que je veux établir. Je devrais aussi consacrer un chapitre spécial aux moyens d'expression dont la musique dispose. Si jamais une nouvelle occasion se présente pour moi de donner à mes idées tout le développement qu'elles comportent, je m'efforcerai de ne rien omettre, et cet opuscule deviendra un ouvrage digne de son objet.

Le compositeur en face de sa partition. — Différents genres de musique ; différentes écoles.

Le maître est assis devant son pupitre ; un vague et dernier accord s'exhale de son piano, que ses doigts viennent d'effleurer au hasard pour échauffer son imagination ; son papier de musique, encore immaculé, étale sous ses yeux vingt portées vides encore. L'artiste incline son front ; il est déjà loin de cette terre, et le monde idéal s'est emparé de lui. Comme autant de prismes magiques, les portées fascinent son regard : par moment il croit y lire des notes confuses. Tout à coup une symphonie prélude au dedans de lui : il entend distinctement dans son front des voix et des instruments qui s'appellent et se répondent ; sa propre voix se surprend à en essayer les échos ; les lignes de la portée lui semblent un clavier dont chaque touche frémit : sa plume s'y précipite ; et, juste à la portée où doit s'écrire l'instrument dont le murmure l'obsède, il trace des signes : c'est ce qu'il entend chanter en lui.

Son âme vient donc de parler : voilà sur ce papier sa pensée et son verbe qui flamboient. Saisi d'un irrésistible amour pour cet autre lui-même qu'il vient d'engendrer, son imagination le couve, son cœur l'étreint et l'échauffe, sa raison le scrute avec son flambeau. Si nul germe de vie ne palpite en ce verbe, son créateur le rejette, et s'éloigne découragé. Mais, si, dans cette émanation, la plus pure de son être, l'artiste sent fermenter des éléments féconds, il

y insuffle toute son âme comme une étincelle, et le verbe grandit, se développe; l'écrivain le façonne; il s'y contemple lui-même comme dans un miroir : « Oui, cette mélodie c'est moi! ce rhythme c'est moi! » A cet objet de toutes ses complaisances il dresse un magnifique trône d'harmonie; il tisse un royal vêtement de broderies et de timbres; puis il semble lui dire : « Va! répands-toi; opère des miracles; je sais tout ce qui sortira de toi! »

Sous la plume qui se hâte, le verbe, ou plutôt le thème, s'élance, s'assimile tout ce qu'il rencontre, s'étend, se fractionne; ici prend la voix d'un violon; là, d'un cor; il court à travers l'orchestre, se jouant de toutes les sonorités, lutinant même parfois le silence. Mais de son sein fécond déjà de nouveaux thèmes s'échappent : c'est lui qui les a créés; ils sont faits à son image; il les emporte avec lui à travers mille dédales de modulations, de rhythmes, de mesures; à chaque élan du thème inépuisable jaillissent des traits surprenants, des cadences imprévues, dont il enlace, comme d'un réseau, les thèmes qu'il a produits, et sur lesquels il répand à pleines mains le coloris de la nuance. Souvent il dialogue avec eux, ou, pour les laisser briller, s'oublie lui-même; mais bientôt il reparaît plus radieux. Cependant la plume du maître dévore les portées : par les plus étonnantes combinaisons, il veut encore multiplier cette pensée unique, l'enrichir d'ornements plus brillants, et susciter de nouveaux échos qui la répètent. Mais elle est épuisée : par un dernier souffle de toute son âme, l'artiste concentre tous les rayons de sa création, et la voilà debout tout entière, imposante d'unité et de

perfection. C'est ainsi qu'écrivaient Haëndel, Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn.

Suprême puissance de conception, flamme dévorante d'inspiration, fécondité inépuisable dans l'exécution : de ces trois sceaux divins sont marqués les chefs-d'œuvre. Cependant grand nombre de productions musicales sont réellement belles sans présenter le développement exclusif d'une pensée unique : certaines ne s'adressent qu'à l'intelligence; d'autres n'expriment que le sentiment; celles-ci sont le chant de l'âme en présence des beautés de la nature; celles-là sont l'éloquence des passions. Pour toutes, originalité de conception, invention dans la mélodie, abondance et nouveauté dans l'harmonie, richesse de rhythme, vérité d'accent, unité de plan, clarté dans les développements, justesse d'expression, ordre et convenance partout : voilà les conditions du beau.

Entrons dans quelques détails sur les principaux genres :

L'organiste vient de quitter son clavier : la prière fervente est encore sur ses lèvres; il respire encore l'encens de l'autel. Son regard plonge dans la profondeur des trois nefs, ou s'égare à travers les mille arceaux des ogives, où le soleil couchant, perçant les vitraux, fait miroiter les figures extatiques des prophètes et des martyrs. L'artiste chrétien est saisi d'une vision : tous ces héros de l'ancienne et de la nouvelle loi se mettent à chanter en lui le cantique de foi, l'hymne d'espérance : le souffle de l'infini traverse son âme : il croit tomber à genoux dans une adoration contemplative; l'Église du Christ est là debout devant lui, édifiée sur sa pierre

indestructible ; les cierges de l'autel, les piliers de la nef, la mosaïque du pavé, tout prend une voix, tout se met à chanter en lui. L'artiste se sent investi du sacerdoce : il faut qu'il peuple d'adorateurs la basilique immense ; il faut que tous les fronts se courbent, et que l'harmonie de la charité remplisse le monde. Sainte Cécile commande ; la voix des enfants, vêtus de robes candides comme leur âme, entonne le cantique ; d'autres voix les imitent ; de proche en proche la mélodie se propage ; les parties vocales s'entrelacent ; la symphonie chorale, se balançant comme l'encensoir, s'élève au ciel, redescend sur la terre. Sans repos, dès qu'une voix va finir, l'autre se lève pour recommencer : c'est l'éternel hosanna que se renvoient tous les échos de la céleste Jérusalem ; c'est Palestrina dirigeant sa *Messe du pape Marcel* : c'est Orlande de Lassus multipliant ses mâles chefs-d'œuvre ; c'est Allegri, ce sont les Gabrieli, qui font surgir un chœur dans chaque chapelle de l'église, et qui les harmonisent tous dans un concert tellement sublime, tellement surnaturel qu'il frappe de stupeur l'imagination. Oh ! quelle unité que la foi pour produire ces fugues infinies, ces concerts incommensurables ! Mais ici l'artiste verse des larmes aux pieds du Sauveur ; comme Véronique il étanche le sang de ses plaies adorables ; dévoré de l'amour divin, il se sent le cœur transpercé de sept glaives comme Marie : alors il entonne le *Stabat mater* avec Pergolèse, il murmure *Ave verum* comme Mozart.

Hélas ! trop souvent, quand je ne frémis pas d'indignation en entendant les textes divins profanés par des airs de guinguettes ou par des fredons obscènes, je

m'endors à deviner des énigmes stériles d'imitations de canons, inextricables dédales de combinaisons purement mathématiques. Très-certainement, par un côté, les jouissances de l'art peuvent être intellectuelles; mais, si le cœur, si l'imagination n'y disent pas leur mot, cette musique n'est qu'une partie d'échecs. Quand j'entre à l'église, c'est pour prier : je crains comme la peste ces organistes qui jonglent avec leurs quatre claviers, ou qui me roucoulent à l'élévation la romance mignarde dictée la veille. Artiste de l'Église, la mission que tu remplis te consacre prêtre : ne souille pas ton saint ministère; sois austère, sois chaste quand tu prêches la musique divine! Dieu a renfermé dans ton âme la manne nourrissante pour que tu la répandes dans les âmes : prends garde de les infecter de poison.

L'artiste, chez qui la vie n'est qu'une succession continuelle d'émotions, ne peut prêter l'oreille à ce qui chante en lui sans qu'aussitôt sa plume ne fasse aussi chanter les lignes de la portée; car cette voix, cet instrument, qui vibrent dans son âme, ils se plaignent comme il voudrait se plaindre; ils s'écrient : « J'aime » comme il voudrait le crier; ils maudissent comme il maudirait; ils frissonnent d'épouvante comme tous ses nerfs, ou comme ses yeux et sa bouche se dilatent de bonheur. Lisez maintenant sur le papier : voilà toute fraîche éclose la délicieuse rêverie, la naïve villanelle, la *jota* sémillante, la ballade fantastique. Ne croyez pas que la fantaisie ait suivi en aveugle tous ses caprices : aucune des lois de la pensée ni du sentiment n'a été violée, et, malgré son désordre apparent, l'unité

de l'ensemble couronne le fini des détails ; et l'artiste ne s'est arrêté que lorsque son cœur, débordant d'émotion, s'est complètement épanché. O Schubert, ô Chopin, ô Stephen Heller, Hernst, et vous tous cygnes mélodieux!

Voici venir le grand peintre! le nuage qu'il voit glisser sur l'aile du vent, en prenant mille formes, le plonge dans le recueillement ; le lac qui réfléchit une belle aurore, le papillon lutinant la fleur qui s'entr'ouvre, lui causent un soudain ravissement ; les danses champêtres du hameau, les jeux folâtres des brunes faneuses, le transportent de joie ; son oreille s'enivre des bruits lointains du soir aux rumeurs profondes des forêts ; et, comme tout chante autour de lui, il faut que sa voix se fasse entendre. Alors les mélodies qu'il écrit, les rhythmes qu'il enchevêtre, sont des coups de pinceau ; mais, dans le tableau qu'il esquisse, c'est toujours son âme qui occupe le premier plan. Si l'on voit toute la nature s'agiter autour d'elle, on entend par-dessus tout cette âme exprimer ce qu'elle éprouve. Nul art n'égale la musique en ceci ; Beethoven, à l'ombre des saules, écoute murmurer un ruisseau, tandis que son regard parcourt le plus frais paysage : tout aussitôt l'*andante* de la *Pastorale* s'exhale de son cœur.

Enfin certaines imaginations ne s'éprennent des beautés de la nature qu'en les choisissant pour cadre au drame des passions internes. Alors, comme je l'ai montré, les instruments de l'orchestre leur fournissent autant d'acteurs, et H. Berlioz nous fait entendre sa *Symphonie fantastique* et tant d'autres grandes belles œuvres ; Weber enfante ses ouvertures d'*Oberon*.

d'*Euryante* et de *Freyschutz*, et Beethoven nous lègue sa symphonie en *ut mineur*, sa *Sonate pathétique*, celle en *ut dièze mineur!* Et Mozart! je ne puis écouter sans verser des larmes, sans prier, sans frémir, son immortelle symphonie en *sol mineur* et tant d'autres prodiges.

On peut me faire cette objection : « Quoi donc! quand un grand maître saisit la plume, quitte-t-il toujours l'église? Se promène-t-il rêveur par monts et par vaux? » — Oui, je vous le certifie : tout cela s'accomplit dans sa mémoire, où le monde entier s'agite vivant par cela seul que cet homme est artiste.

Je n'ai rien à dire ici de ces fabricants de vacarme qui, dénués d'intelligence, vides de sentiment, jettent sur le papier des notes galvaniques pour agacer les nerfs des auditeurs, et les rendre ivres de bruit : leurs ponts-neufs sortis de l'orgie, leurs rhythmes brutaux, n'ont d'autre idéal que de caresser en nous l'instinct animal. Si j'étais Platon, je bannirais ces hommes de ma république, non couronnés de roses, mais chargés d'opprobres : car chacune de leurs œuvres n'est qu'un attentat à la vie des âmes, un trafic d'abrutissement public.

Pour détourner ma pensée de cette fange, je voudrais maintenant écrire tout un livre sur le drame lyrique; je voudrais vous faire sentir combien Gluck et Meyerbeer sont sublimes; Rossini, Boïeldieu, Auber, émouvants et féconds; Méhul, Weber, Hérold, Halévy, pathétiques et grands coloristes; Cimarosa, étourdissant de verve; Grétry, incomparable pour l'entente de la scène et la déclamation

vraie ; je voudrais que vous touchassiez de l'oreille par quel cachet original l'école italienne se distingue de l'école allemande, et comment l'école française, avec cet éclectisme de goût et de bon sens qui nous caractérise en tout, emprunte à ses deux émules leurs beautés de premier ordre pour les combiner, y ajoutant tout ce que peut inspirer le tact du sentiment le plus exquis ; car nous dérobons à l'Italie ses mélodies luxuriantes, expansions bruyantes de la vie qu'excite un chaud soleil, au souffle des brises tièdes, pour les fondre avec les profondes et mélancoliques pensées des rêveurs d'outre-Rhin. La musique italienne, avec son luxe de vocalises, émane avant tout du principe sensitif ; l'art allemand, du principe intelligent ; l'art français, de la trinité complète agissant pour le sentiment dramatique.

J'en ai dit assez. Rappelons-nous seulement que la musique a ses épopées, ses odes, ses élégies, ses églogues, même des satires et des parodies ; que le drame lyrique réunit tous ces genres, et que la France en porte le sceptre.

Cependant, en fait de conception purement musicale, la symphonie me semble l'emporter sur toutes. Une symphonie est une épopée : pour l'enfanter, le génie, tirant tout de soi, s'y manifeste dans toute sa force et sa liberté, tandis que le compositeur d'opéras, quelque grand qu'il soit, est esclave du plan qu'il développe ; s'il se laisse fortement émouvoir par les situations que le poète lui prépare, il nous fait respirer l'odeur du sang dans la *Bénédiction des poignards*, le fanatisme de l'amour et de la religion dans le duo au cinquième acte des *Huguenots* ou dans la pâque de

la Juive; une douleur poignante nous saisit quand Desdemona chante la romance du *Saule;* nous pleurons avec Arthur sur le tombeau de sa Lucie; comme l'Arnold de Rossini, nous supplions un père victime d'un tyran de ne pas nous maudire, et, pour le venger, nous courrions volontiers aux armes avec Walter Furst et Guillaume Tell. Cependant, tout bien examiné, Mozart reste pour nous le génie le plus universel que la musique ait inspiré : dans tous les genres il est créateur de premier ordre, et peut-être les fastes des autres arts ne présentent aucun génie phénoménal qu'on puisse lui comparer.

Le charme de la musique est si puissant, l'attraction qu'elle exerce sur les âmes est tellement universelle, que tout cœur ému se croit prêt à exhaler une mélodie. Il semble qu'écrire une inspiration ne soit qu'un jeu : rien, au contraire, n'exige plus de science laborieusement acquise, plus de connaissances étendues, plus de talent complexe. Étudier la théorie de l'art c'est immense; en acquérir la pratique exige une gymnastique de chaque instant : on en a pu juger par le développement de ce travail. Quand la persévérance de l'artiste a surmonté toutes les difficultés, quand son génie a produit un chef-d'œuvre, il lui faut des organes; il faut que sa création passe par l'intermédiaire des exécutants, sans quoi elle n'existe pas. Puisse la culture de la vraie musique se répandre assez pour que toute belle œuvre trouve des interprètes, et des auditeurs capables de proclamer avec nous que la musique est l'art le plus transcendantal!

Influence de la musique. — Rapport de la musique avec les autres arts. — Sainte Cécile.

Oui, la musique est l'art le plus transcendantal, parce qu'elle est au plus haut degré la manifestation purement métaphysique de l'homme interne. La vie du cœur des sociétés n'a pas d'expression plus complète : quand sa voix toute-puissante retentit, ce n'est pas seulement, comme dans les autres arts, une pléiade d'intelligences supérieures qui crée les types du sublime et du beau pour en faire savourer les charmes à des intelligences d'élite : non, la musique n'a jamais dit : « *Odi profanum vulgus* ». Elle sait trop que ce qu'elle doit traduire c'est l'émotion de tous, du plus humble comme du plus grand. Langue universelle, elle n'a pas à rendre compte des idées, des opinions, des préjugés qui se discutent de savant à savant, de peuple à peuple, de siècle à siècle ; mais sa mission est d'exalter les sentiments les plus nobles, les élans les plus généreux, dont le foyer brûle dans tout cœur d'homme, et qui, sur la surface de la terre entière, n'ont jamais été discutés. Religion, patrie, joie ou douleur de la famille, voilà les sentiments que la musique chante de manière à ce que tous comprennent et soient émus. Et pour chacun de nous n'est-elle pas la compagne, la confidente intime qui traverse avec nous la vie depuis le berceau jusqu'à la tombe ?

« L'homme est un dieu déchu qui se souvient des cieux ! »

Eh bien ! le souvenir de cette patrie perdue c'est la

musique : pour le paysan, l'ouvrier, le petit enfant, il n'existe pas d'autre art ; l'homme mûr y puise son courage pour le labeur ; dès que le vieillard chante, il retourne à son printemps, et ne se souvient plus que sur sa tête les années s'amoncèlent en flocons de neige. Exposez sur la place publique les plus magnifiques chefs-d'œuvre des arts plastiques en spectacle à cent mille hommes ; appelez à la tribune le plus grand orateur pour électriser cette foule : elle sera curieuse, attentive, sans être émue ; mais, comme aux batailles de l'Oronte et d'Arsur, faites entonner le *Veni, Creator,* faites gronder la *Marseillaise*, une commotion électrique saisit ce peuple ; l'enthousiasme ne connaît plus d'obstacles, et les prodiges de l'histoire sont accomplis : car la musique chez tout homme est une faculté innée : la passion chante avec tout autant d'éloquence dans la bouche d'une mendiante que dans celle d'une reine ; toute âme qui s'abstrait de la terre dans une vague rêverie murmure une mélodie ; tous nos mouvements obéissent aux lois du rhythme ; ce que nous pensons, ce que nous sentons, s'exprime par la voix : j'ai donc raison de dire que notre existence entière est musique.

La musique est l'art social par excellence, l'art de l'ordre, de l'harmonie enfin. Pour en jouir avec plénitude, les hommes sont forcés de se réunir, de se plier avec abnégation aux lois qu'il impose : l'égoïsme devient impossible pour faire de bonne musique. Quel autre art jouit d'un tel ascendant ? La musique est la fille la plus pure du Ciel : dans tout ce qu'elle dit, jamais rien de souillé : la souillure est dans le cœur, qu'elle inonde d'idéal, et qui trop souvent la

profane, parce qu'il est pervers. L'humanité n'a rien produit de grand sans la musique : Homère, Virgile, disaient : « Je chante ! » les muses même lui empruntaient leur nom.

Grand nombre d'esprits sérieux ne veulent cependant accorder aux productions musicales qu'une beauté de convention et de mode : « C'est pourquoi, disent-ils, la musique n'est qu'un art d'agrément ; son principe esthétique n'a rien de permanent, et les émotions qu'elle procure sont fugitives comme les saisons. Les chefs-d'œuvre poétiques de l'antiquité font encore notre admiration; et de la musique grecque que nous reste-t-il? Malheureusement rien que des fragments tellement insignifiants que, pour les érudits mêmes, les prodiges opérés par Orphée et Linus restent des problèmes. » Eh ! oui, sans doute, une religion d'intelligence, de liberté et d'amour, en transformant le monde, a régénéré tout en nous, jusqu'à la dernière fibre du cœur : par ce fait seul, la musique grecque n'a plus rien exprimé pour les chrétiens; et, si, perpétuant le dépôt des connaissances humaines, ils ont continué sans interruption la culture des langues classiques, ils en ont voué la musique à l'oubli, parce qu'elle n'était qu'un encens souillé offert aux idoles. Je ne partage nullement l'opinion commune qui fait découler le chant ecclésiastique des anciens nomes sacrés de la Grèce païenne; dans un prochain écrit j'espère démontrer victorieusement que l'Église des catacombes a créé sa tonalité, son rhythme et ses accents.

Je reviens au principe esthétique de la musique. Je soutiens qu'il a toujours pour base le sentiment

collectif des sociétés, et que, à toute époque où l'équilibre de la trinité humaine s'est manifesté par de grandes œuvres architecturales ou de grands poèmes, le même caractère de grandeur et de beauté se retrouve dans la musique. Appuyons cette thèse de quelques exemples.

Quand Périclès érigeait le Parthénon, quand Phidias sculptait Jupiter Olympien et sa Minerve, quand Sophocle et Euripide faisaient pleurer Athènes, la beauté de l'art grec consistait dans la perfection des formes résultant de la juste proportion et de la symétrie parfaite des lignes, des contours, même des pensées et des images. Le dogme antique de la fatalité dominait l'artiste, à moins qu'il n'exprimât dans toute leur grandeur les sentiments primitifs de l'humanité; arche inviolable que nul dogme, nulle fausse religion ne viole dans le fort de la conscience. Son horizon idéal, ne dépassant guère l'Olympe, s'enfermait dans la rectitude géométrique, comme la responsabilité de la vie dans les arrêts immuables du destin. L'homme semblait abdiquer son libre arbitre dans tous ses actes, et le rhythme du vers, qui constituait surtout la musique, s'appuyait sur cette notion du beau qu'Acrousias définissait : « L'ordre est le rapport des parties constituant l'unité ». Suivant Platon, les règles, les convenances, les harmonies, produisent le beau; Aristote pensait qu'il réside dans les idées d'ordre et de grandeur, et qu'un objet est beau quand l'ordre qui règne dans sa composition et son étendue nous en fait sentir les parties, et bien embrasser l'ensemble. Saint Augustin, comme les néoplatoniciens, déclarait qu'un objet ne mérite le nom de beau

qu'autant que la simultanéité, l'égalité et la convenance des parties produisent l'unité, qui satisfait la raison.

Par le christianisme, la notion du beau s'éleva à la hauteur du dogme : Dieu, avec ses attributs, en devint l'archétype ; les actes et la doctrine de son Verbe fait homme devaient revivre désormais dans l'œuvre de l'artiste, sous peine pour elle d'être marquée du sceau qu'avait imprimé sur le front d'Adam la chute originelle. Aussi l'art chrétien secoue-t-il le joug de la géométrie et de l'anatomie : il s'applique à faire descendre le ciel sur la terre, tandis qu'il élance les âmes vers le ciel. Pendant que la coupole byzantine inonde de lumière la basilique, et proclame que le soleil de vérité s'est levé sur le monde : « Quiconque a des yeux voie », la magnificence des mélodies grégoriennes remplit l'univers chrétien d'un chant incommensurable comme l'infini : « Quiconque a des oreilles entende ! » Et remarquez que, au siècle de saint Grégoire, la poésie est muette ; la poésie n'est pas assez puissante pour plier les barbares au joug de la foi et de la charité : ils ne la comprendraient point : c'est la musique chrétienne qui remplit ce rôle, et, comme le dit Paul Diacre, « le gosier farouche du Germain, qui ne peut s'assouplir aux inflexions de la langue latine, sait du moins vociférer : « *Kyrie, Kyrie, Kyrie, eleison !* »

Quand le plein-cintre de la voûte romane annonce que toutes les nations s'abritent sous l'unité de la foi, la cantilène sacrée, moins luxueuse d'ornements, a plus d'onction, plus de gravité, et trouve une expression plus énergique en se concentrant dans un seul mode

et dans une seule coupe rhythmique. Un nouvel élément éclôt dans la musique, inconnu à l'antiquité, incompatible avec son esthétique : c'est l'harmonie, dont la diaphonie balbutie les premiers rudiments. Enfin la longue tirade monorime que Théroulde crée dans son admirable épopée de *Roncevaux* annonce le réveil de la poésie, et démontre aussi que l'unité de foi est le principe vital de l'Europe au XIe siècle.

Du XIIe au XIIIe siècle, la société du moyen âge, sous l'aile de l'Église, atteint dans l'art cet apogée de puissance qui caractérise le parfait équilibre des facultés humaines; et, tandis que la cathédrale gothique élance ses sveltes colonnes, qui semblent quitter la terre pour chercher le ciel, multiplie ses ogives, découpe comme des dentelles ses clochetons et ses arcades, la musique, par les combinaisons du contrepoint et de la mesure, se crée tout un monde de formes nouvelles et de perspectives sonores. Du chaos de l'harmonie sortent des accords et des accents infiniment multiples; car le souffle poétique venu de la Cambrie a fait de l'amour idéal un dogme social, et semé dans le monde une notion toute nouvelle de la vie. Il faut bien que la musique traduise les émotions nouvelles qu'il fait naître. Dès lors les trois phases de l'architecture se retrouvent dans la poésie et la musique : au gothique fleuri correspondent le *Dies iræ*, les répons du Saint-Sacrement, comme les poèmes de saint Bonaventure et tous ceux de la *Table ronde;* au gothique rayonnant on peut rapporter les imitations, les canons de Guillaume du Fay et la *Divine Comédie* du Dante; au gothique flamboyant, les fugues d'Ockegem et de Josquin des Prez, et tout ce

qu'a inspiré la théologie scolastique. Pendant ce temps, le caprice et la fantaisie, qui dirigent les artistes pour construire et décorer les monuments civils, se retrouvent dans les poésies et la musique des troubadours et des trouvères.

Cependant l'Italie, bien moins absorbée que la France par la philosophie spéculative, reçoit de son soleil des inspirations d'un tout autre caractère : le dogme de l'amour, que les bardes bretons avaient fait accepter, et que l'ordre des Franciscains avait surnaturalisé en s'appuyant sur Dieu et sur une charité enthousiaste pour les hommes, le dogme de l'amour dicte à ces poètes mystiques des vers et des chants sans rivaux pour la suavité et la tendresse; Giotto et Pérugin laissent tomber de leurs pinceaux ces types inimitables où l'extase de l'amour divin rend ineffable l'austérité de la foi ; et des populations entières, agenouillées devant les madones que la piété érigeait à l'angle de chaque rue, répétaient ces *lodi spirituali* où la douceur des mélodies s'unissait à l'onction d'une harmonie tout à la fois riche et naïve.

Constantinople succombe alors sous les coups des Turcs : le vide immense que laisse ce dernier débris du monde romain réveille tous les esprits en Europe. Au retentissement de cette catastrophe, tout change de face : une question de vie ou de mort se dresse devant la civilisation, et, par une impulsion intellectuelle sans analogue dans l'histoire, la renaissance fait son avènement. Faut-il le dire? l'héroïsme religieux des croisades n'avait pu sauver la chrétienté d'Orient, et l'Occident, sentant planer sur sa tête le cimeterre de Mahomet II, et doutant de l'unité de

la foi, qui rendait l'Europe invulnérable, chercha son salut dans une doctrine qui proclamait comme principe de force le droit individuel.

Alors le soleil romain subit une éclipse en Allemagne, et Luther jeta le défi à la tradition de quinze siècles; mais, avant que le rationalisme l'eût glacé de sa main de cadavre, l'art chrétien devait se surpasser : Michel-Ange, d'un bras surhumain, soulève le Panthéon de Rome, et le superpose sur le Parthénon d'Athènes : la basilique de Saint-Pierre est debout, et les scènes de l'Apocalypse flamboient sur les murs de la chapelle Sixtine. Le Tasse dicte sa *Jérusalem*, où la perfection de la forme antique dresse un piédestal au dogme de l'amour idéal étreint par le spiritualisme chrétien. A ces monuments impérissables la musique égale ses chefs-d'œuvre : Palestrina élève la voix; Orlande de Lassus lui répond. Aux plus riches combinaisons d'harmonie la mélodie prête désormais des accents émus; elle commence à dominer l'art, comme la passion de la lutte domine la société. Mais les chants de ces deux génies chrétiens sont d'une sublimité telle que l'art grégorien, pour les inspirer, semble avoir épuisé ses forces.

D'ailleurs l'Europe est en feu : les fureurs du fanatisme religieux ébranlent jusque dans ses fondements l'édifice de civilisation élevé par l'Église du Christ. Dans la musique, comme dans la politique, les lois, les mœurs, une révolution radicale s'opère, et le drame lyrique, musique des passions, surgit pour enivrer le monde. La lutte de la foi, du rationalisme et de la philosophie sceptique occupe les deux siècles suivants. Dès lors, chaque fois qu'un grand poète

apparaît pour raconter le drame de l'humanité, un grand musicien lui fait écho avec une inspiration non moins haute : c'est ainsi qu'à côté de Milton marche Haendel; Sébastien Bach, à côté de Klopstock et de Leibnitz. Mesurez la taille de ces géants : ils peuvent se toucher du front. Quand Goëthe éblouit l'Allemagne de ses créations, Beethoven chante; Schiller et Weber semblent brûler d'une même flamme; écoutez Rossini : vous entendez un écho de Byron; et Mozart! je l'ai dit : son génie fait douter qu'il soit né sur la terre.

Et l'art qui a joué ce rôle dans le monde, vous voulez qu'il ne soit qu'un caprice de la mode, un frivole plaisir? Ah! si vous le connaissiez mieux, si vous le cultiviez avec un religieux respect, vous sauriez qu'il a répondu à tous les élans de l'esprit humain, et qu'il a peut-être plus fait pour le bonheur des peuples que les héros et les législateurs. Trouvez des interprètes capables de vous en faire sentir les beautés à chaque époque, et vous vous écrierez : « Oui! dans ce que j'entends je sens battre le cœur de l'humanité! »

Je me suis fait un devoir de ne rien ménager : je dis la vérité quoi qu'il m'en coûte : si l'on trouve la musique futile aujourd'hui, c'est qu'on la rend l'expression de nos caprices égoïstes et de nos passions sensuelles. L'enseignement de l'art, je le répète, n'est alors qu'un trafic de poison, dont s'infectent les familles sous toutes les formes, et dont la corruption occulte gangrène les classes moyennes tout autant que les mauvais romans. Et l'on ne s'en défie pas : la langue de cette musique abjecte ne fait entendre à l'esprit aucun mot qui le dégrade; mais elle infiltre

au cœur la satiété de tout ce qui n'est pas le plaisir. Quand les artistes étaient à la hauteur de leur mission, ils personnifiaient leur art dans une des fleurs virginales du ciel : la musique c'était sainte Cécile, et jamais symbole ne fut mieux inspiré.

Vraiment le moyen âge, dans son mysticisme naïf, trouvait des conceptions esthétiques dont notre époque a perdu le secret : tous les actes de la vie, toutes les pensées, tous les sentiments se proposaient, comme loi de sanctification, l'imitation d'un patron céleste à son choix. Le sage, l'ignorant, les hauts barons, les serfs, le troupeau du Christ tout entier s'efforçait de multiplier les liens attractifs qui pouvaient aider l'homme à remonter au ciel. La plus vulgaire profession par le nom d'un saint produisait ses lettres de noblesse; la plus abjecte misère pouvait dire en montrant son fumier : « Sur cette couche infecte plus d'un roi de l'éternelle Jérusalem a répandu ses larmes, semences de sa gloire! » et, chaque corporation, au souffle de la charité, déployait sa bannière pacifique. La bannière des métiers parmi nous quelle est-elle? Nous rougirions peut-être de la lever, car sa véritable devise serait : « Chacun pour soi, chacun chez soi ».

Servants de sainte Cécile, artistes qui vivez d'amour et de concerts, dites-nous donc pourquoi l'encens de vos plus harmonieux soupirs s'est adressé de préférence à cette muse et si chaste et si grave? Quel type d'incomparable beauté trouvez-vous en elle? Comment, au contact de ce cœur sans tache, s'allume l'enthousiasme qui vous transporte? *Cantantibus organis, Cecilia Domino decantabat, dicens : « Fiat cor meum immaculatum, ut non confundar! »* Oui, pro-

phètes inspirés, voilà toute la puissance de votre patronne. Pour incarner Dieu en soi, pour sanctifier ses délires mêmes, votre art veut se conserver immaculé, et n'être jamais confondu. D'ailleurs, chaque fois que l'holocauste rédempteur va s'offrir sur l'autel, Cécile n'est-elle pas l'un des noms tout-puissants que le prêtre invoque pour transsubstantier la victime en pain d'amour. Laissons les païens couronner de myrte et de laurier leurs douze muses dansant en chœur sur l'Hélicon : le christianisme dresse à la s ienne un trône d'harmonies ineffables flottant dans l'éther du ciel.

C'est ainsi que sainte Cécile se révèle à Raphaël pour revivre dans la cathédrale de Bologne. Contemplez-la : ce n'est plus seulement une candide élue : c'est la musique infinie elle-même, et digne du Dieu qui l'écoute. Sur les marches de son trône rayonnant, sa robe d'or se déploie à longs plis comme pour tout embrasser. Derrière elle, et à sa gauche, saint Paul semble lui révéler toute la profondeur des dogmes qu'il a prêchés, et les confier à ses chants pour qu'ils subjuguent toute intelligence. A droite, saint Jean semble répéter à la vierge inspirée : « Aimez-vous les uns les autres », ou, pour qu'elle prophétise les menaces de l'avenir, il lui dévoile l'Apocalypse, et les doigts de Cécile pressent ardemment le clavier de son orgue; un chœur d'anges chante au-dessus de sa tête, tandis qu'elle foule aux pieds, comme autant de voix impures, mille instruments profanes. Voilà donc, sublime Raphaël, comment sainte Cécile t'apparut dans le ciel : rappelons-nous ce qu'elle était sur la terre.

Cécile fut dans toute sa splendeur la patricienne romaine qui portait sur son front la gloire et la dignité de trente générations de héros : la musique, depuis le commencement des siècles, n'est elle pas la fille des dieux dont tous les autres arts forment le diadème? Son cortége triomphal se grossit à chaque pas des bienfaits qu'elle ne cesse de prodiguer aux hommes. Cécile, l'ardente catéchumène, exhale en prières tous les soupirs de son cœur, consacre au soulagement des pauvres chaque heure de sa jeunesse, chaque sourire de sa beauté et tous les trésors de son opulence : qui sait mieux que la musique parler à Dieu de nous sans cesse? qui pourrait l'égaler à nous faire trouver douces même les larmes? Sainte Cécile, la vierge chrétienne, refuse les embrassements d'un époux pour se consacrer épouse de Jésus-Christ : la vraie musique repousse toute union avec les passions sensuelles, et se consacre sans réserve chaste prêtresse de l'idéal. Sainte Cécile conquiert au royaume du Christ l'homme qui croyait l'avoir conquise pour son bonheur d'ici-bas : la musique chrétienne révèle aux barbares que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais que les âmes se nourrissent de Dieu. Au tribunal d'Almachus, la vierge romaine confesse énergiquement sa foi : devant l'égoïsme et l'impiété, la musique proclame toujours l'union des hommes par l'harmonie des cœurs en Dieu. Vainement les bourreaux veulent étouffer la sublime martyre : on n'étouffera pas plus la voix surnaturelle de la musique. Enfin, pour que sainte Cécile porte sa double palme aux pieds de son céleste époux, le bourreau lui tranche la tête : si le sensualisme et l'impiété frappent la musique au cœur, elle revivra

plus incomparable dans la patrie où les passions dégradantes n'élèvent plus leurs clameurs.

Art divin ! poursuis donc ta marche conquérante : ne t'inquiète pas si tes fils dénaturés traînent dans la boue ta robe virginale : tant qu'il restera des cœurs purs que l'amour du beau et du bien fait battre, tu seras leurs délices aux jours de joie, et leur consolation aux jours de défaillance et d'angoisse!

DANGER

DE SÉPARER LA MORALE

DU SENTIMENT RELIGIEUX.

PAR M. COURÇONNAIS,

Professeur de Logique au Lycée impérial de Limoges.

I.

Parmi les jugements dont se compose la vie intellectuelle de l'homme, il en est qui jouissent d'un singulier privilége : ils sont entourés d'une si vive lumière que la raison les reconnaît et les accepte sans contrôle. Vouloir les démontrer, c'est-à-dire les rattacher à des jugements ou à des principes plus généraux qui les enveloppent et les expliquent, est une entreprise dont tout homme de bon sens se croit dispensé. L'évidence qui les distingue de toutes les autres vérités les impose à l'esprit d'une nécessité telle que quiconque s'avise de les nier entend aussitôt sa raison qui ré-

clame; car, si l'erreur pèse à l'esprit de l'homme, l'absurde le révolte. La passion et l'esprit de système peuvent seuls expliquer la témérité avec laquelle certains esprits rejettent les axiomes mathématiques aussi facilement que les hypothèses les plus hasardées de la physique et de l'astronomie. Le doute universel est le prix dont ces intelligences hautaines achètent le droit d'immoler quelques vérités qui les gênent : pour se sauver de l'inconséquence, elles se réfugient dans le scepticisme.

Mais le scepticisme en morale est aussi contraire à la raison que le scepticisme en mathématiques. Il n'y a pas plus d'évidence dans cette proposition : *Deux et deux font quatre,* que dans cette autre : *Le parricide est un crime.* Lorsque Socrate demande à Alcibiade à quelle époque il a pour la première fois distingué le juste de l'injuste : « Même lorsque j'étais enfant, répond le jeune Athénien, je croyais connaître le bien et le mal, et je le connaissais ». Horace, qui, sous des airs d'épicuréisme, conserve toujours un sentiment si vrai de l'honnêteté, prend aussi des enfants pour flétrir l'égoïsme croissant des Romains :

« At pueri ludentes, etc. .... »

Au reste, les desseins de la Providence sur l'homme se marquent précisément dans cet éclat supérieur dont brillent au sein de la conscience les vérités morales. L'homme a bien des avantages sur le reste de la création : une sensibilité délicate qui le ravit aux plaisirs grossiers pour lui faire goûter les jouissances exquises de la vertu et des arts, une raison qui se

lasse moins de concevoir que la nature d'enfanter, une volonté que rien n'enchaîne, qui reste libre au milieu des fers. Ce n'est point là pourtant son principal titre de noblesse : pendant que la nature obéit en esclave aux lois qui la gouvernent, se sentir maître de soi, ne devoir qu'à soi son bonheur ou son malheur, voilà ce qui fait de l'homme un être à part dans le monde. Mais n'aurait-il pas trouvé dans ce redoutable privilége un légitime sujet de plaintes et d'accusations si, responsable de ses actes, il n'avait eu pour guide qu'un sentiment équivoque ou une raison incertaine? Qu'il croie avec Descartes que la lumière est transmise aux planètes par des vibrations dont le soleil est le centre, ou avec Newton que cet astre laisse échapper de son sein des flots intarissables de molécules lumineuses, qu'importe? Il ne se sent pas chargé de mettre d'accord entre eux les physiciens et les astronomes : le monde peut sans danger être livré aux disputes des savants, car la connaissance de la nature n'est pas la fin de l'homme; mais il faut que les vérités morales soient enfermées comme dans une arche sainte; car, disait Bossuet, la vertu est son tout.

Aussi évidentes que les vérités les plus simples de la géométrie et de la mécanique, les notions morales sont empreintes d'un caractère de constance et d'universalité que ne portent point les lois découvertes chaque jour par la physique et l'histoire naturelle. Dans tous les temps le respect et l'admiration ont élevé des autels à la vertu; toutes les langues ont des termes pour flétrir le crime, et tous les peuples des institutions pour le punir. On répète sans cesse le mot

de Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ». Mais cet arrêt superbe frappe-t-il les vérités de l'ordre moral? N'enveloppe-t-il pas dans la même proscription les autres vérités de la raison humaine? Oui, l'opinion est une maîtresse d'erreur; l'intelligence a des limites : elle est par sa nature condamnée à une certaine ignorance, qui est encore la sagesse : *nescire quædam magna pars sapientiæ est;* mais proscrire entièrement la raison en haine de quelques écarts, et chercher une autorité dans une tradition que la raison seule justifie ou condamne, serait digne de la sophistique la plus décriée si l'homme de génie, entraîné par son cœur plutôt que par sa raison dans cette aberration étrange, n'avait donné des gages de la droiture de ses intentions en ne consentant à se reposer que dans la conquête d'une vérité supérieure à la vérité humaine. Le mot de Pascal prouve qu'il y a diversité dans les applications de la loi naturelle : qui l'ignore? La législation de Solon ne ressemblait point à celle de Lycurgue; les lois qui gouvernaient Athènes n'étaient point du goût des jurisconsultes romains; et, de nos jours, le Code immortel sous l'empire duquel nous avons le bonheur de vivre a laissé bien loin derrière lui toutes ces législations faites pour des peuples que le souffle de la religion et de la philosophie chrétienne n'avait pas encore purifiés. Mais faut-il donc que le législateur rompe brusquement avec les traditions, les usages, les lois de son pays? Que devint à Athènes l'œuvre de Solon? Que devinrent à Rome un grand nombre de prescriptions de la loi des Douze Tables? La société humaine se compose d'esprits qu'il faut convaincre,

de volontés qu'il faut entraîner; le législateur, comme l'orateur, a besoin de certains tempéraments : le succès de son œuvre et le progrès de la civilisation sont à ce prix.

Ce qui distingue surtout les notions morales de tous les autres jugements, c'est leur autorité : le vrai s'impose à l'entendement; le beau commande à l'imagination; le bien règle la volonté. Sans doute l'exercice de l'intelligence et la culture du goût relèvent l'homme aux yeux de sa conscience et aux yeux de Dieu : plus il sonde les mystères de la nature, plus il sent son âme saisie d'admiration, de respect, d'amour pour le divin architecte du monde. Les anciens n'avaient-ils pas fait de la science une vertu ? Cicéron, héritier des traditions socratiques, n'a-t-il pas écrit : « *Omnes trahimur ad cognitionis et scientiæ cupiditatem, in qua excellere pulchrum putamus*, etc.; et Platon, par une de ces erreurs dont la philosophie cherche encore le secret, n'a-t-il pas dit que l'homme juste est celui qui connaît, et que l'homme injuste est celui qui ignore le bien? Tant leur semblait étroite l'union de la justice et de la vérité ! Qui cependant s'est jamais senti coupable d'ignorer les lois de l'électricité ou celles de la lumière? Le laboureur qui adore et bénit dans son cœur la main puissante qui fait croître ses épis est à coup sûr, dans sa simplicité et son ignorance, aussi honnête que le naturaliste le plus expérimenté. Qu'il s'agisse, au contraire, de secourir un homme en danger, de garder la foi du serment, la raison change alors de langage : elle vous commande avec une autorité devant laquelle vous vous sentez obligé de vous incliner.

Et ne croyez pas que la Providence ait laissé aux froides lenteurs de l'entendement le soin de sauvegarder l'exécution de la loi naturelle : elle a choisi un gardien plus vigilant. Avons-nous fait une bonne action, nous en recueillons la récompense dans un sentiment de contentement moins vif, mais plus délicat que toutes les sensations qui viennent du dehors. Voyez, au contraire, le criminel : le premier châtiment que lui inflige la Providence c'est un remords qui le poursuit sans cesse : « Il n'ose regarder la salle du festin, dans la crainte d'y voir des caractères funestes ». Et les actions d'autrui, aussi bien que les nôtres, trouvent dans notre cœur leur justification ou leur arrêt. Séparés par vingt siècles, nous nous sentons transportés d'admiration en assistant, dans les strophes pathétiques d'Horace, aux sublimes adieux de Régulus, tandis que Tibère immolant Germanicus, Néron faisant périr sa mère, excitent encore aujourd'hui toute notre horreur. Satisfaction ou remords, mépris qui va jusqu'à la haine, ou respect qui s'élève jusqu'à l'enthousiasme, tels sont les sentiments qui, mieux que la raison, protégent la loi morale; car la satisfaction d'avoir aidé un de ses semblables a des attraits ignorés de l'homme habile ou favorisé de la fortune, et le remords a des aiguillons que ne connaît point l'homme imprudent ou maladroit.

Voilà donc le sentiment et la raison d'accord pour condamner et pour absoudre; et, si vous voulez apprécier et qualifier une action morale, c'est-à-dire accomplie par un agent libre, en vue d'une fin connue et déterminée, gardez-vous de chercher au

dehors une règle et une mesure : cette règle, vous la portez dans votre raison et votre cœur, et l'on pourrait, avec un léger changement, vous appliquer le vers d'Horace :

« Est mihi purgatam crebro qui personet aurem ».

La conséquence que la logique la plus élémentaire déduit de ces prémisses est bien simple. Une action est moralement bonne quand elle est conforme à la raison ; une action est moralement mauvaise quand elle est contraire à la raison ; et, comme la morale est la science du bien et du mal, du juste et de l'injuste, la morale relève tout entière de la conscience.

Cette doctrine, au reste, n'est pas nouvelle. Socrate l'enseignait il y a deux mille ans à la jeunesse d'Athènes ; et, lorsque l'épicuréisme, mal interprété, commença à énerver la société antique, Zénon, laissant les voies où le génie d'Aristote et celui de Platon s'étaient égarés, essaya de retremper les cœurs amollis de la Grèce aux sources d'une morale à laquelle Montesquieu attribue l'honneur d'avoir arrêté la décadence et retardé la chute de l'empire romain. Cet esprit de la morale antique, épuré au contact du christianisme, traversa le moyen âge, et vint encore animer de son souffle les plus beaux siècles et les plus beaux génies des temps modernes. « Il y a, s'écrie Fénelon, un soleil des esprits qui les éclaire tous beaucoup mieux que le soleil visible n'éclaire les corps : ce soleil des esprits nous donne tout ensemble sa lumière et l'amour de sa lumière pour la chercher. Ce soleil de vérité ne laisse aucune ombre, et il luit en même temps dans les deux

hémisphères : il brille autant sur nous la nuit que le jour; ce n'est point au dehors qu'il répand ses rayons : il habite en chacun de nous.... Il n'y a qu'un seul maître véritable qui enseigne tout, et sans lequel on n'apprend rien. Les autres maîtres nous ramènent toujours dans cette école intime où il parle seul. » A part les sensualistes, à qui leur métaphysique interdit cette croyance, tous les philosophes modernes ont tenu le même langage; tous, catholiques ou protestants, jansénistes ou jésuites, ont rendu cet hommage à la raison, se sont inclinés devant cette autorité de l'intelligence humaine. Tout le monde connaît la magnifique apostrophe de J.-J. Rousseau : « Conscience, conscience, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre, sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes que le triste privilége de m'égarer d'erreur en erreur ! »

Il s'est trouvé cependant des philosophes à qui la morale a semblé chancelante, fondée sur la raison humaine. Fermant les yeux sur le caractère presque divin de cette puissance merveilleuse, et ne voulant voir, comme l'auteur des *Pensées*, que ses défaillances et ses égarements, ils ont cherché à la science du devoir une base plus solide. Sans remonter bien haut dans l'histoire de la philosophie, ne voyons-nous pas le célèbre auteur des *Méditations*, ce philosophe qui ne veut point bâtir sur le sable, mais sur le roc et sur l'argile, établir la morale sur la volonté de Dieu, et prétendre que le devoir est la conformité de l'action humaine à la volonté divine? Étrange théorie, qui cherche la fixité, et ne trouve que la mobilité la

plus absolue, et qui, après avoir dédaigné la raison humaine, en est réduite à soutenir que toutes les vérités dépendent de la liberté divine, et que, s'il plaisait à Dieu, non-seulement le vrai et le faux pourraient être confondus, mais que le parricide serait une vertu, et la charité un crime! Voici comment Malebranche faisait justice de cette doctrine : « Si, pour être juste, il faut toujours vouloir ce que Dieu veut, c'est uniquement et précisément parce que Dieu veut toujours selon l'ordre immuable de ses perfections, et qu'il ne peut jamais se démentir. C'est à quoi il faut bien prendre garde; car, lorsqu'on attribue à Dieu des volontés purement arbitraires et indépendantes de cette loi, et qu'on s'imagine que c'est vertu que de s'y soumettre, on tombe dans l'erreur et le dérèglement; on fait Dieu injuste : c'est là l'erreur; et le dérèglement consiste dans la conformité de sa volonté avec celle d'un Dieu imaginaire. La loi éternelle n'est point arbitraire : c'est l'ordre immuable des perfections divines. Dieu, par exemple, peut ôter à ses créatures l'être qu'il leur a donné librement; mais le souverain domaine qu'il a sur elles ne lui donne pas le droit de les traiter injustement. L'être est pure libéralité; mais le plaisir et la douleur, la récompense et la peine, doivent être réglés selon l'ordre immuable de la justice, que le juge aime invinciblement et par la nécessité de sa nature. »

Une autre doctrine née dans le même siècle, également hostile aux inspirations de la raison, est connue sous le nom de *quiétisme*. Ici le bien n'est plus seulement la conformité de l'acte à la volonté divine : c'est l'union intime de l'âme avec Dieu. Les différents

degrés de cette union mesurent les différents degrés de la vertu, et la morale a une méthode « par laquelle on peut conduire les âmes les plus communes à cet état de perfection où un acte continuel et immuable de contemplation et d'amour les dispense pour toujours de tous les autres actes de religion, ainsi que des pratiques de piété les plus indispensables selon l'Église catholique ». Le quiétisme, personne ne l'ignore, est jugé depuis long-temps. Bourdaloue, consulté par Mme de Maintenon sur cette matière délicate, répondit : « Ce qui serait à souhaiter dans le siècle où nous sommes, ce serait qu'on parlât peu de ces matières, et que les âmes mêmes qui pourraient être dans l'oraison de contemplation ne s'en expliquassent jamais entre elles, et encore rarement avec leurs pères spirituels ». Bossuet, vengeant le sens commun, et défendant l'orthodoxie catholique, après avoir dans les premiers temps montré à Mme Guyon une bienveillance toute paternelle, traita l'archevêque de Cambrai avec une sévérité que l'on jugerait excessive si l'on pouvait oublier la grandeur de la cause qui se traitait et les dangers qui auraient bientôt menacé l'Église. Tous ces grands hommes du siècle le plus sage que la France ait connu se faisaient une idée saine de l'homme, de sa puissance, et savaient, contrairement aux cartésiens, lui conserver sa liberté et sa grandeur sans atténuer la puissance divine, et, contrairement aux mystiques, régler et guider son cœur sans porter atteinte au plus noble de ses sentiments, l'amour divin.

Est-ce donc à dire que la morale soit absolument indépendante de la science de Dieu? Si c'était ici le

lieu, il nous serait aisé de montrer, par une étude approfondie de la raison humaine, qu'un lien étroit unit la morale à la religion, et que se conformer aux inspirations de la conscience c'est se soumettre à la raison divine. Qu'est-ce, en effet, que cette raison qui nous commande et qui nous juge? Écoutons Bossuet : « L'homme de bien écoute en lui-même une loi inviolable qui lui dit qu'il ne faut faire tort à personne, et qu'il vaut mieux qu'on nous en fasse que d'en faire à qui que ce soit.... L'homme qui voit ces vérités par ces vérités mêmes se juge lui-même, et se condamne quand il s'en écarte; ou plutôt ce sont ces vérités qui le jugent, puisque ce ne sont pas elles qui s'accommodent aux jugements humains, mais les jugements humains qui s'accommodent à elles.... Ces vérités éternelles, que tout entendement aperçoit toujours les mêmes, par lesquelles tout entendement est réglé, sont quelque chose de Dieu, ou plutôt sont Dieu même. »

Ainsi, selon l'opinion de Bossuet, cette puissance qui nous absout ou nous condamne, qui appartient également à tous les hommes, n'est pas autre chose que la lumière de Dieu éclairant tout homme venant en ce monde, et l'on peut dire avec Malebranche, en évitant toutefois ses excès : « Nous voyons tout en Dieu » ; ou avec Fénelon : « Mon esprit n'est point la raison primitive, la vérité universelle et immuable : il est seulement l'organe par où passe cette lumière, et qui en est éclairé ». Que si l'orthodoxie de Bossuet et celle de Fénelon les rendaient suspects, il nous serait facile d'invoquer d'autres autorités. Leibnitz était protestant, et cependant, à chaque page de sa réponse

à Locke, renversant et relevant tour à tour, il soutient avec une dialectique toujours triomphante que les sens ne peuvent point expliquer tous nos jugements; qu'il y a en nous quelque chose de supérieur à l'expérience; que la raison est très-différente de la sensibilité. Il va plus loin : « Ces vérités, dit-il, étant antérieures aux existences des êtres contingents, il faut bien qu'elles soient fondées dans l'existence d'une substance nécessaire : c'est là que je trouve l'original des idées et des vérités ».

Il y a certainement bien des différences entre Platon, Bossuet, Leibnitz, Malebranche et Fénelon : cependant, avec un accord admirable, tous ces grands maîtres reconnaissent que, dans l'esprit de l'homme, au-dessus des notions sensibles apparaissent d'autres notions qui ne sont, pour ainsi dire, que des rayons de la vérité absolue, une communication perpétuelle entre Dieu et l'homme. Qui consulte sa conscience consulte la raison divine; qui accomplit le bien se conforme à la vérité immuable, qui est Dieu même : si donc vous supprimez Dieu, vous supprimez le devoir; et, si vous renversez la religion, du même coup vous renversez la base sur laquelle la morale repose.

II.

« Le grand Condé avait pour maxime, dit Bossuet (écoutez : c'est la maxime qui fait les grands hommes), que dans les grandes actions il faut songer uniquement à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu. » Ces paroles que l'orateur chrétien met dans la

bouche du prince de Bourbon sont applicables à toutes les actions et à tous les hommes. La vertu est à elle même sa propre fin : si vous la pratiquez en vue d'un profit ; si vous n'êtes pas désintéressé, votre action change de caractère : vous pouvez être un homme prudent, savoir habilement combiner les moyens qui vous procureront la plus grande somme de bonheur : vous ne méritez pas le nom d'honnête homme. Certainement, dans l'antiquité et dans les temps modernes, des philosophes, qui n'ont voulu voir qu'un côté de la nature humaine, ont prétendu que le plaisir est l'unique fin de l'homme ; Épicure recommandait cette doctrine à ses disciples, qui, l'interprétant mal, enseignaient aux Grecs, et plus tard aux Romains, que le souverain bien pour l'homme est la satisfaction de toutes ses passions ; et, après avoir énervé la Grèce, contribuaient à la décadence de la république romaine : « Je crois que la secte d'Épicure, dit Montesquieu, qui s'introduisit à Rome sur la fin de la république, contribua beaucoup à gâter le cœur et l'esprit des Romains. Les Grecs en avaient été infatués avant eux : aussi avaient-ils été plus tôt corrompus. » Gassendi en France, Hobbes en Angleterre, renouvelaient l'épicuréisme en plein XVIIe siècle, et le philosophe anglais, par un entraînement inévitable de sa logique, couronnait sa morale par le code du despotisme le plus dur que l'imagination puisse concevoir. Changeant de forme sous la plume de Bentham, qui substitue l'intérêt général à l'intérêt personnel, et assigne comme fin légitime de la conduite humaine le plus grand bien de la société, l'égoïsme, quelque séduisant aspect qu'il

prenne, n'en reste pas moins aussi loin de la morale véritable que la sensibilité aveugle et changeante est loin de l'immuable raison. Aussi quelles précautions prend l'orateur romain avant de parler à son fils du devoir : « *Homo, quod rationis particeps, per quam consequentia cernit, causas rerum videt, earumque progressus*, etc.! »

Ce n'est pas à dire que l'accomplissement du devoir soit facile. Cet idéal stoïque, au contraire, dépasse peut-être les forces de l'homme. L'homme aime naturellement la justice, et cet amour, de concert avec le plaisir exquis qu'il goûte en l'accomplissant, le soutient sans doute dans la pratique de la vertu. Mais voyons l'homme tel qu'il est : s'il aime ses semblables, il porte aussi en lui un amour qui commence avec la vie, et ne s'éteint qu'avec elle, l'amour de soi. « Nous qui ne sommes qu'un atôme imperceptible au sein de ce vaste univers, nous voudrions en faire mouvoir la machine au gré de nos seuls désirs, que tous les évènements s'accommodassent à nos vues, que le soleil ne se levât et ne se couchât que pour nous. »

Il n'est pas nécessaire d'avoir long-temps vécu pour connaître cette lutte perpétuelle de la raison et de la passion, du devoir et de l'intérêt personnel. Tragédiens, dramaturges, romanciers, tout littérateur qui se pique de connaître la nature morale, et qui prétend captiver ses lecteurs, ne connaît qu'un moyen, considéré depuis long-temps comme le grand ressort de l'intérêt esthétique : mettre aux prises l'égoïsme qui sacrifie tout à soi et la vertu qui se dévoue. Or, si l'on rencontre des natures d'élite pour qui la justice a plus d'attrait que le plaisir, et dans le cœur

desquelles la voix du devoir triomphe inévitablement des entraînements de la passion, combien aussi qui chancellent et défaillent en chemin! L'humanité, après tout, gagnerait-elle à n'être composée que de Catons et de Brutus? Pourquoi étouffer la sensibilité, tuer la passion, mutiler la nature? Ne portons pas sur l'œuvre de la Providence une main sacrilége; réglons nos penchants : ne les immolons pas. Si la raison est notre étoile, c'est sur les ailes de l'amour qu'il faut nous élever vers ces régions sereines où résident le bien, la vérité et la beauté.

Pascal, qui faisait du salut de l'homme un calcul d'intérêt et une question d'arithmétique, disait : « Il est indubitable que l'âme est mortelle ou immortelle : cela doit mettre une différence entière dans la morale, et cependant les philosophes ont conduit la morale indépendamment de cela. Quel aveuglement! » Il sentait bien que l'appât des récompenses et la crainte des châtiments est pour la faiblesse humaine un appui bien puissant; qu'il y a dans la peur de la souffrance et dans l'espérance du bonheur quelque chose qui stimule, qui donne des ailes aux pieds :

« ..... pedibus timor addidit alas »,

comme dit Virgile; que ces espérances et ces terreurs salutaires sont comme une grâce venue d'en haut pour aplanir la voie de la vertu. Que pensaient Lycurgue, Solon, Numa, quand ils présentaient leurs lois comme autorisées par la puissance divine? Ils pensaient que, revêtues d'un caractère sacré, elles auraient sur les peuples un bien plus grand empire; ils pensaient que la religion est un frein qui arrête

l'homme prêt à faillir, comme l'a si éloquemment exprimé Voltaire : « Otez aux hommes, dit-il, l'opinion d'un Dieu rémunérateur et vengeur, Sylla et Marius se baignent avec délices dans le sang de leurs concitoyens ; Auguste, Antoine et Lépide surpassent les fureurs de Sylla, Néron ordonne de sang-froid le meurtre de sa mère ».

N'envions donc pas à l'homme l'espérance qui le soutient dans ses luttes et dans ses sacrifices : la pratique de la vertu est un combat de chaque jour : que l'athlète puisse espérer le prix de la victoire, sa force en sera augmentée.

III.

Tout homme qui a résisté à ses passions, qui a respecté la liberté, la propriété ou l'honneur de ses semblables, qui s'est dépouillé de son manteau pour le donner au pauvre, est à nos yeux digne de récompense ; celui qui a enfreint un devoir imposé par la justice ou la charité mérite un châtiment. Voilà ce qu'exige la raison. Elle ne dit pas avec Zénon et Chrysippe : « Le bonheur consiste dans la pratique de la vertu ». Elle sait trop bien que l'homme est un être sensible, et que, si, pour accomplir la loi, il a immolé ses désirs, sacrifié ses penchants, comprimé ses passions, l'harmonie, momentanément rompue, entre la vertu et le bonheur doit être nécessairement rétablie.

Mais, s'il en est ainsi dans l'ordre de la raison, en est-il de même dans l'ordre des choses ? Jetez un coup d'œil sur le monde : à qui s'adressent les hommages ?

A l'homme simple dont la vertu se cache, ou à l'intrigant qui réussit? Les récompenses décernées par la société sont rares; les châtiments sont plus nombreux : mais atteignent-ils toujours le coupable? Ne frappent-ils pas quelquefois l'innocent? Je sais bien que, si nous échappons à nos semblables, nous ne saurions nous fuir nous-mêmes; je sais bien que « le crime, après lequel nous courons avec tant de goût, court ensuite après nous comme un vautour cruel, et s'attache à nous pour nous déchirer le cœur », et nous punir du plaisir qu'il nous a lui-même donné; mais le remords est-il toujours proportionné à la faute? Est-il toujours efficace? L'habitude du mal n'atténue-t-elle pas le remords comme l'habitude de la vertu atténue la satisfaction? Et cependant la conscience nous crie sans cesse, dit J.-J. Rousseau : « Sois juste, et tu seras heureux! » Il n'en est rien pourtant à considérer l'état présent des choses : le méchant prospère, et le juste reste opprimé. Aussi quelle indignation s'allume en nous quand cette attente est frustrée! La conscience s'élève, et murmure contre son auteur; elle lui crie en gémissant : « Tu m'as trompé!... je t'ai trompé! Téméraire, qui te l'a dit? Ton âme est-elle anéantie? As-tu cessé d'exister? O Brutus, ô mon fils, ne souille point ta noble vie en la finissant; ne laisse point ton espoir et ta gloire avec ton corps aux champs de Philippes. Pourquoi dis-tu : « La vertu » n'est rien » quand tu vas jouir du prix de la tienne? Tu vas mourir, penses-tu? Non : tu vas vivre; et c'est alors que je tiendrai tout ce que je t'ai promis. »

Ainsi la religion seule peut fournir à la loi naturelle une sanction complète et efficace : la morale

séparée de la religion n'a ni fondement, ni soutien, ni couronnement. A la base, au milieu, au sommet, la religion se fond, pour ainsi dire, avec la morale; et séparer ces deux éléments qui constituent la souveraineté de la loi c'est séparer l'âme du corps, c'est ôter à la morale ce qui l'anime et la vivifie.

Voyez plutôt quelles ont été dans le monde les destinées des seuls systèmes de morale que la raison avoue. Certes, s'il en est un qui ait tenu haut l'étendard de la vertu, et qui ait entrepris de relever l'homme de cet état d'abaissement où le tient la vie physique, c'est à coup sûr le système de Zénon de Cittium. On a tout dit sur la morale stoïcienne : vivre conformément à la raison, ne tenir aucun compte des sens, être indifférent au plaisir et à la douleur jusqu'à se frapper le cœur en s'écriant : « Non, douleur, tu ne me forceras pas à dire que tu sois un mal »; n'estimer que la vertu, dont la pratique rend le sage heureux, et l'élève au-dessus de Dieu même, car le sage fait le bien volontairement, et Dieu le fait par nécessité : voilà les qualités et les exagérations que chacun a signalées et relevées dans la doctrine du Portique. On a même remarqué que le stoïcisme mit en pleine lumière un attribut divin, la bonté. On est allé jusqu'à supposer un commerce de lettres entre Sénèque et saint Paul, parce que, vaguement et sans s'y arrêter, Sénèque a dit qu'il faut aimer Dieu : « *Deos homo sanus timet; furor est metuere salutaria, nec quisquam amat quos timet* »; parce qu'il recommande la prière et la résignation : « *Roga bonam mentem, bonam valetudinem animi, deinde corporis;..... vir bonus, quidquid acciderit, æquo animo sustinebit* ».

Qu'a-t-il donc manqué à la morale stoïque? Le bon sens et la mesure sans doute à l'époque de Zénon, de Cléanthe et de Chrysippe; mais au stoïcisme mitigé de Sénèque et d'Epictète il manque encore l'idée d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Le sage stoïcien obéit à Dieu sans doute, ἕπεται τῷ Θεῷ; mais ce Dieu, dans la langue de ces philosophes, veut dire destin, loi universelle et immuable : « *Ad hanc legem animus noster aptandus est : hanc sequatur, huic pareat, et quæcumque fiunt debuisse fieri putet, nec velit objurgare naturam* »; c'est la force qui soutient, dirige et anime le monde, et qui a établi, sans pouvoir le changer, cet enchaînement de causes et d'effets où l'homme est enveloppé. Que voulez-vous que l'homme de bien attende et que le méchant craigne de cette divinité inflexible? Son unique appui réside en lui-même : il faut qu'il reste libre; et, si la souffrance est trop forte, il a encore un refuge : *mors patet*, la mort lui est ouverte.

Combien diffère de ce désespoir mal dissimulé la doctrine de Platon, auquel saint Augustin rendait ce témoignage que de tous les philosophes il a le plus approché de la croyance des chrétiens! « Il y a dans la nature des choses, dit le chef de l'Académie, deux modèles : l'un divin et bienheureux, l'autre sans Dieu et misérable. Les méchants ne s'en doutent pas, et l'excès de leur folie les empêche de sentir que leur conduite pleine d'injustice les rapproche du second, et les éloigne du premier : aussi en portent-ils la peine, menant une vie conforme au modèle qu'ils ont choisi d'imiter. Et, si nous leur disons que, s'ils renoncent à cette habileté prétendue, ils seront

exclus après leur mort du séjour où les méchants ne seront point admis, et que dans cette vie ils n'auront d'autre compagnie que celle qui convient à leurs mœurs, dans le délire de leur folie, ils traiteront ces discours d'extravagances. » Combien surtout est différent le langage du christianisme ! « Résigne-toi, dit le chrétien ; supporte la douleur : Dieu te voit et te juge, et tes souffrances un jour te seront comptées. » Aussi, quand la parole des apôtres eut retenti dans tout l'empire romain, et apporté à tous ceux qui souffraient ces paroles d'espérance, la multitude et les grands abandonnèrent les sourdes idoles du paganisme, et vinrent se jeter aux pieds des autels d'un Dieu qui leur ouvrait les portes du ciel.

DE L'INFLUENCE
DE L'ÉCOLE ÉPICURIENNE

SUR

LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE ROMAIN,

PAR M. E. BUISSON DE MAVERGNIER.

Introduction.

L'école épicurienne peut-elle être regardée comme une des principales causes de la décadence de l'empire romain? Telle est, Messieurs, la dernière question posée dans votre programme, question que je me suis proposé de traiter.

Le peuple romain est le plus grand peuple qui ait respiré sous le soleil; il a eu des destinées prodigieuses, et a presque réalisé le plan d'une domination universelle. Ses légions ont foulé notre sol; nos pères ont reçu de lui les premières notions d'une civilisation avancée; notre langue procède de la sienne,

et notre patois est un reste de l'ancienne langue romane. Tout ce qui touche à ce grand peuple nous émotionne et nous intéresse; tout ce qui touche à sa vie intime, à ses mœurs et coutumes, à ses inspirations, à sa dégradation même, a de quoi nous attacher. Cette étude d'ailleurs n'est peut-être pas sans utilité : les siècles passés nous offrent des enseignements précieux, qui peuvent préserver les générations présentes et futures des dangers des mauvaises maximes et des fausses théories.

Ce tableau rapide, ce coup d'œil rétrospectif sur une des pages les plus tristes, brillantes néanmoins sous certains rapports, de l'histoire de l'humanité, est de nature à nous faire apprécier les immenses bienfaits que nous devons à la religion chrétienne.

Il est utile de montrer les extrémités où les dissolvantes théories d'une secte poussaient la société, et comment elles allaient au renversement de l'humanité si l'Évangile ne fût arrivé à temps pour la rétablir dans sa voie.

Voilà pourquoi, malgré la lourde charge que nous assumons, nous qui ne sommes ni un philosophe, ni même un penseur, mais un simple croyant, nous avons essayé de traiter cette grave question.

Nous devons le dire, l'étude de cette triste phase de l'humanité a ravivé notre foi, et raffermi nos convictions. Ce résultat doit nécessairement se produire sur tout homme sincère et de bonne foi, désireux de connaître la vérité, et que ne passionnera aucun parti pris d'incrédulité ou de railleuse ironie.

Prolégomènes.

L'humanité, curieuse et avide de connaissances, a, de tout temps, demandé à la religion ou à la philosophie la solution du problème de sa destinée. Le berceau et la tombe sont de grands et de terribles mystères que l'homme désire sonder, et sa raison n'est pas tranquille tant qu'une explication plausible ne lui a pas été donnée. Du jour où il jeta un regard mélancolique sur les cieux étoilés, il se posa l'énigme de sa destinée; il se demanda quel est le but final de la vie, quel est l'agent créateur de toutes choses, et enfin ce qui doit se passer après la mort.

Les religions ont donné satisfaction à ce besoin de l'humanité en fournissant une solution plus ou moins satisfaisante, que le rationalisme est venu plus tard contrôler. On ne peut contester l'influence des dogmes sur l'existence des peuples, sur leur manière de vivre, sur leurs constitutions; ils expliquent suffisamment le sensualisme ou le spiritualisme de certains peuples, le fatalisme des orientaux, et la résignation des chrétiens.

Dans tous les temps, ceux qui ont fait profession de s'occuper des choses saintes et de l'étude des mystères sacrés ont marché les premiers à la tête des peuples. L'histoire constate l'influence dont jouissaient les mages chez les Perses, les chaldéens chez les Babyloniens et les Assyriens, les druides et les semnothées chez les Celtes et les Gaulois, les gymnoso-

phistes dans l'Inde (1). Les dieux et les demi-dieux dont le monde païen peupla son olympe furent sans doute primitivement des révélateurs et des législateurs.

Parfois le dogme a créé des lignes de démarcation bien tranchées entre diverses classes de la société par l'établissement des castes. L'Inde, qui, suivant quelques recherches modernes, paraît être le berceau de l'humanité, nous offre, à cet égard, un exemple curieux.

Le peuple y est divisé en quatre classes, qui sont, en quelque sorte, enchaînées à leur destinée traditionnelle ; car toute personne qui perd sa caste par sa mauvaise conduite, et pour avoir violé les règles et les institutions qui lui sont imposées, tombe dans l'avilissante condition de paria, et cette tache originelle, qui fait de l'homme un être déchu et dégradé, s'étend à toute sa postérité.

Voilà donc un dogme qui creuse un abîme entre les diverses classes d'un peuple.

CHAPITRE Ier.

Montesquieu, cet esprit si profondément investigateur et clairvoyant, a consacré le chapitre X de son beau livre *Grandeur et décadence des Romains* à une appréciation sévère de la secte d'Épicure. Ce chapitre est intitulé : *De la corruption des Romains*, et il est indispensable de relater ici le passage où le grand penseur a consigné son observation :

(1) DIOGÈNE LAERCE, introduction.

« Je crois, dit-il, que la secte d'Épicure, qui s'introduisit à Rome sur la fin de la république, contribua beaucoup à gâter le cœur et l'esprit des Romains. Les Grecs en avaient été infatués avant eux : aussi avaient-ils été plus tôt corrompus. Polybe nous dit que, de son temps, les serments ne pouvaient donner de la confiance pour un Grec, au lieu que les Romains en étaient, pour ainsi dire, enchaînés. Il y a un fait dans les lettres de Cicéron à Atticus qui nous montre combien les Romains avaient changé à cet égard. »

Cette appréciation de Montesquieu sera le point de départ de notre étude historique; c'est elle qui doit nous servir, en quelque sorte, de phare et de boussole.

Quel était donc ce philosophe qui avait pu corrompre cette race romaine si fortement trempée, si amoureuse des vertus guerrières, si dure aux privations et aux fatigues?

L'Église l'a jugé avec une certaine indulgence : saint Grégoire de Nazianze en parle en excellents termes : « Épicure, dit ce Père de l'Église, a dit que le plaisir était la fin où tendent tous les hommes; mais, afin qu'on ne crût pas que ce fût le plaisir sensuel, il vécut toujours très-chaste et très-réglé, confirmant sa doctrine par ses mœurs ».

Bossuet, cet historien si profond, n'a pas signalé l'épicuréisme comme étant une cause de décadence et de corruption pour le peuple romain.

Fénelon, dans son Histoire des philosophes de l'antiquité, trace le portrait du philosophe avec une plume indulgente, où perce une sorte d'admiration.

Épicure, en effet, avait des mœurs simples et frugales; sa vie était exempte de ces besoins factices

que crée le luxe : il se contentait pour sa nourriture d'un peu de pain et d'eau. Un petit jardin, qu'il cultivait lui-même, lui fournissait les légumes nécessaires. Cicéron s'écrie quelque part : « Combien Épicure vivait de peu ! » Il était affable et doux à tout le monde, et avait une tendresse si forte pour ses parents et pour ses amis qu'il était entièrement à eux, et leur donnait tout ce qu'il avait. Il traitait ses esclaves avec une extrême humanité, et prenait soin lui-même de les instruire comme ses propres disciples. Son testament, que nous a conservé Diogène Laërce, respire la bonté et la douceur.

Cependant Épicure avait été déjà sévèrement jugé par ses contemporains : sa secte était rivale de la secte stoïcienne, et Zénon le traitait de corrupteur du genre humain ; lui, de son côté, dont le principe favori était de tromper les plaisirs et les peines de la vie, et qui s'était fait une manière de philosopher douce et molle, traitait le stoïcisme d'hypocrisie.

Ainsi l'homme pratiquait exactement les règles d'une sage et vertueuse conduite ; mais le philosophe professait d'abominables théories, agissant ainsi au rebours des hypocrites, qui n'ont à la bouche que des maximes de sagesse et de vertu, et qui se laissent aller à une vie déréglée et scandaleuse.

Épicure a beaucoup écrit ; mais peu de ses ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. Diogène Laërce nous a conservé trois de ses lettres et un certain nombre de ses maximes.

Au siècle dernier, une découverte, faite dans des circonstances bizarres, éveilla l'attention du monde savant. Une terrible éruption du Vésuve ensevelit,

l'an 79 de l'ère chrétienne, plusieurs villes de la Campanie : Herculanum disparut dans un linceul de laves ; Pompéï fut enfoui sous la cendre du volcan. Seize siècles avaient passé sur ces villes perdues, lorsque, au siècle dernier, le hasard les fit retrouver. En 1753, des fouilles étaient faites dans la chambre d'une maison de campagne d'Herculanum. Elles firent découvrir dix-sept cent trente rouleaux de papyrus carbonisé. Winckelmann dit que cette chambre avait peu d'étendue ; à l'entour des murs étaient rangées des tablettes en forme d'armoires, au milieu desquelles se trouvaient des objets noircis qui ressemblaient à des charbons. Mais la disposition symétrique de ces objets entassés l'un sur l'autre éveilla des soupçons. On les examina de plus près : on vit des caractères tracés, et cette importante découverte éveilla sur-le-champ l'attention des savants de toute l'Europe.

Parmi ces papyrus se sont trouvés quelques ouvrages d'Épicure ; on a publié à Naples des fragments de son ouvrage *De la Nature des choses*. Peut-être serait-il de quelque importance pour nous de retrouver les œuvres morales et les axiomes fondamentaux du philosophe de Gargette. Il nous semble que ses disciples ont dû exagérer les conséquences de sa doctrine. Sa Lettre à Ménœcé sur la morale est pleine de maximes honnêtes entremêlées de principes faux, de bons conseils qui se heurtent à de dangereuses théories. Ses disciples paraissent n'avoir saisi que le plus mauvais côté de cette philosophie.

Nous ne pouvons du reste la juger que d'après ce que nous en rapportent Lucrèce, Cicéron, Plutarque, Diogène Laërce, Épictète, etc.

Examinons donc cette doctrine, et apprécions-en les conséquences.

CHAPITRE II.

La doctrine d'Épicure et le Stoïcisme.

Nous ne pouvons mieux faire que de puiser dans le poème de Lucrèce. Le charme de la poésie fera paraître moins longue l'exposition de cette doctrine philosophique. Souvenez-vous que Lucrèce est un génie du premier ordre, un des grands poëtes de l'humanité, et qu'il a consacré les forces de son magnifique talent à glorifier le néant.

Voulez-vous savoir l'idée que l'école épicurienne se fait de la divinité? Lucrèce se charge de l'expliquer :

« Les dieux ont, en effet, le noble privilége de couler dans une paix profonde leur immortalité. Séparés par un immense intervalle des évènements de la terre, affranchis de douleurs et de craintes, indépendants des mortels, suffisant eux-mêmes à leur bonheur, les dieux *ne sont ni touchés de nos vertus, ni courroucés de nos vices.*

» Sans doute, la crainte dispose tellement du cœur de l'homme que, à l'aspect des phénomènes du ciel et de la terre, dont il ne pouvait pénétrer les causes, il a supposé que la divinité régissait la nature : quand nous serons convaincus que *rien ne se fait de rien*, nous connaîtrons la route que nous devrons suivre, la source dont tous les corps sont sortis, et comment tous les êtres qui peuplent le monde ont reçu l'existence *sans le secours des dieux.*

» Prétendre que les dieux ont établi pour les hommes l'ordre pompeux du monde, que nous devons sans cesse célébrer et croire éternelle l'œuvre de leurs mains immortelles, et qu'on ne peut sans crime ébranler par des arguments impies la base de l'édifice dont les dieux ont doté la race humaine, ces absurdes fictions, ô Memmius, sont le fruit du délire. »

Voilà donc la théorie de la providence suivant les épicuriens. Les dieux sont complètement indifférents à l'homme. Que l'homme soit vertueux, qu'il vive au sein du vice, qu'il se souille de tous les crimes, ils sont trop haut placés pour s'en émouvoir. Pauvres rois détrônés, dieux fainéants, ils n'ont jamais rien créé : ils étaient impuissants à produire quoi que ce soit :

« Nullam rem e nihilo gigni divinitus unquam ».

Triste théorie, qui va directement à l'athéïsme ! car accuser la divinité d'impuissance c'est nier son existence. Et cependant Épicure, l'auteur de ce beau système, est le même dont Fénelon a dit : « Il a toujours parlé magnifiquement de la divinité ».

Comment donc s'est formé le monde? D'où est né cet ordre admirable, cette régularité merveilleuse, cette organisation prodigieuse de l'homme? Lucrèce en donne, d'après Épicure, l'explication suivante :

« La matière existe de toute éternité : depuis des siècles innombrables, les éléments féconds, mus par des chocs divers, entraînés par leur propre poids dans leur essor rapide, se sont réunis sous mille formes variées, et ont essayé toutes les combinaisons propres

à faire éclore la vie. Ils ont enfin rencontré, à force de mouvements divers, l'ordre qui enfanta le monde, et qui le renouvelle sans cesse. Fidèles à cet ordre, ils le suivent pendant un grand nombre de siècles; mais, de même que les corps animés privés de nourriture s'affaiblissent et meurent, cet univers périra lorsque les éléments qui l'alimentent, cédant à d'autres lois, auront changé leur cours. »

Voilà pour la théorie de la création.

La théorie de l'âme est désespérante. Qu'est-ce que l'âme, et que devient-elle après la mort? Le troisième chant va nous le révéler :

« L'âme est le résultat de principes très-subtils et très-déliés; elle se compose des éléments les plus petits, les plus lisses, les plus arrondis. Le corps est l'enveloppe de l'âme, et l'âme, à son tour, en est la gardienne et le guide..... Poursuis, ô Memmius, et apprends que l'esprit et l'âme naissent et meurent avec les sens! Si le corps ne peut subir le départ de l'âme sans se décomposer en impurs et fétides lambeaux, pouvons-nous douter que cette essence fragile, décomposée elle-même, ne s'échappe de sa prison comme la fumée s'exhale du bois enflammé?

» Si l'âme est immortelle, pourquoi ne conserve-t-elle pas le souvenir de sa vie antérieure? Pourquoi perd-elle jusqu'à la moindre trace de son passé?

» Quelle erreur d'unir une immortelle essence à un corps mortel! Et l'on prétend les allier pour les contraindre à voguer ensemble à travers d'horribles flots de douleurs!

» La mort n'est donc rien, et les terreurs ne doivent pas nous atteindre.

» Le sage ne craint pas de ne plus vivre ; car il sait qu'il n'est point dans sa nature d'exister toujours, et, d'un autre côté, il ne regarde pas comme un mal de ne plus vivre. »

Au moyen de cette théorie, Lucrèce prétend rendre un service signalé à l'humanité, en lui faisant perdre les terreurs et les alarmes d'une vie future. Singulière consolation, en vérité, pour l'homme vertueux et persécuté ! Tout ce système tend à encourager les mauvaises actions et les crimes les plus monstrueux. C'est la glorification complète d'un matérialisme brutal. Certes Épicure et ses disciples ont une bien pauvre idée de l'homme ! Créé par le hasard, indifférent aux dieux, ne différant des autres animaux que par une intelligence plus perfectionnée, mais ayant la même destinée, que doit désirer l'homme ? — La conséquence est rigoureuse : il doit faire du plaisir le principe et la fin de toutes ses actions. « Ce qui prouve que le plaisir est le but final de la vie, dit Épicure dans sa Lettre à Ménœcé, c'est que les animaux, dès qu'ils sont nés, sont attirés vers le plaisir, et répugnent à la douleur, par pur instinct et sans aucun raisonnement. »

Pour arriver à cette tranquillité qui est le bien suprême des épicuriens, il faut éviter tout ce qui peut contribuer à nous créer des embarras. Pour être parfaitement heureux, il faut éviter la colère, et même la bienveillance ; car tout cela est le propre de la faiblesse. « Le sage, dit encore Épicure, peut se marier, et avoir des enfants ; cependant il y a dans la vie des circonstances qui doivent le détourner du mariage. »

Nous trouvons dans le *Nouveau Manuel* d'Épictète cette pensée contre Épicure : « Épicure dit qu'il ne faut pas nourrir ni élever des enfants, parce que rien n'est plus opposé au véritable bien, qu'il place dans la volupté. Mon pauvre Épicure, tu veux donc que nous soyons plus dénaturés que les bêtes les plus féroces, qui n'abandonnent pas leurs petits ? »

Épicure, par le même principe d'égoïsme, engage le sage à ne pas se mêler des affaires publiques : lui-même donna l'exemple de cette coupable indifférence.

Il ne faudrait pas croire que, au milieu de ses maximes, il ne s'en trouvât pas de dignes d'un philosophe. Il recommande la justice, la vertu, la vie frugale, « non pas, dit-il, parce que ce sont des choses honnêtes par elles-mêmes, mais en vue du plaisir qu'elles procurent, comme la médecine qu'on n'invoque qu'en vue de la santé ».

En résumé, l'homme est, selon les épicuriens, un produit perfectionné du hasard ; c'est un animal plus intelligent, mais qu'il ne juge pas digne de l'immortalité. Épicure rabaisse l'humanité ; il la dépouille de tout ce qui fait sa gloire, son espérance et sa grandeur.

L'école stoïcienne était rivale de la secte d'Épicure. Celle-là est spiritualiste : elle donne à l'homme des proportions qu'il n'a pas ; elle l'exagère, lui fait un piédestal qui le grandit outre mesure. Ces deux théories sont les extrêmes du problème. Le stoïcisme est une sorte de panthéisme, originaire sans doute de l'Égypte. Les rituels trouvés dans les tombeaux égyptiens, et récemment déchiffrés, contiennent une doctrine qui a une ressemblance frappante avec celle de Zénon.

L'âme de l'homme est une particule de Dieu, une petite portion de l'âme universelle. Après la mort, elle remonte vers les cieux, et habite les astres. Elle converse avec les dieux, et cet état dure jusqu'à ce que, le monde consumé, elle et tous les dieux se confondent pour ne former plus qu'un seul être, qui est Jupiter.

Partant de ce principe orgueilleux : *l'homme est un dieu*, les stoïciens arrivent à des conséquences hors de proportion avec les faiblesses et les besoins de la nature humaine : « Le sage doit être sans passions, parce qu'il est impeccable; il est divin, car il y a comme un dieu en lui; il est saint, car il évite toute faute contre la divinité. Cependant la doctrine lui permet de se marier, et d'avoir des enfants; elle l'engage aussi à prendre part aux affaires publiques pour bannir les vices de la société, et encourager la vertu. Le sage doit être inaccessible à la pitié, et n'avoir d'*indulgence pour personne*. La douleur pour lui n'est pas un mal : il voit sans pitié les maux qui affligent l'humanité; il contemple d'un œil sec la mort de ses parents et de ses amis.

Cette philosophie méconnaît les lois de la nature; elle fait profession d'une morale inexorable. Cependant Zénon, l'inventeur de ces belles maximes, eut l'étrange idée de s'étrangler à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, et, depuis cette époque, ses disciples ont regardé le suicide comme une chose légitime.

La secte épicurienne arrive à l'indifférence pour ne pas sortir de cet état de tranquillité qui est le bien suprême. Le stoïcien reste impassible devant les maux qui affligent l'humanité par un sentiment

d'orgueil féroce et d'amour-propre implacable. Parties d'un point diamétralement opposé, les deux philosophies arrivent à une conséquence commune : l'une et l'autre prêchent l'indifférence.

Combien est grande et sublime la charité chrétienne, qui fait que nous compatissons aux souffrances et aux douleurs de nos frères, que notre cœur les partage, et que nous cherchons à les soulager !

CHAPITRE III.

Les Romains en présence de la secte épicurienne.

Les Romains, qui eurent un si faible commencement, s'étaient élevés par des maximes sévères et par des pratiques d'une extrême rigidité. Leurs divinités étaient respectées. La famille romaine était chose sainte et pure. Rien n'égalait la dignité de la matrone romaine et son irréprochable chasteté. Le père de famille était comme le représentant de la divinité ; ses enfants l'entouraient, respectueux et timides, au sein du foyer domestique. Le droit primitif lui-même était un droit sacré : aux dieux seuls appartenait l'autorité, c'est-à-dire l'initiative des choses humaines. Toutes les magistratures étaient des sacerdoces. Rien ne se faisait dans l'État que les augures et les aruspices n'eussent consulté la volonté des dieux. L'intervention divine se mêlait à tous les évènements de la vie publique pour les consacrer : les mariages, les testaments, les affranchissements, les contrats

civils se faisaient au moyen de formules sacramentelles.

Tout concourut pour former les Romains aux vertus guerrières. La gloire était leur plus grande passion. Salluste, dans la *Conjuration de Catilina*, trace ainsi le tableau de l'antique vertu de Rome : « La jeunesse, dès qu'elle était en état de porter les armes, apprenait l'art militaire dans les camps. C'était pour de belles armes, pour des coursiers de bataille, et non pour des courtisanes et des festins, qu'on les voyait se passionner; pour de tels hommes, il n'y avait point de fatigues extraordinaires, point de lieux d'un accès rude ou difficile, point d'ennemis redoutables sous les armes : leur courage avait tout dompté d'avance. »

Tite-Live nous raconte comment la secte épicurienne apparut pour la première fois à un Romain de vieille roche, et quelle impression elle produisit sur lui.

C'était au temps de la guerre de Pyrrhus. Les Romains, vaincus dans un premier combat, avaient envoyé Fabricius, personnage consulaire, racheter les prisonniers. Un jour, à Tarente, la ville amollie par les plaisirs, efféminée par le luxe et la volupté, Fabricius se trouvait à la table de Pyrrhus. Le service était magnifique; les vins et les mets, exquis. Le Romain, frugal et ménager, n'était pas habitué à ce faste et à cette profusion. Fabricius était placé à côté du grec Cinéas, le conseiller intime et le premier ministre du roi d'Épire. C'était un homme instruit et un agréable causeur. Cinéas vint à parler des philosophes de la Grèce, entre autres d'Épicure, et dit que

ceux qui suivaient cette secte faisaient consister le souverain bonheur dans la volupté, et regardaient l'administration des affaires publiques comme un des principaux obstacles à la félicité. Suivant eux, les immortels menaient une vie toute d'oisiveté et de délices sans s'occuper de ce qui se passe sur la terre, sans s'inquiéter ni de punir les méchants ni de récompenser les bons. Fabricius, élevé dans la crainte des dieux, fut effrayé de ces blasphèmes, et s'écria : « Fassent les dieux que Pyrrhus et les Samnites goûtent cette philosophie tant qu'ils seront en guerre avec le peuple romain ! »

Ce fait ce passait en l'an de Rome 472. Pyrrhus quitta l'Italie, et il ne fut plus question pour les Romains de philosophes et de philosophie. Rome continua ses étonnants succès, et soutint sa lutte meurtrière et archarnée avec Carthage.

Plus d'un siècle après, les Athéniens, qui avaient été condamnés par une sentence des Sicyoniens, mais sous l'autorité du sénat de Rome, à une amende de cinq cents talents pour avoir ravagé les terres de la ville d'Orope, envoyaient une ambassade pour demander la remise de l'amende. Les ambassadeurs étaient trois illustres philosophes : Carnéade, de la secte académique; Diogène, de la secte stoïcienne, et Critolaus, péripatéticien. Le goût de la philosophie et de l'éloquence n'avait pas encore pénétré jusqu'à Rome. Aulu-Gelle et Cicéron rapportent l'impression profonde que produisit Carnéade, le fondateur de la nouvelle Académie : son éloquence vive et douce enchantait les oreilles d'un peuple qui n'était pas habitué aux charmes du beau langage. Partout dans

la ville on disait qu'il était arrivé un Grec d'un rare mérite, que son grand savoir plaçait au-dessus de l'humanité; qu'il savait attirer à lui les jeunes gens, et leur inspirer l'amour de la philosophie. Pour le suivre et l'entendre, ils quittaient leurs occupations ordinaires, et oubliaient même leurs plaisirs. Le désir de connaître emplissait ces jeunes âmes, et les portait avec ardeur à entendre discuter les grands problèmes de l'humanité.

Carnéade eut pour auditeurs toutes les personnes considérables de Rome; ses discours étaient traduits par un sénateur, et des copies passaient de mains en mains, et étaient lues avidement par toute la ville.

Les pères de famille voyaient avec grande joie leurs enfants s'adonner à l'érudition grecque, et suivre assidûment la société de ces hommes merveilleux qui enseignaient de grandes choses.

Caton seul s'effraya de cette passion nouvelle. Il employa son influence dans le sénat à faire terminer au plus vite l'affaire qui avait amené à Rome les ambassadeurs athéniens : « Qu'ils retournent dans leurs écoles, disait-il, et qu'ils y instruisent les enfants des Grecs; mais que les enfants des Romains n'écoutent ici que les lois et les magistrats, comme ils faisaient avant leur arrivée! »

C'est de cette époque que date chez les Romains le goût de la philosophie, de l'éloquence et des belles-lettres.

Déjà Rome était fort éloignée de sa primitive vertu. Sa puissance était prépondérante : elle était devenue l'arbitre du monde. Le luxe s'introduisait dans la république; les Romains avaient acquis,

dans les guerres contre leurs voisins, d'immenses richesses.

Rome, à son berceau, avait été un lieu d'asile où Romulus attira les aventuriers de toute sorte, les proscrits, les pâtres et les esclaves fugitifs. La ville était construite pour y serrer le butin. Les Romains ne perdirent jamais le goût du pillage, qu'ils considéraient comme le droit de la victoire. Ils eurent une maxime dont ils ne se départirent jamais : ils ne se croyaient pas assez riches pour payer leur gloire. *Væ victis!* tel était le fond de leur politique par rapport à leurs ennemis. On dépouillait le vaincu, et on égorgeait les prisonniers : coutume barbare qui se modifia par la suite.

Toutes les fois qu'un général romain prenait une ville, il faisait enlever tous les objets précieux, les statues, les tableaux, les vases de prix, l'or et l'argent; il levait, en outre, des contributions de guerre considérables; puis, se faisant suivre de ses riches dépouilles, il demandait et obtenait le triomphe.

Tite-Live raconte avec quelques détails la pompe qui présidait à ces imposantes solennités, et la joie des Romains à la vue des richesses qui entraient dans Rome pour l'embellir et augmenter le trésor public.

Le triomphateur faisait des largesses à ses soldats, et lui-même prenait une large part aux dépouilles qu'il avait conquises.

Le triomphe de Quinctius, vainqueur de Philippe, roi de Macédoine, et celui de Paul-Émile, vainqueur de Persée, durèrent trois jours, tant était grand le nombre des armes, des statues de bronze et de marbre, et des vases d'or, d'argent et d'airain

ciselés, tant était grande la quantité d'or et d'argent en lingots ou monnayé, qui avaient été pris sur l'ennemi ! Il faut bien reconnaître que de nos jours on fait la guerre avec plus de discrétion et d'humanité.

Cette grande accumulation de richesses avait merveilleusement prédisposé les Romains à la corruption. A l'époque de l'ambassade de Carnéade, des lois somptuaires contre le luxe des femmes et celui de la table avaient déjà été établies. Le cuisinier, autrefois l'esclave le plus vil, dit Tite-Live, de la plus faible valeur et de la moindre utilité, devint d'un grand prix. Ce qui n'était qu'un métier fut considéré comme un art. A peine toutefois, ajoute l'historien, ces somptuosités qu'on voyait alors étaient-elles le germe du luxe à venir.

Ce goût nouveau de la philosophie et de l'éloquence qui se développa rapidement chez les Romains devait avoir, pour eux plus que pour tous autres, de fâcheuses conséquences.

Bientôt des écoles de rhéteurs grecs et latins s'établirent à Rome. Les censeurs, effrayés de cette nouveauté, s'efforcèrent de la proscrire; mais ce fut en vain. Un dangereux courant entraînait les pères de famille eux-mêmes à pousser les enfants dans les écoles grecques. Le complément obligé de toute bonne éducation était un séjour de quelques années à Athènes. Cette ardeur des parents se comprend facilement : Rome avait des coutumes parlementaires; les affaires publiques se décidaient dans le forum, et l'éloquence conduisait à toutes les hautes fonctions.

La Grèce forma donc les jeunes Romains au goût de sa philosophie, de ses arts, et à la pratique de

l'éloquence ; mais elle insinua dans ces jeunes hommes la corruption et les vices d'une civilisation avancée et corrompue, et Horace put dire avec raison :

« Græcia capta suum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio ».

CHAPITRE IV.

Influence de la doctrine épicurienne.

Environ quatre-vingts ans plus tard, nous voyons déjà apparaître à Rome l'influence des doctrines d'Épicure. Un homme de génie, un grand poète qui avait vu la rivalité de Marius et de Sylla, les frénésies populaires et les vengeances de l'aristocratie, le monde comme livré au hasard et à la violence, n'osant attribuer à des dieux justes et sages les malheurs de sa patrie, en était venu à admettre, comme beaucoup d'autres esprits de son temps, les désolantes rêveries d'Épicure. M. de Fontanes a fait cette remarque que les athées célèbres sont nés dans les siècles d'orages et de troubles publics.

Dévoré d'un mal intermittent et d'accès de folie occasionés on ne sait par quel breuvage, Lucrèce composa un poème où brillent les éclairs d'une verve admirable. Sa plume, élégante et énergique à la fois, sut faire de l'athéisme et du néant une chose poétique. Il s'attaqua aux dieux, et railla hardiment ces doctrines si consolantes qui promettent une autre vie et d'éternelles récompenses. Le poème

de Natura rerum fut dédié à Memmius, un des citoyens les plus marquants de Rome. Il prévit l'accusation qu'on pourrait porter contre lui; mais il fit ce que font tous les hommes qui attaquent la religion : il accusa ses ministres de fanatisme, et cria à la superstition. Son livre fut accepté et lu avidement; car la secte épicurienne comptait un grand nombre de disciples occupant de hautes fonctions dans l'État. Personne ne songea à le poursuivre, et les censeurs n'eurent pas l'idée de chasser de Rome ce dangereux et attrayant corrupteur, qui cachait le poison sous les fleurs de la poésie.

A cette époque où n'existait pas l'imprimerie, un poème aussi long que celui *de la Nature des choses* n'était accessible qu'aux classes riches et élevées : c'est donc dans les hautes couches de la société romaine que se propagèrent les idées du poète. Comme au XVIIIe siècle, la corruption vint d'en haut. Le rationalisme battit en brêche et ruina une religion peu estimable il est vrai; mais il lui substitua quelque chose de pire. Nous avons vu à la fin du dernier siècle nos temples fermés, nos prêtres proscrits, le culte de la Raison et les saturnales d'une république en délire; mais ces erreurs furent passagères, et, quand la révolution eut dévoré tour à tour ses enfants, la religion reprit son empire, et le peuple, un moment ivre de sang et d'athéisme, revint, comme l'enfant prodigue, à ses antiques croyances, et s'agenouilla pieusement devant les autels.

Les doctrines d'Épicure, si poétiquement interprétées par Lucrèce, détruisirent bientôt les dernières

croyances des Romains. On les professait ouvertement au forum, au sein même du sénat : comment n'auraient-elles pas pénétré dans les masses, toujours avides de nouveautés?

Cicéron, plaidant pour Cluentius, devant un imposant tribunal, en présence de la foule du peuple, accourue pour entendre cette voix éloquente, s'écrie que la mort n'est que l'anéantissement de toute sensation, et traite de fable et d'ineptie la croyance que l'on puisse souffrir dans un autre monde. Il allègue à cet égard l'opinion commune : *Id quod omnes intelligunt.* Sans doute, Cicéron, l'homme qui a écrit le livre *de la Nature des dieux*, ne faisait parade d'une telle doctrine que pour les besoins de la cause; mais que dirait-on si un avocat de notre temps plaidait de semblables moyens?

Salluste, dans son Histoire de la conjuration de Catilina, nous a conservé les discours prononcés au sein du sénat par César et par Caton. Si César n'avait pas trempé dans cette conspiration, au moins tout porte à croire qu'il la voyait favorablement. Les ambitieux aiment les temps de discordes et de révolutions; car ils espèrent saisir le pouvoir. César penchait donc à l'indulgence. Voterait-on la mort des complices de Catilina? telle était la question; et César, le plus grand des élèves d'Épicure, faisait sa profession de foi. A quoi bon, disait-il, faire périr les conjurés? Cela est contraire à la justice et aux coutumes des Romains. Qu'on les incarcère donc dans de solides et étroites prisons. Mais à quoi bon les punir de la peine capitale? Qu'est-ce que la mort, après tout? Dans l'affliction, comme dans l'infortune,

la mort n'est point un supplice : *c'est la fin de toutes les peines*. Par elle tous les maux de l'humanité s'évanouissent ; *au-delà il n'est plus ni soucis ni joie.*

N'est-ce pas là la doctrine d'Épicure? Après la mort, le néant : *Post mortem, nihil; ipsaque mors nihil.*

Telle était la théorie exposée en plein sénat par un futur grand pontife !

Que sont devenues les anciennes croyances de la religion; les espérances des Champs-Élysées, où se promènent les ombres heureuses; les supplices du noir Tartare, où souffrent les méchants et les criminels?

Caton d'Utique lui-même, répondant à César, et engageant le sénat à adopter les mesures de rigueur contre les coupables, fait une concession aux idées du temps : lui-même, qui s'y fût attendu? regarde comme faux tout ce qu'on raconte des enfers : *Falsa credo existumans quæ de inferis memorantur.* Caton incrédule ! quel signe caractéristique des fâcheuses tendances de l'époque !

Déjà la république n'avait plus de religion, plus de croyances : la doctrine épicurienne les avait remplacées par l'athéisme. Aussi le juif Philon, philosophe platonicien, envoyé en ambassade auprès de Caligula, s'écriait-il que le monde était peuplé d'athées, et Juvénal, flagellant ses contemporains de sa verve mordante et acérée, disait dans une de ses satires : « Qu'il y ait des mânes, un royaume souterrain, un Caron et de noirs reptiles dans les gouffres du Styx; que tant de milliers d'hommes traversent l'onde fatale dans une seule barque, c'est ce que ne croient plus même les enfants à peine arrivés à l'âge

où il faut payer pour se baigner aux bains publics ».

Or les peuples ne peuvent vivre qu'à la condition d'avoir une religion qui les retienne dans les bornes du devoir. La religion est la base de toute société ; la piété est la mère des vertus domestiques et civiles.

Tant que la religion fut en honneur chez les Romains, toute défectueuse qu'elle fût, on vit fleurir toutes les vertus : la sainteté du mariage, la pudeur, qui, selon Vico, est, après la religion, le principal lien des sociétés, la foi et la sincérité du serment.

Mais, du moment où l'athéisme et ses dissolvantes conséquences pénétrèrent dans la société, aucune crainte ne fut capable de retenir ce peuple, puissant par la guerre, qui, par suite de ses conquêtes, avait acquis d'immenses richesses.

Nous avons parlé du serment : le serment est un acte sacré et religieux; c'est une invocation solennelle à la divinité, que l'on prend à témoin de la vérité du fait que l'on affirme ou de l'exécution d'un engagement. Chez les Romains, dans les temps honnêtes de la république, rien n'égalait le respect dû au serment : « *Uti lingua nuncupassit, ita jus esto* », disait la loi des Douze Tables.

L'histoire nous a conservé un mémorable exemple de cette fidélité dans ses promesses : Régulus, pour ne pas manquer au serment qu'il avait prêté aux ennemis de sa patrie, retourna à Carthage malgré les instances du sénat et du peuple, malgré les larmes de sa femme et de ses enfants. La voix de la nature parla moins haut chez lui que la parole donnée, que l'engagement pris à la face de la divinité. Sa tranquillité d'âme ne faiblit pas un seul instant, et cependant il

n'ignorait pas les supplices qui l'attendaient. Cet acte s'élève à la hauteur de l'héroïsme, et montre le respect que les Romains professaient alors pour les dieux.

Les doctrines épicuriennes devaient éteindre dans les âmes cette haute idée du serment. Quel empire pouvait avoir sur les Romains de la décadence l'affirmation religieuse dès qu'ils admettaient l'existence de dieux indifférents à l'homme? La lettre de Cicéron à Atticus dont parle Montesquieu a trait à une abominable convention faite avec les consuls. Il ne s'agissait de rien moins que de fabriquer une fausse loi et un faux sénatus-consulte.

Bientôt la justice elle-même se trouva entravée par le faux témoignage; des acquittements scandaleux furent achetés à prix d'argent. Des compagnies, qui le croirait? se chargeaient de faire absoudre les coupables. Verrès avait fait marché avec une de ces entreprises lors de son procès intenté par les Siciliens. La somme avait été comptée et déposée en mains tierces. L'énergie de Cicéron, la gravité des charges, l'évidence d'une condamnation, firent rompre le marché. Verrès reprit son argent.

Catilina, suivant Salluste, était entouré de gens qui vivaient du parjure : « *Lingua perjurio alebat* ».

Épicure avait dit que la volupté doit être le but final de la vie : les Romains acceptèrent le principe ; mais ils n'admirent pas le commentaire qui rachetait ce que la doctrine avait d'odieux. Possesseurs d'immenses trésors, ils en firent un honteux abus : ils portaient à l'extrême le dérèglement dans leurs débauches, dans leurs festins et dans toutes leurs

dépenses; ils se ruinaient en prodigalités fastueuses; ils faisaient aplanir les montagnes, et couvraient la mer de constructions; ils demandaient aux terres lointaines les mets rares et coûteux; puis, ruinés par ces prodigalités, ils se jetaient dans le crime et les conspirations, et cherchaient avec une ardeur immodérée tous les moyens d'acquérir et de dépenser (1).

Rome devint sous les empereurs la ville la plus riche en palais, en statues et en objets de prix qui se verra peut-être jamais : il suffit de jeter un coup-d'œil sur le plan de cette ville magnifique restitué par Piranèse pour être saisi d'admiration.

Bientôt la corruption devint effroyable. Épicure avait recommandé d'éviter le mariage, qui crée des obligations et des embarras : bientôt le nombre des mariages diminua de telle sorte qu'Auguste s'en effraya. Ne pouvant forcer les gens à se marier malgré eux, il ne trouva rien de mieux que de caresser ce penchant à la cupidité qui était si grand dans le cœur de ses sujets. La loi Pappia Poppæa n'avait pas d'autre but que de punir les célibataires et ceux qui n'avaient pas d'enfants, et d'enrichir du même coup le trésor public. Il ne paraît pas cependant que cette loi ait rendu les mariages plus fréquents, ni la population plus nombreuse. « O Lucine, déesse puissante, multiplie les enfants de Rome; bénis les décrets de nos sénateurs sur le mariage; protége cette loi conjugale qui doit être féconde en citoyens ! » s'écrie, dans les jeux séculaires, Horace, qui ne s'enchaîna jamais dans les liens du mariage.

(1) SALLUSTE, *Conjuration de Catilina.*

Ceux qui se mariaient ne les respectaient guère : c'était une trop lourde charge, contraire aux douceurs de la vie. L'histoire romaine est pleine de scandales inouïs : on se mariait et on divorçait avec une égale facilité ; on finissait par se perdre dans le labyrinthe des généalogies, à chaque instant interrompues. Auguste donna un exemple bien funeste aux mœurs : devenu amoureux de Livie, la femme de Tibère-Néron, il répudia Scribonia le jour même qu'elle était accouchée d'une fille, qui fut dans la suite la trop célèbre Julie; puis, sans respect pour les lois de la bienséance, il épousa Livie, alors enceinte de six mois.

Caton d'Utique, ce modèle de la vertu antique et de la fierté romaine, céda sa femme à Quintus Hortensius. Plutarque nous fait un récit assez extraordinaire de cet évènement (1).

Le mauvais exemple était donné par les hautes classes. Tibère, qui n'était pas un prince très-moral, priva de la questure un sénateur qui avait répudié le lendemain de ses noces une femme qu'il avait prise la veille.

Cette époque est fertile en célèbres adultères. Les femmes issues des plus illustres familles donnent l'exemple de l'impudicité. Suétone et Tacite ont consigné dans leur Histoire les plus grands noms de Rome : on y voit les deux Julie, la fille et la petite-fille d'Auguste; Livie épouse de Drusus; sa nièce Lepida, qui comptait pour aïeux Sylla et Pompée, et une foule d'autres, convaincues d'adultère; enfin

(1) PLUTARQUE, *Vie de Caton d'Utique;* STRABON.

Messaline, la femme de Claude, l'impératrice sans honte et sans pudeur, que Juvénal a flétrie de stygmates ineffaçables.

Sous Tibère, le désordre des femmes fut si grand que le sénat rendit contre elles des décrets sévères : on défendit à celles qui avaient un chevalier romain pour aïeul, pour père ou pour mari, de faire trafic de leur corps; car Vistilia, née d'une famille prétorienne, venait de déclarer aux édiles la honte de sa prostitution, d'après un ancien usage qui regardait les femmes comme assez punies par l'aveu public de leurs désordres (1).

Tacite trace de Rome ce court et désolant tableau : « On vit des cérémonies profanées, les grandes familles flétries d'adultère, la mer couverte d'exilés, ses rochers souillés de meurtres, la mort infaillible partage des vertus, les œuvres de génie brûlées au forum, comme si on eût voulu étouffer à jamais dans les flammes et la voix du peuple romain, et la liberté du sénat, et la conscience du genre humain ».

Quel grand et beau style! Certes l'homme qui a écrit ces lignes éloquentes avait dû échapper à la contagion, et conserver de saintes croyances. Aussi Tacite dit quelque part : « Il est un séjour pour les hommes vertueux; *avec le corps ne s'éteignent pas les grandes âmes* ». Sublime et énergique protestation, qui s'adresse évidemment à l'école épicurienne!

Élever des enfants et les nourrir était une charge trop lourde et contraire aux maximes d'Épicure. Juvénal, dans la satire *des Femmes*, dit : « Nos matrones, sur

(1) TACITE.

leur couche dorée, ne connaissent guère les ennuis de la maternité, tant sont puissants l'art et les breuvages de ces mercenaires qui savent rendre stérile un sein fécond, ou détruire l'humanité dans son germe ».

Sans doute, dans tous les siècles et dans tous les temps, on a vu commettre de pareils crimes; mais, pour qu'un poète ait cru devoir les flétrir, il faut qu'ils aient présenté un odieux caractère de fréquence, et que l'exemple ait été bien contagieux.

Les liens de famille et les liens sociaux étaient fort relâchés, et cela ne pouvait guère être autrement. La délation, sous le règne de Tibère, avait pris d'effrayantes proportions. Pour s'enrichir des dépouilles d'un parent, d'un ami, on ne craignait pas de se constituer son délateur. Les premiers hommes du sénat faisaient lâchement ce métier, les uns publiquement, et les autres en secret. Un geste, une parole imprudente, échappés au sein de l'intimité, devenaient le sujet d'une accusation de lèse-majesté. Libon, lié d'une ancienne amitié avec le sénateur Firmius Catus, fut accusé par celui-ci, et Libon, effrayé, se donna la mort. Ses biens furent partagés entre ses accusateurs.

Cependant une chose étonna Rome, et la remplit d'indignation; car il semble que le vice lui-même ait sa pudeur : un père fut accusé par son fils, et Tacite a livré à la postérité le nom de cet enfant parricide : il s'appelait Vibius Serenus.

Parlerai-je des goûts sanguinaires que les Romains apportaient dans leurs jeux et leurs plaisirs? Suivant les lois ordinaires du cœur humain corrompu, la

cruauté est l'accompagnement de la luxure. Les voluptés sont homicides, et la chair aime le sang. Ce sera toujours un effroyable problème, un incompréhensible symptôme de la dégradation des âmes, que cette joie placée dans ce qui nous épouvante et nous repousse. La foule se portait avidement au cirque pour voir des hommes s'entretuer, ou pour surprendre les derniers frémissements des martyrs livrés aux bêtes. Après une nuit de débauches, il était d'un extrême bon ton de donner le spectacle d'un combat de gladiateurs : l'ivresse du sang se mêlait alors à l'ivresse du vin.

J'ai fini, Messieurs, et n'ai qu'un mot à dire sur les empereurs romains, ces chefs d'État qui commandaient un peuple immense, et qui devaient au monde l'exemple de la modération et de la vertu. S'il me fallait citer les crimes abominables d'un Tibère, d'un Caligula, d'un Néron, d'un Domitien, d'un Héliogabale, de tous ces tyrans que l'humanité a pu supporter, parce qu'elle n'avait plus la conscience de sa dignité, de sa force et de ses droits, cette étude prendrait la proportion d'un livre. Quand on lit dans Suétone, le plus complet des historiens sur cette matière, les traits monstrueux de ces honteuses existences, le livre tombe des mains; on se sent pris de rougeur, et l'on hésite à croire que l'homme ait pu se dégrader ainsi.

Et cependant le sénat romain divinisait ces empereurs : on leur dressait des autels, et une foule tremblante faisait fumer pour eux cet encens qui n'appartient qu'à Dieu.

Quelque chose doit néanmoins étonner en présence

de ce douloureux abaissement : les armées romaines continuèrent long-temps leurs succès, seul exemple peut-être qu'on puisse signaler parmi les nations amollies par les richesses, le luxe et la volupté ; elles surent conserver toute leur héroïque valeur. Et, si on trouve parmi elles moins de discipline et plus d'insubordination, au moins conservèrent-elles l'amour du drapeau et celui de la gloire. « Ainsi, dit Montesquieu, les vertus guerrières restèrent après qu'on eut perdu toutes les autres. »

Conclusion.

Nous sommes arrivé à la fin de nos preuves, et il nous semble que nous avons démontré que l'école épicurienne est une des principales causes de la décadence de l'empire romain. Qu'il nous soit permis de nous résumer en quelques mots.

Nous l'avons dit : Dieu a déposé dans le cœur humain un besoin naturel de croire, de prier, d'espérer ; notre faiblesse sent vivement la nécessité de s'appuyer sur quelque chose de plus fort, de plus élevé, de moins périssable que ce qui frappe nos sens. Nous éprouvons parfois de vagues aspirations vers l'infini, et tout notre être se révolte contre la pensée du néant.

L'histoire nous montre que les peuples ne peuvent pas vivre sans religion. La religion fait le peuple à son image : quand elle est forte, et s'appuie sur un sacerdoce respecté et un culte public, elle sort des temples, et constitue la cité de la terre à l'exemple de

la cité du ciel. Vient ensuite le mariage, qui, suivant l'heureuse expression de Vico, est la première et la plus noble des amitiés. C'est la religion qui détermina les hommes à former une union régulière et aussi durable que la vie, celle du mariage, d'où dérivent le pouvoir paternel, et, par suite, tous les pouvoirs. Par cette union se trouva fondée la famille, qui est le berceau des sociétés.

La secte épicurienne attaqua ce double fondement, ces deux pierres angulaires de l'édifice social; elle détruisit la religion païenne, et mit à la place l'athéisme et un matérialisme poussé à ses dernières conséquences; elle dégrada le mariage; elle atteignit la famille, et relâcha les liens du sang.

Cependant la Providence veillait sur l'humanité : au moment où l'homme était le plus abaissé, une grande et sublime nouveauté cheminait dans le monde.

Du fond de la Palestine, de ville en ville, un culte inconnu grandissait. Celui-là n'était pas le culte du plaisir ni celui d'un orgueil effronté : il prêchait le renoncement, la résignation, la charité, l'espérance d'une vie future.

Il ne déifiait pas l'homme : il le consolait; il ne lui montrait pas la vie comme le but et le terme de nos destinées : il entrouvrait les cieux, et lui montrait le royaume glorieux et impérissable de l'avenir.

Lorsque le Christ laissa tomber de ses lèvres divines ces paroles si touchantes, si pleines d'une ineffable douceur : « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés ! » la véritable solution du problème de la destinée était donnée.

La religion chrétienne ne promet pas le bonheur sur la terre, car la vie est une épreuve, et le premier et le dernier cri de l'homme sont des cris de douleur. Elle ne dit pas : « Heureux les riches et les puissants ! », elle dit : « Heureux ceux qui souffrent ! heureux les persécutés et les faibles ! » ; et c'est par là qu'elle est véritablement grande et vraie. Elle parle au cœur de l'homme pour le consoler et pour le fortifier contre l'adversité.

Entrez dans une église : vous n'y verrez pas la glorification des passions terrestres. Tout y retrace l'image de la douleur et du sacrifice. Sur l'autel, au milieu des pompes du culte, du chant des prêtres, de l'encens qui fume, s'élève la croix, la croix sur laquelle est mort l'Homme-Dieu. C'est à cette représentation du sacrifice par excellence que s'adressent les hommages et les prières des fidèles.

Un des plus grands bienfaits du christianisme a été de relever l'humanité dégradée, avilie, de la sauver du délire des sens, et de lui montrer ses devoirs et ses droits. Le rationalisme l'avait égarée ; la révélation rendit au genre humain la conscience de sa grandeur et de ses destinées futures.

De l'onde salutaire du baptême devait sortir l'homme régénéré et grandi.

L'Évangile avait sauvé le monde !

COURTE DISSERTATION

A PROPOS D'UNE PHRASE
INSÉRÉE DANS LES « ANNALES ARCHÉOLOGIQUES »

RELATIVEMENT

A LA PRONONCIATION DE LA LANGUE GRECQUE,

PAR M. CH. DES MOULINS,

Membre de l'Institut des provinces et de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, etc.

« Les personnes qui croient, et nous sommes de ce nombre, que la prononciation du grec moderne est la prononciation ancienne, et non celle qu'Érasme a inventée, remarqueront, etc. »

(DIDRON, *Couvent d'Ivirón* (Mont-Athos), *in* « Annal. archéolog. », 1858, T. XVIII, p. 122.)

Soit béni mille fois M. Didron pour m'avoir fourni le texte de cette consolante épigraphe, qui fait mon bonheur et mon orgueil depuis l'instant où je l'ai lue dans les *Annales archéologiques* de l'an dernier ! J'aurais voulu ne point tarder à donner cours à l'expression

de ma joie ; mais je n'ai pu trouver jusqu'ici le loisir de le faire.

Ce que je dis là pourra paraître singulier par le temps qui court, dans un siècle où l'unique affaire est d'emplir la *marsoupe :* si bien que tout homme qui n'est pas payé à l'heure comme un cocher de fiacre passe dans le monde pour *n'avoir rien à faire.* Mais cela n'en est pas moins vrai, et ceux-là le comprendront dont la vie est consacrée au travail de l'intelligence, et qui, sachant bien que les heures de labeur ne vont pas leur rapporter tant pour cent d'intérêt pour chacune d'elles, ne laissent pas de s'appliquer avec ardeur à la tâche qu'ils se sont imposée.

Grâce à Dieu, il est encore un bon nombre d'hommes qui aiment le travail pour lui-même et pour l'acquittement de cette grande dette qui nous incombe à tous ! Tant de gens en laissent accumuler les arrérages, et finissent par mourir insolvables, que c'est un vrai bonheur de se savoir porté au rôle des volontaires du travail, et toute mon ambition consiste à ne pas mériter d'être rayé de la liste..... Voilà pourquoi je n'ai pas trouvé le temps d'écrire plus tôt ces quelques pages.

J'entre en matière.

Le précieux texte que j'ai emprunté à M. Didron est la première compresse *d'huile et de vin* qui ait été mise sur une plaie dont la date approche, pour moi, d'un demi-siècle,

« Car j'ai toujours été nourri par feu mon *père*
Dans la crainte de Dieu, *Messieurs*, et des *huissiers* ».

Il y a, dans l'espèce, deux variantes à apporter à cette citation :

Et d'abord, au mot *huissiers* il faut substituer le nom de *disciples d'Érasme,* de ces PROTESTANTS *en matière de Lettres* qui se sont insurgés, à la suite de leur maître, contre la tradition héréditaire et locale qu'ont conservée les Grecs modernes. C'est absolument la même chose que Luther découvrant un beau jour que l'Église romaine a frelaté la tradition catholique, et qu'il faut rendre au dogme sa pureté adultérée pendant les siècles qui touchent du plus près aux temps apostoliques.

Ces *enfants d'Érasme,* ce sont aujourd'hui tous les hellénistes, tous les professeurs, tous les savants, tous les fabricants de français à l'usage des sciences et de leurs applications : ce sont, par conséquent, tous les séminaristes, tous les laïques qui veulent un peu se barbouiller de grec, et jusqu'aux innocents agneaux de l'enseignement secondaire..... C'est, en un mot, *tout le monde,* hélas! excepté moi, que je sache, excepté aussi M. Didron, mon charitable Samaritain!

Mais abandonnerons-nous pour cela notre drapeau, nos intimes convictions? NON! me répondrait assurément M. Didron; et ma voix solitaire lui fait écho : NON! MILLE FOIS NON! Pourquoi cèderions-nous quand nous avons en notre faveur la possession ininterrompue, et quand nous sommes en présence d'arguments dont la date première est si près de nous?

J'entends d'avance les cris que pousseront les *Érasmiens* s'ils daignent s'apercevoir que nous mettons en question l'infaillibilité de leurs prétentions. Ils se

récrieront sur la *possession ininterrompue* dont je viens d'arguer : il faut donc que je la mette hors de doute.

Certes je ne veux ni penser ni dire que l'ancien chanoine régulier de Saint-Augustin, le docteur en théologie, le *quasi*-cardinal de la sainte Église romaine ait ignoré ce que je vais vous rappeler, Messieurs. Cela se trouve dans un livre que quelques académiciens, universitaires ou professeurs même très-savants de nos jours, peuvent fort bien n'avoir jamais lu ou avoir oublié, mais dont, au temps d'Érasme, aucun lettré ne se serait dispensé de savoir parfaitement le contenu.

Érasme donc savait que, à la messe et aux litanies, on chante KYRIÉ ÉLÉISON, et non pas *Kurié éléeson*. Il savait que, à l'adoration de la Croix, le vendredi-saint, on chante AGIOS ISCHYROS, ÉLÉISON IMAS, et non pas *Agios ischuros, éléeson émas*. Il savait que les Romains disaient ÆGYPTUS comme nous disons *Égupte*, et non pas *Aïguptos* ou *Aïgypte* (1).

Les différences de prononciation des consonnes n'ont pas *en cette matière* la même gravité que celles des voyelles, parce qu'elles dépendent du *dur* et du *doux*, que des contemporains emploient ou n'emploient pas selon les dialectes locaux : témoin le *kien*, le *kène* et la *chument*, que les Normands d'aujourd'hui nous donnent au lieu de *chien*, de *chêne* et de *jument*, tandis qu'ils disent, comme nous, *cheval* et *chaîne*

(1) Ce dernier exemple n'a de valeur que relativement à la prononciation des diphthongues αι, ει d'après la grammaire de Furgault; mais Gail croit que αι se prononçait comme AE des Latins, comme notre È ouvert.

(catena). Ce n'est donc pas comme changement *absolu* que je considère *Téos* et *Atanatos* chantés aujourd'hui par l'Église en France, au lieu de faire glisser la langue entre les dents d'arrière en avant, comme pour le *th* anglais, qui est le vrai δ et le vrai θ grecs, selon qu'on le prononce *dur* ou *doux*. Ce n'est là qu'une corruption dans l'*esprit* (si l'on peut employer ce mot en matière de consonnes). Je n'attaque cette prononciation que par des motifs d'euphonie, comme on le verra plus bas, et j'ajoute que les *d*, *t*, *g*, *s*, etc., *durs* peuvent avoir leur source soit dans une sorte de *taquinerie tudesque* à la façon des Alsaciens, qui disent *engomprer* pour *encombrer*, soit dans les difficultés *personnelles*, et devenues ensuite *nationales*, que la prononciation offre parfois, et dont les Chinois, qui ne peuvent prononcer le *r*, nous fournissent un exemple célèbre. Parmi nous il y a bien des gens qui ne réussissent pas davantage, faute d'habitude de jeunesse, à prononcer correctement le *th* anglais (1), et je me souviens toujours des plaisantes grimaces de mon respectable professeur de seconde, qu'un décret impérial contraignait à « enseigner le grec » au lycée à compter du 1er janvier suivant. Il ne l'avait que peu ou point appris, et j'étais insolemment heureux de lui donner des leçons (sans aucun succès toutefois!) sur la douce et vraie prononciation du θ, que je n'avais eu aucune peine à apprendre, car je suis né en Angleterre.

(1) « Les Français ont bien de la peine à prononcer cette lettre θ, qu'ils confondent avec le τ. *Il paraît* (sic)..... qu'il faut donner un petit coup de langue sur les dents supérieures », etc. (*Grammaire* de Furgault, p. 3.)

Je reprends. Érasme savait donc parfaitement ce qu'on chante à l'église; mais il n'attribuait pas à cet usage la valeur qu'on doit lui accorder, parce qu'il ignorait ce que les études archéologiques nous ont appris, — ce que M. Didron a si complètement constaté dans son voyage en Grèce et dans sa traduction du *Guide de la Peinture*, — à savoir que l'Orient est, en toutes choses, le pays-modèle pour l'*immobilité* : le temps y passe comme s'il ne passait pas, et sans laisser aucune trace sur ce qui n'est pas bouleversé par la violence.

Or ce n'est pas la conquête turque apparemment qui a importé en Grèce la prononciation actuelle, puisque la destruction de l'empire grec date du XVe siècle, et puisque la prononciation commune à l'Église romaine et aux Grecs modernes est antérieure au grand schisme d'Orient, dont la consommation appartient au XIe siècle sous saint Léon, et l'origine au IXe sous Benoît III.

Posons donc sous la forme syllogistique les conséquences qui découlent de ces dates.

L'Église romaine change le moins qu'elle peut les anciens usages, et les Grecs modernes, en leur qualité d'*orientaux*, n'y changent jamais rien.

Or l'Église romaine et les Grecs modernes prononcent également *Kyrié éléison*, et non *Kurié élééson*, etc.

Donc l'*upsilon* d'Érasme se prononçait *ipsilon* à Athènes comme à Rome au IXe siècle, et la même raison subsiste en remontant jusqu'au temps de saint Paul, jusqu'à l'origine du christianisme.

Voyons maintenant si la conquête romaine aurait

imposé aux Grecs l'*i* au lieu de l'*u*, et l'*é* au lieu de l'*i*.

Mais qui oserait dire que les Romains ont jamais proféré ce son *u* qu'on pourrait appeler *innaturel*, ce son que les langues tudesques avouent implicitement provenir de l'émission sifflante et prolongée de l'*i* (*ii*)? Les Romains avaient cinq voyelles comme nous, et leur *u* se prononçait ou, puisque la diphthongue *ou* N'EXISTE PAS dans leur langue, et puisque la voix *ou* est l'une des plus naturelles à l'homme de tous les pays et aux animaux.

Tout le monde en convient : l'*implent ouloulatibous ourbes* de Virgile est un bel effet d'harmonie imitative : en serait-il de même si les *u*, qui y figurent seuls, étaient prononcés comme en français?..... Nous qui admirons avec raison la *tartarea tromba* du Tasse, n'allons pas faire de Virgile un versificateur de hasard, ou ne l'accusons plus d'avoir cherché une imitation phonique là où elle ne se trouvait pas !

Les Romains n'ont donc pas importé l'*u* en Grèce, et je crois, avec quelques littérateurs, qu'aucun peuple de l'antiquité n'a connu nos vilains sons *u*, *eu* et *ain*. Descendants directs des Romains, et habitant le même sol, les Italiens d'aujourd'hui ne les connaissent pas davantage, et leur position est absolument la même que celle des Grecs modernes à Athènes. Ne serait-il pas singulier qu'*ici* on eût conservé intacte la tradition du langage des ancètres, tandis que *là* on l'aurait abandonnée?

Vous voyez, Messieurs, que je me suis abstenu d'invoquer la tradition qui faisait des colons troyens les pères, au moins en collaboration, des peuples du Latium ; c'est beau, n'est-ce pas, de la part d'un

homme qui cherche à faire prévaloir une idée! Mais j'aime mieux être raisonnable, et perdre une des cordes de mon arc : avouez que celle-là eût été bien belle!

Je sais que les partisans de la *disjonction* se sont appuyés sur l'existence de la diphthongue ου pour prétendre qu'il fallait bien que les Grecs eussent un autre son à rendre par υ, sans quoi il y aurait double emploi pour *ou*, et triple ou même quadruple emploi pour ι; le même argument est employé pour η, dont il font *é*. Mais n'y a-t-il pas, avec les mêmes modifications (selon Gail), double emploi pour ε, αι, comme pour ο, ω, et serait-il bien extraordinaire qu'il y eût un quintuple emploi pour *i*, dans ι, η, ει, οι, υ? Les Chinois, qui sont aussi un bien vieux peuple, appellent *ma* une quantité de choses différentes, et la nuance seule dans l'émission de l'*a* leur suffit pour se comprendre entre eux.

Faudra-t-il croire que les Grecs prononçaient *ou* leur υ? On dirait que c'est là l'opinion de Noël, dont le Dictionnaire latin-français contient ces seuls mots sous la rubrique de l'*y* : « *Voyelle grecque* que les Latins ont remplacée par l'*u* ». Voyez où cela nous mène, si j'ai bien prouvé toutefois que les Latins ne connaissaient pas notre voix *u!* Nous serions plus loin que jamais de l'*i*; et d'ailleurs, l'appellation traditionnelle *i grec* signifie *grammaticalement* que la lettre en question se doit prononcer *i* en grec, car l'*ipsilon* n'est pas essentiellement l'*i* de la langue grecque, puisqu'elle a l'*iota*.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de revenir sur la deuxième variante que j'ai annoncée dans ma

citation des *Plaideurs*. Les mots *feu mon père* ne doivent pas s'entendre de mon père selon la nature, mais de mon père *selon le grec*. C'était un Grec de nation, nommé Démétrius Zacharie. Je l'avais eu pour maître pendant deux ou trois ans, et il retourna dans son pays tout juste après m'avoir mis en état de traduire les deux premiers vers de *l'Iliade*. Je l'avoue à ma honte, je ne suis pas ou je ne suis guère allé plus loin, mais les auteurs plus faciles que Démétrius m'avait fait traduire jusqu'alors avaient bien fourni à son animadversion patriotique contre les *Érasmiens* l'occasion cent fois répétée de réveiller en moi ce besoin d'harmonie qui, pour l'enfant d'hier, remplace aujourd'hui le besoin de tapage, et de faire sentir à ma jeune intelligence et à mon oreille, — alors délicate, — l'ample et suave majesté de « la plus belle et de la plus riche de toutes les langues » (Avertissement de la Grammaire de Furgault, édition de 1789), quand toutefois on la prononce comme les Grecs actuels, — et, par contre, la sècheresse, la dureté inharmonique et barbare de ce langage défiguré par les savants de la Renaissance.

La mélodie se contente de peu de sons divers; l'harmonie en veut davantage, et les consonnes douces et lourées lui apportent le tribut d'un élément puissant. Je l'ai déjà dit en passant : Téos et Atanatos n'ont d'harmonie que ce que leur en donnent leurs voyelles; leurs consonnes sont dures et arides.

Entendez le sublime aveugle, qui chante le premier vers de son Iliade :

« Mînin aïδé θéa Pyliaδéô Aχiliôs ; »

puis prêtez l'oreille à la *traduction* barbare :

« Mênin aéïdé téa Péléïadéô Akiléôs..... »

Ne vous semble-t-il pas entendre le premier vers des Églogues déclamé par un fils d'Albion, au grand détriment des spondées et surtout des dactyles :

« Titaïri, tiou pétioulé rikeubenns seub tegmâïni fedjâï !!! »

On pourrait étendre et compléter cette discussion et ces exemples; mais je suis trop près du bout de mon grec pour le tenter. Aussi bien vous devez être un peu las, Messieurs, *des Grecs et des Romains :* je vais vous en délivrer en mettant fin à une communication qui peut-être vous a déjà paru trop longue (1).

(1) Depuis que ce petit travail a été lu au Congrès de Limoges, j'ai appris qu'un Grec nommé Minas Minoïde a publié à Paris, en 1827, un ouvrage dans lequel il démontre d'une manière irréfragable, à l'aide de textes explicites des auteurs grecs, et nommément de Platon, que la prononciation des Grecs modernes est exactement celle des Grecs anciens. L'auteur cite particulièrement le *double sens* de la réponse d'un oracle, double sens qui n'existe que moyennant l'emploi de la prononciation des Grecs modernes.

Ainsi, depuis 1827, les corps enseignants sont bien et dûment avertis de la fausseté des règles *érasmiennes* sur cette matière. Ils travaillent sans doute très-activement à en

avertir à leur tour le public, et nous devons nous attendre chaque jour à voir promulguer par eux la solennelle condamnation de ces règles trop long-temps observées. En effet, on ne saurait admettre que, promoteurs jurés de toute lumière scientifique, ils en laissassent, par négligence ou par système, quelqu'une sous le boisseau.

Cela étant, mon amour-propre est mis à l'abri de la tentation de croire que les arguments présentés dans cet opuscule auraient pu avoir quelque influence sur une si importante et si souhaitable déclaration.

Mais il n'en est pas moins triste de constater que certaines notions erronées ont fait leur chemin sur notre planète avec une rapidité presque *télégraphique*, tandis que les corps enseignants les plus illustres du monde scientifique auront eu besoin de $32 + x$ années pour dresser procès-verbal de la victoire d'une vérité sur une erreur!

LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

MM.

ARDANT (MAURICE). — Les méreaux des églises de Limoges (article extrait de la *Revue numismatique* de 1851), avec planche.

AUBERT (l'abbé). — Instruction sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises, in-8.

BARDY (GUSTAVE). — De la situation présente de l'ordre de Malte, in-8.

BARUFFI. — Opuscule sur les environs de Turin.

BESTY (A.). — La renaissance monumentale en France, in-4.

BLEYNIE. — De la nature et du traitement de la mort apparente du nouveau-né, in-8.

BODIN (J.). — La culture et la vie des champs, in-12.
Éléments d'agriculture appliqués au département d'Ille-et-Vilaine, in-12.

Lectures et promenades agricoles pour les enfants des écoles primaires, in-18.

Rapport pour l'examen de la question des céréales, in-8.

BOUILLET. — Description de la Haute-Auvergne, in-8.

Topographie minéralogique du département du Puy-de-Dôme, in-8.

Dictionnaire des lieux habités du Puy-de-Dôme, in-8.

Statistique monumentale du Puy-de-Dôme, in-8, avec atlas in-4.

Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne.

Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, in-8.

BOURDIN. — Application du drainage à l'épurement de l'eau des mares, in-8.

CARLIER. — Notice historique sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque.

CAUMONT (DE). — Cartes géologiques du département du Calvados et de celui de la Manche (parties nord et sud).

Rapport verbal fait à la Société Française, in-8.

Essai sur les poteries romaines découvertes au Mans en 1809, in-4.

Notes sur les murs gallo-romains de Dax, in-8.

Topographie tellurique et carte agronomique, in-12.

Rapport sur la Société Linnéenne du Calvados, in-8.

Cartes agronomiques en France, in-4.

Première série des mémoires de l'Institut des provinces.

COUSIN. — Trois voies romaines du Boulonnais, in-8.

DAUDY (ALEXANDRE). — Hygiène de la bouche.

DELOR (l'abbé). — Un mot aux familles, in-8.

Discussion du rapport de M. Thiers sur la liberté de l'enseignement, suivie de deux discours sur la même question, in-8.

Felletin, poésies d'un collége chrétien de 1836 à 1853, recueillies par l'abbé H. Delor, in-18 anglais.

Conférences sur la religion, in-18.

DEMETZ. — Situation de la Maison paternelle connue sous le nom de *Colonie agricole de Mettray.*

ESCAYRAC DE LAUTURE (D'). — Notice sur le Darfour et sur le voyage de M. le docteur Cuny dans cette contrée.

GAULTHIER DE RUMILLY. — Musées d'arts et d'industrie, rapport, in-4.

GAYET. — 1re lettre géologique adressée à l'Académie des Sciences, in-8.

GIDE. — La France monumentale.

GOURGUES vicomte (DE). — Réflexions sur la vie et le caractère de Montaigne, à l'occasion de son manuscrit d'Éphémérides, in-8.

Sur quelques questions relatives à l'époque celtique, in-8.

Découverte d'une sépulture gauloise aux environs de Bergerac, in-8.

GRIGNARD (ÉMILE). — Plan topographique de la ville de Limoges.

D'HUGUES (GUSTAVE). — Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges, in-8.

JOMAR (L.-J.-P.). — Observations sur le cadastre général, in-8.

LABORDERIE (le docteur). — De la fièvre puerpérale, in-8.

LE BESCHU DE CHAMPSAVIN. — Rapport fait au nom de la commission départementale d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine pour l'examen de la question des céréales.

LEFLOQUET (A.). — Aux antiquaires après le manifeste de l'Académie des Beaux-Arts, in-8.

LIESVILLE (DE). — De la décadence de l'art dramatique, in-12.

Examen critique de la théorie de M. Fravière, in-8.

Guide du voyageur à Bagnolet-les-Eaux (Orne).

Catalogue des mollusques vivant aux environs d'Alençon, in-8.

LONGUEMAR (DE). — Étude sur la circulation des eaux superficielles et souterraines dans le département de la Vienne, in-8.

Le monde antédiluvien aux portes de Poitiers, in-8.

Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, in-8.

Discours sur les souterrains-refuges découverts dans l'ancien Poitou, in-8.

Mémoire sur la question des subsistances, in-8.

Rapport sur une inscription tracée sur une lame d'argent, in-8.

MAHIAS. — Compte-rendu des travaux de la Société centrale d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine pendant l'année 1858, in-8.

Almanach populaire de la Bretagne pour l'année 1857, in-16.

MALAGUTI. — Cours de chimie agricole professé en 1857, 1858 et 1859 à la faculté des sciences de Rennes, in-12.

MANCEL (G.). — Extrait des séances de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, in-8.

MOULINS (CHARLES DES). — Catalogue des phanérogames de la Dordogne, 4e fascicule, in-8.

Comparaison de la Gironde et de la Dordogne sous le rapport de leur végétation spontanée et de leur culture, in-8.

Études organiques sur les cuscutes, in-8.

Résumé du livre de M. Carrière : *Les Hommes et les Choses en* 1857, in-8.

Lettre au président de la Société Géologique de France sur une variété de silex du midi du Périgord, in-8.

Documents sur la naturalisation en France du *panicum digitaria*, Laterr., in-8.

Erythræa et *Cyclamen* de la Gironde, in-8.

Sur les chrysanthèmes d'automne de nos jardins, et sur quelques plantes qui leur sont congénères, in-8.

De la propriété littéraire en matière de nomenclature scientifique, in-8.

Discours sur l'évolution des forces vitales dans la nature, in-8.

Du travail scientifique, in-8.

Note sur les feuilles du *scirpus lacustris*, L., in-8.

Discours de séance publique sur la maladie de la vigne, in-8.

Lettre à M. le docteur Montagne sur la maladie de la vigne, in-8.

Note sur le *sisymbrium bursifolium*, Lapeyr., in-8.

Une visite au berger des Eaux-Bonnes, in-8.

Rapport à la Société Française sur les églises de Saint-Eutrope de Saintes et de Saint-Junien, in-8.

Rapport au Congrès de 1852 sur quelques monuments de Toulouse, in-8.

Rapport à l'Institut des provinces sur le mouvement scientifique, archéologique et littéraire dans la Gironde de 1855 à 1857.

Documents sur la faculté germinative conservée par quelques graines antiques, in-8.

Esnandes et Beaumont-du-Périgord, analyse comparative de deux églises fortifiées du XIVe siècle, in-8.

Protestation au sujet de l'enceinte romaine de Dax, in-8.
Les savants voyageurs à Bordeaux, in-8.
Rapport sur la visite de quelques monuments de Toulouse, in-8.
Séances publiques d'hiver de la Société Linnéenne de Bordeaux, in-8.

OTEPPE DE BOUVETTE (ALBERT D'). — Essai de tablettes liégeoises, in-12.
Puissance de la pensée pour remuer la poussière des siècles, in-12.

PICTET. — Lettre à M. de Longuemar au sujet de l'inscription gauloise sur une plaque d'argent récemment trouvée à Poitiers, in-8.

ROY-PIERREFITTE (l'abbé). — Les religieuses du Saint-Cœur-de-Marie à Obasine, in-8.

SAUVAGE. — Légendes recueillies dans l'arrondissement de Mortain, in-12.

TUDOT (EDMOND). — Carte des voies romaines du département de l'Allier, avec texte, in-4.

Ouvrages offerts par divers auteurs.

Bulletins de la Société de Médecine et de Pharmacie de la Haute-Vienne, 1859.
Comité médical des Bouches-du-Rhône, 1859.
Conseil général du département de la Haute-Vienne, session du 22 avril 1859.
Congrès des délégués des sociétés savantes des départements : sessions de 1852.
Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, 1859.

De la régénération des sociétés savantes en général et des sociétés de médecine en particulier, 1852.

Projet de réorganisation des gardes-champêtres, in-8.

Du rouissage du lin, du chanvre et de l'ortie de Chine, procédé de M. Louis Terwangne, in-8.

Mémoire sur le commerce de la boucherie de Paris et de la banlieue, in-4.

Nouvelles broches de filature de F. Durand, in-8.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

MÉMOIRES DE LA TROISIÈME SECTION.

Page

Note sur la conformation particulière de la tête observée en Limousin, par M. BLANCHARD..... 1

De l'influence de l'exercice à pied et au grand air dans quelques cas de phthisie pulmonaire en Limousin, par M. LEMAISTRE..... 25

Recherches sur le rhythme et les mouvements respiratoires, par M. MANDON..... 42

Quelques mots sur la dixième question du programme de médecine, par M. C. ANCELON..... 52

Note sur le traitement de la fistule lacrymale par le clou de Scarpa modifié, par M. C. BOULLAND..... 56

Rapport de la commission nommée pour assister à des expériences de crânioscopie faites par M. le docteur Riboli (de Turin), par M. G. BOUDET, rapporteur..... 59

Traitement de la fracture du col du fémur sans appareil, par M. MANDON..... 71

Deux observations de hernies étranglées guéries sans opération, par M. J.-B.-P. BRUN-SÉCHAUD..... 77

Un mot sur les fièvres intermittentes en Limousin, par M. LEMAISTRE..... 82

Page

Étude sur le traitement de la diphthérie. — Influence de l'iodure de potassium sur cette affection, par M. THOUVENET 93
De l'évidement des os, par M. J.-B.-P. BRUN-SÉCHAUD... 106
Statistique de la commune de Pierre-Buffière (Haute-Vienne), par M. A. DÉPÉRET-MURET 119

MÉMOIRES DE LA QUATRIÈME SECTION.

Réponse à la première question du programme, par M. l'abbé ARBELLOT 130
Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Églises de France, par M. l'abbé ARBELLOT 136
Observations sur la rédaction des statistiques archéologiques locales, par M. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR.... 214
Note sur une série de dolmens et de menhirs échelonnés sur la rive droite du Clain et sur les bords de la Charente, dans l'ancien pays des Pictons, par M. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR 219
Notice historique sur l'abbaye de Solignac, par M. l'abbé ROY-PIERREFITTE 225
Liste de monétaires limousins sous les rois francs mérovingiens, et de monnayeurs de Limoges sous l'ancien régime, par M. Maurice ARDANT 267
Liste des argentiers-orfèvres (*aurifabri*) du moyen âge et de la renaissance, et des émailleurs de Limoges, par M. Maurice ARDANT 269
La cité de Limoges, par M. Maurice ARDANT 273
Liste chronologique et numismatique des vicomtes de Limoges, par M. Maurice ARDANT 296
Numismatique mérovingienne, par M. Maximin DELOCHE 305
Les émaux d'Allemagne et les émaux limousins, par M. F. de VERNEILH 309

Page

Découverte de faïences fabriquées à Limoges dans la 1re moitié du XVIIIe siècle, par M. E. BOUDET..... 363
Tombeau de Bernard Brun, évêque de Noyon et d'Auxerre, par M. l'abbé ARBELLOT..... 369
Mémoire sur le monument connu sous le nom de *Bon Mariage*, par M. l'abbé TEXIER..... 378
De l'existence en Gaule, au temps de la conquête, de deux peuples lémoviques, par M. Maximin DELOCHE... 397
Géographie historique. — Le Limousin et ses subdivisions, par M. Maximin DELOCHE..... 405
Une ville déshéritée (par M. le docteur Wahu), rapport par M. Ch. DES MOULINS..... 425
Encore un mot sur l'enceinte romaine de Dax, par M. Ch. DES MOULINS..... 431
Statuettes gauloises en argile, par M. E. TUDOT..... 434

MÉMOIRES DE LA CINQUIÈME SECTION.

Mémoire sur les études psychologiques, par M. A. DE MARGERIE..... 451
Aperçu philosophique sur la musique, par M. Paul CHARREIRE..... 525
Danger de séparer la morale du sentiment religieux, par M. COURÇONNAIS..... 640
De l'influence de l'école épicurienne sur la décadence de l'empire romain, par M. E. BUISSON DE MAVERGNIER.. 660
Courte dissertation à propos d'une phrase insérée dans les *Annales archéologiques* relativement à la prononciation de la langue grecque, par M. Ch. DES MOULINS.... 693
Liste des ouvrages offerts au Congrès scientifique..... 705

LIMOGES. — IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES.

ERRATUM.

—

T. Ier, p. 496, rétablir ainsi la dernière phrase de la page :

« Celles de nos rivières, de nos ruisseaux torrentiels, sont peu nombreuses; elles fréquentent plus volontiers les étangs, les pêcheries, les fontaines, les rigoles des prés....., etc. »

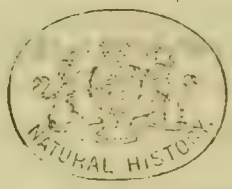

Martial

Nous ncienne Vie de saint
Martia 3851A de la Bibliothèque
empéri légendes de saints qui
provien Limoges. La Vie de
l'apôt près les Passions des
saints ilippe et Barthélemy.
Elle ima miraculis domni
Marci raturé. Vient à la
suite de saint Augustin : Le
fils de l'abbé Lebœuf, qui a
annote rceaux sont en écriture
du x culi.

Na rractes qui nous ont

Ancienne Vie de saint Martial

Nous donnons ici un fac-simile de l'ancienne Vie de saint Martial qu'on trouve dans le manuscrit 3851A de la Bibliothèque impériale. Ce volume est un recueil de légendes de saints qui provient de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. La Vie de l'apôtre de l'Aquitaine est transcrite après les Passions des saints apôtres Pierre, Paul, André, Philippe et Barthélemy. Elle porte pour titre : (H)inc est vita beatissima et miraculis domni Marcialis epi[scopi]. Ce dernier mot a été raturé. Vient à la suite un morceau célèbre des Confessions de saint Augustin : Le fils de tant de larmes ne saurait périr. L'abbé Lebœuf, qui a annoté ce volume dit que tous ces morceaux sont en écriture du xe siècle : Haec omnia caracter x saeculi.

Nous rectifions ici quelques leçons incorrectes qui nous ont échappé dans la publication de cette Vie.

Page 2, ligne 1 et suiv. — Lisez : ferventes ingenio, quibus et doctrine norma favet, quibus ..... suppetit, et philosophia adpetit..... Ordo requirit rhetoricus ut actiones pene æquiparent dictiones...

Ligne 9, lisez : voluerit hujus textus repetere dictiones, incoatam rei ma[teriam in] peritissimum deducat stylum.

Ligne 18, au lieu de : et populo sito, lisez : et præposito.

Ligne 20, au lieu de : interesse (?) lisez : intentissime pro xpi etc

page 4, ligne 25, au lieu de diversorum etc, lisez : diversis dolorum vacare culturis

Nous négligeons quelques incorrections moins importantes.

Paris, 19 octobre 1860

Arbellot

INC EST VITA BEATISSIMA ET MIRACULIS DOMNI MARCIALIS EPI

vicumque scorum beatissimas hacciones cupit ppros sermonibus explere. confi
deret uires. netantum pressus in pondere qd suscepit fatescat ingenio; ille
tamen his rebus debet astare quē ac fecundie vigor attollit: ac facultа

apostolis

tis sermo nō defecit ;; Ergo qe iuvs cuius momenti cuidam domiciliaris pri
cipui accionē sercem nitor exercere ;; Verum nes locci pendent magis sit ser
pōcius quāpagin le cōloquio admirent & licet nō nulli doctissimor uīrorū ac
ser uentis ingenio quibus ac doctrine nerma fauer in quibus suppetit ac filosop
adpetit or dore cumi rit rhetoricus ;; Matrones ac iam paene e quper en
diciones cūcoepor int adtalē uenire p̄ positū exemplo eor tepescit auctorita
has ergo quē tenui nix implem assuesu rio ac sipaler atis nō valeo uer bis exp
qd cupio ;; Saltem ut quoluer it huius textū repetire diciones incoatāreu ma
peritissimū deducat salū ;; Igit dū aduc apput puncias gallia cūplurim
cuitates diuersor rem cum cultibus p̄ polleren int quas et tunc tempor is clamo
cuitatis diuersōr nominibus refertā cultur us atque eor omū cerimonus
Intantū ut nullus eōr nomē dni nouer it in uocā nec beatissimu saluator is
grām cōsecrat diuinus uacaret mister ius ;; Eodē tempore qd beatissimo pe
romana ecclia gubrnandi pontificio fuer at cōmdata cui ac p̄ posita inu
uersis urbibus sublimes cathedre ac fidei pendebat aura deuocio intentissim
p̄ xpi nomine labor abat utpuncie uniuersē catholice ecclie disciplinus
a dogmatibus regerent ;; Cognito igitque tanto sacrile gio gallias subia
diuersis urbibus misit eps quor dōr inus ad religionē fidei populū xpi
nomī adgrent ;; Et qe in iam dicta cuitate maxime urantiquitas ppri
inedibus auc tor itate ādfir mat nullus rei indicio fact supbia dnm fore
Quere pastor ali solliaudine inquisitū p̄ venerid beatissimu pa rū
discipulū romane ecclie sublimu fastigio cathedre sublimatū ;;
Quā rem molestissime ferens cogd tanto error de ditus popts subiacere t
unde beat petrus in ma ciale epm dignū dō

ALIA MIRACVL

Tac uerū qui ad hoc adscitatis fuer at ut ad p̄dicandū gentibus mitteret
ad se uocauit cui ait ;; frātissime magister nr ac dns ihs xps p̄ sacram
hac uenerabile resurrectionē cū nob nō p enigmata sermēo abitu ac forma quā
dem ante assumpsit apparuit hoc nob p̄cipiens dixit ;; Data mihi omis potestas
ac intera tre docete omis gentes babtizantes eos in nomine patris ac filii ac spi
tu docentes eos seruare omnia quecūque mandauit uob ;; Qd beatissime frātr
nob expedit cōseruare ut p̄cepti dominici nō simus inmemores ;; Quare age
prepratissime ac mecs adquesce cōsilus qd fiat ut nō participes sessiu

/ sort

A cunge lubo stuos ac absque ex tractacione aliqua quatenus festinare re
vero quedicas xpo valeant cofiteri. Ergo longa tibi restatura si e
REQRUS quehic venias nobilior fide quenō origine natalium do pl
it. sacrfidemeritorum. Quecuida uro sponsali titulo erat cōsociatur
cōnubio. Intantū phibetur sed ō uero assidua frequentacioni ppone
ut ad abtimi gram eosuadente pueniset. Et ut postea fertur peo
xpiana effecta fuisset et noluisset sed disposito cōnubio sociare absponso suo
ducq entile interemptafuse. Quep amoris gra dicitur eoqd urdis
Marcialis tā itinere fessus qlabore senioq cōfect. Pfata puella sepu
ra qsuscineribus fuerat preparata ut cū inde nomine b ercus
cialis de aduce migrare tadnm cōcessise ut hubi beatiur in membra
tumularent. Vd multa inminente MIRACULA
ia tempore eximius vir migrauit adnm. Pbri quecūeo aderant su
tures remanser. Et ubi cōpleti sunt dies ut ercipsi migrarent ascto
ode loco quo beatus tumular ia merut sepulturam ac ipsi sepulti sun
Vita actū ut reddo uinibus poptis cōsueta oracione uacare
uentesiut separate abinu cē sepulture atque discrete ut pate fie
ut poptis quo tumulo pontifex claderet. Igit beatissim marcialis
quibus seuir tutibus publicauerit ut mihi relacio cōtulit manifestahu
pagine inserendū eq uideat qd fiat ut poptis miret attonit. Puella qd
cū maō officio caruisset intantū ut ungula ūtr anffodent palma
accumine adsci marcialis sepulcrū expetut et ut sui miserere et ora
Quefusis oracionū pcis solotenū illherens paulmtū respectu diuno pr
na mā arida meruit recipere sanitatē. Quomiraculo adstantib
popts qd ei festuitate adfluxerant operatē. In ea denocte qd
ibi miraculi apparuerit nequaquā silendū putaui p cruū annatum
tate sua quae si usu lingue caruerat tam corde meditat ē beatiu
memoria expetere. Vbi illico ingressus luminibus fusa dnm intrasse
cionem egens lingua dissoluit quae colloquium statim meruit et audituū. Ne
illut qd opere p ciū occurrit omitendū ē solet enim primax cerucosi
opulorum ac aliqua sibi obiecta crimina sacramentis expiare cōtendat.
det ut qd dā cū aecte foresset ingressus ut obpositū Nec unct

tibi magnū

meis parere sermonibus quibus coronetur adsumas brauium. Est
nāque ciuitas in pūncur gallia rū. Reqrere stoversiculos retro
usque comitatum nerebit. Quod dum factum est. ut uulgi fama resta-
quere ut secum. aeuangelicu sententiā intellegenda michi uidetur. Dicen
te dno discipulis suis si habueritis fidem sicut granū sinapis dicetis huic
monti transi hinc et transibit. Quorum membra que calore sanguī
nis fuerant iuduata extēplo reddiuiua reddunt. Et lucē q admiserat
morientio ppriscepit luminibus intuerit. Deo factū qui ambigat
nisi urbe ātipa ri fides clarescerit impandum. Et beatissim martyr
hi incitaret exemplū quibus coronaret et meritis. Al. LXXX

Igit cū undestinatus diebus uenisset ad urbem ubi fuerat destinat
inuenit omnē multitudinē p opti diuersis idolorū uacare cultur usq
in tantū uerbūdiū coepit fidelibus auribus indicare. Qui sita sus p
cōuertit alloquis ut intra paucorū dierū spacia nullus fieret qnō sibi sal
lauacri uel cr. cis inp. ssionis fronte poposceret. Ubicū und
nomine laboris fructū maxime mes sis indni ihu xpi examinabu
popti in eo cōgregaret uel omnis multitudo gentilis superstitionī do
suscepisset ob tēperare sermonibus frequenti admonitione p dux grā
pulla que dā nomine valeria ut ad basilice sci cōfessoris nomine martyr
instincto diabolice p suasionis armat cellula in qua beatissimi claudeb
tur ingressus crucē que sup sepulcrū p ornamēto causse pendebat extensa
dā fusto subtraxit. quere ut clario miraculo appareret compedita diuer
punciar plusquam crucē nō denarius pauit dari pecuniā uenundandam
Set nullatēn quispiā eam ausus est emere. Quod dum diutur no tempore uacā
hucatque illuc neq q sibi plate specie pficeret p cui insiruer sus atque
conscio pudore p cusus crucē insup et se ne dipsū loco de quo erem male blandi
tis inimici insidia furei cōdicione subtraxer at p ūnū aut amplius p sentau
Quicq p ffessione sua causa sui opis publicauit. Adue recensuit titū clarescet
insignū miraculū. Cōpiuitque quidā publice mancipare custodiae et ferru
catenarū nexibus tenere oppressum custodibus nocte euasit custodie et ba
lis cāsimar cialis ad hucuinculat expetuit q tacitis luminibus. sed tamē reserat
Janus iraiuncula sunt comminutā. Vt statim absoluere et abscire quaqua

catenatestepopto adphens acernit parietē & cōfracta:. Simili causa
altē dū eiligna collafuisent cōstricta.- & ad custodiā carceris ducerēt:.
Inuocans sem dī seruum dicoligni decem ueribus manibusque ei eui
sus ē utlibuderet auuculo.- quifuerat fortasse deportat mortis euent
ui religarū uirtutū facerē mencionem ⅄ ⅃ ⅄ XXXX—

Oblata sunt mihi quepaginis cōscribant:. Cū seppeseuir dīm ani
festius demonstrare inuaculis.- hoc tam reconstestatur:. Venientes duo
iuuus arthur onoī cuiratē altē huius uinculare gronus pauli uocabulū
utriusque nomine domini uiadebilita a etatem embrorū p cussit.
adbeatissimi uirimemoriam adstricē membris ut manibus magis quā
pedibus ambularent.- prestituendis corporis uribus expecierē.- ceperē se assi
dua frequentacionis suis in fore liminibus pcantes ut ner uoī uenarē.- qico
nexio soluerēt:. Quoī p calitate sue fidei membroī debilitas reparatur.- &
q fuerant alienis manibus uectitati gresso ppriopreuertunt & tumulo:.

Addatur ad illud qd potestas sibi crimeni ⅄ ⅃ ⅄ XXXCC—
Amisera libra defensare deberet quo manifestissimi habebatur
Moxrigene lingua ita hos ei reseratū est ut neqquaquam
nendacium potuiset exserere haccionē:. Sed quasi balantē ouium
uocibus similaret:. Ad ieniens autē dhuus cōffes oī tumulū pstaret se
adoracionē.- ubicū diuius iacuset tāq si guthure ei aliquis tangeret
eruū est.- qe inuiens ptro qui ibidem officio fuerat agendi cura comissa
manu ostendit.- ut guthuri ei signū crucis infigeret:. Quod factū iterū
pstrauit se homo illeua cans oracionī.- qui cū eleuat fuiset appauimto
reddita uocis officio omnaque sibi hacciderant ppriopotis patefecē
eloqo:. Mulier quedā dūtur be ⅄ ⅃ ⅄ XXCCCC

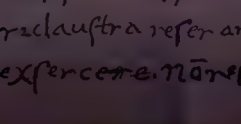

miseriesuelludibriū carnales uicū exser cerer pue
nta cū quo flagicii huū causa cōmissa fuerat pfacinoris sui uore
cundiā.- ba silicā sci marcialis ūeque expecierē.- nepuplice
aludcibus disciplinis subderent addicti:. Et cū a custodibus fugitiuo gradu
euasisent adsepulcrū beati antistis quenerunt:. Nescientiā intranito
reclaustra reseranatur.- quos nō dubiū est miseriā suā ibidē ptin acit
exsercere.- nō reserato hostio nō parietē transfossū nō fenestra ac

)e 1557.

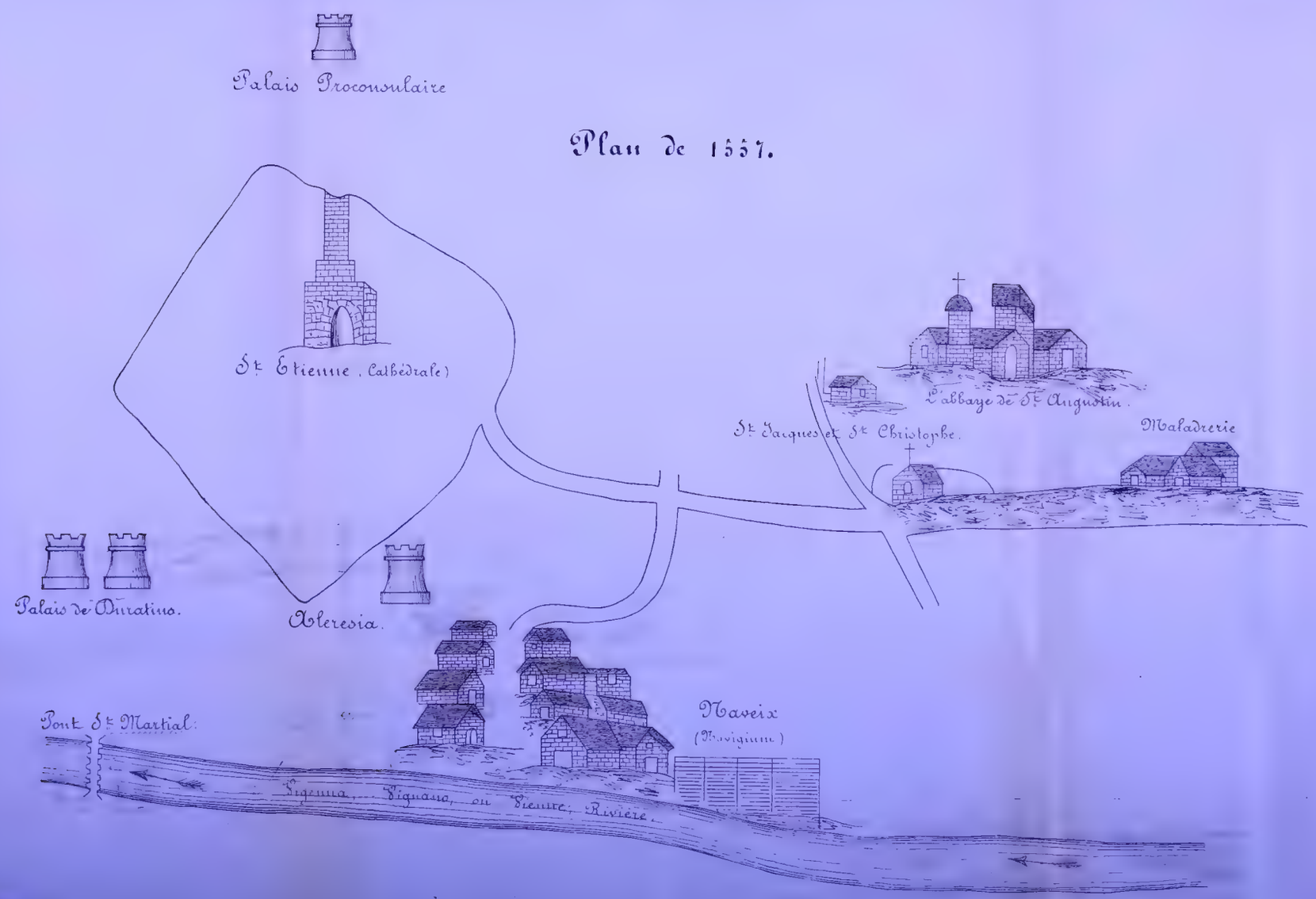
Palais Proconsulaire
Plan de 1557.
St Etienne. (Cathédrale)
L'abbaye de St Augustin.
St Jacques et St Christophe.
Maladrerie
Palais de Duratino.
Aleresia.
Pont St Martial.
Naveix
(Navigium)
Vigenna, Vignano, ou Vienne, Rivière.

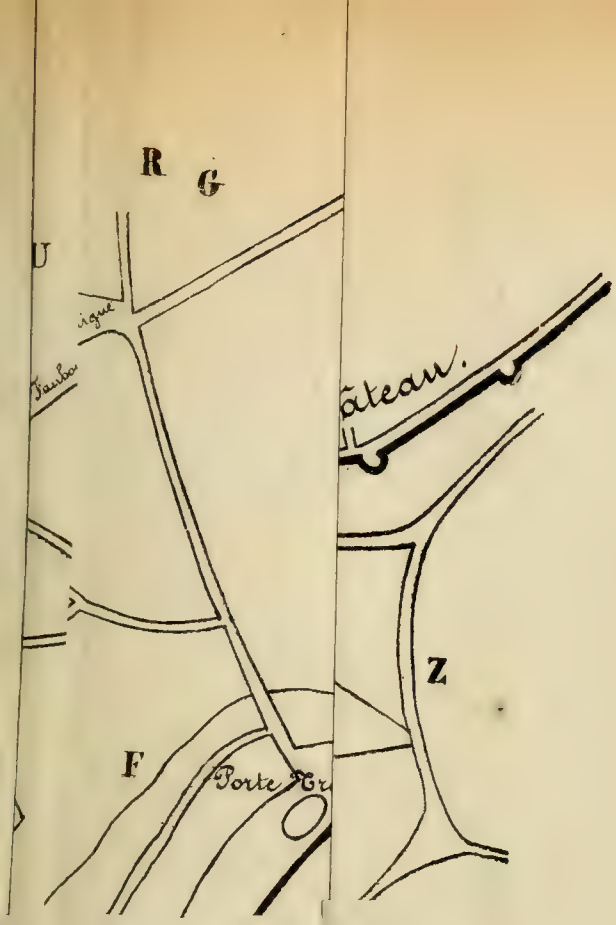
R
G
U
Z
F
Porte

Extrait de la Carte des Trésoriers de France.
Plan de 1597.

1° Distance de la Roche-au-Goth au Naveix. .....2,000 m.
2° Du Naveix au Petit Faubourg-Manigne..... ..1,000 "
3° Des Palisses aux Cassands..... 1,500
4° Du Pont St Martial aux Arènes.....1,500 "